This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

Digitized by Google

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON

Digitized by Google

Digitized by Google

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON

Digitized by Google

Digitized by Google

950406

Tome XXV Nos 1-4 1908

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON

REVUE BÉNÉDICTINE

REPRODUCTION ANASTATIQUE 1962

DIRECTION ET ADMINISTRATION : ABBAYE DE MAREDSOUS (Belgique)

Digitized by Google

Digitized by Google

950406

REVUE BÉNÉDICTINE

Tome XXV. — 1908.

Digitized by Google

Digitized by Google

950406

REVUE

BÉNÉDICTINE

VINGT-CINQUIÈME ANNÉE

1908

ABBAYE DE MAREDSOUS
Belgique.

1908

Digitized by Google

Digitized by Google

LES *DICTA* D'HERIGER SUR L'EUCHARISTIE.

HERIGER, ' un des types les plus remarquables du lettré du Xe siècle ' [1], a laissé entre autres écrits, d'après Sigebert [2] et le continuateur de la *Chronique de Lobbes* [3], une collection de textes des Pères relatifs à l'Eucharistie, collection spécialement dirigée contre Pascase Radbert :

> Congessit etiam contra Ratbertum multa catholicorum patrum scripta de corpore et sanguine domini.

Mabillon, le premier [4], crut la reconnaître dans un opuscule, *Dicta de corpore et sanguine domini*, publié comme anonyme par Cellot en 1655 [5]. Il invoquait en faveur de cette identification, outre plusieurs arguments internes dont on pèsera plus loin la valeur, le fait que dans un manuscrit de Gembloux du XIIe siècle, conservé actuellement à la Bibliothèque royale de Bruxelles [6], l'opuscule en question était intitulé : *Dicta domni abbatis Herigeri de corpore et sanguine domini.* Casimir Oudin [7] vit un second manuscrit portant la même attribution dans la bibliothèque de l'abbaye cistercienne de Signy, au diocèse de Reims. L'unanimité des savants ne tarda pas à se ranger à l'avis de Mabillon.

Mais peu après, en 1721, Bernard Pez publia de nouveau ce traité [8] d'après un manuscrit de Göttweig qui l'attribuait expressément à Gerbert, le futur pape Silvestre II. Les bénédictins auteurs de l'*Histoire littéraire de la France* [9], D. Ceillier [10], ainsi que Mansi

1. God. Kurth, dans *Biographie nationale*, IX, 246.
2. *De script. eccles.*, c. 137. Migne, 160, 578.
3. Cap. 2, MGH. Script., t. XXI, 309.
4. *Acta SS. Ord. S. Bened.*, saec. IV, part. 2, praefat. p. XXII sq.
5. Dans son *Historia Gottescalci*, p. 541 sqq.
6. Sous la cote 5576-604 : voir Catalogue de Van den Gheyn, t. I, p. 194-199.
7. *Comment. de script. eccles.* (Lipsiae, 1722), t. II, 486.
8. *Thesaurus Anecdot. noviss.*, t. I, part. 2, col. 133 sqq. Texte reproduit dans Migne. P. L., t. 139, col. 179-188
9. Tomes VI, 587 sq. ; VII ,
10. *Hist. génér. des auteurs sacrés et ecclés.* (éd. Paris, 1862), t. XII, 904.

Digitized by Google

dans son édition de Fabricius [1], adoptèrent aussitôt l'opinion de Pez, et soutinrent que, malgré toutes les vraisemblances à l'appui de sa thèse, Mabillon avait dû se tromper en cette circonstance.

Cela n'empêcha pas que le sentiment de celui-ci n'eût encore des partisans convaincus, notamment R. Koepke, l'éditeur des Gestes des évêques de Liége dans les *Monumenta Germaniae* [2], érudit particulièrement à même de juger du style et des productions authentiques d'Heriger.

Néanmoins, on a jugé universellement, semble-t-il, que ce petit problème littéraire était désormais tranché dans un sens contraire à celui de Mabillon, par suite de la découverte, faite à Gand récemment par feu E. Dümmler, du traité authentique de l'abbé de Lobbes sur l'Eucharistie [3].

Je me propose, dans les pages qui suivent, de revenir brièvement sur cette découverte, de reviser peut-être en certains points la façon dont elle a été présentée, d'examiner enfin si les conclusions qu'on en a tirées sont toutes également acceptables.

***

Le manuscrit 909 de l'Université de Gand est sûrement identique, Dümmler n'a pas eu de peine à le démontrer, au volume n. 116 du catalogue des mss. de Lobbes en 1049, publié par H. Omont [4] :

> Herigeri abbatis exaggeratio plurimorum auctorum de corpore et sanguine domini vol. I. Ratranni de corpore et sanguine domini ad Karolum regem lib. I. Eiusdem de predestinatione dei ad eundem lib. II.

Il est vrai que le recueil d'extraits des Pères sur l'Eucharistie, par lequel débute le volume (foll. 1-15), ne porte actuellement aucun titre [5] et commence par les mots *Incipit omelia Eusebii*, etc. ; mais on ne saurait douter qu'il ne corresponde à l'*Exaggeratio* mentionnée au catalogue. Il est surprenant que Mabillon, qui avait eu ce même volume entre les mains, et avait d'autre part noté l'indication du catalogue, n'ait point remarqué la relation évidente qui

1. Edit. Florentiae 1858, t. III-IV, 178.
2. *Script.*, VII, 146 sq.
3. Cf. *Neues Archiv*, XXVI, 755 sqq.
4. *Revue des Bibliothèques*, t. I, p. 3 sqq.
5. C'est par erreur que S. Balau semble affirmer le contraire dans *Les sources de l'Histoire du pays de Liége*, p. 140 ; ce qu'il donne pour tel n'est que le signalement de la première portion du volume dans le catalogue de 1049.

Digitized by Google

existait entre les deux. Ces quinze feuillets d'extraits sont donc, sans conteste, l'opuscule d'Heriger mentionné par Sigebert.

Au reste, le ms. de Gand n'est pas seul à nous avoir conservé l'*Exaggeratio :* outre les autres copies qui se retrouveront ailleurs tôt ou tard, il faut signaler en premier lieu ce même recueil de Gembloux dans lequel Mabillon trouva l'anonyme de Cellot sous la rubrique : *Dicta domni Herigeri.* En effet, ce qui fait suite, dans ce manuscrit, au traité de Pascase Radbert (foll. 95-113) correspond exactement aux extraits qui remplissent les quinze premiers feuillets du ms. de Gand. Les différences ne sont qu'apparentes, et tiennent à ce que, dans les descriptions imprimées des deux recueils, des articles ont été joints ensemble, qui formaient des extraits distincts.

Le manuscrit 6. F. 30 du Séminaire de Liége (XIe siècle) contient, foll. 137^v-152, un autre exemplaire, plus ancien encore, de l'*Exaggeratio* d'Heriger [1]. Voici, d'après ces trois témoins du texte, l'énumération complète des morceaux dont se compose la collection :

1. OMELIA EUSEBII DE CORPORE ET SANGUINE DOMINI. Magnitudo caelestium... in secula seculorum. Amen.
2. OMELIA SANCTI HILARII DE SACRAMENTIS IN LIBRO VIII. DE SANCTA TRINITATE. Eos qui nunc inter patrem... uiuat ipse per patrem.
3. SANCTI AUGUSTINI DE CORPORE ET SANGUINE DOMINI EX LIBRO DE VERBIS DOMINI. Audiuimus ueracem magistrum... fuerit a patre meo.
4. SANCTI GREGORII IN LIBRO QUARTO DIALOGORUM. Idcirco credo quia hoc... hostia ipsi fuerimus.
5. EXCERPTA EX LIBRIS SANCTI AMBROSII DE SACRAMENTIS. His abluta plebs diues... corpus diuini spiritus.
6. ITEM ALIBI. Ergo auctor sacramentorum... debeo habere medicinam.
7. ITEM ALIBI. Venisti ad altare... iocunditas est spiritalis.
8. ITEM IPSE SANCTUS AMBROSIUS AIT. Sicut uerus est deí... sed deo resurrexit.
9. ITEM AUGUSTINUS IN TITULO PSALMI XXX TERTII. Cum fugeret Dauid... corpus in manibus suis.
10. ITEM IPSE IN NATALE INNOCENTUM. Recte ergo sub ara... religio copularet.

1. Je l'avais remarqué, il y a cinq ans, lors d'un passage rapide à la bibliothèque du Séminaire, sous la garde vigilante de feu Mgr Monchamp ; D. De Brayne a bien voulu depuis en prendre pour moi une description détaillée.

Digitized by Google

11. ET INFRA. Hoc est ibi requiesce... sacerdotis accipiant.

12. IN SERMONE LEONIS PAPAE. Tunc enim et sacrificii... quod accipitur disputatur.

13. IN OMELIIS BEDAE PRESBITERI DE EUANGELIO. Quomodo peccata mundi tollat... sumitur in salutem.

14. IN EPISTOLA SANCTI CIRILLI ET CL QUI IN EPHESO SUNT CONGREGATI. Necessarie igitur... factus et uocatus.

15. Adorate scabellum pedum eius... SANCTUS AUGUSTINUS IN EXPOSITIONE EIUSDEM UERSICULI ita... peccamus non adorando.

16. IN SERMONE SANCTI AUGUSTINI DE IIII. FERIA. Quid dicit omnis... tibi dimitti peccata.

17. ITEM IPSE IN EODEM. Tu autem anima christiana... fundetur in remissionem peccatorum.

18. EX DIALOGO SANCTI BASILII DE DIGNITATE SACERDOTII. Sacerdotii autem de quo... dei esset auxilium.

19. QUOD SACERDOS OMNI MUNDO UIDEATUR ESSE PRAEPOSITUS ATQUE ALIA NEGOTIA REUERENDA SUSCIPIAT. Nam eum qui pro omni... me nitebaris inducere ?

20. EX APPARITIONIBUS CORPORIS ET SANGUINIS DOMINI IN EA FORMA QUA UERE SUNT. Nemo qui sanctorum... mysterio sanaretur.

21. ITEM EX EISDEM APPARITIONIBUS. Narrabat abbas Danihel... quod exterius uisu conspexerat.

22. Haec diligenter attende, prudenter... quo solet incursare temptator.

23. Dicit etiam populus nationum... qui uitam dat huic mundo.

On aura remarqué que la provenance de ces divers extraits est soigneusement indiquée en tête de chacun d'eux [1], sauf pour les deux derniers. Dümmler et, après lui, S. Balau ont cru trouver dans ceux-ci le seul endroit où l'auteur de la compilation aurait mis sa note personnelle et parlé en son propre nom. Il n'en est rien : ces passages font partie l'un et l'autre du traité de saint Ambroise sur le Psaume 118, serm. 8 et 18.

***

Maintenant, de ce que l'*Exaggeratio* d'Heriger soit décidément représentée par la série d'extraits des trois manuscrits de Gand, de Liége et de Bruxelles, s'ensuit-il, comme on l'a conclu un peu hâtivement, qu'il faille refuser toute créance au dernier de ces

1. Renvois plus précis aux éditions modernes dans le Catalogue de Van den Gheyn et l'article de Dümmler.

Digitized by Google

manuscrits, ainsi qu'à celui de Signy [1], quand ils donnent comme *Dicta domni abbatis Herigeri* l'autre opuscule, publié d'abord comme anonyme par Cellot, puis sous le nom de Gerbert par Bernard Pez : 'Sicut ante nos dixit quidem sapiens...' ?

Je ne le pense pas, et il me paraît que la chose demande à être examinée de plus près.

Remarquons d'abord que l'attribution des *Dicta* à Gerbert, mise en avant par Pez sur la foi du seul manuscrit de Göttweig, a contre elle plusieurs précédents et constatations plutôt défavorables. Par exemple, dans son édition des œuvres mathématiques de Gerbert, publiée à Berlin en 1899, le prof. Bubnov a montré que quatre au moins des opuscules d'Heriger avaient été attribués jusqu'ici indûment à l'écolâtre de Reims [2]. Et A. Hauck [3] relève à bon droit la faiblesse des arguments invoqués pour faire honneur à celui-ci des *Dicta* sur l'Eucharistie ; il fait voir, en particulier, que l'Écriture est citée couramment dans cet opuscule d'une façon tout autre, beaucoup plus libre et moins exacte, que dans les traités authentiques de Gerbert. Bref, selon lui, la tentative de Dom Pez aboutit à un échec.

Il est vrai qu'il juge d'autre part 'invraisemblable' l'opinion de Mabillon ; et il n'est que juste de reconnaître que les raisons alléguées par ce dernier ne sont pas de nature à entraîner la conviction. Les voici toutes les trois, avec les trop faciles réponses que chacun y pourra faire :

1. Le continuateur de la Chronique de Lobbes et Sigebert de Gembloux rapportent qu'Heriger avait rassemblé bon nombre de citations des Pères catholiques, pour les opposer au sentiment de Paschase Radbert sur l'Eucharistie ; or, c'est là justement ce que fait l'anonyme de Cellot, avec ses textes de Jérôme, d'Augustin, de Fulgence et autres, destinés à montrer que le corps du Christ dans l'Eucharistie n'est pas tout à fait le même que celui qui est né de la Vierge Marie.

R. La collection de textes décrite ci-dessus répond d'une façon plus adéquate encore au signalement de Sigebert et du Chroniqueur. Le doute à cet égard n'est d'ailleurs plus possible, comparaison faite du contenu du manuscrit de Gand avec les indications si précises du catalogue de Lobbes de 1049.

2. Dans son Prologue à la Vie de saint Adélard de Corbie, un

1. Celui de Liége contient également les *Dicta*, mais sans nom d'auteur.
2. Cf. Balau, *Sources*, p. 142, note 2.
3. *Kirchengeschichte Deutschlands*, 3e part., p. 821, note.

Digitized by Google

auteur postérieur d'un demi-siècle à Heriger, saint Gérald de la Grande-Sauve, après avoir mentionné l'ouvrage de Pascase sur l'Eucharistie, ajoute aussitôt ces paroles : ' Hic autem qualis fuerit et quantus, in quadam epistola testatur abbas Lobiensis Herigerus, qui eo tempore inter sapientes habebatur sapientissimus '[1]. Et dans l'opuscule édité par Cellot, opuscule dont la forme et les dimensions conviennent parfaitement à une lettre, Pascase est l'objet d'éloges répétés.

R. Laissant de côté la question de savoir si le traité était primitivement une lettre — rien dans sa teneur actuelle n'est fait pour l'insinuer — il faut convenir que Pascase Radbert n'y est loué que d'une façon fort discrète, et non sans des restrictions expresses, par ex. col. 179 ' Dico autem Paschasium Ratpertum, qui... scripsit de eadem re libellum ad centum fere capitula satis utilem ' ; col. 181 ' si forte per ea simplicitas Paschasii Ratberti possit excusari ' ; col. 187 ' Sed iam Paschasium Radbertum sufficiat excusatum, librumque eius plurimorum utilitati defensum '. Ces mots suffisent à montrer que l'auteur appréciait sans aucun doute l'utilité du livre de Radbert ; mais le moyen d'y reconnaitre ce tableau des qualités et des grandeurs de l'abbé de Corbie, dont parle le biographe d'Adélard dans le passage cité ? Ou Gerald lui-même a pris le change, ou il s'agit dans ce texte de quelqu'un des nombreux opuscules aujourd'hui perdus d'Heriger. Dans un cas comme dans l'autre, l'argument tombe à faux.

3. L'anonyme de Cellot atteste que, dans l'exemplaire dont il se servait, le traité de Pascase Radbert comprenait presque cent chapitres : *ad centum fere capitula*. Or, Mabillon avait sous la main une copie exécutée sur un manuscrit de Lobbes, dans laquelle ce traité était divisé, effectivement, en nonante-neuf chapitres, tandis que dans les autres exemplaires imprimés ou manuscrits le nombre des chapitres était moins considérable. Encore un détail qui porterait à identifier l'anonyme avec l'abbé Heriger.

R. Le rapprochement n'aurait quelque valeur que si l'on parvenait à démontrer que cette division en 99 chapitres était une particularité exclusive de l'exemplaire de Lobbes ; et c'est à quoi l'on ne réussira jamais. Au contraire, nous constatons, par exemple, que l'auteur de la lettre : *Quod corpus et sanguis domini*, publiée par Mabillon d'après le manuscrit de Gembloux, et attribuée par lui à

1. MGH. Script. XV², 859.

Digitized by Google

Raban Maur [1], cite déjà l'ouvrage de Radbert d'après un manuscrit divisé de la même façon que celui de Lobbes.

A ces arguments, dont le lecteur a pu vérifier la faiblesse, R. Koepke en a ajouté un autre qui ne les surpasse guère en valeur. Il remarque que la partie dialectique des *Dicta*, à partir du ch. VII, repose sur le même texte de l'Écriture (Sap. 11, 21) qu'Heriger pose comme fondement de sa grande compilation des *Gesta episcoporum Leodiensium*. Il eût même pu faire observer que la façon dont ce texte est cité dans les deux écrits accuse tout à fait l'inconsistence signalée par Hauck comme caractéristique des citations bibliques dans les *Dicta* ; non seulement ces citations diffèrent de la Vulgate, mais elles ne s'accordent pas entre elles :

Vulg. *Omnia in mensura et numero et pondere disposuisti*
Gest. 2, 3 *uniuersa in numero et mensura et pondere constituens*
Ibid. 2, 17 *Omnia in numero et mensura et pondere constituit*
Dict. 7 *Omnia in mensura et pondere et numero constituisti.*

Et c'est un fait curieux que, dans cette inconstance même, l'auteur des *Gesta* et celui des *Dicta* s'accordent à maintenir contre la Vulgate 'constituisti' au lieu de 'disposuisti'.

Koepke rapporte à ce sujet divers exemples de l'habitude qu'avait Heriger de se copier lui-même, en reproduisant dans tel de ses ouvrages ce qu'il lui semblait avoir mis de bon dans un autre. Mais que tirer de cela ? Tant qu'il y aura des écrivains ici-bas, il y aura des plagiaires, et des plagiaires d'autrui, en général, plutôt encore que d'eux-mêmes. C'est ainsi que nous voyons l'auteur des *Dicta*, col. 186 sq., aligner et commenter une série de mots assez étrange, qu'il emprunte textuellement, sans prévenir le lecteur, à cet écrit anonyme dans lequel Mabillon a cru retrouver la lettre de Raban à Eigil de Prüm. A coup sûr, la présence, de part et d'autre, de cette formule d'aspect cabalistique est autrement significative que l'emploi, dans deux écrits, d'une phrase biblique devenue presque banale par l'usage qu'on en a fait de tout temps : ira-t-on cependant en conclure à l'identité d'auteur ?

En définitive, il ne reste plus, en faveur de l'attribution des *Dicta* à Heriger, que le témoignage des deux manuscrits de Gembloux et de Signy.

D'autre part, la suggestion émise par le Dr Hauck, qu'il faut chercher en Allemagne l'auteur des *Dicta*, à cause de la façon dont il désigne d'une part, Raban de Mayence et l'abbé Eigil, d'autre

1. *Acta SS. Ord. S. Bened.*, IV. II. p. 592 sqq. ; Migne 112, 1510 sqq.

Digitized by Google

part, Heribald, évêque d'Auxerre, Paschase Radbert, abbé de Corbie, et ' un certain Ratramne ', cette suggestion, dis-je, ne laisse pas que de surprendre sous la plume d'un historien qui vient de faire preuve d'une critique si rigoureuse à l'égard d'autrui. Ce n'est certes pas sur de semblables vétilles qu'on pourra jamais établir la provenance allemande des *Dicta*. On n'a signalé jusqu'ici de manuscrits de cet opuscule qu'à Louvain [1], Gembloux, Liége et Signy, c'est-à-dire dans la région qui avoisinait immédiatement l'abbaye de Lobbes : il y aurait là plutôt une présomption favorable à l'opinion défendue par Mabillon.

***

Et, vraiment, je ne puis me défendre de croire que le grand Mauriste n'ait eu raison, au fond ; seulement, sa thèse a besoin d'être reprise en sous-œuvre, surtout après la découverte de l'*Exaggeratio* proprement dite.

Dümmler et Balau ont supposé qu'Heriger avait inséré quelque chose de son cru à la suite de cette collection de textes relatifs à l'Eucharistie. Rien de plus juste en soi et de plus vraisemblable qu'une telle supposition ; mais il se trouve que les pages finales, qui étaient censées représenter cette part originale du travail, sont l'œuvre incontestée de saint Ambroise.

Si nous cherchions ailleurs, par exemple dans les *Dicta domni abbatis Herigeri* du codex de Gembloux ? Je pose simplement le problème, sans rien présumer encore de la solution qu'il comporte. Évidemment, l'abbé de Lobbes a pu se contenter de recueillir ses textes des Pères, sans y rien ajouter qui vînt de lui. Mais, d'autre part, on a eu certainement tort d'opposer a priori la découverte de l'*Exaggeratio* à l'authenticité des *Dicta*. Quand même il n'existerait pas d'autre relation directe de dépendance entre les deux écrits [2], il me paraît du moins indéniable que le second n'est que la mise en œuvre du premier, et cela, dans des conditions qui rendent peu probable l'hypothèse de deux auteurs distincts.

Afin que chacun puisse s'en faire une idée, examinons successivement les divers textes allégués dans les *Dicta*, en essayant d'en

1. Un manuscrit des chanoines réguliers de Saint-Martin, dont il sera question plus loin.

2. Peut-être y a-t-il lieu déjà d'en soupçonner quelqu'une dans la façon dont les *Dicta* sont reliés immédiatement et sans titre à l'*Exaggeratio* dans le ms. de Liége, fol. 151. Dans le codex de Gembloux, ils n'en sont séparés que par deux ou trois pièces, bien connues de l'auteur des *Dicta*, et utilisées par lui : la réponse anonyme *Intuentes*, la Lettre (de Raban Maur ?) commençant par *Quod corpus et sanguis Domini* et le court fragment *Aliud specialiter* publié par Mabillon à la suite de celle-ci.

Digitized by Google

déterminer la provenance et, par suite, les points de contact avec l'*Exaggeratio*. Les citations sont faites d'après Migne, t. 139, col. 179 sqq. :

> Col. 179 A. Sicut ante nos dixit quidam sapiens, cuius sententiam probamus, licet nomen ignoremus : 'Intuentes, inquiens, apostoli sententiam... de mysterio uidelicet corporis et sanguinis Domini'.

Ce sont les premiers mots de l'anonyme de d'Achery (*Spicileg.*, XII, 39-42 ; édit. in-fol. de 1723, I, 149 sq.) contre l'opinion des Stercoranistes [1]. Ce traité, que Baluze croyait être d'Amalaire [2], fait partie du recueil de Gembloux, foll. 113-115, entre l'*Exaggeratio* et les *Dicta Herigeri* ; dans le ms. de Liége, fol. 161v, il a été ajouté immédiatement à la suite des *Dicta*.

> 180 A. B. illud beati Hilarii non dubitemus inculcare : 'Non est, inquit, humano aut saeculi sensu... fidei fungemur officio'.

Passage compris dans la citation d'Hilaire, n. 2 de l'*Exaggeratio*.

> 180 B. Ambrosius in lib. de Sacramentis : 'Ista esca, inquit, quam accipis... et corpus Christi est'.

Dans l'*Exagger*. n. 6.

> 180 C. Item : 'Liquet igitur quod praeter naturae... carnis illius sacramentum est'.

Aussi dans l'*Exagger*. n. 6. De plus, c'est un des passages qu'un annotateur (Heriger lui-même [3], semble-t-il) oppose en marge à Ratramne dans le manuscrit de Lobbes, fol. 35v : 'O Ratramne, hic pretermisisti : Liquet, inquit Ambrosius, quod preter naturae... '

> 180 C. Item : 'Sicut uerus est Dei Filius... et uerus est potus'.

Dans l'*Exagger*., n. 8. Et, en marge du Ratramne de Lobbes, fol. 40v : 'O Ratramne, cur pretermisisti quod item dicit beatus Ambrosius ? Sicut uerus est Dei Filius... et uerus est potus. »

---

1. Ceux qui soutenaient que l'hostie consacrée est soumise à la digestion et à ses suites.
2. En cela, je pense, il avait tort : ni le style ni la doctrine ne conviennent à Amalaire, qui donna prise, précisément, à l'accusation de Stercoranisme (Cf. la Lettre de Florus, dans MGH. in-4°, *Epistul. Karol. aevi*, t. III, p. 269, 6-9). Du reste, il suffit de voir la façon dont ce même anonyme est désigné plus loin, col. 182 C. D. 'quidam sapiens moderno tempore', pour reconnaître qu'il s'agit d'un écrivain à peu près contemporain de l'auteur des *Dicta*, donc du Xe siècle.
3. C'était l'opinion de Mabillon, et Dümmler n'y contredit pas.

Digitized by Google

180 C. Leo papa : 'Sic sacrae mensae communicare... et sanguinis ambigatis'.

Exagger., n. 12.

180 C. Augustinus : 'Suscepit Christus de terra terram... ad salutem dedit'.

Exagger., n. 15.

180 D. Basilius : 'O miraculum, o Dei in nos... totum sub oculis humanis'.

Exagger., n. 18.

181 A. Item ipse : 'Cum, inquit, sacerdos etiam... subinde contigerit' et reliqua.

Exagger., n. 19.

181 A. Gregorius : 'Christus resurgens a mortuis... sacrae oblationis immolatur'.

Exagger., n. 4.

181 B. Hieronymus : 'Dupliciter, inquit, sanguis Christi... effusus est lancea'.

Citation reproduite d'après Ratramne, *De corp. et sang. Domini*, c. 70, comme l'auteur l'insinue lui-même vers le début, col. 179 D.

181 B. C. Augustinus autem scribens corpus Christi tripliciter dici... subintulit, dicens : 'Ceterum illud corpus quod natum est... qui sunt in corpore pascat'.

Passage inséré — sous le nom d'Augustin, paraît-il [1], — par Paschase Radbert au chap. VII (*al.* XII sqq.) de son livre. Reproduit, avec même attribution, par l'auteur de la lettre *Quod corpus et sanguis Domini*, qui s'en fait une arme contre Radbert. Les conditions dans lesquelles se présente ici la citation fournissent, comme je le montrerai plus loin, un argument de plus pour la restitution de cette Lettre à Raban Maur.

181 C.—182 A. Fulgentius : 'Firmissime tene, et nullatenus... donandum sit, euidenter ostenditur'.

Pris aussi, probablement, de Ratramne, c. 90, comme la citation précédente de saint Jérôme.

182 A. B. Eusebius : 'Quia Christus corpus assumptum... ipse etiam testis est ueritatis'.

1. Rien ne l'indique aujourd'hui dans l'édition de Martène, reproduite par Migne 120, 1285 : c'est que la provenance des citations, soigneusement notée en marge par Radbert (ibid., col. 1268 A.), a été négligée, dans la plupart des cas, par les copistes postérieurs. Au reste, on chercherait vainement ce passage dans les œuvres authentiques de saint Augustin.

Digitized by Google

Ce passage se lit vers le commencement de l'homélie d'Eusèbe, n. 1 de l'*Exaggeratio*.

182 C. D. quidam sapiens moderno tempore dixit : 'Sicut omnia in Christo uera... nihil infidum sentiamus'.

Ce savant n'est autre que l'auteur de l'*Intuentes*, déjà cité dès le début. Le passage figure dans le ms. de Gembloux, fol. 113-113^{v} ; dans d'Achery, I, 149, second alinéa.

183 A. B. Cyrillus : 'Necessarie igitur et hoc adicimus... filius hominis est factus et uocatus'.

Extrait 14 de l'*Exagger*.

183 D.—184 C. Hilarius: 'Eos, inquit, nunc, qui inter Patrem... cum uiuat ipse per Patrem ?'

Exagger., n. 2.

185 A. B. Senes illi in Vita Patrum alium aeque senem... naturaliter esse corpus dominicum, et in ueritate, non figuratum.

Correspond exactement au n. 21 de l'*Exaggeratio*.

186 D.—187 A. ponamus figuratim... ecclesia, quod est corpus eius.

Cette formule alambiquée est, comme je l'ai dit, empruntée presque textuellement à la finale de la lettre *Quod corpus* attribuée par Mabillon à Raban Maur, p. 596.

187 A. B. 'Sed, ut ait quidam sapiens, non ob hoc plures carnes uel corpora... contactuque illius unum fieri'.

Toutes mes recherches pour identifier cette citation sont demeurées jusqu'à présent sans résultat ; mais il y a lieu de présumer qu'il s'agit ici du même auteur que dans les trois autres passages où revient l'expression 'quidam sapiens'[1].

187 B. 'O quales, ut ait sanctus Basilius, oportet sacerdotis... officio subinde contigerint !'

Compris dans le n. 19 de l'*Exagger*.

187 C. Quod autem iterum obiciunt, eum dixisse 'toties Christum pati, quoties missas contingat cotidie ubique celebrari', ego certe in libro eius non reperi.

Accusation que l'auteur a cru découvrir dans la Lettre *Quod*

1. Je m'aperçois que tout ce passage de nos *Dicta*, depuis *Accepit itaque Christus* jusqu'à *reuecto officio subinde contigerunt*, y compris les fragments attribués au 'quidam sapiens' et à saint Basile, a été cousu à la fin du traité de Gezon de Tortone sur l'Eucharistie, sous ce titre : *Definitio breuis de Eucharistia*, Migne 137, 406 B. C.

Digitized by Google

corpus (de Raban ?) n. 6 ; mais il a en cela commis une méprise, comme on le verra plus loin.

> 188 C. D. de isto etiam quid quidam sapiens diffinierit, dicamus. ' Scimus, inquit, hoc sacramentum mysterio et reuerentia... in re corporali spiritaliter sumpsit '.

Tiré de l'*Intuentes* (d'Achery, p. 149), mais avec quelques lignes en plus, d'autres en moins. C'est ce qui m'a porté à supposer que le ' quidam sapiens ' de la citation non identifiée, ci-dessus 187 A. B., est, comme dans les trois autres cas, l'auteur de l'*Intuentes*. Le rédacteur des *Dicta* a dû avoir de cet opuscule un texte plus complet, dans lequel il aura taillé à son gré selon les besoins du moment.

En résumé, on peut dire que presque toutes les citations des Pères comprises dans les *Dicta*, quatorze sur dix-sept, sont fidèlement reproduites de l'*Exaggeratio* d'Heriger. Les trois autres, ainsi que les quatre du ' savant d'époque plus récente ' sont empruntées, partie au célèbre ouvrage de Ratramne, partie à la lettre présumée de Raban à Eigil, ou bien encore à la ' Réponse ' *Intuentes* : trois traités qui forment corps avec l'*Exaggeratio*, soit dans l'un, soit dans l'autre des trois manuscrits qui nous sont parvenus de celle-ci [1].

En présence d'une telle constatation, je n'hésite pas à affirmer qu'il y a lieu de prendre en sérieuse considération le titre *Dicta domni abbatis Herigeri* du recueil de Gembloux. Rien n'empêche — au contraire, il est tout naturel — que le docte abbé de Lobbes, après avoir formé sa petite *Exaggeratio* de textes sur l'Eucharistie, l'ait ensuite utilisée lui-même dans ce travail plus personnel que constituent les *Dicta*.

On se souvient que, d'après Sigebert et le continuateur de la Chronique de Lobbes, l'*Exaggeratio* aurait été composée expressément ' contre Radbert '. Or, ni dans le catalogue de Lobbes, ni dans aucun des trois manuscrits de cet opuscule nous ne trouvons la moindre indication relative à semblables visées polémiques de l'auteur. Il y a bien, dans le ms. de Gembloux, fol. 115, un titre ainsi conçu : *Dicta cuiusdam sapientis de corpore et sanguine domini aduersus Ratbertum* ; mais c'est en tête de la lettre attribuée par Mabillon à Raban Maur. Quant aux *Dicta Herigeri*, dont l'objet est, de toute évidence, le même que celui de l'*Exaggeratio*, non

1. L'ouvrage de Ratramne, dans le ms. de Gand (Lobbes) : la lettre *Quod corpus*, dans celui de Liége ; l'*Intuentes*, dans ceux de Liége et de Bruxelles (Gembloux)

Digitized by Google

seulement leur titre ne contient rien de semblable, mais un annotateur postérieur a cru même pouvoir y ajouter : *in quibus excusat Ratbertum Paschasium contra praecedentem, ut patet in fine.*

A ce compte, Heriger aurait pris à tâche d'excuser Radbert, bien loin de l'attaquer. Et c'est ce qui résulte pareillement, soit de la nature des textes réunis dans l'*Exaggeratio,* soit de l'attitude adoptée par l'auteur des *Dicta.* Celui-ci parle, il est vrai, de la 'simplicité' de l'abbé de Corbie, et convient qu'il a donné plutôt le sens que les paroles mêmes de saint Ambroise ; mais, au fond, il lui est nettement sympathique, et son but avéré est de prendre sa défense contre ses détracteurs, Raban Maur et Ratramne.

Là-dessus, grande question de savoir en quel sens il faut entendre les mots 'contra Ratbertum' des chroniqueurs. Casimir Oudin allègue un manuscrit des *Dicta* appartenant à la bibliothèque de Saint-Martin de Louvain [1], d'après lequel cet opuscule serait dirigé 'contra Ratherium', contre Rathier de Vérone, ancien moine de Lobbes. Mais Foppens [2] se déclare incrédule, et il a raison. D'autres, tels E. Dümmler et à sa suite S. Balau, ont cru que Sigebert aurait dû écrire 'contra Ratramnum'.

S'il m'est permis d'émettre à mon tour un avis, il me semble qu'il n'y a rien à changer au texte de Sigebert. Cet historien aura constaté que les *Dicta,* confondus peut-être par lui avec l'*Exaggeratio,* revenaient à plusieurs reprises sur Pascase Radbert et son traité de l'Eucharistie : trompé sans doute par le titre 'aduersus Ratbertum' en tête de la Lettre de Raban (?), il aura conclu un peu hâtivement que l'opuscule d'Heriger était dirigé lui aussi contre l'abbé de Corbie.

***

L'occasion est favorable pour examiner si ces *Dicta cuiusdam sapientis de corpore et sanguine domini contra Ratbertum* ont quelque chance de représenter l'écrit adressé à Eigil de Prüm, dont parle ainsi Raban Maur dans sa lettre à Heribald d'Auxerre :

---

1. Suffrid Peeters, *De illustribus ecclesiae scriptoribus* (Coloniae, 1580), p. 373, l'avait déjà signalé à propos du ch. 137 (selon lui 138) du *De script. eccles.* de Sigebert. Je ne trouve pas marqué dans la liste qu'Antoine Sanders a publiée des livres de ce monastère ; à moins qu'il n'ait fait suite, comme dans le codex de Gembloux, au traité de Pascase Radbert sur l'Eucharistie, noté comme faisant partie de la bibliothèque de Saint-Martin de Louvain, p. 221 de la *Bibliotheca belgica manuscripta,* pars II (Insulis, 1644).

2. *Biblioth. belg.* (Bruxellis. 1739), I, 472. Cf. les Ballerini, dans la Préface à leur édition de Rathier. Migne 136, 24.

Digitized by Google

> Nam quidam nuper de ipso sacramento corporis et sanguinis Domini non rite sentientes dixerunt, hoc ipsum esse corpus et sanguinem Domini, quod de Maria uirgine natum est, et in quo ipse Dominus passus in cruce est et resurrexit de sepulcro. Cui errori, quantum potuimus, ad Eigilum abbatem scribentes restitimus et quod uere credendum est aperuimus.

Mabillon le premier, en 1680, proposa d'identifier les deux écrits [1]. Presque tous les hommes compétents se sont depuis montrés favorables à cette hypothèse : Cave [2], les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France* [3], Fr. Kunstmann [4], le compilateur de la Patrologie de Migne [5], le Dr Hauck [6], S. Balau [7], etc. Dom Ceillier [8], à peu près seul, s'est posé en contradicteur, et ses arguments sont loin de faire honneur à sa perspicacité : où a-t-il vu que le 'certain savant' cité à quatre reprises dans les *Dicta Herigeri* est ce même anonyme dans lequel Mabillon a cru reconnaître Raban Maur ? [9]

L'étude que nous venons de faire de ces *Dicta Herigeri* va nous mettre à même de renforcer l'un des motifs que l'illustre Mauriste a fait valoir en faveur de l'identification.

L'abbé de Lobbes, au début, parle en ces termes des deux représentants de l'opinion opposée à celle de Pascase Radbert :

> Contra quem satis argumentantur et Rabanus in epistola ad Egilonem abbatem, et Ratramnus quidam in libro composito ad Carolum regem, dicentes esse aliam : uel testimonio Hieronymi, qui dicit dupliciter dici corpus Domini, uel auctoritate sancti Augustini, qui dicit tripliciter dici.

Un peu plus loin, col. 181 A. B., il nomme de nouveau ces deux détracteurs de Radbert, et ajoute qu'il se croit obligé de reproduire ici les textes sur lesquels ils se fondent pour soutenir que la chair du Christ au sacrement de l'autel n'est pas identique à celle qui est née de la Vierge. Sur quoi, il cite d'abord un passage de Jérôme, sur le double sens dans lequel on peut entendre le sang du Christ. Et cela, nous l'avons vu, est pris de Ratramne, ch. 70.

---

1. Dans les *Acta SS. Ord. S. Bened.* saec. IV, part. 2, p. 592.
2. *Scriptor. ecclesiastic. historia literaria* (Basileae, 1745), t. II, p. 39.
3. T. V, p. 185 sq.
4. *Hrabanus Magnentius Maurus, eine historische Monographie* (Mainz, 1841), p. 157 sq.
5. T. 112, col. 1510-18.
6. *Kirchengeschichte Deutschlands*, 3e partie, p. 321, note.
7. *Sources de l'hist. du pays de Liége*, 159, note 4.
8. Édit. Paris 1862, t. XII, 549 sq.
9. K. Werner est tombé dans la même faute, dans sa monographie *Gerbert von Aurillac* (Wien, 1878), p. 166.

Digitized by Google

Vient ensuite l' ' autorité ' promise de saint Augustin sur la triple manière d'entendre le corps du Seigneur.

Ce texte ne figure pas dans l'ouvrage de Ratramne ; mais, de la façon dont Heriger l'introduit, on est amené tout naturellement à conclure qu'il faisait partie de l'argumentation de Raban Maur. Or, il se trouve précisément que presque toute la portion des *Dicta cuiusdam sapientis* dirigée contre Radbert (nn. 3-5) roule sur ce même passage soi-disant d'Augustin. Il y a là, si je ne me trompe, une sérieuse coïncidence de plus à l'appui de la thèse de Mabillon [1].

Mais où celui-ci s'est sûrement trompé, c'est quand il émet l'avis que la seconde partie de l'anonyme ainsi identifié avec Raban Maur vise, elle aussi, directement Pascase Radbert. Je ne puis le croire, encore qu'Heriger déjà ait commis la même erreur, comme le prouve cette phrase vers la fin, col. 187 C :

> Quod autem iterum obiciunt, eum dixisse ' toties Christum pati, quoties missas contingat cotidie ubique celebrari ', ego certe in libro eius (Paschasii Radberti) non reperi.

Nul doute qu'il ne s'agisse ici du passage véhément des *Dicta c. sapientis*, n. 6 (Migne 112, 1516 A) :

> Hic, si potest, oculos et aures aperiat, et haec uideat et audiat, qui quoties toto terrarum orbe missarum sollemnia celebrantur, toties dominum Christum pati praedicat, etc.

Raban ne citant ici personne par son nom, on a cru qu'il continuait à s'escrimer contre le même adversaire, Pascase Radbert. Mais tout le contexte insinue plutôt le contraire ; l'exclamation indignée, à la fin du n. 6 (Migne 1517 B) me paraît, à cet égard, absolument concluante :

> Ecce qualia missarum sollemnia celebrantur ab illo nimis longe lateque laudato pontifice, qui pro solis reprobis uult et praedicat Dominum Deum nostrum toties passionem perferre, quoties ad altare sacramentum corporis et sanguinis Domini satagit sacerdos offerre.

En marge des expressions relatives à ' ce pontife qui est partout l'objet d'éloges exagérés ', Mabillon note qu'il s'agit de Pascase, décoré ironiquement du titre de pontife.

---

1. Cette restitution au moins partielle de la Lettre à Eigil n'est pas sans quelque conséquence pour la biographie de Raban Maur : car l'auteur témoigne au commencement qu'il a séjourné, à une époque antérieure de sa vie, chez un chef bulgare. Kunstmann (*op. cit.*, p. 158, note 1) est d'avis que ce séjour doit se rattacher à l'expédition de Louis le Germanique contre les Bulgares en 828.

Digitized by Google

Encore une fois, cette interprétation me paraît inacceptable. Je suis convaincu que Raban vise ici un tout autre adversaire, quelque prélat célèbre, que par respect ou par prudence il s'abstient de nommer : peut-être Hincmar, qui eut plusieurs fois maille à partir avec l'archevêque de Mayence, et qui, en deux de ses écrits pour le moins, a pris ouvertement le parti de Radbert dans la controverse relative à l'Eucharistie [1]. Les données chronologiques s'accorderaient parfaitement avec cette solution : la lettre de Raban Maur fut écrite vers 854, Hincmar occupait avec éclat depuis une dizaine d'années le siège métropolitain de Reims.

Remarquons, en terminant, que les *Dicta domni abbatis Herigeri* sur l'Eucharistie ne sont connus jusqu'à présent que par l'édition de Cellot, déjà passablement ancienne ; le texte serait susceptible çà et là de certaines améliorations, à l'aide des deux manuscrits de Liége et de Bruxelles. Dans ceux-ci, par exemple, la formule au bas de la col. 186 est disposée de la façon suivante :

Christus	Eucharistiam	Ecclesia
Inconsumptibilis	Sumendam	Sumens
Inuescibilis	Vescendam	Vescens
Dat	Datam	Accipit
Ab ipso	Ex ipso	Corpus ejus

Un peu auparavant, vis à vis des mots *Ad hanc similitudinem*

1. *De praedestinatione dissert. poster.*, c. 31, et *Explanat. in Ferculum Salomonis*, Migne, t. 125, col. 296 et 827. Ce dernier passage est surtout remarquable, mis en regard de la Lettre de Raban : ' Dominus noster qui dilexit nos et lauit nos a peccatis nostris in ipso sanguine suo, non solum quando sanguinem suum dedit in cruce pro nobis,... uerum etiam cotidie tollit peccata mundi, lauatque nos a peccatis nostris cotidianis in sanguine suo, cum eiusdem beatae passionis ad altare memoria replicatur, cum panis et uini creatura in sacramentum carnis et sanguinis eius ineffabili Spiritus sanctificatione transfertur, sicque corpus et sanguis illius, non infidelium manibus ad perniciem suam funditur et occiditur, sed fidelium ore suam sumitur in salutem. '

Digitized by Google

(col. 185 c.), autre figure qui fait complètement défaut dans l'imprimé :

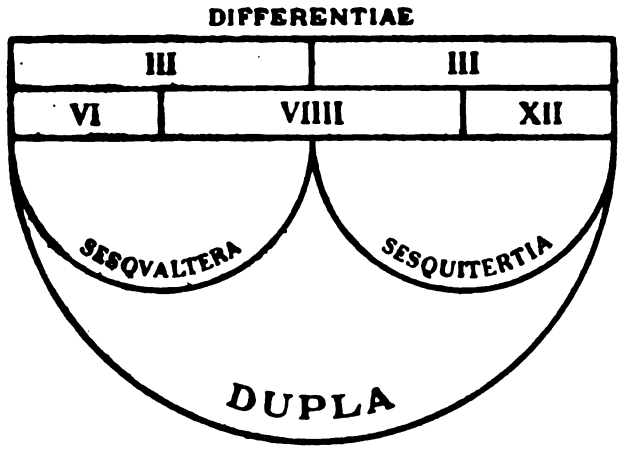

Parmi les autres morceaux dont se compose la collection de Bruxelles-Gembloux, il s'en trouve un (foll. 129ᵛ-131) intitulé : EX LIBRO CONFESSIONUM DOMNI RATHERII DE CORPORE ET SANGUINE DOMINI. C'est peu de chose en soi, deux colonnes seulement de l'*Excerptum ex dialogo confessionali* de Rathier de Vérone (Migne, t. 136, de 402 B à 404 C). Mais, comme l'unique manuscrit dont se sont servi les Ballerini pour éditer cet opuscule était assez endommagé à cet endroit, et que d'ailleurs le fragment ne laisse pas d'avoir son importance au point de vue dogmatique, on ne trouvera point mauvais que j'en rétablisse ici au moins les deux passages où les éditeurs ont dû remplacer par des points les mots qui manquaient dans leur exemplaire. Migne 136, 402 C :

> ' Nisi manducaueritis, inquit, carnem filii hominis, et biberitis sanguinem eius ' — panem utique et uinum per naturam, carnem et sanguinem uere et non figuraliter per inuocati sancti Spiritus incomprehensibilem operationem et diuinitatis inhabitationem factum —, ' non habebitis uitam in uobis ' : ut subintellegas, sed mortem animae, quae utique fructificat gehennae.

Ibid., col. 403 A :

> Quis est dignus? ais. Audisti modo. Respondeo : id est, qui sic comedit sicut lex praecipit. De praesentialiter enim ita idoneo dicit, non de eo qui olim fuerat discinctus, discalciatus, baculum non gestabat, piger in hoc luto scelerum uolutari quam ad supera maluerat festinare. Tunc si manducasset, iudicium sibi manducasset.

Digitized by Google

Le premier passage surtout permettra de préciser davantage la terminologie de l'évêque de Vérone par rapport à l'Eucharistie.

Voici donc brièvement les conclusions de cette étude :

L'opuscule sur l'Eucharistie attribué à Heriger par Sigebert et le catalogue de Lobbes de 1049 est bien véritablement cette petite collection de textes, de tout point impersonnelle, que contiennent les trois mss. de Gand, de Bruxelles et de Liége.

Mais rien n'empêche que le traité de l'anonyme de Cellot, autrement dit le *Dicta abbatis Herigeri*, ne soit également l'œuvre de l'abbé de Lobbes, comme l'avait cru Mabillon ; au contraire, la comparaison des *Dicta* avec l'*Exaggeratio* induit naturellement à admettre l'identité d'auteur. L'attribution à Gerbert doit, décidément, être abandonnée.

Mabillon a encore deviné juste quand il a proposé d'identifier le *Dicta cuiusdam sapientis* du recueil de Gembloux avec la lettre perdue de Raban Maur à Eigil de Prüm ; mais il ne s'est pas aperçu que la seconde moitié de cette lettre était dirigée contre un adversaire autre et plus haut placé que Pascase Radbert.

Enfin, les manuscrits de Bruxelles et de Liége permettent de compléter et d'améliorer en plus d'un endroit, soit le *Dicta Herigeri*, soit le passage des Confessions de Rathier qui a trait à l'Eucharistie.

D. G. MORIN.

Digitized by Google

ÉPAVES D'ARCHIVES PONTIFICALES DU XIVe SIÈCLE.

(*Suite et fin.*)

Gregor(ius)

59. Extrait du registre des suppliques (27 janvier 1371).

Clementissime pater. S. V. supplicat — — universitas magistrorum et scolarium Parisiis studentium — — *(lacéré)* —, procuratori nacionis predicte [= Picardorum], studenti in decretis, clerico Cameracenis diocesis, origine Leodiensi, vero nacione (*lacéré*) — — de beneficio (... *lacéré*).

— — — clerico, Tornacensis diocesis, de canonicatu sub expectatione prebende ecclesie Tornacensis — — — *Fiat R.* Item quod transeant sine alia lectione. *Fiat R.* Datum Avinione sexto kal. februarii anno primo.

Collatio facta per me G. Sanheti supplicationum domini nostri pape registratorem.

R(egestrata) J. de Carpin(eto) p(ro) Pampil(onensi).

0,30 × 0,205. Mêmes remarques que pour le n° 14.

60. Extrait du registre des suppliques (28 janvier 1371).

Summe sanctitatis in Christo patri domino Gregorio pape XI S. Romane — — — universitas doctorum et scolarium utriusque juris — —

Primo — — Guillelmo de Ortolano, clerico Caturcensis diocesis, — — —

Item Johanni Chalendeti, presbitero Lugdunensis diocesis, bacallario in decretis de archipresbiteratu vacante vel vacaturo, etiam si curam habeat animarum — — ad coll. — archiepiscopi et capituli — — — ecclesie Lugdunensis — — Sine alia lectione. *Fiat R.*

Datum Avinione quinto kal. februari anno primo.

[Sumptum de regest]ro et collatio facte per me B. Stephani et me G. Sanheti supplicationum domini nostri pape registratores.

R(egestrata) J. de Sancto Mart(ino) p(ro) Pampil(onensi).

0,30×0,16. Mêmes remarques que pour le n° 14.

61. Supplique (19 juin 1371).

Supplicat — — Bertrandus de Convenis, domicellus, — — in personam sui consanguinei (.....) de Bolhaco — — de rurali ecclesia B. M. de Poslano sine cura, Auxitane dyocesis, — — — Sine alia lectione.

Digitized by Google

ℭ vel — — de canonicatu sub expectatione prebende ecclesie Lovimbr (?).

Sine alia lectione. *Fiat R.*

Datum apud Villamnovam, Avinionensis dyocesis, tercio decimo kal. julii anno primo.

R(egestrata) N. Clementis p(ro) Pampil(onensi).

0,24 × 0,11. Mêmes remarques que pour le n° 6. Au dos : III° libro CCVIII R.

62. Supplique (21 novembre 1375).

ℭ Exponitur S. V. pro parte — — Jacobi Fortis de Castris, laici, et Condoris, ejus uxoris, Castrensis diocesis, quod licet ipsa Condors guardiano et fratribus domus ordinis minorum de Castris in nullo teneretur, tamen Guillelmus de Venessio pretensus sindicus dictorum guardiani et fratrum ipsos exponentes nomine dictorum fratrum super quibusdam pecuniarum summis coram officiali Castrensi traxit in causam — — — — —

Concessum quod committatur in partibus. Avinione XI kal. decembris anno quinto.

R(egestrata) B. Franciss. p(ro) Pampil(onensi).

0,215 × 011. Mêmes remarques que pour le n° 21.

63. Supplique (1 février 1370, 1378 ?).

ℭ Exponit — — — guerras regis Ungarie per quosdam sibi consanguineos et affines uno... et mobilibus quorum nomina et bona predictorum hic habere dignemini pro expressis —

[*Concessum*] *in partibus cum potestate absolvendi a juramento et rest* (... *lacéré*) *nulli. Rome kal. februarii anno VIII.*

R(egestrata) G. Bar(onis) — — *(lacéré).*

017×0,15. Fragment incomplet de la moitié droite du papier. Mêmes remarques que pour le n° 14. A la rigueur l'acte pourrait être aussi daté du 1er février 1378.

64. Fragment de supplique (29 janvier 1371).

— — Dominus Henricus de Selde, canonicus prebendatus — — opidi de Wingeinrode, Halberstadensis diocesis.

De m(andato) d(omini) n(ostri) pape audiat M. Thomas causam ut petitur vel alius pro eodem in curia et in vicinis partibus..... in foro et justiciam faciat.

Fragment de 0,275 × 0,14. Au verso : Hermannus demens can. ecclesie S. Ciriaci. In causa Wormaciensi.

Commissio presentata in rota die mercurii XXIX januarii per P. Alani LXXI pres(entibus) dominis aud(itoribus) sacri palatii.

Digitized by Google

65. Fragment de supplique (1371 5 janvier — 1378).

— — — Guidonis Anstini, clerici Morinensis diocesis, — — ad collationem — — canonicorum ecclesie Morinensis — *Fiat R.* Sine alia lectione. *Fiat R.*

... (*lacéré*) Bellihominis p(ro) Pampil(onensi).

0,13×0,08. Mêmes remarques que pour le n° 6.

66. Fragment de supplique.

ℭ. Exponit S. V. — — Adam de Chipper... Londonien.... — *C. diebus in forma. Rome* XVI...

0,12×0,08.

67. Fragment de supplique (1371-1378 ?)

ℭ. Supplicat — — — Thomas de... canonicatu et prebenda ..... Alberegalis, Vesprimiensis...

Datum apud Villam...

0,095×0,07. Au verso : 1° libro II^XX^III. R.

68. Fragment de supplique (9 octobre 1366).

..... domini Ademari de Larat, presbiteri Petragoricensis diocesis ..... Robertum de Straton... — — *Aud(iat) magis(ter)... justiciam faciat.*

0,19×0,11. Au verso : Petragoricen. Anno Domini M° CCCLXVI, ind. III, die IX mensis octobris, pontificatus quarto.....

69. Fragment de supplique (après le 27 août 1372).

... G(uillelmus), sancti Angeli diaconus cardinalis, de prioratu de Paternis — — — vacante per obitum Philippi, Sabinensis episcopi cardinalis. — — — *Fiat motu proprio et dispensamus R.* Sine lectione. *Fiat R*

.....

R(egestrata)... p(ro) Pampil(onensi).

0,14×0,055. Mêmes remarques que pour le n° 6. Au verso : libro secundo fol. CC. R. Le cardinal Philippe de Cabassole mourut le 27 août 1372.

70. Fragment de supplique (24 novembre 1371-1375 ?).

ℭ. seu altari in ecclesia..... de Cotebuz in Romana curia defuncti misericorditer providere... Sine alia lectione...

R(egestrata) B. Geraldi p(ro) Pampil(onensi).

Datum Avinione nono kal. decembris anno...

0,14×0,05. Fragment de ficelle.

71. Fragment de supplique (7 mai 1371 ?).

...Deanmond, militi Exoniensi et dom... possint in ipsorum presentia... divina... (*Con*)*cessum Avinione nonis maii anno primo.*

R(egestrata) J. de Carpin(eto) p(ro) Pampil(onensi).

0,105×0,06. Urbain V et Grégoire XI étaient à Avignon le 7 mai de la première année de leur pontificat. J. de Carpineto figure en 1375

Digitized by Google

(n° 25, 26), 1368 (n° 52), 1371 (n° 59). Je suis plutôt porté à dater la pièce de 1371, à cause du voisinage.

72. Fragment de supplique (1371-1378).

— — — Novoforo, clerico Pomezaniensis diocesis, de perpetua vicaria. — — — *Fiat R.* ... (sine alia lectione). *Fiat R.*

0,10×0,07. Mêmes remarques que pour le n° 6.

73. Fragment de supplique (12 janvier 1372).

(Dign)etur S. V. provisionem auctoritate ordinarii factam Rogerio Torn... — — — vac. per obitum Guillelmi Borcerii... confirmare. *Fiat R.* Sine alia lectione *Fiat* (*R*).

... Avinione pridie idus januarii anno secundo.

0,13×0,08. Mêmes remarques que pour le n° 6. Au verso : primo libro fol. VIII.

74. Fragment de supplique (15 février 1373).

...R(obertus), basilice duodecim apostolorum presbiter cardinalis, in personam... can(onici) hospitalis SS. Nicolai et Bernardi Montisjovis, ordinis S. Augustini...

Sine alia lectione. *Fiat R.*

(Datum Avi)nione quinto decimo kal. marcii anno tercio.

R(egestrata) B. Franciss. p(ro) Pampil(onensi).

0,20×0,115. Mêmes remarques que pour le n° 6. Au verso : primo libro fol. LXXV. R.

75. Attestation d'examen (avant 1337 ?).

Reverendissime pater. Examinatus est per me Petrus Barbe, diocesis Rothomagensis, super gratia sibi facta de beneficio cum cura vel sine cura ad collationem etc. abbatis et conventus Sancti Dyonisii in Francia, O.S.B., Parisiensis diocesis.

A. Prinacen ?

0,11×0,075. Au dos : Examen Petri Barbe. Fragment de cire rouge sur le pli. Il semble bien que l'expectative d'un bénéfice indéterminé est la première grâce sollicitée en curie. Me. Pierre Barbe, si toutefois il s'agit du même personnage, licencié en droit canon, recteur de l'église de St-Laurent de Cérès (dioc. d'Angoulème), obtint un canonicat avec expectative de prébende à Angoulème, le 1er juin 1337 (Vidal, *Lettres communes de Benoît XII*, n. 4466). Le 4 juillet 1340 il figure comme official de Thérouanne (*Mém. de la Soc. des Antiq. de la Morinie*, t. X, 2e partie, p. 361). Il fut aussi chanoine prébendé de Thérouanne et obtint, en 1351, d'autres bénéfices dans ce diocèse (Berlière, *Suppliques de Clément VI*, n. 338, 2336). Le 9 mai 1353, il fut nommé trésorier de Thérouanne après le décès de Jean de Colmieu (*Collect.* 188, f. 76v ; cf. *Reg. Avin.* 126, f. 106).

Digitized by Google

76. Certificat d'examen.

Expediatur Demetrius Nicolai, presbiter, qui pro beneficio ecclesiastico cum cura vel sine cura vacante vel vacaturo, spectante ad collationem episcopi Waradrensis examinatus est — — —

0,11×0,06. Au dos : fragment de cire rouge.

77. Fragment d'une lettre italienne (6 août 1339).

0,29×0,12. Au dos : Bartholomeo Tegrini.

78. Fragment en italien (21 octobre 1347).

0,20×0,15.

79. Fragment de lettre (13 octobre 1306).

Bertrigarius de Ampiaco, legum doctor, canonicus Ruthenensis, domini nostri pape capellanus — — —

Datum Avinione 13e mensis octobris anno Domini Mo CCCo LXVI, pontificatus domini Urbani pape quinti anno quarto.

Pro Johanne de Vico.

0,25×0,165.

80. Fragment de lettre (29 janvier 1370).

Datum Avinione die XXIX mensis januarii anno Domini Mo CCCLXX.

Pro Johanne de Vico.

0,20×0,09.

81. Attestation de collation du bénéfice après examen (29 décembre 1363 ou 1371).

Bene legit et bene cantat et bene construit Johannes dictus de Patientia de Albano, presbiter Tricaricensis diocesis, habet gratiam de beneficio ecclesiastico cum vel sine cura spectante ad collationem — — — episcopi Potentini — — — vacante vel vacaturo. — — — Datum Avinione IIII kal. jan(uarii) anno primo.

Sumptum de regestro litterarum de mandato domini per me Raymundum de Colandris prius facta diligenti collatione.

G(ratis) pro Deo.

0,295×0,11.

82. Fragment d'un document italien (5 septembre 1373).

0,23×0,11.

83. Au vicaire et aux juges de Tarascon. Lettre latine de Jacques Roberti, licencié en droit, juge de la Cour temporelle d'Avignon (1er décembre 1378). Signé H. V. Mafless (?).

84. Fragment provençal. Au dos : A Monss. Johan de Masflatay rector de Monluoc. Signé : Guilhelm...linier (luner ?).

0,19×0,18.

Digitized by Google

85. Lettre privée.

Scriptum vig(ilia) Penthecostes.

Jo(hannes) de Hyns(berg ?) vester socius.

0,21×0,15. Au verso : Provido et diligenti viro D. ... mas de Sareponte in... in bursa magistri Theod(erici ?) de... conversanti socio meo *(lacéré)*.

86. Fragment de la minute d'une lettre de François, cardinal-prêtre de St-Marc, au prieur général de l'ordre de St-Basile (23 décembre 1356-25 août 1361).

0,20×0,13. François degli Atti fut nommé cardinal de St-Marc le 23 décembre 1361 (Eubel, I, 42).

87. Lettre d'affaire de Martin de Porcis à noble Me Poncet (29 mai 1369).

0,21×0,15.

88. Fragment latin (29 mars 1370 ?, 1364 ?) relatif à la citation de Jean de Lantys. La cause a été confiée à Guillaume Noeleti, à la demande d'Étienne Fabri, procureur d'Éberhard de *Torena* et d'Étienne de Laroseria. Vendredi 29 mars.

En bas : Johannes de Curia, clericus Monasteriensis.

0,28×0,12. Guillaume Noeleti, référendaire papal, fut nommé cardinal de St-Ange le 30 mai 1371. Le 29 mars tombe un vendredi en 1370 et en 1364.

89. Lettre de Vitanellus de Viterbe à Guillaume Baronis (7 mai 1373).

Vitanellus de Viterbe demande une dispense de mariage pour sa fille Catherine et pour Jacques Vannicelli de Viterbe unis au 4e degré. Viterbe, 7 mai, ind. XI.

0,22×0,18. Au verso : Reverendissimo in Christi patri et domino, domino Guillelmo Baroni, secretario domini nostri pape, patri et domino suo precipuo.

90. Lettre latine de Clément de Gorçano (Sister(on) 12 juillet)...

Au dos : nobilibus viris dominis Anth(onio) et Georgio fratribus de Max...

0,27×0,145.

91. Document latin presque effacé.

0,19×0,18. Au dos : in causa de Bullon de die lune...

92. Lettre latine de Thomas Bossaninus (1369, 6 février).

Regestrata m. ratione dicti Thome folio VIII.

0,20×0,14. Au dos : Domino Nicholao Marchoadi committimus.

93. Lettre.

0,21×0,15. Effacé.

Digitized by Google

94. Lettte italienne.

A Jacopo di Vannis in Vignone. 0.24×0,16.

95. Lettre italienne (22 mars 1364).

Doffo de Tagliaberti et comparibus in Vingnone.

0,21×0,14. Effacé.

96. Lettre latine de Dominique Botaccii à Me Ponzet (8 février). 0,21×0,10. Au dos : 8 feb.

97. Mandat en latin (17 février 1370).

0,14×0,15. Die 17 feb. Au dos : Nicolino Canier — — — 23 feb. 1370 (Viterbe).

98. Fragment italien, 0,30×0,14.

99. Fragment italien, 0,16×0,17.

100. Fragment italien adressé à Messer Nicholao da Uçano in Vignone, 0,09×0,12.

101. Minute d'une lettre de Clément VII (25 janvier 1382).

Clemens episcopus.

R. de Valle. G(ratis) pro Deo.

Dilecto filio Antonio Sacii, clerico Ispalensi...

Vite ac morum honestas.

0,42×0,15. Au dos : Datum Avinione VIII kal. februarii anno quarto.

R. per Crescen. G(ratis) pro Deo.

102. Fragment de minute d'une lettre de Clément VII.

Clemens... Dilecti filii Johannis Bernardi, pauperis acoliti...

0,23×0,14. Au verso : R· Jo. Renordelli. B. Calveti.

Iud. abbas monasterii S. Martini Sagiensis ac officialis Sagiensis et cantor ecclesie Sagiensis.

103. Fragment de minute d'une lettre de Clément VII.

Clemens... Petri Gundissalvi de Castello — — ad coll. — — episcopi Ispalensis.

0,28×0,15.

104. Fragment de minute d'une lettre de Grégoire XI (1376).

Gregorius —

Carissimo in Christo filio Petro, regi Aragonum illustri, Gaudemus et letamur in Domino qui sic personam tuam gratie sue benedictione perfudit — — Sane nuper dilectus filius Franciscus Rome, cancellarius tuus, decem galeas pro eundo Romam pro parte magnificentiae tuae liberaliter nobis obtulit...

0,26×0,13.

105. Fragment de minute d'une lettre de Clément VII (20 novembre 1378).

Digitized by Google

0,26 × 0,15. Il y est question de l'église de Moon (dioc. de Bayeux).
Datum Fundis XII kal. decembris anno primo.

106. Fragment de minute d'une lettre papale de provision.
0,20 × 0,15.

107. Fragment de minute de lettre papale.
Datum Avinione V kal. marcii anno primo.
0,20 × 0,12. Au dos : Jud. principalis prepositus Wyssegraden. et prepositus in Sderaz in Praga et decanus Wissegraden. prope Pragam.

108. Fragment de minute de lettre papale.
— — Non obstante — — quod in de Ruyenwaldis unam ac in de Stolp parochialibus ecclesiis, Caminensis diocesis, aliam perpetuas vicarias nosceris obtinere.
Datum Avinione V idus octobris anno quinto.
0,23 × 0,15.

109. Fragment de pièce de procédure.
Pon Mage de Cadarosia au sujet du testament de sa femme Marie.
0,18 × 0,15 recto et verso.

110. Fragment de minute d'une lettre papale (28 janvier 1379).
Datum Avinione V kal. febr. a° 1°
0,21 × 0,15.

111. Fragment de minute d'une lettre papale (28 novembre 1378).
Datum Fundis IIII kal. decembris anno primo.
0,21 × 0,15.

112. Fragment de copie d'une lettre papale (16 février 1381 ?)
Datum Avinione XIIII kal. marcii, pontificatus nostri anno tercio.
0,11 × 0,15.

113. Fragment de copie d'une lettre relative au sénéchal d'Agen.
— — — —

Rursus eciam faciatis videri alia loca et hospitia nostra quod in eis non pluat et stent bene coperta, quia propter modicam pluviem, ut scitis, paulatim destruetur tota una domus.

Ceterum statim quod recepimus litteras vestras in quibus nobis scribebatis quod senescallus Agennensis mandaverat pro procuratore nostro et quod senescallus Thol. eundem senescallum Agennensem requisiverat ut juxta articulos pacis dominorum regum Francie et Anglie dimitteret partem nostram civitatis nostre Auxitane sub dominio Regni Francii etc... Super quibus... disputare nec ostendatis vos in aliquo partialis...
0,30 × 0,14.

Digitized by Google

114. Suite du fragment précédent.
0,30 × 0,20.

115. Fragment de l'office des défunts.
0,145 × 0,115 4 ff.

116. Fragment de minute d'une lettre papale (17 novembre 1378).
Pour un certain Jean.
Datum Fundis XV kal. decembris anno primo.
0,15 × 0,14.

117. Fragment en hébreu.
Verso et recto, 0,24 × 0,11.

118. Fragment.
Déclaration du décès ... d'une personne enterrée « jeudi dernier » dans l'église St-Nizier à Lyon et d'une naissance posthume.
0,30 × 0,13.

119. Fragment d'une minute de lettre papale.
Datum Avinione...
0,21 × 0,15.

120. Fragments d'un registre de procédure.
— — Cadarossa quandam terram — — Bernardi Raseyre — — Petrus Garnerii — — Rixendis filiam suam heredem universalem instituit.
2 ff. 0,30 × 0,10.

121. Fragment d'une minute de lettre papale (15 novembre 1378).
Relatif à un bénéfice du diocèse d'Agde.
Datum Fundis XVII kal. decembris anno 1°.
0,23 × 0,14.

122. Fragment de procédure. Articles XXIII-XXX.
Il est question d'un Simon de Bōbone ; voir n. 126.
0,14 × 0,10.

123. Fragment d'une minute de vidimus.
..... Canonici et sacriste ecclesie Bitercensis .... et ipsius sacri pallacii causarum auditori.... et per manus... de Vronzen, clerici Coloniensis diocesis, ... Johanne Mallierio et Oliverio ... Tenor vero subscriptionis sic...
0,27 × 0,09.

124. Fragment d'une minute de lettre papale.
Pour Pierre Guiard, clerc du diocèse de Soissons.
0,23 × 0,15. Au dos : Jud. officialis Laudunensis.

125. Fragment de même nature pour un Alfonse.
Datum apud Villamnovam, Avinionen...
0,32 × 0,09.

Digitized by Google

126. Première partie du fragment 122. Articles I-XXI.
0,14 × 0,10.

127. Fragment d'une lettre française relative à une supplique.
0,20 × 0,10.

128. Fragments d'un registre de procédure (12 août 1336).

Il est question de Bertrand de Castronovo jurisconsulte, et Bertrarde de Baux, veuve de Bertrand de Baux.

2 ff. 0,30 × 0,11.

129. Fragment de minute de lettre papale.
0,25×0,15.

130. Fragment de compte à Avignon (après le 20 septembre 1342)

.....

Item habuit dominus Cardinalis de libris examinatis et per manus domini Meldensis episcopi et Dalmacii cubicularii sui usque ad summam florenorum IIII^c LIII. — — —

Le cardinal Guy de Boulogne, du titre de Ste Cécile, avait pour « cubicularius » Dalmace Lambert, qui figure comme « clerc de sa chambre » le 13 août 1342 (Berlière, *Suppliques de Clément VI*, n. 153), comme « cubicularius « le 5 mai 1347 (*ib.*, n. 1197) le 18 septembre 1347 (*ib.*, n. 1260) et le 15 janvier 1349 (*ib.*, n. 1483).

131. Fragment de compte.
0,27×0,10.

132. Fragment de minute d'une lettre papale.
Pour un certain Jean. 0,24×0,15.

133. Fragment d'un registre de comptabilité.
0,30×0,10. Presque effacé.

134. Fragment d'un compte de dépenses de cuisine (10 nov. 1354).
0,29 × 0,13.

135. Fragment de minute de lettre papale.

Pour Gibert de St-Étienne, du diocèse d'Alet.
0,38×0,11.

Au dos : Jud. Priori et sacriste ecclesie Electensis ac officiali Electensi.

136. Fragment d'une supplique.
0,35×0,08.

Il s'agit du canonicat avec prébende et de la trésorerie de l'église de N.-D. .

Quare supplicat idem episcopus — —

Digitized by Google

137. Minute de lettre papale (11 octobre 1369).

Dilecto filio Petro Boerii, canonico Mimatensi, bacallario in legibus, scriptori litterarum penitenciarie nostre —

Nomination en remplacement de Jean Garrigie [1].

Datum Viterbi V idus octobris anno septimo.

0,25×0,13.

138. Fragment d'une minute de lettre papale.

— — de Elen, pauperis — — —

Grâce d'expectative d'un bénéfice à la collation du chapitre de St-Pierre de Louvain, diocèse de Liége.

0,40×0,15.

139. Minute d'une lettre papale.

Dilecto filio Bernardo de Barrio, operario monasterii S. Petri Montis majoris, O. S. B., Arelatensis diocesis.

— —

Datum . . — . XIIII kal. augusti anno quarto.

0,24×0,14.

140. Fragment de minute de lettre papale.

Petro de Montanhaco, priori secularis ruralis ... ecclesie S. Juliani de Bradalenchis, Agathensis diocesis. —

Collation du canonicat et de la prébende que Pierre Donadei possédait à St-Amé de Douai et qui deviennent vacants par le mariage du dit Pierre. Pierre de Montanhaco, étudiant en droit canon à Avignon, est parent de Hugues, card. de Ste-Marie in Porticu.

0,33×0,15. Au dos : solvit VI gr. Jud. 3.

141. Fragment de testament.

0,15×0,13.

142-143. Deux fragments de compte. 0,21×0,13.

144. Fragment de procédure.

Pour Jacques, prieur de *Turreto*, O. S. B.

0,155×155.

145. Fragment d'une minute de lettre papale.

Pour Nicolas Poussardi, prêtre du diocèse de Poitiers.

0,17×0,15. Au dos : Judex, abbas S. Jovini de Marnis.

146. Fragments de registre de procédere (2 juillet 1338).

2 ff. de 0,30×0,11.

---

1. Jean Garrigia, chanoine de Narbonne, figure comme chapelain du pape le 3 février et le 15 juin 1364, et le 13 février 1365 (Lecacheux, *Lettres secrètes d'Urbain V*, n. 787, 1010, 1594). Pierre Bori était en 1364 au service de la Chambre apostolique (*id.*, 872-875, 1262).

Digitized by Google

Il est question de noble Raybaud de Aucedima.

147. Fragment de procédure.

0,15×0,12.

148. Fragment de compte.

0,22×0,18.

149. Fragments d'un registre de procédure (1331).

Libellus appellatorius de Guillaume de St-Martin.

2 ff. 0,30×0,11.

TABLEAU DES PIÈCES DATÉES.

1331 (n. 149)
1336, 12 août (128)
avant 1337 (75)
1338, 2 juillet (146)
1339, 6 août (77)
1347, 21 octobre (78)
1354, 10 novembre (134)
1336, 23 déc. — 1361, — 25 août (86)
1363?, 29 décembre (81)
1364, 22 mars (95)
1364? 29 mars (88)
1366, 9 octobre (68)
— , 13 octobre (79)
1367, 4 mars (25)
— , 18 mars (1)
1368, 22 avril (2)
— , 9 juin (27)
— , 18 juin (52)
1369, 6 février (92)
— , 29 mai (87)
— , 25 juin (53)
— , 6 octobre (10)
— , 11 octobre (137)
— , 16 octobre (11)
1369, 25 novembre (55)
— , 28 novembre (28)
1370, 29 janvier (80)
—? , 1 février (63)
— , 15 février (38)
— , 17 février (97)
— , 29 mars (54)
1370?, 29 mars (88)
— , 3 mai (39)
— , 8 juillet (40)
1371, 9 janvier (12)
— , 25 janvier (13)
— , 27 janvier (59)
— , 28 janvier (60)
— , 29 janvier (64)
— ?, 2 février (57)
— ?, 8 mars (30)
— , 18 mars (14)
— , 1 avril (32)
— , 30 avril (44)
— ? , 7 mai (71)
— , 17 juin (15)
1371, 19 juin (61)
— , 22 juin (45)
— , 3 juillet (16)
— , 30 juillet (46)
— , 1 août (17)
— , 3 août (6)
— , 20 août (18)
— ?, 29 décembre (81)
1371, 5 janv. — 1372, 4 janv. (19)
— , 12 janvier(73)
— , 27 juin (33)
— , 23 juillet (21)
— , 28 juillet (34)
— , 6 août (47)
— , 17 août (7)
— , 6 octobre (48)
— , 18 novembre (8)

Digitized by Google

1371, 29 novembre (9)
— , 19 décembre (20)
1372, (35)
1373, 26 janvier (3)
— , 15 février (74)
— , 5 mai (31)
— , 7 mai (89)
— , 6 août (22)
— , 20 août (4)
— , 5 sept. (82)
— , 12 novembre (23)
— , 21 novembre (36)
— , 29 novembre (49)
1374, 5 juin (5)
— , 13 octobre (50)
— , 5 décembre (24, 37)
1375, 30 juin (58)
— , 21 novembre (62)
— , 1 décembre (26)
1371, 24 nov. — 1375 (70)
1376?, 4 février (51)
371 — 1378 (65, 67)
1371, 30 mai — 1378 (29, 72)
1372, 14 juillet — 1378 (42)
1372, 27 août— 1378 (69)
1376 (104)
1378, 15 novembre (121)
— , 17 novembre (116)
— , 28 novembre (111)
— , 1 décembre (83)
1379, 28 janvier (110)
1381? 16 février (112)
1382, 25 janvier (101)

Rectifications. — N° 6. L'enregistrement au verso, reproduit pl. IV, est : libro IIII° fol. VII^xx V.

N° 23. La date est : Datum secundo idus novembris anno tercio (12 novembre 1373).

N° 53. La date est: septimo kal. julii anno septimo (25 juin 1369).

II

Le recueil de Reims présente un intérêt considérable par le fait qu'il contient des suppliques originales et des copies authentiques de suppliques du XIVe siècle, sans parler de diverses catégories de documents peut-être uniques jusqu'ici tels que les notifications de réserves et les certificats d'examen. Sur les 149 documents dont se compose le recueil de Reims, on trouve cinq suppliques munies de la signature d'Urbain V [1] et vingt-une de celle de Grégoire XI [2], neuf copies authentiques [3], vingt-cinq signées par *concessum* [4], trois par *audiat* [5] ou une autre réponse [6]. Au point de vue diplomatique ce recueil revêt donc une importance toute particulière, parce qu'il renferme les suppliques originales les plus anciennes connues jusqu'à présent et qu'il permet, vu leur nombre, d'étudier diverses questions qu'on n'avait pu résoudre d'une façon absolument certaine ou qu'on n'avait pas même soulevées.

1. N. 10, 11, 27, 28, 53.
2. N. 6, 7, 8, 9, 12, 16, 18, 19, 20, 22, 23, 24, 29, 32, 45, 61, 65, 69, 72, 73, 74.
3. N. 13, 14, 15, 17, 25, 26, 52, 59, 60.
4. N. 21, 31, 33-41, 43, 44, 46-51, 54, 55, 57, 62, 63, 71.
5. N. 30, 64, 68. — 6. N. 42.

Digitized by Google

Les plus anciennes suppliques originales signées par les papes qu'on possédait jusqu'à l'année dernière, n'étaient pas antérieures à la seconde moitié du XVe siècle. On en possédait une du 10 juin 1472, signée par Sixte IV [1], deux par Innocent VIII [2] et une autre par Pie IV [3]. Pour le XIVe siècle on devait regretter avec le professeur Kehr qu'on n'eût pas conservé un seul spécimen original [4], et c'était bien le cas, car les suppliques de l'archevêque Pileus de Ravenne, publiées par Tarlazzi et signalées par H. Bresslau, n'étaient pas des suppliques signées [5]. Il peut se faire, comme le dit le célèbre diplomatiste allemand, que la signature ait peu d'importance pour la question de la rédaction de cette sorte de documents et du formulaire employé, mais il y avait déjà d'autres pièces de ce genre qu'on pouvait utiliser à côté de Tarlazzi. Dès le XIIIe siècle on avait des *Formulaires* officiels, et, au XIVe, il s'en fit des recueils privés [6], lesquels, avec les registres de procureurs en cour romaine, donnent une idée exacte des règles suivies dans la rédaction et la présentation des suppliques [7].

Enfin, l'an dernier, M. Nicolas Likhatscheff publiait à St-Petersbourg une supplique du XIVe siècle signée, croyait-il, par un pape. C'était une supplique d'un clerc du diocèse de Liége, Giselbert Sniders de Bouchout, qui demandait à être relevé de l'excommunication encourue pour avoir adhéré au pape d'Avignon Clément VII. M. Likhatscheff en publia un facsimile dans son travail : « Une lettre du pape Pie V au tzar Ivan le terrible en connexion avec la question des brefs pontificaux : Une étude sur la Diplomatique pontificale [8] ». L'auteur, qui donne dans ce travail une étude dé-

1. *Recueil de Fac-similes à l'usage de l'École des Chartes*, 1881, fasc. 2, n. 67 ; Giry, *Manuel de Diplomatique*, p. 702. Sur une autre, voir *Neues Archiv*, t. XXXIII, p. 263.

2. La première publiée par Tangl dans Arndt, *Schrifttafeln*, n. 107 ; la seconde par L. Schmitz-Kallenberg, *Practica Cancellariae apostolicae saeculi XV exeuntis*. Münster, Oppenrath, 1904, magnifique planche en tête du volume.

3. L. Schmitz-Kallenberg, planche I.

4. *Bemerkungen zu den päpstlichen Supplikenregistern der 14 Jahrh.* (*Mittheil. des Instituts f. oesterr. Geschichtsforschung*, t. VIII, p. 98).

5. H. Bresslau, *Handbuch der Urkundenlehre*. Leipzig, 1889, t. I, p. 682 ; v. *Neues Archiv*, t. XXXII, p. 463.

6. Je me contente de renvoyer à ce que j'ai dit dans l'introduction aux *Suppliques de Clément VI* (*Analecta Vaticano-Belgica*, t. I), pp. XII-XIII.

7. On possède des registres des procureurs Bernard Stephani, André Sapiti et Hugues Géraud qui concernent les pontificats de Clément V à Clément VI (Ib., p. XIII-XIV).

8. *Pismo papy Pia V k Tsaru Ivanu groznomu v sviazi s. voprosom o papskich breve. Etud po Diplomatikie pap.* St-Petersbourg, Impr. de l'Académie impériale des sciences. 1906, In-8° de 175 pp. avec nombreuses illustrations et 22 planches. (Extrait du Recueil de la classe des Lettres de l'Académie impériale, t. LXXXI). L'auteur a eu l'obligeance de m'en offrir un exemplaire

Digitized by Google

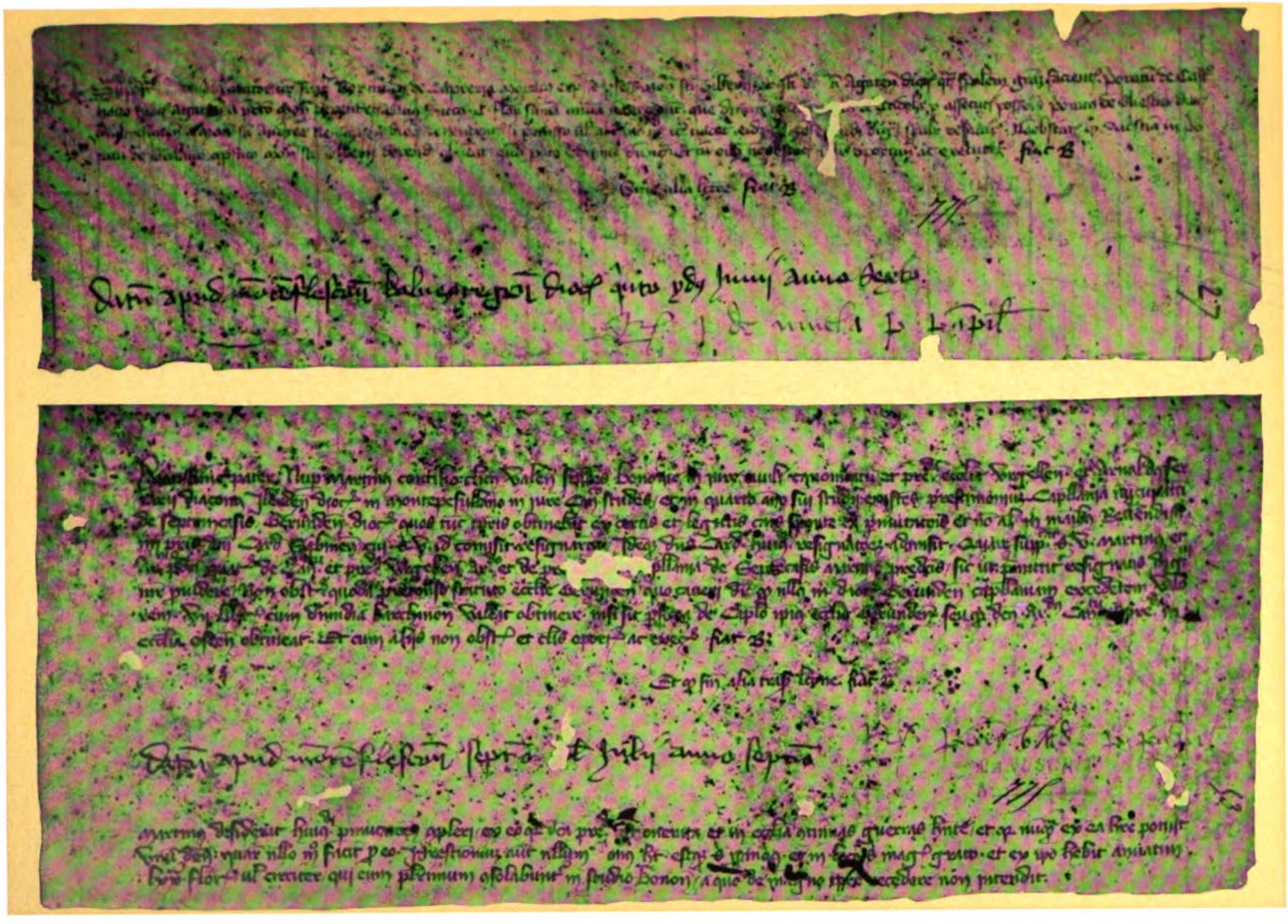

I. Suppliques à Urbain V (1368, 9 juin ; 1369, 25 juin)

Digitized by Google

II. Suppliques à Grégoire XI (1371, 22 juin, 30 juillet)

Digitized by Google

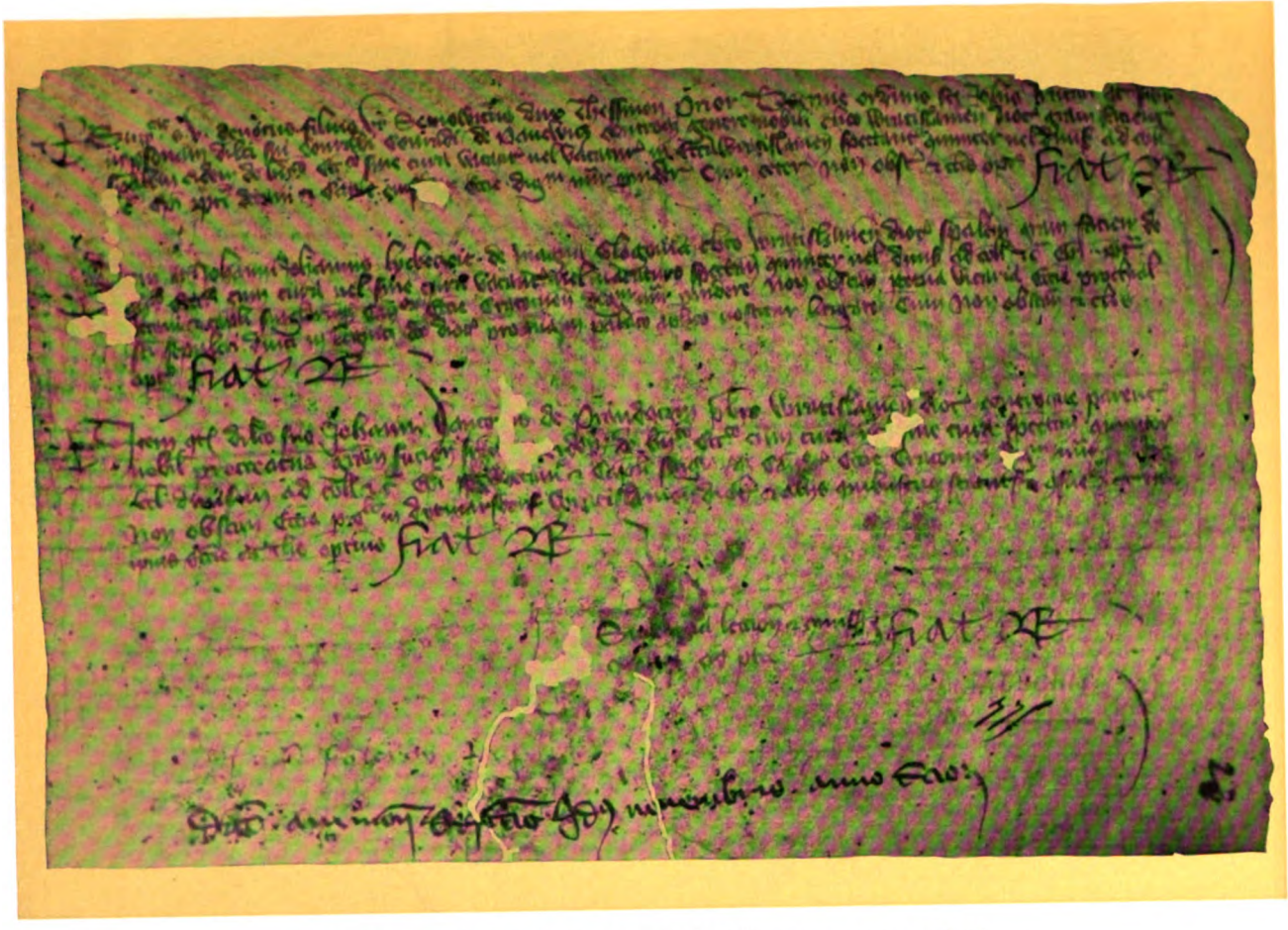

III. Rotulus de suppliques à Grégoire XI (1373, 12 novembre)

Digitized by Google

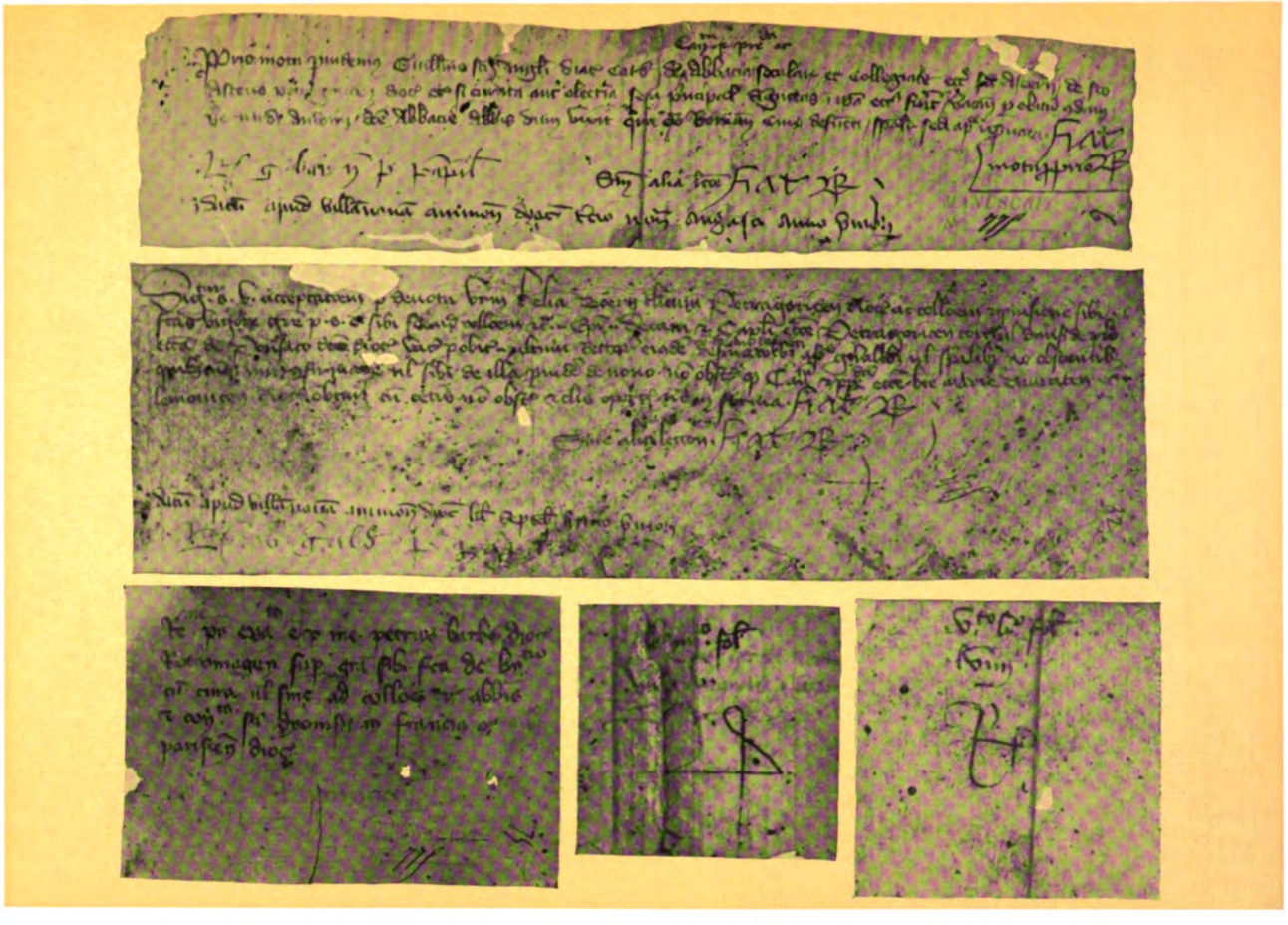

IV. Suppliques à Grégoire XI ; Certificat d'examen ; Signes d'enregistrement

Digitized by Google

taillée sur les brefs pontificaux, s'est aussi attaché d'une façon toute particulière à celle des suppliques. Son étude a été signalée en Allemagne par R. G. Salomon, qui en a fait connaître le contenu, et a discuté les théories de l'auteur sur la signature originale des papes et les explications fournies sur la supplique de 1384 [1].

On pouvait se réjouir d'avoir au moins un specimen qui donnât une idée concrète de la façon dont étaient confectionnées les suppliques originales, mais on pouvait aussi regretter qu'elle fût d'un genre tout particulier et qu'elle offrît des divergences assez notables avec la finale des suppliques gracieuses, telles qu'elles sont conservées dans les registres de Vatican, surtout qu'en l'occurrence la signature d'Urbain VI étant inconnue, l'interprétation de l'éditeur laissait place à quelque doute. Le recueil de Reims nous offre toute une série de suppliques originales qui embrassent la durée de deux pontificats, ceux d'Urbain V et de Grégoire XI, et dont la plus ancienne est de seize ans antérieure à celle d'Urbain VI, et qui ont en outre l'avantage de nous donner une série de suppliques gracieuses et de *motu proprio*, correspondant parfaitement aux suppliques de l'époque enregistrées au Vatican. La comparaison entre les originaux et les copies eût été fort intéressante, malheureusement tous les registres des suppliques de Grégoire XI ont disparu et ceux des années d'Urbain V correspondant aux documents de Reims font aussi défaut. Toutefois on peut être certain que le texte des originaux correspond parfaitement à la rédaction des registres ; leur intérêt spécial réside dans la matière, la forme extérieure, la variété des écritures, en un mot dans leurs particularités diplomatiques. La plus curieuse, à coup sûr, est la signature du pape, et, pour le dire immédiatement, il ne me semble guère possible de douter de ce fait. Les signatures des suppliques d'Urbain V et de Grégoire XI sont continuellement les mêmes dans les documents de Reims : l'uniformité de la même main pendant la durée d'un même pontificat s'explique plus aisément si on y voit la main du seul pape, plutôt que celles des employés de la chancellerie qui devaient varier. Je ne prétends pas faire œuvre de diplomatiste en analysant le recueil de Reims. Si j'avais pu disposer d'un appareil photographique autre qu'un instrument de voyage, et surtout des fonds nécessaires pour reproduire dans leur grandeur naturelle un nombre assez considérable des documents rémois, j'aurais pu donner une description plus minutieuse et mettre

1. *Eine russische Publikation zur päpstlichen Diplomatik* (*Neues Archiv f. ält. deutsche Gesch.*, t. XXXII, 1907, pp. 459-475).

Digitized by Google

mieux en relief les particularités qu'ils présentent. Force m'a été de me contenter de quatre planches avec des réductions des originaux, et de signaler aux spécialistes l'intérêt de cette trouvaille, dont le premier mérite revient en toute justice à l'auteur du catalogue des manuscrits de Reims qui me l'a fait soupçonner.

A. SUPPLIQUES ORIGINALES. L'origine des suppliques et leur mode de rédaction, leur système d'enregistrement et leur rôle dans l'expédition des bulles ont été déjà étudiés par plusieurs auteurs, tels que P. A. Munch, Werunsky, P. Kehr, Bresslau, Ottenthal, Teige, Haller, Em. Goeller ; je ne vois donc aucune utilité à reprendre un sujet que j'ai eu aussi l'occasion d'étudier dans l'introduction de mes *Suppliques de Clément VI*, et sur lequel je ne pourrais apporter aucune nouvelle lumière. Je m'attache seulement aux particularités externes des suppliques originales de Reims.

Toutes les suppliques de Reims sont sur papier, dont les dimensions varient entre 0,20 et 0,30 centimètres de longueur et 0,05 et 0,15 de hauteur. Comme j'ai toujours indiqué les dimensions des documents, on pourra se rendre mieux compte des planches où j'ai été obligé de les réduire à des proportions plus modestes. Le papier, par suite de l'usage qu'on a fait de ces documents pour en composer un cartonnage, a beaucoup souffert : les vers l'ont rongé, l'encre a fortement jauni. Dans plusieurs suppliques on remarque des trous (n. 8, 38, 50) et même des restes de ficelle (n. 17 et 42), ou de cordon vert en bas de la pièce et en travers de l'acte (n. 22). On sait que les suppliques portées à l'enregistrement étaient passées dans des ficelles au fur et à mesure de leur arrivée au bureau du registre [1]. Lorsqu'il s'agissait de faire enregistrer la supplique, l'intéressé ou le procureur la réclamait au bureau du registre ; on la retirait alors de la ficelle pour être remise à l'un des scripteurs [2]. Il est difficile de dire comment les suppliques étaient rattachées par la ficelle, car un grand nombre de celles de Reims sont rognées à gauche. A en juger par le n. 18, où un trou est visible entre la marque d'enregistrement et la date, par le n. 6 où l'on aperçoit un trou à droite, et le n. 32 où on le trouve à gauche, les suppliques étaient grossièrement enfilées dans une filliasse à mesure qu'elles

1. Supplicationes transportantur de filsa (Tangl, *Päpstliche Kanzlei-Ordnungen*, p. 389, n. 2) ; supplicationes... registratas et in filtia positas (*ib.*, 405. n. 6). - « Et sunt omnes supplicationes ligate ad rubram cordam et signate quo die venerunt et in quo latere reperiantur. » (L. Schmitz-Kallenberg, p. 20).

2. « Et tunc recipit [unus ex clericis] de corda » (*Ib.*, p. 21) ; « tunc quaerit et recipit eam de corda » (p. 38).

Digitized by Google

étaient remises au bureau, probablement par un ferret qui terminait la ficelle.

Le même système de ficelle était employé pour réunir les suppliques d'une même catégorie présentées à l'audience. On retrouve des restes de ficelle au n. 32, et, au n. 6, on distingue très bien des déchirures occasionnées à la marge inférieure lors de l'enlèvement de la ficelle.

Il est fréquemment question de *cedulae consutae :* celles-ci servaient à compléter ou à rectifier une demande déjà présentée ou signée [1]. Les n. 45 et 46 du recueil de Reims, reproduits à la planche II, en fournissent un exemple typique. On remarque que la *cedula* attachée à une supplique « supra consuta » est cousue à la supplique déjà signée et enregistrée par une ficelle qui couvre la marque de l'enregistrement et occupe presque toute la largeur de la pièce. On aperçoit à droite au bas de la cédule un autre reste de ficelle.

Les suppliques du recueil de Reims sont toutes rédigées en style curial et leur formulaire répond à celui des suppliques enregistrées, telles qu'on les conserve au Vatican depuis le pontificat de Clément VI. Au point de vue du texte elles n'offrent rien de particulier. Il n'en est pas de même de la signature, de la date, de l'indication de l'enregistrement et d'un signe spécial ꝋ, qui se trouve sur un certain nombre des documents rémois.

Les suppliques étaient signées par le pape ou par le vice-chancelier, ou aussi au XVe siècle par un prélat sur l'ordre du pape. Au XIVe siècle la règle générale était que seules les suppliques qui portaient la signature de *Fiat* suivi d'une initiale étaient de la main du pape ; celles qui commençaient par *Concessum* émanaient du vice-chancelier. Cette signature originale, faite *beatissima manu*, est attestée par les règles de la chancellerie conservées depuis Jean XXII [2].

1. Berlière, *Suppliques de Clément VI*, n. 1434. Une supplique du 14 octobre 1345 commence par ces mots : « Sanctissime pater. Dignetur V. S. gratie, cui presens cedula est consuta... » (*Ib.*, p. XXI.)

2. Ottenthal, *Päpstliche Kanzleiregeln*, Jean XXII, n. 3, 5, 6, 8, 10, 12 ; Benoît XII, n. 3 ; Urbain V, n. 20 ; Tangl, *Kanzlei-Ordnungen*, 98, n. 58 ; 114, n. 19 ; 115, n. 20 ; Kehr, p. 88 ; Haller, *Die Ausfertigung der Provisionen* (*Quellen und Forschungen aus Italienischen Archiven und Bibliotheken*, t. II. 1898, pp. 4-5, 19) ; Berlière, *Suppliques de Clément VI*, n. 334. H. Simonsfeld a publié une attestation notariale au sujet d'une signature papale apposée à deux suppliques du XIVe siècle (*Neue Beiträge zum päpstlichen Urkundenwesen im Mittelalter*, dans les *Abhandlungen der K. Bayer. Akad. der Wiss.*, III cl., t. XXI, 2e part., 1896, p. 383, 51 du tiré à part.) Une supplique extraite d'un formulaire d'un notaire de Hambourg, sous Jean XXII et Benoît XII, parle d'une « cidula in qua erat dicta petitio manu vestra sancta signata ». (Em. Göller, *Zur Entstehung der Supplikenregister*, dans *Röm. Quartalschrift*, t. XIX, 1905, p. 196) ; voir les remarques de M. Schwalm dans le *Neues Archiv*, t. XXXI, pp. 520-521.)

Digitized by Google

Le choix de l'initiale adoptée par le pape pour sa signature était-il déterminé par une règle nettement fixée, ou par un usage traditionnel ? Le *Practica cancellariae apostolicae* de la fin du XVe siècle, édité par L. Schmitz-Kallenberg, rapporte que Sixte IV signait F. et que cet F. veut dire François « quo prius nomine vocaretur »[1]. Sixte IV s'appelait en effet François della Rovere, et c'était l'usage général à cette époque, comme on peut le prouver par des exemples, que les papes adoptassent la première lettre de leur nom de baptême [2]. Mais, pour les papes du XIVe siècle, on n'est pas encore arrivé à expliquer le choix de la lettre adoptée par eux. Jean XXII signe B [3], de même Benoît XII [4], Clément VI R [5], Innocent VI G [6]; Urbain V signe B [7] (Pl. I), Grégoire XI signe R [8] (Pl. II, IV). Les signatures d'Urbain VI et de Benoît XIII sont inconnues, celle de Clément VII est G [9].

Dans l'impossibilité de songer à retrouver au XIVe siècle la règle uniformément suivie au XVe, on en était réduit à des hypothèses, et on se rangeait à l'avis de Munch, suivi par Kehr et Bresslau, que le choix de cette lettre était purement arbitraire [10]. On n'arrivait pas non plus à expliquer le choix de la lettre initiale du nom de baptême au XVe siècle, bien que les essais d'interprétation n'aient pas manqué, et, pratiquement il fallait accepter ce qu'un vieux canoniste avait déjà dit : « non omnibus, quae a majoribus nostris facta sunt, ratio assignari potest, sed stilo acquiescendum [11] ».

L'auteur russe d'une récente étude sur la diplomatique pontificale, M. Likhatscheff, trouve étrange que l'arbitraire intervienne dans un point aussi important, alors que les autres usages de la chan-

---

1. P. 18.
2. *Ib.*, p. 19, note ; Kehr, p. 100 ; Teige, dans *Mitteil. des Inst. f. oest. Gesch.*, t. XVII, p. 419 ; Ottenthal, *Kanzleiregeln*, pp. 163, 167, 185 ; Likhatscheff, pp. 140-142.
3. Ottenthal, *Kanzleiregeln*, nos 3, 5, 6, 8, etc.
4. *Ib.*, reg. 3 ; Teige, p. 419.
5. On a les registres des suppliques de son pontificat.
6. On a les registres de son temps. Cependant la règle 4, publiée par Ottenthal, donne encore : Fiat B.
7. Registres conservés au Vatican.
8. Ottenthal, reg. 40. Les registres sont perdus. La copie donnée par le no 49 du recueil de Reims parle également du : Fiat R.
9. Kehr, p. 101.
10. Munch, *Aufschlüsse über das päpstliche Archiv*, übersetzt von Löwenfeld. Berlin, 1880, pp. 74-75 ; Kehr, pp. 100-101 ; *Repertor. germ.*, t. I, p. XVI ; Bresslau, 738. Une liste des chiffres pour le XIVe et le commencement du XVe siècle est donnée par H. Kochendörffer, *Bonifatius IX, 1389-1404*. Diss. Berlin, 1903, pp. 30-31, mais il y a erreur pour Grégoire XI, qui signait R et non B.
11. L. Schmitz-Kallenberg, p. 19.

Digitized by Google

cellerie sont si minutieusement réglés [1] et il essaie de montrer que les papes du XIVe siècle adoptèrent comme initiale la première lettre de leur nom de famille.

Cette assertion devrait être étayée sur des preuves convaincantes; malheureusement ce n'est pas le cas, et il faut commencer par des exceptions pour Jean XXII et Benoît XII. Ces deux papes signent B, et Jean XXII est un Duèse et Benoît XII un Fournier. Innocent VI, qui signe G, est un Aubert (Auberti, Alberti), et Urbain V, qui a adopté B, est un Grimoard. On pourrait peut-être objecter que Aubert et Grimoard sont des noms patronymiques, mais ce serait aller contre les faits que de n'y point voir des noms de famille. L'hypothèse se vérifie pour Clément VI et pour Grégoire XI, qui signent R ; ils s'appelaient l'un et l'autre Pierre Roger. C'est aussi le cas pour Clément VII, qui signe G, et qui s'appelait Robert de Genève.

L'initiale d'Urbain VI était inconnue, quand M. Likhatscheff trouva une supplique originale de son pontificat et qui offrait une signature. Appliquant la règle qu'il croyait pouvoir établir pour le XIVe siècle, et qui recevait une confirmation dans l'application qu'il en faisait à la signature d'Urbain VI, M. Likhatscheff lut dans la signature de ce document les mots : *Fiat de speciali. PR*, qu'il interpréta par : Prignano, nom de famille de l'archevêque de Bari, élu pape sous le nom d'Urbain VI. Si cette lecture était correcte, on y pouvait trouver un nouvel argument en faveur de la thèse de M. Likhatscheff.

Mais cette lecture a été contestée par R. G. Salomon. Là où M. Likhatscheff lit PR, M. Salomon lit GR, et donne comme l'explication la plus vraisemblable : *Fiat de speciali gratia*. De plus il remarque que le R est suivi d'un trait vertical assez accentué, et il y voit la lettre I, qui serait l'initiale d'Urbain VI [2].

Cette lecture s'impose-t-elle ? Je crois qu'elle est plus que douteuse. Et d'abord, si dans les suppliques on trouve généralement la demande introduite par la formule : « quatenus sibi gratiam specialem facientes », parmi les milliers de suppliques que j'ai examinées, je n'ai pas souvenance d'en avoir rencontré où le « Fiat » soit suivi de « de gratia speciali ». Je ne dirai pas qu'Urbain VI n'accordait pas une grâce spéciale en relevant le clerc liégeois de l'excommunication, mais au fond le pape de Rome devait être très accessible à des demandes de ce genre. On remarque en outre que le

1. *Pismo papy Pia V*, p. 146.
2. *Neues Archiv f. aelt. deutsche Gesch.*, t. XXXII, p. 461.

Digitized by Google

mot « speciali » est suivi d'un point. Cette particularité est caractéristique et l'on ne comprend pas l'emploi de deux majuscules pour exprimer le mot « gratia ». S'il fallait y voir réellement GR, je penserais plutôt au mot « gratis », qui est appelé par le « pro Deo » de l'enregistrement au verso, et qui se retrouve dans d'autres suppliques, mais à la vérité de la main du scripteur de la pétition [1].

Avant de préciser le sens de ces deux lettres, il me semble qu'il y a lieu d'examiner où est la signature du pape. M. Likhatscheff lit après le point qui suit « speciali » PR, M. Salomon après « gratia » I. Généralement la lettre initiale de la signature est précédée d'un point. Les registres de Clément VI et autres l'indiquent toujours et la règle de Jean XXII réclame pour la validité de la signature la lettre et le point [2]. Ce point est visible dans les signatures d'Urbain V, mais ne l'est plus dans toutes celles de Grégoire XI. Mais dans la supplique d'Urbain VI ce n'est pas un point que l'on remarque, c'est un trait qui semble se rattacher à la barre verticale suivante, où M. Salomon voit un I. Si l'on compare cette queue avec celles qui terminent toutes les signatures de Grégoire XI, on est frappé de leur ressemblance. Le R. de Grégoire XI finit par un trait caudé, plus accentué que celui de la supplique d'Urbain VI, mais de forme similaire. Je suis donc porté à ne pas voir un I dans la finale de la signature de cette supplique [3].

S'il y a signature papale, il faut la chercher là où M. Likhatscheff voit PR et M. Salomon GR. L'emploi d'une double lettre va à l'encontre de tous les usages de la chancellerie pontificale. Aussi m'est-il difficile d'y voir une signature par une double lettre. Pour ma part, s'il y a deux lettres, je lirais plutôt LR. L'emploi de ces deux lettres est bien connu dans les usages de la chancellerie pontificale. On les rencontrait comme signes de la vidimation des bulles par le chef de la chancellerie, et seulement sur celles qui passaient par la chancellerie [4]. Le L placé dans la première marge signifiait à la fin du XVe siècle *lecta* et le R placé dans la seconde marge représentait l'initiale du chef de la chancellerie, p. ex. Roderique [5], ou bien, d'après Alphonse de Soto, ce R indiquait l'ordre d'enregistrer l'acte [6]. Comme

1. Berlière, *Suppliques de Clément VI*, n. 412, 827, 1170. Voir plus haut (p. 23), le n. 81 du recueil de Reims.
2. Ottenthal, p. 1.
3. On serait tenté de voir un trait semblable dans la finale du mot « camera » placé en dessous de la signature, mais le trait qui suit le point n'est peut-être qu'une griffe dans le papier ; il faudrait voir l'original.
4. Schmitz-Kallenberg, p. 32.
5. *Ib.*, p. 32.
6. E. Goeller, *Gött. Gel. Anz.*, 1905, n. 3, p. 214.

Digitized by Google

cet usage n'était observé que pour les bulles, on ne peut en faire l'application aux suppliques, dont le contrôle se faisait au registre, après l'enregistrement de la copie. Ne s'agirait-il pas tout simplement d'une supplique remise à la pénitencerie, comme l'indique la formule *fiat de speciali*? C'est en effet le cas pour la supplique originale publiée par M. Likhatscheff. La vraie signature est LR. L répond au nom du Régent de la pénitencerie, qui était en ce moment Luc Radulfucii. Impossible d'y chercher une autre signature que celle-là, car ce que M. Salomon prenait pour un I n'est que la finale caudée du R [1].

Dans les suppliques du recueil de Reims, les formules de signature varient : *Fiat motu proprio R* (n. 6, 7, 8) ; *Fiat de commenda ad beneplacitum sedis apostolice motu proprio dispensantes R* (n. 19) ; *Fiat R in predicta summa centum si cum cura R* (n.12), et toutes sont de la même écriture, donc du pape. Car, comme je l'ai dit plus haut, l'uniformité de l'écriture dans des suppliques qui s'échelonnent de 1371 à 1374, permet de conclure à l'authenticité de la signature papale, ce qu'on sait d'ailleurs d'une façon certaine pour le *Fiat*, plutôt qu'à la présence d'un seul et même notaire ou référendaire pendant toute cette période. Cette constatation permet de supposer que lors même que la réponse du pape était plus longue qu'à l'ordinaire [2], même quand elle ne commençait pas immédiatement par *Fiat*, elle était tout entière de la main du pape.

La signature du pape débute par le mot : *Fiat*. Celle du vice-chancelier, qui dès le XIVe siècle avait la faculté de signer des demandes de moindre importance, se reconnaît au mot : *concessum* [3]. On en trouve vingt-cinq dans le recueil de Reims [4]. Il s'en trouve plusieurs qui expriment un mandat pour l'audience, probablement des « litterae contradictae » ; il y a lieu de supposer que ces mandats

---

1. Je reçois à l'instant le beau travail de M. Émile Goeller, *Die päpstliche Pönitentiarie vom ihrem Ursprung bis zu ihrer Umgestaltung unter Pius V.* t.I. Rome, Loescher, 1907, et j'y trouve discutée la supplique originale publiée par M. Likhatscheff (pp.188-190). M. Goeller montre très bien que c'est une supplique de la pénitencerie, mais il lit dans la signature *Lb* où il retrouve l'abréviation de Lucas, suivie d'un i ou j, qu'il ne peut expliquer et où il suppose qu'on pourrait voir le *signum* du pape. Je ne puis partager cet avis ; je lis LR, et cet R est caudé.

2. Voir Berlière, *Suppliques de Clément VI*, n. 226, 242, 300, 397, 574, 620, 634, 665, 740, etc.

3. Ottenthal, *Kanzleiregeln*, p. XVI-XVII ; *Repertor. Germanic.* I, p. XXVII ; Haller, p. 4 ; Berlière, *Suppliques de Clément VI*, p. XXIII-XXIV. Plus tard les référendaires eurent aussi la faculté de signer : « concessum in presentia Domini pape » (L. Schmitz-Kallenberg, p. 18-19).

4. Voir plus haut, p. 31, note 4.

Digitized by Google

proviennent du vice-chancelier [1], puisqu'ils commencent par la formule : *de mandato domini nostri pape.* Le vice-chancelier sous Urbain VI et Grégoire XI était le cardinal de Pampelune, Pierre de Monteruc, du titre de Ste-Anastasie, créé cardinal le 23 décembre 1356, décédé à Avignon le 30 mai 1385 [2].

Les suppliques signées par le pape, le vice-chancelier ou, au XVe siècle, par un référendaire étaient envoyées au dataire qui y mettait la date du jour de présentation [3], et cette date était celle qui devait être apposée à l'expédition de la lettre papale [4]. Cette date est placée au bas de la supplique et elle est complète, par exemple : *Datum apud Villam novam, Avinionensis diocesis, decimo kalendas julii anno primo* (n. 45).

Les suppliques datées étaient envoyées au « registrum supplicationum », au bureau des suppliques soumis à la juridiction du dataire. Il s'y trouvait un livre ou registre dit *de vacantibus*, où l'on inscrivait le nom de tous ceux dont les suppliques avaient été signées. Ces suppliques originales étaient liées à une corde (rubea corda, filsa, filtia), ou plutôt passées dans une filliasse au moyen d'un ferret pointu, et sur les suppliques originales on distingue encore nettement les trous par lesquels passait la ficelle. En outre on inscrivait le jour de leur arrivée et de quel côté elles se trouvaient. Si un intéressé venait réclamer sa supplique pour la faire enregistrer, il regardait d'abord dans le *liber de vacantibus*, si la supplique avait été signée, à quel jour et de quel côté elle était consignée. Il s'adressait alors à l'un des clercs et lui disait : « veuillez chercher la supplique pour un tel, de tel jour, premier côté » Le clerc la cherchait dans la filliasse, puis la retirait de la corde, et inscrivait le nom de l'intéressé sur le *liber distribucionum.* Ce registre contenait le nom de celui qui demandait l'enregistrement d'une supplique et celui du scripteur. Les scripteurs du bureau des suppliques étaient placés sous la surveillance de deux chefs de bureau *(magistri supplicationum).*

La supplique enregistrée etait collationnée en présence d'un de

1. N. 30, 64, 68. Les n. 30 et 68 sont incomplets.

2. Neveu par sa mère d'Innocent VI, Pierre de Monteruc était prévôt de St-Pierre de Lille, chapelain du pape, notaire apostolique, chanoine prébendé et archidiacre d'Elne, trésorier de Bayeux, chanoine de Liége, quand il obtint la prébende et l'archidiaconé de Hesbaye laissés vacants par la résignation d'Hugues Aubert, le 18 mars 1355. Il fut nommé à l'évêché de Pampelune le 20 septembre 1355, mais fut promu au cardinalat avant de prendre possession de ce siège (Berlière, dans *Bull. de la Comm. royale d'hist. de Belgique*, 1906, t. LXXV, p. 202-205.)

3. Schmitz-Kallenberg, p. 19.

4. Breslau, p. 871 ; Berlière, *Suppliques de Clément VI*, p. XXIII.

Digitized by Google

ces *magistri*, puis marquée au verso d'un grand R, comme signe qu'elle avait été enregistrée (pl. IV). A la fin du XVe siècle, le scripteur y indiquait son nom, le volume et la pagination du registre où il avait transcrit cette pièce [1]. Les suppliques enregistrées étaient ensuite remises au vice-chancelier, parce qu'elles devaient encore servir au collationnement de la bulle avant son expédition [2].

Les documents du recueil de Reims ont conservé les signes de l'enregistrement. On trouve sur plusieurs d'entre elles un simple grand R (n. 6, 7, 9, 10, 11, 19), parfois R avec l'indication du *liber* et du folio (n. 8, 18, 20, 22, 23, 24, 29, 32, 45, 61, 67, 69, 73, 74), R avec un chiffre seulement, par exemple : LXVIII (n. 12), CCV (n. 16), VIIXXVIII (n. 27), XVIII (28). Ces indications se rapportent évidemment à l'enregistrement dans les registres des suppliques. Malheureusement les registres d'Urbain V et de Grégoire XI correspondant aux pièces du recueil de Reims font défaut ; le contrôle est donc impossible.

Parfois on rencontre au verso des suppliques des dates, c'est le cas pour les n. 30 et 64, où l'on a indiqué le jour de la présentation de l'affaire au tribunal, ou bien encore diverses indications relatives aux matières dont il est question dans l'acte (n. 53, 54, 64).

Sur les suppliques elles-mêmes et sur les copies extraites des registres au recto, on trouve toujours l'indication d'un enregistrement, par exemple, *R. N. Martini p. Pampil.* ; *R. G. Baronis p. Pampil.* Cette indication ne peut se rapporter à l'enregistrement de la supplique, puisqu'elle se retrouve sur les copies extraites des registres des suppliques ; celles-ci n'étaient enregistrées qu'une fois. Il faut donc que cette indication se rapporte à l'enregistrement de la lettre papale. Plusieurs des noms de ceux qui ont signé l'enregistrement se retrouvent sur les bulles originales de cette période, comme on peut le constater par la liste publiée par Lang [3]. Je dresse ici la liste de ces officiers de la chancellerie, en indiquant les dates extrêmes où ils figurent dans le recueil de Reims :

Pan. ou *Bon. Baldini*, 1369-1373.

J. Barilh., 28 juin 1372.

G. Bartholomeus ? 9 janvier 1371 ; voir Lang, 769, 770.

Guillelmus Baronis, 1370-1377, prêtre du diocèse de Coutances,

---

1. Haller, p. 20-21 ; Schmitz-Kallenberg, p. 22. Sur l'enregistrement et le collationnement de suppliques, voir Berlière, *Suppliques de Clément VI*, p. XXVI-XXIX ; Tangl, *Kanzleiordnungen*, p. 148, 170, 195, 411, 413.

2. Tangl, p. 147.

3. *Acta Salzburgo-Aquilejensia*, t. I, p. 768-770.

Digitized by Google

signalé comme scripteur papal le 5 février 1364 (Lecacheux, *Lettres secrètes d'Urbain V*, n. 789), et secrétaire du pape, le 7 mai 1373 (voir plus haut, n. 89; Lang, XVIII, 1). C'est à lui, désigné comme « corrector litterarum apostolicaram », qu'est adressée la lettre de Robert d'Acquigny du 30 juin 1375 (voir plus haut, n. 58).

Johannes Bellihominis, 1371-1375 (n. 65), cité aussi par Lang (p. 769), signalé comme « regestrator supplicationum » le 4 mars 1367 et le 10 juin 1368, et déjà scripteur des lettres apostoliques le 13 juillet 1350 (Berlière, *Suppl. de Clément VI*, n. 2022, 2417; v. Kirsch, *Die Rückkehr der Päpste nach Avignon*, 45, 100; *Monumenta Vatic. res gestas Bohemicas illustrantia*, t. II, p. 159, 407).

J. Bosquerii, 22 juin 1371.

G. Brachats? 9 janvier 1371. Peut-être faut-il lire « Raschatii. » On rencontre dans des comptes de 1340 un Bernard Rascatii, docteur ès lois et en 1355 un personnage du même nom maréchal de la S. E. R. (Th. Schrader, *Die Rechnungsbücher der hamburgischen Gesandten in Avignon 1338 bis 1355*. Hamburg, Voss, 1907, p. 138).

B. Calveti, sous Clément VII (n. 102).

J. de Carpineto, 1367-1375.

N. de Chastis, 21 novembre 1373; v. Lang, p. 769, 770.

N. Clementis, 1371-1373.

Raymond de Colandris, cité comme « regestrator litterarum » en 1363-1371 (n. 81).

A. de Fabis, 15 février 1370.

G. Folcran. 1371-1373. Ne serait-ce pas le *S. Folrandi*, signalé par Lang, p. 769?

B. Franciss., 1372-1375. Ne serait-ce pas le *Bartholomaeus Francisci*, régent dans la chancellerie pontificale sous Boniface IX (Erler, *Der liber cancellariae apostolicae vom Jahre 1380*, pp. 204-205, 210-214)?

B. Geraldi, 1371.

G. Germani, 1371-1372.

Gilibertus, 1371-1372. On rencontre un Gilibertus, « magister scriptor et abbreviator corrector » sous Clément VII (Ottenthal, *Kanzleiregeln*, Cl. VII, 78, 137).

N. Maurini, 1371.

J. de Nivela, 9 juin 1368, sans doute l'abréviateur de ce nom qu'on rencontre en 1367 (Kirsch, *Kollektorien*, 349).

Jo. Renordelli, sous Clément VII (n. 101, 102).

J. de S. Martino, 28 janvier 1371; v. Lang, p. 769-770. Sans

Digitized by Google

doute celui qui figure déjà sous Clément VI comme secrétaire du pape et scripteur apostolique (Berlière, *Suppliques*, n. 1546), et sous Innocent VI (*Reg. suppl.* 24, f. 59), et qu'on retrouve encore dans des actes de Clément VII (Berlière, *Les archidiacres de Liége* dans *Bull. de la Comm. royale d'hist. de Belgique*, 1906, t. 75, pp. 194-196).

R. de Valle, 1371-1378 ; v. Lang, p. 769. Il était employé au « registrum litterarum », le 25 janvier 1382 (n. 101). On rencontre un Raymond de Valle, notaire, en 1347 (Tangl, *Kanzlei-ordnungen*, 185).

Johannes de Vico, 29 janvier 1370 (n. 80).

(*P*). *Vitalis*, 28 novembre 1369 ; v. Lang, p. 769. Il y a un Vitalis de S. Petro, scripteur en 1347 (Tangl, *Kanzlei-ordnungen*, 125), et secrétaire sous Clément VI (*Quellen und Untersuchungen aus italien. Arch. und Bibl.*, VII, 42).

Parmi les autres fonctionnaires, on voit signalés comme « regestratores supplicationum » :

Johannes Bellihominis, 1367-1368.

Hugo Regord, 1367-1368.

G(uillelmus) Sanheti, 1371 (Kirsch, *Die Rückkehr*, 183).

B(ernardus) Stephani, 1371-1375. Il est à croire que ce personnage est différent de celui qui figure dans des actes du temps de Jean XXII (Mollat, *Lettres de Jean XXII*, n. 18228, 18974) et de Clément VI (Berlière, *Suppliques*, n. 424 ; Tangl, *Kanzlei-ordnungen*, 125);

Comme « scriptores litterarum penitentiarie » le 11 octobre 1369 : *Pierre Boerii*, successeur de *Jean Garrigia* (n. 137 ; cf. Kirsch, *Die Rückkehr*, 13, 23, 104, 151, 158) ;

Comme référendaire le 29 mars 1364 ou 1370 : *Guillaume Noeleti* (n. 6, 88) ;

Comme chapelain du pape : *Bertrigarius de Ampiaco*, le 13 octobre 1366 (n. 79) ;

Comme auditeurs du Sacré palais : *P. Alani*, 29 janvier 1371 (n. 64), et M (?) *Thomas* en 1371 (n. 30, 64).

Sur un certain nombre de suppliques et de copies authentiquées on rencontre en tête de la supplique signée ou de la partie acceptée de la supplique un signe que j'ai représenté par Ꞓ. Ce signe ne se retrouve pas sur toutes les suppliques signées, parce qu'une partie des pièces du recueil de Reims présentent une rognure à la marge de gauche. Il y a donc une relation directe entre ce signe et la concession de la supplique. J'avais cru d'abord y lire un Ꞓ

Digitized by Google

et je pensais que le sigle pouvait peut-être signifier que la lettre papale avant d'être bullée avait été collationnée [1] ou qu'elle concordait avec la supplique [2]. Mais on peut remarquer qu'on employait l'expression *Auscultata* [3] ou, comme je l'ai dit plus haut, *lecta* [4].

En comparant les différentes suppliques où se trouvait ce sigle, j'ai cru y retouver plutôt un Ꞓ. Comme il y avait des suppliques où l'on indiquait par un O suivi d'un trait et d'un rond que l'examen n'avait pas été encore passé par l'intéressé [5], on pouvait peut-être supposer que le Ꞓ se rapportait à l'examen déjà subi, soit le mot *Examinatus*. Mais cette hypothèse n'est pas admissible, puisque le sigle se retrouve sur un *motu proprio* en faveur d'un cardinal (n. 6) et d'un docteur (n. 7), et l'on sait que certaines catégories de personnes étaient dispensées de cet examen [6]. Je suis donc porté à croire qui ce sigle se rapporte à l'expédition de la lettre papale. Mais ce n'est qu'une simple supposition en faveur de laquelle je ne puis apporter de preuve formelle.

Les copies authentiquées avaient la valeur des suppliques originales. Grégoire XI et Benoit XIII, dans leurs règles de chancellerie, autorisent à faire des extraits du registre des suppliques, au cas où les originaux avaient été égarés ou perdus [7]. Mais ces extraits devaient être autorisés par le vice-chancelier [8] et signés par un « magister » du registre [9]. Le recueil de Reims renferme neuf extraits des pontificats d'Urbain V et de Grégoire XI (n°s 13, 14, 15, 16, 25, 26, 52, 59, 60). Au verso du n. 25 on trouve : *Coll. H.* ce qui doit se rapporter, me semble-t-il, au collationnement. Ces copies portent aussi au verso l'indication du registre, p. ex : quinto libro f. LXIII,

1. Schmitz-Kallenberg, p. 21.
2. *Ib.*, 30.
3. *Ib.*, 31.
4. *Ib.*, 31-32.
5. Teige, *Beiträge zum päpstlichen Kanzleiwesen des XIII. und XIV. Jahrhundert* (*Mittheil. des Inst. f. oesterr. Gesch.*, XVII, 429).
6. *Ib.*
7. Greg. XI, 59 ; Benoit XIII, 104 dans Ottenthal, *Kanzleiregeln*, pp. 36, 139 ; Kochendörffer, *Bonifatius IX*. Diss. Berlin, 1903, p. 68. Dans une supplique du 24 avril 1344 il est question d'une supplique antérieure signée, mais qui fut perdue et conséquemment non bullée (Berlière, *Suppliques*, n. 719). De même, à une époque plus ancienne, on voit un intéressé, dont la supplique a été perdue dans la vice-chancellerie demander un extrait du registre, mais le registre en question est, non le registre officiel de la chancellerie, mais celui d'un procureur (Göller dans *Röm. Quartalschrift*, XIX, 1995, p. 196). Ce fait jette quelque doute sur l'existence de registres officiels des suppliques avant Clément VI.
8. Clem. VII. 126 ; *ib.*, 118.
9. Tangl, *Kanzleiordnungen*, p. 385, n. 41.

Digitized by Google

indication qui doit se rapporter aux registres des suppliques divisés en « libri » et en « quaterni » [1]. L'autre indication, mise sur le recto de la pièce, p. ex. : *R. N. Clementis p. Pampil.* se rapporte, comme je l'ai dit, à l'enregistrement des lettres.

Les suppliques originales ou les copies authentiquées, une fois la lettre expédiée, restaient dans la chancellerie. On sait qu'Urbain V et Grégoire XI protestèrent contre l'abus qu'on voulait faire des suppliques signées, auxquelles d'aucuns prétendaient attribuer une valeur égale à celle de l'expédition des bulles [2]. Le seul fait qu'un nombre assez considérable de suppliques originales et de copies authentiquées du temps d'Urbain V et de Grégoire XI se retrouvent dans un seul et même recueil, montre qu'à une époque indéterminée, mais certainement au XIVe siècle encore, on s'est débarrassé à la chancellerie de pièces qui n'avaient plus aucune importance pratique. L'enregistrement des suppliques et des lettres suffisait à la régularité du service de la chancellerie.

B. RÉSERVE DE BÉNÉFICES. Le recueil de Reims renferme cinq billets relatifs à la réserve de bénéfices par le pape. Deux sont signés par Bernard de St-Étienne, qui était chapelain et « cubicularius » d'Urbain V, les trois autres par Guy de Malesset, chapelain et acolythe du pape, successivement évêque de Lodève et de Poitiers, et plus tard cardinal. Leurs billets sont adressés à un « Reverendissime pater et domine ». Quel est ce personnage ? Ne serait-ce pas le camérier, puisque celui-ci devait tenir compte des «vacans» (*fructus medii temporis, fructus intercalares*), revenus que le pape se réservait jusqu'à la nomination d'un nouveau titulaire et dont la perception était confiée à un commissaire spécial ou au collecteur provincial [3] ? Il fallait à cet effet des listes spéciales des bénéfices réservés et de la date de la réserve. Il est donc probable que les cinq billets sont adressés à Pierre de Cros, camérier depuis le 20 juin 1371 [4].

Chacune de ces cinq pièces est marquée au verso d'une croix à l'encre largement tracée, mesurant au n° 1 0,08 × 0,05 cent. L'on remarque des vestiges de cire rouge, ce qui indique que le billet a été plié en forme de lettre close et cacheté, et des traces du passage de la ficelle. Ces billets étaient donc eux aussi comme les suppli-

1. Berlière, *Suppliques de Clément VI*, p. XXX.
2. *Ib.*, p. XVIII.
3. Samaran et Mollat. *La fiscalité pontificale en Fra[illegible] XIVe S.* Paris, 1905, p. 63, 108.
4. *Ib.*, p. 168.

Digitized by Google

ques réunis en filliasse. Peut-être la croix tracée au verso indique-t-elle que la réserve a été enregistrée. Le signature des billets est d'une main différente de celle qui a transcrit la lettre. Bernard de St-Étienne était chapelain et « cubicularius » du pape; Guy de Malesset, déjà avant sa promotion à l'épiscopat, remplissait les mêmes fonctions.

C. CERTIFICATS D'EXAMEN. Ceux qui étaient pourvus en cour de Rome d'un bénéfice devaient subir un examen, à moins d'être docteur, licencié ou maître ès-arts. L'examen portait sur la lecture, le style et le chant ; si le candidat était accepté, il recevait une « cedula super hujusmodi examine cum secreto examinatorum [1] ». Les examinateurs prêtaient le serment d'accomplir leur fonction en toute équité [2]. Les notes qu'ils donnaient étaient pour chacune des branches : *bene, competenter, male* [3]. Les résultats étaient consignés par un notaire, qui remettait les registres à la chancellerie [4]. Le recueil de Reims renferme trois certificats d'examen (n. 75, (pl. IV.), 76, 81). Les deux premiers sont originaux. On distingue au verso la trace de cire rouge du cachet de l'examinateur placé sur le pli. Le n. 81 offre un specimen des *Tria bene* accordés au récipiendaire.

D. PIÈCES DIVERSES. Parmi les pièces de diverses natures réunies dans le recueil 775 de Reims on remarque tout spécialement le n. 58, qui est une lettre adressée à Guillaume Baronis, correcteur des lettres apostoliques, et qui fournit d'intéressants détails sur un différend survenu dans le chapitre de St-Omer. On y rencontre aussi une série de fragments de lettres de moindre importance (n. 83, 100, 113), des minutes de lettres papales (n. 101-108, 110-112, 116, 119, 121, 124-125, etc.), des fragments de comptes et de registres de procès. Malheureusement ce ne sont que des débris. Que conclure de la réunion de tous ces fragments, qui ont servi, à une époque déjà ancienne, à composer le cartonnage d'un manuscrit ? C'est que ces pièces ont dû être distraites de la chancellerie pontificale sous Clément VII, soient qu'elles aient été égarées, ou plutôt soit qu'on ait élagué des archives les pièces qui n'avaient aucune importance pratique. Pour ce qui est des suppliques origina-

1. Schmitz-Kallenberg, p. 28 ; Ottenthal, *Kanzleiregeln*, p. 118; Haller, p. 9 : Göller dans *Quellen und Forschungen*, t. VII, p. 67,
2. Erler, *Liber cancellariae apost.*, p. 12.
3. *Ib.*
4. Berlière, *Suppl. de Clément VI*, n. 423 ; *Reg. Suppl.* 31, f. 143.

Digitized by Google

les, on s'est parfois demandé si on les gardait dans la chancellerie, et vu leur inutilité pratique, on concluait dans le sens négatif [1]. La présence d'un nombre assez considérable de suppliques originales dans le recueil de Reims semble indiquer que ces documents n'étaient pas restitués aux intéressés, et que ce n'est qu'après un certain nombre d'années qu'on s'en défaisait. Qui sait si quelque bibliothécaire avisé n'arrivera pas à retrouver d'autres documents originaux provenant d'Avignon et même de Rome et conservés aujourd'hui dans un cartonnage des manuscrits confiés à sa garde ? La trouvaille de Reims est une leçon [2]. Cette supposition est d'autant plus fondée que le fait s'est également produit il y a quelques années à Carpentras, où M. Liabastres découvrit dans les plats d'une reliure jetée au rebut des pièces et des fragments, au nombre d'une centaine, qui doivent provenir de la chancellerie de Clément VII plutôt que de l'ancien fonds de l'archevêché d'Embrun [3].

D. URSMER BERLIÈRE.

---

1. Haller, p. 9.

2. Un feuillet de garde du Ms. 831 de Reims est un rotulus de suppliques de « Johanna de Belloforti domina Castri Radulphi et vice comitissa Brocie » pour ses familiers ; il mesure 385 mill. (*Catal. gén. des Mss. des Dép.*, t. XXXIX, pp. 158-159). Je n'ai pas eu l'occasion de l'examiner.

3. Liabastres. *Découverte à Carpentras de pièces manuscrites du XIVe siècle provenant de l'archevêché d'Embrun* (*Annales de la Société d'études provençales*, Ière année, n° 4, juillet-août 1904, pp. 168-175). Ce recueil de pièces diverses a été offert par M. Liabastres à la Bibliothèque nationale de Paris, où il porte le n° 1887 des nouv. acq. lat. M. Omont, qui l'a signalé dans la *Bibliothèque de l'école des Chartes*, t. LXVI, 1905, p. 22, le définit plus justement : « Recueil des lettres, suppliques, etc. provenant de la chancellerie pontificale d'Avignon ». Il serait intéressant de comparer le contenu du Recueil de Paris à celui du manuscrit 775 de Reims.

Digitized by Google

LE VATICAN SOUS PAUL IV.

CONTRIBUTION A L'HISTOIRE DU PALAIS PONTIFICAL.

PAR plus d'un point Paul IV se rattachait à ce monde des humanistes qui, à la fin du XVe siècle et durant la première moitié du XVIe, avaient fait de Rome un centre si brillant de culture intellectuelle et artistique. Il avait été introduit à la cour pontificale par son oncle, le cardinal Oliviero Carafa, l'une des figures les plus intéressantes et les plus nobles de ce temps, le fondateur du couvent de Santa Maria della Pace et de la chapelle Carafa, à la Minerve [1]. C'est dans « sa maison » qu'il avait reçu son éducation cléricale ; il y avait grandi en compagnie de Jacques Sadolet [2]. Cette formation avait produit ses fruits ; tous les historiens s'accordent à reconnaître la vaste culture et la supériorité intellectuelle de Jean Pierre Carafa. « Il parle italien, grec, latin, espagnol, et avec tant de perfection qu'on pourrait croire qu'il est né en Grèce ou en Espagne [3]. » Il possède à fond l'Écriture Sainte, les Pères et par-dessus tout S. Thomas. La littérature classique n'a pas pour lui de secrets : dans une congrégation, tenue sous sa présidence, un évêque espagnol, pour exprimer son opinion sous une forme plus élégante, s'approprie tout un passage du discours de Cicéron contre Verrès, mais bientôt le Pape l'interrompt : *Satis Verrinarum !* Même dans sa vieillesse, il est capable de réciter des pages entières de Cicéron et de Virgile [4],

---

1. RODOLFO LANCIANI, *Il codice Barberiniano XXX. 89*. Roma, 1883, p. 55 (Extrait de l'*Archivio della Società Romana di Storia patria*, vol. VI).

2. C'est ce que rappelait Paul Sadolet dans une lettre de félicitations écrite (Carpentoracti, idibus junii 1555) à Paul IV après son avènement. Il s'en réjouit : « Qui cum ego habeo arctissimam ac sanctissimam a Sadeleto patruo meo mihi relictam necessitudinem, qui vestræ nobilissimæ familiæ alumnus et in castissima Oliverii Carafæ Card. domo iam inde ab adolescentia tecum una educatus, quicquid unquam honoris, nominis, celebritatis, doctrinæ denique ac virtutis acceptum retulit, semperque totum vobis debere gratissimo animo est professus. » (*Arch. Vat. Cast. S. Angelo*, VIII, II, tom. 2, f. 178^v orig.)

3. Relation de Bernardo Navagero. (ALBERI, *Relazioni degli ambasciatori veneti*, II, vol. III, p. 379.)

4. *Apologia alla relatione fatta dal Navagerio alla republica veneta di Papa Paolo IIII.* Œuvre du cardinal Antonio Carafa, qui avait vécu au Vatican pendant tout le pontificat de Paul IV. Naples, *Bibliothèque nationale*, X, F. 55, f. 5^v. Texte orig. de la main du secrétaire du cardinal,

Digitized by Google

et il estime qu'Horace, s'il eût été chrétien, aurait pu être présenté comme le modèle des moralistes [1].

Un tel homme semblait bien préparé pour sentir les beautés de l'art. Devenu pape, n'allait-il pas continuer les glorieuses traditions du mécénat romain et grouper encore une fois autour de la Chaire de S. Pierre l'élite des talents artistiques? Certains faits permettraient de prouver que cette préoccupation ne lui fut pas étrangère. En réalité les circonstances, la guerre contre les Espagnols, le manque d'argent, le souci de la réforme religieuse détournèrent son attention. Et dans ce qu'il a fait ou voulu faire il n'a pas témoigné de ce goût, de ce discernement qu'on pouvait attendre d'un esprit aussi cultivé. Ces remarques s'appliquent en particulier aux transformations réalisées par lui dans le palais du Vatican.

***

Les premiers aménagements, entrepris par Paul IV dans le Vatican, furent motivés par une nécessité d'ordre tout pratique, celle de pourvoir à son logement. Dans les premiers mois de son pontificat, probablement pendant toute la première année, il occupa les mêmes appartements que ses prédécesseurs, ces appartements « dans lesquels ont dormi tant de papes [2] ». Mais en 1555 ils étaient dans un état déplorable ; la chambre à coucher en particulier, « *la camera verde* », exigeait des réparations urgentes ; on soupçonnait qu'une poutre du plafond était brisée, si bien que des accidents étaient à craindre [3].

Le pape, aussitôt après son avènement, décida d'aller habiter « les chambres neuves que Jules III a bâties au-dessus du corridor qui va au Belvédère [4]. »

Cette construction de Jules III existe encore ; elle s'avance sur une longueur d'environ vingt mètres, au-dessus du corridor connu

1. Lettre de Navagero au Sénat, du 2 octobre 1556. *Calendar of State Papers... Venice.* VI, I, 661.

2. Nous aurons l'occasion de déterminer, dans la suite, l'emplacement de ces appartements.

3. Voici la description que faisait de ces appartements l'ambassadeur florentin Gianfigliazzi, dans une lettre du 17 octobre 1556 : « Le stanze ch' era solito habitar N. S., perchè minacciavano ruina, ha causato che S. Stà s'è ritirato a habitar nelle stanze nuove che fece Julio sopra el corridore, che va a Belvedere, per non rimanere alla stiaccia *(sic)*, et io ho visto quella stanza, che la chiamano la camera verde, el palcho esser inclinato più di 4° di braccio et fesso tutto lo adorramento *(sic)* del detto palcho et dicon' esser rotto una trave, et nelle altre stanze anchora dove dormiva S. S fatto el medesimo, di modo che sta hora del continuo in dette stanze nuove. » (FLORENCE, *Mediceo*, 3276.)

4. Lettre citée de Gianfigliazzi du 17 octobre 1556.

Digitized by Google

aujourd'hui sous le nom de Musée Lapidaire [1] ; elle est flanquée à l'est d'un édifice qui lui donne toute son importance et qui a ses fondations dans la cour dite « *del triangolo* » [2].

Cette partie du Vatican a perdu son intérêt, depuis que Pie IV a élevé les *loggie* qui ferment, au nord, la cour St-Damase ; mais auparavant, on découvrait de là une vue splendide sur Rome, vue qui n'était pas, comme aujourd'hui, en partie interrompue par le palais de Sixte-Quint. Rien d'étonnant par conséquent que Paul IV ait préféré ces nouvelles chambres à celles qui donnaient sur la cour du Belvédère.

Jules III néanmoins n'avait pas prévu l'usage que son successeur ferait de sa construction. En février 1555 « les chambres au-dessus du Belvédere » étaient aménagées en salle de théâtre [3] : Taddeo Zucchero les avait ornées de frises et, dans une *loggia* qui s'ouvrait, semble-t-il, vers l'est, il avait représenté en clair obscur « tutte le fatiche di Ercole [4] ». Daniel de Volterra y avait peut-être travaillé, lui aussi [5].

Paul IV — signe de temps nouveaux — n'était pas disposé à tolérer au Vatican des représentations théâtrales. A la place où s'ouvrait la *loggia* décorée de « tutte le fatiche di Ercole » il décida de se réserver une chapelle domestique ; d'autres travaux d'aménagement furent entrepris en même temps.

Dès le premier juin 1555, le trésorier secret inscrit sur son registre le montant des salaires distribués aux ouvriers : maçons, serruriers, tailleurs de pierre, menuisiers, presque tous les corps de métiers sont représentés [6].

---

1. Dans la suite cette construction fut prolongée.

2. Le R. P. Ehrlé publiera prochainement un plan du palais du Vatican de l'année 1577, d'après lequel on pourra se faire une idée exacte de la position de ces bâtiments. Je profite de cette occasion pour exprimer toute ma gratitude à l'éminent préfet de la Bibliothèque Vaticane qui, non seulement m'a communiqué ce plan, mais encore a bien voulu me donner, sur les lieux, plusieurs renseignements qui m'ont été fort utiles.

3. Le registre de la trésorerie secrète, pour l'année 1555, renferme par exemple cette mention :

a dì ultimo di febraro 1555 : in diverse spese fatte per la comedia recitata inanzi N. S. nelle stanze nuove sopra il corritor V 15. 99. (ROME, *Arch. d'Etat. Thesaureria secreta 1555.*) Il s'agit sans doute d'une fête donnée à l'occasion de l'anniversaire de l'élection du pape.

4. GIORGIO VASARI, *Le vite de' più eccellenti pittori, scultori ed architettori*, éd. MILANESI, VII, 82.

5. VASARI, *Op. cit.*, VII, 58, 59. Le registre déjà cité de la trésorerie secrète mentionne au 22 mars : a M° Daniele pittore a buon conto del suo credito del lavor di stucco fatto nella stanza della Cleopatra dove è la fontana in capo il corridore di Belvedere V 20 doro ; resta havere senza q[uesto] V 45. Seulement j'ignore à quelle extrémité du Belvédère se trouvait cette chambre de Cléopâtre.

6. Les noms qui reviennent ordinairement dans ces premiers mois sont les suivants :

Digitized by Google

La direction des travaux est confiée au fils de l'illustre Baldassare Peruzzi « M. Salustio architetto nuovo di S. Bne ». A la différence des entrepreneurs qui sont payés au fur et à mesure de leur ouvrage, il reçoit une provision mensuelle fixe de 18 écus « d'oro in oro [1] ».

En 1555 et dans les premiers mois de 1556, la mention des travaux « alle stanze di S. Sta » est de beaucoup plus fréquente que celle des travaux « nella capella nuova ». Bien plus, à la fin de 1555, le gros œuvre doit être à peu près terminé : les maçons perdent de leur importance au profit des menuisiers. On peut même noter des mentions comme celles-ci :

A dì 26 d'ottobre V 6 d'oro in°, a Bartolomeo da Mondivi a buon conto di haver racconciate le finestre della cappella di S. Sta.

A dì 26 d'ottobre V 4 a Mo Giovanni traiettatore a buon conto de 4 pomi da porta di metallo smaltati per le porte delle camere di S. Sta.

A dì 27 novembre V 15 doro in° a Mo Giovanni Ruscone battiloro a buon conto de suoi corami doro dati per servitio delle stanze di S. Sta.

Le 9 novembre il est question pour la première fois de la construction et de l'ornementation d'une *loggia* qui certainement, à ne

---

Mo Hieronimo Fabrici muratore.

Mo Pellegrino fabro.

Mo Giovanni Fregosino falegname.

Mo Domenico Roscelli, Mo Nicolo Bresciano, Mo Benedetto Schela, Mo Lorenzo Benuccio, Mo Ridolfo, scarpellini.

Mo Pietro Venale, pittore.

Un peu plus tard, en avril et en septembre : Mo Angelo ferraro alla Minerva, Mo Pietro chiavaro in Agona, Mo Francesco falegname. (Ce Francesco est parfois appelé « falegname di Palazzo. ») Les noms sont ordinairement suivis de mentions générales comme celle-ci : « a buon conto de suoi lavori di muro in palatio apostolico, alla camera di N. Sre et alla capella delle stanze nuove ». Quelquefois la nature du travail est mieux spécifiée : par exemple, le 1er juillet, *Mo Nicolo scarpellino*, reçoit 5 écus « a buon conto delle base che lui fa per la cappella nuova di N. Sre, alle stanze del corritore di Belvedere. »

ROME, *Arch. d'État. Thes. secretu*, 1555. — Le trésorier secret, appelé aussi « guarda roba di S. Sta » (Dépêche de Gianfigliazzi du 13 août 1558., *Mediceo*, 3284), était Pietro Giovanni Alcotto, évêque de Forli, celui que Michel-Ange appelait « il Tantecose... perchè voleva fare ogni cosa ». (VASARI, *op. cit.*, VII, 231.) — Pour le temps de Paul IV, ses comptes sont consignés dans trois registres, le dernier comprenant les années 1557-58-59.

1. Le 16 juin, il est fait pour la première fois mention de Peruzzi en ces termes : « A M. Salustio, architetto nuovo di S. Bne, pro sua provisione del mese presente cominciata dal primo giorno, concessali da N. S. V 18 doro in° ». — Il avait aménagé le conclave de 1555. Voyez mandat du 14 mai 1555 « ad bonum computum fabrice constructionis conclavis pro creatione Pont. proxime creandi (Rome, *Arch. d'État Mand. 1553-55*, f. 227.)

Digitized by Google

tenir compte que des frais qu'elle occasionna, devait être très imposante. Elle apparaît, dans tout cet aménagement, comme l'objet de luxe qui devait donner aux nouveaux appartements leur agrément principal [1].

Tout permet de supposer que, vers le mois d'avril 1556, les travaux dans les « stanze nuove » étaient terminés. A partir de cette époque, les registres du trésorier secret n'en contiennent que des mentions de plus en plus rares, et qui se rapportent très vraisemblablement à des comptes arriérés.

Il est certain, dans tous les cas, qu'en octobre 1556, Paul IV avait pris possession de ses nouveaux appartements : « Sa Sainteté, atteste l'ambassadeur florentin le 17 octobre, se tient maintenant continuellement dans les dites chambres nouvelles [2]. » Le 19 janvier 1557, l'ambassadeur vénitien écrit dans le même sens : « Je suis allé aujourd'hui même chez le pape. En entrant dans la chambre de Sa Sainteté, j'y trouvai l'ambassadeur du roi de Portugal, qui attendait l'audience. Très peu de temps après le pape entra accompagné du Rév. Doyen : après le diner ils avaient été ensemble visiter la chapelle que Sa Sainteté est en train de faire construire auprès de cette chambre [3]. »

Ainsi en octobre, l'aménagement de l'appartement pontifical était sûrement terminé : on n'en poussa que plus activement, à partir de cette époque, la construction de la chapelle domestique. Les registres du trésorier secret fournissent encore sur cette construction de très abondants détails et permettent d'en suivre les progrès.

Dès le début, plusieurs tailleurs de pierre *(scarpellini)* avaient été occupés à ce travail. Ce sont : Mo Ridolfo, Mo Nicolo Bresciano,

---

1. A cette occasion on a engagé des ouvriers nouveaux, qui sont mentionnés vers cette époque pour la première fois :

a dì 9 di novembre V 15 a Mo Flamino falegname a buon conto de' suoi lavori nelle impannate della loggia.

a dì 10 di novembre V 15 a Mo Vico falegname a buon conto della sua impannata nella loggia sudetta.

a dì primo di dicembre V 9 a Mo Paulo Pianetti scarpellino per tante opere a far rassettare dove sono state incastrate le impannate nella loggia.

En février 1557, je retrouve encore cette mention, qui revient ensuite à plusieurs reprises :

a dì 13 febraio 1557 a Pietrasanta scarpellino V 16 f. 52 per tante opere a lavorare il pilastro di teverna nella loggia.

Un texte de Vasari donne clairement à entendre qu'il y avait plusieurs *loggie* : « ...in una loggia scoperta, dietro quelle che voltavano verso Roma, fece (Taddeo Zucchero, sur l'ordre de Jules III) nella facciata di chiaroscuro, e grandi quanto il vivo, tutte le fatiche di Ercole, che furono al tempo di papa Paulo quarto rovinate per farvi altre stanze e murarvi una capella. » (*Op. citat.*, VII, 82.)

2. Lettre déjà citée de Gianfigliazzi.

3. *Calendar... Venice*, VI, II, 917.

Digitized by Google

M° Benedetto Schela, M° Lorenzo Benuccio et M° Domenico Roscelli. A leur nom on trouve souvent jointe cette explication : « a buon conto delle sue basi che fa per la cappella nuova. »

A partir d'octobre 1556, Domenico Roscelli reparaît bien plus souvent que ses collègues, comme si, pour sa partie, il eut été le principal entrepreneur. Toutefois, en septembre 1557, il est éclipsé par un artiste dont le pape semble avoir apprécié tout particulièrement le mérite. Il est désigné dans les registres sous le nom de « Pietrasanta, scultor ». A la différence des simples *scarpellini* on lui attribue une provision mensuelle de 6 écus, en plus des émoluments, qu'il reçoit en particulier pour ses travaux [1]. A partir de novembre le pape paie pour lui le loyer d'une maison située sur la place St-Pierre [2]. Enfin, en décembre, il élève sa pension de six à dix écus [3].

L'arrivée de Pietrasanta contribua certainement à donner une nouvelle impulsion aux travaux. D'autre part, il ne faut pas oublier que la conclusion des traités de Cavi (14 septembre 1557) permettait à Paul IV de tourner davantage ses pensées vers les arts de la paix [4].

Il est possible de relever pour cette période, dans les registres du trésorier secret, des mentions intéressantes, particulièrement en ce qui touche la recherche des matériaux précieux. Elles fournissent un exemple de plus des procédés, passés de vieille date en habitude

1. A dì primo di settembre 1557 v 6 al Pietrasanta scultor per sua provisione di questo mese ordinatali da N. S^re^ cominciando questo dì.

2. A dì 8 di novembre 1557 v 20 a M. Gherardo Loys procuratore di Mons. di Bagnarea per semestre di una casa di detto mons. situata sulla piazza di S. Pietro per uso di Pietrasanta scultore che N. S^re^ gli paga, cominciando dal primo di novembre presente.

3. A dì 12 di dicembre v 10 a Pietrasanta scultore a buon conto anzi per sua provisione di questo mese così al presente ordinata.

4. Un des grands obstacles aux constructions de Paul IV était le manque d'argent. On en a la preuve dans l'histoire suivante, racontée par Navagero dans une dépêche du 27 novembre 1557 : « Essendosi doluto il Pontefice co'l R^mo^ Vitelli che non havea danari da far qualche elemosina nè da far compir quella sua capella che fabrica nelle stantie nove di Belveder, ove S. S^tà^ habita al presente, esso cardinale senza dirle cosa alcuna partito da lei chiamò alcuni mercadanti et si fece far una poliza di $\frac{m}{12}$ v pro mettendo tenirli a sua instantia et esborsali tutti o parte secondo l'ordine suo. Con questa poliza andò poi al Pontefice et gliela diede, dicendo che poteva spender questa summa in quello che le pareva. S. Sta l'accettò con alegrezza laudando il cardinal et dicendo che non havea havuto tanto ancora da soi nepoti, et gia ne ha cominciato a spender in questa fabrichetta sua, dando ordine che sia chiamato da Fiorenza un pittor che la depinga. » (VENISE, *Arch. d'Etat. Dispacci al Senato, Roma*, IX, f. 25^v^.) — Le 22 novembre, Gianfigliazzi écrivait effectivement au duc de Florence : « Essendo oggi nelle stanze del papa parlai co'l card. Vitelli... et mi disse che el papa haveva voglia di ricerchare V. Ecc^a^ che li concedessi Giorgino dipintor per la sua cappella. » (*Mediceo*, 3277.) Il s'agit sans doute de Giorgio Vasari ; il est bien certain qu'il ne vint pas à Rome à cette époque.

Digitized by Google

à Rome, et qui consistaient à enrichir les constructions nouvelles des dépouilles des anciennes. A cet égard elles méritent d'être rapportées ici :

A dì 9 di settembre 1557, v 7, b. 20 a fachini del caporione per portature di tavole di mischi da casa M. Mario Frangipane in Palatio.

A dì 3 ottobre alli fachini del caporione per levare quattro colonne a Santa Maria Maggiore et una a S. Jo. Paulo, condotte in Palatio, v 6, t. 50.

A dì 24 ottobre a Domenico Roscelli per levare le colonne della chiesa di Santa Savina *(sic)* et condurle in Palatio, v 8, b. 75.

A dì 26 ottobre, alli facchini, carrettieri et scarpellini per haver levato le collonne *(sic)* di S. Bartholomeo et condotte in Palatio, v 6, b. 20.

A dì 10 novembre, a M. Fermo muratore v 3 b. 90 per pagar i carattierri *(sic)* ch'hanno lavorato per le colonne prese a Santi Quattro et a casa M. Curiale.

A dì 13 novembre a M. Hieronimo muratore per tante giornate di lavoranti et di mastri a levare la colonna di Santi Quattro per condurla a Palatio. v 3 b. 50.

Et ces matériaux précieux sont livrés à Pietrasanta qui a la charge de les mettre en état, de leur donner la forme voulue avant de les placer. C'est ce que disent clairement les registres du trésorier secret :

A dì 14 novembre a Pietrasanta scultore v 11 b. 10 per tante opere a lavorar le colonne di mischio per la cappella secreta.

A dì 22 a M° Pietrasanta scultore v 21 b. 52 per tante opere di scarpello alle colonne di mischio verde che vanno alla cappella secreta.

A dì 15 a Pietrasanta scultore per opere delle retrodette colonne, v 14 b. 51.

A dì 12 dicembre v 21 b. 15 a Pietrasanta scultore per pagare le colonne di mischio verde e le giornate de scarpellini.

Paul IV dut se déclarer satisfait des services de son employé : le 21 décembre il lui donne « v 100 doro in° per sua mancia di haver lavorate le colonne di mischio verde della cappella secreta che N. S. gli dona, et v 8 simili a suoi lavoranti pur per mancia. »

Plus tard l'ambassadeur florentin rendait témoignage de la richesse de ces matériaux : « Le pape, écrit-il, avait fait transporter dans sa chapelle des colonnes admirables de serpentin et d'autres marbres : il n'est pas possible d'en voir de plus belles ; on les

Digitized by Google

prenait là où elles se trouvaient, quel qu'en fût le propriétaire [1]. »

A partir du mois de janvier 1558, à côté de Sallustio Peruzzi et de Pietrasanta, apparaît un personnage dont le nom, à la différence des précédents, appartient sûrement à l'histoire de l'art. Nous voulons dire Pirro Ligorio. Dans les registres du trésorier secret il est mentionné pour la première fois le 11 janvier 1558 : le pape lui attribue une provision mensuelle : « v 25 di oro a M. Pirro Ligorio per sua provisione del mese presente concessali di nuovo da N. S. »

Désormais il sera architecte officiel de Paul IV : Gianfigliazzi l'atteste en septembre 1558 : « Pirro regnicolo... fa el capo maestro et ingegnier, et S. Stà molto confida in lui [2]. «

Après son arrivée, il semble bien que les travaux à la chapelle secrète deviennent de plus en plus actifs. Le transport des matériaux au palais continue. Toutefois il n'est plus guère question de dépouiller les églises de leurs colonnes. A partir de janvier 1558 je ne trouve dans ce sens que cette seule mention : « a dì 27 di marzo 1558, a Ponzino carrettiere v 38 per portatura di colonne di S. Bartholomeo et di Sta Savina. »

Encore était-ce probablement le solde d'un compte arriéré.

En revanche on avait fait des commandes extraordinaires de marbres qui arrivaient à Rome par le Tibre et étaient déchargés à la Marmorata ou a Ripa. Les registres du trésorier secret contiennent toute une énumération de paiements faits, ou bien aux mariniers qui avaient embarqué à Cività Vecchia, ou bien aux charretiers qui opéraient le transport de la Marmorata ou de Ripa au Vatican [3].

A s'en tenir aux livres de comptes, il est permis de penser que les travaux furent à peu près terminés vers le mois de mai, alors que Paul IV entreprit, dans les jardins du Vatican, la construction du casino qui devait porter le nom de son successeur. Au témoignage de Gianfigliazzi, en septembre 1558, il ne manquait plus dans la

---

1. «... dove (nella sua cappella in palazzo) haveva condotto colonne mirabili di serpentino et d'altra ragione, che non è possibile veder le più belle, et si andava per case dove erano et fussino di chi si volessino. » Dépêche de Gianfigliazzi du 16 septembre 1558 (*Mediceo*, 3284).

2. Depêche de Gianfigliazzi du 17 septembre 1558 (*eod loco*).

3. Voici quelques exemples :

A dì 13 di gennaro 1558, a Rossino dall'Elba marinaro v 30 per suo nolo di haver portato con sua barca marmi da Cività Vecchia a Ripa.

Idem a Benedetto corso per suo nolo, di un' altra barcata di marmi pur da Cività Vecchia.

A dì 18... v 9 a Nicolo et comp. carrattieri per tanti marmi dalloro condotti in Belvedere.

A dì 27 marzo... a Ponzino carrattiere v 38 a buon conto del suo carreggiare di teverini (sans doute pour peperini) da marmorata a Palazzo.

Digitized by Google

petite chapelle (capellina) que l'autel [1]. On y avait élevé pour les chantres une tribune en bois, qui à en juger par les dépenses qu'elle avait occasionnées, devait être très riche [2]. Les livres de comptes nous apprennent encore que la salle était décorée de stucs [3], et les fenêtres pourvues de vitraux de prix [4].

Il serait téméraire de risquer une description générale de ces appartements aménagés par Paul IV. Toutefois, à nous en tenir à une indication fournie par Gianfigliazzi, dans sa lettre déjà citée du 16 septembre 1558, nous croyons pouvoir proposer la disposition suivante : on avait maintenu dans toute sa longueur la salle qui s'étendait à proprement parler au-dessus du corridor du Belvédère; les fenêtres de cette salle donnaient sur la cortile du Belvédère, à l'ouest ; la chambre du pape, les salles d'audience et la chapelle privée s'ouvraient sur cette salle principale, mais elles avaient leurs fenêtres à l'est, vers les *prati dei castelli*. A l'extrémité sud, la principale *loggia* donnait sur Rome. C'est la disposition que semble suggérer cette phrase de Gianfigliazzi : « La stanza della cappella risponde la porta in sulla sala grande sopra el corridoio che son le stanze che fece Julio 3° et dipinte da Giorgino. » Aujourd'hui encore l'abside de la petite chapelle déborde sur la partie est, dans un sens conforme à la disposition générale que nous venons de proposer.

1. «... La qual cappellina non li mancava affar senon l'altar. » Lettre citée du 16 septembre 1558.

2. Pour la première fois je trouve le 10 mars 1558 une allusion à cette tribune : « a M. Nicolo scarpellino v 6 per tante sue giornate a lavorar il modello del poggio della capella secreta. » Et le 25 avril le peintre Pietro Venale reçoit 3 écus comme compensation « di spese di haver dipinto il modello del poggio della musica della cappella secreta... » Gianfigliazzi, dans sa lettre du 16 septembre, donne sans doute une description de ce « poggio » quand il écrit : «... El palcho di detta stanza (che è uno oratorio segreto) è alto braccia 4 o pocho più. Et nel mezzo del palcho vè una bucha quadra, che risponde dirimpetto a dove a esser uno altarino. Et intorno a detta bucha vi sono balaustri pur di legniame che fano apoggiatoie perchè chi sta di sopra non caschi. Et disopra m'è detto che ha da esser scandri (en abrégé scdri) intorno intorno come uno coro da frati, et vi si va per una lumacha dove voleva S. Sta stessino e cantori et per quella bucha vedessino l'altare. »

3. Paiements à « M. Io. Maria stuccatore per spese di stucco nella cappella secreta. » Le premier est daté du 12 octobre 1556.

4. Paiement à « M. Martino bicchierario a buon conto della vetriate nuove della cappella secreta. » Le premier est du 18 novembre 1556.

Le seul peintre qui soit mentionné à propos de ces travaux est Adriano Spinco. Le 29 mai 1557 on lit pour la première fois : « v 20 di moneta ad Adriano pittore a buon conto della sua pittura alle stanze della cappella secreta. »

Il mourut sans doute sur les entrefaites, car le 12 août suivant, le trésorier inscrit sur son registre : « A Domenico alias il zaga pittore v 20 doro in° a buon conto di v 43 che si restorono pagare alla morte di Adriano bo. me. per la pittura della cameretta vicina alla cappella secreta... » Cette dernière mention prouve que le travail ne fut pas très important.

Digitized by Google

Enfin nous savons que les appartements du pape étaient très peu spacieux : c'étaient des *camerini* [1]. Et ce détail correspond également à l'idée que nous nous faisons des « chambres neuves au-dessus du Belvédère ».

En réalité Paul IV n'avait fait là que des travaux d'aménagement. Et néanmoins leur longue durée, et surtout les devis présentés par les principaux entrepreneurs [2] témoignent de leur importance [3].

***

Durant la même période, des réparations, de simples travaux

1. Martedì fu congregatione dell' inquisitione che fu fatta nel camerin a canto quello dove sta la S. Stà. Avvisi di Roma, li 22 luglio 1559. *Bibl. Vat. Urbinas*, 1039, f. 62. Paul IV mourut dans ces chambres. Le 18 août 1559 N. Farneano, sous-sacriste, écrit dans son journal : « Fra l'hore 21 et 22 passò di questa vita presente (il papa). Fo aperto sopra alle camere dove habitava, sopra la Galaria... Io insieme con M. Vincenzo... lo vestimo... » *Archives des Cérémoniaires*, t. 411, f. 8 orig.

2. A la fin de décembre 1555 le chiavaro Mambrilla a déjà reçu pour ses travaux « in Palatio alle stanze di N. Sre... V 149 b. 20. »

Mo Vico falegname peut présenter « a buon conto delle sue due impannate della loggia... una sua misura di V 123... »

Mo Hieronimo muratore... una misura di V 803, b. 60.

Mo Domenico Roscelli scarpellino... una misura di V 361.

Mo Francesco falegname... una stima di V 61. b. 90.

Gio. Battista dall' Aquila chiavaro a déjà reçu depuis le commencement des travaux V 38 b. 50, Ridolfo scarpellino V 39, Mo Giovanni Fregosino falegname V 277.

Le peintre Pietro Venale possède une créance sur laquelle il a touché V 391 b. 50.

Dans le courant de l'année qui suit, ces notes vont toujours en augmentant. A mesure qu'elles sont payées, d'autres sont présentées. Par exemple à la fin de 1556, en novembre Domenico Roscelli a une créance de V 119 b. 92. « Mo Giovanni et Mo Vico falegnami a buon conto del tramezzo della loggia in Pallazzo » une créance de V 358 b. 50, Mo Giovanni Fregosino une créance de V 538 b. 12. Mambrilla chiavaro une créance de V 440. tonjours pour les travaux exécutés dans la chapelle privée du pape.

Le 10 mars 1558 Domenico Roscelli reçoit « V 115 b. 37. per resto di V 1372 et b. 67 che tanto importano due suoi mandati camerali et una sua stima di lavori fatti in Pallazzo più giorni sono ; li mandati sono uno di V. 580 et b. 40, uno di V 500 et b. 47, uno di V 553 et b. 85 et la stima di V 238 b. 35. »

Le 27 du même mois, Giovanni Fregosino touche le complément de deux devis « per resto di due stime una di V 707 et b. 83 et l'altra di V. 797 b. 23 di lavori fati alle sudette stantie. »

A la même date on paie à « Mo Hieronimo (Fabrici) muratore V 200 doro in° a buon conto di suoi lavori di muro in Palatio alle stanze di N. Sre, che fino al giorno presente è soprapagato di tutte le sue ultime misure di V 637 b. 53, le quali misure importano tutte insieme V 1775 b. 1... »

Pour le noter en passant, disons que ces comptes généraux faits à la fin de mars 1558 semblent indiquer qu'on touchait alors à la fin des travaux dans la « cappella nuova secreta. »

3. Je n'ai pas pu visiter ces appartements occupés aujourd'hui par des employés du Vatican : le R. P. Ehrlé m'a affirmé que des aménagements de Jules III et de Paul IV il ne reste presque aucune trace, seulement quelques frises et l'abside de la chapelle domestique. Cfr la description donnée pas CHATTARD (*Nuova descrizione del Vaticano*. Roma, 1766, tom. 11, 194, cap. XXVI, Appartamento di Giulio III, detto communemente della contessa Matilde.

Digitized by Google

d'entretien furent exécutés en plusieurs autres endroits du Vatican.

D'abord, de novembre 1555 à mars 1556, on reprend certains travaux entrepris déjà au temps de Jules III « in torrione pp. Nicole », ou « in habitationibus sive stantiis propugnaculi sive torrioni pape Nicole », ou encore avec plus de précision « in propugnaculo sive torrione pp. Nicole et stantiis sive habitationibus R^m^ Cardinalis Carafa [1]. »

Cette dernière indication nous donne à penser qu'il n'est pas question ici de la tour proprement dite de Nicolas V, qui termine à l'est le système de fortifications, dans lesquelles le pape du XVe siècle voulait enfermer le palais du Vatican, mais bien plutôt d'appartements élevés au-dessus de ces fortifications (propugnaculum).

En novembre 1555, quand les cardinaux de Lorraine et de Tournon vinrent remplir, au nom de Henri II, une mission à Rome, ils furent reçus avec beaucoup d'honneurs et logés au palais du Vatican, « nelle stantie... in palazzo sopra il cardinal Caraffa », dit l'ambassadeur florentin [2]. Nous pouvons compléter cette indication par celle que fournit l'agent du duc de Ferrare, l'évêque d'Anglone. Il atteste que le cardinal de Lorraine « smontò in palazzo di S.S^tà^ et fu allogiato nelle stantie fatte dal cardinale Montepulciano [3]. » Or ces témoignages s'accordent pleinement avec une lettre de Gianfigliazzi du 20 janvier 1559, écrite quelques jours avant la disgrâce définitive des Carafa. L'agent florentin raconte que le 17 janvier le pape avait fait donner ordre au cardinal Carlo Carafa de quitter les appartements Borgia où il était alors logé, et il ajoute : « Così tutta la nocte s'attese a sgomberar et sene tornò giù da basso sopra la porta del palazzo et sotto le stanze che le dicon' di Montepulciano perchè tali stanze furno fatte dal detto cardinale di Montepulciano al tempo di Julio 3° [4] ». Carlo Carafa était donc retourné dans les

1. Ces mentions se trouvent, non plus dans les registres du trésorier secret, mais dans les livres de mandats. Voy. en particulier les registres intitulés : [*Liber*] *mandatorum 1552-1556*, [*Liber*] *Mandatorum 1555*, *et* [*Liber*] *Mandatorum 1556*, tous trois aux Archives d'Etat de Rome. Le premier est un registre de mandats secrets, le second le livre tenu par le trésorier général de l'Eglise, le dernier a réuni l'ensemble de ces comptes sous le titre : *Fabrica Palatii apostolici in Turrione pp. Nicolæ et corretorii Belvederis* (f. 79-80). Ce n'est pas le lieu ici d'établir la distinction entre ces diverses catégories de documents.

Voy. aussi les livres d'*Introitus et* d'*Exitus*. Ils ne donnent en général que des renseignements incomplets, beaucoup moins précis que ceux fournis par les registres de mandats.

2. Dépêche d'Averardo Serristori du 23 novembre 1555. (*Mediceo*, 3274, f. 509 orig.).

3. Dépêche de Giulio Grandi, évêque d'Anglone, du 23 novembre (MODENE, *Arch. d'Ete. Roma*. orig.).

4. Dépêche de Gianfigliazzi du 20 janvier 1559. (*Mediceo*, 3284 orig.).

Digitized by Google

appartements qu'il avait occupés pendant les premiers temps du pontificat et qui étaient situés « sotto le stanze che le dicono di Montepulciano. » Ces appartements existent encore aujourd'hui, à droite de la porte de bronze, surmontant l'énorme muraille qui date de Nicolas V.

Dans les livres de mandats on trouve une mention qui justifie pleinement notre interprétation. Plusieurs ordres de paiement spécifient que les travaux ont été exécutés « in sala palatii apostolici contigua turrioni in quâ ad presens Ill^mus cardinalis Carafa residet [1] », ou « in stantiis palatii apostolici ubi residet Ill^mus Cardinalis Carafa annexis cum turrione » [2], ou encore « in stantiis residentie Rev^mi et Ill^mi Cardinalis Carafe contiguis turrioni pp. Nicole » [3].

Les réparations embrassèrent donc peut-être la tour de Nicolas V et sûrement les chambres situées au-dessous de celles dites du cardinal de Montepulciano, construites au temps de Jules III sur le « propugnaculum » du XVe siècle.

Elles mirent en mouvement les représentants de presque tous les corps de métier, comme le aménagements opérés dans « les chambres au-dessus du Belvédère. » Bien mieux, les entrepreneurs de ces travaux sont presque tous les mêmes que ceux que nous avons déjà mentionnés. Et cette remarque a son importance ; car dans leur devis il faut évidemment comprendre cette double série de travaux entrepris et poursuivis dans le même temps.

Il convient de signaler les peintures qui furent exécutées dans ces chambres par l'un des peintres les plus en vogue à cette époque, Taddeo Zucchero. Vasari mentionne le travail de Zucchero ; mais il oublie de dire qu'il ne fut pas seul à l'exécuter. D'après le registre des mandats il eut pour collaborateurs Adriano Spineo, Leonardo de Cugni appelé aussi Leonardo de Bulgo et Francesco de Sertis. Il semble même que Spineo avait la haute direction du travail [4].

A partir de mars 1556 il n'est plus question, dans les registres de mandats, de ces aménagements.

Seulement dans la suite, en février 1558 et dans les mois suivants, il est question de travaux exécutés dans les chambres du car-

1. [*Liber*] *mandatorum. 1552-1556*, f. 305^v.
2. *Eod. loc.* f. 306.
3. *Eod. loc.* f. 316^v.
4. *Eod. loco* f. 297, 305^v, 306, 312^v, 315^v. Cfr. VASARI, *op. citat.*, VII 84. A noter la phrase de Vasari : « Dipinse il medesimo (Taddeo), al tempo di Paolo quarto, in palasso del papa, alcune stanze a fresco, dove stava il cardinale Caraffa, nel torrone sopra la guardia de Lanzi... »

Digitized by Google

dinal de Naples et du cardinal Carafa. Sans doute ce fut à cette époque que la secrétairerie d'Etat s'établit dans les appartements Borgia : à cette occasion quelques réparations avaient été jugées nécessaires [1]. Nous avons remarqué qu'en janvier 1559, le cardinal Carafa occupait certainement ces appartements [2].

A l'occasion de ces travaux nécessités par l'installation du cardinal de Naples, les mandats mentionnent les peintures exécutées par Giovanni Pietro Venale [3]. Ce fut certainement, avec Adriano Spineo, le peintre officiel de Paul IV. Nous avons déjà rencontré son nom. En 1556, il fut encore chargé de travaux dans la salle du consistoire public : on donne plusieurs ordres de paiement « a buon conto del suo lavoro nella sala dove si fa il consistoro publico depinta a grottesche [4] ». Cette salle, appelée aujourd'hui Salle Ducale, avait été construite par Paul III [5]. Les mentions contenues dans les registres de mandats sont toutes semblables à celle que nous avons rapportée : elles ne permettent pas de déterminer l'objet réel de ces travaux, si ce furent de simples réparations ou la continuation de peintures commencées antérieurement [6].

1. Voy. le registre intitulé : [*Liber*] *Mandatorum 1556-1559*, au f. 99-101 tout un paragraphe intitulé : *Fabrica Palatii apostolici*. Les indications données dans ce registre ne permettent pas de dire avec exactitude où se trouvaient les « stantie R^mi^ et Ill^mi^ Cardinalis Neapolitani. » Nous croyons d'après une allusion d'Ascanio Celso qu'il faut les placer au premier étage actuel des appartements Borgia. (Lettre de Celso au card. Farnèse du 28 août 1558. *Parme. Carteg. farnesiano* orig.)

On sait que le cardinal Carafa rentra à Rome le 23 avril 1558, de retour de sa légation à Bruxelles, qui avait duré six mois. Ce fut sans doute à cette époque qu'il prit possession des appartements Borgia. Vers la même époque, quand le fils du duc de Paliano rentre de France, l'évêque d'Anglone rapporte que, arrivés au Vatican, « voltorono alle stantie di Torre Borgia. » (Lettre du 20 avril 1558. MODÈNE, *loc. citat.*). Le 24 mai suivant, Ascanio Celso décrit, comme il suit, le logement de Carafa : « La matina seguita in le stanze dove stava Monte (Innocenzo del Monte) a fare il conseglio, et l'audienza s'intende che la principierà ne la sala di Constantino che tiene tutte le stanze, et si servirà di quelle di soto dove stava il duca et magna in quelle di Montepulciano. » (*Parme. Carteg. farnesiano* orig.). On voit, par ce texte, qu'il s'agit de toute une installation nouvelle.

2. El medesimo giorno martedì alli 17 a hor due di nocte S. Sta fece intendere al cardinale Caraffa... come N. S. si contentava et li commendava che si uscissi dalle stanze sua *(sic)* dove è stato et stava in torre borgia, et subito Caraffa messe mano a sgomberar... (Lettre de Gianfigliazzi du 20 janvier 1559. *Medicee*, 3284).

3. [Liber] mandatorum 1556-1559, f. 101.

4. Registres du trésorier secret pour 1556 : ces travaux sont mentionnés à quatre reprises : le 23 mai, le 8 juin, le 19 juillet et le 4 août.

5. Que la Salle Ducale actuelle correspondît à la « Sala concistorii publici », c'est ce qui résulte clairement du plan du conclave de Paul IV. La Salle Ducale actuelle était partagée en deux : du côté des loges la salle du consistoire public, dans le prolongement vers la Sixtine la « Lectoria sachri palatii » qui s'ouvrait sur la « Sala magna aureata papæ Pauli III ante capellam. » Voy. ce plan dans *Arch. Vat. Miscellanea*, IV, tome 26, f. 51-55. Il y en a cinq exemplaires pour Paul IV. Le volume en contient toute une série à partir du conclave de Jules III.

6. S'agissait-il de couvrir des nudités ? Peut-être. Sur la foi de Vasari, on croit communément que Paul IV se préoccupa fort de remédier à ce qu'il y avait de choquant

Digitized by Google

Il serait trop long d'insister sur d'autres travaux de moindre importance [1]. Bornons-nous à mentionner ce qui fut fait dans la chapelle Pauline. A partir du mois de décembre 1555 jusqu'en septembre 1556, deux sculpteurs, M° Paulo et M° Valente ' y travaillent à peu près constamment : pas de mois où l'on ne rencontre l'indication de quelque paiement en leur faveur [2]. Seulement ces mentions formulées en termes très généraux, « a buon conto del loro lavoro nella cappella Paulina », ne nous renseignent pas sur l'objet précis de leur travail. Ils furent aidés par des tailleurs de pierre *(scarpellini)*. L'un d'eux, Nardo, se fait payer, le 3 mai 1556, le reliquat d'une note de 119 écus 10 baioques, « per resto di suoi lavori fatti alla cappella Paulina ». Domenico Roscelli, qui est occupé principalement aux chambres du Belvédère, touche dans les mêmes conditions et à la même date le reliquat d'une note de 100 écus 80 baioques, Schela le reliquat d'une note de 90 écus 27 baioques [3]. Ce qui est certain c'est que ces travaux eurent pour objet au moins la restauration ou le complément du pavage de la chapelle.

En juin 1556, on trouve dans les registres du trésorier secret des mentions comme celles-ci :

A dì 15 di Giugno a Nicolo scarpellino Bresciano v 5 a buon conto del pavimento della cappella Paulina.

A dì 23 a Hieronimo lapidario in borgo per tanti mischi graniti serpentini et altri marmi per far pavimenti v 10 doro.

A dì 7 di Luglio a fachini di Caporione v 2, b. 20, per tanti viaggi a portar il nicchio della cappella Paulina.

A dì 26 di Luglio a Giò. Battista da Bagna cavallo segatori v 4, b. 2, per tante giornate a segar in cappella Paulina.

A dì 9 di Agosto a Giacomo Piagentino *(sic)* etc., segatori per tante loro giornate a lustrare et segare in cappella Paulina v 5, b. 52 [4].

---

dans certaines peintures. Il aurait en particulier fait exécuter des retouches dans ce but par Daniel de Volterra, à la fresque du Jugement dernier de Michel Ange. Toutefois dans les livres de comptes je n'ai trouvé aucune allusion précise à ces travaux.

1. En avril 1558 on fait des réparations au toit de la chapelle Sixtine (Voy. registres du trésorier secret, par exemple, 19 et 24 avril.)

En mars 1558, il est question du pavage « della camera nuova per odir la predica nella sala di Constantino ». (Voy. même registre, au 14 mars 1558.) Le cardinal Vitelli écrit au cardinal Carafa à ce sujet le 7 mars 1558 : « Questa mattina... s'è dato principio alle prediche di palazzo nella sala di Constantino... et S. Stà è stata a una fenestra fatta fare da lei a questo effetto in detta sala che vi si arriva dalle stanze sue. » (*Bibl. Vat. Barber. lat. 5711*, f. 210v, orig.)

2. Le premier paiement est du 8 décembre 1555. Tout ce qui concerne ces réparations exécutées à la chapelle Pauline est mentionné dans les registres du trésorier secret.

3. Voy. registre du trésorier secret à la date du 3 mai 1556.

4. Idem aux dates indiquées.

Digitized by Google

A partir de septembre 1556, les registres de la trésorerie secrète ne font plus mention de ces travaux. Les sculpteurs Valente et Paulo avaient présenté leur devis qui se montait à « V 969 ». Ils furent payés peu à peu dans les mois qui suivirent. Cette somme indique que les réparations de Paul IV eurent quelque importance.

Plus tard il y fit placer des vitraux par « M° Martino bicchieraio [1] ». Ce maître verrier qui avait fait un travail semblable dans la chapelle domestique du Belvédère reçut des acomptes successifs « per resto di V 55 et b. 46 suo conto vecchio di acconciatura de fattura di nuovo delle vetriate della cappela Paulina [2] ».

Nous ne pouvons quitter la chapelle Pauline sans noter certains travaux de caractère provisoire, par conséquent bien différents des précédents, qui y furent exécutés chaque année à l'époque de la semaine sainte. Nous voulons parler de l'érection du « sepolcro. » Il n'y a pas lieu de nous étendre ici sur la dévotion de Paul IV envers le Saint-Sacrement : la construction du sépulcre dans la chapelle Pauline n'en est qu'une manifestation. On peut supposer que ce fut une innovation ; et c'est ce qui expliquerait que dans les registres de la trésorerie secrète les détails à ce sujet sont particulièrement abondants pour la première année. Il s'agissait de créer de toutes pièces un matériel destiné à servir chaque année dans la suite. Les comptes du trésorier secret nous apprennent que, pour l'année 1556, l'ornementation comportait « quatre figures de prophètes [3] » et des anges revêtus de riches parements, avec des ailes formées de plumes de paon [4]. L'année suivante, en 1557, on ajouta une statue du Père Eternel.

Les travaux pour la construction du « sepulcro » commençaient au moins un mois avant la semaine sainte et occupaient un nombre relativement grand d'ouvriers. Pour la décoration proprement dite, on faisait appel à des artistes : les quatre statues de prophètes et celles des anges mentionnées plus haut furent l'œuvre des « frati del piombo [5] » et plus spécialement de fra Jean Jacques dal Piombo [6]; Adriano Spineo exécuta les peintures, travail

1. Voy. première mention dans le registre du trésorier secret le 23 août 1557.

2. Du 31 mars 1558, *eod. loco.*

3. 27 febraio 1556 V 40 a M. Bernardino Manfredi a buon conto per spendere in diverse robbe necessarie per le 4 figure de profetti, per l'apparato del sepolcro della cappella Paulina. *Eod. loco.* C'est la première mention.

4. 20 marzo V 4 a M° Francesco da Bibiena banderario a buon conto delle ali di penne di pavone per li agnoli *(sic)* dell' apparato del sepolcro. *Eod. loco.*

5. Cf. Baumgarten, *Aus Kammer u. Kanzlei.* Freiburg, i/Br. 1907

6. 29 marzo 1556 a fra Jo. Jac° dal Piombo per resto et intiero pagamento di tutte le giornate messe per far li profetti et li angeli per il sepolcro della cappella Paulina V 50 di

Digitized by Google

assez important, à en juger par les sommes qui lui sont dues [1].

En 1557, le Père Eternel et les anges sont encore confiés aux « frati del Piombo [2] » ; mais cette fois, comme auteur principal ; les registres de comptes citent Guglielmo della Porta [3].

Durant le pontificat de Paul IV le « sepolcro » de la chapelle Pauline devint, en dehors de la question de dévotion, un des événements artistiques de l'année. En 1559 un témoin atteste qu'il est « très beau » ; et un autre qu'on y aura dépensé plus enune seule fois que « pendant les vingt dernières années [4] ».

***

Les travaux que nous avons mentionnés jusqu'ici, sont bien plutôt des réparations et des aménagements que des constructions proprement dites. En 1558, Paul IV eut l'idée de construire. Pour des raisons que nous n'avons pas à rappeler ici, il s'était résolu, vers cette époque, à rester le plus possible étranger aux choses de la politique ; il voulait concentrer toute son attention sur la réforme ecclésiastique et il s'était organisé dans son palais, d'où il ne sortait presque jamais, comme une vie de moine [5]. Rien d'étonnant dans ces conditions qu'il ait songé à se construire dans les jardins du Vatican une sorte de villa où il pût venir se reposer durant les chaleurs de l'été. C'est dans ces circonstances qu'il commença l'élégant édifice qui devait s'appeler le casino de Pie IV.

Nous rencontrons pour la première fois la mention des projets du pape dans une lettre de l'ambassadeur florentin : « Notre Seigneur, écrit-il le 6 mai 1558, passe les deux tiers de son temps au

---

moneta. — *Eod. loco.* On peut se demander si les quatré prophètes ne sont pas ceux que Vasari (*op. cit.*, VII, 549) attribue à fra Guglielmo della Ponta et qui auraient été placés dans la basilique de Saint-Pierre.

1. Voy. par exemple au 2, 9, 23 et 29 mars 1556. *Eodem loco.*

2. 26 aprile 1557 v 15 doro in° alli frati del Piombo a buon conto di v 39 di moneta che tanto montano le giornate delli scultori a far li angeli del sepolcro et il Dio Padre. — *Eod. loco.*

3. 29 dicembre 1557 a fra Guglielmo dal Piombo v 6 di moneta per resto di v 39 della spesa del Dio Padre et delli Angeli del sepolcro passato. — *Eod. loco.*

Sur Guglielmo della Porta, et le qualificatif « frate dal Piombo » voy. LÉON CADIER, Le tombeau du Pape Paul III Farnèse, de Guglielmo della Porta, dans *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire.* École française de Rome, 1889, p. 54-55.

4. Il y a des « sepulcres » dans les églises principales, écrit, le 29 mars 1559, Marchio Valerii au card. Farnèse. « In palazzo similmente in la capella paulina si è fatto bellissimo... » Et le 22 mars, un autre familier des Farnèse remarquait : « (per i sepulcri) si spenderà tanto che non si è speso per 20 anni a dreto. » (*Parma, Carteg. farnes.* orig.)

5. Voy. notre étude : *La disgrâce et le procès des Carafa*, dans REVUE BÉNÉDICTINE, avril 1907, p. 224.

Digitized by Google

Belvédère où il a commencé dans le jardin une fontaine... [1] » Dans la suite, les correspondances du temps font parfois allusion à « la fabrica di Belvedere al boscho », mais des allusions très réservées [2]: Les registres du trésorier secret ne donnent qu'une seule fois la mention claire de ces travaux : le 15 mai, il paie 150 écus d'oro inoro « a M° Hieronimo muratore a buon conto de' suoi lavori in diversi luoghi alle camere et al *bosco.* »

Mais une note ajoutée à la suite des paiements du mois d'avril rend compte de cette pénurie de renseignements : elle atteste que pour les constructions du palais on a établi à part un livre des dépenses (*uscita appartata*), qui va du 21 mai au 30 août. Ce cahier composé de 17 feuillets constatait à cette dernière date une dépense totale de 6224 écus 83 baioques. A la fin de novembre le trésorier fait de nouveau le total de ce qui a été dépensé « *nelle fabriche di Palazzo* » depuis le 1er septembre, et il arrive à la somme de 1685 écus 68 baioques.

Il n'y a plus dans les livres du trésorier d'autre allusion à ces comptes tenus à part, ce qui ferait supposer qu'après le mois de novembre les travaux furent, sinon suspendus, du moins ralentis. La détresse financière dans laquelle se débattait le Saint-Siège et, au début de 1559, la disgrâce des Carafa suffiraient à expliquer cet abandon.

Malheureusement nous n'avons pas retrouvé ces comptes particuliers : et, en dehors des deux mentions très générales du registre du trésorier, nous ne possédons comme renseignements sur la construction du « bosco », que quelques mandats de ce même temps. Ils attestent la préoccupation du pape de laisser lui aussi un renom de bâtisseur [3], et par conséquent de se procurer de l'argent. L'un d'eux témoigne que M. Domenico Roscelli, le même qui avait eu la part principale dans l'aménagement de la chapelle privée, fut l'un des entrepreneurs les plus actifs de la nouvelle construction : le 26 juin 1560 le camerlingue donne ordre de lui payer, « Vta 770 et b. 89... pro precio operum et lapidum elaboratorum

1. « ...standosi i duo terzi del tempo in Belvedere ove ha principiato nel bosco una fontana. » (*Mediceo*, 3278, f. 38, orig.)

2. Par exemple, lettres d'Ascanio Celso du 20 août (*Parme*, *Cart. farnes.*), de Gianfigliazzi du 16 septembre (*Mediceo*, 3284.)

3. Son secrétaire majeur, Aloysio Lipomano, lui attribue à cette époque la résolution « di voler far una bella libreria... » (Lettre de Gianfigliazzi, qui a appris la chose de la bouche de Lippomano, du 17 septembre 1558. *Mediceo* 3284.)

Sur les projets du pape de construire un *viale* allant du couvent de St. Silvestre in *Monte Cavallo* jusqu'au palais St-Marc voy. lettre de Gianfigliazzi du 28 septembre 1558. (*Ibid. loco.*)

Digitized by Google

et datorum per ipsum in usum Palatii Apostolici et precipue pro fabrica nova in nemore viridarii dicti Palatii per fe. re. Paulum pp. IIII erecta...[1] » De plus que Pirro Ligorio ait été le directeur de ces travaux, l'architecte officiel de Paul IV, il n'y a pas de doute possible.

Nous avons déjà cité le témoignage de Gianfigliazzi qui, en septembre 1558, dit de lui : « fa el capo maestro et ingegnier et S. Sta molto confida di lui ». Un mandat du 22 mars 1559 prouve que c'était lui qui signait les devis présentés par les entrepreneurs et en attestait l'exactitude [2].

***

Il importe d'ailleurs de remarquer qu'à partir du mois d'août 1558 les fonds destinés aux « fabriche di Palazzo » furent répartis entre deux entreprises : celle du *bosco*, et un aménagement assez imprévu des appartements occupés par les prédécesseurs de Paul IV, par lui-même, comme nous l'avons dit, durant les premiers mois de son pontificat. Cet épisode peu connu de l'histoire des constructions de Paul IV aura surtout l'avantage de fournir quelques renseignements nouveaux sur cette partie du Vatican, qui, ayant été construite par Nicolas V, est la plus ancienne et excite plus que toute autre notre curiosité.

Dans le courant de l'année 1558 le pape donna un grand dîner dans la salle de Constantin : les tables étaient disposées à la fois du côté des fenêtres et du côté du mur qui fait face. Or il arriva qu'au milieu du repas on fut obligé d'allumer des torches, pour donner de la lumière aux tables qui étaient le plus éloignées des fenêtres. Ce contre-temps frappa vivement le pape et il résolut de ménager dans la salle de Constantin un supplément d'éclairage.

Comment faire ? Au premier abord la chose ne semblait pas facile. Mais Paul IV n'était pas homme à se heurter aux difficultés. Il décida qu'on démolirait les anciens appartements pontificaux : une fois l'étage supérieur mis à bas, on créerait à leur place « un jardin suspendu » et il serait facile d'introduire de ce côté-là le jour dans la salle de Constantin [3].

Du moins telles furent les informations qui commencèrent à cir-

1. [*Liber*] *mandatorum 1558-1559*, f. 101-102. — Voy. encore mandats du 4 juin et du 19 septembre 1558 conçus en termes généraux « per la fabrica del palazzo. » *Mandati secreti 1558-1560*, f. 60, 65v et 66

2. *Mandati secreti. 1558-1560*, f. 76.

3. Ces informations sur les motifs qui déterminèrent le projet de Paul IV sont empruntées à une dépêche de Gianfigliazzi du 20 août 1558. (*Mediceo*, 3284.)

Digitized by Google

culer dans les premiers jours d'août, au sujet des projets du pape [1]. Le cardinal Carafa aurait usé de toute son influence pour faire revenir son oncle sur sa décision ; il se serait heurté à un refus catégorique [2].

Ces nouvelles causèrent dans Rome une très vive émotion. C'était un « caprice » du pape. La « peinture divine » de Raphaël d'Urbino où est représentée « la Victoire que Constantin remporta sur Maxence » allait donc être détruite. Détruite aussi toute cette partie du palais qu'on peut considérer comme « una fabrica di 300 *m.* V^ti 3. » C'était une consternation générale dont les agents diplomatiques, ordinairement sobres de détails dans ces questions, se sont tous fait l'écho.

Peut-être, en réunissant les traits épars dans leurs dépêches, arriverons-nous à nous faire une idée exacte de ces appartements.

D'abord notons qu'ils forment bien, dans leur ensemble, le quartier habité en dernier lieu par les papes : «dove sono le stantie de' Papi passati », dit l'ambassadeur de Ferrare, et encore avec plus de précision « dove stava Papa Paulo tertio [4]. » Un agent des Farnèse Vincenzo Buoncambi, pleinement d'accord avec ce témoignage, distingue surtout « la camera dove hanno dormito tanti papi [5] » ; dans le même sens l'ambassadeur florentin désigne ces appartements comme les « camere ch'eron solite habitar li altri pontefici, che vè una stanza, che la chiaman la camera verde, et dove questo papa nel principio habitò [6] ».

Autour de cette pièce principale il y en avait d'autres plus petites, « camere picole [7] », qui, selon toutes les probabilités, donnaient,

---

1. N. S^re ha dessignato un giardino pensule (*sic*)..... fin alla sala di Constantino... dalla quale si ha da guardar in detto giardino da due o tre gran fenestroni... (Lettre de l'évêque d'Anglone du 10 août 1558. *Modène. Estense. Roma.* orig.)

In la sala di Constantino incontro ale dui (*sic*) fenestre se ne fanno due altre con una porta che tutto rispondera nele camere vechie del papa, quale di gia è scuperto il tetto e ruinano, et vi si fa scuperto con giardinetti intorno... » (Lettre d'Ascanio Celso au card. Farnèse du 17 août. *Parma. Carteg. Farnes. orig.*)

La magior nuova che si possi dar di quà è che in Palazzo si fa un horto pentile, buttandosi per terra la camera dove hanno dormito tanti papi, con tutte le stantie sin alla sala della guardia de Zanti (*sic*) et il giardino haverà due fenestre nella salla di Constantino, le quali a punto manderanno per terra la bella pittura della Vittoria che Constantino hebbe di Mezentio. » (Lettre de Vicenzo Buoncambi du 13 août. *Eod. loco.*)

2. Et Carapha ha fatto quanto ha possuto, et il papa vole fare tutto con suo disegnio senza conseglio di niuno. (Lettre citée de Celso du 10 août.)

3. Lettre citée de l'évêque d'Anglone du 10 août.

4. Lettre citée de l'évêque d'Anglone du 10 août.

5. Idem de Buoncambi du 13 août.

6. Lettre de Gianfigliazzi du 20 août. (*Mediceo*, 3284).

7. Expression de Celso dans lettre du 20 août.

Digitized by Google

comme « la camera verde », sur la cour du « papagallo ». En continuant dans la direction de la salle de Constantin, on rencontrait « la cameretta dove si intende messa [1] », qui ne peut être que la chapelle de Nicolas V. Enfin on mentionne encore, parmi les pièces qui doivent être sacrifiées, « il salotto della guardia di Svizzari, il camerone dove guardano i palafrenieri et tutto il resto di quelle stantie... fin alla sala di Costantino che fu depinta da Raphael d'Urbino... [2] ». Ainsi s'exprime l'ambassadeur de Ferrare. Ascanio Celso, agent des Farnèse, dit peut-être avec plus de précision que la région mise à découvert « ariva (*sic*) a la stanza di palafrenieri, et la bella pittura di la faciata di Constantino si ni va guasta [3] ». Il est naturel de conclure, d'après ces textes, que ce « camerone dove guardano i palafrenieri » est la salle dite des « chiari oscuri » qui communique directement avec la salle de Constantin, que le « salotto della guardia de Svizzari », est l'autre salle dite également des « chiari oscuri » qui est située dans le prolongement de la précédente, le long des loges de Raphael [4]. A gauche de ces deux pièces, et derrière la chapelle de Nicolas V, vers la cour du *Papagallo*, il reste un emplacement suffisant pour y situer la *camera verde* et les *camere piccole*. Tout ce quartier, avec les chambres de Raphaël, avait, par excellence, constitué le Vatican de Léon X.

Il semble bien que, dans le principe, les projets du pape furent mal interprétés, ou, peut-être mieux encore, qu'il les modifia pour donner satisfaction à la protestation générale.

Les premiers cris d'alarme sont du 10 août. Ils donnent clairement à entendre que le pape a le dessein de détruire non seulement les appartements dont nous venons de donner une description, mais encore ceux de l'étage supérieur, c'est-à-dire ceux qu'avait occupés le cardinal Bibbiena. Derrière le mur de la salle de Constantin il veut faire ciel ouvert, et y établir un « giardino pensile [5]. »

Comme les travaux sont poussés très activement dès le début, comme le pape s'y intéresse personnellement, les craintes paraissent

---

1. Lettre de Celso du 13 août.
2. Lettre de l'évêque d'Anglone du 10 août.
3. Lettre de Celso du 10 août.
4. Voy. la description de ces appartements par CHATTARD (*op. citat.*, II, 292 ss.) au chapitre XXX intitulé : Stanze e corridore detto de' chiariscuri e cappella di Niccolò V. Il ne fait pas allusion aux projets de Paul IV.
5. « ... Di modo che, se si rovinano dette stantie con quelle che vi sono di sopra, andarà a terra una fabrica di 300m Vd, et sarà una spesa infinita nel far il giardino pensile et a fortificar le volte di sotto di detto giardino, oltra che forse le stantie di sotto resteranno inhabitabile. » (Lettre de l'évêque d'Anglone du 10 août.)

Digitized by Google

très justifiées [1]. De plus comment serait-il possible de pratiquer dans le mur de la salle de Constantin les deux grandes fenêtres projetées, sans compromettre irrémédiablement la fresque de la bataille du pont Milvius qui le décore ?

Fort heureusement, à partir du 20 août, les informations qui viennent de Rome sont notablement différentes. Il n'est plus question de « giardino pensile », mais seulement d'une *loggia* qui sera soutenue par quatre pilastres « semblables à ceux qui se trouvent présentement dans le Cortile di Torre Borgia [2] ».

On ne parle plus de détruire l'étage supérieur, pas même de modifier l'ordonnance des appartements qui précèdent la salle de Constantin. On se contentera de mettre à découvert les « camere piccole », qui donnent sans doute directement sur la cour du *papagallo* ; à leur place on construira la *loggia* [3].

Les fenêtres, projetées dans le mur de la salle de Constantin, supposent seulement la disparition de deux figures symboliques, la Religion et la Justice, qui sont dans la fresque de simples ornements [4].

« Le 23, raconte Gianfigliazzi dans une dépêche du 26 août, je fus invité à me rendre à l'audience ; et comme je me promenais dans la

---

1. Le stanze di palazo ruinano a più potere, écrit Celso le 15 août, et S. Sa vole che presto si metta tutto in perfettione.

Et le même, le 17 août : Il papa frequenta poco Belvedere et tiene sollicitato la fabrica vicina ala sala di Constantino.

2. Lettres de Celso et de Gianfigliazzi du 20 août. Les pilastres en question furent sans doute ceux que Paul IV fit enlever à la Vigna de Jules III. A ce sujet Gianfigliazzi écrit le 12 août : « El cardinale Montepulciano (qui était un des exécuteurs testamentaires de Jules III et, à ce titre, avait à défendre les intérêts de Fabiano del Monte) mi mandò a dir questa mattina come hier sera fu allui uno commissario del papa et li disse come haveva havuto commessione da N. S. di cavare 4 colonne dalla vignia di papa Julio 3° le quali colonne reggano un palcho di una loggia sopra la fonte, et che l'haveva a condurr' in palazzo del papa, perchè sene vuole servir là ». Le 20 août il écrit sur le même sujet : « Quelle colonne che N. S. fa cavar dalla vignia di papa Julio et che io dissi esser della loggia sopra la fontana, mandai a veder, et truovo che sono delle principali che regghano el corridoio, che fa semicirculo subito che s'entra dentro alla porta principale, che vene sono 8. Et di gia hanno messo le trave allato a dua colonne che reghino el peso di sopra per cavarle. Puossi (*sic*), pensa che se N. S. murrà in palazzo, come ha cominciato et disegniato, habbia a levar ogni restante. » (*Mediceo*, 3284).

Ce fut Salustio Peruzzi qui fut chargé d'enlever les colonnes et de les remplacer. Il existe un mandat du 12 août, du camerlingue, de payer « dno Salustio Perutio, architecto palatii apostolici, scuta quinquaginta, de Juliis decem pro quolibet scuto, per eum eroganda in fabricâ pilarum construendarum pro sustinenda mole semicirculari ville fe. re. Julii pape tertii quam modo sustinent colunne lapidis, quas idem Smus Dominus noste rinde extrahi, et ut in palatium apostolicum unde avecte fuerant revehi jussit... » (Rome, *Arch. d'Etat. Mandata Pauli IV, 1557-1559*, f. 133v). Cfr. Lanciani, *Op. citat.*, p. 10.

3. Lettre de Celso du 20 août.

4. Lettre de Gianfigliazzi du 20 août.

Digitized by Google

salle de Constantin attendant d'être introduit auprès du cardinal de Naples, je vis deux peintres qui étaient occupés à faire des copies de certaines parties des peintures de Raphael d'Urbino. L'un d'eux copiait la Religion. Je lui en demandai la raison : il me répondit qu'elle devait être détruite et remplacée par une fenêtre à courbures. Il en irait de même de la Justice ». Et il ajoutait : « On ne peut se faire encore une idée de l'effet que produira ce travail, parce que jusqu'à présent on ne voit que des démolitions.» Il rapporte qu'on prêtait au pape l'intention d'aménager les appartements de la Torre Borgia pour son propre logement « en y ajoutant celles que fit le pape Léon. » On lui avait montré de tous ces projets un dessin ; à son avis, s'il était réalisé, ce serait une chose très belle [1]

L'auteur de ce dessin était encore Pirro Ligorio [2].

Jusqu'à quel point furent poussés les travaux ? C'est ce qu'il est très difficile de déterminer. Dans les premiers jours de septembre Paul IV tomba très gravement malade, on le crut à l'extrémité. Et sans doute on s'empressa de profiter de cette circonstance, pour interrompre une œuvre, qui n'inspirait pas à tous le même optimisme qu'à l'ambassadeur florentin.

La dernière allusion que nous puissions relever est du 12 octobre 1558 : « La construction du palais, écrit Ascanio Celso au cardinal Farnese, va tout doucement, et Rome s'en réjouit afin que la salle ne soit pas endommagée. On travaille toujours au montage des pilastres, mais lentement [3]. » Ainsi on en était encore à cette époque à la construction de la *loggia*. Il est probable que cette construction resta en détresse un peu comme celle du Casino « in bosco », et pour les mêmes motifs. Les figures symboliques de la Religion et de la Justice fort heureusement sont encore à leur place. Au surplus, ce sera toujours une énigme de savoir comment Paul IV espérait amener la lumière dans la salle de Constantin en pratiquant, du côté de la cour du *papagallo*, une simple loggia, quelque vaste fût-elle.

La conclusion de cette étude, c'est que l'œuvre de Paul IV au Vatican disparaît presque complètement devant celle de ses prédécesseurs et de ses successeurs.

1. Lettre de Gianfigliazzi du 23 août (*Mediceo*, 3284).

2. Di tutte queste muraglie che ha cominciato, lui (Pirro regnicholo che fa el capo maestro et ingegnier) ne ha dato il disegnio. (Lettre de Gianfigliazzi du 17 septembre 1558, *eod. loco.*)

3. La fabrica di palazo va legiera et roma si ni contenta acciò la sala non patischi, in perhò li pilastri si vanno tirando ma lentamente. — Ascanio Celso au card. Farnèse, 12 octobre 1558. (PARME, *Carteg. farnesiano.*)

Digitized by Google

En réalité il n'a fait que des travaux d'aménagement. Le casino des jardins du Vatican, la seule construction dont il ait pris l'initiative, est resté inachevé.

Les chambres, dont il avait fait, à grands frais, les appartements pontificaux, ont perdu toute leur importance du jour où Pie IV eut construit la galerie qui ferme au nord la cour de St-Damase, et encore plus, après que Sixte Quint eut bâti, pour le pape, comme un nouveau palais à côté de l'ancien.

Il est probable qu'on ne risquera pas d'être injuste en disant que les réparations faites par lui ne furent pas une compensation aux démolitions qu'il autorisa ou qu'il commanda. Au dire de Vasari, les travaux dans les chambres « au-dessus du corridor du Belvédère » entraînèrent la destruction de fresques importantes peintes par Taddeo Zucchero au temps de Jules III. A en croire le même témoignage, Taddeo fut chargé sous Pie IV de refaire dans la salle des palefreniers « quegli apostoli che gia vi avea fatto di terretta Raffaello, e da Paola Quarto erano stati gettati per terra [1]. »

Enfin il est remarquable que, du moins pour ces travaux exécutés au palais du Vatican, Paul IV ne s'est adressé à aucun des grands artistes qui vivaient de son temps, ni à Michel Ange [2], ni à Vignola [3],

---

1. G. VASARI, *op. citat.*, VII, 91.

2. Pour Michel Ange le fait s'explique facilement par cette raison qu'il était tout entier absorbé par la direction des travaux, à la basilique de St-Pierre. On sait qu'après la mort de Marcel II, ce fut sur les instances de Paul IV que le grand artiste consentit à rester à Rome. (VASARI. *op. citat.*, VII, p. 328). L'anectode suivante, racontée par Gianfigliazzi, donne une idée exacte, croyons-nous, des rapports de Michel Ange avec Paul IV. « El Bandino (Francesco Bandini qui décida Michel Ange à faire le modèle de la coupole de St-Pierre) la domenicha sera mi venne a veder et mi disse che la mattina era stato nella Minerva a udir messa insieme con Michelagniolo Bonarotti *(sic)*, el quale li haveva detto come S.Sta haveva volsuto che ogni dì fussi là et ragionato co'l Papa a di lungho, ma el più del tempo statolo a udir et risposto che oramai era vechio, et che S.Sta ha delli architettori et homini dabbene intorno, che molto meglio che lui sanno, et che da loro puo pigliar el disegnio. Et dice che S.Sta li metteva innanzi tanta materia che stava maravigliato, che e non pensassi che la vita sua non si posseva extender al cominciar affaticha tali disegni non che a condurli. Et dimandatoli che disegni fussino quelli, Michelagio rispondeva : « basta che son cose grande, grandissime. » Et strigniendolo che li dovessi dir' qualche cosa li rispondeva : « cose da... » Et si fermava dicendo : « non è ragionevole ch' io parli di uno papa. » Et, anchor che come curioso et che con sicurtà parli secho, non ne cavò altro, senon che li disse : « S. Sta ha fantasia che, partendosi da Ste Salvestro, di far tre schale, drieto *(sic)* l'una al altra, et che la prima et l'ultima fussi coperta, et quella del mezzo scoperta, et che di poi si facessi una dirittura che andassi fino a Ste Marcho, et così disegni che pizichano di... » Et non volse andar più là, ma voleva dir dirinhabito... » (Dépêche de Gianfigliazzi du 28 septembre 1558. — *Mediceo*, 3284. orig.)

3. Vignola revint à Rome peu de temps après la mort de Paul IV. Il prit part à l'aménagement des cellules des cardinaux pour le conclave de 1559. Voy. un mandat du 7 octobre 1559, de payer « Dno Jacobo Barotio de Vignola architecto ducatos triginta septem cum dimidio auri di camera pro quartà parte centum quinquaginta ducatorum

Digitized by Google

ni à Daniel de Volterra [1], ni à Bartolomeo Ammanati [2]. Il y a employé Pirro Ligorio, Taddeo Zucchero, un peu Guglielmo della Porta : les autres portent des noms connus seulement des érudits [3].

A côté de ces constatations plutôt décevantes, peut-être notre étude aura-t-elle eu l'avantage d'éclaircir plusieurs points encore obscurs de la topographie du palais pontifical, au milieu du XVIe siècle.

D. RENÉ ANCEL.

---

similium ipsi Jacobo, et Antonio Labacco etiam architecto et Jacobo de Bartolinis et Thome de Cantu fabris cementariis, qui in presenti conclave ad publicum commodum et servitium intersunt... donatorum... » [*Liber*] *Mandatorum 1558-1559* f. 106.

1. GIORGIO VASARI, *op. citat.*, VII, 62, 65.

2. *Ibidem*, 521-532.

3. Sur les artistes employés par Paul IV on trouvera quelques détails dans les différentes publications de A. BERTOLOTTI.

Digitized by Google

ÉTUDES SUR LA THÉOLOGIE ORTHODOXE.

(Suite) [1].

3. Le monde matériel.

Puisque plusieurs des questions touchées plus haut concernaient la création du monde matériel, je ne ferai ici que les compléter. Toutes les considérations — ou à peu près — apportées par les auteurs orthodoxes s'appuient sur le récit de la Genèse et les commentaires des auteurs ecclésiastiques.

Le premier de nos saints livres, tel quel et dans son entier, est attribué à Moïse. La cosmogonie du premier chapitre est aussi vraie que n'importe quel livre historique dont on connaît l'authenticité [2]. La Genèse forme un livre destiné à enseigner les principes de la religion (θρησκευτικὸν βιβλίον). Tout ce qu'elle contient est donc, à ce point de vue, d'une autorité incontestable, et c'est à tort que l'on y chercherait des données empruntées à la géologie ou aux sciences naturelles [3].

D'après la cosmogonie mosaïque, il faut distinguer une double création. La première consiste à tirer la matière du néant, l'autre, à former, à organiser cette matière brute [4].

Les auteurs orthodoxes témoignent donc une grande défiance à l'endroit des théories modernes. On comprend, dit Monseigneur Sylvestre, qu'aux temps d'Epicure et d'Anaximandre, le matérialisme ait pu jeter de profondes racines dans les convictions philosophiques et religieuses des peuples, mais qu'à notre époque ces doctrines aient trouvé du crédit auprès des savants, c'est chose

---

1. Voir *Revue Bén.*, octobre 1907, pp. 510-525.

2. Macaire, p. 504-507 et 518. Philarète, § 122, § 131 et § 135.

3. Ἡμεῖς παραδεχόμεθα τεν ἑξαήμερον τῆς δημιουργίας, ὡς ἔχει ἐν τῇ ἁγία Γραφῇ, ἥτις δὲν εἶνε βιβλίον φυσικὸν ἢ γεωλογικὸν ἢ γεωγραφικόν, ἀλλὰ θρησκευτικόν, πληροῦν ἀκριβῶς τὸν ἱερὸν σκοπόν, δι' ὃν συνετάχθη. Οὐδὲν δὲ ἀσφαλὲς ἐξαγόμενον δυνάμεθα νὰ ἔχωμεν, ζητοῦντες γεωλογικὰς λεπτομερείας, ἃς αὐτὴ ἡ ἐπιστήμη ἀδυνατεῖ νὰ δώσῃ ἡμῖν. Κατ' οὐσίαν ἡ διήγησις τοῦ Μωυσέως εἶνε ἀληθής, ἐξ ἧς ἐξάγομεν, ὅτι ὁ Θεὸς ἐδημιούργησε τὸν κόσμον πανσόφως. Βέβαιον δ'ἐπίσης εἶνε, ὅτι δὲν δυνάμεθα πάντα κατὰ γράμμα νὰ ἐξηγήσωμεν, τῆς ἁγίας Γραφῆς ἐν πολλοῖς καὶ ἀλληγορικῶς τὰς θρησκευαστικὰς ἰδέας ἀποκαλυπτούσης τῷ ἀνθρώπῳ. Mesoloras, II, p. 136 en note. Cf. Macaire, p. 504-507.

4. Macaire, p. 507.

Digitized by Google

vraiment étrange. Il faut en conclure qu'ils ont pour but de détruire les principes du christianisme, car les sciences positives par elles-mêmes ne fournissent aucun argument sérieux contre la révélation [1].

Au nombre de ces théories est compté le Darwinisme avec tout le cortège des doctrines transformistes.

Sans distinguer entre un évolutionnisme modéré et le transformisme radical de Haeckel et autres, sans faire la part de ce qui, dans cette doctrine, est contredit par les données de la révélation et ce que tolèrent les dogmes chrétiens, les théoriciens orthodoxes condamnent en bloc tout ce qui porte l'étiquette de darwinisme.

A l'appui de leur réfutation, ils avancent des arguments puisés dans les témoignages de l'Écriture et de la Patrologie, sans négliger toutefois les preuves de raison et celles des sciences naturelles [2].

Ces dernières sont celles-là mêmes que la philosophie chrétienne, — et disons le mot — traditionnelle, admet unanimement.

La fécondité inhérente à l'union d'animaux réputés d'une même espèce d'une part, et la stérilité des animaux croisés de l'autre [3], l'absence de transformisme dans les phénomènes de la nature attestés par l'histoire, et par des observations contemporaines [4], voilà autant d'arguments qui s'opposent à l'évolution des espèces.

Pour l'homme en particulier, on doit se rendre à l'évidence, puisque la paléontologie et la géologie, malgré de nombreuses recherches exécutées dans différents pays, ne fournissent aucune preuve de transformisme [5].

En outre, la différence radicale, que ses facultés intellectuelles établissent entre lui et l'animal, est telle qu'elle rend cette hypothèse impossible, à moins qu'on ne veuille renverser le concept de l'essence, concept arrêté avec tant de sagacité par Platon et Aristote [6].

La composition de la matière organisée et inorganique est donnée par Métrophanès Critopoulos avec des détails qu'on ne

---

1. § 32, p. 185-186.

2. Zikos D. Rosis. Ἡ περὶ ἐξελίξεως θεωρία καὶ ἀναίρεσις αὐτῆς. *op. cit.*, p. 375-382. I. ΣΚΛΑΤΣΟΥΝΗ Δημώδης τοῦ χριστιανισμοῦ ἀπολογητική. Ἐν Ἀθήναις 1899. Μέρος α' κεφ.η' Ἡ θεωρία τοῦ Δαρβίνου περὶ γενέσεως τοῦ ἀνθρώπου. p. 150-178.

3. Ἀποδεικνύεται δὲ τὸ ἀμετάβλητον καὶ ἀσύγχυτον τῶν εἰδῶν ἐκ τῆς γονιμότητος μὲν τῶν ἐκ τῆς συζεύξεως τῶν ποικιλιῶν τοῦ αὐτοῦ εἴδους παραγομένων ἀτόμων, ἐκ τῆς στειρώσεως δὲ τῶν ἐκ τῆς συζεύξεως ἀτόμων συγγενῶν τινων εἰδῶν παραγομένων νόθων ἢ ἐκ τῆς ἐπανόδου τοῦ παραχθέντος ἐκ τῆς συζεύξεως ἀτόμων ἄλλων τινων συγγενῶν εἰδῶν εἰς ἕνα τῶν δύο τύπων τῶν συζευχθέντων ἀτόμων μετὰ τὴν πρώτην ἢ δευτέραν γενεάν. Zikos D. Rosis, p. 378. Skaltsounès, p. 157 et suiv.

4. Skaltsounès, p. 168-170.

5. Zikos D. Rosis, p. 380. Skaltsounès, p. 170 et suiv.

6. Zikos,, p. 381-382 et p. 153-155.

Digitized by Google

s'attendrait guère à trouver dans une confession de foi [1]. A part ces données primitives — et quelques autres éparses çà et là — l'on ne rencontre, dans les travaux de philosophie et de théologie, aucune thèse nettement formulée et solidement démontrée, sur la composition des corps et les lois qui les régissent. On ne trouvera guère plus, quand il s'agira de l'homme. C'est à peine si, à travers de vagues affirmations et des textes amoncelés, l'on saisira que l'Église orthodoxe admet le double principe de la matière et de la forme dans la composition des corps.

Le système théologique de l'Église latine a l'immense avantage de posséder une tradition philosophique dont les principes s'harmonisent avec l'exposé rationnel des dogmes révélés. Dans les traités théologiques *De Deo Creatore*, ces données de la raison reviennent à tout moment et procurent à l'esprit humain une légitime satisfaction. La théologie orthodoxe, au contraire, n'admettant pas « l'intrusion de la raison, » ne possède pas cette compénétration, ou plutôt cette coopération harmonieuse des efforts de l'intelligence et des vérités de la foi. A vrai dire elle n'a même pas un système philosophique propre.

« Una filosofia russa, écrivait naguère le P. A. Palmieri, (et l'on pourrait ajouter une philosophie grecque), parliamo di una filosofia originale, non esiste. Il pensiero russo sinora è rimasto schiavo del genio speculativo dell' Occidente, oscillando tra i due poli estremi della filosofia moderna, la metafisica panteistica dei tedeschi ed il positivismo di Comte o il materialismo di Büchner e Feuerbach [2]. »

4. L'HOMME.

A. Origine et nature de l'homme.

Le récit de la Genèse, vraie pour la création de l'univers matériel, ne l'est pas moins dans la description des origines du premier homme.

1. Gass les dit empruntés aux traités de physiologie d'Hippocrate et de Galenus (*Symbolik*, p. 146). Voici donc, au dire de Métrophanes, les principes qui entrent dans la composition des corps. Il y a d'abord quatre éléments : le feu, l'air, la terre et l'eau. Ces éléments possèdent quatre propriétés : la chaleur, le froid, l'humidité et la sécheresse. Enfin viennent les humeurs du corps qui, dissoutes, le réduisent à l'état des quatre premiers éléments et produisent la mort ; ce sont : le sang, le flegme, la bile jaune et noire ! *l. c.* (Michalcescù, p. 200 et 201).

2. Vladimiro Solovev e la sua filosofia religiosa, dans *Rivista storico-critica delle scienze teologiche*. Rome, mars 1907, p. 209. Ce philosophe, qui vient de s'éteindre, était persuadé que seule l'alliance de la raison et de la foi pouvait fournir au monde une philosophie sérieuse et durable. « Nello stesso modo che la religione è la salvaguardia dell' ordine sociale, così la fede è la fiaccola della ragione filosofica e scientifica, ed il positivismo che la ripudia contraddice ai principii delle scienze delle quali si atteggia a campione, e restringe la visuale dell' umano intelletto. » *Ibid.* p. 221.

Digitized by Google

Créé après les anges et même après leur chute, dit un auteur, l'homme fut chargé de prendre la place des apostats et pour faire éclater davantage sa gloire, le Créateur produisit un être mixte, c'est-à-dire à la fois spirituel et matériel [1].

Mais de même que la prévision de la déchéance des Anges ne l'a pas empêché de les créer, ainsi la prescience de la prévarication d'Adam et d'Ève n'a pu être un obstacle à leur production. Au reste dans son infinie sagesse, dit Pierre Mogilas, Dieu avait arrêté le moyen de faire resplendir sa toute puissance et de ne point laisser la malice des anges rebelles et le péché du premier homme vaincre même en apparence sa grande bonté ; car il avait décrété l'incarnation du Fils de Dieu dans la nature humaine [2].

La nature humaine est composée d'un double élément : du corps et de l'âme. Photius avait soin encore d'ajouter que ce double élément, correspondant à la matière et à la forme propres à tout être créé, ne formait qu'une seule hypostase [3].

Ces problèmes ne sont pas étudiés avec l'ampleur désirable dans la plupart des traités de dogmatique. On se contente souvent d'affirmer que telle est l'opinion de l'Eglise orthodoxe [4] et de rejeter les doctrines contraires comme opposées à l'enseignement de la Ste Écriture et des Pères.

Et pourtant quelques-uns d'entre eux paraissent avoir enseigné en termes assez clairs que l'homme était composé de *corps*, d'*âme* et d'*esprit* (σῶμα, ψυχή, πνεῦμα), à la suite peut-être de S. Paul dont une affirmation de ce genre se répète dans deux passages de ses épîtres (Hébr., IV, 12 et I Thess., V, 23).

On répond ainsi à cette objection : « En général il faut observer que quoiqu'il arrive fréquemment aux anciens Docteurs de parler de l'esprit, de l'âme et du corps de l'homme, c'est d'ordinaire sans y mettre une précision rigoureuse, sans déterminer s'ils distinguent en l'homme l'âme et l'esprit comme deux parties séparées ou seulement comme deux faces d'une seule et même nature spirituelle, et que même, si quelques-uns d'entre eux reconnaissent clairement en l'homme trois parties, ce n'était chez eux qu'une opinion particu-

1. Ἵνα γοῦν μὴ ἐλλιπὴς ᾖ ὁ λογικὸς κόσμος κολοβωθεὶς τῇ ἐκπτώσει τῶν ἀποστατῶν, ἠθέλησεν ὁ τὰ πάντα σαφῶς οἰκονομικῶν ἀναπληρῶσαι τοῦτον, οὐ μέντοι δι' ἀΰλων, ὁποῖοι ἦσαν οἱ ἐκπεπτωκότες, ἀλλὰ διά τινων ἄλλων ζώων, συνθέτων καὶ μικτῶν, ἵνα μήτε ἡ αἰσθητὴ κτίσις ἔρημος εἴη τοῦ ταύτης ἀπολαύοντος καὶ ἡ τοῦ δημιουργοῦ σοφία πολυτελεστέρα φανῇ καὶ μεγαλοπρεπεστέρα, ὡς δυναμένη τὰ ἀλλότρια καὶ πόρρω ἐνῶσαι καὶ τὰ ἄμικτα μῖξαι. Métrophanes Critopoulos, Conf. Orthod. (Michalcescû, p. 202).

2. Ὀρθόδοξος ὁμολογία (Michalcescû, p. 40-41).

3. Hergenroether, III, p. 441.

4. Mesoloras, II p. 151.

Digitized by Google

lière, qu'ils modifièrent eux-mêmes en d'autres endroits de leurs écrits[1] ».

Ou bien l'on dit encore, que par πνεῦμα les écrivains ecclésiastiques en question entendaient signifier la grâce du St-Esprit. Celle-ci, sans entrer comme troisième élément dans la composition de la nature humaine, constitue plutôt « une force supérieure à l'âme humaine, qui la sanctifie et l'illumine. » Ainsi expliquée, cette doctrine n'a rien qui s'oppose à la révélation ; elle finit par se réduire à la composition pure et simple enseignée par l'Église[2].

Il en va différemment du langage de Tatien, d'Apollinaire et des Manichéens, dont la trichotomie, formellement enseignée, constitue une hérésie flagrante. Leur erreur consiste surtout à défendre l'existence d'une double âme : l'une, irraisonnable et matérielle, l'autre, raisonnable et spirituelle, l'intelligence[3].

Du reste les Pères du VIIIe concile œcuménique condamnèrent cette erreur en affirmant le dogme d'unicité d'âme dans le composé humain[4]. Il ne semble pas que l'enseignement orthodoxe se soit jamais départi de cette décision. On a accusé Photius de s'être attiré les anathèmes de ce concile, mais le cardinal Hergenroether a fait justice de ce reproche immérité[5].

Quant aux propriétés des deux éléments de la nature humaine, si l'on ne veut pas s'en tenir à l'exposé positif qu'en font la plupart des théologiens, voici quelques lambeaux de spéculation plus métaphysique recueillis dans la lecture de leurs ouvrages.

Le Prof. Zikos D. Rosis a soin de distinguer ces deux points de vue en intitulant le second : Ἐπιστημονικὴ γνῶσις περὶ τοῦ ἀνθρώπου ὡς συνισταμένου ἐκ σώματος ὑλικοῦ καὶ ψυχῆς ἀύλου[6], par opposition à l'enseignement scripturaire.

Dans le paragraphe désigné, il établit d'abord, en suivant de près le traité d'apologétique d'Hettinger, la différence existant entre le corps composé d'éléments matériels et corruptibles et l'âme

1. Macaire, p. 543. Cf. Philarète, § 121, p. 180-183. — Sylvestre, § 35, p. 212-216.

2. Οἱ δύο ὅμως οὗτοι τύποι, ὧν ἀκριβέστερος εἶνε ὁ πρῶτος, εἰς ὃν καὶ ὁ δεύτερος ἀνάγεται, ὀρθῶς ἐννοούμενοι δὲν διαφέρουσιν οὐσιωδῶς ἀπ' ἀλλήλων, ἀλλ' ἐκφράζουσι μίαν καὶ τὴν αὐτὴν κατ' οὐσίαν διδασκαλίαν, καθ' ὅσον τὸ πνεῦμα, ὡς μὴ ἀποτελοῦν διάφορον οὐσίαν τῆς ψυχῆς, δὲν εἶνε τρίτον συστατικὸν τοῦ ἀνθρώπου, ἀλλ' εἶνε ἡ ὑπερτέρα δύναμις μιᾶς καὶ τῆς αὐτῆς αὔλου οὐσίας, τουτέστι τῆς ψυχῆς, ἣ σημαίνει τὴν χάριν καὶ δωρεὰν τοῦ θείου Πνεύματος, ὅπερ δὲν ἀποτελεῖ συστατικὸν τοῦ ἀνθρώπου, ἀλλὰ μόνον φωτίζει καὶ ἁγιάζει τὴν ψυχὴν αὐτοῦ. Zikos D. Rosis, p. 407.

3. Macaire, *l. c.* Z. D. Rosis, p. 406-408. — Mésoloras, II, p. 152.

4. Can. 10. Mansi, XVI, 404. — Macaire, p. 543-544.

5. *L. c.*, 444-446.

6. *Op. cit.*, p. 408-424.

Digitized by Google

dont la nature est spirituelle et immatérielle ; puis il réfute les erreurs des matérialistes, ainsi que l'occasionalisme, le préstabilisme et autres théories de ce genre.

Dans ces pages on a le plaisir de retrouver ces principes de la saine philosophie : que l'âme humaine informe tout le corps humain jusque dans ses minimes parties, que son énergie préside à toutes les forces chimiques, physiques et organiques de sa substance en respectant le mode d'activité propre à chacune d'elles, de telle sorte que si elle exerce une influence médiate sur le corps, celui-ci à son tour agit sur l'âme par le moyen de ses puissances. Cette influence réciproque se manifeste surtout dans l'origine et le développement des idées [1].

Tout en étant unie au corps, l'âme en reste indépendante en vertu de sa nature. On compte en effet trois propriétés principales qu'on ne rencontre pas dans le corps : la simplicité, la liberté et l'immortalité [2].

Si on se souvient de ce qui a été dit sur l'immortalité de la nature angélique, on sera sans doute étonné de voir cette propriété considérée ici comme apanage nécessaire de l'âme. Car celle-ci étant proclamée immortelle à raison de sa spiritualité, pourquoi n'en est-il point de même de l'ange, dont la spiritualité atteint un degré supérieur ? Cette objection, aucun de nos théologiens ne se la fait, que je sache ; encore moins trouve-t-on dans leurs ouvrages les éléments pour la résoudre.

Parmi les preuves apportées à la démonstration de l'immortalité de l'âme humaine, elles sont résumées dans la théologie dogmatique de M. Zikos D. Rosis. Le distingué Professeur de la faculté théologique d'Athènes en énumère quatre : la preuve historique, la preuve métaphysique, la preuve théologique et la preuve morale [3].

La première est connue. La deuxième s'appuie sur plusieurs arguments qui au fond se déduisent tous de la simplicité de l'âme. La preuve téléologique repose sur cette idée que les « facultés religieuses, morales et intellectuelles de l'homme » n'atteignent jamais ici-bas le degré de perfection à laquelle elles sont destinées. On sent fortement l'influence de la philosophie Kantienne. L'auteur ne s'en cache pas. Il avoue que le penseur allemand a été le premier à formuler cet argument [4].

1. Voyez surtout p. 417.
2. Cf. Macaire, 544-549. — Mésoloras, II, p. 151-152. — Zikos D. Rosis, p, 409. — Conf. Orthodoxe de Pierre Mogilas, 1, rép. 18 (Michalcescu, p. 36).
3. §§ 271-277, pag. 418-424.
4. P. 423.

Digitized by Google

Aussi bien comme démonstration de la preuve morale, lui suffira-t-il d'en envelopper un des aspects et d'avancer que la vertu n'étant pas récompensée, le mal n'étant pas puni à suffisance ici-bas, il faut la sanction dans une autre vie [1].

***

D'après Métrophanes Kritopoulos, Dieu aurait créé Ève dans un but tout à fait spécial. Prévoyant la chute d'Adam et la peine de mort qui devait la suivre, pour qu'une créature de choix comme était l'homme, ne périt pas tout à fait, en créant la femme il voulut en assurer la perpétuité et le mode de propagation. Cette opinion écarterait donc la thèse de la théologie catholique, c'est-à-dire la multiplication du genre humain par voie de la génération en dehors même de la déchéance du premier homme [2].

Mais d'autres auteurs ne sont pas du même avis.

L'opinion, dit Sylvestre, avançant que Dieu avait en vue la propagation de l'espèce humaine par d'autres moyens que l'union de l'homme et de la femme et qu'il choisit ce procédé seulement après la chute des premiers parents est une opinion qui n'est pas soutenable. Elle va à l'encontre de la sainteté du mariage. De plus, l'hypothèse contraire est absurde. Si Dieu créa l'homme muni d'un corps, il a voulu que ce corps fût soumis aux mêmes lois que tous les corps organisés. Dira-t-on que c'est ravaler l'homme au niveau de l'animal ? On se trompe, parce que la partie raisonnable de son être domine et dirige toutes les fonctions physiques [3].

Tout le genre humain descend d'Adam et d'Ève, qui sont les seuls et véritables ancêtres des hommes. Cette thèse est unanimement défendue par les théologiens orthodoxes qui l'appuient sur les témoignages de la sainte Écriture et des Pères et sur des arguments fournis par les sciences positives [4].

Dans le souci de conserver leur sens matériel à quelques textes de la sainte Écriture et des Pères, il est des théologiens qui ont prétendu donner à la naissance de chaque homme la valeur d'une véritable création, non pas immédiate comme celle du corps d'Adam, mais du moins *médiate*. « Bien qu'ainsi tous les hommes proviennent du premier couple créé par voie de naissance naturelle,

---

1. *Ibid.* Voyez aussi Νεκταρίου, Μητροπ. Πεντανόλεως Περὶ ἀθανασίας τῆς ψυχῆς. Athènes, 1901.

2. Conf. Orth., *l. cit.* — 3. § 45, p. 266-274.

4. Cf. Macaire, p. 522-531. — E. Boulgaris, p. 380 et suiv. — Philarète, § 124 et § 125. — Mésoloras, II, p. 180-181. — Z. D. Rosis, p. 430 suiv.

Digitized by Google

dit Macaire, Dieu n'en est pas moins le Créateur de chaque homme en particulier. Il n'y a ici qu'une seule différence : c'est que Dieu créa Adam et Ève immédiatement, tandis qu'il créa médiatement tous leurs descendants par la vertu de la bénédiction qu'Il donna à nos premiers parents, aussitôt après les avoir formés, en leur disant : Croissez et multipliez-vous, remplissez la terre [1]. »

Telle est l'origine de chaque homme quant à son corps. Quelle sera celle de son âme ?

Dans la sainte Écriture, dit Sylvestre, nous ne trouvons aucun témoignage positif sur cette question. L'Ancien comme le Nouveau Testament sont silencieux à cet égard. Aussi bien l'Église primitive n'a-t-elle transmis aucune tradition nettement définie et les opinions des écrivains ecclésiastiques sont-elles partagées [2].

Trois doctrines sont en présence : Celles de la préexistence des âmes, du créatianisme et du tradutianisme ou génératianisme.

Toutes les trois ont eu pour défenseurs des écrivains de grande autorité.

Quelle est la position prise par l'orthodoxie en face de ces trois opinions ? Si l'on excepte la première, condamnée au Ve concile œucuménique et rejetée par conséquent par l'Église universelle, les théologiens ont embrassé diverses théories vis-à-vis des deux autres.

On peut les diviser en trois classes.

Les uns, à la tête desquels on trouve Philarète, rejettent tout à fait le créatianisme pour embrasser la troisième théorie. Voici les arguments sur lesquels s'appuie cette manière de voir.

On ne peut admettre, dit Philarète, que Dieu crée incessamment des âmes : car cette opinion :

1° est en opposition avec le repos du Créateur après l'œuvre des 6 jours, proclamé si hautement par la Ste Écriture ;

2° elle n'explique pas la transmission héréditaire de la coulpe d'Adam ; et, d'autre part,

3° elle force à imputer au Créateur la culpabilité des descendants du premier homme ;

4° dans ce cas le Verbe en s'incarnant n'aurait pris que le corps humain et non toute la nature humaine ; enfin,

5° les passages de la Ste Ecriture sur lesquels on appuie cette doctrine, quoi qu'on dise, ne se prononcent pas du tout en sa faveur.

---

1. P. 531-532.
2. § 47, p. 290-291.

Digitized by Google

Si on affirme au contraire que l'âme est transmise en même temps que le corps par voie de génération, la propagation de la tache et de la faute originelles trouve une solution toute naturelle. On explique mieux aussi la ressemblance des enfants avec leurs parents sous le rapport des qualités morales. Cette opinion confirme l'idée de la communauté d'origine pour tous hommes. Enfin elle a pour elle l'autorité de la Ste Écriture qui affirme en plusieurs endroits que tout l'homme (corps et âme) provient d'une même souche [1].

Plus nombreux sont les théologiens qui embrassent la théorie du créatianisme. A partir du Ve et du VIe siècle, dit Sylvestre, on voit que la pensée doctrinale de l'Orient et de l'Occident penche toujours davantage de ce côté.

Mais on peut expliquer la création des âmes de deux façons. Ou bien Dieu les crée immédiatement et infuse chacune d'elles dans le corps humain, mais seulement quand celui-ci est apte à la recevoir [2] ; ou bien il se sert des âmes des parents comme de véhicule et de matière première (création médiate) pour la production des âmes de leurs enfants. Cette dernière façon de concevoir la création des âmes est défendue entre autres théologiens par Macaire, Sylvestre et M. Mésoloras.

Nous avons vu plus haut le premier de ceux-ci donner le nom de création à la propagation naturelle du corps humain. Il tenait sans doute à préparer l'esprit de ses lecteurs à cette seconde explication ; car, dans sa pensée, si on peut attribuer l'expression et le concept de création à la production naturelle du corps de chaque homme, à parité devra-t-on conclure pour cette sorte de génération spirituelle [3]. Mais en quoi consiste-t-elle ? Quand il s'agit d'expliquer le comment de cette propagation spirituelle des âmes, les auteurs assurent que *négativement* on peut la dire différente de la génération des corps ou de la multiplication de la matière par sa division, mais quant à en donner une conception positive, c'est chose impossible. Les partisans de cette opinion en appellent fina-

---

1. § 126, p. 191-194. C'est surtout le mode de transmission du péché originel qui fait concevoir pour le moins des hésitations au sujet du créatianisme. Cf. Androutsos Συμβολική, p. 168-169.

2. Les théologiens orthodoxes s'accordent à défendre l'opinion que l'âme humaine n'informe le fétus qu'au moment où ses membres puissent lui servir d'instruments immédiats. Sur la détermination du moment, ils ne sont pas d'accord. Cf. Conf., orth. I, r. 28 (Michalascu, p. 42). — Philarète, p. 193. Macaire, p. 536. Androutos, p. 175, etc.

3. Cette production, dit Macaire, exige même une *puissance créatrice particulière*, puisqu'il s'agit d'un être immatériel.

Digitized by Google

lement au mystère et à l'inconcevabilité de phénomènes spirituels pour notre intelligence [1].

Voici la démonstration qu'ils donnent de leur thèse.

« D'après les témoignages cités du cinquième concile œucuménique, de Théodoret, de saint Léon surtout, et conformément aux autres dogmes de l'Eglise, il est à croire qu'il n'est point ici question d'une création médiate ; que Dieu crée les âmes humaines, ainsi que le corps, par la vertu de cette même bénédiction : « Croissez et multipliez-vous, » donnée par Lui dès le commencent au premier couple ; qu'Il les crée, non de rien, mais des âmes des parents ».

En second lieu, par le génératianisme on explique d'une façon tout à fait satisfaisante la transmission du péché originel qui entache tout homme issu d'Adam [2].

Que l'on n'objecte point que l'âme étant de nature spirituelle et simple ne peut pas se propager à la façon des corps, par ce que l'on devrait en dire autant de Dieu, être pur, qui de toute éternité néanmoins engendre le Fils en tout égal à lui [3].

Cette distinction entre la création immédiate et médiate semble d'une part un subterfuge destiné à éviter la thèse de notre dogmatique affirmant purement et simplement la création immédiate des âmes et de l'autre un compromis avec un enseignement patristique qui à première vue réunit un certain nombre de partisans. Elle ne peut non plus se réclamer d'une haute antiquité, car les livres symboliques n'en parlent pas [4] et, s'il fallait consulter des monuments plus anciens, on s'apercevrait plutôt que l'enseignement orthodoxe se rapproche de celui de l'Eglise catholique.

Je ne citerai qu'un témoignage. Mélèce Pigas, Patriarche d'Alexandrie, dans une lettre adressée en 1396 à Païsios, moine au Mont-Sinaï, affirme qu'il faut croire à la création immédiate de l'âme, bien que la Ste Ecriture et la tradition ne contiennent aucune attestation explicite de cette vérité [5].

---

1. Macaire, p. 535. Δύσλυτον τὸ ζήτημα τοῦτο, διότι μυστήριον καὶ ἀόρατον ἡ ψυχή. Mésoloras, II, p. 184, note. — Cf. Sylvestre, § 51, p. 310-316.

2. Macaire, p. 535-536. Mésoloras, II, p. 184.

3. Macaire, *l. c.*

4. La conf. orthodoxe de Pierre Mogilas affirme tout uniment la création des âmes en ces termes : Καὶ δίδοται ἀπὸ τὸν Θεὸν ἡ ψυχή, *l. c.*

5. Cette lettre a été découverte par Monseigneur l'Archim. Chrys. Papadopoulos et publiée par lui dans la Νέα Σιών (1e année 1904, p. 262-272.) Dans une docte introduction, cet auteur expose les opinions émises jusqu'à présent et résume ainsi l'opinion de Mélèce Pigas : Ὁ Μελέτιος ἐν τῇ ἐπιστολῇ αὐτοῦ τοῦτο ἀκριβῶς ζητεῖ νᾶ καταδείξῃ, ὅτι τῆς ψυχῆς ἄμεσος δημιουργὸς εἶνε ὁ Θεός, ὅτι ἡ ψυχὴ οὐδόλως ἐξ ὑποκειμένης

Digitized by Google

M. le Prof. Z. D. Rosis, après avoir exposé les trois systèmes que la tradition a proposés pour expliquer l'origine de l'âme humaine, estime que chacun d'eux contient une partie de la vérité et s'efforce de faire jaillir la pleine lumière de leur rapprochement.

Cet éclectisme mérite de le ranger à part.

La théorie de la préexistence des âmes, au dire de cet auteur, est vraie en tant que les idées de ces âmes ont de tous temps existé dans le Verbe éternel et dans les décrets divins de la création [1].

Le genre humain forme un tout complet condensé dans le premier couple : les corps comme les âmes de tous les mortels sont en puissance dans les corps et les âmes des protoparents. Les uns et les autres par la génération passent de l'état de puissance à l'acte. C'est à ce point de vue qu'on doit admettre le traducianisme [2].

Mais le premier couple représentant en puissance le genre humain tout entier a été créé par Dieu, et Dieu doit continuer son concours aux générations successives pour faire passer âmes et corps de la puissance à l'acte. On retrouvera ici le créatianisme des âmes préconisé par ses partisans sans les deux éléments précédents [3].

Telles sont les principales théories orthodoxes sur la nature et l'origine du composé humain.

D. PLACIDE DE MEESTER.

ὕλης γίνεται ὡς τὸ σῶμα, ἀλλὰ τῷ βουλήματι τοῦ Θεοῦ ἀρρήτως καὶ ἐγνώστως, ὡς οἶδε μόνος ὁ ταύτης δημιουργός, τὸ εἶναι λαμβάνουσα κατὰ τὴν σύλληψιν σὺν τῷ σώματι ἀπαρτίζει τὸν ὅλον ἄνθρωπον. Ὁ Θεὸς εἶναι ἄμεσος τῆς ψυχῆς δημιουργός. Ibid. p. 261.

1. Τὸ στοιχεῖον τῆς ἀληθείας, ὅπερ περιέχει μονομερῶς ἡ περὶ προϋπάρξεως τῶν ψυχῶν θεωρία (praeexistentianismus) εἶνε ὅτι αἱ ἰδέαι τῶν ψυχῶν περιέχονται ἐν τῷ προαιωνίῳ λόγῳ τοῦ Θεοῦ, ἐν τῇ προαιωνίῳ βουλῇ ἢ νοήσει τοῦ Θεοῦ, ἥτις δὲν εἶνε κενὴ καὶ ἀφῃρημένη νόησις, ἀλλ' ὁπωσδήποτε συγκεκριμένη καὶ πραγματική. p. 428.

2. ... Τὸ στοιχεῖον τῆς ἀληθείας, ὅπερ περιέχει ἡ περὶ μεταδόσεως θεωρία ἡ ὑπὸ τῶν λατίνων κατὰ μεταφορὰν καλουμένη traducianismus, εἶνε, ὅτι αἱ ἐν ταῖς ψυχαῖς τῶν πρωτοπλάστων περιεχόμεναι ψυχαὶ τῶν ἀπογόνων αὐτῶν καὶ ἕν τινι καταστάσει τοῦ δυνάμει εἶναι ἐμπεφυκυῖαι ἐν αὐταῖς μεταδίδονται ἐκ τῶν πρωτοπλάστων διαδοχικῶς διὰ τῶν γονέων συγχρόνως μετὰ τῆς γεννήσεως τῶν σωμάτων, μεταβαίνουσαι ἐν αὐτῇ ἐκ τῆς καταστάσεως τοῦ δυνάμει εἰς τὴν τοῦ ἐνεργείᾳ εἶναι. p. 429.

3. Ὅθεν τὸ στοιχεῖον τῆς ἀληθείας, ὅπερ περιέχει μονομερῶς ἡ θεωρία περὶ δημιουργίας τῶν ψυχῶν (creatianismus) συγχρόνως μετὰ τῆς ἀνθρωπίνης γεννήσεως τῶν σωμάτων, εἶνε ὅτι οὐ μόνον αἱ ψυχαὶ τῶν πρωτοπλάστων καὶ αἱ ἐν αὐταῖς ἐμπεφυκυῖαι ψυχαὶ τῶν ἀπογόνων αὐτῶν εἶνε προϊὸν τῆς δημιουργικῆς ἐνεργείας τοῦ Λόγου τοῦ Θεοῦ, ἀλλὰ καὶ ἡ ἐν τῇ ἀνθρωπίνῃ γεννήσει τῶν ἀπογόνων μετάβασις τῶν ψυχῶν, ὡς καὶ τῶν σωμάτων αὐτῶν ἐκ τῆς καταστάσεως τοῦ δυνάμει εἰς τὴν τοῦ ἐνεργείᾳ εἶναι δὲν δύναται νἀποτελεσθῇ ἄνευ θείας τινὸς συνεργείας ἢ εὐδοκίας καὶ παραχωρήσεως. ibid.

Digitized by Google

NOTES ET DOCUMENTS.

LA *REGULA CONSENSORIA*.

UNE RÈGLE DES MOINES PRISCILLIANISTES.

LES problèmes qui se rattachent à la *Regula Consensoria*[1] sont loin d'être résolus. Une chose est certaine, elle n'est pas l'œuvre de saint Augustin auquel on l'attribuait jadis. Dom Ildephonse Herwegen a serré la question de plus près ; dans un appendice à son excellente étude sur le Pactum dans la Règle de saint Fructueux[2], il propose non comme une opinion arrêtée, mais comme une timide conjecture, d'y voir la Règle des moines visés par l'évêque de Braga dans les deux premiers chapitres de sa *Regula communis*. Il ne m'en voudra pas de proposer une hypothèse à côté de la sienne et je souhaiterais que la cordiale entente qui existe entre nous, pût exister aussi entre les théories que nous avançons.

La *Regula consensoria* se compose de deux parties distinctes, ou plutôt elle a été écrite en deux fois. Voici mes arguments.

1° La phrase qu'on lit au commencement du chapitre V : « Jugiter haec quae scripta sunt cum summa diligentia observanda sunt ab abbate usque ad omnes fratres » est bel et bien destinée à terminer la Règle. Cette première rédaction proclame d'abord le principe fondamental, pour ne pas dire unique, de ces moines : la propriété commune. Viennent ensuite les conditions d'admission : renoncer à la propriété individuelle — faire un noviciat pendant lequel on doit éprouver la vie monastique, non seulement dans sa théorie, mais encore dans sa pratique[3], et être soi-même soumis à l'épreuve. Enfin, il y a des prescriptions pour le cas où quelqu'un sort de la communauté.

1. Le texte se trouve dans Holstenius-Brockie, *Codex Regularum*, I, p. 136 et suiv. ; dans Migne, *Patr. lat.*, LXVI, col. 993 et suiv. J'ai employé cette dernière édition.

2. *Das Pactum des hl. Fructuosus von Braga* (dans *Kirchenrechtl. Untersuch.* Heft XL) 1907, pp. 71-79.

3. D. Herwegen traduit « er soll selbst den Obern und das Beispiel der Brüder prüfen » ; il semble donc avoir lu probet prAEpositum fratrum, l'édition de Migne donne pROpositum, ce qui est très acceptable et même préférable.

Digitized by Google

Plus tard, sans doute après de fâcheuses expériences, on ajouta une série de statuts qui se termine par une nouvelle conclusion, assez semblable à la première, mais un peu plus exigeante : les frères ne doivent plus seulement observer ce règlement, mais le « souscrire » [1]. Les chapitres ajoutés regardent le cas d'introduction d'une doctrine étrangère dans le monastère, de dispute entre frères [2], de dispersion forcée des moines, de dispersion de la propriété commune.

2° Cette dernière prescription, qui finit la Règle, renvoie au chap. IV, qui termine la première rédaction. Il suffit de comparer les termes : chap. IV : « si contigerit ut aliquis ex qualibet causa necessitatis a monasterio fuerit abstractus, ne vel mente concipiat secum aliquid ferre de his omnibus quae in monasterio fuerint... » et chap. VIII : « Si quis autem, quod superius diximus, causa necessitatis detineat id quod a monasterio secum portaverit... » D'ailleurs, dans le reste de la Règle il n'y a rien à quoi les mots *quod superius diximus* puissent se rapporter. Si la Règle était d'une seule jetée, le chap. VIII suivrait immédiatement le chap. IV, ou plutôt le chap. IV aurait été rédigé d'une autre manière, car le chap. VIII suppose que la défense, pourtant absolue et énergique, du chap. IV, n'a pas été observée.

Bien que la *Regula* soit tout entière conçue dans le même esprit et peut-être aussi dans le même style, il faut donc admettre une double rédaction.

Un des traits les plus originaux de cette Règle, c'est d'être composée et promulguée par l'ensemble des moines, d'où lui est venu le nom de *Regula consensoria*. C'est assez dire que le principe d'autorité existait à peine dans ce monastère : l'abbé est un confident et un conseiller bien plus qu'un chef responsable. Le reste était à l'avenant ; et ces moines, préoccupés avant tout de leur propriété commune, nous paraissent peu édifiants et même assez extraordinaires dans l'histoire du monachisme [3]. Sans doute, toutes les pages de cette histoire ne sont pas également belles ; plus d'une fois la vie des religieux était trop en désaccord avec le noble idéal proclamé par leur Règle ; mais il est à penser qu'une institution, dont la Règle

1. « Omnia ergo quae in isto libro continentur, omnes fratres observent atque subscribant, quia unum in Domino esse desiderant. Verum propter illos ista sunt cauta, qui in omnibus stabiles (?) esse noscuntur. » Il faut sans doute lire « instabiles ».

2. Le texte est comme suit : « si quis subito adversus alterum altercatus fuerit semel, sed secundum Evangelium, ei liceat exorare. » Cela n'a aucun sens, il faut déplacer la ponctuation et corriger ainsi : « si quis... altercatus fuerit, semel et secundo, secundum Evangelium..., » ; le passage visé est Matth. XVIII, 15, 16.

3. D. Herwegen a bien mis en lumière ce caractère de la *Regula*, et je n'ai fait que chercher l'explication d'un phénomène qu'il avait constaté le premier.

Digitized by Google

même ne parvenait pas à s'élever au-dessus des intérêts matériels, ne pouvait vivre longtemps sans exciter les soupçons, sans provoquer l'intervention de l'autorité ecclésiastique,... à moins qu'elle ne fût déjà hors de l'Église.

En quête d'un pays, d'une époque, d'un milieu où nous puissions placer la *Regula consensoria*, c'est l'Espagne qui se présente tout d'abord à la pensée. C'est en Espagne que Dom Herwegen la fait naître à cause du *pactum* dont il est fait mention au chapitre VIII. Parmi les mouvements ascétiques qui se manifestèrent dans ce pays, un des plus anciens, des plus certains, mais aussi un des moins connus dans son développement et son extinction fut le priscillianisme, qu'un auteur récent a pu définir « une tendance ascétique dirigée contre le relâchement épiscopalien » [1]. Mais l'ascèse priscillianiste n'allait pas sans bizarreries répréhensibles, et sa doctrine de l'inspiration personnelle ne pouvait laisser à l'autorité qu'une place restreinte. Enfin, le grand facteur de débilitation, le temps, ne pouvait manquer d'accentuer ces défauts et d'introduire le relâchement dans une institution qui n'était plus vivifiée par l'union avec l'Église. Que devient la branche séparée du tronc ?

Nous lisons au chapitre V : « si quis ab aliquo doctrinam audierit praeterquam in monasterio consecutus est ab eo cui se credidit. » C'est au dehors que le moine entend la doctrine dangereuse, contraire à celle qui lui a été enseignée « in monasterio ». On dirait que ces moines sont entourés de gens pensant autrement qu'eux, et ceux qui sont apparus si peu recommandables au point de vue de la morale monastique courent grand risque de ne pas l'être davantage au point de vue de la doctrine.

Mais il y a plus, et dans le même chapitre nous trouvons un indice qui nous éclaire sur la nature de la secte à laquelle ces moines appartiennent. Le frère qui entend la doctrine étrangère doit la soumettre au *docteur*. Ce docteur est l'abbé, comme le montre la comparaison avec les passages parallèles :

IV : aut redarguat provocantem aut indicet abbati, cui utique de his quae in commune decrevimus nihil est subtrahendum.

V : hanc (doctrinam) aut non suscipiat aut eam non subtrahat doctori.

VI : denuntiet et illud abbati.

Ce titre de docteur donné à l'abbé est remarquable. Je ne crois

1. Dom H. Leclercq, *L'Espagne chrétienne*, 1906, p. 192. L'auteur fait une analyse détaillée du priscillianisme.

Digitized by Google

pas qu'il s'en rencontre d'autres exemples dans l'histoire monastique. Il a même été expressément prohibé en Espagne par le concile de Sarragosse de l'an 380 qui décréta que nul ne pourra s'arroger le titre de docteur (can. 7). Or, on sait que ce concile visait des abus priscillianistes.

Dès lors, nous pouvons nous arrêter à la Galice : c'est là, en effet, qu'après la mort tragique de son chef, la secte se maintint, malgré les condamnations et les persécutions ; c'est là que Turribius, en 447, trouva l'erreur si répandue qu'il invoqua contre elle le secours du pape Léon, et les conciles provinciaux tenus à Braga en 563 et en 572 eurent encore à la combattre.

Pour préciser l'époque à laquelle il faut placer la composition de la *Regula consensoria*, deux indices peuvent suffire. Le chapitre VII parle du cas, assez fréquent, d'invasion ennemie : « Si vero, ut fieri solet, incursio repentina supervenerit aut hostilitas, ut impossibile sit fratribus in unum fugam petere propter insectationem inimicorum. » Ou je me trompe fort, ou cette donnée nous reporte au Ve siècle, pendant lequel la Galice fut à plusieurs reprises envahie et dévastée par les Barbares. Vers 409, le flot des Alains, des Suèves et des Vandales passa et repassa sur toute l'Espagne. Deux ans plus tard, les Suèves et une partie des Vandales s'établirent en Galice qui devint bientôt le théâtre des guerres qu'ils se firent entre eux. Les Suèves, restés maîtres du terrain, guerroyèrent ensuite contre les anciens habitants du pays (430). Vingt ans plus tard, ils furent à leur tour attaqués et vaincus par les Visigoths qui saccagèrent Braga et Astorga, les deux villes principales de la Galice. Enfin, en 458, les Hérules et, en 466, les Suèves portèrent de nouveau la dévastation dans cette province déjà si éprouvée. Les deux siècles qui suivirent furent relativement calmes, et la prospérité revint lentement ; elle ne fut arrêtée que par l'invasion arabe de 712, qui fit cependant moins de ruines que les invasions du Ve siècle [1].

Les citations bibliques sont tirées de la version antérieure à saint Jérôme et même à une forme très ancienne de cette version [2].

1. Dom H. LECLERCQ, *o. c.* p. 112 et suiv.

2. La manière dont les citations sont alléguées est intéressante : toutes les prescriptions sont appuyées par un texte de l'Écriture, comme si on eût craint, sans cette précaution, qu'elles ne fussent sans force ni efficace. Comme ces citations ne sont pas amenées naturellement, mais voulues et cherchées, le résultat a été tel qu'il fallait l'attendre de ces gens d'une instruction assez primitive : la plupart des textes ne prouvent absolument pas ce qu'ils devraient prouver.

Digitized by Google

Voici un exemple : Je mets dans la première colonne le texte de la *regula* avec les témoins qui s'en rapprochent, et dans la seconde les variantes des autres témoins[1].

MATTH. VI, 31-33

Nolite cogitare k, Cypr. m	solliciti esse a b c g^1 f Vulg.
dicentes quid edetis	
edemus k Cypr.	manducabimus a b c g^1 m Vulg.
aut quid uestiemini	quid operiemur b g^1 f
quid uestiemur ck Cypr. m	quo operiemur a ff^1
haec enim gentes cogitant. (Cette variante est unique, mais elle est due sans doute à l'influence du « cogitare » qui précède)	
scit enim pater vester quia	
horum omnium indigetis (= presque tous les témoins de l'ancienne version)	his omnibus Vulg.
quaerite regnum Dei et iustitiam eius	
et haec omnia apponentur vobis	adicientur f ff^1 Vulg.
c Cypr. Aug. apponuntur k	praestabuntur b g^1 Hil. m
	praesta sunt a
	praesto sunt Ambr. ½
	suppetent Ambr. ½

On voit que la Bible de la *Regula* a des affinités avec les deux témoins africains, k et Cyprien, ce qui ne doit point étonner de la part d'un vieux texte espagnol. Un peu plus loin on lit cette autre citation : « Scriptum est : vir mutabilis in lingua incidet in mala » et l'éditeur renvoie à Prov. XIII. En réalité, le passage est pris à Prov. XVII, 20 et il s'écarte considérablement de la Vulgate pour se rapprocher du *Liber de divinis scripturis* (= m) qui a : « uir mutabilis lingua sua incidet in mala[2]. » Or, cet écrit est, selon toutes les apparences, d'origine espagnole et il n'est pas postérieur au Ve siècle. Je ne multiplierai point ces exemples. Il suffira de parcourir les quatorze citations de la *Regula* pour se convaincre qu'elle ne connaissait pas encore la version de saint Jérôme. Une citation retiendra peut-être l'attention du lecteur ; c'est au ch. III « Propheta docet et admonet dicens : amicum noli cito conprobare. » Je ne saurais dire si nous avons là une citation libre de

1. Je néglige les variantes secondaires, qui peuvent être le fait de copistes négligents ; on a vu, en effet, que le texte de la *Regula* a beaucoup souffert.
2. Édition Weihrich, p. 478, l. 11.

Digitized by Google

quelque texte de l'Itala ou bien une citation apocryphe. Cette dernière hypothèse n'aurait rien d'invraisemblable de la part de priscilianistes. Si maintenant on veut se donner la peine d'examiner les rares citations faites par saint Fructueux dans ses deux Règles [1], la différence saute aux yeux. Ce n'est plus l'Itala qui est employée, ce n'est pas non plus un manuscrit pur de la Vulgate (on devrait chercher longtemps avant de trouver en Espagne une Vulgate pure !) mais c'est un texte mêlé, je veux dire, une Vulgate où se sont introduites quelques anciennes leçons. Cette différence entre la *Regula* et saint Fructueux ne doit plus nous étonner ; deux siècles les séparent. Que maintenant les moines combattus par l'évêque de Braga soient les héritiers plus ou moins directs de ceux qui composèrent la *Regula consensoria*, encore une fois, je ne demande pas mieux, et cette hypothèse paraîtra d'autant plus vraisemblable, si l'on se rappelle que les moines visés au VIIe siècle par saint Fructueux habitaient la Galice, où l'on devait encore, à la fin du VIe siècle, réunir des conciles pour combattre l'hérésie priscillianiste.

D. DONATIEN DE BRUYNE.

LE COMMENTAIRE INÉDIT SUR LES LXX PREMIERS PSAUMES

DU MS. 18 D'EINSIEDELN.

DANS son Catalogue des mss. d'Einsiedeln [1], t. I, p. 14, Dom Gabriel Meier donne une description sommaire, mais suffisante, du codex 18, l'un de ceux qui sont antérieurs à la fondation du monastère, et qui doivent par conséquent avoir été apportés d'ailleurs. L'écriture peut être du VIIIe/IXe siècle.

Des deux ouvrages que renferme le volume, le premier seul, le Commentaire sur les septante premiers Psaumes (p. 2-310), fera l'objet de cette note.

Il débute par une courte préface dans laquelle l'auteur expose le motif et le plan de son travail. L'usage constant qu'on fait des Psaumes, dans la dévotion tant publique que privée, l'a porté à en

1. Migne, *P. L.*, t. LXXXVII.
2. Einsidlae et Lipsiae, 1899.

Digitized by Google

composer une brève explication, puisée de préférence dans les anciens Pères, Augustin et Jérôme, plutôt que dans les auteurs qui leur sont tributaires, tels que Prosper et Cassiodore. Il existe bien, il est vrai, un « Abrégé » du diacre romain, Jean, sur le même sujet, et l'auteur n'a point négligé d'en prendre connaissance, mais il n'en a pas été satisfait. Que si son propre travail paraît encore trop long à quelques-uns, libre à eux de le réduire à leur gré. Ce n'est là du reste qu'un essai inculte, suffisant pour le but qu'il s'est proposé, et dont pourront se contenter ceux qui, comme lui, n'ont pas de plus hautes visées.

Le P. Meier croit que le nom de l'auteur a été gratté. Je ne le pense pas, mais il aura été presque entièrement effacé par le frottement, comme plusieurs passages des premiers feuillets du manuscrit. Je suis néanmoins parvenu à en déchiffrer au moins les lettres essentielles, Adelpe**us, d'où l'on peut conclure presque sûrement que l'auteur s'appelait Adelpertus, Adelbert.

Voici le texte latin de sa petite préface ; comme on le verra, elle n'est pas trop mal rythmée pour l'époque, et porte l'empreinte du bon sens et de l'humilité chrétienne. Elle commence, sans autre titre, en haut de la page 2 :

Adelpe[rt]us seruus xpi. fratribus et conseruis.
Cum omnium nobis sacrorum conueniat uoluminum
intellectum discutere · et interiori animum
scientia satiare · psalmorum praecipue mysti
cos debemus sensus exquirere · quos et communi
bus et priuatis saepissime frequentamus of
ficiis · quorum profecto tanto fit gustus mentis
in fauce suauior · quanto amplius fuerit per in
tellegentiam notior · Hoc dum ego frequentis
sime animo uoluerem · et qua uia ad eorum pos
sim interiorem notitiam peruenire sollicite
uestigarem · tandem animo sedit breuem ac con
tiguam expositiunculam texere · quo possim et quae
renda citius inuenire · et inuenta quo breuius
eo tenacius retinere. Quod opus dum adgres
sus essem efficere · fateor contra mentis
propositum latius quam uolebam extendi : captus
siquidem multimoda expositionis dulcedine · dum
nunc istud nunc illud nitor adtingere · cupi[te *in ras,*]
breuitatis seriem extendi · Si cui sane adhuc
fortasse longior haec mei studii breuitas

Digitized by Google

uibebitur · poterit nihilominus · si ei libitum fuerit
hanc artius coartare · quodque ego ex pluribus
codicibus non sine labore intra unum uolumen
conpegi · ipse faciliori adnisu adhuc sibi bre
uius coaptare · Nec me latet multos docto
res doctissimos uiros hoc opus olim effecisse.
Cassiodorum · Prosperum · sed uisum est mihi potius
ex eisdem profundis fontibus quibus et ipsi hauserunt
id est · Augustino et Hieronimo sitim licet cum
labore brachiorum extinguere · quam haustum
nec inueniendum poculum desiderare. Legi siqui
page 2 bis
dem in hoc opere et Iohannis romani diaconi
breuiationem · sed eius meae menti lectio non om
nimodis satisfecit · Habes ecce · quicumque non despi
cis legere · licet inculto sermone plenam paene ad in
tellegenda psalmorum mysteria breuitatem. Sin autem
fretus ingenio haec praetergressus ad maiora con
tenderis · mihi meisque similibus haec parua sufficient.

Le Commentaire est donc, de l'aveu même de l'auteur, tiré en grande partie des Pères, surtout de saint Augustin. Pourquoi, dans le ms. d'Einsiedeln, il ne va pas au delà du psaume LXX, je ne saurais le dire ; j'ignore également s'il existe ailleurs quelque copie, complète ou incomplète. Les traits personnels, ou qui méritent d'attirer spécialement l'attention, y sont relativement rares. Voici ceux qui m'ont paru le plus dignes d'être signalés ici.

Le psaume VI, p. 21, est donné comme paenitentium primus : les six autres sont énumérés à cette occasion, ce sont les mêmes qu'aujourd'hui.

Dans l'explication du ps. XIX, p. 66, apparaît la formule des moines scythes, Jean Maxence et autres, qui fit tant de bruit au début du sixième siècle : il faut croire qu' " un de la Trinité a souffert, unum ex trinitate passum. "

Sur le ps. XXIV, p. 83, remarque sur le sens que certains donnent au mot Innocents : ils entendent par là les enfants morts avant que rien n'ait pu ternir la pureté de leur baptême [1]. Cette interprétation peut servir à expliquer comment, en tant d'églises, on prétendait posséder des reliques des saints Innocents.

1. ' Innocentes quidam intellegunt paruulos sacro baptismate regeneratos, qui adhuc nullis mundanis conuersationibus polluuntur, sed in ipsa sanctitate transeunt. '

Digitized by Google

Deux passages feraient croire que du temps de l'auteur on observait encore plusieurs des rites solennels de l'initiation baptismale. Par exemple, p. 116, sur le ps. XXXIII, il est dit qu'on adressait l'invitation *Venite filii audite me, timorem domini docebo uos* à ceux qui s'approchaient pour faire profession de la foi chrétienne [1]. De même, p. 173, sur le ps. XLIV, il est fait mention de la *Redditio symboli*, accomplie à la face de l'assemblée des fidèles [2].

A propos du ps. XLVII, p. 180, explication étrange, mais déjà mentionnée dans Arnobe, des mots *conteres naues Tharsis* ; il s'agirait des vaisseaux de Tarse en Cilicie, qu'Hérode aurait détruits pour se venger de ce qu'ils avaient servi à favoriser le retour secret des Mages dans leur pays [3].

Deux pages plus loin, sur ce même psaume, détail intéressant dans l'énumération des différents ordres de la hiérarchie ecclésiastique. Le copiste, habitué à l'ordre communément reçu, avait écrit le *lector* immédiatement après l'*ostiarius* ; puis, s'étant sans doute reporté à son modèle, il a presque aussitôt gratté ce qu'il venait d'écrire, afin d'insérer entre les deux le psalmista [4].

Sur l'avant-dernier verset du ps. L, p. 205, le commentateur fait observer que ce souhait relatif au relèvement des murs de Jérusalem reçut son accomplissement historique à l'époque de Théodose, quand la pieuse impératrice Eudocie couronna la ville sainte d'une nouvelle enceinte plus étendue et mieux fortifiée que les précédentes [5].

Enfin, il importe de noter que le texte commenté par Adelbert est celui du Psautier Romain. On sait combien sont relativement rares les commentaires de cette version des Psaumes. Lorsque, à

1. ' Dicendo enim *Venite*, significat eos intra ecclesiam non fuisse : quod etiam confitentibus nunc dicitur, quando ad fidem ueniunt christianam. ' Dans un antique *Ordo* romain (*Bibliotb. Patr. Max.* de Lyon 1677, t. XIII, p. 675), on trouve marqué comme premier Répons, avant l'*Apertio euangeliorum*, le Graduel Venite filii.

2. ' Omnis enim christianus, cum simboli sacramenta reddiderit, in ecclesiae facie confitetur. '

3. ' *Spiritu uehementi conterens nauis Tarsis.* Actus ipse dominicae natiuitatis exponitur, ut quidam uolunt. Spiritus uehemens erat, quando Herodes de suo regno sollicitus... necesse habuit uehemente spiritu commouere et conterere naues Tarso Ciliciae, quae praedictos magos occulte in suam prouinciam transposuerunt. '

4. ' *Et distribuite gradus eius.* Distribuit uero gradus ecclesiae, qui officia eius distincta ordinatione disponit. Isti sunt gradus ecclesiae : ostiarius. psalmista. lector · exorcista · acolitus · subdiaconus · diaconus · presbiter · episcopus. ' Le concile de Carthage de 397, dans son canon XXIe, met aussi les Psalmistes entre les Portiers et les Lecteurs; en Espagne, saint Isidore et saint Euloge les joignent aux Lecteurs.

5. ' Nam si historiae uerbis uelis aduertere, significat forte tempora Theodosii, quando Eudotia iugalis eius, religiosissima feminarum, benemeritam ciuitatem ampliore et meliore murorum circulo coronauit. '

Digitized by Google

fin du XIe siècle, saint Bruno de Segni entreprit le sien, il ignorait s'il en avait jamais existé d'autre avant lui, tandis que les interprètes du Psautier Gallican étaient légion [3]. C'est une preuve qu'il ne connaissait pas le Commentaire si intéressant composé au Ve siècle par Arnobe le jeune, précisément sur le Psautier Romain [4]; mais il n'y avait guère, jusqu'ici, d'autre nom à citer en dehors de ces deux-là [5]. Ce qui ne laisse pas d'ajouter un intérêt spécial à la tentative de notre Adelbert.

Encore le texte de son Psautier Romain offrait-il certaines particularités étrangères à la version officiellement reçue. Ainsi, il lisait dans le psaume LXVII *Aethiopia praeueniet manus eius : Deo regna terrae*, tout en observant que plusieurs manuscrits joignaient *Deo* à ce qui précède, pour commencer un nouveau verset avec *Regna terrae*.

En dehors même du Psautier, son texte biblique différait parfois sensiblement de la Vulgate hiéronymienne, témoin cette citation de Luc 12, 33, à propos du ps. XLVIII, page 187 : ' Facite uobis saccellos non ueterescentes et thesaurum non deficientem in caelis. quo fur non accedit neque tinea corrumpit. '

A ce point de vue, notre auteur peut être considéré comme un témoin à interroger sur la Bible en usage à l'époque et dans le pays où il écrivait.

***

Quelle est cette époque ? quel ce pays ? c'est ce qu'il n'est pas aisé de déterminer.

L'auteur est certainement postérieur à saint Grégoire le Grand, puisqu'il le cite par son nom sur le ps. XLIX, p. 191 [1]. Le P. Gabriel

1. ' Et illa quidem multos habet expositores ; hanc autem si aliquis exposuerit nescio '.

2. Bien que tous les éditeurs aient eu la malencontreuse idée de substituer le texte gallican au romain, en tête du commentaire de chaque psaume.

3. Je dois pourtant signaler ici les fragments sur les Psaumes 2. 3. 14. 20. 33. 50. 66. 136 du ms. 281 d'Einsiedeln, p, 179-237 (Xe s.?) C'est aussi le Psautier Romain qui y est expliqué ; Jérôme, Augustin, Grégoire sont cités par leur nom à plusieurs reprises. J'y ai noté, p. 200, la phrase : ' coepit bauare super sua barba ' ; ce verbe *bauare*, baver, manque dans les éditions même les plus récentes de Du Cange. — Plus loin, dans le même manuscrit, un sermon attribué indûment à saint Augustin sur le Psaume XIV, texte romain. Parmi ceux auxquels l'entrée de l'Église est interdite, l'auteur mentionne le spurcissimus Inconitius ; il connaît aussi la chute ignominieuse de Simon le magicien Romae in Via Sacra. La pièce est singulière, comme idée et expressions et ne peut guère être antérieure au VIIIe siècle.

4. ' Sanctus autem Gregorius exponens illum uersum qui dicitur *Ignis in conspectu eius ardebit, et in circuitu eius tempestas ualida*, sic ait : Districtionem quippe, inquit tantae iustitiae tempestas ignisque comitantur, quia tempestas examinat quos ignis exurat. '

Digitized by Google

Meier, en paraissant identifier le diacre romain Jean dont il est question dans la préface avec le célèbre biographe de saint Grégoire, mort avant 882, insinue du même coup que notre Commentaire pourrait bien n'être que de la fin du IXe siècle. Les particularités paléographiques de notre manuscrit me semblent s'opposer à pareille solution. Et d'ailleurs, il y a eu d'autres diacres romains du nom de Jean qui à une époque antérieure se sont mêlés de composer des collections exégétiques : par exemple, celui dont feu le cardinal Pitra a publié de si curieux extraits, et qui paraît avoir vécu dans la seconde moitié du VIe siècle [1].

Tout bien considéré, je serais porté à mettre la composition de notre ouvrage, comme celle du manuscrit lui-même, au VIIIe siècle, et cela, évidemment, soit dans la région de Rome, soit dans une des églises de Germanie, qui, à en croire Walafrid Strabon, continuaient, en pleine époque carolingienne, à faire usage du Psautier romain [2].

Quant à dire qui était Adelbert, c'est chose impossible, vu le grand nombre de personnages de ce nom qu'on trouve dès le VIIIe siècle, particulièrement dans la région alémanique [3]. Les premiers mots de la préface sembleraient indiquer qu'il s'agit d'un moine, peut-être d'un abbé, s'adressant à ses frères. Le premier abbé de Pfäfvers (*Fabariae*) fut un certain Adalbertus [4], et l'on sait que par la suite ce monastère eut de fréquentes et très intimes relations avec Einsiedeln, qui eut même l'honneur de lui fournir plusieurs abbés. Y aurait-il là peut-être quelque indice de la provenance de notre codex 18 ? [5]

---

1. *Spicileg. Solesm.*, t. I, p. 278-301 ; *Analect. sacr. et class.* (Paris et Rome, 1888), part. I, p. 165-176. Dans la préface du Spicilège, p. LV sq., le cardinal incline à croire que ce Jean diacre est le même qui devint pape sous le nom de Jean III. Pour juger si cette opinion est fondée, il faut tenir compte, me semble-t-il, de ceci : parmi les extraits de Jean, il en est un (*Analect.*, p. 176) donné comme Catellus capitulo primo ; or, dans un des plus anciens catalogues des pontifes romains, celui de Laon, le pape Jean III est désigné de cette façon étrange : Catellus qui et Iohannis.

2. *De reb. eccles.* c. 25 : ' Psalmos autem cum secundum LXX interpretes Romani adhuc habeant, Galli et Germani aliqui secundum emendationem quam Hieronymus pater composuit Psalterium cantant. '

3. Par exemple, dans les *Libri confraternitatum* et les Nécrologes publiés dans la série in-4° des MGH. Il y avait à Rebais, au XIIe siècle, un Adalbertus de VII plagis (Becker 132, 82) ; j'ignore ce que cela peut être.

4. Après 731. Il figure en tête des ' Nomina abbatum Fabariensium defunctorum, dans les Confraternités de Pfäfvers, édit. Piper (Berlin, 1884), p. 369.

5. La région de Coire, dans laquelle était situé le monastère de Pfäfvers, fut au VIIIe siècle un centre de culture intellectuelle. C'est là que saint Othmar fut envoyé pour faire son éducation ; l'évêque Remedius et plusieurs autres personnages s'y sont acquis une certaine célébrité. On possède à Einsiedeln un manuscrit (le cod. 199) du VIIIe/IXe siècle, de provenance rétique, dans lequel le regretté Prof. L. Traube a

Digitized by Google

J'avouerai toutefois que ma pensée, au premier moment, s'était portée ailleurs ; j'ai eu un instant l'idée que Adelpertus pouvait être une déformation du nom Autpertus. Dans la seconde moitié du VIIIe siècle, le B. Ambroise Autpert, abbé de Saint-Vincent au Vulturne, composa sur les *Flores psalmorum* un ouvrage que nous n'avons plus [1]. Comme Adelbert, il se servait habituellement du Psautier romain [2]; comme lui encore, il avait le style coulant et la cadence rythmée. Avec cela, même tempérament de grammairien, féru d'étymologies et de nomenclature des différents tropes. Qui plus est, en comparant notre commentaire des Psaumes avec celui d'Autpert sur l'Apocalypse, j'ai relevé au moins trois passages, où les rencontres sont vraiment frappantes [3]. Et le titre d'un manuscrit aujourd'hui conservé à Munich est là pour nous certifier que parfois l'abbé du Vulturne adressait de ses ouvrages jusque dans le sud de l'Allemagne [4].

Mais tout cela est, décidément, encore trop problématique. Il me suffira d'avoir signalé à grands traits cette explication inédite du Psautier Romain, dont un jour peut être quelqu'un déterminera avec plus de précision la place exacte dans la littérature théologique du moyen-âge.

G. MORIN.

---

découvert tout récemment le plus ancien spécimen connu de langue romanche. Inutile de faire observer que l'église de Coire, située au seuil même de l'Italie, a pu rester plus longtemps que d'autres fidèle au vieux Psautier Romain.

1. ' Leuiticum Moysi, Cantica Salomonis, Psalterii flores melliflua suauitate... suorum edisserens patefecit documento uerborum. ' (Migne, P. L. 89, 1272 B). L'idée me vint, il y a quelques années, que le Commentaire d'Autpert pouvait être celui qui a été attribué indûment à Bède, Migne 93, 479-1098. Une étude plus approfondie m'a démontré, ces semaines dernières, que cette présomption n'est pas fondée ; j'y reviendrai dans une prochaine note, à propos du ms. 175 d'Einsiedeln.

2. C'est ce que prouvent à l'évidence les nombreuses citations des Psaumes dont est émaillé son volumineux Commentaire sur l'Apocalypse, *Biblioth. Patr. Maxim.* (Lugdun. 1677), t. XIII, p. 403-639.

3. Par exemple. sur la virga ferrea, p. 11 et 169 du manuscrit, avec Autpert 447 F, 520 A et 615 C ; sur le Venite benedicti (ms. p. 170, Autpert 427 B). Mais c'est surtout un long développement sur le feu final, p. 190-192 du ms., qui rappelle à la lettre Autpert sur l'Apoc., p. 626-628.

4. ' Autperti presb. libellus de conflictu uitiorum atque uirtutum missus ad Landefredum presb. et abbatem in Baioaria constitutum ' Clm. 13080 (s. XII), fol. 80.

Digitized by Google

LES COUTUMIERS MONASTIQUES

DES VIIIe ET IXe SIÈCLES.

Il y a deux ans, notre confrère D. Bruno Albers terminait une étude sur les plus anciens coutumiers monastiques par cette remarque, que S. Benoît d'Aniane avait connu l'*Ordo qualiter* et la plus ancienne rédaction d'un coutumier venant de l'Italie méridionale, conservé dans un Ms. du fonds Barberini à la Vaticane, et il se demandait si ce coutumier ne provenait pas du Mont-Cassin. Si l'hypothèse était justifiée, on retrouvait le lien qui rattachait l'œuvre du second Benoît à celle du premier [1]. Notre confrère ne semblait-il pas faire une allusion indirecte aux recherches qu'il poursuivait en ce moment et dont il nous fournit les résultats dans son troisième volume des *Consuetudines monasticae* [2], qui contient le recueil des plus anciens monuments relatifs à la discipline monastique, surtout à la tradition cassinienne depuis la restauration du Mont-Cassin par Pétronax en 716 jusqu'au célèbre synode des abbés de l'Empire franc réuni à Aix-la-Chapelle sous l'inspiration de Benoît d'Aniane ? Au moment où le monastère de St Benoît se relève de ses ruines après plus d'un siècle de désolation, la Germanie est travaillée en tous sens par les missionnaires monastiques venus d'Angleterre, et la Gaule assiste à une merveilleuse efflorescence de la vie religieuse ; la règle de St Benoit est devenue la norme officielle du monachisme occidental. La juxtaposition de règles dans certains monastères, le mélange de certaines observances colombaniennes ou autres, la force elle-même des circonstances de lieu, de temps et de climat avaient nécessairement introduit, à côté de la règle, des coutumes locales ou provinciales qui servaient soit à la complèter, soit même à l'interpréter ou à la modifier. En confrontant ces observances avec la Règle, on pouvait être amené à discuter leur raison d'être et leur légitimité, et à se demander si les héritiers directs de St Benoît ne possédaient pas, à côté du code vénérable du saint patriarche, une tradition vivante qui interprétait cette règle par des coutumes dûment établies. Le Mont-Cassin devait donc attirer vers lui les regards des nouvelles fondations

1. Voir *Revue bénédictine*, t. XXIII, 1906, pp. 260-267.

2. *Consuetudines monasticae*. Vol. III. Antiquiora monumenta maxime consuetudines Cassinenses inde ab anno 716-817 illustrantia continens. Typis Montis Casini, 1907, in-8 de XXIV-243 pp. avec pll. Prix : 15 frs. 75.

Digitized by Google

bénédictines de Germanie ; et en effet il devint un centre d'attraction pour les plus illustres missionnaires de ce pays.

C'est là qu'au cours d'un pèlerinage se présente en 729 Willibald, descendant d'une illustre famille saxonne, et qu'il s'adjoint à l'humble communauté rétablie par l'abbé Pétronax, se distinguant bientôt entre tous ses frères par la sainteté de sa vie et l'excellence de sa doctrine, montrant à tous et dans sa conduite et dans son enseignement « rectae constitutionis formam et coenobialis vitae normam » [1], qu'il devait plus tard, devenu évêque d'Eichstädt, établir dans le monastère de sa ville épiscopale « à l'instar de la vie qu'il avait vu pratiquer autrefois à St-Benoît et dans de nombreux autres monastères » [2].

C'est au Mont-Cassin que Carloman, le frère de Pepin le Bref, vient chercher la paix du cloître, sous l'« artissima monasticae vitae disciplina » qui y règnait, dit au XIe siècle le moine Othlon, qui emprunte cette expression à la vie du premier abbé de Fulda [3]. C'est là que Sturmius, obéissant aux ordres de son maître S. Boniface, s'arrête au cours d'un voyage entrepris pour visiter les monastères italiens et en étudier les coutumes. Il y séjourne une année et se pénètre de l'esprit des observances cassiniennes, qu'il rapporte à Fulda, où, suivant l'ordre de S. Boniface, il impose le vêtement et le régime alimentaire qu'il a appris à connaître dans le monastère fondé par S. Benoît [4]. C'est-là que S. Ludger, avant de fonder son abbaye de Werden, va étudier la règle de St Benoît [5] et l'obser-

1. Mabillon, *Acta*, t. IV, p. 343 ; Albers, *Consuetudines monast.*, III, p. 4.
2. Mabillon, p. 375 ; Albers, p. 6.
3. *Vita S. Bonifatii* par Othlon (Jaffé, *Bibl. rer. Germ.*, Monum. Magunt., p. 499.)
4. *Vita Sturmii* ap. Mabillon, *Acta*, IV, p. 250, c. 14 ; V, p. 248 ; *Vita Leobae*, *ib.*, IV, p. 226. Ce fait est aussi attesté dans le *Supplex libellus* des moines de Fulda, présenté à Charlemagne en 811-812 (Albers, p. 74).

C'est aussi du Mont-Cassin que, suivant une tradition qui remonterait au XIIe siècle au plus tard, serait venue la première colonie de l'abbaye de Mondsee (Haute-Autriche), fondée au milieu du VIIIe siècle par le duc Utilon de Bavière. S. Pirmin aurait obtenu de l'abbé Pétronax vingt-deux moines sous la conduite de l'abbé Oportunus. Malheureusement on n'a aucun témoignage historique en faveur de la fondation de Mondsee par S. Pirmin, encore moins de l'envoi d'une colonie cassinienne en Bavière. Mabillon ne fait que rappeler la tradition, sans avoir l'air de lui accorder grand crédit (*Annales*, II, 113). Pour ma part je crois que l'on a cherché dans l'Histoire métrique de Mondsee du XIIe siècle ce qui n'y est pas. L'auteur, après avoir décrit la fondation et la dotation du monastère, dit : « Cassino de monte legunt, et adhuc hic degunt ». Considéré dans le contexte, ce vers au sens énigmatique, mais dont le deuxième membre peut servir à expliquer le premier, doit signifier tout simplement que le monastère fut fondé suivant la règle bénédictine et qu'on l'observe encore au moment où écrit le poète, au XIIe siècle. Je trouve bien dans les références de D. Albers (p. 7) des mentions de l'abbé Oportunus, mais rien de plus, et rien qui prouve la légitimité de la tradition consignée par écrit à Mondsee le 12 octobre 1765.

5. Albers, p. 52.

Digitized by Google

vance qui règne au Mont-Cassin [1]. C'est là, qu'au témoignage de l'abbé Théodemar, Charlemagne envoie des moines de Gaule ou de Germanie pour se former à la tradition monastique suivant la règle de St Benoît [2].

Il y avait donc au Mont-Cassin un ensemble de coutumes traditionnelles, qu'on regardait comme l'interprétation authentique de la Règle. Ces coutumes étaient-elles consignées par écrit, ou plutôt à quelle époque le furent-elles ? Tout d'abord nous avons pour les traditions cassiniennes un témoin de premier ordre, c'est Paul diacre, auteur d'un commentaire sur la règle de St Benoît [3]. Entré assez jeune au Mont-Cassin, vers 750, Paul passa plus tard au monastère de St-Pierre au Mont de Civate, où il aurait écrit son *Expositio* dans le but de fixer l'interprétation de la règle, à une époque où la question des observances bénédictines intéressait tout particulièrement les nouveaux centres de vie monastique, probablement à la fin du règne de Didier, roi des Lombards, donc vers l'an 770 [4]. La vie monastique a refleuri sous Pétronax ; de nouveaux monastères se sont fondés, S. Pierre au Mont à Civate, Leno, Piumarola. N'y a-t-il pas comme une nécessité de préciser la pensée du saint législateur en la corroborant par la tradition, et en justifiant en quelque sorte la tradition cassinienne ? Tel est bien le caractère de l'*Expositio* de Paul diacre ; il expose et discute. Or, entre l'*Expositio* de Paul et l'*Ordo regularis apud eos qui in arce regulari pollent* [5], il y a des relations étroites. De part et d'autre c'est la même discipline, ce sont parfois les mêmes termes, comme on peut le constater par les notes de D. Albers. L'organisation du monastère est bien celle de la règle primitive, où l'abbé (*abbas* et *prior* dans le sens de supérieur) partage la direction de la maison avec des *decani*. Cet *ordo* est conçu sous forme de relation épistolaire : « sed et multa alia, quae brevitas huius schedule cohercet et ore conloquentis edocetur melius, ab his patribus custodiri [6]. » Cette

1. Mabillon, *Acta*, V, 27.
2. *Ib.*, V, 37.
3. Herrgott inaugure sa collection par la *Disciplina Cassinensis* de Pierre diacre (pp. 4-6), mais c'est à tort qu'il date ce morceau d'une époque antérieure à Charlemagne.
4. Voir l'étude du Dr Louis Traube, *Textgeschichte der Regula S. Benedicti*. Munich, 1898, pp. 39-46, 111-113 ; et l'article du P. de Santi, *Paolo diacono*, IV. (*Civilta cattol.*, Ser. XVII, vol. X, pp. 405-415).
5. Mabillon, *Anal. Vet.*, Paris, 1723, p. 153 ; Herrgott, *Vetus discipl. monast.*, p. 7-8 ; Albers, p. 14-18. Mabillon donna son texte d'après le Cod. 914 de St-Gall du commencement du IXe siècle.
6. C'est aussi par cette remarque que se terminent les *Capitula* adressés à Reichenau (Albers, p. 111).

Digitized by Google

relation n'est pas personnelle ; à deux reprises on lit : « vidimus » (nos 7, 9). Ceux donc qui ont mis par écrit ce qu'ils ont entendu ou vu, car c'est ainsi qu'on peut le mieux expliquer la forme tantôt impérative, tantôt narrative, renseigneront mieux de vive voix.

Dans le manuscrit 914 de St-Gall, cet *Ordo* est suivi d'une autre relation que Mabillon a publiée sous le nom d'*Antiquae consuetudines monasteriorum ordinis S. Benedicti*[1] et qu'un ms. de Reichenau utilisé par Herrgott, lequel l'appelle *Capitula*[2], attribue à Benoît II (d'Aniane). Or ce texte est aussi une relation : « vidimus » (n. 6), et l'on y retrouve les mêmes observances, les mêmes termes que dans l'*Ordo*. Comme dans l'*Ordo*, où il est parlé des usages observés « ab his patribus » (n. 8), de même les *Capitula* débutent par la phrase « patres coenobiorum studiose sanctam regulam observare cum summa cura decertant ». Or dans le manuscrit de St-Gall, les *Capitula* précèdent l'*Ordo*, et quand on compare les deux textes, qui se complètent l'un l'autre, on ne peut s'empêcher de céder à l'impression que les deux textes n'en font qu'un et que l'*Ordo* est la continuation et le complément nécessaire des *Capitula*. D. Albers n'hésite pas à voir dans l'*Ordo* les coutumes les plus anciennes et vraiment authentiques du Mont-Cassin (p. XII). Quant aux *Capitula*, il croit qu'ils ne se rapportent pas à des monastères italiens, mais aux institutions de S. Benoît d'Aniane, et seraient d'après lui, non l'œuvre directe de Benoît d'Aniane, mais de moines étrangers qni auraient noté leurs impressions et consigné par écrit le coutumier du monastère. Si cette hypothèse était vraie, les *Capitula* ne seraient pas antérieurs à l'an 814, époque ou l'œuvre de S. Benoît d'Aniane commença a être connue (p. XX). Je ne crois pas que cette supposition soit juste, et je considère les *Capitula* comme le prologue nécessaire de l'*Ordo*.

Ces deux textes, qui à mon avis n'en font qu'un, se trouvent dans le Codex 914 de St-Gall du IXe siècle, dans un manuscrit de Reichenau, de la fin du IXe siècle (Cod. Zurich 28, n° 9), dans le Cod. 655 de Donaueschingen provenant d'Ottobeuron (XIIe s.), dans le Cod. A. 128 de Dresden provenant de Mayence (XIIe s.). Les Mss. de St-Gall et d'Ottobeuron donnent les *Capitula*, puis l'*Ordo*, tandis que ceux de Reichenau et de Mayence suivent l'ordre inverse[3]. Tous ces manuscrits sont d'origine germanique,

1. *Anal. Vet.*, p. 152-153.
2. *Vetus discipl. monast.*, p. 15-16 ; le Ms. est aujourd'hui est à la Bibliothèque de Zurich, Hist. Cod. 28, n° 9.
3. Traube, p. 125.

Digitized by Google

indice que auteur de ces textes doit être cherché en Allemagne. C'est une réponse à une mission qui a été confiée à des moines. Une mission de ce genre fut sollicitée par les moines de Fulda, qui désirant observer parfaitement la règle de S. Benoît manifestèrent le désir « quatenus aliqui ex ipsis ad magna alicubi mitterentur monasteria, ut fratrum ibi concordiam et conversationem regularem perfecte discerent [1] ». Cette mission fut confiée par S. Boniface à S. Sturmius, lequel partit avec deux compagnons pour visiter les monastères d'Italie, et fit, à son retour, un rapport exact sur les observances de ces monastères qui furent adoptées à Fulda.

Resterait-il quelque document écrit des coutumes de Fulda ? Mabillon le croit, et son sentiment a été adopté par Herrgott. Mabillon avait publié, d'après un manuscrit de Frisingue du IXe siècle, un *Ordo officii in domo S. Benedicti ante Pascha* [2], qu'il avait cru pouvoir attribuer à la cathédrale monastique de St Benoît de Frisingue, et l'avait fait suivre, d'après le manuscrit de St-Gall, de l'*Ordo regularis apud eos qui in arce regulari pollent*. Plus tard il modifia son sentiment et trouva que cet *Ordo regularis* pouvait être considéré comme un supplément de l'*Ordo officii in domo*. Celui-ci bien examiné ne se rapportait pas à Frisingue, mais au Mont-Cassin lui-même. N'avait-on pas là des fragments de la tradition cassinienne rapportée à Fulda ? [3] Herrgott embrassa l'opinion de Mabillon, mais sans apporter de preuve décisive en faveur de l'origine fuldienne des deux fragments. Ce texte se retrouve, mais plus développé, dans le ms. 175 du Mont-Cassin, dont la rédaction, d'après D. Albers, doit être placée aux temps de l'abbatiat de S. Berthaire (884-889) [4]. Cet *Ordo officii* représente-t-il vraiment, comme le croyaient Mabillon et Herrgott, et comme l'admet D. Albers, un coutumier du Mont-Cassin ? Examinons d'abord le texte le plus court et voyons quelle topographie et quels usages ce texte suppose.

Le dimanche des Rameaux, on dit tierce et on bénit les palmes dans une église de St-Pierre, d'où l'on se rend à celle de St-Benoît, puis en chantant les litanies on va à la grand'messe, et de là au réfectoire. Le samedi-saint, après la bénédiction des cierges et de l'eau, on se rend en procession à St-Pierre pendant la litanie, et,

1. *Vita Sturmii*, ap. Mabillon, *Acta*, IV, p. 250 ; Albers, p. 9.
2. *Analecta vetera*, t. IV, p. 454, 2e éd., p. 15.
3. *Annal. Bened.*, II, p. 144-145.
4. Albers, p. XII, qui date l'abbatiat de S. Berthaire de 884 à 889, année de son martyre ; la date communément admise pour la mort du saint est 883 ou 884.

Digitized by Google

celle-ci terminée, à St-Benoît, puis on retourne « en litanie » à la grand'messe ; les vêpres terminées, on va au réfectoire. Le lundi procession « per singulos labores » et messe à St-Pierre. Le mardi de Pâques on descend en bas et l'on se réunit à St-Pierre « in civitate », d'où, après l'évangile, on va à celle du St-Sauveur, où l'on achève la messe. Parmi les fêtes à douze leçons on mentionne notamment : S. Jean-Baptiste, S. Pierre, S. Laurent, S. Martin, la Nativité des SS. Faustin et Jovitte, la Déposition de S. Benoît, S. Grégoire pape et S. Germain évêque. Disons d'abord que le calendrier peut concorder avec celui du Mont-Cassin, où le culte des martyrs de Brescia a été introduit par l'abbé Pétronax, et où on devait honorer tout spécialement S. Germain de Capoue, le contemporain et l'ami de S. Benoît.

Le texte plus développé du Codex Cassinien mentionne les mêmes usages, mais il est question de deux nouvelles églises. Le jour des Rameaux on dit tierce et l'on bénit les palmes dans une église de St-Pierre. La procession se met en marche et l'on entre dans l'église de St-Martin. De là, après l'oraison, on se rend en chantant les litanies à celle de St-Benoît. On y chante la grand'messe, puis on va assez lestement au réfectoire. Le samedi-saint après la bénédiction du cierge pascal et des fonts, on se rend en procession à l'église de St-Pierre, puis de là à St-Benoît, où l'on chante la grand'messe, et, vêpres terminées, on se rend au réfectoire. Le mardi de Pâques, qui est un jour de grande fête pour les moines, ceux d'en haut descendent en bas. Ceux qui sont en bas vont à la rencontre des arrivants, et l'on se réunit dans l'église de St-Pierre « in civitate », et l'on va y saluer l'abbé. On y chante tierce et la messe, puis on sort. En approchant du monastère, ou lorsqu'on est encore près du « forum negociantum », on commence la litanie et l'on entre dans l'église « Domini Salvatoris », puis on se dirige vers les *atria* de St-Michel, où l'on attend « venerabilem virum et sacerdotem... » ; l'abbé porte le codex donné par Berthaire à S. Benoît. On entre dans l'église, on y chante la messe, puis on va au réfectoire. La réfection terminée, on prend congé de l'abbé et on remonte en haut.

Pour déterminer le lieu de provenance de ces textes, dont le second est le développement du premier, il faut trouver deux communautés de moines vivant l'une en haut, l'autre au bas d'une montagne, puis, dans un même endroit, trois ou cinq églises, respectivement dédiées à S. Pierre (in civitate), S. Benoît, S. Martin, S. Michel et S. Sauveur, plus un marché ou forum des marchands. Impossible

Digitized by Google

de songer au Mont-Cassin lui-même; Mabillon faisait déjà remarquer qu'on n'y a pas relevé de trace d'une église à S. Pierre, aussi a-t-il émis l'hypothèse que l'église susdite de S. Pierre était celle de la petite ville de San-Germano, au pied de la montagne. Mabillon n'a pas voulu entrer dans l'examen des « minuties » du coutumier en question, convaincu qu'il était que le calendrier des fêtes ne pouvait convenir qu'au monastère de Cassin. Si on voulait y voir uniquement le monastère supérieur, il est évident qu'on ne pourrait y retrouver les cinq églises mentionnées dans le texte, et force serait de songer à un autre milieu. Il n'y en a qu'un seul qui pourrait offrir à première vue quelque chance d'identification, ce serait celui de Leno, au territoire de Brescia. Ce monastère, fondé au milieu du VIIIe siècle, a des rapports intimes avec le Mont-Cassin, dont il a obtenu une relique de S. Benoit ; l'église est dédiée au Sauveur, il y a une basilique de St-Benoît, une de St Michel [1], une autre de St-Martin [2]. Mais il manque la montagne et les deux communautés.

Tout autre est le résultat lorsqu'il n'est plus question du monastère supérieur, mais de la résidence cassinienne au bas de la montagne, dans la nouvelle cité créée par les abbés du IXe siècle.

C'est bien la *civitas juso* [3] qui est le but des moines, qui, le mardi de Pâques, « procedens juso » [4], vont retrouver leurs frères d'en bas. Les moines se sont établis au pied de la montagne dès la seconde moitié du VIIIe siècle. Un ancien temple païen est devenu sous l'abbé Pétronax (716-751) l'église de St-Pierre, non loin de laquelle s'élèvera celle de St-Martin [5]. L'abbé Poton (771-778) bâtit l'église de St-Benoit, à l'endroit où s'élève aujourd'hui celle de St-Germain, et construit celle de St-Michel, que son successeur Théodemar (778?-797) fera consacrer. Cet abbé y annexe un cloître et des logements pour des moines [6]. Gisulfe, qui lui succède (797-817), développe le monastère situé près de l'église de St-Sauveur, en même temps qu'il restaure l'église de St-Benoît au haut de la montagne et les logements des moines. Enfin l'abbé Berthaire (✠ 22 octobre 883-884) décide la création d'une « cité », celle qui porte aujourd'hui le nom de San Germano [7]. Voilà donc réunis autour de

1. D. Morin. *La translation de S. Benoît et la chronique de Leno* (*Revue Bénédictine*, t. XIX, pp. 341, 349-350).
2. Puccinelli, *Monumenta monasterii Leonensis*, Romae, 1759, p. 43.
3. Cette expression se trouve dans la Chronique cassinienne du Xe siècle (*Mon. Germ. hist.*, SS., t. III, p. 227 ; cf. 540 ; *Script. rer. Longob.*, 474, voir 259, 481.
4. *Ordo officii* (Albers, p. 22),
5. Chronique de Léon d'Ostie (*MGH.*, SS. t. VII, p. 583).
6. *Ib.*, p. 588.
7. *Ib.*, p. 593 ; cf. SS. III, p. 227.

Digitized by Google

la montagne du Cassin tous les éléments topographiques de l'*ordo officii*. Ces divers éléments permettent de fixer approximativement l'époque de rédaction des deux recensions de l'*ordo officii*. Le second, s'il est question de l'abbé Berthaire et du marché des négociants, ne peut être antérieur à 889. Le copiste semblerait identifier le « venerabilem virum et sacerdotem » avec l'abbé Berthaire, si un peu plus loin il n'avait l'air d'en faire deux personnages distincts en disant que l'abbé porte sur la poitrine « illum... codicem quem Berthari mirifice domino beatoque construxit Benedicto » [1]. L'abbé Berthaire fut assassiné par les Sarrasins le 22 octobre 883 ou 884. Cette date est un terminus a quo pour la rédaction cassinienne de l'*ordo officii*. Or, à la fin de ce texte, il est dit qu'entre autres prières des commémoraisons, on dit le *De profundis* pro « domna Hingelberga Augusta ». La femme de Louis II était-elle alors décédée ? Étant donné la prescription de psaume *De profundis*, on serait tenté de le croire ; dans ce cas le texte n'est pas antérieur à 890. D'un autre côté le document, à plusieurs reprises, suppose toujours l'existence d'une double communauté à Cassin, l'une sur la montagne, l'autre dans la ville d'en bas. Or on sait qu'après l'invasion des Sarrasins en 883 ou 884, les moines s'enfuirent à Teano, d'où ils se transportèrent à Capoue. Les guerres qui désolèrent la Campanie empêchèrent tout essai de restauration à Cassin. Ce n'est qu'au milieu du Xe siècle que l'abbé Aligern, élu à Capoue en 949, sur le désir exprimé par le pape Agapite, entreprit la restauration de l'antique monastère sur la montagne [2]. A partir de cette époque le centre de la vie monastique est bien le monastère d'en haut ; il n'est plus question d'une résidence principale en bas, où d'ailleurs tout doit être restauré. Impossible donc de placer la rédaction de ce texte après le retour au Mont-Cassin vers 950, encore moins pendant le séjour des moines à Capoue et à Teano ; il faut conséquemment le reporter avant le 22 octobre 883 ou 884, et en placer la rédaction sous l'abbatiat de S. Berthaire et du vivant de l'impératrice veuve Engelberge.

Le texte du manuscrit de Frisingue serait-il antérieur ? Mabillon le datait du IXe siècle. Étant donné la série des oratoires dont il y est fait mention, on ne peut en placer la composition avant la fin du VIIIe siècle, ou même le commencement du IXe, et s'il

1. Albers, p. 28.
2. Chron. Vulturn. (Muratori, *R. I. S.*, t. 1, 2. p. 405); *Script. rer. longob*, p. 251; Léon d'Ostie, I, 44, 53, 59, 60 ; II, 1 ; J. Gay, *l'Italie méridionale et l'empire byzantin*, Paris, 1904. pp. 235-237.

Digitized by Google

faut presser le sens du mot *civitas* à propos de l'église de St-Pierre « in civitate », comme la création de la *civitas* est attribuée à l'abbé Berthaire, on en conclura que le texte donné par Mabillon est de la même époque que le texte cassinien. Peut-être est-il un résumé de celui-ci rapporté en Allemagne par un moine voyageur. On fit de même au XVe siècle à propos des coutumes du Sacro Speco. En tout cas il est absolument faux d'y voir avec Herrgott des fragments apportés du Mont-Cassin à Fulde par S. Sturmius [1]. Cet *ordo officii* est indépendant de l'*ordo regularis* et des *Capitula* du codex de St-Gall. Ceux-ci sont, à mon avis, de la seconde moitié du VIIIe siècle et doivent se rapporter à la discipline cassinienne que S. Willibald et S. Sturmius apprirent à connaître au Mont-Cassin même ou dans les monastères soumis à son influence, tels que ceux de Leno et de Civate.

Un des documents des plus intéressants du recueil de D. Albers est l'*ordo qualiter*, connu depuis longtemps sous le nom d'*Epitome Ludovici pii imperatoris super regulam S. Benedicti*, ou de *Memorialis quomodo in monasterio conversandum sit*. Le titre varie dans les manuscrits ; le codex Casanatensis donne : *Incipit ordo in monasterio qualiter a fratribus religiose ac studiose conservare vel domino militari oportet ad ipsum cottidie repetendo*, tandis que les manuscrits cassiniens ont : *Ordo qualiter agendum sit monachis in monasteriis constitutis et sub regula beati Patris degentibus* [2]. C'est un horaire monastique, qui suit le moine depuis son lever jusqu'à son coucher, et contient une foule de particularités qui précisent et expliquent la règle. Sa tradition littéraire est bien établie, et on peut le suivre jusque dans le courant du IXe siècle. On le retrouve dans plusieurs manuscrits d'Italie : Cod. 175 (Xe siècle), 179 (Xe s.), 442 (XIe s.) du Mont-Cassin; Cod. Casanat. 54 (Xe siècle), Cod. Barberini XIV, 19 (X^e-XIe siècles), Turin G. V. 4, jadis Bobbio, (Xe siècle), et ces manuscrits, au dire de Traube [3], remontent à un original du IXe siècle. On le retrouve dans un manuscrit allemand de Mersebourg du IXe siècle, dans des manuscrits anglais à partir du Xe siècle [4], et Ménard cite pour la France un manuscrit de S. Victor de Paris [5].

L'auteur est assurément un bénédictin, puisqu'il parle de la règle

1. *Vetus. discipl. monast.*, p. 5.
2. Voir Albers, p. 26.
3. *Textgeschichte*, 126.
4. Bateson, *English historical Review*, t. IX, p. 693-694.
5. Voir Haeften, *Disquisit. monast.*, p. 1064.

Digitized by Google

de S. Benoît comme de « nostra regula ». Certains auteurs bénédictins, à la suite de Wion, n'ont pas craint de l'attribuer directement à S. Benoît, et on a même édité cet *Ordo* sous le titre de *Regula secunda* donnée par S. Benoît à S. Maur. D. Ménard l'attribue à S. Benoît d'Aniane [1], tandis que Le Cointe [2] et Mabillon, constatant entre cet *Ordo* et les institutions de S. Benoît d'Aniane des divergences notables, se refusent à admettre que le fondateur d'Aniane en soit l'auteur [3], et leur sentiment est partagé par Traube [4] et par D. Albers [5]. Un fait mérite d'être noté. Lorsque les deux moines de Reichenau Grimald et Tatto furent envoyés par leur abbé à Cornelimünster pour se rendre compte des observances de S. Benoît d'Aniane et faire un rapport sur le résultat de leur mission, ils n'ont pas simplement pris copie de l'*Ordo qualiter*, comme l'expression du coutumier d'Aniane, mais ont envoyé des *Capitula* plus complets que l'*Ordo*, et étroitement apparentés à celui-ci. L'*Ordo qualiter* sert de base à certains passages des *Capitula* et Ardon semble s'en inspirer directement. D. Albers serait porté à chercher son origine en Italie ou en Provence [6], antérieurement à S. Benoît d'Aniane, donc avant 816. Malheureusement il est impossible de préciser l'époque. Si l'*Ordo* a été utilisé par S. Dunstan de Cantorbéry, on ne peut dire par quelle voie il en a eu connaissance. Si c'était par celle de Fleury ou par celle de Gand, on serait ramené à la tradition de Brogne, et par elle peut-être et par St-Denis à S. Benoît d'Aniane [7]. Il en est de même pour l'application de l'*Ordo* aux religieuses, dont le texte a été trouvé dans un manuscrit de Montpellier du XIIe siècle, précieux pour la reconstitution du texte, mais silencieux sur son histoire [8]. Malheureusement les passages tirés de la règle sont reproduits assez librement et il serait difficile de déterminer de quel texte l'auteur se servait. Il y a des rapprochements à faire avec les usages cassiniens décrits par Paul diacre ; la terminologie est celle de la Règle. Il semble bien qu'il faille voir dans cet *Ordo* une des sources utilisées par S. Benoît d'Aniane et, conséquemment, il y a lieu d'en reporter la compo-

1. Voir Haeften, *Disquisit. monast.*, p. 1064.
2. *Annales eccl.*, VII, 552 et suiv.
3. *Annales Bened.*, II, p. 463.
4. *Textgeschichte*, p. 126.
5. *Untersuchungen zu den ältesten Mönchsgewohnheiten*. Munich, 1905, p. 119 ; *Consuetudines monast.*, t. III, p. XIV.
6. *Consuetud.*, t. III, p. XIV.
7. Hypothèse de D. Albers, *Untersuchungen*, p. 16.
8. Édité par M. Werminghoff dans le *Neues Archiv*, t. XXVII, p. 656, et par Albers, pp. 159-168.

Digitized by Google

sition au plus tard au VIIIe siècle. Le Mont-Cassin serait-il son lieu d'origine? Si c'est le cas, on pourrait le considérer comme l'expression de la réforme qui s'y opéra au milieu du VIIIe siècle. Mais la tradition littéraire de ce document n'a pas encore été suffisamment établie pour qu'on puisse avec quelque certitude fixer son lieu d'origine.

Avec la lettre de l'abbé Théodemar du Mont-Cassin à Charlemagne, qui se place entre 787 et 797, nous avons des données chronologiques certaines sur les coutumiers monastiques, notamment sur le régime de la nourriture et du vêtement. On voit que sur certains points, en usant de la liberté concédée en principe par le Législateur, on a déjà tempéré quelques usages primitifs. Les Capitulaires s'occupent des moines (789, 802) et montrent l'intérêt que Charlemagne prend à la réforme des monastères et à l'observation de la Règle bénédictine. C'est le cas à Fulda, où S. Sturmius avait introduit, sur l'ordre de S. Boniface, les coutumes cassiniennes, et où les moines demandent le retour aux anciens usages.

Avec Louis le Pieux commence une nouvelle période dans l'histoire bénédictine, la réforme de S. Benoît d'Aniane. Ce qu'Aniane est pour le sud de la France, Cornelimünster le sera pour la Germanie ; c'est une école, où l'on va s'instruire des observances bénédictines. Un synode de 816 a discuté les observances bénédictines, dont on retrouve le formulaire dans les Statuts dits de Murbach, qui seraient antérieurs au synode de 817, dans les *Capitula novitiarum* envoyés à l'abbé de Saint-Gall, dans les *Capitula* envoyés à Reichenau par les moines Tatto et Grimald (816-817).

Le grand synode des abbés tenu à Aix-la-Chapelle en 817 consacra la réforme d'Aniane. Il en existe deux recensions, l'une brève publiée en 1880 à la suite du commentaire de Paul diacre d'après les manuscrits du Mont-Cassin, et D. Albers la croit originale, l'autre plus longue publiée par Boretius d'après un manuscrit de Paris. Qu'il y ait un lien étroit entre le texte du synode de 817 et celui des statuts de Murbach, personne n'en doute ; auquel des deux revient la priorité, c'est là une question qu'on peut débattre. Dom Albers se prononce pour la priorité des statuts du Murbach et il annonce un prochain travail sur les problèmes soulevés par ces textes. Nous attendrons donc cette publication, avant de nous prononcer sur la valeur des arguments qui seront apportés en faveur de la priorité des statuts de Murbach.

L'auteur a ensuite groupé autour de ces textes si importants d'autres documents non moins précieux pour l'histoire de la

Digitized by Google

discipline monastique, tels que l'*Excerptus diversarum modus poenitentiarum a Benedicto abbate distinctus de regula S. Benedicti abbatis*, des extraits du *Vita S. Benedicti Anianensis*, l'*ordo qualiter*, dont il a été question plus haut, et, en appendices, une série de prescriptions liturgiques, de bénédictions, de formules pour la vêture et la profession qui remontent au VIIIe-IXe siècle, puis les statuts et canons tirés des capitulaires de 742 à 817 et d'autres documents de ce genre, surtout d'origine cassinienne.

L'ouvrage de D. Albers est donc bien un recueil de textes destiné à faire connaître la discipline bénédictine des VIIIe et IXe siècles et à montrer l'importance de la restauration cassinienne du milieu du VIIIe siècle. On lui saura gré d'avoir groupé en un même volume des textes éparpillés de tous côtés, de les avoir revus sur les manuscrits et d'avoir enrichi notre répertoire de nouveaux morceaux. Il ne m'en voudra pas si je lui adresse une critique, et plus d'un certainement sera amené à la formuler comme moi, c'est qu'il suppose trop de connaissances de la part de son lecteur. D. Albers a l'air de le croire initié à toute la littérature du sujet, à la complexité des problèmes soulevés par les relations des textes entre eux, et au courant de l'âge et de la provenance des différents manuscrits. La raison en est peut-être qu'il a traité ces questions de détail dans différents travaux spéciaux, et que son recueil semble consigner les résultats de ses recherches personnelles. Pour ma part, je ne lui en voudrais pas de se répéter et d'exposer, avec toute la clarté voulue, comment il est arrivé à fixer l'âge ou la provenance des pièces qu'il édite. Ce serait un moyen de contrôler et de juger la valeur des raisons qui ont amené ses conclusions. L'examen que j'ai fait plus haut de l'*Ordo regularis* et de l'*Ordo officii* montre qu'un examen détaillé de diverses hypothèses peut conduire à des résultats différents.

Je crois aussi qu'il serait grandement utile de faire connaître par le menu les manuscrits dont on se sert : provenance exacte, âge, nature du recueil, les éditions qui en ont été faites et à l'aide de quels manuscrits, en ayant soin de distinguer nettement les simples références des renvois aux éditions. A ce point de vue le système de D. Albers laisse quelque peu à désirer ; je n'en veux pour preuve que la pièce de 748 relative à Mondsee. J'ai trouvé des allusions à la tradition, des mentions de l'abbé Oportunus, mais point de texte. Enfin le mode de publication des textes, en reproduisant la version d'un manuscrit, sans doute celui qu'on juge le plus ancien ou le meilleur, et en rejetant toutes

Digitized by Google

les variantes au bas du texte, ne me satisfait pas. Il est en effet impossible de supposer des grossières erreurs de composition dans le texte primitif, (p. ex. p. 46 ligne 4 *verum*, pour *iterum*), quand d'autres manuscrits offrent la véritable leçon. Encore faudrait-il que l'apparat critique fût absolument complet. L'auteur me pardonnera ces critiques ; il y verra la preuve de l'intérêt que provoque sa publication et du profit qu'on peut en retirer. Un quatrième volume est sous presse, qui doit contenir les coutumes de Fruttuaria et celles de Saumur. Le cinquième ne nous donnerait-il pas les différentes recensions des « Consuetudines Germaniae », dont l'importance est indiscutable, et dont la publication est indispensable pour se rendre compte du mouvement des réformes monastiques du Xe siècle ? C'est le vœu que je forme en terminant ce compte-rendu.

D. URSMER BERLIÈRE.

DEUX LETRES DE D. ALEXANDRE LEGRAND

BÉNÉDICTIN DE LA CONGRÉGATION DE ST-MAUR.

LES deux lettres de D. Alexandre Legrand, bénédictin du prieuré de Fives près de Lille, de la congrégation de St-Maur, que nous avons extraites du MS. lat. 11645 de la Bibl. nat. de Paris [1], (ff. 112-115), contiennent d'intéressants détails sur les recherches faites par les Bénédictins de St-Germain dans les bibliothèques de notre pays en vue de leurs éditions des Pères et de leurs grandes collections historiques, aussi bien que sur les prédications du prieur de Fives faites à Tournai à la demande de l'évêque Gilbert de Choiseul. L'auteur, D. Alexandre Legrand, né à St-Aignan, au diocèse de Bourges, profès à l'âge de 17 ans à Jumièges le 23 juin 1659, décédé à St-Denis en France le 22 novembre 1723 [2], était lui-même un prédicateur connu [3], et il y a lieu de croire que s'il se

1. Ces deux lettres ont été signalées par le Dr Richard C. Kukula, (*Die Mauriner Ausgabe des Augustinus*, I Theil, Vienne, Tempsky, 1890, p. 43 ; III, 2, pp. 24, 78.)

2. Matricule des religieux de la Cong. de S. Maur. Je dois ce renseignement et plusieurs autres à l'obligeance de mon confrère le R. P. Dom A. Dubourg, bénédictin de la Congrégation de France.

3. *Mémoires de Michel de Marolles, abbé de Villeloin*, t. III, Amsterdam, 1755, in-12, p. 290.

Digitized by Google

trouvait à Tournai en même temps que son prieur, D. Jean Lancesseur [1], c'était pour l'aider dans son ministère.

I

Lettre à D. François Delfau.

1671, 26 décembre.

Pax Christi.

Mon Révérend Père,

Devant que je puisse faire une entière responce au R. P. Assistant [2], je suis bien aisse d'advertir Votre Révérence que j'ay trouvé un livre imprimé à Lisle qui m'a donné connoissance de tous les MSS. qui se trouvent dans la Flandre, il s'appelle *Bibliotheca Belgica Manuscripta*, par Antoine Sanderus, chanoine d'Ypres [3]. Je croy que Votre Révérence n'a pas connoissance de ce livre. Vous y auriez appris tout ce qui peut vous servir dans toutes les bibliothèques de ce païs, je n'ay pas voulu le faire achepter sans scavoir si vous l'avez ou non. Obligez moi de nous faire scavoir si vous le souhaittez ; cela m'a empesché de faire les cathalogues des bibliothèques et des MSS. pour vous envoyer, les ayant imprimés en deux volumes in-4°. Il y a un S. Augustin contra Julianum à Asnon, abbaye voisine [4]. Le R. P. Dom Martin [5] m'a mandé que vous n'en pouviez recouvrir que deux, peut-être qu'on pourra avoir celuy-cy avec divers traittez de S. Anselme non imprimez. Je feray tout mon possible pour decouvrir quelque chose et je vous envoyeray au premier jour une copie de l'épitre « ad Gelduinum abbatem » qui est icy [6]; il y a encor un sermon « de duabus beatitudinibus » que vous ne demandez pas. J'ay sondé Mr le coadjuteur pour sçavoir si ne pouvoit pas vous prester leurs MSS. de S. Augustin; ils en ont bien encor vingt volumes, il n'y trouve pas grande difficulté, moyennant des assurances pour les rendre [7], je demande à Votre Révérence sa résolution au plus tost affin de les engager à nous les prester. J'ay fait envoyer à Louvain par un de ses Messieurs quelques-uns de vos placards affin de les obliger à vous communiquer ce qui vous sera nécessaire. L'on ouvre demain le jubilé icy.

---

1. Né à St-Jean-le-Thomas, dioc. d'Avranches, profès à St-Melaine de Rennes, à l'âge de 19 ans, le 1er juin 1651, décédé à Marmoutier le 30 janvier 1697 (*Matriculs*).
2. D. Claude Martin. Voir la lettre suivante.
3. Lille, 1641-1644, 2 vol. gr. in-8°.
4. L'Abbaye d'Hasnon sur la Scarpe. Le catalogue des MSS. donné par Sanderus (t. 1, pp. 313-314), ne renseigne pas expressément ce traité, qui pourrait être compris dans les « opuscula » qui suivaient l'exemplaire des *Confessiones* (p. 313).
5. D. Claude Martin.
6. Dans un manuscrit de St-Martin de Tournai ; voir la lettre suivante.
7. Voir la lettre suivante.

Digitized by Google

Mr de Tournay [1] a prié notre P. Prieur [2] de luy ayder encor quelques jours, ses sermons ont bien fait du fruit; plusieurs personnes le viennent tous les jours trouver pour faire des confessions généralles. Vous pourrez apprendre du R. P. Prieur de St-Germain [3] l'accident qui est arrivé à un P. Jésuitte [4]. Je l'ay mandé au long à celuy des Blancs-Manteaux. Ceux qui apprennent votre entreprise la loue extraordinaire. Je souhaitterois avec passion y pouvoir contribuer quelque chose et vous m'obligerez beaucoup de vouloir m'y employer et de me croire très sincèrement

Mon Révérend Père.

Votre très affectionné,

Fr. Alexandre LEGRAND, M. B.

A Tournay ce 26 décembre 1671.

Je supplie Votre Révérence d'aggréer nos très humbles respects et de croire qu'il n'y a personne qui l'honore au point que je fay. Je souhaitte avec passion que vous veniez icy, il seroit absolument nécessaire que vous fissiez ce voyage, vous y verriez de belles choses en toutes maisons et j'auray une joye parfaite de vous posséder. Je vous supplie donc de le vouloir demander au très R. P. et moy mesme je le demande de vous le permettre. Adieu. Je suis tout à vous, au R. P. Louis et à D. Gabriel [5].

Au Révérend Père Dom François Delfau, religieux bénédictin en l'abbaye de St-Germain-des-Prets à Paris [6].

---

1. L'évêque de Tournai était alors le célèbre Gilbert de Choiseul, envoyé en 1671 par Louis XIV pour franciser le diocèse rattaché à la France par la conquête de Tournai (24 juin 1667). C'était un gallican et un janséniste bon teint. Voir le beau travail du Dr F. Desmons, *Gilbert de Choiseul, évêque de Tournai, 1671-1689*. Tournai, Casterman, 1907, in-8° de XVI-623 pp.

2. D. Jean Lancesseur.

3. D. Victor Texier, prieur du 7 juillet 1669 au 24 juin 1672 (Vanel, *Nécrologe de St-Germain-des-Prés*, 347).

4. Il s'agit du P. Lebrun, qui, le 13 décembre 1671, dans un sermon prêché à St-Pierre de Lille, contre le luxe des femmes, trouva moyen de provoquer les Français, récemment établis dans cette ville, en avertissant son auditoire « de se tenir en garde contre les cajoleries de la galante nation française plus entreprenante que les Espagnols ». Cette sortie, où l'on vit une allusion politique, fut relevée par le gouverneur de Lille, et l'évêque exigea du prédicateur qu'il désavouât publiquement toute allusion blessante à la France, ce qu'il fit d'ailleurs avec humilité (F. Desmons, pp. 62, 216-217; Hautcœur, *Histoire de l'église collégiale et du chapitre de St-Pierre de Lille*, t. III, pp. 238-239).

5. Ce post-scriptum est d'une autre main. Ce doit être celle de D. Jean Lancesseur, qui se trouvait en ce moment à Tournai avec D. Legrand et qui, en qualité de prieur de Fives, pouvait dire: « j'auray une joye parfaite de vous posséder ». Le R. P. Louis et D. Gabriel, qu'il salue, pourraient être D. Gabriel Gouyn et D. Louis Boudan, qui en août 1665 faisaient partie de la communauté de St-Germain-des-Prés (Vanel, *Nécrologe de l'abbaye de St-Germain*, pp. 335-356). Ce dernier était procureur des affaires de la Congrégation au Conseil privé du Roi et mourut le 19 avril 1695 (*ib.*, p. 56).

6. Bibl. nat. Paris, MS. lat. 11645, ff. 114-115.

Digitized by Google

II

Lettre du même à D. Claude Martin, assistant du général de la Congrégation de St-Maur.

1671, 29 décembre.

✠
Benedicite.

Mon Révérend Père.

J'addresse à votre Révérence l'épistre ad Gelduinum de S. Anselme [1] avec un autre petit traité que j'ay trouvé dans cest bibliothèque et qui m'a semblé si dévot que j'ay cru qu'elle auroit de la joye en le lisant. Je ne croy pas qu'il soit entier, mais c'est tout ce qui se trouve [2]. J'adjouste un catalogue des œuvres du mesme saint qui sont à St.-Martin affin que votre Révérence détermine ce qui luy sera propre, soit pour le transcrire, soit pour envoyer les originaux, comme j'espère qui se poura faire avec un peu d'addresse. J'ai sondé Mr le coadjuteur qui n'y trouve pas de difficulté [3]. Je fais encor un recueil de tous ses ouvrages qui sont dans les endroits voisins, dont j'ay tous les catalogues imprimez pour les envoyer à votre Révérence, si elle juge à propos ou bien le livre mesme de Sanderus en deux tomes intitulé : *Bibliotheca Manuscripta* [4], comme j'ay mandé au R. P. D. François Delfau [5]. Quelqu'un intelligent zélé pouroit en peu de jours tirer tout ce qui seroit nécessaire. Il y a partout des Mss. de S. Augustin et je scay icy proche l'ouvrage *contre Julianum* qui ne se trouve pas autre part [6].

Votre Révérence m'a donné de la pratique en me demandant la confrontation d'un passage de l'*Enchiridion* sans me déterminer l'endroit du livre, il a fallu que j'aye tout leu et l'imprimé et le Ms. et voicy le passage. Le

---

1. L'épître « ad Gelduinum » a été donnée par Gerberon d'après les Mss. d'Anchin et de St-Martin de Tournai (*S. Anselmi opera*, ed. 2a, Paris, 1721, pp. 424-425). Dans la Censura operum, D. Gerberon cite des Mss de St.-Martin de Tournai pour le traité *de azymo et fermento*, l'*Admonitio morientis*, les *Meditationes* VII et XIX, l'*oratio* VIII, le *de beatitudine cœlestis patriæ*.

2. Le Catalogue des Mss. de l'abbaye de St-Martin de Tournai renseigne de S. Anselme : B 6, 8. quaedam orationes seu meditationes, D. 9-14 un grand nombre de traités, D, 21, 35 epistola ad Gelduinum, 63 ; F, 44, 50 ; G. 8.

3. Le condjuteur était D. François Legrand, élu coadjuteur le 4 septembre 1671, installé abbé le 12 septembre 1674, décédé le 6 octobre 1702 (Berlière, *Monasticon belge*, t. I, p. 290-291).

4. *Bibliotheca belgica manuscripta*. Lille, 1641 — 1644, 2 vol. grand in-8°. Le catalogue des manuscrits de St-Martin de Tournai se trouve t. I, pp. 91-145. En 1655, D. Ildephonse Goetghebuer, bénédictin de St-Amand, avait envoyé à St-Germain-des-Prés la 1re partie de l'ouvrage de Sanderus (Ms. fr. 17684, f. 318).

5. Lettre précédente.

6. La lettre précédente montre qu'il s'agit d'un Ms. de l'abbaye d'Hasnon. Le Catalogue de Sanderus ne le mentionne pas. Il s'en trouvait une copie dans le Codex 52 de St-Amand (Sanderus, t. 1, p. 35). Les éditeurs bénédictins se sont servis de plusieurs manuscrits des Pays-Bas.

Digitized by Google

Ms. dit : nec utique Deus noluit injuste salvos facere fieri, cum possent salvi esse si vellent.

L'imprimé de Paris : nec utique Deus injuste noluit salvos fieri, cum possent salvi esse si vellent [1]. Il y a icy un petit Ms. contenant la vie de S. Anselme qui me paroist fort ancien. Je croy qu'il poura servir. J'ay marqué par une petitte estoille les traittez que je n'ay pas veu dans l'imprimé qui se trouve icy. Je ne suis pas assuré qu'ils ne le soient pas en effest. L'on en jugera à St.-Germain mieux que moy.

Le R. P. Prieur [2] est maintenant occupé depuis le matin jusqu'au soir à confesser plusieurs personnes qui paroissent beaucoup touchées de ses prédications ; ç'en est le fruit et sa consolation ; cela l'obligera de demeurer encor icy jusqu'à samedi prochain. Dimanche dernier Monseigneur l'Évêque [3] ouvrit le jubilé par une prédication qu'il continue tous les jours dans une paroisse de cette ville avec bien de l'édification et du zèle [4]. Il nous a convié quelques fois à disner chez lui, où il y avoit toujours grande compagnie La dernière Monsieur le maréchal d'Humières, M. l'Intendant de Picardie [5], M. le gouverneur de Courtray y etoient qui attendoient Monsieur le marquis de Louvoy qui passa icy le jour de Noel et gaigna, à ce que l'on dit, de M. le maréchal trois cent louis d'or aux chartes ; il fit la reveue des troupes et partit le lendemain pour Paris.

---

1. Sur ce passage voir la note de D. Odilon Rottmanner dans la *Theologische Revue* du 6 octobre 1903, col. 478-480. A la marge de la lettre on a mis: cor. vellet.

2. D. Jean Lancesseur, prieur de Fives, dont il est question dans la lettre précédente. D. Martène, dans son Histoire de la Congrégation de S. Maur (Ms. de l'abbaye de Solesmes, t. 11. année 1672), a conservé le souvenir des prédications de Dom Lancesseur : « à Fives, dit-il, le prieur D. Jean Lancesseur se faisoit admirer par l'éloquence de ses prédications, et l'Évêque de Tournai en fut si charmé qu'il lui donna durant l'Avent et le Carême la chaire de sa cathédrale. Il la remplit avec tant de succès qu'après l'Avent il fut obligé de rester pour entendre la confession de plusieurs pénitens qu'il avoit converti par ses prédications et qu'il fut encore obligé de revenir avant le Carême pour continuer à recevoir les confessions. Le pieux évêque témoigna une joie indicible de la grâce que Dieu répandoit sur son peuple ; il dit un jour qu'il n'y avoit aujourd'hui que les Bénédictins qui fussent capables de rendre service à l'Église. Il ne se contenta pas d'avoir donné la chaire de sa cathédrale au prieur de Fives, il fit encore prêcher en d'autres églises de de son diocèse les religieux de la Congrégation et aiant pris la résolution de célébrer les ordres sacrés, il fit faire à tous les ordinans les exercices de dix jours durant lesquels ils avoient tous les jours deux entretiens, l'évêque faisoit l'instruction du soir et le P. Lancesseur celui du matin, auquel assistoient par dévotion plusieurs personnes de la première qualité. » (Communication de D. A. Dubourg.)

Le prieuré de Fives était réputé pour les excellents prédicateurs qui y résidaient au commencement du XVIIIe siècle (*Histoire du nouveau fanatisme prouvé par les faits découverts dans le diocèse de Tournai sous l'épiscopat de S.A. S. Mgr le comte de Lowenstein*. Liége, 1724, in-8°, pp. 200-217).

3. Gilbert de Choiseul.

4. Le Jubilé dont il est ici question est celui qui fut accordé par Clément X à l'occasion de son avènement. Le mandement par lequel Mgr de Choiseul l'annonça à son diocèse est du 16 novembre 1671 (Desmons, p. 502).

5. L'intendant de Picardie était Barillon, qui se trouvait en ce moment à Tournai avec l'intendant de Flandre comme arbitre dans le différend survenu entre l'Évêque et son chapitre (Desmons, p. 103).

Digitized by Google

Je demande à Vostre Révérence très humblement au commencement de cette année sa sainte bénédiction et je luy souhaitte très heureuse avec autant de respect que je suis

Mon Révérend Père

Vostre très obéissant et très obligé serviteur
Fr. ALEXANDRE LEGRAND, M. B.

A Tournay ce 29 décembre 1671.

Au Révérend Père Dom Claude Martin[1], assistant du Très Révérend Père Général de la Congrégation de S.Maur, à St.-Germain-des-Prez, à Paris [2].

« UN TYPE PEU CONNU DE LA CROIX DE SAINT BENOIT. »

UNE ÉNIGME NUMISMATIQUE RÉSOLUE.

EN 1891, le marquis de Rochambeau publiait une « notice sur une » singulière « croix de S. Benoît » (Vendôme, Lemercier). « C'est une *croix pattée*, sur laquelle a été gravée d'un côté l'apparition de la Croix à Constantin, avec au-dessous, la médaille de saint Benoît proprement dite en forme d'ovale remplissant dans le sens horizontal l'extrémité de la patte inférieure. Sur le revers, au centre, un personnage couché, avec l'inscription : S. DIGNA ; dans les branches, quatre saints crossés et mitrés, portant les noms de S. WITERPVS, S. ADALBERO, S. THOSSO, S. NIGARIUS. L'objet en question ne paraît pas remonter plus haut que le XVIIe ou XVIIIe siècle. »

M. de Rochambeau « identifiait Adalbero avec le personnage de ce nom qui fut évêque de Laon de 977 à 1030, et dont il a fait un disciple de Bruno, né en 1002, pape de 1049 à 1054 sous le nom de Léon IX. Nigarius ne serait autre que *S. Nicaise*, évêque de Reims au Ve siècle. Quant aux autres noms, « ce sont évidemment ceux

1. D. Claude Martin, fils de la vénérable ursuline Marie de l'Incarnation, fut un des plus saints religieux de la Congrégation de St-Maur. Il fut appelé à Paris en qualité d'assistant du général de la congrégation en 1668 et occupa cette charge jusqu'en 1690. Il fut alors nommé prieur de Marmoutier, où il mourut le 9 août 1696. Sa vie a été écrite par D. Martène (Tassin, *Histoire litt. de la Congrégation de St-Maur*, 1770, pp. 163-176). D. Claude Martin fut le promoteur de l'édition bénédictine des œuvres de S. Augustin.

2. Ms. lat. 11645, ff. 112-113.

Digitized by Google

de prélats qui ont eu une dévotion particulière à saint Benoît. »

Cette identification n'était guère admissible. Dom G. Morin fut plus heureux, il n'eut pas de peine à prouver [1] la véritable origine et à donner la seule explication possible de cette curieuse médaille. Voici son interprétation :

« Le second dimanche d'octobre de l'année 1698, Willibald, abbé « du monastère bénédictin des SS. Ulrich et Afra d'Augsbourg, trans- « féra en grande pompe dans une chapelle nouvellement construite « et somptueusement ornée *S. Wicterpi et trium episcoporum* « *Augustanorum ossa cum corpore S. Digna martyris* [2].

« Ces trois évêques d'Augsbourg étaient : S. Tozzo ou Tosso, du « 16 janvier, VIIe siècle, S. Nidgarius et S. Adalbero, auxquels les « Bollandistes consacrent un article commun, à la date du « 9 octobre. Saint Wicterpus est également un évêque d'Augsbourg « du VIIe siècle, fêté le 18 avril.

« Quant à sainte Digna, c'est, suivant la tradition locale, une des « servantes et compagnes de martyre de sainte Afra. Les Bollan- « distes au 12 août, mentionnent les diverses translations qu'on fit « de ses reliques, aux XIe, XIIe, XVe et XVIIe siècles.

« Il est évident que la croix communiquée par M. de Rochambeau « a dû être frappée pour commémorer la translation de 1698. On « sait que la Bavière est le pays où l'on a trouvé les traces les plus « anciennes de la dévotion à la Croix de saint Benoît. »

Tout cela est vrai. Il reste cependant deux questions à résoudre.

1) Que signifie cette « apparition de la Croix à Constantin » gravée coté face de la médaille ?

2) Pourquoi la forme de croix, — alors que la médaille de saint Benoît nous est communément connue sous une forme ovale ou ronde ?

Je crois pouvoir en donner l'explication. Il est juste de dire que j'ai emprunté les éléments de solution au bel ouvrage que le recteur de l'Église des SS. Ulrich et Afra d'Augsbourg, Mgr Friesenegger, que j'ai l'honneur de connaître, a consacré à l'histoire et à la description de l'intéressante collection de croix conservées au musée de l'Eglise [3]. J'ai pu examiner à loisir cette collection lors de

---

1. *Rev. Bénéd.*, 1902, pp. 208-209.

2. Corbinianus KHAMM, *Hierarchia Augustana*, p. 89. Cité dans les *Acta SS.* d'octobre, t. IV, p. 1047.

3. Jos. M. FRIESENEGGER, *Die Ulrichskreuze* Augsburg, 1895. Cf. les « Suppléments » dans « *Numismatische Zeitschrift Bayerns* » München, vol. XVII, 1897-98 ; vol. XXIV, 1905.

Digitized by Google

mon séjour à Augsbourg comme vicaire à cette même église des SS. Ulrich et Afra.

Rien d'étonnant d'abord de voir représentée sur cette croix la médaille de S. Benoît. Le monastère des SS. Ulrich et Afra fut occupé par des moines bénédictins depuis 1012 jusqu'à l'époque de la sécularisation, en 1804 [1].

Quant au monarque représenté sur la médaille, ce n'est pas, comme l'a cru voir le Mis de Rochambeau, l'empereur Constantin, mais bien l'empereur allemand Othon I (936-973) ; à y bien regarder, il n'occupe pas le centre de la scène ; on y voit plutôt l'évêque Ulrich d'Augsbourg, entouré de soldats et recevant une croix de la main d'un ange.

Cette scène n'a rien de commun avec l'apparition de la croix à Constantin ; elle rappelle plutôt la bataille qui eût lieu en 955 sur le Lechfeld. D'après la légende, les Hongrois avaient pénétré en Bavière, dévastant le pays, pillant bourgs et villes. La cité d'Augsbourg dut son salut à S. Ulrich. Déjà les ennemis étaient aux portes de la cité, menaçant les habitants et insultant leur Dieu, lorsque le saint évêque sortit de la ville, accompagné d'une escorte, pour protéger ses concitoyens et défendre leur foi. Sûrement, il eût succombé sous les coups des païens, mais le ciel s'ouvrit ; un ange en descendit, tenant en mains une croix qu'il remit au saint évêque ; Ulrich la saisit et la portant à travers les rangs des ennemis les mit en fuite [2]. C'est ce récit que la « médaille » représente.

La version de l'histoire est différente. Trop peu nombreux pour défendre la place, les habitants d'Augsbourg commençaient à désespérer, lorsque S. Ulrich les encouragea de ses paroles et de son exemple à défendre leurs portes jusqu'à ce que l'empereur Othon vint les secourir, en livrant sur le Lechfeld la bataille où les Hongrois furent vaincus. Mais le saint évêque n'assista pas au combat [3].

Le récit de la légende, postérieure au XIVe siècle, est évidemment inventé dans le but d'expliquer l'existence et l'origine d'une curieuse croix conservée dans l'*Allerheiligen-Kapelle* de l'église de St-Ulrich. Haute d'environ 4 centimètres (plus exactement 37 mm.), cette simple croix en bois est renfermée dans un étui en argent, orné de

1. FRIESENEGGER, *l. c.* p. 38.

2. S. OTTMAR. *Gloriosorum Christi confessorum Udalrici et Simperti nec non beatissimae Afrae historiae*, etc. Augsbourg, 1516. Voir également « Die Weberchronik », f° 4, conservée à la bibliothèque de la ville.

3. *Vita S. Udalrici* (anonyme), éd. par M. Welser, 1595, p. 545 ; *Monum. German. hist.*, (Dr G. Waitz), *Script.*, t. IV. Traduction en allemand par G. GRANDAUER, *Das Leben Oudalrichs, Bischofs v. Augsburg*. Leipzig, 1891.

Digitized by Google

décorations de style romain ; cet étui est lui-même enfermé dans un autre étui en or, très richement décoré et exécuté avec une finesse qui témoigne chez l'artiste d'une rare habileté ; ce dernier étui porte la date de 1497, alors que l'étui en argent est sans date [1].

Quelle est l'origine de cette croix ? D'après quelques-uns, elle ressemblerait à la portion de la sainte croix conservée à Rome. Il n'est pas invraisemblable que S. Ulrich (✠ 973) ait reçu une particule de la vraie croix lors d'un des voyages *ad limina* [2] ; la croix conservée à St-Ulrich serait par conséquent une relique de la sainte croix. Le style de l'étui en argent qui rappelle le début du XIe siècle ne témoigne pas contre cette hypothèse.

Les deux étuis sont munis d'anneaux, de façon qu'on pouvait s'en servir comme croix pectorales, et nous savons que les abbés de St-Ulrich en faisaient cet usage « in pontificalibus » [3].

On a exécuté beaucoup de copies de cette croix de saint Ulrich *(Ulrichskreuze)* ; ces copies sont en argent, en bronze ou en filigrane ; les pèlerins, qui venaient quelquefois de très loin pour vénérer les reliques du saint évêque, aimaient à les acheter, les uns les portaient pendues à la poitrine, les autres, attachées en forme d'une broche, quelques femmes les employaient même comme épingles à cheveux ; les paysans les enfonçaient dans leurs champs pour s'attirer la protection de S. Ulrich, patron des champs.

Les sujets représentés sur ces petites croix sont très variés ; tantôt, elles représentent l'image des SS. Ulrich et Afra ; tantôt celle de S. Benoît ; parfois celle d'une Madone vénérée dans une chapelle particulière de l'église de St-Ulrich, d'autres encore reproduisent l'image de l'église de St-Ulrich ou de la chapelle de « Tous les Saints ». Les deux dernières croix ont été frappées en 1903 et en 1904, la première en souvenir de l'anniversaire de l'ordination de Mgr Friesenegger, l'autre pour commémorer le 1600e anniversaire du martyre de sainte Afra.

F. WOLPERT.

1. FRIESENEGGER, *l. c.*, pp. 9-19 ; voir aussi les planches représentant les deux étuis.

2. GRANDAUER, *l. c.*, p. 55. Cf. P. BRAUN, *Geschichte der Kirche u. des Stiftes der h. Ulrich u. Afra*, Augsburg, 1817, p. 218. D'après Grandauer, le second voyage de S. Ulrich eût lieu en 954, l'année par conséquent qui précéda la bataille sur le Lechfeld.

3. Voir STEICHELE, *Archir.* p. 320.

Digitized by Google

COMPTES RENDUS.

HISTOIRE DES RELIGIONS.

J. Toutain. **Les Cultes païens dans l'Empire romain.** *(Bibliothèque de l'École des Hautes-Études ;* Sciences religieuses, vol. xx.) Première partie : Les provinces latines. Tome I. Les Cultes officiels. Les Cultes romains et gréco-romains. Paris, Leroux, 1907. In-8, v-472 p.

F. Cumont. **Les Religions orientales dans le Paganisme romain.** *(Annales du Musée Guimet.* Bibliothèque de vulgarisation, tome xxiv.) Paris, Leroux, 1907. In-18, xxii-333 p. Prix : 3 fr. 50.

L. R. Farnell. **The Cults of the greek States.** Tomes iii et iv. Oxford, Clarendon Press. In-8, xii-393 et viii-454 p., et 35 + 51 planches hors texte. Prix : 32 Shillings net.

La rubrique *Histoire des Religions* est nouvelle ici. S'il fallait une préface à ces comptes rendus, nous ferions nôtres les déclarations placées par M. Toutain en tête de son ouvrage. Nous reconnaissons l'intérêt et l'importance des problèmes posés par la « jeune science » des Religions, nous ne nions pas que la méthode anthropologique puisse, en certains cas, donner des résultats exacts, mais « à notre avis, la méthode qui, à l'heure actuelle, est appelée à rendre les plus grand services, c'est la méthode historique. Il convient et il conviendra peut être pendant longtemps d'étudier chaque religion dans son cadre géographique, dans son milieu social, telle que nous la font connaître les documents que nous possédons sur elle. Il nous paraît sage et prudent d'étudier, par exemple, les cultes et les mythes helléniques dans la Grèce de l'époque historique, et non tels qu'ils pouvaient être alors que les ancêtres des Hellènes n'avaient pas encore atteint les rivages de la mer Egée et de la mer Ionienne ; d'observer la religion totémique chez les tribus de l'Australie et chez les Indiens de l'Amérique du nord, sans vouloir à toute force retrouver des survivances de la même conception chez les Hébreux, les Égyptiens, les Grecs, les Romains, les Gaulois ou les Bretons de l'antiquité classique ; de ne point comparer, en raison d'analogies souvent très superficielles, des rites en usage dans les cités de la Grèce, de l'Asie-Mineure ou de l'Italie, avec des coutumes religieuses pratiquées par des populations aussi sauvages que les tribus australiennes ou les insulaires polynésiens. » C'est sans doute une suite des habitudes de rigueur prises dans nos études concernant la période chrétienne, mais nous préférerons d'instinct de bonnes monographies ou des travaux analytiques, objectifs, aux essais de synthèses prématurées, fussent-ils brillants, fussent-ils logiques !

A ce point de vue, l'ouvrage de M. Toutain représente l'une des plus remarquables tentatives qui aient été faites pour mettre dans son vrai jour l'histoire religieuse de l'Empire romain. Les Romains ont été un peuple conquérant ; ils ont importé leurs divinités officielles dans les pays annexés. De quelle manière, dans quelle mesure s'est accomplie cette diffusion de

Digitized by Google

la religion romaine et en particulier des cultes officiels, dans les diverses provinces de l'Empire? Quelle a été à l'égard de ces cultes et de cette religion l'attitude des populations provinciales? Et d'un autre côté, que sont devenues, sous la domination romaine, les religions des peuples assujettis par Rome? Comment le Gouvernement impérial les a-t-il traitées? Quelle a été sa politique à l'égard des cultes nationaux et locaux du monde méditerranéen? Et enfin, puisque de la réunion des provinces diverses sous une même domination, sont nés des rapports intimes entre les différentes parties de l'Empire puisque c'est surtout la partie orientale qui, grâce aux soldats, aux esclaves, aux commerçants, a fait sentir son influence à la partie occidentale, dans quelle mesure les cultes provinciaux se sont-ils étendus en dehors de leur terre d'origine? Plus spécialement, quel a été le caractère des cultes orientaux transplantés en Occident; quel a été leur rôle dans la vie religieuse de l'Empire? M. Toutain a consacré cinq années de son cours de l'École des Hautes-Études à recueillir méthodiquement, à commenter, à classer les documents épigraphiques, littéraires et archéologiques afférents à ce vaste sujet et il nous donne maintenant les premiers résultats de ses recherches. La statistique joue un grand rôle dans ces résultats et c'est précisément pourquoi ils nous plaisent, car, dans l'état actuel des collections de monuments légués par le monde romain, il est impossible que cette arithmétique ne représente pas de la manière la plus approchée, les réalités elles-mêmes. L'auteur a divisé son ouvage en deux parties; il étudiera plus tard les provinces orientales, actuellement c'est des provinces latines qu'il s'agit et ce premier volume traite des cultes officiels d'abord: Rome, l'empereur, la triade capitoline, Jupiter Optimus Maximus; des cultes non officiels ensuite, cultes romains, comme ceux de Janus, Vesta, Mars, Silvanus; cultes gréco-romains, comme ceux de Mercure, d'Apollon, de Diane, des divinités chtoniennes, des héros; cultes des abstractions divinisées, comme ceux de la Fortune et de la Victoire; culte des Génies. Outre des renseignements très exacts sur la répartition géographique de ces divers cultes, renseignements qui, à notre point de vue spécial seront précieux pour l'étude des cas réels ou supposés de substitutions chrétiennes, il ressort de l'ensemble de ce premier volume que l'unité est absente de la religion romaine dans les provinces. Il est bien vrai qu'il y a des traits communs et fondamentaux, surtout dans les cultes officiels; mais ce n'est pas là l'unité complète: celle-ci n'existe pas plus dans l'ordre social que dans l'ordre géographique et le culte d'un même dieu se diversifie presque à l'infini, principalement par le fait des assimilations plus ou moins complètes avec les dieux locaux.

La propagation des cultes orientaux dans le Paganisme romain à fourni M. Cumont la matière d'une double série de conférences faites au Collège de France en novembre 1905, et quelques mois plus tard à Oxford. Ce sont ces conférences que l'auteur a réunies en volume, en y ajoutant un grand nombre de notes destinées aux érudits, et qui forment la plus précieuse bibliographie du sujet, en même temps qu'elles contiennent les suggestions les plus intéressantes. Ce petit livre produit une impression fort différente de celle que laisse l'ouvrage de M. Toutain. Le souffle de l'Orient qui passe

Digitized by Google

ici a quelque chose de capiteux. M. Cumont étudie successivement les sources de son sujet et les causes générales de la supériorité, en particulier de la supériorité religieuse, de l'orient sur l'occident, puis les cultes de Cybèle, de Sérapis, de la déesse Syrienne, le mazdéisme, l'astrologie, la magie. Il est impossible d'être plus maître d'une matière aussi compliquée, et de présenter avec plus de charme et d'aisance des résultats presque toujours empruntés directement aux sources de première main ; mais je garde le sentiment d'un peu trop de chaleur et je crains que la limite n'ait été parfois dépassée de ce que permettait la stricte interprétation des textes — textes bien peu nombreux quelquefois. L'ouvrage présente cette particularité que la question des rapports entre le christianisme et les religions orientales, tout en n'y étant pas traitée, (l'auteur s'en défend), n'en est cependant jamais complètement absente. La préface toute entière lui est consacrée et les conclusions des chapitres nous la rappellent fréquemment : grâce aux idées plus relevées qu'ils ont apportées au monde romain qui en sentait le besoin, grâce surtout aux idées de salut et de pureté qu'ils ont répandues, les cultes orientaux ont préparé tous les peuples à se réunir dans le sein d'une église universelle. Je n'ai pas besoin de dire que c'est surtout ici que de solides cadres géographiques et chronologiques seraient les bienvenus.

Le grand ouvrage de M. Farnell est un essai d'histoire raisonnée des cultes publics de la Grèce. L'auteur qui laisse de côté tout ce qui touche aux sectes privées et aux spéculations religieuses non officielles, a publié les deux premiers volumes de son œuvre il y a plus de dix ans. Ceux qui paraissent aujourd'hui sont consacrés aux cultes de Gê, de Déméter et de Coré-Perséphone, d'Hadès-Pluton, de la Mère des dieux, de Poseidon et d'Apollon. Peu de sujets sont plus difficiles à traiter d'une manière synthétique et, comme le fait remarquer le savant professeur, il est plus aisé, à l'heure actuelle, de compiler une encyclopédie de la religion grecque, que d'en écrire l'histoire proprement dite. Néanmoins M. F. n'a pas reculé devant la tâche qu'il s'était assignée, et il y a lieu de s'en féliciter. Évidemment, nous ne verrons pas avec lui dans les merveilleuses découvertes faites en Crète ces dernières années, dans ces fouilles du palais de Cnossos qui seront la gloire durable de son compatriote, M. Évans, « la clef de l'origine ultime du phénomème actuellement connu en Europe sous le nom de Mariolatrie. » Je ne saisis pas non plus comment le nom d'Hilaria dans le calendrier romain chrétien doit son origine à la fête d'Attis, puisque aucune sainte de ce nom ne figure au 25 mars, ni même dans les environs. Je me hâte toutefois d'ajouter que c'est seulement par hasard que M. Farnell touche aux sujets chrétiens ; ce n'est donc pas là ce que nous irons chercher tout d'abord dans son ouvrage. mais les idées originales qui y abondent sur les sujets qu'il traite *ex professo :* le nom du dieu, l'idée profonde que sa personnalité représente, ses origines, ses migrations, ses transformations, les cérémonies de son culte, les éléments, le sens de ce culte, le développement du type artistique idéal du dieu. M. Farnell appartient à l'école anthropologique, mais il entend appliquer la méthode largement et repousse les applications trop crues. On lira avec intérêt, sur ce point, les déclarations de sa préface

Digitized by Google

et celles qui figurent en tête du chapitre consacré à Poseidon. Le culte de la Terre représente pour lui un apanage universel de l'humanité. La Mère des dieux est la déesse crétoise, et Rhéa paraît avoir été l'un des noms qu'elle portait dans son pays d'origine. Hadès-Pluton est un produit plus spécialement grec, probablement dérivé de Zeus. Apollon vient des régions situées au nord de la Grèce et semble avoir été d'abord un dieu de la chasse et des bois. Poseidon fut le dieu de l'eau douce, des courants fertilisateurs, avant de devenir le dieu de la mer. Le chapitre consacré à Déméter est des plus remarquables. L'auteur se tient sur la réserve en face de la théorie de M. Foucart touchant l'origine égyptienne des mystères d'Éleusis ; les ressemblances rituelles ne lui paraissent pas suffisantes et, pour lui, le dieu associé à la déesse dans les temps primitifs est Pluton et non pas Dionysos-Osiris. La théorie du Dr Jevons sur la « communion sacramentelle » à Éleusis est également repoussée. On lira de même avec intérêt l'explication nouvelle de Déméter-Thesmophoros : la déesse qui apporte les « trésors » ou la richesse, et encore la thèse psychologique de l'impressionabilité féminine substituée à celle du « matriarchat » primitif pour rendre compte des privilèges exclusifs des femmes aux Thesmophories. Tout cela est présenté avec une très grande mesure, de telle sorte que l'ensemble laisse parfaitement l'impression des difficultés existantes et, par suite, une idée exacte du sujet. La partie qui traite des types artistiques est magnifiquement illustrée, très pratiquement aussi, et c'est un plaisir de suivre, par exemple, l'évolution du type d'Apollon, depuis l'Apollon barbu de l'amphore de Mélos et l'horrible statuette en bronze publiée dans les *Mémoires de la Fondation Piot*, jusqu'aux produits de l'art des époques de Phidias et de Praxitèle. On notera enfin les références et les textes anciens réunis à la fin des chapitres ; ils forment de précieux *Corpus* littéraires, et les tables géographiques qui les accompagnent rendront les plus grands services. Un prochain et dernier volume sera consacré aux cultes d'Hermès et de Dionysos. Le culte des héros qui, primitivement, devait être traité dans l'une des parties de l'ouvrage, fera l'objet d'un travail spécial. D. H. QUENTIN.

A. Bros. **La religion des peuples non civilisés.** *(Bibliothèque d'histoire des religions.)* Paris, Lethielleux, 1907. In-8, XXIII-365 p. Prix : 4 fr.

Ce livre est un ouvrage de vulgarisation destiné surtout aux membres du clergé et dédié aux missionnaires. Un manifeste récent, signé de noms très connus en France, réclame l'introduction de l'*Histoire des Religions* à tous les degrés de l'enseignement public. Si les désirs des pétitionnaires se réalisent, les enfants, dans quelques années, arriveront au catéchisme, — s'ils y vont, — l'esprit farci des objections que l'on devine. C'est pour parer à ce danger futur que deux professeurs du Grand Séminaire de Meaux, MM. Bros et Habert, ont fondé la *Bibliothèque d'Histoire des Religions* dont le premier volume vient de paraître. A vrai dire, le programme de la collection soulève bien quelques objections ; les auteurs protestent qu'ils ne sont pas des spécialistes, aussi suis-je tenté de craindre qu'ils ne soient parfois dans une grosse mesure à la remorque de l'adversaire et cela est sensible dès ce premier volume ; mais il ne faut pas décou-

Digitized by Google

rager des initiatives aussi généreuses : la *Bibliothèque* répond à un véritable besoin ; souhaitons-lui bon succès. *La Religion des peuples non civilisés* traite successivement de l'animisme, de la magie, des dieux, du culte, de la mythologie des non civilisés, des Tabous, du Totémisme. On trouvera là, résumées et discutées, les théories des Frazer, des Jevons, des Lang, des Tylor et des Reinach. Une nouveauté du livre est l'abondant emploi qui y est fait des récits et observations des missionnaires consignés dans les *Missions catholiques* et les *Annales de la propagation de la Foi.* Le volume qui s'ouvre sur une psychologie du sauvage, se termine par un parallèle entre sa religion et celles des primitifs d'abord, des civilisés ensuite. L'auteur, de tous les faits ramassés dans l'ouvrage, conclut à l'existence d'un besoin religieux profond qui aurait toujours existé, qui se retrouverait partout et auquel répondraient les différentes religions des sauvages. Les points communs de ces religions s'expliquent par l'identité de l'esprit humain sous toutes les latitudes. Mgr Le Roy, dans une très intéressante lettre adressée à l'auteur et insérée en tête de l'ouvrage, tire de sa longue expérience et de sa particulière connaissance des non civilisés, une série de conclusions différentes qui seront certainement mieux accueillies des théologiens et qui, en tout cas, sont beaucoup plus objectives. En somme, méfions-nous des «lois psychologiques et sociales». Les réserves que nous formulions plus haut au sujet de la méthode anthropologique, sont ici tout à fait à leur place. Mais, encore une fois, cela ne fait pas que l'entreprise de MM. Bros et Habert ne soit généreuse et utile.

D. H. Q.

LITURGIE ET ARCHÉOLOGIE CHRÉTIENNE.

Dom Cabrol. Dictionnaire d'archéologie chrétienne. Fasc. XIII. *Baptême-Bassus.* Paris, Letouzey, 1907. In-4, col. 289-608. Prix : 5 fr.

Fin de l'étude de dom de Puniet sur les *ordines baptismi :* nous avons dans ce fascicule les rites occidentaux. — *Baptême de Jésus* (D. Leclercq), suite intéressante de représentations de ce mystère, où l'on suit le développement des divers types. *Baptistère* (D. Leclercq). *S. Basile et moines basiliens* (Pargoire) : S. Basile n'a pas écrit de règle au sens occidental de ce mot, mais il a infusé un esprit et donné une vigoureuse impulsion au monachisme oriental; il serait encore plus erroné de rechercher un *ordre* de S. Basile ; les moines grecs n'ont jamais connu pareil groupement, ce concept ne s'est introduit que dans les monastères grecs catholiques, unis en congrégation sous l'influence de Rome. *Basilique* (D. Leclercq) : la question d'origine n'est pas entièrement tirée au clair, ou plutôt, D. L., avec la plupart des archéologues d'aujourd'hui n'admet pas d'origine directe : il y aurait combinaison : l'édifice du culte chrétien serait une synthèse de parties empruntées à diverses constructions : maisons et basiliques privées, basiliques civiles. D. L. a beau prétendre (col. 535) que « les basiliques chrétiennes différaient des basiliques civiles aussi complètement que possible », il suffit du plan p. ex. de la basilica Ulpia ou de la basilica Julia — D. L. ne nous en donne aucun — pour saisir entre les deux édifices des rapports autrement marqués que ceux qui rapprochent la basilique

Digitized by Google

chrétienne de la maison romaine (col. 531, suiv.) ; il faut réellement tirailler et disloquer cet ensemble de péristyles et de salles, puis les remettre dans l'ordre voulu pour tirer d'une maison la grande salle unique divisée par ses deux rangées de colonnes que présente la basilique, et l'on ne comprend pas bien la fusion que D. L. suppose (col. 552) des éléments de la maison privée avec le type basilical. Le fait que les premières églises chrétiennes avant la paix furent des maisons privées ne prouve rien : aussitôt la paix accordée les chrétiens sortirent de ce demi-secret et durent adopter d'autres dispositions pour leur culte devenu public : rien ne pouvait mieux leur convenir que des édifices construits sur le modèle des basiliques privées ou civiles, celles-là étant des imitations de celles-ci.

Je dois noter quelques négligences. A l'art. *Bassin* pas un mot n'est dit des *Missoria;* à *Baptistère* col 389, dans un assez long texte grec, presque pas un mot n'a l'accent voulu ; enfin col. 563, St-Paul hors les Murs est donné comme exemple de basilique à trois nefs — elle en a cinq.

D. B. L.

J. Braun. S. J. **Die liturgische Gewandung im Occident und Orient,** nach Ursprung und Entwicklung, Verwendung und Symbolik. Freiburg i. Br., Herder, 1907. Grand in-8, XXIV-797 p. Orné de 316 illustrations. Prix : 33 M. 50.

Le titre de cet ouvrage en indique suffisamment l'objet : décrire les ornements liturgiques des Églises occidentales et orientales, en retracer les origines et les développements successifs, déterminer enfin les usages et le symbolisme de chacun d'eux. On s'en aperçoit : l'A. a tenu compte de tous les points de vue auxquels peut être soumise une étude de ce genre, à part toutefois la question artistique qui, nous le savons, a fait la matière de deux autres travaux, publiés séparément.

On devine aisément la somme de recherches qu'a requise cette étude étendue. Le P. Braun énumère dans l'Introduction, les sources où il a puisé : décisions conciliaires et autres, écrits divers, livres liturgiques, miniatures, peintures et autres monuments archéologiques et artistiques, sans compter les travaux des liturgistes célèbres, dont l'A. rappelle brièvement le souvenir (p. 7 et suiv.). Quelques pages plus haut (XVIII-XXII), on trouve l'inventaire des ouvrages d'ensemble et des monographies consultés et mis à contribution. Les informations au sujet du vestiaire liturgique de l'Orient ne sont pas aussi complètes qu'on l'eût désiré. Il est vrai que beaucoup de matériaux se trouvent épars dans des publications d'un accès difficile, mais alors le titre de l'ouvrage aurait pu apporter une clause restrictive en ce qui concerne l'Orient.

L'ouvrage comprend six parties distinctes : 1° les vêtements liturgiques de dessous ; 2° ceux de dessus ; 3° les ornements des mains, des pieds et du chef ; 4° les insignes propres aux degrés de l'ordre et de la hiérarchie ecclésiastique ; 5° le symbolisme, les couleurs et la bénédiction des ornements liturgiques : 6° en guise de conclusion, un aperçu sur le développement historique de ces différents ornements.

Par ornements de dessous, l'A. entend l'*amict*, le *fanon*, l'*aube*, la *ceinture*, le *subcinctorium*, le *rochet* et le *surplis*. L'amict était, à l'origine un mor-

Digitized by Google

ceau de toile carré qui recouvrait le cou, les épaules et la poitrine. Il fait partie du vestiaire liturgique occidental à partir du VIIIe siècle (p.23) ; au moins en est-il fait mention officielle alors dans le rit romain. Tous les rites orientaux à l'exception du rit grec, en prescrivent l'usage. Mais les formes en varient et, en Occident, vers le IXe siècle, l'amict est plus riche et plus orné : petit à petit il devint ainsi notre *huméral*. Le fanon, dont le Pape seul fait usage et qu'il faut identifier avec l'*anagolagium* des « ordines » romains, a la même origine que l'amict. L'*aube* est la tunique des anciens, grecs et romains. Elle fait la matière d'amples recherches dans d'autres travaux, mais nul n'a décrit, aussi bien que le P. Braun, ses transformations à travers les âges. Je noterai toutefois que la tunique du lecteur chez les Grecs, n'est pas serrée aux reins, comme l'affirme l'auteur (p.92). Il a raison, d'un autre côté, de ne pas identifier les *épimanikia* (sorte de manchettes) des liturgies orientales avec le manipule, mais d'en faire un appendice de la tunique. (p. 98). Il redresse encore une autre erreur, trop commune dans certains manuels de liturgie, qui font dériver le *subcinctorium*, propre au vestiaire papal, du *gremiale* ; il servait, au contraire, à fixer l'étole à la ceinture.

Le rochet, dont le nom apparait seulement aux XIIIe et XIVe siècles est la *camisia*, portée par les Papes au dessus des habits ordinaires, simplement écourtée (pp. 125-135). Le surplis, ou *cotta*, qui ne doit pas être recherché au-delà du XIe siècle, fut adopté seulement plus tard à Rome et, au début, ne se portrait qu'au chœur (pp. 140-147).

Près de 200 pages sont consacrées à la chasuble *(casula, amphibolus, infula)*, le premier des ornements de dessus. On voudrait plus de clarté dans le paragraphe qui traite de son origine (p. 239 et suiv.), et il faut le compléter par les données historiques fournies dans la 6e section de l'ouvrage. Dans le rit latin, la chasuble se portait autrefois par les prêtres, les diacres, les sous-diacres et les ministres inférieurs, surtout par les acolythes. L'eucologe grec mentionne également le *philonion* (nom de la chasuble grecque) dans l'ordination du lecteur. C'est à partir du XIIIe siècle que les ciseaux du tailleur enlevèrent à la chasuble latine ses formes traditionnelles. Les gravures de ce chapitre qui illustrent les étapes successives de cette métamorphose (p. 169 et suiv., surtout p. 195) sont particulièrement intéressantes. La dalmatique et la tunicelle étaient portées l'une par le Pape et le diacre, l'autre par le sous-diacre, dès le VIe siècle. L'Évêque commença à les revêtir au-dessous de la chasuble respectivement aux IXe et XIIe siècles. Le saccos des évêques grecs est le pendant de la dalmatique occidentale : contrairement à une affirmation de l'A. (p. 302). il est aujourd'hui porté indistinctement par les patriarches, les métropolites et les évêques.

Dans la 3e section, il est question des gants, des sandales (*caligae*), de la mitre et de tous les couvre-chefs liturgiques. J'attirerai spécialement l'attentention des lecteurs sur les transformations de la mitre, du *pileolus*, de la *barette* etc. qu'au moyen de dessins et de documents historiques, le R. P. fait connaître à merveille (pp. 424-510). Mais les informations au sujet de ces mêmes vêtements dans les différents rites orientaux sont de nouveau trop brèves.

Digitized by Google

Même remarque pour le manipule, l'étole et le pallium (5e section). Le R. P. me permettera de douter que l'*épigonation* (mieux. *hypogonation*) des Grecs ait été à l'origine une simple *mapulla* (p. 550). L'étude des monuments iconographiques démontre que c'était un morceau d'étoffe que l'on portait sur la tunique au-dessus des genoux pour ne pas la salir (peut-être le *gremiale* latin). La *mappula*,, ou serviette, au contraire, se portait sur l'épaule gauche ; elle est devenue ensuite l'étole diaconale et sacerdotale (ὡράριον, ἐπιτραχήλιον). De fait, quelques pages plus loin (pp. 611-619), le P. Braun est forcé d'avouer que de graves raisons militent en faveur de cette dernière explication.

Malgré ces défauts, l'ouvrage du P. Braun reste dans son ensemble. une œuvre capitale pour les liturgistes et les amis des institutions liturgiques.

Sera-t-il nécessaire d'ajouter que l'impression et l'illustration ne laissent absolument rien à désirer ? D. PL. DE MEESTER.

Stephan Beissel, S. J. **Entstehung der Perikopen des Römischen Messbuches.** (*Ergänzungshefte zu den « Stimmen aus Maria-Laach »* 96.) Freiburg i. B., Herder, 1907. In-8, VIII-220 p.

Le P. Beissel a voulu compléter ses travaux sur les Livres d'évangiles dans la première moitié du moyen âge par une étude d'ensemble sur la façon dont s'est développé le système des péricopes liturgiques dans le Missel romain. La façon dont il s'est acquitté de sa tâche fera de son livre un recueil vraiment utile, même pour ceux qui ont traité cette matière de première main. S'il y a quelque reproche à lui faire, c'est d'avoir voulu y inclure plus de choses que n'en comportait son but. Puisque, en somme, il entendait se borner aux péricopes évangéliques, peut-être eût-il mieux valu n'y point mêler les lectures paulines du Codex de Fulda, ou alors il n'y avait pas de raison de garder le silence sur celles du ms. 9 de la Reine, et tant d'autres non moins intéressantes. Je ne crois pas non plus qu'il y ait une réelle utilité à envisager d'un même coup d'œil les variantes du système romain proprement dit avec les autres ordres de lectures en usage, soit en Orient, soit dans le reste de l'Occident : les points communs sont, en général, si inévitables, et par suite si peu significatifs ! Mon impression est que l'auteur a parfois forcé la note, par exemple, en voyant dans l'usage attesté par les Évangiles de Lindisfarne et quelques autres l'ancêtre direct du lectionnaire grégorien, une sorte d'évangéliaire qui aurait fait partie du système liturgique gélasien. C'est là, je le sais, la marotte d'un très habile homme de notre temps ; malgré tout, je continue à croire tout bonnement que ces péricopes anglo-saxonnes sont venues de Naples, par la voie, soit de Nisida et de l'abbé Hadrien, soit du *Lucullanum* et d'Eugypius, comme a promis de le démontrer notre confrère D. Jean Chapman. G. M.

Alcuin Club. **Pontifical services.** Vol. III, illustrated from woodcuts of the XVIth century, with descriptive notes by F. C. Eeles. Londres, Longmans, Green et Co, 1907. In-4, 145 p. Prix : 21 sh.

The sign of the Cross in the Western Liturgies, by the Rev. E. Beresford-Cooke. Ibidem. In-4, 35 p. Prix : 1/6 sh.

L'*Alcuin club* publie deux séries de collections. Le volume des *Pontifical*

Digitized by Google

Services appartient à la première. La même société avait déjà publié deux volumes sous le même titre, édités par W. Howard Frere. Ce troisième volume reproduit des gravures sur bois, fort curieuses, d'après des pontificaux romains édités à Venise, par La Giunta, en 1520 et en 1572, et conservés aujourd'hui au *British Museum* sous les numéros 471, f. 2, et 3355, d. 12.

Les reproductions sont fort bien faites comme on devait l'attendre de l'*Alcuin club*, dont les publications sont toujours fort soignées. Chaque reproduction est accompagnée d'une petite légende qui explique la gravure; on y trouve décrits et illustrés les rites de la confirmation, des ordinations, y compris le couronnement du pape et du roi, la profession des religieuses, la bénédiction des abbés, etc. Ce volume a une réelle valeur archéologique et nous représente les costumes ecclésiastiques et les ornements de l'époque. Nul n'ignore que les livres de cette époque sont fort rares et ne se trouvent plus que dans les collections privées ou publiques. De là l'utilité de ces reproductions.

Le *signe de la croix* appartient à la seconde collection de l'*Alcuin club*, celle des tracts. L'auteur ne prétend pas étudier la question dans son ensemble. Il s'en tient simplement aux points suivants : 1° L'usage de mettre les bras en croix à la messe ; 2° Le signe de la croix à la consécration ; 3° Le signe de la croix après la consécration et dans diverses cérémonies de l'église. Sur le premier point, il n'a pas de peine à prouver que cette pratique est générale dans l'Église et remonte jusqu'aux premiers siècles. Il regrette donc que le rituel anglican l'ait abandonné. Il montre aussi que le signe de la croix sur les éléments au moment de la consécration est une pratique universelle et de la plus haute antiquité. Quant au troisième point, tous les liturgistes savent bien la difficulté où l'on se trouve de justifier par de bonnes raisons l'usage de faire des signes de la croix sur les éléments *après* la consécration.

Pourquoi bénir en effet le corps et le sang du Seigneur? L'auteur examine quelques-unes des hypothèses, notamment celles de l'ingénieux de Vert. Il est assez curieux qu'il paraisse ignorer Le Brun qui mérite cependant d'être cité sur la messe.

Faute d'une explication absolument satisfaisante, l'auteur finit par condamner, un peu légèrement selon nous, cet usage. Mais ce n'est pas le lieu d'entreprendre ici une discussion.

Il étudie un peu superficiellement toute la manière dont on bénit. Nous pouvons le renvoyer sur ce point au mot *bénir* de notre *Dictionnaire d'archéologie et de liturgie*. Il termine par une courte étude sur les bénédictions de l'encens et des personnes. D. F. CABROL.

Dom H. Leclercq. **Manuel d'archéologie chrétienne.** Paris, Letouzey, 1907. 2 vol. in-8, 591-681 p. illustrés de plus de 400 gravures. Prix : 20 fr.

Cette nouvelle contribution de D. L. à la science archéologique est un ouvrage de grande valeur : l'énorme quantité des matériaux utilisés et classés dans ces deux volumes, l'exécution très soignée des gravures en font

Digitized by Google

un répertoire abondant, un indispensable instrument de travail. Le style est agréable, l'exposé intéressant : plusieurs points traités avec un certain développement (p. ex. l'histoire d'une *Area* du cimetière de St-Callixte, d'après de Rossi; l'évolution des types du bon Pasteur ou d'Eros et de Psyché ; le développement de l'orfèvrerie et en particulier de l'émail cloisonné venu de Perse) nous font par moments partager les regrets de l'auteur qui se plaint quelque part d'avoir dû se borner à deux volumes.

Et pourtant que de sujets traités, avec une richesse de documentation que la table des matières ne peut exprimer : le 1er vol. expose les questions générales (historique, sources, bibliographie), et les influences qui ont concouru à former l'art chrétien (l'influence classique est particulièrement bien mise en relief et commentée), puis l'art cimétérial ou les catacombes de Rome et ailleurs, et les premières églises avant la paix. Le IIe est plus technique et est divisé d'après les différents arts : méthodes de construction, architecture, (intéressant exposé du style byzantin, malheureusement trop peu illustré, comme d'ailleurs le chapitre sur les mosaïques romaines) peinture, sculpture, avec les ivoires et les pierres taillées, orfèvrerie, verrerie, (il n'est pas question ici des fameuses *ampullæ sanguinis* ; ces objets très intéressants ne fournissant aucune donnée archéologique : D. L. n'en dit qu'un mot au chap. sur les catacombes, I, 301, pour renvoyer à l'étude très complète du *Dict. d'archéol.*), poterie et autres moins importants. Pour étudier tout cela, il est naturel que D. L. ait dû être plus bref qu'il ne l'aurait voulu, et il est préférable qu'un manuel ne s'étende pas trop : si les discussions plus libres et animées ravivent l'intérêt d'un lecteur, les parties les plus utiles pour le travailleur seront toujours ces inventaires où se montre l'érudition de D. L. : Glossaire archéologique, classement des monuments, des fresques catacombales en appendice au tome I; puis au tome II, dans le ch. sur les mosaïques, pp. 218-220, la liste des mosaïques conservées; enfin un peu partout, l'énumération des monuments de chaque genre, accompagnée de copieuses notes bibliographiques qui permettent d'achever en détail l'étude résumée par le manuel.

Il y a bien quelques défauts, imputables, je crois, à la rapidité avec laquelle D. L. doit travailler; sans parler des doublets (au tome Ier, plusieurs passages du ch. I se retrouvent littéralement au ch. III : p. 399, note 1 = 122; 342 = 116; 349, n. 1 = 117, n. 2; etc. — il s'agit d'influences juives; de même II, 152-153 répète 147-148 — cubicule d'Ampliatus) et de légères incohérences (le sens de *opus alexandrinum* est plus exact II, 194 que dans la définition I, 81; D. L. souhaite (I, 414) de voir faire à Ste Cécile au Transtévère des fouilles, qui ont été faites et dont il donne lui-même le résultat, p. 417), on regrette un manque d'équilibre dans la composition. Ici, discussion longue et animée sur un point plus ou moins important, puis, pour d'autres, presque rien; dès l'introduction, cette disposition se manifeste : après avoir retracé en détail l'histoire des fouilles dans les catacombes, D. L. passe aussitôt à la théorie toute contemporaine de M. Strzygowski sur l'origine orientale de l'art chrétien — et ces deux points représentent tout l'historique de l'archéologie chrétienne; au tome II, nous avons d'interminables considérations sur la technique architecturale des

Digitized by Google

romains; de même, l'étude détaillée sur les synagogues (I, 340-353), semble bien longue, pour dire qu'elles n'ont pas de rapport avec l'architecture chrétienne.

Il faut signaler aussi chez D. L. la tendance à risquer trop facilement une théorie: tout le paragraphe (I, 103-125) consacré aux influences juives est faussé par une idée qui va à l'encontre de tout ce que nous savons sur la rupture consommée dès le Ier siècle, entre les juifs et les chrétiens, à savoir que les emprunts des seconds aux premiers sont des tentatives de conciliation. D. L. en retrouve jusques en l'an 160! (I, 106). L'art chrétien primitif est qualifié de moral ou parénétique (I, 174), plus loin de doctrinal (I, 178) et ce double aspect est opposé à l'art post-constantinien, qui délaissant sa valeur éducative, retrouve la « saine conception » de l'art: « satisfaire le sens esthétique par la production du plaisir » (I, 208); il y a là double erreur: l'art primitif n'avait pas entièrement négligé le côté esthétique et purement ornemental (v. p. ex., I, p. 177) et cette « saine conception » (?) de l'art pour l'art étonne sous la plume de D. L. D'autres fois, D. L. se reprend et atténue l'absolu de ses assertions: s'il pose en thèse que l'art païen du Ier s. était parfaitement chaste (I, 129 et suiv.), il avoue plus loin « ses impures banalités » (II, 164) et ses « images obscènes » (II, 513); après avoir rejeté en bloc (I, 182, 184), le contrôle du clergé romain sur la décoration des cimetières, il reconnaît ensuite (II, 149) une surveillance partielle.

D. L. a mis, avec quelque hésitation, une *Conclusion* à son manuel: les origines de l'art chrétien sont à rechercher en Asie mineure, en Égypte et plus haut encore dans l'Asie centrale. Cette théorie, qui s'indique en quelque sorte d'elle-même, puisque l'Asie centrale a été le berceau de notre race, de notre civilisation, que tout nous est venu de l'Orient, est étayée dans le cours de l'ouvrage par de nombreuses preuves; on aurait tort cependant de croire que c'est là tout le livre de D. L. — Il renferme beaucoup plus que cela, et si j'ai cru devoir signaler quelques imperfections, je ne puis que louer la patiente érudition qui a réuni en si peu de pages tant de données sûres et précieuses, la sagacité avec laquelle D. L. conduit ses recherches, étudie ses documents, et le talent d'exposition qui rend si attrayante la lecture de son livre. Complément et synthèse du *Dictionnaire d'archéologie chrétienne*, le *Manuel* en a les qualités et est, comme lui, une œuvre de premier ordre.

D. BÈDE LEBBE.

ANCIENNE LITTÉRATURE CHRÉTIENNE.

PROF. Dr FR. DIEKAMP. **Doctrina Patrum de Incarnatione Verbi. Zum ersten male vollständig herausgegeben und untersucht.** Munster, Aschendorff, 1907. Gr. 8, XCI-368 p. avec deux planches en photogravure. Prix: 21 M.

Sous ce titre qui lui fut donné par A. Mai, le Prof. D. édite le plus considérable des Florilèges grecs, dont quelques passages seulement avaient été publiés jusqu'ici, d'après l'un ou l'autre ms., et encore avec une certaine négligence. Une introduction très érudite traite des mss., des éditions partielles et travaux antérieurs, de la composition, des sources, des traces laissées dans la littérature postérieure, enfin de l'époque et de l'auteur.

Digitized by Google

Pour ne parler que de ce dernier point, D. adopte l'opinion de la plupart des critiques depuis Sirmond qui admet que la 1re partie (ch. 1-31) peut être attribuée avec une probabilité suffisante à Anastase le Sinaïte : l'ouvrage est anonyme, mais des scholies émanant certainement de l'auteur de la compilation, lui sont attribués par plusieurs mss., et cette attribution cadre bien avec ce que l'on sait de la vie et des œuvres de ce moine ; cette 1re partie serait en tout cas de la fin du VIIe s. Quant à la 2e, elle est postérieure à 680 et peut même descendre jusqu'au premier quart du VIIIe s.

L'importance du texte, très soigneusement édité, tant au point de vue typographique que critique, est considérable : on y trouve en effet pas mal de fragments d'ouvrages perdus et de notables variantes pour d'autres, et D. l'a établi avec un appareil critique sérieux tout en élimant les menus détails sans intérêt. Les théologiens puiseront dans ce recueil une documentation de valeur et souvent étendue sur la Christologie, principalement sur les deux natures et les deux volontés du Christ : cette documentation est d'autant plus précieuse que D. a indiqué, partout où il le pouvait, l'endroit exact d'où le texte est tiré, en y ajoutant ordinairement le renvoi à la Patrologie de Migne. Enfin des tables détaillées permettent de s'orienter dans cette suite un peu confuse de citations. Ce serait donc le plus commode des répertoires sans une malheureuse inspiration du docte professeur. Pour diminuer son volume, il a préféré ne citer que l'*incipit* et l'*explicit* des passages de quelque étendue déjà publiés dans Migne, se bornant à noter les variantes de quelque valeur. Cela rendra bien compliqué le maniement d'une excellente publication que l'on voudrait voir aux mains de tous les théologiens. D. B. L.

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE.

[Dom H. Leclercq]. **Histoire des Conciles** par Hefele. Nouvelle traduction française, faite sur la 2e édition allemande, corrigée et augmentée de notes critiques et bibliographiques. Tome I, 1re partie. Paris, Letouzey, 1907. In-8, xv-632 p. Prix : 7 fr. 50.

C'est plus qu'une traduction que commence l'infatigable D. Leclercq, c'est une nouvelle édition, par le nombre et l'étendue des notes, et par la continuation qui nous est promise jusqu'au concile du Vatican : aussi ce premier volume ne correspond-il qu'à la moitié du 1er volume d'Hefele et l'ouvrage entier doit en comprendre vingt-quatre. On a discuté l'opportunité de ces mises au point d'ouvrages vieillis ; mais Hefele n'est pas encore vieilli, ce travail prodigieux garde sa valeur : tout au plus peut-on dire que, les collections conciliaires étant loin d'être parfaites, une révision des textes amènera quelques modifications de détail, et si D. L., malgré son scrupule « d'altérer le moins possible l'ouvrage de Hefele » (p. 448, note 3), veut bien remanier quelques paragraphes lorsque le besoin s'en fera sentir — il l'a déjà fait pour le § XIII de l'Introduction : *Bibliographie*, qui a été entièrement refondu d'après le travail de D. Quentin : *Jean-Dominique Mansi et les grandes collections conciliaires* — son édition de l'*Histoire des*

Digitized by Google

Conciles deviendra le livre indispensable et non surpassé qu'a été jusqu'ici la *Conciliengeschichte* de Hefele.

La traduction est limpide et agréable : les notes nombreuses, développées — elles occupent souvent la moitié des pages et plus — éclaircissent, rectifient et corrigent en bien des endroits le texte, exposent au besoin en de clairs résumés les questions doctrinales auxquelles se rapportent les décisions conciliaires (p. ex. pour l'arianisme, l'anthropomorphisme, etc.) ; le plus souvent elles complètent l'information, font connaître les nouvelles sources, les nouveaux travaux. On retrouve dans ces notes les qualités de D. L. et surtout son abondante érudition ; on y rencontre aussi quelques négligences, portant peut-être plus sur la forme que sur le fond. Ainsi, p. 216, note 6 on lit : « Comme rien ne prouve... que Valerius de Saragosse fût martyrisé sous Dioclétien (c'est-à-dire soit mort en 304) on est disposé à admettre pour la réunion (du concile d'Elvire) une date entre 300 et 303 », et l'on se demande comment cette incertitude peut fixer la date d'un événement antérieur : Hefele avait dit (p. 220) que, la mort de Valerius en 304 n'étant pas prouvée, rien n'empêchait de fixer en 305-306 un concile auxquel il prit part — le raisonnement est tout autre. Ailleurs (p. 583, n. 3) D. L. refuse, avec raison (v. Saltet, *Les réordinations*, Paris, 1907, p. 35, suiv.) de voir une réordination dans le χειροθετούμενοι du canon 8 de Nicée ; mais il cite l'autorité de Théophile d'Alexandrie qui l'expliquait par χειροτονεῖσθαι « ce qui ne peut se traduire que par seront ordonnés », et pendant quelques lignes il semble prouver que telle était la pensée du concile... pour conclure qu'il n'y était pas question d'ordination, mais d'une simple imposition des mains. P. 126, l. 11 de la note, lire 1889 au lieu de 1869 ; p. 144, n. 1 *Isaïe* est mis pour *Irénée*.

C'est peut-être se montrer exigeant que de relever ces minuties, mais les notes doivent être plus claires encore que le texte, sans quoi elles ne servent qu'à mettre de la confusion. Un défaut plus regrettable est l'absence de toute table analytique ou alphabétique : il faudrait au moins quelque chose pour que chaque volume pût être utilisé séparément.

Disons en finissant, que pour avoir entrepris cette œuvre considérable, venant s'ajouter à tant d'autres, il faut à D. L. non seulement du courage, mais de l'audace : *audaces fortuna juvat !* — nous le souhaitons.

D. BÈDE LEBBE.

H. DE GENOUILLAC. **L'Église chrétienne au temps de S. Ignace d'Antioche.** Paris, Beauchesne, 1907. In-8, XII-268 p. Prix : 6 fr.

C'est un livre sérieux, complet, clair et sobre. L'auteur a recherché où en était le christianisme du IIe s., tel que nous le montrent les lettres de S. Ignace, quels étaient sa constitution, son esprit et il l'a trouvé semblable pour la vie religieuse personnelle et intense à l'Eglise primitive, bien que sa hiérarchie se soit fortifiée et soit déjà arrivée presque partout à la forme d'épiscopat monarchique. Cette conclusion n'est pas nouvelle, mais il peut être bon de la rappeler à des critiques obstinés qui veulent qu'une forte hiérarchie étouffe la vie personnelle. G. a lu avec soin et intelligemment mis à profit les textes et les travaux se rapportant à son sujet. Il exprime simplement et librement son opinion en la motivant ; il ne

Digitized by Google

cherche pas à tirer des textes plus qu'ils ne peuvent donner, et se rattache par sa sincérité, sa prudence, sa modération (v. p. VIII et passim) à la critique conservatrice de Lightfoot qu'il cite fréquemment.

Sans parler de considérations générales sur le milieu politique et religieux, notons quelques points. Avec Le Blant et Mommsen contre De Rossi, Allard, Callewaert, G. tient que la persécution aveugle contre les chrétiens fut uniquement populaire ; le rescrit de Trajan ordonne un retour au droit commun qui les frappait pour exercice de culte illicite (p. 48 suiv). Les textes de S. Ignace sur l'Eucharistie ne peuvent pas être interprétés uniquement dans un sens symbolique (86, note 3). La théorie de l'institution apostolique de l'épiscopat unitaire par les apôtres, a probablement pour source une erreur historique d'Ignace qui ne connaissait que cette institution et ne s'imaginait pas qu'il y eût jamais eu autre chose (128, note 1, 132 ; cf. 167). Les passages fameux de la lettre aux Romains indiquent une prééminence de Rome, mais non encore une direction autoritaire ; il y a pourtant une influence réelle, résultant surtout de l'ascendant moral que lui donnent le souvenir des apôtres Pierre et Paul et sa doctrine très pure (235, suiv.).

De nombreuses erreurs typographiques sont à relever : je ne parle pas des mots allemands estropiés (97, note 2 : 236, n. 2 ; 237, n. 3 et *Bibliographie*, passim) mais on trouve spelacum pour spelaeum (10, n. 2), expliquent pour explicent (236, n. 1), lettre *à* Barnabé pour *de* Barnabé (107, n. 2), *lectures* pour lecteurs (120) et en plusieurs endroits les renvois aux notes lamentablement défectueux (p. 54, 55, 76, 92, 137) ; on se demande de même p. 21 si la note 4 est inachevée ou s'il suffit de corriger la ponctuation (comme il faut le faire, en tout cas, pour la phrase correspondante du texte).

A l'index, il manque plus d'un renvoi, p. ex. *monachisme* (p. 172) *hiérarchie;* il y a bien à la lettre T, *trois* degrés de la hiérarchie, mais qui ira les chercher là ? De même pour le *Christ*, il faut errer à l'aventure pour grouper les points principaux de la Christologie de S. Ignace. D. BÈDE LEBBE.

Mgr L. DUCHESNE. **Histoire ancienne de l'Église**, t. II. Paris, Fontemoing, 1907. In-8, XI-671. Prix : 10 fr.

En publiant le Ier vol. de cette histoire (1905, 2e éd. 1906), Mgr D. « avouait » être poussé en partie par le désir d'arrêter la circulation de son cours lithographié sur les *Origines chrétiennes*. Il ne s'est heureusement pas borné à revoir ce travail, fort apprécié d'ailleurs, il s'est résolu à le refondre et à le continuer ; le 2e vol. de l'*Histoire ancienne* déborde déjà le cadre des *Origines* et un 3e est annoncé. Tous ceux qui s'intéressent au progrès des études de l'antiquité chrétienne et à leur pénétration dans ce qu'on nomme le grand public, se réjouiront avec nous de cette détermination. Le présent volume nous mène de la dernière persécution à la consécration définitive du christianisme comme religion d'État avant la mort de Théodose (303-394). Ce n'est pas une histoire suivie où les événements se déroulent d'après l'ordre chronologique ; c'est encore moins un manuel au plan méthodiquement tracé, avec ses numéros réservés aux

Digitized by Google

faits extérieurs, aux doctrines, au culte, etc. C'est, si l'on veut, une suite de monographies, d'épisodes, qui s'enchaînent assez pour retracer toute l'histoire de l'Église. Mgr Duchesne excelle dans ces tableaux évocateurs où il groupe autour d'un fait ou d'un personnage saillant l'histoire d'une époque, d'une querelle : les Donatistes et leurs émeutes féroces ; les grandes luttes de l'arianisme, mélange de perfidie, de basses intrigues et de cruautés ; le pontificat troublé du pape Damase avec son contraste de querelles et d'activité littéraire ; la naissance du monachisme oriental. Avec une clarté de conception, une limpidité de style, qui donne un vrai charme à ces attachants récits, l'auteur oriente ses lecteurs à travers le dédale des compétitions, des nuances doctrinales, des intrigues : sa narration est alerte, ses personnages animés ; c'est une résurrection du passé, car nul comme Mgr D. n'a le talent de faire vivre le milieu qu'il dépeint. Et malgré l'absence du plan nettement défini, on voit à travers tous ces récits, se développer peu à peu le régime nouveau, dont le dernier chapitre résume la naissance et la conception, le régime de l'Eglise d'Etat, jouissant de la protection officielle, mais où l'Etat s'est introduit de plus en plus comme arbitre et comme maître, par suite des dissensions de l'arianisme et du manque d'autorité centrale suffisamment forte. Mgr D. lui-même a écrit dans sa préface le mot de vulgarisation. Son livre est plus que cela et les savants y trouveront aussi leur profit, mais il est très vrai que pareil ouvrage est de la vulgarisation, au sens le meilleur du mot, celle qui rend intelligibles pour les non-initiés et sans rien en sacrifier, les résultats d'une science souvent aride, celle qui fait pénétrer partout, qui rend attrayante à tous une étude sérieuse.

Il y a pourtant une réserve à faire. Mgr D. a infiniment d'esprit, il voit de suite le côté pittoresque, humoristique d'un homme, d'une situation ; or, le IVe siècle abonde en personnages et en actions peu recommandables, ce qui le porte à s'attacher aux défauts, aux faiblesses, aux ridicules, et il ne peut retenir un mot plaisant, même dans les circonstances et les sujets les plus graves — il y a trop de raillerie dans son livre : lisez par exemple, la fin de la 1re période du Donatisme (pp. 120-124) ; cette citation impertinente du *Lutrin* au milieu des déchirements de l'arianisme (p. 196) ; S. Basile est bien malmené, et son portrait (pp. 419-420) ressemble peu à celui qu'ébauchait M. Allard (*S. Basile*, Paris, 1899, pp. 153-154) ; il suffirait de signaler S. Jérôme, dont l'humeur peu commode a le don de mettre Mgr D. en verve (cf. pp. 481, 563-565, 620-621). Heureusement son bon sens ne l'abandonne jamais, et il sait mettre discrètement en relief les qualités comme les défauts (voir, pour ce même Jérôme, pp. 476-480) ; son chapitre sur les moines d'Orient en est une preuve : à côté de traits presque cruels contre ces « fakirs » (p. 517, item, p. 477) qui ne connaissent pas de mesure dans leurs extravagantes austérités, à côté de la farouche silhouette de Schnoudi, « formidable homme de Dieu » (p. 504, cf. 643), il montre, en quelques mots d'un respect presque ému, la haute valeur morale du monachisme égyptien (pp. 505-507, cf. 513, note 1 ; et aussi, p. 520, sur la modération du monachisme basilien) ; le portrait de Constantin, sans cacher ses défauts, s'inspire d'une réelle sympathie, et le

Digitized by Google

récit de la réaction de Julien l'Apostat se tient à égale distance du panégyrique ridicule et d'un persiflage injuste ; aussi, est-ce peut-être un peu en forme d'amende honorable pour quelques saillies trop badines que Mgr D. écrit en parlant de l'hommage rendu par l'Empire à la probité de l'épiscopat : « C'est là un témoignage fort honorable pour l'Eglise : il est permis de le relever après avoir remué tant de querelles et de scandales » (p. 665).

Mgr D. travaille directement et uniquement d'après les sources — on sait avec quelle maîtrise, — et cette fraîcheur d'information n'est pas pour rien dans le charme de ses reconstitutions, mais ses citations sont parfois si sommaires qu'elles en deviennent inutilisables pour qui n'est pas au courant des études historiques. En plusieurs endroits (p. ex. pp. 254 et suiv. ; 356, suiv. ; 409, etc.) on lit en note un J. suivi d'un nombre, J. 216, etc. ; je n'ai découvert nulle part la citation détaillée qui explique au commun des mortels ce renvoi plus que laconique aux Regestes de Jaffé ; et cet exemple n'est pas isolé (ajouter un *erratum :* p. 413, note : *Constant* pour *Coustant*) : si au moins il y avait à chaque chapitre, comme dans les *Origines* lithographiées, l'indication des sources utilisées !

Malgré tout, ce livre est certainement, et de loin, le meilleur exposé sur le sujet : la science est sûre, prudente, quoique puisse faire craindre à première vue le sourire finement moqueur du docte prélat, et tous, savants et autres, le liront avec profit scientifique et délectation littéraire.

D. BÈDE LEBBE.

Dr Max Heimbucher. Die Orden und Kongregationen der Katholischen Kirche. 2e vol. Paderborn, Schöningh. 1907. In-8, VII-629 p. Prix : 6 M.

Le deuxième volume du grand ouvrage du Dr H. sur les ordres et les congrégations de l'Église catholique vient se placer dignement à côté du premier. Celui-ci traitait des ordres monastiques et particulièrement de l'ordre bénédictin ; il constituait le meilleur résumé que nous ayons jusqu'à présent de l'histoire de la grande famille de S. Benoît (voir *Rev. Bén.*, oct. 1907, p. 36*). Le deuxième volume est plus varié, car l'auteur y traite successivement des ordres qui suivent la règle de S. Augustin, Chanoines réguliers, Dominicains, Ermites de St-Augustin, de l'ordre franciscain et de celui du Carmel. Mais sous la grande enseigne de règle de S. Augustin et de S. François, que de familles religieuses, et dont quelques-unes très importantes ! Ainsi, parmi les chanoines réguliers, la congrégation des chanoines du Latran, les Prémontrés, les Trinitaires occupent une place importante. Que dire, lorsqu'on aborde les nombreuses variétés introduites dans le tiers-ordre régulier ? Le Dr H. a su grouper adroitement autour du tronc central et des branches maîtresses des grands ordres les ramifications les plus diverses.

Une bibliographie extrêmement riche montre que l'auteur n'a rien épargné pour mettre son œuvre au point des plus récents travaux. Son livre n'est pas seulement un simple aperçu historique sur les ordres religieux. A des notices nettes et exactes, parfois très étendues, qui sont un résumé substantiel des annales des différentes familles religieuses, l'auteur

Digitized by Google

a joint le tableau de l'activité religieuse et scientifique des ordres et congrégations et une statistique bien dressée de leur état actuel. Rien n'a échappé à son attention, comme on peut s'en convaincre par l'index onomastique qui termine ce volume et qui ne comprend pas moins de 48 pages.

Cet ouvrage représente une somme colossale de travail, et l'on doit féliciter l'auteur d'avoir eu le courage et la patience d'en réunir les matériaux et l'intelligence nécessaire pour les agencer avec autant de soin. C'est un répertoire précieux et un compagnon d'étude dont on ne se séparera pas facilement. D. U. B.

JEAN GUIRAUD. **Cartulaire de Notre Dame de Prouille.** Précédé d'une étude sur l'Albigéisme languedocien aux XIIe et XIII siècles. Paris, Picard, 1907. 2 vol in-fol. de CCCLI-286 et 355 p. Prix : 50 fr.

M. Guiraud inaugure par ces deux volumes une *Bibliothèque historique du Languedoc*, qui comprendra des : Etudes et documents sur l'histoire religieuse, économique et sociale du Languedoc au Moyen-Age. L'Albigéisme, avec sa propagande religieuse et les luttes politiques qu'il provoqua, s'imposait tout d'abord à l'attention de l'auteur. Comment d'ailleurs expliquer l'origine et les vicissitudes du monastère de Prouille fondé au milieu des populations infectées par le catharisme comme une forteresse d'orthodoxie, un centre de ralliement pour les prédicateurs de la foi catholique, sans faire connaître d'abord l'état religieux du pays et la nature de l'hérésie qui avait envahi tout le Languedoc ? L'Albigéisme fut combattu par Dominique de Guzman et ses disciples, et Prouille, fondation de Dominique lui-même, est la plus ancienne maison de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, en quelque sorte le berceau de l'Ordre.

Ce n'est pas que l'importance du monastère de Prouille ait jamais été méconnue, mais en général on ne l'avait guère envisagé que dans ses rapports directs avec S. Dominique. Le P. Balme, dans son « Cartulaire ou Histoire diplomatique de S. Dominique » lui avait donné une attention toute particulière et il se disposait à consacrer au célèbre couvent une étude de détail. Héritier de ses papiers et de sa pensée, M. Guiraud, que d'importants travaux de recherches dans les archives ont si bien préparé à cette œuvre, se propose d'élargir le cadre du P. Balme et de faire revivre tout le passé de Prouille.

Apès avoir exposé les origines lointaines déjà de son travail et les différentes étapes parcourues par le P. Balme et par lui-même, M. Guiraud fait connaître la nature et l'importance de ce qui reste des archives de Prouille dispersées par la Révolution. Il est cependant arrivé à réunir un ensemble de 548 pièces, qu'il publie intégralement, sauf de rares exceptions pour les documents dont le texte est perdu ou l'original trop détérioré. Elles embrassent les années 1206 à 1424.

La majeure partie du premier volume est consacrée à l'étude de l'Albigéisme languedocien aux XIIe et XIIIe siècles Elle est, on peut le dire en toute vérité, le travail le plus complet et le plus clair qui ait paru sur cette matière. Dans la critique des sources, M. Guiraud montre que l'on est mal fondé de mettre en doute la véracité des sources de provenance

Digitized by Google

catholique, puisque celles-ci, d'origines différentes, concordent entre elles et sont corroborées par les documents cathares, ce qu'au fond les auteurs non catholiques sont obligés de reconnaître, comme on peut le voir par les témoignages cités. Dans un premier livre l'auteur expose la métaphysique et la théologie des Albigeois, la morale des Cathares, leur opposition systématique à la doctrine catholique, le caractère des parfaits et des croyants, leur organisation hiérarchique, le « consolamentum » ou initiation à la secte, leur culte. « De provenance orientale par la Gnose et le Manichéisme, le catharisme n'était pas une secte ou une hérésie chrétienne, mais bien la continuation directe et authentique d'un vaste courant religieux dont les origines les plus reculées se perdent dans les époques et dans les régions les plus lointaines.... Sa longue fréquentation avec l'Église, au milieu de laquelle vécurent longtemps la Gnose et Manès ainsi que les Parfaits, donnèrent au Catharisme un vernis de christianisme. Il admettait les Evangiles et croyait à Jésus et à la mission des Apôtres [le tout ramené à un symbolisme étrange], il retenait certains usages tels que la confession publique ou *melioramentum*, la célébration de la Cène et la récitation fréquente du *Pater ;* de bonne foi, sans doute, les Parfaits se croyaient chrétiens et successeurs des Apôtres. Mais c'étaient là des accidents dans la vie et l'organisation de la secte : bien qu'elle n'en eût plus conscience, le fond de sa doctrine était païen » (p. CCXXIII).

On rendra hommage à l'érudition et au sens historique de l'auteur pour l'exposé substantiel et net qu'il a fait de la doctrine cathare. Ce n'était pas un travail aisé ; il suffit pour s'en convaincre de voir le manque de logique et les incohérences de pensée que trahissent la plupart des confessions cathares. On sent dans chaque phrase l'impossibilité de fusionner deux doctrines qui se combattent essentiellement : le manichéisme et le catholicisme. Il y a là un dualisme perpétuel ; la pratique combat la théorie, et celle-ci doit inévitablement conduire à la destruction non seulement de l'Eglise catholique, mais de la société chrétienne, et même de la famille. Absurde en théorie, le catharisme pouvait devenir immoral et anarchique.

Le livre deuxième de l'Introduction est consacré à la diffusion du catharisme en Languedoc au commencement du XIIIe siècle. M. Guiraud montre son extension au XIIe siècle et son existence publiquement reconnue et autorisée ; il le suit dans ses relations avec la noblesse et avec le peuple. L'abaissement du clergé, le relâchement de la discipline dans les monastères favorisent le développement de l'hérésie, qui apparaît aux yeux des simples comme une réforme nécessaire. L'Église comprit qu'il fallait endiguer le mouvement : de là les diverses missions confiées à des cardinaux, puis à l'ordre cistercien. Le système d'apostolat à tapage n'était pas de saison ; il fallait aller au peuple, lui montrer l'Eglise purifiée des abus qu'on lui reprochait, pénétrer la masse dans les campagnes ; ce fut l'œuvre providentiellement confiée à Dominique de Guzman et à ses disciples. Chez les Cathares, la femme exerçait un apostolat fécond par la prédication et par l'éducation qui se donnait dans des sortes de couvents. En ramenant à la foi catholique des Croyantes et des Parfaites de la secte, Dominique voulut leur assurer un refuge : Prouille fut créé en 1206. Neuf dames

Digitized by Google

nobles converties de Fanjeaux composèrent le noyau de la nouvelle fondation. Le monastère prospéra. En quelques années « Prouille fut le centre d'une nombreuse colonie religieuse et d'une importante exploitation agricole, étendant ses ramifications dans le Lauraguais jusqu'aux forêts de la Montagne-Noire et dans le Razès jusqu'aux sapins du pays de Sault ». (p. CCCXXXVII.) Un prochain volume décrira le progrès rapide et l'exploitation de ces domaines.

Le deuxième volume se termine par la table chronologique des diplômes (pp. 335-385), l'index onomastique qui est certainement ce qu'il y a de plus complet et de mieux ordonné en ce genre, puisque sous chaque nom l'auteur a groupé l'analyse substantielle des passages des actes qui concernent les personnages (pp. 387-491), l'index des religieux (492-506), l'index des religieuses (507-516), l'index des couvents (517-518), l'index topographique (519-550), tous conçus sur le même plan. D. U. B.

KARL GUGGENBERGER. **Die Legation des Kardinals Pileus in Deutschland, 1378-1382.** Mit einem Anhange : Die Frage der zweiten und dritten deutschen Legation des Kardinals Pileus in den Jahren 1394 und 1398. (*Veröffentlichungen aus dem Kirchenhistor. Seminar München.*) II. Reihe, N. 12. Munich, Lentner, 1907. In-8, VIII-138. Prix : 3 M.

Rien ne permet mieux de se rendre compte de la situation difficile de la Chrétienté durant les premières années du Grand Schisme que l'étude détaillée des efforts faits par les chefs des deux obédiences pour s'attacher les différents pays de l'Europe. Pileus de Prata, archevêque de Ravenne, fut un des soutiens d'Urbain VI, et, c'est grâce à son action diplomatique que ce pape put voir l'Allemagne et l'Angleterre rester fidèles à l'obédience de Rome. M. G. a dressé les regestes des lettres du cardinal et suivi, à l'aide de ces actes et des récits des chroniqueurs contemporains, l'action diplomatique de l'archevêque de Ravenne auprès de Wenceslas de Bohème, qu'il voulait amener à Rome pour y recevoir la couronne impériale, et auprès du roi Richard II d'Angleterre, dont l'intervention devait renforcer l'action de Wenceslas pour rétablir l'unité religieuse. Une étude attentive des nombreux documents relatifs à la légation de Pileus jette un nouveau jour sur la personnalité de l'archevêque de Ravenne, dévoué au pape de Rome, mais également soucieux de ses intérêts personnels, surtout en matière de finances, et sur les progrès de l'obédience romaine. Aux regestes de Pileus nous pouvons ajouter un acte daté du 16 septembre 1379 à Francfort (Wegeler, *Die Prämonstratenser-Abtei Rommersdorf.* Coblence, 1882. pp. 66-67) et un autre daté de Nuremberg le 10 janvier 1380 (*Archief voor de geschiedenis van het aartsbisdom Utrecht*, XXX, 1904, pp. 245-246). En appendice l'auteur montre que la légation de 1394, projetée et décidée à Rome, n'eut pas lieu, et qu'un séjour à Nuremberg le 20 juillet 1398 étant impossible, la prétendue légation de 1398 doit être également rejetée. D. U. B.

Digitized by Google

J. S. Theissen. **Centraal Gezag en Friesche Vrijheid.** (Friesland onder Karel V). Groningen, De Waal, 1907. In-8, xxxvi-507 p.

Le travail de M. Th. cherche à combler une lacune dans l'historiographie néerlandaise; il fournit une étude détaillée sur une période bien limitée d'une région déterminée des Pays-Bas : la Frise sous Charles-Quint. Pour esquisser le tableau de l'organisation de cette province, l'auteur a dû rappeler quel était le régime de la liberté frisonne au XVe siècle ou plutôt comment cette liberté avait par la force elle-même de la décentralisation dégénéré en anarchie. Pour remédier à un état de choses désastreux, la Frise fit appel aux princes de Saxe, Albert et Georges, qui reconstituèrent un gouvernement s'appuyant encore sur les traditions du passé, mais qui, en passant aux mains de Charles-Quint, s'achemine nettement vers une centralisation absolutiste. Deux forces sont en présence : la tradition frisonne et la centralisation du pouvoir suprême. Des frottements sont inévitables, des compromis sont acceptés, mais les États s'organisent. Aux causes de dissentiment résultant de la situation politique et économique viendra bientôt s'ajouter la question religieuse; la Frise se détachera de Rome et de l'Espagne.

M. Theissen a procédé à un dépouillement sérieux des imprimés et des sources d'archives des Pays-Bas et de Belgique, et il a donné un livre bien documenté, qui fait honneur à ses maîtres. Son livre est divisé en dix chapitres, dans lesquels l'auteur passe successivement en revue l'état de la Frise au XVe siècle et sous le gouvernement des princes de Saxe, la soumission à l'Empereur, les gouverneurs de Frise et leur rôle, la Cour dans sa composition, son action comme corps consultatif, administratif et et judiciaire, l'administration du pays, les finances, le pays et le peuple : moyens de subsistance, États, spécialement clergé et noblesse, lutte entre les villes et le plat pays, instruction, les États, les doléances et griefs, la religion. On voit que l'auteur a voulu donner une idée exacte et concrète de l'administration de la Frise sous Charles-Quint, de sa vie politique, économique et religieuse. Ce dernier point a été traité avec assez de détails, et l'on reconnaît assez vite l'influence du professeur Schoengen. Il est aisé de comprendre que la ruine morale du clergé devait entraîner une diminution de vie religieuse dans le peuple. Les raisons économiques de dissentiments ne manquaient pas, qui devaient ruiner la puissance féodale des corporations religieuses. L'auteur juge avec calme, et l'on peut constater en plus d'un endroit qu'il sait rendre justice au passé. Cet ouvrage rétablit la vérité sur le caractère du gouvernement de Charles-Quint en Frise et, par là même, fait tomber plus d'un préjugé invétéré.

D. U. B.

L. Pastor. — **Geschichte der Päpste** seit dem Ausgang des Mittelalters. IV. Band : **Geschichte der Päpste im Zeitalter der Renaissance und der Glaubensspaltung von der Wahl Leos X. bis zum Tode Klemens' VII. (1513-1534.)** 2te Abt. **Adrian VI. und Klemens VII.** *Erste bis vierte Auflage.* Freiburg, Herder, 1907. In-8, xlviii-800 p. Prix : 11 M.

La deuxième partie du quatrième volume de la monumentale *Histoire*

Digitized by Google

des papes de Pastor, si vivement désirée, vient de paraître, embrassant la fin de la Renaissance et la période critique de la crise religieuse dans le Nord.

Deux papes font l'objet des recherches de Pastor : Adrien VI (1522-1523) et Clément VII (1523-1534) : le pape néerlandais, qui pose les fondements de l'œuvre de la réforme religieuse durant un pontificat de moins de deux ans, le pape italien, le second des Médicis, qui fut le dernier des papes de la Renaissance. Rien de plus frappant que le contraste de ces deux caractères et de ces deux pontificats. Adrien VI, élu par un conclave divisé en factions, arrive dans cette Rome que Léon X a laissée dans l'état le plus troublé, au milieu d'une cour mondaine, dans une société pétrie de paganisme, qui n'a plus le sens des grands intérêts religieux. Adrien VI apporte à l'exécution de sa lourde tâche une volonté énergique et l'intuition des besoins de l'Église. Réformer les abus, purifier le sanctuaire, étouffer les germes de l'hérésie en Allemagne, sauver l'Europe de l'invasion musulmane, ramener la paix parmi les princes chrétiens, tel fut son programme. La cour romaine ne le comprit pas, et les Italiens de la Renaissance ne purent supporter ce barbare du Nord, qui ne s'avisait pas de les amuser et de leur donner de l'argent. Des recherches de plus en plus étendues ont permis au professeur Pastor de jeter une vive lumière sur ce pontificat trop longtemps décrié. Adrien VI régna trop peu de temps pour voir ses efforts couronnés de succès; il fut un grand pape, parce qu'il eut conscience de sa haute mission morale et religieuse. Certes il eut ses travers de caractère, il froissa les lettrés de l'époque, mais la Renaissance avait fait son temps ; il fallait autre chose que des goûts d'artiste pour diriger alors la barque de Pierre au milieu des tempêtes qui l'assaillaient. M. Pastor a su tracer d'une main ferme le magnifique portrait de ce fils du Nord, le dernier qui soit monté sur le trône pontifical. Son coup de pinceau est vigoureux, et l'on admire avec quel art il a su fusionner les multiples éléments d'information réunis avec une patience, une érudition, un sens critique dignes des plus grands éloges, pour esquisser avec autant de netteté le tableau du pontificat d'Adrien VI. La maîtrise de l'auteur s'affirme de plus en plus, et le nouveau volume qu'il vient de donner surpasse l'attente des plus difficiles.

Les grandes qualités de l'historien se révèlent surtout dans la partie, et celle-ci est la plus importante de l'ouvrage, consacrée au pontificat de Clément VII. Quelle suite d'événements tragiques en un si court pontificat ! Clément VII se trouve jeté au milieu des luttes entre Charles-Quint et François Ier. Entraîné dans l'orbite de la France, il attire en Italie les troupes impériales et le sac de Rome de 1527, avec ses terreurs, marque la fin d'un monde qui doit être régénéré dans le sang. L'hérésie triomphe en Allemagne, le Turc menace la chrétienté, Henri VIII sépare l'Angleterre de l'Église-mère, la Scandinavie renie son passé catholique, et le pape, jeté au milieu des intrigues politiques, indécis et flottant, victime de son milieu et de son éducation, héritier des fautes de ses prédécesseurs qu'il devait expier, manque de coup d'œil, de résolution et d'énergie. Quand il meurt, il entraîne avec lui au tombeau et la liberté de l'Italie et la puissance politique de la Papauté. On avait d'ailleurs l'intuition du nouvel ordre des choses qui se préparait : le sac de Rome avait été le châtiment des fautes

Digitized by Google

de la Renaissance, au même titre que les défections de l'Allemagne, de l'Angleterre et du Nord de l'Europe. L'Église avait besoin d'être régénérée; elle le fut. Les germes de cette rénovation sont déposés dans son sein sous le pontificat de Clément VII : l'Oratoire est fondé, les Théatins, les Barnabites, les Capucins, la Compagnie de Jésus vont être les principaux instruments de l'œuvre du salut, en même temps que les anciens ordres, qui eux aussi retrouvent une nouvelle ferveur. C'est le récit compliqué des malheurs politiques de Clément VII, de son action religieuse incomplète et malheureuse, de son mécénat littéraire et artistique, du nouveau monde qui se crée sur les ruines de Rome saccagée, que M. Pastor nous offre dans des pages superbement travaillées. A travers les mille détails des coalitions politiques, des récits de guerre, des négociations de tous genres, et des misères de la vie journalière, une grande pensée le guide toujours, celle de la vie de l'Église, celle de la raison d'être de la Papauté. De là cette objectivité de l'exposition, cette sûreté du coup d'œil, cette sérénité dans le jugement qui donnent une si haute valeur au livre de M. Pastor. L'âme de l'auteur se trahit parfois dans l'émotion qui l'étreint, et l'on comprend le cri qui s'en échappe quand il montre dans le sac de Rome la punition des fautes du passé, mais en même temps l'aurore d'une rénovation religieuse. Il serait superflu de louer la documentation du volume : elle est ce qu'on attendait de Pastor, d'une merveilleuse richesse. La reconnaissance des catholiques, l'admiration des autres seront la meilleure récompense de ses labeurs. D. U. B.

Beati Petri Canisii S. J. epistulae et acta. Collegit et adnotationibus illustravit P. Braunsberger, ejusdem societatis. T. IV (1563-65). Fribourg, Herder, 1905. In-8, LXXXII-1124 p. Prix : 30 M.

La *Rev. bénéd.* a déjà signalé (oct. 1907, pp. 570-571) cette importante publication ; nous y renvoyons pour les considérations générales. Le IVe vol. contient 449 lettres et 200 documents pour les années 1563-64 et le mois de janvier 1565 ; à cette date, commence le généralat de S. François Borgia, successeur du P. Laiñez.

Un changement a été introduit dans le mode de publication. La traduction latine des lettres écrites en langues modernes, traduction qui se trouvait au bas des pages dans les précédents volumes, est et sera désormais omise; c'est la manière ordinaire, suivie par tous les éditeurs de publications scientifiques. Le contenu de ces épîtres est sensiblement du même genre que celui du volume III ; les principaux correspondants de Canisius sont S. François Borgia, le Pape Pie IV, la vénérable archiduchesse Magdeleine d'Autriche, l'empereur Ferdinand I, le duc Albert V de Bavière, des cardinaux, des évêques, les supérieurs de la Compagnie, etc.

Les derniers événements du Concile de Trente, les difficultés survenues entre les Pères et l'empereur, le manque d'unité de vues au sein de l'assemblée, la menace de dissolution, puis les tentatives de conciliation, les agissements du cardinal Morone venu à Innsbruck pour s'entendre avec l'Empereur, l'appui que lui prête Canisius, tout cela nous est retracé de façon vivante par un témoin, par un auteur dont le rôle fut souvent d'une grande impor-

Digitized by Google

tance. On a accusé Canisius d'avoir abusé de la confiance de l'empereur en livrant ses secrets à Morone, le P. B. rétablit la vérité et montre sous son vrai jour l'action de Canisius. Les difficultés aplanies, le Concile reprend ses travaux dans la discussion au sujet de la communion sous les deux espèces. Canisius est maintenant opposé à la concession du calice ; l'expérience lui a fait voir le peu de profit qu'on retirerait en faisant cette concession. (A-t-il toujours été de cet avis, comme l'affirme M. Tobac, R.H.E. 1906, p. 675, je ne le crois pas. Le P. B., t. III, p. XXIII, et la lettre de C. à Ferdinand I (22 octobre 1562), t. III, p. 499-513, semblent bien indiquer le contraire). Il fait même changer d'avis Albert de Bavière, d'abord très favorable à la concession. On sait comment Pie IV finit par accorder aux Allemands l'usage du calice ; mais, en pratique, l'application de cette mesure confiée aux évêques sous leur propre responsabilité n'eut aucun succès et ne produisit pas le rapprochement attendu.

Ce volume fournit aussi des renseignements sur l'œuvre de régénération catholique entreprise en Allemagne et surtout en Bavière grâce aux prédications des Jésuites ; enfin, beaucoup de documents, souvent inédits, pour servir à l'histoire de la Compagnie de Jésus. D. B. DEFRENNE.

DROIT CANONIQUE.

1. R. P. PIAT, O. F. M. Cap. **Praelectiones juris regularis**, ed. 3ª, aucta et emendata. Tournai, Casterman, 1907. 2 vol. in-8, XXVI-716 et 684 p. Prix : 20 fr.
2. R. P. A. VERMEERSCH, S. J. **De Religiosis Institutis et Personis, tractatus canonico-moralis ad recentissimas leges exactus.** t. I, edit. alt. Bruges, Beyaert, 1907. In-8, XXVIII-420 p. Prix : 5 fr. 50.
3. R. P. PRÜMMER, O. P. **Manuale juris ecclesiastici, t. II : Jus regularium speciale.** Fribourg, Herder, 1907. In-8, XXVIII-358 p. Prix : 5 fr. 50.

1. Nous n'avons pas à refaire l'éloge de l'ouvrage du R. P. Piat : le succès des deux précédentes éditions suffisent à le recommander. L'auteur avait déjà commencé à retoucher son œuvre afin d'en publier cette troisième édition, quand la mort vint l'enlever. Mais comme il avait tout préparé lui-même, il a suffi, pour mettre à jour l'œuvre du P. Piat, d'y ajouter les décrets parus depuis sa mort.

On trouve dans cette édition, comme dans les précédentes, la même clarté d'exposition, la même richesse de références puisées aux meilleures sources et si utiles à ceux qui veulent approfondir les points particuliers. Aussi ce sont moins des *Praelectiones* qu'une somme du droit des réguliers. Nous nous permettons cependant une remarque : il arrive parfois que des constitutions apostoliques, décrets ou réponses des Congrégations sont cités parmi les arguments de droit général, alors que ces documents ne concernent qu'un ordre en particulier. Quelquefois le lecteur en est averti expressément, le contraire arrive également. Nous voudrions qu'en des cas

Digitized by Google

semblables on prit soin de le noter très exactement, car il n'est pas rare de rencontrer des canonistes trop enclins à généraliser les particularités.

2. La *Revue* a apprécié autrefois (XIX, p. 217 ; XX, p. 328) la première édition de l'ouvrage du P. Vermeersch ; elle en avait loué la clarté, la méthode, la sûreté de doctrine et la modération des solutions. Elle n'a rien à retrancher à ces éloges en présentant la seconde édition, que l'auteur a revue soigneusement et complétée par l'analyse des documents pontificaux les plus récents. On pourrait peut-être critiquer certains détails d'ordre purement secondaire, par ex. pourquoi la dénomination de « congregationes religiosae » à l'union de plusieurs monastères *sui juris* dans l'ordre bénédictin ? Il nous semble que le terme canonique serait plutôt celui de « *congregationes regulares* », bien que l'on puisse plus exactement, à notre avis, les comprendre sous la dénomination d'ordres réguliers. Mais ce sont là des questions de pur détail.

3. L'ouvrage du P. Prümmer est le 2e volume de son *Manuale juris ecclesiastici in usum clericorum*. L'auteur a généralement suivi la distribution des matières adoptée par le R. P. Piat, et, comme lui, il procède par questions et réponses. C'est un excellent manuel de droit des réguliers ; il a en effet toutes les qualités des traités de ce genre : la brièveté, la clarté, l'exposé des questions nécessaires pour la pratique ordinaire ; de plus on y trouve des renseignements très utiles sur l'ordre de St-Dominique.

L'étude de ce travail nous a suggéré quelques remarques que nous nous permettons de présenter à l'auteur : q. 37. 4°., peut-on considérer la réponse de la S. C. des Ev et Rég du 26 mars 1904 comme étant de de droit général ? Nous ne le croyons pas. La q. 46 nous paraît traitée d'une façon trop générale et la proposition finale n'est vraie que pour autant que le chapitre ait voix décisive dans l'admission du novice. Ce que l'auteur affirme p. 72, nota, des vœux dans l'ordre bénedictin, n'est pas exact : on n'y émet que les vœux d'obéissance, de stabilité et de conversion des mœurs ; les formules de profession, même les plus anciennes, sont unanimes sur ce point. Q. 80, il nous semble que pour déterminer la gravité du péché en matière de pauvreté, il faut tenir compte de la nature plus ou moins sévère de l'ordre auquel le religieux appartient. Il y a un peu de confusion dans la manière dont est traitée la sécularisation, q. 116. : les effets de la sécularisation perpétuelle et de celle que l'on est convenu de nommer temporaire, ne sont pas identiques et il importe de les distinguer bien clairement. Le *nota* de la q. 129 nous paraît trop sévère. A la q. 226 l'auteur n'a tenu aucun compte du décret « *Sacra Tridentina Synodus* » du 20 décembre 1905. Il est nullement prouvé, comme le P. Pr. l'affirme, que les réguliers reçoivent du Pape la juridiction pour entendre les confessions des séculiers ; les textes de droit prouvent le contraire. Nous croyons que l'auteur commet une erreur, quand il dit, p. 313 que saint Benoît institua un tiers-ordre ou oblats : dans le sens où il prend ce mot, l'institution des oblats bénedictins ne remonte guère au delà du XIe siècle ; les oblats dont parle la règle bénédictine, c. 59, sont une toute autre institution.

Nous sommes pleinement d'accord avec l'auteur quand, dans sa préface,

Digitized by Google

il écrit : « ...jam nullus sacerdos vitæ pastorali deditus illa — c.-à-d. jura et privilegia religiosorum — ignorare commode queat. » Plaise à Dieu que les religieux suivent ce conseil si sage ! Ils auront un bon guide dans le Manue du P. Prümmer. D. PIERRE BASTIEN.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

Festgabe Alois Knöpfler zur Vollendung des 60 Lebensjahres gewidmet (Veröffentlichungen aus dem Kirchenhistor. Seminar München, III. Reihe, N. 1). Munich, Lentner, 1907. In-8, VIII-348 p. Prix : 5 M.

Les élèves du séminaire d'histoire ecclésiastique de Munich ont offert à leur vénéré maître, le prof. Dr A. Knöpfler, un recueil de travaux dont la simple nomenclature indiquera la variété et l'intérêt :

1. Dr Andr. Bigelmair, Les origines du christianisme en Bavière (p. 1-24). — 2. Dr Séb. Euringer, Le problème d'histoire naturelle soulevé par l'Hexaméron et l'exégèse catholique (25-45). — 3. Dr J. Greving, A propos de l'instruction pour la confession avant la Réforme (46-81). — 4. Dr K. Holzhey, Genèse I et la philosophie antique (82-91). — 5. Dr J. Hürbin, Baroque et Rococo en Suisse (92-125). — 6. P. Rupert Jud. O. S. B, La position théologique d'Agobard de Lyon (126-144). — 7. P. Adalbert Kempfler, O. S. B, Berthold III d'Andechs (145-166). — 8. Dr A. Königer, L'origine de l'indulgence (167-191). — 9. Dr G. Pfeilschifter, Pas de nouvel ouvrage de Wulfila (192-224). — 10. Dr Th. Schermann, Les prières dans Didachè, c. 9 et 10 (225-239). — 11. Dr Jos. Schnitzer, Michel Lindener, faussaire (240-253). — 12. Dr A. Seider, L'inscription sur plomb dans le tombeau de S. Valentin (254-274). — 13. Dr J. Sickenberger, Lux vera, veniens in hunc mundum (275-294). — 14. Dr F. X. Thalhofer, Un livre de confession de la fin du XVe siècle (295-314). — 15. Dr H. Vogels, A propos de l'hymne Splendor paternae gloriae (314-316). — 16. M. Weiss, Albert le Grand, évêque de Ratisbonne (317-328). — 17. Dr F. Wieland, Renaissance dans la mystagogie de Mithra et dans le baptême chrétien (329-348).

Ce volume occupe une place honorable parmi les « Publications du Séminaire historique de Munich » et constitue un éclatant témoignage de l'activité qui y règne

P. SAINTYVES. *Les Saints successeurs des dieux*. Essais de mythologie chrétienne. Paris, Nourry, 1907. In-8, 416 p. Prix : 6 fr.

Ouvrage de vulgarisation conçu dans le plus mauvais esprit. L'auteur, qui se cache sous un pseudonyme, veut nous prouver que le culte des saints est d'origine païenne : c'est le culte des morts transposé. De plus, derrière beaucoup de saints, nous honorons des dieux antiques. Ce sont là des thèses rebattues. Autour de ce sujet on a groupé toute une collection de singularités hagiographiques empruntées aux sources les plus disparates. Il n'est pas nécessaire de feuilleter longtemps le livre pour s'apercevoir que l'on a affaire qu'à des coupures et à des citations de seconde ou de troisième main et que l'auteur est extraordinairement novice en hagiographie. M. Saintyves peut se moquer de Ste Xynoris; son S. Almanach (p. 161) la vaut, largement. D. H. Q.

DOM PLACIDE DE MEESTER, O. S. B. *La divine liturgie de S. Jean Chrysostome*. Paris, Lecoffre, 1907. Petit in-24, XV-269 p. Prix : 2 fr. 50.

La nouvelle édition que donne D. de Meester du texte de la liturgie de S. Jean Chrysostome, et de la traduction de D. Emmanuel André, revue et amé-

Digitized by Google

liorée, se recommande dès l'abord par son exécution typographique d'une élégance irréprochable : les caractères sont beaux et nets, les rubriques imprimées en rouges se distinguent bien du texte, et le frontispice reproduit une belle icone de S. Jean. Mais ce qui lui mérite surtout la reconnaissance des amis de la liturgie grecque, ce sont les notes claires et succinctes sur le mobilier de l'église, les vêtements, les instruments liturgiques, les diverses prières, qui permettent à chacun de suivre avec intelligence et dévotion le culte un peu compliqué et les cérémonies au symbolisme peut-être chargé... et recherché, mais si imposantes de l'Église d'Orient. Quelques détails sur les particularités de l'office pontifical et un index sommaire des mots liturgiques employés dans les notes complètent ce joli livre de prières, qui vient bien à son heure, au moment des fêtes centenaires du grand docteur d'Orient, et qui augmentera, nous l'espérons, l'estime et l'intérêt encore trop rares parmi nous, pour la liturgie grecque.

D. BÈDE LEBBE.

Gli antichi usi liturgici nella chiesa d'Aquileia dalla domenica delle Palme alla domenica di Pasqua. Padova, 1907. In-8, 56 p.

Ce n'est pas ici une étude sur l'antique liturgie d'Aquilée, mais seulement sur la semaine sainte, d'après les livres liturgiques aujourd'hui en usage dans cette église, et qui ont été dans une large mesure pénétrés d'éléments romains. Les auteurs ne se sont pas donné pour mission de chercher l'origine de ces rites, ni même de fixer leur date approximative ; ils se contentent de décrire les cérémonies de la semaine sainte d'après les livres actuels et d'après quelques autres plus anciens qui du reste ne diffèrent pas beaucoup des modernes. Naturellement ils se sont servi de Rubeis qui reste la grande et à peu près la seule autorité dans ces questions. On remarquera qu'ils ont pu avoir à leur disposition un processionnal du XVe siècle, inconnu de cet auteur.

Tel qu'il est, ce petit mémoire rédigé avec soin, et par des professeurs de Cividale et d'Udine, les mieux placés pour connaître cette liturgie, doit être accueilli avec reconnaissauce. Il sera un complément pour la liturgie d'Aquilée, à l'article du P. de Santi, sur *Le Dimanche des Rameaux dans l'histoire liturgique.* (*Civ. Catt.* 1906, II, p. 170.)

D. F. C.

Liturgische Bibliothek-Sammlung gottesdienstlicher Bücher aus dem Deutschen Mittelalter, herausg. v. Dr A. SCHÖNFELDER. 2e vol. Paderborn Schöning, 1906. In-8, XXV-107 p. Prix : 5 M.

Ce deuxième volume comprend les *Agenda* selon l'usage du diocèse de Schwerin en 1521. Dans sa préface l'auteur décrit les livres liturgiques anciens de Schwerin, un missel de 1492, deux de 1500 et 1518, un ordinaire de 1519, un bréviaire de 1529 et l'agenda de 1521 qui est étudié plus en détail, et que l'auteur a entrepris de rééditer. On sait que les *Agenda (Ordo Agendi)* répondent à peu près à notre rituel.

On remarquera la *Benedictio herbarum in die assumptionis B. M.*, la *Benedictio vini pro amore Ioannis evan. patroni*, le répons *Revelabunt cœli*, le précepte sur l'oraison dominicale, les dix préceptes du Seigneur, la formule de confession et quelques autres usages locaux.

La notation des morceaux chantés, par exemple l'hymne *inventor rutili dux bone luminis* (p. 57), est l'ancienne notation allemande carrée.

Le livre édité avec soin, rendra service aux liturgistes. Il y a longtemps que nous réclamons des études et des éditions de ce genre sur les liturgies locales. L'Allemagne s'était un peu laissée devancer par la France et surtout par l'Angleterre en ce genre de travaux. La bibliothèque liturgique du Dr Schönfelder est de bon augure.

D. F. C.

Digitized by Google

J. RIVIÈRE. *S. Justin et les Apologistes du second siècle.* Avec une introduction de Mgr Batiffol. (Collection *La pensée chrétienne).* Paris, Bloud, 1907. In-12, XXXVI-346 p. Prix : 3 fr. 50

L'Introduction trace une esquisse générale de la situation des apologistes et de leur méthode ; elle est à la fois le résumé du livre et la justification de sa division : Mgr Batiffol y montre en effet le double aspect de l'œuvre des apologistes chrétiens : l'un extérieur consiste à défendre le christianisme contre les calomnies du peuple ou des philosophes, à prendre même l'offensive pour rejeter sur les païens ces accusations odieuses, puis à prouver par preuves extrinsèques, prophéties, vie exemplaire des fidèles, l'autorité de la religion nouvelle ; l'autre, intérieur, est l'exposé dogmatique du christianisme : il est ordinairement très sobre et se borne, sauf chez S. Justin, aux vérités que la philosophie peut ou croit pouvoir atteindre.

D'après ce plan, M. R. a groupé les indications éparses dans les œuvres de tous les apologistes en deux parties : l'apologétique et la dogmatique. Ce groupement qui serait assez artificiel s'il ne s'agissait que d'un seul auteur, permet de reconstituer quelles furent les idées directrices, la formation intellectuelle de toute cette pléiade d'écrivains. Les textes sont bien choisis et intelligemment disposés en sorte que tout facilite au lecteur la reconstitution d'une lutte qui pour n'avoir pas été sans doute féconde en résultats, ne manque pas de grandeur et peut toujours être instructive. L.

L. CARREZ. *Recherches sur S. Élaphe et S. Lumier, 17e et 18e évêques de Châlons-sur-Marne.* Châlons, Martin, 1907. In-8, XII-262 p.

Si, au lieu de délayer en un volume les quelques traits qui nous ont été conservés de la vie de ces deux saints — il consacre quatorze pages (140-153) au récit puéril de deux miracles sur des oies et un cerf, auxquels il dénie lui-même tout caractère historique — M. C. s'était borné à quelques notes, il aurait fait un très bon travail : il a eu en main des documents inédits, il les a judicieusement étudiés ; il se montre prudent, sans être sceptique (p. ex., p. 6, au sujet des *origines apostoliques* de l'Église de Châlons) — il eût mieux fait pourtant de ne pas citer les *Petits Bollandistes* comme « auteur sérieux » et parmi « les plus importants » dans une discussion (p. 98). La partie la plus utile est celle qui a rapport au culte des deux saints (pp. 169-260) où l'on trouve des détails et des textes intéressants pour la liturgie et l'histoire locales; quelques pages sur les antiquités chrétiennes de Châlons (pp. 22-31) ; ainsi que les passages de l'introduction qui traitent des documents. L.

Mgr M. FALOCI PULIGNANI. *La sainte maison de Lorette d'après une fresque de Gubbio.* Explication et commentaire. Traduit de l'italien par le P. M. Barret. Rome, Desclée, 1907. Gr. in-8, 116 p. Gravures. Prix : 2 fr.

On a rendu compte ici même (*Rev. Bénéd.*, 1907 p. 434) de l'ouvrage italien; qu'il suffise donc de signaler la traduction française, qui ne diffère pas de l'original quant aux conclusions. Tout au plus l'auteur a-t-il ajouté quelques documents « notamment deux déclarations des éminents critiques d'art Conrard Ricci et Louis Leitz : leur jugement qui fait autorité suppléera à l'absence de date précise dans la fresque » (p. 6). Suivant M. Ricci, « la peinture est de la fin du XIVe ou tout au plus des dernières années du XVe siècle. » M. Leitz est moins catégorique : « s'il n'ose se dire assez compétent pour fixer en toute sûreté la date précise d'une peinture aussi ancienne il a la conviction qu'une fresque qui, comme celle-ci représente la translation de la sainte maison de Lorette, a été certainement conçue et exécutée dans le but de confirmer la foi en une tradition beaucoup plus ancienne. » (p. 43).

Digitized by Google

G. A. WEBER. *Dürer-Studien. Bemerkungen zu Dürers Leben, Schaffen und Glauben.* Regensburg, Pustet, 1907. In-8, 59 p.

Cet opuscule est une réplique aux critiques faites par M. Hagelstange au travail de M. Weber sur Dürer. Ces critiques, a en juger par les passages communiqués dans la brochure, laissent parfois à désirer sous le rapport de l'objectivité. L'exagération de certaines critiques montre que la stricte mesure de l'équité dans l'appréciation n'a pas été observée ; aussi trouvons-nous que l'auteur ne manque pas de raisons pour se défendre contre les attaques dont il a été l'objet, et, en faisant entendre que son point de vue religieux a été pour quelque chose dans ces attaques, M. Weber ne fait que répéter une vérité que l'on constate de plus en plus dans la presse, voire dans des revues de haute critique scientifique. Le parti pris y est plus fréquent qu'on ne le croit généralement.

A Signaler la 6e série des *Andegaviana* de l'abbé F. Uzureau (Paris, Picardt 1907. In-8, 556 p. Prix : 4 fr.) « Florilège » de documents et d'études sur l'histoire politique, civile et religieuse de l'Anjou, s'échelonnant du XIe au XIXe siècle. (Cf. *Rev. Bénéd.* 1905 pp. 142, 631 ; 1906, 465, 632). Les communications relatives à l'époque révolutionnaire sont particulièrement nombreuses. On a le regret de devoir maintenir les desiderata exprimés dans un précédent compte rendu (*Rev. Bénéd.* 1906. p. 465).

G. GOYAU. *Ketteler* (Collection *La Pensée Chrétienne*). Paris, Bloud et Cie, 1908. In-12, XLVIII-290 p. Prix : 3 fr. 50.

Ce que s'est proposé l'auteur de ce volume, c'est de faire connaître, par des fragments bien groupés, Ketteler docteur social. L'Église et les temps nouveaux; l'Église et les diverses variétés d'absolutisme ; l'Église et le problème de la propriété ; l'Église et la question ouvrière ; la politique sociale ; telles sont les cinq rubriques sous lesquelles viennent se ranger d'abondantes citations de l'œuvre de Ketteler, éclairées et commentées par une longue préface historique.

Dr KROGH-TONNING. *Erinnerungen eines Konvertiten.* Trier, Paulinus-Druckerei, 1907. In-12, XIV-462 p.

L'histoire d'une conversion est toujours édifiante, on aime à y reconnaître les voies par lesquelles Dieu conduit à la vérité les âmes qu'Il s'est choisies. Mais ce récit prend un intérêt supérieur et revêt un caractère apologétique particulier, lorsqu'il s'agit d'un esprit éminent, qui cherche la vérité dans la pleine lumière de sa science et l'entière liberté de son jugement, et qui finit par l'atteindre, malgé les mille obstacles qu'il lui faut surmonter. Tel est le cas du Dr Krogh-Tonning, le docte théologien de la Norwège déjà bien connu de nos lecteurs. (Cf. *Rev. Bénéd.*, XV (1898), 459 et suiv. ; XXII (1905), p. 290 ; XXIII (1906), p. 455.) Dans le livre qu'il vient de publier il nous décrit les étapes par lesquelles il a dû passer pour arriver jusqu'à la foi catholique : nous le suivons dès son enfance et son éducation au sein de l'Église luthérienne, nous l'y voyons occuper diverses fonctions et s'exercer aux œuvres de zèle ainsi qu'à l'enseignement; il compose ensuite des ouvrages importants de théologie et d'histoire; étudiant de plus en plus près les principes de l'Église luthérienne, il se convainc que celle-ci n'est qu'une ruine et ne peut prétendre posséder le dépôt de la vérité. Dans le cours des années il s'est d'ailleurs successivement rapproché de Rome ; enfin renonçant aux avantages et à la haute situation que lui garantissait son Église il rompt tous les liens et entre officiellement, le 13 juin, dans l'Église romaine, à laquelle il appartenait depuis longtemps déjà par le cœur et l'esprit.

Tout le récit est conduit avec chaleur et vivacité, de nombreux épisodes soutiennent constamment l'attention du lecteur. M. K.-T. prétend n'avoir pas vécu

Digitized by Google

de grandes choses, et déclare n'avoir publié ses mémoires que sur les instances de ses amis : c'est la modestie qui lui fait tenir ce langage, car vraiment il a été témoin et acteur dans des événements importants entre tous, puisqu'ils font partie d'un grand mouvement d'idées et de croyances religieuses. D. R. P.

C. ALIBERT. P. S. S. *Méthode pédagogique spécialement applicable à la Philosophie.* In-12, 225 p. Paris, Beauchesne, 1907.

L'ouvrage du distingué philosophe n'est pas l'œuvre d'un théoricien à esprit étroit, cherchant systématiquement à couler toutes les intelligences dans un même moule. Il est le fait d'un maître avisé, soucieux d'instruire les élèves en s'adaptant à leurs mentalités respectives et de donner à leurs énergies intellectuelles leur véritable épanouissement. « Rendre l'élève tel qu'il doit être, en le prenant tel qu'il est... avec ses ressources mentales et ses lacunes. » C'est, nous semble-t-il, l'idée-mère de cet excellent manuel de pédagogie.

Nous aurions néanmoins souhaité qu'en traitant de la « mise en évidence de l'unité » (p. 105 et 39), M. A. insistât davantage sur l'utilité de la synthèse. A notre avis, en commencant l'exposé d'un ensemble de questions, le maître devrait esquisser une synthèse dans le but d'orienter l'élève et de lui donner d'une manière approximative la connaissance du tout. En terminant le traité, l'élève à son tour, aura grand profit à rédiger par lui-même une synthèse nouvelle plus nourrie et plus complète afin de rassembler ainsi ses idées, de condenser les résultats et de noter ses convictions.

Nous constatons également, qu'au chapitre où M. A. nous entretient avec tant de tact pédagogique de « l'intéret qui nait de l'initiative ménagée à l'élève », les avantages de la *rédaction personnelle* comme stimulant à l'étude sont plutôt passés sous silence.

Nos remarques ne portent que sur des nuances. Pour le fond, personne n'ignore que tout ce qu'écrit le vénéré directeur de la « Solitude » dénote un sens très judicieux, fruit de remarquables études psychologiques, et d'une expérience acquise pendant les longues années d'un professorat fécond.

D. I. RYELANDT.

R. P. HUGON O. P. *Philosophia Naturalis, II. Biologia et Psychologia: De vita vegetativa et sensitiva, de anima humana secundum substantiam, de anima humana secundum facultates et operationes.* Paris, Lethielleux, s. d. [1905]?. In-8, 342 p.

Le titre du volume indique suffisamment son contenu. La doctrine thomiste de l'auteur est très sûre. Elle s'appuie sur les travaux de Cajetan, de Jean de S. Th., non moins que sur ceux des péripatéticiens récents les plus en vue : Mercier, Farges, Coconnier, Gardair, Alibert, etc. Aujoutons que dans certaines questions, par exemple celle du moment de l'infusion de l'âme spirituelle dans l'embryon humain, le distingué professeur n'a pas craint de s'écarter de la lettre du Maître... pour en mieux garder l'esprit.

Certaines réserves s'imposent néanmoins. Pourquoi annoncer en caractères gras : « de anima *humana* (c'est nous qui soulignons) secundum facultates et operationes » alors que dans sa psychologie, l'auteur omet de parti pris l'étude des opérations de nos deux facultés maîtresses : l'intelligence et la volonté libre ? Par suite de cette méthode, la thèse de la spiritualité de l'âme, dont les démonstrations (pp. 85, 90) s'appuyent précisément sur l'immatérialité du processus intellectuel ne pourra jamais être comprise dans ce traité que d'une manière plutôt superficielle.

En biologie, c'est la constatation de la finalité interne empreinte dans l'organisme qui, à notre avis, sert de base expérimentale à la preuve de l'animisme.

Digitized by Google

Ce point capital quoique fort simple n'a pas été suffisamment mis en lumière. Ensuite, expliquer l'*automotion* caractéristique des êtres vivants par ces mots : « pars movet partem » n'est-ce pas une façon bien *mécanique* de concevoir le mouvement *psychique*, spécialement lorsqu'il s'agit de la vie des substances spirituelles (p. 24) ?

On s'étonne aussi de rencontrer, à côté de certains renseignements scientifiques exacts, des échos de la physique aristotélicienne «... molles carne bene aptos mente vidimus » (p. 173) « gravia et levia non dicuntur moveri nisi quando extra locum proprium consistunt » (p. 3).

Dans l'ensemble, la doctrine de cet ouvrage, sans se réclamer en tous points d'une pénétration extraordinaire est saine et solide. D. I. RYELANDT.

CATHREIN (V.) S. J. *Philosophia moralis*. Éd. VI^a^. Fribourg, Herder, 1907. In-8, XVIII-501 p. Prix : 5 fr. 50.

Il y a peu de temps nous annoncions la cinquième édition du présent ouvrage (*Rev. Bénéd.*, 1906, p. 140) ; voici déjà la sixième qui lui succède. Il suffira donc de nous en référer à l'appréciation dans l'ensemble très favorable, que nous avons exprimée antérieurement. Ajoutons que cette dernière édition n'est pas une simple reproduction de la précédente ; l'auteur a tenu à perfectionner son travail : il a introduit de petites modifications dans l'exposé, a rencontré de nouvelles objections, développé en quelques endroits les citations des auteurs auxquels il fait appel. C'est ainsi que la question du probabilisme notamment a été mise au courant des récentes controverses équiprobabilistes. Notons aussi un changement de disposition assez sensible au sujet de la thèse XIII qui se trouve subdivisée en deux autres. Ce nouvel arrangement nous semble heureux, la première proposition « Actus non ideo est honestus quia confert ad finem ultimum », n'est plus ainsi une partie de la thèse dirigée contre la doctrine grossière de l'utilitarisme. D. R. P.

VAN NOORT. *Tractatus de Deo uno et trino*. Amsterdam, Van Langenhuysen. 1907. In-8, 219 p. Prix : 3 fr. 25.

Plusieurs fois déjà (*Rev. Bén.* XXIII, p. 134 et suiv. 615) nous avons recommandé les excellents Traités théologiques de M. Van Noort.

Ceux qui avaient paru jusqu'à présent ne formaient pas encore une série complète, il était donc difficile de s'en servir comme manuel dans l'enseignement. Le Traité *de Deo uno et trino* vient combler une lacune importante ; le cours théologique est maintenant achevé dans ses parties essentielles.

Les qualités du volume publié aujourd'hui sont les mêmes que celles des précédents : clarté, sobriété, sûreté de doctrine. Nous nous bornons à signaler dans le Traité *de Deo uno* les chapitres consacrés à la science et à la volonté divine. L'auteur ne s'est fait l'adepte d'aucune école, il garde la liberté et l'impartialité de son jugement : il estime la théorie de la prémotion physique établie sur des principes solides, mais admet qu'elle rencontre des difficultés dans ses conséquences ; il explique bien les diverses opinions concernant la connaissance des futuribles et ne peut donner son adhésion à la science moyenne.

Le Traité *de Deo Trino* résume fort bien la Somme de S. Thomas. Les questions actuelles n'y sont cependant pas omises. L'auteur est bref sur l'exposé des erreurs et des opinions singulières, mais il ne craint pas de s'étendre s'il s'agit de questions intéressant vraiment la science théologique, telle par exemple l'authenticité du *Comma Johanneum* dans laquelle il ne se montre pas empressé de conclure. D'ailleurs la partie historique et positive est traitée avec tous les développements que permet le cadre relativement restreint que c'est tracé l'auteur. D. R. P.

Digitized by Google

L. CHOUPIN. *Valeur des décisions doctrinales et disciplinaires du Saint-Siège. Syllabus; Index; Saint-Office; Galilée.* Paris, Beauchesne, 1907. In-16, 388 p. Prix : 4 fr.

Après les récentes discussions sur la valeur du Syllabus, voici un livre qui vient à point pour remettre les principes dans leur vrai jour. Quand on parle en effet de décisions doctrinales ou disciplinaires, il importe souverainement de déterminer la *valeur* du document, et ne pas voir en tout et partout des documents infaillibles, des définitions *ex cathedra* ou bien, tombant dans un excès contraire, se croire libre de toute obligation sous prétexte qu'il ne s'agit pas d'une doctrine infaillible. Quelle est donc la valeur des différentes décisions du Saint-Siège? Quel genre d'assentiment comportent-elles? Telle est la double question à laquelle M. Choupin a voulu répondre. Voici les grandes lignes de cet intéressant et utile travail. Dans la première partie, l'auteur traite de la nature et de l'objet de l'infaillibilité; dans la deuxième, du genre d'adhésion que nous devons aux décisions du Saint-Siège, c'est-à-dire, *a)* aux décisions infaillibles de l'Église ou du Pape, *b)* aux constitutions et encycliques pontificales où l'infaillibilité n'est pas engagée; *c)* aux décisions doctrinales du S. Office ou de l'Inquisition et de l'autorité de ces documents approuvés soit *in forma communi*, soit *in forma specifica; d)* aux décrets disciplinaires. C'est ce que l'on pourrait appeler la partie générale et théorique, où l'auteur expose les principes avec une clarté, une sûreté de doctrine et une modération à laquelle les écrivains ne nous avaient pas toujours habitués jusqu'ici.

La troisième et la quatrième partie sont, pourrait-on dire, une application pratique des principes exposés : *a)* l'histoire, la valeur juridique et dogmatique du Syllabus; *b)* les décrets de l'Index et du S. Office au sujet de Galilée. M. Ch. ne se contente pas d'exposer et de discuter, mais il donne ses conclusions, qui certainement, même si elles ne sont pas admises par tous, devront attirer l'attention.

La cinquième partie contient un commentaire du Syllabus de Pie IX : on y trouve le texte authentique de ce document, les sources d'où chaque proposition a été tirée, le contexte et les circonstances historiques, qui aident beaucoup à comprendre, à déterminer le sens précis des propositions, la valeur et la portée de leur condamnation.

Cette rapide analyse suffira à montrer l'importance de l'ouvrage et son utilité pratique à notre époque; sa clarté et sa modération mettront des armes dans les mains des défenseurs de la vérité. D. P. B.

Abbé VERDUNOY. *L'Évangile : Synopse, Vie de Notre-Seigneur, Commentaire.* Paris, Gabalda et Cie, 1907. In-12, XX-380 p., avec 2 plans et 1 carte en couleurs. Prix : 3 fr. 50.

Trois difficultés arrêtent d'ordinaire les chrétiens, même les plus religieux, dans la lecture de l'Évangile; on veut lire, d'un même coup d'œil, les incidents que racontent à la fois plusieurs évangélistes, on souhaite trouver une vie suivie de Notre-Seigneur, enfin on cherche une explication aussi pleine que possible des passages obscurs. *L'Évangile* de M. Verdunoy répond à ce triple désir.

L'auteur a voulu « apprendre aux chrétiens à lire l'Évangile; le faire savourer et vivre ces pages uniques et, pour mieux y parvenir, montrer le lien réel qui existe entre les divers fragments, éclairer les parties obscures d'un livre écrit, il y a dix-neuf siècles, par des hommes d'une époque, d'une race, d'un pays différents des nôtres. » *(Préface, VII).*

Digitized by Google

L'ABBÉ PH. PONSARD. *La Croyance religieuse et les exigences de la vie contemporaine.* Paris, Beauchesne, 1907. In-8, XXI-269 p. Prix : 3 fr.

Ce livre contient trois séries de conférences : la croyance en Dieu et la pensée moderne, — le catholicisme et les aspirations contemporaines, — la croyance religieuse et la vie. M. l'abbé Ponsard, professeur de philosophie à l'école Massillon, n'a pas recherché à faire de l'éloquence, « les orateurs ont si peu de crédit auprès des gens curieux » (p. XIII). Il n'a pas recherché non plus à faire œuvre de haute science : « nous avons fait notre profit, dit-il, d'études philosophiques, de travaux savants, tout en tâchant de vulgariser ce qui était trop technique et de clarifier ce qui était obscur à force d'être profond » (p. XIV).

Ce travail de vulgarisation nous a paru heureusement réalisé, tant en raison de la solidité des doctrines philosophiques et chétiennes qui y sont exposées, qu'en raison de leur adaptation aux exigences de la mentalité des contemporains de culture moyenne. Cependant certains passages, par exemple celui où il est traité de la coexistence d'un Dieu bon et de la souffrance parmi ses créatures (p. 44, etc.) pourraient être plus fouillés ; les démonstrations de l'existence de Dieu (pp. 49-71), pour être tout à fait bien comprises, demanderaient des développements plus étendus, mais tenant compte du public auquel ces conférences sont destinées, nous ne voudrions pas tirer grief de ces lacunes senties et voulues sans aucun doute par l'auteur. Certaines conférences, par exemple, celle sur l'Expérience religieuse sont un modèle du genre. Elles nous font voir sans effort comment on définit Dieu par la pensée et comment on l'atteint par l'action. Recueillons-y une profonde pensée : « la prière commence par cet acte de sincérité : se voir tel qu'on est » (p. 111). D. I. R.

Abbé BLANC. *Sur le chemin d'Emmaüs.* Paris, Lethielleux, s d. [1907]. In-18, 154 p. Prix : 1 fr. 25.

Dans ce volume l'auteur traite des questions de la plus haute importance : la divinité de Notre Seigneur Jésus-Christ — l'établissement de l'Église, — les notes de la véritable Église, — le moyen pratique d'obtenir la Foi.

L'intention de l'auteur n'a pas été d'épuiser son sujet en le présentant sous toutes ses formes. Il a voulu simplement donner aux lecteurs de bonne volonté et de sens rassis des preuves claires, faciles à saisir, mais sommaires.

D. PL. DE MEESTER. *Voyage de deux bénédictins aux monastères du Mont-Athos.* Bruges, Desclée, 1908. In-12, VI-328 p. Nombreuses illustrations.

On sait ce qu'est le Mont-Athos, cette montagne de la Turquie d'Europe qui forme l'extrême pointe au sud de la presqu'île de Salonique. Sur ce promontoire long d'environ cinquante kilomètres, large de six à huit, s'est formée depuis des siècles une immense agglomération ; sur cette pointe de terre vit toute une population — singulière, étrange. On ne voit ni villes ni bourgs, mais, sur chacun des deux versants de la montagne, dix grands monastères ; autour de ces centres, une quantité de petits couvents dépendants — accrochés au flanc des falaises ou perdus dans les ravins ; puis, isolés, disséminés dans les anfractuosités des rochers ou perchés au sommet des pics, des ermitages et des oratoires.

Qu'est la société humaine qui peuple ces chapelles, ces grottes, ces couvents, ces monastères ? Quelle activité se cache mystérieusement sous ces murs crenelés qui apparaissent comme autant de châteaux forts dominant le rivage ou les hauteurs ? Que sont et que font ces quelques huit mille moines schismatiques dont l'Occident connaît à peine l'existence ? Quelle vie mènent ces âmes détachées de l'Église romaine et conservant jalousement, malgré toutes les vicissitudes et à travers les variations politiques, des usages et des coutumes qui

Digitized by Google

semblent rappeler de bien près les monastères de l'ancienne Égypte, de la Thébaïde, ou les laures célèbres de la Palestine ?

Bien peu de voyageurs occidentaux ont parcouru cette presqu'île — on sait que nul être féminin ne peut aborder au rivage de la sainte montagne, l'*agion Oros*, comme on l'appelle ; bien peu surtout, ont pu y séjourner assez longtemps — une recommandation du patriarche de Constantinople est requise pour la visite détaillée des monastères — pour se rendre un compte exact et complet de la vie de ses habitants.

Notre distingué collaborateur, D. P. de Meester, du collège grec de Rome, a eu récemment la rare fortune de faire un séjour prolongé sur la « sainte montagne ». Il a pu visiter à loisir les monastères athonites, converser longuement avec leurs habitants, pénétrer le secret de leur existence, vivre de leur vie quotidienne. Moine lui-même, il a pu — et su — saisir et relever bien des détails qui, par leur nature même, échappent forcément aux « profanes », et de ce séjour prolongé, de ces conversations fréquentes, de ces observations répétées, j'allais dire de cette pratique de la vie « hagiorite », il nous a rapporté une ample moisson d'intéressants et curieux renseignements sur cet étrange régime monastique, sur cette organisation d'un autre âge, — sur son histoire, — sur ses us et coutumes singuliers — sur la vie religieuse des moines, leur liturgie [1], — leur culture intellectuelle et artistique.

Le style est simple, humoristique parfois ; les incidents ne pouvaient manquer dans ce voyage en pays peu exploré ; de nombreuses illustrations ajoutent encore à la valeur et à l'intérêt du volume.

L'auteur a réussi à lever un coin du voile qui dérobe la vie de mystère où se meut la population religieuse de l'Athos. Ce sera, pour beaucoup, une vraie révélation.

D. R. THIBAUT.

La *Revue Bénédictine* a encore reçu les ouvrages et opuscules suivants :

ALMA (J. d'). *La controverse du 4e Évangile.* Paris, Nourry, 1907. In-12, 560 p. Prix : 5 fr.

BELSER (Dr J.). *Die Briefe des Apostels Paulus an Timotheus u. Titus.* Freiburg i. Br., Herder, 1907. In-8, VIII-302 p.

CHOLLET J.A. *Le Modernisme dans la religion.* Etude sur le roman « Il Santo » de Fogazzaro. Paris, Lethielleux, s. d. [1907]. In-12 écu, 112 p. Prix : 0 fr. 60.

——— *Les idées religieuses de M. Brunetière.* Paris, Lethielleux, s. d. [1907]. In-12 écu, 128 p. Prix : 0 fr. 60.

Condamnation du Modernisme. Documents. Tournai, Casterman, 1907. In-8, 131 p. Prix : 1 fr.

DELATTRE (R. C.) S. J. *Le Criterium à l'usage de la nouvelle exégèse biblique.* Réponse au R. P. M. J. Lagrange, O. P. Liége, Dessain, 1907. In-12, 187 p.

GONTIER (P.). *De la méthode des Sciences philosophiques dans les petits et les grands Séminaires.* Angers, Germain et Grassin ; Paris, Amat, 1905. In-8, 37 p. Prix : 0 fr. 35. (Extrait du *Recrutement sacerdotal*, Mars et Juin).

HILGERS (A. P. J.) S.J. *Die Bücherverbote in Papstbriefen, Kanonistisch-Bibliographische Studie.* Freiburg i. Br., Herder, 1907. In-8, VIII, 107 p.

---

1. Le chapitre consacré au chant liturgique est dû à la plume de notre éminent collaborateur, D. Hugues Gaisser, le compagnon de voyage de l'auteur et dont nos lecteurs se rappellent les remarquables études publiées ici-même (XVI, 1899), sur le *Système musical de l'Église grecque.*

Digitized by Google

NOUVEAUX FRAGMENTS

DES ACTES DE PIERRE, DE PAUL, DE JEAN, D'ANDRÉ, ET DE L'APOCALYPSE D'ÉLIE.

DANS un manuscrit connu, je dirais presque, célèbre, qui a été analysé plusieurs fois par des érudits distingués, on ne s'attendrait guère à trouver d'un coup plusieurs pièces inédites de cette littérature primitive qui nous est parvenue dans un état si fragmentaire. L'homéliaire de Burchard, conservé à l'université de Wurzbourg, a été pour moi l'occasion de cette bonne fortune. Le lecteur trouvera une description détaillée du manuscrit dans von Eckhart, *Commentarii de rebus Franciae orientalis*, I, p. 837-847 et surtout dans l'étude de D. G. Morin, *Revue Bénédictine*, XIII (1896), p. 97-111, qui a tiré de ce recueil le texte de six sermons inédits de saint Césaire (*ibid.*, p. 193-214). Je me contente d'une description générale que j'emprunte à l'article de mon confrère : « Ce manuscrit a été transmis sous ce nom [*Codex Burchardi*] par la tradition comme étant un de ceux que l'anglo-saxon Burchard, premier titulaire du siège épiscopal érigé à Wurzbourg par saint Boniface, légua en mourant à son église, soit qu'il les eût transcrits de sa propre main, soit qu'il en eût fait l'acquisition. L'aspect extérieur du manuscrit n'offre aucune particularité qui soit de nature à infirmer cette tradition : c'est un mélange de différentes écritures en minuscule précarolingienne ou demi-onciale dont on ne saurait abaisser la date au-dessous du VIIIe siècle ».

Les fragments apocryphes dont il sera question se trouvent dans une pièce qui est elle-même un apocryphe intitulé : *Epistola Titi discipuli Pauli*, commençant par les mots : *Magna est atque honesta pollicitatio diuina* et comprenant les folios 84 à 93^v du manuscrit. Eckart en a cité les premières lignes, sans faire de commentaires ; D. G. Morin l'a appréciée en ces termes : « Pièce étrange, entremêlée d'exclamations et de traits fabuleux empruntés à quelque document apocryphe. Le nom de la vierge Thecla y est cité. Je

Digitized by Google

ne vois pas qu'on ait mentionné aucune fabrication de ce genre sous le nom du disciple de saint Paul. » Ces lignes que je lus, il y a plus de dix ans, éveillèrent ma curiosité, je sentis un vif, mais irréalisable, désir de connaître cet écrit et, depuis lors, bien souvent ma pensée se reportait vers cette « pièce étrange », que je pus enfin étudier à l'aise, l'année dernière, grâce à l'extrême bienveillance de M. le Dr Segner, bibliothécaire de l'Université de Wurzbourg.

A vrai dire, la lecture en est le plus souvent pénible et désagréable et on ne s'étonne pas trop que la pièce soit restée inédite jusqu'ici. La pensée de l'auteur, noyée dans les exclamations, se mouvant au hasard des citations bibliques ou apocryphes, est assez difficile à suivre. Quant au texte, il est dans un état lamentable et trop souvent on en est réduit à deviner... ou à ignorer la véritable leçon. Encore ne faut-il pas trop accuser les copistes, car une bonne partie des solécismes revient à l'auteur lui-même. Quelques indices font penser que le document est la traduction d'un texte grec, traduction faite par quelque barbare qui connaissait mal et le grec et le latin.

Malgré tout, l'*Epistola Titi* est curieuse à plus d'un titre et je ne doute pas qu'elle ne soit la pièce la plus importante de tout l'homéliaire de Burchard. Au point de vue philologique, elle offre quelques particularités remarquables ; telles que l'emploi d'un assez grand nombre de mots grecs : *agon* (3 fois), *agonista*, *anastasis* (3 fois), *herimia*, *implanatores* (= *seductores*) [1], *sofia* ; l'emploi de quelques autres mots rares : *discentes* au lieu de *discipuli* (2 fois), *sanctimonia* (4 fois) *sanctimonium* (11 fois), *stillicidium* (2 fois) ; quelques formes intéressantes : *prode esse*, *itales* pour *tales*, *expernere* pour *spernere*, *exscelestis* ou *exscelestus* pour *scelestus* (2 fois), *dolitus est* pour *doluit*, *mascel* pour *masculus*, etc. A titre de document historique, elle jette une lumière nouvelle sur certaines formes bizarres et peu connues de la pensée religieuse et de la morale. Bien que l'auteur s'abstienne de tout exposé dogmatique, sa tendance me paraît nettement hérétique, il doit appartenir à la secte manichéenne, ou plutôt à une de ses branches qui sont sorties plus tard du vieux tronc manichéen.

Je me contente pour le moment de cette notice sommaire, espé-

1. M. Harnack (*Der pseudo cypr. Traktat De singularitate clericorum*, *Texte u. Unters.* N. F. IX, H. 3, p. 11) croit que ce mot ne se rencontre pas en dehors de cet écrit, chap. 3. Il se trouve cependant dans les *Actus Petri cum Simone*, p. 54, l. 10 et je l'ai rencontré dans un très ancien traité sur la prière que j'ai copié sur un manuscrit du VIIe ou du VIIIe siècle.

Digitized by Google

rant revenir sur la question dans un prochain article et la traiter avec l'ampleur qu'elle mérite. Une lecture attentive et répétée m'a permis d'éliminer certaines corruptions du texte ou d'expliquer certains passages obscurs. D'autre part, M. James et Mgr Mercati, auxquels j'ai communiqué le document, ont eu la bonté de me proposer quelques utiles remarques. Jusqu'ici je n'ai pu découvrir un autre manuscrit de l'*Epistola Titi;* peut-être un de mes lecteurs sera-t-il plus heureux et aura-t-il l'obligeance de faire connaître ce nouveau témoin. Cédant aux instances de M. James, je publie dès maintenant les fragments des actes apocryphes, dont la plupart remontent sans doute au second siècle et qui, à ce titre, offrent un intérêt plus général. Le savant professeur de Cambridge a même essayé une reconstitution du texte grec. Je ne le suivrai pas sur ce terrain trop instable et je me contente d'imprimer le texte latin tel qu'il se trouve dans l'*Epistola Titi*, en suivant l'ordre dans lequel les fragments y sont cités et en faisant çà et là les observations les plus indispensables.

ACTES DE PIERRE.

I

(f. 84v) Si utique mulierem prohibuit apostulus paulus ne euchariciam sumeret quae tunc in conuento <non> mariti moechari detenebatur, quanto magis etc.

L'addition de *non* est proposée par Mgr Mercati.

C'est une allusion à un incident rapporté dans les *Actus Petri cum Simone*, chap. II (éd. Lipsius, p. 46) : « Optulerunt autem sacrificium...in quibus contigit quendam *(sic)* nomine Rufinam, uolens itaque et ipsa eucharistiam de manibus Pauli percipere ; cui Paulus spiritu dei repletus accedenti dixit : Rufina, non tamquam digna accedes ad altarium dei, surgens a latere non mariti sed moechi et dei eucharistiam temptas accipere. »

II

(f. 85v) Praesentis scripturae intuere et proba tibi gesta. Cum hortulanus quidam habuerit filiam uirginem quae cum una esset patri, petiit orari pro illa ad petro ; qui cum petierit, apostolus rursus ei dicit praestitu.um dominum quod
5 aptum esset animae eius. Statim puella iacuit mortua. O

Digitized by Google

digna lucra et deo semper apta effugire carnis audatiam ac mortificare sanguinis gloriam. Sed ille senes diffidus et nesciens quantum sit coelestis gratia, ignorans scilicet beneficia diuina, rogauit petrum suscitari sibi unicam filiam. Ut
10 **autem suscitaretur, non post multos denique dies sicut hodie, inruit homo uinctus fidelis in domum eius senes conmorari perdiditque puellam et ambo nusquam comparuerunt.**

J'indique la lecture du manuscrit aux passages où j'ai cru devoir m'en écarter. 1 *intueri* *probat* 2 le second *cum* est ajouté au-dessus de la ligne, 3 *petit* la première main a écrit *orare* 4 *pracstura domino*, 5 *essit* 6 *lugra* 8 *et gratia ignorat* 11 Mercati propose *conmorati* et traduit de la façon suivante: l'esclave d'un fidèle qui demeurait dans la maison de ce vieillard, se jeta (sur la fille.)

Cette histoire ne se lit pas dans les Actes de Pierre tels qu'ils nous sont parvenus. Mais saint Augustin nous atteste qu'à son époque elle s'y trouvait encore. Nous lisons en effet dans le traité *Contra Adamantium*, n. 17 (Migne, XLII, 161) : « Quod isti magna caecitate uituperant cum in apocryphis pro magno legunt... et ipsius Petri filiam paralyticam factam precibus patris et hortulani filiam ad precem ipsius Petri esse mortuam et respondent quod hoc eis expediebat ut et illa solueretur paralysi et illa moreretur, tamen ad preces apostoli factum esse non negant. » M. James est d'avis que l'histoire du jardinier devait suivre immédiatement celle de la paralytique [1] dont elle forme un parallèle naturel et le témoignage de saint Augustin favorise cette hypothèse. Inutile de faire remarquer que l'exclamation *O digna lucra*... n'est pas empruntée aux Actes, mais est ajoutée par l'auteur.

III

Qu'il me soit permis d'apporter ici une nouvelle citation des Actes de Pierre, empruntée peut-être au même récit, que j'ai trouvée dans le manuscrit 254 de Cambrai. C'est une concordance biblique où les textes sont groupés par matière en 257 chapitres. Le manuscrit est du XIIIe siècle et le recueil n'est pas notablement plus ancien. Outre les textes bibliques qui sont fréquemment accompagnés de gloses, on y trouve quelques citations de Pères et même d'auteurs profanes, par exemple de Sénèque. Le chapitre CXLIII

1. Voir Schmidt, *Die alten Petrusakten*. p. 3 et suiv.

Digitized by Google

porte le titre suivant : QUOD NON EST NIMIS DE MORTUIS [DOLENDUM] [1] et commence ainsi :

> Petrus loquens ad quemdam impatienter dolentem de morte filiae suae ait : tot impugnationes diaboli, tot corporis bella, tot saeculi clades euasit et tu lacrimas fundens ac si nescias quid in te patiaris.

ACTES DE PAUL.

Pour démontrer que la femme ne doit pas toucher l'homme l'auteur cite d'abord Jean XX, 17, puis ajoute :

> (f. 88v) Necnon eciam et uas eleccionis paulus uere datus inexpugnabilis murus et discentibus exhortator missus. Cum thecla, uirgo casta, fide christi abundans oscularetur uincula eius, considera quid ei apostulus dixerit : noli, inquit,
> 5 tangere me propter infirmitatem temporis.

2 ms. *ex disc. exhortatur* (1re main *exort.*) 3 ms. *osculatur.*

Cette parole ne se retrouve pas dans le texte qui nous est conservé. Au chapitre 18 (ed. Lipsius p. 247) on lit : κἀκείνης ηὔξανεν ἡ πίστις, κατεφιλούσης τὰ δεσμὰ αὐτοῦ. Au chapitre 25 (ibid. p. 253) quand Thecla veut accompagner l'Apôtre dans ses voyages, celui-ci répond : ὁ καιρὸς αἰσχρὸς καὶ σὺ εὔμορφος. M. James voit dans notre texte une citation faite de mémoire. Comme ces *Actes* ont subi des modifications nombreuses, je préfère voir ici la trace d'une recension qui s'est perdue.

APOCALYPSE D'ÉLIE.

L'auteur veut démontrer qu'en enfer l'homme souffre dans cette partie du corps qui a été l'occasion du péché « de quo quisque in membrum peccauerit homo per ipsum utique et torquetur. »

> f. 90 denique testatur propheta helias uidisse. Ostendit, inquid, mihi angelus domini conuallem altam quae uocatur gehenna, ardensque sulphore et bitumine ; et in illo loco sunt multae animae peccatorum et taliter ibi cruciantur
> 5 diuersis tormentis. Paciuntur aliqui pendentes natura, alii autem linguis, quidam uero oculis, alii inuersi pendentes ; et

1. Le mot *dolendum* est omis dans le texte, de même que dans les *capitula* à la fin du manuscrit.

Digitized by Google

foemine mammillis suis cruciabuntur et iuuenes manibus pendentes; quaedam in craticula uirgines uruntur et quaedam figuntur animae perpetuae poenae. Per ipsa uero uaria
10 supplicia ostenditur uniuscuiusque actus. Naturalium dolores utique adulteri sunt et pederasti ; qui autem linguis suspenduntur blasphemi sunt, falsi etiam testes ; qui oculis uero cremantur hii sunt qui in uidendo scandalizati sunt, respicientes in concupiscencia reatu gesta ; qui uero inuersi pen-
15 debant, hii sunt odientes iusticiam dei, praui consilii, nec quisquam fratri consentit, merito et in poenis sentenciae uruntur. Nam quod foeminae mammillis (f. 90v) torqueri iubentur, istae sunt quae in ludibrio corpus suum tradiderunt masculis ; ideoque et ipsi iuxta erunt in tormentis manibus pendentes propter hanc rem.

5 Ms : *naturae* 8 ms : *quidam in raticlam.* 10 ms : *dolor.* 11 *pederasti* me semble le texte de la première main, un correcteur a changé en *perditi. Adulteri* et *pederasti* ou plutôt *paederastae* sont au génitif ; peut-être faut-il corriger en *adulteris* et *paederastis* 13 *uidendo*] ms : *adtendo* 16 première main : *penis* 17 ms : *torquere* *quae*] ms : *qui* 18 *propter*] ms : *per*

Le texte est loin d'être pur et j'ai déjà noté quelques corrections ; d'autres erreurs doivent être imputées, semble-t-il, au traducteur, par exemple, comme M. James me le faisait déjà observer, *cremantur* (l. 13) est une traduction fautive de κρεμάμενοι ; erreur d'autant plus curieuse que l'auteur avait déjà traduit ce mot par *pendentes*. Faut-il voir dans *uruntur* (l. 17) une nouvelle confusion avec *cremantur*, c.-à-d. κρεμάννυνται, comme suppose M. James, je n'oserais l'affirmer ; au reste dans notre description le supplice du feu n'est pas exclu, mais plusieurs fois affirmé. La vision des supplices est suivie d'une explication, qui dans le texte de l'Apocalypse était sans doute placée dans la bouche de l'ange. C'est du moins le procédé généralement employé dans ce genre de littérature. Il est regrettable que le commentaire s'arrête aux femmes dont le sein est torturé. Il serait intéressant de savoir pourquoi des vierges sont condamnées à la peine du gril. D'autre part le commentaire aurait permis de contrôler le texte, trop peu sûr. Mgr Mercati croit qu'il s'agit de femmes qui avaient conservé l'intégrité corporelle, mais non la virginité de l'âme, c'est pourquoi leur âme souffre. Le dernier *quaedam* devrait disparaître.

Digitized by Google

Ce passage ne se trouve pas dans les fragments de l'Apocalypse d'Élie récemment découverts par M. Steindorff (Texte und Unters. N. F. Band II, Heft 3).

ACTES DE JEAN.

I

La première citation de ses Actes n'a qu'une importance restreinte. Elle nous donne un passage connu (éd. Bonnet, p. 212), mais sous une forme différente.

> f. 90v Audi iohannis discipuli domini gratulacionem quomodo in precem sui obitus dixerit : domine, qui custodisti me ab infancia mea usque hanc aetatem intactum a muliere, qui separasti inde corpus meum et cum aspexissem foeminam odium mihi esset.
>
> 2 ms : *domino.*

II

Après une de ses exclamations coutumières, l'auteur cite aussitôt un nouveau passage des mêmes Actes qui offre plus d'intérêt.

> f. 90v Aut numquid extra legem est quod docemus ut et ipsi daemones cum confiterentur dyro diacono in aduentum iohannis considera quid dixerint: Multi ad nos uenient in nouissimis temporibus exuere nos de uasis nostris dicentes
> 5 se a foeminis mundos et puros et ipsarum non deteneri in concupiscenciis ; quod si uoluerimus, et ipsos possedemus.
>
> 4 ms *exure :* M. James propose de lire *exigere* ou *exire* 5 *foeminas* *ipsorum non tu teneri.*

Dyrus ne peut être que Βῆρος ou Οὐῆρος qui est mentionné comme diacre et notre récit doit probablement se placer avant la première arrivée de Jean à Ephèse (note de M. James).

III

Le troisième fragment est le plus important à cause de son étendue et de son caractère manifestement encratite. C'est, avec une exhortation à la continence, une longue diatribe contre le mariage et l'acte conjugal, placée dans la bouche de l'apôtre et

Digitized by Google

exprimée en une longue suite d'anathèmes : dans cette énumération l'auteur s'est évidemment attaché à affirmer que le mariage résume en soi tous les caractères imaginables d'un acte mauvais. Si les auteurs ecclésiastiques nous ont conservé des fragments des Actes, on comprend qu'ils se soient attachés surtout aux faits, à ces récits dont le caractère merveilleux était bien fait pour charmer l'imagination populaire et qu'ils aient omis les discours où des doctrines hérétiques étaient mises sous le nom des apôtres. Ce n'est guère que chez un héritier plus ou moins direct des vieux gnostiques qui composèrent ces discours qu'on peut espérer les retrouver. Malheureusement, le texte est très altéré. En particulier la longue diatribe, en forme d'énumération, se prêtait bien aux inversions et aux omissions. Enfin, je dois faire observer que j'ai dû moi-même introduire une ponctuation dans cette partie et je ne suis pas sûr d'avoir eu partout la main heureuse.

f. 91 Suscipe ergo in corde tui monita beati iohannis qui cum uocaretur ad nupcias non nisi pro sanctimonii causa uenisset et utique <considera> quid dixit : Filoli dum adhuc caro uestra munda est et intactum corpus habetis nec pe-
5 reunte nec sordidati ab inimicissimo et impudentissimo sanctimonii satana ; scitote ergo plenius mysterium coniunccionis : experimentum est serpentis, doctrinae ignorancia, seminis iniuria, mortis charisma, extinctionis munus, diuisionis erudicio, corruptionis munus, rusticacio <.....>,
10 inimici superseminacio, satanae insidiae, excogitacio maliuoli, natiuitatis fructum sordidum, sanguinis effusionem, feruor animae, lapsus as<s>ensus, arra poenae, supplicii documentum, ignis opus, inimici signum, zeli maliciositas mortifera, doli conplexus, coniunccio amaritudinis, bilis
15 animae, inuentio perdicionis, fantasmatis cupido, materiae conuersa, diabuli ludicrum, inuisus uitae, uincolum tenebrarum, ebrietas <.....>, insultacio inimici, impedimentum quod a domino separat, inicium inobaudienciae, uitae finis, et mors. Haec audientes, filioli, indiuiduis uos coniungite
20 nupciis, ueris et sanctis, expectantes unum sponsum inconparabilem uerum de caelo christum perennem sponsum.

5 *nec*] *ne* *pudentissimo sanctimonio satanae*, Mercati propose *potentissimo*. James y voit une épithète de *sanctimonio* et traduit τῆς αἰδοίας ἁγνείας, 8 *ignorancia*e *iniuriae cha-*

Digitized by Google

rismate extensionis manus 12 *supplicio* 13 *seli*] première main *caeli* 15 *fantismatis* *materia*, *conuersa* doit être entendu dans le sens de *conversio* ou, mieux encore, doit être corrigé en *conuersatio* 17 le ms. a comme suit *inimi inpedimentom quod domino separant inicium uitae in ob obaudienciae finis et mors* 21 *proennem.*

On conçoit difficilement que l'auteur des Actes ait fait tenir à saint Jean un discours aussi passionné qui n'aurait pas eu l'effet désiré. D'ailleurs les mots qui suivent insinuent que le mariage fut rompu : « Si utique matrimonium deiunxit apostolus ne sit occansio delecti (*lisez* delicti), etc. » Il ne peut s'agir ici d'Andronicus et de Drusiana qui se séparèrent après avoir vécu quelque temps de la vie conjugale, mais d'un récit qui ne nous est pas conservé.

ACTES D'ANDRÉ.

Un peu plus loin, l'auteur cite un trait semblable, attribué à l'Apôtre André, mais sans rapporter le discours qui décida les jeunes mariés à se séparer.

f. 91v Ut uenisset denique et andreas ad nupcias, et ipse, ad demonstrandam gloriam dei, destinatos sibi coniuges deiunxit masculos et foeminas ab inuicem et docuit eos singulari statu permanere sanctos.

2 ms : *juges*

***

A ces fragments dont le Pseudo-Tite indique lui-même suffisamment la provenance, j'ajouterai quelques autres citations apocryphes qu'il ne m'est pas possible pour le moment d'identifier.

1° f. 85. Quae igitur iucunditas eius corporis constare in futuro saeculo possit cum domini uox dicat : O qualis uirgo, o qualis femina, talem mysterium resurreccionis ostendistis mihi qui constituistis uobis festas uanas in origine mundi et
5 iucundastis uos in luxoriis gencium et similia his qui iucundantur fecistis. Ecce quales adulescentes sunt in uobis, sed uenite et reputate quoniam adest qui reputat animae, adestque persecutionis et uindictae dies ultimus. Ubi es nunc qui aduliscenciam tuam iucundasti cum escelesto.

4 Première main : *fanas* 7 *adest qui*, 8 *ex caelesto.*

Digitized by Google

Comme les exclamations suivent en général les citations, on pourrait croire qu'il y a une lacune dans le texte et que la citation est omise. Sans vouloir nier quelque corruption du texte (bien au contraire !) il me semble que le caractère plus ou moins prophétique et le ton personnel de la phrase ne s'expliquent que si ces paroles sont placées dans la bouche du Christ.

2° f. 86 ... et non sicut filiae sion quibus increbat spiritus sanctus per isaiam : processerunt enim pariter in plateis erecta ceruice, lusibus uacantes. Et desponsabant sese in uicos hierusalem cum masculis et coaceruauerunt iniquitatem us-
5 que ad caelum, unde indignatus est dominus et tradidit illos in seruitutem annis LXX regi nabuchodonossor.

2 ms : *precesserunt* 3 *desponbant esse* 6 *nabuchonossor* et ajoute *rex*.

3° f. 86ᵛ Suppleta est in te contestacio legis, completa < sunt > quae ante praedixerat : aedificari, inquid, loca multa et cito ueterescere ; templa et ciuitates in territoria aedificari et cito deserri (*lisez* deseri *ou* deferri).

4° f. 88 ... dicente apostulo : et corpore et spiritu fas est suo generi similare genus et discipulos suo magistro.

5° f. 89ᵛ Huius ergo sceleris actus [Ex. XXXII, 6 Num. XXV, 7] cum uidisset saluator christus multiplicari ad finem dolitus est et dixit : Euge me euge me contemptores suae sentencia animae. Uideo enim quosdam refrigerantes animas
5 suas in uanitatem et tradentes se ipsos saeculo immundo et plurimum esse ad inimicum. Possum autem adsistere eis et dicere : O animae quae luxoriae uacatis et timor dei in uobis non est.

6° f. 90ᵛ In diuersa legimus : talem lusum odiui, inquit, heresim inmundam, spadonica incendia, corpora glutinata.

ms : spadonica corpora glutinat incendia (la correction est de Mgr Mercati.)

7° f. 90ᵛ ... ut possimus expugnare gigantem, sicut sermo dei per uatem dicit : qui uicerit, inquid, gigantem, accipit spolia eius.

Digitized by Google

On serait tenté de voir ici une citation très libre de Luc, XI, 22 ; mais les mots *per uatem* s'y opposent. Ce terme se trouve deux fois dans l'*Epistola*, la seconde fois il est donné à Aggée.

Il y aurait encore bien des phrases à citer qui sentent l'apocryphe, par exemple : « cypressus mysterium est sanctimonii secundum christi domini interrogacionem et interpretacionem » qui vise sans doute autre chose que le passage où Jésus, le fils de Sirach, compare le grand-prêtre Simon à un cyprès (Eccli., L, 11), et il faut admettre l'emploi d'un évangile apocryphe. Le cyprès était considéré dans l'antiquité comme un symbole de stérilité (cf. Pauly-Wissowa); dans cet évangile encratite, il était devenu la figure de la stérilité volontaire, de la virginité ; et plus loin « libri patriarcharum pro sabbato saepe commendabant operam inutilem in illo <non> fieri », qui doit nous rappeler que certains livres de patriarches étaient en usage chez les priscillianistes, sans avoir été pour cela nécessairement composés par eux.

***

Je finis cette liste, déjà trop longue, de textes, en donnant un exemple des citations canoniques qui se trouvent dans l'*Epistola ;* je prends cet exemple dans l'auteur qui est allégué de préférence, saint Paul et je choisis la citation la plus longue pour fournir matière suffisante à un jugement fondé.

f. 85 Et iterum exemplum idem apostolus relinquit et cum malum exitum suum, detraxisset (?) ait : ego in laboribus multis fui, in carceribus frequencius, in plagis super modum, in mortibus sepius. A iudaeis, inquit, quinquies quadraginta una minus accepi, fustibus caesus, ter uirgis uabulaui, semel lapidatus sum, ter naufragium feci, die et nocte in profundo maris deinde fui in pedicionibus multis et in periculis fluminum, periculis latronum, periculis diffidencium et multo genere uarietatis, periculis in ciuitatibus, periculis ex gentibus, periculis in solitudine, periculis in falsis fratribus, in labore habundanti, et tristitia sepissima, in uigiliis multis, in fame et siti, in ieiuniis copiosis, in frigore ac nuditate corporis et angustia animae, praeter illas sollicitudines quae extrinsecus sunt, iniuriae meae. Et in his omnibus non defeci quia christus mihi comes erat et est usque nunc.

2 *et male*, *ex. s. dedraxit et* (cum) 4 *montibus* correcteur *quadragenas* 5 *cessus* 13 la première main avait omis *angustia*...

Digitized by Google

meae, un correcteur a ajouté *angustiae animae* entre les lignes et *praeter... meae* dans la marge inférieure. On pourrait donc douter de l'ordre dans lequel ces deux membres de phrase doivent être insérés dans le texte, mais l'interpolation de *et angustia animae* est sans doute connexe avec celle de *corporis* qui précède.

Cette longue citation de la deuxième lettre aux Corinthiens chap. XI, v. 23 à 28, n'est pas faite de mémoire ; d'autre part, elle n'est conforme ni à la Vulgate, ni à aucune forme connue de l'ancienne version latine ; et l'hypothèse d'une version latine, si différente de tous les textes publiés, est *a priori* peu vraisemblable. Un trait remarquable de cette citation est la présence de plusieurs doublets qui ne me semblent pas être des débris d'autres versions, non moins inconnues, qui se seraient glissés de la marge dans le texte, mais bien plutôt différents essais de l'auteur de notre *Epistola* latine, traduisant par ses propres mais trop faibles forces un texte grec qui lui-même avait déjà subi des altérations très curieuses et très suspectes.

D. DE BRUYNE.

Digitized by Google

UN LECTIONNAIRE MÉROVINGIEN AVEC FRAGMENTS DU TEXTE OCCIDENTAL DES ACTES.

LE cardinal Pitra mentionne en passant, dans ses *Analecta*, un ' lectionnaire de Schlettstadt, du VIe siècle environ ', qu'il n'avait pu, faute de temps, que parcourir brièvement [1].

Ce précieux débris, qui ne semble pas avoir jusqu'ici attiré autrement l'attention des savants, existe encore à la bibliothèque de Schlettstadt, sous le n. 1093 ; j'ai pu, à deux reprises, l'étudier dans les meilleures conditions, grâce à l'obligeance des bibliothécaires, feu l'abbé Geny, et son successeur actuel, M. l'abbé Clauss.

Il se compose de dix cahiers de parchemin, de huit feuillets chacun, sauf le quatrième et le huitième qui n'en ont que sept, ce qui fait en tout 78 feuillets. Dimensions : 0,^{m}184 × 0,^{m}123. Ecriture semi-onciale très élégante, à longues lignes, peut-être des environs de l'an 700 ; dix-sept lignes par page. Les cahiers sont encore reliés, mais dépourvus de couverture quelconque ; c'est seulement dans ces derniers mois qu'une main pieuse leur a façonné un étui où ils seront désormais plus dignement conservés.

Les derniers feuillets, depuis le fol. 67^{r}, sont remplis par une prétendue ' chronicam sancti gironimi ', évidemment apocryphe [2], et de ces questions plus ou moins enfantines, telles qu'on en trouve parfois sous le nom de *ioca monachorum*.

Tout le reste du volume, foll. 1^{v} — 67^{r}, représente un lectionnaire liturgique complet, dans un état excellent de conservation ; mais un lectionnaire proprement dit, c'est à dire qui ne comprend que la première des trois leçons autrefois en usage à la messe, à l'exclusion des épîtres des apôtres et des péricopes évangéliques.

---

1. ' Lectionarium Scelestadiense saeculi fere VI, quod olim uersaui in transcursu, nimium urgente temporis angustia '. *Analecta sacra Spicilegio Solesmensi parata*, t. II (1884), p. 496, not. 2.

2. En voici le début : ' Caeli et terre creationis. et omnium firmamentum mundi. Mundus autem de tribus uisilibus, sed tamen inuistigauilibus factus est. hoc est de caelo tegumento. de terra frigore. de aqua humore... '

Digitized by Google

Je donnerai ici la série des titres de ces leçons, en ajoutant le contenu de chacune d'après notre bible actuelle.

fol. 1v Incp. lictionis inprimis dnica de aduentum dni lict. esaie prophetae (Is. 6, 1-10).
f. 2v Dnica II in aduento dni lictio esaiae prophetae (Is. 35, 1-10).
f. 3v Dnica III de aduento dni lictio esaiae prophetae (Is. 62, 10-12 et 45, 8).
f. 4 Dnica IIII de aduento dni. lict. esaiae prophete (54, 1-5).
f. 4v Dnica V de aduento dni lictio esaiae prophetae (40, 1-10).
f. 5v Dominica sexta in aduentum dni lictio esaiae prophetae (11, 1-10).
f. 6v In natale dni lictio esaiae prophetae (9, 1-7).
f. 7v In epiphania. lict. esaie prophetae (60, 1-6).
f. 8 Incp. lictionis in caput quadrage. lictio iohel prophetae (2, 11-14).
f. 8v Lictio prouerbiae salomonis secunda dominica in quadrag. (Prov. 3, 19-34).
f. 9v III dom. in quadrg. lict. esaiae prophete (58, 1-8).
f. 10v In media quadrag. [1] lictio zachariae prophete (8, 19-23).
f. 11v Quinta dom. in quadg. lictio hieremiae prophe. (18, 13-23).
f. 13 Dom. in autentica [2] lictio zachariae prophetae (9, 7-16).
f. 14 In cina dni ad missa. lictio libri exodi (12, 1-14).
f. 16 Diae scm. ueneris in autentica lictio esaiae prophetae (52, 11—53, 12).
f. 18 In uigiliis pasche. lictio actus apostl. (7, 2-10).
f. 19 In pascha. lict. actus apostolorum (2, 29-41).
f. 20v Dominica post albas. lict. actus apostolorum (2, 42-47).
f. 21 Secunda dom. post albas lict. actus apostl. (3, 1-13).
f. 22 Dom. III post albas lictio actus apostolorum (2, 22-28).
f. 23 Item actus apostolorum (4, 31-35).
f. 23v Item actus apostolorum (4, 36—5, 11).
f. 24v Lictio actus apostolorum (8, 9-25).
f. 26v Lictio actus apostolorum (8, 26-40).
f. 28 Lictio actus apostolorum (9, 1-22).
f. 30v Lictio actus apostolorum (9, 36-44).
f. 31v Lict. actus apostolorum (12, 1-17).
f. 33v Actus apostol. (19, 4-17).
f. 35 In pentecusten. lictio actus apostolorum (2, 1-21).
f. 37 Incipt cottidianas. lictio hieremiae [3] prophetae (Is. 38, 1-7).
f. 38 Cottidiana lictio hieremiae prophetae (Is. 40, 28—41, 4).

1. Cf. les péricopes ' De media quadragim ' et ' Post media qur ' du *Parisinus* lat. 256. (*Rev. Bénéd.* X, 441.)

2. C'est aussi le titre donné à la semaine sainte dans le Lectionnaire de Luxeuil.

3. L'indication de provenance est fautive à cet endroit, et encore plusieurs fois ci-dessous.

Digitized by Google

f.39 Cott. lictio hieremiae prophetae (Is. 41, 8-14).
f.39v Cottidiana lictio hieremiae prophetae (Is. 42, 5-9).
f.40v Cottidiana lictio hyeremiae prophetae (Is. 44, 24-28).
f.41 Cottidiana lict. hieremiae prophetae (Is. 49, 8-13).
f.41v De siccitate lictio hieremiae prophete (Ier. 14,20—15,4).
f.42v Item cottidiana lict. hieremie propht. (Ier. 16, 19-21).
f.43 Item alia cottidiana lictio hyeremiae prophetae (Ier. 26, 12-16).
f.44 Cottidiana lictio esaiae prophetae (Is. 40,26—41,12).
f.45 Cottid. lictio ezechiel prophete (Ezech. 3, 17-21).
f.46 Cottidiana lictio ezechiel pro. (5, 5-13).
f.47v Cottid. lictio. ezechiel prophetae (14, 12-23).
f.49 Item cot. lictio ezechiel prophetae (18, 1-21).
f.52 Cottidiana lictio ezechiel prophetae (Is. 63,15—64,4).
f.53 Cottidiana lictio ezechiel prophete (Ezech. 37, 1-14).
f.55 Cottidiana lictio ezechiel prophete (37, 21-25).
f.55v Cottidiana lictio hyeremiae prophetae (Ioel. 2, 12-16).
f.56v Cottidiana lictio hieremiae prophetae (Ier. 7, 1-7).
f.57 Cottidiana lictio hieremiae prophetae (17, 7-14).
f.58 In cap. quinquagensime lictio hieremie prophete (Is. 55, 6-12).
f.59 Cottidiana lictio esaiae prophete (49, 1-5).
f.60 In calendas ianuarias. lictio hieremie prophetae (Is. 45, 18-24).
f.61 Item cottidiana lictio esaiae prophetae (43, 1-11).
f.62 Item alia cottidiana lictio esaiae prophetae (42, 1-4).
f.63 Item alia cottidiana lictio esaiae prophete (42, 10-21).
f 64v Item alia cottidiana lictio esaiae prophetae [1] (33, 2-9).
f.65 In sanctorum ubi uolueris lictio hieremiae prophetae (Is. 61,10—62,3.)
f.66 In dedicatione. lictio lib. regum (3 Reg. 8, 22-30).

***

Je ne saurais dire à quelle église se rapporte la liturgie attestée par ce Lectionnaire. Elle est, on le voit, fort simple, très peu compliquée, en comparaison de ce que nous trouvons ailleurs vers la même époque. Comme elle paraît tenir à la fois et du gallican et du milanais, j'inclinerais assez à la croire orginaire de la région où se trouve actuellement le manuscrit.

Du reste, presque tout l'intérêt de notre document consiste dans le texte biblique lui-même. Ce texte est, en général, la Vulgate hiéronymienne, avec çà et là quelques restes de leçons antérieures ; à raison de l'ancienneté du manuscrit, celui-ci mériterait une étude,

1. Au-dessus des trois premières lignes du texte, restes de neumes attestant une mélodie assez riche pour ce récitatif. Voir planche ci-jointe.

Digitized by Google

même sous ce rapport. Mais il comprend aussi une série considérable de lectures empruntées à une version autre que la Vulgate : ce sont celles qui sont tirées des Actes des Apôtres. Elles sont au nombre de quatorze, du fol. 18 au fol. 37.

Pour que chacun puisse se faire une idée de la nature de ce texte, je donnerai ici la lecture destinée au jour de Pâques (Act. 2, 29-41), en la comparant avec le riche appareil de variantes que fournit l'admirable édition des Actes par Wordsworth et White. Je me borne à signaler les traits qui s'écartent de la Vulgate, avec les principales autorités soit paléographiques soit patristiques qui s'accordent en cela avec notre Lectionnaire.

IN PASCHA · LICTIO ACTUS APOSTOLORUM

UIRI FRATRES LECEAT MIHI DICE
RE · CONSTANTER AD UOS DE PA
TRIARCHA DAUID · QM DEFUNCTUS
EST ET SEPULTUS EST ET MONUMEN
5 TUM EIUS EST APUT NOS · USQUE IN
HODIERNUM DIE · QUIA ERGO PRO
PHETA ERAT ET SCIEBAT QUIA IURAE
IURANDUM IURAUERAT ILLI DS .
DE FRUCTUM UENTRIS EIUS SEDE
10 RE SUPER THRONUM EIUS . PROUI
DENS AUTEM · LOCUTUS EST DE RE
SURRECTIONE

fol. 19v

XPI · QUIA NEQUE DERELICTUS EST
IN INFERNO NEQUE CARO EIUS UIDIT
CORRUPTIONEM · HUNC ERGO IHM
15 SUSCITAUIT DS · CUIUS NOS SUMUS
OMNES TESTES · DEXTERA ITAQ;
DI EXALTATUS PROMISSIONIS SPS SCI
ACCEPIT A PATRE ET EFFUDIT HOC
DONUM QUOD UOS UIDETIS ET AUDI
20 TIS · NON ENIM DAUID ASCENDIT
IN CAELUM · DICIT ENIM IPSE · DICIT
DNS DNO MEO SEDIT AD DEXTRIS
MEIS · DONEC PONAM INIMICOS
TUOS SCABILLUM PETUM TUORUM ·
25 CERTUM ITAQUE SCIAT OMNIS DO
MUS IHL · QM ET DNM ILLUM ET XPM

Digitized by Google

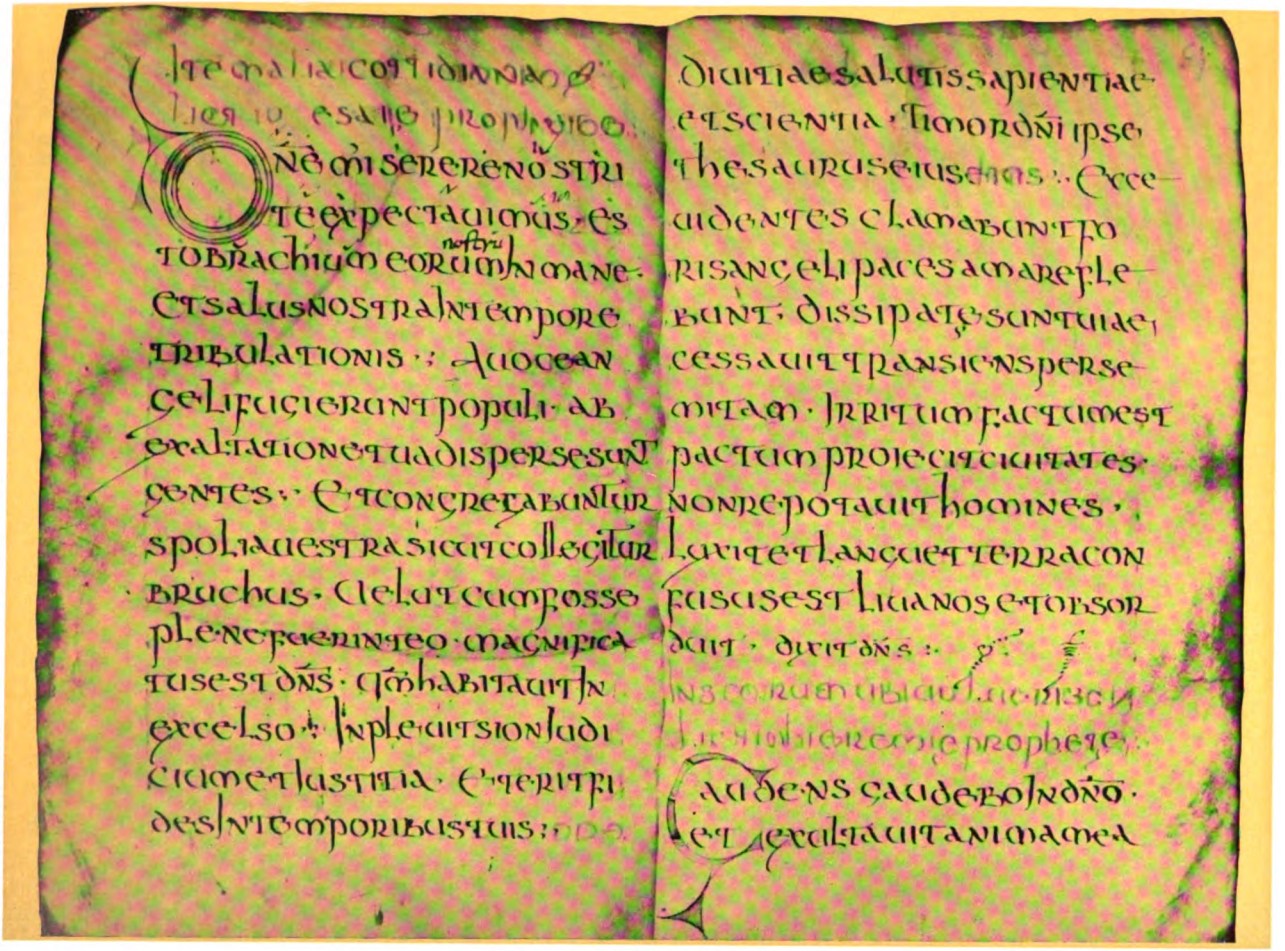

Cod. Scelestad. 1093, fol. 64v-65r

Digitized by Google

Digitized by Google

DS FECIT · HUNC IHM QUEM UOS
CRUCIFIXISTIS · CUM AUTEM AU
DISSENT HEC CONPUNCTI SUNT

fol. 20.

30 CORDE ET DIXERUNT AD PETRO
ET AD APOSTOLUS · QUID FACIEMUS
UIRI FRATRES OSTENDITE NOBIS ·
PETRUS AUTEM AD ILLUS AIT · PENI
TENTIAM AGITE ET BAPTIZETUR
35 UNUSQUISQUE UESTRUM · IN NO
MINE DNI IHU XRI IN REMISSIONE
PECCATORUM ET ACCIPIETIS DO
NUM SPS SCI · UOBIS ENIM EST
PROMISSIO HEC ET FILIIS UESTRIS ·
40 ET OMNIBUS QUI LONGE SUNT QUOS
CUMQUE INUOCAUERIT DNS DS · ET
ALIIS QUIDEM UERBIS PLURIMIS ·
CONTESTABATUR ET EXORTABATUR
EOS DICENS · SALUAMINI A GENE
45 RATIONE ISTA PRAUA · ILLI ITAQUE HOC
ACCEPTUM UERBUM EIUS · CREDE
DERUNT ET BAPTIZATI SUNT ET ADIEC
TI SUNT

fol. 20v

IN ILLA DIAE FERE TRIA MILIA .

1 + mihi *bez. laud. dubl.* dicere constanter *gig. perp.* 4 monumentum *bez. laud. gig. perp.* 6 quia ergo propheta erat *gig.* 7 sciebat *gig.* 8 iurauerat *noster unus* 9 uentris *gig. perp. Iren. etc.* 10 thronum *gig. perp.* (throno *Iren.*) 11 + autem *noster unus* 14 + ergo *bez. laud. gig. Ambr.* 15 suscitauit *laud. gig. perp.* nos sumus omnes testes *nost. unus* 16 itaque *perp.* 17 promissionis *nost. unus* 18 accepit *nost. unus* + et *item* hoc donum *laud. perp. Ambr. etc.* 26 quoniam *gig. perp. Iren.* illum *gig.* 28 cum autem aud. hec *perp.* (cum audissent autem *gig.*) 31 reliquos *cum nostro om. bez. gig. gr.* 32 + ostendite nobis *bez. gig. perp.* 33 autem *bez. laud.* + ait *laud. gig.* 36 + domini *bez. laud. perp. Cypr. Ambr. Aug. Lucif.* 37 uestrorum *cum nostro om. bez. laud. gig. perp. gr. Iren. Cypr. Lucif. Ambr. Aug.* 38 spiritus sancti *gig. perp.* 39 promissio hec (haec promissio *gig. perp. Lucif. Aug.*) 41 inuocauerit *noster unus lapsu pro* aduocauerit noster *om. nost. unus* et al. quidem u. *Aug.* 42 plurimis *laud. perp. Aug.* 43 contestabatur *bez. gig. perp. Lucif.* 45 illi itaque *gig.* oc acceptum uerbum (recepto hoc uerbo *gig.* recepto uerbo hoc *Aug.* recepto uerbo *perp.*) 46 + credederunt et *perp. Aug. cum syr. etc.* 47 adiecti (adiectae *bez. laud. gig. perp. Aug.*) 48 animae *unus noster om.* fere *gig. perp.*

Notre manuscrit appartient donc clairement à la famille des textes dits occidentaux, et se range à côté de deux de ses représentants, le *Gigas* et le ms. de Perpignan. Comme ni l'un ni l'autre

Digitized by Google

de ces manuscrits n'est antérieur au XIIIe siècle, on comprendra qu'il n'est pas indifférent pour nous de posséder désormais un texte fort ressemblant dans un codex du VIIe/VIIIe siècle. Aussi ai-je l'intention de joindre les fragments bibliques du Lectionnaire de Schlettstadt aux pièces déjà annoncées comme devant faire partie du prochain volume des *Anecdota Maredsolana*.

***

Sous la même cote que le Lectionnaire précédent on a joint un cahier isolé de format identique, comprenant huit feuillets, également en écriture semi-onciale, mais beaucoup plus serrée, et d'une tout autre main, quoique peut-être aussi ancienne. Il y a généralement vingt-quatre lignes à la page. C'est un fragment de ce qu'on appelait l'*Apostolus*, le recueil des épîtres des Apôtres qu'on lisait à la messe. Le premier feuillet a été presque complètement arraché ; quelques lettres çà et là peuvent seules nous renseigner sur ce qu'il y avait dessus. Voici ce qui reste de cet Épistolier mérovingien :

fol. 1. Fin d'une leçon Rom. XI, 30-36. Puis, reste d'une rubrique DUE... (= *de aduento ?*) La leçon correspondante est tirée de 1 Thess. 2, 19—3,8 et se termine fol. 2^v, ligne 3 ; il n'en reste plus que quelques syllabes.

f. 2^v. Dernières lettres d'un titre LONICI PRIMA, et texte assez bien conservé de 1 Thess. 3, 9-13.

f. 2^v. DE ADUENTO VI. AD COLO..NSIS. Coloss. 1, 23-29.

f. 3. DE ADUENTO VII. Philipp. 4, 4-9. Dans le lectionnaire gallican publié par Mabillon, il y avait également sept séries de lectures avant Noël.

f 3^v. IN NATALAE DNI.. GALADAS. Galat. 3,24—4,7.

f. 4^v. IN OCTAUA DNI AD CORINTEOS II. En réalité, 1 Cor. 10, 17-31.

f. 5. DNICA POST OCTABA DNI AD COR. SECUNDA. 2 Cor. 6, 12-18.

f. 5^v. IN EBEPHANIA DNI AD EPHESIUS. Ephes. 5, 20-33.

f. 6. IN CAPUT SEXAGESIMI AD ROMANUS. De fait, 2 Cor. 10, 7-14.

f. 7. IN CAPUT QUINQUAGESIMI AD ROMANOS. Rom. 12, 1-16.

f. 8. IN CAPUT QUATRAGISIMI AD COR II. 2 Cor. 6, 2-10.

f. 8^v. DNICA DE SAMMARIDANA [1] AD COR. II. Encore une fausse indication : c'est 2 Thess. 3, 6 sqq. Finit fruste au bas de la page dans le verset 8.

Le texte est celui de la Vulgate, et assez pur, semble-t-il. J'ai pourtant remarqué quelques leçons qui diffèrent, celle-ci par exemple : *sed sapere ad pudicitia*, Rom. 12, 3. G. MORIN.

1. Dans la liturgie wisigothique de Tolède, comme à Milan, le dimanche de la Samaritaine correspond pareillement à notre second dimanche de Carême.

Digitized by Google

INVENTAIRE

DES

RÈGLES MONASTIQUES IRLANDAISES.

NOUS nous proposons de rassembler et de discuter les éléments d'un catalogue sincère des anciennes règles monastiques irlandaises, rédigées tant en latin qu'en langue irlandaise, en prose ou en vers, soit de celles dont nous possédons encore le texte, soit de celles dont l'existence n'est connue que par les mentions faites dans les vies de saints ou autres documents anciens.

Nous chercherons à vérifier l'authenticité de chacune d'elles, nous signalerons les manuscrits existants, exploités ou non, et nous indiquerons les éditions parues jusqu'à ce jour.

Mais, auparavant, il importe d'établir une distinction entre les traités qui méritent véritablement le nom de règles monastiques, et les documents qui n'ont qu'un léger rapport, ou même rien de commun avec ces règles. Il est question, par exemple, dans les *Annales* d'Irlande, de la loi ou règle de S. Patrice, d'une règle de la religieuse Dari, d'une loi d'Adamnan, de la loi ou règle de Comman, abbé de Roscommon, etc. De ce que le nom d'une personnalité monastique apparaît dans ces textes, des auteurs y ont voulu voir des allusions à autant de règles monastiques, dont ces personnages seraient les auteurs. Cela est inadmissible, dans la plupart des cas. Nous aurons à examiner chacun de ces cas en particulier ; mais disons dès à présent que les termes de « loi » ou de « règle » désignent, dans ces mentions, soit les actes de quelque grande réforme ecclésiastique et sociale, soit simplement, comme Reeves l'a montré [1], des reconnaissances de tributs prélevés par des monastères dans les districts où la mémoire du saint fondateur ou ses reliques étaient vénérées.

Souvent aussi le mot « règle » figure dans les vies de saints avec

1. W. Reeves, *Primate Colton's Visitation of the Diocese of Derry*, Dublin, 1850, p. III sq.

Digitized by Google

un sens autre que celui de réglementation systématique et écrite de vie religieuse. Il signifie seulement, dans bien des cas, l'enseignement ascétique d'un saint, dispensé oralement ou par voie d'exemple, l'observance traditionnelle non codifiée d'un monastère. Nous ne retiendrons que les attestations portant sur des règles écrites.

On peut s'attendre à rencontrer dans l'Irlande ancienne, où les groupements monastiques conservèrent longtemps les habitudes particularistes du clan, où les formes d'ascétisme furent extrêmement variées et originales, une grande diversité de règles monastiques. Toutefois, les hagiographes, et certains historiens modernes à leur suite, ont tendance à exagérer le nombre et la diversité des règles indigènes. Le *Catalogue des trois ordres de saints d'Irlande*, pièce célèbre qui peut remonter au VIIIe siècle [1], a peut-être contribué à créer cette tendance. On y voit que les saints moines du second ordre (de 342 à 544), et aussi ceux du troisième (544-598), suivaient des règles de vie différentes (*habebant et diuersas regulas uiuendi*). Or, parmi les saints dont les noms apparaissent dans les listes du catalogue, on en rencontre un grand nombre dont les hagiographes postérieurs ont fait des auteurs de règles. On peut donc se demander s'ils n'ont pas puisé dans cette vague affirmation du catalogue, qui, d'ailleurs, peut avoir trait à des canons de discipline ecclésiastique, aussi bien qu'à des règles monastiques, l'idée d'attribuer à tel saint la paternité d'une règle spéciale.

Quant aux plus curieuses de forme des règles qui nous sont parvenues, à savoir les règles rédigées en langue irlandaise et en vers, ce serait s'en faire une idée défectueuse que de les croire comparables par l'ordonnance, la longueur et le ton aux grandes règles orientales ou latines. Elles sont beaucoup plus courtes que celles-ci, et, encore qu'elles fournissent incidemment des détails intéressants sur l'organisation monastique, la composition de l'office divin dans la liturgie celtique, la vie du cloître ou les occupations des moines, elles ne consistent le plus souvent qu'en des successions de sentences et d'exhortations ascétiques, sans lien entre elles, et d'un caractère assez différent de celles qui se rencontrent dans les règles continentales. La versification a sans doute été adoptée pour faci-

1. Cf. Todd, *St Patrick Apostle of Ireland*, Dublin, 1864, p. 89. — Wasserschleben (*Kanonensammlung*, p. XL), Edm. Bishop (*Book of Cerne*, p. 239), Mary Bateson (*Double Monasteries*, p. 116) acceptent les données substantielles de cette pièce, dont le cadre est cependant trop systématique. Bury (*St Patrick*, p. 286) ne lui accorde qu'une médiocre valeur historique.

Digitized by Google

liter la fixation des préceptes dans la mémoire du disciple ; mais en revanche, elle a dû, par ses tyranniques exigences [1], contrarier le maître dans l'expression de sa pensée ; puis, elle l'a entraîné souvent à des développements purement poétiques, vagues et superflus. Nous verrons aussi que la forme métrique n'a pas préservé ces règles, comme le pensait Haeften, des chances d'interpolations.

Jusqu'à ces dernières années, les règles en vers étaient restées inédites. M. Dottin s'exprimait ainsi, à leur sujet, en 1900, dans ses *Notes bibliographiques sur l'ancienne littérature chrétienne de l'Irlande :* « Les manuscrits irlandais offrent un grand nombre de règles ecclésiastiques et monastiques, en vers et en prose, attribuées à des saints irlandais... Les règles en vers n'ont été ni publiées ni traduites [2]. » Grâce à l'érudite activité de feu John Strachan († 25 septembre 1907) [3] et des membres de la jeune école de philologie irlandaise de Dublin, cinq de ces règles ont été récemment publiées, la plupart avec traductions anglaises, dans *Ériu*, le recueil des travaux de cette école [4]. Il en reste encore d'inédites ; mais, au moins tant que n'aura pas été catalogué à nouveau le riche dépôt de manuscrits gaéliques de l'Académie royale d'Irlande, on ne saurait en indiquer le nombre exact.

I. — RÈGLE DE SAINT PATRICE († 461).

Commençons par mettre de côté la *Lex Patricii* dont parlent les *Annales* [5] et la *Cáin Padraic*, règle de Patrice contre le meurtre

1. Les règles de la poésie irlandaise sont généralement très compliquées. Voyez sur ce sujet J. Loth, *Le vers à rime interne dans les langues celtiques*, dans la *Revue celtique*, t. XXII, 1901, p. 62-68, et les préfaces de l'*Irish Liber Hymnorum* (t. II), des *Martyrologes* de Gorman et d'Oengus, dans les éditions de la société Henry Bradshaw, — Beaucoup d'anciens textes de lois irlandaises sont également en vers (cf. O'Curry, *On Manners and Customs of the Ancient Irish*, London, 1873, t. I, p. XVIII.).

2. *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, t. V, 1900, p. 162.

3. Voir une notice nécrologique sur ce savant linguiste suivie d'une bibliographie de ses œuvres par le Prof. K. Meyer, dans *Ériu* t. III, p. 200 sq.

4. Je dois remercier ici Miss Eleanor Hull, secrétaire de la société des *Irish Texts* de Londres, qui a très obligeamment mis la collection complète d'*Ériu* à ma disposition pour ce travail. — Je suis aussi très reconnaissant à M. J. G. O'Keeffe, trésorier de l'école de philologie irlandaise de Dublin, qui a répondu avec tant d'empressement et de compétence à mes multiples questions.

5. On trouve dans les *Annales de Tigernach* (*Revue celtique*, t. XVII, 1896, p. 237) le passage suivant, reproduit dans les *Annales d'Ulster*, à la date 733 : « Comotatio martirum Petair et Poil et Padraic *ad legem perficiendam* », à propos duquel Charles O'Conor observe à tort : « Agitur hic non de regula monastica S. Patricii, *sed de tributo exigendo pro ecclesia Ardmachana*, quod dicebatur riar Padraicc. » (*Rer. Hibern. Script.* t. II, p. 239). Dans ce texte « martirum » signifie « reliques » et la « lex perfi-

Digitized by Google

des clercs, mentionnée dans le *Leabhar Breac* et ailleurs. Cette dernière « règle » peut se rapporter à l'événement légendaire qui aurait donné lieu à la confection du recueil de lois irlandaises appelé *Senchas Mor* [1], elle n'a certes, non plus que la *Lex Patricii* des *Annales*, aucune portée monastique. La *Riagail Padraic*, morceau de prose irlandaise, récemment publié par M. O'Keeffe [2], ne nous concerne pas davantage : elle traite des relations mutuelles de l'Eglise et de la tribu.

Il est hors de doute qu'il a existé des monastères en Irlande dès le temps même de l'évangélisation du pays par S. Patrice. Les écrits du saint, très authentiques, en font foi :

> « Filii Scottorum et filiae regulorum monachi et uirgines Christi esse uidentur [3] ».
>
> « Et filii Scottorum et filiae regulorum monachi et uirgines Christi enumerare nequeo [4] ».

Mais S. Patrice a-t-il écrit, lui-même, une règle pour ces moines ou pour ces vierges ? Des hagiographes l'ont prétendu : pesons leurs témoignages.

On a d'abord cette inscription d'Alcuin :

> « Patricius, Cheranus, Scottorum gloria gentis,
> Atque Columbanus, Comgellus, Adamnanus atque,
> Praeclari patres, morum vitaeque magistri,
> Hic pietas, precibus horum nos adjuvet omnes [5] ».

Les cinq personnages nommés dans ces vers sont ou fondateurs ou organisateurs de monastères. On a été porté à conclure, des mots « morum vitaeque magistri », qu'ils ont tous été auteurs de règles monastiques. La conclusion est bien hâtive.

Une vie de S. Ciaran de Clonmacnoise, de date incertaine, mentionne expressément une règle de S. Patrice et sept autres règles

---

cienda » n'est point du tout la loi de Patrice, mais un règlement canonique « de transmigratione martyrum, hoc est reliquiarum » qui se trouve inséré dans l'*Hibernensis*, lib. XLIX, can. 5 (Wasserschleben, *Die Irische Kanonensammlung*, p. 205), — Reeves est tombé dans la même méprise qu'O'Conor, dans sa *Primate's Colton Visitation*, p. IV. La *Lex Patricii* est mentionnée, avec le sens que lui donne O'Conor, un peu plus loin, dans les *Annales de Tigernach* : « Lex Patrici tenuit Hiberniam » (p. 240).

1. J. B. Bury, *The Life of Saint Patrick, and his place in History*. London, 1905, p. 357.

2. J. G. O'Keeffe. *The Rule of Patrick*, dans *Érin, The Journal of the School of Irish Learning*. Dublin, t. I, 1904, p. 216-224.

3. *Confessio*, 41, éd. Newport J. D. White, dans les *Proceedings of the Royal Irish Academy*, t. XXV, sér. C, 1905, p. 218.

4. *Epistola*, 12, éd. N. J. D. White, p. 256-257.

5. Alcuin, *Carmen* CXLV ; P. L., t. CI, c. 761.

Digitized by Google

irlandaises, en des termes qu'il nous faut reproduire en entier, car nous aurons à y revenir plus d'une fois :

> « Numeratur [Kiaranus] inter octo praecipuos regularum conditores, quibus monasteria prope innumera regni Hiberniae regebantur. Prima enim regula fuit S. Patricii, secunda S. Brigidae, tertia S. Brendani, quarta S. Kierani, quinta S. Columbae Hiensis, cujus ordo dicebatur pulchrae societatis, sexta sancti Comgalli, septima S. Molassi, octaua S. Adamnani [1]. »

Les deux plus anciens biographes de S. Patrice, Muirchu et Tirechan (VIIe siècle), les seuls auxquels on puisse généralement se référer [2], gardent un silence absolu sur la prétendue règle de S. Patrice. Seuls, les auteurs de *Vitae* du Xe et du XIIe siècles, en font mention. Voici comment s'exprime Probus :

> « Monachorum plebibus intererat [Patricius]; regulam quam tenerent spiritu sancto repletus condidit [3] ».

Jocelin de Furness († v. 1185) est plus abondant :

> « Omnes ergo mares monachos, faeminas sanctimoniales efficiens...; uiuebant enim secundum regulam a S. Patricio illi praefixam [4]... ».
>
> « ...Erat autem in quodam coenobio [Ardmachano] frater quidam, nolens ante statutam horam secundum regulam S. Patricii quidquam cibi aut potus sumere... [5] ».

Le même auteur ajoute que S. Gwennolé de Landevenec en Bretagne armoricaine, aurait conçu le dessein de se rendre auprès de Patrice « ut vivendi normam ex eius sanctissima institutione capesseret [6] », circonstance également rapportée dans les vies de S. Gwennolé, mais qui constitue un anachronisme, puisque S. Gwennolé n'était encore qu'un enfant quand mourut S. Patrice (461) [7] et

---

1. Colgan, *Trias Thaumaturga*, Louvain, 1647, p. 471 ; Fleming, *Collectanea sacra*, Louvain, 1667, p. 433.
2. G. T. Stokes, *Ireland and the Celtic Church*, London², 1907, p. 30.
3. *Vita Patricii*, I, 55, cité par Haeften, *Disquisitiones monasticae*, Antverpiae, 1644, t. I, tract. V, disq. XV, p. 57.
4. *Vita Patricii*, § 152 ; Boll., AA. SS., t. II de mars, 3e éd., p. 572 D.
5. *Vita*, § 144, p. 570 D.
6. Jocelin, *Vita Patricii*, § 159, p. 574 C.
7. *Commentarius praevius de S. Winwaloco ;* Boll., AA. SS., t. I de mars, p. 244 D. — *Vita Winwaloci* I, 18 (*Anal. Boll.*, t. VII, p. 205) dit plus justement : « Haec ei subito inhaesit cogitatio, ut sancta loca, in quibus Patricius sanctus *habitaverat*, inviseret et ejus disciplina atque exemplis quasi discipulus frueretur egregiis. » — Voir la note de l'éditeur, pp. 206-207. Bury fixe la date de la mort de S. Patrice en 461, d'après un texte de Tirechan amendé.

Digitized by Google

que, d'autre part, ce serait trois ou quatre ans seulement avant la fondation de Landevenec, qui date de 485 ou 490 [1], que S. Gwennolé aurait songé à passer en Irlande. D'ailleurs, Jocelin de Furness est tenu, à bon droit, pour un auteur fort suspect.

A tout prendre, il nous paraît absolument impossible d'affirmer, sur la foi de témoignages aussi distants de l'événement, que S. Patrice ait réellement écrit une règle monastique. On ne possède du reste actuellement aucun écrit de cette nature qui se réclame de son nom.

II. — RÈGLE DE SAINTE BRIGIT DE KILDARE (✠ v. 523).

Fleming et, après lui, Haeften, croient que Ste Brigit donna à ses moines et à ses religieuses — car elle gouvernait, croit-on, un monastère double — une règle composée par elle ou par S. Patrice [2]. Ils basent cette assertion sur la mention d'une *Regula Brigidae* dans le passage de la *Vita Kiarani* cité plus haut, et sur les mots suivants, fort peu concluants, on l'avouera, de la *Vie* de Brigit par Cogitosus, auteur du VIIe siècle :

> « ...prudenti dispensatione de animabus eorum [discipulorum] *regulariter* in omnibus [Brigida] procurasse [3] ».

Haeften ajoute que les frères mineurs de Louvain avaient entre les mains, de son temps, un *compendium*, en langue irlandaise, de la règle de Brigit.

O'Reilly, en 1820, connaît par ouï-dire l'existence d'une règle écrite par Brigit en langue nationale pour des religieuses ; mais il déclare ne pouvoir dire en quel lieu elle se trouve [4].

Je ne sache point qu'une telle règle, si elle a jamais existé, se soit conservée jusqu'à nos jours.

III. — RÈGLE DE SAINT MOCHTA (✠ v. 534).

Mochta, le dernier survivant des disciples de S. Patrice, avait construit, avant de s'établir à Louth, le monastère de Kilmore

---

1. En 485, suivant La Borderie, *Hist. de Bret.*, t. I, p. 319 ; en 490, suivant les Bollandistes, t. I de mars, p. 245 B.

2. Haeften, *Disquisitiones monasticae*, p. 61,

3. Cogitosus, *Vita Brigidae*, Boll., AA. SS. t. I de février, p. 136 sq. — Graves a montré que Cogitosus, l'auteur de la *Vita Brigidae* était le père de Muirchu, le biographe de S. Patrice, et qu'il mourut vers l'an 670. (Cf. *Proceedings of the Royal Irish Academy*, t. VIII, 1861-1864, pp. 269-271).

4. Edw. O'Reilly, *Transactions of the Iberno-Celtic Society for 1820*, vol. I, part. I : *containing a chronologial Account of nearly four hundred Irish writers*, Dublin, 1820, p. XXXIII.

Digitized by Google

(cella magna), dans les bois d'Hy Meith Macha (in Metheorum nemoribus). C'est pour les moines de ce lieu qu'il aurait écrit une règle, si l'on admet l'exactitude de cette donnée de sa biographie, contenue dans le codex de Salamanque :

> « Ac ne quid hujus religionis aliqua posset obliuione negligi, et non solum apud presentes sed etiam futuros sine defectu persisteret, sancte institutionis regulam scripsit [1]. »

Il faut savoir que cette pièce fait vivre le saint trois cents ans ! [2].

IV. — RÈGLE DE SAINT COLMAN DE DROMORE (Com. du VIe siècle)

Pour ranger ce saint parmi les auteurs de règles, Sir James Ware [3] s'appuie uniquement sur un passage très peu probant de la *Vita* du manuscrit de Salamanque :

> « Super fluuium uocabulo Locha... sedem sibi constituit, in qua sibi discipulorum multitudo in breui excrevit : quibus, sub districtissima regula ipsius Deo seruientibus, in omnibus se imitandum praebuit [4] ».

Ces actes sont traités de fabuleux par les Bollandistes [5]. On y rencontre les incohérences et les anachronismes qui déconcertent si souvent le lecteur des *Acta* de Salamanque.

V. — RÈGLE EN VERS DE SAINT AILBE D'EMLY (✠ v. 540).

Ussher signale, dans un manuscrit, auquel il emprunta en partie son texte du *Catalogue des trois ordres de saints d'Irlande*, quatre règles « hibernico sermone antiquissimo exaratae et nostris temporibus pene ignorabili. » Ces règles sont celles de Columba, de Comgall, de Mochuta et d'Ailbe [6].

---

1. *Acta Sancti Moctei*, dans de Smedt et de Backer, *Acta Sanctorum Hiberniae ex cod. Salmant.*, Edinburgi et Brugis, 1888, col. 905. — Les vies de ce recueil sont presque toutes sujettes à caution. Elles sont postérieures au Xe siècle (Cf. H. Zimmer, dans les *Göttingische gelehrte Anzeigen*, mars 1891, p. 186).

2. *Op. cit.*, col. 913.— Mgr J. Healy (*Ireland's ancient Schools and Scholars*, Dublin[4], 1902, p. 148) essaye d'expliquer ce chiffre par une erreur de copiste.

3. J. Ware, *The Writers of Ireland ; Whole Works* translated by W. Harris, 1739, p. 26.

4. *Vita Colmani*, § 4 ; Boll., AA. SS., t. II de juin, 3e édit., p. 26 A.

5. *Comment. praev. loc. cit.*, p. 25 A. — La recension de la vie de Colman de Dromore insérée dans les mss. bodléiens Rawl. B. 485, fol. 50 b, et Rawl. B. 505, fol. 210 c. est identique à celle du Codex Salmanticensis (Cf. Ch. Plummer, *On two Collections of Latin Lives of Irish Saints in the Bodleian Library*, dans la *Zeitschrift f. celtische Philologie*, t. V, 1904-1905, p. 433).

6. Ussher, *Britan. eccles. antiquitates ; Works*, t. VI, p. 483.

Digitized by Google

Ce manuscrit, aujourd'hui disparu [1], constituait donc une sorte de *codex regularum* [2]. On possède encore actuellement quatre principaux manuscrits de mélanges, qui contiennent également, parmi d'autres morceaux gaéliques, les textes de plusieurs règles rédigées en irlandais. Ce sont les suivants :

1° Ms. 5100-4 de la Bibliothèque royale de Bruxelles [3] (le codex A^1 des récents éditeurs de règles), copié, durant son voyage littéraire d'Irlande de 1626 à 1642 environ, par le frère lai franciscain Michel O'Clery, à qui l'on doit la conservation de tant d'anciens monuments de la littérature chrétienne de l'Irlande. Ce ms. renferme les règles d'Echtgus húa Cuanáin (p. 16), de Choluim chille (p. 23), d'Ailbe (p. 24, l. 13), de Cormac mac Culennáin (p. 29, l. 22), de Comgall (p. 31).

2° Ms. 23. N. 10 de la Bibliothèque de l'Académie royale d'Irlande (A^2), contenant les règles d'Ailbe, de Comgall, de Mochuta, de Cormac et le morceau intitulé *Ainmchairdes Manchain Léith.*

3° Ms. 23. P. 3 de la même bibliothèque (B^1). écrit en 1467, contenant les règles d'Ailbe, de Comgall, de Ciaran, de Cormac et la *Riagul na Manach Liath.*

4° Ms. H. 1. 11 de la Bibliothèque de Trinity College, de Dublin (B^2), écrit en 1752, renfermant les règles d'Ailbe, de Comgall et de Mochuta.

Nous n'avons à nous occuper pour le moment que de la Règle de S. Ailbe d'Emly. On peut esquisser l'histoire de son texte durant les derniers siècles.

Outre la copie A, de la main de Michel O' Clery, les frères mineurs de Louvain en possédaient, sans doute, une seconde dont l'arrangement des strophes correspondait à celui de A^2, car Colgan, qui traduisit alors la règle en latin, cite, dans une note de ses *Acta Sanctorum Hiberniae* (Lovani, 1645), une strophe qu'il donne pour la trente-septième de la règle [4], ce qui est bien le numéro de la strophe correspondante dans le texte de la copie A^2 et dans celle-ci seulement. C'est par cette traduction, restée inédite, qu'Haeften connut la règle de S. Ailbe, à laquelle il assigna une place dans son catalogue des règles occidentales prébénédictines [5].

1. Cf. Whitley Stokes, *Tripartite Life of St. Patrick*, London, 1887, page CVI, note.
2. Fleming (*Collectanea sacra*, p. 438) cite encore un autre *codex regularum* irlandais trouvé en Irlande, vers 1626, par Francis Matthews.
3. Ce ms. a été soigneusement décrit par Whitley Stokes, dans la préface de son édition du *Martyrologe de Gorman*, London, 1895.
4. Strophe citée par M. O'Neill dans *Éria*, t. III, 1907, p. 112 et par les Bollandistes au t. IV de Septembre, 3 éd. p. 30 F.
5. Haefen, *Disquisitiones monasticae*, t. I, tract. V. disq. XVI, p. 58.

Digitized by Google

Sir James Ware signale vaguement la règle dans les manuscrits de son époque [1]. Il a tort de croire que c'est à cette pièce que font allusion les *Annales d'Ulster* quand elles parlent de l'introduction, de la *Lex Ailbhe* dans le Munster. C'est d'un tribut ecclésiastique qu'il s'agit là, non point d'une règle monastique [2].

O'Reilly nous fait savoir que plusieurs des membres de l'Hiberno-Celtic Society, à la quelle il appartenait, possédaient, en 1820, d'anciennes transcriptions de la règle. « La langue dans laquelle elle est écrite, ajoute-t-il, est une forte preuve en faveur de son authenticité [3]. » C'est aussi l'opinion d'Eugène O'Curry. Le texte auquel ce dernier se réfère, dans sa brève notice sur la règle, comprenait 276 vers [4]. Les strophes étant de 4 vers, cela donne une pièce de 69 strophes. Or, le texte de A^1 est le seul qui possède ce nombres de strophes (A^2 en contient 70 et les mss. du type B, 56). C'est donc la recension de Bruxelles qu'O'Curry a eu entre les mains. Cela n'est pas surprenant : nous savons, en effet, que Todd et lui avaient obtenu du roi des Belges, dès avant 1850, l'envoi en Irlande de divers manuscrits gaéliques appartenant à la Bibliothèque de Bruxelles, parmi lesquels le n. 5100-4, dont ils prirent copie [5].

Une traduction anglaise de la règle, due à Hennessy et O'Looney, a été publiée, en 1871, dans l'*Irish Ecclesiastical Record* (t. VIII, 1871-1872, p. 178-190). Elle ne fut pas faite sur le texte de A^1, mais sur A^2, avec l'aide de la traduction latine de Colgan, retrouvée au couvent de Saint-Isidore à Rome, où avaient passé une partie des manuscrits de Louvain, à l'époque révolutionnaire. Cette traduction approximative élude les difficultés linguistiques en se contentant de rendre le sens général de chaque vers, au lieu du sens précis des mots. C'est ce qui a déterminé M. Joseph O'Neill à publier, l'an dernier, dans *Eriu*, conjointement avec une édition critique de la règle, une nouvelle traduction plus scrupuleuse d'après les quatre manuscrits connus [6].

La recension A est la plus longue ; elle est aussi de beaucoup la meilleure, au point de vue de l'intégrité linguistique. Bien que la

1. Ware, *Writers of Ireland*, p. 6. — Cet auteur écrivait en 1654.
2. *Annals of Ulster*. s. a. 792 : éd. W. M. Hennessy, Dublin, 1887, t. I, p. 273. — *Annals of the Kingdom of Ireland by the Four Masters*, s. a. 788 ; éd. J. O'Donovan, Dublin, 1856, p. 395.
3. O'Reilly, *op. cit.*, p. XXXIV.
4. E. O'Curry, *Lectures on the manuscript Materials of ancient Irish History*, Dublin, 1861. p. 373.
5. *Ibid*, p. 647.
6. Joseph O'Neill, *The Rule of Ailbe of Emly*, dans *Ériu*, t. III, 1907, p. 92-115.

Digitized by Google

règle ait été interpolée, il ne faudrait pas considérer nécessairement comme des additions tardives les strophes qui manquent dans B, car, comme le remarque M. O'Neill, il est possible qu'elles se soient trouvées dans l'original de cette recension, mais que les scribes de B les aient négligées par simple amour de la brièveté. Les strophes en question présentent, en effet, la même diversité de mètres que le reste du poème.

Nous n'avons pas à nous arrêter à ces questions de métrique : l'éditeur s'est expliqué là-dessus avec compétence et netteté [1].

Au point de vue du contenu de la règle, nous ferons observer qu'on y trouve moins d'exhortations d'une portée purement générale et présentées sous forme d'énumérations prolongées, que dans les autres règles poétiques, et plus de renseignements sur l'organisation du monastère et la vie des moines.

Les strophes 16-20, 22, 24-25[a], 25[c], 28, 29, 53 traitent de l'office divin et de diverses pratiques d'austérité. L'organisation de la vie monastique est fixée de la manière suivante : emploi du temps (str. 26, 39) ; devoir du réglementaire (str. 27) ; clôture (str. 33, 48, 52) ; éloignement des gens de guerre et des femmes (37[a]) ; nourriture (30-32, 34, 35) ; l'économe (40[a]) ; l'hôtellerie (41) ; l'*Airchinnech.* (41[a]) [2] ; les officiers du monastère (42) ; le cérémoniaire (?) (43) ; le messager (44) ; la confession (37). Il est traité aussi des vertus monastiques : silence et sobriété (21, 23) ; charité fraternelle (27[a], 27,[b] 27[d]) ; pureté de cœur (27[c]) ; patience et humilité (38).

Le commencement de la règle jusqu'au dernier mot de la 26[e] strophe s'est perdu dans le ms. 23. P. 3 (B[1]). Dans les 3 autres exemplaires, on lit en tête de la règle, le titre suivant :

> Riagol Ailbi Imleha oc tinchosc Eogain mic Sarain (Règle d'Ailbe d'Emly instruisant Eogan fils de Saran).

La première strophe porte : « Dis pour moi au fils de Saran que lourd est le fardeau qu'il assume », et la dernière : « Tu réciteras cette règle, tu l'écriras, à Clúain Coiláin, tu ne la dissimuleras pas, o fils ; pour l'amour de la piété tu diras ces enseignements à Eogan. »

Malheureusement, on ne possède aucune donnée biographique ou chronologique sur cet Eogan. Il est seulement mentionné dans le Martyrologe de Donegal, au 15 mars [3].

1. *Loc. cit.*, p. 93-94.
2. Sur le rôle de ce personnage, consulter J. H. Todd, *St. Patrick*, Dublin, 1864, p. 160-163.
3. J.H. Todd et W. Reeves, *The Martyrology of Donegal*, Dublin, 1864, p. 247, n. 3.

Digitized by Google

La langue de la règle est, dans son fond, le vieil irlandais [1], c'est-à-dire la langue parlée et écrite en Irlande du VIIIe ou, au plus tôt, du VIIe siècle, au Xe siècle [2]. Ceci constaté, peut-on sagement attribuer à S. Ailbe d'Emly en personne la composition de cette règle ? Ce saint, autant que l'on en peut juger par les documents les moins suspects, aurait cessé de vivre aux environs de l'an 540. Il vécut donc à une époque antérieure à l'âge du vieil irlandais, à l'époque dite *ogamique ;* et cette règle, s'il en était vraiment l'auteur, serait, avec la *Lorica* attribuée à S. Patrice, le plus ancien monument de la littérature chrétienne écrite dans l'idiome gaélique. Certes, rien, dans le contenu de la règle ne répugne à une telle ancienneté [3]. Mais il convient de remarquer que le biographe de S. Ciaran ne range pas S. Ailbe dans la liste d'auteurs de règles monastiques qu'il a dressée. Puis, ni dans la vie d'Ailbe renfermée dans le Codex Salmanticensis, ni dans d'autres vies du saint encore inédites, il n'est question d'une règle par lui composée [4].

Enfin, il n'est pas habituel que les auteurs de règles se nomment dans leur œuvre : le nom de S. Ailbe se rencontre sans celles-ci : « une prescription pour toi de la part d'Ailbe : ne pas déserter ton monastère » (str. 48).

Tout ceci nous porte à croire que la règle adressée au fils de Saran, encore qu'elle puisse être basée sur des enseignements réellement émanés de S. Ailbe, lui-même, ne peut être prise dans la

---

1. J. O'Neill, p. 93.

2. Sur les limites du vieil irlandais voir Wh. Stokes et Strachan, *Thesaurus Palaeohibernicus*, t. I. p, XI, Cambridge, 1901 ; Victor Tourneur, *Esquisse d'une histoire des études celtiques*, p. 14 (*Bibliothèque de la faculté de philosophie et lettres de l'université de Liége*). Liége, 1905.

3. Si ce n'est, peut-être, le passage de la str. 37a : « Guerrier ou femme ne sera pas là ou ils [les moines] habitent, » car S. Ailbe appartenant au premier ordre des saints d'Irlande, qui va de 343 à 544, n'aurait pas dû repousser les services et la société des femmes (*mulierum administrationem et societatem non respuebant ; quia super Petram Christum fundati, ventum temptationis non timebant* ou, d'après un autre ms : *nec laicos nec foeminas de ecclesiis repellebant*). Au contraire, les saints du second ordre (544-598) et les suivants « *mulierum... consortia ac administrationes fugiebant.* »

4. Les Bollandistes, au 12 septembre, ne donnent aucune vie de S. Ailbe. Après avoir cité la strophe de la règle traduite par Colgan dont nous avons parlé, Constantin Suyskenus ajoute : « An praelaudata regula canonicis regularibus scripta an monasterium Imelacense ab iisdem fuerit incultum, divinare non possumus » (t. IV de sept. p. 30 F.). — La vie de S. Ailbe contenue dans le ms. Rawl. B. 505. fol. 130 b. de la Bodléienne offre la même matière que la vie du Codex Salmant., p. 235 sq. mais une recension qui ne diffère de celle-ci que par des omissions (Ch. Plummer, *Zeitsch. f. celt. Philol.*, t. V. p. 434). — La vie renfermée dans le soi-disant codex Kilkenniensis, ms. V. 3. 4 de la Bibliothèque Marsh, de Dublin, fol. 135, ressemble à celle de Rawl. B. 505 (Ch. Plummer, *ibid.*, p. 436).

Digitized by Google

teneur que nous avons sous les yeux, pour son œuvre personnelle. C'est, sans doute, une composition que l'un de ses successeurs aura exécutée, à l'époque du vieil irlandais, pour Eogan de Clúain Cóiláin.

Cette restriction n'empêcherait pas que l'on continuât à placer sous le nom de S. Ailbe, qui peut en être la source primitive, ce poème monastique, médiocre assurément au point de vue esthétique, mais qui révèle des aspects de vie religieuse à plusieurs égards intéressants.

VI.— RÈGLE EN VERS DE S. CIARAN DE CLONMACNOISE († 549).

S. Ciaran Mac In Tsair, c'est-à-dire « le fils du charpentier », naquit probablement en 512, et fonda vers 544 le célèbre monastère de Clonmacnoise, à la tête duquel il ne demeura que très peu d'années, puisqu'il mourut, croit-on, en 549. On lui attribue une règle monastique. L'auteur de sa vie citée plus haut, le range parmi les « octo principuos regularum conditores ». Le biographe du *Livre de Lismore* le dépeint comme « un homme qui fonda une grande église de laquelle sortirent une règle et la sagesse et l'instruction pour toutes les églises d'Irlande », et il poursuit : « que les anciens de ce monastère gardent les règles et les enseignements des coutumes qu'ils ont reçus du maître Ciaran : car ce sont ces règles et ces coutumes qui ont été répandues à l'étranger et portées à tous les monastères des saints d'Irlande [1]. » Qu'est devenue cette règle fameuse ?

Ussher nomme, parmi les auteurs de règles, « Kieranus, filius artificis, a quo regulam monasticam conscriptam fuisse liber Navanensis indicat [2]. » Le livre de Navan, qu'Eugène O'Curry identifie avec le *Book of the Ua Chongbhail*, est considéré comme perdu [3]. Sir J. Ware ne donne pas la règle de Ciaran pour existante [4]. Il la confond d'ailleurs, à son ordinaire, avec la « Lex » qui porte le nom du saint dans les *Annales*. Cependant des mentions comme celles-ci, extraites des *Annales d'Ulster*, montrent bien qu'il ne s'agit pas là d'une règle monastique :

---

1. *Life of Ciarán of Clonmacnois*, dans le *Book of Lismore*, éd. Whitley Stokes, Oxford, 1890, p. 263. — La vie des *Acta SS. Hiberniae ex cod. Salmant.* (col. 155 sq.) ne contient rien sur la règle de Clonmacnoise.
2. Ussher, *Works*, t. VI. p. 484.
3. O'Curry, *Manuscript Materials*, p. 20.
4. Ware, *Op. cit.*, p. 14.

Digitized by Google

La *Lex Cairain* fut promulguée *parmi le peuple* du Connaught. — La *Lex Quiarain* fut *levée* sur Cruachan par Muirgius [1].

O'Reilly signale une règle monastique métrique portant le nom de Ciaran, soi-disant conservée dans la bibliothèque de Trinity College à Dublin ; mais le mauvais état du catalogue ne lui permit pas de la découvrir en 1820 [2]. Il ne semble pas que Trinity College possède actuellement pareille règle [3].

Enfin, O'Curry mentionne une règle de S. Ciaran en 64 vers (c.-à-d. de 16 strophes), sans oser décider si elle est de Ciaran de Saighir ou de Ciaran de Clonmacnoise [4]. C'est cette pièce que feu John Strachan a publiée dans *Ériu*, sans traduction, d'après le ms. 23. P. 3, fol. 14 de l'Académie Royale d'Irlande [5]. On n'en connaît pas d'autre manuscrit.

VII. — RÈGLE DE SAINT BRENDAN DE CLONFERT (✠ v. 577).

La troisième règle citée par l'auteur de la *Vita Kiarani* est celle de S. Brendan, abbé de Clonfert, le célèbre « Navigateur ». Les biographes de ce saint prétendent qu'elle lui fut dictée par un ange, dans la plaine de Magh Ai, et que de leur temps elle existait encore (et illa usque hodie manet apud successores Brendani [6]). De cette règle merveilleuse aucune trace ne subsiste à l'heure actuelle [7].

VIII. — RÈGLES DE SAINT COLUMBA OU COLOMBCILLE D'HY (✠ 597 ?).

Une règle portant le nom de S. Colombcille, court recueil de prescriptions et de maximes ascétiques, en prose irlandaise, existe dans deux manuscrits :

1° Ms. 5100-4 de la Bibliothèque Royale de Bruxelles, p. 23 ; copie du frère O'Clery.

---

1. *Annals of Ulster*, s. a. 787 et 813 ; éd[1] W. Hennessy, p. 267, 303. Voyez *Chronicum Scotorum*, éd. W. Hennessy, p. 129.
2. O' Reilly, *Op. cit.*, p. XXXV.
3. Abbott (*Catalogue of the Manuscripts of Trinity College Dublin*. Dublin and London, 1900) ne la signale pas.
4. O'Curry, *op. cit.*, p. 373.
5. J. Strachan, *Two Monastic Rules*, *Ériu*, t. II, 1905, p. 227-228.
6. *Acta Brendani*, § 1, chez De Smedt et De Backer, *Acta SS. Hib. ex cod. Salmant.*, col. 113 ; cf. col. 763. — Cod. Marsh de Dublin, fol. 57 a. b. — *Book of Lismore*, p. 252. — Cf. Ware, *op. cit.*, p. 16 ; O'Reilly, *op. cit.*, p. XXXVII.
7. *The Ecclesiastical Record*, t. VIII, p, 178 ; O'Donoghue, *Brendaniana : S. Brendan the Voyager in Story and Legend*. Dublin, 1893, p. 67

Digitized by Google

2° Ms. Rawl. B. 512, fol. 40b 2, de la Bibliothèque Boldléienne d'Oxford.

Colgan fit, au XVIIe siècle, une traduction latine de ce morceau irlandais [1] pour Haeften, qui remarque avec raison, après cet auteur : « non videtur haec esse coenobitica Sti Columbae regula, seu [*lisez :* sed] eremitica seu praescripta fratribus in eremo degentibus [2] ».

Cette règle a été éditée et traduite en anglais sur le manuscrit de Bruxelles pour Reeves [3]. Texte et traduction ont été reproduits chez Haddan et Stubbs [4], la traduction seulement en appendice au second volume de *Celtic Scotland* de William F. Skene [5] et dans le *Dictionary of Christian Antiquities* de Smith et Wace, dans l'article « *Monastery* » [6].

Le Dr Kuno Meyer a donné, sans traduction, dans ses *Mitteilungen aus irischen Handschriften* [7], le texte de Rawl. B. 512, précieux pour amender les passages défectueux de la copie d'O'Clery ou de l'édition de Reeves.

Outre cette règle destinée à des ermites, Columba composa-t-il une règle cénobitique ? Colgan et Reeves n'ont point osé répondre nettement à cette question, et l'on ne peut qu'admirer leur prudence, car la balance exacte des témoignages peut à peine conduire à autre chose, dans l'espèce, qu'à des probabilités [8].

On ne peut s'appuyer solidement sur le passage de la discussion de Whitby (664) entre Colman, évêque de Lindisfarne, et Wilfrid, rapportée par Bède, où le tenant des usages romains dit :

> « De patre autem vestro Columba et sequacibus ejus, quorum sanctitatem vos imitari et *regulam* ac praecepta coelestibus signis confirmata sequi perhibetis, possem respondere... [9] »

Ici, le mot « regula » peut bien n'avoir pas d'autres sens que celui

1. Colgan, *Trias thaumaturga*, p. 471.
2. Haeften, *Disquisitiones monasticae*, t. I, tract. VI, disq. VIII, p. 63-64. — Cf. Reeves, *Vita Columbae by Adamnan*. Dublin, 1857, p. 337-338.
3. Reeves, *Primate Colton's Visitation*, p. 109 ; *Vita Columbae by Adamnan*, p. 337.
4. Haddam et Stubbs, *Councils and ecclesiastical documents relating to Great Britain and Ireland*, t. II, p. 119.
5. G. W. Skene, *Celtic Scotland*, t. II. *Church and Culture*, Édimbourg, 1877, p. 508.
6. *Dictionary of Christian Biography*, t. II, p. 1238.
7. K. Meyer, dans la *Zeitschrift f. celt. Philol.*, t. III, 1901, p. 28-30.
8. Cf. Reeves, *Vita Columbae*, p. 337 sq. ; *Primate Colton's Visitation*, p. 109.
9. Bède, *Hist. eccl.*, III, 25. PL. t. XCV, col. 162.

Digitized by Google

du mot vague qui suit, « praecepta », ou se rapporter à des usages de discipline ecclésiastique, le fond de la discussion roulant sur la question de la date de la fête de Pâques.

Cependant, le biographe de Ciaran classe Columba parmi les « regularum conditores ». D'autre part, il est vraisemblable que le fondateur d'Hy ait écrit une règle pour ce monastère et ceux qui s'y rattachaient sous le nom de *familia Columbae* [1]. Dans un catalogue de la bibliothèque de Fulda, dressé au IXe siècle, on trouve mentionné, à côté d'une *regula abbatis Comgelli*, une *regula abbatis Columbi cellae* [2]. La difficulté est de savoir si cette mention vise la règle à l'usage des ermites ou la règle probablement écrite pour le monastère d'Hy. Nous pencherions pour cette dernière interprétation. Les règles de Comgall et de Colombcille signalées là, devaient être, en effet, rédigées en latin, comme tous les autres ouvrages qui figurent dans ce catalogue. Puis, la règle des ermites est si courte et d'une portée si restreinte qu'on s'expliquerait difficilement qu'on en eût fait mention, sous un numéro spécial, dans le catalogue de Fulda. Voilà, toutefois, semble-t-il, tout ce qu'il est permis d'avancer en faveur de l'attribution à S. Columba d'une règle cénobitique.

IX. — RÈGLE DE SAINT LUA OU MOLUA († v. 600).

S. Lugidus, Lua ou Molua, dont la principale fondation fut Clonfert-Mulloe, sur les confins du Leinster et du Munster (Queen's County), passe pour avoir rédigé un règle monastique qu'un certain évêque Dagan aurait emportée à Rome pour la présenter à l'approbation de S. Grégoire-le-Grand, lequel, l'ayant lue, aurait fait cette réflexion :

> « Vir cujus est regula circumsepsit circa familiam suam usque ad celum » [3].

L'auteur de la *Vita Lugidi* a l'air, comme le remarque le Bollandiste Boshius, de nous donner un *compendium* de cette règle dans cette phrase :

> « Lugidus diem in tres partes dividebat : prima ad orationem, secunda ad lectionem, tertia ad operationem [4]. »

Division tripartite de la journée du moine que l'on trouve égale-

1. Voir Bède, *Hist. eccl.*, V, 9, PL. t. XCV, col. 242 A. B.
2. G. Becker, *Catalogi bibliothecarum antiqui*. Bonnae, 1885, p. 30.
3. *Vita Lugidi*, c. 64 (*Acta SS. Hiberniae ex cod. Salmant.*, col. 285) ; *Vita*, c. 48 (Fleming, *Collectanea Sacra*, p. 377).
4. *AA. SS. Boll.*, t. I d'août, 3e éd., p. 352 c.

Digitized by Google

ment formulée dans les règles de Colombcille [1], de Colomban [2] et de Mochuta de Rathin [3].

Cette règle, primitivement composée en vers irlandais, aurait été, suivant O'Reilly [4], traduite en latin. Le texte irlandais était encore réputé existant au commencement du XIXe siècle, au rapport d'O'Reilly; toutefois, il n'a pas pu le découvrir. Il n'a point été signalé depuis, à notre connaissance.

X. — RÈGLE DE SAINT COMGALL DE BANGOR (✠ 601/602).

Une règle en vers irlandais attribuée à S. Comgall, abbé de Bangor, dans l'Ulster, contenue dans les quatre mêmes manuscrits que la règle de S. Ailbe (Brux. 5100-4, p. 31-33 ; R. I. A., 23. N. 10, p. 88 et 17; R. I. A., 23. P. 3, fol. 13^b-13^d ; Tr. C. H., 1, 11, p. 157^a b) a été publiée par J. Strachan avec traduction anglaise [5].

Cette règle est beaucoup plus courte que celle de S. Ailbe. Elle ne compte que 36 strophes dans sa recension la plus longue. Elle a d'ailleurs été largement interpolée [6]. Les généralités morales y occupent le plus de place (str. 1, 2, 5-11, [12^a], 16, [16^a], 17, 18-22, 26, 28, [28^a, 28^b, 28^c], 29). Tout ce qui a trait à l'office divin, à la prière privée, aux pratiques de mortification est compris dans les interpolations : [str. 3^a, 3^b, 13, 13^a, 13^b, 13^c, 27^a]. La constance dans la pénitence est conseillée dans la str. 3, 23, 24, 27. Il est, par ailleurs, parlé du manger (str. 4), de la direction (str. 14, 15), de la délivrance des captifs ([str. 16^b]).

Selon Strachan, cette pièce serait, considérée du point de vue linguistique, antérieure à l'an 800 [7]. Mais qu'elle soit de S. Comgall, on ne peut guère songer à le soutenir, pour les mêmes motifs que nous avons présentés à propos de la règle de S. Ailbe. Dans trois manuscrits, le poème est anonyme ; un seul, celui de Bruxelles porte le nom de Comgall [8].

---

1. *Rule of Colomcille*, § 16.
2. Colomban, *Regula*, c. III, PL. t. LXXX, col. 211.
3. *Rule of S. Mochuta*, chez Reeves, *The Culdees of the British Islands*. Dublin, 1864. p. 83.
4. O'Reilly, *op. cit.*, p. XLI.
5. J. Strachan, *An Old-Irish Metrical Rule*, dans *Ériu*, t. I, 1904, p. 191-208. — La fin de la règle qui paraissait, tout d'abord, manquer dans 23. N. 10, a été retrouvée à la page 17 de ce ms. (Cf. *Ériu*, t. II, 1905, p. 58-59.)
6. J. Strachan, *loc. cit.*, p. 191-192. — Dans nos citations de strophes, nous mettons entre crochets [ ] celles qui sont interpolées.
7. J. Strachan, *loc. cit.*, p. 192.
8. Il porte la suscription : *Riagail Comhgaill Bendçhair indso*. Dans 23. P. 3, le poème est appelé *Riagail in Chuimded* (Cf. *Ériu*, t. II, p. 59).

Digitized by Google

Il est cependant difficile de douter que Bangor n'ait point eu de règle propre. L'hymne chantée par les moines de cette abbaye, qui figure dans leur antiphonaire, le prouve clairement [1]. Cette hymne porte le titre : *versiculi familiae Benchuir* et commence ainsi :

« Benchuir bona regula,
Recta atque divina,
Stricta, sancta, sedula,
Summa, justa, ac mira. »

Or, il est très probable que l'auteur de la « Benchuir bona regula » n'est autre que Comgall, le fondateur du monastère.

L'un de ses biographes parle d'un certain Conathus qui vécut sous la règle de Comgall, « qui mansit deinceps sub regula S. Comgalli » [2], et la *Vita Munnu seu Fintani* dit que ce saint demeura également près de Comgall « legens apud eum et addiscens regulam ejus » [3]. Un morceau de vieil irlandais, très mutilé, renfermé dans un manuscrit de la collection Stowe, conservé aujourd'hui dans la bibliothèque de l'Académie Royale d'Irlande, sous la cote, C. I. 2, offre ce bout de phrase sur le jeûne : « Du jeûne de la règle de Comgall, c.-à-d. le mercredi d'avant Pâques (Den troscuth hi *riagil Chomgill*. i. in Chetaín ria Caisc [4]) ». Il n'est fait aucune mention d'un tel jeûne dans la règle en vers de Comgall récemment éditée, c'est donc à une autre règle du même abbé que se rapporte ce détail. On peut supposer que cette règle est celle qui est mentionnée dans le catalogue de la bibliothèque de Fulda dressé au IXe siècle [5].

XI. — RÈGLE DE SAINT COLOMBAN (✠ 615).

La règle de S. Colomban fut écrite à Luxeuil pour des moines gaulois, mais elle porte l'empreinte des traditions ascétiques et disciplinaires irlandaises. Après les études et les éditions si précieuses de M. Otto Seebass, il serait superflu d'y insister. Rappelons qu'elle comprend deux traités. Le premier appelé simplement *Regula* ou *Regula monachorum*, se compose de dix chapitres : I. *De obedientia*. — II. *De silentio*. — III. *De cibo et potu*. — IV. *De paupertate*. — V. *De vanitate calcanda*. — VI. *De castitate*. — VII. *De cursu psalmorum*. — VIII. *De discretione*. — IX. *De*

1. *The Antiphonary of Bangor*, éd. J. E. Warren, part II. London, 1895, p. 28.
2. Cf. Fleming, *Collectanea sacra*, p. 434.
3. Fleming, *ibid.*; *AA. SS. Boll.*, t. IX d'octobre, p. 334 A, 335 A.
4. O. J. Bergin, *A fragment of Old Irish*, dans *Ériu*, t. II, 1905, p. 224-225.
5. G. Becker, *Catalogi bibliothecarum antiqui*, p. 30.

Digitized by Google

mortificatione. — X. *De perfectione monachi.* L'authenticité de cette partie est incontestable. Elle a été successivement éditée par Melchior Goldastus, Thomas Messingham, Charles Stengel [1], Fleming, Margarin de la Bigne [2] et Migne [3]. La dernière édition, bien supérieure aux précédentes, a été donnée par O. Seebass, en 1895 [4].

Le second traité se compose de quinze courts chapitres de sanctions pénales. Il est bien de S. Colomban dans son fond, mais on y distingue des adjonctions empruntées aux vieux pénitentiels irlandais, utilisés d'ailleurs déjà par Colomban lui-même [5]. Ce traité, communément appelé *Regula coenobialis*, porte parfois dans les manuscrits le nom de *Regula fratrum* ou *patrum Hibernensium.* Pour compléter la liste, donnée par Seebass, des manuscrits qui présentent ou ont présenté ce titre ou un titre sensiblement semblable, citons les trois exemplaires possédés, en 822, par la bibliothèque de Reichenau, dont deux étaient intitulés : *Regula Hybernensium fratrum* et l'autre : *Regula monachorum Hybernensium* [6], puis la *Regula coenobialis fratrum Hybernicensium* du *Codex regularum*, n. 587, de la bibliothèque de Klosterneuburg, près de Vienne (XIe-XIIe siècle) [7].

Seebass a étudié les manuscrits de la *Regula coenobialis* et en a donné une nouvelle édition dans la *Zeitschrift für Kirchengeschichte* (t. XVII, 1896, p. 215-234).

(La fin prochainement.) D. L. GOUGAUD.

---

1. Voir Ussher, *Brit. eccles. Antiquitates*, *Works*, t. VI, p. 484.
2. *Maxima bibliotheca veterum patrum*, Lugduni, 1677, t. XII, pp. 3-5, reproduit le texte donné par Fleming, dans les *Collectanea Sacra* (Lovani, 1667).
3. Migne (PL., t. LXXX, C.210 sq.), reproduit l'édition d'Holsten-Brockie qui soude sa *Regula Columbani* et la *Regula Coenobialis*, celle-ci formant le chap. X de celle-là, la lection *de perfectione Monachi* étant jointe au ch. IX. Le texte de Fleming et d'Holsten diffèrent d'ailleurs beaucoup.
4. O. Seebass, *Regula monachorum S. Columbani abbatis*, dans la *Zeitschrift für Kirchengeschichte*, t. XV, 1895, pp. 366-386. — Voir O. Seebass, *Ueber Columbas von Luxeuil Klosterregel*, Dresden, 1883.
5. Cf. O. Seebass, *Ueber die sogen. Regula Coenobialis Columbani und die mit dem Poenitential Columbas verbundenen kleineren Zusätze*, dans la *Zeitsch. f. Kirchengeschichte*, t. XVIII, 1897, pp. 58-76 ; l'article du même auteur sur S. Colomban, dans le *Realencyklopädie f. protest. Theologie u. Kirche*, Leipzig, 1898, t. IV, p. 243.
6. G. Becker, *Catalogi bibliothecarum antiqui*, pp. 11-12.
7. Voir sur ce ms. Zeuss, *Grammatica celtica*, Berlin, 1853, p. 933, et *Revue celtique* t. II, pp. 112-115.

Digitized by Google

JACQUES DE VITRY.

SES RELATIONS AVEC LES ABBAYES D'AYWIÈRES ET DE DOOREZEELE.

L'origine du célèbre religieux d'Oignies et son activité dans notre pays, antérieurement à sa promotion au siège épiscopal de St-Jean d'Acre, ne sont qu'imparfaitement connues. Les documents font défaut, et l'on en est réduit à des conjectures. Le moindre vestige de son séjour en Belgique a son importance, aussi crois-je faire œuvre utile en signalant quelques textes provenant des anciennes archives de l'abbaye cistercienne d'Aywières en Brabant, qui se rapportent à ses relations avec ce monastère, transféré d'Awirs à Lillois près de Nivelles en 1210 et peu après à Couture-St-Germain.

Dans une charte de 1211, par laquelle Henri, duc de Brabant, confirme aux religieuses la dîme de Rèves, que Wautier de Rèves leur avait abandonnée, on trouve parmi les témoins, signalé comme prêtre, « magister Jacobus de Vitriaco » [1]. Jacques de Vitry appartenait-il déjà en ce moment au prieuré d'Oignies ? Impossible de le dire.

Le chartrier d'Aywières contenait autrefois une lettre de Jacques de Vitry relative à une donation faite par lui à ce monastère. Nous n'en avons plus que l'analyse conservée dans l'*Inventaire et répertoire des lettriages et documents du monastère*, composé en 1640, par D. Antoine Cornez, religieux de l'abbaye d'Aulne [2], mais elle est faite avec soin :

« Lettres de Jacobus de Vitriaco avec un seel en cire verde pendant sans date. Par lesquelles il donne aux dames d'Aywières six muids de froment, cincque muyds d'avoine et demy muyd de pois, que sire Jean de Cameraco avoit de pension sur l'église St-Géry, et huict libvres blanc moins six solz sur l'église St-Aubert

1. Cartulaire de l'abbaye d'Aywières. Stock in-folio (Bibl. de l'abbaye de Maredsous), p. 300 ; Cartul. dit Stock in-4°, f. 22 (aux Archives du Royaume à Bruxelles, Arch. eccl. de Brabant, n° 1808.)

2. Ms. à la Bibl. de l'abbaye de Maredsous, f. 7v.

Digitized by Google

avec le moictiez de la maison dudit sire Jean en la ville de Cambray. Et tous droicts qu'iceluy Cameraco avoit en sa terre de Villers, selon le pouvoir que ledit Vitriaco dist avoir d'iceluy sire Jean, de les donner en aulmosne. Icelles cottées nu. 19. »

Il n'y a pas de date, mais la lettre doit être placée entre 1210 et 1216, dates extrêmes de l'établissement des religieuses en Brabant et de l'élévation de Jacques de Vitry à la dignité épiscopale. Le texte ne permet pas de constater ce que Jacques était en ce moment. Toutefois, s'il agit de ce Jean de Cambrai, junior, neveu de Jean de Cambrai, chantre de l'église cathédrale d'Acre, mentionné comme décédé « qui relictis omnibus pro Christo cum divitiis suis migravit ad Christum » dès avant le 22 septembre 1218 [1], il y a lieu de supposer que ce clerc abandonna ses biens avant de partir pour l'Orient et que Jacques de Vitry en disposa lui-même avant son départ pour l'Italie, donc antérieurement aux premiers mois de 1216. Malheureusement l'*Inventaire et répertoire* ne renferme aucun autre acte relatif à cette donation ; et il y a lieu de supposer que de bonne heure les religieuses d'Aywières échangèrent ces revenus trop éloignés contre d'autres plus à leur portée.

Peut-être du fait qu'un clerc de Cambrai a institué Jacques de Vitry son légataire, pourrait-on être amené à lui supposer des relations spéciales avec le Nord de la France. Le ms. 410 de la Bibliothèque de Cambrai est un recueil de textes du XIIe siècle, provenant de la cathédrale de Cambrai et sur lequel une main du XIIIe a écrit : « iste liber est Jacobi de Vitriaco, curati de Wasiers » [2]. Y aurait-il quelque relation entre le curé de Waziers [3] et notre personnage ? Encore une fois impossible de le dire.

Entre 1211 et 1216, probablement en 1213, Maître Jacques de Vitry intervint comme arbitre entre l'abbaye d'Aywières et Iwan de Rèves. Ce clerc, qui appartenait à l'importante famille de Rèves et était attaché à l'église de Nivelles, était un bienfaiteur de l'abbaye. C'était grâce à son intervention que le monastère s'était établi à Lillois, dans un domaine qu'il lui avait cédé, probablement en considération de sa sœur ou de sa parente, la religieuse Marie de Rèves. Cette donation s'était effectuée en 1210 [4] ; en 1212, il avait

1. Lettre de Jacques de Vitry (*Zeitschrift f. K. G.*, t. XV, p. 578). En 1217 ce Jean de Cambrai figure comme chapelain de l'évêque d'Acre, et Jacques de Vitry le recommande spécialement aux prières des religieuses d'Aywières (*ib.*, t. XIV, p. 118).

2. *Catal. gén. des manuscrits des bibliothèques publiques de France*, t. XVII, p. 153.

3. France, dép. du Nord.

4. Cartul. in-4°, f. 12.

Digitized by Google

également donné la dîme de Rèves [1]. L'acte par lequel Iwan de Rèves ratifie l'arbitrage de Jacques de Vitry est daté de 1213 et passé devant l'abbé d'Aulne mentionné dans la lettre de Jacques, mais celui-ci ne figure plus dans cette ratification [2].

Nous retrouvons de nouveau Jacques de Vitry en relation avec l'abbaye d'Aywières vers la même époque. La lettre n'a pas de date [3]. Deux éléments permettraient de préciser, la donation de la dîme de Braine et la mention de la légation apostolique. Malheureusement l'*Inventaire* ne renseigne aucune pièce relative à la donation de ce N. ou W. de Braine [4]. Quant à la délégation, elle doit se rapporter à Robert de Courçon, légat en 1213 pour la prédication de la croisade.

En Terre-Sainte, Jacques de Vitry ne perdit pas de vue les moniales d'Aywières, et il les tint au courant des péripéties de sa carrière agitée par une série de lettres, précieuses entre toutes pour l'histoire de la cinquième croisade [5]. On peut supposer en toute vraisemblance qu'il vint les revoir en 1226 lors de son retour en Belgique. Plus tard, quand il occupait le siège de Tusculum, il voulut leur donner une nouvelle preuve de son dévouement, en leur léguant des revenus qu'il avait acquis pour son usage personnel. La lettre de donation est datée du 26 décembre 1234, de Pérouse où il se trouvait alors aux côtés du pape Grégoire IX [6].

On sait que dans le premier quart du XIIIe siècle l'ordre cistercien avait pris un grand essor en Belgique, et que de nombreux monastères de femmes avaient ambitionné l'honneur et les avantages d'une affiliation à Cîteaux. Jacques de Vitry prit, semble-t-il, un vif intérêt à ce mouvement. C'est lui qui fut chargé vers 1214-1215 par la comtesse Jeanne de Flandre et de Hainaut de mener à bonne fin la fondation du monastère d'Epinlieu [7]. J'avais cru autrefois que c'était peut-être lui aussi qui sollicita l'incorporation du monastère de Doorezeele à l'ordre de Cîteaux ; un examen plus attentif m'a déterminé à rapporter ce fait plutôt à son successeur.

La charte du 18 octobre 1234, par laquelle les abbés de Cambron

1. *Ibid.*, f. 12v.
2. Annexes I, II.
3. Annexe III.
4. L'*Inventaire*, (f. 66v) dit : « Lettres de Jacobus de Vitriaco confirmant les donations que W. de Braine avoit faict aux dames d'Aywiers de la disme qu'il avoit à Braine l'Alœud sans date. Icelles cottées, nu. 154.
5. La dernière édition a été donnée par R. Röhricht dans le *Zeitschrift f. K.G.*, t. XIV, pp. 97-118; t. XV, p. 568-587 ; t. XVI, p. 72-114).
6. Annexe IV.
7. *La fondation de l'abbaye d'Epinlieu* (*Revue bénédictine*, t. IX, 1892, pp. 381-383).

Digitized by Google

et de Loos déclarent avoir vu la lettre de l'abbé de Cîteaux relative à cette incorporation, dit simplement qu'elle s'est faite à la demande de l'évêque d'Acre, dont le nom n'est pas donné[1]. Toutefois diverses raisons permettent de croire qu'il doit s'agir de l'évêque Raoul de Tournai, qui figure au 21 mars dans plusieurs nécrologes de notre pays[2], et dont il est dit, notamment dans le nécrologe de l'abbaye cistercienne de Baudeloo : « Ob. domini Radulphi episcopi Acconensis sive Akers anno domini XIII^c XXXV° qui obtinuit in capitulo generali ut permaneret abbatia, missa[3] ». La date de 1335 pour 1235 est évidemment fautive, car on rencontre encore ce personnage le 3 avril 1245[4].

Les origines de l'abbaye de Doorezeele n'ont pas encore été tirées au clair. On sait que la communauté de Doorezeele est une colonie de l'abbaye de Ghistelles, qui se sépara de l'abbaye-mère pour embrasser la règle de Cîteaux. Une charte de l'abbesse Catherine de Ghistelles de décembre 1234 dit que cette fondation se fit à la demande de l'évêque de Tournai, Wautier de Marvis, et de l'archidiacre en ce temps, R., qui est évidemment Raoul. Wautier de Marvis gouverna de 1219 à 1251. Quant à Raoul, on le rencontre comme archidiacre de Flandre de 1218, ou du 3 septembre 1222 au plus tard, à mars 1231[5]. Quand se produisit l'intervention de Raoul ? Si c'est comme évêque d'Acre, ce ne peut être avant 1231, car c'est en cette année que mourut son prédécesseur Jean de Provins[6], ni après le 18 octobre 1234, date de la lettre des abbés de Cambron et de Loos. Ce ne peut être lors du chapitre général de septembre de cette année, car il y avait déjà plusieurs années que l'abbé de Cîteaux avait soumis Doorezeele à la paternité de Clairvaux. L'abbé de ce dernier monastère avait visité une fois Doorezeele, mais depuis quelque temps il n'avait pas fait la visite annuelle. Si l'on suppose que cette visite a été omise en 1234, 1233 et 1232, ou même simplement 1234 et 1233, l'*aliquanto tempore* s'expliquerait et on pourrait

1. Annexe V.

2. Ign. de Coussemaker, *Cartulaire de Cysoing*, p. 727 ; Vos, *L'abbaye de St-Nicolas-des-Près à Tournai*, t. I, p. 355 ; Obituaire d'Eeckhout dans *La Flandre*, 1869-70, p. 314; Obituaire ms. du Chapitre de Tournai aux Archives de l'État à Mons. Je reviendrai prochainement sur ce personnage.

3. Ms. 481, f. 11^v de la Bibl. de l'Université de Gand.

4. Paoli, *Codice diplomatico*, 258 ; R. Röhricht, *Syria sacra* (*Zeitschrift des Palästina-Vereins*, t. X, 1887, p. 21).

5. A. d'Herbomez, *Chartes de St-Martin de Tournai*, t. I, p. 291 ; Van Lokeren, *Chartes de St-Pierre à Gand*, t. I, pp. 254, 258, 259 ; Vos, *Les dignités et les fonctions le l'ancien chapitre de Tournai*, t. I, p. 246 ; Weale, *Chronica monasterii S. Andreae urta Brugas*, p. 64.

6. Alberic (M.G.H., XXIII, 923 ; Röhricht (*Syria Sacra*, p. 21), ne mentionne Raoul qu'à partir du 25 juillet 1235.

Digitized by Google

supposer une visite en 1232 ou même 1231, et dater l'affiliation à l'ordre du chapitre général de 1231. Dans ce cas-là on pourrait également supposer que Raoul était déjà évêque d'Acre quand il intervint en faveur de Doorezeele. Toutefois il ne serait pas impossible que son intervention date de l'époque où il était encore archidiacre de Tournai [1], et que dans la lettre de l'abbé de Cîteaux on lui ait donné le titre qu'il avait à l'époque où cette lettre fut écrite.

Si nous avions la date de la lettre de l'abbé de Cîteaux au lieu de l'*et cetera* du vidimus, nous aurions un des deux termes extrêmes ; si même nous avions le nom intégralement transcrit, nous pourrions aussi fixer un terme extrême. Malheureusement nous n'avons que l'initiale G. Est-ce Gautier, est-ce Guillaume ? Impossible de le dire. Si encore on avait une liste chronologique sûre des abbés de Cîteaux, mais on discute sur les abbatiats de Gautier et de Guillaume [2]. Quand finit Gautier, quand exactement Guillaume commence-t-il ? On discute. J'ai réuni assez bien d'actes des abbés de Cîteaux à cette époque, et partout je ne rencontre que l'initiale G., laquelle peut s'appliquer à Gautier et à Guillaume, et même le W., qui se rencontre à Liége, ne peut guère nous avancer, puisque dans notre pays nous trouvons la forme Wautier. De ce côté il n'y a donc pas de solution possible, et force nous est de nous en tenir à la date approximative fournie par l'acte du 18 octobre 1234 ; l'affiliation a eu lieu quelques années auparavant. Quoi qu'il en soit, dans un acte de juin de 1235 l'abbé Thierry de Baudeloo fit connaître qu'il avait reçu de l'abbé de Clairvaux la paternité sur les monastères d'Eecloo (Oosteecloo) et de Doorezeele [3] ; mais sans préciser à quelle date cette charge lui fut confiée [4].

---

1. Vos (*Les dignités du chapitre de Tournai*, t. I, p. 245) admet l'existence de deux Raoul qui se sont succédé dans l'archidiaconé de Flandre: le premier qui serait devenu évêque de St-Jean d'Acre et serait mort le 21 mars 1229 (1204-1218), l'autre (1218-1228), qui serait mort le 23 juillet 1228. Ces renseignements sont fautifs, et, jusqu'à preuve du contraire, je crois que l'évêque d'Acre est l'archidiacre Raoul, qu'on rencontre dans les actes de 1218 à 1231.

2. *Gall. christ.*, t. IV, col. 992-993 ; *Hist. litt. de la France*, t. XVIII, pp. 338-339.

3. Archives de l'État à Gand. Chartrier de Doorezeele, original.

4. Je suis porté à croire que la fondation de l'abbaye s'effectua entre le 16 juin 1227. et l'année 1231 ou 1232. A la date du 16 juin 1227 on voit l'abbaye de Ghistelles encore en possession de ses droits sur l'église de Doorezeele (De Potter et Broeckart, *Geschiedenis van de gemeenten der Provincie Oostvlaanderen*, II, p. 134, note 1 ; charte qui est faussement datée par Wauters, *Table chronol. des chartes*, t. IV, p. 38), sans qu'il y ait la moindre allusion à une fondation, comme dans l'acte de décembre de 1234. D'un autre côté la fondation fut consentie sous l'administration de l'archidiacre Raoul, donc avant 1231 ou 1232. Il est vrai que les auteurs modernes, à la suite du *Gallia*, parlent de la première abbesse, Alide Van de Walle, décédée en 1215, mais cette date ne repose sur aucun document autorisé.

Digitized by Google

Toutefois il reste un doute. Si mon hypothèse sur la date probable de la fondation de Doorezeele était contredite par quelque nouveau texte, si cette fondation était antérieure à 1227 et si son affiliation à l'ordre de Cîteaux remontait au-delà de 1229, date de l'élévation de l'évêque d'Acre au siège de Tusculum, rien n'empêcherait d'admettre que l'évêque d'Acre, dont il est question dans l'acte du 18 octobre 1234, ne fût Jacques de Vitry, sauf peut-être qu'on serait plutôt tenté d'identifier cet évêque avec l'archidiacre de Tournai qui s'intéressa grandement à la fondation du monastère. Mais encore ici ce n'est qu'une pure hypothèse, car nous manquons de renseignements précis sur la durée exacte de son administration dans l'archidiaconé de Flandre. Faut-il vraiment, avec M. Vos, distinguer deux archidiacres Raoul, qui se sont succédé à Tournai dans l'archidiaconé de Flandre ? Quand commence exactement l'administration de Guillaume de Bigard, que M. Vos signale pour la première fois en juin 1235 [1] ? Il est clair que si l'archidiaconat de Raoul s'était prolongé au delà de 1231, en 1233 ou 1234, il faudrait le distinguer de l'évêque d'Acre, et, dans ce cas, admettre avec M. Vos deux archidiacres du nom de Raoul et identifier le premier avec l'évêque d'Acre. Par le fait-même tomberait le rapprochement basé sur la charte de décembre 1234. En somme, si, à mon avis, il est peu probable qu'il s'agisse de Jacques de Vitry dans l'acte du 18 octobre 1234, cette possibilité n'est nullement exclue, et c'est à ce titre que je me suis permis d'examiner ce document dans cette petite contribution à la biographie du grand évêque de St-Jean d'Acre.

D. URSMER BERLIÈRE.

I

Jacques de Vitry termine un différend entre Iwan de Rèves et l'abbaye d'Aywières.

Vers 1213.

Cum abbatissa et conventus de Awiria ex una parte et Iwanus clericus de Ravia ex alia parte cumpromisissent in magistrum Jacobum de Vitriaco et in sororem Mariam de Roavia de elemosina quam dedit predictus Iwanus conventui de Awiria, et de quibusdam aliis rebus, ego Jacobus, consensu sororis Marie, in presentia abbatis de Alna et fratris R. de Brosella, monachi Villarii, et abbatisse et conventus de Aweria et domini Iwani sic dixi. Volumus quod CCXL libras alborum quibus Iwan dicit conventum sibi

1. Vos, t. I, p. 247.

Digitized by Google

debito esse astrictum det conventui in elemosinam. Volumus etiam quod pretium decime de Roavia, scilicet trecentas XL libras, solvat Iwanus, ita quod fructus ejusdem decime et aliorum que pertinent ad eandem decimam[1], donec viam universe carnis ingressus fuerit, habeat, fundum vero decime habeat conventus de Awiria in perpetuum et alia que pertinent ad decimam, scilicet jus patronatus et quamdam terram, ita quod si predictus Iwanus decimam illam ad aliam ecclesiam transferre voluerit, equipollentes redditus predicto conventui dabit, et trecentas XL libras alborum ut inde emat conventus quamcumque possessionem voluerit, fructus autem sint domini Iwani quamdiu vixerit. Volumus etiam quod item de quibusdam debitis que conventus debet domino Iwano et de illis que dominus Iwanus debet conventui fiat computatio, ita quod misericordius agatur cum conventu et strictius cum domino Iwano. Volumus preterea quod terra de Lenlos, quam dedit dominus Iwan conventui de Aweria, predictus conventus secundum voluntatem abbatisse et conventus excoli faciat et dominus Iwanus medietatem fructuum, donec debitum nature solverit, percipiat, ita tamen quod medietatem seminis conventui ministret. Volumus et super omnia quod predictus Iwanus pacem et dilectionem et concordiam cum predicto conventu habeat, sicut habere solebat, et quia propriis sumptibus conventus terram excolet, volumus quod dictus Iwanus de segetibus nihil percipiat nisi medietatem grani, stramen vero et palea sint conventus. Nihil amplius memini me expressisse in dicto meo.

Cartul. in-fol., pp. 304-305.

II

Iwan de Rèves ratifie l'accord intervenu avec l'abbaye d'Aywières pour la terre de Lillois et la dîme de Rèves.

1213.

Universis Christi fidelibus tam futuris quam presentibus presentem paginam inspecturis, ego Iwanus, clericus de Roavia, notifico quod ego totam terram meam de Lenlos cum omnibus appendiciis, scilicet pratis, aquis, nemoribus et omnibus aliis contuli in elemosinam conventui sanctimonialium de Aweria, ita tamen quod medietatem fructuum et proventuum omnium predictorum, donec viam universe carnis ingressus fuero, mihi retinui. Conventus vero terram arabilem excoli faciet propriis sumptibus secundum voluntatem suam et reddet mihi medietatem grani, ita quod nichil amplius de fructibus illius terre neque stramen neque paleam exigere potero, et medietatem seminis singulis annis de proprio conventui ministrabo. Preterea decimam de Roavia, quam nomine ecclesie a fratre meo redemi, et jus patronatus et terram ad eandem decimam pertinentem predicto conventui

1. Le Cod. donne : aliorum quod pertinet.

Digitized by Google

dedi, ita quod jus patronatus et fructus decime et terre ad ipsam decimam pertinentis donec nature debitum solvero, mihi retinui. Si vero predictam decimam cum jure patronatus et terra sepe dicta alii ecclesie conferre voluero, equipollentes redditus prefato conventui aquiram, vel conferam ei pecuniam quam pro ipsa decima dedi, scilicet CCC et XL libras alborum ad emendam quamcumque voluerit possessionem, fructus tamen ipsius possessionis, donec in fata decedam, mihi retinendo. Ut autem hec inviolata permaneant sigillis domini episcopi Leodiensis, domini abbatis de Alna et abbatisse de Aweria presentem cartam feci roborari. Actum anno Dominice incarnationis M° CC° XIII°.

Cartul. in-fol., pp. 300-301.

III

Jacques de Vitry confirme à l'abbaye d'Aywières la donation de la dîme de Braine-l'Alleud.

Vers 1213.

Dilectissimis in Christo abbatissae et conventui de Awiria magister J. de Vitriaco, sedis apostolicae legati vices agens, salutem et sinceram in Domino dilectionem. Noverit universitas vestra quod dominus legatus concessit mihi ut decimas quas laici quibuscumque ecclesiis in elemosinam conferre vellent auctoritate sua confirmarem, unde decimam de Braine, quam N. de Braine vobis contulit, et alias omnes quae deinceps ecclesiae vestrae conferentur, eadem auctoritate confirmo [1].

Cartul. in-4°, f. 60v.

IV

Donation de biens à l'abbaye d'Aywières faite par Jacques de Vitry, évêque de Tusculum.

1234, 26 décembre.

J(acobus), miseratione divina Tusculanus episcopus, dilectis in Christo abbatisse et conventui de Awiria, Cisterciensis ordinis, Leodiensis diocesis, salutem et ad aeternae beatitudinis bravium pervenire. Cum propter religionis constantiam quam vos habere novimus, intuitu etiam viri religiosi et honesti ac amici nostri charissimi D(omini) prioris de Oignies, specialis amici vestri [2], sincera vos diligamus in Domini charitate, nos dilectionis nostrae memoriale vobis in posterum relinquere cupientes, praedicti etiam prioris precibus inducti, vobis per praesentes litteras concedimus ut decimas,

1. Cette pièce a été publiée par M. Böhricht dans le *Zeitschrift für Kirchengeschichte* de Brieger (t. XVI, p. 114), d'après la copie que je lui avais fournie.

2. Il s'agit de Baudouin de Barbençon (Berlière, *Monasticon belge*, t. I, p. 453), peut-être un parent de Renaud de Barbençon, trésorier de l'église d'Acre, décédé le 3 juin 1218 (*Zeitschrift f. K. G.*, t. XV, p. 578).

Digitized by Google

terras, possessiones quas idem prior de pecunia nostra nobis in vestro monasterio acquisivit, salvis nobis fructibus toto tempore vitae nostrae, post decessum nostrum retinere ac in usus vestros convertere libere valeatis. Ut autem pro temporali beneficio quod vobis relinquimus spiritualem nostri memoriam habeatis. Datum Perusii in die beati Stephani anno Domini M° CC° tricesimo quarto.

Cartul. in-4°, f. 79v [1].

V

Les abbés de Cambron et de Loos vidiment les lettres de l'abbé de Cîteaux, déclarant que l'abbaye de Doorezeele est soumise à la paternité de l'abbé de Clairvaux.

1234, 18 octobre.

Universis presentes litteras inspecturis. F. S. de Camberon et F. W. de Laude dicti abbates [2] salutem in eo qui salus est omnium. Cum domus monialium de Dornzele auctoritate capituli generalis ordini nostro Cisterciensi incorporari filiabusque Clarevallis meruerit sociari, et dominus abbas Clarevallensis litteras auctenticas super hoc confectas penes se duxerit reservandas, nos eamdem domum nolentes sue generationis testimonio penitus vacuari presentium tenore notum facimus universis quod nos easdem litteras auctenticas inspeximus in hunc modum : Universis ad quos littere presentes pervenerint frater G. dictus abbas Cisterciensis salutem in Domino. Noveritis quod cum ad instanciam domini episcopi Acconensis abbatia de Dornesele auctoritate apostolica dilecto in Christo coabbati nostro de Claravalle commissa fuerit visitanda et eam visitaverit aliquando, quia sicut audivimus per negligentiam ipsius non fuit aliquanto tempore visitata, precepimus dicto abbati et adhuc firmiter precipimus ut sicut decet eamdem abbatiam singulis annis per se vel per alium studeat visitare, ne si, quod absit, mandatum nostrum neglexerit adimplere, per ejus incuriam in eadem domo religionem et ordinem oporteat deperire. Datum et coetera. Statuimus autem ut ultra viginti personarum numerum aliqua persona non recipiatur in dicta domo. Datum anno Domini M. CC. XXX quarto in die Sancti Luce evangeliste.

Archives de l'État à Gand ; Chartes de l'abbaye de Doorezeele. Carton n° 1, original avec un sceau.

1. Cette lettre a été publiée par Röhricht (*Zeitschrift f. K. G.*, t. XVI, p. 114), d'après la copie que je lui avais fournie.
2. Siger de Gand, abbé de Cambron et Guillaume, abbé de Loos.

Digitized by Google

LA DISGRACE ET LE PROCÈS DES CARAFA

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS[1].

XI. Après le conclave : les amis et les ennemis.

RENDUS à la liberté et à de nouvelles espérances, les neveux de Paul IV avaient à atteindre un double but : entretenir les bonnes dispositions du pape, assurer l'avenir de leur famille en obtenant de Philippe II les compensations auxquelles ils croyaient avoir droit.

La gratitude du pape s'exprima en des actes : à la fin de décembre, il dépêcha à Philippe II Fabritio di Sanguine, dont on connaît le dévouement à la fois à la maison des Carafa et à la cause espagnole. Il était chargé de porter au roi la nouvelle officielle de la récente élection, et de négocier, avec tout le zèle possible, cette affaire de la récompense qui tenait la première place dans les préoccupations du pontife [2]. Il partit de Rome le 30 décembre [3].

Après le pape, les Carafa ne possédaient pas de plus chaud protecteur que l'ambassadeur espagnol, François Vargas. Selon lui, Philippe II ne pouvait se dispenser de les entourer d'une très large faveur. Beaucoup plus qu'une question de sentiment, c'était avant tout affaire d'intérêt. Que le roi manquât à ses promesses, son crédit en souffrirait en Italie une grave atteinte, il donnerait à ses autres serviteurs une raison de se défier. Il ne devait pas oublier du reste que Carafa, puissant dans le conclave, disposait encore d'une influence considérable, que le gagner c'était servir très utilement la cause espagnole, que le pape enfin verrait, dans les faveurs faites à ses grands électeurs, une démonstration de bienveillance envers sa propre personne. Dans ce premier moment, Vargas ne fait pas de

1. Voy. la *Revue Bénédictine* octobre 1905, avril et octobre 1907.

2. Vargas à Philippe II, 29 décembre 1559, dans Döllinger, *Beiträge*, etc. I, 326-327.

3. Ricasoli, évêque de Cortone au duc de Florence, 30 décembre. (Florence, *Mediceo*, 3279, f. 536). Quelques jours plus tard, partit pour l'Espagne Ascanio Caracciolo qui, durant les deux dernières années, avait été, à défaut d'ambassadeur, le chargé d'affaires de Philippe II à Rome. Pie IV en profite pour « replicare a V. M^tà tutti gli ufficii che convengono in questa nostra assumptione. » Pie IV à Philippe II, 31 décembre 1559. (Archiv. Vat. *Nunziat. di Germania*, IV, f., reg. orig.)

Digitized by Google

différence entre les intérêts des cardinaux et ceux du duc de Paliano. Il insiste, en termes pressants, sur l'observation littérale des promesses contenues dans les capitulations secrètes de Cavi [1].

Les Carafa avaient également toutes sortes de raisons pour compter sur l'appui du duc de Florence. L'élection de Pie IV avait été pour lui un succès personnel ; et, par l'intermédiaire de son agent particulier, Bartolomeo Concini, il leur avait prodigué les promesses les plus rassurantes. Ils ne se font pas faute de les lui rappeler : ils agissent auprès de son ambassadeur à Rome [2], ils obtiennent que Fabritio di Sanguine s'arrête à Florence [3], enfin ils lui envoient un agent spécial, Giovanni Vincenzo Sisto [4], muni d'une longue instruction qui est à la fois une énumération complaisante des services rendus, et une invitation à ne pas oublier des promesses encore toutes récentes [5]. Cosme de Médicis n'attendit pas l'arrivée de Sisto : le 13 janvier 1560 il écrivit à Philippe II que tout devait l'engager à accorder la récompense promise : et l'attitude des deux cardinaux dans le dernier conclave, et le désir exprès du pape, et l'avantage de donner satisfaction à la fois à Marc Antonio Colonna et aux Carafa [6]. Il dépêcha même à la cour espagnole « ung sien gentilhomme florentin, nommé Médicis qui a ceste seulle charge » [7].

Enfin le cardinal Carafa lui-même envoya à Tolède un de ses familiers pour être, auprès du roi, son représentant autorisé : il choisit « le comte Olivier Sesso. » L'instruction qui lui fut remise comportait l'historique, d'une exactitude d'ailleurs très contestable, des événements qui s'étaient déroulés depuis la légation de Bruxelles en 1558. Le cardinal rappelait combien il avait été attentif à se conduire en vrai serviteur du roi : telle avait été son attitude particulièrement dans l'affaire de l'élection de Ferdinand à l'Empire, dans la division des évêchés de Flandre. Ce zèle pour les interêts espagnols n'avait pas peu contribué, disait-il, à soulever contre lui

1. Lettre citée de Vargas à Philippe II, du 29 décembre, — et *La Instruction que el Emb. Vargas dio al Sr Caracciolo en Roma, primiero del 1560* (ARCHIVES DE SIMANCAS *Secretaria de Estado* 886, nos 2 et 3, copie off.).

2. Lettre citée de Ricasoli du 30 décembre.

3. Idem.

4. Voy. lettre de créance du cardinal Carafa, du 13 janvier (*Mediceo*, 3726, f. 8). Sisto est qualifié « mio gentilhomo. »

5. *Instruttione al Ser Gio. Vincenzo Sisto*, avec des corrections de la main d'André Sacchetti, secrétaire de Carafa. (*Bibl. Vaticane Barberini lat.* 5674, f. 168 min.).

6. Le duc de Florence à Philippe II, 13 janvier 1560 (SIMANCAS, *loc. cit.*, 1446, n° 75 orig.).

7. Sébastien de Laubespine au roi, Tolède, 1er mars, dans L. PARIS. *Négociations sous François II*, p. 294.

Digitized by Google

les défiances du pape. On sait ce qui avait suivi. Dans son exil il n'avait cessé d'affirmer son dévouement au service du roi ; mais c'était surtout au conclave qu'il lui avait été donné d'en manifester, d'une façon éclatante, toute l'étendue. Et il détaillait avec abondance les services qu'il avait rendus en cette circonstance ; il insistait sur les promesses, sur les offres très séduisantes qui lui avaient été faites par les représentants des partis opposés. Personne n'avait pu l'ébranler dans sa ferme volonté de rester inflexiblement fidèle « au service de Dieu et de Sa Majesté. » A en croire certaines apparences, on avait pu le soupçonner de « plier » vers un autre parti ; mais c'était un soupçon mal fondé, il avait seulement usé de tactique pour maintenir dans l'union tous ses partisans. Et il expliquait comment, dans l'impossibilité de faire réussir l'élection des cardinaux Carpi et Pacheco, candidats préférés du roi, il s'était rallié à celle de Médici.

La conclusion de tout cet exposé était de rappeler discrètement au roi les promesses qu'avaient faites ses ministres, de lui représenter combien il comptait sur « sa naturelle bonté et libéralité ». Il n'avait encore rien touché de la pension de douze mille ducats, qui lui avait été accordée deux ans auparavant. Le roi lui avait bien octroyé des lettres de naturalité pour une somme de huit mille ducats, mais il attendait encore l'expédition de cette faveur. Suivaient plusieurs réclamations, plusieurs suppliques de moindre importance. Finalement, il renouvelait sa protestation de se consacrer pour toujours au service du roi [1].

Ce document nous donne une idée exacte des négociations qui allaient se poursuivre à la cour espagnole. Olivier Sesso partit de Rome le 4 janvier [2]. Sur toute la ligne la partie était engagée : le cardinal Carafa pouvait se croire revenu aux beaux temps de sa carrière politique.

L'ambassadeur de France en Espagne a résumé assez bien l'état de ces négociations au 1er mars 1560. A cette date il écrivait à François II : « Incontinent après son ellection, pour favoriser la récompense qui est promise a ceulx de Caraffe, qui fut l'occasion que le cardinal ploya de ceste part, il (ce pappe) envoya un de Saguin, creature dudit Caraffe, vers le roy vostre bon frere pour le

1. Voy. la minute de cette instruction, de la main de Sacchetti, *Barberini lat.* 5674. f. 162.

2. La lettre de créance du card. Carafa (SIMANCAS, *loc. cit.*, 888, n. 7 orig.) est du 4 janvier. Mais le 7 Sesso était encore à Gallese où Don Giovanni Carrafa — il signe ainsi — lui remet aussi une lettre de présentation comme au « presente latore » (*Ibid loco*, 1475 orig.)

Digitized by Google

saluer de la part de Sa Sainteté et le prier aussi vouloir s'accomoder a ce que les dix mille escus [1] de pension sur cest archevesché et le surplus promis au royaume de Naples des biens que naguieres tenoit la vieille royne de Poullongne s'asseurast et establit a ceste maison... » Et il constatait que l'opposition du Duc d'Albe, « qui est pour le jour d'huy pres du roy catholique celui qui a plus de part en telles affaires », laissait les choses en suspens, que néanmoins le roi serait obligé d'en venir à des concessions, le duc de Florence ayant « espousé ceste poursuite comme chose à laquelle (aussi bien que le cardinal Camerlingo, Farnaise et autres) il s'estoit obligé, à ce qu'il mande par ses lettres, pendant le conclave... [2] » Dans une autre lettre du même jour, adressée au cardinal de Lorraine, il remarquait : « A la sollicitation qui se fait ici en faveur du Cardinal Caraffe par Sa Sainteté, elle témoigne assez qu'elle recognoist le papat de sa main [3]. »

Tous les témoignages prouvent qu'à cette époque le zèle de Pie IV pour ses protégés ne s'était en rien refroidi. Le 7 mars, le cardinal Carlo Borromeo écrivait, en son nom, à Fabritio di Sanguine : « Pour le moment, le souci qui presse Sa Béatitude jusqu'au cœur est l'intérêt de ces Seigneurs Carafa : le pape a reçu d'eux des services pour lesquels il tient à leur témoigner sa gratitude ; il souhaite encore davantage rétablir la paix et la tranquillité dans toute cette contrée. En conséquence il désire que Sa Majesté leur donne complète satisfaction en ce qui concerne la fameuse *(benedetta)* récompense. Multipliez, dans ce but, les instances les plus vives et les plus efficaces ; dites au roi que le pape lui sera très obligé de tout ce qu'il fera pour l'heureuse conclusion de cette affaire, que, si aucune suite n'était donnée à sa demande, il se verrait obligé de soumettre à une enquête judiciaire la question soulevée par l'état de choses actuel, et de prendre les mesures que commanderaient le droit et la raison, sans se laisser arrêter par des considérations de personnes [4]. » Il est permis de supposer que ces avertissements étaient donnés à l'instigation des Carafa eux-mêmes. Le 6 mars, le duc de Paliano écrivait à son frère que la menace d'une procédure judiciaire serait « l'aiguillon le plus efficace » pour hâter la solution si impatiemment désirée [5].

1. C'est là une erreur ; la pension était de 12,000 ducats.
2. Lettre citée du 1er mars 1560. *Loco cit.*, p. 293-295.
3. *Eod. loco*, p. 299.
4. ARCH. VAT., *Germania*, f. 3, reg. orig. Cf. R. DE HINOJOSA. *Los despachos de la diplomacia pontificia en España*. Madrid. 1896, p. 120.
5. ARCH. VAT., *Liber Jurium*, f. 120 orig.

Digitized by Google

Quelques jours plus tard, Pie IV leur donnait une preuve éclatante de sa bienveillance en confiant la nonciature d'Espagne à Ottaviano Reverta, évêque de Terracine. Ce personnage était universellement connu comme étant « une créature » des Carafa [1]. Nonce auprès des Cantons Suisses, de 1555 à 1557, son rôle avait dépassé de beaucoup les limites de ces fonctions : selon les circonstances il avait été à Milan, où il résidait, un informateur habile, parfois un intermédiaire complaisant entre Carafa et les Impériaux. Le cardinal avait donné toute la mesure de la confiance, qu'il avait en lui, à l'occasion de la légation de Bruxelles : nul n'avait reçu plus de confidences au sujet des ambitions personnelles des neveux de Paul IV, et de leurs rêves de fortune, nul ne les avait secondés avec plus de zèle.

Reverta partit de Rome le 11 mars [2] ; il fut reçu en audience par Philippe II, pour la première fois le 1er avril [3]. Le cardinal Borromeo résumait l'objet de sa mission dans une instruction adressée à Fabritio di Sanguine : « Le nonce a reçu ordre de vous demander où en est l'affaire des Illmes Seigneurs Carafa, puis de faire, auprès de Sa Majesté et auprès de tout autre personnage important, les instances les plus vives *(tutti i gagliardi officii)*, conformément aux indications que vous lui donnerez et en usant largement du nom de Sa Sainteté. [4] »

Les Carafa avaient donc de bonnes raisons de compter sur le succès final des négociations engagées ; on avait quelque droit de dire plus tard que, dans ces premiers mois, le cardinal fut « maître du pape [5] ».

Toutefois la faveur de Pie IV n'avait pas désarmé leurs ennemis. A ce moment même, où le départ de Reverta semble justifier leurs meilleures espérances, il est possible de retrouver et de suivre les traces d'un travail souterrain qui insensiblement, prudemment

1. Cette nomination causa de l'étonnement, et même de l'émoi, dans l'entourage du pape. D'après les prévisions, la nonciature devait échoir à l'un des neveux du pape. Ricasoli fait remarquer que le nouvel élu est « uno che il secretario Concino sa quanto fussi averso alla exaltatione di S. Sta, et lei medesimo lo doverebbe sapere, uno che è stato creatura dei Caraffi, uno finalmente che dalla corte è tenuto assai leggieri ». Lettre du 9 mars. (*Mediceo*, 3279, f. 731, prop. man.)

2. Lettre de Ricasoli du 10 mars. (*Mediceo*, *loc. cit.*, f. 704.)

3. Lettre bien connue de Reverta du 25 mai. Il y en a à Simancas, dans les *Libri de Borsosa* (2009, f. 105 et suiv.), une copie authentique.

4. ARCH. VAT., *Germania*, IV, f. 6.

5. Di poi di fatto il Papa... il cardinale fu patrone del Papa. Instruction du 28 juin rédigée par Ferrante di Sanguine, au nom de Carafa, pour Mario del Tufo envoyé à Tolède. (SIMANCAS, *loc. cit.*, 886, n. 145 orig.)

Digitized by Google

aboutira à produire, dans les dispositions du pape, un complet revirement.

Il y avait à la cour romaine, et particulièrement dans le Sacré-Collège, tout un parti qui, pendant le pontificat de Paul IV, avait fait l'expérience des plus pénibles humiliations. Les compensations, qui avaient accompagné la réaction espagnole de 1557, laissaient toujours vivant le souvenir des injures des années précédentes. Les Carafa portaient la responsabilité de ces rancunes, de ces haines accumulées ; nous avons dit qu'ils le savaient, que sur ce point ils ne se faisaient aucune illusion.

Parmi les hommes, qu'ils avaient offensés, se trouvait le cardinal Guido Ascanio di Santa Fiora. A la cour romaine c'était un personnage considérable : à l'influence, que lui donnaient ses richesses et les hautes fonctions de Camerlingue, il joignait la qualité de représentant officiel des intérêts de Philippe II dans le Sacré Collège. Lors des derniers conclaves, c'était lui qui avait reçu le mot d'ordre, qui l'avait transmis et imposé à ceux de ses collègues qui se rattachaient au parti espagnol. Rien d'étonnant dans ces conditions que, durant les deux premières années du pontificat de Paul IV, il ait ressenti toutes les rigueurs, toutes les sévérités du pontife. On se rappelle comment, à la suite de l'affaire des galères, il resta pendant trois semaines emprisonné au Château Saint-Ange. Combien cruelle avait été cette injure on l'avait bien vu lors du mouvement insurrectionnel, dont l'agonie de Paul IV avait été le signal. Si, à la fin du conclave, le Camerlingue s'était rapproché de ses ennemis, il n'oubliait pas sa vengeance. Le 28 janvier 1560, le cardinal Pacheco constatait que Carlo Carafa avait déjà éprouvé quelques désillusions ; il avait dû abandonner son habitation au Vatican, il multipliait ses efforts pour maintenir sous son influence les cardinaux dévoués à ses intérêts. De sa lettre il faut retenir surtout cette remarque : « Entre lui et le Camerlingue les relations sont telles qu'on pouvait les prévoir [1] ». La suite des événements donnera à cette phrase la seule interprétation qui lui convienne.

Le Camerlingue était donc l'ennemi des Carafa pour des motifs personnels. Son attitude avait encore été déterminée par le souci des intérêts qu'il représentait. Il croyait que, pour maintenir son influence en Italie et particulièrement dans l'État Pontifical, Phi-

1. Trabaja (el cardenal Carrafa) de sostener todos los cardenales que tenia en el conclave passado : pero no se si bastara. El y el camarlengo andan de la manera que se pensava (SIMANCAS, *loc. cit.*, 882, orig.).

Digitized by Google

lippe II devait s'appliquer à rallier à sa cause les barons romains : et, parmi eux, il distinguait, déjà en 1555, les Colonna comme les plus puissants, ceux dont le loyalisme donnait les plus sérieuses garanties [1]. Entre le Camerlingue et Marc Antonio Colonna, le chef de la famille, il y avait, plus que les liens de parenté, une entente très étroite. Or, à propos de la récompense de Paliano, les intérêts des Colonna étaient en cause ; bien plus, un conflit entre Pie IV et Philippe II paraissait inévitable.

Ce n'est pas le lieu d'insister ici sur les circonstances qui avaient déterminé Paul IV à priver Marc Antonio Colonna de ses États, ni de rappeler le zèle déployé par Philippe II en faveur de son client. Dans sa querelle avec Paul IV, la restitution de Paliano à Marc Antonio est la difficulté principale. Il avait un suprême intérêt à rattacher étroitement à sa cause ce partisan dévoué, à voir entre ses mains, sous son autorité immédiate, cette partie du territoire pontifical qui avoisinait le royaume de Naples. Cette pénétration lente rentrait dans le système politique du fils de Charles Quint.

On s'explique dès lors que, presque aussitôt après la mort de Paul IV, Philippe II ait ratifié l'initiative prise par Marc Antonio de rentrer dans ses États. Il y avait été reçu en triomphe, sans rencontrer la moindre opposition [2]. Quand, en octobre 1559, Philippe II avait ordonné au Vice Roi de Naples de l'y rétablir officiellement, il consacrait tout simplement le fait accompli [3]. On se rappelle combien cette décision avait ému les Carafa, comment elle avait contribué à la prolongation du conclave. Le roi, en présence de cette situation, avait suspendu l'exécution de ses ordres et contenu à grand'peine l'impatience de Marc Antonio. Mais deux jours après l'élection du nouveau Pape, le Vice-Roi, en vertu d'instructions reçues auparavant, annonçait officiellement au cardinal Carafa que

---

1. D'un mémoire écrit par le Camerlingue le 12 février 1555, et adressé à l'ambassadeur espagnol, Don Giov. Manrique, pour être mis sous les yeux de Philippe II. Voici le passage qui nous intéresse : « Qua si ritruova il Sor Marc Antonio Colonna, tanto honorato Signore et tanto obligato servitor suo et vasallo, et che, dove la casa sua solamente poco tempo fa era bastante a mantener l'authorità di S. M. C. in questi paesi, che farà hora che ha congiunto seco la casa Ursina, quella de Conti, de Cesarini et molte altre, le quali io et co' parentadi et con amicitie no, ho mancato ne manco tuttavia per servitio di S. M^tà^ tener unite ? » (SIMANCAS, *loc. cit.*, 882, orig.).

2. Lettre de Bern. Giov. Carbone à Philippe II, du 28 septembre 1559. (SIMANCAS, *loc. cit.*, 1474, n. 298 orig.)

3. Lettres du Vice-Roi de Naples à Philippe II, du 30 octobre 1559 (SIMANCAS, *loc. cit.*, 1049, n. 140), et de Marc Antonio Colonna au même du 9 novembre (*Ib.*, 884). Cfr. La Declaracion que Ju. Bern. Carbon hizo sobre lo de Paliano a XII de 9bre 1559 (*Ib.*, 1474, n. 240).

Digitized by Google

son maître reconnaissait Marc Antonio Colonna comme le légitime seigneur de ses anciens États [1].

A la nouvelle investiture il ne manquait plus que la reconnaissance du pape; mais c'était précisément celle du véritable souverain. L'intervention de Philippe II n'avait été justifiée au début que par le prétexte de protéger un ami, un allié. Elle s'affirmait maintenant par la prétention de régler directement, en dehors même de l'intervention du pape, une question qui intéressait ce dernier au plus haut point. C'était créer une situation anormale, un droit d'intervention contre lequel il ne pouvait manquer de protester.

On comprend du même coup comment Marc Antonio Colonna, sans tenir compte de ses rancunes personnelles, avait intérêt à écarter les Carafa, au besoin à les faire disparaître de la scène. Le pape atteint dans son indépendance par l'ingérence de Philippe II, rattaché aux neveux de Paul IV par les services rendus au dernier conclave, n'allait-il pas confondre dans une même cause la question de principe qui était soulevée et leurs intérêts de famille ? Le 28 décembre 1559, Marc Antonio annonçait à Philippe II que le cardinal Carafa faisait des instances auprès du pape pour obtenir la mise sous séquestre de l'État de Paliano [2]. Dès le mois de janvier 1560, des explications furent échangées entre Pie IV et Vargas. Le pape avait déclaré que, quant à lui, il acceptait les conditions de la capitulation secrète de Cavi : il comptait donc qu'une fois accordée la récompense promise aux Carafa, les murs de la forteresse de Paliano seraient rasés; il ne convenait pas qu'un vassal fût laissé en possession d'une place forte de cette importance. Vargas avait flairé dans cette déclaration un coup monté, une intrigue ourdie par des personnes toujours en quête « d'inventions. » Il avait répondu qu'il espérait voir la demande de récompense favorablement accueillie, mais que la capitulation de Cavi ne pouvait faire désormais l'objet d'aucune discussion. On devait la considérer comme non avenue, attendu que « Paul IV non seulement ne l'accepta pas, mais témoigna clairement par ses actes qu'il n'en voulait à aucun prix. » Les délais fixés pour son acceptation étaient désormais écoulés; c'était au reste une affaire à laquelle le nouveau pape n'avait été mêlé en rien. Le roi, en donnant des preuves de sa munificence, n'obéissait pas à d'autre sentiment que de témoigner son égard pour le pape et de reconnaître les services du cardinal

1. Lettre du Vice-Roi à Philippe II, du 27 décembre 1559 (*Ib.*, 1049, n. 172).
2. Lettre de M. Ant. Colonna à Philippe II du 28 décembre (*Ibid.*, f. 884 orig.).

Digitized by Google

Carafa. Quant à s'y croire obligé en vertu de la capitulation, non, c'était là une manière de voir inadmissible [1].

Le pape, dans cette première rencontre, avait évité d'envenimer le différend ; mais la question était posée. On verra par la suite qu'aux yeux de Pie IV la capitulation secrète de Cavi conservait sa valeur. Les craintes de Marc Antonio Colonna étaient si bien justifiées qu'il dut attendre jusqu'en 1565, avant d'être reconnu par le pape en possession de ses anciens droits, comme vassal de l'Église.

Avoir contre soi le Camerlingue et Marc Antonio Colonna c'était déjà fort inquiétant. A eux, mais dans des vues et pour des motifs bien différents, vint se joindre tout un parti, que Vargas appelle la « facion mantuana. »

Le cardinal Hercule de Mantoue avait été, dans le dernier conclave, l'un des candidats de la France. Son élection, après avoir réuni de grandes chances de succès, avait échoué devant l'opposition irréductible de Carafa. Le cardinal reçut du moins une compensation dans la faveur dont lui et les siens étaient devenus l'objet de la part du nouveau pape. Pie IV alla jusqu'à unir les destinées de sa famille à celles des Gonzague : le mariage de sa nièce Camilla Borromeo avec Cesare di Gonzaga scella cette alliance [2]. Le cardinal de Trente, de son côté, donna tout l'appui de sa grande influence à ces combinaisons à cause de ses relations de famille avec les parents allemands de Pie IV. Un de ses neveux avait épousé la sœur des d'Altemps [3].

Du même coup la situation du cardinal de Mantoue grandit considérablement : il fut amené à considérer, comme une éventualité naturelle, cette élection à la papauté dont il avait été si près lors du dernier conclave. Pour atteindre ses fins il devait avant tout se préoccuper de diminuer, au besoin, d'écarter les cardinaux qui lui avaient été contraires. Et il y avait là un danger pour la cause espagnole en Italie ; car la puissance du cardinal de Mantoue, qui avait trahi l'Espagne, neutralisait celle des Farnèse qui,

---

1. Vargas à Philippe II, 9 janvier 1560. (*Ibid.*, 886 n° 5 orig.).

2. Voy. JOSEF ŠUSTA. *Die römische Curie und das Concil von Trient unter Pius IV*. Wien. 1904, p. XXXII.

3. Lettre de l'évêque de Pistoie, du 6 juin 1560. (*Mediceo* 3280 f. 167v).

Dans le mémoire déjà cité du 28 juin, a noter spécialement cette phrase : « Di poi che furono exequiti li parentadi, tutti dipendenti da Mantova, et particolarmente il Car^le di Trento, cominciorno a dominare il Papa... » (SIMANCAS, *loc. cit.*, 886 n° 145.)

Le cardinal de Trente semble avoir aussi été guidé par la préoccupation d'acheter, pour les d'Altemps, les châteaux de Gallèse et de Soriano. (Voy. l ettre citée de l'évêque de Pistoie.) Cette vente eut lieu dans la suite, et aujourd'hui encore ces propriétés sont restées dans la famille.

Digitized by Google

dans un sens tout opposé, s'étaient détachés de la France pour servir Philippe II.

Au mois de juin, l'arrestation des Carafa, suivant de quelques jours seulement celle du cardinal del Monte, apparut à des ministres expérimentés comme le résultat de ces intrigues. Dans un billet chiffré, Vargas exprimait son opinion que le pape s'était décidé à ce coup sensationnel comme à son corps défendant, sous la pression de la faction de Mantoue, « qui aujourd'hui, ajoutait-il, est assurément puissante à cause des récents mariages. » Et il s'efforçait d'ouvrir les yeux du roi sur les manœuvres du cardinal de Mantoue : il le représente « cherchant à rabaisser ceux qui sont opposés à ses intérêts, faisant ses affaires à pas comptés, tandis que Farnèse perd du terrain et des voix. » Si Philippe II en cette circonstance se renfermait dans le silence, il fallait tout craindre pour le prochain conclave [1].

Encore plus précises étaient les informations transmises par Granvelle en août 1560. Octave Farnèse qui venait d'arriver à Bruxelles à l'improviste, avait donné son avis sur la situation à Rome. Il en résultait clairement que le cardinal de Mantoue aspirait à la papauté, qu'il avait eu une part principale dans l'arrestation des cardinaux del Monte et Carafa, qu'il avait vu en eux des électeurs hostiles dans le dernier conclave, gênants pour le futur. Granvelle insistait sur la gravité de cette situation ; il y apercevait un grand danger pour l'avenir de la puissance espagnole en Italie, et lui aussi il conjurait le roi d'intervenir en faveur des prisonniers [2].

Ceux-ci expliquaient de la même façon leur infortune inattendue. Le 28 juin Ferrante di Sanguine écrivait à Philippe II, au nom du cardinal Carafa : « après l'élection, pendant que se négociaient les mariages, le cardinal (Carafa) fut maître du pape ; Sa Majesté et ses ministres le doivent bien savoir, eux qui ont lu les brefs écrits par Sa Sainteté, entendu les demandes transmises par Fabritio di Sanguine et par le nonce. Après la conclusion des mariages, tous les dépendants de Mantoue, et particulièrement le cardinal de Trente, commencèrent à exercer sur le pape une influence dominante : et alors se révéla en eux l'intention de faire expier au cardinal l'opposition, qu'il avait maintenue dans le conclave, à l'élection de Mantoue. » Ils s'étaient trouvés soutenus par ceux — hommes

1. En tête du document : Descifrada de un cap° a parte del Embaxador Vargas. Joint à la lettre de Vargas du 10 juin, où il rend compte de l'arrestation des Carafa.

2. Ch. Weiss. *Papiers de Granvelle*, t. 6 p. 106 ss. – Lettre à Philippe II du 9 août.

Digitized by Google

d'Eglise et séculiers — qui aspiraient à se venger des injures reçues au temps de Paul IV [1].

Suivant l'expression de Vargas ils allaient « a passos contados ». N'avaient-ils pas l'assurance de pouvoir facilement couvrir leurs manœuvres des apparences de la justice ?

XII. Le revirement de Pie IV.

Jusqu'à la fin de mars 1560, bien que le pape ne se fit aucune illusion sur la valeur morale de ses protégés, aucun indice sérieux ne permet d'affirmer qu'il ait modifié, en quoi que ce fût, ses sentiments de gratitude de la première heure.

Deux nominations de hauts fonctionnaires dans la magistrature, faites le même jour 27 mars, apparaissent comme les premiers symptômes de la tempête qui se prépare. Hieronimo de Federicis évêque de Sagone, devenait gouverneur de Rome [2], Alexandre Pallantieri procureur fiscal [3]. L'un et l'autre étaient réintégrés dans des fonctions qu'ils avaient déjà remplies. L'évêque de Sagone en avait été écarté, dès le début du pontificat de Paul IV, sans motif particulier, semble-t-il, à la suite des mutations nombreuses qui se produisaient naturellement après l'élection d'un nouveau pape. Quoi qu'il en soit, il n'avait aucune raison de porter intérêt aux neveux de Paul IV.

Le cas de Pallantieri était bien différent. Simple commissaire de la chambre apostolique sous Jules III, pourvu de fonctions plutôt inférieures dans les services de l'approvisionnement de Rome, il avait du sa haute fortune à Paul IV. C'était ce dernier qui, par un bref du 3 juillet 1555, en le nommant procureur général ou procureur fiscal, lui avait remis le soin d'assurer le libre cours de la justice, de prendre l'initiative des poursuites réclamées par le bien général [4]. Pallantieri avait donné toute la mesure de son zèle pour les intérêts de son maître dans ce fameux consistoire du 27 juillet 1556, où il avait lu une protestation solennelle contre les entreprises des Espagnols. Malheureusement pour lui, il n'avait pas su plaire au

1. Simancas *loc. cit.* 886, n° 145. Nous aurons à préciser, dans la suite, les circonstances dans lesquelles fut rédigé ce document.

2. La « bulla facultatis » est du 26 mars. Elle est suivie de cette mention : die 27 martii 1560 suprascriptus R. P. D. Hieronymus Episcopus Sagonensis fuit admissus in camera apostolica ad dictum officium. » Le Gouverneur de Rome était en même temps *vice camerarius*. C'est sans doute à ce titre qu'il remplissait des fonctions judiciaires. (Arch. Vat. *Miscellanea*, IV, t. 48 f. 11 texte imprimé orig.).

3. Motus proprius S. D. N. reintegrationis ad officium fiscalatûs et absolutionis pro Dno Alexandro Pallanterio... quinto Kalendas aprilis (*Ibid.* f. 21. impr. orig.)

4. Voy. bref de nomination. *Arch. Vat.* XLII. 6. f. 109 min.

Digitized by Google

cardinal Carafa, il avait excité ses soupçons en prenant parti dans l'intrigue qui avait abouti à la disgrâce de Silvestre Aldobrandini : quelques mois plus tard, sous l'inculpation de malversations dans l'exercice de ses fonctions, il avait été déposé et, le 7 octobre 1557, jeté en prison [1]. Il attendit la sentence qui l'absolvait jusqu'au 19 janvier 1560 [2]. Le 27 mars suivant, Pie IV compléta sa réhabilitation en lui rendant ses fonctions de procureur fiscal.

Évidemment les ennemis des Carafa ne pouvaient rencontrer, pour la réalisation de leurs projets, un homme plus sûr, plus implacable. C'est ce que témoigne l'évêque de Pistoie, dans une lettre du 30 mai à Cosme de Médicis : « D'après ce que j'apprends, le fiscal actuel, ce Pallantieri qui exerça les mêmes fonctions au temps de Paul IV, recherche avec une application scrupuleuse les preuves des excès (*magagne*) commis par le cardinal Carafa au temps de sa puissance. Cet homme a été atteint (*offeso*) par le cardinal dans son honneur et dans ses biens ; il a souffert aussi dans sa personne, ayant été retenu prisonnier pendant longtemps. Il est entreprenant et redoutable. Comme il ne semble pas que ces Seigneurs Impériaux, ni dans leurs actes ni dans leurs paroles, tiennent compte du cardinal, on augure plutôt mal de l'avenir [3] ».

L'influence des deux nouveaux magistrats ne tarda pas à se révéler. Le 2 avril, Pie IV publia un bref qui renouvelait les peines portées contre les usurpateurs des biens du Saint-Siège. Il déclarait que, durant la maladie de son prédécesseur, des vols avaient été commis, et enjoignait aux délinquants quels qu'ils fussent, séculiers ou ecclésiastiques, même revêtus de la dignité épiscopale, ou patriarcale, ou d'un grade supérieur, voire même du cardinalat, de faire les restitutions nécessaires dans le délai de six jours. S'il y avait eu donation, les bénéficiaires devaient en faire la preuve. Suivait l'énumération des peines canoniques très graves, qui seraient encourus en cas de désobéissance [4].

Que cet acte visât particulièrement le cardinal de Naples, c'est ce que devait démontrer la suite des événements. Vers le milieu d'avril, le cardinal Carafa était déjà occupé à régler « certaine difficulté qu'avaient fait naître entre Sa Sainteté et le cardinal de Naples des personnes malveillantes par le moyen de l'expédition d'une

1. Lettre de l'évêque d'Anglone au duc de Ferrare du 9 octobre 1557. (MODÈNE. *Rome, orig.*).

2. Sententia absolutoria pro D. Alex° Pallanterio contra Fiscum. (*Miscell*ª, IV, t. 48, f. 20.)

3. *Medice*, 3280 f. 135.

4. ARCH. VAT. *Bandi 1425-1571*. Impr. orig.

Digitized by Google

certaine bulle [1]. » Ce que nous savons, c'est que le cardinal de Naples, devant les injonctions du pape, fit la sourde oreille.

C'est donc un fait acquis que, dans les premiers jours d'avril, les relations de Pie IV avec les Carafa menaçaient de se tendre. Si, à ce moment, le roi d'Espagne avait donné une réponse favorable aux instances que lui avaient faites à la fois et le pape, et Vargas et le duc de Florence et les Carafa eux-mêmes, s'il les avait pris franchement et avec autorité sous sa protection, il aurait pu sans doute déjouer les calculs de leurs ennemis. En réalité l'attitude de Philippe II, en cette circonstance, fut semblable à celle qu'il avait observée l'année précédente. Il témoigna assez, par ses lenteurs, par ses réponses d'une incertitude calculée qu'il préférait les conseils du Camerlingue à ceux de Vargas, et les intérêts de Marc Antonio Colonna à ceux des neveux de Paul IV.

A Fabritio di Sanguine, le premier arrivé à la cour de Tolède, il avait laissé entendre qu'il ne faisait aucune objection à l'attribution de la pension, promise au cardinal Carafa. Quant à la récompense, il ne pouvait rien décider, la possession de la principauté de Rossano étant sujette à un litige, à cause des droits du roi de Pologne [2].

L'arrivée de l'évêque de Terracine, si l'on a égard à son dévouement personnel pour les Carafa et au caractère des instructions dont il était chargé, semblait devoir marquer une étape décisive dans ces négociations. Mais, bien loin de vaincre les irrésolutions du roi, il fut obligé d'attendre presque deux mois avant d'obtenir une réponse définitive.

Indice très significatif, quelques jours après l'arrivée de Reverta, Philippe II avait de son côté dépêché à la cour pontificale, un ambassadeur extraordinaire chargé spécialement de rendre au pape le devoir d'obédience. Le choix de cet ambassadeur avait donné lieu à un réveil de la rivalité qui se manifestait, dans toutes les circonstances importantes, entre le parti du duc d'Albe et celui de Ruy Gomez. Le duc proposait son fils afin de lui « donner avancement ». Mais le parti contraire l'avait emporté. « Le marquis de Mondéjar, président de ce conseil réal, de la maison de Mendosse, frère de feu don Bernardin et de don Diego, qui autrefois y a été ambassadeur, a obtenu que son fils aisné appelé le marquis de Ten-

1. Lettre d'Egidio Delfini (agent du duc) au duc de Paliano, di Roma a dì 17 d'aprile 1560. (ARCH. VAT. *Liber Jurium*, f. 463 orig.) Cf. lettre de l'évêque de Pistoie au duc de Florence du 22 avril. (FLORENCE, *Mediceo*, 3280, f. 53v.)

2. ARCH. VAT., *Var. Politic.*, t. 14, f. 261v sommaire. En tête : Del Sangro, 17 di febraio.

Digitized by Google

dille aura ceste charge, pour la promesse qu'ils disent en avoir eue cy-devant, et aussy pour estre homme qui promect quelque chose de soy. » Et, en manière de jugement, Laubespine, qui donne ces renseignements, ajoutait : « Vray est sire, qu'il ne partist jamais encore de ce païs, et n'est pas pour ceste cause de ceulx qui s'estiment peu... [1] »

Le comte de Tendilla partit le 4 avril [2]; le 12 mai il fit son entrée solennelle dans Rome. Cette cérémonie fut entourée d'un éclat sans pareil ; au dire du comte lui-même, les vieux courtisans ne se rappelaient pas d'avoir vu tant de magnificence. Il était descendu au palais de l'ambassade ; mais, sur le désir exprès du pape, après la cérémonie de l'obédience qui avait eu lieu le 16 mai, il s'était installé au Vatican [3].

On s'aperçut bientôt que le nouveau venu ne professait pas, à l'égard des neveux de Paul IV, les mêmes sentiments que son collègue Vargas. Et cependant il est à peine besoin de dire que les clients de Philippe II attendaient avec une impatience mal contenue les nouvelles de Tolède. L'arrivée de l'ambassadeur extraordinaire était pour eux un événement. N'était-il pas naturel de penser qu'il apportait la réponse définitive du roi, une bonne réponse, telle que la pouvaient obtenir les instances faites en dernier lieu par l'évêque de Terracine ?

Le duc de Paliano, en sa qualité de chef de la famille, dépêcha au représentant de Philippe II, bien avant son arrivée à Rome, un gentilhomme, chargé de lui remettre une lettre dans laquelle il exprimait, en termes solennels, son entier dévouement. Le comte de Tendilla, de bonne foi ou non, accueillit le gentilhomme comme un envoyé de Marc Antonio Colonna, lui prodigua les témoignages de faveur et d'estime, et alla jusqu'à lui dire que Sa Majesté l'avait chargé de commissions très favorables à ses intérêts. A cette nouvelle on imagine facilement la joie de Jean Carafa.

---

1. Sébastien de Laubespine à François II. De Tolède, 1er mars 1560. L. PARIS, *Négociations sous François II*, p. 295.

2. Voy. son instruction à SIMANCAS, *loc. citat.*, 887 n. 73. En tête cette mention :

El Rey. Instruction de lo que vos Don Ynigo Lopez de Mendoça, conde de Tendilla, mi pariente y capitan general en el Reyno de Granada, aveis de hazer en Roma donde de presente os embiamos.

A tergo : A Roma. 1560. La instruction que se dio al conde de Tendilla quando fue a Roma. En Toledo a XXXI de março 1560. El partio jueves IIII de abril para dar la obediencia a Pio IIII. — Il n'y est pas question de l'affaire des Carafa. L'ambassadeur était bien chargé d'une lettre de créance pour le cardinal Carlo, mais conçue en termes très généraux. (*Ibid.*, f. 80-83 min.)

3. Lettres de Vargas à Philippe II du 15 et du 20 mai. (SIMANCAS, *eod. loc.*, 887, n. 33, et 886 n. 29.)

Digitized by Google

Continuant sa route vers Rome, l'ambassadeur rencontra un autre gentilhomme, qui celui-là se présentait effectivement au nom de Marc Antonio Colonna. Tendilla exprime tout son étonnement, il fait remarquer qu'il a déjà été salué par un envoyé du duc de Paliano, il répète les paroles qu'il lui a adressées ; bref ce n'est qu'après beaucoup d'explications qu'il se rend compte de la confusion. Pour lui il ne pouvait y avoir qu'un seul duc de Paliano et c'était Colonna. Cette histoire fit le tour de Rome au grand bonheur de bien des gens [1].

De son côté le cardinal Carafa s'était adressé directement au pape, le priant de lui faire savoir si « le comte n'aurait pas par hasard apporté la résolution de la récompense. » Le 16 mai il écrivait à son frère : « Je trouve qu'en réalité cette expédition n'est pas venue [2]. »

Ce qui était plus grave, c'est que Tendilla semblait réserver ses confidences pour leurs ennemis. Il avait dit au Camerlingue que le roi ne lui avait donné, en leur faveur, que des recommandations très générales ; il aurait même laissé entendre que la concession des récompenses promises restait fort douteuse [3]. Tout heureux de ces déclarations, qui laissaient assez connaître les intentions de Philippe II, Santa Fiora s'était empressé d'écrire au duc d'Albe pour l'engager à faire réserver aux neveux de Pie IV la pension destinée à Carafa, à la répartir entre Borromeo et Marc d'Altemps « futur cardinal ». L'évêque de Pistoie, auquel le Camerlingue lui-même avait confié ces détails, concluait : « d'après toutes mes informations, il est visible que le pape se soucie fort peu des intérêts des Carafa, et ainsi il pourrait se faire qu'ils restent à sec [4] ».

Entre la venue du comte de Tendilla et ces nouvelles dispositions de Pie IV, qu'on commence à deviner dans le public, il y a certainement des rapports. La correspondance de l'ambassadeur extraordinaire avec Philippe II a été conservée : si elle ne témoigne

1. Tout ce récit est emprunté à une lettre de l'évêque de Pistoie au duc de Florence, du 23 mai. (FLORENCE. *Mediceo*, 3280, f. 120.)

2. Carafa au duc de Paliano, di Roma dì XVI di maggio LX. (ARCH. VAT., *Liber Jurium*, f. 20 orig.)

3. Le 31 mai Ricasoli, après avoir rapporté que Vargas lui a montré une lettre de Ruy Gomez annonçant la concession des faveurs de Philippe II aux Carafa, ajoute « cosa molto contraria a quello che ha detto il S. Conte di Tendiglia a Santa Fiore et a qualche altro R^mo et forse a S. S^tà... » (*Mediceo*, 3280, f. 141). — Le 8 juin il écrit encore : « Certo è che il medesimo Sig. Conte (di Tendiglia) ha usato dire che l'ambasciator Vargas ha scritto mille bugie al suo Re per commodo et benefitio dei detti (Caraffi) ». (*Ib.*, f. 185).

4. Lettre citée de l'évêque de Pistoie du 23 mai.

Digitized by Google

d'aucun zèle en faveur des Carafa, elle ne révèle pas non plus le dessein prémédité de les perdre dans l'esprit du pape. Il semblerait que, touchant cette question, Tendilla ait affecté de se maintenir dans l'indifférence. Presque aussitôt après son arrivée, Pie IV l'avait mis dans la confidence de ses intentions, en lui recommandant de n'en rien dire à Vargas. Il n'avait fait aucune objection et s'était contenté d'insister sur ce point que, si son maître donnait aux neveux de Paul IV quelque preuve de sa faveur, c'était avant tout à la requête du pape [1]. Alors que Vargas, pour les motifs que nous connaissons, se prononçait ouvertement et avec chaleur pour eux. Tendilla avait pour mission de détruire discrètement, sans bruit, les illusions que tant de zèle aurait pu faire naître, de donner à entendre que les Carafa lui étaient, pour le moins, indifférents. Telle est, dans tous les cas, l'impression que laisse son attitude.

C'est dans ces circonstances, quand le comte de Tendilla avait eu le temps d'éclairer le pape sur les vraies dispositions de Philippe II, que celui-ci donna enfin sa réponse dans l'affaire de la compensation. Le 25 mai, dans une instruction datée d'Aranjuez, il la notifia à Vargas.

Il rappelait les instances, que lui avait faites au nom du pape, Fabritio di Sanguine et le nonce, les raisons que Vargas lui-même avait alléguées. Tout considéré, et principalement par égard pour la volonté exprimée par le pape, il accordait au cardinal Carafa la pension de douze mille ducats, qui serait prélevée sur les revenus de l'archevêché de Tolède ; malgré l'opposition du conseil, il concédait également le droit de naturalité, en vertu duquel le cardinal jouirait de la faculté d'être pourvu de bénéfices en Espagne jusqu'à la concurrence de huit mille ducats. « Quant à la récompense, ajoutait-il, j'y ai longuement réfléchi ; mais je constate que le cas est bien différent, car il s'agit du comte don Jean Carafa. Le cardinal son frère m'a fait de bons services depuis son voyage à Bruxelles. Don Jean a observé une conduite bien différente. Il n'a tenu aucun des engagements auxquels il était obligé, il n'a pas accepté la récompense, il n'a pas contribué au paiement de la garnison de Paliano, il n'a pas renoncé à l'ordre de Saint-Michel, ce qui était un devoir élémentaire, mais bien plutôt il est entré en relations avec ceux qui étaient alors nos ennemis. Pour ces raisons et d'autres encore, j'ai fait répondre au nonce que Rossano est demandé pour le roi de Pologne. » Il espérait que le pape se contenterait de cette réponse,

1. Voy. surtout la longue lettre de Tendilla à Philippe II du 10 juin (SIMANCAS, *l. c.*, 887, n° 36).

Digitized by Google

il se réservait d'ailleurs d'accorder plus tard, et toujours à son intercession, une récompense à Jean Carafa [1].

Les termes de ce document et l'attitude observée à Rome par les ministres espagnols permettent, croyons-nous, de déterminer exactement le rôle joué par Philippe II dans cette affaire. En maintenant Vargas à Rome, il entretenait les Carafa dans leurs espérances, et laissait croire qu'il savait récompenser ceux qui l'avaient servi fidèlement. En dépêchant, à point nommé, le comte de Tendilla, il renseignait discrètement le pape sur ses dispositions et sondait les siennes. Les concessions, tout compte fait, étaient peu de chose : il esquivait habilement et, au regard du droit positif, honnêtement la compensation de Paliano, et rattachait encore à lui les Carafa par des promesses.

Il est plus difficile d'expliquer la conduite de Pie IV, de noter les phases diverses de ce revirement, qui aboutit aux mesures rigoureuses dont nous aurons bientôt à parler.

Chose remarquable, les neveux de Paul IV ne cessèrent de conserver, dans la sincérité de ses sentiments, la plus absolue confiance. Tous les documents authentiques attestent que, jusqu'au dernier moment, ils vécurent dans la plus complète sécurité. De son côté le pape s'appliqua à les entretenir dans cette illusion, même après que manifestement il avait résolu leur perte. Depuis l'arrivée du comte de Tendilla au moins, il dissimula [2]. Et lui-même expliqua plus tard qu'il observa cette attitude, pour prévenir la fuite de ceux qu'il considérait déjà comme des prisonniers [3]. En réalité, si l'on excepte la nomination de l'évêque de Sagone et de Pallantieri, puis la publication du bref qui visait le cardinal de Naples, aucun acte public, pendant les deux mois d'avril et de mai, ne trahit le changement qui se produisait insensiblement dans ses dispositions.

Les neveux de Paul IV étaient surtout impatients d'obtenir une solution. Pour vaincre les désespérantes lenteurs de Philippe II, ils

---

1. A tergo du document : Al Embaxador Vargas de Aranxues 25 mayo 1560 (SIMANCAS, *l. c.*, 887, n° 111 min.).

2. Dans sa lettre du 10 juin Tendilla rend compte à Philippe II de diverses conversations, qu'il a eues avec le pape depuis qu'il est logé au Vatican, c'est-à-dire depuis le 16 mai. A noter ce passage : « S. Sd me hizo merced de venirme a ver y me dixo que estava resoluto en lo de la prision de Garrafa y que tambien pensava prender al conde de Montoro... y que tambien estava determinado de prender al cardenal de Napoles... y encomendo me el secreto..... » (SIMANCAS, *l. c.*, 887, n° 36).

3. C'est ce qui résulte de cette phrase du *motu-proprio* du premier juillet que nous aurons à analyser plus loin : « In primis predictos cardinales et ducem, de quorum fuga si informationes de praemissis coram notario recepte fuissent, maxime verendum erat, in arce nostra Sancti Angeli detrudi iussimus. » (ARCH. VAT. *Liber Jurium*, f. 492).

Digitized by Google

tentèrent de recourir une fois encore à ces manœuvres malhonnêtes, qui, dans le passé, leur avaient cependant si mal réussi. En avril, à l'occasion de quelques violences commises par des paysans de Gallèse, ils eurent la pensée de suborner de faux témoins, et de répandre le bruit que Marc Antonio Colonna avait ourdi un complot contre eux. Ce serait, pensaient-ils bien naïvement d'ailleurs, le compromettre dans l'esprit du roi espagnol [1]. Pie IV ajouta-t-il foi à ces accusations ? A s'en rapporter aux apparences, il faudrait répondre affirmativement. Sur le désir exprimé par Jean Carafa, il envoya à Gallèse un commissaire spécial chargé de poursuivre une enquête, il se déclara prêt à faire tout ce qui serait possible « en faveur du duc et pour le respect de la justice » [2].

Le 12 mai, il écrivait au roi de France pour appuyer une requête présentée par le cardinal Carafa, au sujet de son évêché de Comminges : il voulait le céder à l'un de ses favoris, Cesare Brancatio, à certaines conditions pour lesquelles l'approbation du roi était nécessaire. Le pape prodiguait les éloges à l'adresse du cardinal « qui lui est tout à fait cher » [3].

Le 6 juin, quand est parvenue à Rome la nouvelle des concessions faites par Philippe II, le cardinal Borromeo écrit à l'évêque de Terracine : « Quant au fait des Ill^mes Carafa, Sa Sainteté a appris, avec le plus grand plaisir, que le cardinal Carafa a été gratifié de la pension qui lui avait été promise et qui lui était due » [4]. Pour une affaire, qui avait tenu tant à cœur au pape, c'était sans doute assez laconique : pas d'allusion au duc de Paliano. Néanmoins c'était une approbation des largesses royales.

Ainsi s'explique le ton de confiance sans réserves, qui domine dans les lettres écrites à cette époque par le cardinal à son frère. Celui-ci était resté à Gallèse, vivant au milieu des sombres souvenirs de l'année précédente. Avant de rentrer à Rome, il voulait s'assurer qu'il y serait en sûreté. A la fin de mai le moment lui

1. Sur cette affaire, voy. les aveux de Jean Carafa dans sa lettre du 6 février 1561 à Pie IV. (*Arch. Vat. Liber Jurium*, f. 575 orig.). DURUY. (*Le cardinal Carlo Carafa*, p. 318) donne à ce sujet des détails très fantaisistes. DE RUBLE. (*Le Traité de Cateau-Cambrésis*, p. 122) fait allusion à d'autres intrigues, à d'autres excès dont je n'ai pas trouvé la trace.

2. Lettres d'Egidio Delfini au duc de Paliano des 5 et 9 mai 1560, de Rome. (ARCH. VAT. *Liber Jurium*, f. 473 et 465 orig.).

3. Bref au roi de France. (ARCH. VAT. *Brevi ai principi*, t. 1, f. 321.)

4. ARCH. VAT. *Nunziatura di Germania*, t. 4, f. 24 reg. orig. — A noter encore cette phrase d'une lettre de Carafa au duc de Paliano du 16 mai 1560 à propos de l'arrivée du comte de Tendilla : le cardinal avait demandé si le comte avait apporté de Tolède une réponse concernant leurs intérêts, « Rispose molto amorevolmente che il conte non gl' haveva parlato di cosa alcuna... » (ARCH. VAT. *Liber Jurium*, f. 20 orig.).

Digitized by Google

sembla venu. Il avait donc chargé le cardinal de transmettre au pape son désir et d'obtenir les permissions nécessaires. Carafa lui répondit le 1er juin : il lui communiquait d'abord les nouvelles reçues de Fabritio di Sanguine et la réponse définitive de Philippe II [1], puis il ajoutait : « Bien que Sa Majesté n'ait pas pris de résolution touchant le fait de la récompense, il y a lieu de conserver l'espoir que cette affaire se terminera à notre entière satisfaction, d'autant plus que je vois Sa Sainteté, qui somme toute en est l'arbitre, animée, comme Elle l'a toujours été, des meilleures dispositions. Que Votre Excellence maintienne donc son esprit dans le calme et la sécurité... Quant à votre venue à Rome, faites comme vous voudrez » [2].

Le calme et la sécurité, ces deux mots résument l'état d'âme du cardinal Carafa au 1er juin ! S'il avait prêté l'oreille aux bruits du dehors, il aurait eu sans doute quelques raisons d'être inquiet. Dans le monde de la curie, vers les derniers jours de mai, les plus avisés avaient soupçonné ce qui se préparait.

Le pape, à propos de l'emprisonnement du cardinal del Monte, aurait dit : *Nondum finis*. Et aussitôt, dans cette parole, on avait vu une menace à l'adresse des Carafa [3].

XIII. L'ARRESTATION ET L'INSTRUCTION DU PROCÈS.

Le 7 juin, il y avait consistoire au Vatican. A l'heure fixée la plupart des cardinaux présents à Rome se trouvèrent rassemblés dans la salle du consistoire secret, au premier étage des loges [4]. Ils attendaient le pape, lorsqu'un familier du cardinal Borromeo, Aurelio Spina, vint prévenir Carafa que le pontife désirait lui parler. Le cardinal, avec un empressement plein de confiance *(allegramente)*,

1. On n'avait pas encore reçu la réponse officielle de Philippe II, rédigée seulement le 25 mai. Elle fut apportée par Fabritio di Sanguine, qui n'arriva à Rome que le 15 juin. Seulement dès la fin de mai, Vargas avait reçu une lettre de Ruy Gomez l'informant de la résolution prise par Philippe II. Voy. lettre de l'évêque de Pistoie au duc de Florence, « ultimo di maggio. » (*Mediceo*, 3280, f. 141). Carafa avait été de plus informé par lettres de Fabritio di Sanguine. C'est d'après ces lettres qu'il rend compte à son frère de la situation.

2. ARCH. VAT. *Liber Jurium*, f. 18 orig. Déjà le 21 mai, il lui avait communiqué cette réponse du pape, « che il venire sta in arbitrio di V. Eccelenza. » (*Ibid.*, f. 22 orig.).

3. Lettres de l'évêque de Pistoie du 30 mai et du 6 juin. (*Mediceo*, 3280, f. 135 et 163). Le secret du pape fut bien gardé, car ces lettres d'un observateur très avisé et très curieux ne transmettent pas autre chose que des soupçons, des conjectures.

4. La « sala concistorii secreti » était située entre la première salle des appartements Borgia et la salle Ducale actuelle, donnant sur les loges. Voy. plans du conclave de Paul IV. (ARCH. VAT. *Miscellanea*, t. 26, f. 51 à 52 imprim. orig.) Sur les cardinaux présents au consistoire voy. les *Acta consist. cameralia*. t. 9 f. 22v aux ARCH. VAT.

Digitized by Google

monta par un escalier secret à la salle de l'audience pontificale : le pape n'y était pas. Ce qui suivit a été raconté par un témoin oculaire, l'évêque de Pistoie : « Voyant qu'il était ainsi appelé, écrit-il, je me doutai de ce qui allait se passer et je montai à sa suite : arrivé en haut le maître de chambre lui dit d'attendre. Entre temps on fit venir également le cardinal de Naples. Lorsqu'il eut rejoint son oncle dans les chambres susdites, le Seigneur Gabrio vint à leur rencontre et leur dit qu'ils étaient prisonniers de Sa Sainteté, qu'il avait l'ordre de les conduire à l'instant même au Château. Carafa sans se troubler répondit : Ce sont là les fruits de mes bons offices. L'autre perdit contenance et ne dit rien » [1].

A la même heure le gouverneur de Rome et le procureur fiscal se rendaient au palais des Carafa, à la place Navone, avec des mandats d'arrêt. Ils y trouvèrent Jean Carafa qui était arrivé à Rome la veille, et le conduisirent dans leur coche au Château St-Ange. Des familiers, des parents, des amis, le comte d'Aliffe, Don Leonardo di Cardena, Cesare Brancatio furent l'objet de poursuites semblables. Ces arrestations étaient accompagnées de perquisitions minutieuses, d'inventaires dressés sous la direction des deux hauts magistrats [2]. La 28 juin suivant, Ferrante di Sanguine pouvait écrire : « Ils ont pris tous les papiers remontant à l'époque pendant laquelle le cardinal a gouverné, aussi bien ceux qui regardent l'administration de la justice que toute autre matière ; ils ont été jusqu'à saisir les lettres particulières. En tout, ils en ont fait sept ou huit caisses » [3].

L'évêque de Pistoie, après avoir assisté à l'arrestation, fut le premier à en porter la nouvelle aux cardinaux qui attendaient toujours dans la salle du consistoire. « Je le fis savoir, dit-il, à deux ou trois de ces Seigneurs. En un instant on se le répète à l'oreille en un murmure confus *(bisbiglio)* : et alors vous auriez vu des jeux de physionomie difficiles à décrire : le cardinal Vitelli, bien qu'à son avis ce fût un procédé étrange, s'efforçait avec un art infini de dissimuler. Le cardinal de Ferrare, en l'apprenant de ma bouche, laissa

1. Lettre de l'évêque de Pistoie du 7 juin. (*Mediceo*, 3280, f. 174).

2. Même lettre de l'évêque de Pistoia. De plus M. Ant. Da Mula, ambassadeur vénitien, au sénat, 7 et 8 juin. (VENISE *Arch. d'État. Dispacci al senato*, t. 13, f. 25 et 28v). Le 8 juin, l'évêque de Pistoie écrivait : « Oltre alli prigioni che hiermattina furono fatti con Carafa et Napoli... furono presi ancora della famiglia di Carafa il Sr Cesare Brancatio, Urbino Secretario, il maestro di camera, tre camerieri et uno guardaroba ; et di quelli di Napoli M. Paolo Filonardo segretario et tre aiutanti di camera. Gio. da Nepi ancora lui era fatto prigione. » (*Mediceo*, 3280, f. 185). — L'évêque de Cività di Penna et Matteo Stendardo, contre lesquels étaient lancés des mandats d'arrêt spéciaux, réussirent à s'enfuir. (Depêche de Da Mula, *loc. cit.*, f. 35).

3. SIMANCAS, *loc. cit.*, 886, n° 145.

Digitized by Google

paraître un trouble extrême et me répondit : Est-ce bien vrai ? Que veulent dire ces choses là ? A la quatorzième heure Sa Sainteté entra dans la salle du consistoire : je ne l'ai jamais vu plus en train, avec une meilleure mine [1]. »

Ricasoli croyait que cette arrestation délivrait le pape de bien des soucis. Si dans la majorité des cardinaux ce coup de force avait causé une émotion pénible, il avait au contraire trouvé dans le public *(allo universale)* une approbation, mêlée d'une joie passionnée. « Ce n'est pas étonnant, ajoutait-il, ils ont offensé tout le monde, sans faire plaisir à qui que ce soit. » Dans tous les cas, bien des gens devaient changer d'avis, qui avaient baptisé le pape « per un fra Dolcino [2]. »

En consistoire Pie IV s'était gardé de fournir des explications détaillées sur l'exécution rigoureuse dont le premier acte venait de se dérouler. Il s'était borné à en faire part officiellement. Mais le lendemain, dans des conversations privées, il s'était expliqué, avec une vivacité mêlée d'indignation, où ne transparait plus rien de la gratitude témoignée, dans les premiers temps, envers les arbitres du conclave de 1559. « Le lendemain de l'arrestation, raconte Vargas, le pape nous invita à dîner, le comte de Tendilla et moi. Avant et après le repas la conversation roula sur cet événement. Il nous donna connaissance des délits et des excès, dont les neveux de Paul IV s'étaient rendus coupables. » Avec les ambassadeurs espagnols il insistait particulièrement sur les procès « scandaleux et iniques » que son prédécesseur avait fait instruire contre Charles-Quint et ses représentants à Rome [3] : pour lui ce n'était qu'un tissu d'impostures. Il prétendait avoir étudié les dossiers et invitait les agents de Philippe II à en prendre eux-mêmes connaissance. « Il nous a fait monter, raconte Vargas, dans une chambre de derrière, où étaient déposés les actes des susdits procès. Il y en a trois ou quatre volumes : nous avons lu, dans un extrait, certains passages, en particulier les accusations et les conclusions du procureur fiscal, les insinuations dirigées contre Don Bernardino de Mendoça, Don Garcilasso de la Vega et Don Garcia de Haro, comment ils avaient tenté d'empoisonner le pape et Carafa, agissant en tout par ordre

1. Lettre citée du 7 juin. — Le 8 juin il remarquait : « Questa cattura de' Signori Carafi più che a tutti gl' altri Reverendissimi per varie cagioni è dispiaciuta a Carpi Ferrara et Farnese. »

2. Lettre citée du 7 juin. *Loc. cit.*, f. 175.

3. La plupart de ces dossiers se trouvent maintenant aux archives de Simancas. Ils furent apportés en Espagne, en 1561, par Ottaviano Reverta, lors de sa seconde nonciature. Pie IV lui avait donné ordre de les remettre à Philippe II.

Digitized by Google

de Votre Majesté. » Au cardinal Carafa, outre ses entreprises contre les souverains espagnols, il imputait des homicides et d'autres excès énormes. Au duc de Paliano le scandale de ses mauvaises mœurs et la mort de sa femme. Le cardinal de Naples aurait à se justifier des vols dont on le tenait coupable : le pape estimait qu'il s'était approprié, en argent et en bijoux, cent mille ducats ; pour dissimuler son vol il n'aurait pas hésité à fabriquer des brefs. C'étaient des scélératesses que le pape ne pouvait laisser impunies. Tout en faisant justice, il tiendrait compte des recommandations du roi ; toutefois, si les délits rendaient impossible la miséricorde, ce serait un autre compte. Et il aurait conclu : « Paul IV avait voulu détruire sans raison la maison et la mémoire de Martin V, ce pape si insigne, cette maison si ancienne, et à la place des Colonna mettre les Carafa. A ce propos il avait raconté beaucoup d'anecdotes et dit tout rondement que Paul IV avait été fou et extravagant, que somme toute il n'avait rien fait de bon [1]. »

Avec des nuances, ces propos reparaissent dans les relations qu'écrivirent, dans ces mêmes jours, les ambassadeurs de Venise et de Florence [2]. Toutefois ce ne sont là que les impressions personnelles du pape, non pas le résultat d'une enquête régulière.

Maintenant nous allons assister aux diverses phases d'un grand procès criminel à Rome, au milieu du XVIe siècle.

Une première instruction fut ouverte au lendemain de l'arrestation, et occupa tout le mois de juin. Elle devait fournir les éléments essentiels de la mise en accusation. Confiée au gouverneur de Rome et au procureur fiscal Pallantieri, elle fut conduite avec une diligence extraordinaire.

« Dès maintenant, écrit Ricasoli le 10 juin, ces ministres perquisitionnent, multiplient les recherches, donnent audience aux personnes qui accusent les Carafa pour leurs actions passées : d'après ce que j'entends dire, ces accusations révéleront bien des hontes [3]. » Le 12, les magistrats passent une grande partie de la journée au Château St-Ange, interrogeant des témoins, principalement sur l'affaire du meurtre de la duchesse [4]. A la suite de ces premiers inter-

1. Lettre de Vargas à Philippe II du 10 juin. Le comte de Tendilla rend compte de la même audience dans une lettre écrite également le 10 juin. Il suffit de comparer les deux documents pour apprécier la différence de point de vue qui séparait les deux ambassadeurs. (SIMANCAS, *loc. citat.*, 887 nos 35 et 36 orig.).

2. Lettres de Da Mula du 8 juin (VENISE. *loc. cit.*, f. 28), et de l'évêque de Pistoie du 10 juin (*Mediceo*, 3280 f. 192v).

3. *Mediceo*, 3280 f. 187.

4. *Ibid.*, f. 197. Lettre du 13 juin.

Digitized by Google

rogatoires, des commissaires sont envoyés à Gallèse pour procéder à un examen médical du cadavre de l'infortunée [1]. Des mandats d'arrêt sont lancés contre les personnes qui sont censées « connaître les secrets » des accusés. S'il le faut, le cardinal secrétaire d'État intervient, pour obtenir des puissances voisines, l'extradition de témoins jugés importants [2]. Il n'hésite pas à rappeler Francesco Aragonia qui remplit en Espagne les fonctions de collecteur des dépouilles, uniquement parce qu'il a rédigé le bref concernant la donation faite par Paul IV à son petit neveu, le cardinal de Naples [3].

Les perquisitions se poursuivent en trois endroits à la fois : à Rome, à Gallèse, et à Naples. Dès le 15 juin l'évêque de Pistoie peut écrire : « Dans le palais du cardinal de Naples, sans compter plusieurs caisses remplies de documents, on a trouvé treize mille écus et des bijoux d'une certaine valeur : sachets et cassettes portaient les armes papales [4]. » Ces découvertes excitaient au plus haut point la colère de Pie IV. « Ce matin, écrit Ricasoli le 13, pendant qu'il était à la chapelle, il a dit au cardinal Santa Fiora : si ces bijoux, que nous portons au doigt n'avaient pas été mis en gage lors de la mort de Paul IV, très certainement nous ne les aurions pas. Naples nous les aurait volés [5]. »

Les perquisitions faites à Gallèse n'amenèrent guère d'autre résultat que la saisie du mobilier assez riche du duc de Paliano [6]. Le 12 juillet, une partie considérable de ce mobilier fut apportée à Rome par le Tibre et déposée sous séquestre au Château St-Ange, en dépit des réclamations de nombreux créanciers [7].

1. *Ibid.*, f. 229. Lettre du 22 juin.

2. Le 15 et le 26 juin, le card. Borromeo écrit au duc de Florence d'envoyer à Rome, ou du moins de faire interroger à Florence « il capitan Cencio Guascone... poichè non è persona che possa esser meglio informata dele cose loro (di questi S^ri Carrafi) che lui. » (*Mediceo* 3726 f. 309 et 335 orig,).

Le 22 juin le vice-roi de Naples écrit à Philippe II : « S. S^t me ha mandado scrivir aqui que se procuren de haver por esta causa algunas personas de que se me ha embiado lista... » (SIMANCAS, *loc. cit.*, 1050).

3. Au début Borromeo lui écrit, à deux reprises (11 juin et 10 juillet), d'envoyer un mémoire détaillé, précisant comment les choses se sont passées. Le 16 juillet il lui ordonne au nom du pape de se rendre à Rome : sans lui « non è possibile venir a la vera cognitione de la falsità di quel breve... » (ARCH. VAT. *Germania*, t. 4, f. 27^v, 38^v et 62). A noter que, dans ces instructions, Borromée ne met pas en soupçon l'honnêteté d'Aragonia. Celui-ci mourut peu après.

4. Lettre citée du 15 juin.

5. Lettre citée du 13 juin.

6. Les inventaires, qui furent alors dressés, ont été conservés (BIBL. VAT., *Barber. lat.*, 5807). Il y en a trois : deux datés du même jour, 10 juin, rapportent les inventaires dressés à Soriano et à Gallese, sous la direction du commissaire spécial Sebastiano Donato. Le troisième, portant la date du 11 juillet, ne concerne que les objets transportés à Rome, au Château St-Ange.

7. Lettre de l'évêque de Pistoie du 12 juillet. (*Mediceo*, 3280, f. 288.)

Digitized by Google

A Naples, le nonce Odescalchi avait été chargé officiellement de diriger cette opération délicate [1]. Ses recherches aboutirent à des découvertes importantes : dès le milieu de juillet on savait à Rome que, dans un monastère, il avait trouvé de nombreux objets ayant appartenu au mobilier du Vatican, on en évaluait le prix à soixante ou soixante-dix mille écus. De plus, une certaine quantité de documents compromettants, disait-on [2]. Le nonce eut plus de peine à obtenir du vice-roi, Juan de Ayala, la communication de divers procès, qui pouvaient figurer aussi comme pièces à conviction. Sa requête ne fut agréée que vers la fin d'août [3].

Pour comprendre la marche des interrogatoires ultérieurs, il ne faut pas perdre de vue que l'accusation ne recueillit les pièces du dossier que peu à peu, à des intervalles inégaux. Même après la conclusion régulière des interrogatoires, après le mois d'octobre 1560, le *Liber Jurium* fut accru d'un certain nombre de documents qui portent une date postérieure.

Nous avons déjà dit que, durant le mois de juin, les magistrats procédèrent à une simple instruction préliminaire, destinée à fournir les éléments de l'acte d'accusation. Ils interrogent, non pas les prévenus, mais des témoins laissés en liberté ou arrêtés seulement pour quelques jours. Dans les mentions, de la main du notaire, qui figurent *à tergo* des documents, on constate que, pendant cette période, ils ont été présentés par exemple à Salvator Pacini, évêque de Chiusi, à l'évêque de Gaiazzo, à Silvius Gozi, au secrétaire Urbino, au médecin Antonio Berberio. Jamais il n'est fait mention des cardinaux. Une seule fois, le 27 juin, le comte d'Aliffe [4], puis, le 1er juillet, le duc de Paliano [5] sont soumis à un interrogatoire.

1. Lettre du vice-roi de Naples à Philippe II du 26 juin. Il annonce l'arrivée du nouveau nonce qui a commission, entre autres choses, « de pedirme que le de todos los processos de cosas criminales que aqui huviere contro el cardenal Garrafa, y que le dexe prender diversas personas de que me dara relacion. » (SIMANCAS, *loc. cit.*, 1050,)

2. Lettres de l'évêque de Pistoie du 13 juillet (*Mediceo*. 3280. f. 290), de Martelli au cardinal Farnèse du 15 juillet (PARME, *Carteg. farnesiano.*), de Zambecconi au même du 15 juillet. *(Ibid.)*

3. Voy. lettre du vice-roi à Philippe II du 17 août. Il a fini par céder aux instances du nonce, appuyées d'ailleurs par le comte de Tendilla et Don Garcia de Haro, « viendo pues que con haver despachado correo yente y viniente para esto, despues de cinquenta y tres dias no tenia respuesta ninguna... paresciendome que, pues no seme ordenava lo contrario, esta devia de ser la voluntad de V. M., los è dado al dicho Nuncio. » Voila qui caractérise bien l'attitude de Philippe II.

Dans le *Liber Jurium*, il n'existe en réalité qu'un seul dossier transmis de Naples, celui du « Processus contra Ill^mum Car^lem Caraffam in causa assassinii Dominici de Maximis ». L'attestation de l'authenticité de la copie est du 18 août 1560. (ARCH. VAT., *Lib. Jurium*, f. 439-459.

4. *Liber Jurium*, f. 111v.

5. *Ibid.*, f. 115v.

Digitized by Google

Pie IV avait suivi avec attention les progrès de l'enquête : souvent les magistrats venaient lui en rendre compte. Le 1er juillet, les résultats acquis lui parurent suffisants pour fournir la matière à l'acte d'accusation ; mais qu'on le remarque bien, ce document, loin de clôturer les débats du procès, les inaugurait. C'était, non pas un résumé de faits acquis, mais au contraire un énoncé de faits à discuter. Ainsi le voulait la procédure du temps.

Il est rédigé sous forme de *motu proprio*[1]. Le pape exprime d'abord la profonde amertume que lui cause une pareille affaire. Puis il énumère la suite des accusations.

Au duc de Paliano on attribue plusieurs crimes, quelques-uns atroces, entre autres l'exécution horrible, sans forme de procès, de Marcello Capece, le meurtre de la Duchesse, d'autant plus criminel que sa culpabilité n'a pas été démontrée et qu'elle était enceinte depuis six mois. Les cardinaux Carlo Carafa et de Naples auraient eux aussi hâté cette dernière exécution par leur approbation et leurs menaces.

Le cardinal Carlo avait à répondre de plusieurs homicides, et aussi du rôle funeste qu'il aurait joué dans la politique de son oncle, le pape Paul IV. Si celui-ci s'était engagé dans une guerre contre l'Espagne, s'il y avait entraîné la France, c'était, disait-on, qu'il avait été trompé par son neveu, qu'il avait été la dupe de ses mensonges et de ses machinations.

Contre les deux frères et contre leur neveu, le cardinal de Naples, pesaient des charges graves, du fait de malversations commises dans l'administration de l'État ecclésiastique : ils se seraient entendus pour voler sur la solde des troupes, pour commettre dans les villes et les provinces des exactions dont ils étaient les seuls à profiter. La Chambre apostolique aurait été ainsi frustrée de sommes importantes.

Le cardinal Carlo et le Duc étaient de plus accusés d'avoir commis les plus grands abus pour satisfaire leurs passions mauvaises, de s'être servi de leur autorité pour terroriser les victimes et leurs parents. Même excès de pouvoir en ce qui concernait l'administration de la justice : des innocents auraient été condamnés, les uns au dernier supplice, les autres aux galères.

Contre le cardinal de Naples on relevait en particulier les vols qu'il aurait commis à la mort de son oncle. Abusant de ses fonctions de Régent de la Chambre, il se serait approprié de l'argent, des

1. ARCH. VAT., *Liber Jurium*, f. 492, orig.

Digitized by Google

bijoux, d'autres objets destinés à des usages sacrés et d'une très grande valeur. Il avait méprisé de répondre au monitoire publié par le pape et ordonnant les restitutions nécessaires. De ce fait il avait encouru des peines très graves. S'il prétendait légitimer sa conduite par la production d'un acte de donation en règle, on se faisait fort d'en démontrer la fausseté.

Tels étaient, au 1er juillet, les principaux chefs d'accusation. Le pape en avait été informé par plusieurs personnes, après une enquête faite avec le plus grand soin ; mais à la rigueur cette enquête n'eut pas été nécessaire, il lui avait suffi de prêter l'oreille à la voix de l'opinion publique, fort bien renseignée dans ce cas. Aussi, malgré le scandale immense qu'allait provoquer une pareille affaire, il se croyait obligé de faire son devoir.

La seconde partie du document est consacrée à préciser les détails de procédure, qui devaient être observés dans ce cas, somme toute, assez extraordinaire. De vive voix le pape a déjà confié l'instruction de l'affaire au gouverneur de Rome, Hieromino de Federicis, évêque de Sagone : il lui a donné pouvoir d'enquêter, de perquisitionner, de lancer des mandats d'arrêt contre toutes les personnes dont l'audition sera jugée utile, même contre des évêques. Ces pleins pouvoirs sont confirmés. Toutefois, dans l'interrogatoire des cardinaux, le magistrat sera assisté d'un certain nombre de membres du Sacré-Collège. Il aura le devoir de faire une relation détaillée des accusations dont l'exactitude sera reconnue, d'éclairer le pape, lequel se réserve le droit de rendre la sentence. Le gouverneur était d'ailleurs un juge ordinaire dont les attributions et la compétence étaient déterminées par la loi : il n'avait qu'à exercer dans cette affaire la plénitude de ses droits. Et le pape, dans une énumération assez longue, lui rappelait les principaux, particulièrement en ce qui concernait la citation des témoins.

Le procureur fiscal Pallantieri était adjoint à l'évêque de Sagone, comme auxiliaire.

Le 5 juillet, un second *motu proprio* publia les noms des cardinaux-assistants et détermina leur rôle [1]. C'étaient Césis, de la Cueva, Saraceno, Puteo, S. Clément, Bertrand, Urbino et Cornaro. On put croire que, dans l'intention du pape, ils devaient représenter les diverses puissances de la chrétienté, et ajouter à ce procès retentissant une note de publicité, qui en accentuerait encore l'impor-

1. *Liber Jurium*, f. 493. orig. Les cardinaux avaient déja été désignés dans le courant du mois de juin. Voy. lettres de l'évêque de Pistoie du 10, du 13 et du 15 juin. (*Mediceo*, 3280, f. 192v, 197 et 207).

Digitized by Google

tance [1]. C'était un égard dû, disait-il, à la dignité cardinalice. Leur rôle consisterait à témoigner que la procédure observée à l'égard de leurs collègues était selon le droit et la justice, mais à cela seulement. La direction des débats était confiée exclusivement au gouverneur et, comme auxiliaire, à Pallantieri.

Il y avait cependant à côté d'eux un autre personnage, le notaire *actuarius*, chargé de rédiger les actes. A la différence des précédents il était désigné, non par le pape, mais par la *Societas charitatis Urbis*. Due, comme on le sait, à l'initiative du cardinal Jules de Médicis et approuvée en 1520 par Léon X, cette fameuse confrérie se proposait, parmi ses buts principaux, de prévenir les abus en matière de procédure judiciaire, de venir en aide aux prisonniers. En 1555, avec l'autorisation de Paul IV, elle avait acheté, pour son propre compte, la charge de notaire auprès du tribunal du gouverneur [2]. Par ce seul fait, devenue un organe de la justice, elle était mieux en mesure de réaliser sa mission. C'est ce qui explique la mention, au premier abord assez énigmatique, qui figure en tête des actes : *Almae Urbis Charitatis societas est notarius*. Dans l'affaire des Carafa, le représentant de la confrérie était Aloysius de Turre ou Luys de Torrès, un espagnol, sans doute le même qui s'occupait les hautes fonctions de clerc de la Chambre apostolique.

Le tribunal extraordinaire était constitué. Les deux cardinaux furent interrogés pour la première fois le 8 juillet. Des chambres où ils étaient emprisonnés au Château St-Ange, ils n'avaient sans doute à traverser que quelques corridors pour être introduits dans « la salle neuve », qu'avait aménagée Paul III. Le gouverneur siégeait sur son tribunal assisté du procureur, plus bas le notaire transcrivait la série des interrogatoires : les questions en latin, les réponses en italien telles que les donnaient les prévenus [3]. Tout autour de la

1. C'est ce que remarque l'évêque de Pistoie, le 15 juin, à propos de l'addition de Cornaro : « Si è aggiunto un altro cardinale alli sette, che è Cornaro, segno che a me pare cattivo per i prigioni, parendo che S. S^tà voglia che le loro poltronerie siano palesi per tutte le provincie, poichè a fatto uno mescuglio di tanti R^mi. » (*Mediceo*, 3280, f. 207.)

2. C'est ce qui résulte des *Constitutiones archiconfraternitatis Charitatis de Urbe* présentées au cardinal Protecteur, le Camerlingue Pietro Aldobrandini le 22 novembre 1602. Voy. le paragraphe intitulé : De officio criminali Notariatus curiæ Ill^mi D. Gubernatoris Urbis. L'achat de cet office avait été décidé dans la séance du 25 août 1555 « pro abolendis extorsionibus, in favorem pauperum. » ARCH. VAT. *Miscellanea* IV, t. 3 f. 161^v texte impr. orig.).

3. Ces détails sont empruntés, non pas au sommaire des actes du procès de Carafa, mais aux actes de procès contemporains jugés à Rome également par le Gouverneur, au Château St-Ange, et conservés aujourd'hui aux archives de Simancas. Dans le sommaire ces détails ont été supprimés.

Digitized by Google

salle les huit cardinaux, témoins muets de ce drame dont on n'avait pas d'exemple depuis les temps de Petrucci, ajoutaient à la scène la note de grandeur qui entoure la déchéance des puissants. Pas d'autres témoins : les avocats n'étaient appelés à jouer leur rôle que dans la suite, après la clôture définitive des interrogatoires. Toutefois, au moins dans les premiers jours, ils purent se tenir en relations avec leurs clients, en dehors des séances.

A peine introduits les prévenus étaient invités à prêter serment : la main sur un livre des Écritures ils promettaient de dire la vérité.

Au cours de juillet, le cardinal Carafa ne répondit guère aux interrogatoires que par des protestations. Il ne lui échappait pas qu'on commettait une injustice, qu'au moins on compromettait la justice de la cause qui était engagée, en lui donnant pour juges des ennemis. Et il s'en plaignait amèrement, sans toutefois prétendre les exclure. Il semble que la loi du temps ne prévoyait pas l'exclusion des juges disqualifiés [1].

Sur plusieurs autres points, il se crut en droit de repousser la procédure établie par le *motu proprio* du 1er juillet.

Dès le premier interrogatoire du 8 juillet, il protesta qu'il ne pouvait être inculpé des délits sur lesquels portait l'examen. Les capitulations, jurées au dernier conclave par tous les cardinaux et ratifiées par le pape, après son élection, dans une bulle solennelle, spécifiaient que les membres du Sacré-Collège ne pourraient être l'objet de poursuites que dans les seuls cas d'hérésie, de schisme ou de lèse majesté [2]. Or les charges portées contre lui ne rentraient dans aucun de ces cas. Le même jour ses avocats allèrent porter sa protestation au pape [3]. Mais le 10 juillet, celui-ci publiait un nouveau *motu proprio*, déclarant que la procédure suivie jusque là était parfaitement régulière, que le fait de n'avoir pas mentionné dans l'acte d'accusation les capitulations du conclave ne l'infirmait en rien. Il confirmait donc les pleins pouvoirs des juges [4].

Le second interrogatoire eut lieu ce même jour, 10 juillet. Dans cette séance il fut réglé que les examens auraient lieu désormais de

1. Lettre de Jean Celso de Nepi au card. Farnèse, écrite du Château St-Ange où il était lui-même prisonnier, le 8 juillet (PARME, *Carteg. farnesiano* orig.), et mémoire du 28 juin destiné à Philippe II. (SIMANCAS, *loc. cit.*, 886 n° 145.)

2. Les principaux chapitres de ces capitulations ont été publiés par SICKEL, *Zur Geschichte des Concils von Trient 1559-1563*. Wien 1872, p. 12. Mais le passage qui nous intéresse est omis. Il se trouve dans les *avvisi* du fonds *Urbin*. 1039 f. 90v et 91r.

3. Pasino di Guisti à Guido Lolgi, 8 juillet 1560. (PARME, *loc. cit.*)

4. *Liber Jurium*, f. 494 orig.

Digitized by Google

deux jours en deux jours, mais matin et soir. Ainsi le voulait le pape : les cardinaux assistants prendraient leur repas au Château [1].

Mais Carafa persistait dans son système : aux délits commis avant son élévation au cardinalat il opposait le bref d'absolution de Paul IV ; aux délits commis pendant le pontificat de son oncle, les capitulations du conclave [2].

Mais voilà que les perquisitions faites en juillet amènent la découverte de documents plus compromettants que les précédents. On apprend que Carafa a été en relations avec les Turcs, avec le luthérien Albert de Brandebourg. D'autres indices permettent de soupçonner son orthodoxie. Que voulait-on de plus ? Les capitulations du conclave perdent leur valeur. Les juges n'auront pas de peine à établir que son cas rentre bien dans le cas de lèse majesté et d'hérésie [3]. Pour souligner ce résultat, Pie IV publie le 18 juillet un nouveau *motu proprio*. On a relevé à la charge des accusés des faits, qui peuvent être considérés comme rentrant dans le crime d'hérésie (que hereticam pravitatem sapiunt). En principe, ils devraient donc être renvoyés devant le tribunal de l'Inquisition. Mais par exception, pour ce cas particulier, le pape confère aux juges désignés le droit de conserver la connaissance de la cause. Il fait d'ailleurs remarquer que, parmi les cardinaux assistants, se trouve le cardinal Puteo l'un des « inquisiteurs généraux ». Il leur adjoint à cette occasion le cardinal Alessandrino [4].

Au milieu de juillet, le pape était évidemment plus décidé que jamais à pousser cette affaire jusqu'au bout. « Ecrivez à votre maître, disait-il à l'évêque de Pistoie, que ces cardinaux ne prendront plus part à une élection de pape [5]. » Et à l'ambassadeur vénitien : « Nous donnerions cent mille écus pour qu'ils soient innocents, mais de pareilles scélératesses ne se peuvent supporter [6]. »

A la fin de juillet, il n'était plus question à Rome que du « cas » de ces Carafa. C'était par excellence la question à l'ordre du jour.

A ce moment la détention des prisonniers prit une forme plus rigoureuse. Dans le principe, le cardinal Carafa disposait de deux

---

1. Lettres de l'évêque de Pistoie du 8 et du 12 juillet 1560. (*Mediceo*, 3280 f. 285 et 287v.)
2. Lettre citée de l'évêque de Pistoie du 12 — de plus de Da Mula, même date. (VENISE, *loc. citat.*, f. 49v.)
3. Lettre de l'évêque de Pistoie du 18 juillet (*loc. cit.*, f. 298v et 300). Il rapporte une conversation qu'il a eue sur ce sujet avec le pape.
4. *Liber Jurium*, f. 495 orig.
5. Lettre citée du 18 juillet.
6. Lettre de Da Mula du 19 juillet. (VENISE, *loc. citat.*, f. 59.)

Digitized by Google

chambres ; il pouvait recevoir d'assez nombreux visiteurs. Ces avantages furent supprimés l'un après l'autre. Le bruit circula même dans le public que, contrairement à la procédure régulière, les deux cardinaux seraient assimilés aux prévenus de droit commun et, en cas de besoin, soumis à la torture. Le pape y aurait pourvu *manu regia*. Les interrogatoires avaient lieu tous les jours [1].

Le 22 juillet, le procureur fiscal annonça à Carafa, en présence des cardinaux assistants, que le pape tenait pour non avenues et l'absolution donnée par Paul IV en 1555, et les capitulations du dernier conclave. Cette déclaration donna lieu à une scène de violence. Carafa ne put dissimuler sa surprise, il éclata en plaintes, en lamentations ; il cria à l'injustice et dénonça la foi violée. Comme le procureur s'excusait qu'il n'était pour rien dans ces dérogations, il s'était tourné vers lui et l'avait accablé d'injures grossières : « Je sais bien que ce n'est pas toi qui fais ces dérogations, car dans ce cas tu serais pape ; mais tu mérites bien plutôt d'être pendu que d'être pape [2]. »

Dès ce jour, une surveillance sévère fut exercée autour des cellules dans lesquelles était enfermé chaque prévenu, après les longs et fatigants interrogatoires de la journée. L'instruction se poursuivit désormais presque sans interruption et sans incident notable [3], jusque vers le milieu de septembre. Pendant toute cette période le pape resta inflexible ; certains indices permettraient de supposer que les deux juges ne surent pas suffisamment se dépouiller de leurs vieilles rancunes contre ceux qu'ils interrogeaient [4]. Mais dans le public le doute plana constamment sur l'issue de ce procès peu ordinaire.

---

1. Lettre de l'évêque de Pistoie du 20 et du 21 juillet. (*Mediceo, loc. cit.*, f. 311 et 313.)

2. Lettre de Da Mula du 23 juillet. (VENISE, *loc. cit.*, f. 60.)

3. A la fin de juillet, les avocats objectent encore un cas de nullité ; le cardinal de Naples, étant âgé de moins de 25 ans, aurait dû être assisté d'un curateur. Le pape s'étonne de cette objection : on l'a bien jugé capable d'être cardinal et archevêque de Naples. Néanmoins, tout en confirmant la validité de la procédure suivie jusque-là, il nomme comme curateur l'un des cardinaux assistants, le cardinal Bertrand. Voy. *motu proprio* du 26 juillet. *Liber Jurium*, f. 498 orig.

A la fin d'août, on révoque en doute la validité de mandats d'arrêts lancés contre des évêques, le cas étant réservé à la connaissance de deux cardinaux désignés. Par un *motu proprio* du 26 août, Pie IV fait encore exception à la règle générale et confirme la validité de ce qui a été fait. (*Ibid.*, f. 496.)

4. Ceci à propos de plusieurs confidences faites par le procureur fiscal à l'évêque de Pistoie. Voy. lettres de ce dernier du 8, du 10 et du 16 août. (*Mediceo*, 3280, f. 341, 359 et 364.)

Digitized by Google

Ce ne fut qu'au mois d'octobre que le gouverneur put remettre à Pie IV les actes du procès [1], le résultat de cette instruction qui avait duré trois mois. Quel était ce résultat ?

D. RENÉ ANCEL, O. S. B.

---

1. Le 5 octobre le cardinal Borromeo écrivait à Prospero Santa Croce alors à Tolède : « Hora saperete che il processo di detti Carafi si ha per finito... Et perchè fino a la partita di Mons. Gerio io scrissi a V. S. che l'haverei mandato uno compendio di detto processo... glielo mando hora qui alligato acciò possa di tutto dar conto a S. M^tà... » ARCH. VAT., *Germania*, t. IV, f. 48, reg. orig.)

Digitized by Google

NOTES ET DOCUMENTS.

LES *FRAGMENTS HISTORIQUES* ET LE SYNODE DE BÉZIERS DE 356.

La récente étude sur l'*Ad Constantium Liber Primus de saint Hilaire de Poitiers et les Fragments Historiques*[1] tendait à établir qu'une section considérable de ces fragments, — comprenant les deux premiers de l'édition de Coustant[2], l'*Ad Const. I*[3] qui s'ajuste aux derniers mots du deuxième fragment, enfin sans doute, dans la même suite, les lettres des fragments V et VI concernant le synode de Milan de 355[4], — représente les débris d'un libelle historique de saint Hilaire, dirigé contre les agents de la cause arienne en Occident, Valens et Ursace[5], et publié

1. *Revue*, avril et juillet 1907. Quelques erreurs de détail m'ont été signalées, que je rectifie volontiers: p. 163 (Extrait, p. 17) ; le synode qui instrumenta à Sirmium, en 347, contre Photin fut un synode d'Occidentaux et d'orthodoxes (Cf. Duchesne, *Histoire ancienne de l'Eglise*, II, 1907, p. 232 s.), l'Illyricum ayant toujours fait partie du ressort de Constant (corriger aussi dans ce sens, p. 161 [15]) ; celui de 351 fut bien oriental, mais par occasion, — par suite du passage de l'Illyricum sous le sceptre de Constance (Cf. Duchesne, *ib.*, p. 250 s.) ; — p. 166 (Extr., p. 20), et cf. p. 163 (Extr. p. 17) : l'assassinat de Constant fut consommé au début de 350 ; il est vrai seulement que Constance ne se trouva maître de la situation qu'après la défaite de Magnence à Mursa (28 sept. 351) ; — p. 172 (Extr., p. 26) n. 1 : lire *La Papauté à Sardique ;* — p. 298, l. 18 de la note (Extr., p. 40, l. 3) : *libérions* est un lapsus pour *félicions ;* — p. 304 (Extr., p. 46) note, *c. 3 ;* lire *Deum ex Deo ;* — p. 311 (Extr., p. 53), dernier texte : lire 2 l. *corruptio*, 4 l. *confessio*.

2. *P. L.*, X, 627-658 ; n. 12-17 de la tradition manuscrite, cf. *Revue*, p. 294 (Extr., p. 36), n. 1.

3. *P. L.*, X, 557-564.

4. *P. L.*, X, 682-689 ; n. 8 et 23-25 de la tradition. — Il faudrait ajouter, non moins probablement, le fragment III (658-678 ; n. 4), qui consiste dans la longue encyclique des Orientaux de Sardique ; mais il ne reste plus rien du contexte, et on n'en saurait marquer la place dans l'ensemble.

5. Saint Jérôme atteste dans sa liste des écrits de saint Hilaire *(De Viris inl.*, C) l'existence d'un *liber Adversus Valentem et Ursacium, historiam Ariminensis et Seleuciensis synodi continens*; les *Fragments Historiques*, remis en ordre, mettent positivement en cause, d'un bout à l'autre, Valens et Ursace, mais bien avant comme bien après Rimini et Séleucie ; d'autre part leur tradition réelle a sauvé le titre particulier d'un *liber secundus* qui répond fort convenablement à l'indication de saint Jérôme (cf. *Revue*, p. 299 ss. ; Extr., p. 41 ss.) ; on est donc autorisé à conclure que saint Jérôme

Digitized by Google

en 356 [1], au lendemain du synode de Béziers et à la veille du départ du courageux évêque pour l'exil.

Cette date de 356 est un point où ramènent quelques données positives : les précisions adverbiales, *proxime* [2] visant les événements du synode d'Arles de 353 [3], et *recens* rappelant ceux du synode de Milan de 355 [4]; l'orientation générale indiquée dans le fragment premier, qui sert en effet de préface : saint Hilaire entend faire connaître les menées des Ariens pour condamner à l'exil les évêques occidentaux fidèles à la personne et aux principes d'Athanase [5], c'est-à-dire à partir de l'année 353 ; l'aveu presque direct de l'auteur, dans l'exorde du *Contra Constantium* de 360, qu'il n'a pas usé des procédés de la polémique littéraire pendant les quatre années de son exil [6] ; les citations du deuxième fragment et de l'*Ad Const. I* dans le *Contra Arrianos* de Phébade d'Agen, pour 357-358, et dans le *De Fide* de Grégoire d'Elvire, pour 360 [7].

La relation de l'écrit avec le synode de Béziers et l'exil, c'est-à-

---

n'a donné qu'une idée incomplète de l'ouvrage de saint Hilaire qu'il avait entre les mains, et dont il a noté le titre général : son édition, outre ce titre, devait marquer ceux des sections et celles-ci représentaient autant d'écrits originaux, publiés chacun à son heure, et plus tard associés par l'auteur sous un nom commun, exprimant leur unité réelle d'intention et de sujet. Dans ces conditions, il est possible que le livre qui nous est rendu par le premier groupe des fragments n'ait pas reçu immédiatement le titre *Adversus Valentem et Ursacium* ; admettons même, pour plaire au Dr Loofs, qu'il fut adressé aux évêques de Gaule qui avaient siégé à Béziers, et reconnaissons qu'il n'a pas une portée polémique aussi directe que le *Contra Auxentium ;* néanmoins, la seule désignation littéraire que nous lui puissions donner est, relativement à sa date et conformément au renseignement de saint Jérôme : *Liber Primus adversus Valentem et Ursacium.*

1. Le synode de Béziers eut lieu avant le mois de juin de cette année.

2. Cf. *Fragm. I*, n. 6.

3. Le Dr Jülicher veut voir dans ce *proxime* une donnée relative à l'entrée en scène d'Hilaire, le point de départ de son expérience personnelle (cf. *Theol. Literaturzeitung*, 1908, Nr 3, c. 78) ; mais, même ainsi, le mot retient quelque chose de sa valeur naturelle : le *recens* concernant de Milan le montre bien.

4. Cf. *Ad Const. I*, n. 8.

5. Cf. *Fragm. I*, n. 4. — C'est bien là le sujet du discours : les synodes occidentaux réunis depuis 353, et pour autant, puisqu'ils ont la même matière, les synodes auxquels l'hérésie arienne et l'affaire d'Athanase donnèrent lieu depuis Nicée. Depuis Nicée jusqu'en 356, c'est un champ où saint Hilaire a pu faire une belle moisson de documents, et la présentation de son dossier comme fort complexe (*Fragm. I*, n. 7) n'a rien d'exagéré. Le Dr Jülicher n'est donc pas admis à objecter *(loc. cit.)* que c'est plutôt pour les années postérieures à 356 qu'on peut parler de confessions et de discussions synodales, et que la préface de saint Hilaire n'est pas en situation au terme de la période précédente.

6. *C. Const.*, n. 2, cf. *Revue*, p. 305 s. (Extr., p. 47).

7. Cf. *Revue*, p. 159-161, 302-305 (Extr., p. 13-15, 44-46). Je ne puis m'expliquer que le Dr Jülicher tienne les passages en question de Phébade et de Grégoire pour des répétitions sans conséquence, de simples clichés : la dépendance littéraire des deux auteurs n'est pas contestable, si on consent à les lire avec quelque attention. Puis le libelle de Phébade est bien de 357-358, et le point est d'importance.

Digitized by Google

dire sa situation exactement intermédiaire, est marquée avec une netteté suffisante dans un autre passage du fragment premier [1]. On lit d'abord :

> Praetermitto... non aequanimiter iudicium eius [2] episcopalibus arbitriis admitti... Taceo imperatoris sublata causae cognitione iudicium. Non queror extorqueri de absente sententiam, quamvis... pati istud simplicitas sacerdotalis non debeat. Sed haec, non quia contemnenda sunt, verum quia his graviora sunt subiecta, praetereo.

Saint Hilaire, qui va exposer la vérité des faits ayant rapport à l'envoi en exil des partisans d'Athanase, néglige délibérément certaines considérations : l'intrusion de l'empereur, son ignorance de la question, l'absence de l'accusé. On pourrait penser qu'il envisage ici le cas de ses collègues, sans se mettre lui-même en cause. Mais un peu plus haut, dans le même fragment [3], il a fait une déclaration personnelle non équivoque, d'où il ressort qu'il a rompu dès lors avec l'empereur et qu'il n'a pas peur d'être persécuté pour la foi ; et plus tard il rappellera, dans l'*Ad Constantium* [*II*] [4], les circonstances de son propre exil de telle manière qu'on n'échappe pas à l'impression qu'il y fait bien allusion dans le susdit paragraphe : il proteste, au nom des évêques condamnés avant lui, contre la sentence qui le frappe à son tour, et il prétend faire apprécier les vrais motifs de cette pénalité, sans tenir compte des détails moindres de l'aventure [5].

Quelques lignes plus loin, il ajoute :

> ... propensiore cura rem omnem hoc volumine placuit exponere : raptim enim *tunc* haec per nos ingerebantur, corruptio evangeliorum, depravatio fidei, et simulata Christi nominis blasphema confessio ; et necesse fuit in eo sermone omnia esse praepropera incomposita confusa, quia quanto nos impensiore cura audientiam quaereremus, tanto illi pertinaciore studio audientiae contrairent.

---

1. *Fragm. I*, n. 5 (*P. L.*, X, 630 s.).
2. *Id est* regis.
3. *Fragm. I*, n. 3, cf. *Revue*, p. 306 (Extr., p. 48).
4. *Ad Const.* (début de 360), n. 2, cf. *Revue*, p. 313 (Extr., p. 54 s.).
5. On pourrait penser qu'en rédigeant la préface du libelle saint Hilaire se savait seulement menacé d'exil et qu'il employait à recomposer et à publier son discours le temps même que Saturnin mettait à obtenir de Constance sa condamnation. Mais il paraît résulter de l'*Ad Const.* [*II*], que le décret même d'exil fut divulgué par Hilaire dans son écrit. Le mieux est donc d'admettre que l'évêque de Poitiers profita des derniers instants qu'il passa sur son siège pour publier l'ouvrage qu'il avait déjà sans doute préparé dans l'intervalle (cf. *Revue*, 313, Extr., p. 55).

Digitized by Google

Et il est presque évident que l'occasion à laquelle se rapporte la particule *tunc*, cette assemblée où saint Hilaire n'a pu se faire entendre, et dont le présent volume n'est qu'une sorte de supplément ou de développement littéraire, est le synode même de Béziers. Une indication expresse du *Contra Constantium* écarte tout doute à cet égard, donnant dans un contexte très semblable le nom du synode [1].

Mais il y a plus et mieux désormais, grâce à une heureuse conjecture que Mgr Duchesne a bien voulu me communiquer [2] et qu'il me permet de publier. La phrase qui sépare les deux morceaux cités, et qui appartient même au second, est à peu près inintelligible dans sa teneur traditionnelle :

> Quamquam enim ex *his quibusque in terris* gesta sint, cognosci potuerit longe aliud agi quam existimabatur, — tamen propensiore cura *etc.*

Une lecture attentive de tout le texte permet de supposer que le *tunc* qui suit trouve son terme précis de référence parmi les mots incohérents du début. Mgr Duchesne propose :

> (ex) *ali*quibus qu*ae* *Bi*terris (gesta s*un*t),

et la correction n'a pas même besoin d'être justifiée :

> *biterris : uiterris : interris* [3].

Comme les événements d'Arles et de Milan, ceux de Béziers avaient été un beau sujet d'édification, et on avait pu y apprendre aisément de quoi il s'agissait en vérité dans ces débats, — dans ces manœuvres des prélats dévoués à Constance, ce déchaînement contre Athanase, ces déportations des rares évêques réluctants. Hilaire s'était chargé lui-même, au milieu de l'assemblée asservie, de dégager les principes en jeu, et de montrer à découvert les intentions du parti politique non moins que les sentiments réels de ceux qui affrontaient l'exil ; mais son zèle n'avait réussi, naturellement, qu'à exciter les fureurs adverses. Obligé de se taire, atteint bientôt, à ce qu'il semble, par une sentence régulière d'exil [4] il,

1. Per factionem eorum apostolorum *ad Biterrensem synodum* compulsus, *cognitionem demonstrandae huius haereseos obtuli :* sed hi timentes publicae conscientiae, *audire ingesta a me noluerunt.* (*C. Const.*, n. 2.)

2. 8 février 1908.

3. La seconde transformation représente une fausse lecture ; mais la première n'est pas à proprement parler une faute : elle répond à une particularité de prononciation (*b* = *v*). Ce détail ne suffit pas à prouver que les *Fragments Historiques* nous sont venus d'Espagne ; c'est toutefois un indice.

4. Voir la note 5, p. 227.

Digitized by Google

publie maintenant, dans l'intérêt de ses compatriotes qu'il va quitter, son discours de Béziers sous une préface, en bon ordre et au complet : les bribes des *Fragments* en ont porté jusqu'à nous quelque écho vibrant [1] ; les documents qui les composent encore principalement sont les épaves de ce riche dossier que saint Hilaire avait formé pour les besoins de sa cause à la suite du synode de Milan, et dont il dut produire des extraits à Béziers [2].

D. A. WILMART.

DEUX DÉBRIS INAPERCUS D'UN OUVRAGE PERDU DE SAINT JÉRÔME DANS LES *ANECDOTA MAREDSOLANA* ?

En publiant les *Commentarioli* et les *Tractatus* inédits de saint Jérôme, mon espoir était que ces nouveaux matériaux fourniraient un jour à quelque philologue l'occasion de compléter ce que C. Paucker, H. Goelzer et autres ont écrit sur la latinité de ce Père de l'Église.

Ce désir vient d'être réalisé dans un travail de M. Arthur Stanley Pease, de Harvard University, aux États-Unis, *Notes on St. Jerome's Tractates on the Psalms*, qui a paru dans le ' Journal of Biblical Literature ', t. XXVI, part. II (1907), p. 107-131 [3]. Avec beaucoup de clarté et de compétence, l'auteur s'attache à faire ressortir la différence qui existe entre les *Commentarioli*, ouvrage écrit, manifestement destiné à des personnes d'une certaine culture, et les *Tractatus*, improvisations prononcées devant un auditoire de

1. Cf. *Revue*, p. 176, 308 (Extr., p. 30, 50).

2. Les fragments VII-XII et XIII-XV sont naturellement hors de cause ; la tradition nous permet d'y reconnaître les restes de deux autres « tomes » *Adversus Valentem et Ursacium* plus ou moins prolixes, publiés peut-être en 363 et en 367 ; c'est peut-être aussi à cette dernière date — l'année même de la mort d'Hilaire — et à l'occasion de la section supplémentaire que les trois écrits furent réunis sous un seul titre pour former un volume semblable à celui que saint Jérôme consulta en 392, et sans doute aussi Sulpice Sévère vers 400 : *Adversus Valentem et Ursacium* [I.II.III.]. Mais, pour rappeler deux autres circonstances importantes de la tradition de ces libelles, il semble que dès avant saint Jérôme le volume qui les comprenait fut interpolé par une main luciférienne et que peu après Sulpice Sévère, et ainsi interpolé, il fut découpé en extraits (cf. *Revue*, p. 293 s. ; Extr., p. 35 s.).

3. Je suis redevable d'un tiré à part à la gracieuse obligeance de l'auteur.

Digitized by Google

gens simples, et dont quelques-unes tout au plus ont pu être revues après coup par l'orateur sur les notes prises pendant qu'il parlait. Ces *Tractatus* offrent le grand avantage de nous faire toucher du doigt la distance qui séparait alors le langage parlé du langage écrit. A ce point de vue, ils méritaient un examen spécial ; encore une fois, M. Pease me paraît s'être fort bien acquitté de cette tâche.

Mais il a fait mieux encore. Sa minutieuse analyse l'a amené à constater que deux des quatorze *Tractatus* publiés en dernier lieu, ceux sur les psaumes X et XV, différaient notablement, sous plus d'un rapport, des improvisations homilétiques auxquelles ils sont joints dans ma publication comme dans les manuscrits. D'abord, le contenu est ici beaucoup plus érudit, le langage bien au-dessus de la portée des 'simpliciores' ; les expressions grecques, les variantes tirées des Hexaples y abondent, tout comme dans les *Commentarioli*. De plus, les deux pièces sont d'une longueur tout à fait exceptionnelle, et manquent l'une et l'autre de cette doxologie plus ou moins explicite qui met fin régulièrement aux homélies de Jérôme. On n'y trouve non plus rien qui donne à penser que l'auteur s'adresse à des auditeurs plutôt qu'à des lecteurs. Au contraire, le retour, à deux ou trois reprises, du mot *supra* (III. 1,6 *supra plenius disputatum est* ; 7, 4 *Pauperem : illum, de quo supra dicitur 'Tibi derelictus est pauper'* ; 10, 1 *ob supra dictas causas*) ferait plutôt croire que nous avons ici un ouvrage écrit, ou tout au moins une portion d'ouvrage : car les deux premiers de ces renvois supposent clairement que l'explication du psaume X était précédée de celle du psaume IX, en tout ou en partie.

Cette série de constatations a amené M. Pease à se convaincre que les soi-disant *Tractatus* sur les psaumes X et XV étaient, non de simples homélies comme le reste, mais bien deux débris de l'ouvrage perdu de saint Jérôme sur les psaumes X-XVII (al. X-XVI), ouvrage dont ce Père fait mention au dernier chapitre de son *De Viris inlustribus*.

Moi-même, en présentant pour la première fois au public cette série d'opuscules [1], j'avouais avoir eu d'abord la même pensée, du moins pour ce qui concerne l'explication du psaume XV ; la seule chose qui me fit abandonner cette piste, c'est ce que j'appelais, d'une façon peut-être trop énigmatique, 'la considération plus attentive des particularités signalées ci-dessus'. Je désignais de la sorte plusieurs rencontres de doctrine et même d'expression entre

1. *Rev. Bénéd.*, XIX (1902), p. 130.

Digitized by Google

le *Tractatus* sur le psaume XV et les épîtres pascales de Théophile traduites par saint Jérôme, celle entre autres pour l'année 402 ; d'où il me paraissait moins probable que le *Tractatus* eût été composé dès avant la fin 392, date du *De Viris*.

Maintenant, après avoir mûrement considéré les arguments de M. Pease, je me déclare prêt à me ranger à son avis, et ce, d'autant plus volontiers que nous posséderions par le fait un ἀνέκδοτον d'une valeur tout autre que je n'eusse osé l'espérer. Il me reste seulement une difficulté, et la voici ; j'espère qu'on saura y trouver une solution pleinement satisfaisante.

L'identification qu'on nous propose — son auteur est le premier à le reconnaître — nous oblige d'admettre que Jérôme, après avoir exposé le texte des psaumes en question d'après les Septante, après avoir suivi expressément dans cette exposition la manière des Septante de compter les psaumes (X et XV), aurait ensuite, contre toute attente, adopté la façon de compter d'après l'hébreu, lorsqu'il en vint à mentionner cette série de traités à la fin de son *De Viris inlustribus* ; car, pour que l'argument décisif, fondé sur les *supra* mentionnés plus haut, obtienne son effet, il faut de toute nécessité que l'explication du psaume X selon les Septante ait fait suite à celle du psaume X selon l'hébreu (la seconde moitié du psaume IX, de la Vulgate). Un tel changement paraît, à première vue, tout le monde en conviendra, aussi injustifié qu'invraisemblable.

Autre difficulté, plus facile à résoudre peut-être. En tête de son explication du psaume X selon les Septante, Jérôme suppose qu'il avait déjà interprété, à propos du Psaume précedent, le titre *In finem* de la Vulgate. Or, ce titre figure bien en tête du Psaume IX au lieu que le Psaume X selon l'hébreu est dépourvu de titre quelconque. N'est-ce pas là encore un indice que Jérôme n'a jamais adopté dans ses ouvrages exégétiques sur les Psaumes d'autre numérotation que celle des Septante, et qu'il faut par conséquent renoncer à identifier notre *Tractatus de Psalmo X* avec le second des traités sur les Psaumes dont l'existence nous est révélée par le *De Viris* ?

Encore une fois, j'ai la confiance qu'on trouvera réponse à ces difficultés. Dans cette perspective, je proposerais dès à présent d'identifier le cas du Traité contre Origène (à propos d'Is., VI, 1-7 : Anecd. III. III. 103-122) avec celui des *Tractatus* sur les Psaumes X et XV, et d'y reconnaître un écrit de circonstance, plutôt qu'une improvisation du genre des autres sur les Psaumes ou sur le deuxième Évangile.

D. G. MORIN.

Digitized by Google

DOM QUENTIN SUR LES MARTYROLOGES.

ALORS que, sous le pontificat précédent, une généreuse illusion fit croire un instant à la possibilité d'une amélioration prochaine et sérieuse des livres liturgiques de l'Église Romaine, un bénédictin de Solesmes, Dom Henri Quentin, se vit confier le soin de préparer une nouvelle rédaction du Martyrologe qui répondît aux progrès de l'hagiographie et aux exigences légitimes de la critique moderne. Rarement choix de ce genre se trouva être plus justifié. Il n'est guère à espérer de voir aboutir présentement cette réforme si désirable du Martyrologe romain ; mais, du moins, le travail de D. Quentin n'aura pas été en pure perte. Le livre qu'il publie aujourd'hui [1], après huit ou neuf années d'un labeur opiniâtre, prouve combien il était à la hauteur de la tâche ; lorsque celle-ci sera reprise, il n'y aura qu'à utiliser la somme incalculable de connaissances nouvelles que l'auteur a distribuées à pleines mains sur tout ce qui se rapporte de près ou de loin aux martyrologes historiques.

Rien de plus embrouillé, jusqu'ici, que cette sorte de littérature : sur ce terrain, la critique n'avait point fait de sensibles progrès depuis le début du dix-huitième siècle. De l'aveu même de Rossi, la prudence interdisait d'utiliser les martyrologes historiques, tant qu'un travail fondamental ne nous aurait pas renseigné sur leur provenance et leur valeur respective. Voici où l'on en était à la fin de l'année 1907, au moment de l'apparition du présent ouvrage : le texte de Bède est incertain, Florus reste totalement inconnu, la valeur du Petit Romain, sa date de composition, son origine, demeurent des problèmes auxquels on propose toujours des solutions très diverses, Adon lui-même attend toujours que l'on discute les principes qui ont guidé son dernier éditeur. C'est en vain qu'en 1895 l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a mis au concours cette question : ' Etude sur les sources des martyrologes du IXe siècle. ' Aucun mémoire n'a été présenté.

Que tout cela est changé, et que nous en savons long désormais, grâce à D. Quentin, en comparaison de nos devanciers ! Cette œuvre de Bède, qu'on désespérait presque de pouvoir démêler

1. DOM HENRI QUENTIN, *Les martyrologes historiques du moyen âge*. Etude sur la formation du martyrologe romain. Paris, J. Gabalda et Cie, 1908. In-8, IX-745 p. Prix : 12 fr.

Digitized by Google

d'avec ses additions postérieures, la voilà reconstituée d'après les principes d'une critique impeccable. Elle est de peu antérieure à l'année 735 ; les exemplaires en sont divisés en deux familles dont le texte, les caractéristiques, les sources, sont l'objet d'un examen minutieux. Le résultat est que Bède, et pareillement l'auteur des additions propres à la seconde famille, sont des témoins consciencieux, ayant le souci des dates traditionnelles et de la réalité du culte. Quant au martyrologe poétique publié par d'Achery sous le nom de Bède, c'est simplement ' un calendrier-obituaire de l'église d'York ou du monastère de Ripon ' postérieur de dix ans au moins à la mort du savant moine de Yarrow.

Après Bède, Florus : telle était l'idée universellement reçue jusqu'à présent, il n'avait jamais été question d'anneau intermédiaire. D. Quentin montre que cet anneau a existé, et qu'on ne saurait le négliger : il est représenté par le martyrologe lyonnais du ms. latin 3879 de la Bibliothèque Nationale. L'œuvre de Bède (seconde famille) en forme le fonds ; mais ce fonds s'est accru d'un nombre considérable d'additions, dues surtout à l'utilisation d'un passionnaire espagnol, et cela à Lyon, antérieurement à l'année 806.

Deux recensions successives (*M* et *ET*) permettent de constater l'activité sans cesse croissante du clergé lyonnais sur le terrain martyrologique jusqu'au milieu du IXe siècle. ' Arrivé à ce point, le martyrologe lyonnais représente certainement le texte attribué par Adon et Usuard au célèbre diacre Florus. ' De chacune de ces recensions on étudie en détail et le texte et les sources, ainsi que la valeur des dates assignées aux différents saints. Le caractère lyonnais est mis hors conteste, et l'époque de la composition est assignée d'une façon approximative: le premier tiers du neuvième siècle pour la recension *M* (plus précisément après 806, avant 837-842), le second tiers pour la recension *ET* (après 830-838, avant 860). Impossible de définir exactement la part de Florus dans ce travail impersonnel d'augmentations successives; mais il y a lieu, pratiquement, de désigner sous son nom l'ensemble des deux recensions. Bien qu'il y ait, dans celles-ci, beaucoup de points faibles, on peut dire néanmoins qu'elles méritent encore confiance.

Il n'en est pas de même de l'œuvre d'Adon de Vienne, représentée par deux familles de manuscrits, et dont son auteur lui-même a donné jusqu'à trois éditions. L'influence de ce personnage sur le développement de la littérature martyrologique a été des plus regrettables : on retrouve invariablement sa main ' presque partout où la tradition des martyrologes a causé aux historiens

Digitized by Google

de graves embarras.' Non seulement il change les dates de la façon la plus arbitraire, se livre sans cesse aux rapprochements les plus fantaisistes, identifie, localise à sa guise, prend avec les textes qu'il exploite des libertés inimaginables ; mais il lui arrive d'inventer de toute pièce ! Et son chef-d'œuvre en ce genre — le croirait-on ? — c'est précisément ce ' Vetus ' ou ' Parvum Romanum ', ce prétendu *venerabile perantiquum martyrologium romanum* sous l'autorité duquel il a abrité la plupart de ses errements, et dont les savants, depuis Rosweyde et Du Sollier jusqu'à de Rossi et Duchesne, se sont évertués à préciser l'origine, les uns opinant pour le début du septième siècle, les autres se prononçant pour la fin du huitième ou même le début du neuvième. D. Quentin établit d'une manière péremptoire que ce document, dont la fortune fut si étrange, est un faux, fabriqué par Adon lui-même : un vrai ' petit roman ', quoi ! Cette constatation, qui vient s'ajouter à d'autres faits analogues trop nombreux, jette une triste lueur sur les procédés, non seulement de l'évêque de Vienne, mais de la littérature hagiographique du neuvième siècle tout entière.

On connaît la suite : Usuard résuma avec beaucoup de soin l'ouvrage d'Adon, et d'Usuard dérive en droite ligne le Martyrologe romain actuel. C'est dire que l'autorité de celui-ci est loin d'être considérable, au point de vue historique. Avec sa délicatesse ordinaire, l'auteur rappelle un passage célèbre de Benoît XIV, d'où il ressort ' qu'il serait aussi imprudent de s'appuyer aveuglément sur le Martyrologe romain, héritier direct des martyrologes du moyen âge, que téméraire de rejeter sur l'autorité ecclésiastique la responsabilité des erreurs qu'il contient. '

La sèche analyse qui précède donnera une idée bien incomplète des différents genres de mérites du travail de Dom Quentin. Non seulement nous avons ici pour la première fois un guide sûr à travers cette forêt presque impénétrable des martyrologes historiques, mais de chacun des documents l'auteur nous fournit un texte qui pourra longtemps être considéré comme définitif. Et, parmi tout cela, que de vrais petits chefs-d'œuvre de critique sagace et pénétrante, sur une foule de questions afférentes à la littérature du sujet ! Je mentionnerai spécialement les excellentes pages consacrées à Florus de Lyon (p. 386 suiv.), à la date du martyre de sainte Cécile (p. 499 suiv.), à S. Félix de Thibiuca (p. 522-532), à S. Victor de Marseille, S. Genès d'Arles, etc. A ce point de vue, on peut dire que ce livre vaut à lui seul toute une bibliothèque. Et tant d'érudition ne nuit en rien au charme de l'exposition, à la clarté du style :

Digitized by Google

l'ouvrage est vraiment français, et de la meilleure tradition française qui fut jamais. On trouvera, il est vrai, vers la fin, une huitaine de pages d' 'additions et corrections', mais cela était inévitable dans un travail de ce genre ; et, si l'on considère que chacune de ces corrections atteste la scrupulosité scientifique de l'auteur, que chacune de ces additions enrichit la somme de renseignements dont nous lui sommes redevables, on ne pourra s'étonner ou se plaindre que d'une chose, c'est que ces pages elles-mêmes soient relativement si courtes.

En m'adressant ce qu'il appelait son 'pauvre gros livre', D. Quentin m'assurait naguère qu' 'une des pensées qui l'ont plus d'une fois encouragé pendant son long et fastidieux travail a été celle du désir que j'avais de voir vider cette question des martyrologes du IXe siècle', et il s'en prévalait pour réclamer de moi 'instamment, avant tout, des corrections.' Je ne demanderais pas mieux, et il se peut qu'avec le temps certains points de détail doivent être çà et là retouchés ; mais, pour le moment, je n'aperçois vraiment rien qui mérite une critique tant soit peu sérieuse. L'Éminence à laquelle le livre est dédié aura tout droit de s'en montrer fière : au cours des deux siècles maintenant écoulés depuis la mort de notre Mabillon, l'ordre bénédictin n'a rien produit, à mon avis, qui surpasse en valeur ce merveilleux travail.

D. G. MORIN.

LE DERNIER LIVRE DU MAÎTRE.

A la mémoire de L. Traube.

IL m'écrivait, en juillet 1905 : 'En dépit de la maladie, j'espère bien achever sous peu mes *Nomina sacra*'. Et au début de l'année suivante : 'Mes *Nomina sacra* sont déjà sous presse, mais ils viendront trop tard pour être donnés en étrennes.'

En effet, au lieu d'étrennes, c'est un testament que ce livre [1] devait être pour nous : le testament du plus admirable paléographe de notre temps, et, en même temps, d'un maître passionnément

1. LUDWIG TRAUBE. *Nomina sacra.* Versuch einer Geschichte der christlichen Kürzung. München, C. H. Beck, 1907, x-259 p. 8°. Prix : 15 Mk.

Digitized by Google

aimé de tous ceux qui ont été le mieux à même de le connaître ici-bas.

L'étude étendue et d'une compétence exceptionnelle que M. le professeur K. Krumbacher vient de donner sur les *Nomina sacra*[1] me dispense d'entrer ici dans de longs détails sur le contenu et l'importance de ce dernier ouvrage de Traube. Qu'il suffise de dire que celui-ci s'est proposé de rechercher pourquoi et comment, à travers les âges et chez les différents peuples, on a abrégé graphiquement les noms qui étaient l'objet d'un respect particulier, tels que ceux de Dieu, du Christ, ou de ses attributs. Pour cela, il passe en revue l'ensemble des documents qui peuvent nous renseigner à cet égard, depuis les anciens hébreux jusqu'aux premières bibles imprimées et à Luther. Naturellement, c'est à la double tradition grecque et latine qu'est consacrée la presque totalité de son enquête. Sur ce terrain, la richesse de documentation est inouïe ; on se demande ce qui a pu vraiment lui échapper. Papyrus, inscriptions, manuscrits, sont interrogés tour à tour ; les renseignements par eux fournis sont enregistrés, les formes multiples d'abréviations classées par ordre d'ancienneté, de pays et d'école. Si bien que ces minuties apparentes, qu'on eût pris peut-être à première vue pour une sorte de passe-temps, un caprice de philologue, deviennent en réalité l'occasion de nouvelles conquêtes de la science sur le terrain paléographique. Outre qu'elles permettent souvent de se prononcer sur l'âge et la provenance exacte de tel ou tel document, elles aboutissent, en ce qui concerne le système même des abréviations, à des conclusions que nul ne paraissait avoir jusqu'ici soupçonnées, et que nous pouvons, à la suite de l'auteur, résumer de la façon suivante :

On distingue deux modes d'abréviation : par suspension, par ex. *epis.* ou *episc.* pour *episcopus* ; par contraction, comme *eps* (décl. *epi epo epm*).

La manière antique des grecs est fondée essentiellement sur la suspension ; le système grec-chrétien préfère la contraction.

Cette contraction elle-même se différencie de celle qui était en usage chez les classiques en ce que, d'abord, elle est toujours indiquée par un trait horizontal au-dessus de ce qu'on peut appeler le squelette entier du mot (ANOC = ἄνθρωπος, par opposition à AN KH = ἀνάγκη).

1. Dans *Beilage zur Allgemeinen Zeitung* du 18 et du 19 décembre 1907.

Digitized by Google

De plus, le nombre des mots abrégés n'est point arbitraire ni indéfini, mais au contraire strictement circonscrit.

Le commencement et la finale des formes abréviatives sont déterminés avec précision d'après des règles fixes.

Enfin, et c'est le principal, le but de la contraction chrétienne est tout autre que celui d'épargner de l'espace ou de gagner du temps : il faut en voir le motif inspirateur dans le respect qu'on voulait témoigner à l'égard de certains vocables empreints d'un religieux mystère et en connexion plus ou moins directe avec l'idée de la Divinité.

Tout cela vaut surtout, naturellement, pour les époques qui sont demeurées fidèles au principe fondamental de la contraction chrétienne, chez les latins en particulier : c'est à dire, depuis le IIIe siècle jusqu'au Ve, puis, de nouveau, du VIIIe au XIIe.

Le livre se termine par ces paroles, réellement émouvantes, parce que les dernières d'un homme qui avait lutté constamment pour les intérêts de sa science de prédilection contre la souffrance physique et les mille autres difficultés de la vie : ' La paléographie est une science qui exige du courage. Elle est née dans la lutte, a dans maint combat fourni les armes décisives. Mais sûrement elle n'a pas encore remporté ses plus belles victoires. Ses armes peuvent et doivent être d'abord aiguisées et polies. Il y a donc ici un rendez-vous pour des forces fraiches et jeunes. A ce point de vue, ce livre voudrait faire tout ensemble œuvre d'enseignement et de recrutement. '

De pareils accents ne sont pas ceux de l'érudit allemand tel qu'on l'imagine d'ordinaire, s'enfonçant dans sa science jusqu'au cou, au point de devenir presque étranger au reste du monde. Traube avait une âme éminemment sensible et vibrante, si bien que ce furent les beaux-arts, la musique et la peinture, qui semblèrent devoir l'attirer tout d'abord. De là, ce merveilleux secret qu'il possédait de se concilier la sympathie de quiconque traitait avec lui sans préjugés ni vues d'intérêt personnel. Rarement savant de nos jours sut se faire, au cours d'une carrière relativement courte, un aussi grand nombre d'amis. Il suffit de parcourir des yeux la longue liste de noms qu'il a mise en tête de son dernier livre, p. 16 suiv., pour constater que ces amis lui venaient de tous les pays, sans distinction de confession ni de nationalité.

Plusieurs d'entre eux, sans doute, pourraient ajouter, en ce qui les concerne, des pages pleines d'intérêt à celles si émouvantes, intitulées ' A ses disciples ', que sa sœur a voulu joindre à l'envoi des

Digitized by Google

Nomina sacra. Si modeste que doive être en ce genre mon tribut personnel, on me permettra de le déposer ici sur la tombe du Maître, comme un hommage d'admiration et de gratitude auquel il avait droit de ma part.

***

Traube pouvait avoir vingt-quatre ans, et moi quelques mois de moins, à l'époque de notre première rencontre. C'était à la suite d'une de mes premières visites à la Bibliothèque Royale de Bruxelles. Semblable à

Un souriceau tout jeune et qui n'avait rien vu,

j'avais jeté mon dévolu sur un superbe manuscrit carolingien [1] contenant les *Carmina Centulensia*, ceux, entre autres, d'un certain Micon qui m'avaient paru particulièrement amusants. Il ne s'agissait de rien moins, s'il vous plaît, que de publier le recueil, avec notes, introduction, et tout ce qui s'ensuit. Quel ne fut point mon désappointement, quand, un beau jour, je me vis mis en demeure d'avoir à restituer sans retard le précieux codex, un savant allemand, nommé L. Traube, se préparant à l'éditer dans les *Monumenta Germaniae* ! Mais bientôt arrivait une lettre de celui-ci, laquelle, par son ton d'exquise courtoisie, joint à la promesse d'un exemplaire de l'édition future, ne tarda pas à jeter un peu de baume sur la blessure.

Dix-huit ans s'écoulèrent, après lesquels il me fut donné de revoir l'écriture si virile et si caractéristique de mon concurrent d'antan. Il me consultait sur la question de savoir si l'important recueil césarien Clm. 6298 contenait quelques interpolations qui permissent de lui assigner Freising comme lieu d'origine : cela, en vue d'annotations paléographiques qu'il avait promises pour une collection de Facsimilés du Symbole que préparait notre commun ami, A. E. Burn [2].

Quelques mois après, il me faisait part de son projet de fonder, en collaboration avec quelques autres savants, un organe spécial pour la Philologie et la Paléographie latine du moyen âge ; à cette occasion, il exprimait l'espoir que celui qu'il avait coutume d'appeler en plaisantant le ' felice scopritore ' ne refuserait pas son concours à l'entreprise projetée. Il n'y avait guère, hélas, moyen pour moi d'y songer. Traube le comprit et ne s'en offensa point.

1. Bruxell. 10470-10473, édité plus tard dans les *M. G. H.* Poetae aevi carol., t. III, part. 2, pp. 365-368.

2. Destinée à faire partie des publications de la *Henry Bradshaw Society* ; elle n'a pas encore paru, que je sache, à l'heure actuelle.

Digitized by Google

Les lettres suivantes sont consacrées spécialement aux travaux que nous donnions ce temps-là, chacun de notre côté. Le *De monogramma Xpi* attribué à saint Jérôme l'intéressa spécialement ; il en a tiré parti au début de ses *Nomina sacra*. Les sermons nouvellement édités dans la *Revue Bénédictine* sous le nom de saint Césaire lui paraissaient à coup sûr authentiques ; mais le style et la versification lui laissaient quelque doute sur l'attribution à Erminus du rythme alphabétique sur saint Ursmer publié dans les *Analecta Bollandiana*.

Au cours de 1904, je me trouvai mêlé sans le savoir, et d'une façon plutôt désagréable, à une affaire à laquelle je devais et entendais demeurer complètement étranger. C'était un peu la faute de Traube, et je me permis de lui en adresser amicalement des reproches. Loin de m'en vouloir, il me remercia aussitôt par ces paroles de notre Mabillon : ' Malim esse talis epistolae auctor, quam cuiusvis operis vanus ostentator. ' Et il ajoutait, en terminant, dans son langage à la fois classique et si limpide : ' Vale, et perge porro favere mihi, quem speraverim a te tanto iure esse laudatum, quanto scio vituperatum. ' Ainsi prit fin notre unique querelle, qui ne dura pas plus que les hivers d'un jour au pied du versant ensoleillé des grandes Alpes.

Cependant ses lettres témoignaient toujours plus de la fatigue qui envahissait peu à peu tout son être. Celle par laquelle il voulut saluer mon retour d'Angleterre, en juillet 1905, avait été écrite comme à la dérobée, et en dépit de la défense du médecin. Et il y insistait tellement pour que je vinsse passer un long temps à Munich, afin que nous eussions du moins la joie de vivre un peu ensemble avant qu'il ne fût plus ! Je lui répondis, tout ému, que la joie ne serait pas si grande, vu l'impossibilité où j'étais, par suite des conditions dans lesquelles s'était écoulée mon existence antérieure, de tenir une conversation en allemand. Chose incroyable, cet homme vraiment bon, à l'attachement duquel j'avais si peu de titres, et dont ' l'état de santé laissait si fort à désirer ', poussa la condescendance et la délicatesse jusqu'à m'écrire en ma propre langue une lettre que je conserve chèrement, comme un indice de ce qu'il y avait de noblesse en son âme. On me permettra d'en extraire ce passage : ' L'espérance que vous faites luire à mes yeux de vous voir bientôt dans nos murs me comble de joie, et je vous écris en français, pour bien vous montrer que nos communications ne trouveront pas d'obstacle dans la différence des langues, à condition bien entendu que vous fassiez preuve d'une grande indulgence à mon égard. Je

Digitized by Google

serai très heureux de vous rendre ici toutes les choses faciles et agréables ; je souhaite seulement que ma santé se soit améliorée d'ici là. '

Après cette lettre, il tint encore à m'envoyer de temps en temps au moins un gentil salut, ne fût-ce qu'une carte postale illustrée, des stations d'hiver ou d'été auxquelles il s'était vu contraint de demander un peu de ce repos qui lui était si nécessaire. La dernière est datée de Garmisch, Noël 1906.

Quelques mois après, j'étais à Paris, à la Bibliothèque Nationale, quand me parvint la triste nouvelle qui, même dans ce milieu lointain, produisit sur l'élite de la société savante l'impression d'une sorte de calamité publique. Le vénéré L. Delisle, qui partageait ma peine, chercha à l'adoucir en me racontant maints détails de ses longs et charmants rapports avec l'illustre défunt, et avec quelle prompte et sincère loyauté celui-ci avait reconnu s'être mépris sur le caractère de Maugérard [1]. C. H. Turner, d'Oxford, à son tour, se plaisait à me redire, avec son humour habituel, qu'il n'y avait dans toute l'Allemagne que trois érudits au jugement desquels il ajoutait confiance : Traube venait en première ligne, les deux autres heureusement sont encore en vie.

Qu'il repose en paix, dans sa grande et sympathique mémoire, ce savant incomparable auquel l'Ordre bénédictin aura dû principalement de connaître le texte authentique de la Règle de saint Benoît ; qui compta, jusque parmi les nôtres, tant d'admirateurs, d'amis, de disciples à différents titres. C'est au nombre de ces derniers que demande à se ranger celui qui écrit ces lignes : il est et veut rester des leurs par la fraternité scientifique et la fidélité au souvenir du Maître.

Munich. G. MORIN.

LA RÉFORME DU CALENDRIER SOUS CLÉMENT VI.

Dans son travail sur la préhistoire de la réforme du calendrier grégorien, Kaltenbrunner a signalé, à côté des recherches de Jean de Muris et de Firmin de Bellavalle exécutées sur l'ordre de Clément VI, celles de Jean de Thermis, qui dédia son travail en

1. Dans son étude : *Jean-Baptiste Maugérard. Ein Beitrag zur Bibliotheksgeschichte* (Abhandl. d. Bayer. Akad. der Wissensch. XXIII Bd., II Abt., S. 301-387).

Digitized by Google

1356 à Innocent VI [1]. Une supplique adressée à ce pape le 30 août 1353 fournit des détails assez intéressants sur la personne de Jean de Thermis et sur son activité à la cour d'Avignon, précisément en vue de la correction du calendrier réclamée par Clément VI. Il est assez curieux de noter que Jean de Thermis est un de ces nombreux transfuges des ordres mendiants que signalent les actes pontificaux du XIVe siècle. Le monastère de San Salvador de la Torre, au diocèse de Tuy en Espagne, était en ce moment dans un triste état de ruine matérielle et spirituelle, comme en font foi des suppliques présentées à Clément VI. C'est à ce monastère que se fit affilier le franciscain Pierre Bersuire, uniquement pour la forme. En désignant ce monastère au pape, le dominicain Jean de Thermis savait bien que le noviciat ne serait que fictif [2].

Le document publié ci-dessous est tiré des Archives Vaticanes, Reg. Suppl. 24, f. 75. D. U. B.

Significat Sanctitati Vestre humilis orator vester Johannes de Termis, monachus monasterii S. Salvatoris de Turre, ordinis S. Benedicti, Tudensis diocesis, quod felicis recordationis predecessor vester immediatus, de mandato suo speciali, ipsum, tunc ordinis Predicatorum professorem, in astronomiaque peritum, pro reparatione Kalendarii hic in curia fecit advenire, ubi per biennium existens opus magnum et laboriosum de dicto mandato apostolico composuit propriis sumptibus et expensis, et tunc dictus predecessor vester ipsum Johannem, ut solus perfectioni dicti operis liberius vacare valeret, de dicto ordine ad ordinem S. Benedicti transferri voluit et mandavit, dispensansque cum eo, gratiam eidem fecit specialem de beneficio ecclesiastico vacante vel vacaturo, etiamsi prioratus, administratio, vel officium existeret, spectante communiter vel divisim ad collationem etc. abbatis et conventus S. Geremari de Flayaco, predicti ordinis, Belvacensis diocesis, quamvis, ejusdem predecessoris interveniente decessu, littere de dicta gratia non fuerint bullate. Cum igitur, beatissime pater, dictus Johannes horum laboris et sumptuum intuitu nil preter dictam gratiam reportaverit, supplicat quatenus, cum pluribus annis Parisius in theologia studuerit, librumque Sententiarum in studio legerit generali, dictam gratiam in dicto monasterio sibi dignemini de novo facere; cum aliis non obstantibus et clausulis oportunis, ac executoribus.

— Fiat. G. Et sine alia lectione. — Fiat. G. Datum apud Villamnovam, Avinionensis diocesis, III kal. septembris anno I.

1. *Die Vorgeschichte der Gregorianischen Kalenderreform* (*Sitzungsberichte der Akademie der Wissenschaften zu Wien*, 1876, t. 82, pp. 289-414). Le travail de Jean de Thermis, conservé dans les mss. 5292, ff. 221a-239b et 5273, ff. 122b-138b de la Bibl. de Vienne, est signalé par Kaltenbrunner, pp. 322-323.

2. Voir notre notice sur Pierre Bersuire (*Revue Bénédictine*, t. XIX, 1902, pp. 319-320).

Digitized by Google

LETTRES INÉDITES

DE BÉNÉDICTINS DE ST-MAUR.

LES lettres I, III, IV sont conservées en original dans la collection Wilhelm à Colmar ; la copie de la lettre II m'a été communiquée par mon confrère, le R. P. Dom A. Dubourg, d'après l'original conservé à la Bibliothèque nationale de Paris, ms. fr. 12803 f. 297.

L'auteur des deux premières lettres est bien connu par le travail que lui a consacré en 1880 M. L. Jarry dans son mémoire intitulé : *Dom Gérou, bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur, sa vie et ses travaux littéraires d'après sa correspondance inédite (Lectures et Mémoires de l'Académie de Sainte-Croix d'Orléans*, t. IV, p. 137 et suiv. ; tirage à part, in-8° de 56 pp.).

D. Gérou, natif d'Orléans, fit profession à Vendôme le 20 juillet 1718 et mourut à St-Benoît-sur-Loire le 27 avril 1767. D. Tassin a parlé de ses travaux sur le Berry, sur la Bibliothèque des auteurs de Touraine et de l'Orléanais (*Hist. litt.*, pp. 765-767). Il en sera question dans un *Nouveau Supplément à l'Histoire littéraire des Bénétins de St-Maur* (I, pp. 247-249), dont le premier volume ne tardera pas de paraître.

Dom Jean Hervin, né à Namur en 1703, profès à St-Remi de Reims le 10 mars 1721, mourut bibliothécaire de St-Germain-des-Prés le 3 décembre 1764 (Tassin, 762-763). J'ai déjà publié en 1898, d'après l'original de la collection Wilhelm, une lettre de D. Hervin et de D. Patert du 12 novembre 1763 adressée à D. Costadoni (*Revue bénédictine*, 1898, pp. 468-469 ; *Mélanges d'hist. bénéd.*, t. II, pp. 212-213). D. Anselme Costadoni était le collaborateur dévoué de l'abbé Mittarelli pour les *Annales Camaldulenses*.

D. U. B.

I

Lettre de D. GÉROU *à l'abbé* RANGEARD.

1754, 23 décembre.

Monsieur,

Les auteurs du *Gallia christiana* se disposant à travailler sur la métropole de Tours, auraient besoin de vos lumières et de vos recherches pour

Digitized by Google

l'église d'Angers [1]; et c'est avec confiance que je m'adresse à vous pour vous prier de communiquer ce que vous pouvez avoir sur messieurs les évêques et les doyens de votre chapitre [2]. Comme vous connaissez le livre, vous pouvez voir l'objet du travail, et la manière dont il est composé : c'est un catalogue exact des évêques et doyens d'Angers prouvé par quelques faits, tels que des fondations, prises de possession de leurs dignités et autres semblables que l'on demande : le temps de leur mort et le lieu de leur sépulture est aussy à remarquer. Auriez-vous quelque chose dans vos Mémoires, Monsieur, sur un S. René prétendu évêque d'Angers ? Je vous prie de remettre à Dom Monclair, procureur de l'abbaye de S. Serge [3], ce dont vous voudrez bien donner communication et dont on vous fera honneur dans l'occasion. Si vous pouviez donner copie des plus anciennes chartes ou diplômes des Roys et des comtes d'Anjou ainsy que de bulles de papes, vous augmenteriez nos richesses, ainsy que la reconnoissance avec laquelle j'ay l'honneur d'être avec respect

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,
fr. Guillaume GÉROU, religieux bénédictin
en l'abbaye de Marmoutier à Tours.

23 décembre 1754.

A Monsieur l'abbé Rangeard de l'Académie royale d'Angers, rue de Toussaint, à Angers.

II

Lettre de D. GÉROU *à* D. DEFORIS [4].

1761, 14 avril.

Mon Révérend Père,

J'ai appris dernièrement avec beaucoup de plaisir que vous étiez chargé conjointement avec Dom de Coniac [5] de travailler aux Conciles des

1. L'abbé Rangeard était un correspondant de Dom Colomb et de Dom Housseau (Brière, *Correspondance inédite de D. Jean Colomb*. Le Mans, 1877, pp. 11-28, 87-92; Suppl. pp. 94-99).

2. Le dernier volume du *Gallia* publié par les Bénédictins, le tome XIII consacré aux provinces de Toulouse et de Trèves, parut en 1785 ; la Révolution mit fin aux travaux des Mauristes. Le tome XIV, consacré à la province de Tours, fut publié en 1856 par M. Barthélemy Hauréau.

3. Dom J. B. Monclair, né à Pinel, dioc. de Rennes, fit profession à St-Florent de Saumur le 18 mars 1742 et mourut le 22 octobre 1781 prieur de St-Serge *(Matricule)*.

4. D. Jean-Pierre Deforis, né à Montbrisson, profès à l'abbaye de St-Allire de Clermont le 28 août 1753, fut guillotiné le 25 juin 1794. Il est surtout connu par son édition des œuvres de Bossuet (Tassin, *Hist. litt.*, pp. 763-765; Vanel, *Nécrologe de St-Germain-des-Prés*, pp. 262, 369 ; Berlière, *Nouveau supplément à l'Hist. litt. des Bénédictins de St-Maur*, t. I, pp. 150-152).

5. Dom Hippolyte-Augustin de Coniac, né à Rennes en 1731, mourut à Paris le 18 mai 1802. Il abandonna le travail des Conciles des Gaules à D. Labbat afin de se consacrer avec D. Deforis à l'édition des œuvres de Bossuet (Tassin, 763; Berlière, *Nouveau Suppl.*, t. I, p. 130).

Digitized by Google

Gaules, et j'ai l'honneur de vous en féliciter en prenant la liberté de vous envoyer deux ou trois indications de conciles ou synodes dont vous pourriez n'avoir point de connaissance [1]...

Je m'occupe présentement à ramasser et à rédiger des mémoires sur les Écrivains d'Orléans (ma patrie) et de l'Orléanois. C'est un ouvrage que m'ont demandé mes compatriotes auxquels je n'ay pu le refuser [2]...

Comment va la littérature des Blancs Manteaux [3]? Permettez qu'après avoir salué le respectable dom de Coniac, je vous prie de faire après mes très humbles obéissances à votre cher père prieur et mes respectueux complimens à D. Taillandier [4], à D. Tassin le bon prêtre [5], à D. Clément [6] et à son diminutif D. Clémencet [7], qui me doit une réponse, à D. Jallabert [8] et à votre original de procureur, si c'est toujours D. Girard [9].

J'ai l'honneur d'être avec les sentimens que je vous ay voué, mon cher et aimable Deforis,

Votre très humble et très obéissant serviteur,
fr. Guillaume GÉROU, M. B.

Marmoutier, 14 avril 1761.

III

Lettre de D. HERVIN *à* D. ANSELME COSTADONI.
1763, 14 février.

Mon Révérend Père,

Je n'ai tardé si longtems à répondre aux lettres que votre Révérence m'a fait l'honneur de m'écrire, que parce que j'attendois tous les jours que le cinquième tome du *Nouveau Traité de Diplomatique*, que l'on ne cessoit

1. Un envoi de ce genre fut fait par D. Colomb en 1761 (Brière, pp. 73-74).

2. Il s'en trouve une copie à la Bibliothèque d'Orléans. mss. 633-635 (*Cat. gén. des mss. des Départ.*, t. XII, p. 261).

3. Ce monastère de Paris était un des centres littéraires de la Congrégation de St-Maur.

4. D. Charles Taillandier, né à Arras, profès à St-Wandrille le 29 octobre 1727, collabora à l'*Hist. litt. de la France* et à l'*Histoire de Bretagne* (Tassin, 512, 658, 667, 682). Il travailla aussi en collaboration avec D. Baussonnet et D. Le Vacher à l'Histoire de Champagne et de Brie dont on ne publia que le Prospectus (*ib.*, 718-719 note). Il mourut en 1786.

5. L'auteur bien connu de l'*Histoire littéraire de la Cong. de St-Maur*. Bruxelles 1770, in-4°.

6. D. François Clément, bibliothécaire des Blancs-Manteaux (Tassin, 640, 668-669, 700, 760), sur lequel on peut consulter le travail de M. l'abbé Ingold : *Dom François Clément, bibliothécaire des Blancs-Manteaux* (*Correspondants de Grandidier*, V). Colmar, Huffel, 1895, in-8° de 37 pp. et Berlière, *Nouveau Supplement*, t. I, pp. 122-124.

7. D. Charles Clémencet mourut aux Blancs-Manteaux le 5 avril 1778 (Tassin, 428, 445, 541, 619, 620, 636-642, 667 ; Berlière, *Nouveau Supplément*, t. I, pp. 119-121).

8. D. Nicolas Jallabert mourut aux Blancs-Manteaux le 15 juillet 1770 (Tassin, 635 ; Ul. Robert, *Suppl. à l'Hist. litt.*, p. 57).

9. Sans doute D. François-Hyacinthe Girard, profès le 11 mars 1724, décédé le 22 décembre 1774 à St-Lomer de Blois (*Matricule*).

Digitized by Google

d'annoncer comme prêt à paroître, fût en état de vous être envoyé [1]. Il l'est enfin et il se vend 24[l] en feuilles. Mr Fontana, qui a bien voulu se charger de vous le faire remettre de ma part, m'a offert en même temps de la façon la plus obligeante pour vous et pour moi, la continuation de ce service d'ami. L'impression du douzième tome du *Gallia Christiana* est fort avancée; je vous le ferai parvenir de la même manière, aussitôt qu'il aura vu le jour [2] V(otre) R(évérence) m'a fait le plus sensible plaisir en m'annonçant que je pourrai recevoir au plus tard vers le tems de Pâques le septième volume de vos *Annales* [3]. Me seroit-il permis de vous supplier, à l'occasion de cet important et excellent ouvrage, de présenter mes très-humbles respects à votre très Révérend Père Abbé, à qui je souhaitte, pour le bien de l'Église, et pour la gloire de l'Ordre Bénédictin, les plus longs et les plus heureux jours [4].

J'écris en françois, comme vous m'avez paru le désirer. De mon côté je vous avoue que j'ai été fort aise de recevoir une de vos lettres en italien. Cette langue me plaît beaucoup, quoique je ne l'entende que médiocrement, et que je ne la connoisse que par la lecture.

Je suis avec un profond respect,

Mon Révérend Père,
Votre très-humble et très-obéissant serviteur,
Dom Jean Hervin,
bibliothécaire de l'abbaye de St-Germain-des-Prés.

Paris 14 février 1763.

Al Reverendissimo Padre D. Anselmo Costadoni, monaco Camaldolese di S. Michele di Murano — con un involto stampe — in Venezia.

IV

Lettre de D. Hervin *à* D. Anselme Costadoni.
1764, 22 avril.

Mon Révérend Père,

La vérité de l'éloge que vous faites de la politesse de Monsieur Fontana et de son penchant naturel à obliger, est reconnue de tous ceux qui ont le bonheur de le connoître. Vous allez jouir de sa présence, tandis que nous regretterons son éloignement. Les RR. Pères Camaldules du Grosbois [5],

1. Le tome V fut imprimé en 1762.
2. Le tome XII du *Gallia* parut en 1770.
3. Le tome VII des *Annales Camaldulenses* parut en 1762.
4. Il s'agit de l'auteur des *Annales Camaldulenses*, l'abbé D. Jean-Benoît Mittarelli.
5. Monastère de Camaldules situé dans la commune de Boissy-St-Léger, arr. de Corbeil, établi en 1641 (Mittarelli. *Annales Camaldul.*, t. VIII, 498, 525, 596, 722-724 : D. Beaunier, *Recueil historique des archevêchés, évêchés et abbayes de France*, nouv. éd. par D. Besse, t. I, Paris, 1905, pp. 142-143.

Digitized by Google

en me remettant le paquet que M. Fontana vous a envoyé, m'ont fait entendre qu'ils avoient de plus grands détails à vous communiquer sur leur établissement en France, mais que leur travail là-dessus n'étoit pas prêt. J'apprens de V(otre) R(évérence) avec bien du plaisir que les Mémoires que vous avez reçus d'eux vous mettent en état de continuer l'impression du tome VIII, qui est attendu avec empressement des véritables gens de lettres [1]. A l'égard de la somme de 84 livres de France que vous avez touchée pour un exemplaire des sept volumes de vos *Annales*, c'est le R. Père Mercier, chanoine régulier et bibliothécaire de l'abbaye de Sainte-Geneviève [2], qui vous l'a fait tenir pour son compte. Il nous a dit qu'il se chargeoit de vous faire remettre pareille somme pour l'autre exemplaire de sept volumes qu'il a fait accepter à la bibliothèque du Roi. Le même Père Mercier se charge encore de recevoir à son adresse par le canal de Mrs de Tournes de Lyon le paquet que vous enverrez à Paris tant pour lui que pour nous lorsque votre 8e tome sera imprimé. Dans ce paquet seront deux exemplaires du tome VIII, l'un pour Ste-Geneviève et l'autre pour le Roi; deux autres exemplaires du même tome pour St-Germain, et un exemplaire des tomes VII et VIII pour Grosbois. Le tome VI de la Nouvelle Diplomatique ne paroîtra que dans trois ou quatre mois.

Je vous prie de me marquer par quelle voie vous souhaittez que je vous le fasse parvenir. J'ai l'honneur de présenter les assurances de mon profond respect au très Révérend Père abbé. Agréez, je vous supplie, celles du parfait dévouement avec lequel je suis,

Mon Révérend Père,
Votre très-humble et très-obéissant serviteur,
Dom Jean Hervin,
bibliothécaire de l'abbaye de St-Germain.

A Paris le 22 avril 1764.

Al molto Reverendo Padre D. Anselmo Costadoni, monaco Camaldolese di S. Michele di Murano in Venezia.

1. Il parut en 1764.
2. Le célèbre abbé de St-Léger, bibliographe distingué.

Digitized by Google

CORRESPONDANCE.

[Paris], le 13 janv. 08.

Mon Père [1],

Puis-je très modestement vous exprimer le regret que vous n'ayez pas pu donner dans la *R. B.* le compte-rendu de mon « Église chrétienne » ?

Ce n'est pas que j'aie à me « plaindre » de la page contenue dans le n° de janvier et me concernant, mais il s'y trouve un § qui, à côté des appréciations bienveillantes et des critiques, a pour but de résumer objectivement les résultats, que l'auteur a cru devoir tirer de son étude. Or, ces lignes ne me semblent [pas] d'une exactitude *absolue*. Je vous envoie les remarques suivantes :

L'auteur du compte-rendu me concernant dans la *Revue Bénédictine* (janv. 1908 p. 129) croit pouvoir dire 1° [2] que d'après moi la persécution contre les chrétiens fut « uniquement populaire » (p. 53). Je n'ai pas dit tout à fait cela. J'ai nommé les dénonciations collectives « la vraie source des souffrances » des fidèles. Je crois qu'il y a une nuance entre les deux. 2° Le compte-rendu dit encore : « la théorie de l'institution apostolique de l'épiscopat unitaire » à propos d'une phrase où je parle de « la théorie de l'apostolicité [des églises] » : ce n'est pas absolument la même chose (p. 128, n. 1). — 3° L'auteur ajoute qu'à mon sens, d'après S. Ignace, l'église de Rome n'exerce « pas encore une direction autoritaire. » Je crois ceci peu exact. J'ai noté au contraire « l'affirmation de son autorité doctrinale sur une sphère d'action étendue et non limitée ». — 4° je n'ai pas trouvé p. 97 n. 2 et p. 54 les notes qui « font défaut » si lamentablement.

Qu'on me pardonne ces chicanes : en ces délicates matières, les nuances sont de la plus grande importance.

Je vous serais reconnaissant, mon Père, d'insérer dans votre prochain numéro ces quelques lignes. J'ai pesé avec soin mes mots, je préfère qu'on ne m'en prête pas d'autres qui n'expriment pas absolument ma pensée.

A mes remerciements à l'auteur pour ses bienveillantes paroles et ses critiques je joins l'assurance que cette demande est sans aucune acrimonie mais inspirée par le souci de l'exactitude.

Veuiller agréer, mon Père, mes sentiments respectueusement et religieusement dévoués.

HENRI DE GENOUILLAC,
prêtre.

RÉPONSE.

Il me faut donc rendre compte d'un compte-rendu, dont Mr l'abbé de Genouillac juge lui même n'avoir pas à se plaindre : il se plaint cependant, mais seulement de mes inexactitudes.

Revoyons les quatre points incriminés :

1° J'avais écrit que la persécution *aveugle* (M. G. qui tient tant à

---

1. Cette lettre a été adressée à D. G. Morin, notre éminent collaborateur, mais non directeur de la *Revue*, ainsi que nous le disions encore ici-même, en octobre 1905 (p. 483). C'est à lui personnellement que M. Genouillac avait envoyé son « Eglise chrétienne ». [N. D. L. D.].

2. C'est nous qui mettons ces chiffres [N. D. L. D.]

Digitized by Google

l'exactitude oublie ce mot qui exprime pourtant une nuance) fut uniquement populaire — et M. G. cite : *(p. 53)*; il y a là une erreur : je n'ai cité que tout le passage en bloc (p. 48, suiv.) ; la citation de M. G. se rapporte à la phrase suivante de sa lettre : « la vraie source... etc. » La nuance que M. G. tient tant à voir remettre ici, est plus dans la forme que dans la pensée, car — et c'est là clairement la pensée de Le Blant et de Mommsen — dire que la persécution aveugle est uniquement populaire équivaut à dire que c'est le peuple qui la déchaîne et l'entretient, tandis que la magistrature régulière continue à s'en tenir aux rescrits impériaux et à condamner ceux qui lui sont déférés selon les lois.

2° Tout le passage auquel appartient la note 1 de la p. 128 (pp. 128, suiv.) traite de la *hiérarchie* et non des églises : la note elle-même a discuté la typologie admise par S. Ignace pour les différents degrés du ministère chrétien, puis elle ajoute : « Aussi inconscient d'un passé pourtant bien proche, Irénée (= *Ignace* (?) ce n'est pas très clair) ignore le temps où les presbytres étaient regardés comme les successeurs des apôtres, il place à l'origine les évêques, et il est bien probable que c'est sous l'influence de cette erreur historique que s'est fixée la forme de la théorie de l'apostolicité que revêt cette doctrine chez saint Irénée ». M. G. proteste avoir voulu écrire : apostolicité [des églises] ; soit, mais, pour qui interprète son texte d'après les règles ordinaires, il faut lire : apostolicité [de l'épiscopat] : c'est ce que j'ai fait.

3° Il est vrai que M. G. note (p 235) « l'affirmation de son autorité doctrinale (de Rome)... etc. », mais deux pp. plus loin, il croit voir dans la même lettre « une présidence, mal définie et aucunement délimitée » (p. 237). Devant résumer, je me suis arrêté à cette seconde phrase qui correspond mieux à l'ensemble de la discussion (p. 233-239), d'autant que, pour écrire la conclusion de la p. 235, M. G. avait dû légèrement forcer la portée de ses prémisses.

4° M. G. qui « chicane » sur ces « délicates matières » me permettra de lui faire remarquer qu'ici encore, il me cite de travers. Je n'ai pas parlé de « notes qui *font défaut* si lamentablement » ; j'ai dit que « les renvois aux notes (étaient) lamentablement défectueux » — il y a ici plus qu'une nuance. Et puis, la citation : p. 97, note 2 (il y a d'ailleurs ici erreur de ma part ; j'en conviens sans difficulté — il fallait p. 91, n. 2) se rapporte dans mon texte aux mots allemands estropiés *(der* pour *des)* et non, comme me le fait dire M. G., à une note qui ferait défaut. Quant à la p. 54, le texte y renvoie, sans raison, au milieu du 2° alinéa, à la note 2 (lire dans cette note 152 pour 52) : c'est peu de chose, et je n'en aurais pas parlé, s'il n'y avait eu d'autres négligences plus notables dans ces renvois aux notes.

Je regrette d'avoir eu à justifier des remarques dont le défaut n'était pas une sévérité outrée (v. p. ex. le compte-rendu du *Bulletin de littérature ecclésiastique* de Toulouse. déc. 1907, p. 293) ; j'espère que M. G. se contentera de cette réponse : les auteurs, en se soumettant à la critique, ne doivent pas s'indigner outre mesure des jugements portés sur leurs ouvrages, et mon modeste compte-rendu d'une page ne méritait certes pas les honneurs de la polémique.

D. BÈDE LEBBE

Digitized by Google

COMPTES RENDUS.

ECRITURE SAINTE.

AD. HARNACK. **Die Apostelgeschichte** *(Beiträge zur Einl. in das N.T., Heft III)* Leipzig, Hinrichs, 1908. In-8, VI-225 p. Prix : 5 M.

Le savant professeur berlinois avait inauguré cette série d'études par un opuscule qui provoqua un grand émoi (Cf. *Rev. bén.*, 1906, pp. 439-440). Je ne doute pas que ce troisième fascicule ne fasse plus grand bruit encore. Alors, en effet, M. H. reconnaissait que les Actes étaient bien l'œuvre de Luc, ce que la tradition n'avait cessé d'affirmer, mais que la critique libérale s'obstinait à nier. Aujourd'hui, il reconnait un point plus important encore et plus violemment attaqué, la valeur historique des Actes. Je ne connais rien de plus beau que les vingt premières pages de ce livre dans lesquelles H. montre et la difficulté d'écrire les Actes, et le talent, le génie avec lequel saint Luc a rempli cette tâche : unité magnifique du but, mouvement dramatique du récit, art du style, sûreté d'informations, telles sont les qualités qui, d'après M. H., distinguent les Actes.

Le premier chapitre, qui a déjà paru dans les *Sitzungsberichte* de l'Académie de Berlin, étudie les données chronologiques; le second, les données géographiques. J'appelle l'attention du lecteur sur deux points : p. 65, H. propose de supprimer dans la liste des peuples, qui figure Act. II, 9, la Judée, les Crétois et les Arabes ; p. 72, il étudie, peut-être avec trop de subtilité, les règles de l'emploi des deux formes *Jerusalem* et *Hierosolyma*. Au chap. III, sont classés les personnages et, au chap. IV, les faits merveilleux dont il est question dans les Actes. Les deux chapitres qui suivent sont les plus importants : ils sont consacrés aux sources employées par S. Luc, problème souvent débattu et toujours obscur. Voici la solution de M. H. Dans la seconde partie, il n'y a très probablement pas de sources écrites. Dans la première, il y a d'abord une source se rattachant à Jérusalem et à Antioche; elle se présente en deux recensions : la recension A (III, 1–V, 16 ; VIII, 5-40 ; IX, 18 ; XII, 1-23) « contient un bon noyau dans une enveloppe légendaire », la recension B (II ; V, 17-42) « est la partie la moins historique des Actes » ; l'autre source se rattache à Antioche et mérite confiance. On soupçonne peut-être déjà la cause de ce scepticisme à l'égard du récit de la Pentecôte. Mais continuons l'analyse. Nos lecteurs n'ignorent ni le problème soulevé par le décret des Apôtres, ni les solutions qu'on y donne communément. D'accord, ou peu s'en faut, pour la question du texte et celle de l'interprétation, les critiques se divisent sur la question d'historicité ; et malgré l'abondance des dissertations, on piétine sur place. M. H. a repris la question dans son principe, il n'a pas craint de défendre, au sujet du texte et de l'interprétation, une opinion généralement abandonnée et que lui-même avait combattue en 1899, et il lui a donné du coup une force inconnue, j'allais dire, il lui a assuré la victoire. La question d'historicité ne se pose même plus, l'objection a disparu. — L'auteur

Digitized by Google

fait une seconde rétractation, moins explicite, mais non moins importante. Dans sa *Chronologie*, il avait dit que les Actes ne pouvaient être écrits avant 78 ; aujourd'hui, il admet que les Actes (et par conséquent le troisième Evangile, et par conséquent aussi l'évangile de Marc) ont pu être écrits au commencement des années 60-70.

Faire l'analyse de ce livre, c'est déjà faire son éloge, mais c'est aussi révéler le point faible. Du reste, l'auteur ne dissimule pas ses principes rationalistes qui l'ont entraîné à juger défavorablement certains récits des Actes. P. 225, H. fait un grief à la critique conservatrice de croire aux miracles. Ce préjugé a nui considérablement à l'œuvre des conservateurs. M. H., lui, a un autre préjugé : il pense que le miracle est impossible ; et malgré sa sympathie pour « Luc le pneumatique » il ne l'a pas apprécié d'une façon impartiale là où le « pneumatisme » était en jeu. Je doute aussi que le ton de M. H. plaise à tout le monde : conscient de son talent et de sa maîtrise, l'auteur est souvent trop affirmatif et impatient de toute contradiction. Pour finir, signalons une erreur typographique : p. 221, l. 3 de la fin, lisez ἀπόστολοι au lieu de πρεσβύτεροι.

D. DE BRUYNE.

B. Bresky. **Das Verhältnis des zweiten Johannesbriefes zum dritten.** Münster i. W., Aschendorff, 1906. In-8, 63 p. Prix : 1 M. 50.

Cette brochure révèle une étude approfondie de la question, et une connaissance de toute la littérature sur ce sujet peu étendu. La thèse défendue est l'hypothèse connue du Dr Zahn, c'est-à-dire que la deuxième lettre de S. Jean est identique à l'écrit mentionné dans la troisième : ἔγραψά τι τῇ ἐκκλησίᾳ. D'abord l'auteur démontre que la deuxième épître est adressée à une Eglise : cela est aujourd'hui à peu près admis, et la preuve en aurait pu être moins longue. Ensuite la Sœur Bresky nous assure que Diotrephès était évêque monarchique, ce qui fait violence à l'expression ὁ φιλοπρωτεύων αὐτῶν. On ne peut pas non plus concilier cette opinion avec la supposition que la deuxième lettre a été envoyée à son Eglise sans faire mention de l'évêque. Après cela, vient une description de l'état de cette église : il y avait une division, presque un schisme, et, en disant : « Saluez les amis par leur nom », S. Jean a seulement voulu nommer ceux qui étaient contre leur évêque, hypothèse vraiment peu satisfaisante. D'autre part, il faut bien admettre, avec l'auteur, que les parallèles entre les deux épitres prouvent qu'elles ont été écrites à peu près en même temps. Mais qu'elles aient été envoyées à une même Eglise, cela me semble insoutenable, et il est impossible de faire accorder les monitions vagues de la deuxième lettre avec les circonstances décrites dans la troisième. Les preuves données ensuite de l'union des deux épitres dans l'antiquité sont insuffisantes. Je regrette beaucoup de devoir dire que pas plus qu'avant, je ne suis convaincu de la vérité de la thèse de Zahn.

En dernier lieu, la Sœur Bresky me fait l'honneur de consacrer une section de sa brochure à la destruction de la « Chapmansche Hypothese ». — Ici, je suis heureux d'être quelquefois d'accord avec elle ; bien que je n'admette pas que j'aie pris ὑπέρ dans le sens de διά, je veux cependant renoncer à

Digitized by Google

ma traduction de ὑπὲρ τοῦ ὀνόματος ἐξῆλθαν. Il est mieux de traduire par : « Ils sont sortis pour prêcher ». D'autre part, je ne puis que maintenir encore que Démétrius est précisément l'étranger que Gaius a entretenu et que Diotrephès ne voulait pas admettre sur la première recommandation donnée par l'Apôtre. Mais l'auteur a peut-être raison quand elle dit que les étrangers étaient encore chez Gaius, et que c'est plutôt devant l'Eglise de Diotrephès que devant celle de S. Jean qu'ils ont donné leur témoignage à Gaius. Mais elle n'a voulu donner aucune explication du témoignage si solennel de l'Apôtre à Démétrius, et je tiens encore à l'hypothèse qu'il s'agissait de réfuter une accusation sérieuse, probablement les paroles un peu hâtives de S. Paul. Si Démas les avait méritées, il avait bien eu le temps de se repentir. Gaius peut très bien être « l'hôte de toute l'Eglise » de Corinthe. Que la « Dame élue » soit l'Eglise romaine, ce n'est pas encore probable, — ce serait trop dire, — mais du moins c'est plus vraisemblable que l'opinion admise par Zahn. Bien que je regrette de n'être pas toujours d'accord avec l'auteur, c'est bien sincèrement que je reconnais la solidité et l'érudition de son travail.

D. J. CHAPMAN.

LITURGIE.

H. VILLETARD. **Office de Pierre de Corbeil.** Texte et chant d'après le Ms. de Sens (XIIIe s.) Paris, Picard, 1907. Gr.-in-8, XII-244 p., 6 pl. en héliogravure. Prix : 12 fr.

En éditant intégralement le précieux ms. de Sens, M.V. n'a pas entendu rédiger de thèses générales, il n'étudie et annote que son seul ms. ; mais plus d'une remarque de son Introduction peut être appliquée à d'autres livres liturgiques similaires. Il récuse d'abord à bon droit le titre de *Missel de l'âne* ou *des fous :* l'office de Sens, n'est pas le *libretto* de la cérémonie burlesque de la fête des fous ; il n'est pas non plus un mystère ; il est tout simplement l'office liturgique de la fête de la Circoncision, très amplifié, se développant à chaque heure canoniale en hymnes, antiennes, répons, etc., d'un caractère exclusivement religieux, pleins d'onction et de piété, dont les cantilènes, simples, harmonieuses, méritent bien d'être remises en honneur. Il en est qui peuvent être reprises telles quelles avec leur texte pour enrichir nos répertoires de plain-chant. Citons p. ex. les délicieuses hymnes (proses) *Cæleste organum* (p. 143), *Ave Maria... virgo serena* (p. 149), le *Gloria* farci de la messe dominicale (p. 165) d'une si large conception, le gracieux Noël (*conductus*) *Natus est* (p. 152) : plusieurs sont d'ailleurs déjà entrées dans le *Variæ preces* de Solesmes ou les *Cantus Mariales* de D. Pothier ; l'étude des autres inspirera heureusement les compositeurs en leur apprenant le secret de la mélodie grégorienne. Rien dans tout cela que de très religieux : c'est la malheureuse séquence ou *conductus* d'introduction *Orientis partibus*, où sont chantés les mérites de l'âne qui a hypnotisé certains critiques au point de leur faire croire que tout l'office pivotait autour de ce modeste animal (cf. p. 232). Quant à la fête des fous, M. V. démontre longuement par les documents (pp. 62-75) qu'elle était tout à fait distincte de l'office du ms. ; bien plus, il est fort probable

Digitized by Google

que Pierre de Corbeil, évêque de Sens au XIIIe s. et auteur de l'office (v. p. 51 suiv.), le composa pour enrayer les fêtes du jour de l'an et en remplacer les bouffonneries par une solennité uniquement liturgique (p.63 suiv.) — Les autres parties de l'Introduction décrivent le ms., étudient la composition de l'office et la manière dont il était exécuté. Un appendice donne en un tableau annoté la provenance des textes intercalaires au moyen desquels ont été farcies les pièces liturgiques : ce ne sont pas des gloses quelconques, mais des centons, c'est-à-dire des phrases extraites d'autres pièces préexistantes ; les notes de M.V. sur ce point sont une bonne contribution à l'étude à peine commencée de la centonisation dans les pièces liturgiques. Un II^d appendice indique les *incipit* et les variantes du ms. de Beauvais renfermant un office similaire. L'office lui-même est édité en double — le texte, avec notes critiques et bibliographiques, — le texte noté.

Toute cette publication forme une œuvre de grand mérite, tant par la précision et l'érudition des notes, que par la valeur du texte des mélodies — ainsi que par l'irréprochable perfection de l'exécution typographique. Elle est à recommander non seulement aux archéologues, liturgistes et théoriciens de la musique sacrée, mais à tous ceux qui se consacrent à la tâche si belle et si méritoire de restaurer le chant liturgique et d'en infuser à nouveau dans le peuple chrétien l'intelligence, l'amour et la pratique.

D. B. L.

THÉOLOGIE.

E. Mangenot. **Dictionnaire de théologie catholique.** Paris, Letouzey, 1907. In 4, Fasc. XXIV, *Corps glorieux — Crédibilité,* col. 1889-2208. Prix : 5 fr.

La série des longues monographies continue : heureusement MM. Letouzey et Ané nous annoncent l'apparition prochaine d'un nouveau *Dictionnaire,* consacré à la biographie, histoire et géographie ecclésiastiques, et la préparation d'un autre pour le droit canon : cela soulagera d'autant le Dictionnaire de théologie — à moins que cela ne fasse double emploi !

Signalons pour la dogmatique : *Corps glorieux* (Chollet) donne trop de développement à plusieurs textes scripturaires dont il n'y a rien de bien net à tirer ; parmi les objections à la résurrection *in eadem carne,* il aurait dû mentionner celle qui se tire du passage successif des mêmes particules de matière dans plusieurs corps par le roulement continu d'assimilation et de désassimilation et corruption ; — *Création* où le P. Pirard a fouillé tout ce qui avait été dit ou pouvait être dit sur le sujet : Écriture Sainte, tous les Pères et philosophes, tous les aspects de la question, toutes les questions connexes. L'art. est vraiment complet, mais manque de clarté, car pour ne pas être trop long (il y a déjà 170 col., 2034-2201), il a fallu écourter, rogner, presser ; on aurait réellement besoin d'une table des matières pour se retrouver dans cette dissertation touffue, pleine d'exposés de tout genre.

Morale et droit canon : *Correction fraternelle* (Blanc) ; — *Cour romaine* (Ortolan); on y lit avec un peu de scepticisme que la cour pontificale remonte à l'installation probable de S. Pierre dans le palais du sénateur Pudens

Digitized by Google

(col. 1932) ; — *Coutume* (Dolhagaray) ; — *Crainte* (Gardeil) : l'auteur se borne à condenser la doctrine de S. Thomas, les arguments scripturaires et patristiques eux-mêmes sont ceux qu'a cités S. Thomas et on les discute comme il les a discutés.

Biographie : *Cotelier* (Martin) ; — *Coustant* (Heurtebize) ; — *Cranmer* (Lœvenbruck) : un mot sur la consécration épiscopale de Barlow qui, à son tour, consacra le fameux Parker, souche de l'épiscopat et des ordres anglicans, n'eût pas été de trop, car Parker lui-même ne figurera peut-être pas au *Dictionnaire*. D. B. L.

A. Dufourcq. *L'avenir du christianisme. I. Le Passé chrétien. 2. Epoque orientale.* **Histoire comparée des religions païennes et de la religion juive.** 3e éd. Paris, Bloud, 1908. In-12, xxvi-330 p. Prix : 3 fr. 50.

Après avoir lu les élucubrations savantes mais compactes qui composent le *Manuel d'histoire des religions*, de Chantepie (le meilleur manuel de ce genre en français) on ne peut se défendre d'un sentiment de bien-être en prenant connaissance des pages si limpides dans lesquelles M. D. retrace à larges traits, mais avec une érudition remarquable, l'histoire des idées religieuses des anciens peuples méditerranéens : Egyptiens, Sémites Perses, Grecs, Romains, Juifs. De cette étude parallèle des diverses formes de la vie religieuse dans l'antiquité, se dégage l'idée de la transcendance du monothéisme juif. C'est pour revendiquer cette transcendance que le distingué professeur de Bordeaux a écrit ce volume, premier-né d'une série de quatre. Son but est donc apologétique : il s'intéresse au *Passé Chrétien* par souci du *Christianisme de l'avenir*.

Certaines réserves s'imposent néanmoins. Dans un livre d'apologétique, lorsqu'on parle de « Syncrétisme Judéo-Chrétien » (p. XVII) ; lorsqu'on rapproche le repas eucharistique des rites d'Attis (p. XII) ; lorsqu'on écrit : « Jésus est mort et ressucité comme Osiris et Adonis » (p. XVI) ; « comme Osiris et Dionysios. Jésus est par excellence le Sauveur » (p. XVI), etc., il nous semble absolument requis d'expliquer et de mettre nettement au point que beaucoup d'idées éparses dans les religions païennes, se retrouvent dans le Christianisme, non point en vertu *d'emprunts*, (excepté pour certaines cérémonies rituelles) mais en vertu de *coïncidences* entre des *faits* réellement passés, tels la mort et la résurrection de Jésus, l'institution de l'Eucharistie, et les *mythes* païens d'Osiris, d'Attis, ou de Dionysios.

Dans l'étude de la religion juive nous aurions désiré que l'on insistât davantage sur l'idée de l'Alliance entre le Dieu d'Abraham, et la postérité de celui-ci. N'est-ce pas sur la foi en l'Alliance que s'est *basée* la confiance et la religion des enfants d'Israël ? Par contre, nous pensons que c'est pour des raisons fort plausibles que M. D. penche à revendiquer au profit des Sémites la conception franchement monothéiste du grand Dieu « El » (pp. 81-82). Il rattache ainsi le monothéisme d'Abraham au monothéisme sémitique primitif (p. 180).

Par désir d'ordonner clairement ses matériaux, il semble que M. D.

Digitized by Google

établisse des parentés trop étroites entre des courants d'idées fort dissemblables ; rattacher, par ex., la philosophie grecque à l'Orphisme est une exagération. Que certaines doctrines Pythagoriciennes et Platoniciennes dépendent de l'Orphisme, c'est ce que nous admettons bien volontiers, mais affirmer que le courant critique d'un Gorgias ou d'un Protagoras « dérive de l'Orphisme » (p. 134) n'est-ce pas une méprise ?

Enfin des déclarations telles que celle-ci : « Que la fin de l'Histoire soit la réalisation d'une conscience commune à l'humanité, — que le Christianisme soit la forme de cette conscience universelle » (p. VI) sont si peu précises, si peu convertibles en concepts nets que l'on ne s'étonne pas que, pour M. D. lui-même, elle fassent l'objet d'un double acte de *foi* (p. VI).

Nous regrettons d'autant plus d'avoir dû faire ces réserves, que la facilité de travail que tout le monde reconnaît au distingué professeur, la droiture de ses intentions, et son érudition sérieuse, attestée par une bibliographie complète et une quantité de notes intéressantes, l'avaient doué des qualités requises pour donner à son travail toute la portée apologétique que nous eussions aimé à lui reconnaître. D. I. RYELANDT.

R. P. B. Allo, O. P. **Foi et systèmes.** Paris, Bloud, 1908. In 12, 301 p. Prix : 3 fr. 50.

Sous ce titre, le distingué professeur d'exégèse de l'Université de Fribourg publie — sans y faire des retouches marquantes — une série de sept articles parus dans différentes revues *(Quinzaine, Rev. Thomiste, Rev. de Sc. Phil. et Théolog., Rev. du Clergé Français)* traitant des questions les plus actuelles touchant l'essence du dogme, son développement, la critique historique, les attitudes ultra conservatrices, l'apologétique.

Ces articles montrent un esprit judicieux qui, après s'être posé très réellement les problèmes dont il entretient ses lecteurs leur livre le fruit de ses réflexions.

Au point de vue philosophique, notamment lorsque le R. P. Allo traite parallèlement des diverses manières de concevoir le dogme, l'on sent que sa pensée ne pourrait que gagner à pénétrer davantage en quoi consiste la vérité des dogmes aux sens moderniste et catholique. M. Leroy n'a-t-il pas proclamé lui-même *(Dogme et critique*, p. 355) que le désaccord entre lui et nous avait son point de départ dans la notion de vérité ?

Dans son introduction, intéressante à bien des titres, le R. P., proclame que « la construction historique ne peut se faire complète sans une philosophie » (p. 25) ; mais a-t-il bien saisi que la valeur attribuée par l'historien à cette « métaphysique » dépendra toute entière de la manière — agnostique ou objectiviste — dont celui-ci aura solutionné les problèmes critériologiques ? — A trop vouloir prendre contact avec le mode de penser « moderniste » l'auteur s'embarrasse parfois quelque peu dans sa terminologie (p. ex. p. 248). Néanmoins l'on sent, avec satisfaction, qu'en véritable critique, il a tenu compte de la complexité des problèmes qu'il examine et que, sans méconnaître ni le point de vue de ses adversaires, ni les difficultés réelles de sa tâche, il a fait une œuvre parfaitement adaptée au but apologétique qu'il poursuivait. D. I. RYELANDT.

Digitized by Google

R. P. Gardeil, o. p. **La Crédibilité et l'Apologétique.** Paris, Lecoffre, 1908. In-12, VII-300 p. Prix : 3 fr. 50.

L'Apologétique est devenue depuis quelques années l'une des préoccupations principales des philosophes et des théologiens. Les traités et études sur la matière abondent : néanmoins, le sujet est si complexe que après la lecture de maint ouvrage d'apologétique il reste des points obscurs dans l'esprit; la confusion augmente encore par suite de l'exubérance de questions abordées dans les livres, et en outre par suite du conflit entre les méthodes nouvelles et l'apologétique traditionnelle. Le livre du P. Gardeil, pensons-nous, fera mieux saisir l'objet de l'apologétique, le champ de ses investigations, la méthode qui doit la diriger. L'apologétique est destinée à faire la preuve de la vérité catholique, c'est là sa caractéristique, en d'autres termes, son objet c'est la *crédibilité*.

Partant de cette idée maîtresse, l'auteur aborde l'examen approfondi de la notion de crédibilité. A cet effet, il nous décrit d'abord, en vrai thomiste, le jeu des douze actes de l'intelligence et de la volonté qui intègrent l'acte moral complet, puis sur ce plan il analyse la genèse de l'acte de foi. On ne saurait mieux expliquer la part qui revient à la nature rationnelle dans la formation des jugements de crédibilité et de crédentité et ensuite la nécessité de l'intervention surnaturelle pour le jugement catégorique de crédentité. Les motifs de crédibilité n'engendrent pas la foi, ils n'en sont que la condition *sine qua non*, on doit donc leur donner une grande importance sans pourtant exagérer. Beaucoup de chrétiens n'ont qu'une certitude relative des motifs de crédibilité, sans que leur foi en soit diminuée ; et ce qui plus est d'après l'auteur, la foi pourrait, absolument parlant, subsister, même si l'Eglise dans sa collectivité ne possédait pas la démonstration apodictique des motifs de crédibilité. Au moins, voudrions-nous ajouter, faudrait-il qu'il n'y eut pas d'incrédules dans cette hypothèse, car ceux-ci auraient vraiment trop beau jeu.

En dessous des fidèles qui n'ont que la certitude relative du fait de la révélation, viennent ceux qui n'ont pas de motifs rationnels suffisants de croire : le chapitre consacré aux suppléances par lesquelles ces ignorants rustres, gens du monde ou philosophes, peuvent posséder la foi, est plein de considérations originales et d'encouragements pour les âmes de bonne volonté.

Après la notion de crédibilité et les problèmes de la crédibilité, l'organisation de l'apologétique. Elle forme la 3me partie du livre. Tout y est à étudier, non seulement le développement *a priori* du concept d'une apologétique vraiment scientifique, mais de plus la critique impartiale des systèmes d'apologétique subjective : pragmatisme, apologétique morale et fidéiste, avec l'appréciation de la mesure des services que ces systèmes peuvent rendre à l'apologétique tradionnelle. Nous ne pouvons en quelques lignes donner une idée du contenu de ces pages si substantielles, nous nous bornons à en signaler toute l'importance pour quiconque veut à l'avenir s'occuper d'apologétique.

D. RAPHAEL PROOST.

J. Kern. S. J. **De Sacramento Extremae Unctionis tractatus dogmaticus.** Ratisbonne, Pustet, 1907. In 8, XVI-396 p. Prix : 4 M.

L'étude du P. Kern sur l'Extrême-Onction est un travail nouveau, origi-

Digitized by Google

nal, intéressant et complet, où le dogme, la morale, le droit canon et l'histoire sont également mis à contribution.

L'auteur divise son ouvrage en cinq livres. Le 1er livre traite de l'existence de l'extrême-onction comme sacrement : preuves tirées de la tradition primitive et de la pratique commune de l'église jusqu'au concile de Nicée (Ier chap.) ; — preuve tirée de la Sainte-Ecriture : S. Jacques V,14 ; le texte de S. Marc ne peut pas être invoqué comme preuve (chap. II).

Le 2me livre (de fine et essentia Extremae Unctionis) renferme la partie la plus originale de toute l'étude du P. Kern, à savoir, sa thèse sur la fin du Sacrement (chap. Ier): «finis extremae unctionis est perfecta sanitas animae cum immediato ejus introitu in gloriam, nisi restitutio salutis corporalis hominis naturaliter morituri magis expédiat ». Cette thèse, l'auteur l'a-t-il péremptoirement démontrée ? Il est permis d'en douter ; et l'argumentation quelque richement documentée qu'elle soit, nous paraît plutôt faible.

Le livre troisième (de effectibus Extremae Unctionis) est bien conduit. Dans un 1er ch., l'auteur traite des effets spirituels de l'extrême-onction. Pour obtenir la rémission de ses péchés mortels, le malade a l'obligation grave de se mettre en état de grâce, s'il le peut, avant la réception du sacrement ; si l'impuissance ou l'ignorance l'en empêchent, il faut que le malade ait au moins l'attrition habituelle. Ces thèses combattent à la fois certaine opinion du R. P. Billot et une opinion très étrange du Dr Schell. Le 1er nie que le malade qui ne peut se confesser soit astreint à former un acte de contrition parfaite;voici son raisonnement : l'extrême-onction remet les péchés mortels *per se* et *proprio suo fine* comme le font les deux sacrements des morts ; il s'ensuit que la seule attrition accompagnée du désir de la confession suffit au malade pour lui obtenir le pardon de ses fautes même mortelles. Schell va plus loin : d'après lui, l'extrême-onction, « tanquam sacramentum naturae » remettrait ses fautes même mortelles au malade incapable d'attrition,pourvu que ce malade ne pose aucun obstacle à l'infusion de la grâce, par une attache actuelle ou habituelle au péché contre le Saint-Esprit. — Le chapitre II traite du rétablissement de la santé : le réconfort de l'âme exerce une influence salutaire sur le corps,le soulage au point de lui rendre la santé ; c'est l'opinion des grands docteurs de l'Ecole. Le chapitre III a pour objet l'effet principal de l'extrême-onction, qui est « confortatio animi hominis infirmi », cette force par laquelle l'âme du malade triomphe de l'affaiblissement spirituel, conséquence de la maladie.

Le livre quatrième comprend un 1er ch. sur le ministre de l'extrême-onction et un second sur le sujet de l'extrême-onction. Il est regrettable que le P. K. ait vu (p. 249) dans un article publié par M. l'abbé Boudinhon, en juillet 1905, dans la *Revue catholique des Eglises*, une opinion théologique applicable à notre temps : le savant professeur de l'Institut Catholique de Paris, voulant conserver au nombre des témoignages de la tradition en faveur du sacrement de l'extrême-onction, certains passages de Saint Césaire d'Arles et du pape Innocent I, a tenté dans cet article un essai d'interprétation théologique de la pratique de l'onction des malades par eux-mêmes.

Digitized by Google

Le cinquième livre (de proprietatibus Extremae Unctionis) renferme l'une ou l'autre solution nouvelle intéressante. L'auteur défend, au chapitre Ier, l'indivisibilité de l'extrême-onction, contre les Scotistes; dans une question connexe, celle de la réitération du sacrement, l'auteur soutient l'opinion que l'extrême-onction peut être reçue plusieurs fois dans la même maladie, durant le même danger de mort. Au chapitre II (de necessitate et reviviscentia Extremae Unctionis), le P. K. affirme comme probable la nécessité de l'extrême-onction pour tout moribond, comme moyen ordinaire de salut ; il s'ensuit que tout malade en danger de mort est obligé « per se et sub gravi » de recevoir le sacrement des mourants.

Cette rapide analyse fera voir sommairement toute l'étendue et toute la valeur de l'étude du R. P. Kern. Il fallait pour « rajeunir » la théologie de l'extrême-onction, de sérieuses recherches, un travail considérable : nous n'hésitons pas à dire que la présente étude est la meilleure et la plus complète qui ait paru sur ce sujet (1). D. A. M.

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE.

Dr. Sigismond Rogala. **Die Anfänge des arianischen Streites.** (*Forschungen zur Christlichen Literatur und Dogmengeschichte* VII. Bd. 1. Heft) Paderborn, Schöningh, 1907. In-8, 115 p. Prix. 3 M.40

Pour réfuter l'étude si tendancieuse de Seeck (Zeitsch. für Kirchengesch., 1896, pp. 1-72 et 319-363) où les plus incroyables hypothèses sont soutenues avec une érudition et une pénétration déconcertantes, le Dr. Rogala a entrepris la révision de tout le dossier des origines ariennes. Il aboutit à maintenir les conclusions assez unanimement admises aujourd'hui sur l'authenticité des documents produits par S. Athanase — Seeck ne se gênait pas pour mettre plusieurs faux à sa charge —: l'édit de Constantin contre les Porphyriens, la lettre du même aux évêques réunis à Tyr, et la lettre de Constantin II à la communauté d'Alexandrie pour annoncer le retour d'Athanase ; de plus, les deux récits de la mort d'Arius, dont les divergences de détail sont faciles à expliquer. Sans doute, la démonstration de l'authenticité de ces documents n'est pas très difficile, il semble pourtant que R. ne reconnaisse pas assez la difficulté présentée par les dates pour la lettre de Constantin II. Dans la question de la naissance de l'hérésie, il réunit en un seul les différents récits qui nous sont restés et dont il admet l'authenticité. Les autres documents étudiés sont : les deux encycliques d'Alexandre d'Alexandrie (le Τόμος n'est que la 1e encyclique, celle conservée par Théodoret et commençant : ἑνὸς σώματος), la *Depositio Arii*, la réhabilitation apocryphe d'Arius par les Pères de Nicée. Sont également discutées et rejetées deux extravagantes hypothèses de Seeck : un prétendu concile écuménique rassemblé par Licinius en 321, et la réhabilitation et

1. Qu'il nous soit permis d'exprimer ici les vifs regrets que nous a causé la mort soudaine et prématurée du R. P. Kern. Le distingué professeur venait à peine de publier ce premier ouvrage qui est son œuvre principale, quand Dieu le rappela à Lui en septembre dernier.

Digitized by Google

promotion au sacerdoce par Alexandre de quatre diacres ariens excommuniés par lui-même, puis excommuniés une seconde fois après leur ordination. L.

P. Florian Jubaru S. J. **Sainte Agnès**, d'après de nouvelles recherches. Paris, Dumoulin, 1907. Gr. in-4, XI-384 p., 173 photogravures. Prix : 40 fr.

On se souvient que c'est sur les instances du Père Jubaru, que, en avril 1903, le Trésor du *Sancta Sanctorum* fut ouvert, et que fut faite une reconnaissance officielle du chef de Ste Agnès (*Etudes*, CIV [sept. 1905] p. 725). Cette reconnaissance, qui a permis à M. Lauer et au P. Grisar de donner la description complète de ce trésor unique, n'est qu'un épisode dans les recherches poursuivies pendant plusieurs années par J. et dont il publie aujourd'hui le résultat dans une monographie, luxueusement éditée et illustrée. C'est un travail entièrement personnel, et les conclusions sont établies sur une étude nouvelle des textes et sur des fouilles ou constatations archéologiques faites par l'auteur lui-même. J. répartit les documents écrits en trois groupes : 1° Les textes latins antérieurs au Ve s. : S. Ambroise (*De virginibus* et hymne *Agnes beatæ virginis*) et l'inscription de Damase ; ces textes, entièrement dignes de foi, parlent d'une enfant de douze ans qui s'est offerte au martyre et a été égorgée pendant la dernière persécution ; c'est la Ste Agnès de la voie Nomentane, et J. fixe la date de sa mort au 21 janvier 305 (p. 59, v. aussi p. 84). 2° Les textes grecs de même époque, moins purs, mais basés sur des données traditionnelles venant de Rome : leur Ste Agnès est une vierge adulte, arrêtée pour prosélytisme, condamnée aux derniers outrages et brûlée vive dans une persécution antérieure au IVe s. (v. p. 71-80); son culte fut de bonne heure localisé au cirque Agonal, (p. 109, suiv.) ; c'est la Ste Agnès de la place Navone qui doit être distinguée de l'autre. 3° Les textes du Ve s.: hymne de Prudence, *Gesta* pseudo-ambrosiens, qui fondent les deux légendes, par suite de la confusion habituelle entre deux homonymes.

Mais ce n'est pas tout. Le R. P. a tenu à épuiser son sujet (il le délaie même parfois), et à propos des *Gesta*, qu'il date d'avant 423, il étudie à nouveau toute la topographie du cimetière de Ste Agnès, dont aucune partie, contrairement à l'opinion d'Armellini, qui est du reste celle de M. Marucchi, ne remonte au delà du IVe s. Ce n'est pas Ste Agnès qui a été ensevelie dans le cimetière, mais le cimetière qui s'est formé en dessous et autour de l'hypogée de famille où elle était ensevelie. Quant à Ste Emérentienne, elle n'aurait de commun avec Ste Agnès qu'un voisinage de sépulture ; son martyre aurait même précédé de quelques années celui de Ste Agnès. Une cinquantaine de pages sont consacrées à la basilique primitive et au mausolée de *Santa Costanza* : ces deux monuments sont dus à Constantina, fille de Constantin. La basilique, dont on a retrouvé l'abside au cours des dernières fouilles, était plus petite que l'édifice actuel, construit *a solo* par le pape Honorius I, au VIIe s., et d'orientation un peu différente. Le mausolée, destiné à la sépulture de Constantina, fut plus tard (fin du IVe s.) transformé en un baptistère, égal en dignité à celui du

Digitized by Google

Latran. Enfin des appendices décrivent les documents archéologiques et écrits mentionnés dans la dissertation.

Telles sont, brièvement résumées, les conclusions de cette étude si fouillée, menée avec tant de soin et de perspicacité. Leur importance est considérable; si l'auteur a dû éliminer de ci de là quelque donnée suspecte ou quelque détail légendaire, son œuvre n'en est pas moins une reconstitution et les pages vibrantes et émues qu'il intitule *Aperçu historique d'ensemble* dégagent un portrait touchant, saisissant de vérité, de la jeune patronne de Rome.

Il faudrait peut-être faire quelques critiques pour ne pas être soupçonné de m'être laissé fasciner par l'érudition consciencieuse et la plume facile du Père Jubaru. Mais vraiment, je ne vois guère à relever, outre le développement trop prolixe donné à quelques détails, peu intéressants, que la rapidité avec laquelle le R. P. énonce, sans prendre la peine ni le temps de les exposer, les indices sur lesquels se base son opinion relative au cimetière de Ste Agnès. Pour l'impression, très soignée, je n'ai noté que quelques erreurs de chiffres, notamment p. 242, il faut lire 335 pour 385, et p. 257, note 3, 305 pour 405. D. BÈDE LEBBE.

PAUL SCHWEN. **Afrahat, seine Person und sein Verständniss des Christentums** (*Zweites Stück der neuen Studien zur Gesch. der Theol. und der Kirche*, herausgeg. von N. Bonwetsch und R. Seeberg). Berlin, Trowitzsch, 1907. In-8, VIII-153 p.

L'intérêt qui s'attache à la personnalité d'Aphraat provient surtout de ce fait que cet évêque persan du milieu du IVe siècle semble le plus ancien représentant d'un christianisme isolé du monde grec, et que par conséquent il nous apporte un précieux témoignage de la tradition chrétienne primitive. Chercher à établir une continuité historique d'un christianisme purement sémitique, tel que le fut celui de la communauté primitive de Jérusalem, serait un essai manqué d'avance, car l'influence de l'Apôtre S. Jean et de S. Paul se fit sentir de bonne heure dans tous les milieux chrétiens. Il n'en est pas moins curieux de reconstituer la doctrine de cet évêque persan du IVe siècle, tout plein de la bible et des traditions chrétiennes, dans lequel on ne sent pas l'influence de la culture hellénique ou même antiochienne. On a peu de renseignements sur sa personne, et la meilleure source, presque l'unique d'ailleurs, où l'on puisse puiser, ce sont ses écrits. M. Schwen s'est d'abord efforcé de retrouver les sources de la doctrine d'Afraat : la bible, l'enseignement ecclésiastique, les traditions juives, l'histoire ecclésiastique et profane. Peut-être dans la reconstitution du Canon des Livres Saints l'auteur est-il un peu tranchant ; l'œuvre d'Aphraat n'est pas si étendue qu'on puisse tirer une conclusion certaine de l'absence de tel ou tel livre et même de l'emploi de tel ou tel texte. D'après lui nous n'aurions pas dans Aphraat le texte d'un symbole de foi en usage dans son Eglise. Pour la théologie d'Aphraat l'auteur suit les différents points de dogme : Dieu, Loi, Messie, ancien et nouveau testament, Eglise et ses institutions. A propos des « fils de l'alliance », l'auteur penche pour l'opinion de Burkitt, qui identifie alliance avec église. Suivent

Digitized by Google

les chapitres sur les sacrements et la vie morale, le christianisme et le monde, l'ascétisme, l'eschatologie. Les écrits d'Aphraat sont peut-être insuffisants pour essayer de reconstituer les conceptions théologiques de cet auteur dans leur organisme logique. Il faudrait aussi les étudier dans leurs rapports avec les autres représentants de l'église syriaque contemporains. Quoiqu'il en soit, M. Schwen a le mérite d'avoir groupé les textes et précisé sur certains points la doctrine du « sage persan ».

D. U. B.

A. B. Koeniger. **Die Sendgerichte in Deutschland.** I (*Veröffentlichungen aus dem Kirchenhist. Seminar München.* III Reihe, n. 2). Munich, Lentner, 1907. In-8, XVI-203 p.

Un travail d'ensemble sur les tribunaux synodaux faisait encore défaut ; si les historiens du droit avaient tenu compte de cette institution, il n'en était pas de même, à fort peu d'exceptions près, des auteurs d'histoire ecclésiastique. Encore ne se rendait-on pas bien compte de l'époque où ces tribunaux exercèrent leur pleine activité. M. Koeniger comble heureusement cette lacune.

Après un rapide exposé des auteurs qui ont traité cette question, l'auteur indique les sources où l'on peut puiser pour recueillir les éléments de ce travail. Le premier volume embrasse la période pendant laquelle la juridiction synodale appartient exclusivement à l'évêque, celle qui s'étend du VIIIe au XIe siècle. Les tribunaux synodaux (Send, synodus) sont une émanation des visites épiscopales. Au devoir de confirmer, d'instruire le peuple s'ajoute naturellement celui de corriger les mœurs, et, bientôt, grâce au concours du pouvoir civil, celui de faire une enquête sur la foi, les mœurs et la discipline, par l'établissement d'un tribunal synodal, et celui de punir. L'auteur fait connaître, d'après les documents contemporains, quelle était la nature de ces visites, de quelle façon les évêques procédaient dans leur enquête, et il montre quelle fut la signification et l'origine des témoins convoqués dans ces enquêtes. Un second chapitre traite de la constitution des tribunaux synodaux : pouvoir de l'évêque, composition du tribunal, temps et lieu et compétence de tribunal, entretien et émoluments de l'évêque dans ses sessions synodales. Le troisième chapitre traite de la préparation des synodes, des séances, du jugement et des preuves, de la procédure contre les récalcitrants, des peines. Le quatrième expose quelle fut l'extension de cette institution et son importance au point de vue du bien général de l'Eglise. En appendice l'auteur a imprimé quelques ordonnances synodales (Augsbourg, Würzbourg, Cologne), et autres pièces de la première période de l'institution des tribunaux synodaux.

L'ouvrage du Dr Koeniger se distingue par l'étendue des recherches auxquelles il s'est livré, l'emploi judicieux des documents, la clarté qu'il a apportée dans l'exposé du développement et de la constitution des tribunaux synodaux. Les notes nombreuses et bien serrées sont riches en renseignements de tous genres (chorévêques, sceau sacramentel, services dans le sens d'émolument etc.) Le second volume est attendu avec curiosité.

D. U. B.

Digitized by Google

EDMOND ALBE. **Les miracles de N.D. de Roc-Amadour au XIIe siècle.** Texte et traduction d'après les manuscrits de la Bibl. nat. avec une introduction, des notes histor. et géogr. Paris, Champion, 1907. In-8, 347 p.

M. l'abbé Albe a eu l'heureuse idée de publier le texte intégral des trois livres des miracles de N. D. de Roc-Amadour. L'éditeur avait à sa disposition trois manuscrits de Paris, tous trois complets et offrant entre eux peu de divergences notables. M. Albe établit que l'auteur, qui a écrit après 1166 et avant 1173, et qui déclare lui-même avoir rédigé un récit en 1172, n'est pas Hugue Farsit, décédé alors, mais, d'après toute vraisemblance, un moine de Roc-Amadour. Dans son introduction l'auteur se prononce contre l'identification d'Amadour et de Zachée et cherche à deviner la personnalité de S. Amadour, dont on a fait un ermite ou un évêque d'Auvergne. Cette dernière hypothèse trouve un point d'appui dans l'origine des propriétés de l'abbaye de Marcilhac, qui succéda à celle de St-Amand (peut-être de S. Amator) détruite par les Sarrasins.

Inutile de dire que le texte est édité avec soin et que M. Albe s'est efforcé d'identifier les noms des lieux et des personnes, travail auquel l'ont bien préparé ses études d'histoire régionale. Au livre I, n. 16 *Hosden*, diocèse d'Arras, n'est pas Hesdin, qui était du diocèse de Thérouanne, mais Houdain (Pas-de-Calais).

Abstraction faite de l'historicité des miracles, qu'il y a lieu de discuter par le menu, ce recueil est précieux pour l'histoire des mœurs du XIIe siècle, et l'éditeur en relève les principaux traits dans son Introduction. Il y est question (III, 4) des routiers brabançons et (III, 10) de la foire de Thourout et d'un négociant de Rijnsburg, arrêté sur les terres de Gautier Berthout. Une table onomastique et idéologique termine le volume.

D. U. B.

JOS. BRASSINNE. **Analecta Leodiensia.** *Recueil de documents relatifs aux églises de l'ancien diocèse de Liége.* Liége, Cormaux, 1907. In-8, VIII-240 p.

Il nous manque encore un ouvrage sur les anciennes subdivisions ecclésiastiques de notre pays, une édition des pouillés de nos anciens diocèses. Des fragments ont été publiés par Piot pour Tournai, par Duvivier et Reusens pour Cambrai, par Bled pour Thérouanne ; M. Joseph Brassinne apporte une utile contribution pour le diocèse de Liége par son volume d'*Anecdota* que la *Société d'art et d'histoire du diocèse de Liége* a couronné en 1905. Ce volume comprend six parties : I. Pouillé des églises du diocèse de Liége au XVIIIe s. ; II. Procès-verbaux de visites archidiaconales des églises du doyenné de Bastogne et du doyenné de Greide au XVIIe et au XVIIIe siècles ; III. Fragment d'un pouillé des collégiales du diocèse de Liége au XIIIe siècle, communiqué par M. Fayen d'après le Reg. Vat. Reg. 537. Peut-être l'examen des noms de chanoines de Huy pourrait-il permettre de préciser davantage l'époque de composition de ce fragment de collectorie. IV. Documents relatifs à des érections ou des suppressions de paroisses ; V. Documents relatifs à l'abbaye de St-Trond (con-

Digitized by Google

sécrations d'autels au XVIe s., liste de bénéfices, reliques) ; VI. Table des noms de lieux et des titulaires d'églises et d'autels. On voit que l'auteur s'est attaché avec un soin extrême à déterminer l'ancienne géographie ecclésiastique du diocèse de Liége et à identifier les noms de lieux. Nul doute qu'il ne persévère dans cette voie, et n'enrichisse bientôt notre outillage scientifique de l'instrument de travail qui nous manque encore.

D. U. B.

EMIL GÖLLER. **Die päpstliche Pönitentiarie vom ihrem Ursprung bis zu ihrer Umgestaltung unter Pius V.** Bd. I. Die päpstliche Pönitentiarie bis Eugen IV *(Bibliothek des Kgl. Preuss. Histor. Instituts in Rom.* Bd. III). Rome, Loescher, 1907. 2 parties, gr. in 8, XIV-278-189 p. Prix : 15. Mk.

Le Dr Goeller, qui se consacre depuis des années à l'étude des institutions médiévales de la curie romaine, vient de publier un travail de toute première valeur sur la Pénitencerie papale. Sans doute, la diminution des facultés de cette institution depuis Pie V pouvait être une cause de l'oubli dans lequel on l'avait laissée ; la cause principale du peu d'intérêt qu'on lui portait doit être cherché dans la difficulté de retrouver les sources et les documents de son histoire et de son fonctionnement, depuis la perte des milliers de registres qui composaient ses archives, et qui durent être anéantis après leur transport en France par Napoléon I. Grâce à de longues et minutieuses recherches dans les Archives vaticanes et dans d'autres dépôts de divers pays, le Dr Goeller est arrivé à recueillir un grand nombre de documents qui lui ont permis de suivre jusqu'à ses origines l'institution de la Pénitencerie papale, et de faire connaître en détail le fonctionnement de cet organisme curial, avec une richesse de documentation et une sûreté de critique qu'on ne peut qu'admirer et louer.

L'auteur a divisé son travail en deux parties : la première va des origines à Eugène IV, qui, le premier depuis Benoit XII, réorganisa cette institution; la seconde ira jusqu'à Pie V qui la modifia complètement.

Après avoir fait connaître les différents auteurs qui depuis le XVIe siècle ont traité de la Pénitencerie et montré les lacunes de leurs travaux, le Dr Goeller expose l'état actuel des anciennes archives de la Pénitencerie et indique les sources où il est allé puiser. Ce sont surtout les formulaires, dont il existe une série ininterrompue depuis le XIIIe siècle. On peut s'attendre à trouver ici des indications précises sur ces recueils et sur les manuscrits où ils sont conservés.

Après un court aperçu sur le développement de la législation ecclésiastique depuis Gratien, plus spécialemeut sur la puissance de dispense et d'absolution des supérieurs ecclésiastiques, l'auteur expose les origines de la Pénitencerie papale, dont il retrouve des traces à la fin du XIIe siècle. Viennent ensuite d'intéressants renseignements sur le personnel de la pénitencerie : grand pénitencier, pénitenciers mineurs, autres employés, sur la marche des affaires et l'expédition des lettres, sur les propositions et essais de réforme aux XIVe et XVe siècles.

Une étude spéciale est consacrée aux concessions d'indulgences plénières

Digitized by Google

sur la base du confessionale jusqu'à Eugène IV, ce qui constitue une importante contribution à l'histoire d'un point très controversé de la dogmatique, l'indulgentia a poena *et a culpa*. M. Goeller retrouve cette formule courante sous Jean XXII ; il en expose le sens exact, et montre que le privilège consiste dans le choix du confesseur qui peut accorder, après la confession, l'absolution de tous les péchés même réservés et donner l'indulgence plénière *a poena*. Les reproches de laxisme et de mercantilisme formulés par Brieger et d'autres protestants, après lui, tombent donc d'eux-mêmes devant l'explication plus rationnelle et plus raisonnée de Goeller. Une autre étude du détail expose l'histoire de la Bulle *in coena Domini*.

La seconde partie du premier volume contient les sources et documents: facultés (*concessiones*) des grands pénitenciers depuis Nicolas IV jusqu'à Eugène IV (1-47), statuts et règles pour l'expédition des lettres et la marche des affaires de la Pénitencerie (48-95), diplômes et régestes pour l'histoire de la Pénitencerie, du 24 novembre 1256 au 3 octobre 1443 (96-131), propositions et mémoires pour la réforme de la Pénitencerie datant du temps des Conciles de Constance et de Bâle (132-146), suppliques de la Pénitencerie de la seconde moitié du XIVe siècle (147-171), annotations sur les pénitenciers mineurs (172-180).

Il y aurait le plus grand intétêt à recueillir dans les registres des suppliques les pièces qui se rapportent à la Pénitencerie ; elles pourraient peut-être élucider certains points de détail, sans parler des noms des employés de cette institution qu'elles nous révèleraient. Ainsi sous Innocent VI (7 cal. oct. a° III) Hélie Rambaudi sollicite l'office de scripteur ; la réponse porte « fiat si sit idoneus et examinetur per Penitentiarium maiorem, cuius conscientiam oneramus » (Suppl. 26, f. 220) ; ailleurs un familier du cardinal Gilles de St-Clément est accepté comme scripteur « statuto de certo scriptorum ejusdem Penitentiarie numero, ad quem nondum deventum existit, qui alias in suo robore maneat, nequaquam obstante » (26, f. 176) ; ailleurs on sollicite du pape la « plena remissio omnium peccatorum auctoritate vestra.... in articulo mortis : et sub sigillo vestre penitentiarie cum sit pauper » (26, f. 265).

La publication du Dr Goeller est faite avec le soin ordinaire qu'il apporte à ses travaux ; puisse-t-il bientôt nous donner le second volume de son travail.

D. U. BERLIÈRE.

D. WALTER HOLLWEG. Dr **Georg Hessler. Ein Kaiserlicher Diplomat und römischer Kardinal des 15 Jahrh.** Leipzig, Hinrichs, 1907. In-8, IV-130 p. Prix : 2 M. 40.

Le Dr Hollweg a réalisé un désir exprimé de divers côtés, celui de posséder une biographie complète d'un homme qui semblait avoir joué un rôle important au XVe siècle. Effectivement Hessler fut un homme de valeur et son influence fut considérable. Homme d'église et diplomate, il fut avant tout diplomate. Fils d'un chevalier de Würzbourg au service du prince-évêque de cette ville, Hessler entra dans la carrière ecclésiastique et suivit les études de droit à Pavie, où il apprit à connaître des représentants des familles princières d'Allemagne. La carrière ecclésiastique était la seule où

Digitized by Google

il pût arriver lui aussi à prendre position, et à obtenir par son énergie et son talent ce que la naissance ne lui avait pas accordé. De prime abord Hessler rechercha les gros bénéfices et il n'en fut jamais rassasié. Du service du cardinal Castiglione de Pavie, il passa à celui de l'archevêque de Mayence, puis du duc Albert d'Autriche. Chanoine à Cologne, il arrive à jouer un rôle important dans le différend survenu lors de la succession de l'archevêque Thierry de Moers ; Hessler se fait l'homme de Rupert du Palatinat, dont il assure l'élection. Bientôt l'empereur, qui a vu Hessler à l'œuvre, le prend à son service, et Hessler devient l'âme de la politique impériale. C'est lui qui par le mariage de Marie de Bourgogne avec Maximilien d'Autriche, assure à l'Autriche l'héritage de Charles le Téméraire; non seulement il fait conclure le mariage, mais par son activité et sa diplomatie, il arrive à assurer à Maximilien cet héritage fortement convoité. Hessler a l'œil à tout pour le bien de la politique impériale. S'il ne réussit pas personnellement à occuper le siège de Cologne, il veille à l'occupation de ceux de Liége et de Cambrai. Sa ténacité dans la lutte se manifesta surtout dans ses efforts pour occuper successivement les sièges épiscopaux de Salzbourg, de Constance et de Passau. Peu importent les moyens, Hessler veut arriver et dominer. Il n'a jamais assez de bénéfices ecclésiastiques ; il fait plier la volonté impériale à la sienne, et Rome doit céder, et Rome lui donne le chapeau.

Hessler n'a d'ecclésiastique que le nom, les dignités ou les charges ; son caractère est celui du diplomate sans scrupule. Chez lui, pas de grandes conceptions, pas d'idéal ; il n'a pas d'autre plan à réaliser que le but du moment, et ce but, même au service d'autrui, c'est toujours son avantage personnel, la recherche des honneurs et de la fortune. Tout en rendant justice au talent et à l'activité dévorante de Hessler, le Dr Hollweg, qui en a donné une biographie bien nourrie, a su nettement caractériser cette curieuse figure de prélat du XVe siècle.

D. U. B.

Eug. Hubert. **Les Pays Bas espagnols et la république des Provinces Unies depuis la paix de Munster jusqu'au traité d'Utrecht** (1648-1713). La question religieuse et les relations diplomatiques. Bruxelles, Lebègue, 1907. In-4, 481 p.

Après de nombreux et importants travaux sur l'histoire religieuse et économique de nos anciennes provinces, M. le professeur Hubert nous donne un nouvel ouvrage qui ne peut manquer de susciter un vif intérêt. Quelles furent les relations entre les Provinces-Unies et les Pays-Bas espagnols après la paix de Munster, qui scellait la réconciliation diplomatique des deux adversaires, et, plus particulièrement, quels furent leurs rapports au point de vue religieux ? L'auteur expose d'abord la législation religieuse en vigueur, puis la situation de fait dans les deux pays. Des recherches poursuivies avec une patience remarquable dans de nombreux dépôts d'archives et dans les plus importantes bibliothèques de Belgique et de Hollande lui ont fait connaître une foule de documents nouveaux. Je dirais volontiers que son travail est une mosaïque de détails, de faits divers, mais

Digitized by Google

n'est-ce pas dans la vie journalière qu'on peut le mieux saisir la situation réelle des partis ? Les relations sont fréquentes entre les deux pays ; les frontières des Pays-Bas espagnols sont exposées à la propagande calviniste des Hollandais. Si ceux-ci défendent les Pays-Bas espagnols contre la France, ils savent qu'ils peuvent faire payer fort cher leur concours et leur protection : la fermeture de l'Escaut, la transformation de nos provinces en barrière assurèrent aux États-généraux une prépondérance indiscutée. Froissés dans leur orgueil national par cet état d'humiliation, les Belges le sont encore autant par les prétentions émises par les États-généraux au point de vue religieux d'être les protecteurs naturels des Calvinistes en terre espagnole, et aussi par la persécution qui sévit contre leurs coreligionnaires des Nord. Certes il y a des expédients, il y a même du marchandage dans la tolérance des Hollandais vis-à-vis de leurs concitoyens catholiques. Les mesures extrêmes ne sont plus de mise, mais les vexations mesquines ne chôment jamais. Bref on n'a qu'à lire le travail du docte professeur de Liége pour constater que le principe de tolérance n'est pas admis par les Calvinistes du Nord. Dès qu'ils ont conquis la liberté religieuse, ils ne la veulent que pour eux seuls. Le protestantisme, partout où il s'implanta, réclama la liberté de conscience ; dès qu'il fut le maître, contrairement au principe du libre examen, il imposa ses dogmes.Ce n'est pas que tout fût rose dans la législation espagnole ; loin de là, mais il ne nous déplait pas de voir la contre-partie. D'ailleurs il faut rendre justice à l'esprit d'impartialité qui anime l'auteur. Son travail est éminemment objectif, et c'est cette objectivité qui se montre dans la multitude des faits accumulés, qui lui donne toute sa valeur.On n'a qu'à jeter un coup d'œil sur la liste des sources utilisées, sur les notes bourrées de références et sur les points particuliers traités dans les annexes,pour se rendre compte de la complexité et de l'étendue des recherches, en même temps que de l'intérêt des conclusions. Un bon index termine le volume.

D. U. BERLIÈRE.

I. Th. Granderath, S. J. **Geschichte des Vatikanischen Konzils von seiner ersten Ankündigung bis zu seiner Vertagung**. Nach den authentischen Dokumenten, herausgegeben von Kirch S. J. Dritter (Schluss-) Band : Vom Schlusse der dritten öffentlichen Sitzung bis zur Vertagung des Konzils. Die Aufnahme der Konzilsentscheidungen. (Die päpstliche Unfehlbarkeit.) Freiburg i. B., Herder, 1906. In 8,de xxi-748 p. Prix : 15 fr.

II. Th. Granderath, S. J. **Histoire du Concile de Vatican, depuis sa première annonce jusqu'à sa prorogation d'après les documents authentiques.** Ed. par le P.C. Kirch,S.J. et traduit de l'allemand par des religieux de la même Compagnie. T.I. Préliminaires du Concile. Bruxelles, Dewit,1908. In 8, xiii-589 p. avec portrait. Prix : 10 fr.

I. Ce 3e et dernier volume de l'histoire du concile du Vatican (voir, pour les t. I et II,*Rev. bén.*1905, pp. 127-129) poursuit la relation des événements depuis la fin de la 3e session publique jusqu'à l'ajournement de la célèbre

Digitized by Google

assemblée. On assiste à la définition de l'infaillibilité pontificale et à l'accueil qui lui fut fait dans les différents pays. En France, en dépit de la vivacité des polémiques antérieures, on accepta assez facilement le fait accompli ; l'opposition fut plus tenace en Allemagne et en Autriche.

Voilà menée à bon terme une œuvre considérable qui restera et à laquelle devront recourir les théologiens, les canonistes, ceux qui s'occupent d'histoire ecclésiastique moderne. La tâche de l'auteur était délicate, et la critique pourra relever ça et là quelques détails. L'auteur a, du reste, senti le besoin de se justifier (pp. 636-637) de la façon dont il a utilisé la « littérature » relative au sujet traité. Je ne voudrais pas insister sur un point dont je n'ai trouvé aucune mention et qui certainement a dû laisser quelque trace : l'archevêque Ullathorne, évêque de Birmingham à l'époque du concile, m'a raconté, peu de temps avant sa mort arrivée en 1889, qu'il avait préféré, dans la définition, les mots « ex supremo magisterio » à la locution « ex cathedra ». L'impression est correcte, (p. 601 lire Bloud au lieu de Blond) ; on corrigera sans peine le nom de l'évêque de Newport, (p. 603) où il faut lire Brown au lieu de Braun.

En rendant compte des deux premiers volumes, nous nous étions vus forcés de relever certaine tendance apologétique ; nous avons le regret de voir cette tendance plus accentuée encore peut-être dans ce volume ; moins de vivacité à l'endroit de la minorité n'eut pas été pour déplaire.

D. R. FÖRSTER.

II. Une œuvre aussi importante méritait les honneurs d'une traduction française. On sera très heureux d'apprendre que le 1er volume de cette traduction (qui formera 3 tomes en 6 vol.) vient de paraître. Il contient les préliminaires du concile. Les traducteurs nous apprennent (p. IX), et on leur en saura gré, qu'ils ont rétabli dans leur texte original — parfois au prix de recherches très laborieuses dans les bibliothèques de France et de l'étranger — les innombrables passages de livres, brochures et d'articles français que cite le P. Granderath. » La pagination allemande est placée entre crochets au bas de chaque page, ce qui facilitera la comparaison.

La traduction, dûe à des religieux des provinces S. J. de Champagne et de Toulouse, refugiés à Enghien — est correcte et élégante. Nous lui souhaitons un prompt achèvement, et un plein succès. D. R. T.

MÉTHODOLOGIE ET BIBLIOGRAPHIE.

LEOPOLD FONCK S. J. **Wissenschaftliches Arbeiten. Beiträge zur Methodik des akademischen Studiums** (*Veröffentlichungen des biblisch-patristischen Seminars zu Innsbruck.* I). Innsbruck, Rauch, 1908. In-8, XIV-339 p. Prix : 2 M. 20.

Les Séminaires de nos Universités ont pour but d'apprendre à travailler scientifiquement : heureux ceux qui ont passé par l'initiation aux bonnes méthodes sous la direction de maîtres capables et dévoués. Mais, en dehors des Universités, il y a des hommes d'étude, il y a des bonnes volontés, il y a des chercheurs ; ne peuvent-ils pas eux aussi profiter de la méthodologie universitaire et prendre dans une certaine mesure part au travail des Sémi-

Digitized by Google

naires ? Le P. Fonck, professeur à l'Université d'Innsbruck, en est persuadé, et c'est pour cette catégorie de travailleurs qu'il a écrit son ouvrage : *Le Travail scientifique*. Rien ne pourra mieux donner une idée de ce livre que l'indication des matières qui y sont traitées :

Première partie : l'école du travail scientifique : Origines de la formation de séminaire dans les anciennes écoles, développements des séminaires dans les universités modernes, but et importance de la formation de séminaire organisation et secours extérieurs, exercices, travaux écrits des membres, rapports, comptes rendus, exposés sous forme populaire d'un thème scientifique, dissertation scientifique.

Deuxième partie : la méthode du travail scientifique : I, choix du sujet, importance du choix et mise en œuvre ; II, la façon de réunir la matière ; étude des sources, recherche des sources, l'étude et la lecture, les notes ; III, le travail de la matière : intelligence des sources, leur critique, triage, disposition de la matière, exposé, langue et style, la transcription, les abréviations, citations, publication, disposition du manuscrit, auteur et éditeur, impression et correction, toilette intérieure du livre, le titre.

On voit que l'auteur prend le débutant dès l'enfance de sa formation scientifique et le conduit jusqu'à la paternité d'une œuvre scientifique. Naturellement l'exposé des différents sujets est minutieux ; c'est un mérite pour un travail de ce genre. Disons que l'auteur témoigne d'un grand sens pratique, qu'il a eu soin de donner des applications pratiques aux théories, que ses indications bibliographiques sont nombreuses et bien choisies. Un index des noms de personne et une table méthodique terminent ce volume auquel nous souhaitons bon succès.

D. U. BERLIÈRE.

Theologischer Jahresbericht Bd. XXVI, 1906. IV Abt. *Kirchengeschichte*. Leipzig, Heinsius Nachfolger, 1907. In-8, 911 p. Prix : 25 M.

Nos lecteurs connaissent suffisamment l'économie et le caractère du précieux répertoire que constitue le *Theologischer Jahresbericht* (cf. *Rev. bén.* 1905, p. 285 ; 1906, p. 295.)

Nous avons dans ce volume le classement méthodique de toutes les publications relatives à l'histoire ecclésiastique parues en 1906. M. G. Krüger s'est chargé de l'antiquité chrétienne ; O. Clemen et E. Vogt se sont partagé le Moyen-Age ; W. Köhler a pris la période s'étendant de la Réforme à 1648 ; R. Herz, celle qui va de 1648 à 1789 ; J. Werner s'occupe de l'époque contemporaine ; enfin O. Raupp s'est réservé les questions « interconfessionnelles ».

On regrettera toujours de voir le parti pris confessionnel se trahir en maints endroits. On voudrait plus de sérénité, ou tout au moins plus d'objectivité. Mais c'est peut-être trop demander. L'opposition établie (p. 6) entre Duchesne et Guignebert à propos de leurs publications respectives sur l'histoire ancienne du Christianisme est curieuse à lire. Et il est piquant, après cela, de voir Guignebert lui-même, dans la préface de son livre, ranger Duchesne parmi les « catholiques libéraux » ! — Moins de parti pris doublerait la valeur de ce répertoire.

Digitized by Google

Il y a peu d'inexactitudes à relever. On est surpris de voir M. Clemen, par une singulière confusion d'homonymes, attribuer (p. 129) à Césaire d'Heisterbach les homélies que notre distingué collaborateur D. Morin a publiées ici même (1906, p. 189) sous le titre de « Studia Caesariana », et qui sont de S. Césaire d'Arles. D. R. T.

Historischer-pädagogischer Literatur — Bericht über das Jahr 1906. Herausgeg. von der Gesellschaft für deutsche Erziehungs- und Schulgeschichte (*Beiheft zu den Mitteil. der Ges. f. deutsche Erziehungs- und Schulgesch.* 15. Berlin, Hofmann, 1908) In-8 VIII-240 p. Prix : 3 M.

Les rapports annuels sur les différentes branches du savoir se multiplient, et il faut l'avouer, cela devient une nécessité en présence du flot de publications qui inonde le marché. L'histoire des idées et des méthodes pédagogiques réclame aussi son bulletin ; la Société pour l'histoire de l'éducation et de l'école en Allemagne y a pourvu. Les directeurs sont parvenus à dresser un rapport richement documenté et vraiment instructif, et dont l'objectivité n'est pas un des moindres mérites. On y trouvera indiqués et méthodiquement classés les travaux parus en 1906. Voici l'ordre adopté : I. Bibliographie (Richard Galle), coup d'œil sur les travaux d'ensemble, rapports, bulletins, répertoires ; II. Histoire de la civilisation, biographies, etc. (Ernest Schwabe et Herman Michel) ; III. Pédagogique et Formation : 1. histoire générale de l'enseignement (K. Knabe) ; 2. Pédagogues (W. Kahl, H. Weimer, Th. Kerrl, A. Heubaum, Th. Fritsch) ; 3. Professeurs (M. Wehrmann, Ed. Clausnitzer) ; IV. Institutions d'éducation et de formation : 1. Monastères et ordres (M. Heimbucher), bulletin qui concerne l'histoire des ordres religieux d'une façon assez générale ; 2. Universités (H. Michel) ; 3. Écoles spéciales (H. Dietze, A. Heubaum) ; éducation privée (H. Wäschke et G. Schuster) ; V. Matières d'enseignement : 1. religion (M. Schian) ; 2. français et anglais (G. Huth), 3. mathématiques et physique (F. Pahl) ; 4. sciences naturelles (J. Norrenberg) ; VI. Vie de l'enfant et de l'écolier (Ed. Clausnitzer) ; VII. Le Moyen-Age (Rich-Galle et Max Manitius), excellente portion du rapport, où l'on passe en revue les ouvrages qui traitent des personnages et institutions dans leurs rapports avec la pédagogie et les travaux philologiques relatifs à cette époque ; VIII. Humanisme (R. Wolkan). IX. Temps modernes : 1. Prusse (M. Wehrmann, Ed. Clausnitzer), 2. Saxe (Th. Fritzsch), 3. Württemberg (Em. Schott), 4. Hesse (W. Diehl) ; Etats thuringiens (Max Schneider). L'idéal serait de voir terminer le volume par un index des noms d'auteurs, ce qui est fait, et surtout par un index idéologique, ce qu'on laisse espérer pour l'avenir. D. U. BERLIÈRE.

H. Hurter. **Nomenclator literarius theologiae catholicae** theologos exhibens aetate, ratione, disciplinis distinctos. Tom. III. éd. 3a. Innsbruck, Wagner, 1907. In-8, 1224 col. et CXXII p.

Le *Nomenclator* du P. Hurter est classique, et c'est assez dire, pour en faire l'éloge, qu'il arrive à sa troisième édition. Ce travail, fruit de nom-

Digitized by Google

breux lectures, fournit un excellent résumé de l'histoire des sciences ecclésiastiques, groupée par matières et disposée dans l'ordre chronologique. Des tableaux synoptiques heureusement combinés permettent de constater le degré d'intensité du mouvement intellectuel dans chacune des sciences sacrées,et de voir la part qu'ont prise à ce mouvement les différents pays de la Chrétienté, et, d'une façon plus spéciale, les membres des différentes familles religieuses. On peut aisément se rendre compte de l'effort fait par l'auteur pour donner des notices succintes, claires et précises,et pour fournir la bibliographie la plus utile. On ne peut exiger de lui que pour chaque auteur il donne des références absolument complètes.Son but est d'orienter et de guider.On doit lui rendre cette justice qu'il sait se garder d'une prolixité facile et d'un laconisme exagéré ; son jugement témoigne d'un esprit pondéré.

Ce troisième volume embrasse les années 1564-1663, le siècle qui a suivi le concile de Trente, période de restauration ecclésiastique, importante et imposante par la valeur et le nombre de ses théologiens, riche déjà par ses productions dans le domaine de la théologie positive, de la patrologie et de l'histoire ecclésiastique. Parmi les noms les plus honorables de l'ordre de S. Benoit cités par l'auteur, nous remarquons Blosius, Billy, Génébrard, Winzet, Gazaeus, Sayr, Perez, Ménard, Marrier, Bauldry, Baker, Haeften, Cajetani, de Murga etc. ; même pour les « dii minores », on sent que le P. Hurter a tâché d'être exact. P. 491 l'auteur parle de Colomban *Uraucx* (index *Uraux*) ; il faut lire Vrancx. Pour l'ordre de Prémontré, il y avait lieu de citer l'ouvrage de Goovaerts sur les Ecrivains de cet ordre.

D. U. B.

PAUL LEHMANN. **Franciscus Modius als Handschriftenforscher** (*Quellen und Untersuchungen zur latein. Philologie des M. A.*, (III, fasc. 1). Munich, Beck, 1908. Gr. in-8, XIII-152 p. Prix : 7 M.

« Cette étude sur François Modius dit l'auteur, doit inaugurer une série de recherches, où l'on considérera des humanistes allemands dans leur travail d'exploration de manuscrits, dans leurs découvertes et utilisations de collections médiévales de livres. J'entends ainsi fournir des contributions à l'histoire de quelques savants,comme aussi à celle de la philologie et notamment à la science historique des bibliothèques et des manuscrits ». Le progrès des études philologiques a été en proportion du soin et du zèle qu'on a mis à l'exploration des bibliothèques,aussi bien que de l'importance des filons littéraires exploités par la science.Ce fait n'a pas besoin d'être démontré. Il y a donc un intérêt, non seulement de curiosité,mais d'une portée pratique, à savoir dans quelle mesure les savants du passé ont utilisé les bibliothèques médiévales, et quels sont les manuscrits vus et consultés par eux. Ce sera d'abord un moyen, et souvent le plus sûr,de connaître l'état réel d'un grand nombre d'anciennes collections ; ce sera ensuite, grâce aux pistes qui seront fournies,un autre moyen de suivre les traces de manuscrits disparus, ignorés ou égarés.François Modius fournit un type curieux de l'explorateur de bibliothèques.

Modius ou de Maulde appartient à notre pays. Né le 4 août 1556 à

Digitized by Google

Oudenbourg, il mourut le 23 juin 1597 à Aire, où il possédait une prébende canoniale. Sa vie est suffisamment connue depuis la notice que lui a consacrée M. Alphonse Roersch dans la *Biographie nation.* de Belgique (XIV, 921-935). M. Lehmann a pu réunir un nombre assez considérable de lettres de ce personnage, ce qui lui permet de fournir de nouveaux renseignements sur sa vie et son activité littéraire, qui se manifesta dans la publication d'auteurs classiques. M. Lehmann a dressé la liste des ouvrages publiés par notre humaniste flamand. Il a reconstitué les courses scientifiques de Modius à l'aide de ses ouvrages et de sa compondance, ce qui nous fait faire connaissance avec un bon nombre de bibliothèques des Pays-Bas et d'Allemagne et nous initie au système critique de Modius. La liste des manuscrits utilisés par cet humaniste et groupés par bibliothèques permet au Dr Lehmann de fournir d'intéressants renseignements sur ces bibliothèques et le sort de leurs collections. Les plus importantes sont Fulda (p. 64-81), Gembloux (81-83), Cologne (85-103), Kombourg (103-110), St-Bertin (110-117), Siegbourg (117-121), Würzbourg (123-127). Chacun des codices examinés par Modius est étudié de près, identifié si possible, remis dans son cadre. Un paragraphe important est consacré à la bibliothèque personnelle de l'auteur ; elle avait été étudiée par M. Alph. Roersch.

Il y a dans ce volume de nombreux et précieux renseignements sur l'histoire des bibliothèque médiévales et sur celle d'un grand nombre de Codices. Il est extrêmement intéressant de suivre les pérégination et les filiations des manuscrits ; les conclusions qui se dégagent des confrontations de textes sont autant de points acquis pour l'histoire littéraire. Il y a plus, la filiation des textes établit une série de relations entre pays et institutions, qui peuvent avoir leur importance au point de vue religieux. N'est-ce pas un fait extrêmement caractéristique pour le niveau d'une communauté religieuse, par exemple, que le concours généreux prêté par l'abbaye de Gembloux aux humanistes et aux historiens. Huit d'entre eux au XVIe siècle mirent à profit les trésors littéraires de Gembloux, qu'aux XVIIe et XVIIIe S. les Mauristes et les Bollandistes utiliseront pour leur plus grand profit. La série des monographies d'Humanistes inaugurée par le Dr Lehmann promet d'être extrêmement curieuse et féconde en résultats. Celle de Modius est pleine de promesses.

Il ne sera pas inutile de faire remarquer que M. Alphonse Roersch, dans son article : *Particularités concernant François Modius* (*Le musée belge*, XII, 1908, pp. 73-85) rectifie et complète certaines données de l'ouvrage du Dr Lehmann. D. U. B.

Digitized by Google

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

FERDINAND CAVALLERA. *Saint Athanase.* (Extraits de ses œuvres). Collect. *La Pensée Chrétienne.* Paris, Bloud, 1908. In-16, XVI-352 p. Prix : 3 fr. 10.

M. C. a voulu, nous dit-il, dans les introductions mises en tête des groupements de textes, donner un aperçu, non du rôle dogmatique de S. Ath., mais de sa doctrine, et ainsi il nous esquisse dans ces textes sa physionomie intellectuelle et même morale, car nul peut-être ne mit plus d'unité dans sa vie, ne connut mieux le secret de tirer du dogme la ligne de conduite, l'édification de son âme, nul ne vécut plus profondément sa foi que ce grand lutteur en qui s'était pour ainsi dire incarnée la foi orthodoxe. M. C. nous le dépeint penseur profond sans doute, mais guidé plutôt par son intelligence de l'Ecriture (p. 214, passim), par son sens chrétien (pp. 34, 215) que par une dialectique d'école, s'attachant au fond et souvent peu prudent dans le choix des mots (35 suiv.). M. C. réfute aussi longuement (pp. 27-42) l'opinion qui va se répandant que, vers la fin de sa vie, Athanase se serait rapproché de l'arianisme mitigé de Basile d'Ancyre lequel aurait déteint sur les grands Cappadociens : C. maintient résolument les conclusions de son étude dans *le Schisme d'Antioche* (Paris, 1905) : identité de doctrine et orthodoxie d'Athanase et des Cappadociens, bien qu'avec des différences d'exposition.

Il y a plaisir et profit à relire les belles pages puisées par larges extraits dans l'œuvre d'Athanase et à étudier ses écrits sur la Trinité, le Christ rédempteur, la virginité ; et combien l'on éprouve en suivant ainsi le développement de la pensée d'un grand écrivain, la supériorité de ce procédé sur celui qui dispose dans un cadre artificiel des bouts de phrases pris ça et là. Je n'ai que deux reproches à formuler. D'abord, la traduction, généralement claire, est cependant, par endroits, dans le style « version grecque » au point d'obliger à relire la phrase pour la mettre mentalement en « bon français » (v. p. ex. 45, le texte *Rom.* I, 20 ; 46, l. 1 s. ; 154, l. 2 ; 254, l. 3). — noter à ce propos une erreur, p. 297 : les quatre livres des *Juges*, pour : des *Rois* et, au bas de la p. 8, la coquille : en *temps* que, pour : en *tant* que. — Et puis, il n'y a pas d'index, pas même une simple table des matières, rien que la liste des passages traduits ; mais ce serait là une lacune due à une erreur de brochage.

D. BÈDE LEBBE.

H. VAGANAY. *Le Rosaire dans la poésie.* Essai de bibliographie. Mâcon, Protat, s. d. [1907]. In-8, 56 p.

Elégant livret où l'auteur s'est attaché à déterminer « la part que les poètes ont prise dans le concert des louanges que la terre adresse à la Reine du ciel, sous le vocable de N. D. du Rosaire. » Documenté autant qu'on peut l'être, M. V. parcourt minutieusement les diverses littérature latine, française, allemande, tchèque, polonaise, anglaise, espagnole, portugaise, italienne, relevant avec un soin et une scrupulosité de bibliothécaire avisé les pièces, les sonnets surtout, ayant trait au Rosaire. Les littératures latine, française et italienne occupent nécessairement une place prépondérante. L'impression, très soignée, se présente avec un extrême bon goût.

D. P. JOUMIER, O. S. B., *Manuel du rédacteur d'Ordo* en latin et en français. Paris, Lethielleux, s. d. [1908]. In 8. Prix : 5 fr.

Voici un travail pratique, clair, simple, souvent désiré par le clergé, mais en vain jusqu'ici. Nous ne connaissions pas en effet jusqu'à présent de Manuel du

Digitized by Google

Rédacteur d'Ordo. Il semble que personne n'ait eu la pensée ou le courage d'entreprendre une pareille besogne qui passe, à bon droit, pour très difficile.

Rédiger un Ordo est affaire d'application surtout, portant sur une multitude de détails et un enchevêtrement de règles qu'il faut avoir sans cesse présentes à l'esprit, sous peine de commettre des erreurs ou de manquer de précision.

Le présent Manuel permet de ne rien oublier et donne la solution de la plupart des difficultés qui se présentent. Par ailleurs, l'exécution typographique ne laisse rien à désirer.

L'auteur estime, avec raison, que son livre peut rendre service au clergé séculier et régulier. Nous croyons qu'il sera très utile non seulement aux Rédacteurs d'Ordo, mais encore aux professeurs de liturgie, à tous les prêtres, religieux, rubricistes qui désirent se rendre compte à fond de leur office ou faire eux-mêmes leur Ordo.

Cl. Besse. *La crise des cérémonies religieuses et de la musique sacrée.* Paris, Lethielleux, 1907. In 12, VIII-132 p. Prix : 2 fr.

Ce livre contient d'excellentes idées, défendues avec beaucoup de talent et de conviction. La magnificence dans les cérémonies sacrées, l'exécution artistique du chant d'Eglise sont,en effet,des moyens très efficaces pour augmenter la dignité du culte et entretenir la piété des fidèles.

Mais à côté de la question de principe, il y a l'application. Dans les circonstances difficiles que traverse l'Eglise de France, faut-il restreindre l'appareil extérieur du culte, réduire les maîtrises, simplifier le chant ? C'est contre ces tendances qu'est dirigé surtout le plaidoyer de Mr l'abbé Besse. La question est complexe, la réponse peut-être devra varier selon les temps et les lieux ; il n'appartient pas, croyons-nous, à un étranger de prendre parti.

Cuvillier. *Petit dictionnaire de la Foi.* Paris, Lethielleux, 1907. In-8, 382 colonnes. Prix : 1 fr. 25.

Ce petit livre, distribué en 2100 articles contient les notions principales qu'un chrétien éclairé doit posséder en fait de dogme, morale, liturgie, droit canon, histoire sacrée. Les fidèles s'en serviront utilement pour rafraîchir et compléter l'enseignement reçu jadis au catéchisme : que de fois n'entend-on pas des hommes, d'ailleurs instruits, se tromper grossièrement en matière de culte et de foi ? L'usage du *petit dictionnaire* leur évitera ces méprises.

L'auteur a eu le grand mérite d'enserrer tant de choses en si peu de pages, qu'on oublierait le but qu'il s'est proposé si l'on voulait soumettre à une critique trop minutieuse les définitions et les explications qu'il nous donne. Çà et là cependant, nous eussions voulu quelques lignes de plus : par ex. la définition *d'un* dogme et non pas seulement *du* dogme ; après la béatitude, quelques mots sur les huit béatitudes ; l'explication plus complète des effets de l'extrême-onction ; enfin un petit article aux mots Bénéfice, Congrégations (romaines), Inquisition, Pentateuque, Empêchements de Mariage, etc. En compensation, on supprimerait les 8 pages blanches réservées au mémorial. D. R. P.

J. Halleux. *La Philosophie condamnée.* Paris, Desclée, De Brouwer et Cie, 1908. In 12, 55 p. Prix : 0 fr. 60.

L'encyclique de S. S. Pie X n'a condamné le mouvement de la pensée moderne que « dans la mesure où il menaçait les droits de raison » (p. 53). C'est ce que M. H., Professeur à l'Université de Gand, a nettement mis en lumière, en nous exposant dans un style concis, mais remarquablement clair, les conclusions «antiscientifiques et amorales» qui se déduisent des théories philosophi-

Digitized by Google

ques des pères de la philosophie moderniste : Kant, Spencer et Mill. La compétence bien connue de M. H. en ces matières — particulièrement en ce qui regarde les systèmes positivistes, — et la précision de sa pensée lui ont permis dans une brochure de vulgarisation, de faire une œuvre de solide critique philosophique.

D. I. R.

Mgr G. Schneider. *L'au-delà*. Adaptation faite sur la huitième édition allemande par G. Gazagnol. Paris, Bloud, 1907. In 12, XIX-367 p. Prix : 3 fr. 50.

Trop souvent le chrétien ignore le vrai prix de la vie, le cas qu'il doit en faire. S'il sait d'où il vient, où il va ; si, par delà le monde, il croit fermement au Paradis, au Purgatoire, trop souvent les idées qu'il en a sont vagues ou même grossières. Mgr Schneider, évêque de Paderborn, veut mettre à la porté de toutes les intelligences ces questions capitales qu'on étudie si peu. Il instruit mais il est loin d'être sec dans son exposé, il vise à l'édification, son âme de croyant et de pasteur se trahit, cueillant dans l'histoire des exemples propres à toucher et à éclairer la science du philosophe, du théologien surtout. Pour les simples fidèles, n'eut-il pas été bon de distinguer davantage ce qui est de foi de ce qui n'est purement que conjectures et hypothèses ? Nous nous demandons aussi si ce livre eût perdu de son cachet et de sa valeur à être moins « complet. »

J. D'Annibale (S. R. E. Card). *Summula theologiæ moralis*. ed. 5a. Rome, Desclée, 1908. 3 vol. in 8, 1500 p. Prix : 13 fr. 50.

Le Cardinal Joseph d'Annibale, bien connu dans le monde des moralistes à donné lui-même trois rééditions de son important ouvrage « Summula Teologiæ Moralis » ; la cinquième édition que nous présentons aujourd'hui aux lecteurs, vient de sortir des presses, revue et mise à jour par une main amie.

Le plan de l'ouvrage est original. Dans une première partie « Prolegomena » l'auteur traite de l'acte humain. Tout acte humain requiert un sujet responsable (tract. I. De Personis ; tr. II. De Actibus humanis) ; comparer cet acte avec la loi morale (tr. III. De Legibus) est le rôle de la conscience (tr. IV. De Conscientia). Si l'action est illicite, le théologien doit considérer l'espèce, la multiplicité, la gravité de la malice (tr. V. De Peccatis) et s'enquérir des peines encourues (tr. VI. De Delictis, Pœnis et Censuris ; tr. VII. De Irregularitatibus).

L'auteur considère ensuite dans les deux volumes suivants, les actes humains au point de vue des obligations imposées : obligations communes à tous les hommes (2me partie) ; obligations particulières aux chrétiens (3me partie).

La « summula » du Cardinal d'Annibale est un ouvrage personnel et qui se recommande par la clarté et la précision de son exposé ; les notes, très abondantes, renferment outre des observations judicieuses, de nombreuses références bibliographiques, qui sont d'un précieux secours au professeur et familiarisent l'élève avec les maîtres de la théologie morale et avec les grands canonistes.

D. A. M.

A. Lehmkuhl, S. J. *Compendium theologiæ moralis*. ed. 5a. Fribourg, Herder, 1907. In-8, XXIV, 610 p. Prix : 8 M. 60.

Le présent volume est un résumé clair, méthodique, et relativement très complet de toute la théologie morale. Comme l'a dit l'auteur dans sa préface à la 1ère édition, ce compendium est destiné surtout aux étudiants qui ne peuvent consacrer de longues heures à approfondir la théologie morale et ont néanmoins besoin d'avoir un corps de doctrine complet ; il est encore destiné aux confesseurs, auxquels le saint ministère ne laisse souvent pas les loisirs de lire des

Digitized by Google

dissertations étendues, mais auxquels un exposé lucide et court rappelle en un instant ce qu'ils ont appris autrefois. Ce compendium a d'ailleurs l'avantage notable d'être fait sur le même plan que la grande théologie morale du P. Lehmkuhl : il est donc facile, grâce à de continuels renvois, de trouver dans le grand ouvrage, les développements, les preuves que le compendium donne plus sommairement.

La 5me édition du compendium a été très soigneusement revue et mise à jour ; elle signale les multiples changements introduits ces derniers temps dans la discipline ecclésiastique : décret du 16 décembre 1905 sur la communion fréquente ; décret du Saint-Office du 26 april 1906, sur la forme à employer dans l'administration de l'extrême-onction, en cas d'urgente nécessité (l'auteur fait remarquer avec raison que si l'extrême-onction a été administrée dans un cas urgent, suivant les instructions de ce décret, rien ne doit être répété, et il ne faut pas suppléer les autres onctions sur les différents sens) ; décret « Ne temere » du 2 août 1907, et qui aura force de loi à partir du 19 avril 1908, sur les fiançailles et le mariage. D. A. M.

E. Janvier. *Exposition de la morale catholique*. V. *Le vice et le péché*. Conférences de N. D. de Paris, Carême 1907 Paris, Lethielleux, s. d. [1907]. In-12, 421 p. Prix : 4 fr.

Nos lecteurs connaissent déjà par les précédents comptes-rendus (voir *Rev. Bén.* 1905, p. 599 ; 1907, p. 289) le caractère des conférences de M. l'abbé Janvier à N. D. de Paris. Durant le carême 1907, l'orateur s'est attaché à montrer l'essence du péché et ses causes, se réservant de dépeindre ses effets à la station de l'année suivante. Une courte préface nous montre la liaison étroite qui existe entre ces conférences et celles des carêmes précédents. L'antagonisme du péché et de la loi éternelle, les puissances extérieures du péché ; (le démon, la chute primitive, la transmission de la faute originelle) les puissances intérieures du péché ; la faiblesse de l'esprit, la concupiscence, la malice de la volonté, le péché multiplié cause du vice, le rôle des puissances du péché dans la passion de J. C., autant de questions clairement et brillamment exposés dans les cinq conférences et les cinq instructions de la retraite pascale.

Le mystère de la transmission du péché originel ne peut être complètement éclairci, l'illustre orateur a abordé le problème avec une franchise, une hardiesse louables ; ce qui est clair apparaît dans son grand jour, le côté sombre du mystère est nettement indiqué, dans un langage simple, toujours plein de vigueur, de conviction et de chaleur apostolique. Comme les volumes précédents, ce livre se termine par des notes explicatives et une table fort détaillée.

R. P. B. Kuhn. O. P. *Vers la vie divine*. Paris, Lethielleux, 1908. In 12, 140 p.

Sous ce titre, le R. P. Kuhn publie six sermons prêchés durant le carême de 1906 dans l'Eglise St Jacques sur Coudenberg, à Bruxelles : L'Etat Religieux ; Le clergé séculier et clergé régulier ; La pauvreté évangélique ; Eloge de la chasteté ; La vertu d'obéissance ; Les grands Initiateurs. On pourrait croire que le livre n'est qu'un tissu de théories, que la pratique est laissée à l'écart ; nullement. L'auteur, guidé par un grand bon sens a su mettre à la portée de son auditoire ces idées sur l'Etat Religieux ordinairement si peu comprises ou même incomprises du monde laïc ; il a su renverser, sans blesser, des préjugés courant contre le « froc monastique, » montrer la nécessité, pour tout chrétien, « des vertus religieuses. » On lira avec plaisir ce charmant Eloge de la chasteté tracé avec tant de délicatesse, et de profondeur psychologique. Telle description d'un office liturgique, telle figure d'un St François, d'un St Domini-

Digitized by Google

que sont de petits tableaux exquissés d'une main fine et sûre. Cependant, de loin en loin, quelques idées ont besoin de subir une certaine violence pour se voir totalement acceptées, — pailles, je le veux bien, mais que la critique voudrait ne pas rencontrer. (1)

GERARD BROM. *Vondels Bekering*. Amsterdam, van der Veght, 1907. In-4. LXXX-148 p.

Le grand poète néerlandais Vondel n'a pas toujours été apprécié selon sont mérite, même parmi ses compatriotes ; la raison principale en est que Vondel se convertit au catholicisme, que la plupart de ses écrits sont pleins d'esprit de foi ou même consacrés à la défense du culte des saints, du mystère de l'Eucharistie, et cela à une époque tout imprégnée de Calvinisme. Depuis plusieurs années cependant la justice commence à se faire, des commentateurs tant catholiques que protestants ont étudié les uns le style, le vers, les autres la pensée, la science du poète. Le présent ouvrage ajoute à ces travaux un élément important : il est consacré à la conversion de Vondel au Catholicisme ; il nous retrace sa vie intime, ses aspirations religieuses et nous prouve que même avant de confesser extérieurement la foi romaine, l'âme du poète était déjà catholique.

Nous regrettons de ne pouvoir citer quelques passages du livre, pour faire apprécier le style imagé et expressif de l'auteur, qui, tout inspiré de son sujet, le développe non seulement en historien, mais surtout en artiste ; même en artiste d'école nouvelle, à certain moment un peu naturaliste. Il n'est pas toujours facile, on le sait, de saisir le symbolisme des peintres modernes, de même il faudra quelque effort pour bien suivre le développement des idées dans l'œuvre littéraire que nous avons sous les yeux. Nous n'en conseillerons donc guère la lecture à quiconque n'est pas familiarisé avec la langue et la littérature néerlandaises, mais d'autre part nous sommes assurés que tous les admirateurs de Vondel accueilliront avec enthousiasme ce beau monument élevé autant à la foi religieuse qu'au génie de l'immortel poète.

D. RAPHAEL PROOST.

F. GRATRY. *Pages choisies, avec fragments inédits*. Etude biographique et notes par A. Molien. Paris, Téqui, 1908. In-12, XLVII-432 p. Prix : 3 fr. 50.

En publiant ces pages choisies, le but de l'abbé Molien est de révéler aux jeunes gens, aux élèves du sanctuaire particulièrement, le grand esprit et le noble cœur que le Père Gratry. L'homme, l'Apôtre, le Polémiste, le Philosophe, l'Economiste, généralement ignoré, le Théologien passent tour à tour sous les yeux du lecteur.

Dans ces pages courtes en général, choisies avec tact, des idées originales dues à la science comparée, des rapprochements imprévus, certaines conceptions poussées un peu à l'extrême pourraient étonner, dérouter même un esprit jeune et non averti, si l'abbé M. n'avait eu soin par des analyses, des notes succinctes de les éclairer et les mettre en relief.

Quoique la figure du Père Gratry se détache sympathique, éclairée de l'ardeur enthousiaste, communicative qu'il avait pour le Bien, le Beau, la Vérité, il n'eut pas, croyons-nous, été mauvais d'ajouter plus de fini dans le portrait tracé au début du livre.

---

1. P. 29, L'autonomie de l'abbaye bénédictine est restée intacte ; p. 101, n. nous serions moins prompt à vouloir christianiser Spinoza.

Digitized by Google

H. Gaillard de Champris. *Sur quelques idéalistes.* Paris, Bloud, 1908. In-12, 283 p. Prix : 3 fr. 50.

Aux qualités du psychologue, M. G. de Ch. unit celles du moraliste préoccupé de ce que Taine appelait « le caractère moral d'une œuvre d'art. » Aussi les discussions de style et de composition littéraire l'intéressent-elles surtout dans la mesure où elles servent aux « études d'âmes ». Les chapitres consacrés au stoïcisme chevaleresque d'un Vigny, au dilettantisme d'un Jules Lemaitre, aux luttes angoissantes qui travaillèrent l'âme d'un Sully-Prudhomme méritent toute l'attention. Signalons également les études sur Rousseau et son déisme sentimental, sur H. Bordeaux, le romancier de l'énergie féminine, sur C. Mendès justement flétri à propos de sa « Vierge d'Avila ».

P. Odilo Ringholz O. S. B. *Der selige Markgraf Bernhard von Baden.* Volksaufgabe.... zweite Auflage. Fribourg en Br., Herder. In-8 VIII-98 p.

Edition populaire, soignée, illustrée, de la vie de S. Bernard de Baden, dont on célébrera le 15 Juillet 1908 le 450e anniversaire. Elle se base sur le grand travail paru en 1892, et l'on sait que l'auteur est un historien connu et estimé.

Van Kempen (D. Ansfridus O. S. B.) *Teksten voor Bidprintjes.* Brugge, Verbeke-Loys, 1907. In-12, 352 p.

Ce recueil de textes rendra de bons services à quiconque peut se trouver dans l'occasion de composer des souvenirs mortuaires. Le plus grand nombre de maximes (1-2071) sont empruntées à la Ste Ecriture, les autres (2072-2957) aux SS. Pères et écrivains ascétiques, de préférence à S. Augustin, S. Jean Chrysostome et à l'Imitation de Jésus-Christ. Ensuite, viennent de petites poésies et des prières indulgenciées.

Le choix a été fait avec beaucoup de discernement, les citations sont, autant que nous avons pu nous en assurer, exactes, mais celles des Pères manquent parfois de précision.

Le livre se termine par un index alphabétique très détaillé qui répond parfaitement au but du livre : on y trouve immédiatement les textes relatifs aux vertus, à la profession ou aux autres circonstances qu'on veut rappeler en souvenir des défunts. D. R. P.

Herders-Konversations-Lexikon. 3e édit. Freiburg i. B., 1908. 8e vol. *Spinnerei-Zx.* In 4°. Prix : 12 M. 50.

Comme le précédent volume — dont nous avons rendu compte dans notre fascicule d'octobre 1907 pp. 581-582, — le 8e et dernier volume de ce dictionnaire remarquable est également soigné. La typographie ne laisse rien à désirer. Le vol. comprend VIII-1912 col. de texte, plus de 1100 illustrations (cartes, gravures, chromolithographies) bien choisies. La concision va de pair avec des renseignements complets ; l'objectivité est généralement gardée. Citons quelques articles intéressants relevés dans ce dernier volume de cette encyclopédie. Philologie (*Sprache*), statistique, âge de la pierre (*Steinzeit*), cartes célestes et observatoires (*Sternkarten, Sternwarten*) télégraphie, tertiaire, théologie, zoologie (*Tierreich*), Titien, funérailles (*Totenbestattung*), costume (*Tracht*), concile de Trente, uniformes, droits d'auteurs (*Urheberrecht*), Vatican, Etats-Unis (*Vereinigte Staaten*), assurances, (*Versicherungswesen*), Vienne, peuple (*Volk*), volcans, météréologie (*Wetter*), Centre allemand (*Zentrum*).

Nous reviendrons prochainement sur l'œuvre entière, et nous pourrons porter un jugement d'ensemble et relever quelques détails. D. R. P.

Digitized by Google

POUR LA TOPOGRAPHIE ANCIENNE DU MONT-CASSIN.

IL y a environ quatre ans que j'ai commencé à m'occuper de certains calendriers cassiniens de l'époque carolingienne. L'un d'eux, le *Parisinus* 7530, avait déjà fourni à M. le professeur P. Lejay, en 1894, le sujet d'une première étude [1]; j'en ai depuis retrouvé trois autres. Ces quatre manuscrits me paraissaient pouvoir servir de base à un travail plus complet sur les traditions liturgiques primitives du Mont-Cassin, les anniversaires de ses abbés, les dédicaces de ses basiliques, et, par suite, sur la topographie ancienne du monastère. Je m'apprêtais donc à en publier une édition critique, accompagnée de commentaires assez amples et de plans destinés à en faciliter l'intelligence, lorsque, tout dernièrement, j'ai appris qu'un élève de Traube, le Dr E. A. Loew, était sur le point de publier une étude paléographique dans laquelle entrait le texte des calendriers en question [2], avec quelques notes explicatives. Il eût été par trop déplaisant de sembler faire concurrence à un débutant : je savais, d'autre part, que celui-ci n'avait pas eu l'occasion d'approfondir sur place, autant que j'ai pu le faire [3], les problèmes assez compliqués que soulève l'identification des anciens édifices du Mont-Cassin. Voici donc le parti que j'ai cru devoir adopter : je laisserai de côté, pour le moment, la question des calendriers, quitte à y revenir plus tard, lorsque le volume de M. Loew aura paru, et je me bornerai à traiter ici de ce qui se rapporte à la situation du temple d'Apollon, ou oratoire de Saint-Martin, et de la Tour habitée jadis par S. Benoît.

Le champ d'investigation, même ainsi limité, demeure encore des plus difficiles. Cela tient, en partie, aux bouleversements de

1. « Enterrée » dans la *Revue de Philologie*, t. XVIII, p. 44. Cf. *Revue d'hist. et de litt. relig.* XI (1906), p. 371.

2. De trois d'entre eux, du moins.

3. Grâce à la bienveillance du Révérendissime Primat, abbé de Maredsous, ainsi que de l'Abbé actuel du Mont-Cassin, D. Boniface Krug : qu'ils trouvent ici l'un et l'autre l'expression de ma sincère gratitude.

Digitized by Google

toute espèce dont le Mont-Cassin a été victime de la part tant des hommes que de la nature : invasions des Lombards et des Sarrasins, guerres, incendies, tremblements de terre, nivellements successifs à l'occasion des constructions modernes, auxquelles presque tout ce qu'il y avait d'antique a été impitoyablement sacrifié. Il est vrai que des fouilles ont été faites sur l'emplacement du monastère primitif, la *Torretta* actuelle [1], à l'occasion du centenaire de 1880 : mais ces fouilles elles-mêmes ont été si incomplètes, et surtout dirigées d'une façon si peu scientifique, qu'elles n'ont pas fourni, à beaucoup près, tous les résultats qu'on eût pu en espérer.

Néanmoins, c'est à la description de ces fouilles, par Dom Joseph Quandel [2], que j'aurai le plus souvent recours dans les pages qui vont suivre. Autant et mieux que personne, je me rends compte de ce qui laisse à désirer dans les notes manuscrites laissées par ce prélat, ingénieur renommé, et excellent homme, mais dépourvu de toute formation critique. Aussi bien, ce sont ses attestations positives sur ce qu'on découvrit avant 1880 que j'utiliserai dans ce travail, et non pas l'exégèse qu'il en propose : si celle-ci est la plupart du temps fantaisiste et inadmissible, celles-là — j'ai pu mainte fois le vérifier par moi-même — sont, en général, scrupuleusement exactes [3].

Il va sans dire que j'ai également mis à profit les renseignements fournis par les écrivains cassiniens des derniers siècles, Caravita, Gattola, della Noce, Petrucci, Medici, etc. Les manuscrits liturgiques, depuis les calendriers et *Ordines* de l'époque carolingienne jusqu'aux processionnaux de la fin du moyen âge, ont fourni plus d'une indication précieuse ; sans parler du *Chronicon Casinense*, de la fameuse note de l'Anonyme du Xe siècle, enfin du second livre des Dialogues de saint Grégoire, fondements nécessaires de toute recherche relative aux antiquités du célèbre monastère.

J'aurais vivement souhaité de pouvoir présenter cette étude avec le luxe de plans et de croquis qu'elle comportait, et qui en eussent considérablement augmenté l'intérêt ; mais l'aide sur laquelle je comptais pour cela m'ayant fait défaut, et vu le mode de la présente publication, il m'a fallu me borner ici au nécessaire. Le lecteur aura du moins sous les yeux ce qui est strictement indispensable pour

1. On appelle ainsi tout le corps de bâtiment qui fait saillie, à l'extrémité S. O. de la façade du monastère (A, Pl. I).

2. Mort abbé du Mont-Cassin, en 1897.

3. Je me crois obligé d'insister particulièrement sur ce point, ayant plus d'une fois remarqué que, selon les besoins de la cause, ou l'on se fondait sur les attestations de D. Quandel, ou bien on les récusait comme de nulle valeur.

Digitized by Google

comprendre ce dont il s'agit, et saisir la suite de mes raisonnements [1].

I. LA BASILIQUE DE SAINT-MARTIN.

Qu'on a découvert dans la Torretta les restes d'une véritable basilique, et que cette basilique a été à tort identifiée avec « l'oratoire d'Otton », celui-ci n'ayant jamais existé qu'à l'état de projet.

L'assertion qui m'a le plus surpris, dans le travail de Dom Quandel, est celle-ci : « Au cours de nos découvertes, il ne s'est trouvé aucune trace de l'église [2] » signalée par D. Onorato Medici comme ayant jadis existé dans la *Torretta*.

Il suffit d'un simple coup d'œil sur les plans exécutés par Quandel lui-même, pour s'assurer qu'au contraire le résultat le plus manifeste, comme aussi le plus important, des fouilles de 1877-79 aura été la mise au jour, dans les locaux inférieurs de la *Torretta*, des restes d'une antique basilique avec toutes ses parties constitutives : nef, *Schola cantorum*, sanctuaire élevé de plusieurs degrés, emplacement de l'autel, abside encore très distincte, sujets religieux peints sur les murs, pavement en mosaïque, « tout un luxe de marbres [3] », etc.

Cette basilique ou oratoire, de quelque nom qu'on veuille l'appeler, il fallait bien en expliquer l'existence. Voici la solution qu'on adopta, et qui devint dès lors comme officielle : l'édifice ainsi retrouvé n'était autre que l'oratoire constitué en 1106 par l'abbé Otton, au moyen de la mise en communication de la Tour ou demeure de S. Benoît avec le *largius habitaculum*, le dortoir primitif, où, d'après S. Grégoire [4], reposaient les disciples de l'homme de Dieu. L'œuvre d'Otton est décrite en ces termes par Pierre diacre, au livre IV du *Chronicon Casinense*, n. 30 [5] :

> Tempore siquidem ipso, dum Iohannes cognomento Affidatus in mansiuncula, quae turri patris Benedicti conlateralis est, nocturno tempore sopori membra dedisset, euigilans audiuit dulcisonum officium ante nocturnalem synaxim in beati patris aedecula

1. J'ai à remercier ceux de mes confrères qui m'ont prêté en ce point leur concours, en particulier D. Eleuterio Gonzalez, de Silos, D. Rupert Wachter, de Beuron, D. Denys Ernst, de Munich, auxquels je suis redevable des différents plans et croquis insérés dans cette étude. Dom B. Joliet, de l'abbaye de Saint-Maur, a bien voulu me communiquer des photographies prises par lui sur le cod. Vatic. 1202.
2. P. 207 : « Nelle scoverte da noi fatte, non si è trovata traccia alcuna della chiesa. »
3. P. 181 : « tutto questo lusso di marmi... »
4. *Dialog.*, II, 35.
5. Migne 173, 854 sq.

Digitized by Google

ab angelis celebrari. Ad quod stupefactus Sebastianum, qui iuxta eum quiescebat, interrogat si iam fratres ad nocturnale officium surrexissent; qui cum adhuc primam noctis uigiliam manere dixisset, iam dictus Iohannes exsurgens ad turrem accessit, quam immensi splendoris et inauditi odoris replebat fragrantia. Stupefactus autem, et id quod in re erat aduertens, Ottonem abbatem adiit; quae uisa et audita fuerant, seriatim enuntiat. Qui deo omnipotenti gratias agens, iuxta quod uenerandae memoriae Victori III papae et Theodemario seruo dei reuelatum fuerat, iam dictam turrem cum largo habitaculo in oraculum domini saluatoris et eius genetricis uirginis Mariae dedicari constituit; conuocatisque artificibus cellarium inter domitorium et titulum sancti protomartyris Stephani construxit; sed morte praeuentus explere nequluit. Iam dictae uero cantilenae suauitas et odoris fragrantia ac lucis immensitas ab antiquis uiris in iam dicta turri in praecipuis festiuitatibus uisa et audita narrantur, sed quam maxime unoquoque anno depositionis die beati patris Benedicti adueniente audiri et uideri solitum est.

Tel est ce passage fameux, auquel nous aurons l'occasion de revenir assez souvent dans la suite. Ce n'était pas la première fois qu'en 1880 on s'en prévalait pour identifier les locaux anciens de la *Torretta* : on s'en inspira, dès le XVIe siècle, pour placer sous le vocable du Sauveur et de sa Mère la chapelle installée dans ce que l'on crut être l'emplacement de la cellule de S. Benoît. Ce qu'il y a eu de neuf, de la part de ceux qui dirigèrent les dernières recherches, c'est l'identification de la basilique retrouvée — à laquelle personne ne semblait avoir songé jusqu'alors — avec le *largum habitaculum* mentionné dans la Chronique.

Sur quoi s'appuyait cette identification ? Sur le fait suivant. En examinant de près le mur de fond, à l'extrémité O. de l'oratoire, entre la chapelle des saints Moines et le *Santuario* ou cellule de S. Benoît (1, Pl. II), on crut pouvoir constater que le mur lui-même était de construction relativement moderne, mais qu'il renfermait aux deux extrémités des sortes de piliers, restes du mur primitif de l'édifice. Ce mur avait donc été détruit, à une époque quelconque, probablement pour mettre en communication la *cella* avec l'oratoire, et agrandir d'autant celui-ci. Les deux restes de mur paraissaient avoir été conservés à dessein, pour servir d'ornement en guise de pilastres : on y voyait encore quelques restes insignifiants de peintures.

Ce fut là le trait révélateur, comme c'est aussi l'unique argument qu'on eut constamment à opposer à mes difficultés contre la localisation adoptée depuis 1880. La destruction du mur en question

Digitized by Google

n'était, ne pouvait être, que le résultat du plan conçu par Otton, de réunir la *cella* avec le dortoir primitif, pour en former un seul oratoire.

Quod erat demonstrandum !... Comment établir, en effet, que la particularité constatée remonte précisément à l'époque de l'abbé Otton, ni avant, ni après, surtout quand on songe aux accidents de tout genre dont fut maintes fois victime le monastère du Cassin, et en particulier cette partie voisine de l'entrée ?

Puis, tout le raisonnement repose sur ce postulat, que le *Santuario* actuel représente réellement ce qui reste de l'habitation ou Tour de S. Benoît. On verra par la suite qu'il y a des motifs sérieux à l'encontre de cette identification.

Pour le moment, il suffira de montrer que le projet attribué à l'abbé Otton n'a jamais été réalisé, du moins dans la mesure et de la façon qu'on le suppose.

Que dit le texte de la Chronique ? Qu'Otton conçut le dessein [1] de faire un seul oratoire, de la Tour et du *largum habitaculum* réunis : qu'à cet effet, il fit venir des ouvriers, et commença par construire un cellier entre le dortoir et le *titulus* de la basilique dédiée à S. Étienne. Et ce fut tout : la mort l'empêcha d'achever le reste : *morte praeuentus explere nequiuit.* Son abbatiat n'avait duré qu'un an et dix mois ; encore avait-il donné lieu à de vives contestations, au cours desquelles le prélat faillit se voir déposé. Aussi Quandel lui-même convient-il [2] que les modifications faites par celui-ci à la *Cella* et au prétendu dortoir durent se borner à fort peu de chose. Bartolini [3] affirme sans broncher que son successeur, Bruno de Segni, mena à terme l'œuvre à peine ébauchée : assertion gratuite, démentie non seulement par le silence de Pierre Diacre, mais plus encore par celui des documents qui constituent la tradition liturgique subséquente du Mont-Cassin.

Nous avons, en effet, des sources multiples de renseignements sur les dédicaces des moindres édifices religieux érigés sur le territoire cassinien, depuis le VIIIe siècle jusqu'à l'époque moderne : nulle part il n'est question de la dédicace d'un oratoire quelconque

1. « dedicari constituit ». Quandel, p. 418, sous l'empire de son préjugé, se permet de supprimer le verbe *dedicari*, pour ne retenir que les mots *in oraculum constituit*, ce qui change entièrement le sens !

2. Pages 178 et 288.

3. *L'antico Cassino e il primitivo monastero di S. Benedetto* (Montecassino, 1880) p. 31. Tout ce qu'il y a de bon dans ce mémoire du redouté personnage (paix à ses os !) a été pillé dans les matériaux préparés pour l'impression par le bon D. Quandel : le défunt « porporato », par le droit du plus fort, a daigné, sans mot dire, s'en attribuer la primeur.

Digitized by Google

du Sauveur et de la Vierge. Nous connaissons par le détail, grâce aux *Ordines* et Processionnaux du XIIe au XVe siècle, toutes les stations qu'on faisait, notamment aux Rogations, toutes les antiennes et oraisons se rapportant aux plus minuscules sanctuaires, depuis les lointaines églises de Saint-Nicolas *della Ciconia* et de Saint-Mathieu *seruorum Dei*, jusqu'aux autels centraux de Saint-Benoît et de Saint-Jean : chacune des chapelles que l'on aperçoit, même de loin, a sa place dans cette sorte de revue générale de tous les lieux saints de la montagne. Pas une seule allusion à ce prétendu oratoire d'Otton, lequel pourtant, grâce à son adaptation récente, à sa situation près de la *Porta maior*, grâce aussi à ses dimensions, devait spécialement attirer l'attention, et constituer l'un des principaux, sinon le principal, de tous ces édifices cultuels, après la basilique de Saint-Benoît.

Une omission de cette nature serait de tout point inexplicable : l'oratoire d'Otton n'a jamais existé qu'à l'état de simple projet, il n'a rien à faire avec la basilique bien réelle retrouvée lors du centenaire de 1880.

La basilique retrouvée ne peut être, à priori, que Saint-Martin.

Celle-ci doit être, sans aucun doute, identique à l'un des sanctuaires dont les documents cassiniens dont je parlais tout à l'heure attestent l'existence. Mais lequel ?

Évidemment, l'un de ceux qui étaient le plus rapprochés de la porte de l'abbaye. Or, il y en avait trois : Sainte-Agathe, Saint-Étienne et Saint-Martin.

Sainte-Agathe doit être de prime abord éliminée : elle a toujours occupé le même emplacement qu'aujourd'hui, le long de la pente qui menait de la *Porta uetus* [1] à la *Porta maior*. Les livres liturgiques cassiniens sont formels à cet égard, depuis le XIIe siècle jusqu'à nos jours.

On pourrait hésiter davantage entre Saint-Étienne et Saint-Martin : ils étaient, en effet, assez voisins l'un de l'autre, et situés tous les deux près de la porte. Mais il faut remarquer que Saint-Martin est constamment représenté comme compris « intra monasterii ambitum [2] », au lieu que l'église Saint-Etienne est « iuxta por-

1. C'était d'abord l'unique porte de l'enceinte constituant l'acropole de Casinum ; par elle rentrait jadis la procession revenant de l'Albaneta. Elle ne fut détruite, paraît-il, qu'au XVIIIe siècle, et l'on en voit encore les vestiges le long du mur de l'enclos de Sainte-Agathe, avant l'endroit où débouche la nouvelle route carrossable. La *Porta maior* est la Porte de la *Toretta* (B, Pl. I).

2. *Chronic.* lib. III, ap. Migne 173, 761 C. 761 D.

Digitized by Google

tam monasterii de foris sita [1] ». A la fin de la longue procession du 25 avril, quand le cortège des moines rentre par la *Porta maior*, on chante les antiennes de S. Etienne et de S. Martin, dont les sanctuaires sont là tous les deux sur la droite [2] ; mais le lundi des Rogations, c'est à l'église extérieure de Saint-Etienne qu'on va célébrer la messe de la Station, afin de pouvoir, en rentrant, accomplir à la grande porte la cérémonie, conservée jusqu'à présent, de l'imposition des croix de cire bénite [3].

Nous avons d'ailleurs, dans le texte ci-dessus, relatif à la vision de Jean Affidatus, une indication qui permet de préciser le site exact de l'antique église de Saint-Etienne. Pierre Diacre nous a raconté comment l'abbé Otton, voulant réaliser son projet d'oratoire, commença par faire construire un cellier. Cette particularité paraît assez surprenante : il se peut que le *largum habitaculum*, qu'il s'agissait d'affecter à une destination religieuse, eût tenu lieu jusque-là de cellier ou de dépense, et il fallait dès lors pourvoir à l'adaption d'un autre local pouvant servir au même usage. Quoi qu'il en soit, nous savons qu'Otton choisit comme emplacement de son nouveau cellier le terrain situé « inter dormitorium et titulum sancti protomartyris Stephani ». Le dortoir, ici, c'est celui qu'avait fait construire le grand abbé Didier, à la façade méridionale du monastère, au même endroit qu'occupent aujourd'hui encore les cellules des religieux. Mais que faut-il entendre au juste par le *titulus* de Saint-Etienne ? Pour les auteurs du *Chronicon*, cette expression désignait incontestablement le sanctuaire, la partie comprise entre la nef et l'abside, et qui renfermait d'ordinaire le maître-autel avec sa confession [4]. Le cellier de l'abbé Otton aurait donc occupé l'espace compris entre l'extrémité O. du dortoir de Didier et le sanctuaire de l'église Saint-Étienne (E, Pl. I).

1. *Ibid.* II, 32. Migne 619 B.

2. « Deinde cum portam maiorem intrauerint, dicant antiphonas sancti Stephani et sancti Martini » (Ex cod. Casin. 199, ap. Gattula. *Histor. abbatiae Casinen.*, saec. IX, p. 530).

3. « Feria II ante Ascensionem Domini pergant cum lytaniis ad sanctum Stephanum, et canant ibidem missam... Inde egredientes uenient ante portam maiorem... Ponantur a sacerdote tres cruces de cereo benedicto in superliminari portae eiusdem » etc. (Ibid., p. 531).

4. Voir les passages réunis dans la récente édition de Du Cange par L. Favre (Niort, 1887) VIII, 115. Comme il arrivait assez souvent que ce sanctuaire était plus large que la nef, de façon à former une sorte de transept, comme à Saint-Paul de Rome, l'abbé Aug. della Noce a vu dans le *titulus* en question la partie transversale de la basilique, ce qu'on appelle en France la « croisée » ; mais les textes du *Chronicon* montrent à l'évidence que si le « titre » était toujours identique au sanctuaire, il n'affectait pas nécessairement la forme d'un transept. Le terme de *titulus* s'explique peut-être par le fait que, dans bon nombre d'anciennes basiliques chrétiennes, l'inscription dédicatoire se lit à l'endroit le plus apparent au-dessus du grand arc du sanctuaire.

Digitized by Google

Et voici une curieuse découverte qui concorde d'une façon frappante avec cette donnée. Le célèbre archiviste du Mont-Cassin, Erasmo Gattola, mort en 1734, raconte dans son Journal qu'ayant fait creuser le pavement de la seconde chambre des Archives, celle qui sert actuellement de salle de travail, il y trouva « une grande vasque avec réservoir, construite de façon à servir de pressoir à raisin, et, en même temps, divers morceaux de marbre travaillés et dorés, provenant de décorations d'églises ». Dom Quandel [1], en rapportant ce passage du Journal de Gattola, ne doute pas que ce ne fût là l'emplacement du cellier d'Otton, la salle des Archives venant juste à la suite de l'espace occupé par le dortoir de Didier.

On voit la conclusion qui s'en dégage par rapport à la situation de Saint-Étienne. L'extrémité N.-E. de celui-ci devait venir à peu près jusqu'à la limite actuelle de cette seconde salle des Archives. Encore une autre coïncidence significative. La muraille de la bande de jardin, qui suit d'assez près la ligne des constructions tout le long de la façade, devant le dortoir, s'en éloigne brusquement pour former un rectangle plus large, et aussi plus élevé ; et cela ne date pas seulement de nos jours, comme on peut s'en rendre compte en examinant, soit les plus anciennes vues de l'abbaye, soit la construction même de ce mur de clôture. Or, il se trouve que celui-ci vient aboutir précisément au mur qui sépare la salle centrale des Archives, celle où furent découverts les vestiges du cellier d'Otton, de la troisième salle, qui abrita de nos jours la studieuse activité du successeur de Gattola, dom Ambrogio Amelli. Les renseignements du chroniqueur sont donc ici de tout point vérifiés, et, par suite, il n'y a point de doute que la vieille basilique de Saint-Etienne n'ait jadis occupé ce petit plateau qui s'avance en carré vers le sud, depuis la troisième salle des Archives jusque devant la nouvelle entrée, inaugurée à l'occasion du centenaire de 1880.

Saint-Martin, qui était tout voisin de Saint-Etienne — il n'y avait guère qu'une sorte de petit cimetière entre les deux [2], — se trouve

---

1. Tome II, p. 135 : « Ora il dormitorio, come si vedrà, arrivava fin quasi alle stanze dell' Archivio... Epperò il cellaio di Ottone dove occupare il sito sottoposto all' attuale Archivio. L'abate Gattola nel cavare il pavimento della stanza a sinistra della prima dell' attuale Archivio, che serve ora di stanza di lavoro, rinvenne una gran vasca o palmento di fabbrica che serviva per pistare l'uva col corrispondente pozzetto, insieme ad alcuni pezzi di marmo lavorato ed indorati, appartenenti ad ornamenti di chiese. »

2. Quandel, 232 sq. Cf. Pierre Diacre, *De uita et obitu iust.* c. 60 : « Sepultus uero est (Randisius) iuxta ecclesiam beati Stephani et sancti confessoris Christi Martini ». Et dans la note du ms. 502 sur les reliques du Mont-Cassin : « Item in ecclesia S. Martini et S. Stephani protom. sunt reliquiae sepultae sancti Martini abb. Marsicani et S. Guinizonis. »

Digitized by Google

ainsi à priori le seul édifice sacré identifiable avec la basilique retrouvée dans la *Torretta*.

Examinons les choses de plus près, et voyons si ce qui reste de celle-ci correspond aux renseignements que nous a transmis la tradition au sujet de la première église du Mont-Cassin.

Sa situation correspond à celle qu'occupait Saint-Martin d'après la tradition cassinienne jusqu'au XVIe siècle.

Le premier problème à traiter est celui-ci : le site de la basilique découverte est-il, oui ou non, celui que les documents cassiniens assignent à l'église Saint-Martin ?

Le voisinage de Saint-Étienne et les textes liturgiques allégués précédemment ne permettent déjà guère d'en douter. Nous avons d'ailleurs plusieurs points de repère assez précis. Si tout renseignement fait défaut sur l'emplacement du temple d'Apollon, nous savons du moins que l'édifice chrétien qui le remplaça se trouvait, quoique compris dans l'enceinte du monastère, à la fois tout près de la porte et tout près de la Tour qu'habita S. Benoît. Longtemps avant les *Ordines* du moyen âge, l'Anonyme du Xe siècle commençait par ces mots sa note si curieuse : *In turre IVSTA SANCTVM MARTINVM...* [1] Et les chroniqueurs des XIe et XIIe siècles nous apprennent également que l'abbé Didier avait rebâti sa basilique de Saint-Martin *in loco ipso ubi olim a beatissimo patre Benedicto constructa fuerat, CIRCA PORTAM SCILICET MONASTERII* [2].

Cette double indication topographique a considérablement embarrassé la plupart de ceux qui ont essayé jusqu'à présent de déterminer le site de Saint-Martin. Je ne parlerai pas de Dom L'Huillier qui, dans sa récente histoire de saint Benoît [3], opine étourdiment pour ce qu'on appelle aujourd'hui « San Martino », à cause d'une petite chapelle érigée sous ce vocable, depuis le XVe siècle au plus tôt [4], contre le mur du soubassement de la sacristie : cela ne rime à rien, et l'auteur a bien de quoi s'étonner que le *Chronicon* fasse, à propos d'un semblable édifice, mention de la porte du monastère !

Ce qui surprend davantage, c'est de voir D. Quandel, qui devait

1. Cod. 175, p. 580, col. 2.

2. Léon d'Ostie, *Chronic.* III, 33, et *De eccl. Casin. dedic.* ap. Migne 173, 1001 B ; Pierre Diacre, *Chronic.* IV, 8.

3. *Le Patriarche saint Benoît*, p. 359. Paris, Retaux, 1905.

4. Probablement plus tard, puisque D. Onorato Medici, cité par Quandel (p. 217), nous apprend que les Français tués par les Espagnols lors de l'assaut de 1503 « furono ammazzati e sepeliti dove hoggi sta la capella di S. Martino e si sepeliscono li seculari. »

Digitized by Google

pourtant bien savoir ce que toute la tradition cassinienne a entendu par « la Tour », « la Porte », s'éloigner notablement de l'endroit ainsi désigné, chaque fois qu'il en vient à s'expliquer sur le site occupé jadis par Saint-Martin [1]. D'après lui, lorsque l'Anonyme du Xe siècle donne cette église comme voisine de la Tour, il n'a pas voulu dire que la dite Tour lui fût précisément contiguë, mais simplement que, des diverses tours qui pouvaient exister dès lors, celle de S. Benoît était la plus rapprochée de Saint-Martin. De même, quand Pierre Diacre atteste que Saint-Martin est situé près de la porte du monastère, il n'entend pas parler de la porte primitive, de la première porte, appelée aussi majeure, mais d'une autre porte que Didier aurait fait élever à l'extrémité supérieure de la *scalinata* menant de l'entrée à la grande cour centrale de l'abbaye.

On entrevoit sans doute déjà le vice de cette exégèse, inventée manifestement pour le besoin de la cause : il ressortira mieux encore, lorsque je montrerai plus loin que la seconde porte, située au haut de la *scalinata*, ne saurait être identifiée avec celle que Didier, d'après la Chronique, éleva à l'entrée du monastère.

Mais dans quel but Quandel a-t-il imaginé cette singulière interprétation ? C'est qu'il était fermement convaincu que le site de Saint-Martin était définitivement fixé, et cela depuis certaine découverte remontant aux dernières années du XVIe siècle.

Voici, en quelques mots, ce dont il s'agit.

Jérôme de Pérouse, abbé du Mont-Cassin de 1590 à 1595, entreprit la construction du magnifique cloître central, devant le grand escalier. Dès le début, les matériaux commençaient à manquer, lorsque, au cours des travaux de nivellement qui obligèrent à ajouter dix marches inférieures à l'escalier ancien, on mit à découvert des ruines de différentes époques dont l'abbé, dans son *Journal* [2], donne la description suivante : « On trouva en quantité porphyre et serpentin, marbres et autres pierres travaillées, sans compter une abondance de sable, de pierres neuves ou usées... Il y avait là une preuve de la grandeur du monastère aux temps passés, comme aussi des ravages causés par les incendies successifs. Là s'étaient élevées églises sur églises, et ces églises elles-mêmes reposaient sur d'autres constructions plus anciennes, ruinées sans doute par les barbares et les tremblements de terre. Quand il s'était agi de reconstruire, on avait adopté de nouveaux plans, sans tenir compte des fondations antérieures qu'on ne soupçonnait déjà plus. » Cette page,

1. En particulier, p. 196 sqq. des notes qu'il a laissées.
2. Cité par Quandel, p. 203.

Digitized by Google

où la joie naïve d'avoir fait une aussi bonne trouvaille perce malheureusement plus que le souci de donner de celle-ci un détail exact, se termine par cette phrase qui semble avoir beaucoup impressionné Quandel : « L'église était sous terre, entre le réfectoire et la porte, à peu près aussi grande que celle d'à présent, et enrichie d'ornements variés [1] ».

Cette description enthousiaste ne laisse pas d'inspirer une légitime défiance. Qu'on songe que Saint-Martin, l'église la plus considérable du Cassin après celle de Saint-Benoît, n'a jamais eu plus de 18m50 de long, alors que la grande basilique, dès le temps de Didier, en avait déjà plus de 50 ! L'abbé Jérôme, d'ailleurs, ne prononce nulle part à ce sujet le nom de Saint-Martin.

Nous avons un autre témoin de la découverte, le chroniqueur Petrucci ; celui-là ne parle pas même d'église, mais seulement de « vestiges d'un ancien édifice qui allait du grand réfectoire à la seconde porte du monastère, d'immenses amas de débris de toutes sortes, pierres taillées et polies, fragments innombrables de marbres variés, le tout de nature à donner l'impression d'un passé vraiment grandiose [2]. »

Qu'était cette « antiqua aedes », dont les ruines attestaient une telle magnificence ? Impossible de le dire au juste [3] : ce qui est

---

1. « La chiesa era sotto tra il refettorio e la porta, quasi grande com' è questa presente... » Il s'agit ici de la seconde porte, au haut de la *scalinata*, dont il n'est fait mention qu'à partir du XVe siècle.

2. «... in uestigiis antiquae aedis a maiori triclinio ad portam coenobii protensae ingens ruderum copia, secti expolitique uiui lapides, innumera uarii marmoris fragmenta, ueteris magnificentiae argumenta. » Cité par Quandel, I, 206.

3. La pensée m'est venue plus d'une fois que ce pouvait être l'église Saint-Pierre, construite au VIIIe siècle par le roi Radchis, dont la dédicace est marquée dans les calendriers au 27 juin, et qui apparaît, à l'époque carolingienne, comme l'un des trois sanctuaires principaux du Cassin. C'est là que se font la bénédiction des Rameaux, la première litanie du samedi saint, la grand'messe du lundi de Pâques ; c'est également là que fut déposé, en 872, le corps de l'évêque de Naples, Athanase: «... in ecclesia beati principis apostolorum, quae a Rechiso rege constructa est et iungitur basilicae santi Benedicti. » (*Vita Athanasii*, dans les MG. in-4° *Script. rer. langob.* 448, 42). Toutefois, cette dernière indication m'inclinerait plutôt à chercher l'église Saint-Pierre à l'emplacement de la sacristie actuelle. Il est vrai que les substructions de celle-ci ne doivent guère dater que de l'époque de l'abbé Didier ; mais il se peut que la triple rangée de pierres de taille, longue de 12 mètres environ, qui forme la base des deux murs E. et O., remonte à une époque notablement antérieure. C'est à l'extrémité N. entre ces deux murailles, sous la chambre aux Reliques, que furent exhumés, du temps de Gattola, les deux griffons ailés qui servent maintenant de soutien à l'autel de la chapelle Sainte-Agathe (Quandel p. 61) ; je les ai examinés, ils paraissent avoir été primitivement destinés à orner quelque siège d'honneur. Dans ce même espace sous la sacristie se trouve aussi le puits fameux qu'on a souvent fait remonter à l'époque romaine. Il est possible que le temple de Jupiter, s'il était distinct de celui du *genius loci*, Apollo Deluentinus, ait occupé le site où Jérôme de Pérouse trouva tant de beaux restes de l'antiquité ; de là proviendrait alors l'inscription dédicatoire, découverte avant 1880 dans le mur de la

Digitized by Google

certain, c'est que la prétention de Quandel à reconnaître le vieux Saint-Martin dans les ruines retrouvées à l'emplacement du portique S. de la cour centrale n'est pas mieux fondée que l'hypothèse de Gattola qui le place à l'angle S-O. du premier *cortile*, proprement devant l'entrée des « chambres de S. Benoît »[1], à cause de certains débris qu'on découvrit, là aussi, au commencement du XVIIIe siècle, lorsque fut édifiée la colonnade qui entoure cette première cour. Du reste, le passage suivant des Annales du Mont-Cassin par dom Onorato Medici prouve suffisamment qu'on avait encore quelque notion, vers la fin du XVIe siècle, du véritable emplacement de Saint-Martin : « Aujourd'hui, écrit l'annaliste [2], on ne voit plus de trace de cette église, depuis qu'on y a construit l'hospice, le dortoir, le quartier des étrangers et l'infirmerie. Mais, en l'année 1593, on en creusa le pavement, composé d'un mélange de plusieurs sortes de pierres, marbres, et fragments de toute sorte : ils servirent à réparer le pavement de la grande église. On trouva pareillement en plusieurs lieux d'autres pavements qui dénotaient l'existence, à ces endroits, de chapelles dédiées à divers saints: chose dont on n'avait plus connaissance ».

« L'hospice, le dortoir, le quartier des étrangers et l'infirmerie », ce sont là précisément les constructions comprises dans ce qu'on appelle la *Toretta*. De fait, tout concourt à situer à cet endroit l'église du monastère primitif : non seulement la proximité de la Porte, de la Tour, de Saint-Étienne, mais aussi ce que nous apprend le *Chronicon* de l'éloignement de l'église Saint-Martin par rapport à celle de Saint-Benoît. Car, encore que les deux basiliques aient été, anciennement déjà, mises en communication au moyen d'un portique [3], elles n'en apparaissent pas moins comme situées

---

nouvelle Porterie, ainsi que le fragment IVSSV CAESARIS DEDICAVIT, retrouvé tout récemment quand il fallut renouveler plusieurs des marches ajoutées au grand escalier par l'abbé Jérôme au XVIe siècle.

1. « Proprio innanzi all' entrata delle stanze di S. Benedetto » (Quandel p. 202). Cf. Caravita, *I codici e le arti a Montecassino* (1869-71), III, 537. Là a pu s'élever quelqu'un des édifices du monastère primitif, par exemple le réfectoire, qui, au Xe siècle encore, était situé « iusta ipsum dormitorium ». On y a de nos jours constaté l'existence d'un mur d'environ 1m05 d'épaisseur, s'étendant depuis l'angle S.-O. du *cortile* jusque devant le corridor qui mène au bureau de Poste (Quandel I, 279).

2. *Annali di Monte Casino*, part. I, fol. 106v, ad an. 1072. Quandel, on l'a vu, n'a rien à opposer à ce témoignage si formel, si ce n'est que, lors des fouilles d'avant 1880, il n'a retrouvé, lui, aucune trace de l'église en question !

3. *Chronic.* I, 21 : « prope ecclesiam sancti Benedicti, iuxta gradus porticus qua tunc temporis pergebatur ad ecclesiam sancti Martini ». Quandel (p. 211) est d'avis que ce portique devait aller de flanc dans la direction du Cloître du Prieur « costeggiando in salita la cresta del monte, anzicchè affrontare la roccia dove Desiderio poi fece la scalinata. »

Digitized by Google

aux deux extrémités des édifices claustraux ; si bien qu'à une certaine époque, ceux-ci ayant fini par venir se grouper autour de Saint-Benoît, il semble qu'on ait dû mettre un certain nombre de religieux en résidence près de Saint-Martin pour y célébrer à part le service divin [1].

La comparaison détaillée avec le Saint-Martin du XIe/XIIe siècle confirme l'identification.

La situation de Saint-Martin vers l'emplacement de la *Torretta* ainsi mise hors de doute, il nous faut maintenant examiner si la basilique dont on a relevé le plan lors des fouilles du centenaire offre des traits suffisants de ressemblance avec celle de Saint-Martin, telle qu'elle fut réédifiée en dernier lieu par l'abbé Didier au XIe siècle. La comparaison sera aussi facile que suggestive : nous n'aurons qu'à suivre pas à pas la description que nous ont laissée les chroniqueurs, Pierre Diacre en particulier, dont je reproduis ici le texte [2], pour plus de commodité ;

> Christo igitur duce, omnia sibi prout optauerat euenisse cognoscens, hinc ad ecclesiam beati Martini, quae sola fere iam intra monasterii ambitum de ueteribus aedificiis remanserat, renouandam totum cor Desiderius uertit. Diruta namque priori eiusdem beati Martini basilica, iactisque in Christi nomine fundamentis, coepit eiusdem ecclesiae fabricam in longitudine cubitorum 43, latitudine 28, altitudine 24; fenestras uero ab uno latere 9, ab altero totidem. Porticus etiam utriusque parietes in 16 cubitorum altitudine erigens, fenestris 4 et 4, totidemque ab altero distinxit; et illas quidem, quae in naui sunt, plumbo simul et uitro compactis tabulis ferro ligatis inclusit. In frontispicio porro eiusdem ecclesiae fenestras tres ac unam in abside distinguens, similis decoris patrari mandauit. Illas autem, quae in porticibus sunt, gipseas quidem, pari uero decore construxit. Columnas uero 9 ab uno latere, totidemque ab altero erexit. Secus ipsam quoque ecclesiam, curuato pariete brevem quidem sed perpulchram domum ad eiusdem ecclesiae ministerium construxit. Can-

1. C'est du moins ce qui paraît résulter du récit relatif à la vision d'Affidatus, lequel, de sa *mansiunculа* retirée, croit d'abord entendre la psalmodie des Frères, évidemment pas celle qui se faisait là-haut à l'église Saint-Benoît. Et l'*Ordo Casinensis* du cod. 199 nous apprend qu'à certains jours, ceux qui restaient à Saint-Benoît (*qui stant ad S. Benedictum*) célébraient un office différent de celui qu'accomplissait à Saint-Martin une autre escouade de moines (*qui pergunt ad sanctum Martinum*). Cf. Gattola, p. 531.

2. *Chron. Casin.* IV, 34. Pierre ne fait guère que reprendre ici et compléter la description ébauchée par Léon d'Ostie vers la fin de son récit. Il revient sur le même sujet au ch. 8 du livre IV, à propos de l'achèvement et de la consécration de la basilique, en 1099.

Digitized by Google

cellos uero lapideos ante beati Martini altarium mirificos patrari fecit. Absidam uero musiuo decenter uestiuit, in qua etiam aureis litteris hos uersus describi praecepit :

Cultibus extiterat quondam locus iste dicatus
Demonicis, inque hoc templo ueneratus Apollo,
Quod pater huc properans Benedictus in omnipotentis
Vertit honore dei, Martini et nomine sancti.
Hoc Desiderius post centum lustra uetustum
Paruumque euertit, renouauit, compsit et auxit.

Iam uero ipsius ecclesiae pauimentum quam sit conspicuum, quam speciosum, ac diuersorum marmorum multiplicitate constratum, oculis omnium patet. Legiuum quoque pulcerrimum, auro atque coloribus pictorum ingenio decoratum, ibidem extrui iussit. Ante ipsius namque beati Martini altarium, tabulam argenteam ac deauratam et pulcerrime scultam, 44 libras habentem, Desiderius patrari mandauit, in qua omnes fere beati euangelistae Matthaei et sancti confessoris Christi Martini desculpsit historias. Fecit et portas aereas in ingressu eiusdem ecclesiae. Iuxta eandem uero basilicam mansiunculam, in qua ipse maneret, construens, trabibus oppositis, tegulis desuper operuit.

Tout d'abord, donc, le Saint-Martin de Didier avait 43 coudées de longueur, sur 28 de large et 24 de haut [1] ; et il paraît établi que la coudée, chez lui, correspond à $0,^{m}43$. A ce compte, la longueur de l'édifice aurait été—je prends les chiffres de D. Quandel—d'environ $18^{m}50$. Or, il se trouve que, d'après les plans exécutés par le même Quandel, le prétendu dortoir-oratoire d'Otton [2] mesurait, à l'extérieur, presque exactement $18^{m}50$ de long, depuis le mur O. du fond jusqu'à l'extrémité de l'abside. C'est là une première donnée qui concorde bien avec l'identification proposée.

Il ne semble pas en être de même, à première vue du moins, pour ce qui est de la largeur. Celle de Saint-Martin aurait été — toujours d'après Quandel — d'environ 12 mètres : celle de la basilique retrouvée n'est guère que de 10 mètres à l'extrémité O. Il est vrai que, selon la remarque de Quandel (p. 175), l' « oratoire d'Otton n'avait pas partout une largeur égale » ; le mur N., cause principale de cette inégalité, paraît avoir été d'abord plutôt un peu en rentrant, au lieu que vers l'abside, au dehors du moins, il allait en s'éloignant, de manière que la largeur extérieure de l'édifice était, là du moins, de 11 mètres. Cela ne concorderait pas encore pleinement avec le chroniqueur ; mais voici peut-être d'où provient

1. Ces chiffres ont été ajoutés par Pierre : Léon avait laissé des blancs à ces endroits.
2. A l'exclusion du *Santuario*, ou prétendue cellule de S. Benoît.

Digitized by Google

le désaccord apparent. D'après les plans de 1880, la porte de l' « oratoire d'Otton » était en 2 (Pl. II) ; un gond ancien a été retrouvé à cette place. Or, il y a un peu plus de 12 mètres depuis cette porte jusqu'à l'extérieur du mur S. qui lui fait face. Il est possible que Pierre Diacre ait voulu marquer la plus grande largeur de l'édifice, en y comprenant le portail en question, peut-être aussi la dépendance servant de sacristie, dont il fait mention peu après [1].

La hauteur de l'édifice était de 24 coudées = $10^{m}32$. Impossible de vérifier la réalisation de cette donnée dans l'oratoire de la *Torretta*, la partie supérieure ayant été supprimée dans les multiples remaniements d'où est résultée la construction actuelle ; j'y reviendrai plus loin, à propos des trois fenêtres de la façade. Naturellement, les neuf fenêtres de chaque côté de la grande nef ont disparu du même coup.

PORTICUS ETIAM... Le chroniqueur désigne ainsi ce que nous appelons les nefs latérales ou bas-côtés. Les murs en étaient hauts de 16 coudées, donc environ $6^{m}88$: telle a pu être, on le verra bientôt, la hauteur des basses-nefs du sanctuaire de la *Torretta*. Quandel manque ici, malheureusement, de précision : « L'oratoire d'Otton, écrit-il (p. 180), devait être couvert d'une charpente apparente, et avoir une hauteur d'au moins (*le chiffre fait défaut*) mètres, à en juger d'après les têtes des figures peintes sur les murs, et aussi par la hauteur des pilastres latéraux ».

Chacune de ces basses-nefs était éclairée par deux séries de quatre fenêtres. « Une des fenêtres du côté S. a été retrouvée, bien qu'à moitié détruite : elle était étroite et longue, et se terminait en plein-ceintre... Les autres ont dû disparaître lors du percement des nouvelles fenêtres, ou bien elles auront été murées [2] ».

---

1. Une autre explication m'est venue après coup, qui me paraît beaucoup plus satisfaisante; elle vaut, en tout cas, la peine qu'on l'examine. Il se peut fort bien que les murs jugés anciens de la basilique au nord et au sud soient les restes de l'édifice de Pétronax, utilisés lors de la reconstruction au XIe siècle: les murs de Didier auraient débordé au dehors de chaque côté, sur l'espace recouvert par les énormes murailles modernes. Mais jusqu'où s'étendaient-ils? Voici peut-être une indication. On remarquera sur le plan, tout contre la pointe S-E de la basilique, une muraille d'un mètre et demi de largeur se prolongeant dans la direction de l'est. Aujourd'hui englobée dans le revêtement de la *Torretta*, qui a ici quatre mètres d'épaisseur, cette muraille est plus ancienne que ce qui l'enserre : « elle doit, dit Quandel (p. 298), être probablement l'œuvre de Didier ». Or voici une coïncidence tout à fait frappante : de la paroi sud de la dite muraille au centre de l'abside il y a tout juste 6 mètres, et 6 pareillement de là au pointillé qui marque l'extrémité N-E de la basilique, en 3 (Pl. II). L'œuvre de Didier aurait donc eu exactement 12 mètres de large à l'extérieur, et les données fournies par le *Chronicon* se trouveraient par le fait pleinement vérifiées.

2. Quandel, p. 417. L'unique fenêtre conservée se voit encore maintenant dans la chapelle des saints Moines (5, Pl. II).

Digitized by Google

IN FRONTISPICIO PORRO EIUSDEM ECCLESIAE FENESTRAS TRES... Je me suis souvent demandé s'il n'en existait pas encore une à présent, ou du moins les vestiges d'une. A l'étage supérieur de la *Torretta*, dans la salle qui sert de Chœur à certains jours, on a laissé apparent, dans le mur à droite du grand arc qui sépare cette salle de la Chapelle du Crucifix, le tracé d'une fenêtre dont l'époque est difficile à déterminer, mais dont la situation est tout à fait intéressante. Elle était percée dans la continuation, en hauteur, du mur de séparation entre la Chapelle actuelle des saints Moines et le *Santuario*, c'est-à-dire, selon moi, du mur de façade du Saint-Martin de Didier. Le pan de mur où se voit la dite fenêtre est à peu près tout ce qu'il y a d'ancien dans cette partie de la *Torretta*. Quandel l'attribue, comme mainte autre chose, à l'abbé Pierre de Tartaris (1374-1395); mais tout ce qui touche aux travaux de ce prélat dans cette portion du monastère est fondé uniquement sur une interprétation erronée des textes [1]. En tout cas, Quandel lui-même convient que « quelque reste du mur de la Tour » a dû être utilisé dans le mur actuel de droite de cette Chapelle du Chœur [2]. Il fait également remarquer que la fenêtre dont il s'agit occupait le milieu de la muraille O. [3] à égale distance entre les murs N. et S. du « dortoir » et de la *cella* ; j'ai constaté, ce qui revient au même, qu'elle s'ouvrait à $4^{m}80$ de la paroi interne du mur S. J'ai pu vérifier, en outre, qu'elle était à environ 8 mètres et demi au-dessus du pavé des chapelles inférieures. Cela concorde parfaitement avec les données de Pierre Diacre sur la hauteur de l'édifice et des basses-nefs. Si les murs de celles-ci étaient hauts de $6^{m}88$, leur toiture de-

1. Scipione, dans ses *Elogia abbatum* (cité par Quandel, p. 297) écrit de cet abbé : « Hospitalem domum in ipso coenobio inclusam, ne aduenientes peregrini parum commode admitterentur, magna impensa restituit ». Cette hôtellerie intérieure ne pouvait occuper le site du vieux Saint-Martin, puisque celui-ci, on le verra plus loin, servait encore au culte, un siècle après Pierre de Tartaris ; elle s'élevait au côté nord du cloître de l'église Saint-Benoît, comme il est marqué sur le plan de San Gallo, conservé à la Galerie des Offices, à Florence (n. 1272), et reproduit par G. Clausse dans *Les origines bénédictines* (Paris, E. Leroux, 1889), p. 80. Le pape Paul II, dit-on, la restaura. L'hôtellerie actuelle, comme l'infirmerie et presque toutes les constructions modernes de la *Torretta*, ne datent que de la fin du XVIe siècle, et furent bâties par ce même abbé Jérôme de Pérouse dont il a été question plus haut, d'après l'auteur de la *Descrizione istorica del monastero di Monte Casino* (Napoli, 1751), p. 88 sq.

2. P. 370 : Ce mur, dit-il, était tout délabré, « essendo parte formato di qualche residuo del muro della Torre, e parte dal muro eretto da Pietro de Tartaris. »

3. P. 308 : « Passando in tanto al piano superiore, sembra che l'Ab. Pietro continuò in alto il muro che separava la Cella della cisterna (*la citerne creusée vers 1593 par l'abbé Jérôme de Pérouse à l'emplacement de la chapelle actuelle des saints Moines, tout contre la prétendue cellule de saint Benoît !*) e nel mezzo vi aprì una porta centinata..., e l'indizio di tale porta può vedersi dal finestrino fatto appositamente a dritta dell' arco di separazione tra il vestibolo e la cappella del Crucifisso. »

Digitized by Google

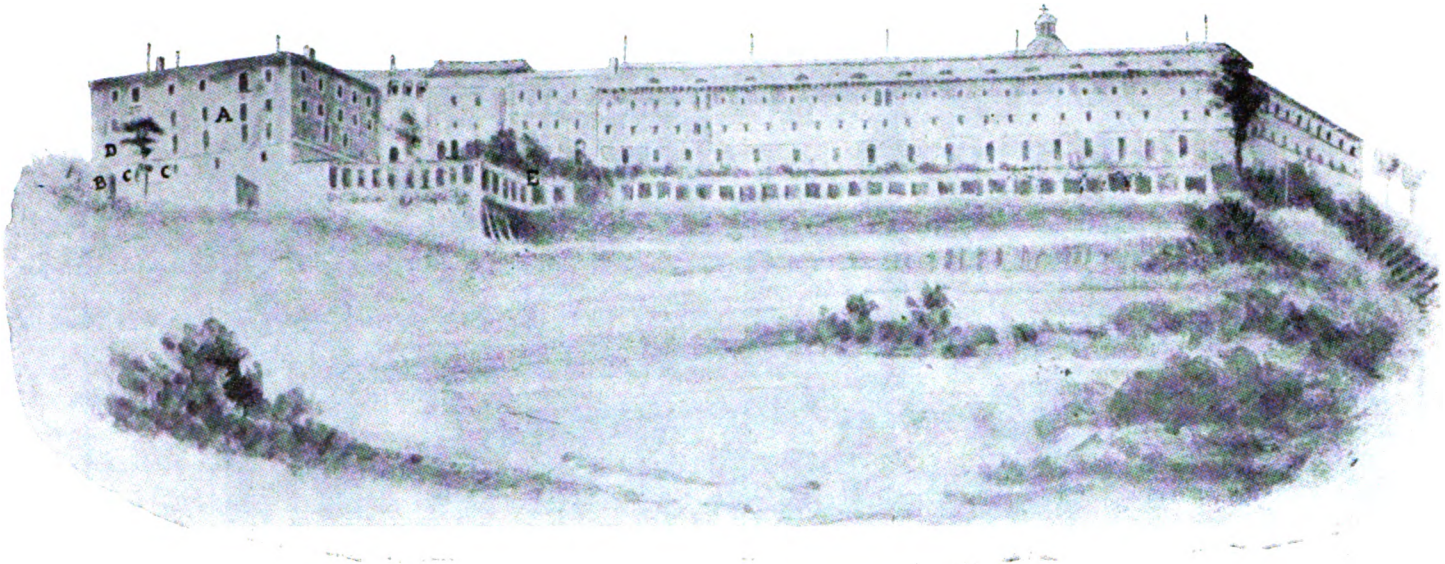

1. FAÇADE MÉRIDIONALE DU MONT-CASSIN.

A. Corps de bâtiment en saillie, désigné sous le nom de *Torretta*.
B. Porte de la Torretta, ou *Androne*.
CC. Fenêtres donnant sur l'ancienne Basilique de Saint-Martin.
D. Ce qu'on a pris depuis trois siècles pour la Tour de Saint-Benoît.
E. Site approximatif de l'extrémité de Saint-Etienne et du cellier d'Otton.

Digitized by Google

II. PREMIER ÉTAGE DE LA TORRETTA.

[redacted] Murs jugés plus anciens lors des fouilles de 1877-1879.

////// Constructions jugées plus récentes.

***** Emplacement approximatif de la Tour de Saint-Benoît.

A A A. Basilique Saint-Martin.

B. *Santuario*, ou prétendue cellule de saint Benoît, au-dessus de l'*Androne*.

1. Mur de façade de la basilique Pétronax, en partie détruit, et remplacé par une muraille plus épaisse ; c'est dans cette muraille qu'a été ouverte la porte d'entrée actuelle de la *cella*.
2. Seuil primitif de la basilique.
3. 4. Extrémité des murs N. et S. de la basilique de Didier vers l'abside.
5. L'unique fenêtre romane conservée.
6. Sanctuaire, élevé de quatre marches (environ 60 centimètres) au-dessus du reste de la basilique.
7. Abside, avec cavité circulaire au centre.
8. Petit mur d'un mètre de hauteur, séparant la *Schola cantorum* de la partie antérieure de l'édifice.
9. Cadavre enterré dans un creux du rocher.
10. Sépulture renfermant les ossements de trois personnages.
11. Grande fenêtre rectangulaire murée.
12. Jambage gauche de la Porte primitive du monastère.
13. Restes de l'escalier par lequel on pénétrait dans la Tour et le monastère.

a a a. Petit siège en maçonnerie autour de la *cella*.

b. Entrée de la *cella* avant 1880, avec la fausse fenêtre ouverte par D. Quandel.

c. Vestibule de la *cella*, donnant accès à la chapelle moderne de Saint-Joseph.

d. Chapelle actuelle de Saint-Joseph.

e. Rampe ou escalier donnant jadis accès à l'église Saint-Martin.

f. Entrée actuelle.

g. Chapelle des Saints-Moines.

h. Couloir devant la chapelle de la *Pietà*.

i. Chapelle de la *Pietà*.

k k k. Corridor conduisant à la chapelle moderne de Saint-Martin.

l l. Chapelle actuelle de Saint-Martin.

m m m. Petite cour de la *Foresteria*.

Digitized by Google

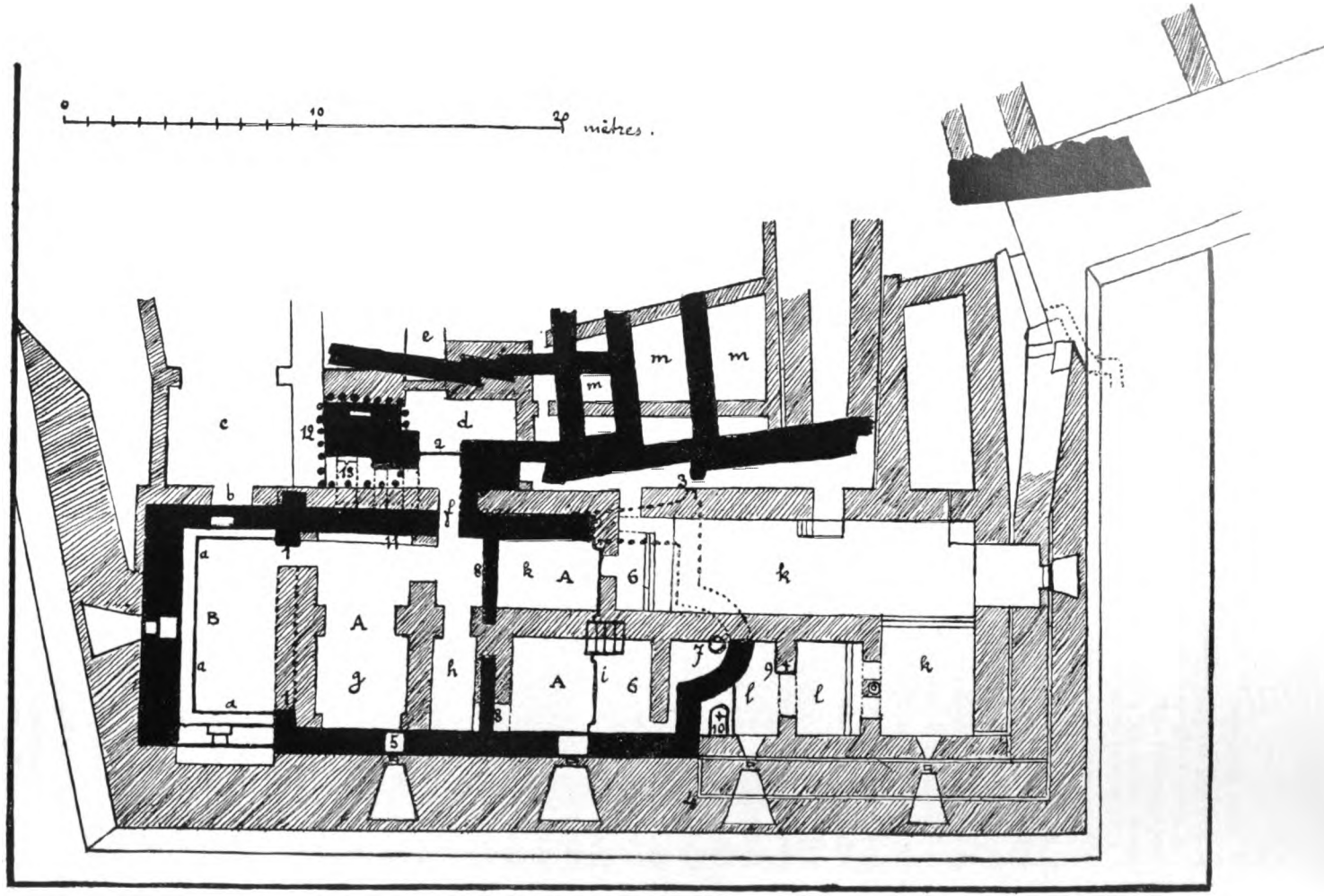

Digitized by Google

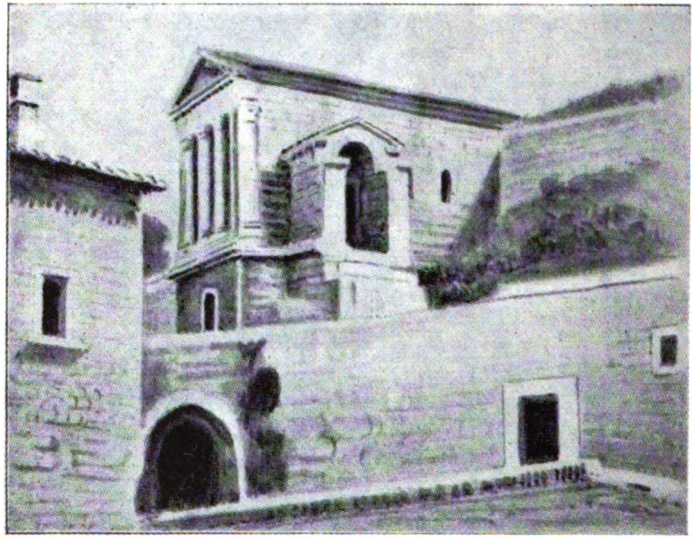

III. ÉGLISE DU SAUVEUR, PRÈS SPOLÈTE,
sur les débris d'un temple païen.

Digitized by Google

vait s'adapter aux murs de la grande nef à une hauteur de $7^{m}50$, ou même davantage : c'était donc seulement au-dessus que pouvaient commencer les 9 fenêtres de chaque côté de la nef principale. Par le fait, la vieille fenêtre encore visible dans le mur du *Coro* se serait ainsi trouvée dans leur alignement, au milieu de la façade. Les deux autres fenêtres de celle-ci auront dû se trouver, l'une dans l'ouverture du grand arc entre le Chœur et la Chapelle du Crucifix, l'autre dans l'épaisse maçonnerie moderne, de l'autre côté de l'unique reste conservé.

COLUMNAS VERO [1]... On n'en trouve pas de traces dans la basilique de la *Torretta*, ce qui n'est pas étonnant, après le témoignage d'Onorato Medici sur le sort infligé au pavé même de Saint-Martin en 1593. « Il est probable, d'après Quandel (p. 428), que les troncs de colonnes qui se voient dans le *cortile* de droite ont dû appartenir à la dite église de Saint-Martin. »

SECUS IPSAM QUOQUE ECCLESIAM... Cette petite sacristie était, d'après Léon d'Ostie, « bicamerata » d'après Pierre Diacre, « curuato pariete ». Ni l'un ni l'autre, malheureusement, ne nous dit avec précision où elle était située ; peut-être à l'angle N.-E. de la basilique, qui a particulièrement souffert lors des travaux du XVIe siècle [2].

CANCELLOS VERO LAPIDEOS... Dans l'oratoire de la *Torretta*, dit Quandel (p. 175), « le *presbyterium* avec l'abside était élevé d'environ $0^{m}60$ au-dessus du niveau de l'oratoire... On y montait par un escalier de marbre blanc situé au centre, vis-à-vis de l'autel. » Quelquechose a été conservé de cette disposition dans la chapelle moderne de la Pietà ; le grillage qui en protège la partie supérieure, à droite des marches, marque l'endroit où a dû s'élever jadis la superbe clôture en pierre de l'abbé Didier. Peut-être existe-t-il encore quelques fragments de celle-ci parmi les pièces du petit musée improvisé en plein air, devant la porte des Archives.

ABSIDAM AUTEM... Elle a été retrouvée, en partie du moins, et l'on peut en voir le tracé marqué dans le pavement de la chapelle de Saint-Martin : elle avait, à l'intérieur, un rayon de deux mètres. La seconde moitié, vers le N., avait disparu misérablement, comme il vient d'être dit à propos de la sacristie. Là-même, néanmoins,

1. Je ne m'explique pas bien comment, tandis que Léon d'Ostie en deux endroits et Pierre Diacre IV, 8 parlent de seize colonnes, ce dernier écrit III, 31 qu'il y en avait neuf de chaque côté.

2. C'est l'endroit qu'on choisit pour creuser deux « pozzi neri » destinés à servir de décharge aux lieux d'aisance de la nouvelle hôtellerie ! (Quandel, p. 411).

Digitized by Google

subsistait encore un fragment de muraille avec restes de peintures, qu'on a jugé avoir fait partie de l'abside (Quandel, p. 428).

IAM VERO IPSIUS ECCLESIAE PAVIMENTUM... Il devait frapper particulièrement par sa richesse, au dire du chroniqueur. Malgré les ravages exercés par le temps et les hommes, notamment lors des fouilles de 1593, ce qu'on en a retrouvé à notre époque montre qu'il a dû être, en effet, très remarquable. Voici ce qu'en dit Quandel, p. 292 : « Le pavement du *presbyterium* était en mosaïque, celui du reste de l'oratoire en « lastrico » fort habilement exécuté : on peut encore voir une partie conservée de celui-ci. Toutefois la multitude des fragments de pavement en mosaïque qu'on retrouva mêlés à la terre qui remplissait les locaux adjacents à la citerne, ferait croire qu'à une certaine époque l'oratoire tout entier fut pavé en mosaïque ». Celui qui se trouve présentement dans la chapelle des saints Moines y a été rapporté du *Santuario* voisin : il est composé, partie de carreaux en mosaïque, partie des chapiteaux blancs de colonnettes géminées, débris de constructions du XIe/XIIe siècle, utilisés ainsi à la fin du XVIe siècle pour la décoration de ce qu'on croyait être la cellule de S. Benoît.

LEGIVUM QUOQUE PULCERRIMUM... Il ne reste plus rien de ce merveilleux ambon, sauf peut-être, comme pour les *cancelli*, dans le musée en face des Archives ; mais il a dû se trouver dans la *schola cantorum*, dont l'emplacement a été facilement identifié lors des dernières fouilles. Il était indiqué par un petit mur d'un mètre de haut sur $0^{m},30$ de large, sorte de parapet situé à environ 4 mètres en avant du *presbyterium*, et destiné à supporter la clôture qui fermait à l'O. l'espace réservé aux chantres.

Ici se termine la partie pour nous présentement utilisable du récit de Pierre Diacre [1]. On aura remarqué qu'il ne dit rien des peintures ; mais il supplée à cette lacune un peu plus loin, livre IV, ch. 8, dans son récit de la consécration de Saint-Martin en 1099. Là, il nous apprend que Didier avait orné cette église non seulement de mosaïques, mais aussi de peintures du plus riche effet : *tam musiuo quam et diuersis picturarum coloribus optime decorauerat.* Seulement il ne put achever : à sa mort, une partie des peintures ainsi qu'une portion considérable du pavement restaient à terminer. Ce fut l'œuvre de son successeur, l'abbé Oderisius, qui mit douze ans à l'accomplir.

1. Il y aurait encore à parler de la *mansiuncula* que l'abbé Didier s'était ménagée tout contre la basilique : l'occasion se présentera d'y revenir plus loin, à propos du *santuario* ou cellule de S. Benoît.

Digitized by Google

On a trouvé, dans la basilique de la *Torretta*, des restes de peintures assez importants. D. Quandel s'exprime ainsi sur ce sujet, p. 289 : « Les murs de l'Oratoire étaient couverts tout le long de peintures à personnages. A l'intérieur du mur qui fait face à la porte d'entrée, c'est-à-dire au fond du couloir obscur qui conduit à la chapelle de la Pietà, on a retrouvé dans le haut Jésus-Christ en croix, avec des anges volant à ses côtés, et dans le bas les figures de divers saints reposant sur une « zoccolatura » de plus d'un mètre de hauteur, formée elle aussi de dessins variés en couleur. Naturellement, ces peintures ne furent pas trouvées entières ; il n'en restait que de simples traces, l'enduit sur lequel elles furent exécutées étant tombé et confondu avec la terre qui encombrait le local. Des traces susdites on pouvait encore déduire que les figures s'étageaient sur plusieurs rangs, deux au moins, à en juger d'après la hauteur des murs. » A un autre endroit, p. 173, Quandel fait la remarque suivante : « Les peintures que renfermait le mur en question portaient des traces de restauration déjà ancienne ; bien plus, à certains endroits, on distinguait des peintures exécutées sur d'autres plus anciennes, signe évident que l'Oratoire avait existé assez longtemps pour nécessiter des restaurations répétées. »

Un vénérable religieux, qui a pris une part active aux recherches d'avant 1880, m'a fait observer que les restes de peintures ainsi retrouvées sont d'un autre caractère que celles du temps de l'abbé Didier, celles de Sant'Angelo *in Formis*, par exemple ; elles ne sont certainement pas contemporaines du grand abbé, et doivent, par conséquent, plutôt être attribuées à son successeur, Otton, fondateur de l'Oratoire du Sauveur.

Soit, les fragments retrouvés seront postérieurs à Didier. Mais Pierre Diacre ne vient-il pas précisément de nous apprendre que les peintures en question ne furent terminées que vingt-deux ans après la mort de celui-ci ? J'espère qu'on ne chicanera pas là-dessus davantage, et qu'on n'ira point imaginer une nouvelle différence d'école entre l'année 1099 et l'abbatiat d'Otton (1105-1107).

Vestiges possibles de la basilique de Pétronax et du temple d'Apollon.

La basilique qui s'élevait à l'emplacement de la *Torretta* ressemblait donc assez bien, semble-t-il, à celle de Saint-Martin, telle que l'avaient faite, au XIe siècle, Didier et son successeur. Est-il possible de remonter plus haut, et de retrouver dans l'édifice remis au jour quelques vestiges, soit de l'église agrandie par Pétronax au VIIIe siècle, soit même du temple païen transformé par S. Benoit

Digitized by Google

en sanctuaire chrétien sous le vocable du moine-évêque de Tours ? Il est vrai que, d'après la Chronique cassinienne et l'inscription dédicatoire qu'elle nous a conservée, Didier aurait détruit la basilique primitive, pour la reconstruire sur de plus larges proportions. Mais l'expérience montre qu'il ne faut point, en général, prendre trop à la lettre les attestations de ce genre : ce style épigraphique comporte presque toujours une certaine emphase et exagération. Il est à croire qu'on aura utilisé quelques portions de l'édifice préexistant [1], comme on le fit de nouveau à l'époque moderne, lorsqu'on incorpora les restes du vieil oratoire dans les constructions de la *Foresteria*. En tout cas, on n'aura pas arraché si complètement le sol rocheux sur lequel reposait cet édifice, qu'il ne puisse encore nous livrer quelques données précieuses, relativement à ce qui a existé là avant les grands changements du XIe siècle.

La première chose qui frappe, lorsqu'on examine la configuration de ce sol, c'est l'existence de deux niveaux très distincts sur le terrain occupé par notre basilique. Dans la première partie, comprenant la chapelle des saints Moines et l'espèce de couloir qui précède la Pietà, le sol est plus bas et bien aplani ; à partir de là, au contraire, selon la remarque de Quandel, p. 175, « la roche allait peu à peu en montant ». C'est ce qui a dû motiver l'élévation du sanctuaire, déjà signalée précédemment. Derrière l'abside, la direction ascendante s'accusait encore davantage ; on fut obligé d'abaisser le niveau de $0^m,50$ à l'occasion des travaux récents. L'inégalité, à ce point de vue, des deux portions de l'oratoire est tellement marquante, que Quandel a cru devoir, à plusieurs reprises, en fournir une explication. Pour lui, le « dortoir » primitif, établi d'abord dans la partie antérieure et plus basse, aura été jugé insuffisant lors de la restauration monastique du VIIIe siècle : l'abbé Pétronax se sera vu obligé de l'allonger, en y ajoutant l'autre moitié plus élevée (p. 267).

Pas n'était besoin d'imaginer cette explication. Quelque plausible qu'elle puisse être, le *Chronicon* nous en fournit une meilleure encore dans le passage suivant du livre Ier, n. 4 :

> Hic (Petronax) in aecclesia beati Martini, quam paruulam repperit, sedecim ferme cubitos auxit ; ibidemque absidam efficiens, in honore beatae Mariae semper uirginis et sanctorum martyrum Faustini et Iouitae in ea altarium statuit, in quo etiam et brachium unius illorum, quod secum de Brexia asportauerat, decenter recondidit.

1. Cf. ci-dessus, p. 291, note 1.

Digitized by Google

Les 16 coudées ajoutées par Pétronax à l'oratoire primitif font un peu moins de 7 mètres. Or, c'est là à peu près la longueur de la seconde partie de la basilique de la *Torretta*, la partie montante : depuis l'entrée de la Pietà, où finit la partie plane, jusqu'au mur sur lequel s'ouvrait l'abside, la distance est d'un peu plus de 7 mètres. La coïncidence est, à coup sûr, remarquable.

Ne resterait-il pas pareillement, dans l'abside dont on a relevé le plan, quelque trace de l'œuvre accomplie par Pétronax ? Je ne sais, mais il est permis d'appeler l'attention sur la circonstance suivante.

Au fond de cette abside, presque contre le mur, on a trouvé dans le sol un creux circulaire d'environ $0^{m},40$ de diamètre. Quandel pense qu'il y a eu là un tronçon de colonne destiné à supporter un autel [1]. La situation de cette cavité, juste dans la ligne médiane de l'abside, rend l'explication assez probable. Mais quel pouvait être cet autel ? Assurément pas le maître-autel, la place eût été contraire aux règles de proportion les plus élémentaires. Imagine-t-on qu'on ait acculé la table principale du sacrifice tout à l'extrémité de la courbe absidale, alors que devant s'étendait un espace inoccupé de près de 4 mètres ? D'autre part, la Chronique (IV, 8) nous apprend qu'il y avait, dans le Saint-Martin de Didier, seulement trois autels correspondant aux trois nefs ; et elle est tellement détaillée à cet endroit, que son silence prouve à l'évidence qu'il n'y avait pas d'autre autel à l'abside, derrière le maître-autel.

Il n'en était pas de même dans la basilique de Pétronax. Cet abbé dut d'abord, comme il a été dit, prolonger d'environ 7 mètres la basilique vers l'orient : ce qui motiva naturellement le transfert de l'autel principal, suivi d'une dédicace marquée au 5 juillet dans les calendriers cassiniens de l'époque carolingienne. Mais, outre cela, dit Léon d'Ostie, il ajouta à l'édifice une abside dans laquelle il érigea un autel dédié à la Vierge Marie et aux deux martyrs de Brescia, sa patrie : dans cet autel fut placé le bras d'un de ces deux martyrs, et l'on en fit la dédicace un 3 juin, en même temps que celle de Saint-Jean et de Saint-Benoît, comme nous l'apprennent trois de ces mêmes calendriers. Ainsi, il y avait, dans l'édifice agrandi par Pétronax, derrière l'autel principal consacré à S. Martin, un autre autel situé au fond de l'abside, en l'honneur des martyrs

1. P. 288 sq : « E tale altare probabilmente doveva essere sostenuto da un tronco di colonna, come dovrebbe dedursi da un incavo circolare nel pavimento di 40 centimetri. » Bartolini, *L'antico Cassino*, etc., p. 34, accepte cette suggestion, tout en faisant des réserves « pel pochissimo spazio che apprestava al sacerdote ».

Digitized by Google

de Brescia. Ce fût de colonne, qui a laissé jusqu'à nos jours son empreinte dans le sol, n'aurait-il pas servi de support à la *mensa* de cet autel absidal, comme on en a tant d'exemples ?

Ce n'est pas tout. Le chroniqueur nous fait savoir que certains personnages de distinction furent inhumés près de Saint-Martin ; et lors des fouilles récentes, on a mis au jour plusieurs sépultures dans l'espace situé à droite, derrière l'abside de l'oratoire. L'une (n° 9) consistait simplement dans une cavité naturelle de la roche, dont on avait profité pour y déposer un cadavre, recouvert ensuite de terre. Au n° 10, c'était une sorte de petit caveau en maçonnerie, recouvert de grosses dalles de pierre : il contenait pêle-mêle les ossements de trois cadavres. « Aucun écrit ni indice quelconque, écrit Quandel (p. 429), ne put nous faire savoir de qui ils étaient ; mais ils devaient probablement appartenir à d'anciens moines ». Bartolini conjecture, d'après la situation *retro locum sanctum*, que c'étaient des religieux distingués, quelques personnages spécialement recommandables par leur sainteté ou leur dignité. J'ajouterai que, pour qui connaît les usages passés du Mont-Cassin relativement à la manière d'enterrer [1], les sépultures retrouvées, quelque simples qu'elles puissent paraitre, attestent une certaine recherche et des égards particuliers.

Retournons maintenant à la Chronique : nous y verrons qu'au VIIIe siècle, alors que Saint-Martin, dans tout l'éclat de son rajeunissement, était encore le sanctuaire le plus important et le centre de la vie conventuelle au Mont-Cassin, plusieurs abbés tinrent à dormir tout auprès leur dernier sommeil, comme nous l'apprennent les textes suivants :

> I, 8. Qui (Petronax) cum praefuisset huic monasterio annis triginta duobus, defunctus est pridie nonas Maii, et SEPVLTVS IN PORTICV IVXTA ECCLESIAM SANCTI MARTINI.
>
> Ibid. Praefatus uero abbas (Optatus) completo sui temporis cursu, defunctus est pridie nonas Ianuarii, atque IVXTA PRAEDECESSOREM SVVM APVD ECCLESIAM BEATI MARTINI SEPVLTVS EST.
>
> Ibid. Depositus est autem praedictus abbas (Gratianus) XI kal. Septembris, et SEPVLTVS IN PORTICV ECCLESIAE SANCTI MARTINI.

1. Mon aimable compatriote, Dom Augustin Latil, du Mont-Cassin, me faisait naguère observer que, de tant d'abbés inhumés au cours des siècles dans l'enceinte du monastère, aucun n'avait pu être reconnu à l'aide, soit d'une crosse, soit de quelque autre insigne ou inscription qui eussent permis d'identifier sa sépulture. Jusqu'à nos jours, on s'était contenté de jeter les cadavres, quels qu'ils fussent, dans une sorte de fosse commune, en les recouvrant de chaux : les derniers abbés ont mis ordre à cet état de choses, qui fut jadis commun à beaucoup de couvents et d'églises en Italie.

Digitized by Google

A plus de trente ans d'intervalle, et tandis que les préférences commençaient déjà à se porter vers Saint-Benoît, le célèbre abbé Théodemar reste fidèle à Saint-Martin :

> I, 16. Praefatus autem abbas Theodemar defunctus est nonis Iunii, et SEPVLTVS EST IVXTA ECCLESIAM SANCTI MARTINI.

Il est difficile de n'être point frappé de cette nouvelle coïncidence : d'une part, trois abbés successifs inhumés l'un près de l'autre dans le portique de Saint-Martin, et un quatrième, trente ans après, auprès de la même église ; d'autre part, une triple sépulture retrouvée, ainsi qu'une autre, isolée, à l'abside de la basilique de la *Torretta*.

Mais, dira-t-on, le portique n'était pas ordinairement derrière l'abside ? Et puis, ces ossements de trois personnages ainsi confondus n'indiquent-ils pas plutôt une seconde sépulture, à la suite d'une exhumation nécessitée par des motifs quelconques ?

Précisément, et Quandel est le premier à le reconnaître : « Probablement, dit-il, p. 429, ces trois cadavres auront été placés là à la suite de la construction de l'oratoire : on les avait peut-être retrouvés à l'époque de cette construction, et c'est pour cela qu'on les aura mis dans une sépulture commune. »

Voici donc, je pense, ce qui sera arrivé. Les sépultures des abbés du VIIIe siècle auront été retrouvées dans le portique du vieux Saint-Martin — en deux fois peut-être — à l'époque de la reconstruction de la basilique par Didier. Comme l'emplacement de ce portique devait être nivelé et débarrassé en vue de l'exécution des nouveaux plans, on transféra ensemble autre part, mais toujours dans le voisinage du lieu saint, les ossements déterrés. Une telle attention de la part de ce grand bâtisseur qui avait dérangé sans scrupule tant d'autres tombes vénérables [1], prouve bien que cette fois il devait s'agir, en effet, de personnages particulièrement dignes de respect.

Voilà pour les sépultures. Il y aurait encore à remarquer que, d'après la description minutieuse, mais toujours assez confuse de Quandel (p. 292), il semble qu'on ait retrouvé dans l'oratoire deux sortes de pavements : l'un plus riche, en mosaïque, qui serait étendu à la basilique entière ; l'autre plus simple, en *lastrico*, comme il l'appelle. De celui-ci on peut voir encore quelques restes assez bien conservés. Ne seraient-ce pas des débris du pavement plus modeste

1. Cf. le passage où Léon d'Ostie attribue les tremblements de terre qui coïncidèrent avec les entreprises de Didier « à la violation de nombreuses sépultures, dont plusieurs dit-il, pouvaient appartenir à de saintes gens » (Migne 173, 760 A).

Digitized by Google

de la basilique antérieure à Didier, qui auraient été conservés au-dessous du nouveau ?

Je ne sais si la même remarque est applicable aux différentes couches de peintures qu'on a cru constater, notamment sur le mur S. du couloir avant la Pietà. Un témoin actif des fouilles m'a dit un jour que certains détails de ces peintures lui avaient paru accuser une époque fort ancienne, peut-être le VIIIe siècle. A ce compte, le prétendu « dortoir » eût été considéré à l'égal d'un lieu saint, bien antérieurement à l'abbé Otton ! J'avoue mon incompétence sur ce point, d'autant plus que le mur a beaucoup souffert, et que l'endroit est ténébreux : il faudrait les regards exercés d'un Wilpert, joints aux ressources de la chimie moderne pour en tirer quelque chose.

Une dernière observation. Outre le reste de petite fenêtre romane conservé dans la chapelle des saints Moines, on en a retrouvé une autre beaucoup plus grande, mais rectangulaire, dans la partie supérieure du mur septentrional, demeuré intact (n° 11). Cette fenêtre, au jugement de Quandel, était ancienne, et « antérieure à la formation de l'oratoire »[1] : c'est probablement lors de la construction de celui-ci qu'on l'aura murée. Mais alors ? Je ne m'imagine guère une fenêtre de cette sorte dans une construction monastique de l'époque lombarde. Sa forme, ses dimensions, en feraient plutôt une fenêtre de style classique. Serait-ce là un reste du temple d'Apollon, changé de destination mais conservé par S. Benoît ? Il est remarquable que cette fenêtre, d'après mes calculs, se serait trouvée juste au milieu du mur N. de la partie de l'oratoire correspondant à l'ancien temple. Et si ce mur, qu'on nous dit être « demeuré intact »[2] a conservé une direction convergente presque choquante, n'est-ce pas parce que le sanctuaire païen, comme on le constate dans d'autres monuments du même genre, notamment chez les Étrusques, allait en se rétrécissant insensiblement à partir de l'entrée ?

Naturellement, je ne prétends pas attacher une égale importance à tous les points de rapprochement qui viennent d'être signalés, mais je ne crois point trop m'avancer en résumant ainsi l'impression d'ensemble : tout concourt à nous faire reconnaître, dans le sanctuaire retrouvé, il y a un quart de siècle, dans l'enceinte de la *Torretta*, les restes si longtemps et inutilement cherchés jusqu'à présent de la basilique cassinienne de Saint-Martin.

1. « probabilmente doveva preesistere alla formazione dell'Oratorio » (p. 417).
2. « Nel muro a settentrione rimasto intatto, nella parte più prossima alla Torre... » (p. 289).

Digitized by Google

Bref aperçu de l'histoire de la basilique à travers les siècles.

C'est le lieu de résumer à grands traits les destinées de ce vénérable édifice quatorze fois séculaire.

Saint Grégoire nous apprend que lors de son installation au Mont-Cassin, Benoît fonda « dans le temple même d'Apollon un oratoire dédié à S. Martin ; au lieu où s'était élevé l'autel du faux dieu, il construisit l'oratoire de Saint-Jean [1]. »

On s'est souvent mépris sur le rôle et l'importance relative de ces deux sanctuaires dans l'histoire des premiers temps de l'abbaye. Parce que Saint-Jean, ou, comme on ne tarda pas à l'appeler, Saint-Benoît, est devenu depuis des siècles l'église principale du monastère, on s'est imaginé qu'il en avait toujours été ainsi. C'est une erreur. Jusqu'à l'époque carolingienne, « l'oratoire » par excellence de la communauté du Mont-Cassin fut Saint-Martin, autour duquel s'élevaient alors les édifices claustraux : c'est là qu'on chantait habituellement l'office divin, là que se célébraient les saints mystères. Saint-Jean n'était à l'origine qu'une sorte de chapelle rustique, isolée sur le sommet de la montagne, et par là même d'un accès assez difficile : on y montait par un sentier escarpé, que l'anonyme du Xe siècle désigne sous le nom de *rabes*. C'est précisément cet éloignement de toute construction habitée qui aura permis à Benoît de la choisir lieu de sépulture, *cella memoriae*, pour sa sœur et pour lui. Et quand il se vit sur le point de quitter ce monde, c'est sûrement dans l'oratoire de Saint-Martin, tout voisin de sa cellule, qu'il se fit transporter par ses disciples, pour y recevoir une dernière fois les sacrements, et mourir là, debout, devant l'autel. On tint à marquer plus tard l'endroit précis où s'était élevé cet autel, en y suspendant une couronne de cuivre destinée à porter des cierges [2] : le site a dû correspondre au milieu environ du couloir actuel qui conduit à la chapelle de la Pietà. Sur tout cela, Quandel lui-même n'a fait que résumer ce qui résulte des données de l'histoire, lorsqu'il dit : « C'est un fait constant que l'église monastique

1. *Dialog.* II, 8 : « in ipso templo Apollinis oraculum beati Martini, ubi uero ara eiusdem Apollinis fuit oraculum sancti construxit Iohannis ». Ainsi qu'il arrivait parfois, l'autel du dieu tutélaire s'élevait d'abord seul en plein air, avec une colonne surmontée de la statue, à la pointe extrême du mont ; le temple, d'asses petites dimensions, aura été construit postérieurement, dans le site qui paraissait réunir les avantages de la commodité et du pittoresque. On peut se faire une idée de l'aspect qu'il devait offrir aux regards, d'après celui du soi-disant « temple de Clitumne » ou église de Saint-Sauveur près Spolète (Pl. III).

2. « Altare de sanctu m[artino] fuit sub corona de [rame] ». Anonyme du Xe siècle, cod. Casin. 175, p. 580. Les lettres entre crochets sont devenues illisibles par suite de l'emploi des réactifs.

Digitized by Google

était alors celle de Saint-Martin, tandis que l'oratoire Saint-Jean n'était encore qu'une simple chapelle » [1].

Bien que particulièrement exposé par sa situation, le temple-oratoire ne fut pas détruit par les Lombards, à la fin du VIe siècle : il est à croire que son massif appareil aura mieux résisté aux coups des barbares que les autres constructions, plus récentes et moins solidement bâties. Pétronax le trouva encore debout au VIIIe siècle, et se contenta de le prolonger d'environ 7 mètres, en y ajoutant une abside. En 729-730, la petite basilique eut l'honneur d'avoir pour sacristain, durant un an, le moine anglo-saxon Willibald, le futur apôtre de la Bavière et évêque d'Eichstätt [2]. C'est dans son portique, comme il a été dit plus haut, que furent inhumés, à côté de Pétronax lui-même, trois autres des abbés qui lui succédèrent. Nous voyons par l'*Ordo officii in domo sancti Benedicti* [3], qu'au dimanche des Rameaux et au samedi saint, tandis que les églises de Saint-Pierre et de Saint-Benoît sont témoins de la portion accessoire des cérémonies, c'est à Saint-Martin, « l'oratoire », que semble avoir été d'abord réservée la fonction principale, la grand'messe solennelle. Mais, dans la rédaction contemporaine de l'abbé Berthaire, tout est déjà changé : Saint-Martin n'est plus, ces jours-là, qu'une station ou le point de départ de la procession, et c'est à Saint-Benoît que celle-ci aboutit désormais, comme aussi, dès la fin du VIIIe siècle, les édifices claustraux s'en sont peu à peu rapprochés. Lors du retour de Capoue, au Xe siècle, Saint-Martin est encore debout près de la porte d'entrée, mais tout isolé parmi les ruines du monastère primitif : c'est seulement tout à la fin de ses multiples travaux que l'abbé Didier, au XI. siècle, tentera de lui rendre quelque chose de son antique éclat.

Malgré tout, la vieille basilique n'est plus guère mentionnée, dans les *Ordines* à partir du XIIe siècle, qu'à l'occasion de certaines fonctions exceptionnelles, la Chandeleur, les Rameaux, la Litanie majeure, les Rogations, la Translation de S. Mathieu (6 mai), la dédicace de Saint-Martin (18 nov.). En 1349, se produisit le fameux tremblement de terre qui occasionna tant de ruines au Mont-Cassin. On a souvent répété que l'église Saint-Martin fut au nombre des

1. P. 199 : « È accertato che la chiesa monastica era quella di S. Martino, et l'altra di S. Giovanni allora una semplice cappella. » Le Propre actuel des Offices du Mont-Cassin s'éloigne en cela, comme en beaucoup d'autres points, de la vérité historique et des traditions authentiques de l'archiabbaye.

2. « Et in primo anno illuc ueniens cubicularius fuit ecclesiae. » *Vita S. Willibaldi*, c. 3. Cf. Dom Chapman. *Rev. Bénéd.* XXI (1904), p. 77 sq.

3. Réédité récemment par D. Bruno Albers dans ses *Consuetudines monasticae*, t. III, p. 19, sqq.

Digitized by Google

édifices alors détruits ; mais un document signalé par Quandel démontre le contraire. Dans le ms. 659, processionnal cassinien de la seconde moitié du XVe siècle [1], Saint-Martin est encore mentionné comme lieu de station au 25 avril, ainsi que le lundi et le mardi des Rogations et le troisième vendredi du mois de mai. Il dut beaucoup souffrir, ainsi que toute cette partie de la façade, de l'assaut dirigé par Gonzalve de Cordoue, en 1503 ; puis, au cours du XVIe siècle, il disparut tout à fait dans les constructions de l'hôtellerie moderne, si bien qu'à l'exception du témoignage de D. Onorato Medici, on finit même par en oublier complètement l'emplacement. Il était réservé aux organisateurs des fouilles entreprises à l'occasion du dernier centenaire d'en remettre au jour les débris, si inespérément conservés jusqu'à nous.

Chose digne de remarque : diverses chambres-chapelles ont été taillées là récemment dans le goût de l'école de Beuron, il n'y a plus moyen de songer à restituer à l'antique Saint-Martin son aspect du temps des Pétronax et des Didier ; et pourtant, sans le savoir, les moines-artistes de 1880 ne se sont pas trop écartés de la destination première, dans l'assignation des titulaires aux différents locaux. C'est ainsi que l'autel de la chapelle moderne de Saint-Martin [2] s'élève précisément dans l'abside de l'église dédiée jadis à l'évêque de Tours, tandis que la chapelle des saints Moines occupe tout juste l'espace où Benoît et ses premiers disciples accomplirent l'œuvre de Dieu.

---

1. Non seulement la Fête-Dieu y est marquée à son jour et de première main, mais on y trouve une antienne en l'honneur d'un S. Vincent, confesseur, lequel ne peut être que S. Vincent Ferrier, canonisé en 1455.

2. Car il y a aujourd'hui encore au Mont-Cassin deux sanctuaires dédiés à l'évêque de Tours: la chapelle à l'extrémité S-E. de la *Torretta*, et l'édicule de « San Martino », qui a donné son nom à tout le quartier situé au nord, vers la sacristie. Ce qui n'empêche pas D. L'Huillier d'affirmer que « le premier patron de l'église cassinienne n'a plus un autel dans les sanctuaires de la sainte montagne. » (*Le patriarche saint Benoît*, p. 365).

Digitized by Google

Un problème de littérature liturgique

LES "ECLOGAE DE OFFICIO MISSAE" D'AMALAIRE.

De tous les ouvrages d'Amalaire, celui que l'on désigne habituellement sous le nom d'*Eclogae de officio missae* a été certainement le plus négligé. L'important *Liber officialis* a détourné l'attention des érudits et des liturgistes, d'une œuvre qui ne manque pourtant pas d'intérêt et que nous nous proposons d'examiner tout particulièrement. Nous verrons bientôt ce qu'il faut penser de la dénomination donnée à cet écrit, et de l'état dans lequel il nous est parvenu ; mais il convient d'abord de dire quelques mots des manuscrits assez nombreux que nous en possédons encore.

*
* *

On peut diviser les manuscrits qui contiennent le texte des *Eclogae* en trois classes :

1° Une première classe est représentée par un manuscrit unique, le ms. 102 de la bibliothèque de Zurich (fol 87-93') dont le texte est notablement différent de celui que nous offrent les autres témoins, et malheureusement incomplet. Ce manuscrit, qui est du commencement du Xe siècle, est très important comme nous aurons l'occasion de le constater au cours de cette étude.

2° Une deuxième classe est représentée par les mss. de Trèves [1] (592) IXe siècle, de St-Gall [2] (446 et 614), de Bamberg [3] (131. A. II. 53), de Wolfenbüttel [4] (*Weissenburg.* 75) Xe siècle, de Metz [5] (351), d'Einsiedeln [6] (110), de Cambridge [7] (*Corp. Christi Coll.* 265),

1. Keuffer, *Beschreibendes Verzeichniss... der Stadtbibl. zu Trier*, cahier 5, p. 46.
2. *Verzeichniss der Handschriften der Stiftsbibliothek von St-Gallen*, p. 144.
3. Fol. 1-30'. cf. F. Leitschuh, *Katalog der Handschriften*, t. I, p. 278.
4. Fol. 1-17. cf. Mönchemeier, *Amalar. v. Metz*, p. 93, n. 2.
5. Fol. 103'-117'. cf. *Catalogue des mss. des bibliothèques des départements*, t. V, p. 148.
6. Fol. 10-57. cf. G. Meier, *Catalogus codicum manuscriptorum*. Einsiedeln, 1899, p. 90.
7. Fol. 329 et ss. cf. *Catalogus librorum manuscriptorum in bibl. C. C. C.* Londres, 1722, p. 29.

Digitized by Google

de Münich[1] (14581) XIe siècle, de Rome (*Vat. lat.* 1146, 1147, 1148), d'Avranches[2] (114) XIIe. Le texte offert par ces manuscrits est identique à celui que Migne a reproduit.

3° Troisième classe, deux manuscrits : Erfurt[3] (64) et Bibl. nat.[4] (*lat.* 1248) du Xe siècle. Ces deux manuscrits présentent le même texte, que ceux de la seconde catégorie, avec cette différence qu'ils contiennent à la fin des *Eclogae*, au lieu du paragraphe « *Qualiter quaedam orationes et cruces in Te igitur agendæ sunt* » l'épilogue[5] « *Et tu Domine, reverentissime pater... et refer Deo rationes per os tuum* ».

Les anciens catalogues de bibliothèques du Moyen-Age, lorsqu'ils mentionnent les ouvrages d'Amalaire, le font souvent si brièvement, qu'il n'est pas toujours possible de savoir en présence de quel écrit de l'auteur on se trouve ; ordinairement il s'agit du *Liber officialis*. Nous pouvons croire cependant que le manuscrit ainsi désigné dans un catalogue du XIIe siècle de St-Pierre de Salzbourg[6] « Item Amularius de romano ordine » contenait les Eclogae, qui ne sont ni plus ni moins qu'un commentaire de l'ordo romain. Le rédacteur du catalogue de la bibliothèque de Saint-Pons de Tomières[7] a certainement voulu désigner les « *Eclogae* » d'Amalaire, lorsque avant de mentionner son *Liber officiorum* il écrit : « Continetur similiter ibidem liber de ordine romano et de statione in ecclesia... », le premier chapitre des *Eclogae* étant en effet intitulé : « De romano ordine et de statione in ecclesia ».

Les *Eclogae* furent publiées pour la première fois par Baluze[8] d'après les manuscrits de St-Gall, et reproduites par Mabillon dans le *Musaeum italicum*[9]. Migne s'est servi, dans la Patrologie, de l'édition donnée par Baluze. Gerbert, dans ses *Monumenta*[10], a donné une édition différente : car il a reproduit les *Eclogae* sous forme de questions et de réponses, d'après un ms. du IXe siècle de l'abbaye de St-Blaise. Quant à l'épilogue contenu dans les manuscrits d'Erfurt

---

1. Fol. 79 et ss. cf. *Cat. cod. lat. bibl. reg.*, t. II, 2e partie, p. 196.
2. Cf. *Catalogue des mss. des bibl. des départs.*, t. IV, p. 483, et Ravaisson, *Rapport sur les bibl. de l'Ouest*, p. 122.
3. Fol. 107-117. cf. W. Schum, *Verzeichniss der amplonianischen Handschriftensammlung zu Erfurt*, 1887, p. 49.
4. Fol. 40'-66.
5. Cf. Mönchemeier, *op. cit.*, p. 93.
6. Cf. Becker, *Catalogi bibliothecarum antiqui*. Bonn, 1885.
7. Cf. Delisle, *Cabinet des mss.* t. II, p. 540.
8. *Capitularia regum Francorum*. Paris, 1677. t. II, p. 1352 et ss.
9. *Museum Italicum*, II, p. 549 et ss.
10. *Monumenta veteris liturgiae alemannicae*, t. II, p. 156.

Digitized by Google

et de la Bibliothèque nationale, il a été publié par M. Mönchemeier [1].

***

Longtemps on a cru que les *Eclogae* étaient sorties des mains de leur auteur dans l'état où nous les possédons aujourd'hui. Elles ont toujours été considérées comme l'œuvre d'Amalaire, et on les trouve énumérées parmi les ouvrages de cet auteur, dans l'*Histoire littéraire* [2], dans le *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie* [3], dans le *Dictionnaire de théologie* [4]. Quelques érudits ont cependant contesté l'authenticité des *Eclogae*. Au XVIIe siècle, Dupin écrivait [5] : « Monsieur Baluze nous a donné parmi les pièces qui sont à la fin du deuxième volume des capitulaires, des églogues ou des réflexions sur quelques endroits de l'ordo romain touchant les cérémonies de la messe qui portent le nom d'Amalarius : mais quoique cet ouvrage soit assez plein de réflexions pareilles à celles d'Amalarius, il n'est pas certain qu'il soit de lui. Car outre qu'il n'y a pas d'apparence qu'il eût traité une seconde fois d'une manière différente les mêmes choses dont il avait parlé dans son troisième livre des offices divins, il me paraît que le style et la manière d'écrire de cet auteur sont quelque peu différents de celui d'Amalarius ». Dom Claude de Vert élevait aussi quelques doutes sur l'authenticité des *Eclogae* [6].

Mönchemeier [7], le premier, a fait remarquer l'état étrange dans lequel nous était parvenu l'ouvrage en question, et il n'a pas hésité à y voir le mélange de deux écrits différents, le sommaire ne concordant pas avec le contenu de l'ouvrage, dont les chapitres se suivent au hasard et sans ordre. Il suffit, en effet, de jeter un rapide coup d'œil sur la table des matières, pour constater qu'elle ne concorde pas du tout avec les intitulés des chapitres, soit qu'il se trouve annoncé dans le sommaire des développements que nous ne retrouvons pas dans le corps de l'ouvrage, soit au contraire que celui-ci nous en offre d'inattendus. C'est ainsi, par exemple, qu'il est question dans le sommaire du *Kyrie eleison* et du *Gloria in excelsis Deo*, que nous ne voyons pas développés dans la suite. Nous trouvons, par contre, exposés dans le corps de l'écrit des chapitres qui

1. *Amalar von Metz, sein Leben u. seine Schriften*. Münster. i. W. 1893. p. 254.
2. T. IV, p. 542.
3. Col. 1323, art : *Amalaire*.
4. *Dictionnaire de théologie catholique*, t. I, Paris, 1903, p. 933-934.
5. *Nouvelle bibliothèque des aut. ecclésiast.*, t. VII, Paris, 1696, p. 159.
6. *Explication simple, littérale et historique des cérémonies de l'Église*, t. IV, p. 117. Paris, 1713.
7. *Op. cit.*, p. 93.

Digitized by Google

ne sont pas mentionnés au sommaire : « De romano ordine et de statione in ecclesia », — « De portatione cereorum », — « de portatione thuribuli », — « de episcopo jam praesentato altari », — « de gloria Patri, de statione diaconorum », — « de statione episcopi », — « de sessione episcopi », — « de sede episcopali », — « de cur sit diaconus in ambone versus ad meridiem », — « de exstinctione cereorum », — « de credo in Deum ». Quant au reste du texte, il concorde plus ou moins vaguement avec la dernière partie du sommaire [1].

Non seulement le corps de l'écrit présente des développements qui n'ont pas été prévus dans le sommaire, mais on trouve encore les chapitres qui figurent à la fois dans le sommaire et dans le texte expliqués différemment. En ce qui concerne l'Introït, par exemple, le sommaire donne de cette partie de la messe la signification suivante : « Introitus vero ad chorum prophetarum respicit, et merito hos tangimus, quoniam, ut Augustinus ait, Moyses minister fuit veteris Testamenti ». Or on ne trouve dans le chapitre correspondant « de introitu episcopi », pas plus que dans les paragraphes suivants, aucune allusion à la signification donnée par le sommaire. De même en est-il pour la collecte, tandis qu'en revanche l'épître et le répons offrent dans le texte et dans le sommaire la même signification : l'épître rappelle la prédication de Jean Baptiste, et le répons la vocation des apôtres.

En ce qui concerne la seconde partie de la messe, nous constatons à peu près la même chose. Le paragraphe du sommaire « Deinceps vero quod agitur in officio missae » s'applique d'une façon générale à la seconde moitié de la messe, et on peut concevoir qu'à la rigueur il coïncide avec le reste des *Eclogae* ; mais le paragraphe : « Oratio vero quam presbyter.. » n'a pas de chapitre correspondant dans les *Eclogae*. Le paragraphe : « Et illud quod postea agitur... » concorde assez exactement avec le chapitre « De crucibus in te igitur aliter... » à partir de la phrase « Nempe, Joseph accepto corpore Jesu, involvit illud in sindone munda » jusqu'aux mots : « Etenim tres dies in sepulcro Dominus quievit ». Le paragraphe « et quod postea celebratur... » n'a pas de chapitre correspondant dans le texte, tandis que le paragraphe « et fractio oblatarum... » concorde très exactement avec le chapitre : « de fractione oblatarum » où il est rappelé que la fraction de l'hostie est un souvenir de l'épisode d'Emmaüs. Notons par contre que les

1. A partir de « deinceps vero quod agitur... »

Digitized by Google

chapitres intitulés, « de praesentatione corporalis et calicis ad altare », — « recapitulatio de passione Domini », — « de oblatione », — « quomodo stent ministri episcopi diaconi et subdiaconi », — « de Te igitur », — « De secreta », — « de pace annuntiata antequam commisceatur corpus et sanguis Domini », — « de praefatione », — « de benedictione post communionem », ne sont pas mentionnés au sommaire. L'introduction semble pourtant bien précise, et le sommaire n'a pas été placé en tête de l'écrit sans une intention spéciale : « Capitula sequentis opusculi praenotamus, écrit l'auteur, ut si forte quis ignarus exstans... videat modo in capite quæ sequuntur usque ad finem ».

Quant au chapitre « Qualiter quaedam orationes et cruces in Te igitur agendae sunt », il n'appartient visiblement pas à l'ouvrage, ce n'est qu'un fragment d'ordo romain [1].

Il est aisé aussi de remarquer combien, dans les *Eclogae*, les chapitres se suivent en désordre ; on y trouve des coupures, des répétitions étranges. Nous voyons qu'il est question du canon de la messe avant la préface ; un passage concernant la collecte « De nominibus quatuor orationum episcoporum sive populi in missa » vient après l'explication du *Te igitur*. Après la collecte vient la secrète ; puis ce qui concerne la secrète est interrompu par le « De fractione oblatarum » et repris après le « De pace annuntiata ». Enfin, ce qui concerne la préface précède immédiatement le « De benedictione post communionem ». En examinant le texte des divers chapitres, on y trouve même des coupures et des interpolations. Des développements sont commencés, arrêtés brusquement, puis repris. Ainsi, par exemple, on peut distinguer dans le chapitre « De pace annuntiata » trois parties :

1° Depuis « Duobus enim modis... » jusqu'à « de aeterna immortalitate » ;

2° Depuis « non enim ab re est... » jusqu'à « sicut enim postquam pueri » ;

3° Depuis « sicut enim postquam pueri » jusqu'à la fin. Cette dernière partie n'a visiblement aucun rapport avec ce qui précède ; et le mot « sicut » implique une comparaison dont le premier terme n'existe pas. Aussi devons-nous rattacher ce fragment au chapitre « De secreta ».

Mönchemeier a essayé de reconstituer l'ordre de la seconde partie des *Eclogae* ; mais après ce travail il est bien obligé de con-

1. C'est l'ordo n° 4 de Mabillon. Cf. *Museum Italicum*, t. I. p. 61.

Digitized by Google

venir que « même dans cet état, l'écrit n'est pas tel qu'il est sorti des mains de l'auteur. En certains endroits on aperçoit des lacunes, en d'autres la cohésion manque, peut-être aussi quelques parties appartiennent-elles en fait à des traités du même genre fréquents en ce temps. »[1] Mönchemeier a fait très certainement une analyse minutieuse et exacte des *Eclogae*, mais il n'a pas su cependant en tirer la véritable conclusion. S'il avait admis l'identité des deux Amalaire, peut-être aurait-il pu trouver la juste solution du problème ; car il n'aurait pas laissé de côté un texte capital et qui suffit pour éclairer la question, je veux parler de la lettre d'Amalaire à Pierre de Nonantola. » De la sorte, il n'aurait pas considéré les *Eclogae* comme postérieures au *Liber officialis* et au *De ordine antiphonarii.*

Contentons-nous pour l'instant de tirer de ce que nous venons de dire les conclusions suivantes : les *Eclogae* ne sont pas sorties des mains d'Amalaire dans l'état où nous les avons ; le sommaire et le développement n'appartiennent pas au même ouvrage, et enfin on ne trouve pas poursuivi dans le développement le même but que dans le sommaire.

***

Le premier, le Dr Franz [2], a su recourir aux textes qui seuls pouvaient expliquer la composition de cet ouvrage mystérieux, qui forme un si étrange amalgame connu sous le nom d'*Eclogae.* La lettre de Pierre de Nonantola à Amalaire et la réponse de celui-ci doivent nous arrêter un instant.

Lorsqu'Amalaire fut de retour de Constantinople, son ancien compagnon de voyage, Pierre de Nonantola, lui réclama l'envoi de deux opuscules [3]. « ...*illum expositionis codicem* quem dictante Spiritu sancto corde tuo in itinere maris exposuisti ». L'autre traité réclamé était l'opuscule sur le baptême. « Iterum obsecro de illa exposicione, quam ipse de fide et scrutinio seu baptisma... »

Amalaire répondit à l'abbé de Nonantola en lui envoyant, non seulement les deux ouvrages qu'il réclamait, mais encore ses *versus marini* et deux lettres que Charlemagne lui avait adressées. Or le texte de l'*Expositio missae* envoyée à Pierre de Nonantola n'est pas complètement perdu : nous en possédons encore un frag-

1. *Op. cit ;* p. 99.
2. A. Franz, *Die Messe in deutschen Mittelalter.* Fribourg en Brisg., 1902, p. 362.
3. M. G. H : *epistolae Karolini aevi*, t. III, p. 245.

Digitized by Google

ment assez important dans le manuscrit 102 de la bibliothèque de Zürich [1].

De quoi se compose cette *Expositio missae* ? Nous trouvons précisément en tête de l'exposition le sommaire que l'on place généralement en tête des Églogues. On remarque simplement en plus, à la fin du sommaire, cette rubrique qui n'est pas dépourvue d'importance : « Qualiter occurrat cantorum officium quod agitur [2], ad missa[m] sive subdiaconi vel diaconi, quod agitur in pulpite sacramento incarnacionis Christi, angelorum praedicacionis passionisque necnon et resureccionis». Le texte qui suit correspond parfaitement au sommaire : il contient les morceaux suivants : « De introitu »,— « de Kyrie eleison et Christe eleison », — « de Gloria in excelsis Deo »,— «de epistola », —« De responsorio »,—« de alleluia », — « de evangelio », — « de credo in Deum », — « de offertorio » ; ce chapitre est le dernier que nous donne le fragment et les derniers mots sont« ...estote malicia parvuli». Le texte est brusquement interrompu, par suite du manque de plusieurs feuillets qui ont été enlevés.

A la suite de ce premier fragment, s'en trouve un autre d'un caractère un peu différent, appartenant à une autre partie de l'*Expositio missae* dont le commencement et la fin font défaut, par suite des lacunes du manuscrit. Nous trouvons (fol 83) ce bout de phrase « sed et namque episcopus post primam oracionem quia illi potestas est data solvendi et ligandi et non solum ille sed et omnibus suis sequatibus ». Puis suivent les chapitres : « De ascencione subdiaconi ad ambonem »,—«de ascensione cantorum ad ambonem» — « de diaconi ascensione ad ambonem », — « Quid sit versus diaconus in ambonem », — de descensione diaconi de ambone », — « de exstinctione cereorum », — « de thuribuli portatione post lectum evangelium ». Ce dernier chapitre n'est pas complet, et l'on constate à nouveau dans le manuscrit l'absence de plusieurs feuillets. Nous retrouvons seulement (fol 87) un passage se rapportant à la fin de la messe : « ... velit manere usque ad consumacionem seculi. Johannes manifestat dicens qui manducat carnem meam et bibit sanguinem meum... de aliis officiis misse diserere ».

Le premier fragment dont nous avons parlé, qui s'étend du chapitre « de introïtu » au chapitre « de offertorio » inclusivement, et

1. Ce fragment a été édité par Gerbert dans les *Monumenta veteris liturgiae*, t. II, p. 149. St-Blaise, 1779.

2. Le manuscrit porte *igitur*.

Digitized by Google

qui occupe les feuillets 78 à 83 du manuscrit, correspond très exactement au texte du sommaire. Ainsi, en ce qui concerne l'introït, nous trouvons au sommaire : « Introïtus vero ad chorum prophetarum respicit » ; et le chapitre correspondant de l'*Expositio missae* ne fait que développer cette pensée en ces termes : « Introitus cui convenit aptius nisi choro prophetarum qui adnunciaverunt Christum venturum in mundum et per quos introivit Christus in mundum. »

Voici ce que le sommaire nous dit du *Kyrie eleison :* «...ad eos prophetas respicit qui circa adventum Domini erant, de quibus erat Zacharias necnon et filius ejus Johannes » ; et nous trouvons au chapitre « de Kyrie eleison et Christe eleison » : « Plane prophete non tantum praedixerunt Christi adventum verum etiam et aliquando ex persona primitive ecclesie etiam venisse clamarunt... de quibus fuit Zacharias cui dictum est... »

Le *Gloria in excelsis* est représenté dans le sommaire comme se rapportant à l'assemblée des anges annonçant aux bergers la bonne nouvelle de la Nativité de Notre-Seigneur ; le même thème est repris dans le chapitre correspondant de l'*Expositio missae*. Nous ne savons pour quelle raison l'explication de la collecte manque.

L'épître, le répons, l'alleluia, l'évangile offrent dans le sommaire et dans le développement la même signification : la prédication de Jean Baptiste, la vocation des apôtres, la joie que font naître les merveilles opérées par le Christ, et la prédication de Notre-Seigneur. Le *Credo* n'est pas mentionné au sommaire, tandis qu'il en est question dans le corps du traité ; mais il peut n'avoir été considéré par l'auteur que comme le complément de l'Évangile : « Postquam Christus locutus est populo suo, fas est ut dulcius et intencius profiteatur credulitatem suam ». En outre, il convient de remarquer que l'usage de réciter le Credo après l'Evangile était encore loin d'être général à l'époque de Charlemagne. Le chapitre consacré à l'offertoire correspond très bien au premier paragraphe de la deuxième partie du sommaire [1].

Nous pouvons sans témérité, conclure de la concordance si exacte que nous avons observée jusqu'ici entre le sommaire et le développement, que les chapitres manquant dans le manuscrit de Zürich

1. Nous trouvons en effet au sommaire : « Deinceps vero quod agitur in officio missae ad illud tempus respicit, quod est a dominica quando pueri obviaverunt ei... » ; et nous lisons au chapitre *de offertorio* : « Et cui tibi placet hoc officium convenire nisi his qui quando Hierusalem properabat et passio ejus imminebat obviaverunt ei dicentes : « Osanna filio David ».

Digitized by Google

par suite de l'absence de certains feuillets devaient également correspondre à la dernière partie du sommaire, et nous considérons comme suffisamment établi le point suivant : le sommaire habituellement mis en tête des *Eclogae*, et qui ne convient pas à cette composition, appartient purement et simplement à l'*Expositio missae* du manuscrit de Zürich.

La question qui se pose maintenant est celle-ci : cette *Expositio missae* est-ce bien celle qu'Amalaire a envoyée, comme nous l'avons dit plus haut, à l'abbé de Nonantola ? Il n'est pas permis d'en douter. Nous avons vu qu'à la demande de son ami, Amalaire avait répondu en lui envoyant deux lettres de Charlemagne, le traité sur le baptême, les *Versus marini*, et l'*Expositio missae*. Or dans notre manuscrit de Zürich nous trouvons précisément, outre la lettre à Pierre de Nonantola et la réponse d'Amalaire à celui-ci, l'*Interrogatio Caroli imperatoris*, le traité sur le baptême, la réponse de Charlemagne et les *Versus marini*, et nous voyons faire suite immédiatement aux *Versus marini*, sans la moindre interruption, ce fragment de traité sur la messe, que l'on ne saurait dénommer autrement qu'*Expositio missae*. Nous nous trouvons ainsi en présence de l'envoi complet fait par Amalaire à Pierre de Nonantola. Ajoutons aussi qu'au fragment en question fait suite (fol 87) le texte des *Eclogae*.

L'attribution de l'*Expositio missae* à Amalaire n'est pas seulement établie sur le contenu du manuscrit, mais aussi sur le texte même de l'ouvrage. La modestie que nous trouvons dans l'introduction, le ton si humble avec lequel l'auteur ose présenter l'écrit au public, tout en s'en excusant presque : « capitula sequentis opusculi praenotamus ut si forte quis ignarus exstans de ignobilitate hujus operis... » ne nous rappellent-ils pas l'extrême humilité d'Amalaire, qui écrivait à Pierre de Nonantola : « Rogo, pater [1], ut non ad puplicas aures libellus noster mittatur, ne intrem in dentes obtrectatorum neque cacinnis superborum per auras resultans de humilima doctrina paupertatis nostrae. Quoniam non me prefero magistrum de hac scriptione, sed discipulum... » ?

Amalaire n'a pu manquer de dédier son ouvrage à Pierre de Nonantola, et nous trouvons précisément dans le cours de l'*Expositio* qu'il interpelle directement son ami : « audi » « attende » « si tibi placet » ut bene nosti ». Il lui donne à plusieurs reprises le titre de « frater ». Je sais bien que, dans sa lettre à Pierre, Ama-

1. M. G. H. *epistolae Karolini aevi*, t. III, p. 246.

Digitized by Google

laire se sert du mot « pater » et qu'il lui dit, par exemple, « rogo, pater »; mais il faut croire qu'il lui est indifférent d'employer l'un ou l'autre mot, puisqu'il adresse sa lettre : «... igitur merito laudando *patri* et *fratri* Petro ». Selon nous, il ne peut donc y avoir de doute: le premier fragment du manuscrit de Zürich nous offre le commencement de l'*Expositio missae* d'Amalaire. La question paraît se compliquer davantage, lorsque nous arrivons au second fragment [1], (fol 83-87), qui fait suite au premier, comme nous l'avons dit, à cause d'une lacune du manuscrit provenant de la perte de plusieurs feuillets. Visiblement, le morceau qui s'étend du chapitre « De thuribuli portatione », diffère du fragment précédent. Il ne s'agit plus ici de simples considérations mystiques et pieuses sur les diverses parties de la messe, mais d'une explication détaillée et minutieuse d'un ordo romain. [2] En outre, ces différents chapitres ne correspondent en rien au sommaire, *tel du moins qu'on le trouve à la tête des Eclogae, c'est-à-dire, sans la phrase « Qualiter occurrat cantorum officium... »*.

Ce second fragment doit-il être aussi attribué à Amalaire ? Franz croit tout simplement à l'intervention de quelque copiste maladroit, qui aurait introduit dans l'*Expositio missae* ces passages pêle-mêle et au hasard. Il ne peut s'expliquer, en effet, qu'il soit à nouveau question de l'épître ou de l'évangile, alors qu'il en a déjà été parlé précédemment, ainsi que du credo et de l'offertoire. Pour ma part, je n'hésite pas à dire que l'hypothèse de Franz me semble inacceptable, et je vais m'efforcer de lui substituer, après un examen minutieux de ce second fragment, une solution plus satisfaisante.

Un fait est certain, c'est que le second fragment doit être attribué, aussi bien que le premier, à Amalaire, et qu'il se rattache à une partie de l'*Expositio missae*. Si l'auteur n'a pas poursuivi dans la seconde partie de l'*Expositio* un but tout à fait semblable à celui de la première partie, ce n'est pas qu'il ait eu l'idée d'expliquer d'une façon différente ce qu'il avait déjà dit dans cette première partie, mais c'est plutôt afin de la compléter. Ainsi, dans le premier fragment qui correspond à la première partie de l'*Expositio*, Amalaire passe en revue les diverses parties de la messe, et il en donne la signification mystique, mais il n'entre pas dans le détail des cérémonies, de l'action de la messe. Sans doute, il nous dit que l'Introït se rapporte au chœur des prophètes annonçant la venue du

1. Gerbert, *op. cit.*, p. 153.
2. Cf. Mabillon, *Museum Italicum*, t. II, p. 42.

Digitized by Google

Messie, que l'épître représente la prédication de S. Jean Baptiste, le répons la vocation des apôtres et l'évangile la prédication de Notre-Seigneur ; mais il ne nous décrit pas ce qui dans le sacrifice de la messe se passe à l'épître ou à l'évangile ; il ne nous décrit pas non plus l'Introït, c'est-à-dire l'entrée de l'évêque accompagné de son cortège.

Dans le second fragment du manuscrit, qui correspond, ai-je dit, à une seconde partie de l'*Expositio*, il en est tout autrement : Amalaire entre ici, au contraire, dans de longs détails sur l'action de la messe. Il nous montre, par exemple, à l'épître, le sous-diacre montant à l'ambon, non pas au degré supérieur, qui est réservé au diacre pour la lecture de l'évangile ; puisque Jean, que le sous-diacre représente, et qui ne s'estime pas digne de délier les chaussures du Christ ne peut parvenir au même degré que le Sauveur. Continuant son commentaire, l'auteur nous montre à quel endroit le chantre doit chanter le répons, pour quel motif il peut prendre la place du sous-diacre, ou se placer plus bas ou plus haut. Il en est de même pour tout le reste du fragment : l'auteur entre dans les plus petits détails sur le rôle que jouent les divers ministres dans l'action de la messe. Nous pouvons donc considérer ce second fragment comme un complément naturel de la première partie de l'*Expositio missae.*

Nous pouvons aussi très facilement constater qu'il est bien de la même main que le premier. Les considérations mystiques exposées dans la première partie de l'*Expositio* forment la base des développements de la seconde partie. Ainsi, par exemple, l'épître est comparée à la prédication de S. Jean [1], et le répons [2] à la vocation des apôtres.

Une autre preuve que cette partie de l'expositio missae faisait bien suite à la première se trouve dans ce fait que nous y retrouvons les mêmes interpellations à l'adresse de Pierre de Nonantola : «... Si tibi placet isto modo non ascendat superius [3] ». « Ista, frater mi, exempla ideo posuimus [4] ».

Mais, pourra-t-on objecter, si ce second fragment appartient réellement à l'*Expositio missae* d'Amalaire, et s'il se rattache à la seconde partie de cette *Expositio*, comment se fait-il que nous ne

1. « De ascensione subdiaconi ad ambonem *quod subdiaconus officium Johannis significet* »

2. « De ascensione cantorum ad ambonem *quod idem cantor Christum imitetur vocantem chorum apostolorum* »

3. Cf. Gerbert, *loc. cit.*, p. 153

4. *Ibid.*

Digitized by Google

le trouvons pas annoncé dans le sommaire qui précède l'ouvrage ? Oui, sans doute la seconde partie de l'*Expositio* est passée sous silence dans le sommaire *tel que nous le trouvons habituellement en tête des Eclogae ;* mais dans le manuscrit de Zürich, il est bien clair que la seconde partie est annoncée par la phrase suivante : « QUALITER OCCURRAT CANTORUM OFFICIUM QUOD AGITUR AD MISSAM SIVE SUBDIACONI VEL DIACONI QUOD AGITUR IN PULPITE, sacramento Incarnacionis Christi, angelorum praedicacionis, passionisque necnon et resurreccionis ». Il est évident que cette phrase annonce la partie de l'exposition, où Amalaire commentant l'Ordre romain entrera dans le détail des cérémonies de la messe, et non pas la première partie, où il est à peine question du rôle des chantres et des lectures du diacre et du sous-diacre à l'ambon (*quod agitur in pulpite*).

Reportons-nous encore une fois aux termes mêmes de la lettre d'Amalaire à Pierre ; ne nous laissent-ils pas clairement entrevoir qu'Amalaire a eu l'intention de décrire dans son ouvrage la messe dans ses moindres détails ? « Scripsi, ut nostis, quo illos arbitrabar inmitari, qui in choro stant et cantant intrante episcopo in ecclesiam, ut postea in sequenti opere demonstrabitur : que consencientia esset nostro toto officio QUOD AGITUR IN MISSA, sive IN PSALLENDO sive IN SITU, sive in qualitate, sive in quantitate cum nostris autenticis quos omnis ecclesia colit ».

Nous sommes fondés, je l'espère, à poser dès maintenant les conclusions suivantes : les deux fragments du manuscrit de Zürich appartiennent à l'*Expositio missae* envoyée par Amalaire à Pierre de Nonantola, le premier fragment correspondant à une première partie de l'ouvrage, où Amalaire explique d'une façon générale les différentes parties de la messe, et donne à chacune une signification symbolique, le second fragment correspondant à une seconde partie de l'*Expositio*, où il reprend en détail les diverses cérémonies de la messe, explique le rôle joué par les ministres, fait un commentaire de l'Ordo romain.

***

Revenons maintenant à cette bizarre compilation connue sous le nom d'*Eclogae :* nous n'aurons plus de peine, je crois, à nous en expliquer la composition. Les *Eclogae* sont, selon moi, purement et simplement une compilation faite postérieurement à Amalaire, avec des morceaux pris un peu au hasard dans l'une ou l'autre partie de l'*Expositio missae*, et peut-être aussi dans le *Liber officialis*.

Digitized by Google

Je ne vois pas de meilleur moyen de prouver ce que j'avance que de procéder à l'examen de ces divers morceaux.

La préface d'abord : « capitula sequentis opusculi... usque ad calcem » appartient, nous l'avons vu, à l'*Expositio missae*. Le sommaire : « Illud vero intimandum... Dominus fecit discipulis suis in Emaus » appartient également à l'*Expositio*. Quant au chapitre « De romano ordine et de statione in ecclesia », on le considère comme provenant du *Liber officialis* [1]. La partie des *Eclogae* qui s'étend de l'Introït : « episcopus a laeva ingreditur » au chapitre « de sede episcopali » n'a été empruntée ni à la première partie de l'exposition, ni au livre III du *Liber officialis*. Le chapitre de « sede episcopali » est emprunté à l'explication des psaumes de S. Augustin, et nous le retrouvons à la fin du chapitre X, livre III, du *Liber officialis* [2]. En arrivant à ce qui dans les *Eclogae* concerne l'épître, il est extrêmement facile en même temps que curieux de constater comment le compilateur a composé ce chapitre en empruntant les éléments alternativement à la première et à la seconde partie de l'Exposition. Un petit tableau fera mieux voir ce mélange, on trouvera à peine quelques mots changés, quelques phrases laissées de côté. J'ai souligné les mots changés ou ajoutés dans les *Eclogae*, j'ai mis entre crochets les mots supprimés, et j'ai numéroté les mots dont l'ordre est interverti :

DE EPISTOLA [3].

Emprunts à la première partie de l'Expositio missae. *(fol. 78-83 du ms. de Zürich).*	Emprunts à la seconde partie de l'Expositio. *(fol. 83-87 du ms. de Zürich.)*
Christus enim minister fuit qui dixit : non veni ministrari sed ministrare ; Johannes nempe subminister, qui dixit : hic erat quem dixi [vobis], qui post me venturus est qui ante me factus est	qui non ascendit ad superiorem gradum.
	Emprunts à la seconde partie de l'Expositio.
	quem solus solet ascendere qui

1. Cette hypothèse est en somme très vraisemblable, mais il est bien possible aussi que le contraire se soit produit, et qu'Amalaire ait reproduit dans le *Liber officialis* un passage qui se trouvait peut-être dans l'*Expositio* et que nous n'y trouvons plus, par suite des lacunes du manuscrit de Zürich.

2. Nous pouvons répéter à propos de ce passage ce que nous venons de dire dans la note précédente.

3. *P. L.*, t. 105, col. 1321 et ss. et Gerbert, *op. cit.*, p. 151 et ss.

Digitized by Google

Evangelium lecturus est, *ut ostendatur se subministrum esse*, quia non est Johannes dignus solvere corrigia calceamentorum [ejus] cujus verba in eo leguntur. Cantor vero ascendere potest indifferenter. Ascendit superius quia Christus praelatus est Johanni, stat in eodem qui aestimabatur Johannes. Stat inferius, quia venit ab eo baptizari. Non *ascendit* superius qui responsorium cantat quam qui lectionem legit, sed *stat* in eodem loco et si ascendit superius secundum supradictos modos intelligitur.

Responsorium ideo dicitur eo quod uno cantante ceteri respondeant. Cantavit unus Christus, id est, vocavit Petrum et ceteros apostolos [et] Illi responderunt quia Christum imitati sunt et ideo responsorium convocationi apostolorum convenit. Ipse idem [qui inchoavit solus] solus versum cantat, quia Christus [qui apostolos vocavit] seorsum [et] pernoctans [et] solus orabat, sicut [scriptum est] in Evangelio [et egressus [ibat...] ipse autem erat pernoctans in oratione

Emprunts à la seconde partie de l'Expositio.

Diaconus cum ascendit ad legendum petit benedictionem ab episcopo et accipit evangelium de altari, et praecedunt ante eum duo candelabra et duo thuribula sive unum illud *quidem* quid significet [jam] dictum est [Redeamus et ad praepositum ordinem... deponuntur de manibus] [ipse] Diaconus vero stat versus ad meridiem ad quam partem viri solent confluere [diaconus] petit prius benedictionem ab episcopo : episcopus *dat* illi : Dominus sit in corde tuo et in labiis tuis [et] incensum quod ponitur in thuribulum [incensum ut bene nosti] orationem designat sanctorum,

Digitized by Google

unde dicit propheta « Dirigatur oratio mea sicut incensum in conspectu tuo. »

La suite du chapitre « de epistola », depuis « Diaconus dicit Dominus vobiscum », jusqu'à : « quapropter quando sacerdos », n'est plus empruntée textuellement à l'*Expositio missae*, mais se rapproche beaucoup par le sens de ce qui est dit au chap. 18. liv. III. du *Liber officialis*, depuis « salutante diacono, congruit ut omnis populus... » jusqu'à : «... qui dabant arundinem in manu Christi » [1] ; puis, à partir de « quapropter quando sacerdos » nous retrouvons les emprunts textuels à l'*Expositio*.

Emprunts à la 1ère partie de l'Expositio.	Emprunts à la 2de partie de l'Expositio.
	Quapropter quando sacerdos orat atque celebrat[ur] aliorum doctorum officia, baculos tenemus in membris ut ostendatur non difficile esse Christo per se docere populum suum. Quoniam ubi in promptu Christus loquitur, non ibi necesse habemus Petrum neque Paulum neque alium doctorem, quia ipse est unus magister qui in coelis est [Christus Dominus]

Le chapitre des *Eclogae* : « Cur sit diaconus in ambone versus ad meridiem » est emprunté complètement à la seconde partie de l'*Expositio missae*. Il en est de même du chapitre : « De exstinctione cereorum », où le compilateur des *Eclogae* a seulement omis le passage suivant : « verba sancti Evangelii quasi ipse doctor dicat :... non loquar quod est aperte dicere clauso... » Le Credo est également emprunté à l'*Expositio missae*, mais à la première partie.

Nous n'avons pas les moyens d'opérer la même vérification pour le reste des *Eclogae*, puisque nous n'avons de l'*Expositio missae* que des fragments très incomplets, et par conséquent nous ne pouvons savoir exactement dans quelle mesure le compilateur a utilisé les deux parties de l'*Expositio*. Il est facile de se rendre compte cependant que le chapitre : « de fractione oblatarum », a été emprunté à la première partie de l'*Expositio* : car il correspond parfaitement quant au sens au dernier paragraphe de la première partie du sommaire : « et fractio oblatarum... » En somme, la conclusion qui découle tout naturellement de ce que nous venons de

1. *P. L.*, t. 105, col. 1126.

Digitized by Google

dire, est celle-ci : les *Eclogae* ne sont que des extraits de l'*Expositio missae* (première et seconde parties) et peut-être aussi du *Liber officialis* [1], combinés sans ordre, souvent enchevêtrés et parfois abrégés.

***

Il est vraiment étrange, que le Dr Franz [2], qui persiste à nier l'identité des deux Amalaire, ait cru pouvoir trouver entre les explications du *Liber officialis* et celles de l'*Expositio missae*, des différences assez notables pour qu'il soit impossible d'attribuer ces deux ouvrages au même auteur [3]. « Que l'on compare par exemple, dit-il, l'explication donnée dans les *Eclogae* et l'explication donnée dans le *Liber officialis* des trois parties de l'hostie ; on voit que ces trois parties signifient, dans les *Eclogae*, le Christ et les deux disciples d'Emmaüs, Cléophas et Luc, tandis que dans le *Liber officialis* la signification est toute différente ». Franz voit également d'importantes divergences dans l'explication « de secreta », « de pace annuntiata », « de portatione cereorum », « De exstinctione cereorum », « de crucibus in Te igitur », entre les *Eclogae* et le *Liber officialis*. Mais il semble malheureusement avoir oublié ce qu'il a dit lui-même quelques pages plus haut : « *Amalaire n'est pas toujours conséquent dans sa nouvelle méthode* » [4]. Franz a en effet constaté que, dans le *Liber officialis*, les personnes comme les objets changent souvent de signification avec les différentes parties de la messe. C'est ainsi, par exemple, que les diacres représentent tantôt les prophètes, tantôt les disciples de Notre-Seigneur ; les sous-diacres représentent aussi bien les apôtres abattus de tristesse, que Joseph d'Arimathie ou les femmes au pied de la croix ; l'archidiacre représente également Joseph d'Arimathie. Il en est de même pour les objets. Le corporal qui représente avant la préface le linge dont se servit le Christ pour laver les pieds des apôtres, symbolise ailleurs l'intention pure ; le *sudarium* signifie quelque part l'affliction causée par la trahison de Judas, et en un autre endroit symbolise la peine qu'éprouvent les anges à soutenir les hommes.

Comment donc, peut-on s'étonner de trouver, dans deux ouvrages qui furent composés l'un une dizaine d'années après l'autre, des interprétations différentes d'un même fait, alors que dans le même ouvrage, le *Liber officialis*, on est en présence d'un symbolisme très

1. Cf. p. 316, n. 1.
2. *Op. cit.* p. 389.
3. *Ibid.*
4. « Amalar ist in seiner neuen Methode nicht immer konsequent. » *op. cit.*, p. 355.

Digitized by Google

fantaisiste et perpétuellement varié ? De quel droit M. Franz attribue-t-il ces deux ouvrages à deux auteurs différents, sous prétexte que l'on ne retrouve pas dans l'un les mêmes comparaisons que dans l'autre ? — Il me semble, au contraire, que cette variété dans le symbolisme est tout à fait caractéristique d'Amalaire. Et puis, s'il y a de légères différences, il faut bien convenir qu'il y a entre le *Liber officialis* et les *Eclogae* — qui ne sont que des débris de l'*Expositio missae* — de très frappantes ressemblances [1]. Il est vrai que cela n'embarrasse guère le Dr Franz, qui, plutôt que de se résoudre à accepter la seule solution satisfaisante, croit se tirer de la difficulté en concédant tout simplement que celui qu'il appelle Amalaire de Metz a connu et utilisé l'ouvrage d'Amalaire de Trèves [2] !

Nous avons vu, en énumérant les manuscrits des *Eclogae*, que deux d'entre eux, celui d'Erfurt (ms. 64) et celui de la Bibliothèque nationale (lat. 1248), tous les deux du Xe siècle, au lieu de donner en appendice le « Cruces in te igitur » donnent un épilogue en forme de lettre commençant ainsi : « Et tu Domine, mi reverentissime Pater... » et se terminant par ces mots : «... et refer Deo rationes per os tuum ». Mönchemeier, qui le premier a signalé et publié cet épilogue d'après le manuscrit d'Erfurt, a pensé que l'on se trouvait en présence de la dédicace de l'*Embolis* d'Amalaire à l'évêque Drogon. Pour nous, une telle hypothèse est inadmissible ; car il n'est pas douteux que cet épilogue est la conclusion de l'*Expositio missae*, écrite, comme cet ouvrage, en forme de lettre, et adressée à Pierre de Nonantola, ainsi que le laissent entendre les mots : « mi reverentissime pater ».

Nous espérons avoir démontré assez clairement, dans cette étude, que les *Eclogae* ne sont pas sorties des mains d'Amalaire telles que nous les avons ajourd'hui, qu'elles ne sont qu'une compilation faite postérieurement à Amalaire, et composée d'extraits de l'*Expositio missae* en deux parties, écrite vers 814, adressée à Pierre de Nonantola, et dont nous avons encore quelques fragments dans le manuscrit 102 de la bibliothèque de Zürich.

EMMANUEL FLICOTEAUX.

1. Il suffit de comparer par exemple le chap. 26. (livre III) du *Liber officialis* avec celui des *Eclogae* intitulé : « Quomodo stent ministri, episcopi, diaconi »

2. Franz, *op. cit.*, p. 393.

Digitized by Google

INVENTAIRE

DES

RÈGLES MONASTIQUES IRLANDAISES.

(Suite.)

XII. — RÈGLE DE SAINT KEVIN OU COEMGEN DE GLENDALOUGH (✠ 618).

Suivant Sir James Ware, il est probable que S. Kevin écrivit pour ses moines une règle à laquelle il est fait allusion dans sa *vie* où il est dit : « Il enseigna sa règle à ses moines [1] ». Fleming [2], O'Reilly [3] James Gammack [4] et Mgr J. Healy [5] croient de même pouvoir attribuer à S. Kevin de Glendalough une règle monastique, d'ailleurs perdue. Sur quelles preuves basent-ils cette croyance ? C'est ce qu'ils nous laissent ignorer. Ni dans la *vie* du saint du *Codex Salmanticensis*, ni dans les *vies* inédites des mss. Rawl. B. 485, B. 505 d'Oxford, V. 3, 4 de la Bibliothèque Marsh de Dublin, la paternité d'une règle ne lui est assignée.

Dans les actes tardifs et extrêmement suspects publiés par les Bollandistes « *ex ms. R. P. Hugonis Wardaei* », l'on trouve seulement, dans cet ordre d'idées, le passage suivant :

> « Ipse beatissimus Coemgenus praedictum suum monasterium et cetera viris probatae vitae et sanctitatis commendavit, constituens singulis religiosis officium suum [6] ».

Texte bien impuissant à nous fournir la preuve désirable.

---

1. Ware, *Writers of Ireland*, p. 22.
2. Fleming, *Collectanea sacra*, p. 438.
3. O'Reilly, *op. cit.*, p. XLII.
4. *Dictionary of Christian Biography*, Art. Coemgen, t. I, p. 590
5. J. Healy, *Ireland's Ancient Schools and Scholars*, p. 422.
6. *Vita*, cap. III ; *AA. SS. Boll.*, t. I de juin, p. 308 C. D.

Digitized by Google

XIII. — RÈGLE DE SAINT MOCHUTA OU CARTHACH DE RATHIN (✠636).

S. Mochuta est donné comme l'auteur d'une œuvre composite comprenant huit parties, qui traitent respectivement des devoirs des chrétiens en général, de ceux de l'évêque, du prêtre, de l'abbé d'une église, du confesseur *(anamchara = ami de l'âme)*, des moines, des culdées, sorte de clercs réguliers. La dernière section est intitulée : l'ordre du réfectoire. Ces règlements divers forment un poème en langue irlandaise de 135, 145 strophes ou même davantage, suivant les recensions.

Ussher signale la règle de S. Mochuta dans un codex, aujourd'hui inconnu, renfermant les règles de Colombcille, Comgall, Ailbe et le catalogue des saints irlandais [1]. O'Reilly dit avoir eu en sa possesion en 1820, un manuscrit de cette règle [2].

De nos jours, les manuscrits suivants en contiennent le texte :

1° Le *Leabhar Breac*, p. 261ᵃ-262ᵃ, célèbre ms. de la bibliothèque de l'Académie Royale d'Irlande, côté 23. P. 16, écrit au XIVᵉ siècle et consacré tout entier à la littérature religieuse.

2° Le codex H. 2. 16 (XIVᵉ siècle) de Trinity College à Dublin. C'est à ce ms. (col. 224-225) que Reeves a emprunté son texte de la Règle des Céli Dé [3].

3° Le codex H. 1. 11, fol. 125ᵇ, de la même bibliothèque ; ms. déjà décrit.

4° Le codex 23. N. 10 de l'Académie royale d'Irlande, p. 28 sq. Ici la règle est attribuée à Fothad na canoine, personnage qui mourut suivant les *Annales d'Ulster*, en 818. Ce texte est meilleur et plus complet que celui du *Leabhar Breac* [4]. Il sera publié bientôt, nous assure-t-on, dans les *Anecdota from Irish Manuscripts*, recueil des textes irlandais inédits publiés à Halle et à Dublin.

En 1864, l'*Irish Ecclesiastical Record* a donné, dans son premier volume (p. 112 sq.), une traduction de la règle de Carthach due probablement à O'Curry. Une traduction manuscrite d'O'Donovan est conservée à Trinity College [5].

---

1. Ussher, *Britan. eccl. antiquit.*, *Works*, t. VI, p. 483.
2. « This poem is in the collection of Irish mss. belonging to the assistant secretary to this society » (O'Reilly, *Transact. of the Ibernico-Celtic society*, t. I, part I, p. XLIII). O'Reilly était le sous-secrétaire en question.
3. Reeves, *The Culdees of the British Islands*, Dublin, 1864, p. 82 sq.
4. Voy. J. Strachan, *Contributions to the History of the Deponent Verb in Irish*, dans les *Transactions of the Philological Society*, 1891-1894, p. 516.
5. Abbott, *Catalogue of the Manuscripts of Trinity College Dublin*, Dublin and London, 1900, N° 1101.

Digitized by Google

XIV. — RÈGLE DE SAINT MOLAISSE OU LASERIAN DE LEIGHLIN (✠ 639).

Le septième auteur de règle signalé par le biographe de S. Ciaran est un saint Molaisse. Il a existé deux saints Molaisse, tous deux appelés aussi Laserian, l'un abbé de Devenish, dans le Lough Erne, mort dans la seconde moitié du VIe siècle, l'autre abbé et évêque de Leighlin (comté de Carlow), mort en 639 [1]. D'après la place occupée par S. Molaisse dans l'énumération de la *Vita Kiarani*, il est supposable que c'est S. Molaisse de Leighlin qu'avait en vue l'auteur de ce document.

Nous n'avons rien rencontré qui fût de nature à corroborer l'assertion qu'il émet.

XV. — RÈGLE D'ADAMNAN (✠ 704).

La huitième et dernière règle à laquelle fait allusion la *Vie de Ciaran* est la prétendue règle d'Adamnan.

Adamnan fut abbé de 679 à 704 du monastère d'Hy ou Iona, fondé par S. Columba. Rien dans l'histoire de ce cloître n'indique que le besoin se soit fait sentir d'un changement de règle, sur la fin du VIIe siècle. En tout cas, ce n'est pas Adamnan, le biographe et l'admirateur de S. Columba, qui eût osé entreprendre de changer la discipline établie par le vénéré fondateur. Il ne tenta qu'une innovation à Iona, celle d'y introduire la célébration de la fête de Pâques à la date romaine, et il échoua.

L'attribution d'une règle monastique à Adamnan repose sur la notion confuse que l'on eut de ses autres œuvres. Il est, semble-t-il, l'auteur des canons édictant des interdictions alimentaires du genre de celles que l'on trouve dans certains pénitentiels insulaires. Ces canons ont été publiés par Migne [2] et par Wasserschleben [3]. Les *Annales* [4], le *Martyrologe d'Oengus* [5] et d'autres ouvrages [6] attribuent encore à Adamnan une « loi », dont les dispositions auraient été arrêtées au synode de Birr, en 697, lors d'un séjour de l'abbé d'Iona en Irlande. Le texte de ces dispositions a été consigné dans le traité gaélique qui porte le titre de *Cáin Adamnáin* (Lex Adam-

1. Consulter le *Dict. of Christ. Biogr.*, au mot Laserian.
2. Migne, PL. t. LXXXVIII, col. 815.
3. Wasserschleben, *Die Bussordnungen der abendländischen Kirche*, Halle, 1851, p. 120 sq.
4. *Annals of Ulster*, A. D. 726, éd. Hennessy, p. 179. — *Annals of Tigernach*, éd. Wh. Stokes, dans la *Rev. Celt.*, t. XVII, 1896, p. 233.
5. *The Martyrology of Oengus*, éd. Whitley Stokes, London, 1905, p. 210.
6. Voy. *The Irish Liber Hymnorum*, t. II, p. 122, éd. Bernard et Atkinson, London, 1898.

Digitized by Google

nani), récemment édité par le Dr Kuno Meyer [1]. C'est à cette « loi » que font allusion les *Annales d'Ulster* dans cette mention de l'an 726 : « Renouvellement de la loi d'Adamnan [2] » et le *Chronicum Scotorum*, dans ce passage : « Adamnan vint en Irlande et donna au peuple la Loi des Innocents [3] ». Cette loi mit fin au service militaire des femmes irlandaises et édicta des mesures propres à préserver leur vie. Ni ce monument ni les *Canones Adomnani* n'ont, évidemment, quoi que ce soit de commun avec une règle monastique [4].

XVI. — RÈGLE DE COMMAN DE ROSCOMMON (✠ v. 742).

La vie de Comman, le fondateur de Roscommon, dans le comté de ce nom, est noyée dans une épaisse obscurité.

Sous l'année 779 les *Annales d'Ulster* donnent cette ligne : « La troisième loi ou *tribut*, de Comain... commence ». Les mêmes *Annales*, celles de Clonmacnoise et les Quatre Maîtres rapportent, aux environs de l'an 790, « la promulgation faite de cette loi aux trois divisions du Connaught » [5].

Toute donnée biographique manque sur ce saint [6]. C'est certainement de ces mentions annalistiques, où il ne s'agit que d'un tribut perçu dans le Connaught par les moines de Roscommon, que Ware [7] et James Gammack [8] ont tiré leur croyance à une règle écrite par Comman pour des moines.

XVII. — RÈGLE DE MAELRUAIN DE TALLAGHT (✠ 792).

Le *Leabhar Breac* renferme (fol. 9b-12b) un traité en prose datant de l'époque du moyen irlandais primitif, qui porte le titre : *Riagail na Celed-nde, ó Moelruain cecinit*, « la règle des Culdées tirée du poème que Maelruain composa. »

---

1. K. Meyer, *Câin Adamnâin (Anecdota Oxoniensia)*. Oxford, 1905.
2. *Annals of Ulster*, *loc. cit.*
3. *Chronicum Scotorum*. s. an., 693, éd. W. Hennessy (*Rer. Brit. Script.*), London 1866, pp. 112-113.
4. Quant à la loi ou règle de Dari, la religieuse, l'une des quatre grandes lois d'Irlande citées dans les *Annales*, le *Martyrologe d'Oengus* et ailleurs, elle se rapportait à un tout autre objet que la discipline monastique. Elle fut inspirée, comme la loi d'Adamnan, par la pitié, mais à l'égard des animaux. Le *Leabhar Breac* (fol. 38 b) porte : « Rule of Dari, the Nun, viz., not to kill cows ». Charles O'Conor l'a pourtant interprétée ainsi : « *Regula Monastica Darii, vel Monasterii Derrensis* » (Cf. *Chronicum Scotorum*, note de l'édit., p. 128).
5. *Annals of Ulster*, éd. W. Hennessy, p. 253, 273 ; *Annals of Clonmacnoise*, sub an. 790 ; *Four Masters*, éd. O' Donovan, t. I, p. 395.
6. Voy. *Dict. of Christ. Biogr.* au mot Comman.
7. Ware, *op. cit.*, p. 48.
8. *Dict. of Christ. Biogr.*, *loc. cit.*

Digitized by Google

Cette règle a été éditée par Reeves dans son mémoire sur les Culdées (p. 84 sq.). Cet ouvrage est plutôt destiné à des chanoines qu'à une communauté monastique. Les Culdées étaient en effet, nous l'avons dit, des clercs réguliers. On trouve dans cette règle des prescriptions curieuses relatives à leurs prières, leurs conversations, leurs confessions, leurs jeûnes, leurs ablutions, leurs récréations et leur sommeil.

La traduction anglaise qui accompagne le texte gaélique donné par Reeves est due à O' Donovan [1].

XVIII. — RÈGLE DE CORMAC MAC CULLENNAIN († 908).

Haeften a eu connaissance par les franciscains de Louvain d'une règle « metrice et hibernico idiomate conscripta [2] », portant le nom de Cormac Mac Cullennain, roi, évêque et martyr, mort en 908, ou, selon les Quatre Maîtres en 903.

O' Curry signale aussi ce poème de 56 lignes (14 strophes) [3], qui est actuellement conservé, en deux recensions, dans trois manuscrits déjà signalés :

1° 5100-4 de Bruxelles, p. 29 sq. (A^1)
2° 23. N. 10 de la R. I. A. p. 78, 79 (A^2)
3° 23. P. 3 de la R. I. A. fol. 14^b (B)

John Strachan a donné une édition de cette règle avec traduction anglaise, en 1905 [4]. Selon cet éditeur, l'attribution traditionnelle à Cormac peut-être considérée comme exacte, la langue de ce poème étant substantiellement le vieil irlandais et le nom de Cormac étant placé en tête des trois exemplaires [5].

Cette règle est presque toute en généralités morales et en amplifications poétiques; à peine quelques strophes traitant plus spécialement du silence (ch. 4), de la pénitence (6) et de l'abstinence (8, 9, 11) indiquent-elles que le poème a été écrit pour des ascètes de profession.

Il nous reste à passer en revue six règles que nous n'avons pu faire entrer dans la classification chronologique qui précède, leur date précise étant inconnue.

---

1. Reeves, *Culdees*, p. 7.
2. Haeften, *Disquisitiones monasticae*, t. I, p. 84.
3. O' Curry, *Manuscript Materials*, p. 375.
4. J. Strachan, *Cormac's Rule*, dans *Ériu*, t. II, p. 62-68.
5. J. Strachan, *loc. cit.*, p. 62.

Digitized by Google

XIX. — LA RÈGLE DES MOINES GRIS (RIAGUL NA MANACH LIATH).

C'est une très courte pièce de 10 strophes en vieil irlandais, très décousues. Elle a été éditée, d'après le seul manuscrit connu (23. P. 3, R. I. A., fol. 13[d]) par John Strachan, qui s'est borné à reproduire le texte en suggérant quelques corrections [1].

XX. — LA RÈGLE D'ECHTGUS HUA CUANAIN, DE LA COMMUNAUTÉ DE ROSCREA.

Cette règle métrique de 84 strophes se trouve dans le ms. 5100-4 de Bruxelles (p. 16 sq.) de la main du convers Michel O' Clery [2]. Elle commence ainsi :

> A dhuine, nach creit[i]far coir | in fleidh caithe *'con* altoir (O homme qui ne crois pas correctement à la fête de celui que tu reçois en partage à l'autel).

Elle est inédite.

Ross cré (auj. Roscrea), dans le comté de Tipperary, fut fondé par S. Cronan, au VI[e] siècle. Il nous a été impossible d'identifier le prétendu auteur de cette pièce, Echtgus hua Cuanain [3].

On ne connaît pas d'autre exemplaire que celui de Bruxelles.

XXI. — REGULA CUJUSDAM PATRIS AD MONACHOS.

XXII. — REGULA CUJUSDAM PATRIS AD VIRGINES.

Nous nous occupons de la *Regula cujusdam patris ad monachos* et de la *Regula cujusdam ad virgines*, à cause des attaches réelles qu'elles ont avec la règle de S. Colomban et aussi en raison des attributions fautives à des abbés irlandais dont elles ont été, toutes deux, l'objet.

O. Seebass a montré que la *Regula cujusdam patris ad monachos* était étroitement apparentée à la *Regula monachorum* ainsi qu'à la *Regula coenobialis* de Colomban [4]. Mais, est-ce la règle anonyme qui est postérieure aux deux autres et en dépend? C'est ce qu'il est plus difficile de préciser. En tout cas, elle se rattache très intimement aux traditions monastiques insulaires [5] et n'a subi en aucune

1. J. Strachan, *Two Monastic Rules*, dans *Ériu*, t. II, p. 229.
2. Voy. la préface du *Martyrology of Gorman*, éd. Wh. Stokes, London, 1895, p. X.
3. M. Whitley Stokes nous fait savoir qu'il n'a pas réussi davantage de son côté.
4. O. Seebass, *Ueber Columbas Klosterregel*, Dresden, 1883, p. 60 sq.
5. Citons l'interdiction de la monture et du véhicule dans les voyages (cap. XXI) ; la distribution de l'Office divin (cap. XXX).

Digitized by Google

façon l'influence de la règle de S. Benoît. Ce n'est pas le cas de la *Regula ad virgines*, qui, elle, est aux trois-quart bénédictine et pour un quart seulement, pourrait-on dire, celtique. On ne peut donc prétendre, comme l'a fait Brockie, assigner à ces deux règles un seul et même auteur [1]. Selon lui, cet auteur serait S. Columba d'Hy, hypothèse que Seebass n'a pas eu de peine à renverser. L'opinion de Calmet qui voit dans la *Regula ad monachos* la règle de Bangor, écrite par S. Comgall [2], n'est pas plus solide. Hugues Ménard avoue plus ingénument ignorer complètement le nom de l'auteur de cette règle [3].

On peut toutefois penser qu'elle fut destinée à un monastère situé non loin de la mer et dans une région montagneuse ou qui avait des fondations en de tels lieux. La troisième « abrenuntiatio » requise au ch. XV embrasse, en effet « quaecumque videntur, sive in caelo, sive in terra, sive in mari » [4], et, au ch. XXII, il est dit : « in montanis modicum lactis permittimus cum aqua mixtum ». Au surplus, des prescriptions comme les suivantes : « Sorores igitur raro videndae sunt et frequenter loqui ad eas velle prohibemus... Beneficia tamen et munificentia praestare illis ex toto corde praecipimus, quoniam sunt membra Christi et matres Domini; et per *Virginem* nos redemit Christus », et le reste [5], donnent à penser que la communauté d'hommes pour laquelle la règle fut édictée faisait partie d'un monastère double ou, du moins, était établie en connexion avec un cloître de vierges situé dans le voisinage.

Nous ne sommes pas en mesure de pousser plus avant nos recherches sur l'origine de cette règle.

Ces deux règles latines anonymes figurent dans l'exemplaire du *Codex regularum* de S. Benoît d'Aniane, de Saint-Maximin de Trèves, aujourd'hui à Munich, sous la cote : lat. 28118, que l'on date de la première moité du IXe siècle [6]. S. Benoît les a mises à contribution dans sa *Concordia*. Elles se trouvaient aussi à la Bibliothèque de Fulda, au IXe siècle [7].

---

1. Brockie, *Codex regularum*, p. 220 sq. La préface est reproduite dans Migne, PL. t. LXVI, col. 187.
2. Calmet, *Commentario sopra la regola di S. Benedetto*, Arezzo, 1751, t. II, *Osservazioni critiche sopra le regole dei Monaci e dei Canonici* p. 375-376.
3. Cf. PL., t. CIII, col. 714.
4. Ces mots, il est vrai, rendent un son scripturaire; mais cela n'empêche pas de leur assigner le sens précis que nous leur reconnaissons ici.
5. *Regula*, cap. XVIII.
6. H. Plenkers, *Untersuchungen zur Ueberlieferungsgeschichte der ältesten lateinischen Mönchsregln*. München, 1906, p. 9.
7. G. Becker, *Catalogi bibliothecarum antiqui*, p. 30.

Digitized by Google

Toutes deux ont été éditées par Holsten, Brockie et Migne [1].

On peut, croyons-nous, plus facilement dissiper les obscurités qui enveloppent les origines de la *Regula cujusdam patris ad virgines.*

Comme nous l'avons dit, Brockie prétendit que l'auteur de cette règle fut S. Columba d'Hy, qui, affirmait-il, « pro sanctimonialibus feminis coenobia condidit. » Si nous consultons Reeves, le clairvoyant éditeur de la *Vita Columbae* d'Adamnan, nous voyons, au contraire, que le saint n'a fondé ou dirigé aucun monastère de femmes [2]. Mais l'opinion de Brockie peut se réfuter à l'aide des propres constatations de Brockie lui-même, qui reconnaît que la *Regula* contient maintes dispositions empruntées à la règle de S. Benoît, dont assurément Columba n'eut pas connaissance, et à la règle de S. Colomban, qui lui est postérieure [3]. On doit, ici encore, admirer la sagesse avec laquelle Hugues Ménard formule son sentiment sur ce traité : « Ejusmodi regulam, nihil aliud esse quam regulam Sancti Benedicti ad usum sanctimonialium accomodatum... Cum autem multi fuerint nomine *servi Dei* nuncupati, quis illorum hujus Regulae scriptor fuerit non constat : videtur tamen non multo post sancti Gregorii magni tempora vixisse. [4] » C'est bien, en effet, vers ce temps et en Gaule qu'il faut rechercher l'auteur de la *Regula cujusdam patris ad virgines.*

Dans les pages qu'il a consacrées à cette règle dans sa dissertation sur la règle de S. Colomban, Seebass a fait un heureux rapprochement entre le ch. VI qui prescrit aux vierges de faire chaque jour une triple confession de leurs manquements à leur abbesse et une pratique identique usitée à Faremoutiers au temps de la fondatrice du lieu, Ste Burgundofare [5]. Toutefois, Seebass n'a pas songé à tirer un meilleur profit de cette constatation. Il ajoute simplement, au sujet de la règle anonyme, que, d'après les éléments qui entrent

1. Migne, PL., t. LXVI, col. 987 sq.

2. Brockie *Observatio critica :* «... Occidentales insulas, ubi sanctus Columba pro sanctimonialibus feminis coenobia condidit. » (PL. t. LXXXVIII. col. 1053-1054). Au contraire Reeves note dans son éd. de la *Vita Columbae* d'Adamnan, p. 165 : « We have no record of any conventual establishment for women in connexion with the columbian rule. »

3. Au reste, il est manifeste, comme le remarque Seebass (*Ueber Columbas Klosterregel*, p. 62) que les règles *ad monachos* et *ad virgines* ne peuvent avoir un auteur commun. Comment croire, en effet, que le législateur monastique, qui se contente de condamner au cachot le moine coupable, eût infligé aux religieuses des châtiments tels que les *percussiones palmarum* et le *flagellum* (Cf. *Reg. cuj. patr. ad mon.*, cap. IV, VI, VII, VIII ; PL. t. LXVI col. 989 sq. — *Reg. cuj. patr. ad virg.*, cap. XII, XX, PL t. LXXXVIII, col. 1063. 1068).

4. Ménard, *Concordia regul.*, *praef.* ; PL. t. CIII, col. 714.

5. O. Seebass, *loc. cit.*

Digitized by Google

dans sa composition, on peut supposer qu'elle fut écrite au VIIe ou au VIIIe siècle pour un monastère gaulois déjà ouvert aux usages bénédictins, mais qui pourtant subissait encore l'influence de Luxeuil. Essayons de préciser davantage.

Remarquons tout d'abord que le texte de la *Vita Burgundofarae*, tel que l'a établi Br. Krusch, marque bien que la triple confession journalière était prescrite par la règle même du lieu : « Erat enim consuetudinis monasterii *et regulae*, ut ter in die per confessionem unaquaque earum mentem purgaret » [1]. Or, la *Regula cujusdam ad Virgines* est la seule règle de l'époque qui prescrive pareil usage [2], c'est donc vraisemblablement, est-on amené à croire tout de suite, cette règle que l'on suivait à Faremoutiers. Tout ce que l'on sait des relations de Burgundofare avec les moines de Luxeuil, promoteurs de la confession fréquente dans les cloîtres, est de nature à consolider cette hypothèse.

Mais quel fut l'auteur de la règle de Faremoutiers ? Il n'est pas, croyons-nous, impossible de le découvrir. Il suffit de se reporter au passage suivant de la *Vie* de S. Eustase de Luxeuil, relatif à l'établissement de Faremoutiers :

> « ... Monasteriumque Christi virginum supra paternum solum inter fluvios Mugram et Albam aedificat [Eustasius] fratresque, qui aedificandi curam habebant, deputat ; germanumque puellae [Burgundofarae] Chagnoaldum et Waldebertum, qui ei postea successit, *ut regulam doceant*, decernit [3] ».

On voit par ces lignes que Chagnoald, futur évêque de Laon, et Walbert, qui devait succéder à Eustase, furent chargés par celui-ci d'enseigner une règle aux religieuses de Faremoutiers. Quelle fut cette règle ? Jonas, le biographe d'Eustase, ne le dit pas, mais nous allons tâcher de suppléer à son silence. Selon toute apparence, ce fut Walbert, religieux particulièrement versé dans les questions de discipline ecclésiastique, d'une doctrine exubérante et qui régla l'observance de plusieurs autres cloîtres d'hommes et de femmes, qui assuma principalement cette mission d'enseignement [4]. En ce

1. Jonas, *Vita Columbani discipulorumque ejus*, II, 19 ; *M. G. H. SS. Rer. Merov.*, t. IV, p. 139.

2. La *Reg. coenobialis* de S. Colomban (cap. I ; PL. t. LXXX, col. 216), et la règle de S. Donat (cap. XXIII, PL. t. LXXXVII, col. 282) semblent ne prescrire qu'une seule confession par jour.

3. Jonas, *Vita Columb. discipulorumque ejus*, II, 7e éd. ; Br. Krusch, p. 121.

4. « Vir omnium fama laudabilis eximiaeque sanctitatis, et in ecclesiasticis disciplinis non mediocriter eruditus, bonitate ac pietate caritateque praecipuus, exuberans doctrina..., cum... et monasteria virorum et mulierum Christi *ex ejus norma* affatim conderentur... » (*Vita Salabergae*, 12 ; Mabillon, *AA. SS. O. S. B.* 2e s. p. 426).

Digitized by Google

temps-là, l'instituteur monastique, au lieu de choisir pour une nouvelle fondation une règle préexistante, constituait souvent une règle nouvelle à l'aide d'éléments empruntés de divers côtés. C'est ce que fit Donat de Besançon, vers 655, pour les religieuses de Jussans [1]. Walbert, dont on signale la compétence, en fait d'institutions monastiques, dut agir de la sorte et la règle qu'il enseigna à Faremoutiers fut le fruit de son expérience et de sa propre composition, ce fut une règle bénédictino-colombanienne, conforme à l'esprit de ses futures réformes, bref, ce fut notre *Regula ad virgines*.

Nous savons, d'ailleurs, que Walbert aida pareillement Ste Salaberge à fonder son premier monastère aux environs de la ville de Langres, puis à le tranférer à Laon, et qu'il travailla avec la sainte à l'organisation matérielle et disciplinaire du nouveau cloître [2]. Il ne serait donc pas impossible qu'il ait pourvu les filles de Salaberge de la même règle qu'il avait auparavant donnée aux filles de Burgundofare. Il n'est aucun détail de l'organisation de ces maisons, telle qu'elle nous apparaît dans les *vies* des deux saintes qui soit en désaccord avec les dispositions de la *Regula ad virgines* [3]. Il y a même plusieurs points de concordance évidents [4] ; mais, hormis la triple confession signalée dans la *Vita Burgundofarae*, les observances mentionnées se retrouvant également dans d'autres règles, il y aurait témérité à leur accorder une valeur critériologique formelle en faveur de notre opinion.

Quant à la part très large faite dans la règle à l'élément bénédictin, elle ne peut point surprendre, si l'on songe aux changement survenus, au cours du VIIe siècle, dans la discipline de Luxeuil et des monastères placés sous son influence. La règle de S. Colomban ne tarda pas à être jugée incomplète et trop rigoureuse, surtout pour les femmes. La règle de S. Benoît, plus positive, plus modérée, plus pratique, s'introduisit sans effort dans les monastères même de fondation colombanienne. Elle y fut d'abord jointe, pendant quelque temps, à la règle de Colomban, avant de la sup-

1. Il tira sa règle de celles de S. Benoît, de S. Césaire d'Arles et de S. Colomban.

2. *Vita Salabergae, loc. cit.*

3. La *Vita Salabergae* (c 22 et 24, p. 430, 431) rapporte que l'abbesse avait coutume de faire la cuisine à son tour pour les sœurs, or la *Reg. cuj. ad virg.*, c. XII, n'exempte pas l'abbesse de cette fonction, tandis que la *Regula Donati* porte, c. LXVIII ; « Sorores sibi invicem serviant. Qui omni ministerio corporali, tam in coquina, vel quidquid quotidianum exegerit usus, vicibus sibi, *excepta matre*, seu praeposita, succedere debent. »

4. Comparer : *Vita Burgundofarae*, 7. (Mabillon, p. 442) et *Reg. cuj. ad virg.*, c. XVII, col. 1066 ; *Vita Burg.*, 10, p. 445, et *Reg. c. ad virg.*, c. XXI, col. 1068.

Digitized by Google

planter complètement. Or, on ne saurait trouver un monument plus caractéristique de cette phase intermédiaire de la discipline monastique au VIIe siècle que la *Regula ad virgines*, formée de la combinaison textuelle des deux règles en présence. Si l'on admet de plus, comme cela paraît ressortir de documents contemporains, que ce fut justement Walbert qui, une fois abbé de Luxeuil, fut le premier artisan de la mitigation de la règle de Colomban par celle de S. Benoît [1], il semble que l'on doive être encore plus porté à reconnaître en lui l'auteur de la règle anonyme *ad virgines*.

XXIII. — REGULA MAGISTRI.

Cette règle, composée par un auteur de la fin du VIIe siècle ou du commencement du VIIIe, qui emprunta largement à la règle de S. Benoît et beaucoup plus discrètement à celle de S. Colomban, aurait été destinée, selon M. Malnory, à un *monasterium Scottorum* d'Alsace, fondé par un descendant du duc Ethicon [2]. C'est, sans doute, le monastère d'Honau que le critique a ici particulièrement en vue [3]. Il se base, pour justifier son hypothèse sur la mention faite, dans la règle, de S. Eugénie [4], dont le culte était répandu en Alsace, puis sur l'importance accordée aux équinoxes dans l'organisation de l'office divin [5], aux bénédictions [6], aux signes de croix [7], à la confession [8], aux jeûnes jusqu'à none et vêpres, aux jeûnes chroniques [9], pratiques en honneur chez les Scots.

Nous avouons que ces indices ne nous peuvent conduire qu'à

1. « Quod praecipuum est, duo sunt pro certo habenda, hoc est Benedicti cum Columbano foedus Luxovii in Gallia *medio Waldeberto* a primisque hujus annis, initum esse, etc. », dit A. Malnory (*Quid Luxovienses monachi discipuli Sancti Columbani ad regulam monasteriorum atque ad communem Ecclesiae profectum contulerint*, Parisiis, 1894, p. 26). Cette assertion de Malnory repose principalement sur le texte suivant de la *Vita Salabergae*, 7. p. 425 : « Hujus [Waldeberti] tempore per Galliarum provincias agmina monachorum et sacrarum puellarum examina non solum per agros, villas, vicosque atque castella, verum etiam per eremi vastitatem ex regula dumtaxat beatorum patrum Benedicti et Columbani pullulare coeperunt. » — Hauck a contesté que « hujus temporis » fût l'équivalent de « medio Waldeberto » (*Kirchengeschichte Deutschlands*, Leipzig[4], 1904, t, I, p. 308 n. 3). Cependant, si l'on veut bien rapprocher ces lignes de la *Vita Salabergae* du passage du § 12 de la même *vie* (p. 426) que nous avons cité plus haut, on verra que Malhory n'a pas sollicité son texte.

2. A Malnory, *Quid Luxovienses monachi...*, p. 41.

3. Cf. Hauck, *Kirchengeschichte Deutschlands* t. I, p. 305.

4. *Regula magistri*, PL, t. LXXXVIII, col. 1052 B.

5. *Ibid.*, c. 1003 A.

6. *Ibid.*, c. 964 sq.

7. *Ibid.*, c. 963 D, 964.

8. *Ibid.*, c. 1030 A. B.

9. *Ibid.*, c. 997 C.

Digitized by Google

une très aléatoire conjecture, terme que M. Malnory lui-même a d'ailleurs à peine voulu dépasser. De son côté, le Dr H. Plenkers dit n'avoir pas encore pu réussir à découvrir la provenance de cette règle [1].

XXIV. — RÈGLE DE SAINT DECLAN.

Au verso du fol. 227 du MS. 5100-4 de la Bibliothèque Royale de Bruxelles, Michel O'Clery a écrit : « *Authores Regularum. Regula S. Declani, Vita ipsius, c. 21, etc.* » Suivent les références aux passages des vies de S. Coemgen et Molua où il est également question des règles de ceux-ci.

Il est impossible de classer chronologiquement S. Declan. C'est l'un de ces évêques de Munster dont les hagiographes du sud de l'Irlande ont, au XIe ou XIIe siècle, considérablement reculé l'existence afin de faire croire à l'introduction du christianisme dans le sud avant l'arrivée de S. Patrice et, par là, de faire échec, dans une certaine mesure, aux prétentions de la métropole d'Armagh [2].

Cette manœuvre rend suspectes les allégations contenues dans les actes de S. Declan. C'est au ch. V que se trouve l'indication d'une règle de ce saint, relevée par O'Clery. Le biographe y rapporte les origines du monastère et de la cité d'Ardmore (baronnie de Decies with Drun, comté de Waterford), et s'exprime ainsi :

> « Beatissimi sanctissimique pontificis Declani audita sanctitatis fama, plurimae de diversis Hiberniae regionibus turbae venerunt ad eum, et se tradiderunt corpore et anima Christo *sub jugo sanctissimi Declani regulae.* »

Et un peu plus loin :

> « Multa jam millia habitus (i. e. *eorum qui habitum monasticum assumpserant*) utriusque sexus in illis plurimis locis sub cura et *regula* sanctissimi patroni Declani in vita felicissima vixerunt [3] ».

L'époque de ces événements est fixée dans le passage suivant:

> « Interea gloriosissimus archiepiscopus Patritius, missus a Caelestino Papa, venit in Hiberniam... [4] ».

---

1. H. Plenkers, *Untersuchungen zur Ueberlieferungsgeschichte der ältesten lateinischen Mönchsregeln*, München, 1906, p. 51.
2. J. H. Todd, *St Patrick Apostle of Ireland*, Dublin, 1864, p. 251. — Cf. *Dict. of Christ. Biogr.* art. Declna.
3. *Vita S. Declani*, § 37, 38 ; *AA. SS. Boll.* t. V, de juillet, p. 600F-601 A.
4. *Ibid.*, p. 601 A.

Digitized by Google

Ces actes mythiques [1] et tardifs de S. Declan, extraits d'un manuscrit de Louvain collationné avec un manuscrit du couvent de Saint-Isidore, à Rome, sont les seuls que nous possédions [2].

En dehors des règles monastiques proprement dites, l'ancienne littérature irlandaise ne manque pas de textes qui jettent un jour instructif sur la vie des moines insulaires, telles, par exemple, les pièces intitulées : *Ainmchairdes Manchain Léith* [3] et *Comad Machin Léith* [4], tel le *Testament de Coeman pour l'école de Sinchell de Cell Archid* [5]. Ces textes, et d'autres en nombre considérable encore inédits, ne rentraient pas dans le champ précis de notre examen. Quant aux règles latines dont la provenance a été discutée en dernier lieu, on sait que le Dr Heribert Plenkers en doit donner de nouvelles éditions dans le *Corpus scriptorum ecclesiasticorum* de l'Académie de Vienne.

Farnborough. D. L. GOUGAUD.

---

1. Cf. *Boll. loc. cit., com. praev.*, p. 593.
2. Cf. Duffus Hardy, *Descriptive Catalogue of Materials relating to the History of Gr. Britain and Ireland*, London, 1862, t. I, part I, p. 186-187.
3. Dans le ms. 23. N. 10, p. 89 de l'Acad. roy. d'Irlande ; pièce inédite.
4. Édité par K. Meyer, d'après le ms. 23, N. 10, p. 95, dans *Ériu*, t. 1, p. 38-40.
5. Texte et traduction, d'après le ms. bodléien Rawl. B. 512, fol. 39a, dans les *Hibernica Minora* de K. Meyer (*Anecdota Oxoniensia*. — Oxford, 1894, p. 41-42). Cf. W. Stokes, *Tripart. Life*, p. XVIII.

Digitized by Google

TROIS TRAITÉS INÉDITS
SUR LES FLAGELLANTS DE 1349.

L'histoire du mouvement religieux qui se traduisit surtout au milieu du XIVe siècle par l'apparition et la rapide extension de la secte des Flagellants est, on peut le dire, assez bien connue, grâce aux recherches érudites de MM. Ch. Lechner [1], Paul Frédéricq [2], Haupt [3], Runge, Schneegans et Pfannenschmidt [4]. Il ne faut pas songer à modifier l'exposé qu'ils en ont fait ; tout au plus pourra-t-on éventuellement compléter leurs renseignements par quelque nouveau texte ou quelque nouvelle référence. C'est le cas pour les documents que je vais signaler ; ils ne jettent pas un nouveau jour sur l'histoire des Flagellants ; ils ont cependant l'avantage de confirmer des faits déjà connus, et surtout celui de montrer l'intérêt que ce mouvement excita dans le clergé de notre pays.

C'est à la récente publication du catalogue des manuscrits de l'hôpital de Cues faite par le Dr Marx, professeur au séminaire épiscopal de Trèves, que je dois la bonne fortune d'avoir mis la main sur des textes laissés jusqu'ici dans l'ombre.

Le codex 64 de l'importante collection du cardinal Nicolas de Cuse est un recueil de mélanges, écrits par différentes mains au XVe siècle. Six de ces pièces ont trait aux Flagellants :

N° 18. f. 202-202v. *Dicta decani Curtracensis mag. Egidi de Feno mag. in theologia in quodam sermone ad populum.*

N° 19. f. 202v-203v. *Dicta a domino preposito Yprensi mag. Alardo que primo scripsit.*

---

1. *Das grosse Sterben in Deutschland in den Jahren 1348-1351.* Innsbruck, 1884 ; *Die grosse Geisselfahrt des Jahres 1349* (*Histor. Jahrbuch*, t. V, 1884, pp. 443-462).

2. *De Secten der Gesselaers en der Dansers in de Nederlanden tijdens de XIVe eeuw.* (*Mémoires de l'Acad. royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique*, t. LIII, 1897, 62 p. in-4°.)

3. *Real. Encyklopädie für protest. Theol. und Kirche*, 3e éd., t. VI, p. 436-441.

4. *Die Lieder und Melodien der Geissler des Jahres 1349 nach der Aufzeichnung Hugo's von Reutlingen ;* Nebst einer Abhandlung über die italienischen Geisslerlieder von Dr Phil. Heinrich Schnecgans und einem Beitrage zur Geschichte der deutschen und niederländischen Geissler von Dr Heimo Pfannenschmidt... herausgegeben von Paul Runge. Leipzig, Breitkopf, 1900, VIII-222 p., gr. in-8°.

Digitized by Google

N° 20. f. 203v. *Incipit tractatus prefati magistri in theologia super predictis.*

Inc. Humanum ingenium quodam lumine speciali...

f. 210. ...graciarum actio et honor et imperium per infinita secula seculorum. Amen.

Explicit tractatus magistri prefati, c'est-à-dire de Gilles de Feno.

N° 21. f. 210. *Hic incipiunt quedam replicata a predicto magistro Alardo preposito Sancti Martini Yprensis seu dicta in supra dicto tractatu.*

Inc. Quoniam, ut dicit Gregorius Damascenus (corr. sur la ligne : Nazenzenus), discere est optabile

f. 216. ut veritas salutis dubiis clarius innotescat.

Expliciunt replicata magistri Alardi prepositi Sancti Martini Yprensis contra dicta magistri predicti in suis argumentis et eorum solucionibus dubitantis que ab ipso ordinata eo fine quo sepius est declaratum.

N° 22. f. 217-218v. Traité anonyme sur les Flagellants.

Inc. Cum inauditum quoddam de novo sit ortum

f. 218v. Exp... superat et regnat per secula cuncta. Amen.

N° 23. f. 218v-219v, Bulle de Clément VI contre les Flagellants, du 20 octobre 1349, adressée à l'archevêque de Mayence et à ses suffragants [1].

Comme on le voit par cette rapide indication, le codex de Cues contient une série de documents sur les Flagellants, dont les principaux sont les *Dicta* du doyen de Courtrai, Gilles *de Feno*, et la réponse du prévôt de St-Martin d'Ypres, maître Alard. C'est en somme le résumé d'une discussion entre deux dignitaires ecclésiastiques d'une même région sur le sujet qui passionnait les foules en 1349. Car, en dépit des titres placés en tête des divers traités, deux appartiennent au doyen de Courtrai et deux au prévôt d'Ypres : ce sont des *Dicta* et des *Replicata*. Le sermon de Gilles *de Feno* souleva des contradictions, et le prévôt d'Ypres formula des objections ; le doyen de Courtrai répondit à l'attaque et le prévôt d'Ypres répliqua.

Ces petits traités étaient inconnus, ou, pour parler plus juste, étaient restés dans l'oubli, car le premier, celui du doyen de Courtrai avait déjà été signalé au XVIIe siècle. Grâce à l'obligeance du

1. *Verzeichniss der Handschriften-Sammlung des Hospitals zu Cues.* Trier, 1905, p. 73.

Digitized by Google

Rév. M. Dingels, recteur de l'hôpital de Cues, j'ai pu obtenir, par l'intermédiaire du ministère de l'Intérieur, communication du manuscrit à domicile et l'étudier à loisir. Je prie ceux qui ont bien voulu me rendre service d'agréer ici l'expression de ma sincère gratitude.

Je n'ai reproduit que le texte des *Dicta* de Gilles de Feno et d'Alard de Denterghem, pour la raison qu'ils sont le résumé de leurs traités, et l'opuscule de l'anonyme. Les développements donnés dans les deux traités ne sont que les raisons théologiques en faveur de leurs conclusions et ils ne fournissent pas de nouveaux renseignements. Le manuscrit de Cues présente une transcription pleine d'abréviations et les incorrections n'y font pas défaut.

I

GILLES VAN DER HOYE *(de Feno)*, DOYEN DE N.-D. A COURTRAI.

Gilles *de Feno* n'était pas un inconnu pour moi ; plus d'une fois je l'avais rencontré dans les documents du Vatican et dans l'un ou l'autre texte relatif à Courtrai. Je voulus faire plus ample connaissance avec lui. Malheureusement la *Biographie nationale* de Belgique, comme les anciens ouvrages de Sanderus, Foppens, Paquot et autres l'ignorent totalement. Le Répertoire de M. le chanoine Ulysse Chevalier me fournit quelques excellentes références et je fus mis sur une bonne piste. Budinsky [1], Fabricius [2], Tanner [3], dépendent tous trois de Pitsaeus. Celui-ci fait de notre auteur un anglais et l'accable d'éloges selon les habitudes d'auteurs d'histoire littéraire de son temps. D'après lui Gilles *de Feno* étudia à Oxford et à Paris et dut mourir à Oxford. Parmi les nombreux écrits qu'il composa vraisemblablement, il n'en cite que deux : *Contra flagellatores* Lib. I, conservé à Oxford, au collège de Balliol, et *De vegetabilibus et plantis* Lib. I. Il aurait vécu vers 1350 [4]. Tanner répète ces renseignements ; il ne fournit qu'un seul nouveau détail, c'est que le « contra flagellatores », conservé au collège de Balliol (Bale. X, 48), a pour incipit : « In quodam ser-

1. *Die Universität Paris und die Fremden an derselben im Mittelalter.* Berlin, 1876, p. 76.
2. *Bibliotheca latina.* Florence, 1858, t. I, p. 21.
3. *Bibliotheca Britannico-Hibern.* Londres, 1748, p. 289.
4. *Relationum historic. de rebus Anglicis*, t. 1 (de illustr. Angliae scriptor.). Paris, 1619, et 1623, p. 468.

Digitized by Google

mone ad populum » [1]. Pits, Tanner et ceux qui les ont suivis se sont trompés sur la patrie de Gilles *de Feno*. Un anglais de sa valeur aurait certainement au milieu du XIVe siècle occupé un bénéfice quelconque dans sa patrie, or, ni dans les suppliques papales, ni dans les registres des bulles il n'y pas de trace de ce personnage [2]. Ce n'est qu'un argument négatif, il est vrai, mais qui est corroboré par d'autres témoignages positifs. Gilles *de Feno* occupa des charges ecclésiastiques dans notre pays, et, comme j'aurai l'occasion de le montrer, il était originaire de la Flandre, et probablement de Hulst. Je vais essayer de reconstituer sa biographie.

La première fois que je rencontre Gilles *de Feno*, c'est le 22 février 1335 ; il est appelé maître Gilles *de Faeno*, sans désignation de diocèse, et il reçoit de Benoît XII un canonicat avec expectative de prébende à St-Pierre de Lille [3]. Le 27 septembre 1343, alors qu'il est en possession d'une prébende à Lille, il est cité comme maître ès arts, ayant lu deux cours en théologie, appartenant au collège de Sorbonne à Paris ; il sollicite un canonicat avec prébende à Tournai [4]. Dès le 26 juillet 1349, il est en possession du décanat de la collégiale de N.-D. à Courtrai.

La date exacte de sa promotion à cette dignité n'est pas connue, mais on peut la fixer d'une façon approximative. La dignité de doyen du chapitre de Courtrai, devenue vacante par l'entrée récente de maître Jean de Iddergem à l'abbaye de St-Pierre de Gand, fut donnée en expectative le 25 septembre 1347 à maître Guy de Besançon, official de l'évêque de Tournai et recteur d'une portion de l'église paroissiale de St-Sauveur à Bruges [5]. A la date du 8 octobre suivant, le pape se réserve la provision du rectorat de St-Sauveur, lorsqu'il deviendrait vacant par la possession pacifique du décanat de Courtrai [6]. Toutefois on peut se demander si l'official

1. Le Codex de Balliol porte aujourd'hui le n° 210. Le traité de Gilles de Feno commence f. 74 : « In quodam ergo sermone ad populum de hac materia premissis congruis protestationibus quas hic eciam volo subintelligi. » Le texte continue ainsi pendant près de deux colonnes, puis commence un nouveau paragraphe : « Contra praedicta arguit quidam venerabilis pater... » Suivent alors dix-sept colonnes du texte. L'explicit est : « Tibi soli non michi graciarum actio, honor et imperium per infinita secula seculorum. Amen. » Le Codex de Balliol ne contient donc que le *tractatus* de Gilles. Je dois ces renseignements à l'obligeance de M. F. F. Urquhart, bibliothécaire de ce collège.

2. Voir les *Calendar of Papal Registers*.

3. Archiv. Vatic. ; *Reg. Avin.*, 48, f. 124v ; Vidal, *Lettres communes de Benoît XII*, n. 613.

4. Ib., *Reg. Suppl.* 3, f. 246 ; Berlière, *Suppliques de Clément VI* (*Analecta Vaticano-Belgica* 1), n° 515.

5. Berlière, *Suppliques de Clément VI*, n° 1271 ; *Reg. Avin.* 97, f. 59v.

6. Berlière, *Suppliques*, n° 1281.

Digitized by Google

de Tournai obtint réellement la dignité de doyen de Courtrai. Je n'en ai trouvé aucune trace dans les registres des provisions au Vatican. La dignité décanale n'était pas à dédaigner, et l'on ne comprendrait pas que Guy de Besançon l'eût abandonnée si rapidement, sans qu'on ne trouve trace d'une compensation [1]. Je suis porté à croire que Guy de Besançon ne fut pas élu doyen de N.-D. à Courtrai et que Gilles van der Hoye fut le successeur immédiat de Jean de Iddergem. Ces deux personnages avaient dû se connaître à l'Université de Paris et probablement déjà auparavant; en effet, comme il y a lieu de le supposer, Gilles van der Hoye était de Hulst, et, dès 1342, Jean de Iddergem occupait la chapellenie du Saint-Esprit dans l'église de Hulst [2]. Avant de prendre l'habit bénédictin à St-Pierre de Gand, Jean de Iddergem n'aurait-il pas soigné pour sa succession à Courtrai en faveur de Gilles van der Hoye? Le dernier acte dans lequel Jean figure est du 25 avril 1347 [3], et, comme il a été dit plus haut, sa succession était ouverte dès le 25 septembre de cette année.

Le premier document dans lequel Gilles van der Hoye figure comme doyen de N.-D. à Courtrai est daté du 26 juillet 1349. [4] Il agit alors comme représentant du chapitre auprès des échevins de Hulst pour faire reconnaître ses droits au maintien de quelques

1. Guy de Besançon est signalé comme official de Tournai en 1337 (Vos, *Les dignités et les fonctions de l'ancien chapitre de N.-D. de Tournai*, t. II, 1898, p. 187), le 6 novembre 1348 (Demay, *Sceaux de Flandre*, II, 6002), en 1351 (Gilles li Muisis, *Chroniques de Flandre*, II, 413), le 26 mars 1352 (d'Herbomez, *Cartul. de St-Martin de Tournai*, II, 527), le 30 décembre 1354 (Gilliodts-Van Severen, *Invent. des Archives de Bruges*, Chartes, II, 19). Le 29 juillet 1351, il avait obtenu l'autorisation de permuter avec Jean de Tienville les chapellenies de St-Laurent près de Bruges, de Ste-Madeleine à St-Maurice de Lille, de Baisieux, et de Bondues contre une prébende à la cathédrale de Tournai (Berlière, *Suppl. de Clément VI*, n° 2230; *Reg. Avin.* 119, f. 312v). L'Index du *Liber decani* (ms. aux Archives du chapitre de Tournai, f. 190), place sa mort au 5 juin 1362.

2. *Reg. Avin.* 57, f. 365-366; Berlière, *Suppl. de Clément VI*, p. 547, note 3.

3. Ch. Mussely et Em. Molitor, *Cartul. de l'anc. église coll. de N.-D. à Courtrai*, Gand, 1880, n. 312, p. 249. Les analyses données dans cet ouvrage sont un peu frustes. Je dois à l'obligeance de M. le baron Joseph de Béthune et de M. Caullet, bibliothécaire-adjoint à Courtrai, les renseignements complémentaires sur les actes indiqués dans ce cartulaire. Ils ont eu l'obligeance de dépouiller à mon intention les sept volumes des *Documenta capituli B. M. Cortracensis* du chanoine De Meulenaere, précieux ms. de la Bibliothèque de Courtrai (Fonds Goethals-Vercruyse) et de me communiquer la copie de quelques documents sur le doyen Gilles de Feno. Je les prie d'agréer l'expression de ma sincère reconnaissance.

4. Mussely et Molitor, *Cartulaire*, n, 322, p. 252. Une communication de M. Caullet, d'après les *Documenta capituli*, I, p. 132-133, me permet de donner l'extrait de l'acte en question : « ... ghemeene maghe ende vrienden daertoe so vele spraken ende daden dat voorseyde debat ende ghescil was ghekeert te zesse personen waert drie an dien zyde ende drie an dander zyde, soo es te wetene in eenen onderscedighen heere ende eenen wysen meester Gielise van der Hoye, deken van Corterike, meester in theologien, meester Janne van Wielsbeke prochipape in Hulst ..... ».

Digitized by Google

dîmes. Le 12 mai 1350, alors qu'il possède avec une prébende à Lille, une autre à Courtrai avec le décanat, il en sollicite une à Arras, se déclarant prêt à résigner son expectative de Tournai [1]. Nous le rencontrons encore la même année dans un accord intervenu entre lui et le chapitre au sujet de la nomination de l'administrateur de la fabrique de l'église de N.-D. de Courtrai. Cet acte le désigne sous le titre de : « Magister E. de Feno in sacra theologia doctor » [2]. Le 26 mars 1354, il intervient comme arbitre avec l'abbé Thibaut de Loos dans un différend survenu entre le chapitre de Courtrai et l'abbaye de Groeninghe au sujet des dîmes réclamées par le chapitre sur une ferme de l'abbaye à Marcke [3]. On connaît encore un accord conclu entre lui et le chapitre au sujet des offrandes faites à l'autel dans l'église de N.-D. [4]. Il semble donc bien que Gilles van der Hoye résidait habituellement à Courtrai.

Il était aussi, comme je l'ai dit, chanoine de St-Pierre à Lille, mais il n'y résidait pas. Dans les comptes de la levée du décime imposé le 29 janvier 1351 en faveur du roi de France par Clément VI, qui furent dressés par Gérard Furet, promoteur de la curie épiscopale de Tournai, Gilles *de Feno* est signalé en 1355, comme absent *(foraneus)* de sa prébende de Lille :

> Primo in ecclesia S. Petri Insulensis pro prebenda Egidii de Feno foranei dicto anno qui solvit 9 sol. 7 den., restant pro arreragiis 5 sol. 5 den.

Cette mention est répétée aux années 1358, 1359 et 1360 [5].

L'année de la mort de Gilles van der Hoye n'est pas exactement connue : elle est antérieure au 3 avril 1361, car à cette date le décanat de Courtrai, vacant par décès, fut conféré à Henri *de Ecclesia*, maître en théologie, curé de Roulers, chanoine prébendé de Courtrai, élu par le chapitre à la dignité décanale [6]. Il est question de cette

1. Berlière, *Suppliques de Clément VI*, n. 1955.

2. Archives de N.-D. à Courtrai, original; *Documenta capituli*, V, p. 295 ; Mussely et Molitor, *Cartulaire*, n. 323, p. 253.

3. *Documenta capituli*, V, p. 323-324 ; Mussely et Molitor, *Cartulaire*, n. 328, p. 254; F. Van de Putte, *Chronique et cartulaire de l'abbaye de Groeninghe à Courtrai*, Bruges, 1872, p. 51-53.

4. Mussely et Molitor, n. 334, p. 257 ; *Documenta capituli*, IV, p. 421, où il figure avec l'initiale A(egidius).

5. Archives Vaticanes, *Instrum. miscell.* Original sur parchemin. Je compte publier ce compte avec les autres collectories pontificales du XIVe siècle relatives aux diocèses de Cambrai, Thérouanne et Tournai.

6. *Reg. Avin.* 149, f. 563. Le 14 du même mois il est désigné comme doyen de Courtrai et obtient l'indulgence « in articulo mortis » (*ib.*, f. 536). Il ne jouit pas longtemps de cette dignité, car le 1er septembre 1363 la charge de doyen, vacante par décès de Henri,

Digitized by Google

nomination dans les comptes du collecteur apostolique, Jean *de Castronovo*, en l'an 1362 :

> De decanatu ecclesie Cartrucensis cum canonicatu et prebenda per obitum magistri Egidii de Feno collatis sive confirmatis magistro Henrico de Ecclesia III nonas aprilis, recepte fuerunt pro taxatione dicti decanatus, franco Flandrie pro XXVII solidis.... XXVII librae, XIII solidi, X denarii. Nichil quoad prebendam, quia nullam prebendam revera habuit, nec habere consuevit dictus decanus, sed ratione sui decanatus recipit tantum in grossis fructibus quantum unus canonicus prebendatus [1].

Le chanoine De Meulenaere rapporte que le doyen Gilles *de Feno* fonda un anniversaire pour ses parents en assignant une rente sur des maisons et des propriétés à Hulst et un autre pour sa sœur [2]. Malheureusement le *calendarium obituum* auquel il renvoie n'existe plus ou n'a pas encore été retrouvé. Le chapitre de N.-D. à Courtrai possédait des biens importants à Hulst (aujourd'hui Zélande). Comme Gilles van der Hoye y fonda l'anniversaire de ses parents sur des maisons situées à Hulst, on peut supposer avec toute vraisemblance qu'il était originaire de cette localité. Cette supposition trouve un nouvel appui dans ce fait qu'un autre Gilles *de Feno*, sans doute un parent du doyen de Courtrai, possédait une chapellenie dans l'église paroissiale de St-Willibrord, à Hulst [3].

***

L'intervention du doyen de Courtrai dans la question des Flagellants s'explique tout naturellement par la grande impression que leur apparition produisit en Flandre et la rapide extension de ce mouvement à partir de la fin de juin 1349. Une partie du clergé n'était pas opposée en principe à cette manifestation de foi profonde ; c'était un puissant souffle religieux qui passait sur le peuple et lui faisait espérer d'obtenir par la pénitence et la conversion des

---

fut conférée à Josse de Menin avec obligation d'abandonner les chapellenies qu'il possédait dans les églises de N.D. à Damme et à Bruges (*Reg. Avin.* 151, f. 49v). Sur les relations de Henri *de Ecclesia* avec l'Université de Paris, voir Léop. Delisle, *Cabinet des manuscrits*, t. II, p. 154, 179 ; *Bull. de l'Acad. royale de Belgique*, 2e sér., t. XL, p. 358.

1. Archives Vaticanes, *Collectorie*, 188, f. 111.

2. *Documenta capituli*, II, p. 14, avec renvoi au « Calendarium obituum » fol. 13, art. 2e, et fol. 55, art 2e.

3. Ce personnage était attaché à la curie romaine et mourut près de Viterbe avant le 28 août 1367, jour où sa chapellenie de Hulst fut conférée à Jean de Zanten (*Reg. Avin.* 165, f. 183 ; Brom, *Bullarium Traject.*, II, n° 1844, p. 162-163). Il possédait aussi une chapellenie à N.-D. de Courtrai, laquelle fut conférée le 13 décembre 1369 à Jean Le Soyeur de St-Amand. (*Reg. Avin.* 171, f. 240.)

Digitized by Google

mœurs la fin de la terrible peste noire qui ravageait l'Europe. Mais bientôt on en arriva à discuter l'opportunité et l'utilité de ces pénitences publiques, où les abus pouvaient si facilement se glisser, et l'on commença de différents côtés à les décrier et à les condamner. Gilles li Muisis s'est fait l'écho de ces dissentiments [1]. Sans vouloir condamner absolument comme hérétiques les initiateurs du mouvement, le doyen de Courtrai les considérait comme des novateurs et découvrait dans leurs innovations des tendances hétérodoxes. Il y voyait une manifestation de dévotion populaire émancipée de l'autorité ecclésiastique, peut-être un prétexte et un danger de négliger les moyens ordinaires de salut, danger d'autant plus réel que les gens simples sont plus impressionnés par ce qui frappe immédiatement et fortement leur imagination que par ce qu'ils ont toujours sous les yeux et qui s'adresse davantage à l'intelligence. Gilles van der Hoye redoutait l'emballement pour les nouveautés, l'excentricité du mouvement et les exagérations manifestes de ses fauteurs. Il ne condamne pas encore, mais il prévoit que des excès pourront se produire et qu'une condamnation s'imposera. Je résumerai plus loin ses idées.

[Fol. 202.] **Dicta decani Curtracensis magistri Egidii de Feno, magistri in theologia, in quodam sermone ad populum.**

Penitenciam agite, appropinquavit enim regnum celorum. Matt. 3o capitulo [2].

In isto sermone ad populum Dei occurrebat michi materia de novo ritu plurimorum penitencium et primo premissis protestacionibus necessariis posui duas conclusiones. Prima talis est quam asserui non determinando sed per modum timoris et formidinis loquendo : Hec nova secta vel confraternitas non habuit [ortum] radicaliter a speciali influencia Spiritus sancti sed magis a spiritu maligno et inimico generis humani; quod probavi quatuor rationibus.

Prima racio talis est. Omnis ordo seu religio, secta vel confraternitas, quocumque nomine censeatur vel vocetur, que dogmatizat aliqua falsa vel erronea vel continet aliqua mala et vana, talis non est ab inspiracione Spiritus sancti sed magis spiritus maligni, sed hec est hujusmodi, ergo etc.

Major probatur multipliciter. Primo a simili. Nam Augustinus ad Hieronimum : si sacra Scriptura in aliqua sui parte quacumque minima contineret aliquod falsum, tota esset suspecta nec ei credendum, sed cum sit Spiritu

1. De Smet, *Chroniques de Flandre*, II, 353 ; H. Lemaître, *Chronique et Annales de Gilles li Muisit*. Paris, Renouard, 1905, p. 239 ; Frédéricq, p. 24-25.
2. Matt., III, 2.

Digitized by Google

sancto inspirata in nulla sui parte potest falsum continere [1]; similiter regule sanctorum patrum Benedicti, Augustini, Bernardi, Dominici, Francisci, et aliorum nullum malum aut erroneum possunt continere in quacumque sui parte, nec est alia racio nisi quia hujusmodi regulas ordinaverunt speciali instinctu Spiritus sancti. Simili modo est de divino servicio et oracionibus sancte matris ecclesie in quibus non invenitur erroneum aut falsum nec malum aut vanum, et racio est quod omnia talia sunt vel fiunt instinctu speciali Spiritus sancti et eodem gubernantur. Hoc eciam confirmatur per Salvatorem in Jo(hanne),ubi promittens Spiritum sanctum se daturum suis fidelibus dicit : *ipse docebit vos omnem veritatem* [2] etc., veritatem in speculabilibus seu rectitudinem in operabilibus, ita ut nihil doceat quin sit verum in intellectu et sanctum in affectu.

Minor probatur multipliciter. Primo predicta secta dogmatizat quia cantat quod si iste ritus non fuisset totus mundus fuisset destructus seu periisset ; hoc videtur contra doctrinam Salvatoris, apostolorum, prophetarum clamancium ante diem judicii seu finem mundi adventum Antichristi, confluxum judeorum ad ipsum et eorumdem finalem conversionem ad Christum et multa alia que nondum sunt impleta. Item Genesis 9° dicit dominus ad Noe : *ponam arcum meum in nubibus* [3],etc.,et ibidem *nequaquam ultra*, etc., quod intelligendum est non solum *interficietur ultra omnis homo aquis diluvii* [4] sed nec quocumque genere pestilencie, quia dominus Deus racionem seu signum universale dedit humano generi, scilicet arcum sue divinitatis se positurum in nube humanitatis. Item dogmatizat hec secta quod non jejunare omnibus diebus veneris est demeritorium et eterne perdicionis. Hoc videtur contra doctrinam Salvatoris : *Si vis ad vitam ingredi serva mandatu* [5] et est ista propria conversio quod servantur mandata salutis ex caritate et ad intencionem percipiendam meretur quis ingredi ad vitam, sed mandata decalogi et ecclesie et alia ad salutem necessaria patet servari a communibus fidelibus absque hoc jejunio universali, ergo. Dico tamen quod jejunare diebus veneris ex caritate est opus bonum et sanctum et magni meriti et virtutis. Item hec secta continet hunc ritum quod si muliercula a casu intret eorum circulum quod habeat reincipere de novo eorum ritum et hoc est vanum, quia ritus eorum non potest ex opere operato esse sanctior et devocior quam sacrosancta celebracio misse, in qua licet mulieres veniant ad manum sacerdotis, non oportet reincipere missam ; nec valet quod dicunt de temptacione, cum primi motus non sint in potestate nostra. Potest enim contingere non solum unam mulierculam sed plures pluries singulariter ingredi, quo dato haberent se tota die flagellare, ergo etc. Item addi forsan posset quod videtur contra legalem justiciam et honorem principis si multi seculares cum magna comitiva, cum vexillis, cum tubis per viam discurrerent domini, corriperentur, corrigeren-

1. Il est asses probable que l'auteur cite librement de mémoire le célèbre passage de S. Augustin (ad Hier. n. 5 ; P. L. 33, 277).
2. Joh. XVI, 13.
3. Gen. IX, 13.
4. Gen. IX, 11.
5. Matt. XIX, 17

Digitized by Google

tur tales si sine licentia facerent sicut in simili. Item plura alia vana et supersticiosa apparent in hac secta que de facili agnosci possunt a sapientibus de quibus narracio nimium esset prolixa, persuasiones possunt occurrere ad hanc racionem, sed non sum locutus ad populum.

Disputando ideo nunc eciam taceo eorum confutacionem ad clerum profundius, Domino largiente, disputaturus vel contra adversarium si predictam inpugnet eandem defensurus. Principaliter principalius posui primam conclusionem primo ex subtilitate maligni spiritus tam ex naturali industria quam ex parte illius experientia, tam ex aliquali revelacione divina, racio ex ejusdem invidia contra divinum officium [f. 202v] et precipue contra celebracionem misse considerando [a] quod sicut *Moyses exaltavit serpentem in deserto ita* ibi exaltabitur filius hominis [1] etc. et quia secundum Gregorium [Dial. ?]: « Adest ibi chorus angelorum » [2] et quia hoc sacrificium defertur per manus sanctorum angelorum ante sublime altare omnipotentis Dei. Illa ergo secta cujus ortus et continuacio tendit ad diminucionem aut dissipacionem personarum ecclesiasticarum, talis non est a Spiritu sancto sed maligno; minorem vero formido et puto esse veram et ex parte ejusdem habuisse existenciam [b] ergo etc. 3° quia Jo(hannes) in canonica dicit : *qui novit Deum novit nos, qui non est ex Deo vos non audit, in hoc cognoscimus spiritum veritatis et spiritum erroris* [3], constat quod hoc dictum est ecclesiarum rectoribus et predicatoribus quia eorum est audiri et populi est audire, patet eo quod hic stat audire pro obedire, non audire pro obaudire et secundum Jacobum *non* sint *tantum auditores verbi sed et factores* [4], sed isti non sic audiunt rectores ecclesie et potissimos predicatores, ymmo eorum factum est contra opinionem et consilium sapientum. Timeo quod primi inventores hujus secte sint illi de quibus predixit Salvator et Johannes, Petrus et Judas in canonicis suis, inspice ibi et racio quare timeo est quia ante adventum Christi predicit Salvator in eodem capitulo quinque futura, scilicet *bella et opiniones bellorum* [5], pestilentias, famem, terre motus [6] et pseudo christos [7] aut christianos qui seducent multos, sed duorum horum scilicet bella regni insurgentis contra regnum et pestilenciam video adimpleri et forte de fame et terremotu in parte concludo, ergo tali mirabili secta veniente verisimilius formidandum est quod primi inventores ejus sunt illi pseudoprophete seu pseudo-christi qui seducunt multos. De excusatione simplicium in toto vel in parte pauca dixi.

Secunda conclusio principalis erat quod non obstante veritate prime conclusionis angelus magni consilii de facto eorum elicit multa bona propter quod premitto secundum Augustinum in Enchir (idion) : « melius

a. Cod. *Considerun ev.* — b. Cod. *experienciam.*

1. Joh. III, 14.
2. Dialog. IV, c. 58 ; P. L. 77, 425.
3. I Joh. IV, 6, avec des variantes du texte reçu.
4. Jac. I, 22.
5. Marc. XIII, 7.
6. Math. XXIV, 7 ; Luc. XXI, 11 ; Marc. XIII, 8.
7. Math. XXIV, 24 ; Marc. XIII, 22.

Digitized by Google

judicavit Deus de malis bonum elicere quam nulla mala esse permittere »[1] propter quod ibi et super Jo(hannem) et pluribus locis vult quod sicut mali homines utuntur bonis operibus Dei, ita Deus bonus utitur malis operibus hominum iniquorum, potest ergo esse quod ex eorum facto Deus subtilius elicit conversionem plurimorum ad veram penitenciam, restitucionem ablatorum, pacem et concordiam inimicorum, abstraccionem a peccatis et hiis similibus. Non valet ergo argumentum : ab isto provenit bonum, ergo est bonum ; patet de consilio filiorum Jacob vendencium Joseph fratrem innocentem quia bona evenerunt ; patet eciam de consilio principum sacerdotum, a quo Deus eliciebat redemptionem generis humani, et in aliis multis nec tamen facienda sunt mala ut eveniant bona. Ista sunt que dixi in generali et rudi modo de hac materia, cum non sit expediens coram rudi populo se nimium profundere etc. Si quis dicere vellet quod ypotetice vera est si iste ritus etc. quamvis hac categoria falsum sit, mundus destrueretur etc. hoc tamen non videtur, patet predicta quia causa preservacionis mundi est fons gracie incarnacio(nis) et passionis Domini nostri Jhesu Christi. Explicit.

II

ALARD DE DENTERGHEM, PRÉVOT DE ST-MARTIN A YPRES.

Le prévôt Alard paraît pour la première fois dans un document du 28 mai 1327 [2] ; il succédait à Pierre Boom, qui avait donné sa démission [3]. Issu d'une famille noble de la Flandre, cellerier du monastère, Alard dut sa promotion, dit-on, à l'influence du comte de Flandre [4], mais il semble bien que ses qualités d'administrateur le désignaient au choix de ses confrères. Il gouverna le monastère jusqu'à sa mort survenue, d'après les auteurs du *Gallia*, le 26 octobre 1361 [5]. Il faut avancer cette mort d'une année, car dans les comptes du collecteur Jean de Castronovo de 1360, on lit :

> « De prepositura monasterii Sancti Martini Yprensis taxata XIX^c L libr. paris., monete Flandrie, per obitum Alardi ultimi prepositi, confirmata Dionisio Anguille V kal. januarii, recepte fuerunt, leone Flandrie pro XL sol., IX^xx libr., nota quod prepositus habuit gratiam a camera quod solveret dictam taxam secundum dimidiationem decime. Et pro resta ejusdem taxe

1. Enchir. c. 27 ; *P. L.* 40, 245 : melius enim judicavit de malis bene facere quam mala nulla esse permittere.
2. E. Feys et A. Nelis. *Les cartulaires de la prévôté de St-Martin à Ypres*, t. 1, p. 108.
3. *Gall. christ.*, t. V, col. 307.
4. Feys et Nelis, *l. c.*
5. *Gallia christ.*, col. 307. Le dernier acte dans lequel il est cité est du 7 juin 1360 (*Cartul.*, t. II, p. 404).

Digitized by Google

solvenda, ut prefertur, habuit dilationem a domino Hugone Amandi, videlicet quod solveret quolibet anno C libras.

Restant VII^c XCV libre dicte monete Flandrie secundum gratiam predictam [1]. »

Ce renseignement est confirmé par une supplique adressée, le 28 décembre 1360, à Innocent VI par le doyen et le couvent du monastère d'Ypres, qui demandent au pape de vouloir confirmer l'élection faite, après le décès du prévôt Alard, de leur confrère Denis Anguille, licencié ès arts et en droit civil; ce qui fut accordé [2]. Ce religieux n'est autre que Denis Paeldinc, car on constate qu'un échevin d'Ypres, André Anguille, son père, portait aussi le nom de Paeldinc [3].

La réponse du prévôt de St-Martin au sermon du doyen de Courtrai semble commandée par les circonstances. Ypres n'avait pas tardé de voir paraître les Flagellants dans ses murs [4], et l'exercice public de pénitence, autorisé par le vicaire général de l'évêque de Thérouanne, avait été agréé par des lettres générales du comte de Flandre datées de Courtrai, le 24 août 1349. Les bonnes gens de la ville et de la chapellenie d'Ypres « meus en devocion de faire aucunes pénitences corporelles » étaient recommandées aux autorités civiles, qui étaient invitées à les recevoir bénignement et à les laisser venir, passer et repasser paisiblement [5]. Ce texte indique clairement que les autorités civiles et religieuses à Ypres étaient unanimes à ne voir dans le mouvement des Flagellants qu'une manifestation de la piété populaire et nullement une tendance hétérodoxe. On ne doit donc pas s'étonner de voir le prévôt de St-Martin prendre la défense des Flagellants contre les soupçons dont ils étaient l'objet de la part du doyen de Courtrai.

[202^v] Hic patent dicta a domino preposito Yprensi magistro Alardo que primo scripsit.

Quoniam quibusdam videtur censendum esse quod iste novus ritus seu modus penitendi non sit bonus nec expediens, ymmo quod sit illicitus et a spiritu maligno, ideo propono inducere aliqua inde dubia ut ad ista

1. *Collectorie*, 188, f. 86^v.
2. *Reg. Suppl.* 33, f. 308.
3. Feys et Nelis, *Cartulaires*, t. I, p. 120; t. II, p. 180. Sur l'enquête au sujet des revenus du monastère faite à sa demande par la Chambre apostolique, voir Berlière, *Invent. des libri obligationum*, n. 573, p. 230-231.
4. *Memorieboek der stad Ghendt*, t. I, p. 68; Frédéricq, p. 112.
5. Comte de Limburg-Stirum, *Cartulaire de Louis de Male*, t. I, p. 109-111.

Digitized by Google

satisfiat, quia secundum Philosophum tunc solum res pulcherrime disputatur et scitur cum omnes discolie dissolvuntur.

Primo igitur probatur quod iste modus penitendi non sit illicitus nec a spiritu maligno introductus, sed quod sit licitus, expediens atque bonus.

Primo illud quod non est malum ex genere, sed bonum et factum recta intencione et ex ipso per se sit et sequitur bonum, illud dico est bonum, expedit et est licitum et non a spiritu maligno, sic est hoc, quare etc. Major non habet causam quare debeat negari, conceditur ergo vel detur instancia. Bonum declaramus primo quoad primam partem, scilicet quod illud factum sic penitencium non sit malum ex genere sed bonum, quia est castigacio corporis quam apostolus in Cor. 9° commendat ubi dicit : *castigo corpus meum et in servitutem redigo* [1]. Item factum eorum est penitencia, que non est mala ex genere sed bona, quia ad eam hortatur Salvator Math. 3°dicens: *penitenciam agite* [2]. Igitur factum eorum non est malum ex genere. Item fit recta intencione vel ad melius, hoc debet presumi quia dicit Augustinus in Encher(idion) : ea facta que dubium est quo animo fiant in meliorem partem interpretemur. Item dicitur Luce 6° : *nolite judicare* [3] scilicet in deteriorem partem interpretando nisi in illis que ex genere sunt mala, de quibus enim presumitur bonum donec probetur contrarium. Item ex isto modo et facto novo alio posito sequitur ut sit bonum videlicet ablatorum [203] restitucio, pax et inimicorum reconsiliacio, ut apparet evidenter. Factum igitur istorum videtur bonum et non ex spiritu maligno.

Hiis visis videtur quod illa que adducuntur de fratribus Joseph qui ipsum vendiderunt et de tradentibus et crucifigentibus dominum nichil convincat in prejudicium racionis nunc adducte. Primo quia factum eorum fuit malum ex genere, videlicet vendicio, tradicio et occisio [a], non autem factum istorum, ut dictum est. Secundo illi fecerunt ea que fecerunt mala intencione, scilicet ex invidia et non intendebant illud bonum quod evenit, sed fratres Joseph non intendebant utilitatem factam pro Joseph. Crucifigentes autem Dominum non intendebant per hoc salutem generis humani. Isti autem intendunt placare Deum et emendacionem vite etc., ut presumi debet, donec probetur contrarium. Item ex facto illorum ex se non est bonum sequutum sed ex sapientia Joseph et misericordia et divina virtute subsequutum est bonum, quia sapientia Joseph et virtute divina non positis nunquam fuissent ista bona subsequuta, ut notorium est ; ex modo autem istorum ex se sequitur bonum, quod oportet concedere vel ostendere ex quo animo consequitur. Quamvis igitur ibi ex bono quod evenit factum illorum non possit dici esse bonum, tamen illud non habet locum in proposito quia hic et ibi omnia fiunt contraria, quia ibi malum ex genere, hic bonum ex genere ; ibi intencio prava, hic bona ; ibi factum eorum non fuit causa boni per se sed solum per accidens, hic autem factum vel modus per se est causa boni. Item illud est bonum et bene agitur per quod vita hominum corrigitur, quod probatur per Augustinum et habetur XXIII J. VI ca.

a) Cod. occasio.

1. I Cor. IX, 27.
2. Matt. III, 2.
3. Luc., VI 37.

Digitized by Google

prodest, ubi dicitur : « *hoc solum bene agitur ut vita hominum corrigatur* [1], sed per factum istorum vita istorum corrigitur et emendatur. Item Mat. VII dicit Dominus : *ex fructibus eorum cognoscetis eos* [2] et dicit : Augustinus quod fructus ex quibus cognoscimus homines esse boni (sic) sunt illi quos apostolus Gal. V vocat fructus spiritus qui, ut dicit, sunt caritas, pax etc. [3] Caritatem autem et pacem faciunt et observant isti quia ex caritate multa remittuntur, isti portant onera alter alterius gratis, eciam faciunt pacem. Igitur videtur quod ista non sunt ex spiritu maligno sed ex Spiritu sancto, quia *caritas diffusa est in cordibus nostris per spiritum sanctum*, ut dicit Apostolus ad Rom. V, [4] et non per spiritum malignum. Item patet Johannis IIII : *Karissimi nolite omni spiritui credere sed probate spiritus si ex Deo sunt* [5] et dicit Glossa quod quedam dona Spiritus sancti sunt communia bonis et malis preter caritatem, que est proprium bonum bonis [6] Ex quibus omnibus habere possumus quod caritas est illud unde scimus aliquid esse ex Deo. Nunc autem videtur quod in istis sit caritas, ut apparet per opera istorum. Videtur igitur factum eorum non esse ex spiritu maligno sed spiritu bono.

Hoc viso videtur probari posse respondere ad rationes in contrarium factas. Et primo quando dicitur quod iste ritus continet falsa et vana, salva pace negamus et dicere possumus quod dictum istorum, quando dicunt quod totus mundus periisset, si illud inventum non fuisset, debet intelligi secundum modum communis locucionis. Totus mundus, id est maxima pars mundi, sicut dicimus quia omnia perdidimus, quando magnam partem perdidimus. Vel aliter potest dici secundum illud quod dicit Ieronimus quod Deus novit mutare sententiam suam, et quod sententia Dei mutetur expresse habetur Ysaie XXXVIII ubi dicitur quod Ysaias dixit Ezechie regi : *Hec dicit Dominus, dispone domui tue quia morieris tu et non vives* [7]. Et hec sententia domini fuit mutata et adjecti fuerunt annis suis XV anni ut dicitur ibidem. Sed illud quod dicitur de jejunio ferie sexte [a], dici potest quod isti habent magnum principium motum ad dicendum dies veneris fore jejunandos si precepta ecclesie debent observari quia de conse. de III ca. Jejunia dicitur quod *jejunia* sexte ferie *legitima non sunt solvenda nisi grandis necessitas fuerit* [8]. Solvere ergo jejunium sexte ferie sine grandi [b] necessitate dicitur esse contra preceptum ecclesie, et si dicatur quod istud jus abrogatum est per contrariam consuetudinem, illud non videtur sufficere, quia ad minus ista consuetudo habet malum principium scilicet facere contra preceptum ecclesie. Nunc autem difficile est « ut bono peragantur

a. On a biffé : *quinte*. — b. *Cod.* grã. si

1. c. 4, C. XXIII, qu. 5 (*Corpus juris can.*, éd. Friedberg, t. I, 930), d'après S. Aug., ep. ad Maced.
2. Matth. VII, 16.
3. Gal. V, 22.
4. Rom. V, 5.
5. 1 Joh. IV, 1.
6. P. L. 114, col. 701.
7. Is., XXXVIII, 1.
8. C. 16, D. III, de cons. (Friedberg, I, 1356).

Digitized by Google

fine que malo fuerit inchoata principio », ut dicitur 1 : qu. 1. principatus [1]. Ad illud quod obicitur de mulieribus infra eorum circulum etc. esse vanum, posset responderi quod per eandem racionem probabitur vanum esse illud quo mulieres de ordine Cartusiensium [a] in presencia virorum cooperiunt facies suas, ex quo mulieres nuda facie recipiuntur ad oblaciones et ad ecclesiastica sacramenta. Item potest dici non esse simile quod et ibi, quia cum mulieres sint participes gracie sacramentorum sicut viri, si non reciperentur, fieret eis prejudicium, quia ibi non confertur gracia sicut in sacramentis. Forte etiam si fieri posset sine prejudicio mulieris securius esset quod in missa et oblacionibus [203v] non convenirent cum aliis precipue nudis vultibus, ne aliquis videat eas ad concupiscendum, quia objectum delectabile presens plus movet vel attrahit quam non presens. Ad illud quod dicitur posse contingere se debere tota die flagellare, potest dici quod propter casum fortuitum, qui eciam faciliter potest precaveri, non oportet obmittere ea que videntur expedire, vel arbor non est plantanda ne quis se suspendat [b], nec fenestra facienda ne quis per hanc se precipitet, ut dicit Augustinus. Nunc autem quando mulieres intrant circulum, est fortuitum et faciliter potest precaveri. Unde jam quasi omnes mulieres ad non intrandum circulum sunt edocte, et nunquam vel valde raro intrant, ut videtur; et si contingeret quod sepius intrarent quam isti bono modo penitenciam possint perficere, tunc essent totaliter excusati a penitencia peragenda quod, etc. Explicit.

* * *

L'argumentation du doyen de Courtrai est assez simple. La secte des Flagellants, à son avis, ne peut avoir été inspirée par Dieu. Voici son syllogisme : *Majeure :* toute secte qui prêche des faussetés ou des erreurs, ou contient des choses mauvaises ou vaines, ne peut avoir été créée sous l'inspiration de Dieu. *Mineure :* Or c'est le cas pour les Flagellants. *Preuves :* 1° Cette secte déclare que sans l'introduction du rite des Pénitents le monde aurait péri, or dans l'Écriture il est dit que la fin du monde sera précédée par la venue de l'Antechrist et la conversion finale des Juifs. 2° Cette secte déclare que le jeûne du vendredi est obligatoire, or cette obligation n'est pas consignée dans l'Ecriture et n'est pas imposée par l'Église. 3° Cette secte déclare que l'entrée fortuite d'une femme dans le cercle des pénitents oblige ceux-ci à recommencer leur exercice. Cette pratique est ridicule, puisqu'elle pourrait les obliger à poursuivre des journées entières leurs flagellations.

Gilles van der Hoye fit valoir une autre considération. Au point de vue de l'ordre public, il trouve que cette secte empiète sur les

a. Cod. *Catartusiensium.* — b. Cod. *suspendit.*

1. C. 25, C. I, qu. 1 (Friedberg, I, 369).

Digitized by Google

droits des princes. Elle est en outre dangereuse parce qu'elle diminue le respect qu'on doit avoir pour l'office divin et pour la sainte messe; elle peut être pour le clergé une cause de dissipation ou de diminution, du jour où le peuple perdrait sa foi aux mérites du sacrifice de la messe et de la prière publique. Certes il peut résulter quelque bien de ce mouvement de pénitence, mais, tout calculé, il y a là plutôt un danger, et, en tout cas, on ne peut commettre le mal pour produire un bon effet.

Le prévôt d'Ypres combattit l'argumentation du doyen de Courtrai en soutenant la thèse contraire. Le rite des Flagellants, dit-il, est licite, expédient et bon. *Majeure :* Ce qui n'est pas mal en son genre, mais bon, ce qui est fait avec droite intention, et d'où il résulte un bien, est bon, expédient et licite. *Mineure :* Or c'est le cas pour les Flagellants : 1° Ils pratiquent la pénitence corporelle recommandée par l'Apôtre dans un esprit de pénitence, et telle est bien leur intention, qui est bonne. 2° Il s'en suit de bons effets : la restitution des choses volées, la paix et la concorde entre ennemis. C'est à tort qu'on comparerait leur cas avec celui des fils de Jacob qui vendirent leur frère Joseph, avec celui de Judas qui trahit le Christ, malgré les bons résultats qui furent la suite de leur crime, car l'intention de ceux-ci était essentiellement mauvaise et leur action mauvaise essentiellement. Ici au contraire l'intention de produire le bien est manifeste. Les fruits de cette pénitence sont bons, c'est la charité et la paix, or la charité et la paix viennent de Dieu. 1° Il n'y a pas de fausseté à dire que sans ce rite tout le monde périrait; cette expression doit être entendue dans le sens du langage ordinaire, un grand nombre. 2° Quant au jeûne du vendredi, il est à noter que le Droit déclare qu'on ne peut le rompre sans grande nécessité. Certes la coutume contraire a prévalu, mais c'est évidemment contre l'ancienne loi de l'Église. 3° L'objection soulevée à propos des femmes n'a pas de valeur, puisqu'on voit, par exemple, les Chartreusines se couvrir la figure d'un voile en présence des hommes, alors que les femmes s'approchent des sacrements la figure dévoilée. D'ailleurs le cas prévu est fortuit et il est facile à éviter.

Les raisons alléguées par le prévôt d'Ypres pour justifier le rite des Flagellants, ou tout au moins pour l'expliquer en bonne part, ne convainquirent pas le doyen de Courtrai, qui écrivit alors un traité théologique, en guise de commentaire à son sermon. Il y développe cinq propositions :

1° Un infidèle ne peut opérer le bien d'une façon méritoire,

Digitized by Google

c'est-à-dire *de merito et condigno*, car l'infidèle n'est pas agréable à Dieu et de par ses propres forces naturelles l'homme ne peut mériter. Il s'en suit que tout amour de Dieu et du prochain n'est pas un bien méritoire, et que toute charité habituelle, ou charité acquise n'est pas un principe de mérite, il n'y a que la charité infuse qui soit principe de mérite. Or pour les Flagellants il peut se faire qu'il n'y ait qu'une charité acquise, un amour naturel, car il semble bien que les auteurs de ce rite n'ont pas subi d'une façon particulière l'influence de l'Esprit-Saint.

2° Un hérétique ne peut opérer le bien d'une façon méritoire, car il est privé de la justice spirituelle, étant donné qu'il n'a pas la vraie foi. Or affirmer que le jeûne du vendredi est obligatoire sous peine de damnation, prétendre que sans ce rite tout le monde périrait, c'est bien le propre d'un hérétique, car le jeûne du vendredi n'est pas un précepte mais un conseil. C'est bien aussi d'une destruction totale du monde que les novateurs entendent parler. Or si la peste subsiste après comme avant leur apparition, ce sont nos péchés qui en sont la cause, et le grand remède, le vrai remède, c'est la passion de N.-S.-J.-C. commémorée dans la messe, laquelle est plus méritoire que toutes leurs pratiques.

3° Un schismatique ne peut opérer le bien d'une façon méritoire, car le schismatique déchire le corps mystique du Christ qui est l'Église, et viole la paix et la charité. Or les premiers auteurs de ce rite diminuant le respect pour la sainte messe, l'office divin, le clergé, ne sont-ils pas de vrais schismatiques ? Ils méprisent le clergé, introduisent des chants en langue vulgaire ; leurs nouveautés, qui s'écartent de la tradition, n'ont d'autre origine que l'épidémie qui sévit en ce moment. Ils altèrent la notion de la pénitence, puisqu'ils attribuent à des pénitences privées une efficacité qu'ils ne reconnaissent pas à la pénitence sacramentelle ; ils altèrent également la notion de la juridiction ecclésiastique par leurs courses et processions précédées de croix et de bannières de diocèse en diocèse, s'émancipant de l'autorité locale et se passant de l'approbation ecclésiastique.

4° Un hypocrite ne peut opérer le bien d'une façon méritoire, car il préfére sa gloire propre à celle de Dieu, et c'est bien le cas pour les Flagellants, puisqu'ils attribuent à leur rite plus d'efficacité qu'à la messe, étant donné qu'ils n'admettent pas la validité d'une flagellation dans un cercle où aurait pénétré une femme, alors que les femmes sont reçues dans l'église et admises au sacrement.

5° Celui qui est en état de péché mortel ne peut opérer le bien

Digitized by Google

d'une façon méritoire, car il n'a pas la charité infuse. Que dire du péché de ceux qui jettent le mépris sur les membres du clergé qui sont les pères spirituels du peuple ?

Tout considéré, il faut reconnaître que les premiers inventeurs de ce rite sèment l'erreur, engendrent un schisme, introduisent des actes hypocrites, propagent le mépris du clergé et du service divin. Or c'est au clergé à diriger les fidèles et c'est au peuple à suivre la voix des pasteurs. Certes ils peuvent poser des actes bons en soi, mais, pour les raisons indiquées, ce ne sont pas des actes méritoires, parce qu'il leur manque la charité infuse.

Le prévôt de St-Martin d'Ypres répliqua au doyen de Courtrai en reprenant point par point l'argumentation de son contradicteur et en niant simplement les mineures de ses propositions.

Les pénitents, dit-il, doivent être considérés comme de bons chrétiens, parce que là où ils se montrent, ils pratiquent des bonnes œuvres, ils châtient leur corps et humilient leur cœur ; s'il en est parmi eux qui ont de mauvaises intentions, il ne faut pas que la faute des particuliers rejaillisse sur l'ensemble. Or les pénitents défendent le mal, travaillent à la conversion du peuple et célèbrent les louanges de Dieu et de la Vierge.

Le jeûne du vendredi, la menace d'une destruction du monde, les flagellations publiques, lesquelles d'ailleurs se font presque toujours en dehors des offices, l'exclusion des femmes peuvent être expliqués d'une façon favorable. C'est donc à tort qu'on traite les Flagellants d'infidèles, d'hérétiques, de schismatiques, d'hypocrites, et qu'on les soupçonne d'être en état de péché mortel. Certes il y a des nuances dans la bonté des actes, qui peuvent procéder de la nature ou de la grâce, mais dans le cas présent il faudrait prouver la malice intrinsèque des actes, ce qu'on ne peut faire. Ce n'est pas que le prévôt d'Ypres prétende approuver le rite des Flagellants, car ce rite ne lui plaît pas [1], mais un doute est permis, et de la discussion jaillira la lumière.

III

TRAITÉ ANONYME CONTRE LES FLAGELLANTS.

Le troisième traité, anonyme, n'est pas une œuvre de théologien. L'auteur, pour mieux attaquer la secte des Flagellants, prétend en

1. Hec sunt replicata a dubitante, non quia velit hunc ritum alliqualiter approbare quia ritus sibi displicet, sed ea replicat ut veritas salutis dubiis clarius innotescat (f. 216).

Digitized by Google

avoir fait partie dans l'intention de faire pénitence et de se corriger de ses fautes. Mais, en y réfléchissant de plus près, il comprit que ces pénitences extraordinaires n'étaient qu'une tentation du diable, qui en avait déjà séduit d'autres sous les apparences d'un plus grand bien. C'est ce que lui prouvaient certains traits de la vie des Pères, où toute déviation du chemin ordinaire avait été punie. La raison en était qu'un catholique pour arriver au salut doit suivre la voie indiquée par l'Église, la contrition et la confession. Les flagellations, les pèlerinages, les jeûnes sont excellents en soi, si l'intention est bonne. Mais les illusions sont si nombreuses. Sans doute d'aucuns sont guidés par d'excellentes intentions, mais à côté du véritable esprit de pénitence, ne remarque-t-on pas l'attrait de la nouveauté, l'entraînement, l'esprit d'aventure, peut-être même l'appât du gain ? La simplicité est exploitée par la supercherie; l'esprit de vanité, d'orgueil et d'hérésie fait des victimes parmi les simples. La nouvelle loi donnée par Dieu et prêchée par le Christ est complète ; on ne peut rien changer, ajouter ou diminuer dans les sacrements. Or la pénitence est un sacrement. Si certains ecclésiastiques, partisans de ces flagellations publiques, prétendent que S. Jean et d'autres saints ne recommandent que la pénitence en général, encore devraient-ils expliquer ce qu'ils entendent par pénitence et dire quelles en sont les espèces. Mais, en fin de compte, il n'y a qu'une seule vraie pénitence sacramentelle, laquelle comprend trois parties intégrantes : la contrition, la confession et la satisfaction. Toute vraie pénitence procède du sein de l'Église, et c'est par les sacrements de l'Église qu'on entre dans la vie. Or les Flagellants dédaignent la forme de pénitence recommandée par l'Église pour se livrer à la pénitence volontaire et publique dans laquelle plusieurs ont perdu la vie ; ils s'écartent donc de la règle de foi. Dieu, qui connaît le fond de leurs cœurs, peut seul les juger et les convertir.

Le traité anonyme se présente sous une forme moins aride que les discussions théologiques du doyen de Courtrai et du prévôt d'Ypres ; il est de nature à frapper plus vivement l'intelligence des fidèles. C'est une sorte de tract. Je crois bien qu'il provient de la région flamande et qu'il aura été copié dans le même recueil d'où Nicolas de Cuse aura extrait ou fait extraire les pièces relatives aux Flagellants. Les fautes de transcription ne manquent pas. Comme les deux *Dicta* précédents, le traité de l'anonyme confirme certaines assertions des auteurs contemporains, notamment de Jean de Fayt. Telle est, par exemple, la prétention qu'avaient certains Flagellants

Digitized by Google

de faire des miracles [1] ; tel encore, à propos de l'effusion du sang, le rapport qu'établit Jean de Fayt avec les prêtres de Baal [2].

[f° 217] Cum inauditum quoddam de novo sit ortum quod vulgares penitentes sive flagellantes sine nescio qua instigacione, Deus scit, tamen corpora sua diversimode cruciantes mihi respicienti videbatur deificum et omni laude dignum peccatorumque animabus omnino salubre. Quapropter pie motus, ut estimavi, et mole criminum me gravatum senciens corpus meum innumerabilibus viciis pollutum huic penitencie submittere proposui et curacioni[a]. Quadam vero nocte in extasi jacens et quedam sacra eloquia animo revolvens attendi dictam flagellacionem sacris canonibus esse contrariam ac sine auctore sanctorum exemplo [contra] racionis discrecionem[b] inventam et transactis temporibus inauditam. Consideransque antiqui hostis versuciam, cum mille habeat nocendi modos, et qui solitus est mel cum veneno miscere et sub umbra bonorum operum hereticas pravitates inserere, prout in vitis[c] patrum legitur de quodam juvene qui vitam solitariam ducere voluit et gracia Dei mediante ductu aquile volantis invenit in heremo tres arbores dattilarum, fontem aque vive ac speluncam juxta fontem, et ibi remansit per annos sex et amplius in oracionibus persistens et neminem videns. Quadam vero die accessit ad eum dyabolus in specie alterius heremite et dixit ei : Dico tibi frater quod nichil proficimus sedentes in cellis nostris qui corpus et sanguinem Christi non percipimus, et timeo ne efficiamur exteri ab eo si nos ab hoc mysterio amplius elongamus. Dicto juveni tanquam bone persuasioni acquiescente perrexerunt ad monasterium et ingressi ecclesiam se miserunt in oracionem et facta oracione surrexit[d] juvenis et non invenit socium suum, et diligenter requirebat eum. Cum autem fratres dicerent se neminem vidisse nisi ipsum solum, quia demon fuit, et sic cum aliis fratribus corpus Domini recepit et ad cellam suam rediit. Et ecce iterum dyabolus in similitudinem juvenis secularis ad eum veniens dixit: ego sum vicinus patris tui filius, mater enim tua et soror tribus annis elapsis mortue sunt, pater vero tuus modo defunctus est et te fecit heredem ut distribuas substanciam ejus pauperibus pro anima illius et tua. Et sic suadens juveni reduxit ad seculum. Et veniens cum eo usque ad civitatem reliquit eum. Volens autem juvenis ingredi domum patris sui tanquam jam defuncti, venit pater obviam sibi et sciscitavit quisnam esset et unde veniret. Ille vero confusus dixit : ego sum filius tuus, caritas me fecit reverti quia desiderabam te videre et sic cum patre remansit in seculo et post aliquantulum temporis incurrit fornicacionem et non penituit. Et sic ex filio Dei et ecclesie per instigacionem dyabolicam factus est filius perdicionis [3].

a. Cod. *curamus.* — *b.* Cod. *raciones discretare.* — *c.* Cod. *vitas.* — *d.* Cod. *surrexerit.*

1. P. Frédéricq, *Deux sermons inédits de Jean de Fayt sur les Flagellants (5 octobre 1349) et sur le Grand Schisme d'Occident, 1378.* (*Bull. de l'Acad. royale de Belgique.* Classe des Lettres, 1903, p. 700).
2. *Ib.*, p. 704. — 3. *Vitae patrum*, Lib. v, c. 24. (P. L. 73, col. 898-899).

Digitized by Google

De alio in eodem legitur multis insigni [a] virtutibus quod inter oraciones [b] opere manuum sportellas faceret et per ministrum suum civitati ad vendendum mitteret. Diabolus contra eum invidia motus accessit dicens : non deberet tibi serviri ab aliquo in tali conversacione sed tu magis aliis deberes ministrare. Vade ergo ad civitatem et vende sportellas tuas et emptis necessariis revertere ad locum tuum et nulli eris onerosus. Huic persuasioni vir sanctus acquiescens sportellas suas propriis humeris suis ad civitatem detulit et vendidit. Et revertens ad fluvium [c] procurante dyabolo cecidit in eum et nisi Deus auxilium ei [d] prestitisset sine penitencia suffocatus fuisset. Novissime reversus ad seipsum egit penitenciam de fornicacione quam incurrit in revertendo ad cellam suam et sic evasit laqueos dyaboli [1].

Et iterum de alio sic legitur quod omni virtutum flore adornatus fuit. Cui demones apparuerunt in specie angelorum currus igneos ducentes cum plurimo apparatu tanquam aliquem regem ducentes. Ille vero qui pre ceteris rex videbatur illi [e] sancto viro dicebat : implesti omnia, o homo, superest ut adores me et transferam te sicut Helyam in hoc curru igneo. Quod audiens vir sanctus dicebat in corde suo : quid est quod dicit, ego cotidie salvatorem qui est rex meus adoro, hic si esset ille, quomodo a me posceret quod me indesinenter facere sciret. Et hiis premeditatus respondit : Fallax non est [f] meus rex. Et continuo demones disparuerunt [2].

[217v] Unde ista et alia quam plurima animo revolvens animum meum a predictis flagellacionibus reservare proposui, cum unicuique catholico confesso et contrito sufficere debeat ad salutem penitencia secundum formam ecclesie a sanctis patribus instituta. Non enim dico quod corporis flagellacio, carnis maceratio, peregrinacio, jejunium et cetera mera voluntate per discrecionem prosint si bono affectu et [g] vera intencione fiant, sed quia et intencio et voluntas humana sepe variantur, timendum est ne vanis cogitacionibus et actibus intermixtis fallantur. Demon namque multis modis homines decipit, aliquando suadendo bonum ut malum inde sequeretur, prout patet in premissis exemplis, aliquando suadendo malum sub specie boni, aliquando suadendo bonum tanquam nocivum ut cum disuadet oraciones, elemosinas, ne per hoc incurrat vanam gloriam, aliquando disuadendo malum ut ducat ad penas [h], ut quando disuadet intemperanciam in victu et sompno et similibus ut inducat abstinenciam vel penitenciam indiscretam, corpus deficit in viribus, ita quod opera bona exercere non potest et sic multipliciter hominibus [i] nocere conatur, unde Gregorius ait : demon « aut opprimendo rapit aut insidiando circumvolat aut suadendo blanditur aut minando terret aut desperando frangit aut promittendo vel ditando decipit [3] ». Quapropter vigillare opus est unicuique ut recta incedat via et nulla a fide discrepantia attemptet exercere, ne per semitam non rectam incedendo in mortis viam cadat tenebrosam.

a. Cod. *in signo.* — *b.* Cod. *oracionis.* — *c.* Cod. *flumen.* — *d.* Cod. *eo.* — *e.* Cod *ille.* — *f.* Cod. *es.* — *g.* On a biffé le mot : *bona.* — *h.* Cod. *penis.* — i. Cod. *homines*

1. *Ibid.*, Lib. v, c. 41 (P. L. 73, col. 886).
2. *Ibid.* Lib. viii, c. 46 (P. L. 73, col. 1152).
3. Moral. in Job, lib. 32, c. 11 (P. L. 76, col. 644).

Digitized by Google

Certum enim est istos [a] flagellantes diversas habere intenciones. Quidam enim pie moti flagellacionibus se submittunt propter devotionem, alii propter societatem socios sequendo, alii propter mortalitatem hujus epidemie ut illam possint evadere, alii sub spe lucri quia elemosine [b] divididuntur inter pauperes, alii [c] intencione spaciandi per patrias et partes diversas, alii ex simplicitate sua quia propter illam penitenciam credunt veraciter sanctificari presumentes se dignos esse miracula [d] faciendi, et jam multi jactant se fecisse et sic in heresim dilabuntur et pro jure canonico errorem, et pro racione voluntatem ponentes precepta dominica vilipendendo ad actum hujus penitencie procedunt omni discrecione et sano consilio pretermissis. De quibus et consimilibus loquitur beatus Anthonius dicens : multi conterentes in penitencia corpora sua sine discrecione longe facti sunt a Deo [1], et iterum in omnibus que agis adhibe testimonium scripturarum [e] sanctarum et salvus eris. Sed ipsi documenta scripturarum respuentes [f] secundum ritum paganorum se verberant ac flagellant et sanguinem suum expandunt. Habent enim paganicam consuetudinem cum peregrinantur [g] ad ydola sua se per ytinera fortiter flagellando et cum cutellis brachia, coxas et tybias enormiter pungendo. Et cum ad provinciam ydolorum pervenerint quam plurimi seipsos vel infantes suos propriis manibus interimunt dicentes : beatus est qui pro Deo suo moritur, et hoc faciunt quia exleges sunt et sine discrecione aliqua proprio utuntur arbitrio. Sed non est sic de christianis qui legem perfectam et completam habent, in qua non est superfluum neque diminutum, quam [h] condidit et adimplevit [i] verus Deus et homo : unde non dixit : *non veni legem solvere sed adimplere* [2]. Cum ergo sit completa et perfecta a catholicis inviolabiliter observari debet, nec est alicui licitum in ea innovare [j] vel mutare, addere vel diminuere in aliquibus ecclesiasticis sacramentis ; penitencia vero [k] est unum [l] de sacramentis, si secundum evangelica scripta fiat, aliter non. Dicunt autem quidam ecclesie ministri qui dictis flagellacionibus adherent et sectam fovent, quod beatus Johannes et multi viri sancti precipiunt penitenciam fieri generaliter non exprimendo in specie. Ergo omnis penitencia bona qualitercumque fiat et quocumque modo servatur [m]. A quibus peti posset quid sit penitencia et que sint species ejus. Primo namque quedam est vera et quedam falsa, quedam est ficta [n] et quedam coacta, quedam sera [218], quedam tarda, quedam desperata, quedam occulta, quedam publica et quedam voluntaria occulta sive publica. Et proprie loquendo non est nisi sola species penitencie vere sacramentalis que tres habet partes integrales, scilicet contricionem, confessionem et satisfactionem. Et de illa sola dictum est : *agite penitenciam, appropinquat enim regnum celorum* [3], que sola est vera, unde Augustinus : penitencia

a. Cod. isti. — *b.* Cod. *elmiosine.* — *c.* Cod. *co.* — *d.* Cod. *miraculis.* — *e.* Cod. *sed curarum.* — *f.* Cod. *respicientes.* — *g.* Cod. *ne peregrinatum.* — *h.* Cod. *quem.* — *i.* il y avait *condidit verus De. et complevit ;* on a barré *verus de*, et *com*, et ajouté entre les lignes *ad.* — *j. Cod.* innovari, — *k.* Cod. *nec.* — *l.* Cod. *una.* — *m.* L'abréviation peut être lue : *servatur* ou *suadetur.* — *n.* Cod. *facta.*

1. *Vitæ patrum*, Lib. IV, c. 42 (P. L. 73, col. 840.)
2. Math. V, 17.
3. Math. III, 2.

Digitized by Google

vera est commissa deflere et iterum non committere, falsa, cum sacramentalis est [a] que confessus iterum committit et quia penituit, unde Ysidorus dicit talem esse irrisorem non penitentem [1]; ficta dicitur cum ypocrita fiat; coacta cum quis propter delictum punitur in hoc seculo vel in futuro; tarda vel sera dicitur cum quis propter senectutem vel naturam plus peccare non potest, tunc non ipse [deserit peccata] [b] sed peccata ipsum deserunt; desperata dicitur cum quis desperando pene vel morti se supponit, unde in passione de Juda dicitur: *et penitencia ductus se suspendit et suspensus crepuit medius* [2]. Et tales penitencie, excepta prima specie, non sunt meritorie; occulta penitencia propter peccatum delinquenti injungitur; publica que propter peccatum enorme et notorium in facie ecclesie vel alibi coram populo publice fit, et est penitencia gravis valde, quia secundum jura canonica qui publice penitent infames sunt; voluntaria est que libero [c] arbitrio et libera voluntate fit, tacite sive publice, discrete sive erratice et talis penitencia non est sacramentalis, quia [tam] infideles quam fideles talem penitenciam facere possunt si eis in voluntate occurrit, quamvis a divina pagina discrepet et vacillet. Quapropter omnis penitencia que a gremio ecclesie non procedit irrita est et inanis, quia per ecclesie januam intrare oportet humiliter et sponte ad omnia salubriter ecclesiastica sacramenta sumenda et nulla alia via esse debet, unde beatus Bernardus dicit: qui non vult [d] ecclesie januam sponte humiliatus ingredi necesse habet januam inferni non sponte dampnatus introduci, ex quibus constat quod penitencia vel aliud ecclesiasticum sacramentum nullatenus sumi debet nisi sub forma ecclesiastice discipline. Sed isti flagellantes spretis sanctionibus, spretis canonibus tanquam scismatici et erroris filii nove secte adherentes vera pro vanis deserunt et aliena et frivola petunt in sacre ecclesie vilipendium et scandalum plurimorum, de quibus et consimilibus loquitur psalmista cum dicat: *convenerunt in unum adversus Dominum et adversus Christum ejus*, adversus Deum et ecclesiam dicentes, *disrumpamus vincula eorum et proiciamus a nobis jugum ipsorum* [3], penitenciam ab ecclesia ordinatam, que est magistra christianorum, et sic propter invidiam et ob despectum ministrorum ecclesie vexillis erectis contra sanctam ecclesiam militare intendunt et efficiuntur tanquam *equus et mulus in quibus non est intellectus* [4]. Et ideo *qui habitat in celis irridebit eos et in furore suo conturbabit eos* [5] et in fine tanquam hereticos devorabit ignis, nisi a suis erroribus refrenati peniteant et sacre ecclesie de cetero obediencia condigna satisfaciant. Quia, ut dicit Augustinus, obediencia salus est omnium fidelium, genitrix omnium virtutum, inventrix regni celorum, cohabitatrix angelorum, cibus omnium sanctorum. Ex hac enim ablactati sunt et per hanc ad perfectionem pervenerunt. Dicunt tamen quidam concordantes illi secte quod si bona intencione se flagellant bonum opus est, quia, ut dicunt, intencio judicat homines. Sed salva gracia dicentium hoc

a. on a biffé : *sit.* — *b.* espace blanc. — *c.* Cod. *libra.* — *d.* Cod. *volt.*

1. Sentent. Lib. II, n. 16 (P. L. 83, col. 619).
2. Act. I, 18.
3. Ps. II.
4. Ps. XXXI, 19.
5. Ps. II, 4.

Digitized by Google

simpliciter verum, tamen in aliquibus locum habet. Si enim simpliciter verum est, pagani, Saraceni ac eciam Judei omnino salvarentur, quia bonam habent intencionem in lege sua et sub bona intencione immolant diis quia non habent noticiam melius faciendi, et tamen propter illam bonam intencionem non salvabuntur, si melius ignorant, ut testatur scriptura [218v] ignorantes ignorabuntur [1] et sic isti flagellantes bonam intencionem habere non possunt. Cum fidem rectam, bonam et dearticulatam habeant a qua fide non licet cuique discrepare, et ipsi aliena a fide faciant dedignando penitenciam sub forma ecclésie sumere salutarem, sed solam voluntariam et erroneam.... [2].

D. URSMER BERLIÈRE.

---

1. Cor. XIV, 38.

2. Le dernier feuillet de mon manuscrit s'étant égaré lors de l'envoi à l'impression, il m'a été impossible de compléter les dernières lignes du traité, lesquelles d'ailleurs n'ont pas grande importance ; elles sont résumées plus haut (p. 19) dans l'analyse.

Digitized by Google

NOTES ET DOCUMENTS.

UNE LECTURE LITURGIQUE EMPRUNTÉE AU QUATRIÈME LIVRE D'ESDRAS.

LE manuscrit B 63 de la Vallicelliana est un recueil composé des débris de cinq ou six manuscrits de nature et d'âge très divers. Il est loin d'être inconnu, et le distingué conservateur de la bibliothèque, M. Giacomo Cordella, me montra une liste d'une dizaine de savants qui ont analysé ce recueil et en ont publié des pages intéressantes. Ce n'était pas encourageant, néanmoins je parcourus le fragment de missel plénier qui s'y trouve et dont le Dr Ebner s'est occupé dans son beau livre *Quellen und Forschungen zur Geschichte des Missale Rom.*, p. 198. Ce missel vient du monastère de Saint-Eutychius, près de Nursie, et Ebner le date du XIe siècle. Je ne fus pas peu surpris de lire, folio 223, dans une messe *de communi plurimorum martyrum*, une épître empruntée au quatrième livre d'Esdras, ou, pour parler plus scientifiquement, à ces chapitres préliminaires que Weimel et Beer proposent d'appeler le Ve livre d'Esdras (chap. II, 42-48).

Les citations de cette partie d'Esdras sont rares : on ne connaît que les Actes de la dispute de Sylvestre en grec, et la liturgie latine. Encore la liturgie n'avait-elle emprunté que quatre lignes : les antiennes ou versets *Lux perpetua lucebit sanctis tuis, domine, et aeternitas temporum ; Requiem aeternam dona eis, domine, et lux perpetua luceat eis ; Modo coronantur et accipiunt palmam*, et l'introît du Jeudi-Saint. Nous voici en possession d'un texte plus important, car il n'est pas seulement plus étendu, mais il nous est une preuve que ce livre apocryphe était considéré comme canonique et il nous présente un texte qui mérite, plus que d'autres, d'être pris en considération. Les antiennes, en effet, étaient choisies et traitées avec une certaine liberté. On pouvait, à l'occasion, les prendre en dehors de la Bible ; on pouvait aussi modifier le texte qu'on empruntait et l'approprier au but liturgique. L'épître, au contraire, était toujours tirée d'un livre canonique et elle était prise telle quelle ; tout au

Digitized by Google

plus osait-on modifier légèrement le début et ajouter une formule liturgique à la fin.

Comparons donc notre épître avec le texte de l'Apocalypse apocryphe d'Esdras. On sait que ce livre nous est parvenu en deux recensions : l'une française, l'autre espagnole. Pour les deux premiers chapitres, celle-ci présente en général le meilleur texte, comme on peut voir par la comparaison minutieuse qu'a faite M. Montagne Rhodes James dans son livre *The fourth book of Ezra* (*Texts and studies*, III, 2), Cambridge, 1895, p. XLIV-LX. Or, notre épître appartient à cette recension espagnole ; mais si nous poussons l'examen plus loin, nous constatons qu'elle s'écarte considérablement de tous les manuscrits connus et présente un intéressant problème à la critique textuelle. Sa caractéristique semble être de mettre des mots qui ne se trouvent pas dans le texte courant ; ainsi *ymnis*, *nimis* (deux fois), *qui mihi hoc demonstrabat*, *fieri in sanctis eius*. Cette dernière expression pourrait être une ajoute liturgique qui reporte la pensée aux saints dont on célèbre la fête.

J'ai parcouru plusieurs autres lectionnaires provenant du monastère de Saint-Eutychius et conservés à la Vallicelliana, dans l'espoir d'y trouver d'autres épîtres du même genre. Mes recherches ont été vaines. Il faut cependant remarquer que le ms. C 10, qui est de la même provenance que B 63, mais plus ancien, est mutilé pour le commun des saints, et qu'en outre certaines épîtres ont été effacées et remplacées.

Voici le texte de l'épître apocryphe :

LECTIO LIBRI EXDRE

Ego exdras uidi in montem syon turbam magnam quam dinumerare nemo poterat. Et omnes illi ymnis et canticis collaudabant dominum. Et in medio eorum erat iuuenis statura excelsus nimis et omnibus illis eminens et in capita eorum coronat (*sic*) [1] singulas ponebat. Ego autem nimis mirari cepi et interrogaui [2] angelum qui mihi hoc demonstrabat. Et dixi : Domine, qui sunt hi ? Et respondens angelus dixit mihi : Isti sunt qui mortalem tunicam deposuerunt et immortalem sumpserunt et confessi sunt [3] nomen filii dei ; modo autem coronantur et accipiunt palmas. Et dixi ad angelum : Quis est iste iuuenis qui eis coronas dat et palmas? Et ille respondit mihi : Ipse est filius dei quem confessi sunt in seculo mortali. Ego [uero lau] [4] dare et magnificare cepi deum. Et dixit mihi angelus : Vade et annuntia populo eius quanta mirabilia a domino deo uidisti fieri in sanctis eius.

1. *coronat* est écrit au-dessus de la ligne, mais de la première main 2. 1re main *interrogi* (?) 3. *sunt* au-dessus de la ligne mais de la première main 4. Un coin du parchemin est enlevé.

Digitized by Google

Des recherches méthodiques dans les anciens manuscrits liturgiques révéleraient sans doute d'autres textes intéressants : ainsi on me montrait récemment à l'abbaye de Saint-Paul-hors-les-murs un missel du XVe siècle, à l'usage des Frères-Mineurs, qui contenait, comme sixième lecture du Samedi-Saint, un passage de Baruch dans un texte se rapprochant de la version publiée par Sabatier.

D. DONATIEN DE BRUYNE.

LA QUESTION DU PAPE LIBÈRE.

LA difficile question du pape Libère a fait quelque progrès depuis un an ; on pourrait même dire que les bonnes volontés qui s'y sont ainsi appliquées récemment coup sur coup, et d'une manière vraiment indépendante, ont réussi, chacune pour son compte, à en fixer de nouveau l'aspect pour longtemps ; et ceci n'est pas loin de valoir une solution, si l'on se rappelle que depuis tantôt trois siècles le problème demeurait à peu près stationnaire.

Le P. Fidèle Savio S. I. a consacré au sujet, sous ce titre même — *La Questione di papa Liberio*, un petit volume d'une lecture fort aisée dans la collection *Fede e Scienze* de l'éditeur Pustet [1]. M. l'abbé Saltet a poursuivi jusqu'au détail, dans un article du *Bulletin de Littérature Ecclésiastique* [2], l'examen de quelques documents littéraires important à l'affaire. Enfin et surtout, Mgr Duchesne, qui venait de tracer un magistral tableau, admirablement nuancé, du IVe siècle chrétien, a consenti à reprendre ce problème historique, plutôt brouillé que réellement compliqué, pour l'élucider au mieux, et c'est à lui assurément que nous devons le résultat que j'ai annoncé. Mgr Duchesne a su mettre les choses au point dans l'étude des *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire* qu'il a intitulée *Libère et Fortunatien* [3], et personne ne s'en étonnera : l'éminent historien avait seul sans doute les qualités nécessaires pour instruire un procès en révision tel que celui-ci. Pour mon compte, je me range d'autant plus volontiers aux nouvelles conclusions de Mgr Duchesne que j'étais fort peu préparé à les adopter, ayant, pensais-je alors, de bonnes raisons pour y contredire.

---

1. Roma. 1907. 218 p. in-8°. Serie sesta, n. 53-54.
2. Décembre 1907, p. 279-289: *Les lettres du pape Libère de 357.*
3. *Mélanges*, t. XXVIII (1908), p. 31-78.

Digitized by Google

J'ai eu en effet l'occasion, il y a juste un an [1], à propos des *Fragments historiques* de S. Hilaire, de traiter rapidement la question du pape Libère, et voici à peu près les points que j'essayai de marquer. Il n'y a pas dans le cas de difficultés doctrinales, et les apologistes inquiets peuvent reposer en paix ; Libère, ferme défenseur de la cause d'Athanase jusqu'en 355, finit par faire des concessions aux adversaires ; il adhéra à tout le moins à la formule homoiousienne établie à Sirmium en 358 ; eût-il fait plus, qu'on devrait le tenir encore, tout de même que le vieil Hosius, pour la victime d'odieuses violences ; quant aux quatre lettres que les *Fragments historiques* donnent sous son nom, elles sont vraiment de tristes morceaux, mais par bonheur il est bien difficile d'en admettre l'authenticité ; elles forment une série compacte : or la première (*Studens paci*) est en désaccord avec l'histoire avérée, puisqu'elle fait entendre que Libère était déjà entré en lutte contre S. Athanase en 352 ; cette première lettre garantit donc le caractère apocryphe des trois autres (*Pro deifico*, *Quia scio*, *Non doceo*) qui sont de même venue, et la meilleure manière d'expliquer la présence de ces productions dans le dossier de S. Hilaire (fragments IV et VI 4-6) est de supposer l'interpolation de ce recueil par quelqu'un du parti luciférien. De tout cela le fait le plus intéressant à retenir, la donnée littéraire la plus ferme me paraissait être l'accord des quatre lettres, contrairement à l'opinion courante, — celle de M. Turmel [2] aussi bien que de Mgr Duchesne dans son *Histoire de l'Église* [3], — qui consistait à rejeter la première lettre tout en recevant les autres. Si la première lettre était inadmissible, et tout le monde en convenait, force était d'écarter pareillement les suivantes qui s'en montraient inséparables.

Le P. Savio, qui a publié d'appréciables apologies du pape Vigile [4] et du pape Zosime [5], a pensé qu'on ne lui serait pas moins reconnaissant d'un pareil service rendu à l'un de leurs prédécesseurs les plus décriés. On lui saura gré en effet de s'être constitué le défenseur de Libère et d'avoir écrit sur cette affaire un petit livre clair,

1. Voir *Revue*, juillet 1907, p. 297.

2. *Le pape Libère*, dans la *Revue Catholique des Églises*, décembre 1906 p. 593-615. — Pour ce qui me concerne, et tant que les choses en restaient là, c'est à bon escient que je faisais opposition à l'argumentation de M. Turmel, et l'autorité de Mgr Duchesne (cf. *Revue du Clergé Français*, 1 septembre 1907, p. 502) ne rendait pas la thèse meilleure.

3. Tome second, 1907, p. 254.

4. *Il papa Vigilio* (même collection, serie terza, n. 25).

5. *Il papa Zosimo, il concilio di Torino e le origini del Primato pontificio*, (serie quinta, n. 44).

Digitized by Google

bien ordonné et bien décidé, au moment même où l'enquête allait être renouvelée par l'effort d'un historien de profession. C'est une bonne fortune, évidemment, que les nombreux avocats qui se sont succédé en faveur de Libère, aient trouvé pour clore la liste un porte-parole aussi distingué que le sympathique professeur de l'Université Grégorienne : son plaidoyer, à la fois plus érudit et plus habile que ceux de ses devanciers, restera, semble-t-il, comme la meilleure expression d'une attitude longtemps prévalente parmi les catholiques.

Le P. Savio produit textuellement et sans feinte les différentes pièces du procès, non pas seulement les quatre lettres, au sujet desquelles il soutient, comme il en avait le droit, la thèse énoncée plus haut, mais les témoignages de S. Athanase, de S. Jérôme, de Sozomène ; il a même réuni dans un appendice spécial cette documentation directe, et jusque-là tout est fort bien. Mais l'auteur bien intentionné n'a pas assez d'écarter les étranges lettres ; son commentaire historique est manifestement dirigé par le souci constant d'amener à rien tout ce que les textes contemporains ou émanant de l'époque suivante offrent de défavorable à son client. Loin qu'il ait eu une défaillance, Libère n'a cessé d'être un confesseur dans la rigueur du terme, ainsi que nous l'assure la pieuse épitaphe de la voie Salaria, et il a paru dans la chaire romaine comme un premier Pie VII, non moins doux que fort, et d'autant plus touchant que la calomnie a réussi à le défigurer, car la calomnie seule est responsable de l'ombre qui a obscurci durant des siècles la mémoire du pontife.

Le P. Savio a, ce faisant, des sentiments très louables, et l'on préférerait pouvoir être finalement de son côté ; mais S. Athanase, S. Jérôme, et sans doute aussi S. Hilaire, sans parler de Sozomène, sont des témoins un peu mieux placés que nous ne sommes, et nous n'y pouvons rien, quoi qu'il en soit des quatre lettres, s'ils s'accordent à attribuer le retour à Rome du pape à une concession fâcheuse aux exigences de l'empereur. A cette accusation le P. Savio n'a guère à opposer que l'épitaphe présumée de Libère où il voudrait reconnaître la main de Sirice, et qui est assurément un long et bel éloge. Et le fait est que Libère laissa pour un temps, — jusqu'au jour où les écrits de S. Jérôme déterminèrent un revirement de l'opinion, voire une légende en sens contraire, — un souvenir cher aux Romains. Mais quand Libère mourut en 366, on avait bien des motifs pour avoir oublié la défaillance des années d'exil, ne fût-ce qu'en maintenant au pontife le bénéfice des circonstances atté-

Digitized by Google

nuantes ; et d'ailleurs, remarquera Mgr Duchesne, Libère eut sur l'immense majorité des Occidentaux l'avantage de n'avoir à se reprocher qu'*une* faiblesse, n'ayant pas assisté à Rimini où l'épiscopat se compromit une seconde fois ; puis « une épitaphe est une épitaphe, comme dit encore Mgr Duchesne [1] : il faut y relever les bons sentiments inspirés par le défunt et, pour le reste, en user avec beaucoup de discrétion ».

Sur l'article de M. Saltet un mot suffit. Ayant présenté déjà, par deux fois, avec beaucoup de force l'hypothèse d'une interpolation luciférienne des *Fragments historiques* [2], le professeur de Toulouse a tenu à démontrer d'une manière définitive l'incontestable parenté littéraire des quatre lettres suspectes que les dits fragments mettent au compte de Libère. L'interpolation luciférienne n'en ressort pas, puis qu'il faut encore après cela supposer que ces lettres ont pour auteurs premiers des Ariens ou des partisans de Félix, le compétiteur de Libère ; mais M. Saltet n'en a pas moins établi l'unité d'inspiration et de style, et le point est d'importance, comme je l'ai marqué ci-dessus, si c'était une erreur très répandue d'agréer les trois dernières lettres à part de leur chef de file.

Il semble bien que c'est la constatation de ce détail littéraire qui a ramené Mgr Duchesne à l'examen de la question. Je n'ai pas à résumer ici le mémoire de l'éminent historien. Il est à lire d'un bout à l'autre, et à relire : tout y est instructif et savoureux, et l'on y reçoit une leçon non pas seulement d'histoire, mais de bon sens et de sang-froid. Je ne retiens que la partie capitale de la démonstration, la découverte à laquelle aboutit l'enquête méthodique de Mgr Duchesne et qui, à mon sens, change tout l'aspect de l'aventure, je veux dire la réhabilitation de la lettre *Studens paci* pour l'année 357.

M. l'abbé Schiktanz, à la suite du Dr Gummerus, avait déjà proposé la même date [3], et Mgr Duchesne qui ne s'en est aperçu qu'après coup fait observer que la coïncidence n'est pas sans valeur ; mais l'un comme l'autre les deux érudits allemands avaient manqué, je crois, au devoir essentiel de justifier par des arguments convenables cette manière de voir tant soit peu déconcertante.

1. *Libère et Fortunatien*, s. c., p. 74.

2. Voir la reprise de ce point de vue dans la note précitée de la *Revue Bénédictine*, juillet 1907, p. 297 ; cf. aussi *La Tradition des opuscules dogmatiques de Foebadius, Gregorius Illiberitanus, Faustinus*, Wien, 1908, p. 19 n. 2. — Depuis lors j'ai appris que M. Saltet inclinait à rétracter son appréciation de la lettre d'Eusèbe de Verceil à Grégoire d'Elvire (Fragment XI²) : cette pièce serait à tout le moins un remaniement d'un exemplaire authentique. De son côté Mgr Duchesne, vient de se prononcer assez catégoriquement en faveur de l'authenticité, cf. *Libère et Fortunatien*, p. 62.

3. Cf. *Revue Bénédictine*, art. cité, juillet 1907, p. 298.

Digitized by Google

Pour la rendre non pas seulement possible, mais raisonnable et proprement convaincante, un peu de fine psychologie s'imposait avec la pénétration du contexte historique et littéraire, et c'est grâce à sa parfaite connaissance du milieu et à l'habileté de son exégèse que Mgr Duchesne a pu ranimer le document remarquablement indigent dont la lettre figée paralysait le problème, et donc en même temps rétablir la vérité de la situation.

La lettre de Libère aux évêques d'Orient, — entendez aux adversaires du patriarche, aux hommes de l'empereur, — est incohérente. Le nouveau commentateur l'avoue tout le premier, mais n'estime pas qu'elle soit fausse pour cela. Elle est incohérente, c'est-à-dire qu'elle reflète l'incohérence plus grande encore de la conduite de celui qui l'a dictée, sinon écrite ; et elle est d'autant plus maladroite qu'elle a précisément pour intention d'atténuer par un artifice de rédaction cette incohérence effective. C'est là, grossièrement réduit, le raisonnement de Mgr Duchesne, et même sous cette forme il paraît le plus heureux du monde, dès lors qu'on considère avec attention le document auquel il s'applique. Lue tout d'une pièce, la lettre *Studens paci* donne à croire que Libère avait déjà rompu avec S. Athanase au début de son pontificat en 352. C'est une impression de raccourci qui, si elle répondait réellement au texte, engagerait immédiatement la condamnation du morceau, ainsi que des trois compositions adjacentes ; mais la lettre dissocie assez bien, et vraisemblablement plus que n'eût voulu l'auteur, l'attitude première du pape à l'endroit du patriarche et sa démarche finale. Celle-ci signifie une rupture, et les témoignages contemporains, celui de S. Athanase à tout le moins, nous en apprennent le moment précis : « μετὰ διετῆ χρόνον ὤκλασε », dit Athanase en propres termes [1] ; ou autrement, l'exil eut raison de la constance du pontife, ainsi que l'avait espéré l'empereur : en 357 il était moralement vaincu par les mauvais traitements et par le désir de revenir à Rome, décidé à abandonner pour rentrer en grâce non pas encore la foi de Nicée, mais son champion si compromettant. De l'attitude première, toute favorable, la lettre ne retient à dessein qu'un geste particulier, le seul qui pouvait être mis en relation avec la rupture postérieure et en être donné comme une sorte de préparation, et cette fois elle note elle-même la date : en 352 Libère avait, paraît-il, invité par des légats l'évêque d'Alexandrie à venir à Rome pour l'aboucher avec ses ennemis. Nous ignorions d'ailleurs cet incident, et réduit à ces

1. *Historia Arianorum*, 41 ; cf. *Apologia c. Arianos*, 89 : εἰς τέλος οὐκ ὑπέμεινε τοῦ ἐξορισμοῦ τὴν θλίψιν, ὅμως διετίαν ἔμεινεν ἐν τῇ μετοικίᾳ.

Digitized by Google

proportions il n'a rien que de naturel ; mais en 357, et sous la plume du pontife lassé, il prend la forme d'une énergique sommation et d'une véritable menace de rupture. Là est l'artifice du document, destiné à sauver le pape du reproche de contradiction en mettant quelque unité dans sa conduite, capable par là même de faire illusion à des lecteurs peu méfiants, surtout à quinze ou seize siècles de distance : la longue résistance de Libère est passée résolûment sous silence, et le rajustement de la convocation de 352 à la répudiation de 357 tend à reporter jusqu'à la première date l'effet de la seconde.

Cette explication de la lettre *Studens paci* est trop satisfaisante pour que le cas des autres pièces n'en soit pas aussi amélioré. Mgr Duchesne a remarqué que la glose narrative qui accompagne la lettre dans les *Fragments historiques* mentionne Fortunatien d'Aquilée pour avoir essayé de faire agréer des évêques ce désaveu exprès de Libère ; or nous savons d'autre part, par une lettre de Libère lui-même à S. Eusèbe de Verceil en 354, que Fortunatien entretenait les relations les plus amicales avec le pontife, et par une notice du *De Viris* de S. Jérôme, bien au courant des choses d'Aquilée, que le même Fortunatien « fut le premier à solliciter Libère l'évêque de Rome alors qu'il se rendait à son lieu d'exil », passant par Aquilée ; et S. Athanase nous apprend aussi que l'évêque d'Aquilée fut parmi les Occidentaux qui cédèrent à l'empereur à la suite du synode de Milan ; enfin les lettres *Pro deifico* et *Quia scio* achèvent de mettre en évidence le personnage de Fortunatien : il servit de courrier entre Bérée et Sirmium en 357. Ces divers faits s'appuient fortement les uns les autres : Mgr Duchesne conjecture que Fortunatien, confident, conseiller, courrier du pape fut aussi dans la circonstance son secrétaire, et que le style des quatre lettres si longtemps suspectes n'est peut-être différent des lettres sûrement authentiques de Libère qu'à cause de cette interposition d'une main étrangère. Quoi qu'il en soit quant à ce dernier point, et si bien conseillé qu'ait été Libère par son ami, la lettre *Studens paci* n'était pas de nature à satisfaire les exigences de la bande arienne ; après quelques semaines, ou quelques mois, Libère et Fortunatien durent se remettre à l'œuvre pour rédiger une pièce moins insuffisante, et mieux en rapport avec le résultat visé, le rappel de l'exil. Ce fut la nouvelle lettre — *Pro deifico timore* — aux évêques d'Orient : Libère ne se vante plus d'avoir condamné Athanase dès son avènement, et il adhère à la formule orientale de Sirmium 351. Les deux lettres suivantes ajoutent peu à ces déclarations : elles manifestent surtout

Digitized by Google

d'une manière pitoyable le désir du pontife, après les concessions qu'on lui avait arrachées, d'être ramené à Rome ; mais pour que ce vœu fût réalisé, il lui fallut attendre encore la réaction homoiousienne de 358 et souscrire à la formule du parti.

A cette thèse, que j'ai exposée, en la resserrant, tant bien que mal, on ne peut faire qu'une petite objection, et Mgr Duchesne l'a relevée avec soin. Les remarques qui suivent le texte de la lettre *Pro deifico* dans les *Fragments historiques* ne laissent pas que d'être étonnantes de la part de S. Hilaire : la formule de Sirmium de 351, commentée avec honneur dans le *De synodis*, est traitée ici de « perfidie », et les signataires, parmi lesquels figurent des homoiousiastes de marque, ceux-là mêmes auxquels l'évêque de Poitiers tendit la main en 359 et en 360, malmenés comme de francs « hérétiques ». Alors ne pourrait-on pas dire que les *Fragments* contiennent malgré tout, dans le contexte qui a livré les trois dernières lettres [1], un élément suspect, et irréductible à la critique la plus bienveillante ? — Mgr Duchesne a grand'raison de noter que la difficulté est d'ordre purement littéraire, et qu'elle n'a pas d'importance quant à l'authenticité des lettres de Libère : celles-ci « ont toujours pour elles et leur exacte adaptation aux faits connus et l'impossibilité d'en expliquer l'existence, si on les considère comme apocryphes » [2]. La question qui se pose désormais ne concerne que la tradition des *Fragments*. J'avoue n'y plus voir, pour mon compte, de raison sérieuse en faveur d'une interpolation luciférienne. Les apostrophes à Libère qui scandent la même lettre *Pro deifico* s'expliquent assez d'un copiste ancien influencé par la légende qui se forma si tôt autour du nom du pontife. Dès lors le seul phénomène qui subsiste est celui de la conservation de l'ouvrage de S. Hilaire sous forme d'extraits, et je persiste à croire que ce découpage a eu lieu de fort bonne heure. Le collecteur, distinct ou non du copiste qui dit l'anathème à Libère, a plus d'une fois, comme on en peut juger, défiguré le texte original ; il est possible dans le cas de la lettre *Pro deifico* que sa main soit responsable, pour une part, de l'effet qui nous choque. Mais derrière ce travail de défiguration, on peut encore admettre, sans supposer autant de révisions que Mgr Duchesne semble prêt à en accorder, que S. Hilaire lui-même, en publiant en 361 le tome second de son pamphlet *Adversus*

1. Voir l'analyse du manuscrit de l'Arsenal dans la *Revue*, art. cité, juillet 1907, p. 293.

2. *Libère et Fortunatien*, s. c., p. 63.

Digitized by Google

Valentem et Ursacium [1], se soit montré sévère, sinon pour les homoiousiastes d'Asie, du moins pour Libère.

D. A. WILMART.

LES HYMNES DANS LE "CURSUS" DE S. BENOIT.

LES chapitres VIII-XIX de la Règle de S. Benoît constituent un document de la plus haute importance pour l'histoire des heures canoniques. Le nombre des psaumes, des leçons, des répons, le dispositif de chaque heure, tout est minutieusement réglé. Etant donné le conservativisme du saint Législateur et ses relations avec Rome, il semble bien que ses prescriptions liturgiques peuvent servir à faire mieux connaître ce qu'était de son temps l'office des églises non monastiques et plus spécialement le rit romain. Celui-ci subit plus tard l'influence bénédictine ou monastique, et, au dire d'un moine iro-écossais du VIIe siècle, le cursus bénédictin différait peu du cursus Romain. S. Benoît aurait choisi dans les matériaux préexistants, reçus dans l'Église occidentale, plus spécialement dans celle de Rome, à laquelle l'unissait plus d'un lien, ceux qui convenaient le mieux pour faire de l'office monastique un tout régulier, fixe, en harmonie avec la vie de prière et de travail du moine occidental. Les petites heures sont arrondies d'une façon systématique, le lucernaire se divise en deux offices : les Vêpres qui deviennent un office de jour et les Complies, les Vigiles sont partagées en trois nocturnes, enfin le Psautier est réparti sur toute la semaine, alors que les anciens solitaires, dans leur ferveur, le récitaient en entier chaque jour. Dans l'ordonnance de l'office bénédictin, ce qui frappe avant tout, ce sont les dispositions prises par le saint Législateur pour la systématisation de l'office hebdomadaire ou du Commun du temps. Les fêtes sont rares ; le Propre des saints se dessine à peine, il n'y a donc pas lieu de prévoir de grands changements dans la récitation hebdomadaire du Psautier.

Et cependant, quelque précises que fussent les prescriptions relatives à l'office, un point restait obscur. S. Benoît prescrit l'usage des hymnes à chaque heure de l'office, et cette prescrip-

---

1. Présentement j'aimerais à me représenter ainsi la publication des livres *Adversus Valentem* (cf. *Revue Bénédictine*, avril 1908, p. 225) : 356, nos fragments I-II (avec l'*Ad Const. I*), V-VII 3 ; 361, fragments IV, VI 4-6, VII-XI ; 367, fragments XII-XV.

Digitized by Google

tion permet de conclure à l'antiquité des hymnes du temps et à l'existence de leur emploi même en dehors des monastères. Mais quelles étaient ces hymnes ? Où retrouver l'ancien hymnaire bénédictin ? La réponse à ces questions serait aisée, si l'on possédait des textes d'auteurs contemporains ou des hymnaires composés à une époque assez rapprochée de S. Benoît; car on peut admettre à priori que les premiers bénédictins, en compilant leurs hymnaires, y ont consigné les hymnes employées par S. Benoît et transmises par la tradition. Du VIe et du VIIe siècle on n'a rien conservé, sauf l'hymnaire de Bangor, qui est de la fin du VIIe siècle et qui représente uniquement la tradition irlandaise. Il faut nécessairement recourir à des manuscrits plus récents et voir s'il n'y a pas lieu d'y retrouver des copies de textes plus anciens.

Ce travail de reconstitution a été essayé par Dom Suitbert Bäumer et par M. le chanoine Ulysse Chevalier. Malheureusement notre regretté confrère n'avait à sa disposition qu'un catalogue incomplet des anciens hymnaires, et ce catalogue était assez inexact sur l'âge et la provenance de ces manuscrits; aussi ne doit-on pas s'étonner de le voir dresser une liste d'anciennes hymnes qui prête flanc à la critique. M. Chevalier appela l'attention sur le canon 3 du Concile d'Aix-la-Chapelle de 817, où l'on prescrivait aux moines « ut officium, juxta quod in regula sancti Benedicti continetur, celebrent ». L'office bénédictin avait des hymnes ; retrouvait-on un hymnaire monastique du IXe siècle, on avait une forte présomption en faveur de son origine bénédictine. Deux manuscrits, déjà utilisés par Mone, semblaient répondre au désidératum du vaillant chercheur : le cod. 1245 de Trèves et le cod. 106 de Cologne, datés par Mone du VIIIe siècle et par Chevalier du IXe. Ces dates étaient elles exactes, n'y a-t-il pas d'autres hymnaires laissés dans l'ombre jusqu'ici et répondant mieux aux exigences de la critique ? Une étude d'un spécialiste en hymnologie semble bien apporter la solution du problème délicat qui a passionné plus d'un liturgiste au XIXe siècle. Je veux parler du R. P. Clément Blume S. J., qui vient de consacrer à ce point d'histoire liturgique une monographie remarquable par son érudition et par son sens critique. Elle est intitulée : « Le Cursus S. Benedicti Nursini et les hymnes liturgiques du VIe au IXe siècle dans leur rapport avec les hymnes du dimanche et de la férie de notre bréviaire » [1]. La question est si intéressante

1. *Der* Cursus S. Benedicti Nursini *und Die liturgischen Hymnen des 6-9 Jahrhunderts in ihrer Beziehung zu den Sonntags-und-Ferialhymnen unseres Breviers.*

Digitized by Google

en elle-même, si importante pour l'histoire de notre office bénédictin, si neuve par ses révélations, qu'on me pardonnera de lui consacrer une analyse un peu détaillée.

En examinant de près les deux manuscrits de Cologne et de Trèves, le P. Blume a constaté qu'on s'est trompé sur leur âge et sur leur provenance. Le codex 1245 de Trèves est une compilation des VIIIe, IXe et Xe siècle, et l'hymnaire est précisément du Xe. Quant au manuscrit 106 de Cologne (jadis Darmstadt 2106), il est bien du IXe siècle, mais l'hymnaire est d'origine irlandaise ou anglo-saxonne et l'on n'en peut tirer de conclusion pour les usages bénédictins de cette époque. Pour reconstituer l'hymnaire bénédictin du VIIIe siècle, il faut donc chercher une autre piste. Laquelle ?

Le P. Blume fait justement remarquer que S. Benoît emploie deux termes différents pour désigner les hymnes : celles des vigiles, des laudes (*matutini*) et des vêpres sont appelées *ambrosiani*, celles des petites heures et de complies *hymnus ejusdem horae*. Ce terme d'*ambrosien* veut-il dire une hymne composée par S. Ambroise ou d'après le rhytme ambrosien ? Il est assez vraisemblable qu'il y a une nuance dans les deux termes, et l'on peut admettre que le terme d'*ambrosien* désigne véritablement une hymne de S. Ambroise. Parmi les hymnes authentiques de S. Ambroise on en trouve une aux Vigiles : *Aeterne rerum conditor*, une à Laudes : *Splendor paternae gloriae*, une à Vêpres : *Deus creator omnium*. S. Benoît entend donc dire qu'aux Vigiles, à Laudes, à Vêpres on chantera l'hymne de S. Ambroise correspondant à ces heures, de même qu'aux autres heures canoniques on chantera l'hymne en usage pour chacune de ces heures. Personne ne peut mettre en doute la composition d'hymnes par S. Ambroise et leur emploi dans la liturgie ; le concile de Tours de 567 en fournit une preuve péremptoire.

Mais où retrouver le cycle hymnologique ambrosien ou reçu dans certaines églises ou dans les monastères à partir du VIe siècle ?

L'hymnaire du VIe siècle peut être reconstitué par deux documents de cette époque : les règles monastiques de S. Césaire d'Arles († 542) et de S. Aurélien, son second successeur. S. Césaire écrivit sa règle des moniales d'après les usages de Lérins, et l'on sait que le monastère de Lérins fut une pépinière d'évêques pour le Sud de la France et le Nord de l'Italie, et que son influence fut grande sur

Eine hymnologisch-liturgische Studie auf Grund handschriftlichen Quellenmateriale herausgegebene von Clemens Blume S. J. (*Hymnologische Beiträge*. Quellen und Forschungen zur Gesch. der Latein Hymnendichtung. Bd III). Leipzig, Reisland, 1908, in-8° de 134 pp.

Digitized by Google

les autres monastères. Or, ce qu'on ne trouve pas dans la règle de S. Benoît, les hymnes sont spécifiées dans les deux règles de S. Césaire et de S. Aurélien. Le cursus diffère dans chacune d'elles, mais il y a unité pour l'hymnaire. S. Benoît ne dit pas si on change d'hymne chaque jour pour chacune des heures ; on le sait par S. Césaire et par S. Aurélien. S. Césaire cite 14 hymnes ; Aurélien en passe 4, mais en ajoute 2, celles des « matutini » dont l'omission par Césaire doit être un fait du hasard. Mais ces indications ne sont-elles pas peut-être l'œuvre d'un interpolateur ? L'objection pourrait être soulevée et paraître sérieuse, si le contenu des hymnaires de Lérins et d'Arles ne correspondait pas avec les plus anciens documents de ce genre qui ont été conservés. C'est ici que les découvertes du P. Blume apportent au problème hymnologique de la règle bénédictine une solution inattendue.

Il y a d'abord le Codex Regin. 11 du Vatican, de provenance inconnue, qui date de la fin du VIIIe ou du commencement du IXe siècle. Il renferme 21 hymnes : Laudes de chaque jour, fêtes de Noël, de l'Épiphanie, de Pâques, Vêpres, Vigiles, petites heures. Toutes les hymnes d'Aurélien s'y retrouvent, sauf une aux Vigiles ; toutes celles de Césaire s'y rencontrent, sauf une aux Vigiles et deux à Complies. On n'y trouve pas d'hymnes pour Prime et pour Complies. Peut-être le codex fut-il transcrit d'après un livre liturgique d'une époque où ces deux heures n'étaient pas d'un usage général. Prime fut introduite au Ve siècle et Complies doit son autonomie à S. Benoît. Ce livre pourrait dater des Ve ou VIe siècle.

Nous rencontrons ensuite le cod. Paris lat. 14088, provenant probablement de Corbie, datant du IXe siècle et se présentant comme une transcription d'un texte plus ancien ; on y rencontre 18 hymnes du Temps correspondant exactement au codex Vatican, sauf, en plus, l'hymne de Prime.

Le cod. Junius 25 de la Bodléienne est un recueil du VIIIe-IXe siècle, où se trouve un hymnaire du IXe siècle ; il provient de Murbach, peut-être de Reichenau. Il renferme 25 hymnes qu'on retrouve dans les autres hymnaires, sauf, pour la première fois, l'hymne de S. Ambroise pour les martyrs : *Aeterna Christi munera.*

Le Codex XXXIV de Zurich, du IXe siècle, qui provient de l'abbaye de Rheinau, correspond à celui de la Bodléienne ; il offre cette particularité qu'il débute par une inscription à tout le moins curieuse : « Incipiunt hymni sancti Ambrosii quos sanctus Benedictus in diversas horas canendos ordinavit ».

En somme les hymnaires vus par le P. Blume, avec les règles de

Digitized by Google

Césaire et d'Aurélien, font connaître 35 hymnes, parmi lesquelles on en retrouve 8 qui sont reconnues comme étant sûrement de S. Ambroise : (Aeterne rerum conditor, Splendor paternae gloriae, Deus creator omnium, Intende qui regis Israel, Illuminans altissimus, Hic est dies verus Dei, Jam surgit hora tertia, Aeterna Christi munera), tandis que les trois hymnes douteuses (Nunc sancte nobis spiritus, Rector potens verax Deus, Rerum Deus tenax vigor) font absolument défaut. Plusieurs de ces hymnes se retrouvent isolément dans des manuscrits de St-Gall et de Londres des VIIe et VIIIe siècles.

Une autre constatation importante est que tous les autres hymnaires connus sont d'origine irlandaise ou postérieurs au Xe siècle, et ces hymnaires irlandais concordent avec tous les hymnaires du continent composés dans le courant du IXe siècle; cet hymnaire uniforme est un tout homogène, régulier, tout à fait différent de celui que le P. Blume a retrouvé dans les anciens manuscrits décrits plus haut. Pour arriver à ce résultat il lui a fallu revoir les textes signalés par ses prédécesseurs et les dater d'une façon plus exacte.

Le plus ancien manuscrit de cette série (B) est le codex 25. 2. 31 de l'abbaye de St-Paul en Carinthie (jadis St-Blaise), de la fin du VIIIe ou du commencement du IXe siècle, qui renferme l'hymnaire du temps, plus l'hymne des Vêpres de Pâques. Il est mutilé à la fin, mais il se complète par un autre codex incomplet du commencement, le codex CXCV de Karlsruhe, qui provient de l'abbaye de Reichenau, lequel comprend l'hymne des Laudes de Pâques et le commun des Saints.

Le codex 106 de Cologne contient 8 hymnes correspondant à certains numéros du codex de St-Paul; sauf quelque variété dans l'ordre des hymnes, celles-ci et les mêmes se retrouvent dans les hymnaires de St-Maximin de Trèves (Cod. Trevir. 592), de St-Martin de Trèves (Cod. Trevir. 1245) et de Rheinau (Cod. Zürich, Rhenov. 111), du Xe siècle. Ces hymnes sont les mêmes et ce sont celles qui se sont conservées dans le Bréviaire actuel, sauf naturellement les corrections du XVIIe siècle introduites dans le Bréviaire romain.

De l'examen des manuscrits il résulte qu'il existait au IXe siècle deux séries tout à fait distinctes d'hymnes du Temps; le Commun des Saints n'entre pas encore en ligne de compte. Le groupe B représente la série des hymnes d'origine irlandaise; le groupe A la série indépendante :

Digitized by Google

I. Hymni ad parvas horas.

A	B
Postmatutinis laudibus (Ad Prim.)	Jam lucis orto sidere (Ad Prim.)
Certum tenentes ordinem (Ad Tert.)	Nunc sancte nobis spiritus (Ad Tert.)
Dicamus laudes Domino (Ad Sext).	Rector potens verax Deus (Ad Sext.)
Perfectum trinum numerum (Ad Non.)	Rerum Deus tenax vigor (Ad Non.)

II. Hymni ad nocturnas Horas.

Mediae noctis tempus est	Primo dierum omnium (Dom.)
Rex aeterne Domine	Somno refectis artubus (Fer. II.)
Magna et mirabilia	Consors paterni luminis (Fer. III.)
Aeterne rerum conditor	Rerum creator optime (Fer. IV.)
Tempus noctis surgentibus	Nox atra rerum contegit (Fer. V.)
	Tu Trinitatis unitas (Fer. VI.)
	Summae Deus clementiae (Sabb.)

III. Hymni ad Matutinas Laudes.

Deus qui coeli lumen es (Dom.)	Aeterne rerum conditor (Dom.)
Splendor paternae gloriae (Fer. II.)	Splendor paternae gloriae (Fer. II.)
Aeterne lucis conditor (Fer. III.)	Ales diei nuntius (Fer. III.)
Fulgentis auctor aetheris (Fer. IV.)	Nox et tenebrae et nubila (Fer. IV.)
Deus aeterni luminis (Fer. V.)	Luc ecce surgit aurea (Fer. V.)
Christe coeli Domine (Fer. VI.)	Aeterna coeli gloria (Fer. VI.)
Diei luce reddita (Sabb.)	Aurora jam spargit polum (Sabb.)

IV. Hymni ad Vesperas.

Deus creator omnium	Lucis creator optime (Dom.)
Deus qui certis legibus	Immense coeli conditor (Fer. II.)
Deus qui claro lumine	Telluris ingens conditor (Fer. III.)
Sator princepsque temporum	Coeli Deus sanctissime (Fer. IV.)
	Magnae Deus potentiae (Fer. V.)
	Plasmator hominis Deus (Fer. VI).
	Deus creator omnium (Sabb.)
	O lux beata trinitas (Sabb.)

V. Hymni ad Completorium.

Christe qui lux es et dies	Christe qui lux es et dies
Christe precamur adnue	Te lucis ante terminum.

La première question qui se pose maintenant est de savoir quelle est la série la plus ancienne. Il semble bien que ce soit le groupe A. Abstraction faite de l'absence du commun des Saints, on peut noter que le cycle des Laudes, une des deux heures primitives, est un tout complet et qui trahit la même origine, tandis que dans le groupe B on trouve deux autres cycles complets, celui des Vigiles et des Vêpres ; de plus, l'office des Vêpres est encore considéré comme office de

Digitized by Google

nuit, tandis que dans le groupe B il apparaît comme office de jour [1].

Le résultat des recherches érudites et critiques du P. Blume est que les hymnes du groupe A sont antérieures à S. Benoît. Le saint Législateur les a-t-il *toutes* employées, n'y en a-t-il pas l'une ou l'autre ajoutée après coup ? C'est un problème qu'il n'est pas possible de résoudre, mais le résultat général semble bien certain. Et nous pouvons nous réjouir grandement de voir s'éclairer d'un nouveau jour une prescription de la règle bénédictine et de retrouver les textes chantés au Mont-Cassin et à Subiaco par S. Benoît et ses premiers disciples.

Mais le groupe B, d'où vient-il, quand et comment s'est-il implanté dans la liturgie continentale ? On sait que la liturgie a subi des changements au IXe siècle, grâce aux efforts d'Alcuin, d'Amalaire, d'Hélisachar, et que les changements ont été reçus à Rome à la fin du IXe siècle. Le bréviaire des clercs séculiers romains ne contenait pas d'hymnes ; l'introduction de nouveaux éléments sous l'influence du clergé monastique en était ainsi facilitée. Mais une réponse adéquate n'est pas encore donnée et le P. Blume sera sans doute amené à faire la lumière sur ce point : il a la clef des manuscrits. Toutefois il a déjà laissé percer le mystère dans une étude sur S. Grégoire-le-Grand considéré comme hymnologue.

Dans un article publié en 1907 sous le titre de « Devons-nous considérer Grégroire-le-Grand comme compositeur d'hymnes » [2], le P. Dreves, l'hymnologiste bien connu, déclarait que l'attribution d'hymnes à S. Grégoire ne reposait que sur les dires de deux auteurs du XVIe siècle, Clichtoveus et Fabricius, au moins — *donec probetur*. Le P. Blume est arrivé à une autre conclusion ; c'est que dès le XIIe siècle, si pas avant déjà, S. Grégoire était considéré comme un compositeur d'hymnes [3].

---

1. L'examen des hymnes de Laudes a amené le P. Blume a proposer une solution d'un problème hymnologique. Dans les deux séries on constate au lundi la présence de la même hymne : *Splendor paternae gloriae*, de S. Ambroise, et cependant on se trouve en présence d'un groupe homogène. Le dimanche ne compte pas, car primitivement on y chantait le *Te Deum*. Où faut-il chercher l'hymne du lundi qui manque dans ce cycle ? Le P. Blume croit que c'est la fameuse hymne gyrovague : *Lucis largitor splendide*, attribué par erreur à S. Ambroise. D'après lui un imitateur de S. Ambroise composa aux V-VIe siècles un cycle de 7 hymnes pour les Laudes : 5 furent acceptées de suite dans la liturgie, le dimanche était occupé par le *Te Deum* et le lundi par l'hymne de S. Ambroise : *Splendor paternae gloriae*. Lorsque le *Te Deum* changea de place, on mit à Laudes l'hymne : *Deus qui coeli lumen es ;* le *Splendor* persistant même dans le groupe irlandais, le *Lucis largitor splendide* disparut et resta une énigme.

2. *Haben wir Gregor den Gr. als Hymnendichter anzusehen* (*Theolog. Quartalschrift*, 1907, pp. 548-562).

3. *Gregor der Grosse als Hymnendichter* (*Stimmen aus Maria-Lauch*, LXXIV, 1908, pp. 269-278).

Digitized by Google

Il y a davantage. Les *libri hymnorum* de Trinity College (commencement du XIe siècle) et des Franciscains à Dublin (fin du XIe siècle), qui sont tous deux des copies de textes plus anciens, donnent avant l'hymne : *Altus prosator*, une préface fort curieuse. On y lit que cette hymne fut composée à Hy (Iona), par Columcille (S. Columba), du temps de Aedan Mac Gabraïn, roi d'Ecosse (574-606), de Aed Mac Ainmerech, roi d'Irlande (572-599), de Maurice *ou* de Phocas, roi des Romains (Maurice, 582-602), et que cette hymne fut envoyée à l'Est à Grégoire en retour des présents envoyés par le pape. Ces présents étaient une croix dite « grande pierre précieuse » et les hymnes de la semaine. Cette préface se retrouve dans le *Leabhar Breac* de la Royal Irish Academy de Dublin (XIVe siècle), et on y précise qu'il s'agit d'hymnes pour chaque soir dans la semaine.

Les dates concordent bien, et en prenant les extrêmes, la mort de S. Columba (9 juin 597) et le commencement du pontificat de S. Grégoire-le-Grand, on arrive à placer cet envoi entre 590 et 597. Si ce renseignement est exact, S. Grégoire-le-Grand aurait fait cadeau à S. Columba d'un recueil d'hymnes pour les Vêpres. Or les recueils irlandais donnent un cycle qui commence le dimanche par le *Lucis creator optime* et qui se poursuit en 24 strophes pendant six jours, chacun des jours étant destiné à célébrer un des jours de la création. S. Grégoire a pu envoyer des hymnes reçues de son temps, — et en tout cas elles diffèrent de celles qu'ont fait connaître les plus anciens manuscrits continentaux — et y ajouter des hymnes de sa composition. Des manuscrits du XIIe siècle mentionnent le grand pape parmi les compositeurs d'hymnes, le P. Blume en cite un bon nombre. Et n'est-il pas curieux de voir que le ms. 804 de Vienne (XIIIe siècle) lui attribue le *Primo dierum omnium* et le *Lucis creator optime*, qui sont précisément les premières des cycles des nocturnes et des Vêpres dans les recueils d'origine irlandaise ?

En terminant cet exposé, un peu long peut-être, mais que l'intérêt du sujet invitait à donner aussi complet que possible, il m'est agréable de remercier le P. Blume de sa trouvaille et de le féliciter de sa critique pénétrante ; il a soulevé une partie du voile qui couvrait le mystère de l'hymnologie aux premiers siècles du moyen-âge ; je souhaite qu'il soit amené bientôt à le déchirer complètement ; son « Cursus S. Benedicti » est aussi une promesse.

D. URSMER BERLIÈRE.

Digitized by Google

LETTRES INÉDITES DE BÉNÉDICTINS DE LA CONGRÉGATION DE ST-MAUR.

D. JACQUES BOYER A M. SATUR DE ST-SERNIN.

D. Jacques Boyer est bien connu depuis la publication de son *Journal de voyage*. Né au Puy en Velay, le 7 mars 1672, profès à l'abbaye de St-Augustin de Limoges, le 30 avril 1690, il mourut à l'abbaye de la Chaise-Dieu, le 9 septembre 1738. Lorsque la Congrégation de St-Maur entreprit la publication du *Gallia christiana*, D. Boyer reçut la mission de chercher des mémoires dans les provinces ecclésiastiques de Bourges et de Bordeaux. Il commença sa mission le 8 septembre 1710 ; son *Journal de voyage* s'arrête brusquement au 6 août 1714. Et cependant on le retrouve encore en quête de matériaux à une époque postérieure. Continua-t-il la rédaction de son journal ? Cette suite est-elle perdue ? Cette seconde hypothèse est la plus plausible. Ce *Journal de voyage*, ou plus vraisemblablement la première partie, a été publié par M. Ant. Vernière dans les *Mémoires de l'Académie de Clermont-Ferrand*. N. S., t. XXVI (1884), p. 65-602; tirage à part, Clermont-Ferrand, Thibaud, 1886, in-8° de 539 p.

La notice sur D. Boyer par D. Tassin est complétée par les notes de M. Henry Wilhelm, celles de D. Antoine Dubourg et les miennes dans le « *Nouveau supplément à l'histoire littéraire de la Congrégation de St-Maur* », t. I, Paris, Picard, 1908, p. 66-69.

La date de la première lettre de D. Boyer peut être fixée à l'aide de son *Journal*. Il se trouvait à Montauban, le 27 mars 1713, et dîna chez M. l'abbé de Seguenville de Faudoas, prévôt de la cathédrale, avec M. Figuier, neveu du chanoine honoraire de ce nom qui lui donna une liste des abbés de St-Martin de Montauban et des évêques du même lieu et lui fournit plusieurs mémoires. C'est à cette occasion qu'il fit la connaissance de M. Satur de St-Sernin, lequel « tout huguenot qu'il est », lui fournit quelques Mémoires curieux (p. 295-296). La lettre de D. Boyer peut donc être datée du 14 juillet 1713.

La seconde lettre, qui est plutôt un billet, doit être datée du 13 octobre 1714. C'est la lettre indiquée par D. Boyer lui-même, comme écrite par lui, le 14 octobre 1714 « à M. Satur de St-Sernin, secrétaire du Roy » (Vernière, p. 417). Ce billet est bien daté du

Digitized by Google

13, mais ne fut sans doute expédié que le lendemain. Il nous apprend qu'en octobre 1714 D. Boyer se trouvait de nouveau en voyage littéraire au pays de Montauban, chargé de recueillir des matériaux pour l'*Histoire de Languedoc*, qui devait illustrer un jour les noms de D. Claude De Vic et de D. Joseph Vaissete.

Les deux lettres originales de D. Boyer, conservées à l'abbaye de Maredsous, sont un don de M. l'abbé Ingold.

I

1713, 14 juillet

J'ai receu, Monsieur, avec toute la reconnoissance possible, les mémoires que vous avez eu la bonté de m'envoyer et d'écrire de votre propre main ; je voudrois de mon cœur pouvoir vous envoyer la fondation du monastère de Montauriol ; mais j'aurai l'honeur de vous dire qu'il est très rare de trouver des chartes du IXe siècle, auquel la tradition nous aprend que ce monastère fût bati par les parens de St-Audard ou Théodard [1]. Du moins est-il constant que cet archevêque de Narbonne fût inhumé dans le monastère de St-Martin vers la fin du VIIII. siècle. « Est autem, dit l'auteur de sa vie, jam dictum monasterium in Cadurcensi territorio in monte qui Auriolus nuncupatur, ad cujus radicem fluvius decurrit, quem indigenae ipsius Tesconem vocant. Hic suo decursu confinia Tolosani Caturcensisque ruris liquido dirimit patente influxu : qui a praedicto monte recedens, post modicum terrae spatium Tarno immergitur flumini ».

Vous voyez, Monsieur, que les premiers religieux de Montauriol ne sont pas venus de l'abbaye de la Chaise-Dieu, puisqu'elle n'a été fondée que l'an 1046. Nous ne savons pas non plus en quel tems les religieux de Montauban se soumirent à ceux de la Chaise-Dieu. Le plus ancien acte que je trouve est un acte de visite par B., abbé de la Chaise-Dieu, dans le monastère de S. Théodard, où cet abbé fit quelques réglemens pour le spirituel et pour le temporel, le XVII. des calendes de may ou le 15 d'avril M.CC.XL.VI. 1246.

Nous avons aussi une lettre de P., abbé de Montauban et chapelain du pape, par laquelle il s'excuse à Arbert, abbé de la Chaise-Dieu, de ce qu'il ne peut venir au chapitre général qui se doit tenir le 24 avril, fête de S. Robert. La lettre est datée du mercredi après Pâque de l'an M.CC.LVII. 1257.

Autre acte [2] de Bernard, abbé de S. Théodard de Montauban, qui promet à Arbert, abé de la Chaise-Dieu, obéissance et fidélité, étant à deux genoux dans le chapitre de la Chaise-Dieu le 3 novembre 1277.

Item une lettre d'excuse d'un Bernard à Eble, abé de la Chaise-Dieu, de

1. Sur les documents cités dans cette lettre, voir *Gallia christiana*, t. XIII, col. 225-260.

2. Les mots *semblable lettre* ont été raturés.

Digitized by Google

ce qu'il ne peut pas aller au chapitre général à cause d'une grième maladie. Donné à Montauban le mardi après la quinzaine de Pâque 1290.

Austorge, abbé de Montauban, s'excuse audit abbé Eble de ce qu'il ne peut venir audit chapitre à cause d'un voyage qu'il doit faire au parlement de Toulouse pour des affaires importantes, l'an 129..[1].

Le même Austorge s'excuse à Aymoín, abbé de la Chaise-Dieu, à cause des guerres : « propter duram commotionem guerrarum », l'an 1296.

Voilà, Monsieur, tout ce que j'ai pû trouver ici touchant l'abaïe de Montauban. Si vous avez besoin de quelqu'un de ces six actes, je les ferai transcrire, pour vous faire plaisir. Vous m'en avez tant fait à Montauban que je chercherai tous les jours l'occasion de vous en faire. Et si j'ai été si longtems à vous remercier de vos mémoires, vous m'excuserez lorsque j'aurai l'honeur de vous dire que depuis le commencement du mois de mars, je n'ay resté ici que 15 jours, et il n'y en a que 3 ou 4 que je suis arrivé pour m'en retourner au premier jour chercher des mémoires pour *Gallia christiana*, dont on débite déjà le premier volume à Paris chez Coignard 25[ll], où vous trouverez l'histoire du Quercy.

Je suis avec une parfaite estime et une vive reconnoissance

Monsieur

Votre très humble et très obéissant serviteur

F. Jacques Boyer, m. b.

A la Chaise-Dieu ce 14 juillet.

Je vous prie d'ofrir mon très humble respect à Monsieur l'abbé de Seguenville et aux Mrs de Figuier[2]. Je suis tout à vous.

A Monsieur, Monsieur Satur, sieur de St-Sernin, secrétaire du Roy, à Montauban.

II

1714, 13 octobre.

Vous me fites l'honeur, Monsieur, il y a deux ans de me communiquer vos lumières et vos mémoires pour les évêques de Montauban. On m'a donné une nouvelle commission de travailler à l'histoire du Languedoc. J'y ferai entrer Montauban à cause du rang que les évêques de votre ville tiennent aux États. Ainsi nous parlerons des antiquitez et des nouveautez de votre ville, comme personne ne sait mieux ces matières et ne cherche plus sincérement la vérité que vous. J'ay été d'abord à votre logis, bien mortifié de n'y pas vous trouver. Si vos affaires vous permettoient de venir demain ou aprez demain, vous me fairiez et au public un grand service. En attendant cette grâce, accordez-moi celle de croire que je suis avec une sincère estime

Monsieur

Votre très humble et très obéissant serviteur

F. J. Boyer, bénédictin.

A Montauban 13 octobre.

A Monsieur, Monsieur Satur de St-Sernin, conseiller secrétaire du Roy.

1. M. Boyer met en note : les rats ont mangé le reste de la date.

2. Voir *Gallia christ.*, t. XIII, 256, 259 ; *Journal* de D. Boyer, p. 295-296.

Digitized by Google

DOM MICHEL FÉLIBIEN A MOREAU DE MAUTOUR.

1719, 9 janvier.

L'historien de la ville de Paris est assez connu; son correspondant, Philibert-Bernard Moreau de Mautour, né à Beaune le 22 décembre 1654, décédé à Paris le 7 septembre 1737, était un archéologue distingué (Quérard, *France littéraire*, t. VI, p. 298; Lelong, *Bibl. hist. de la France*, éd. Fevret de Fontette, t. V, p. 636; Hoefer, *Biogr. gén.*, t. XXXIV, p. 448-449.)

La lettre que nous publions, conservée dans la collection Wilhelm à Colmar, dut être acquise par M. Wilhelm le 11 juin 1889 (1 p. in-8°; Catal. Autogr., vente du 11 juin 1889, p. 10, n° 56).

Monsieur

Il me semble que Vous m'avez parlé autrefois de dissertations que vous aviez composées sur l'origine de Paris. Si vous souhaittiez me les communiquer, je les pourois joindre à l'histoire que je suis prest d'imprimer. Comme je les mettray sous votre nom, le public vous en aura toute l'obligation. Je vous prie de me faire là-dessus un mot de réponse et de me croire avec tout le respect et l'estime que je vous dois.

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur
F. MICHEL FÉLIBIEN.

A St-Germain des Prés, ce 9 janvier 1719.

A Monsieur, Monsieur Moreau de Mautour, auditeur des comptes, rue du Roy de Sicile, à Paris.

Digitized by Google

COMPTES RENDUS,

ÉCRITURE SAINTE.

PAUL LEHMANN. **Neue Bruchstücke aus « Weingartener » Itala-Handschriften** (Sitzungsber. der Kgl. Bayer. Akademie, Jahrg. 1908, 4 Abhandl.) Munich, 1908. In-8, 66 p. et trois phototypies.

De 1858 à 1899, E. Ranke, A. Vogel et P. Corssen avaient découvert, dans des manuscrits provenant de l'abbaye de Weingarten, des fragments importants d'un ancien texte antéhiéronymien des Prophètes, en onciale du Ve siècle. M. le Dr Paul Lehman, déjà avantageusement connu par son récent travail sur Franciscus Modius, vient de publier dix nouvelles colonnes du même texte, retrouvées par lui dans trois manuscrits de Stuttgart et un de Fulda. Il y a joint six fragments d'un texte des Évangiles antérieur à la Vulgate, en grosse onciale du VIe/VIIe siècle, conservé dans deux mss. venant également de Weingarten. Ce qui fait le mérite principal de la publication du Dr Lehman, c'est qu'il a su, avec une rare habileté, reconstituer ce vénérable recueil des Prophètes, dont les fragments, représentant seulement la dixième partie du volume primitif (150 colonnes sur 1500), sont aujourd'hui éparpillés dans 23 manuscrits conservés à Darmstadt, Fulda, Saint-Paul de Carinthie et Stuttgart. Avec non moins de finesse et de sûreté, il a réussi à démontrer que les manuscrits contenant les précieux fragments ne sont entrés dans la bibliothèque de Weingarten que dans la première moitié du XVIIe siècle ; auparavant, ils appartenaient à l'église cathédrale de Constance, et il y a des motifs sérieux de croire qu'ils étaient venus là de Reichenau à l'époque carolingienne. Comme l'état du texte en question atteste à l'évidence une origine italienne, il est permis de se demander si ce ne serait pas là le *liber prophetarum quem Hiltiger de Italia adduxit*, mentionné dans un catalogue très ancien de la bibliothèque de Reichenau. Comme étude paléographique, toute cette dissertation est d'un fini achevé, et mérite de prendre place à côté des meilleurs travaux du regretté L. Traube. De plus en plus, le Dr Lehmann se révèle comme le disciple le plus distingué de ce maître incomparable, et l'héritier incontestable de ses plus brillantes qualités. D. G. MORIN.

D. HILDEBRAND HÖPFL O. S. B. **Kardinal Wilhelm Sirlets Annotationen zum Neuen Testament** (*Biblische Studien*, XIII B. 2 H.) Freib. i. B., Herder, 1908. In-8, x-126 p. Prix : 3 M. 40.

Le cardinal Sirlet, qui joua un rôle remarquable au concile de Trente, est connu par la part qu'il prit à la réforme du Bréviaire et du Missel et à la révision de la Vulgate. On sait moins qu'il écrivit treize volumes d'Annotations sur le Nouveau Testament. Son but était de défendre la Vulgate contre les critiques d'Erasme et de Laurent Valla. C'est donc avant tout une œuvre de critique textuelle ; parfois, cependant, elle prend les allures d'un véritable commentaire. D. H. Höpfl a eu l'heureuse idée de faire connaître

Digitized by Google

cette œuvre au public; il en trace l'histoire, en détermine la méthode et donne les extraits les plus intéressants au point de vue critique ou exégétique. Le livre se distingue par une grande objectivité et un rare souci de l'exactitude. Sans doute, D. H. est sans miséricorde pour Erasme et toujours indulgent pour Sirlet; mais on aurait mauvaise grâce de reprocher à un auteur d'aimer son héros. Encore le lecteur a sous les yeux toutes les pièces de ce procès qui se continue en partie jusqu'à nos jours; on ne lui cache pas que Sirlet attribuait le *Cod. Bezae* au IIe siècle, et le *Vaticanus* au IXe; qu'il défendait l'authenticité du *Comma iohanneum;* qu'il croyait que S. Marc a écrit en latin, etc. D. H. est beaucoup mieux informé que Sirlet et on a de la peine à le trouver en défaut. J'ai relevé deux points sans grande importance : p. 63, pour la division de Marc en 235 capitula, l'auteur renvoie à Gregory qui l'a trouvée dans neuf manuscrits grecs; ce sont, tout simplement, les sections d'Eusèbe qui se trouvent presque partout, mais leur nombre oscille entre 233 et 237. P. 58, il accepte, un peu à la légère, la théorie de Nestle que les Evangiles auraient été traduits en latin par des auteurs différents. D. D. DE BRUYNE.

A. STEINMANN. **Der Leserkreis des Galaterbriefes**, ein Beitrag zur urchristlichen Missionsgeschichte. (*Neutestamentliche Abhandlungen*, Heft 3/4). Münster, Aschendorf, 1908. In-8, XIX-251 p. Prix : 6 M. 80.

Avant la publication, en 1890, de l'« Historical Geography of Asia Minor » de Ramsay, on se demandait si la lettre de S. Paul aux Galates était adressée à toute la province romaine ou seulemeut aux Galates proprement dits, c'est-à-dire aux Celtes du Nord. Depuis 1890, on discute, et quelquefois avec violence, la question de savoir si les Galates de l'Apôtre ne sont pas plutôt uniquement les habitants des quatre villes pisidiennes et lycaoniennes, Antioche, Iconium, Lystre et Derbe. Ces villes appartenaient alors à la province romaine qui pouvait s'appeler Galatie. D'après Ramsay et ceux qui l'ont suivi, S. Paul n'a jamais pénétré plus avant dans cette province, et la Galatie proprement dite n'a été christianisée que beaucoup plus tard. En Angleterre, l'opinion émise par le savant Écossais est tellement en vue, qu'à peine ose-t-on élever la voix dans le sens contraire; c'est que Ramsay est sans rival dans la connaissance des choses de l'Asie-Mineure. Il s'est concilié la faveur des critiques conservateurs en déclarant qu'il avait supposé, en commençant l'étude des Actes des Apôtres, que c'était une compilation du IIe siècle, mais que l'exactitude historique et géographique du livre l'a pleinement convaincu de son authenticité comme œuvre de S. Luc. Il faut avouer aussi qu'il a quelque peu enlevé toute audace aux critiques par son habitude d'accuser ses adversaires « d'absurdités géographiques », d'ignorance crasse des idées du premier siècle et des populations des contrées asiatiques! Cela n'a cependant pas arrêté le Dr Steinmann; mais il s'est décidé à étudier la question bien à fond, afin de ne pas donner prise aux critiques de Sir W. Ramsay. Comme preuve de ses recherches, il donne une longue liste des autorités citées. Cependant, aux œuvres multiples de Ramsay qu'il énumère

Digitized by Google

on pourrait en ajouter d'autres : le Dr S. ne connaît sa dernière publication « Cities of S. Paul » que par quelques chapitres qui ont paru précédemment dans « *The Expositor* » ; il ne cite pas l'important article *Roads and Travel*, du « Dictionnaire de la Bible » de Hastings ni l'admirable travail « Pisidia and the Lycaonian frontier », avec une carte des routes pisidiennes (dans le *Annual of the British School of Athens*, IX, 1902-3). Malgré cela, il a lu suffisamment pour connaître à fond la thèse du professeur d'Aberdeen, et il lui répond avec beaucoup de succès. J'avoue que, en dépit de la profonde admiration que m'inspirent l'érudition et l'enthousiasme de Ramsay, je le trouve rarement convaincant dans ses hypothèses sur S. Paul et sur l'Apocalypse. Il est trop imaginatif pour être aussi solide qu'il est intéressant ; et il exagère volontiers la portée de ses arguments, au point de provoquer le doute. Quant à sa « South Galatian theory », je suis entièrement de l'avis du Dr S. Cette théorie est bâtie sur une série d'interprétations difficiles et arbitraires de textes de S. Paul et de S. Luc qui peuvent très bien être compris dans leur sens obvie. Elle est nouvelle, car Ramsay a tort de citer en sa faveur Asterius au IVe siècle. C'est d'ailleurs très certainement la Galatie proprement dite, entre la Bithynie et la Cappadoce, que vise I Pet. I 1. D'après Steinman, S. Paul aurait prêché à Germa et à Pessinus. Je pense qu'il aura, à tout le moins, désiré pénétrer jusqu'à la grande ville d'Ancyre, une fois qu'il aura commencé à prêcher aux Galates. Que S. Luc n'en ait dit rien, c'est qu'il n'y sera passé rien de remarquable. Nous savons avec quelle ardeur les Galates ont accueilli l'Apôtre; il n'y avait apparemment pas de Juifs pour susciter une persécution.

En Allemagne, Ramsay compte, parmi les partisans de son hypothèse, Pfleiderer, O. Holtzmann, Joh. Weiss, Clemen et d'autres. Dans le camp contraire, on rencontre, chez les libéraux, Schürer, H. Holtzmann, Jülicher; les conservateurs Blass et (jusqu'à un certain point) Zahn, et les catholiques Schäfer et Bludau. La visite de S. Paul à Jérusalem racontée Gal. II est identifiée par Ramsay avec celle que S. Luc donne Act. XI, 30 ; XII, 25; par conséquent il n'y a dans l'Épître aucune mention du Concile à Jérusalem (Act. XV). De là, une division parmi les tenants de l'opinion du professeur d'Aberdeen. Les catholiques Belser et Weber sont d'accord avec les Anglais Bartlet et D. Round pour dire que la lettre a, par conséquent, été écrite avant le concile, ce que Ramsay lui-même ne veut pas admettre. J'ai l'espérance que le travail solide du Dr S. produira son effet. Désormais, on devra toujours au moins le citer sur cette question embrouillée; et j'espère qu'on le lira aussi. On trouvera dans son livre une exposition claire, un ordre très méthodique et une connaissance étendue des écrivains antérieurs. On y trouvera, chose plus rare, un jugement bien mûri et modéré ; c'est du moins, mon opinion ; je doute que les partisans de Ramsay soient du même avis. Pourtant, ils devront étudier ce travail ; car il est certain que les arguments en faveur de l'ancienne thèse de Lightfoot et de ses devanciers n'avaient point été jusqu'ici si bien développés, depuis que la théorie pisidienne était à la mode.

D. JOHN CHAPMAN.

Digitized by Google

ANCIENNE LITTÉRATURE CHRÉTIENNE.

Dr Karl Adam. **Der Kirchenbegriff Tertullians.** (*Forschungen zur christlichen Literatur-und Dogmengeschichte.* VI. B. 4. Heft). Paderborn, Schöning, 1907. In-8, VIII-229 p. Prix : 6 M. 20.

L'auteur commence par poser ce qu'il croit être la base de la théologie de T. Cette théologie étant surtout morale, s'appuie sur le fondement de la vie morale, la crainte du jugement prochain de Dieu (p. 18, cf. 226) ; c'est cette crainte qui a amené T. à l'Église pour y faire pénitence, qui l'y a attaché en donnant à sa fidélité la teinte d'un farouche rigorisme, qui finalement l'a entraîné vers l'église du Paraclet lorsqu'il a cru voir le relâchement chez les catholiques. Je ne pourrais souscrire entièrement à cette synthèse : T. était une âme ardente et ce n'est pas la crainte qui dominerait un caractère comme le sien ; il a insisté à bon droit sur la crainte de Dieu qui est le commencement de la sagesse, mais son principe dirigeant a été plutôt l'effort vers la sainteté, vers l'idéal : comme l'écrit justement Monceaux : (*Hist. litt. de l'Afrique chrétienne*, I. p. 190) « il allait d'instinct à tout ce qui est juste et généreux », et il ne manque pas de passages où l'étude de A. laisse la même impression (v. p. ex. p. 13, 56, 123, 154) ; son rigorisme même vise à la perfection plus qu'à éviter la damnation (pp. 54-56) : s'il est une crainte que l'on sent en lui, c'est plutôt celle de la faiblesse humaine, surtout de la faiblesse de la chair, qu'il pousse vraiment à l'exagération, comme lorsqu'il supplie les vierges de tout âge de se voiler par pitié pour leurs frères, leurs pères, car « omnes aetates in te periclitantur » (*de virg. vel.* c. 16, ap. Ad. d'Alès, *Théologie de Tert.*, p. 299).

Ce qui est plus exact, c'est que chez T. le concept de l'Église est fondamental (p. 17) ; c'est par lui qu'il a combattu l'hérésie, la broyant contre la *regula fidei* qui n'est autre chose que la doctrine de l'Église ; c'est par lui aussi qu'il s'est livré au montanisme où il voyait l'œuvre de l'Esprit fécondant l'Église dégénérée. A. étudie avec grand soin le développement ou plutôt la transformation de ses idées. En fait, T. n'eut jamais un concept ferme et net de l'Église ; même dans la période catholique, il voit en elle la vaste communauté qu'unit la foi, la discipline et la grâce, mais il ne sent pas assez l'importance de la hiérarchie, au point que lorsqu'il aura rompu avec cette hiérarchie, il continuera cependant à se croire dans la même Église que les catholiques ; il reconnaît d'abord aux évêques le rôle de témoins *historiques*, mais non *autoritaires* de la tradition, il leur reconnaît une autorité disciplinaire, mais jamais il n'a eu clairement le concept de leur autorité doctrinale, ni même celui de leur autorité surnaturelle en matière de discipline, bien qu'il admette dans le clergé un pouvoir sacramentel, canal des grâces; plus tard, sous l'influence du montanisme, il dévie et après avoir confondu les dépositaires de l'autorité disciplinaire avec les dépositaires de l'Esprit (Träger des Geistes, p. 95), il rejette en théorie (pas toujours en pratique, v. p. 224) toute autorité, pour s'appuyer sur la raison contre la tradition, pour morceler l'Eglise en personnalités directement inspirées, et conférer à tous les chrétiens un réel sacerdoce.

Telles sont les grandes lignes de l'étude sérieuse et documentée dans

Digitized by Google

laquelle A. s'est surtout attaché à montrer le lien logique qui unit les modifications graduelles de la pensée de T. Poussé par cette préoccupation, il n'a peut-être pas fait la part assez large à la fougueuse impressionnabilité et aux susceptibilités orgueilleuses de l'irascible africain ; esprit positif et pratique, T. ne se souciait pas toujours de logique et subissait facilement les influences ambiantes et plus encore ses propres impressions. A part le concept principalement moral qu'il avait de l'Église (cf. p. 154), sa théologie est faite de la tradition qu'il a trouvée établie (v. Ad. d'Alès, o. c., p. 497). C'est donc forcer la synthèse que de vouloir tout ramener à un développement continu et mathématique. — Notons encore de bons renseignements sur les théories sacramentelles de T., sur les secondes noces, sur la hiérarchie. D. BÈDE LEBBE.

ED. SCHWARTZ. **Eusebius. II. Bd. Die Kirchengeschichte.** TH. MOMMSEN. **Die lateinische übersetzung des Rufinus. 2. Teil, Bücher VI-X. — Die märtyrer in Palästina.** (*Griechischen christlichen Schriftsteller*). Leipzig, Hinrichs, 1908. In-8, 432 p. (509-1040 du II vol.) Prix : 17 M.

Le Dr Schwartz et feu Th. Mommsen, chargés par l'académie de Prusse de l'édition de l'Histoire ecclésiastique d'Eusèbe ont réservé pour une 3me partie — sous presse, nous dit-on — l'introduction qui donnera leurs conclusions sur le groupement et la valeur des mss. D'ailleurs, le texte de l'H. E. est désormais établi avec assez de sécurité : les mss grecs sont bien connus et la version syriaque, utilisée d'après la traduction de Nestle (*Texte und Unters.* N. F. VI, 2) et l'édition de Wright et Mac Lean n'introduit pas de variantes essentielles. A la liste des mss de la version de Rufin, donnée dans la 1re partie (p. 1), il faut ajouter le 490 de la bibliothèque du chapitre de Lucques, utilisé par Mommsen lui-même, et le Palatin 822, collationné par G. Mercati. L.

JOSEPH BIDEZ. **La tradition manuscrite de Sozomène et la Tripartite de Théodore le lecteur.** (*Texte und Untersuch.*, XXXII, 2 b). Leipzig, Hinrichs, 1908. In-8, IV-96 p.

M. Joseph Bidez, professeur à l'université de Gand, a été chargé par la « Kirchenväter-Commission » de Berlin de publier avec Mr Léon Parmentier, professeur à l'université de Liège, une édition scientifique des historiens grecs de l'Église, Eusèbe et Evagrius exceptés. Le présent volume rend compte des principes suivis par l'auteur dans son édition de Sozomène. Après avoir fait connaître les différents manuscrits conservés et noté exactement leur valeur relative, M. Bidez appelle l'attention sur la Tripartite de Théodore, lecteur de Ste-Sophie, dont la compilation, trop longtemps négligée, fournit un élément de premier ordre pour la tradition du texte. La Tripartite de Cassiodore peut aussi largement contribuer à l'émendation du texte, puisque seule sa traduction permet de retrouver la trace de leçons qui ont disparu des manuscrits. En somme, tout est à faire pour Sozomène : l'édition princeps est faite d'après le plus mauvais des manuscrits. Les éditeurs postérieurs y ont introduit comme variantes de

Digitized by Google

simples conjectures marginales de savants ; les meilleurs manuscrits n'ont pas été utilisés. Le texte de la prochaine édition promet d'être une reconstitution curieuse. L'entreprise est confiée à des mains sûres ; elle sera une nouvelle preuve de la vitalité de notre jeune génération d'érudits belges.

D. U. B.

Dom André Wilmart. **La tradition des opuscules dogmatiques de Foebadius, Gregorius Illiberitanus, Faustinus** (« *Sitzungsberichte* » de l'Acad. de Vienne, 159 Band, 1 Abhandl.). Vienne, A. Holder, 1908. In-8, 34 p. et trois phototypies.

Dans ce mémoire, communiqué à l'Académie impériale de Vienne le 23 octobre dernier, il s'agit de trois « antiques petits écrits théologiques, dignes assurément de tous nos égards », qui, « depuis trois siècles et plus n'avaient pas encore fait l'objet d'une enquête méthodique ». Désormais cette enquête est faite, et il n'y aura plus besoin d'y revenir de si tôt : « le fil ténu de la tradition » a été retrouvé « derrière les insuffisantes éditions modernes ». Pour Foebadius, le manuscrit qui a servi de base à l'édition *princeps* de Théod. de Bèze a pu être identifié : c'est le *lat. Voss.* F. 58, s. IX, de l'Université de Leyde ; il provient de l'abbaye de Massay en Berry, et constitue l'unique témoin du texte, en dehors des citations contenues dans les Fragments Ariens de Milan, du Ve siècle. De même pour Faustinus, un seul manuscrit complet, le *Coloniensis* XXXIII, s. IX, sur lequel repose la première édition, publiée à Bâle en 1528. L'authenticité du *Contra Arrianos* de Fébade et celle du *De fide adversus Arrianos* de Faustin sont également hors de doute. La question n'était pas aussi claire pour le *De fide* de Grégoire d'Elvire. A Dom Wilmart revient le mérite d'avoir mis fin à toute hésitation, grâce surtout à sa brillante découverte relative aux *Tractatus Origenis ;* il a, de plus, revendiqué pour l'auteur du *De fide* diverses formules apparentées à celui-ci, notamment la *Fides Romanorum.* D'aucuns regretteront que l'Académie n'ait pas jugé à propos de réunir en un seul volume tous les opuscules de l'évêque d'Elvire, dont l'authenticité résulte précisément de leur rapprochement ; en attendant, le *De fide* pourra se suffire à lui-même. Son futur éditeur a nettement distingué deux recensions, et dressé la liste des témoins de chacune : pour la première, ces témoins remontent à un ancêtre du VIe siècle ; pour la seconde, à un travail de Rufin des années 399-400. Inutile de dire que l'auteur du Mémoire ne s'est point borné à un simple énoncé de ses recherches critiques et paléographiques ; il a su élargir son sujet, et l'enrichir de notes dont plusieurs constituent de véritables petits traités. Dom Wilmart est sans contredit l'un des esprits les plus distingués, le plus perçant peut-être, parmi ceux des nôtres qui s'appliquent aujourd'hui aux problèmes d'ancienne littérature ecclésiastique ; la maîtrise dont il fait preuve dès maintenant ne pourra que s'imposer davantage, à mesure qu'il gagnera en sobriété et en clarté.

D. G. MORIN.

Digitized by Google

LITURGIE ET ARCHÉOLOGIE CHRÉTIENNE.

H. Grisar. S. J. **Die römische Kapelle Sancta Sanctorum und ihr Schatz.** Fribourg en B., Herder, 1907. Gr. in-8, VIII-156 p., 7 pl., dont 3 en coul. Prix : 10 M.

J'ai déjà parlé ici (*Rev. Bén.* 1908, p. 258) à propos du livre du P. Jubaru sur Ste Agnès, de la première ouverture du mystérieux trésor de la chapelle dite *Sancta Sanctorum*, dernier reste de l'ancien palais du Latran. En mai 1905, le P. G. obtint l'autorisation de faire rouvrir les formidables grilles que l'on s'était empressé de recadenasser, de retirer le trésor et de le publier. Cette découverte, on peut l'appeler de ce nom, est d'une haute importance archéologique, et même après la luxueuse publication que M. Ph. Lauer s'est hâté de faire pour prévenir le P. G. (*Monuments et mémoires* publiés par l'Acad. des inscr. et belles lettres, t. XV. fasc. 1 et 2, Paris, 1906 [1907]) les détails donnés par ce dernier et les illustrations soignées de son ouvrage, gardent tout leur intérêt. Ces merveilleuses pièces de l'art du haut moyen-âge soulèvent encore trop de questions pour que nous puissions faire autre chose que de citer les principales. Les plus importantes sont les deux grandes croix nommées dans les anciens inventaires et qui figuraient aux processions papales du Vendredi Saint ou de l'Exaltation de la Ste Croix ; l'une, d'émail cloisonné, œuvre byzantine qui peut remonter à la fin du Ve s., et où les évangiles apocryphes ont guidé l'artiste dans la représentation des scènes de la Nativité ; l'autre, d'or massif, ornée de pierres précieuses et de perles, que G. date du VIe ou Ve s. tandis que Lauer (o. c. p. 59) y voit un travail carolingien du VIIIe. Toutes deux portent une couche épaisse de baume durci, produite par les onctions qu'elles recevaient chaque année aux grandes cérémonies papales susmentionnées. Elles sont renfermées chacune dans un coffret d'argent ciselé, d'une époque plus tardive. Vient ensuite, après le très simple reliquaire du chef de Ste Agnès, la belle cassette d'argent du chef de Ste Praxède, ornée de saints en relief et d'émaux byzantins, une plaque entourée de douze médaillons dont neuf ont été arrachés. Un grand nombre d'autres coffrets ou boîtes en argent, cuivre, ivoire, bois précieux ou peint, de vases en cristal ou en verre, contenaient des reliques dont beaucoup ne peuvent être identifiées ; mais les quelques authentiques retrouvées ont fourni, parfois à leur revers, d'intéressants documents : un fragment de Tite-Live (ms. oncial du Ve s.), un document de St-Emmeran de Ratisbonne, sur les reliques de S. Denis l'*Aréopagite*, plusieurs lettres ou suppliques adressées à des papes. Enfin, le P. G. a fait précéder son étude de quelques notes sur la chapelle papale qui conserve depuis si longtemps ce trésor. Les pièces de soie qui ont été trouvées enveloppant les reliques sont étudiées dans un appendice par M. Dreger, conservateur du musée d'art industriel de Vienne.

Les gravures remarquables et surtout les belles planches en couleur, font de cette publication une œuvre artistique en même temps qu'archéologique et permettent de se faire une idée de l'inestimable trésor mis au jour par l'érudit professeur. D. B. L.

Digitized by Google

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE.

[D. H. Leclercq, O. S. B.] **Histoire des conciles** par Hefele. Nouvelle traduction française par un religieux bénédictin. Tome I, 2me partie. Paris, Letouzey, 1907. In-8, 606 p.

La 2e partie du Ier vol. (v. dans la *Rev. Bénéd.* 1908, p. 127 le compte rendu de la 1re partie) conduit du concile de Nicée à l'avènement de Théodose (325-380). D. Leclercq a retouché en bien des points l'œuvre de Hefele. Et d'abord la chronologie, en particulier celle des querelles ariennes a été revisée : ces corrections auxquelles de longues et nombreuses notes sont consacrées, ont amené la suppresion de plusieures pages où Hefele justifiait sa chronologie devenue inaccepable. — Toujours dans les luttes ariennes, D. L. a trouvé, et avec raison que le jugement de H. sur Constantin le Grand était trop bienveillant ; mais il va trop loin lui-même dans la direction opposée; non seulement il énumère complaisamment ses crimes, (p. 681, n. 2) en y ajoutant des insinuations malveillantes et injustifiées (p. 678, n. 4 de la p. 677), mais il ne lui laisse absolument rien de chrétien : Constantin n'aurait vu dans la religion chrétienne qu'une machine politique à la façon de l'ancien paganisme, et dont l'empereur entendait devenir pontife suprême (notes pp. 638-682, *passim*) ; il n'est passé « avec armes et bagages dans le camp chrétien » (p. 670, n 4 de la p. 679) que parce qu'il avait compris que le paganisme était perdu. D. L. reproche à P. Allard (p. 677, n. 1.) une psychologie trop simpliste de Constantin parce qu'il en fait un chrétien convaincu, son Constantin exclusivement politique et dépourvu de tout sens religieux n'est pas plus réel (v. Duchesne, *Hist. anc. de l'Eglise*. Paris, 1907. T. II. p. 74. s. ; p. 60, n. 2). — Une autre série de notes très développées étudie le *tiers-parti* arien, devenu les *homœousiens* ou *homoiousiens* (v. surtout 704, n. 2 ; 897, n. 3; 906, n. 1). — Pour la question du pape Libère, un peu gazée par H., D. L. est très porté à admettre l'authenticité des trois lettres du *Fragment VI* de S. Hilaire, où le pape fait connaître sa défaillance et demande d'intercéder pour lui auprès de l'empereur. Citons encore la longue note (pp. 992-995) résumant le travail de Boudinhon sur la valeur des actes des conciles de Laodicée. Inutile de dire que, comme toujours, la bibliographie est surabondante, p. ex. plus d'une page sur Constantin (pp. 680-681) ; item pour le « concile apostolique » de Jérusalem (pp. 1048, 1068-1069) ; cinq pour les canons apostoliques (pp. 1216-1221).

Les appendices, sauf un bref commentaire sur les canons apostoliques (la grande série de 85), que D. L. a remplacé par une longue dissertation, ne se trouvaient pas dans l'édition allemande. C'est 1) une étude sur le soi-disant concile apostolique de Jérusalem — trop de considérations générales sur le judéo-christianisme — et en particulier sur le texte des décisions (*Act. Ap.* xv, 19-20 et 28-29) pour aboutir à admettre le texte reçu. 2) Les canons des apôtres — brève série de 27 (30) — rapportés à un prétendu concile apostolique d'Antioche. D. L. suit Harnack, Lejay et F. Nau : mais après avoir parlé du IVe s. comme date du document — Nau remonte jusqu'au IIe et non sans raisons (*Dict. Théol. cath.*, art. *Canons*

Digitized by Google

des apôtres, t. II, c. 1625) — il ne s'arrête à aucune solution. 3) Chronologie des conciles de Carthage de 251 à 256. 4) Concile de Séleucie-Ctésiphon, avant 325, pour tâcher de grouper l'église de Perse sous un seul *catholicos*. 5 à 8) sur divers canons ou recensions de canons de Nicée. 9) Les canons apostoliques.

Quelques fautes d'impression : renvois de pages : à la p. 928, n. 1, 924=916, même renvoi p. 925, n. 3 à corriger de même (?); p. 1078, n. 2, t. I=t. II. Beaucoup d'accents grecs sont brouillés et dans le texte des canons de Sardique (édités d'après Pitra, ce qui est un progrès sur l'édition allemande) canon 6, ligne 9 (p. 777) τὴν au lieu de μὴν, ce qui rend la phrase incompréhensible. L'index est notablement écourté ; il n'est pas la moitié de celui de Hefele, et pourtant, avec les notes et les appendices, l'ouvrage a plus que doublé. D. BÈDE LEBBE.

ΧΡΥΣΟΣΤΟΜΙΚΑ. Studi e ricerche intorno a S. Giovanni Crisostomo a cura del comitato per il XV° centenario della sua morte. Fascic. I. Rome, Pustet, 1908. Gr. 8°, VI-242 p.

Le comité institué à Rome pour fêter le XVe centenaire de la mort de S. Jean Chrysostome a eu l'heureuse idée de grouper en quelques volumes un certain nombre d'études inédites se rapportant au grand saint. Ce Ier fasc. a pour objet sa vie et son activité littéraire. Outre quelques notes sur les versions arméniennes, arabes et géorgiennes des œuvres du saint docteur, et une étude du P. Palmieri sur les collections et travaux russes, il renferme un bel article du Révme abbé de Downside, D. C. Butler, qui, avec sa pénétration critique et son bon sens habituels, revendique pour Pallade d'Hélénopolis le *dialogus de vita Chrysostomi*. D. Amelli remet en lumière les appels à Rome de S. J. C. et d'autres évêques grecs du Ve siècle, documents authentiques — deux furent découverts par l'auteur — dont la haute importance est trop ignorée des théologiens. Haidacher étudie quelques fragments non encore identifiés, retrouvés dans les chaînes sur Job, ainsi que les nombreuses citations, dont deux non identifiées, qui émaillent les œuvres de S. Nil. D. Chr. Baur tâche de prouver contre l'opinion reçue que le commentaire morcelé sur les psaumes (59 ps. seulement) n'est pas le reste mutilé d'un commentaire perdu et que S. J. C. n'en a pas écrit davantage. Il ne répond pas entièrement à la difficulté que Montfaucon élève contre sa thèse, à savoir qu'il n'y a pas de raison pour que S. J. ait commenté seulement ces quelques psaumes plutôt que les autres ; il ne nous dit pas non plus, et on aimerait à savoir, s'il conçoit cet ouvrage comme un recueil fait après coup de commentaires séparés sur chaque psaume, ou si S. J. a laissé inachevée une œuvre qui devait embrasser tout le psautier. Enfin la longue — trop longue — étude de Naegele fait connaître les rapports de S. J. avec son professeur, le rhéteur Libanius. L'auteur relève fort la culture hellénique du grand docteur et le montre, d'abord brillant orateur et disciple chéri du maître, puis, après sa retraite et son ordination, adversaire de son professeur dans le virulent discours sur S. Babylas, et pourtant toujours aimé de

Digitized by Google

Libanius qui lui eût légué sa chaire s'il n'avait été chrétien. De cet exposé, S. J. ressort agrandi comme orateur, mais N. semble lui attribuer vis à vis de Libanius une ingratitude qui choque. Deux dissertations plutôt littéraires de Turchi et surtout de Sabatini font revivre la figure morale de S. J. et son rôle social, et complètent ainsi cette intéressante série d'études particulières. D. B. L.

J. F. Bethune-Baker, B. D. **Nestorius and his teaching, a fresh examination of the evidence.** Cambridge, University Press, 1908. In-8, xviii-232 p. Prix : 4 sh. 6 d.

Cette étude sur la théologie de Nestorius est fondée sur la découverte d'une apologie composée par le célèbre hérétique à peu près à l'époque du concile de Chalcédoine, vingt ans après sa condamnation à Ephèse. Cette pièce très importante a été conservée par l'Église nestorienne d'Assyrie, et elle doit être bientôt éditée en syriaque avec traduction française par le R. P. V. Ermoni. M. Bethune-Baker n'a pas voulu prévenir cette publication en donnant le document en entier ; il nous fournit cependant de nombreux extraits d'un intérêt tout à fait exceptionnel, traduits littéralement en anglais. Le morceau s'appelle *The Basaar of Heraclides.*

La thèse soutenue par M. Baker n'est rien moins que la parfaite orthodoxie de Nestorius, qui aurait été condamné sans pouvoir se justifier. On sait depuis longtemps, il est vrai, que Nestorius n'a pas voulu séparer le Fils de Dieu et le Fils de l'homme en deux personnes unies d'un lien moral ; cette thèse était plutôt la conclusion logique qu'on tirait de ses expressions incorrectes, mais qu'il n'aurait pas admise lui-même. En effet, dans le « Bazar », il rejette ces opinions avec horreur, et il nie formellement qu'il ait jamais enseigné les hérésies qu'on a condamnées sous son nom. Cela suffit-il à sa réhabilitation ? Je voudrais bien pouvoir donner raison à M. Baker. Mais je ne vois pas comment l'apologie peut changer le jugement qu'on a déjà dû porter sur les fragments réunis par M. Loofs. Il est vrai que Nestorius enseignait une seule personne, πρόσωπον, dans le Christ, et qu'à la rigueur on pourrait accorder à M. Baker que les deux hypostases qu'il enseignait n'étaient pas deux personnes mais deux substances. Mais l'union « prosopique » qu'il opposait à l'union hypostatique de S. Cyrille paraît bien avoir été l'union de deux substances complètes, et par là, une union incomplète ou plutôt impossible. Admettons qu'il désirait sauvegarder l'unité du Christ, il n'y a cependant pas réussi ; il a donné une explication inadmissible, c'est à dire hérétique.

Cela se voit encore plus clairement quand on examine les détails. Malgré le plaidoyer de M. Bethune-Baker, je pense qu'aucun théologien ne voudra accepter les explications de Nestorius contre S. Cyrille. En particulier, nous avons son explication du fameux mot qui fit tant de bruit à Ephèse : διμηνιᾶιον ἤ τριμηνιᾶιον μὴ δεῖν λέγεσθαι θεόν.

Il importe peu que θεόν soit sujet ou complément. Un enfant de deux ou trois mois n'est point une nature mais une personne. On doit dire de cette personne qu'elle est un enfant et, quand il s'agit du Christ, qu'elle est Dieu ; c'est la doctrine catholique. M. Baker tâche d'excuser Nestorius par

Digitized by Google

ce fait que les termes n'étaient pas encore fixés. Cette raison va contre les faits : aux yeux de tout chrétien, c'était un blasphème de dire que Dieu n'était pas l'enfant ou que l'enfant n'était pas Dieu. Il en va de même, au sujet du terme Theotokos. D'abord, Nestorius paraît parler en catholique dans la traduction anglaise p. 86 : « The two natures united are on-Christ. And He who « was born of the Father as to the Divinity », and « from the holy Virgin as to the Humanity » is, and is styled, one ; for of the two natures there was an union. And it is right for us to say against thee also, Acacius, that the two natures unconfused I confess to be one Christ. In one nature, i. e. the Godhead, He was born of God the Father, and in the other, i. e. the Manhood, of the holy Virgin. » Mais il tire immédiatement la conclusion hétérodoxe : « How then canst thou style her Mother of God, when thou hast confessed that He (God) was not born of her ? » Évidemment, Acacius avait seulement dit que la nature Divine (non pas Dieu) n'est point née de la Vierge. La doctrine catholique, l'habitude des chrétiens avant Nestorius, avait déjà décidé qu'un fils n'est pas une nature mais une personne. L'erreur de Nestorius est absolument parallèle à celle des Adoptianistes, qui pensaient que la nature humaine pouvait être fils adoptif. Ils ont été justement condamnés, à cause de ce même principe qu'on ne peut pas adopter une nature ; et que donc le Christ est le propre fils de Dieu, même dans sa nature humaine.

Ce qu'il y a de plus sérieux en faveur de Nestorius c'est son acceptation du « tome » de S. Léon et du concile de Chalcédoine. Il y voit le triomphe de ses propres idées. Il sait très bien que la plupart des évêques du concile étaient à moitié monophysites, et que c'est par le Pape et l'empereur qu'ils ont été forcés de signer la fameuse définition. Pourquoi Nestorius n'a-t-il pas, alors enfin, fait entendre sa justification? Il répond que c'est à cause de son zèle pour la foi : son nom, devenu odieux par les calomnies du passé, aurait porté atteinte à la perfection de la victoire de la vérité, s'il avait obtenu sa réhabilitation. Mais Rome, continue-t-il, va tomber encore dans les mains des barbares (la prophétie ne devait pas se réaliser), et ce sera la punition de S. Léon qui a encore une fois condamné l'exilé sans l'entendre. Ces sentiments sont vraiment beaux ; il faut espérer qu'ils sont sincères. Mais rappelons-nous que Nestorius savait parfaitement que S. Léon ne l'absoudrait point sans qu'il accepte le « Theotokos », la définition éphésienne et peut-être même les douze anathèmes de S. Cyrille. A-t-il vraiment cru que le Pape accepterait ses contre-anathèmes ? N'a-t-il pas eu conscience que son apologie serait certainement jugée hérétique ? Il est au moins clair qu'il a compris que sa réunion à la communion de l'église, plus encore, son rétablissement sur le siège épiscopal, ne seraient pas chose si facile.

Voilà pourquoi je pense que M. Bethune-Baker n'a pas eu raison de défendre le malheureux Nestorius. Son livre reste quand même intéressant par les extraits du « Bazar » inédit. Il faudra attendre peut-être assez longtemps l'édition d'Ermoni. Entretemps, le livre de M. Baker sera indispensable à tous ceux qui s'occupent de la question nestorienne.

D. T. A.

Digitized by Google

A. Palmieri O. S. A. **La Chiesa Russa.** Le sue odierne condizioni e il suo riformismo dottrinale. Libreria editrice fiorentina, Firenze, 1908. In-8, xv-760 p. Prix : 5 fr.

Annoncer le titre de cet ouvrage c'est en indiquer toute l'actualité ; présenter son auteur c'est garantir la compétence avec laquelle le sujet a été traité.

En 1905, 32 prêtres orthodoxes de Pétersbourg publièrent un *memorandum* dans lequel ils réclamaient un changement radical dans l'organisation de l'église russe et la convocation à cette fin d'un concile national. Bien qu'appuyée par plusieurs métropolites, leur demande fut d'abord repoussée par le Tsar, mais enfin en janvier 1906, celui-ci promulgua un rescrit dans lequel il autorisait le Synode de la capitale à nommer une commission d'études préparatoires à un futur concile général. Les propositions et les travaux de cette commission furent livrés à la publicité ; mais dans un pays de 86 millions d'orthodoxes, sous la conduite de 133 évêques et de 60.000 prêtres et diacres, où ne règne pas le principe d'obéissance à un chef unique, mais celui du *quot capita, tot sententiae*, on comprend les jugements contradictoires qui accueillirent les communications du comité préparatoire. Conférences, articles, livres, publications de tous genres s'entrecroisèrent et continuent à s'entrecroiser. Jamais la mentalité religieuse du russe ne se découvrit autant qu'en ces circonstances, et le P. Palmieri qu'une longue connaissance de la langue et de la littérature slaves, un séjour prolongé en Russie et des relations fréquentes avec ses hommes les plus illustres y avaient admirablement préparé, s'empressa de réunir les éléments dispersés de la psychologie de ce peuple en un ouvrage de large envergure et d'informations sûres et complètes.

Le parti réformiste voudrait d'abord modifier le régime hiérarchique de l'ancienne Église russe, rétablir le patriarcat, donner plus d'autonomie aux évêques et aux curés d'un côté, mais, de l'autre, les assujettir plus fortement au pouvoir central et à ses chefs immédiats, dans toutes les questions de foi, de discipline et de mœurs. Le patriarcat a existé autrefois à Moscou, mais il subissait l'influence de l'Église byzantine. Maintenant qu'un antagonisme s'est produit entre la grande et la petite Russie, aura-t-il toute l'efficacité qu'on en attend ? C'est la question, pendante, que se pose l'auteur en terminant le chap. II. « L'évêque, dit un auteur russe (Solokov, p. 122), est avant tout un officiant liturgique, puis un administrateur et un employé du gouvernement, un gouverneur civil de son diocèse, l'esclave salarié du procureur du Saint-Synode ». Il est en lutte constante avec le clergé « blanc », c'est-à-dire le petit clergé des paroisses ; celui-ci réclame plus de liberté pour lui, moins de pouvoir arbitraire dans ses chefs spirituels. Pour changer cet état des choses, les réformateurs ont fait beaucoup de propositions ; elles sont toutes admirablement exposées dans les chap. III et IV. Encore un coup, ces projets produiront-ils les effets souhaités par leurs auteurs ?

On peut répondre hardiment que la réforme ne s'opérera pas tant que les conditions morales, matérielles et sociales du clergé russe ne changeront pas, tant que la réforme n'atteindra pas le mal dans sa racine, c'est-

Digitized by Google

à-dire tant qu'on ne refera pas d'une façon rationnelle, chrétienne et complète, l'éducation des jeunes générations sacerdotales. Il y a des pages noires, bien noires, dans les chap. V et VI où le docte augustin s'appuyant sur les statistiques et les rapports officiels, sur les témoignages de ceux qui ont touché les plaies du doigt, met à nu les lacunes et les souffrances de la caste si nombreuse des popes slaves.

On s'attendrait à trouver un tableau moins sombre dans le chapitre suivant qui traite des œuvres d'apostolat et des missions de la grande église orthodoxe. Ces missions sont organisées à l'intérieur des Russies européenne et asiatique — où l'on compte près de 14 millions de mahométans et 732.000 païens, — aussi bien que dans le reste du monde ; mais les préoccupations politiques se mêlent trop souvent au travail de prosélytisme, et, malgré tant de fonds dépensés dans ce but, le zèle apostolique n'arrive pas toujours à de brillants résultats.

La sphère d'action où le mouvement religieux russe s'affirme davantage est, au dire du P. Palmieri, dans le domaine des sciences et de l'étude. L'auteur dans une rapide esquisse (chap. VIII) donne la statistique des établissements d'instruction, et passe en revue les grands travaux exécutés par les savants les plus illustres dans les principales branches de la littérature ecclésiastique, travaux vraiment dignes de notre attention, à cause de leur importance et de leur utilité pour la science catholique (pp. 671-681).

Restait un autre ordre d'idées à traiter, la fameuse question du rapprochement des deux Églises. Le R. P. clôt son ouvrage en exposant sa manière de voir. Le clergé polonais, selon lui, n'est pas apte à exercer cette mission, parce que la question religieuse s'identifie, chez lui, avec celle de la nationalité (pp. 722-734) ; les uniates ruthènes, trop latinisés, n'ont ni la sympathie ni la confiance du reste de leurs frères slaves (pp. 734-740), mais la Compagnie de Jésus est appelée à opérer l'union de l'Eglise catholique et de l'Église orthodoxe (p. 744). Cette conclusion paraît en contradiction avec l'affirmation précédente de l'auteur ; ne sont-ce pas les Jésuites, en effet, qui ont modifié la liturgie primitive des Ruthènes pour y introduire des habitudes latines ? Sans vouloir exclure de cet apostolat la Compagnie de Jésus, je préfèrerais voir tous les catholiques sans distinction s'unir sur un autre terrain, que le P. Palmieri a si bien indiqué (p. 675) lorsqu'il a écrit : *Il ritorno dei dissidenti all'unità esige, come condizione preliminare, delle relazioni amichevoli, la caduta dei vieti pregiudizi, un vicendevole affratellamento, una compenetrazione scientifica della scienza ortodossa da parte del cattolicismo.*

D. PLACIDE DE MEESTER.

HILARIN FELDER DE LUCERNE. **Histoire des études dans l'ordre de S. François depuis sa fondation jusque vers la moitié du XIIIe siècle.** Traduit de l'allemand par le T. R. P. Eusèbe de Bar-le-Duc. Paris, Picard, 1908. In-8, VII-554 p. Prix : 10 fr.

Un ouvrage de la valeur de celui du P. Hilarin Felder ne pouvait manquer d'avoir les honneurs d'une traduction. L'exploration d'un terrain en grande partie inconnu, la vaste érudition de l'auteur, les résultats étonnants auxquels il était arrivé, la sûreté de sa critique avaient frappé dès l'abord

Digitized by Google

les savants de toutes confessions ; et, comme les études franciscaines sont actuellement en grande vogue, le livre du P. Felder avait été salué avec joie et accueilli par tous avec une sincère reconnaissance, et, franchement, ce beau livre le mérite. Jamais le problème des origines du mouvement scientifique au sein de la famille franciscaine n'avait été posé avec autant de netteté ; il y avait là-dessus des idées fausses et incomplètes et pas mal de préjugés. L'auteur a recueilli toutes les données du problème, et il a fouillé dans tous les recoins de la littérature, accumulant les textes, contrôlant les témoignages et les groupant en faisceaux lumineux, et, après avoir bien fouillé, examiné, jugé, il a donné la solution dans un superbe livre d'érudition, qui constitue la plus belle synthèse qu'on puisse imaginer de l'histoire de la science dans l'ordre franciscain.

Après avoir exposé les deux caractères de l'ordre, actif et contemplatif, et montré comment chacun de ces caractères exige dans l'ordre apostolique fondé par S. François une culture sérieuse de la science sacrée, il fait connaître dans la première partie de son travail les origines de l'ordre (1209-1219), le caractère de la prédication des premiers franciscains et la position prise par le saint fondateur vis-à-vis de la science. Cet exposé est très fouillé et vraiment curieux. La deuxième partie s'occupe des développements donnés aux études depuis l'organisation définitive jusqu'après l'établissement des études dans toutes les provinces (1219-1250). Elle nous fait assister à la création de l'école des Mineurs à Bologne, dont S. Antoine de Padoue fut lecteur, et sentir l'influence qu'elle exerça sur les études de l'ordre en Italie. Deux chapitres sont consacrés à l'établissement des Mineurs à Paris et à Oxford et au rôle qu'ils ont joué dans ces deux grandes universités. Cette partie de l'ouvrage est une contribution de premier ordre à l'histoire de ces deux grandes universités. La troisième partie s'occupe de l'organisation des Écoles franciscaines, de la formation des élèves et des maîtres, du programme des études. S'il est vrai que « la théologie est le but unique de toutes les études dans l'ordre » et que « le frère mineur... ne se livre à d'autres études... qu'autant qu'elles sont une préparation à la théologie, qu'elles l'étayent et permettent d'en acquérir une connaissance plus approfondie », de fait toutes les sciences étayent la théologie, et conséquemment les Frères-Mineurs furent amenés à les cultiver, je crois bien, sans toujours se rendre compte du « nexus ». Le P. Felder nous montre d'une façon concrète comment le droit, la médecine, les sciences naturelles, les arts libéraux, les langues — ce point mérite d'être signalé — les mathématiques, la musique, la philosophie furent cultivés à côté de la théologie. Bref, à partir de leur fondation en ordre religieux, les Franciscains, comme les Dominicains, brillent au premier rang par leur savoir, et l'Église, comme la science, compte parmi eux des illustrations de tout premier ordre.

Après avoir rendu hommage à la science de l'auteur, il me reste à remercier le traducteur de l'heureuse idée qu'il a eue de mettre à la portée des lecteurs de langue française le travail de son confrère suisse ; la traduction est faite avec le plus grand soin et la lecture en est agréable.

D. U. B.

Digitized by Google

PAUL MARIA BAUMGARTEN. **Aus Kanzlei und Kammer.** Erörterungen zur kurialen Hof-und Verwaltungsgeschichte im XIII. XIV. und XV. Jahrhundert. Bullatores, Taxatores domorum, cursores. Fribourg en Brisgau, Herder, 1907. In-8, XVIII-412 p. Prix : 20 M.

Le nouveau livre que Mgr Baumgarten vient de publier traite un sujet en apparence peu important de la vie curiale et de l'administration financière de la cour pontificale, et cependant son travail est une sérieuse contribution à l'histoire de la diplomatique et des finances de la curie romaine. Les lettres pontificales étaient garanties authentiques par les bulles de plomb qui y étaient appendues. Il y avait donc des *bullatores*, qui devaient être des personnages de confiance résidant dans l'entourage immédiat des papes. La correspondance de la curie avec les pays étrangers suppose l'existence d'un certain nombre de *cursores* attachés à la chancellerie et à la chambre apostolique. Grâce à une longue pratique des Archives vaticanes, l'auteur est parvenu à réunir une quantité extraordinaire de renseignements, de détails, qui lui ont permis d'écrire en quelque sorte une monographie de ces deux catégories d'employés et de soulever à leur propos une série de problèmes relatifs à la diplomatique pontificale et à l'administration de la curie.

Un premier chapitre donne la liste des *bullatores* des XIVe et XVe siècles, la plupart frères convers de l'ordre de Cîteaux. L'auteur a raison d'insister sur la nécessité absolue de posséder des listes aussi complètes que possible de tous les officiers et employés de la curie : le « curriculum vitae » de ces personnages, leur nombre, leur origine, leur qualité pourront servir utilement à mieux faire connaître l'importance des charges, la façon concrète dont elles étaient remplies et donner la clef de certains événements historiques auxquels furent mêlés des personnages jusqu'ici non identifiés.

Un second chapitre fait connaître, à propos de l'habitation des *bullatores*, le système adopté pour le logement des employés de la curie, tant à Rome et Avignon que dans les villes où le pape habitait temporairement ; c'est l'occasion de faire connaître les *taxatores domorum*, le mode de logement, le prix des loyers, l'entretien du personnel. Nous apprenons de quelle façon était composée la « familia » des « bullatores », et devinons la nécessité pour ces « fratres illitterati » d'avoir à leur service des « clerici », mais aussi le danger qui résulte de leur présence pour les opérations frauduleuses.

Après avoir parlé de la nomination des « bullatores » et de la prestation du serment, l'auteur fait connaître par là même l'organisation de la bullaria : outils, matières premières, graveurs des matrices. Les renseignements sur le parchemin donnent lieu à des remarques fort curieuses, de même que la destruction de la bulla marquée au nom du pape à la mort de celui-ci, et l'emploi de la « bulla defectiva » avant le couronnement. Mgr Baumgarten étudie dans le détail la façon dont les lettres pontificales étaient bullées, et l'examen minutieux qu'il a fait des documents pontificaux l'amène à discuter certaines théories de diplomatistes, et à signaler des particularités qui pourront donner lieu plus tard à de nouvelles constatations. La remise des bulles fournit le sujet d'un chapitre intéressant sur les « cursores » et le « collegium cursorum ». Non moins intéressants sont les renseignements

Digitized by Google

fournis sur les revenus de la bullarie et sur les émoluments des bullateurs. Les frères convers bullateurs étaient bien réellement de gros messieurs, vivant largement, ayant propriétés et rentes et le prenant fort à l'aise avec les privilèges incroyables dont ils jouissaient, même l'exemption du « defectus natalium » pour leur postérité. Ce n'est pas là le plus beau côté de cette institution.

En appendice, Mgr Baumgarten a publié une série de 74 documents, donnés intégralement ou en substance (1316-1497), qui permettent de contrôler son travail, puis une liste chronologique des diplômes datés ou extraits de manuscrits cités dans le cours de l'ouvrage. Le registre des noms est dressé avec soin ; il ne comprend pas moins de 44 pages.

Ce livre est une nouvelle preuve de l'importance qu'ont les Archives vaticanes et particulièrement la section de l'ancienne chambre apostolique pour l'étude du moyen-âge, la Leo et la Goerres-Gesellschaft nous réservent de prochaines publications qui en feront ressortir tout l'intérêt, comme le laissent d'ailleurs deviner les érudits travaux de Mgr Baumgarten.

D. U. BERLIÈRE.

HEINRICH VOLB. SAUERLAND. **Urkunden und Regesten zur Geschichte der Rheinlande aus dem Vaticanischen Archiv. IV. B.** (*Publikationen der Ges. f. Rhein. Geschichtskunde*, XXIII). Bonn, Hanstein, 1907. In-8, XCIV-377 p. Prix : 13 M.

L'important recueil du Dr Sauerland, arrivé au 4e volume, termine le pontificat d'Innocent VI. Il comprend pour un règne de dix années 833 documents, et, pour les pontificats précédents, un supplément de 36 documents. L'éditeur ne s'est pas contenté de recueillir les actes pontificaux aux Archives Vaticanes ; il a glané dans les dépôts d'Allemagne et de Paris les actes qui pouvaient compléter son recueil ; il y a même ajouté les lettres épiscopales d'indulgences et autres actes des évêques auxiliaires. C'est donc une importante contribution à l'histoire ecclésiastique du pays rhénan, et, comme l'éditeur étend la sphère d'action des archevêques de Cologne et de Trèves sur le pays de Liège, il va de soi, qu'en attendant les publications, plus méthodiques et plus complètes pour notre pays, de l'Institut historique belge, le recueil du Dr Sauerland rendra d'importants services à notre histoire locale.

Le quatrième volume débute par une longue introduction, qui est en quelque sorte la philosophie de l'histoire des collations de bénéfices. L'éditeur cherche à dresser une statistique des collations, étudie la physionomie et l'origine des demandeurs et trace un tableau de mœurs fort peu édifiant, mais grandement instructif, de cette recherche de bénéfices ecclésiastiques, qui était pour la haute noblesse et les employés de la curie une mine d'une exploitation aussi aisée que lucrative. C'est ainsi que le Dr Sauerland nous fait assister de près aux opérations des Beier de Boppard, des Suderman de Dortmund, et plus particulièrement des comtes de la Marck. L'exposé des relations bénéficiales de cette famille avec la curie ne comprend pas moins de quatorze pages. Les collations de bénéfices aux cardinaux, l'immixtion de la curie dans les nominations épisco-

Digitized by Google

pales, l'importance des sommes recueillies par la chambre apostolique font l'objet de remarques parfois mordantes de l'éditeur.

J'ai déjà eu l'occasion de signaler la méthode du Dr Sauerland et de relever certaines erreurs de lecture dans les noms propres de notre pays. Le seul moyen de les éviter est de procéder à leur identification avant l'impression définitive du texte. J'aurais mauvaise grâce à reprendre cette liste d'errata, que l'éditeur excuse par la maladie grave qui l'a arrêté dans son travail. Je crois cependant qu'il y aurait lieu, à l'avenir, de reproduire exactement le *Fiat* et la date des suppliques ; cette date peut fournir un élément de contrôle. L'index des noms est assez détaillé, pas assez, à mon gré. Pour les noms géographiques du pays de Liège et de Luxembourg, l'identification aurait pu être plus complète. Au n° 226 j'ai noté la date : V idus *apostolis* (aprilis) a° tercio. A l'index au mot Birkelin, il fallait ajouter nos 226 et 227, qui complètent le n° 219.

D. U. BERLIÈRE.

D. TRÉSAL. **Les Origines du Schisme Anglican.** Paris, Lecoffre, 1908. In-12, 460 p. Prix : 3 fr. 50.

This volume is one of a series of manuals dealing with special epochs in church history begun in 1897 under the title *Bibliothèque de l'enseignement de l'histoire ecclésiastique.* Already many important subjects have been treated carefully by competent scholars and the collection has earned the praise of those who have been called upon to pass judgment upon their work. As these manuals are mainly intended for the instruction of teachers and of priests who may be called upon to explain difficult points in history to others, accuracy in the statement of facts is the first and indeed essential requisite. From what I know of the series I had fully expected to find in *Les Origines du Schisme Anglican*, a very important volume. I hoped that it would furnish foreign Catholics with a true account of the beginnings of the English Established Church, upon which subject so many writers on the continent have somewhat vague notions. I am sorry to say that I think M. l'abbé Trésal has not succeeded in mastering his subject in some very important particulars. It is easy to see how this has come about. He has evidently considered it necessary to rely upon the works of non-Catholics wherever he could, and his guides have misled him. His system of quotation is not quite what we are accustomed to in England. When following, say Dr James Gairdner, or others, so closely that his language appears to be almost a translation, the author usually contents himself with a general reference at the beginning of a chapter to the book thus made use of. This system makes it somewhat difficult to verify statements ; but it enables us, on the other hand, to see how very defective the bibliography is, so far as regards catholic authorities, who ought to have been consulted and considered. One or two examples will make this clear : we nowhere find any attention paid to Mr David Lewis' edition of Sander's *Rise and Growth of the Anglican Schism.* The notes of the editor alone make this book most important for a portion of the history treated of in *Les Origines.* In regard to the period comprised in the reign

Digitized by Google

of Edward VI, no attention is paid to Estcourt's volume on *Anglican Ordinations*, nor to that of Hutton, nor to Raynal's *Edwardine Ordinal*. Still more strange is it to find that the long series of papers by Mgr Canon Moyes, in which the history of the changes in religion made by Edward and Elizabeth, are treated most carefully, do not appear to have been consulted at all, nor does the author apparently know, of the Revd George Philipps' *Extinction of the Catholic Hierarchy*.

The result of this failure to appreciate the work of English Catholic scholars is that the abbé has fallen into several very serious errors in regard to the history of the change of religion in England. The two main factors in that change were the rejection of Papal supremacy under Henry VIII and the abolition of the Mass under Edward VI. The first need not be referred to here, and the account given may be taken as substantially correct, although one or two matters are misleading. For example (p. 13) we are told that the works of Wyclyf were condemned to be burned « avec sa traduction de la Bible ». It would certainly be interesting to know the authority for this statement, as it would be some proof that the Bible was really translated by Wyclyf, which has never been clearly shown up to this time. Then (p. 178) M. Trésal, after saying that the abbots of Reading, Glastonbury and Colchester, were condemned and executed for high treason, adds: « Leur unique crime était d'avoir courageusement résisté à une spoliation illégale et injuste ». This is hardly correct; the three abbots were executed for a denial of the royal « headship » in matters of religion. The actual process against them does not exist, but all contemporary evidence declares that this refusal to acknowledge the king as head of the church was the cause of their condemnation. This denial of the royal supremacy was by law high treason, whilst a refusal to surrender monastic property to the king, could not have been construed, even in those days, into that offence.

In regard to the second great factor in the change of religion in England: namely the abolition of the Sacrifice of the Mass, M. Trésal, by his reliance on his non-Catholic authorities, has been misled upon two or three very important points. To take the great question of the first « Book of Common Prayer » (1549): the author does not discuss the question of its approval by Convocation at all. Much has been said upon the assertion, made a century later, that this new liturgy received the approbation of the clergy in their canonical meeting, prior to its being imposed upon the nation by Parliament. The available evidence, however, leaves little doubt that the clergy, as such, had nothing whatever to say to the Book and that its only legal authority was its place as a schedule of an Act of Parliament. The object of the Communion service in this first Book of 1549 was, whilst keeping a general outward resemblance to the ancient Mass, to destroy it altogether and to substitute a new form of liturgy framed on the model of the German Lutheran service. For this purpose the earlier portion was, so far as the disposition of parts is concerned, left much as it was. The Offering up of the bread and wine, which in the ancient liturgy was accompanied by the recitation of prayers expressive of Oblation and

Digitized by Google

Sacrifice was suppressed, and in its place a collection of alms for the poor was made. The greatest changes, however, were made in the most sacred portion of the Mass, the Canon. In accordance with Luther's wish to get rid of « the abominable Canon » altogether, the compilers of the Prayer Book changed and mutilated this ancient and sacred prayer to their heart's content. At p. 244 our author says : « Le canon... resté intact; il avait été tellement réduit que la formule de la consécration suivie immédiatement du *Pater*, subsistait presque seule. » This is a very inadequate account of what was really done. The very words of Consecration used in the ancient missal were made to give place to a new composition taken from the Order of Lutheran church-service drawn up for Nuremberg, of which place the uncle of Cranmer's wife was pastor. In the English Communion service, every care was taken by the compilers to make it absolutely clear that the sacrificial character of the old service had been changed into a memory of prayer and praise. This is not brought out as it should be in the pages of *Les Origines*.

M. Trésal has been misled in a more serious way even as to the Ordinal, and in regard to the question of Anglican Ordinations. The Ordinal appeared in 1550, by which time the Eucharistic doctrine of Cranmer and other English reformers was more Calvinistic than when the Prayer Book had been drawn up. It is impossible to examine the Ordinal and compare it critically with the Ordination services contained in the old Pontificals without seeing that the old ritual was treated in the same way as the Missal had been treated in the Prayer Book. As in this latter, every notion of Sacrifice and Oblation had been removed, so in the Ordinal all mention of the Sacrificial priesthood was left out of the service and the subsequent destruction of the altars emphasized the passing of the Eucharistic Sacrifice, whilst the substitution of tables in their place was the outward sign of the substitution of a « Supper » for the Mass. Our author's account of the Ordinal (p. 262) is entirely wrong and ought to be corrected. The Ordinal did not undergo the modifications in 1552 which he speaks of. The « tradition of instruments » was left out of the Ordinal of 1550 and of course it is absolutely wrong to say that the giving of the chalice and paten « est encore en usage dans l'Eglise d'Angleterre ». It is also absolutely misleading to suggest that it is the absence of the *tradition of instruments* « qui a donné naissance à la question des Ordres Anglicans ». It is nothing of the sort. If M. Trésal had even studied the Bull of Leo XIII on the subject he would have seen that the Pope declares that the early condemnation of the Anglican Orders « was in no wise determined by the omission of the tradition of instruments, for in such a case, according to the established custom, the direction would have been to repeat the Ordination conditionally ».

Space will not allow me to follow out this point further. The ground work of the condemnation of Leo XIII was that of all previous decisions about English Orders namely : the invalidity of the rite itself and mainly the omission in the form of any mention of the Order conferred, which caused Catholics to declare that the rite was as good for the making of a parish

Digitized by Google

clerk as for the institution of a Bishop; and it was this omission which forced the Anglican Established Church itself to insert definite words in 1662, when the Ordinal had been in use for more than a century. The clause in *Les Origines* beginning with *Si l'imposition* (p. 262) is founded upon an entire misunderstanding of the subject.

Although I have dwelt upon mistakes which I believe the author would desire to have pointed out to him, I must add that there is much in this volume which is very excellent and it is certainly written in a very interesting way. D. A. GASQUET.

BERNARD DUHR. **Geschichte der Jesuiten in den Ländern deutscher Zunge.** Bd. I. Geschichte der Jesuiten... im XVI. Jahrhundert. Fribourg en Br., Herder. 1907. Gr. in-8, XVI-876 p. avec 136 gravures. Prix: 22 M.

On ne peut qu'admirer l'activité déployée dans les dernières années par la Compagnie de Jésus pour mettre au jour les documents de son histoire. De divers côtés on voit paraître des travaux spéciaux sur ses provinces, ses collèges, ses principales illustrations. Le travail du P. Duhr, qui groupe dans un harmonieux ensemble ses recherches antérieures, promet de donner une histoire complète et définitive des Jésuites dans les pays de langue allemande. L'auteur n'a rien épargné pour baser son récit sur une documentation extrêmement variée et riche.

Le premier volume embrasse une période de cinquante ans. Les premiers représentants de la Compagnie en Allemagne sont Pierre Faber, Claude Lejay, Nicolas Bobadilla, et surtout le B. Pierre Canisius. Quelle merveilleuse éclosion de collèges pendant cette seconde moitié du XVIe siècle! Le P. Duhr fait connaître successivement les fondations de la province rhénane, de l'Autriche et de la Haute-Allemagne. Il initie le lecteur aux méthodes, au programme et à la discipline des écoles tenues par les Jésuites. Les convicts (ou internats), le théâtre scolaire, les congrégations de la Ste Vierge, les fondations de collèges au moyen des monastères des anciens ordres, les résidences, le ministère apostolique, la part prise par les Jésuites à la réforme des instituts religieux, leur activité dans le service des malades et des prisons, dans les aumôneries militaires, font l'objet de chapitres aussi détaillés qu'intéressants. Une partie importante du volume est consacrée à faire connaître le recrutement, la formation religieuse et scientifique des membres de la Compagnie, le genre de vie suivi dans les différentes maisons, leur système de construction et leur architecture, leur activité littéraire, leurs relations avec les cours princières et plus particulièrement la situation faite aux confesseurs de la cour ou occupée par eux, la dispute sur le 5°/₀, la position prise par la Compagnie dans les questions si agitées de la mystique diabolique et des procès de sorcellerie. Un chapitre spécial est consacré à quelques personnalités marquantes, types caractéristiques, tels que Jean Rethius, Paul Hoffaeus et George Scherer. Un dernier chapitre résume les jugements portés sur les Jésuites par les contemporains, catholiques et protestants, amis et adversaires, et en examine la valeur historique.

On sera unanime à reconnaître au travail du P. Duhr une objectivité

Digitized by Google

remarquable et une érudition étonnante. Le coup d'œil d'ensemble est parfois troublé par les études de détail, mais il n'en sera que plus sûr lorsque l'auteur pourra embrasser dans sa totalité les résultats de ses recherches. Le P. Duhr ne s'est pas gêné pour faire remarquer que certains procédés du XVIe siècle, certaines manières de voir acceptées à Rome ne doivent pas être nécessairement défendues en Allemagne au XXe siècle, et il l'a suffisamment montré dans les jugements qu'il a portés sur le P. Bodadilla, sur les monastères enlevés aux anciens ordres, sur les règles de l'Index de Paul IV, sur les conflits de certains Jésuites avec les Universités. Il s'est visiblement efforcé de garder cette impartialité, alors même qu'il aurait pu accentuer plus fortement les heureux résultats de l'activité apostolique des Jésuites et leur influence extraordinaire dans la restauration du catholicisme en Allemagne. Les résultats de ses recherches n'en seront que mieux accueillis. La documentation est très riche ; l'illustration est remarquable : plans de villes, vues des collèges, portraits, reproductions de thèses, d'impressions rares, d'autographes. On se trouve en présence d'une œuvre imposante. D. U. B.

THÉOLOGIE.

George Tyrrell. **Through Scylla and Charybdis, or the old Theology and the new.** Londres, Longmans, 1907. In-8, XI-386 p. Prix : 5 sh.

Ce recueil d'anciens articles, précédé d'une Préface et enrichi de deux dissertations inédites (sur la Révélation et le *Théologisme*) commence par un cri de révolte, un appel de la réprobation de l'autorité ecclésiastique au tribunal de la conscience chrétienne (pp. VII-VIII) et se termine par la négation de l'infaillibilité pontificale telle que l'a définie le concile du Vatican (pp. 355-360) et un renversement de la constitution hiérarchique de l'Église, sous ce titre suggessif : « *From Heaven or of men?* ». T. se déclare à bout, « il jette ses cartes sur le tapis » (p. IX) afin que quelqu'un les ramasse et reprenne son jeu. Ce jeu, ce sont les idées bien connues sur la différence essentielle entre la Révélation, qui est une expérience, et la Théologie qui est une étude plus ou moins bien faite sur cette expérience, sur l'opposition entre la conscience de la communauté chrétienne et l'autorité doctrinale. Je n'ai pas le courage de relever les erreurs — toujours les mêmes — et les témérités, dont j'avais dressé, à la lecture, une longue liste. Après avoir suivi à travers ces pages vibrantes, après avoir senti se débattre et souffrir une intelligence qui s'obstine et emploie à défendre ses erreurs une merveilleuse souplesse, une âme aigrie jusqu'à l'insolence, un orgueil se cabrant sous la contradiction et défiant ceux qui l'ont justement condamné [1], on ferme le livre sous une impression de profonde tristesse. En ce dernier effort l'auteur rassemble tout ce qu'il a accumulé de griefs contre l'Eglise, et on le voit à regret se cantonner dans son opposition, tandis que ces diatribes passionnées ne peuvent que confirmer le lecteur dans la conviction que là n'est pas la vérité. D. BÈDE LEBBE.

1. « It is not mere juridical bond to be snapped at the word of an angry bishop that make him (the liberal Catholic) a Catholic... » (p. 81).

Digitized by Google

R. P. Ed. Hugon O. P. **Réponses théologiques à quelques questions d'actualité.** Paris, Téqui, 1908. In-12, VI-284 p. Prix : 2 fr.

Le Même. **La causalité instrumentale en théologie.** Paris, Téqui, 1907. In-12, XVI-223 p. Prix : 2 fr.

Les questions d'actualité que le distingué Maître en théologie cherche à résoudre sont au nombre de cinq : la notion de hiérarchie dans l'Église, l'analyse de l'acte de foi, la foi et la révélation, les concepts dogmatiques, l'état des âmes séparées. La manière d'exposer de l'auteur, concise et pourtant fort nette, recommande ce livre à l'attention de tous les esprits soucieux de se rendre un compte plus exact de leur foi. Chez le R. P. H., rien de ces tâtonnements imprécis et de ces expressions métaphoriques auxquelles tant de penseurs modernes nous ont habitués. Ses allures intellectuelles sont celles d'un disciple avoué de Gonet et de Jean de Saint Thomas : même charpente vigoureuse dans la pensée, même assurance dogmatique ; mais cette trempe mentale, saine et forte, tout en mettant l'auteur à l'abri des fluctuations et des doutes propres aux intelligences critiques, l'empêche de prendre contact avec des esprits moins dogmatiques que le sien, et nous savons qu'à l'heure présente, parmi ceux que préoccupent les problèmes religieux, ils sont légion.

Remarquons qu'en traitant des « concepts dogmatiques » (p. 131 et suiv.) le R. P. aurait dû indiquer davantage que ce n'est pas formellement par eux, mais par le jugement qu'il prononce, que l'intellect se conforme *adéquatement* aux réalités suprasensibles. N'est-ce pas sur la notion même de vérité que porte le débat entre M. Leroy et nous ? (*Dogme et critique* p. 355).

Dans son livre sur la *Causalité instrumentale*, c'est avec une grande sûreté doctrinale que le R. P. traite des rapports de la théorie susdite avec l'inspiration scripturaire, l'humanité sainte du Christ, les Sacrements, etc. Il débarrasse la doctrine thomiste, p. 157, de certaines distinctions inopportunes et la développe dans toute son ampleur traditionnelle. — Une réserve s'impose néanmoins : la valeur du concept de vraie cause instrumentale non « ex parte rei operatæ » mais « ex parte modi operandi tantum », n'a pas été examinée à fond dans cette étude. Cette conception est cependant sous entendue dans tout le système, et j'ai souvenance qu'un vénéré Maître, le R. P. Dummermuth, O. P., la citait comme étant la clef de toute la théorie thomiste.

D. I. RYELANDT.

Labauche. **Leçons de théologie dogmatique.** Paris, Bloud et Cie, 1908. In-8, XII-422 p. Prix : 5 fr.

Le premier volume des *Leçons de théologie dogmatique*, dont le distingué professeur de l'École de théol. cath. de Paris inaugure la publication, porte comme sous-titre : « L'homme considéré dans l'état de justice originelle, dans l'état de péché originel, dans l'état de grâce, dans l'état de gloire ou de damnation ». L'auteur nous trace très bien son plan : il veut fournir aux apologistes et aux défenseurs de la vérité une doctrine solide « disposée selon un ordre historique et pourtant aussi didactique que possible, qui permette de suivre rapidement la pensée développée ». L'étude de chaque

Digitized by Google

dogme commencera par un exposé s'appuyant sur les définitions des Conciles, en second lieu on recherchera l'origine du dogme dans la Ste-Ecriture, ensuite son développement dans la tradition, pour finir par la systématisation dans les Ecoles.

M. L., dans l'exécution de ce programme, insiste en général plus sur la partie positive que sur la spéculative. Dans les arguments tirés de l'Écriture nous ne saurions, sur tous les points, accepter sa manière de voir. Il déclare notamment, avec les exégètes qu'il nomme « sagement progressistes » (p. 28) impossible de prendre à la lettre les trois premiers chapitres de la Genèse mais il cherche à établir par d'autres textes des livres saints, ce qu'il peut y avoir d'historique dans les récits de la chute de l'homme. Il refuse aussi la force probante de certains lieux considérés en général comme classiques : tels par ex. Rom. VII, 14-25 pour prouver l'impossibilité de vaincre la concupiscence sans la grâce.

Relativement à la Tradition patristique, M. L., se montre bien au courant des travaux récents, c'est peut-être même ce qui le porte à juger, ci et là, un peu sévèrement, S. Augustin ; l'historique du dogme du péché originel nous semble sujette aussi à des réserves. Nous ne croyons pas S. Anselme aussi novateur ni aussi adversaire de S. Augustin dans cette controverse, que le dit d'abord M. L., après M. Turmel ; quant à la doctrine de S. Thomas, qui accepte la théorie de S. Anselme, « elle ne diffère que par une plus grande analyse de S. Paul et de S. Augustin » (p. 125). Ceci est très vrai, mais infirme quelque peu ce qui précède et enlève aussi du crédit à l'opinion, assez commune parmi les théologiens récents, qui fait consister le péché originel dans la privation de la grâce (p. 126, s.).

La doctrine des écoles (4e partie de chaque thèse) n'est pas toujours aussi approfondie que nous le voudrions. Dans la revue des systèmes, une place d'honneur, il est vrai, est donnée à S. Thomas, mais les opinions du S. Docteur ne sont pas toujours les préférées. D'ailleurs, lorsqu'il y a controverse, l'auteur préfère laisser le choix à chacun, plutôt que de combattre pour le triomphe de l'une des causes en jeu. Il lui arrivera ainsi de ne donner satisfaction à aucun des partenaires ; ainsi, pour ce qui concerne la grâce suffisante et efficace, ni thomistes ni molinistes ne voudront probablement reconnaître leurs thèses sous l'aspect qu'elles ont revêtu.

Au reste, l'exposé de M. L., est toujours plein de lucidité, il soutient l'attention et ne manque pas d'aperçus nouveaux et intéressants. Signalons en particulier la doctrine de la grâce justifiante et de l'habitation du Saint-Esprit dans les âmes des justes. Sans la faire absolument sienne, l'A. expose avec complaisance une idée empruntée aux Pères grecs, selon laquelle il faudrait distinguer dans la grâce sanctifiante un don créé et un don incréé : Dieu lui-même, la personne du Saint-Esprit dont la venue dans l'âme précéderait logiquement l'infusion de la grâce.

Nous nous sommes plus arrêtés à toucher les points où nous ne partageons pas la pensée de l'auteur qu'à ceux où nous lui donnerions toute notre approbation ; nous ne pouvons conclure cependant sans exprimer notre haute estime pour la science étendue et pour l'esprit de religion qui se révèlent dans toutes les parties de son livre. D. RAPHAEL PROOST.

Digitized by Google

Dr Anton Koch. **Lehrbuch der Moraltheologie.** 2e éd. Fribourg en Br., Herder, 1907. In-8, XVI-682 p. Prix : 11 M.

Le Dr Koch expose, dans son traité de théologie morale, d'abord les principes qui doivent diriger les actions de l'homme vers sa fin surnaturelle, et ensuite l'application de ces principes à toutes les circonstances de la vie privée et publique, civile et religieuse, sociale et politique. Il ne conçoit donc pas la théologie morale comme uniquement destinée à la formation des confesseurs ou des prédicateurs, il ne s'attarde pas sur les devoirs particuliers de certaines catégories de personnes et n'entre pas dans tous les détails de la casuistique, et sépare ainsi son domaine de celui de la théologie pastorale et du droit canonique.

Mais s'il nous donne moins de casuistique qu'on n'en trouve dans la plupart des manuels modernes, il excelle d'autre part à établir le fondement traditionnel et positif des doctrines morales, et sous ce point de vue son livre nous semble destiné à rendre beaucoup de services. On y apprendra notamment à connaître mieux les enseignements des Pères de l'Église en matière de morale, en même temps que les doctrines de S. Thomas, de S. Alphonse, comme aussi l'histoire des principales controverses. Le Dr K. est parfaitement au courant des questions sociales et économiques à l'ordre du jour, il les discute avec beaucoup de sagesse et de prudence : on ne peut qu'approuver les pages qu'il consacre p. ex. à la peine de mort, à la guerre, à l'obligation de faire l'aumône tant pour l'individu que pour la société ; plus loin, à la condition sociale des femmes, aux devoirs réciproques des parents et enfants. Sur les avantages de l'instruction obligatoire, nous ne partagerions pas entièrement son opinion.

Ajoutons quelques observations plus spéciales. La division du livre est d'abord à remarquer : la 1e partie concerne l'ordre moral en lui-même, son renversement par le péché, et sa restauration à l'aide des sacrements ; la 2e partie applique les principes généraux aux devoirs individuels, religieux, sociaux. De nombreuses citations sont entremêlées au texte et donnent de la variété à l'exposé en même temps qu'elles complètent ou corroborent la doctrine: parfois, cependant, elles nuisent à l'allure rigoureusement didactique qu'on désire dans un traité de théologie. Les notes au bas des pages renseignent une bibliographie extrêmement riche, on n'aura que l'embarras du choix (embarras véritable dans certains cas) pour s'orienter complètement.

La doctrine est, dans l'ensemble, celle des scolastiques et de S. Alphonse. L'espace nous manque pour entrer dans des discussions de détail. Remarquons cependant qu'à propos de la conscience, l'A. ne se contente pas de la définition classique « dictamen practicum rationis, etc. » mais veut en outre que la conscience ait sa racine dans une puissance plus profonde de l'âme, dans le sentiment (Gemüt), p. 85. Nous ne saurions accepter cette manière de voir, d'abord parce que nous ne pouvons admettre que le « Gemüt » soit une puissance spéciale de l'âme, ensuite parce que les remords de conscience s'expliquent suffisamment par l'opération intellectuelle qui aperçoit un manque de proportion entre une action mauvaise et la fin dernière.

Digitized by Google

Entre les systèmes de morale, l'auteur préfère l'équiprobabilisme ; il estime que cette théorie constitue un progrès sur le probabilisme pur et simple, en ce qu'elle oppose une probabilité éthico-pratique à la pure probabilité logique (p. 107). Les probabilistes répondront sans doute que, pour eux aussi, la probabilité logique devient une norme pratique sûre à l'aide du principe « Lex dubia non obligat ».

On pourra encore différer d'avis avec le D. K. sur quelques points, d'ailleurs objets de controverse ; on pourra désirer la mitigation de quelques propositions trop absolues, ou encore une résolution plus complète de certains cas ; mais ce sont là de légers défauts, par rapport à une œuvre scientifique aussi considérable. D. RAPHAEL PROOST.

JURISPRUDENCE ECCLÉSIASTIQUE.

A. Boudinhon. **Le Mariage et les Fiançailles.** Commentaire du décret *Ne temere*, du 2 août 1907. 3e édit. Paris, Lethielleux, 1908. In-8, 106 p. Prix: 2 fr.

Vermeersch, S. J. **De Forma Sponsalium ac Matrimonii post decretum « Ne temere »** ac declarationes 1 febr. et 28 martii 1908. Éd. 4a. Bruges, Beyaert, 1908. In-8, 73 p. Prix : 1 fr.

B. Ojetti, S. J. **In Jus antepianum et pianum ex decreto « Ne temere » de forma celebrationis sponsalium et matrimonii commentarii.** Rome, Pustet, 1908. In-8, 174 p.

Le décret « *Ne temere* » du 2 août 1907, qui modifie la forme des fiançailles et du mariage, a fait éclore une nombreuse littérature canonique. Parmi les commentaires publiés jusqu'ici, nous signalons à l'attention des lecteurs celui de M. Boudinhon et ceux des RR. PP. Vermeersch et Ojetti.

Après avoir exposé l'histoire du décret « *Tametsi* », et les conséquences fâcheuses qui furent la suite des interprétations de la jurisprudence, M. Boudinhon suit pas à pas le texte du décret; se bornant à renvoyer aux auteurs classiques pour les points de discipline qui n'ont pas été modifiés, il insiste sur les dispositions nouvelles qu 'il étudie avec sa compétence bien connue jusque dans les moindres détails pratiques. Au cours de sa dissertation, il soulève des doutes auxquels il s'efforce de donner une solution en tenant compte des usages ou coutumes des divers diocèses de France. Souvent les solutions que donne le savant professeur se trouvent confirmées par les récentes réponses de la S. C. du Concile ; d'autres n'ont pas encore été proposées, mais le seront forcément. Aussi son commentaire est-il un guide sûr et bien informé, non seulement pour les curés qui auront à appliquer la nouvelle loi, mais encore pour les professeurs des séminaires, qui auront à l'expliquer, et pour les évêchés qui devront donner au clergé des instructions opportunes.

Le commentaire du R. P. Vermeersch, qui en peu de temps en est à sa 4e édition, prouve suffisamment son mérite. L'auteur ne s'est pas contenté de commenter le décret d'après les travaux préparatoires, mais à l'aide des documents antérieurs non révoqués, il a jeté une lumière sur certains points, qui, même étant de détail, gardent cependant toute leur importance.

Digitized by Google

Toutes les questions relatives soit aux fiançailles soit au mariage sont touchées et le P. V. en donne une solution concise, mais complète. Quelques opinions émises par l'auteur ne seront peut-être pas partagées par tous, p. ex., n. 42, de la suspense « ab assistensia matrimonii » infligée au curé. On sera, au contraire, pleinement d'accord avec le P. V., quand au n. 99 il applique les principes du canon 8° au cas où en raison de la législation de certains pays le mariage civil doit précéder le mariage religieux, quand celui-ci est seul possible. Cette opinion est du reste confirmée par le P. Ojetti n. 122.

Le P. Ojetti, professeur à l'Université grégorienne à Rome, venant en dernier lieu, a su profiter, avec beaucoup d'intelligence, non seulement des travaux de ses devanciers, mais également des récentes réponses de la S. C. du Concile. De plus sa situation à Rome l'a mis à même de résoudre bien des questions secondaires que soulève l'étude des canons du décret. On le remarquera facilement au commentaire du canon 8°. Aussi l'auteur nous donne-t-il le travail le plus complet parmi ceux qui furent publiés jusqu'ici. Ce qui donne un relief particulier à son commentaire, ce sont les citations nombreuses et choisies avec tact du droit romain, des SS.Congrégations romaines et d'auteurs classiques, à l'aide desquelles il corrobore ses affirmations. Il est particulièrement heureux quand il introduit les réponses de la S. C. du Concile, qui lui permettent de fixer le véritable sens de certains termes du décret, et de corriger ainsi certaines affirmations des auteurs qui ont écrit sur le même sujet. Cependant nous doutons si, au n. 53, il a su tirer suffisamment parti de la réponse ad VII du 28 mars 1908. Une remarque de détail pour terminer : le P. Ojetti cite avec raison un grand nombre de décisions des SS. Congrégations romaines ; nous désirerions l'indication plus exacte des sources, chose qui pourrait rendre de très grands services. Ce sera une amélioration que le savant professeur pourra donner à la 2° édition de son excellent travail.

D. P. BASTIEN.

ENCYCLOPÉDIE.

The Catholic Encyclopedia. An international Work of Reference on the constitution, doctrine, discipline, and history of the catholic Church. In fifteen volumes. New-York, Robert Appleton Company, Dépôt pour les Pays-Bas, Van Langenhuizen, Amsterdam vol. I. et II. (*A - Assise, Assise - Brownrigg*). In-4, xv-802, 804 p. Prix : 35 fr.

Faire connaître la doctrine de l'Église, sa discipline, sa liturgie, son action dans le passé, son état présent et son influence dans la société, la part prise par ses membres au développement des sciences,des lettres et des arts, tel est le but que poursuit l'Encyclopédie catholique entreprise par un groupe d'Américains,avec la collaboration d'un grand nombre d'écrivains de la vieille Europe. Deux volumes ont paru et ils se présentent d'une façon tout à fait digne de leur pays d'origine: format excellent, impression agréable, illustration riche et variée.

Les éditeurs ont visiblement fait tous leurs efforts pour assurer aux

Digitized by Google

différentes sciences une part adéquate et pour constituer un corps de rédacteurs dont les noms feraient autorité. Pour parler plus particulièrement de la partie historique du volume, je note pour les différents pays : Benigni et Buonaiuti pour l'Italie, H. Thurston et Hunter-Blair pour l'Angleterre, Hinojosa pour l'Espagne, Goyau pour la France, Petridès et Oussani pour l'Orient. Aux noms déjà bien connus de plusieurs collaborateurs du premier volume sont venus s'adjoindre pour le second ceux de Battandier, D. Besse, Dr Brom, D. Cabrol, P. de Smedt, Kurth, Ladeuze, Van Hove.

L'ordre bénédictin a fourni un assez bon nombre de collaborateurs, anglais, français, allemands et américains : les Pères Alston, Birt, Camm, Chapman, Ford, Gasquet, Howlett, Hunter-Blair ; Besse, Cabrol, Leclercq ; Hoffmann, Oestreich, Ott, Schreiner, Wolfsgruber. La Belgique est représentée par un certain nombre de membres de notre Université catholique : MM. Ch. Moeller, Ladeuze, Van Hove, Coppieters, Van der Essen, et par M. Kurth.

Pour la Belgique, j'aurais à signaler les notices sur Anvers, plus spécialement l'article: Bollandistes, par le P. De Smedt, et la longue notice sur la Belgique depuis la Révolution française, par G. Kurth ; c'est un récit détaillé de l'évolution politique et religieuse de notre pays et un exposé de la situation actuelle des partis, y compris la démocratie chrétienne ; peut-être le paragraphe sur la statistique religieuse eût-il pu être plus complet, et un aperçu sur l'activité scientifique et apostolique belge n'eût pas été déplacé dans un ouvrage destiné à faire connaître notre pays à l'étranger. Les notices sur les anciens Saints de Belgique et nos écrivains du moyen-âge, dues à des plumes étrangères, auraient parfois besoin d'être « rajeunies ».

Pour l'ordre bénédictin, il y a à relever spécialement les notices sur : abbé et abbesse (Th. Oestreich), abbaye (N. Birt), ordre et règle de S. Benoît (C. Alston), S. Benoît (Ford). Le choix des notices a dû parfois dépendre plus de l'initiative de certains collaborateurs que de la volonté des éditeurs. Je vois figurer certaines abbayes ou monastères d'une importance plus ou moins grande ; d'autres ne sont pas cités. Ainsi, p. ex., on trouve, en dehors des maisons anglaises, Admont, Afflighem ; on ne parle pas d'Aulne, de Beuron. J'en dirai autant des notices sur certains bénédictins de St-Maur, qui méritaient bien d'être signalés dans une encyclopédie catholique. D'autres notices sont incomplètes surtout pour les références bibliographiques ; je me permettrai de citer : Adalbert de Prague, Albert de Liège, Alger, Anschaire, Anselme de Liège, Bec, Bercheure, Bonne-Espérance. C'est un point capital pour des encyclopédies que de fournir une littérature réellement mise au point.

Au reste, si cette critique n'est qu'une marque d'intérêt pour une œuvre grandiose, appelée à rendre tant de services, je m'empresse d'ajouter que l'encyclopédie américaine occupera une place utile dans toutes les bibliothèques ; elle a pour nous un grand avantage, celui de nous offrir des notices nombreuses et variées pour l'Angleterre et pour l'Amérique, souvent représentées d'une façon incomplète dans les ouvrages généraux du continent. Les éditeurs ont visé à une perfection de disposition qui pût

Digitized by Google

assurer à leur entreprise le premier rang. A côté des cartes géographiques, dressées au point de vue religieux, ils nous donnent des planches très curieuses, mais aussi coûteuses, des portraits, des reproductions de tableaux et de monuments qu'on n'a pas encore rencontrés avec une telle abondance et un tel fini dans les dictionnaires. Les encouragements ne peuvent manquer aux éditeurs, et je fais des vœux bien sincères pour l'heureux achèvement d'une œuvre qui marquera dans les annales de la science catholique et fera honneur à la jeune Église d'Amérique.

D. U. B.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

E. PANNIER. *Les Psaumes d'après l'hébreu, en double traduction avec indications métriques et strophiques et la Vulgate latine en regard.* Lille, Giard, 1908. In-8, XXVIII-422 p. Prix : 12 fr.

Les psaumes ont été de tout temps l'objet de nombreux travaux, versions, paraphases et commentaires, et, à vrai dire, aucun livre de l'Ancien Testament ne mérite plus d'être étudié et approfondi, tant à raison de ses beautés et de ses difficultés spéciales que de la place qu'il occupe dans la liturgie de l'Église. M. le Chanoine Pannier a voulu contribuer pour sa part à faire mieux comprendre et goûter ces admirables poèmes qui ont été durant tant de siècles l'aliment principal de la piété chrétienne. Le volume qu'il nous donne aujourd'hui contient, répartis en trois colonnes, le texte de la Vulgate, si souvent défectueux, puis deux nouvelles traductions, l'une en latin, fidèlement calquée sur l'hébreu, l'autre en français, où l'élégance reprend heureusement ses droits. Ce travail consciencieux est précédé d'une longue introduction où l'auteur expose ses idées sur la métrique, les origines et le texte du Psautier. C'est à juste titre que M. Pannier n'accepte pas les théories de Bickell, Duhm, Grimme, imposant une règle uniforme à tous les psaumes, au détriment de l'intégrité du texte. En ce qui concerne la formation du Psautier, l'auteur regarde « la composition des trois premiers livres comme antérieure à la captivité de Babylone », au lieu que « les quatrième et cinquième livres donnent l'impression d'une composition ou compilation plus tardive ». L'existence de psaumes maccabéens, admise d'ailleurs par bon nombre d'exégètes catholiques tels que Patrizi, S. J., Palmieri, S. J., Howlett, O. S. B., Minocchi, est tenue par M. Pannier comme improbable (p. XVI), pour des motifs assez plausibles. Nous terminerons ce rapide examen par une petite remarque : le distingué professeur nous semble exagérer un peu la note en disant (p. VII) « qu'il a pour les reconstructions textuelles et métriques le même éloignement que le spirituel et délicat Ruskin pour les restaurations en architecture : conservons bien, mais ne restaurons jamais ». — Ce n'est cependant pas manquer de respect envers les livres saints que de proposer, à titre d'hypothèse, une reconstitution rationnelle là où le texte est manifestement corrompu, tronqué et inintelligible.

En somme, l'ouvrage de M. Pannier, sans pouvoir être comparé aux récents et beaux travaux de Baethgen, Briggs et Zenner, pourra rendre d'utiles services à quiconque veut pénétrer le sens des Psaumes « juxta hebraicam veritatem ».

D. R. B.

P. A. DURAND, S. J. *L'Enfance de Jésus-Christ d'après les Évangiles canoniques, suivie d'une étude sur les Frères du Seigneur.* Paris, Beauchesne, 1908. In-12, XLI-387 p. Prix : 2 fr. 50.

L'Évangile de l'Enfance a été l'objet, depuis un siècle, d'attaques nombreuses et répétées ; sous une foule de prétextes, depuis Strauss jusqu'à Harnack, on a

Digitized by Google

tâché de lui enlever sa valeur historique en tout ou en partie ; et les plagiaires français, de Renan à Herzog-Dupin, ont suivi les allemands dans cette voie. Le R. P. D. nous expose, avec beaucoup d'objectivité, les principales objections des adversaires modernes. Les réfutations qu'il en donne sont bien menées et montrent la solidité de la position traditionnelle. Sans doute, certains détails — le recensement de Cyrinus, la différence des généalogies de Matthieu et de Luc — restent encore obscurs, mais n'influent pas sur l'ensemble de l'Évangile de l'Enfance. L'étude sur les Frères du Seigneur précise la valeur de cette expression, nous montre comment elle fut comprise dans le cours des siècles et traite les questions connexes telles que la Virginité perpétuelle de la Sainte Vierge.

Ce petit volume pourra faire beaucoup de bien et contribuera à enrayer le courant dessiné récemment par certains écrivains de France.

D. B. DEFRENNE.

L. LAURAND, docteur ès lettres. *Études sur le style des Discours de Cicéron avec une esquisse de l'histoire du « Cursus »*. Paris, Hachette et Cie, 1907. In-8, XXXIX-388 p.

Si remarquable qu'elle soit, la thèse du R. P. Laurand ne peut guère être signalée ici que pour l'appendice mentionné dans le titre. L'histoire du *Cursus* est un sujet qui intéresse d'une manière assez directe les lettres chrétiennes, et je me permets de renvoyer à la récente notice de la *Revue d'Histoire Ecclésiastique* (15 avril 1908, p. 337 s.) concernant le Sédulius de M. l'abbé Candel. Dans de trop courtes pages, le P. L. nous donne une bibliographie à peu près complète, quelques indications sur le développement du *Cursus*, et « quelques exemples » : ces derniers ont tout de même été comptés avec une discrétion excessive, et les trois « anciennes prières chrétiennes », tirées toutes trois en fait du sacramentaire léonien, sont présentées avec une certaine gaucherie ; comment l'auteur, à qui la place manquait peut-être, n'a-t-il pas pensé à renvoyer aux recueils d'exemples, facilement abordables, édités naguère par W. Meyer et par H. Jordan ? Je m'empresse d'ajouter que la partie de la thèse consacrée à l'étude des « clausules » de Cicéron (l. II : le Nombre oratoire, ch. II et III) est de tout point satisfaisante : le P. L. traite là des questions fort difficiles, tant elles ont été débattues déjà, et qu'il connaît par bonheur mieux que personne ; il a rendu par une sorte de conséquence un réel service à la philologie chrétienne, en exposant ainsi avec méthode la théorie et la pratique rythmiques de l'écrivain qui a exercé sur la prose latine l'influence la plus considérable.

D. A. W.

MAXIMILIANUS, Princeps Saxoniae. *Praelectiones de liturgiis orientalibus habitae in universitate Friburgensi Helvetiae*. T. I. Fribourg en Br., Herder, 1908. Gr. in-8, VIII-241 p. Prix : 5 M.

En se faisant professeur de liturgies orientales, S. A. R. le Prince Maximilien de Saxe a donné un exemple digne d'être suivi. Dans les séminaires et les universités, le cours de liturgie se borne trop souvent à la lecture de quelques rubriques ou au commentaire, devenu classique en l'espèce, de De Herdt.

Ce premier volume est divisé en deux parties. La première est destinée à orienter l'élève ou le lecteur sur les questions d'authenticité, de famille, de langue des nombreux rites orientaux, et à exposer leurs qualités et leurs défauts. Ce dernier paragraphe est semé de piquantes observations, traduites en un latin aux formes un peu rudes, mais non moins expressives... *fatendum est*, est-il dit, p. ex., p. 49, *multos orientales summam dexteritatem in accelerandis divinis officiis habere. Sciunt psalmos recitare vere in ictu oculi.*

Digitized by Google

Dans la deuxième section, l'auteur traite du rit grec en particulier. Profond connaisseur des livres liturgiques de cette église, si nombreux et si complexes dans leur maniement, il expose en quelque deux cents pages tout ce qui regarde ce rit en y ajoutant les particularités du culte de l'église slave.

Un premier paragraphe, intitulé *Apparatus cultus Graecorum*, nous renseigne sur les objets, les ornements, les livres et les ministres du rit grec ; un autre expose les particularités de l'année liturgique : calendrier, propre du temps et sanctoral. Comme cette partie de l'office est fort développée dans le rit gréco-slave, chaque jour, mois par mois, est analysé et les fêtes propres sont, au besoin, expliquées en quelques lignes.

Les renseignements sont exacts, l'information complète, mais il eût été bon d'ajouter, soit en note, soit en tête des chapitres, la « littérature » du sujet. Il manque à cette œuvre les dehors toujours captivants d'une forme vraiment scientifique, car le lecteur exigeant ne se contente pas toujours d'une simple lecture, si savante soit-elle ; il veut pouvoir, au besoin, recourir au sources ; l'indication, le classement, la critique des sources n'est pas une œuvre inutile quand il s'agit d'une science aussi jeune et aussi importante que l'est celle des liturgies orientales. D. P. DE M.

R. P. H. THURSTON S. J. *Etude historique sur le chemin de la Croix*. Traduction française par A. Boudinhon. Paris, Letouzey et Ané, 1907. In-12, XI-286 p. Prix : 3 fr. 50.

Les chrétiens recherchèrent de tout temps avec amour, les traces matérielles du passage du Christ sur la terre. Dès les premiers temps du Christianisme, le pèlerinage de Jérusalem dut tenter la piété des fidèles. Des relations très anciennes nous ont été conservées concernant les Lieux saints et la vénération dont ils étaient l'objet, comme par exemple, celles du pèlerin de Bordeaux (333), de S. Jérome et le récit du voyage de la dame Egérie ou Éthérie (*Peregrinatio Silvae*). Rempli de difficultés et de dangers de toute espèce, le pèlerinage aux endroits consacrés par la présence de Jésus, n'était accessible qu'à bien peu de personnes. La piété inventive des fidèles chercha donc à contenter son désir de vénérer ces sanctuaires. De même que le Rosaire devint le psautier populaire, de même que le scapulaire tint lieu pour les simples fidèles de l'habit religieux, le pèlerinage spirituel remplaça pour le peuple la visite des lieux saints. Cette idée, entrevue dès le XIIIe siècle par des précurseurs tels que le B. H. Suso, germe et prend corps au XIVe, grâce surtout aux écrits des mystiques flamands. Ce sont des pèlerinages spirituels qui durent une année entière ; le plus célèbre d'entre eux est la « Gheestelyck Pegrimagie » du carme Jean Pascha publié à Louvain en 1563. Cependant la voie douloureuse qu'ils décrivent correspond presqu'entièrement à notre moderne « Via crucis ». Le Franciscain Adrichomius qui publia en 1584 un livre intitulé « Jerusalem sicut Christi tempore floruit » a douze de nos stations (les deux dernières manquent), dans l'ordre actuel.

Ces deux ouvrages, extrêmement répandus, non seulement « façonnèrent en pratique la dévotion du Chemin de la Croix en Occident » (p. 145) mais leur influence se fit sentir jusqu'à Jérusalem où ils modifièrent l'itinéraire de la Voie douloureuse. Peu à peu, les Franciscains durent arranger leur itinéraire d'après la piété des fidèles, et, depuis deux siècles, la Voie douloureuse et la « Via crucis » ont des stations identiques.

Il est impossible de donner, dans un compte-rendu, le récit, les phases et les variations de la dévotion du chemin de la Croix. Le peu qu'on a pu dire incitera, je l'espère, à recourir au livre du P. Thurston. Ce volume, soigneusement documenté, n'a pourtant pas en partage cette aridité, compagne si ordinaire de l'appareil scientifique ; la traduction de M. le Professeur Boudinhon le met

Digitized by Google

à la portée des lecteurs de langue française et de nombreuses illustrations donnent bien souvent la démonstration par l'image des faits allégués au cours de l'ouvrage.

D. B. DEFRENNE.

[Mgr DOUAIS]. *La critique historique et l'Encyclique « Pascendi »*. Paris, Beauchesne, 1908. In-12, 31 p.

Sans le moindre paradoxe, l'Encyclique est plus sainement critique que le courant « hypercritique » lui-même, manifestement imbu de philosophie « aprioriste » : ce qui n'est que *méthode, art*, si l'on préfère, on a prétendu l'élever au rang d'une science indépendante, mais hélas ! au grand détriment de la plus éléméntaire objectivité. Cette déviation, l'Encyclique l'a dénoncée ; et Mgr Douais l'analyse d'une plume si vigoureuse et si pénétrante, que nous aurions mauvaise grâce à scruter l'une ou l'autre imperceptible lacune : comme en cet endroit, où il omet de citer la *Diplomatique* de Mabillon, dans un tableau, — d'ailleurs puissant de lignes et flatteur pour le savant moine, — des origines de la critique historique.

E. NEUBERT. *Marie dans l'Eglise anténicéenne*. Paris, Gabalda, 1908. In-12, XV-283 p. Prix : 3 fr. 50.

Le meilleur moyen de réfuter un mauvais livre, a-t-on dit, est d'en faire un bon sur le même sujet. M. N. a tenté de réfuter ainsi les écrits, anciens et récents, en particulier ceux de Herzog, qui ont attaqué les dogmes et croyances catholiques relatifs à la Ste Vierge. Il est à regretter que l'auteur ait pris comme point de départ le texte déjà fixé de nos évangiles canoniques, car les difficultés élevées contre les points qu'il traite remontent toujours à quelque texte scripturaire prétendu plus ancien que la rédaction définitive et opposé à la tradition catholique : le titre même de son livre, permet d'embrasser la période des origines, et en tout cas son but l'y oblige. Les études de N. sont d'ailleurs solides : il y a groupé en deux parties les prérogatives de la Ste Vierge, selon que ces croyances se sont développées sous l'influence des luttes dogmatiques ou de la piété chrétienne : Marie dans le dogme — Marie dans la piété. Dans la Ie partie il traite la maternité humaine, la conception virginale, la maternité divine, Marie dans le symbole ; dans la IIe, la virginité perpétuelle, la sainteté, la coopération à la rédemption, le culte. C'est chaque fois un long défilé des témoignages de tous les écrivains ecclésiastiques, longuement cités et soigneusement interprétés. Le souci du détail est très grand ; mais j'aurais voulu plus de préoccupation pour la synthèse. Ce qui fait la force apparente et la vogue d'études telles que celles de Herzog, c'est précisément la suggestive limpidité de l'ensemble, cet enchaînement lumineux des faits, des témoignages, des influences : on m'objectera que la synthèse est facile à qui la construit à priori, passe à pieds joints au dessus des constatations gênantes, et se soucie peu de l'exactitude, mais n'y aurait-il pas moyen de faire ressortir davantage de l'encombrement nécessité par la discussion minutieuse des textes, le lien, le développement des idées, au lieu de reléguer dans une brève conclusion les vues d'ensemble qu'il a été impossible au lecteur de dégager, et qu'il ne lui est même pas facile de retrouver au milieu de l'accumulation des textes et des études de détail?

D. BÈDE LEBBE.

GEORGES GOYAU. *Sainte Mélanie (383-439)*. (Collection « *Les Saints* »). Paris, Gabalda, 1908. In-12, X-211 p. Prix : 2 fr.

De l'in-folio, très docte, publié il y a trois ans, par l'Ém. cardinal Rampolla del Tindaro, M. Georges Goyau a su extraire un petit volume, exquis à tout

Digitized by Google

point de vue, l'un des meilleurs sans contredit de la collection « Les Saints », de la maison Lecoffre. Quand je dis extraire, j'ai tort, M. Goyau ne s'est point borné à cela : il a réussi, même en faisant œuvre de vulgarisation, à compléter et préciser en plus d'un point les données précédemment acquises sur la vie de son héroïne. Surtout, il a mis dans son récit cette richesse de couleur, cette chaleur d'âme, cette délicatesse de sentiment, qu'on ne peut attendre que des esprits supérieurs auxquels rien de beau et de grand n'est étranger. Tout charme, tout est bienfaisant dans ces pages ; grâce à elles, cette « sénatrice » de Rome, hier encore généralement inconnue, va prendre rang, dans la vénération et l'amour de beaucoup d'âmes chrétiennes, à côté de ces illustres moniales et pénitentes de Rome et de Bethléem devant lesquelles « saint Jérôme a su prosterner le respect de l'avenir. » D. G. M.

ANDRÉ BAUDRILLART. *Saint Séverin, apôtre du Norique* (453-482). (Collection « *Les Saints* »). Paris, Gabalda, 1908. In-12, 211 p. Prix : 2 fr.

Le figure de S. Séverin est une des plus curieuses et des plus sympatiques qu'offre le cinquième siècle. Ce moine, dont l'origine reste un mystère, vient s'établir dans le Norique, à un moment où cette province militaire de Rome, abandonnée par la métropole, cernée de tous côtés par les Barbares, est en proie à la désolation. Le pouvoir central fait défaut, le clergé manque d'initiative. Séverin se fait apôtre et il en impose aux Romains et aux Barbares ; il se fait organisateur de la défense du pays et déjoue les mauvais desseins des envahisseurs. Sans être évêque, il est l'âme du clergé ; moine et fondateur de monastères, il veut garder toute son indépendance pour la mettre au service du bien public. Rien ne se fait sans lui, tant est grand l'ascendant qu'il a pris dans le Norique. C'est un saint, mais c'est aussi une homme au caractère noble, à l'intelligence pénétrante, au jugement fin, au cœur généreux. M. André Baudrillart fait parfaitement ressortir cette belle figure, et la met en relief sur le fond des événements politiques qui marquent la seconde moitié du Ve siècle. C'est un chapitre des plus curieux de la vie sociale pendant l'époque des invasions, mais, à l'encontre des récits attachants sans doute mais trop reconstitutifs d'Amédée Thierry, c'est un chapitre d'une histoire vécue. D. U. B.

D. SOFRONIO GASSISI. *Poesie di San Nilo juniore e di Paolo Monaco, abbati di Grottaferrata* (Innografi italo-greci. Fasc. I). Nuova ediz. con ritocchi ed aggiunte. Roma, Propagande, 1906. Gr. in-8, 90 p.

Les trésors littéraires de l'Italie byzantine ont été assez longtemps négligés. Il est vrai que les monastères grecs de la Grande Grèce et de l'Italie méridionale ont disparu et que les invasions de tous genres ont dispersé, détruit les trésors scientifiques et artistiques qu'ils renfermaient. Un savant basilien de Grottaferrata consacre son temps à recueillir les épaves du passé et à faire revivre les écrivains grecs de l'Italie du Sud. Grottaferrata, le seul monastère grec survivant, est situé aux portes de Rome ; les traditions du passé y vont vivaces. Quoi de plus naturel que de chercher dans son histoire les plus illustres représentants de la culture byzantine en Italie ? Deux noms émergent entre tous : le fondateur lui-même, S. Nil le jeune, et Paul, tous deux abbés du monastère. Le P. Gassisi donne d'abord une biographie soignée des deux personnages, fait connaître leurs productions littéraires et étudie leurs œuvres hymnographiques. Il reproduit ensuite les poésies de S. Nil (Condakion en l'honneur de S. Nil le Sinaïte, office de S. Benoît, et poèmes en l'honneur de S. Paul), puis les hymnes liturgiques du moine Paul en l'honneur de S. Nil, de S. Martin et les fait suivre d'annotations philologiques destinées à expliquer le style et le rhytme des deux auteurs. L'entreprise de P. Gassisi est digne d'éloges ;

Digitized by Google

en mettant en lumière les gloires de son monastère et celle de l'Église grecque en Italie, il rendra d'utiles services aux études byzantines. B.

Dr P. J. M. VAN GILS. *Eenige opmerkingen over de middeleeuwsche boekenlijst der Abdij Rolduc* (Extrait des *Handelingen van het 5e Nederlandsche Philologencongres* gehouden te Amsterdam, 3 en 4 april 1907). In-8, 29 p.

L'auteur fait remarquer l'importance du catalogue des manuscrits de l'ancienne abbaye de Rolduc, dont il réimprime le texte. Peut-être une confrontation des ouvrages conservés à Rolduc avec ceux des abbayes de l'ancien diocèse de Liége : St-Gérard, Lobbes, St-Jacques et St-Laurent de Liége, Stavelot, aurait-elle pu suggérer quelques rapprochements intéressants.

Les religieuses de Saint-André du XIIIe au XXe siècle. Tournai, Soc. St-Augustin, 1908. In-8, 11-360 p. Prix : 4 fr.

« Née au XIIIe siècle d'une pensée charitable, la maison de St-André s'ouvre d'abord aux pèlerins revenant de Palestine, puis, plus tard, aux infirmes et aux malades. Sans cesse assaillie par des épreuves de tout genre, elle se maintient à grand peine, et subit le contre-coup de toutes les guerres et de toutes les calamités publiques qui remplissent l'histoire de la ville de Tournay... Au XVIIe siècle, époque de renouvellement général dans la piété, les Sœurs de l'hôpital deviennent comtemplatives. Bientôt l'éducation des fillles, trop négligée jusqu'alors, attire l'attention des esprits sérieux, excite le zèle des cœurs dévoués ; la communauté de St-André ajoute dès lors l'enseignement à sa vie d'oraison et de pénitence.

« La révolution de 1789 disperse élèves et maîtresses, mais, après cinq années d'attente, l'ancienne prieure parvient à racheter une partie de son monastère, y réunit quelques-unes de ses filles, et rétablit le pensionnat. Pièce à pièce, pour ainsi dire, le terrain perdu est reconquis, et avec le concours d'un insigne bienfaiteur, le couvent est relevé de ses ruines et la congrégation se reconstitue. L'épreuve ne lui est pas épargnée, car elle traverse tout aussitôt les circonstances les plus pénibles, les plus délicates surtout, de toute son histoire », — la lutte pour son organisation et son autonomie. L'issue de la crise fut la reconnaissance par le St-Siège de la Congrégation à laquelle fut donnée, en 1857, la Règle de S. Ignace. Depuis lors, la création de nouvelles maisons en Belgique, en Angleterre et à Jersey a témoigné de la vitalité de l'œuvre. On lira avec intérêt les Annales de la maison de St-André, et avec édification les pages consacrées à ses supérieures les plus remarquables. La reproduction de bulles papales et de portraits est une heureuse illustration du volume.

P. H. DUNAND. *La vie de Jeanne d'Arc de M. A. France et les documents.* Étude critique. Paris, Poussielgue, 1908. In-12, 173 p. Prix : 2 fr.

On sait quel tapage on a fait, dans certains milieux, autour de la *Vie de Jeanne d'Arc* par A. France. M. Dunand, bien préparé par des études consciencieuses et érudites sur la Pucelle, examine, au point de vue des documents, l'œuvre du romancier français. Il arrive à cette conclusion qu'Anatole France n'a pas respecté les documents authentiques et a usé avec audace ou naïveté de documents faux : au point de vue critique, l'œuvre du romancier est une œuvre fantaisiste. On sera reconnaissant à M. Dunand, spécialiste en la matière, de l'avoir démontré.

DOM H. LECLERCQ. *Les Martyrs.* T. VII. La Réforme (1534-1573). Paris, Oudin, 1907. In-8, LXVIII-369 p. Prix : 4 fr.

Le septième volume de la collection de D. Leclercq contient un certain nombre de relations sur les martyrs du XVIe siècle : les Chartreux de Londres, le

Digitized by Google

cardinal John Fisher, Thomas More en Angleterre, les victimes des Huguenots en France et des réformés en Allemagne, le martyre de l'évêque Zamoyski de Posen, les martyrs de Gorcum et l'exécution de Guillaume de Caude en Hollande. L'éditeur a choisi des récits caractéristiques, qui sont donnés dans une traduction française d'une lecture très agréable.

L'introduction, qui ne comprend pas moins de 118 pages, n'est pas la partie la moins curieuse de ce volume, comme d'ailleurs des autres. L'auteur y traite certains côtés de la philosophie du martyre : le patriotisme, la fermeté, la conscience, l'absolu des martyrs, avec une érudition étonnante, une verve remarquable, une compréhension des situations faites aux martyrs des diverses périodes de l'histoire. Le martyre est un fait, c'est aussi un phénomène ; en saisir l'importance, l'influence, la partie morale, c'est comprendre en partie l'action de la vérité dans le monde et le secret de la vitalité de l'Église.

HUBERT MEUFFELS, C. M., prêtre de Hollande. *Les Martyrs de Gorcum.* (Collection « *Les Saints* ».) Paris, Gabalda, 1908. In-12, 200 p. Prix : 2 fr.

Ce volume est écrit avec mesure et les faits seuls sont appelés en témoignage. Point de grandiloquence. C'est presque un roman de souffrance que cette longue Passion et les titres des chapitres avec leur allure un peu romanesque ne donnent pas l'impression exacte du sérieux et du bon sens du récit. La bibliographie, quoique très étendue, n'est pas complète. Le livre est recommandable de tous points. D. H. L.

R. P. ALBERT. *Un pauvre ami des pauvres et des riches. Le vénérable Frère François de l'Enfant Jésus.* Bruges, Verbeke-Loys, 1908. In-12, 112 p. Prix : 0 fr. 50.

Par l'originalité de son caractère qu'une effusion constante des grâces de l'Enfant Jésus ne rendait que plus attrayant, le Frère François de l'Enfant Jésus, carme espagnol du XVI$_e$ siècle, forme une figure à part parmi les Serviteurs de Dieu. Peu de Saints ont pu se faire aimer, comme lui, par des hommes de toute condition, sans cesser de plaire à Dieu. Sa vie charme et captive en même temps qu'elle édifie.

D^r MAX HEIMBUCHER. *Die Orden und Kongregationen der katholischen Kirche*, t. III, 2e éd. Paderborn, Schöningh, 1908. In-8, VII-635 p. Prix : 6 M.

Le tome troisième termine la réédition du grand ouvrage du Dr Heimbucher : il est consacré aux clercs réguliers et aux congrégations. La part du lion revient à la Compagnie de Jésus (pp. 1-258), dont l'histoire est traitée avec une ampleur que justifie l'importance de la Société : origine, développement, suppression, rétablissement, statistique, organisation, activité scientifique et apostolique. L'auteur a visiblement cherché à former un répertoire aussi complet que possible des sociétés religieuses créées depuis le XVIe siècle, et à dresser des statistiques exactes. J'ai noté un oubli parmi les diverses congrégations placées sous le vocable de la Providence : les Sœurs de la Providence fondées dans la seconde moitié du XVIIe siècle et dont la maison-mère est à Gosselies (Hainaut, Belgique), et, parmi les Sœurs de la Charité, celles de Namur (Cf. Ch. Wilmet. *Vie de Madame Bourtonbourt, fondatrice des Sœurs de la Charité à Namur.* Namur, 1844, in-16, XXXVI-215 p.) Ce tableau d'ensemble des familles religieuses fournit le meilleur aperçu sur l'apostolat catholique au XIXe siècle, et montre de quelle façon l'Eglise coopère à l'œuvre de la civilisation et de la régénération sociale. La bibliographie, extrêmement riche, utilisée ou renseignée par l'auteur est appelée à rendre de réels services. D. U. B.

Digitized by Google

J. Braun, S. J. *Die belgischen Jesuitenkirchen. Ein Beitrag zur Geschichte des Kampfes zwischen Gotik und Renaissance*, mit 73 Abbildungen. Freiburg i. Br., Herder, 1907. In-8, 208 p. Prix : 4 M.

L'auteur a pris une bonne place récemment avec son *Die liturgische Gewandung* (Cf. *Rev.* 1908, p. 121) et ce livre témoigne de sa curiosité ingénieuse, de son information précise et étendue. L'illustration est des plus probantes, plans par terre et vues montrent que la Compagnie de Jésus, d'abord indifférente à prendre parti en matière d'architecture religieuse, se contente des méthodes en honneur. Elle prend du gothique, du pseudo-gothique, l'accommode à la mode du jour, passe au placages Renaissance, et aboutit au Rococo. Les travaux d'art sont dirigés par des religieux: H. Hoeimaker, J. du Blocq, P. Huyssens, H. van Ghent. Tous les essais ne sont pas heureux, il y a du manque de goût, des maladresses énormes mais ces tares sont rachetées par des ouvrages excellents, d'un style neuf, tout imprégné des plus aimables trouvailles italiennes de ce temps. Il y a surtout un effort heureux et une contribution durable pour implanter dans les pays du Nord, des formes architectoniques et des motifs ornementaux dont l'introduction et le légitime succès marquera l'agonie du style gothique.

D. H. L.

Térèse de Jésus. *Œuvres complètes.* Traduction nouvelle, par les Carmélites du premier monastère de Paris, avec la collaboration de Mgr Manuel Pólit, évêque de Cuenca (Équateur), ancien supérieur des Carmélites de Quito. T. I et II. *Vie de sainte Térèse, écrite par elle-même, suivie des Relations spirituelles à ses directeurs.* Paris, Retaux, 1907. 2 vol. in-8, LXIII-458 et 472 p. Planches.

Dans sa lettre à l'illustrissime et savant collaborateur des Carmélites de Paris, sa Grandeur l'Archevêque de Quito disait : « Le peu que j'ai lu de la nouvelle traduction m'a paru digne non seulement d'approbation, mais d'applaudissement. C'est l'heureux succès d'une entreprise extrêmement difficile ».

De fait, l'entreprise était ardue : il fallait affronter le travail toujours si délicat d'une traduction, et de quelle traduction ! Il s'agit d'un auteur déjà ancien, à la pensée profonde, subtile et qui se joue habituellement dans les mystères de l'amour sacré ; son style, original et personnel, est fait de longues périodes, de phrases elliptiques, hardies, et que pénètre seul un esprit initié à la finesse et à l'élégance espagnoles.

Jusqu'ici, du reste, les traducteurs, on en compte dès le XVIIe siècle, n'avaient pu, malgré de louables efforts dont on doit leur savoir gré, nous faire entendre la Séraphique Mère et nous laisser goûter son langage à la fois si simple, si plein de bonhomie, si fort, si grave.

Il y a plus de cinquante ans, le P. Marcel Bouix avait fait oublier toutes les autres traductions ; lui-même pourtant ne réussit pas tout à fait, tant s'en faut. Sa traduction, tout attrayante qu'elle soit, pèche évidemment en plus d'un point : elle est par endroits assez libre, elle a des lacunes, elle paraphrase çà et là, elle contient même des contre-sens. Du reste, depuis cinquante ans, la critique a fait des progrès, et voici que les Carmélites de Paris, mettant à profit les travaux précédents, ont usé avidement des résultats acquis.

Au courant des dernières publications relatives à leur sainte Mère, elles ont travaillé sur le texte original, publié naguère par un savant professeur de l'Université de Madrid, don Vicente de la Fuente ; elles ont eu sous les yeux les célèbres éditions photo-lithographiques des œuvres de sainte Térèse. Initiées mieux que personne à comprendre et à pratiquer sa doctrine, elles semblaient toutes préparées à offrir au public une traduction aussi fidèle que possible ; on peut dire qu'elles ont réussi.

Sans manquer d'être bien française, leur traduction a un parfum de Castille :

Digitized by Google

c'est elle, sa langue, son pays, ses mœurs qu'on sent revivre dans ces pages. Quoi d'étonnant? Les éditrices sont familiarisées avec les choses d'Espagne, et leur précieux collaborateur, Mgr Pólit, homme d'une compétence exceptionnelle en la matière, espagnol de naissance et connaissant à fond le français, a comparé « pas à pas, dit-il, la nouvelle traduction avec le texte espagnol ». Désormais, nous pouvons nous flatter d'entendre parler la vraie sainte Térèse.

Disons enfin que cet ouvrage est plus qu'une traduction, c'est une étude critique bien approfondie des sources, que développent une remarquable Introduction générale et des introductions spéciales pour chaque écrit de la sainte. Ajoutons que d'excellentes tables terminent le volume, et qu'une illustration sobre mais bien choisie en rehausse le prix.

Ces deux premiers tomes des *Œuvres* allèchent : on est impatient de parcourir sous peu les volumes qui vont suivre et dont les présents assurent à l'avance l'entier succès. D. R. V.

FORTUNAT STROWSKI. *Saint François de Sales* (Collection *La pensée chrétienne*). Paris, Bloud, 1908. In-12, 364 p. Prix : 3 fr. 50.

M. S. nous introduit auprès du vivant et sympathique Monsieur de Genève, par une série de traits sobres et marquants ; il caractérise son importance, sa formation, sa physionomie, sa doctrine ; il étudie graduellement ses œuvres principales dont il déballe à chaque relai des pages choisies. Quoique S. Fr. de S. n'ait nul besoin d'introducteur pour séduire son lecteur, on aimerait pourtant à rencontrer çà et là ces mots spontanément chaleureux et communicatifs que tout biographe ne trouve pas quand il les cherche, mais qui révèlent la fusion de son âme avec celle de son héros. Psychologue, M. S. a lumineusement défini S. Fr. « le Psychologue de la Grâce » (pp. 36, 354; cf. 108, 185-186); et, cependant, son étude, remarquable par plus d'une habile analyse, n'atteint que rarement et péniblement jusqu'aux principes générateurs et directifs de la pensée du Saint. Au reste, ce travail est hybride: ni assez résolument scientifique; ni assez synthétiquement complet pour le grand nombre ; il est fécond en lacunes instructives... ; d'autres lacunes sont regrettables [1]. Le plan n'est pas heureux : M. S. se glisse avant les extraits, entre les extraits, après les extraits, et pour finir, au bas des pages, où parfois il devient naïvement superflu (p. 70). Sans parler de la division arbitraire des chapitres, pourquoi ne pas mieux trancher de solides Introductions : une générale, d'autres spéciales aux diverses Œuvres, avec un minuscule Index des mots hélas! vieillis, ce qui eût permis, sans doute, de nous régaler du texte intégral sans rajeunissements? Le rapprochement si fructueux de la *Vie dévote* et de l'*Amour de Dieu* s'imposait : la doctrine des *Entretiens*, moins systématique, en devenait aussi plus intelligible. N'est-ce pas mutiler le *Traité de l'Amour de Dieu* que de le borner aux quatre premiers livres? La plus pure moëlle de l'ouvrage coule, en effet, dans les l. V à IX, tandis que les l. I-IV, qui seuls ont trouvé grâce devant M. S., ne nous semblent être qu'un merveilleux *status quæstionis* [2]. Souhaitons hardiment une étude qui

1. M. Brémond souhaitait naguère qu'on rendit compte de cette fameuse *douceur* un peu écœurante, pour qui abuse de son imprécision ; on aurait pu aussi vérifier l'héroïsme des *petites vertus*, lequel a échappé à la plume fine, mais libérale, de M. Faguet (*Rev. Latine*, 1904) ; M. S. devait quelques lignes à ces sujets importants.

2. Quelques détails : Introd. § V. Il y avait intérêt à nous faire connaître davantage S. Fr. par l'intérieur ; Ste Chantal en a écrit, et avec une pénétration sans rivale (L. 121e Périsse, Lyon, 1864). — P. 48 : La tâche du *directeur*. Il fallait partir d'un double principe : J.-C. médiateur et Idéal divin (v, p. 353, 4e alinéa, enfin !), et : Esprit-Saint Sanctificateur ; Conclusion : le directeur doit appliquer sa psychologie à suivre l'opération du Second dans la réalisation du Premier. Comment M. S. oublie-t-il de prononcer ces deux noms aussi significatifs que surnaturels? Plus loin, il néglige

Digitized by Google

répare tous ces petits malheurs : nous avons d'ailleurs pleine confiance en M. S., si sa piété est à la hauteur de son talent.

THÉOTIME.

A. HAMON. *Vie de la Bse Marguerite Marie* d'après les manuscrits et les documents originaux. Paris, Beauchesne, 1908. In-12, XII-520 p. Prix : 4 fr.

On ne peut qu'applaudir à l'heureuse idée de M. Hamon de publier une vie populaire de la Bse Marguerite Marie. Nous avons dit ici même (*Revue*, 1907 p. 578) tout le bien que nous pensions de la grande édition in-8. Nous n'avons rien à retrancher de ces éloges pour la présente édition in-16, qui reproduit dans son intégrité le texte de l'édition in-8. Les notes seules ont été supprimées, sauf celles qui ont paru particulièrement intéressantes. Comme nous le disions en octobre — et cette remarque semble n'avoir pas été sans influence sur la décision de l'auteur — les notes pouvaient être supprimées sans que le récit y perdit. Cette excellente *Vie* sera maintenant à la portée de tous. Nous adressons à l'auteur nos sincères félicitations et à son œuvre nos meilleurs vœux de succès.

P. FÉRET. *La Faculté de théologie de Paris et ses docteurs les plus célèbres.* Époque Moderne. T. V, XVIIIe siècle. Revue littéraire (Suite). Paris, Picard, 1907. In-8, XIII-403 p. Prix : 7 fr. 50.

M. Féret poursuit avec une vaillance remarquable son grand travail sur les docteurs de la Faculté de théologie de Paris. Le cinquième volume de la période moderne comble d'abord une lacune en donnant les notices sur trois sorbonnistes laissés de côté dans la première partie de la « Revue littéraire » du XVIIe siècle : Charles de la Saussaye, Nicolas Le Maître et Claude Bendier, puis il passe en revue les docteurs de Navarre et ceux des ordres religieux. Navarre offre des noms comme ceux de Jean de Launoy (1-35) Bossuet (37-119) ; les Franciscains ont Martin Meurice (180-185), pour la notice duquel il y avait lieu d'utiliser Calmet (*Bibl. Lorr.*, 658-659) et l'*Hist. de Metz* des Bénédictins (III,228-229),surtout Claude Frassen (194-203); les Dominicains sont représentés, entre autres, par Nicolas Coeffeteau (207-225), Noel Alexandre (247-260). Les Carmes ont huit docteurs. Les Bénédictins n'en ont qu'un : Jacques Le Bossu, de l'abbaye de St-Denis (283-288), mais bien que l'ordre brillât au XVIIe s. par sa pléiade d'érudits, ceux-ci n'allaient plus chercher leur formation à l'Université. Les Cisterciens fournissent trois noms : Eustache de S. Paul, religieux feuillant (289-291), Louis Quinet, abbé de Royaumont (292-295), Claude Chalemot, abbé de la Colombe (295); les Prémontrés deux noms : Jean le Paige et Michel Colbert. Les ordres nouveaux sont mieux représentés, tels les Oratoriens et les Sulpiciens, que nous ont déjà fait connaître les travaux de Batterel (éd. Ingold) et de Bertrand. M. Féret fournit des notices biographiques assez succinctes, mais s'étend davantage sur les travaux des docteurs de Paris. S'il rafraîchit certains souvenirs, il exhume souvent de la tombe des ouvrages qui y dormaient d'un profond sommeil. Ce n'est pas un mince mérite que d'avoir composé une si vaste anthologie.

D. U. BERLIÈRE.

---

encore de dégager la même étincelle dont tout le *Traité* est prégnant (v. l. I, c. 4, 5, 6; III, 13 ; V, 5, 11 etc.). — P. 107 : Sur les Origines de la *Vie dévote*, cf. l'art. de H. Bordeaux : *Corresp.* 10 mars 1908. — P. 183 : M. S. expose le problème de la Grâce : ne suffisait-il pas de dire que S. Fr. ne l'a pas posé ? Dans son œuvre, en effet, « point de métaphysique, de l'histoire » (p. 185), *l'histoire* du double concours de Dieu et de l'Ame dans la sanctification. Dès lors, pourquoi tant spéculer « à propos » de S. Fr. de S. ?

Digitized by Google

DOM ODILON ROTTMANNER, O. S. B. *Predigten und Ansprachen*, t. II, 2e édition par Dom Rupert Jud, O. S. B. Munich, Lentner (E. Stahl), 1908. In-8, 372 p. avec portrait de l'auteur. Prix : 4 M. 80.

A part une courte introduction, due à la plume et à la piété filiale du P. R. Jud, cette seconde édition n'est qu'une reproduction fidèle de la première, annoncée ici même lors de son apparition en 1902 ; on s'est contenté d'ajouter un sermon prononcé par l'auteur en septembre 1904, en présence des prêtres ordonnés en même temps que lui quarante ans auparavant.

J'avais jadis caressé l'idée qu'une traduction bien faite mettrait un jour à la portée des lecteurs français ces deux volumes de sermons, les meilleurs peut-être, en leur genre, que le XIXe siècle ait produits, après ceux de Newman. On m'assure que l'allure contraste trop avec le génie de notre langue, que beaucoup de traits perdraient inévitablement de leur vivacité et de leur finesse, même sous la plume du meilleur traducteur. C'est possible. Mais ne pourrait-on pas du moins essayer un recueil des sentences les plus remarquables sur différents sujets, comme plusieurs feuilles allemandes en ont donné l'exemple, ne trouvant pas de meilleur moyen de mettre en relief l'éloquence si particulière du défunt ? Je suis persuadé qu'il y aurait là matière à un petit livre aussi délicieux que bienfaisant. Je puis juger d'avance du succès qu'il obtiendrait, en constatant chaque jour davantage les traces profondes qu'à laissées ici, à Munich, dans tous les rangs de la société, l'action de ce moine prédicateur, d'une originalité si puissante. Comme pour Newman, ce n'est pas exclusivement dans les sphères privilégiées de l'élite intellectuelle, mais dans les milieux les plus humbles, par des employés de chemin de fer, par de simples ouvriers à la journée, que le P. Rottmanner était apprécié et goûté ; on sentait qu'il n'y avait rien que de vrai dans son accent, rien qui ne témoignât à la fois, et d'une expérience rare de la vie réelle, et de la conviction qu'un christianisme vrai et large pouvait seul éclairer, consoler, élever ces réalités parfois si sombres et si désespérées. Avec cela, j'accorderai que le public groupé autour de sa chaire était relativement restreint ; il fallait trop de renoncement aux moyens vulgaires de séduction, trop de persévérante attention aussi pour suivre le fil toujours serré de ses pensées. Mais, au point de vue chrétien, ou même simplement humain, n'est-il pas mille fois préférable de trouver devant soi quelques centaines d'auditeurs, mais sérieux, attentifs de toute leur âme, dont on se sent maître enfin, et qui deviendront à leur tour un ferment de vie pour leur entourage, plutôt que d'attirer, par des qualités plutôt extérieures, des foules légères et distraites, insouciantes de s'assimiler et de faire fructifier la bonne semence de la Parole ?

D. G. MORIN.

DOM A. BAKER. *Hommages à Jésus-Christ.* Paris Oudin, 1908. In-32, 95 p. Prix : 1 fr. 50.

Les prières contenues dans cet élégant petit livre sont extraites d'un ouvrage universellement estimé en Angleterre et souvent réédité : *La Sainte Sagesse (Holy Wisdom or Directions for the prayer of Contemplation)* du vénérable Père Augustin Baker, de l'ordre de Saint-Benoît. Ce traité de l'oraison étant classique outre-Manche, il est à souhaiter ardemment que nous en ayons bientôt une édition française ; le traducteur du présent opuscule nous le laisse espérer. Voici du moins, en attendant l'ouvrage complet, une suite de courtes prières affectives tirées de ses meilleures pages. Adaptées aux principales circonstances de la vie de Jésus-Christ, ces prières seront d'un réel secours aux fidèles désireux de donner à la fois plus de variété à leurs oraisons jaculatoires et plus de précision aux demandes qu'ils adressent à Notre-Seigneur en contemplant les mystères de sa vie et de sa mort. On ne saurait souhaiter formules plus débordantes d'esprit chrétien.

Digitized by Google

T. R. P. D. B. MARÉCHAUX, abbé de Ste-Françoise-romaine. *Les litanies au Saint Nom de Jésus expliquées.* Paris, Beauchesne, 1907. In-18, VIII-171 p. Prix : 1 fr. 50.

Le titre indique suffisamment l'objet de cet excellent petit volume qui pourra très bien être utilisé comme livre de méditation ou de lecture spirituelle. La doctrine en est à la fois simple et profonde. On peut dire sans crainte qu'on ne se servira pas de ce livre sans en retirer une connaissance plus intime et plus féconde de Jésus-Christ.

D. E. VANDEUR. *Psaumes d'Évangile* Roulers, De Meester. 1908. In-12, VII-148 p. Prix : 1 fr. 25.

Excellent livre de piété, s'adressant aux conditions élevées comme aux plus humbles, pouvant servir à la fois de livre de méditations, de lectures spirituelles, de visites au St-Sacrement. Le titre se justifie. C'est bien sous la forme liturgique d'odes sacrées (en prose bien entendu), de *psaumes* que se présentent ces élévations au Cœur de Jésus : « Un fait évangélique est énoncé, le cœur s'émeut et il chante, mais dans ce but : conduire à l'amour et à l'imitation du Maître. C'est l'histoire du Christ, ce fond qu'on ne se lasse pas de sonder, qui se déroule sous nos yeux, réveille notre amour et tend à se reproduire dans le détail de la vie » (*Préface*, p. 6). Si l'on ne peut trop louer le choix d'un sujet toujours si fécond et si opportun, ce n'est pas un moindre mérite d'avoir imaginé, pour le mettre en lumière, une forme neuve et originale, qui permet de condenser en un nombre de pages relativement restreint la moëlle du Livre des livres ; de s'arrêter aux sommets pour y cueillir les fleurs les plus odorantes, les moins connues peut-être, et d'éviter l'écueil d'une monotonie froide et d'une sécheresse morte. Le récit, dramatique ou touchant, est toujours alerte, clair et discrètement circonstancié ; la pensée s'enfonce dans l'esprit à coups de versets, et s'y vivifie au souffle d'un lyrisme sagement contenu mais abondant, avec très peu d'inégalités. Le principe d'ordre historique sauvegarde l'unité de l'ensemble, laissant la note sublime de l'*Ecce venio*, par exemple, vibrer à côté de la note délicate et chaste du *Sein de Marie ;* la note paisiblement laborieuse de *Nazareth*, à côté de la note miséricordieuse et compatissante, tendre et douloureuse du *Prodigue* et de *Madeleine*, du *Miserere super turbam*, du *Tombeau de l'ami*, des *Larmes de Jésus* et tant d'autres, jusqu'au triomphant alleluia du *Resurrexit* et de l'*Ascension*. Substantiel, pétri d'Ecriture sainte, d'une onction et d'une chaleur pénétrantes, plein de doctrine, sans prétention ; d'enseignements moraux, mais présentés sous un jour qui les fait aimer ; enfin, d'une sincérité d'accent qui entre à coup sûr pour une bonne part dans le charme persuasif qui s'en dégage, le livre, aussi bien fait que salutaire, assure à l'auteur un succès semblable à celui qu'accueillit son manue si apprécié de *La Sainte Messe*. (Voir *Rev.* 1906, p. 332). Elégamment imprimé, il nous permet d'adresser à l'éditeur des éloges mérités.

D. A. D.

I. MGR J. C. HEDLEY. O. S. B. *The Holy Eucharist.* Londres, Longmans, 1907. In-12, XIX-278 p. Prix : 3 sh. 6 d.

II. LE MÊME. *La Sainte Eucharistie.* Traduit de l'anglais par l'abbé A. ROUDIÈRE. Paris, Gabalda, 1908. In-12, XVI-343 p. Prix : 3 fr. 50.

I. Le but de la collection à laquelle appartient le présent ouvrage, est de fournir au clergé principalement, et secondairement aux fidèles qui se livrent à l'étude, des monographies sérieuses, bien que non strictement savantes dans leur forme, sur divers sujets intéressant le dogme et la morale catholiques. Le livre de Mgr Hedley, évêque de Newport, écrivain ascétique des plus réputés de nos jours, répond à cette idée ; il offre à tous les chrétiens instruits un manuel,

Digitized by Google

solide sur le dogme, le culte, l'usage de la Ste Eucharistie. Le ton est partout didactique : l'auteur ne discute pas, il expose et prouve, signalant et réfutant brièvement les erreurs, surtout protestantes, qu'il rencontre sur son chemin. Il développe tour à tour la doctrine de l'Église sur l'institution, la présence réelle, la transsubstantiation, le sacrifice de la messe, enfin le culte. On trouve dans ces chapitres les preuves scripturaires et patristiques — celles-ci réduites au strict nécessaire et accompagnées de commentaires succincts —, des aperçus historiques, les preuves de raison et les déductions théologiques : et malgré quelques pages nécessairement un peu ardues sur la connaissance sensible, sur la substance, sur le mode de présence de Notre Seigneur dans l'Hostie, l'exposé est si simple, si clair que tout lecteur un peu instruit peut le suivre avec intérêt et profit. Quant aux chapitres d'une portée plutôt morale sur les fruits de la communion et de la messe, ils conservent la forme didactique et ne dégénèrent pas en sermons ; ils gagnent par là en lumière, en force convaincante. En un mot, le manuel de Mgr Hedley est un modèle de traité de théologie à l'usage des fidèles : doctrine sûre, science solide, exposition claire et méthodique.

II. La traduction de M. Roudière rend bien l'original. Je signale quelques omissions : un grand nombre de références pour les citations, la table alphabétique — et quelques mots par ci par là : une date p. 117=95, p. 324=261, un membre de phrase p. 250=201. En deux ou trois endroits, je crois que le sens a été modifié : enfin, une coquille a été conservée *fidelum* pour *fidelium* (p. 209=165). Mais M. R. a surtout soigné la clarté et la limpidité de la phrase, et c'était l'essentiel. Aussi souhaitons-nous que sa traduction se répande rapidement dans le public français et qu'il ait l'occasion, dans une nouvelle édition, d'effacer les quelques imperfections de son travail méritoire.

D. BÈDE LEBBE.

CARD. J. H. NEWMAN. *Du culte de la Sainte Vierge dans l'Eglise catholique.* Traduction revue et corrigée par un bénédictin de l'Abbaye de Farnborough. Paris, Téqui, 1908. In-12, XI-252 p. Prix : 2 fr.

En 1865, Pusey, devenu alors le représentant le plus autorisé des ritualistes, publia un manifeste, l'*Eirenicon* : il s'attaquait surtout, avec vivacité et amertume, au culte de Marie. L'émotion fut vive chez les protestants et chez les catholiques et suscita d'ardentes controverses. Newman crut qu'il ne pouvait garder le silence et publia sous forme de lettre à Pusey la brochure dont nous présentons la traduction à nos lecteurs. Ce mémoire peut être considéré comme une étude sur le culte de Marie dans l'Eglise catholique.

Une traduction française parue en 1866 est aujourd'hui épuisée. La nouvelle traduction est due à D. H. Cottineau qui s'est livré au travail difficile de « reviser et d'identifier les notes dont Newman n'a pas toujours indiqué la source et de les compléter par des rapprochements et des renvois à ses autres ouvrages. » (p. VIII).

Cette édition sera favorablement accueillie. Newman est « à l'ordre du jour », et les récentes attaques contre la Virginité et les autres privilèges de Marie doublent l'actualité de cette publication : la parole du grand Cardinal, si goûtée de nos jours, vient à son heure pour apporter à ces objections une réponse autorisée.

Dr BOISSARIE. *L'œuvre de Lourdes.* Nouv. édit. Paris, Téqui, 1908. In-8, LXIII-380 p.

On connaît la compétence exceptionnelle du Dr Boissarie au sujet des guérisons opérées aux roches Massabielles. Dans ce cinquième livre qu'il écrit sur Lourdes, l'auteur résume les principales guérisons observées dans ces dernières années, mais il veut surtout donner une description fidèle du Bureau des

Digitized by Google

constatations, cette « clinique du miracle » (p. 354) avec les épisodes, les incidents de séance, les polémiques soulevées, les études sur la suggestion, etc. Il ajoute avec infiniment de raison : « je puis dire que j'ai vécu ce que je raconte » (p. IX).

Cette dernière phrase laisse assez soupçonner la valeur documentaire de l'ouvrage : elle est capitale et l'on ne s'y reportera pas sans profit.

En cette année jubilaire des apparitions de Lourdes, ce livre de science et de conscience, de documentation et d'édification sera certainement le bienvenu.

D. B. DESTRÉE. *Au milieu du chemin de notre vie.* Poèmes légendaires, symboliques et religieux. Paris, Bloud et Cie, 1908. In-12, X-278 p. Prix : 3 fr. 50.

Au pays des Lettres on le croyait mort et voici que dans ce printemps renaissant, il ressuscite à la vie littéraire, non pas dans une de ces œuvres solennelles, marquant les graves étapes parcourues, mais dans de gracieuses légendes, en de sveltes et pieux poèmes. En vain chercherait-on dans le livre de dom Destrée les annales d'une âme qui évolue par degrés vers les hautes sphères de l'amour divin. Entre les premiers poèmes, antérieurs à son entrée au cloître et les derniers dont la date est relativement récente, il y a tout un intervalle de silence et de recueillement, où son âme comme captivée et enfouie dans le haut objet qu'elle s'est choisie, se tait et contemple. L'autobiographie sera donc éparse, sans suite. — Voici d'abord en tête du livre, trois légendes d'une ravissante simplicité : « Sainte Dorothée de Cappadoce » et « Rose de Viterbe », deux profils admirablement purs de vierge, et « Saint Jean Gualbert Visdomini », plus austère, si l'auteur ne l'avait pris au moment où « bel adolescent », Florence l'enlaçait encore de ses charmes. Ce qui suit, « les Mages », plus beau par les détails et sa haute inspiration, que par la conception de l'ensemble, est un commentaire, mais animé, des fresques de Benozzo Gozzoli, de la chapelle Ricardi de Florence. Les Rois Mages, dont l'Arabie nous avait effacé les traces aux mouvants plis de ses sables, vivent et d'une vie toute poétique, dans la légende de dom Destrée. Ce sont excellents princes, — oh ! belliqueux pas un brin, — plus épris de vérité que de conquêtes, mystiques, poètes, ayant pour les « vertes prairies » et « l'éblouissement radieux des étoiles » des extases, de candides fascinations, et menant parmi leurs placides seigneurs, leurs sujets fidèles, leur cour brillante, leurs paons et leurs perroquets, une existence doucement fastueuse. Que penserait Gozzoli de son interprète ? Je crois qu'il le trouverait tout à fait de son goût. — Et pourquoi donc n'avoir pas mené les bons rois, jusqu'à la cité sainte, jusqu'aux pieds de Jésus, à Bethléem ?

La troisième partie se compose de poèmes en prose, symboliques et religieux, et c'est ici que nous pénétrons plus intimement dans l'âme du moine, sanctuaire façonné aux mains du divin Artisan. Pour la manière, presque rien n'est changé ; elle reste à peu près celle de « Chevalier Printemps », mais en revanche, que le fonds s'est enrichi, qu'il a gagné de profondeur et quelles envolées vers les cimes ! Extérieurement, ce sont de précieuses joailleries que ces petits poèmes, mais dans ces chatons si finement ciselés, du milieu de toutes ces fleurs, l'âme a des cris pénétrants, des aspirations embrasées vers la perfection, vers la Beauté, le Bien, la possession de Dieu, et, à côté de l'Amour divin, qui partout déborde, la tendresse pour les hommes a des accents touchants. — Comme le disait S. E. le Cardinal Mercier, l'archevêque de Malines, qui a daigné honorer d'une lettre ce livre, il est destiné à montrer « que la foi catholique n'est pas moins capable d'élever les âmes croyantes à la poésie ».

D. H. M.

Digitized by Google

L. ROURE. *Un Chrétien. Journal d'un Néo-Converti.* Paris, Beauchesne, 1908. In-12, VI-82 p. Prix : 1 fr.

L'auteur nous avertit que si certains faits matériels racontés dans ce journal sont fictifs et fondus dans la vie d'un même personnage, cependant le point de départ et les péripéties intérieures sont rigoureusement exactes. C'est l'ascension graduelle d'une âme droite et généreuse s'élevant des ténèbres de l'impiété jusqu'à l'immolation parfaite de l'amour chrétien. Rien d'exalté chez ce néo-converti, et sa montée vers l'idéal sera couronnée par une mort obscurément héroïque. L'auteur s'y montre un observateur de grand mérite ; et d'autre part, de nombreuses objections rencontrées par le néo-converti au cours de ses tâtonnements vers la claire lumière de la foi se trouvent réfutées d'une façon bien vivante, sans que toutefois les difficultés soient dissimulées. Ce petit volume est digne de figurer dans la « *Bibliothèque apologétique* ».

Livres déposés aux bureaux de la REVUE.

Plusieurs des ouvrages annoncés ici seront l'objet d'un compte rendu dans un prochain fascicule.

LIBRAIRIE BEAUCHESNE, PARIS.

DOUAIS (Mgr). *Rôle social et politique du clergé.* Lettre. 1908. In-12, 50 p. Prix : 1 fr.

DOUAIS (Mgr). *La liberté intellectuelle après l'Encyclique « Pascendi ».* Lettre à un député. 1908. In-12, 43 p. Prix : 0 fr. 80.

GELLÉ. *Aux catéchistes. Programme pour le temps présent.* 1908. In-12, X-60 p. Prix : 0 fr. 75. Programme clair, sûr et pratique, à recommander à tous les catéchistes, mais surtout aux catéchistes volontaires.

LEBRETON (P. J.) S. J. *L'Encyclique et la théologie moderniste.* 1908. In-12, II-82 p. Prix : 0 fr. 75.

MOISANT (Xavier). *Psychologie de l'Incroyant.* Paris, Beauchesne. 1908. In-12, 339 p. Prix : 3 fr. 50.

TONQUÉDEC (S. De). *La notion de vérité dans la « Philosophie nouvelle ».* 908. In-12, 150 p. Prix : 1 fr. 50.

LIBRAIRIE BLOUD ET Cie, PARIS.

FONSEGRIVE (G.). *Regards en arrière.* 1908. In-12, 344 p. Prix : 3 fr. 50
L'auteur a réuni en ce volume les préfaces que chaque année il a écrites pour la *Quinzaine*, de 1897 à 1907, depuis que la direction lui en fut confiée jusqu'à sa disparition.

GARRIGUET (L.). *Traité de sociologie d'après les principes de la théologie catholique.* Régime de la propriété. 2e éd., 1907. In-12, XIII-335 p. Prix : 3 fr. 50.

KLEIN (Abbé F.). *Discours de mariage.* 1908. In-12, 328 p. Prix : 3 fr. 50.

LA PAQUERIE. *Éléments d'apologétique.* I. Apologie élémentaire, Dieu et la religion. 1908. In-12, X-573 p. Prix : 4 fr.

SANGNIER (Marc). *Aux sources de l'éloquence. Lectures commentées.* 1908. In-12, 401 p. Prix : 4 fr.

LIBRAIRIE LETHIELLEUX, PARIS.

AUGIER (E.). *Du tac au tac.* Réponses aux objections modernes contre la religion. s. d. [1908]. In-12, IV-204 p.

BAINVEL. (J. V.) *Les contresens bibliques des prédicateurs.* 2e édition revue et augmentée. s. d. [1906 ?]. In-12, XII-168 p. Prix : 2 fr.

Digitized by Google

BARBIER (Abbé E.). *La décadence du « Sillon »*. Histoire documentaire, [s. d.]. In-12, 283 p. Prix : 2 fr. 50.

BARBIER (Abbé E.). *Les démocrates chrétiens et le modernisme*. Histoire documentaire. s. d. [1908]. In-12, 424 p. Prix : 3 fr. 50.

CERCEAU (G.). *L'âme d'un grand chrétien*. Esprit de foi de Louis Veuillot d'après sa correspondance. L'homme intime. 2e éd. s. d. [1908]. In-12, XV-344 p.

COQUERET (abbé C.). *L'essentiel de la religion catholique*. [1908]. In-12, 167 p. Prix : 1 fr. 50. A recommander aux catéchistes.

COUBÉ (Abbé S.). *Le Cœur de Jeanne d'Arc*. Panégyrique prononcé à la cathédrale d'Orléans le 6 mai 1908. In-12, 64 p. Prix : 1 fr. Gravures.

DEHON (L.). *Le plan de la Franc-Maçonnerie en Italie et en France d'après de nombreux témoignages ou la clef de l'histoire depuis 40 ans*. 2e éd. s. d. In-12, 107 p. Prix : 1 fr.

DELMONT (Chan. Th.). *L'Église connue, l'Église vengée. Conférences aux hommes*. s. d. [1907]. In-12, VI-244 p. Prix : 2 fr. 50.

DÉSERS (L.). *La crise religieuse au point de vue intellectuel*, 2e éd. [1908]. In-16, 96 p. Prix : 0 fr. 75.

JOLY (Ch. L.). *Le christianisme et l'Extrême orient*. II. Mission catholique du Japon, s. d. [1907]. In-12, 308 p. Prix : 3 fr. 50.

JOLY (Ch. L.) *Le problème des missions. Les tribulations d'un vieux chanoine*. s. d. [1908]. In-12, 316 p. Prix : 3 fr. 50.

LEJEUNE (Ch. P.) *Vers la vie eucharistique*. s. d. [1908]. In-12, 92 p. Prix : 0 fr. 30.

LUÇON (Card.). *Oraison funèbre de S. E. le Cardinal Richard, prononcé à N.-D de Paris le 31 mars 1908*. In-8, 46 p. Prix : 0 fr. 75. Portrait.

DE MUN. *La conquête du peuple*. s. d. [1908]. In-12, 94 p. Prix : 1 fr.

POEY (Abbé). *Évêques de France*. Biographie et portraits de tous les Cardinaux, Archevêques et Évêques de France et des colonies. 1908. In-12. IV-188 p. Prix : 1 fr. 25.

SORTAIS (G.). *La crise du libéralisme et la liberté d'enseignement*. 2e éd. s. d. In-12, 222 p. Prix : 2 fr. 50 (cf. *Rev. Bén.*, 1905 p. 689).

LIBRAIRIE G. J. MANZ, RATISBONNE.

BAGNATI (P. S.) S. J. *Betrachtungen über die heilige Kommunion*. 1908. In-8. Prix : 3 M. 60.

BREITENEICHER (Dr M.). *Sonn- u. Festtagspredigten für das ganze Kirchenjahr*. 2e Aufl. v. F. X. Aich, 1908. 2 vol. in-8, XX-500+503 p. Prix : 10 M.

BRYNYCH (Dr E. v.). *Rette deine Seele, zwei Zyklen-Fastenpredigten*. 2te Aufl. v. Dr L. Ackermann. In-8, VI-140 p. Prix : 1 M. 80.

HETTINGER (Dr Fr.). *Die Idee der geistlichen Uebungen*. 2te Aufl, v. R. Handmann S. J. 1908. In-8, VIII-189 p. Prix : 3 M.

HIERSCH (A.). *Beichtlehren*. 4te Aufl., 1908. In-8, VIII-102 p. Prix : 1 M.

MAX VON SACHSEN (Prinz). *Was muss der Mensch tun, um sich der Erlösung Jesu Christi teilhaftig zu machen*. Kanzelvorträge. 1908. In-8, IV-92 p. Prix : 1 M. 60.

PATISS (P. G.) S. J. *Uber die Leiden Mariä der Königin der Märtyrer*. 2te Aufl. v. R. Lottenmoser S. J. 1908. In-8, XI-573 p. Prix : 5 M. 40.

S..... (Dr V.). *Das Schwarze Brett in der Kirche*. 1908. In-8. Prix : 0 M. 30.

LIBRAIRIE TÉQUI, PARIS.

BOSSUET. *Doctrine spirituelle, extrait de ses œuvres*, 4e éd. 1908. In-12, XXI-280 p. Prix : 2 fr.

Digitized by Google

CHARRUAU (Jean). *Ames vaillantes. Mrs. Pittar et ses enfants.* 1908. In-12, X-270 p. Prix : 2 fr. 50.

DE GONNELIEU. *De la présence de Dieu*, 3e éd. 1908. In-24, VIII-256 p. Prix : 1 fr.

DE LESCURE. *Le comte Joseph de Maistre et sa famille.* Études et portraits politiques et littéraires. Nouv. éd., 1908. In-12, 443 p. Prix : 3 fr. 50.

DE VITIS (Ch.). *Le serment de Marthe Parquin.* 1907. In-12, 429 p. Prix 3 fr. 50.

DUPLESSY (E.) *Les frères de Matutinaud.* 1908. In-12, 272 p. Prix : 2 fr. 50.

GRATRY (A). *Logique.* Nouv. éd., 1908. 2 vol. in-12, CXLIV-365 et 407 p. Prix : 7 fr. 50.

PERREYVE (H). *Deux roses et deux noëls.* Nouv. éd., 1907. In-32, XXII, 96 p.

POULIN (L). *Au jour le jour.* Notes et souvenirs d'un voyageur. (Impressions d'Italie — Sous d'autres cieux (Belgique) — au pays des Celtes — En Savoie — Autour de Paris — Quelques impressions du vieux Paris — Vers Lourdes). 1908. In-12, 346 p. Prix : 3 fr. 50. Gravures.

SNELL (R.). *Le livre de l'action*, 1908. In-12, XII-126 p.

VINCENT (R. P.) S. J. *Manuel des congrégations. Instructions et conseils aux enfants de Marie*, 1907. In-32, XI-544 p. Prix : 1 fr.

BONNET (J.). *Éclaircissement de l'Apocalypse.* Fribourg, St-Paul, 1908. In 8, 48 p. Prix : 1 fr.

BOUSSION (R. P.). *Le latin accessible à tous.* I. Déclinaisons, conjugaisons, syntaxe en tableaux. II. Grammaire et exercices. Dongelberg (Belgique). In-8, 15 et 50 p.

CAMILLE (P). *De Constantinople au pays de Jésus.* Lille, Desclée, De Brouwer et Cie, s. d. [1908]. In-12, 223 p. Prix : 3 fr.

DEL VAL (P. H.) O. S. A. *Sacra Theologia Dogmatica*, Vol. II. De verbo Incarnato, de Gratia divina, de virtutibus infusis. Madrid, Gómez Fuentenebro, 1906. In-8, 728 p.

DI PAULI (A. Freihern). *Die irrisio des Hermias.* Forschungen z. Christl. Literatur Dogmengeschichte hrgg. v. Dr A. Ehrhard u. Dr J. P. Kirsch. VII. Bd. 2. H. Paderborn, Schöningh, 1907. In-8, 53 p. Prix : 1 M. 50.

DUMAS (abbé A.). *L'adolescence de la Vierge.* Bruges, Desclée, De Brouwer et Cie, 1907. In-12, 143 p. Prix : 2 fr.

GONTIER (P.). *L'idée sacerdotale dans les petits séminaires.* 2e éd. Paris, Amat, 1906. In-12, 58 p. Prix : 0 fr. 30.

HETTINGER (Dr Fr.). *Aphorismen über Predigt und Prediger.* 2te Aufl. v. Dr P. Hüls. Freiburg i. Br., Herder, 1907. In-8, XVI-553 p.

HOBERG (Dr G.). *Die Genesis nach dem literal Sinn erklärt.* 2te Aufl. Freiburg i. Br., Herder, 1908. In-8, LXII-459 p.

HOBERG (Dr G.). *Liber Geneseos, textum hebraicum emendavit, latinum Vulgatum addidit.* Friburgi Br., Herder, 1908. In-24, VI-417 p.

JUNGLAS (Dr Joh. Pet.). *Leontius v. Byzanz. Studien zu seinen Schriften, Quellen u. Anschauungen. (Forschungen zur christlichen Literatur und Dogmengeschichte*, herausg. v. Dr Ehrhard u. Dr J. P. Kirsch. VII. Bd. 3 H.). Paderborn, Schöning, 1908. In-8, XII-166 p. Prix : 5 M. 40.

KROSE (P. H. A.) S. J. *Katholische Missionsstatistik.* Fribourg, Herder, 1908. In-8, VIII-129 p. Prix : 2 M. 40.

Digitized by Google

LES DEUX DERNIERS CHAPITRES DE LA LETTRE AUX ROMAINS.

MON intention n'est pas d'exposer et de juger les multiples opinions qui ont été émises au sujet des deux derniers chapitres de la lettre aux Romains. Interpolation de ces deux chapitres en leur entier, ou des trois derniers versets ; transposition de la doxologie après le chapitre XIV; fusion de deux ou plusieurs lettres de S. Paul en une seule; distinction de deux éditions de la lettre publiées par l'Apôtre lui-même; toutes ces hypothèses ont été défendues; aucune n'a pu prévaloir et s'imposer à la critique, et, à l'heure qu'il est, ce problème textuel reste le plus débattu et néanmoins le plus obscur de tout le Nouveau Testament [1]. Serait-il insoluble ? Les considérations exégétiques ne satisfont, en général, que celui qui les a inventées ; du reste, on a tellement regardé ces deux chapitres qu'il devient difficile d'y voir du nouveau. Je voudrais, par quelques faits nouveaux, mieux fixer l'histoire de ce texte dans l'Église latine. J'établirai d'abord qu'il a existé une édition latine qui n'avait pas les chapitres XV, XVI, 1-23 ; je relèverai ensuite la trace d'une autre édition qui n'avait pas la doxologie (XVI, 25-27). Déterminer l'origine de ces éditions qui ont eu cours en Occident, c'est presque résoudre le grand problème de l'intégrité de l'épître. Mais je n'irai pas aussi loin, le moment ne semble pas venu de faire ce pas. On pourrait peut-être faire des hypothèses plus ou moins plausibles au sujet de l'origine de ces éditions ; on ne pourrait faire œuvre solide avant d'avoir étudié à fond les manuscrits, qui nous en ont conservé les traces.

I

Rom. XV, XVI, 1-23.

L'hypothèse d'une édition latine tronquée n'est pas nouvelle et les critiques des écoles les plus diverses semblent d'accord pour lui attribuer une certaine probabilité.

---

1. Le lecteur trouvera dans Riggenbach *Kritische Studien über den Schluss der Römerbriefes* dans les *Neue Jahrbücher für deutsche Theologie*, 1892, p. 498-605 l'exposé le plus récent et le plus savant de cette controverse. Zahn *Einleitung in das Neue Testament*, I, p. 267-298, a résumé la question avec sa maîtrise habituelle.

Digitized by Google

Le premier argument en sa faveur est l'existence d'un très ancien sommaire, dans lequel il n'y a manifestement pas place pour XV, XVI, 1-23. Ici, je peux être bref, car l'évêque Lightfoot, Riggenbach et Zahn ont parlé de ces *capitula* assez longuement ; j'ajouterai seulement quelques explications pour répondre aux difficultés proposées par les deux auteurs cités en dernier lieu.

Voici la fin du sommaire [1] :

> XLVII. De omnibus quod non sibi sed deo aut moriantur aut uiuant.

Ce chapitre répond sans aucun doute à XIV, 7-8.

> XLVIII. De passione domini et potestate, et quod nec edens non edentem et nec non manducans manducantem debeat iudicare.

C'est le résumé de XIV, 9-13.

> XLVIIII. De eo quod nihil commune est nisi ei qui existimat esse commune.

(=XIV, 14.)

> L. De periculo contristante fratrem suum esca sua, et quod non sit regnum dei esca et potus, sed iustitia et pax et gaudium in spiritu sancto

peut s'appliquer à XIV, 15-23.

> LI. De mysterio domini ante passionem in silentio habito, post passionem uero ipsius reuelato

est le résumé plus ou moins heureux de XVI, 25-27.

Il n'est pas croyable que l'auteur de ce sommaire, qui a divisé les quatorze premiers chapitres en cinquante sections, ait passé sous silence les chapitres XV, XVI, 1-23. S'il n'en dit rien, c'est qu'il ne lisait pas ce long passage dans sa Bible.

On a objecté que le texte de cette vieille *capitulatio* a pu nous arriver mutilé, qu'après le numéro 51, d'autres numéros résumaient peut-être les chapitres XV et XVI, 1-23 ; ainsi, ce sommaire serait pour nous un témoin d'une édition latine dans laquelle la doxologie était transposée et suivait immédiatement le chapitre XIV, ce qui répond tout à fait à la recension grecque qu'on appelle antiochienne. Cette supposition, disait-on, n'a rien d'invraisemblable. Les exemples ne manquent pas de textes représentés par un certain nombre de manuscrits, qui dépendent tous d'un archétype mutilé. Ainsi, la vieille concordance, éditée par Tommasi et Vezzosi, est

1. Je cite d'après l'*Amiatinus* (édition de Tischendorf, 1850).

Digitized by Google

tronquée dans tous les anciens manuscrits et ne se trouve complète que dans un seul manuscrit provenant de Murbach. Ainsi encore, le sommaire *Narratio deitatis*, de l'épître aux Hébreux, qui nous est conservé dans deux très anciens manuscrits (le *fuldensis* de l'an 546 et le ms. 9 de la reine Christine du VIIe siècle) est certainement mutilé, car la douzième et dernière section commence à Hebr., IX, 11, et personne n'osera soutenir que les chapitres X-XIII aient été négligés par l'auteur du sommaire, ni qu'il ait circulé une édition de la lettre sans ces quatre chapitres.

Ces arguments, tout spécieux qu'ils paraissent, n'ont aucune valeur. Ce n'est pas dans quelques rares manuscrits que l'on trouve le sommaire de Rom. en 51 chapitres, c'est dans des centaines, des milliers de manuscrits de toutes les époques et de tous les pays. Une tradition aussi répandue et aussi ancienne est un sûr garant de l'intégrité du texte, et la supposition que l'archétype de tous ces manuscrits avait un texte mutilé, se heurte à toutes les lois de la certitude historique.

Quant aux exemples allégués, ils ne peuvent étayer en rien cette hypothèse vacillante. Comme je l'ai démontré ailleurs [1], la concordance *De unitate* n'est pas mutilée, c'est le texte de Murbach qui est une recension remaniée et interpolée. Le second exemple n'est pas plus concluant. D'abord, il n'y a pas de parité entre le sommaire de l'épître aux Romains, représenté par une tradition manuscrite extraordinairement riche, et le sommaire aux Hébreux, dont on ne connaît que deux copies. Supposer une mutilation accidentelle ou intentionnelle dans le père ou le grand-père de ces deux exemplaires est chose aussi raisonnable qu'elle est absurde pour l'archétype d'un millier de manuscrits. Mais il n'est plus vrai de dire que le sommaire *Narratio deitatis* est mutilé dans tous les manuscrits. J'ai rencontré à la Bibliothèque Vaticane un palimpseste de Bobbio du VIe siècle, contenant les lettres de S. Paul. Le sommaire de l'épître aux Hébreux avait beaucoup souffert du grattage ; mais s'il n'était plus possible de lire tout le texte, on pouvait cependant constater que ce sommaire était celui du *fuldensis* et du *Regin. 9*, mais, cette fois, complet et divisé en 15 sections. Le même manuscrit avait aussi le sommaire ordinaire pour la lettre aux Romains ; ici, comme partout, il était divisé en 51 sections.

Il est inutile de m'étendre plus longuement sur cette question

1. *Une concordance biblique d'origine pélagienne*, dans la *Revue Biblique*, 1905, p. 75-83.

Digitized by Google

des *capitula*. A part une timide opposition de Riggenbach et de Zahn, tous les critiques trouvent l'argument irréfutable ; ils regrettent toutefois qu'aucun exemplaire de cette édition abrégée (I-XIV, XVI, 25-27) ne soit parvenu jusqu'à nous. Je crois avoir trouvé cet exemplaire, ou plutôt un manuscrit qui, malgré toutes les déformations qu'il a subies, montre encore, avec toute l'évidence désirable, qu'il a appartenu à cette édition. C'est le manuscrit $\frac{i\text{-}2}{9}$ de la collégiale de Monza. Il est dans un lamentable état ; ce sont plutôt, comme dit S. Berger, des « débris d'un manuscrit, en partie détruit par le temps et par l'humidité, composés de 51 feuillets, dont quelques-uns tombent en poussière. Ce fragment se compose de deux parties qui ont, selon toute apparence, appartenu dès l'origine à un seul et même manuscrit. La première partie est composée du livre de Tobie, du livre d'Esther et du commencement de celui de Judith; la deuxième comprend une partie des lettres de Saint Paul. Le tout est écrit d'une écriture lombarde du Xe siècle. Il semble que ce soit la copie d'un manuscrit assez ancien [1]. » Entre autres avanies qu'on lui a fait subir, on a arraché violemment entre Rom. X, 1 et XV, 11, quatre feuillets ; par une bonne fortune vraiment providentielle, quatre coins de parchemin sont restés attachés, branlants, au fil qui relie les cahiers. Ce sont ces quatre pauvres bouts de parchemin que nous devons étudier. Riggenbach les a déjà décrits et s'en est servi pour démontrer que la doxologie suivait immédiatement le chapitre XIV. J'avoue que sa démonstration me laissa fort sceptique : une syllabe *bur* était changée en *bor*, qui devait appartenir au verbe *roborare*, variante très problématique de *confirmare*, enfin, pour remplir la ligne, il fallait inventer une longue interpolation, dont aucun manuscrit du monde n'a gardé le souvenir. Vraiment, c'était à ne pas y croire ! Et cependant, bien que toutes ces corrections fussent arbitraires et injustifiables, bien que la thèse principale ne fût pas suffisamment démontrée, M. Riggenbach avait deviné juste, mais il n'avait deviné que la moitié de la vérité.

De passage à Monza, j'examinai le manuscrit délabré [2]. Il a 26 longues lignes par page et, en moyenne, 45 lettres par ligne. Les

1. S. Berger, *Histoire de la Vulgate*, 1893, p. 139. C'est par erreur que cet auteur lui attribue la côte I 2/9.

2. Je trouvai à Monza, outre d'intéressants manuscrits, un de ces hommes rares qui joignent à un talent distingué une modestie et une abnégation remarquables ; M. Ach. Varisco. Je sais, et beaucoup d'autres savent, pour avoir été l'objet de sa bonté, que ce digne prêtre n'a pas de plus grand plaisir que de rendre service aux autres.

Digitized by Google

abréviations sont rares : outre celles des *nomina sacra* qui sont employées partout (*ds̄, dn̄s, nr̄, ihs̄, xp̄s, sp̄s, sc̄s*) j'ai relevé *gra qm̄, prop̄t, au̅, p̄ ;* il y a encore, surtout à la fin d'une ligne, le trait horizontal pour remplacer l'*m* final et quelques autres signes du même genre que tout le monde connaît.

Les deux premiers bouts de parchemin n'ont rien conservé du texte, au f. 3 voici les lettres conservées et, entre crochets, le texte disparu

comm[unicantes hospitalitem sectantes benedicite per] (49 lettres)
seque[ntibus uos benedicite et nolite maledicere gaudere] (49 »
cum [gaudentibus flere cum flentibus idipsum inuicem sen] (47 »
tie[ntes non alta sapientes sed humilibus consentientes] (48 »
Nol[ite esse

Au f. 3ᵛ je lis et je complète ainsi :

Nemini q]uicqua̅
[debeatis nisi ut inuicem diligatis qui enim diligit prox]imum (52 l.)
[legem impleuit nam non adulterabis non occides non fu]raberis (52 l.)
[non falsum testimonium dices non concupisces et si quod est] aliud (55 l.)
[mandatum in hoc uerbo instauratur diliges proximum tuum tanq]ua̅ (52 l)
[te ipsum. Dilectio proximi malum non operatur. Plenitu]do (47 l.)

Au f. 4 :

dno̅ m[orimur siue ergo uiuimus siue morimur dn̄i] (39 lettres)
sum[us in hoc enim xps et mortuus est et resur] (37 »)
rexi[t ut et mortuorum et uiuorum dominetur] (36 »)
T[u

Enfin, au verso nous arrivons au texte qui nous intéresse :

Qui autem dis]cernit
[si manducauerit dampnatus est quia non ex fide. Om]ne au̅ (45 l.)
[quod non est ex fide peccatum est. Gra̅ dn̄i nr̄i ih̄u xp̄i cum omni]bus (52 l.)
[uobis amen. Ei au qui potens est uos confirmare iuxta e]uan (47 l.)
[gelium meum et praedicationem ih̄u xp̄i secundum reve]la (46 l.)

Je crois qu'on me dispensera d'apporter des preuves pour démontrer l'exactitude de cette restitution dans ce qu'elle a d'essentiel. Car je ne veux pas nier qu'on ne puisse compléter ainsi : « *Gratia dn̄i nr̄i cum omni*bus *uobis amen.* » Au contraire, la formule : « *Ds̄ au̅ pacis sit cum omni*bus *uobis amen* » que l'on trouve XV, 33, est improbable. On lisait donc après le chapitre XIV d'abord la bénédiction (XVI, 24), c'est-à-dire la formule pour prendre congé des lecteurs, et puis la doxologie (XVI, 25-27).

Digitized by Google

On arrive au même résultat, mais avec moins d'évidence, en comptant les lignes du texte. La troisième feuille avait au recto une moyenne de 48 lettres par ligne, et cette page comprenait 35 lignes de l'édition de Nestle ; au verso les lignes étaient un peu plus longues (moyenne : 52 lettres) et cette page répondait à 37 lignes de Nestle ; au recto de la quatrième feuille les lignes étaient au contraire un peu plus courtes (37 lettres) et on ne peut y mettre que 33 lignes. Enfin le verso ayant une moyenne de 48 lettres par ligne, la page répondait à 35 ou 36 lignes de Nestle. Or, en comptant jusqu'aux premiers mots du feuillet suivant (XV, 11 : *laudate omnes gentes*), il n'y a que 26 lignes. Si j'ajoute les dix lignes de la bénédiction et de la doxologie j'arrive au nombre voulu : 36 lignes.

On peut se demander si cette édition abrégée ne se trouverait pas dans d'autres manuscrits. L'édition que préparent avec tant de soin Wordsworth et White nous révélera peut-être de nouveaux témoins. Entre-temps je signalerai à ceux que la chose intéresse, le codex guelferbytanus qui contient sur deux colonnes parallèles la version gothique d'Ulfilas et une vieille version latine. N'ayant sous la main que l'édition insuffisante de Massmann, j'ai emprunté toutes mes données à Riggenbach, qui a comparé le *codex guelferbytanus* (*=gue*) et le *codex claromontanus* (*=d*), deux manuscrits que le caractère du texte et la *scriptio per cola et commata* rapprochent naturellement. Les passages Rom. XIV, 9-20 et XV, 3-13 occupent chacun un feuillet dans *gue*, donc le passage intermédiaire perdu occupait aussi un feuillet. D'autre part, une page de *gue* contient en moyenne 78 mots. Or, le passage qui manque dans *gue* compte 95 mots dans *d*. Ajoutez-y les 46 mots de la doxologie, dit Riggenbach, et vous arrivez à 143 mots, ce qui est bien près de 156. Ajoutez-y, dirai-je à mon tour, les 9 mots de la bénédiction, vous arrivez plus près encore.

La conclusion qui découle de ces faits n'est pas difficile à tirer et la plupart des lecteurs l'auront déjà entrevue. Si la place de la doxologie après le chapitre XIV est un trait commun à ces manuscrits latins et aux manuscrits grecs de la recension antiochienne, l'insertion de la bénédiction introduit entre eux une différence essentielle. Après cette formule d'adieu, les chapitres XV et XVI ne se conçoivent plus. Il ne fallait pas avoir étudié beaucoup les lettres de S. Paul pour savoir que cette phrase était la formule ordinaire pour terminer la lettre.

Digitized by Google

On ne m'objectera pas, j'espère, que dans le seul manuscrit qui met clairement la bénédiction à cette place, les chapitres XV-XVI, 1-24, se lisent aussi. C'est là l'œuvre d'un copiste qui a voulu conformer sa Bible à la recension la plus en vogue à son époque. Plus avide d'avoir un texte complet qu'habile à corriger, il n'a pas saisi l'intention de l'éditeur, mais il conservé, sans le vouloir, à la vieille édition son trait caractéristique. Il est à noter que le manuscrit se termine par le verset XVI, 24. En écrivant encore une fois cette phrase, le copiste n'a fait que montrer davantage son inexpérience et le caractère composite de son manuscrit [1].

II

La doxologie Rom. XVI, 25-27.

Les exégètes ont étudié tous les arguments et relevé tous les témoignages pour ou contre l'existence de la doxologie. Les arguments intrinsèques ont souvent quelque chose de subjectif qui les empêche d'être admis par tout le monde. Les arguments extrinsèques ont plus de valeur, à condition de n'être point de simples preuves négatives, tirées du silence des témoins. Parce que tel ancien Père ne cite pas la doxologie dans ses écrits, il ne s'ensuit pas qu'il ne la lisait pas dans sa Bible. De même, le silence des anciens sommaires sera rarement décisif. Les auteurs de ces vieux résumés n'ont pu passer sous silence deux chapitres, mais ils ont pu passer trois versets.

Il y a un témoin qui n'a pas encore été, que je sache, entendu dans ce procès, et la chose est d'autant plus étonnante que d'une part, il est l'auteur d'une édition des lettres pauliniennes, et que d'autre part, son silence a une valeur positive. Ce témoin est Priscillien.

Tout le monde sait qu'il a fait une concordance des lettres de S. Paul en quatre-vingt-dix canons. Ayant divisé le texte biblique en un certain nombre de sections, il a indiqué à la suite de chaque canon toutes les sections qui s'y rapportaient. Ainsi l'épître aux Romains est divisée en 125 sections. Il est déjà étonnant qu'aucune section ne commence au verset XVI, 25. Mais peut-être la doxologie est-elle destinée à former une section avec les versets précédents.

1. On a fait remarquer, que saint Irénée, Tertullien et saint Cyprien ne citent pas Rom. XV et XVI. D'autres ont répondu que ce silence ne prouve rien, et que, d'ailleurs, il y a chez Tertullien et Cyprien des allusions à ces chapitres. Il m'est très difficile de reconnaître ces allusions. Quant à saint Cyprien, il n'aurait pas omis de citer Rom. XVI, 17-19 dans ses *Testimonia*, s'il avait connu ce texte. Il a recueilli au livre III chap. LXVIII. LXXVIII et XCV les endroits où l'Écriture nous exhorte à fuir les méchant et les hérétiques. Le passage Rom. XVI, 17 trouvait ici naturellement sa place.

Digitized by Google

Un coup d'œil nous fera constater le contraire. La section 125 est citée seulement dans le canon LXXVI : « *Quia collegam habuerit Timotheum et Epaphroditum coapostolum atque conmilitonem aliosque adiutores siue ministros* »[1]. Rien ici ne se rapporte à la doxologie. Mais il y a plus. Priscillien a deux canons où la doxologie devait nécessairement avoir sa place, si elle était dans sa Bible. Les voici :

> Can. XV. Quia sacramentum olim filiis hominum absconditum, nunc per apostolum sanctis manifestatum sit et quod Christus sapientia nuncupetur quam nemo principum huius mundi cognouit.

Aucune section de l'épître aux Romains n'est citée.

> Can. XXIV. Quia deus ante saecula sapientiam in sacramento absconditam ad gloriam nostram prædestinauit, eorum uidelicet quos ante constitutionem mundi elegit.

Parmi les douze endroits des lettres pauliniennes qui sont indiqués, il n'y a de l'épître aux Romains, que la section 65, c'est-à-dire VIII, 28-30.

Nous n'avons, il est vrai, les canons du célèbre hérésiarque que dans la recension corrigée de Peregrinus. Celui-ci a retouché le texte pour les idées comme pour le style ; il n'a sans doute pas contrôlé les arides références, sauf peut-être pour éliminer celles de l'épître aux Laodicéens. Nous pouvons donc conclure que la doxologie n'était pas dans la Bible de Priscillien.

Y a-t-il encore des manuscrits qui dérivent de l'édition de Priscillien et omettent la doxologie de l'épitre aux Romains? La Bible E 26 *inf.* de l'Ambrosienne n'a pas la doxologie et cependant elle ne semble pas appartenir à l'édition priscillienne : elle n'en a ni les canons ni les divisions. D'après S. Berger, son texte la rapproche du manuscrit de Monza $\frac{i\text{-}2}{9}$. S'il en est ainsi, elle doit appartenir à l'édition qui n'avait pas les chapitres XV, XVI 1-23 ; mais ici la correction a fait un second pas pour rapprocher du texte courant cette édition démodée et suspecte. Après avoir ajouté à la fin le long passage qui manquait, on a supprimé après le chapitre XIV la bénédiction et la doxologie qui devaient paraître une intolérable interpolation.

D. DONATIEN DE BRUYNE.

---

1. Schepss, *Priscilliani quae supersunt* (*Corpus script. eccles. lat.* t. XVIII) 1889, p. 141. L'éditeur donne comme référence : Rom. 115 (125), ce qui veut dire que 125 ne se trouve dans aucun manuscrit des canons, mais est emprunté à la marge du texte biblique lui-même dans le ms. de Cava. Mieux eût valu supprimer ce chiffre 115, qui est une simple erreur de copiste, commune à tous les manuscrits, excepté deux ; le *Vaticanus* 5729 qui a 95 et le *Pistoriensis* 151 qui a 25.

Digitized by Google

UN NOUVEAU MANUSCRIT
DE LA TROISIÈME LETTRE DE SAINT PAUL AUX CORINTHIENS.

On ne connaissait jusqu'ici que deux manuscrits latins qui contenaient la correspondance apocryphe de saint Paul avec les Corinthiens. Le premier est la Bible de Biasca conservée à l'Ambrosienne sous le numéro E 53 *inf.* (Xe s). S. Berger en publia le texte dans la *Revue de Théol. et de Philos.* t. XXIV (1891), p. 333 et suiv. L'autre est la Bible de Laon 45 (XIIIe s.), d'après laquelle la correspondance apocryphe fut éditée par Bratke dans la *Theol. Literaturzeitung* XVII (1892) col. 585. Récemment, Harnack a réimprimé les deux textes et essayé de déterminer leur âge et leurs relations mutuelles. Nous aurions là, d'après le professeur berlinois, deux traductions distinctes de deux recensions grecques différentes : le texte de Biasca serait une traduction faite dans un latin vulgaire, et littérale jusqu'à la servilité, d'une recension interpolée ; elle daterait de la fin du second siècle ou peut-être du commencement du troisième ; le texte de Laon serait une version plus élégante, plus libre, faite un peu plus tard mais encore au troisième siècle, sur un texte grec plus pur [1].

Malheureusement, ces deux manuscrits sont difficiles à lire. Dans la Bible de Biasca, en particulier, des lignes entières sont illisibles. M. S. Berger a fait appel aux bons services de Mgr Ratti, de Mgr Ceriani, de M. Corssen. Malgré tout, il a dû bien des fois recourir au texte arménien pour combler les lacunes de sa copie. M. Nic. Müller a vu le manuscrit après lui [2], mais n'a guère pu déchiffrer plus que lui.

Entre-temps, il y avait à la Bibliothèque Nationale de Paris un autre manuscrit, bien lisible, de la lettre apocryphe aux Corinthiens. Personne ne le collationna, et cependant depuis 1744, le catalogue avait révélé son existence. C'est le ms. 5288 (*olim* Baluze 439, Reg. 3863) ; il est formé de divers débris de manuscrits. Deux feuillets (ff. 32 et 33), qui devaient se trouver à la fin d'un codex, contiennent les lettres apocryphes de l'Apôtre aux Corinthiens (les trois

1. *Sitzungsberichte der k. preuss. Akad. der Wissensch.* 1905, p. 3 et suiv.
2. *Theol. Literaturzeitung.* 1892 n. 1.

Digitized by Google

premières lignes manquent) et aux Laodicéens. L'écriture n'est pas postérieure au XIe siècle et pourrait être du Xe [1]. Le texte lui-même est apparenté à celui de Biasca, dont il pourra combler une grande lacune et corriger quelques erreurs. Mgr Mercati et le Dr Bianchi ont bien voulu revoir à mon intention le ms. de Biasca, ce qui permet de corriger deux fautes dans l'édition qu'a donnée M. Harnack : l. 19 le ms. a *Nam* au lieu de *Non* ; l. 54 il a *proiedi* au lieu de *a mortuis*. L. 31 *absque fide* est probablement une faute de lecture de M. Müller, le mot est presque illisible dans le manuscrit. Il est à remarquer aussi que l. 10 le ms. Ambrosien écrit *Tipum* avec une majuscule.

On sait tout l'intérêt qui s'attache aux Actes de Paul, une des plus curieuses productions de l'ancienne littérature apocryphe, dont les débris sont soigneusement recueillis et ajustés par les critiques modernes. D'autre part, la correspondance apocryphe avec les Corinthiens est la partie la plus importante de ces Actes.

Nous avons donc cru faire œuvre utile en reproduisant fidèlement le texte du manuscrit de Paris. Je supplée les trois premières lignes entre crochets d'après la Bible de Biasca (= B) dont j'indique aussi en note les variantes.

[INCIPIT RESCRIPTUM PAULI APOSTOLI AD CORINTHIOS.
Paulus uinctus ihesu christi his qui sunt corintho fratribus in domino salutem. In multis cum essem tediis, non miror si sic tam]

f. 32 cito percurrunt maligni de creta, quia dominus meus ihesus xpistus
citatum aduentum suum faciet decipiens eos qui adulterant
uerbum eius. Ego enim ab inicio tradidi uobis quae et ac-
cepi et tradita sunt mihi a domino et eis qui ante me sunt apostoli
5 et fuerunt omni tempore cum xpisto ihesu, quoniam dominus noster ihesus
gine maria natus est ex semine dauid secundum carnem de [xpistus ex uir-
spiritu de caelo a patre misso in eam per angelum gabrihel et in
hunc mundum prodiret in carne ut liberaret omnem carnem
per suam natiuitatem et ut ex mortuis nos excitet corporales
10 sicut et ipse est. Tipum nobis ostendit, quia homo a patre eius
finctus est, propter quod et proditus quesitus est ab eo, ut uiuifi-
cetur per filii creationem ut per quam carnem conuersatus est ma-
lus per eam et uinceretur quia non est deus, suo enim corpore ihesus
xpistus saluauit omnem carnem. Nam quia deus omnium et omnia te-

1. C'est par une erreur manifeste que le catalogue attribue ces feuillets au XIIIe siècle.

6 de + sancto *B*. 7 et : ut *B*. 8 prodiret + ihesus *B*. 11 perditus *B*. 12-14 *Les mots* ut per... carnem *sont une dittographie, cf. l. 26-28. C'est cependant à tort que M. Harnack les exclue du texte de la version latine et les relègue en note, car il dit lui-même que le doublet se trouvait déjà dans le texte grec.* 13 et : *1re main* ut.

Digitized by Google

15 nens qui fecit caelum et terram, misit primum iudaeis prophaetas ut
a peccatis abstraherentur; consolatus enim saluare domum
israhel, partitus ergo a spiritu xpisti misit in prophaetas qui
enarrauerunt dei culturam et natiuitatem xpisti praedicantes tem-
poribus multis. Nam quia iniustis princeps deum uolens
20 esse se, eos sub manu negabat et omnem carnem hominum
ad suam uoluntatem alligabat et consumationes huius
mundi appropinquabant. Sed deus omnipotens, cum sit iustus,
nolens abicere suam finctionem, misertus est de caelis et
misit spiritum sanctum in maria in galilea, quae ex totis praecor-
25 diis credidit, accepitque in utero spiritum sanctum ut in saeculum pro-
diret ihesus, ut per quam carnem conuersatus est malus, per eam
uictus probatus est non esse deus, suo enim corpore ihesus xpistus omnem
carnem saluauit et restituit in uitam per fidem ut iusticiae
templum sanctum in suo corpore ostenderet, in quo nos creden-
30 tes liberati sumus. Non sint ergo illi filii iusticiae sed
filii irae qui dei prudentiam abscidunt, dicentes non esse caelum
et terram et omnia quae in eis sunt patris opera, ipsi sunt ergo filii irae.
Maledictum enim colubri fidem habent, quos repellite
f. 32v a uobis et a doctrina eorum fugite. Non enim estis filii in-
35 oboedientiae sed amantissimae aecclesiae, propterea resurrectionis
tempus praedicatum est. Quod autem uobis dicunt resurrectione
non esse carnis, illis non erit resurrectio in uitam, sed in iudicium
eius, quoniam circa eum qui resurrexit a mortuis infideles sunt,
non credentes neque intellegentes; neque enim, uiri co-
40 rinthi, sciunt tritici semina aut aliorum seminum quoniam nuda
mittuntur in terra et simul corrupta deorsum sur-
gunt in uoluntate dei corporata et uestita; non solum
corpus quod missum est surgat sed quam plurimum bene-
dicens. Et si non oportet a seminibus tantum facere
45 parabolam, sed a dignioribus corporibus uidete
quia ionas, filius amathi, nineuitis cum non praedicaret
sed fugisset a ceto glutitus est et post triduum et tres
noctes ex altissimo inferno exaudiuit deus orationem
ionae et nihil illius corruptum est neque capillus neque
50 palpebra. Quanto magis uos pusilli fide et eos qui
crediderunt in xpistum ihesum excitabit sicut ipse surrexit. Sic
et super ossa helisaei prophaete mortuus missus est a filiis israhel
et resurrexit corpus et anima et ossa et spiritum. Quanto
magis uos, pusille fidei, proiecti, in illa die resurgetis
habentes sanam carnem sicut et

---

19 iniustus *B.* 20 se *1re main* + deo (?) 21 et : *1re main* ut consummationes mundi iudicio : *B.* 24 mariam : *B.* 27 uinctus : *B.* 27-31 *Les mots* omnem... dicentes *sont presque illisibles dans le ms. B.* 30 sint, *il faut lire* sunt *qui se trouve également dans B.* 33 maledictam : *B.* 34 fili *B.* 40 *1re main om.* sciunt aut : sicut *B.* 43 surgit *B.* 45 uide *B.* 46 amathi filius *B.* 47 sed + cum *B.* 51, 52 sic et *illisibles dans B.* 53 spiritus *B.* 54 *Les mots* habentes sanam carnem sicut et *sont écrits en marge. On*

Digitized by Google

55 xpistus resurrexit. Similiter et de haelia prophaeta filium
uiduae a morte resuscitauit. Quanto magis dominus ihesus
in uoce tubae in hictu oculi a morte resuscitabit
sicut et ipse a mortuis resurrexit. Tipum enim nobis in suo
corpore ostendit. Quod si quid illud recipitis erit
60 uobis deus in testimonium et molestus mihi nemo sit.
Ego enim stigmata xpisti in manibus habeo ut xpistum
lucrer et stigmata crucis eius in copore meo ut ue-
niam in resurrectione ex mortuis. Et si quisquam
regulam accepit per felices prophaetas et sanctum aeuangelium,
65 manet, mercedem accipiet, et cum resurrexit a mortuis
uitam aeternam consequetur. Qui autem haec praeterit ignis est
cum illo et cum eis qui sic praecurrunt, qui sine deo sunt homines,
qui sunt genera uiperarum ; quos repellite in domini potes-
tate et erit uobiscum pax gratia et dilectio. Amen.

70 FINIT AEPLA PAULI AD CORINTHIOS TERCIA.

CONCLUSION. — On voit combien le nouveau ms. est proche parent de celui de Biasca : ils ont en commun certaines fautes dues à la négligence des copistes, p. ex. *consolatus* au lieu de *consiliatus* (l. 16), *negabat* au lieu de *necabat* (l. 20). Il a aussi certaines variantes qui lui sont propres, dont quelques-unes sont à rejeter, p. ex. *et* au lieu de *ut* (l. 7), *proditus* au lieu de *perditus* (l. 11), l'omission de *nos* (l. 56) ; mais il faut remarquer que toutes ces mauvaises lectures sont des fautes de distraction, tandis que le ms. Ambrosien a à son compte des interpolations et des changements intentionnels, comme on peut le voir aux lignes 6, 8 et 21.

D. DONATIEN DE BRUYNE.

---

peut supposer qu'ils formaient une ligne dans l'original dont dépend le ms. de Paris.
56 resuscitabit *B*. magis + uos *B*. 57 hictu : notu *B*. 58 *1re main om* et 59 recipistis *B*. 63 resurrectionem *B*. 65 resurrexerit *B*.

Digitized by Google

L'HÉRITAGE DE GRÉGOIRE D'ELVIRE.

En 1900, au lendemain de la publication des *Tractatus Origenis*, Dom Morin indiquait Grégoire d'Elvire comme leur auteur. Cette attribution fut tellement contestée que Dom Morin se rétracta. Vingt hypothèses se succédèrent[1]. En 1906, Dom Wilmart, grâce à une découverte favorable, démontrait la justesse de la proposition de Dom Morin. On m'a demandé de mettre en lumière cette conclusion, due à la sagacité de deux bénédictins. Je n'ai qu'à reprendre le titre même de l'article de Dom Morin.

I

Tout ce que nous savons de la carrière de Grégoire, évêque d'Elvire (Grenade), se place dans la deuxième moitié du IVe siècle. Après 357, il se dresse contre le vieil Hosius de Cordoue, signataire du « blasphème » de Sirmium, et fait écho aux plaintes d'Hilaire de Poitiers. En 362, le synode d'Alexandrie tente un accord auquel s'oppose le fougueux Lucifer de Cagliari. Grégoire se range du côté de Lucifer et devient, après sa mort (370/371), le chef des rigoristes. En 383, les prêtres luciférien Faustin et Marcellin adressent aux empereurs une pétition, le *Libellus precum* : c'est une apologie de Grégoire et un acte d'accusation contre Hosius ; Théodose y répond l'année suivante par un rescrit favorable. En 392, S. Jérôme rédige une notice sur Grégoire, de qui, passé cette date, nous n'avons plus de nouvelles.

La notice de S. Jérôme est fort courte : « Gregorius, Baeticus, Eliberi episcopus, usque ad extremam senectutem diuersos mediocri sermone tractatus composuit et *De fide* elegantem librum. Hodieque superesse dicitur. » Dans sa brièveté, la notice est précieuse. Grégoire est encore vivant : *hodieque superesse dicitur*[2]. Il est très vieux : *usque ad extremam senectutem*, ce qui doit être entendu

1. On a un exposé complet de ces débats dans Schanz, *Geschichte der röm. Litteratur*, IIIe (Munich, 1905), 425. A côté des noms de Batiffol et de dom Morin, on trouve ceux de Harnack, Weyman, Haussleiter, Zahn, Funk, Jordan, Künstle, tous les théologiens savants d'Allemagne, sans compter M. Burn et dom Butler.

2. Le sens indiqué par Dom Wilmart contre M. von Sychowski, n'est pas douteux. Cf., par exemple, à la fin de la notice de Phébade d'Agen : « Viuit usque hodie decrepita senectute » ; à la fin de celle de Didyme : « Viuit usque hodie... » ; de celle d'Epi-

Digitized by Google

avec la liberté que comporte un temps sans état-civil. Il a écrit deux espèces d'œuvres : des *tractatus mediocri sermone* et *De fide elegantem librum*. Les termes doivent être pesés.

Dans la langue littéraire de S. Jérôme, *elegans* désigne une œuvre que parent toutes les ressources de la rhétorique traditionnelle. Ainsi Sérapion de Thmuis, à cause de l'élégance de son talent, reçoit le surnom de « Scolastique » : « ... qui ob elegantiam ingenii cognomen scholastici meruit » : c'était un excellent produit de l'école et un modèle pour tous les forts en thème (*De uiris*, 99). Eusèbe d'Emèse écrit un nombre infini de livres avec un talent élégant et digne d'un excellent rhéteur : « elegantis et rhetorici ingenii » : les deux mots sont réunis. Aussi ses livres sont-ils étudiés avec passion par tous ceux qui veulent déclamer (c.-à-d. faire des conférences oratoires) : « ab his qui declamare uolunt studiosissime legitur » (*Ib.*, 91). Méliton a un talent élégant et oratoire : « elegans et declamatorium ingenium » ; car *declamatorium* n'a pas le sens excessif de notre mot « déclamatoire » (*Ib.*, 24). A propos de Théophile d'Antioche, Jérôme unit à *elegantia* un terme technique de la rhétorique grecque qu'il ne se résoud pas à traduire : « elegantia et φράσει » (*Ib.*, 25). Un écrivain qui connaît toutes les ressources et tous les thèmes de la conférence comme Josèphe est qualifié de *ualde elegans*. Il n'y a pas jusqu'au pauvre Damase à qui la reconnaissance de Jérôme et l'existence trop évidente d'un cahier d'expressions ne valent d'être loué pour l'élégance de ses vers, « elegans in uersibus » (*Ib.*, 103). Tel sera donc le caractère du *De fide* de Grégoire d'Elvire.

A cette œuvre « écrite », s'opposent les *tractatus mediocri sermone*. Il faut bien se garder de croire que *mediocri* implique un blâme. La persistance de la terminologie littéraire des écoles chez Jérôme vient d'être prouvée et on pourrait ajouter d'autres expressions qui ont la même provenance : *tumenti compositoque sermone* (*Ib.*, 123), *accurati limatique sermonis* (130), *nitidi compositique sermonis* (83). Toute différente est l'élocution vigoureuse des hommes apostoliques, *apostolici sensus sermonisque* (88). Mais les écrivains profanes avaient encore connu un style sans apprêt, non pas sans règle, qui se rapprochait de la langue de la conversation. A l'époque de Jérôme, il n'y avait plus guère que deux espèces de style, celui qui se pliait aux règles et empruntait les ornements de la rhétorique, celui qui exprimait la pensée sans recherche et où,

phane : « Superest usque hodie... » : de celle d'Eunomius : « Usque hodie uiuere dicitur... » ; etc.

Digitized by Google

pour ainsi dire, la rhétorique est inconsciente. C'est ce dernier que Jérôme appelle *mediocris*.

Tractatus peut avoir plusieurs sens. Mais il est surtout employé à propos de commentaires bibliques. Jérôme s'en sert à trois reprises à propos de l'*Hexaemeron* (37, Rhodon ; 48, Candidus ; 49, Appion). Le mot désigne les commentaires de Pierius (76), de Basile de Césarée (116), d'Evagre (125), de Théotime (131), d'Hilaire de Poitiers sur Job (100). Jérôme l'emploie pour désigner ses propres explications des psaumes (135). Le *tractatus* n'exclut pas, à l'occasion, « l'élégance » et la recherche du style (37, Rhodon ; 76, Pierius). Cependant le mot convient surtout à ces expositions familières de l'Ecriture, à demi improvisées, où le prédicateur suit le fil du texte sans prétendre à l'éloquence ni à la profondeur. Les *Tractatus* de S. Jérôme, qu'a retrouvés Dom Morin, représentent ce genre à merveille. Dom Morin suppose que Jérôme improvisait et que des disciples sténographiaient [1]. Même, quand ils étaient écrits d'avance (ou rédigés après coup), les *tractatus* portaient toujours le caractère d'une improvisation et d'une causerie familière. En joignant *mediocri sermone* à *tractatus*, S. Jérôme ne laisse aucun doute sur la nature des commentaires de Grégoire d'Elvire.

Cette notice est donc un excellent point de départ. Dom Wilmart n'a pas eu grand'peine à retrouver le *De fide*. Il a eu le mérite d'identifier deux séries de *Tractatus*. Ces recherches, admirablement conduites, apportent le mot de l'énigme posée par les *Tractatus Origenis*. Elles n'ont pas eu, à mon avis, l'accueil qu'elles méritaient [2]. Je me propose ici surtout de résumer et de dégager. Les matériaux accumulés par Dom Wilmart sont déjà presque trop nombreux [3]. Deux ou trois rapprochements, bien solides, valent mieux qu'une poussière de détails discutables.

II

En 1848, J. E. Volbeding publiait à Leipzig la *Bibliotheca anecdotorum* de Gotthold Heine, mort victime à vingt-huit ans des événements révolutionnaires. Tout n'était pas inédit dans ce recueil, formé par des copies de mss. espagnols. Cependant la partie principale n'était pas encore connue. Elle ne l'a guère été depuis.

1. *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, I (1896), p. 426.

2. Cependant cf. G. Krüger, dans le *Theologischer Jahresbericht*, XXVI, 1906, p. 351-352. M. Jülicher a donné aussi à la thèse de dom Wilmart une adhésion précieuse. Mais les savants allemands ont, sauf ces exceptions, gardé un silence prudent.

3. A. Wilmart, *Les « Tractatus » sur le Cantique attribués à Grégoire d'Elvire*, dans le *Bull. de litter. ecclés.* de Toulouse, 1906, p. 233-299.

Digitized by Google

Les érudits savent que l'imprimé est quelquefois inédit. Il en était bien ainsi des cinq *Tractatus* de Grégoire d'Elvire sur le Cantique des cantiques, que Dom Wilmart a redécouverts dans le volume posthume de Heine. Il réimprime tout le premier *Tractatus* et des morceaux significatifs des quatre autres. Si l'on néglige des confusions et des incertitudes inévitables avec le nom de Grégoire, trop illustre, le principal ms. attribue ces compositions à Grégoire d'Elvire : *Explicit explanatio beati Gregorii Eliberritani episcopi in Canticis Canticorum.*

Il n'y a aucune raison de douter de cette attribution. Nous sommes en pays d'Espagne. Les trois mss. sur lesquels Heine a fondé son édition sont de la péninsule : un ms. de Saint-Vincent de Roda dans la province de Huesca, en Aragon, un ms. de Barcelone et un ms. de Porto. Nous avons le contenu des deux premiers : ils placent les *Tractatus* dans un milieu tout espagnol, avec Isidore de Séville, Juste de Tolède, Juste d'Urgel, des compilations d'extraits de Grégoire le Grand qui se retrouvent dans d'autres mss. espagnols. Apringius, au VIe siècle, exploite la troisième homélie ; Isidore de Séville, au VIIe siècle, tire de la première sa définition du *Cantique des cantiques ;* le premier *Tractatus* est utilisé, en 785, par Etherius d'Osma et Beatus de Liebana, qui l'insèrent en grande partie à la fin de leur livre *Aduersus Elipandum.*

Sans entrer dans le fond de la question, il faut encore noter le choix du thème, le *Cantique des cantiques.* Nous avons perdu beaucoup de commentaires occidentaux de ce poème. Mais à côté d'Aponius, dont la nationalité est incertaine, il nous reste Juste d'Urgel. Et ces *Tractatus* forment le premier en date des commentaires connus, conservés ou perdus, que l'Occident latin ait consacrés au *Cantique.* De même l'exégèse appliquée par les Ticonius et les Primasius à l'*Apocalypse* passe en Espagne (avec beaucoup d'autres produits africains). Ce goût pour les subtilités exégétiques et les livres les moins simples de la Bible se retrouve en d'autres pays, mais peut caractériser la patrie de Priscillien.

Or les *Tractatus* sur le *Cantique* et les *Tractatus Origenis* ont le même auteur. Dom Wilmart a accumulé les rapprochements. Quelques-uns doivent être sacrifiés, comme ne prouvant rien [1]. Mais il en reste, et de concluants.

Les expressions favorites ne donnent pas une preuve absolue ;

1. Ainsi *Tr.* I, l. 21. il faudrait documenter l'expression *Deo laudes dicere*, qui rappelle le cri donatiste et se trouve chez d'autres écrivains. La comparaison avec *Tr. Or.*, 160, 25 passe à côté.

Digitized by Google

prises séparément, elles n'ont même aucune valeur. Rapprochées et en nombre, elles constituent une vraisemblance. Je n'attacherais aucune importance à des coupes de phrase que l'école avait rendues banales (*Quid* suivi d'un comparatif avec son complément, I, 71 ; *Quis etenim nesciat*, I, 161). Certaines formules d'argumentation, certains appels à l'attention, des manières de prendre congé appartiennent au ton familier du discours : *Vnde manifestum uobis esse debet, unde iam planum uobis esse debet, adtendite et uidete, nunc uero fratres adtendite quod dico, sed iam sufficiat* (I, 198, 179, 240). Dom Morin a déjà noté des tours de ce genre dans Jérôme et quelques-uns font aussi songer à la prédication toute simple de Césaire d'Arles. Les mots de raisonnement et les articulations de la phrase, quand ils sont en nombre, ont un peu plus de valeur : *et proinde, et adiecit, sed quare, et hoc est quod (ait, dicit), hinc est quod, quod quidem, et quia... uero, et quia... proinde*, etc. La rencontre du même choix de particules dans plusieurs ouvrages rend probable la communauté d'auteur et, tout au moins, est une condition nécessaire pour la supposer.

III

Ce qui me paraît avoir le plus de force, ce sont les rapprochements qui supposent les mêmes nuances de la pensée, la même démarche intellectuelle, des préoccupations identiques.

Sur *Pacem meam do uobis* (JN., XIV, 27).

TR. IN CANT.	TR. ORIGENIS.
Hoc est osculum... quod... adueniente die sponsaliorum adest impletum per anulum fidei, quod quasi pronubum nuptiarum caelestium accepit Ecclesia. (I, 67-71).	Hoc est ergo osculum oris sui quod Dominus, ut dixi, praesens praesenti Ecclesiae tradidit, cui et anulum fidei quasi nuptiarum spiritalium pronubum consignauit (p. 132, 22). — Habuit Ioseph anulum regalem, sed et Christus principalem fidei anulum tenet, quo credentes animae salutis signo signantur. (p. 54, 8.)

Le Christ est l'agneau hybride.

Vnde agnus in typo Christi, qui in pascha immolandus erat, ab ouibus et haedis (Ex. XII, 5) requiri iubetur... Booz enim Israelitarum et Ruth Moabitidem, id est gentilem, habuit uxorem de origine peccatorum unde natus est Iesse,	Ecce magna... quaestio ut talis agnus quaeratur qui ab ouibus et haedis fuerit generatus... Ruth ita que Moabitis fuit de gente peccatrice... ; Booz autem Israelita homo iustus ex generatione patriarcharum de tribu Iuda... De quo nascitur

Digitized by Google

qui fuit pater Dauid unde secundum carnem natus est Christus... Et ideo non solum ex Iudaeis sed ex gentibus secundum carnem Christus aduenit, ut ex quacumque gente in Christo credidissent, iam arram salutis suae in Christi carne haberent. (III, 20-28)[1].

Obeth, de Obeth Iesse, de Iesse Dauid, de Dauid... Maria unde Christus carnem assumpsit, *habens scilicet carnis bifariam originem, id est de haedis peccatorum gentis Moabitarum, unde Ruth... et ab ouibus patriarcharum ex quibus Booz... homo iustus...* Si tantummodo (Christus) ex Israel, quod lex oues appellat, corpus hominis Dominus induisset, et non ex gentibus peccatorum, quos haedis comparat, nec credere gentes in Christo nec saluari meruissent, qui arram salutis suae in Christi corpore non haberent. (P. 97, 10-12; 98, 6-18; 97, 4-8).

De part et d'autre, le raisonnement est le même, présenté avec les mêmes images. Dans les *Tractatus Origenis*, une figure nouvelle croise cependant les figures exposées dans les *Tractatus in Canticis*. J'ai souligné la partie principale, qui n'a pas de correspondant dans le morceau sur le *Cantique*. Mais dans tout le développement des *Tractatus Origenis*, cette figure transparait par un mot, par une touche rapide. L'idée ajoutée, c'est que les brebis, identifiées déjà aux Israélites, sont les justes, et que les boucs, figure des Gentils, sont en outre les pécheurs. Or cette autre explication des brebis et des boucs a l'honneur d'un développement particulier dans le second *Tractatus* sur le *Cantique*[2]. De sorte que rien ne manque là que nous n'ayons déjà vu dans les *Tractatus Origenis*. Mais à la liberté qui combine ou distingue les divers thèmes, on reconnait, non un imitateur contraint, mais l'auteur lui-même, toujours maitre de ses démarches. Cette liberté se montre encore autrement, toujours dans cette troisième homélie sur le *Cantique*. On y trouve réunis deux types du Christ, l'agneau hybride et la grappe de raisin, que les *Tractatus Origenis* exposent séparément (*Tr.* IX et XI). Voici les deux phrases essentielles qui traitent de la grappe :

Botrus in palanga (erat) corpus

Vt ille botrus in palanga allatus

1. Ce passage est de ceux qu'a copiés Césaire ; voir, en dernier lieu. *Rev. bénéd.*, XXIII (1906), 173. J'ai eu tort d'attribuer à Césaire (*Le Rôle théologique de C.*, p. 33) la doctrine exprimée par le *Tractator Or.*, p. 121,21 : « Terra repromissionis caro est Mariae virginis », reproduite dans la IIIe homélie, l. 32 de Wilmart (p. 251).

2. Wilmart, p. 250 ; Heine, p. 146.

Digitized by Google

Domini, inter duos populos palanga crucis adlatus, ut qui prior ibat Iudaeorum typum ostenderet, qui post se Christum relicturi erant ; qui uero posterior ueniebat Christianorum populum indicabat, qui praecedentem Christum, tanquam magistrum discipulus et seruus dominum secuturus erat. (III, 33-38).

medius inter duos suspensus pendebat, ita et Christus inter duos populos, Iudaeorum scilicet et Christianorum, in crucis ligno suspensus est... Qui prior ibat iudaici populi figura erat, qui post se Christum propter incredulitatem relicturus erat: qui retro ueniebat populi nostri imaginem indicabat, qui postea credens et Christum ante oculos habens, semper eum, quasi seruus dominum et discipulus magistrum secuturus erat. (*Tr. Or.*, p. 122, 6-9, 11-15).

On remarquera encore, à travers la similitude des expressions, la liberté qui donne un tour différent ou qui précise un détail.

Je ne relèverai pas tel mot rare placé dans un contexte semblable et une cadence rythmique pareille :

... regum qui christi imaginaliter dicebantur (I, 129: devant une forte ponctuation).

... quia caro terra imaginaliter nuncupatur (*Tr. Or.*, p. 131, 20 ; mais l'éditeur place une virgule après *nuncupatur*).

Je ne compterai pas non plus, parmi les parallélismes tout à fait probants, la comparaison de l'ancienne loi avec le lait, si souvent mentionné dans l'Ecriture :

Habuit quidem prisca lex duo ubera in duabus tabulis lapideis, quae digito Dei impressae candidum lac disciplinae parvulo tunc populo israelitico praebuerunt. (I, 80 83).

Lac priscam legem esse...apostolo auctore dicimus... Tradiderat enim eis legis mandata quasi lac de uberibus duarum tabularum legis expressum (*Tr. Or.*, p. 18, 21).

La suite ne répond plus à ce début. L'exégète du *Cantique* garde l'image des mammelles : « Nunc ubera Domini iam non duo, sed quattuor esse cognouimus : quattuor enim euangeliorum fontes lac sapientiae credentibus tribuunt. » Au contraire, dans le second *tractatus Origenis*, on oppose aux deux mammelles qui versent le lait de l'ancienne loi, la nourriture solide de l'évangile, « euangelicae doctrinae solidam et robustam escam » ; l'auteur se contente donc de développer le texte de S. Paul qu'il a d'ailleurs cité (*I Cor.*, III, 2). Tout se réduit, de part et d'autre, à présenter les deux tables de la loi comme deux mammelles. L'idée que ces tables ont été écrites par le doigt même de Dieu reparaît dans les *Tractatus Origenis*, p. 12. Voilà deux ressemblances de détail qui peuvent seulement être signalées en seconde ligne.

Digitized by Google

Une des idées les plus bizarres de l'auteur des *Tractatus Origenis* est que l'Eglise est d'abord et réellement « la chair du Christ, l'humanité par lui assumée et sanctifiée, avant de se retrouver étendue et multipliée dans les fidèles [1]. » L'excellent homme a pris à la lettre une image de S. Paul, *corpore eius (Christi) quod est Ecclesia (Col.* I, 24), *Ecclesiam quae est corpus ipsius (Eph.*, I, 23), *uos estis corpus Christi et membra de membro (I Cor.*, XII, 27). Il dit à son tour : « L'Église est la chair du Christ », « L'Église est chair » (p. 52, 23 ; 136, 16 ; cf. 99, 23 ; 24, 17 ; etc.). Il va même jusqu'à renverser les termes et à dire : « Le Christ est le corps parfait de l'Église entière », *Ipse est corpus integrum totius Ecclesiae* (p. 210, 14). On voit le parti que pouvait tirer d'une pareille conception un commentateur du *Cantique*. Nous la retrouvons, en effet, dans les mêmes termes : « Ecclesia enim, ut apostolus definiuit, caro Christi est... Cui tunc osculum ad osculum fide et caritate impressum est, quando duo in una carne coniuncti sunt : id est ueritas et pax sibi inuicem mutuis complexibus adhaeserunt, dicente David : *Veritas et pax complexae sunt se. Veritas*, inquit, *de terra orta est*, id est caro Christi, de matre uirgine nata, cuius origo terrena est. *Pax de caelo prospexit*, id est Verbum Dei, qui dixit : *Ego sum pax*, et de quo dixit apostolus : *Qui est pax nostra.* » Ce morceau, presque uniquement tissé de paroles bibliques, est des plus curieux, quand on le traduit en langage ordinaire. Le Verbe de Dieu est descendu du ciel sur la terre. Il a pris un corps dans le sein d'une vierge. Ce corps charnel est en même temps l'Eglise. L'union du Verbe et d'un corps humain est l'union même du Christ avec son Église ; elle est le baiser mystique dans lequel ils s'unissent en une seule chair, cette chair du Christ qui est l'Église. Et c'est cette chair, c'est-à-dire l'Église, que le prédicateur nous montre un peu plus loin introduite dans le ciel par le Christ glorieux : « Quis etenim nesciat illuc (in caelestis regni secretum) Christum Ecclesiam suam, id est carnem suam, introduxisse, unde sine carne descenderat, id est in aditum caelorum ? » (*Ib.*, 161-163). Cette théologie était en germe dans les assertions des *Tractatus*. La première homélie sur le *Cantique* (56-65) nous la fait connaître dans toute sa subtilité.

IV

Dans la collection de matériaux recueillis par Dom Wilmart, j'ai choisi ceux qui me paraissaient les plus propres à être mis en valeur, ceux surtout qui montrent le mieux que nous avons affaire à un

1. Wilmart, p. 249.

Digitized by Google

auteur exploitant à sa guise son propre fonds. J'ajouterai une remarque qui donnera aux innombrables rapprochements de Dom Wilmart une valeur démonstrative. Les concordances de pensée et d'exposition sont à la fois si nombreuses et si libres qu'on ne voit pas un pasticheur ou un plagiaire s'astreignant à un travail plus pénible que la composition originale.

Il y a une contre-épreuve nécessaire. Les concordances entre les *Tractatus in Canticis* et les *Tractatus Origenis* ne prouveraient pas l'identité d'auteur, si elles se trouvaient pareilles dans un troisième terme historiquement défini. Ce troisième terme donnerait le nom de l'auteur réel des trois œuvres ou le nom de l'auteur exploité dans les *Tractatus*. Cette hypothèse se trouve écartée par la méthode même qu'a suivie l'auteur des *Tractatus*. Il ne se pique, en effet, nullement d'originalité. Il prend de toutes mains. On sait comme il a pillé Novatien. Il en a copié bien d'autres, Minucius Félix, Tertullien, Hilaire de Poitiers, Lucifer de Cagliari, et, on ignore à travers quelles adaptations latines, Origène et Hippolyte. Il y a trop de sources ; il n'y a pas un tiers unique qui serve d'intermédiaire.

Les recherches de ce côté sont loin d'être terminées. Elles ne pourront qu'apporter de nouveaux noms et de nouveaux textes. C'est un travail qu'il faudrait maintenant poursuivre. Et puisque j'en ai l'occasion, je voudrais indiquer une autre entreprise plus vaste, et d'un intérêt plus général. L'interprétation allégorique est la trame de la littérature chrétienne. On voudrait en avoir un répertoire général. Il pourrait être disposé suivant l'ordre alphabétique des mots-images. A chaque mot se trouverait la série des textes ecclésiastiques qui l'expliquent. Un double index, des passages de l'Écriture et des citations patristiques serait joint à ce *Thesaurus*. On pourrait enfin remonter, des spéculations bizarres du moyen âge jusqu'aux subtilités d'un Origène, et peut-être, par delà, l'on atteindrait les origines de la méthode, la tradition juive, l'exégèse des stoïciens, la scolastique des rhéteurs profanes. On aurait au moins à sa disposition un instrument de précision pour les recherches d'histoire littéraire. Il ne s'agit, après tout, que de refaire, avec une rigueur scientifique, les *Clés* d'autrefois. Une telle œuvre ne peut être menée à bien que par une collectivité. Un monastère bénédictin est tout désigné pour l'entreprendre, et je me risque à en exprimer le désir, puisque j'ai l'honneur d'écrire dans l'organe d'une de ces abbayes modernes qui ont repris vaillamment la tradition des grands ancêtres.

Digitized by Google

On trouvera, en tout cas, dans l'article de Dom Wilmart, une liste des symboles bibliques exposés par le *Tractator*. Ces relevés devront servir de point de départ à des recherches dans d'autres auteurs. Peu à peu on déterminera tous les points de contact entre le *Tractator*, ses sources et ses dérivations.

Dès maintenant, ces relations présentent des difficultés qui ne sont pas insurmontables. La thèse de Dom Wilmart croulerait s'il était avéré qu'un auteur du Ve siècle a été exploité par le *Tractator*. Nous n'en sommes pas là. Jusqu'ici tout se réduit à des coïncidences entre les *Tractatus Origenis* d'une part et Zénon de Vérone (✠ 380), Gaudentius de Brescia (✠ vers 410), la traduction des homélies d'Origène par Rufin (✠ 410).

« L'endroit de S. Zénon de Vérone..., à savoir l'homélie XIIIe du livre Ier, sur la Circoncision (Migne, *P. L.*, XI, 345-354), ne permet de rien conclure, si ce n'est qu'on y trouve, surtout au début, les mêmes pensées développées dans le même ordre, non dans les mêmes termes, que dans le quatrième des *Tractatus Origenis*. Mais lequel dépend de l'autre ? L'un et l'autre auraient-ils puisé à une source commune ? Impossible de se prononcer avec certitude [1]. »

Dom Morin exclut donc le rapport avec Zénon comme sans valeur décisive. Il croyait au contraire que le *Tractator* (IX, p. 99 suiv.) avait copié Gaudentius (*P. L.*, XX, 865-866). Mais son raisonnement prouve simplement que le *Tractator* a combiné des interprétations puisées à droite et à gauche et se référant à trois textes différents de l'Exode XII, 5, le sien : « *Ouis* autem *maturus*, masculus, anniculus erit uobis », celui de Gaudentius : « Agnus autem *perfectus*, masculus, anniculus... », et un troisième : « Agnus autem *immaculatus*, masculus, anniculus ». Il commente les épithètes *immaculatus* et *perfectus*, qui ne sont pas de son texte, et c'est alors qu'il aurait emprunté à Gaudentius l'explication de *perfectus* (avec celle d'*anniculus*), et il omet d'expliquer *maturus* qu'il lit dans sa Bible. Je ne vois pas qu'il soit nécessaire d'admettre que le *Tractator* a copié Gaudentius. L'un et l'autre ont pu exploiter un commentaire qui se référait au texte *Agnus autem perfectus* [2]. On illustre

1. Dom Morin, *Revue bénédictine*, XIX (1902). p. 227.

2. « Illud mirari me fateor, dilectissimi fratres, ut cum ouem diceret, masculum nominauerit. Nemo enim ouem masculum appellat », dit le *Tractator*, et Dom Morin trouve aussi « l'accouplement étrange ». L'auteur de la vieille version aurait-il suivi l'antique méthode de désigner le sexe des animaux: *lupus mas*, *lupus femina* ; *ouis mas*, *ouis femina* ? *Ouis* pouvait être des deux genres dans le latin populaire, à en juger d'après un indice que nous trouvons dans Varron cité dans Nonius, p. 216, 25). En ce cas *masculus* n'est pas oiseux.

Digitized by Google

par ce rapprochement la méthode de travail, si on peut l'appeler ainsi, de notre *Tractator*.

Ce genre de distraction se retrouve dans les homélies sur le *Cantique*. Dans la première, l. 148, l'auteur commence ainsi un développement : « Nam synagogae plebes uetulae, stultae et steriles dicuntur : uetulae, inquam, quia... ; stultae autem, quia... » Et c'est tout : *steriles* est oublié. Il ne convient peut-être pas d'appuyer trop sur ce point. Nos mss. ne sont pas exempts de fautes, surtout d'omissions. La phrase suivante commence par *Denique*. S'il y avait dans l'original : *denique steriles*, un bourdon a pu être commis. Mais l'étourderie de l'auteur ne permet pas de conclure sans hésitation à l'étourderie du copiste.

Le rapport certain qui existe entre Origène-Rufin sur la Genèse, homélie VII, 3, et *Tract. Or.*, III, p. 27-29, me paraît encore beaucoup moins concluant. Le *Tractator* exploite, à n'en pas douter, Origène et Hippolyte. Personne ne pensera qu'il les ait lus dans le texte. Il les connaît donc d'après des traductions ou des adaptations. Cela n'est pas une hypothèse gratuite, imaginée pour écarter une difficulté. La difficulté serait de ne pas faire cette hypothèse. Dès lors, tout se réduit à la question de l'originalité des traductions de Rufin.

Mais il y a une fin de non-recevoir générale contre l'allégation de tels détails. Un ou deux faits de ce genre ne sauraient prévaloir contre l'ensemble des preuves contraires. Si le *Tractator* est antérieur à Rufin, la coïncidence ne peut pas s'expliquer par un emprunt à Rufin. Il suffit qu'il y ait d'autres possibilités (et Dom Wilmart propose une solution différente de la mienne), pour que cette seule donnée ne puisse faire échec à toutes les autres. Dom Wilmart a très justement opposé ce raisonnement à des objections d'une portée aussi limitée.

V

A la comparaison des développements et des formules dans les deux séries de *Tractatus*, il faudrait ajouter l'emploi d'un texte commun et très spécial de la Bible latine. Dom Wilmart a donné mieux qu'une esquisse du travail à faire sur ce point. J'en retiendrai seulement ce qu'on pourrait appeler la méthode de cette version biblique. Les textes y sont déformés par combinaison. En voici un exemple. Les *Tractatus Origenis* (p. 123, 4), et les *Tractatus in Canticis* (Heine, p. 160), citent l'évangile : « Quidam pater familias plantauit uineam et in uinea sua plantauit ficum ». C'est un passage

Digitized by Google

de S. Luc, XIII, 6 : « Arborem fici habebat quidam plantatam in uinea sua ». Mais il est contaminé par S. Matthieu, XXI, 33 : « Homo erat pater familias qui plantauit uineam ». Dom Wilmart cite plusieurs autres exemples de ces combinaisons. Il conclut : « Les *Tractatus*, anciens et nouveaux, représentent une version biblique *sui iuris*, à mi-chemin en quelque sorte entre le texte africain et les textes dits européens, bien digne d'être examinée avec autant de soin que celles, véritablement moins originales, de Priscillien, Lucifer, S. Hilaire, S. Ambroise et Macrobe *(De singularitate clericorum)*... Le texte de l'Ecriture où ils puisaient était déjà assez ancien ou du moins avait assez vécu, soit entre les mains du *Tractator*, soit avant d'y être parvenu, pour s'être chargé de variantes et surtout de références intrabibliques, déterminant des cas remarquables de conflation [1]. »

VI

Il resterait à prouver que les *Tractatus Origenis* nous transportent dans un milieu espagnol, comme les *Tractatus in Canticis*. L'état des données ne le permet guère. Quelques indices cependant doivent être relevés.

Nous retrouvons d'abord les mêmes lecteurs, Beatus de Liebana [2], Isidore de Séville. Là encore, nous sommes au début des recherches qui établiront les relations littéraires et la vie posthume des *Tractatus Origenis*.

La langue fournit un petit nombre d'expressions plus particulières au latin d'Espagne, *miniatum*, *tabanus* [3], *pandus* [4].

On a essayé de tirer parti de fugitives allusions liturgiques. Un des *Tractatus* peut être un sermon prêché lors de la fête des Trois enfants dans la fournaise. Dom de Bruyne a trouvé cette fête à Milan [5]. Tout ce qu'il nous apprend sur elle est fort intéressant. Mais vouloir rattacher par ce fil ténu les *Tractatus* à la Haute-Italie, c'est bien se risquer. C'est se mettre à la merci d'une découverte dans quelque vieux calendrier.

La provenance des deux mss. de ce texte fort rare aurait une toute autre portée. L'un appartenait à Saint-Bertin, mais il est du XIIe siècle et l'on ne saurait faire grand état des particularités d'une copie où l'on trouve *nichilominus*. Qui sait par combien d'intermé-

1. Wilmart, note de la p. 251, p. 256 et 251.
2. *Rev. d'hist. et de litt. rel.*, VII (1902), p. 428.
3. Dom Morin, dans la *Rev. d'hist. et de litt. rel.*, V (1900), p. 157-158.
4. Restitution certaine de Dom Wilmart, p. 278, note.
5. *Revue Bénédictine*, XXIII (1906), p. 186.

Digitized by Google

diaires et de reviseurs il a passé ? L'autre est du Xe siècle. Il vient de Fleury-sur-Loire. Fleury est un carrefour. On peut se demander si, sous l'uniformité apparente des habitudes carolingiennes, il n'a pas gardé quelques souvenirs isolés de son original. Je crois qu'une réponse est possible.

On sait que les scribes qui se servaient de l'écriture wisigothique avaient des habitudes particulières de graphie et d'orthographe. Ils écrivaient *quum, quur ;* ils se servaient pour dire *per* d'une abréviation analogue à celle qui ailleurs signifie *pro*. Mais sur ces questions, les éditeurs nous ont vraiment laissé trop à faire. Tandis que d'autres encombrent leur introduction de listes de faits où l'intéressant est perdu dans le banal, on n'a sur les habitudes des copistes des *Tractatus* aucun renseignement. Il faut les puiser péniblement dans l'apparat, sans être sûr d'être complètement informé. Ainsi après avoir noté dans le ms. de Fleury *quur*, p. 34, 7, on nous avertit, p. 36, 1, que cette graphie est fréquente; p. 209, 17, elle est commune aux deux mss. Les copistes francs ont fait disparaître à peu près partout *quum*. Cependant, p. 4, 21, la première main du ms. de Fleury avait copié cette forme de son original; un reviseur a ramené ce lapsus au niveau des traditions carolingiennes. On pourrait peut-être rattacher à ces faits quelques graphies singulières du ms. de Fleury : *quoibitur (cohibetur)*, 19, 25 ; *quocorum (coquorum)*, 44, 3. Cf. dans le *Liber ordinum* de Silos, *quoacte, quoagulatus* [1]. Le même ms., le seul dont nous nous occupons, a, au lieu de *per, pro*, p. 172, 17 ; 198, 14 ; 205, 2 ; inversement *perinde* pour *proinde*, p. 184, 24. Une abréviation, de *quod* sans doute, a été lue systématiquement (et inexactement) *que*, p. 8, 5 et 16 ; 9, 9 ; 12, 5 ; 14, 33 ; 18, 14 ; 21, 23 ; 178, 10 ; etc. Les éditeurs écrivent *quod, quia, qui*. J'attacherais moins d'importance aux graphies *storialis* 29, 9 (dans les deux mss.) ; *ste (iste)*, 200, 9 ; *Zehiem* (Ezechiam), 173, 1 ; car on trouve à côté *istabat*, 201, 10, etc. Cependant *storia* est la forme consacrée dans Beatus pour désigner le texte biblique [2] ; *ste* se lit dans le *Liber ordinum*, p. 135.

Voici encore quelques autres particularités. Confusion de *mpt* et *m(n)t* : *uolumptatem*, 9, 19 ; 11, 19 ; etc. : *uoluntas* et *uoluptas* s'échangent ; cf. *corrutilibis* 10, 12. — *i* pour g : *iesta* 13, 8 ; *ienerabit* 26, 25 ; *ierit* (*gerit*) 27, 20 ; *ienere* 35, 26 ; *ieneris* 37, 11 ; mais *magestate* 3, 19. On trouve de même dans le *Liber ordinum*, *iemuit, ienuarum* (*genuorum*), *magestas*. — Aspiration indue : *had*, 10, 18 ;

1. Je renvoie aux tables de Dom Férotin, p. 558 suiv.
2. Ramsay dans la *Rev. d'hist. et de litt. rel.*, VII (1902), p. 421.

Digitized by Google

hoccidens 39, 17 ; *honore* (*onere*) 42, 15. Cf. dans le *Liber ordinum*, *hac* (*ac*), *haccidere*, *honera*, etc. — Assibilation du *t* devant *i* : *distincione* 2, 19 ; *estimacio* 5, 10 ; *coniuncionem* 14, 16 ; *uocacionem* 17, 24 ; *stricciorem* 19, 14; *nacio* 19, 18 ; *perdiccio* 37, 16 (*praedictio*) ; *ecypciam* 23, 15. Cf. dans le *Liber ordinum*, *paccio*, *contricio*, etc. — L'*a* ouvert de l'écriture wisigothique a fait écrire *cocertamur* au lieu de *coartamur* [1], p. 3, 10.

Ces derniers faits ne sont pas aussi concluants. On peut, sans trop se risquer, dire que le ms. de Fleury provient d'un texte où on écrivait *quum*, *quur*, où le signe de *per* devait suggérer *pro* à un lecteur non espagnol. Cela suffit pour établir que ce texte devait provenir d'Espagne. Les autres particularités relevées, en se groupant avec celles-là, achèvent la preuve qu'elles ne suffiraient pas à administrer toutes seules à une critique rigoureuse.

Il n'est pas étonnant qu'un texte ait été copié à Fleury sur un ms. espagnol. Il suffit de se rappeler l'activité de Théodulfe et ses bibles. C'est même dans les bibles de Théodulfe que M. Max Bonnet a signalé la graphie *quum* comme révélant l'influence espagnole.

VII

La conclusion de Dom Wilmart paraît donc certaine. Les *Tractatus Origenis* ont le même auteur que les *Tractatus in Canticis* et les deux séries de *Tractatus* sont l'œuvre de l'évêque espagnol Grégoire d'Elvire.

Il est maintenant curieux de reprendre le livre de M. Jordan sur la théologie des *Tractatus Origenis* [2]. Il les attribuait à Novatien. Cette opinion a réuni pendant longtemps des adhérents nombreux, tenaces et savants. Le livre est une comparaison perpétuelle entre les *Tractatus* et les œuvres de Novatien. Il ne perdra rien de son utilité. Il reste un répertoire consciencieux des idées théologiques du *Tractator*. De plus, la comparaison avec un auteur aussi ancien et aussi facile à connaître que Novatien permet de mesurer la différence des temps et la quantité de nouveautés qu'un siècle et demi peut produire.

Les formules qui expriment la relation du Verbe avec le Père ont une précision nicéenne que l'on chercherait vainement dans Nova-

1. Et non *coarctamur*, orthographe incorrecte. Ainsi p. 41, 11, l'éditeur imprime *mulctaretur* et dans l'apparat accompagne cette lecture d'un triomphal « scripsi ». Il n'y a pas de quoi. C'est un barbarisme. Le ms. de Fleury donne la vraie forme, *multaretur*, notée comme une faute.

2. *Die Theologie der neuentdeckten Predigten Novatians, eine dogmengeschichtliche Untersuchung* ; Leipzig, Deichert, 1902.

Digitized by Google

tien : « Filius Dei, Deus uerus de Deo uero, unigenitus ab ingenito » (*Tr. Or.*, p. 33, 19), « uerus Deus et uerus Filius unigenitus, de ingenito natus » (p. 211, 17), « Deus de Deo et lumen ex lumine procedere dicitur » (p. 67, 21), bien que, dans cette dernière formule, les puristes auraient pu critiquer l'emploi de *ex*, suffisamment corrigé par le *de* précédent [1]. L'image du lion et du lionceau, que fournit la *Genèse* (XLIX, 9) à la typologie du Christ, permet à l'auteur d'exprimer exactement la qualité du Fils de Dieu : « Diximus iam leonem et catulum leonis Patrem et Filium indicare, quorum una natura est geniti et ingeniti » (p. 68, 16) ; « Qui ideo leo dicitur quia natura Patris in Filio est, et ideo catulus leonis nuncupatur ut non ipse Pater, sed Filius esse credatur » (p. 148, 17). M. Jordan expliquait que ces passages étaient interpolés [2]. Il n'avait pas tout à fait tort, si quelques-uns d'entre eux apparaissaient enchâssés dans un contexte pris à Novatien : mais l'interpolation était le fait du *Tractator*. Le rapport des trois personnes divines était énoncé avec brièveté, mais en conformité avec l'orthodoxie du milieu du IVe siècle : « Nemo enim uincit nisi qui Patrem et Filium et Spiritum Sanctum aequali potestate et indifferenti uirtute crediderit » (p. 157, 11). M. Jordan a très bien montré qu'on pouvait trouver une pensée analogue chez Tertullien [3]. Mais la phrase a un caractère de formule précise qui nous reporte à un temps bien postérieur. Aussi M. Jordan la déclare-t-il interpolée. Cependant toutes les hypothèses d'interpolation se heurtent à ce fait que, chez le *Tractator*, une désignation courante du Christ est *Filius Dei* ou *Filius*.

Le rapport entre le Fils et Dieu est beaucoup plus étroit chez le *Tractator* que chez Novatien. M. Jordan cite de Novatien un passage qui caractérise assez bien la position du théologien de l'an 250, à propos du mot rapporté dans JEAN, X, 30 : « *Vnum* enim neutraliter positum societatis concordiam non unitatem personae sonat... *Vnum* autem, quod ait, ad concordiam et eamdem sententiam et ad ipsam caritatis societatem pertinet, ut merito unum sit Pater et Filius per concordiam et per amorem et per dilectionem » (*De Trin.*, 27 ; *P. L.*, III, 966). Ailleurs encore, il est question de con-

1. C'est une remarque de Dom Wilmart, p. 292, note, fondée sur ce que dans le *De Fide* « ex » est proscrit comme ayant un sens arien. Mais outre les raisons indiquées par Dom Wilmart, et surtout la force de l'habitude qui fait écrire à Grégoire quelques lignes plus haut dans le *De Fide* : « *ex* Deo natus », il faut prendre toute la phrase des *Tractatus* : « Sicut enim *ex* leone leo nascitur, ita Deus *de* Deo et lumen *ex* lumine... » : *de* est réservé au nom propre de Dieu et une raison de symétrie ramène devant *lumine* la préposition *ex* employée avec *leone*.

2. *Die Theologie*, p. 50 suiv.

3. *Ibid.*, p. 58.

Digitized by Google

corde, d'accord, d'amitié. En un endroit, Novatien emploie *substantiae communionem* ; mais la phrase entière affaiblit beaucoup cette expression : « A quo (Patre) solo haec uis diuinitatis emissa, etiam in Filium tradita et directa, rursum substantiae per communionem ad Patrem reuoluitur » (31 ; *P. L.*, III, 98 I A) ; la divinité est un courant qui part du Père, va au Fils, remonte au Père en vertu d'une communication intime. Partout au contraire, le *Tractator* affirme l'unité de nature : « Pater et Filius indicantur, in quibus non natura diuiditur » (p. 67, 18) ; « Alter in altero esse non potest, nisi per naturae indiuiduam unitatem » (p. 68, 19) ; « Natura Patris in Filio est » (p. 148, 17). Là où Novatien parle d'union morale, Grégoire d'Elvire parle d'unité de nature [1]. Remarquons enfin que Novatien emploie *substantia*, Grégoire *natura* [2] : la terminologie même est différente. M. Jordan aggrave encore la divergence en voulant la pallier : « Le mot *substantia* dans les *Tractatus* est employé souvent dans d'autres circonstances ». Son absence dans le sens de « nature » n'en est que plus caractéristique.

On aurait bien voulu trouver des traces de subordinatianisme dans les *Tractatus* [3]. Malheureusement les passages cités, où il est question de l'obéissance du Christ à la volonté du Père, sont de simples échos de S. Paul, *Phil.*, II, 8. Cela est tout à fait clair d'un morceau où S. Paul est cité, p. 201, 10. Et il faut étendre cette interprétation aux deux courtes phrases suivantes, où il n'y a plus qu'une allusion à S. Paul : « Hic ergo sacerdos semper litat Deo Patri, eximiam illi offerens uictimam oboedientiam suam » (p. 204, 25) ; « Et angelus propter oboedientiam paternae uoluntatis dicitur et Deus secundum naturam Patris nuncupatur » (p. 33, 16). Remarquons, dans ce dernier texte, l'affirmation de l'unité de nature, qui corrige pour ainsi dire la donnée de l'obéissance du Christ. Au contraire, les mots mêmes qui expriment le subordinatianisme dans

1. Voir l'ensemble des textes dans Jordan, p. 111 suiv.

2. Les passages où M. Jordan croit que Novatien a employé *natura* pour désigner ce qui est commun au Père et au Fils me paraissent devoir s'interpréter autrement. Ainsi ch. 14, col. 936 D : « Si homo tantummodo Christus, quomodo adest ubique inuocatus, cum haec hominis natura non sit, sed Dei, ut adesse omni loco possit ? » Ici *natura* est défini par une proposition dépendante : *ut adesse omni loco possit* ; le mot veut dire « propriété, attribut » ; ce n'est pas un attribut de l'homme, mais un attribut de Dieu d'être présent partout. — De même nous trouvons un autre sens, ch. 11, col. 931 C : « Vt enim praescripsit ipsa natura hominem credendum esse qui ex homine sit, ita eadem natura praescribit et Deum credendum esse qui ex Deo sit ». *Natura* n'est pas la « nature humaine » ou « la nature divine », c'est la Nature, l'ordre suprême des choses, on pourrait dire la logique ou la raison ; et cet ordre exige, formule des prescriptions, comme un arbitre suprême

3. Jordan, p. 104 suiv.

Digitized by Google

Novatien, *subditus*, *subiectus*, ne se trouvent pas dans les *Tractatus*. M. Jordan est forcé de le reconnaître. Cela a d'autant plus de portée que l'auteur s'est inspiré de Novatien. Il l'a copié avec une conscience éclairée par la théologie de la fin du IVe siècle.

Ce n'est pas à dire que Grégoire n'ait pas les hésitations et les incertitudes propres à son temps. Le problème de la personne du Christ n'est pas encore tout à fait élucidé pour lui. Nous avons déjà vu un développement curieux, à la fois réaliste et mystique, sur la chair du Christ qui est en même temps l'Église. On a pu remarquer que, dans ce passage, il cherche à expliquer la coexistence des deux natures et la raison de l'Incarnation, et que cependant, de la nature humaine, assumée par le Christ, il ne mentionne que le corps. Cette conception est conforme à l'ensemble de sa prédication. Le Verbe a pris la chair de l'homme comme un vêtement : « Carnem etenim hominis obnoxiam peccatis sicut uestimentum adsumpsit » (p. 203, 1) ; il l'a déposée dans le sépulcre, et c'est sans elle qu'il est descendu aux enfers : « Spoliauit se carne, quam uelut uestimentum adsumpserat, et palam... potestates mundi triumphauit per carnem, licet tunica corporis eius in sepultura teneretur a synagogae adulterae custodia » (p. 51, 15) ; il a repris cette même chair à la résurrection : « In eadem carne passus resurrexit » (p. 187, 6), mais une chair transformée et immortelle : « Christus carnem sanctam bysso splendidiorem et stolam immortalitatis in resurrectione adsumpsit » (p. 54, 11) [1]. Voilà qui est décisif contre les docètes, que Grégoire condamne (p. 154, 16). Mais il semble réduire au corps toute l'humanité du Christ. En un seul passage, il mentionne l'âme : « Si Christus Dei Filius, licet de caelo caelestis, homo tamen alias dici non potest nisi quia et ipse carnem atque animam induit, factus scilicet secundus Adam, et proinde ex consortio carnis et animae commercium quoque nominis traxit ut homo diceretur » (p. 184, 21). Cet unique passage n'est pas concluant. Le mot *anima* représentait des choses trop diverses à l'esprit d'un ancien pour qu'il dissipe un doute. Grégoire pouvait croire

1. Grégoire emploie constamment (voy. Jordan, p. 133) des verbes comme *induit*, *adsumpsit*, *suscepit*, pour exprimer l'incarnation. Ce genre de formules et sa conception générale de l'incarnation sont favorables à l'adoptianisme. Que l'on compare Isidore de Séville, *P. L.*, t. CI, 1322 suiv. : « Vnigenitus uocatur secundum diuinitatis excellentiam, quia sine fratribus, primogenitus secundum *susceptionem hominis*, in qua per adoptionem gratiae fratres habere dignatus est, de quibus esset primogenitus ». Parmi les propositions condamnées en 780, on trouve : « Adoptiui hominis non horruisti *uestimentum* », une autre expression de Grégoire, qu'il n'a pas inventée, mais qu'il est intéressant de retrouver dans ce contexte et dans ce pays. Il y aurait peut-être à faire de ce point de vue un examen des œuvres de Grégoire.

Digitized by Google

à l'existence d'une âme matérielle, peu différente du corps. Il faudrait savoir si cette phrase n'est pas prise de quelque écrivain mieux renseigné. Enfin les *Tractatus* représentent une longue période de prédication : Dom Wilmart a très justement insisté sur ce fait. Grégoire devait être plus savant à la fin de sa vie qu'au début. Ce qui est curieux, et peut-être significatif, c'est que Grégoire en est au même point que Novatien ; celui-ci a sûrement inspiré celui-là quand il dit : « Nos enim Sermonem Dei scimus indutum carnis substantiam, eumdemque rursum exutum eadem corporis materia, quam rursus in resurrectione suscepit et quasi indumentum resumpsit » (*De Trin.*, 21 ; col. 956)[1].

« S. Ambroise et surtout S. Augustin réclameront un peu plus que cette doctrine stricte, si volontiers limitée aux termes de la génération incompréhensible du Fils et de son unité avec le Père, si réservée sur le Saint-Esprit, quand il fallait parler d'autre chose que de ses effets dans l'Église[2]. » Grégoire d'Elvire parle volontiers de l'Esprit divin, mais comme d'un principe d'action : « Vnus est enim Deus et Sermo ipsius, id est Dei Filius, et unus Spiritus sanctus qui operatur omnia in omnibus » (p. 118, 2). Pour le désigner, il reprend les métaphores qui ont servi naguère aux amis des révélations et des prophètes : l'Esprit est le calame de Dieu (p. 11, 14) ; il est sa langue, *per linguam Dei, id est Spiritum sanctum* (p. 74, 21) ; mais ces images sont de simples emprunts aux *Psaumes* (XLIV, 2). M. Jordan a remarqué que, si Grégoire dit *Spiritus Dei*, nulle part il n'affirme qu'il est Dieu, tout court[3].

De plus, il le fait intervenir d'une manière singulière dans l'Incarnation. « Sed fortasse aliquis dicat : Si Spiritus Dei descendit ad uirginem et Verbum caro factum est..., cur rursus in similitudine columbae aduenit ad Dominum ?... Filius etenim Dei ideo primum uenit ad uirginem ut hominem sibi exinde in uirginis utero plasmaret. Sicut et primum Adam de limo terrae formauerat, ita et hunc secundum Adam de matre uirgine quasi de rudi terra plasmauit, ut id quod primus Adam perdiderat restauraretur in Christo. » (p. 209, 14). M. Jordan rend une unité factice à ce passage par une série de corrections. Dans la seconde phrase, il lit : *Spiritus etenim Dei ;* dans la troisième : « *et, sicut* (rattachant ainsi ce qui suit) *primus*

1. Sur cette question, voir les textes réunis par M. Jordan et sa discussion, p. 133, 138, 159, 162-163. Cf. avec la phrase de Novatien, l'expression de Grégoire, qualifiée d'apollinariste par Dom Wilmart : « Caro hominis quam Dei sermo susceperat » (p. 181, 13).

2. Wilmart, p. 268.

3. *Die Theologie*, p. 173.

Digitized by Google

Adam de limo terra *formatus est*, ita et *hic secundus* Adam de matre uirgine quasi de rudi terra *plasmaretur* ». Les mss. ont le texte indiqué plus haut : *Filius etenim Dei... sicut et... hunc secundum ;* l'état du ms. de Fleury ne permet pas de lire la fin de *primum (Adam)* et de *formauerat*, mais celui de Saint-Bertin porte *primum* et *formauerat ;* enfin les deux mss. donnent raison à M. Jordan sur un seul point : *plasmaretur*. « Excepté en ce qui concerne *Spiritus, hic secundus* et l'interversion *et sicut* ce texte (celui de M. Jordan) est tout à fait d'accord avec le ms. de Fleury, et il est donc à conjecturer dans les lacunes de ce ms. ». Les trois « exceptions » sont aussi les seuls endroits, en dehors de *plasmaretur*, où nous connaissions le ms. de Fleury. C'est se moquer de conclure de ces « exceptions », qui représentent les trois quarts du total, à un désaccord entre les deux mss. Noter que là où nous sommes sûrs de la lecture il n'y a pas de désaccord entre nos deux témoins. De plus, M. Jordan commet dans sa correction une grave faute de méthode. D'après lui, *plasmaretur* serait le seul débris de l'ancien texte. Mais pour que cette leçon cadre avec le contexte, il faut remanier la phrase de manière à placer *ita et... plasmaretur* sous la dépendance de *uenit ut :* d'où la transposition *et sicut ;* il faut aussi changer les accusatifs *primum Adam* et *hunc secundum* en nominatifs ; il faut faire passer au passif *formauerat*. Cet ensemble de changements suppose, si le texte de M. Jordan est l'original, qu'autant de changements en sens inverse ont été accomplis par les copistes de nos mss. ou de leurs ancêtres. Ces changements ne peuvent être considérés par personne comme des bévues et des méprises accidentelles. Il a fallu qu'on remaniât le texte supposé par M. Jordan pour avoir celui de nos mss. et ce remaniement est parfaitement conscient : on a été obligé de changer toute la syntaxe de la phrase. Et alors comment *plasmaretur* de cet original supposé a-t-il pu subsister ? Ou *plasmeretur* est une faute et le contexte est correct, ou toute la phrase a été refaite et *plasmaretur* est inexplicable. A s'en tenir du simple point de vue de la critique verbale, M. Jordan s'est jeté avec son hypothèse dans un embarras beaucoup plus grand que celui où nous mettent nos mss.

Je crois donc que le texte donné plus haut est, sinon authentique, du moins le seul qu'autorisent les mss. M. Batiffol l'a obtenu avec un minimum de correction : *plasmaretur* changé en *plasmauit*. La faute *plasmaretur*, après *plasmaret* et devant *restauraretur*, n'est pas bien étonnante ; notre texte en présente souvent de semblables.

Sans la phrase sur le Saint-Esprit, qui précède, on ne songerait

Digitized by Google

pas à retoucher le passage. Le Fils de Dieu joue un rôle qui est connu. L'auteur lui attribue la création de l'homme. Il suppose de même que c'est la seconde personne de la Trinité qui prend dans le corps de la Vierge des matériaux pour façonner le corps du Christ. Dans les deux cas, il est l'action de Dieu, et cette doctrine est aussi cohérente que conforme à beaucoup de précédents. — Mais alors le Fils est presque identifié à l'Esprit, puisque nous avons les deux propositions parallèles : *Spiritus Dei descendit ad uirginem, Filius Dei uenit ad uirginem.* — Sans doute ; cela prouve seulement que l'auteur ne se fait pas une idée bien nette de l'Esprit de Dieu et de ses opérations. Il est dangereux de vouloir mettre de la logique dans ces vieux textes [1].

Qu'on se rassure d'ailleurs. Si le texte proposé par M. Jordan était authentique, Grégoire n'en serait pas plus orthodoxe. Dom Wilmart nous avertit que la proposition : « Spiritus Dei... uenit ad uirginem ut hominem sibi exinde in uirginis utero plasmaret » est « sabellienne, bon gré mal gré ».

Cette discussion s'est prolongée outre mesure. Pour terminer ces notes sur la théologie de Grégoire, je me borne à signaler deux points particuliers. Les *Tractatus*, comme il convient à la fin du IVe siècle, connaissent la descente du Christ aux enfers pendant que sa chair humaine était dans le tombeau sous la garde des soldats [2]. C'est un mystère dont il n'est pas question dans Novatien. Le rigorisme des *Tractatus* est connu. Il a servi à établir leur origine novatienne. Il s'explique maintenant par la sévérité et l'étroitesse d'esprit de l'évêque luciférien. Les nouveaux *Tractatus* apportent un texte intéressant mis en lumière par Dom Wilmart [3]. Etant donné que les brebis sont les saints et que les boucs sont les pécheurs, Jésus, en disant à Pierre : « Pais mes brebis », et non pas « Pais mes boucs », a exclu les pécheurs de son Église toute sainte. Tel est le raisonnement, qui, sous une forme alambiquée et obscure, commente le texte : *Pasce haedos tuos in tabernaculis pastorum* (*Cant.*,I,7), menace suspendue sur la tête des pasteurs trop indulgents.

VIII

Si nous reprenons la notice de S. Jérôme qui nous a servi de point de départ, nous voyons mentionné à côté des *Tractatus*, un traité en forme, *De Fide*. Ce traité, nous l'avons. Il ne peut plus

1. Je rappelle seulement la phrase de Tertullien. *De oratione*, 1, t. I, p. 553 Œhler : « Dei Spiritus et Dei sermo et Dei ratio, sermo rationis et Ratio sermonis et Spiritus, utrumque Iesus Christus ». La confusion n'est pas défavorable aux idées adoptianistes.

2. P. 51, 15, etc. Cf. Jordan, p. 159 suiv. — 3. P. 250.

Digitized by Google

être question de le donner à Phébade d'Agen, bien que Phébade pourrait y reprendre son bien. L'auteur, comme l'indique Dom Wilmart, a exploité le *Contra Arrianos* de Phébade. Dom Morin a exposé dans cette *Revue* l'histoire littéraire du *De Fide* [1]. Il a résumé et complété l'œuvre du chanoine Florio. On sait que la dissertation de Florio a paru en 1789, comme la publication de Heine devait paraître en 1848. Toutes deux, pour la même raison, passaient inaperçues. Grégoire d'Elvire est décidément une victime de nos révolutions.

Dom Wilmart a montré les points de contact du *De Fide* avec les *Tractatus*. Le traité, exposé systématique de la doctrine, a plus de rigueur et de précision. Mais on y trouve les mêmes symboles exégétiques. La liste des figures du Christ du *De Fide* peut être documentée par des textes des *Tractatus :* le lion, la charrue, le filet, la sagesse, le bras, le trésor, la source d'eau vive, la pierre, l'agneau, le veau, l'aigle, la voie, la vérité et la vie. Quand on compare une autre liste, un peu moins ancienne, celle de Nicéta de Remesiana [2], on trouve les différences suivantes :

GRÉGOIRE	*figures communes*	NICÉTA
leo		uerbum
aratrum		
retia		
	sapientia	
		lux
		uirtus
		dextera
	bracchium	
thesaurus		angelus
		homo
	fons aquae uiuae	
petra		lapis
	agnus	
uitulus		ouis
aquila		sacerdos
	uia, ueritas, uita	
		uitis
		iustitia
		redemptio
		panis
		medicus
		pax
		iudex
		ianua

1. *Rev. bén.*, XIX (1902), p. 229 suiv.
2. Édition Burn, p. 1-2, en note.

Digitized by Google

Ce tableau n'a pas d'autre but que d'aider l'esprit à se représenter la variété de cette typologie d'un auteur à l'autre. Il faudrait, pour en tirer des conclusions scientifiques, l'étendre à tous les ouvrages analogues. Il n'en est pas moins vrai que le fait de la coïncidence entre la liste du *De Fide* et celle qu'on peut établir d'après les *Tractatus* est un argument en faveur de l'identité d'auteur.

Dom Wilmart a montré que l'auteur dispose librement de ses conceptions. Les indications du *De Fide* sont comme un résumé et une concentration des fragments épars dans les *Tractatus*. Évidemment, personne, à cette époque, ne se serait avisé de ce travail. L'auteur seul le peut, parce qu'il le fait inconsciemment. D'autres similitudes de formules et d'idées s'ajoutent à ces rapports et achèvent la démonstration.

Enfin, en une longue note savante, Dom Wilmart indique comme une œuvre de Grégoire le *libellus fidei* qui fait suite au *De Fide*. Il en marque les relations avec la collection rufinienne des homélies de Grégoire de Nazianze, le *De Trinitate* du Pseudo-Athanase, le sermon 235 de l'appendice augustinien, le *Tomus Damasi* de 380. Ce *libellus*, qui est tout simplement un symbole (Hahn 1877[2] § 128, 1897[3] § 189 : sous le nom de Phébade) est une pièce importante dans l'histoire des origines du *Quicumque*.

La notice de S. Jérôme se trouve donc documentée d'une manière précise. Grégoire d'Elvire peut maintenant réclamer, avec le *De Fide*, deux séries de *Tractatus*, les *Tractatus in Canticis* ou *de Epitalamio*, et les *Tractatus Origenis*. La découverte de Dom Wilmart clôt le débat ouvert depuis huit ans. Puisqu'on m'a demandé de résumer dans cette *Revue* ce nouvel état de la question et que l'on veut me faire jouer le rôle d'un juge (c'est plutôt le rôle du frelon chez les abeilles), j'en profiterai pour féliciter mon vieil ami, Dom Morin, qui a prouvé une fois de plus que la divination n'est que l'action réflexe d'une science étendue et d'une critique pénétrante, et mon ancien élève, Dom Wilmart, qui a mis au service d'une première découverte heureuse la patience de recherches nouvelles et sa connaissance intime des textes. Il serait injuste, et peu généreux, d'oublier celui à qui nous devons les *Tractatus Origenis*, Mgr Batiffol, naguère encore recteur de l'Institut catholique de Toulouse : c'est un des services qu'il a rendus à son Église. Je m'aperçois que mon « arrêt » prend l'allure... d'un toast. Dans cette *Revue*, j'allais dire dans cette maison, je suis gagné par la cordialité bénédictine. Quand je lève les yeux, mes regards cepen-

Digitized by Google

dant ne reposent pas sur les frondaisons de Maredsous. Mais ils s'arrêtent à la colline où mûrit la vendange prochaine et qui rappelle une des figures les plus savoureuses du bon évêque de Grenade : le raisin, type du Christ, dont les grains nombreux symbolisent les fidèles, cette Église, qui est la chair du Christ : « Hoc ergo intellegendum est quod Christus botrus est appellatus, eo quod multa in se credentium grana contineat. »

Pontailler sur Saône.

PAUL LEJAY

Digitized by Google

L'*ITINERARIVM EVCHERIAE.*

Puisque Dom Férotin a su reconnaître « la véritable auteur de la *Peregrinatio Silviae* [1] », et que personne n'a été si malavisé que d'y contredire [2], il serait peut-être temps de faire passer dans l'usage le résultat de cette heureuse constatation, — c'est-à-dire d'attribuer régulièrement à l'écrit en question, toutes les fois qu'on a occasion de le citer, son titre traditionnel. Silvie, la belle-sœur de l'Aquitain Rufin [3], n'est plus en cause : c'est chose établie [4] ; il s'agit désormais d'une pèlerine de Galice, en Espagne, dont le nom nous est livré de fait sous la forme *Egeria*, mais qui s'appelait en toute vraisemblance *Eucheria* ; et la relation, si précieuse, de son voyage en Orient s'intitulait de la manière la plus simple *Itinerarium*. Ce sont ces données littéraires que je voudrais rappeler ici, tout en présentant l'état de la tradition textuelle de l'*Itinerarium Eucheriae*. Assurément il n'est pas besoin d'avoir l'ingéniosité d'un Traube pour retracer une *Ueberlieferungsgeschichte* aussi peu complexe.

Le plus ancien témoignage concernant l'ouvrage est de la deuxième moitié du VIIe siècle et nous vient de l'Espagne même, voire de la Galice. C'est celui-là précisément que Dom Férotin a pris pour base de sa démonstration : la lettre de l'abbé Valerius « de beatissimae Egeriae laude ». Le morceau avait été édité par Florez en 1762, et Migne lui avait fait place dans la Patrologie Latine

1. C'est le titre même de l'étude dans laquelle notre savant confrère a fait part au public de sa découverte (cf. *Revue des questions historiques*, LXXIV, 1903, p. 367-397 ; et tiré à p., Paris 1903, 34 p.) ; le sous-titre porte : « la Vierge Espagnole *Ethéria*. ».

2. L'un des derniers, M. Paul Geyer, l'éditeur distingué des *Itinera Hierosolymitana S. IIII-VIII* dans le *Corpus* de l'Académie de Vienne (vol. XXXIX, 1898), a donné à la thèse de D. Férotin une approbation sans réserve : « Die wirkliche Verfasserin der *Peregrinatio Silviae* », dans l'*Archiv für lateinische Lexicographie*, XV, Heft 2 (1907), p. 233-252.

3. Cf. D. Butler, *The Lauriac History*, II, 1904, n. 99, p. 229 s.

4. Il est évidemment regrettable que l'éditeur de la *Real-Encyclopädie* ait cru devoir donner raison malgré tout à l'alphabétisme préalablement établi : on peut lire dans l'un des plus récents volumes (t. XVIII, 1906, p. 345-7), sous l'appel « *Silria Aquitana*, Pilgerin um 385 », une notice de M. Krüger, pour le reste parfaitement exacte, sur l'*It. Euch.* ; c'est perpétuer une erreur.

Digitized by Google

(t. LXXXVII, 421-426), où tout le monde le pouvait lire. Du moins, depuis la publication des fragments d'Arezzo, intitulés par l'inventeur, J. F. Gamurrini, *Sanctae Silviae Aquitanae Peregrinatio ad sancta loca* (1887) [1], il semble qu'il était aisé à chacun d'identifier l'auteur du nouvel écrit avec l'intrépide voyageuse dont Valerius célèbre les exploits. Car l'hésitation n'est guère possible pour le lecteur de l'itinéraire dès lors qu'il prend connaissance de l'éloge du moine galicien ; et pour emporter la conviction, Dom Férotin n'a eu qu'à donner une nouvelle édition de ces courtes pages [2]. A vrai dire, Valerius ne note nulle part que son héroïne a tenu un journal de route, ni qu'il l'a lui-même sous les yeux, — ou dans le souvenir, — tandis qu'il résume ses aventures, et il faut bien convenir que nous sommes en présence d'un de ces cas privilégiés où les seuls arguments de la critique interne sont souverains et irrésistibles : Valerius a connu une rédaction complète de l'écrit retrouvé naguère en partie par Gamurrini. Nous percevons donc ainsi derrière la référence littéraire indirecte de Valerius l'emploi direct d'un manuscrit de l'*Itinerarium*, et cela dans le pays même de l'auteur, au VIIe siècle. De cet ancien manuscrit de San-Pedro de Montes [3] nous avons d'ailleurs autre chose qu'un écho affaibli dans la notice de Valerius : un détail précis et important, le nom de la pèlerine.

Florez a disposé pour son édition de deux manuscrits wisigothiques, l'un de Carracedo, sans date, l'autre de Tolède, et de l'année 902, contenant tous deux la collection des opuscules de Valerius ; ni l'un ni l'autre n'a été retrouvé, mais la copie du second qui a servi à Florez est encore conservée à la Bibliothèque Nationale de Madrid [4]. Florez a employé en outre deux manuscrits postérieurs du même type, un *Aemilianensis* et un second *Toletanus*. Dom Férotin a produit un troisième manuscrit wisigothique, dont les principales variantes avaient été déjà signalées par Cifuentes, l'*Escorialensis a II. 9*, de

1. La trouvaille remontait à 1884, et avait été alors annoncée. Une seconde édition fut donnée par Gamurrini lui-même en 1888.

2. P. 15-24 du tiré à p. ; M. Geyer a réédité à son tour (dans l'*Archiv*, s. c., p. 240-245) d'après les mêmes témoins, et avec des références aux divers passages de l'*Itin.* auxquels la lettre fait allusion : « Die Einzelheiten — dit-il, p. 238 — welche er [Valerius] in diesem Briefe über jene Pilgerfahrt mitteilt stimmen nun so genau mit den Angaben unserer *Peregrinatio* überein, dass über die Identität kein Zweifel sein kann ».

3. Voir la notice de Nic. Antonio, *Bibliotheca Hispana Vetus* (éd. de Aguirre, 1696, I p. 302 s., n. 367-378 ; cf. *P. L.*, LXXXVII, 417-422) « de S. Valerio abbate et eius operibus » ; et D. Férotin § III, p. 7 s., sur « le moine espagnol Valerius », « grand amateur de livres. » Je puis ajouter que D. Férotin a visité récemment ces solitudes du Vierzo sans trouver la moindre trace du monastère de Valerius, à plus forte raison du manuscrit.

4. Cf. Férotin, *La Véritable Auteur*, p. 14 n.

Digitized by Google

l'année 954 [1]. Enfin j'ai eu l'occasion de remarquer qu'un des manuscrits de Silos, acquis par la Bibliothèque Nationale de Paris (*N. Acq. lat. 2 178*), et attribué par M. Delisle au milieu du XIe siècle [2], offrait la même série de vies de Saints que le manuscrit de l'Escurial, et entre autres (cf. 262^v-263) l'éloge de la vierge galicienne.

Or le manuscrit de Carracedo épelle tantôt *Echeria*, — et c'est aussi, à ce qu'il semble, la lecture des deux manuscrits supplémentaires de Florez [3], — tantôt *Etheria ;* celui de Tolède, *Egeria ;* celui de l'Escurial, *Eiheria*, mais aussi, dans le titre du haut de la page, *Egeria* [4] ; celui de Silos, *Ejheria*. Dom Férotin a adopté « le nom d'*Etheria*, qui correspond à notre *Céleste*, comme de beaucoup le plus naturel » ; « mais j'ai bien garde, ajoute-t-il, de le proposer comme certain [5] ». Il s'est décidé en faveur de cette leçon particulière du manuscrit de Carracedo, à partir d'observations fort légitimes : l'évêque d'Osma qui combattit Elipand au VIIIe siècle s'appelait *Etherius* [6] ; le *Liber Ordinum* emploie l'épithète *etheria (etherea)* [7], Valerius lui-même termine par ce trait l'éloge de sa compatriote : «Hic se exercuit ultronea libertate peregrinam, ut in choro sanctarum virginum cum gloriosa caeli regina.. *etherea* hereditaret regna [8]. » Mais ces arguments perdent, je crois, toute portée, si l'on rapproche du témoignage bigarré de la lettre celui, très clair, des anciens catalogues que je vais bientôt mentionner. Ces deux catalogues, qui apparemment représentent chacun une autorité distincte, attestent d'accord — malgré une petite divergence — la forme *Egeria*. Dès lors c'est le manuscrit wisigothique de Tolède, appuyé occasionnellement par l'*Escorialensis*, qui a raison contre ses compétiteurs, et qui donne la leçon authentique de la lettre de Valerius ; et par suite encore, si l'on apprécie d'après ce principe

1. *Ib.*, p. 13 s. ; et cf. v. Hartel, *Bibliotheca Patrum latinorum Hispaniensis*, dans les *Sitzungsberichte* de l'Académie de Vienne (*Philos. — Hist. Kl.*), t. CXI. 1886, p. 433-5.

2. Cf. Delisle, *Mélanges de Paléographie et de Bibliographie* 1880, p. 85, et *Inventaire Alphabétique* des Nouvelles Acquisitions (1875-1891), II, 1891, p. 660.

3. Cf. *P. L.*, LXXXVII, 421 s.

4. Cf. Férotin. *La Véritable Auteur..*, p. 15, n. 1 ; voir aussi p. 14.

5. *Ib.*, p. 15 ; et aussitôt : « Le manuscrit complet de la *Peregrinatio* peut seul, s'il est un jour retrouvé, résoudre définitivement ce problème ».

6. Le manuscrit, du IXe siècle, de son *Adversus Elipandum* orthographie *Eterius*. Cf. *Bulletin de Littérature Ecclésiastique*, Oct.-Nov. 1906, p. 236, et n. 1.

7. « A sede arcis etherea [*Cod.* etheria] », cf. éd. Férotin 1904, c. 215, 32.

8. Cf. Férotin, *La Véritable Auteur..*, N. 4 in fin., p. 24. Dans l'hypothèse où la vierge se nommerait exactement Etheria, le jeu de mots serait d'ailleurs bien affaibli par l'absence de son nom dans la phrase ; et en réalité *etherea (regna)* (rapprocher le *a sede arcis etherea* mentionné ci-dessus) s'oppose absolument au *hic.. peregrinam* du début, comme dans la phrase immédiatement précédente *celicolam animam* répond à *terrenum corpus*. A noter que Valerius, bon rhéteur, écrit en prose rythmique.

Digitized by Google

les divergences, *Eiheria (Ejheria)* aussi bien qu'*Echeria* doivent valoir simplement pour des équivalents phonétiques d'*Egeria*, tandis qu'au contraire *Etheria* ne saurait être qu'un doublet graphique, et isolé, d'*Echeria*. Mais n'oublions pas surtout que si Valerius a écrit *Egeria*, c'est qu'il a trouvé ce nom dans son manuscrit de l'*Itinerarium*. Au VIIe siècle donc, la tradition orthographiait déjà *Egeria*. Nous verrons tout-à-l'heure si cette appellation insolite, et que pour ce motif Dom Férotin a cru devoir écarter *a priori* [1], n'est pas matière à une bonne conjecture.

Quelle fut en Espagne, durant le moyen âge, la fortune du récit de la pèlerine, on ne peut dire ; mais une mention directe nous a été conservée pour le Xe siècle, et encore pour la Galice. La charte de dotation du monastère San-Salvador de Celanova, rédigée en 935 au nom de saint Rosendo (Rudesindus ✠ 977), alors évêque de Mondonedo (Dumium) [2], énumère un certain nombre de livres destinés à former le premier fonds de la bibliothèque conventuelle [3], et dans cette série de choix figure un *Ingerarium Geriae*, qui a beaucoup intrigué, et pour cause, il y a trente ans, des commentateurs aussi doctes que Don José Villa-Amil et que le P. Jules Tailhan [4], mais qu'on reconnaît sans peine aujourd'hui pour un exemplaire dont le titre exact ne pouvait être qu'*Itinerarium Egeriae* [5]. C'est par l'indication, vague à dessein, de cette notice défigurée que Dom Férotin, à la veille d'une expédition en Espagne, terminait en 1903 son importante étude [6] : on sait déjà que son espérance de retrouver sur les lieux mêmes le manuscrit de Celanova a été déçue [7].

---

1. *Ib.*, p. 14 s.

2. On peut lire cette pièce dans Castellà Ferrer, *Historia del apostol Santiago* 1610, f. 166^v, et Yepes, *Cronica general* 1609 ss., t. V App., p. 424^a (cf. aussi Mabillon, *Acta Sanctorum O. S. B.*, s. V, 1685, 514 s., et R. Beer, *Handschriftenschätze Spaniens* 1894, p. 124, n. 95) ; pour le commentaire, voir Don José Villa-Amil y Castro, *Los Códices de las Iglesias de Galicia en la Edad-media* 1874, p. 10-12.

3. Le P. Tailhan estime, à raison, que c'était sa bibliothèque privée que San Rosendo remettait là aux moines, et qu'ainsi firent Alphonse le Chaste pour Saint-Sauveur d'Oviédo, les deux Frunimius pour Léon. Oveco pour Saint-Jean de la Véga, saint Gennade pour les monastères du Vierzo (cf. son très remarquable *Appendice sur les Bibliothèques espagnoles du haut moyen âge*, p. 319, dans les *Nouveaux Mélanges* du P. Cahier, 1877).

4. *Los Códices..* p. 100 s., et *Appendice..*, p. 316.

5. Il est plus probable, semble-t-il, d'imputer la déformation du titre au scribe de la charte qu'au copiste du manuscrit lui-même ; en tout cas l'archétype immédiat de celui-ci devait avoir une teneur exacte.

6. *La Véritable Auteur..*, p. 33 ss., n. 1.

7. Cf. P. Geyer, *Archiv* s. c., p. 215.

Digitized by Google

Les chances de recouvrer en France l'*Itinerarium* étaient sans doute meilleures ; j'ai pu m'assurer récemment qu'il n'y fallait pas non plus compter beaucoup. C'est Dom A. Lambert qui a le premier rappelé [1] la présence d'un *Itinerarium Egerie abbatisse* dans la bibliothèque de Saint-Martial de Limoges au XIIIe siècle. Nous possédons encore en effet pour cette époque quatre catalogues des livres de Saint-Martial [2]. Le plus ancien, qui comprend 138 articles, remonte même à la fin du XIIe siècle, et nous y trouvons à la suite d'un *Brocardus*, — c'est-à-dire, évidemment, le Décret de Burchard de Worms, — le titre qui nous intéresse (n. 81) ; le troisième catalogue, qui est de la main massive du bibliothécaire Bernard Itier (✠ 1225), mentionne de la même façon l'*Itinerarium* (n. 68) après *Brocardus* ; il figure enfin (n. 137) dans le grand catalogue, composé par un des successeurs de Bernard Itier, et où sont classés 450 volumes. Mais si cette notice des anciens catalogues a pour nous du prix, il est triste de constater en définitive que la moitié presque des trésors de cette belle bibliothèque, une des plus riches en France au moyen âge après celle de Cluny [3], a été sauvée de la destruction et que l'œuvre de la pèlerine espagnole n'est pas dans cette part privilégiée.

Grâce aux savants travaux de M. Léopold Delisle [4], l'histoire des livres de Saint-Martial est assez bien connue. L'abbaye passa aux mains des chanoines en 1553 ; et la bibliothèque avait sans doute subi déjà diverses pertes, mais ce fut sous le nouveau régime qu'elle souffrit le plus, et jusqu'au moment où les détenteurs purent espérer vendre d'un seul coup ce qui en restait. En 1669, tandis que Baluze était en pourparlers avec les chanoines pour le compte de Colbert, un carme déchaussé, le P. Bonaventure de Saint-Amable, qui s'intéressait aux antiquités du monastère, rédigea un catalogue en 164 (165) articles, dont on a encore plusieurs copies [5], et que Montfaucon a publié [6] ; et l'on peut déjà voir là que l'*Itinerarium* n'est plus nommé dans l'inventaire de la collection. En 1724 un nouveau

1. Cf. Férotin, *La Véritable Auteur...*, p. 33.

2. Dans les manuscrits latins B. N. 5243, 5245, 1085 et 1139. Voir les textes dans Delisle, *Le Cabinet des Manuscrits*, II, 1874, 493-504.

3. Cf. Ch. de Lasteyrie, *L'Abbaye de Saint-Martial de Limoges* 1901, p. 338 ss., et Delisle *op. c.*, I, 1868, p. 387.

4. *Le Cabinet des Manuscrits* I, 387-397, et *Les Manuscrits de Saint-Martial de Limoges*, dans le *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, t. XLIII, 1895, p. 1-60. Voir aussi de Lasteyrie *s. c.*, p. 334-350 (IV, ch. 3 : *La Bibliothèque de Saint-Martial*).

5. B. N. *lat.* 9363, f. 70 ss. ; 12663, f. 59 ss. ; 13069, f. 81 ss.

6. *Bibliotheca bibliothecarum* 1739, t. II, 1033-1040.

Digitized by Google

catalogue fut composé et nous en avons aussi une copie [1]. C'est ce catalogue même qui fut imprimé à Paris en 1730, lors de l'achat pour le cabinet du roi [2]. Les manuscrits de Saint-Martial étaient encore au nombre de 204, et sauf 8, ils passèrent ensemble sous la protection royale. Grâce aux identifications présentées par M. Delisle dans sa réédition du catalogue de 1730, et à l'excellente table de concordance établie par M. Omont [3], il est aisé de se rendre compte que l'*Itinerarium* a réellement disparu [4]. En dehors du lot acquis pour Louis XV, une vingtaine seulement de manuscrits de Saint-Martial ont été préservés [5], représentant le reste des dilapidations commises au XVIe et au XVIIe siècle, et l'*Itinerarium* n'est pas davantage parmi ces reliques. Je crois finalement qu'il est à peu près inutile de rechercher aujourd'hui le manuscrit de Saint-Martial signalé au XIIIe siècle : seul un hasard extraordinaire l'a pu sauver, seul un hasard non moins extraordinaire permettrait de le retrouver.

De ce côté on s'en tiendra donc, si peu que ce soit, à la mention *Itinerarium Egeriae abbatisse*. Sauf la qualification finale, qui peut n'être — jusqu'à présent — qu'une addition fantaisiste, c'est le titre relevé dans la charte de Celanova, et la garantie est désormais sérieuse, d'abord que l'ouvrage de la vierge espagnole était dénommé précisément *Itinerarium*, ensuite qu'elle-même s'appelait suivant la tradition *Egeria*. Le P. Edme Bouvy [6] a proposé de lire, ou plutôt d'entendre : *Eucheria*, et le fait est aussi qu'Antonio avait adopté tout naturellement la même orthographe [7]. C'est assurément une simple conjecture qu'il est impossible de vérifier absolument, mais une conjecture extrêmement probable, tandis que

1. B. N. *lat.* 9373, p. 1-39.
2. Voir la réédition qu'en a donnée M. Delisle, dans le *Bulletin*, s. c., p. 34-60.
3. *Concordances des numéros anciens et des numéros actuels des Manuscrits latins de la Bibliothèque Nationale*, 1903, p. 98-100.
4. J'avoue que je n'ai pas examiné minutieusement l'un après l'autre tous ces manuscrits ; j'en ai vu de près toutefois un certain nombre, ceux en particulier pour lesquels la description des catalogues n'était pas suffisamment explicite.
5. Je les énumère d'après M. Delisle, *Bulletin* s. c., p. 18 (et cf. *Le Cabinet des Manuscrits* p. 397) : 17 à la Bibliothèque Nationale, à savoir 2983, 4883 A, 5064, 5239, 7508, 7901, 7903, 7927 (Colbert) ; 1927, 2056, (Faure) ; 5230 (Baluze) ; 5296 A (Le Tellier) ; 13220 (de Harlay) ; 9572, 10588, 10869, 11019 (provenance incertaine) ; — d'autre part Tours 1014 ; Rome, Vatic. Reg. 852 ; Leyde, Voss. lat. 8°, 15 : Berlin, Phill. 93. Un seul manuscrit de Saint-Martial est demeuré à Limoges ; c'est un Bréviaire du XIV-XVe s. (cf. *Catalogue général* IX, 1888, 451 s.).
6. *Revue Augustienne*, 15 Décembre 1903, p. 514-522 : *Le Pèlerinage d'Eucheria* ; et 15 Janvier 1904, 80-83 : *Eucheria et Silvia*. Voir aussi A. Bludau, *Die Verfasserin der Peregrinatio « Silviae »*, dans *Der Katholik*, LXXXIV, 1904, p. 167-179 (§ IV).
7. *P. L.*, LXXXVII, c. 419.

Digitized by Google

l'*Egeria* des manuscrits est presque invraisemblable comme forme originale et indépendante. Il suffit pour s'en convaincre de tracer la ligne des transformations phonétiques : *Eucheria, Eycheria, Echeria, Eceria, Egeria.* Chacun de ces phénomènes linguistiques offre des analogues soit en épigraphie soit en paléographie, et il importe peu qu'on n'ait pas encore rencontré un autre exemple précis du même cas, *Egeria=Eucheria.* D'autre part *Eucherius, Eucheria,* sont des *nomina* de bonne marque, relativement fréquents dans l'Espagne ancienne [1]. Bien plus le P. Bouvy a montré, après Tillemont [2], que le Flavius Eucherius qui était consul pour Constantinople en 381 [3] était l'oncle même de l'empereur Théodose (379-395) [4], et l'on se souvient que ces Flavii, chargés soudain de présider aux destinées de l'empire venaient d'Espagne, que Théodose en particulier était originaire de la Galice. Le P. Bouvy va jusqu'à faire d'Eucheria, comme nous la pouvons nommer maintenant, la fille du consul Flavius Eucherius et la cousine germaine de l'empereur [5]. C'est peut-être beaucoup préciser, et l'on a assez d'apparenter de quelque manière la pèlerine galicienne Eucheria avec ces hauts personnages. Du même coup un détail important de l'*Itinerarium* reçoit sa juste explication : les honneurs exceptionnels rendus à Eucheria tout au long de son voyage. Cette seule circonstance avait paru à Dom Férotin assez remarquable pour permettre de supposer l'existence de « liens de parenté ou d'amitié » entre celle qu'il appelle Éthéria et la famille impériale [6]. La graphie exacte du nom de la pèlerine montre encore mieux sa qualité véritable.

L'*Itinerarium Eucheriae* fut copié et lu au moyen âge tant en France qu'en Espagne. Il passa aussi en Italie, et c'est l'Italie qui nous en a rendu naguère une partie considérable. A l'occasion de cette découverte inattendue, et depuis, on a beaucoup parlé du manuscrit d'Arezzo [7] ; c'est ici le lieu de noter brièvement ce que nous savons de son histoire.

1. Cf. Hübner, *Inscriptiones Hispaniae latinae* 1871, nn. 2152 (EVCE), 3885, 4396, 4585, 4987 (?)

2. *Histoire des Empereurs*, V, 1701, p. 190, 720, 727.

3. Cf. S. Gregor. Nazianz., *Exemplum Testam.*, *P. G.*, XXXVII, 389 ; Prosper Tiro, *Epitoma Chronicon*, éd. Mommsen, *M. G. Auct. Antiq.*, IX, 1892, p. 461, 1174.

4. Cf. Themistius, *Opp.*, éd. Dindorf, 1882, p. 219.

5. *Revue Augustienne*, 15 janv. 1904, s. c., p. 80 s.

6. *Le Véritable Auteur...*, p. 28 s.

7. Cf. J. F. Gamurrini, *Sancti Hilarii tractatus de Mysteriis et sanctae Silviae-Aquitanae peregrinatio ad loca sancta*, 1887, p. IX-XIV (*De codice arretino*) : G. Maz-

Digitized by Google

Il est hors de doute que les vingt-deux feuillets en écriture bénéventaine du XIe siècle, qui appartiennent maintenant au *cod. Arretinus VI. 3*, sont les débris d'un manuscrit provenant du Mont-Cassin ; et assez probable, je crois, que ce volume fut copié au temps de l'abbé Richer (1038-1055). En tout cas on ne saurait l'identifier ni avec l'*Itinerarium totius orbis*, compté par le chroniqueur Léon d'Ostie [1] parmi les livres de l'abbé Thibaud (1023-1035) et classé dans le catalogue de 1532 parmi les *Cronice* avec l'*incipit* « Lectionum » [2], ni avec le *De locis sanctis* de l'abbé Didier (1057-1086) [3], qui ne peut être que l'ouvrage de Bède. Gamurrini a pensé que Léon d'Ostie (✠ 1115) l'avait employé pour composer l'*Historia Peregrinorum* que lui attribue son successeur Pierre Diacre [4] ; toujours est-il que nous constatons les emprunts directs de ce dernier dans le *Liber de locis sanctis* qu'il dédia en 1137 à l'abbé Guibald [5]. Pierre Diacre nous est même un témoin de premier ordre, puisque c'est à travers son résumé [6] que nous prenons connaissance, un peu mieux que par la lettre de Valerius, des parties perdues de l'*Itinerarium* [7] ; et on ne s'explique pas, par parenthèse, que M. Geyer n'ait pas pris soin de nous donner le texte exact du manuscrit de Pierre Diacre (*cod. Casin. 361*, s. XII) [8]. Quand on a remarqué cette relation de l'*Itinerarium Eucheriae* et de la compilation du chroniqueur-bibliothécaire, on comprend mieux comment l'index de 1532, sous la rubrique un peu étrange « Libri Miraculorum beate Marie virginis », note entre autres un livre « de infantia Salvatoris et nativitate S. Marie et locis sce terre, inc. *Domino suo*, et diversis aliis », c'est-à-dire, comme l'*incipit* en témoigne, le manuscrit de Pierre Diacre avec ses appendices, Végèce et Frontin [9], et

zatinti, *Inventari dei Manoscritti delle Biblioteche d'Italia*, t. VI, 1896, p. 237, n. 405 ; P. Geyer, *Itinera Hierosolymitana*, *Praef.*, p. VIII-XIV ; H. Lindemann, *Des hl. Hilarius von Poitiers « liber mysteriorum »* 1905, p. 6-9, 94-98.

1. *Chron. Cas.*, II, 53 : *P. L.*, CLXXIII, 646 C.

2. *Bibliotheca Casinensis*, I, 1874, App., p. LXXXVIII.

3. *Chron. Cas.*, III, 63 : *P. L.*, ib., 800 B.

4. *De viris illust. Casin.*, c. 30 : *P. L.*, ib., 1039 A.

5. «... itinerarium de locis sanctis a nobis... utcunque exaratum et ex omnibus, ut ita dicam, libris collectum vestrae paternitati destinare curavi... », Prolog., éd. Geyer, p. 106, ss. ; et cf. *Chron. Cas.*, IV, 66 (*P. L.*, ib., 891 B) : « De terra repromissionis itinerarium ex omnibus veteribus libris collegit et Guybaldo Casinensi abbati dicavit ».

6. En fait les sources de Pierre Diacre se réduisent à peu près à l'*Itinerarium Eucheriae* et au *De locis sanctis* de Bède, cf. Gamurrini, *op. c.*, p. 114, 1 ; Geyer, *op. c.*, p. XIV.

7. Cf. Férotin, *La Véritable Auteur*, p. 30.

8. Cf. Geyer, *op. c.*, p. XV.

9. *Bibl. Casin.*, s. c., p. LXV.

Digitized by Google

aussitôt après, un « Alius inc. *Abatissa* » [1]. Gamurrini s'est demandé si ce volume sans titre, mentionné à la suite de l'ouvrage de Pierre Diacre et débutant par le mot « Abatissa », n'était pas la relation de la pèlerine. Le libellé des catalogues de Saint-Martial « Itinerarium Egerie abbatisse » ne permet plus d'en douter. Les deux indications en effet se corroborent : l'addition « abbatisse » n'est dans les catalogues de Saint-Martial que le premier mot du texte associé au titre, et l'écrit anonyme du Mont-Cassin [2], commençant par « Abatissa », n'est autre que l'*Itinerarium Eucheriae*. Par là même il est établi qu'Eucheria, « vierge » et « moniale » *(sanctimonialis)*, comme nous la montrent soit l'éloge de Valerius soit la portion conservée du récit lui-même [3], était réellement « abbesse », et que le journal complet de ses aventures débutait de la même façon qu'une lettre ordinaire. On voit aussi que le manuscrit du Mont-Cassin était toujours intact en 1532.

C'est au début du siècle suivant, en 1610, qu'Ambrogio Rastrellini († 1611), précédemment abbé du Cassin (1599-1602) l'emporta à Arezzo dans l'abbaye affiliée des saintes Flore et Lucille. Le mérite de cette hypothèse revient encore à Gamurrini. Il est certain en effet qu'à partir du XVIIe siècle le manuscrit a disparu du monastère où il avait été rédigé et longtemps conservé, et avec lui une autre épave glorieuse de l'ancienne littérature chrétienne, le *Liber Mysteriorum et Hymnorum* de saint Hilaire de Poitiers, plus maltraité même par les siècles que l'*Itinerarium Eucheriae*. Signalé en 392 par saint Jérôme dans le *De Viris* (c. C), cet ouvrage n'émerge plus que dans la chronique de Léon d'Ostie parmi les livres que fit composer l'abbé Didier, et dans le catalogue de 1532 avec l'*incipit* « Multiplex » [4], — jusqu'au jour, deux fois heureux, où furent publiés les fragments d'Arezzo. Arrivés ensemble à Arezzo, et privés bientôt des soins de celui qui avait causé leur transfert, les deux vénérables manuscrits cassiniens subirent l'un près de l'autre dans la même armoire, et sans couverture, à ce qu'il semble, les outrages du temps : on a remarqué que le travail de l'humidité les avait endommagés diversement. En 1788 Angelo

1. *Ib.*, p. LXXXVII.
2. Gamurrini lui donna le nom de *Peregrinatio*, sous prétexte qu'il trouva deux fois dans le manuscrit d'Arezzo, à savoir p. 3 (!) et p. 69, la note PE (cf. *op. c.*, p. XX ss.) : Geyer crut devoir s'en tenir au titre mis en cours par son prédécesseur (cf. *op. c.*, p. XIII s.).
3. *Chron. Cas.*, III, 63 : *P. L.* ib., 800 C.
4. *Bibl. Cas.*, a. c., p. LXXXI.

Digitized by Google

di Costanzo consulta dans l'archive de l'abbaye, sans se douter de leur valeur, les cahiers déjà mutilés du *De Mysteriis* [1]. Lors de la suppression du monastère des saintes Flore et Lucille, en 1810, plusieurs manuscrits furent versés à la bibliothèque *della Fraternità di S. Maria*, et les deux précieux volumes, réduits l'un à quinze, l'autre à vingt-deux feuillets, se trouvèrent par bonheur de ce nombre. C'est grâce au zèle intelligent de leurs nouveaux gardiens qu'ils ont fini par échapper à la ruine : le chanoine Vagnoni (1817-1846) les fit relier ensemble, les *tractatus* et les hymnes de saint Hilaire en tête ; le chevalier J. Guillichini (1846-1874) décora d'un titre l'assemblage ; il était réservé à J. F. Gamurrini de donner la double édition. Depuis lors M. P. Geyer a publié pour l'Académie de Vienne un texte de l'*Itinerarium Eucheriae* auquel il ne manquait, pour être irréprochable, que le titre traditionnel ; et le *De Mysteriis* sera bientôt l'objet des mêmes égards. On voudrait souhaiter que l'avenir permît de faire mieux encore, de mettre au jour les œuvres complètes ; mais il y a des vœux qui sont immodérés, et c'est déjà beaucoup d'avoir sauvé une part d'un héritage aussi fragile.

D. A. WILMART.

1. *Archivio storico per le Marche e l'Umbria*, II, p. 557.

Digitized by Google

POUR LA TOPOGRAPHIE ANCIENNE DU MONT-CASSIN.

(Suite.)

II. LA TOUR DE SAINT BENOIT.

Que la localisation actuelle ne remonte qu'à la fin du XVIe siècle.

C'EST donc au-dessus de la porte de la *Torretta* que l'on montre aujourd'hui « l'ancienne Tour romaine, entrée de l'acropole, où S. Benoît fixa sa demeure ». Au premier étage, au-dessus de l'*androne*, et au même niveau que la basilique de Saint-Martin, se trouve la cellule inférieure, ou *Santuario*, qui « était l'habitation ordinaire » du Saint ; au second étage, la chapelle du Crucifix (Pl VIII, D), qui fut, elle aussi, « témoin de la sainte vie et des prodiges de grand Patriarche [1] ».

A quelle époque remonte cette localisation ?

A la fin du XVIe siècle, plus précisément à l'abbatiat de Bernard V (1577-1580) : ce fut lui, d'après Petrucci, qui, en 1579, « sauva de l'oubli et de la malpropreté la partie inférieure de la Tour que le saint Patriarche avait, *dit-on*, habitée de son vivant, et qui la transforma en chapelle ornée de peintures [2] ».

Rien n'indique que le local ainsi identifié ait été, avant cette époque, l'objet d'une vénération quelconque. D. Quandel fait lui-même remarquer (p. 292) qu'on n'y a retrouvé, lors des fouilles d'avant 1880, aucune trace de peintures, alors que les murs de la basilique attenante en étaient tout couverts : celles qu'y vit, en 1605, Simon Milletius [3], ne dataient que d'un quart de siècle. Avant les travaux de l'abbé Bernard, une porte en biais, ou plutôt une sorte de passage « tout à fait rustique », de $0^{m},80$ de largeur, taillé dans la muraille à l'angle N-E., y donnait accès : on le retrouva complètement muré, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, avec les harpons destinés à le maintenir fermé. « Tout indiquait, dit Quan-

1. Album « Montecassino », sans lieu, ni date, ni pagination, mais publié au cours de ces vingt dernières années.

2. *Chron.*, lib. 3, c. IX : « partem inferiorem Turris, quam S. Patriarcha uiuus incoluisse fertur, a ceno et situ uindicauit, et in sacellum picturis excultum conuertit. »

3. Son récit a été reproduit par Haeftens, *Disquisit. monast.* Prolegom. in Vit. S. Bened., c. 35, n. 3.

Digitized by Google

del (p. 404), que cette entrée dans la Cellule avait été faite *alors que celle-ci n'était l'objet d'aucune vénération.* »

S'il en est ainsi de la *Cella*, ou appartement inférieur de la Tour, que dire des chambres de l'étage, qui sont de construction moderne, et ne furent « mises en vénération » qu'à partir de 1631 (Quandel, 336 sqq.) ? Auparavant, c'était simplement l'atelier du menuisier et des autres artisans, comme l'atteste encore Petrucci. On y a retrouvé à notre époque des traces visibles de cette destination profane : un balcon, deux cheminées, dont l'une se trouvait juste derrière l'autel actuel du Saint-Sacrement (Pl. VIII, E), ainsi que des meurtrières pour la défense du passage qui faisait suite à l'*androne*.

Il n'y a pas lieu de s'étonner, après cela, si les écrivains cassiniens les plus illustres des derniers siècles laissent percer leur scepticisme à l'endroit de cette prétendue Tour de S. Benoît.

Après avoir donné les dimensions de l'*androne*, qu'il fait remonter à l'époque romaine, Caravita ajoute [1] : « *On veut* qu'au-dessus de ce passage se soit élevée la tour, abattue au XVIe siècle durant la guerre entre Français et Espagnols, et dans laquelle habita S. Benoît. »

Érasme Gattola remarque que c'est à une époque assez récente qu'eut lieu la découverte et la transformation de la Tour de S. Benoît, et que celle-ci « était demeurée cachée bien longtemps. » Aussi n'ose-t-il garantir qu'après tant de bouleversements « elle soit restée la même que l'on voit à présent ». Quant aux chambres de l'étage supérieur, elles ont été, dit-il, « construites et ornées par la dévotion des modernes » pour satisfaire à la pieuse curiosité des pèlerins. Mais, ajoute-t-il, il est bien difficile, après tant de siècles et de vicissitudes, et en l'absence de témoignages anciens, de revendiquer l'authenticité des locaux assignés comme ayant servi d'habitation à S. Benoît [2].

Elle est en contradiction avec toute la tradition cassinienne antérieure.

Non seulement l'identification actuellement admise est dénuée de toute attestation jusqu'au XVIe siècle : elle est inconciliable avec les monuments qui représentent la tradition cassinienne antérieure à cette époque.

1. *I codici e le arti a Monte Cassino* I, 9.
2. Passages de son *Journal* reproduits par Quandel. Cf. aussi Caravita, *Op. cit.*, III, 166 et 241, note.

Digitized by Google

Parmi ceux-ci vient en première ligne le second livre des *Dialogues* de S. Grégoire. Nous y trouvons, entre autres, ce renseignement, que la Tour dominait toutes les constructions du monastère [1] :

> turris erat eodem in loco constituta, quae super totius cellae habitaculum imminebat.

Or, il faut tenir compte de ceci : à partir de l'*androne*, jusqu'au grand cloître moderne devant l'église, le terrain sur lequel était construit le monastère primitif allait — et va encore — en montant très rapidement, du sud au nord, de l'ouest à l'est. On peut le vérifier, soit en gravissant la *scalinata* qui donne accès à ce cloître, soit en se rendant, par l'extérieur, de la parte de la *Torretta* à la nouvelle Porterie ouverte en 1880, soit enfin en descendant de la première cour d'entrée dans le *santuario* par l'escalier intérieur qu'ont décoré nos artistes : d'où qu'on parte, où qu'on aille, on constate que l'emplacement où s'élève la prétendue Tour de S. Benoît est précisément l'endroit le moins élevé de tout l'espace occupé par les constructions. Dès lors, la dite Tour aurait dû être d'une hauteur extraordinaire, pour racheter le désavantage de sa situation, et dépasser les autres édifices qui s'étageaient peu à peu vers le sommet. Cependant, à part l'abbé Angelo della Noce, qui s'était rendu compte de la difficulté, les auteurs s'accordent à reconnaître que, d'après S. Grégoire, la Tour n'avait que deux étages servant d'habitation. Ce n'était pas assez pour « imminere super totius cellae habitaculum » ; sans compter que la Tour ainsi placée eût eu pour effet de masquer presque complètement le fronton du temple d'Apollon.

Autre renseignement fourni par S. Grégoire : les deux étages de la Tour communiquaient ensemble, à l'aide d'une rampe ou escalier :

> in cuius turris superioribus se uenerabilis Benedictus, in eius quoque inferioribus se Seruandus diaconus conlocauit : quo uidelicet in loco inferiora superioribus peruius continuabat ascensus.

Dom Quandel a retrouvé çà et là des traces multiples, et parfois très anciennes, d'escaliers dans les bâtiments de la *Torretta* ; mais

1. Ch. 35. Il est vrai que ce membre de phrase fait défaut dans toute une série de manuscrits, dont quelques-uns sont anciens ; mais le fait est dû probablement au copiste de l'un des archétypes, qu'aura induit en erreur le retour, à deux lignes d'intervalle, du même mot *turris*. Lors même que ces mots constitueraient une interpolation au récit de Grégoire, ce serait une interpolation presque aussi ancienne que l'original, et de provenance locale, par conséquent non négligeable dans l'espèce.

Digitized by Google

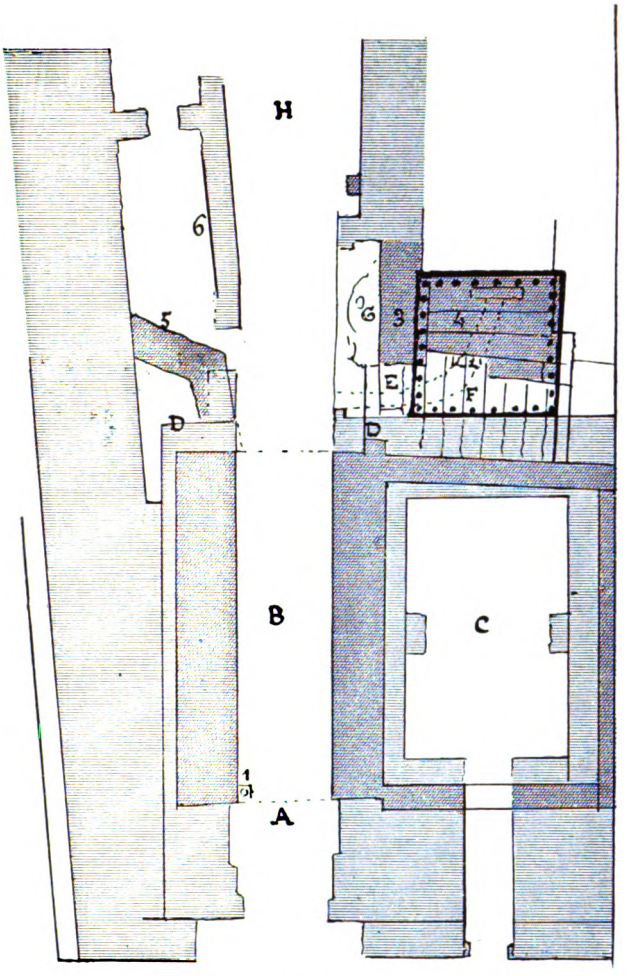

IV. LA PORTE PRIMITIVE, ET LA PORTE DE DIDIER

A. Entrée actuelle de la *Torretta*, et emplacement de la *Porta maior* de Didier.

B. Le couloir de l'*androne*, au dessous du *Santuario*.

C Citerne creusée (à la fin du XVIe siècle ?) sous la chapelle actuelle des saints Moines.

D. D. Contre-forts de chaque côté en arrière de l'*androne*.

E. Porte primitive retrouvée en 1880.

F. Escalier par où l'on pénétrait dans le monastère primitif.

G. Le *Sasso* miraculeux devant la niche de la statue.

H. *Scalinata* conduisant au cloître central de l'abbaye.

1. Gond ancien, à 1 mètre de profondeur.

2. Reste d'un degré de l'escalier primitif.

3. Jambage gauche de la porte primitive.

4. Mur de l'escalier retrouvé lors des fouilles.

5. 6. Restes de murs anciens vis à vis de la niche de la statue.

Murs jugés plus anciens — Murs jugés plus recents.

••••• Emplacement approximatif de la Tour de S. Benoît.

Digitized by Google

Digitized by Google

il est le premier à convenir (p. 107) qu'il n'a pu y avoir aucune communication directe entre le *Santuario* actuel et l'étage supérieur. Voilà qui rend bien difficile à expliquer la scène de la fameuse vision, racontée à cet endroit des *Dialogues*.

Grégoire continue :

> Ante eandem uero turrem largius erat habitaculum, in quo utriusque discipuli quiescebant.

Ainsi, d'après le biographe de Benoît, le dortoir des moines était situé *devant* la Tour. Comment concilier avec la localisation actuelle cette donnée si nettement attestée ? Le bon Quandel est fort embarrassé : « Cet *ante*, dit-il (p. 168), ne doit pas s'entendre dans le sens absolu, parce qu'alors on aurait dû dire que le dortoir était devant la façade de la Tour ; il faut plutôt l'interpréter dans le sens de « avant », c'est-à-dire que, pour ceux qui étaient à l'intérieur du monastère, il fallait passer par le dortoir avant d'arriver à la Tour. Quelle exégèse !

Pour notre fouilleur, qui voyait le dortoir en question là où nous avons retrouvé la basilique de Saint-Martin, il était peut-être difficile de s'en tirer autrement. Mais, dira-t-on, n'y aurait-il pas moyen de concevoir le bâtiment du dortoir devant l'*androne* actuel, sur l'espèce de *piazzetta* qui le précède ? Impossible : ce petit terre-plein n'existe que depuis l'abbé Jérôme de Pérouse (1590-1595), qui exhaussa le sol à cet endroit, afin de ménager l'espace nécessaire pour le passage souterrain entre les jardins [1]. A l'époque de l'abbé Didier, il y avait là, selon l'expression du *Chronicon*, « un immense précipice [2] » ; la pente ne pouvait être que plus raide encore au VIe siècle, et cet espace de terrain a toujours été considéré comme situé hors de l'enceinte claustrale.

L'Anonyme du ms. 175 ajoute un détail à ceux que nous a fournis Grégoire. Cet anonyme, je le sais, ne mérite point d'être cru en tout point sur parole : il a utilisé les faux Actes de saint Maur ; il se peut qu'il ait localisé d'une façon arbitraire différentes scènes de la Vie de Benoît. Mais, du moins, la Tour, le dortoir, le réfectoire, l'église Saint-Martin, la porte primitive, tout cela était encore debout de son temps : son témoignage est recevable pour tout ce qui concerne l'aspect et la disposition de ces divers édifices à l'époque où il rédigeait sa note. Il dit donc que la fiole de verre, dont il est question au chapitre 28 des *Dialogues*, fut jetée par la

1. Quandel, p. 325 sqq.
2. Migne 178, 761 : « Verum cum de foris praecipitium pateret immensum... »

Digitized by Google

fenêtre qui donne à l'ouest sur Piumarola, la même par laquelle l'homme de Dieu contempla l'âme de sa sainte sœur Scolastique :

> et ibi in fenestra que est contra plumbar. uidit animam sancte scol... per fenestra unde uidit anima sancte scol. iactata est ampulla de uitro.

Que ce soit vraiment par cette fenêtre, ou par une autre, que la fiole ait été jetée, peu importe : il nous suffit de savoir qu'on se figurait la chose de cette manière, à une époque où la Tour subsistait encore avec la fenêtre à l'ouest.

Or, en connexion étroite avec cette donnée du Xe siècle, nous constatons une autre tradition également cassinienne, celle du fameux *sasso*, ou roc miraculeux que l'on voit à droite, devant la statue de S. Benoît, après avoir dépassé l'*androne*. Il est vrai que la niche qui renferme cette statue, et qu'il a fallu remanier en 1880, avait été décorée, en 1497, sous l'abbé commendataire Jean de Médicis ; mais le grand arc gothique qui l'encadre est plus ancien, d'après Quandel (p. 160), du XIVe siècle peut-être. On aurait même retrouvé là des restes de matériaux antérieurs à cette époque. De mon côté, j'ai observé avec attention, parmi les miniatures si intéressantes du cod. Vatican. 1202 [1], celle qui, fol. 63, représente l'épisode de la fiole d'huile jetée sur le rocher (Pl. V). Celui-ci occupe, par rapport à la Tour, la même situation que le *sasso* devant la niche de l'*androne*; la fiole affecte sensiblement la même forme que l'empreinte supposée qu'on montre dans ce rocher. La tradition relative à ce fragment de roc, conservé à l'état brut, à travers toutes les modifications qu'on fit subir au sol à cet endroit, remonterait-elle au Xe/XIe siècle, ou même plus loin [2] ? Quoi qu'il en soit, deux choses sont certaines : nous sommes en présence d'une tradition cassinienne, et d'une tradition notablement antérieure à celle qui s'est implantée à la suite des travaux de l'abbé Bernard. A ce titre, elle mérite considération.

---

1. Le célèbre ms. cassinien de la Vie de S. Benoît, du XIe siècle, offert à l'abbé Didier par le moine Léon. La fantaisie de l'artiste a eu naturellement une part considérable dans les illustrations qui donnent tant de prix à ce volume ; mais il me paraît indubitable qu'en plusieurs cas aussi il a pris à tâche de reproduire ce qui existait de son temps au Mont-Cassin.

2. On a parfois objecté qu'il n'y a plus guère de trace, à cet endroit, de l'*ingens praecipitium... saxorum molibus asperum* qui se trouvait sous la fenêtre, d'après le récit de S. Grégoire. Mais, comme le fait observer Quandel (p. 155 sq.), il ne faut pas oublier que le sol a, de ce côté, complètement changé d'aspect, à la suite des travaux d'aplanissement exécutés dans le jardin à l'époque moderne ; auparavant, il y avait là une pente très raide, et le *sasso* miraculeux est un reste des blocs de rochers dont elle était formée.

Digitized by Google

Quandel l'a compris : aussi s'est-il beaucoup préoccupé de concilier cette double donnée avec la localisation moderne. La chose était malaisée, ou, pour mieux dire, impossible : car, le *sasso* étant situé au N-E., par rapport à la prétendue tour de l'*androne*, comment se tirer de l'affirmation de l'Anonyme, que la fiole aurait été jetée par une fenêtre donnant à l'ouest ? On se résigna donc à l'abandonner, pour sauvegarder du moins la tradition du *sasso*. Encore fallait-il, pour expliquer la chute de la fiole sur ce *sasso*, que la tour eût une fenêtre au nord. On n'hésita pas : comme il n'y en avait pas de trace, on en inventa une, qu'on peut voir marquée au num. 16, planche VII, de l'*Antico Cassino* de Bartolini. C'est un véritable faux, comme me l'ont mainte fois affirmé ceux qui ont pris part aux travaux de 1880.

Tel est donc brièvement l'état des choses : la localisation de la Tour de S. Benoît au-dessus de l'*androne* est relativement très moderne ; elle a contre elle toute la tradition plus ancienne, du VIe jusqu'au XVIe siècle.

Mais voici une nouvelle constatation qui va lui donner, décidément, le coup de grâce.

La prétendue Tour de S. Benoît fait partie des travaux exécutés par l'abbé Didier à la porte du monastère.

La tradition constante du Mont-Cassin, dit Quandel (p. 156), fut toujours que la porte primitive s'était trouvée à droite, passé l'*androne*, près de la niche, de la statue et du *sasso*, qui rappelaient les miracles opérés par Benoît à l'entrée du monastère. L'idée de retrouver cette « entrata antica » fut le point de départ des fouilles entreprises en 1874 et en 1877 dans l'enceinte de la *Torretta*.

Et il semble bien que l'on y réussit. A droite de la niche, en effet, on constata l'existence d'une porte (Pl. IV, E) qui avait été murée, probablement au XIe/XIIe siècle : car le mur était orné de peintures qui paraissaient appartenir à cette époque. Derrière ce mur, fut découvert le jambage gauche de la porte (ibid., 3), puis le mur gauche d'un escalier (4) dont une marche était encore à sa place, quoique brisée (2) ; des autres, il ne restait plus que les vestiges des points d'attache dans la muraille. Le jambage droit de la porte, ainsi que le mur droit de l'escalier, avaient disparu dans les travaux d'élargissement du mur nord de la basilique de Saint-Martin. En haut de cet escalier, venait un petit pallier donnant accès à l'intérieur du monastère.

Cette identification de la porte primitive peut être considérée,

Digitized by Google

avec l'exhumation des restes du vieux Saint-Martin, comme le résultat le plus important des fouilles auxquelles donna lieu le centenaire de 1880. Indépendamment de l'intérêt qu'elle présente en elle-même, elle va nous permettre d'établir avec précision l'origine et la nature de la construction que l'on prit, il y a trois siècles, pour la Tour de S. Benoît.

A la suite de sa longue description des travaux accomplis par Didier au dedans de l'abbaye, le chroniqueur Léon d'Ostie raconte ainsi ce que le grand abbé fit à l'extérieur, notamment à la façade occidentale [1] :

> Ab occidentali igitur parte primum maceriam firmissimam erigens, portam 30 circiter cubitis extra ueterem de quadratis ac sectis lapidibus statuit ; supra quam turrim fortissimam in quattuor magnis columnis erectam ingenti camera confirmauit. Verum cum deforis praecipitium pateret immensum, tumulus uero ab intus magnus existeret, eo defosso praecipitium illud saxis eius et terra cliuoso licet tramite peruium fecit ; sicque demum hinc inde muro contiguo ac propugnaculis ciuitatum more munito uniuersum monasterium circumsepsit. Dehinc extra praedictam portam, iuxta cliuum scilicet quo ad eandem portam ascenditur, xenodochium maximum ad susceptionem peregrinorum cum uniuersis suis oportunitatibus fabricauit.

Didier avança donc la porte de l'abbaye de trente coudées environ en dehors de l'ancienne. Il importe de bien saisir le sens exact de cette assertion, car elle a donné lieu jusqu'ici à de graves malentendus. Pour D. Quandel (p. 234 sqq.), cela veut dire que Didier transporta la *Porta maior*, du seuil de l'*androne*, tout au haut de la *scalinata* (Pl. IV, H), à l'endroit où s'élève la seconde Porte, qui maintenant encore donne immédiatement accès au cloître central, devant le grand escalier par où l'on monte à la Basilique de Saint-Benoît. Cette seconde Porte serait celle dont le chroniqueur raconte l'origine dans le passage cité tout à l'heure.

Ici encore, l'interprétation est on ne peut plus malheureuse.

La première fois qu'il est fait mention de cette seconde Porte, c'est dans le Processionnal ms. 659, de la seconde moitié du XVe siècle, comme il a été dit plus haut [2]. Là, au lundi des Rogations, p. 174, alors que les *Ordines* des siècles antérieurs parlaient seulement des croix à placer au seuil de la Porte majeure [3], il est prescrit de mettre une des croix à la première porte, une autre à la

1. Migne 173, 761 A.
2. Dans la première partie de cette étude, p. 303, note 1.
3. Voir la rubrique ibid., p. 283, note 3.

Digitized by Google

seconde porte, une troisième à la porte de l'église [1]. Et il n'y a pas lieu de s'en étonner, puisque, d'après Gattola et Caravita [2], « le travail de la seconde porte d'entrée de l'abbaye fut exécuté sous le gouvernement d'Antoine Carafa », en 1453, donc peu avant la rédaction du Processionnal ms. 659. Au reste, même après l'érection de cette seconde porte, l'appellation de *Porta maior* fut toujours réservée à la première porte, celle de l'*androne*, qui continua d'être considérée comme la porte principale et l'entrée proprement dite du monastère [3].

Mais quand bien même cette seconde porte eût existé avant le XVe siècle, comment pouvait-on songer un moment à lui appliquer l'expression si précise du chroniqueur : EXTRA *ueterem... statuit* ? C'est INTRA *ueterem* que celui-ci alors aurait dû dire, vu surtout qu'il oppose, dans ce passage, les travaux accomplis à l'extérieur du monastère (*exteriora... aedificia monasterii*) à ceux qui avaient déjà été exécutés à l'intérieur (*interioribus... officinis... consummatis*). Et l'opposition de mots revient quelques lignes plus loin, à propos de l'immense précipice béant en dehors de la porte ainsi avancée (*deforis praecipitium*), et l'élévation de terrain qui gênait le passage au dedans (*tumulus uero ab intus*).

Enfin, un dernier argument, et sans réplique possible, celui-là. Léon d'Ostie dit que Didier avança la porte de 30 coudées environ, c'est-à-dire, d'un peu moins de 13 mètres. Or, sait-on quelle distance il y a depuis l'*androne* jusqu'à la seconde porte donnant sur le grand cloître ? 178 palmes, d'après l'auteur déjà cité de la *Descrizione istorica* du monastère du Mont-Cassin (p. 38). A $0^{m}25$ la palme, cela fait une longueur de $44^{m}50$. Nous voilà bien loin des $12^{m}90$ dont parle le *Chronicon* !

La première chose qu'il eût fallu se demander était celle-ci : qu'entend Léon d'Ostie par l'ancienne porte ? La porte primitive, retrouvée en 1880 près de la niche renfermant la statue ; ou bien la porte actuelle de l'*androne*, que l'on juge communément remonter à l'époque romaine ?

Romaine ou non, cette porte de l'*androne* ne saurait être « l'ancienne porte » qu'a ici en vue le chroniqueur. Pourquoi ? Parce qu'il n'y a jamais eu au Mont-Cassin de porte située 12 ou 13 mètres en avant de l'*androne*. L'unique porte située plus loin dans

1. « Vadant ad portam maiorem... et ponat sacerdos cruces cereas. prima. prima porta. secunda. secunda porta. tertia crux ad porta ecclesie. »

2. *I codici e le arti a Monte Cassino*, t. I, p. 373 sq.

3. Elle ne s'ouvre plus, depuis 1880, que pour les grands personnages, et en certaines circonstances solennelles.

Digitized by Google

cette direction était la *Porta vetus* de l'ancienne acropole [1], laquelle n'a rien à faire avec le problème qui nous occupe.

C'est donc à la porte primitive, rouverte de nos jours, que se rapporte l'expression « extra ueterem ». Et, chose remarquable, bien que personne n'ait paru jusqu'ici s'en apercevoir, il y a, entre cette porte et celle de l'*androne*, presque exactement la distance dont Didier, d'après le *Chronicon*, avança la porte du monastère. J'ai mesuré environ 11 mètres entre le point *E* (Pl. IV), où s'ouvrait l'ancienne porte, et le gond de la porte de l'*androne*, conservé en 1, à un mètre au-dessous du sol. Naturellement, l'œuvre extérieure de la porte a pu s'avancer davantage, à près de 13 mètres de la vieille porte [2]. Il le fallait même, pour que de là partît la muraille entourant l'abbaye : *hinc inde muro contiguo*... Le *portone* actuel s'avance bien à 14 mètres de la porte primitive.

Voilà, comme je le disais, une constatation grosse de conséquences. Ainsi, ce qu'on a pris si longtemps pour la Tour romaine servant d'entrée à l'*arx*, n'est en réalité que l'œuvre de l'abbé Didier, et se rattache aux travaux exécutés par celui-ci à la porte principale du monastère.

Qu'opposera-t-on à cette démonstration quasi mathématique ? Peut-être ceci, que certains détails de la construction de l'*androne* attestent pour sûr une origine romaine, et se retrouvent notamment dans la porte de l'amphithéâtre de *Casinum* ?

Je ferai observer qu'il est particulièrement difficile de se prononcer sur cette origine romaine, dans une région ou tant de choses sont demeurées stationnaires pendant des siècles : j'ai vu, dans la plaine au pied du Mont-Cassin, de braves paysans remuer le sol avec des instruments qui n'avaient guère changé depuis le temps de Varron ; on m'a montré, à l'abbaye même, des serrures du moyen âge, toutes pareilles à celles que les manuels d'archéologie font remonter à l'époque romaine, ou même étrusque.

Mais, soit, il y aura du romain dans la construction de l'*androne*. Cela n'est pas impossible, après tout, puisque presque au-dessus se trouvait le portique du Temple : une sorte de souterrain obscur à cet endroit se conçoit fort bien, encore que le récit de Léon d'Ostie donne plutôt à entendre qu'il y avait là simplement « une élévation du sol » obstruant l'espace intérieur en-deçà de la nouvelle porte. Mais je défie quiconque de prouver que ce souterrain, supposé

1. Cf. ci-dessus, p. 282, note 1.

2. En d'autres termes, il y avait, entre la nouvelle porte et l'ancienne, toute la largeur de la basilique de Saint-Martin (= 12m), et quelque chose en plus.

Digitized by Google

qu'il ait existé, ait jamais servi d'entrée avant les travaux de Didier [1]. Et si l'on veut à tout prix qu'il sente le romain, il est plus indubitable encore qu'il porte des traces multiples de l'œuvre accomplie là par le grand abbé au XIe siècle.

Déjà D. Quandel, qui pourtant n'a rien soupçonné de ce que nous venons de constater, avait attribué à Didier le murage de la porte primitive ; il avait même observé là des traces de peintures du XIe/XIIe siècle. Il a fait également dans l'*androne* des observations intéressantes. Par exemple, il n'y a que l'extrémité de celui-ci, près de la porte, qui soit en grandes pierres carrées ; le reste est en maçonnerie plutôt grossière, et l'on y remarque, à droite, un beau chapiteau corinthien tout mutilé, qui n'a certainement pas été encastré là par les Romains. Et sur les murs on voit encore des restes de couleurs attestant qu'ils durent, eux aussi, être couverts de peintures, probablement à l'époque de Didier [2]. Il y a aussi les deux énormes contreforts qui protègent de chaque côté l'extrémité nord de l'androne (Pl. IV, DD). Celui du N-O., le plus important, le seul aussi qui soit en partie dégagé des autres constructions, mesure en épaisseur $2^m,70$ environ sur $2^m,26$ et s'élève à une hauteur de $14^m,15$. « Nous croyons, dit Quandel (p. 113), que ce contre-fort n'est pas antérieur au XIe siècle [3]. » Je le pense aussi, et il me semble reconnaître ces deux énormes piliers, ou leurs pareils, dans les deux tourelles quadrangulaires et élancées que le moine Léon a représentées de chaque côté en arrière de la porte du Mont-Cassin, dans la scène de la résurrection du fils du paysan [4].

1. Quandel se demande, p. 155 sq., si primitivement on entrait par l'*androne* actuel, ou si plutôt l'on contournait celui-ci pour arriver à l'ancienne porte retrouvée en 1880. Il penche pour la première alternative, se fondant sur ce que disent S. Grégoire et l'Anonyme cassinien du Xe siècle de l'*ingens praecipitium* qui était au pied de la Tour, vers l'ouest. Mais Léon d'Ostie, de son côté, nous a dit qu'un *praecipitium immensum* se trouvait pareillement au sud, devant la nouvelle porte ; le tableau du Bassano, dans le grand réfectoire, permet de juger combien la pente était raide à cet endroit, même à la fin du XVIe siècle. La vérité est que la porte du monastère a dû être à l'origine d'un accès fort difficile : le Mont-Cassin a longtemps gardé sous ce rapport quelque chose de ce qu'il fut d'abord, une forteresse, une citadelle : *monasterium quod appellatur ARCIS*. C'est aussi après en avoir contourné la façade, et par une pente rapide, à gauche, que l'on accédait au soi-disant temple de Clitumne, près Spolète (Pl. III).

2. Quandel, p. 90 et 293.

3. Comme presque partout où il avait écrit d'abord « XIe siècle », Quandel a ensuite corrigé « XIIe siècle », sous l'empire de la suggestion dont il fut victime, que la plupart des travaux par lui constatés avaient l'abbé Otton pour auteur.

4. Pl. VI. Là ne se borne pas la ressemblance avec la nouvelle porte de Didier, telle que la décrit le *Chronicon Casinense* : on y retrouve aussi, et la tour flanquée de colonnes qui s'élevait au-dessus de l'entrée, et l' « ingens camera » qui en consolidait le sommet. C'est peut-être ainsi qu'on se figurait alors une porte monumentale, au Mont-Cassin ; ou bien la miniature du moine Léon aurait-elle influé sur le plan adopté par l'architecte ?

Digitized by Google

Enfin Quandel (p. 277) n'hésite pas à attribuer à Didier une part dans la construction du mur occidental du couloir qui, de l'*androne*, donne accès au cloître central.

Si ce qu'on a pris depuis la fin du XVIe siècle pour l'antique Porte romaine et la Tour de S. Benoît n'est, en réalité, que la Tour de Didier, la Porte avancée de 30 coudées par le célèbre abbé, quelle aura été, alors, la destination de cette chambre, ou *Santuario*, que l'on donne comme ayant été la cellule même du fondateur du Mont-Cassin ?

Je n'en sais rien : il se peut que, primitivement, ce local, identique à l'*ingens camera* dont parle la Chronique, ait servi de corps de garde, pour surveiller et défendre l'entrée du monastère. L'espèce de banc en maçonnerie, qui se voit le long des murs N. et O., se retrouve un peu partout dans les constructions militaires de la *Rocca Janula*, qui domine San Germano. L'entrée était probablement par la porte ou passage en biais déjà signalé, à l'angle N.-E.

On pourrait également supposer que là se trouvait la *mansiuncula* que l'abbé Didier s'était ménagée tout contre l'église Saint-Martin « trabibus oppositis », suivant l'expression de Pierre Diacre. Mais ce ne serait qu'une simple hypothèse sans importance.

La porte grandiose de l'abbé Didier dut beaucoup souffrir du désastreux tremblement de terre de 1349 : il est à croire qu'une partie de ses matériaux fut utilisée, au siècle suivant, pour la construction de la seconde porte, notamment les quatre grosses colonnes de granit qui soutenaient la tour. On peut voir, sur le grand tableau du Réfectoire, qu'à la fin du XVIe siècle la Porte majeure du Mont-Cassin était surmontée d'une simple salle aux murs bas et tronqués, recouverts d'une double toiture assez primitive, retombant au nord et au midi. Quandel fait observer (p. 423 sq.) que l'unique fenêtre du *Santuario*, à l'ouest, dans sa forme actuelle, est d'époque récente : elle était jadis beaucoup plus petite. A gauche de cette fenêtre, vers le sud, la portion ancienne de la muraille n'est que d'un mètre de hauteur au-dessus du pavé, tandis que, de l'autre côté de la fenêtre, elle va s'élevant jusqu'à atteindre l'étage supérieur. C'est sans doute l'effet de l'assaut livré à cet endroit, en 1503, par Gonzalve de Cordoue.

Où a dû être située la Tour de S. Benoît, d'après la tradition ancienne et les fouilles récentes.

Il nous faut maintenant aborder la partie la plus délicate du problème : où placer la Tour de S. Benoît, puisqu'elle ne peut avoir

Digitized by Google

occupé le site qu'on lui a assigné durant les trois derniers siècles ?

A l'endroit que désigne la tradition constante du Mont-Cassin jusqu'aux environs de l'an 1500.

Or, cette tradition n'est pas douteuse : d'après elle, la Tour a dû occuper l'angle de terrain compris entre le côté nord de la basilique Saint-Martin et le mur droit qui fait suite à l'*androne*, derrière la niche de la statue.

Deux traits principaux attestent cette localisation primitive.

Il y a d'abord la tradition du *sasso*, dont il a été question précédemment. Combinée avec l'indication de l'Anonyme cassinien, que la fiole d'huile fut jetée là de la fenêtre ouest de la Tour, par laquelle Benoît vit l'âme de sa sœur Scolastique, elle suppose clairement que cette Tour était située à l'orient, par rapport au roc miraculeux : par conséquent, dans l'espace qui se trouve actuellement derrière la niche.

Mais un point de repère encore plus important, c'est la porte du monastère de Benoît, identifiée définitivement à la suite des fouilles de 1880. Cette porte, que S. Grégoire appelle, tantôt *fores cellae* (c. 21), tantôt *ingressus cellae* (c. 31), ou encore *monasterii ianua* (c. 32), l'Anonyme du Xe siècle la met invariablement en relation étroite avec la Tour, si bien que, pour lui, « en dehors de la porte » et « au pied de la Tour » sont termes à peu près équivalents ; bien plus, il va une fois jusqu'à appeler cette même porte « la porte de la Tour ». On me permettra de reproduire ici aussi exactement que possible ce vieux texte du ms. Casin. 175 (p. 580, col. 2), qui est d'une si grande importance pour la topographie ancienne du monastère :

In turre iusta sanctum martinum
in fenestra alta que est
contra capuam uidit sanctus B.
anima germ̄ cap̄ epi. & ibi
in fenestra que est contra plumbar̄.
uidit animam sancte scol̄.
ibi resanauit seuerum contritum.
& leprosum. & ibi cunctas
uirtutes fecit. in fundo turris
fecit miraculum de labello olei.
& ibi supra arca tredecim sol̄
de aur̄ ceciderunt. per fenestra
unde uidit anima sce̅ scol̄
iactata est ampulla de uitro.

Digitized by Google

ibi resuscitauit mortuum
ad pede de turre extra porta.
ibi scs maurus claudum esten
dit. in poio qui est in domitorio
ante porta de turre solsit
rusticu. & ibi carriuit ad
totila. in refectorio qui est
iusta ipsum dormitorium profeta
uid de roma &. de pani.
in turre ipsa scripsit regla.
in pede de rabe que uadit a scu
ianne fugabi demone. in fron
de ipsu dormitorio & de scu mart
feci cerbenera. da foris porta
a pede de turre inbeni c moia
de farina. altare de scu m.....
fuit sub corona de rame. in ipsa
turre omni anno sci [benedicti
altare biariczo faciebant officium greci et latini sicut precepit petronax abbas] [1]

Encore une fois, au temps où fut rédigée cette note, la plupart des édifices primitifs étaient encore visibles : la porte, la Tour, le dortoir avec son *podium*, le réfectoire, etc. Or, il faut particulièrement remarquer ces mots, qui nous mettent à même de reconstituer l'aspect et la situation respective des constructions que le voyageur trouvait devant soi, en arrivant à l'entrée du monastère, située pour lors au couchant : IN POIO QUI EST IN DORMITORIO ANTE PORTA DE TURRE.

C'est en d'autres termes, ce que nous a déjà appris S. Grégoire, à savoir, que le dortoir des disciples de l'homme de Dieu était situé *devant la Tour*, si ce n'est que l'Anonyme précise encore davantage : *devant la porte de la Tour*, par conséquent, à l'ouest de la Tour elle-même.

Dans ce même dortoir, et surmontant le passage qui conduisait au pied de Tour, se trouvait le *podium*, sorte de loggia ou belvédère, d'où l'on pouvait observer ce qui se passait dans la cour d'entrée, en particulier l'arrivée des hôtes [2]. S. Grégoire, lui aussi,

1. Ces derniers mots entre crochets sont désormais illisibles : je les reproduis d'après la *Bibliotheca Casinensis*, t. IV, p. 83. Pour ce qui précède, le texte ici donné peut être tenu pour sûr, même lorsqu'il diffère de celui qu'on trouve ailleurs.

2. Paul Diacre, dans son Commentaire sur le ch. 66 de la Règle, nous apprend que, de son temps, c'était encore l'usage d'avoir ainsi un poste d'observation au-dessus de la

Digitized by Google

insinue l'existence de ce *podium* : en deux endroits de ses *Dialogues*, il nous montre Benoît ayant l'habitude de s'asseoir en un lieu élevé, devant la porte du monastère, soit pour faire sa lecture, soit pour se rendre compte de l'approche des étrangers. Au chapitre 31, le féroce Zalla, précédé du pauvre paysan garrotté, trouve le Saint *ante ingressum cellae solum sedentem... et legentem*. Au ch. 14, lorsque Riggo entre dans l'enceinte avec sa brillante escorte, *uir Dei eminus sedebat* ; passage que le pape Zacharie, dans sa traduction grecque [1], interprète, ainsi : συνέβη τόν ἅγιον ἔν τινι ὑψηλῷ τόπῳ καθήμενον θεωρεῖν τοῦτον ἐρχόμενον.

Prenant donc comme point de départ de notre reconstitution l'antique porte remise au jour près de la niche en 1880, je dis que derrière cette porte, et derrière la niche elle-même, a dû s'élever la Tour habitée par S. Benoît. Devant elle, était le dortoir des Frères, dans l'espace qui sert actuellement, partie de grand escalier, partie de vestibule, au *Santuario* (Pl. VIII, I. K.). Enfin, dans la façade ouest de ce dortoir, en avant de la porte de la Tour, s'ouvrait la loggia où Benoît aimait à s'asseoir.

Du dortoir en question, il ne reste rien aujourd'hui, qu'un espace béant. Mais il n'est pas impossible qu'il subsiste encore, à l'heure actuelle, quelque lointain vestige permettant de fixer plus exactement le site occupé par la Tour et par le *podium*.

Qu'y a-t-il présentement à l'endroit qui vient d'être désigné comme site traditionnel de la Tour ?

Une chapelle de Saint-Joseph, qui fait communiquer la série d'escaliers partant de la cour d'entrée de l'abbaye avec les divers sanctuaires installés dans ce qui fut la basilique de Saint-Martin. C'est de cette chapelle qu'on descend à la porte primitive du monastère et à la niche de la statue, avec son autel auquel le *sasso* antique sert de prédelle. De cette chapelle également, une autre petite porte, à droite de l'autel, permet d'apercevoir, à l'est, les débris gigantesques d'escaliers et de murs qu'on dit avoir appartenu au monastère de Benoît, si même ils ne lui sont pas antérieurs.

Mais qu'y avait-il là avant les fouilles et adaptations récentes ?

Aussi une chapelle, appelée *I Dormienti* (Pl. VII, B. B'), parce qu'on croyait que cet endroit, voisin de la prétendue cellule de S. Benoît, pouvait avoir servi de dortoir à ses disciples. On y

---

porte des monastères : « Nam in nostra regione solarium habetur super portam... Isti solummodo nuntiant hospitem. Si autem pauper fuerit, innuit illi, ut ad hospitalem uadat. »

1. Édit. Cozza-Luzi (Grottaferrata, 1880), p. 82.

Digitized by Google

pénétrait en *I*, par une petite porte surmontée de cette inscription sur marbre : *Vetustissimum habitaculum in quo Sanctissimi Patriarchae discipuli quiescebant.* Au fond, vers l'est, était un autel avec une statue de la Madone des Sept-Douleurs portant le Sauveur sur son sein ; de chaque côté, les statues de moines couchés et endormis [1].

Ce qu'il importe de remarquer ici, c'est que cette chapelle des Dormants se composait de deux parties bien distinctes : une première à l'ouest, plus large, couverte par cette voûte rustique qui est demeurée apparente au-dessus de l'escalier d'entrée ; l'autre, à l'orient, plus étroite, avec voûte moderne plus élevée que la première [2].

La différence entre les deux portions du local s'est vérifiée pareillement dans l'état du sol et du pavement. Il fallut creuser à une profondeur de $1^{m}30$ pour retrouver le seuil primitif de l'église Saint-Martin, inclus dans la moitié plus moderne de la chapelle des Dormants. On eut alors l'occasion de constater que les niveaux de chacune des parties étaient séparés l'un de l'autre par une sorte de mur. Dans la partie recouverte par la voûte rustique, et seulement dans celle-là, à une profondeur de $0^{m},40$, on mit au jour un pavement ancien, fait de simples cailloux.

Une double particularité permit d'établir que la partie étroite de la chapelle devait être, en effet, relativement plus moderne. On découvrit que son érection avait nécessité la destruction du prolongement d'un escalier rustique, partant de la petite cour actuelle de la *foresteria* (Pl. II, *m*) pour aboutir près de la porte d'entrée de la basilique Saint-Martin. D'autre part, une autre rampe ou escalier (Pl. II, *e*), dont le mur latéral a été retrouvé sous la chambre double de l'étage supérieur qui sert de vestibule à la chapelle du Chœur, aboutissait juste à l'extrémité E. de la partie ancienne de la chapelle des Dormants, mettant aussi, plus anciennement peut-être, ce même Saint-Martin et l'entrée du monastère en communication avec le plateau plus élevé de la montagne [3]. L'un et l'autre escalier débordait ainsi sur l'espace occupé par la portion étroite

1. Elles ont été reléguées dans l'espèce de couloir qui longe à l'extérieur la *scalinata*, vis à vis la statue de la niche.

2. Cette seconde partie a été rendue égale en largeur à la première, et prolongée de deux mètres environ, lors des travaux récents.

3. Cette rampe a été, en 1880, recouverte d'une voûte, dont on a muré l'entrée, en marquant par une croix de bois l'endroit où il faudrait continuer les fouilles. Tout ce qui précède est exposé par Quandel, d'une façon malheureusement assez obscure, p. 305 et 388 sqq.

Digitized by Google

de la chapelle, tandis qu'il laissait intact celui que recouvrait la voûte antique.

Cet ensemble de constatations permet de conjecturer que, réellement, cette partie ouest et plus ancienne de la partie de la chapelle des *Dormienti* doit marquer le site où s'éleva la Tour habitée par S. Benoît [1].

Reste à voir s'il existe pareillement un indice quelconque qui nous aide à préciser l'emplacement du *podium* dont parle l'Anonyme du Xe siècle.

Ce *podium*, on l'a vu, ne laisse pas d'avoir son importance dans la question du site de la Tour de S. Benoît. Quandel s'est livré à son sujet à des investigations minutieuses dont le résultat mérite d'être signalé, encore que le digne homme lui-même n'y ait vu qu'un accessoire de l'hôtellerie de Didier, placée par lui, bien à tort, à cet endroit.

Il admettait, comme de juste, que le *podium qui est in dormitorio ante porta de turre* existait encore au Xe siècle ; mais comme il prenait pour le dortoir ce qu'on a vu être la basilique de Saint-Martin, il l'y a cherché en vain, et en a conclu que l'abbé Otton avait dû le détruire en aménageant son fameux oratoire du Sauveur.

D'autre part, il a reconnu qu'un *podium* ou belvédère, consistant en trois arcatures romanes à colonnettes, a existé à l'occident, au-dessus du vestibule de la *cella* (Pl. VIII, F), depuis l'époque de Didier jusqu'à nos jours. Il dit formellement (p. 329) que ce vestibule « est formé des murs qui formaient le belvédère fait en haut par Didier ». Il a étudié la composition et la direction du mur qui supportait les trois arcades. « Ce mur, dit-il (p. 282 sq.), s'appuyait d'un côté à la Tour [2] ; de l'autre, il formait dans le haut un angle en retrait, de façon qu'il ne s'étendait pas davantage ; mais, dans le bas, il continuait à s'élever, en longeant le couloir d'entrée jusque vers la seconde tour. A la partie interne du belvédère, à un peu moins d'un mètre au-dessous du pied des colonnettes, on retrouva des signes démontrant l'existence d'un palier, détruit dans la suite ; et l'on devait y accéder, non de la Tour, mais du mur situé vis-à-vis, à l'est, là où l'on voit une petite fenêtre. » (Pl. VIII, H).

Quandel revient plus loin (p. 369) sur cette dernière idée. Parlant

1. La Tour se trouvait ainsi à la place qu'elle occupait généralement chez les anciens, tout près de la porte et du temple, dont elle était destinée à protéger l'entrée.

2. C'est-à-dire, aux travaux de défense de la nouvelle Porte, avancée par l'abbé Didier, comme on l'a vu plus haut ; de même quelques lignes plus bas.

Digitized by Google

de l'espèce de palier obscur, au pied du petit escalier intérieur qui descend du premier étage de la *foresteria* aux chapelles supérieures de la *Torretta*, (Pl. VIII, GG.), il remarque que, là où se trouve la petite fenêtre donnant sur le vestibule de la *cella*, a dû se trouver la porte qui donnait accès au belvédère de Didier, situé vis-à-vis. Il signale également, dans ce même réduit, des échelons encore visibles d'un escalier qui a jadis abouti à la chapelle des *Dormienti*. Fenêtre et escalier sont compris dans l'espace qui vient d'être assigné à la Tour de saint Benoît.

Cet exposé donne lieu, naturellement, à la réflexion suivante : d'une part, cette triple arcade à jour, ou espèce de belvédère, qui existe là depuis le temps de Didier, occupe l'emplacement que l'anonyme cassinien assigne au *podium* primitif, « ante portam de turre » ; d'un autre côté, nous avons la preuve que le dit *podium* subsistait encore au Xe siècle, peut-être même plus tard. N'est-il pas à tout le moins probable que la loggia du XIe siècle n'a fait que remplacer celle qui nous est décrite comme ayant fait partie de la façade ouest du dortoir, et ce, en communication avec la Tour, dès l'époque de la fondation du monastère ?

Réponse à deux objections possibles.

Je ne vois guère, en ce moment, que deux objections possibles à la solution qui vient d'être proposée, relativement à la situation de la Tour.

La première est celle-ci : on trouvera peut-être trop petites les dimensions de cette Tour, dans mon hypothèse. Elle n'aurait guère eu, à l'intérieur, que 4 mètres sur 3^m^,50. Mais déjà S. Grégoire semble insinuer qu'elle n'était pas très spacieuse, puisqu'elle ne pouvait servir de logement qu'à une seule personne par étage. Et, dans le récit relatif à Affidatus, Pierre Diacre l'appelle *beati patris* AEDECULA, la « petite habitation du bienheureux Père ». L'exiguité de ces dimensions peut servir à expliquer comment un lieu si vénérable n'a jamais été transformé en sanctuaire d'une façon permanente. Pétronax, d'après l'Anonyme, se contenta d'y placer un autel portatif (*altare biariczo*), en réglant que chaque année, à la fête du Saint, on y célébrerait l'office en grec et en latin. Et quand l'abbé Otton conçut le projet de l'ériger en oratoire, il comprit que, pour en faire quelque chose de convenable, il serait nécessaire d'y adjoindre l'édifice attenant, l'ancien dortoir des frères. L'abbé Didier, lui, semble avoir laissé la Tour en dehors de ses plans ; et

Digitized by Google

il n'y a pas lieu de s'en étonner, si ce fut lui qui mura l'ancienne porte par où l'on y pénétrait primitivement.

L'autre difficulté est suggérée par le passage suivant de S. Grégoire, II, 14 :

> Cumque idem Riggo decoratus uestibus, obsequentum frequentia comitatus, monasterium fuisset ingressus, uir Dei eminus sedebat. Quem uenientem conspiciens, cum iam ab eo audiri potuisset, clamauit dicens : Pone, fili, pone hoc...

Ainsi, Riggo est déjà « entré dans le monastère », entouré de son nombreux et magnifique cortège : cependant, l'homme de Dieu, du lieu élevé où il est assis, le voit venir vers lui ; et il attend que le visiteur soit à portée de sa voix, avant de lui adresser la parole. Cette scène, dit-on, est impossible à reconstituer, dans l'hypothèse que l'endroit élevé où se tenait alors Benoît eût été tout près — et même en avant — de la porte par laquelle Riggo avait dû pénétrer dans le monastère.

L'objection n'est pas aussi sérieuse qu'elle pourrait le sembler à première vue. Quandel lui-même fait observer, p. 218 sq., qu'il a dû y avoir, dès le temps de S. Benoît, outre la clôture intérieure comprenant le monastère proprement dit, une autre clôture plus large, correspondant à l'enceinte de l'*arx*. Là, entre la *Porta vetus* de cette enceinte et les édifices claustraux, il y avait l'espace voulu pour une sorte de cour assez vaste, avec le logis des portiers, l'hospice pour les pèlerins et les voyageurs, peut-être aussi cette *cerbenera* (= cella uinaria) que l'anonyme cassinien place *in fron. de ipsu dormitorio et de sanctu mart.*, « vis à vis du dortoir et de Saint-Martin »[1]. Riggo et sa suite une fois entrés dans cette enceinte, on pouvait parfaitement dire qu'ils étaient déjà dans le monastère, encore qu'ils n'eussent point pénétré dans la *cella*, le corps d'habitation réservé aux moines.

Voici donc, pour finir, les deux conclusions principales de cette seconde partie de notre étude :

1° Ce qu'il y a d'ancien, dans ce qu'on montre depuis trois siècles au Mont-Cassin comme étant la Tour de S. Benoît, se rattache à l'ensemble des travaux de l'abbé Didier, lorsque, dans la seconde moitié du XIe siècle, il avança de près de 13 mètres la porte principale de l'abbaye.

---

1. Précisément, en avant de Saint-Martin et du dortoir, on a découvert des restes de murs de 0m,80 d'epaisseur (Pl. IV, nos 5 et 6) que Quandel, p. 26 et 107, croit pouvoir attribuer à l'époque romaine.

Digitized by Google

2° De la Tour jadis habitée par Benoît, il ne subsiste de nos jours à peu près rien ; mais il est possible, à l'aide des plus anciennes traditions cassiniennes, d'en déterminer la situation d'une façon assez précise. Elle a dû se trouver derrière la niche de la statue de l'*androne*, à l'espace correspondant à la voûte ancienne sous laquelle on descend dans la chapelle moderne de Saint-Joseph ; à l'étage supérieur, elle comprendrait le palier devant la petite fenêtre, auquel aboutit l'escalier obscur de la *Torretta*, ainsi que la moitié environ de la chambre voisine, l'une des deux qui servent de vestibule à la chapelle du Chœur.

Me sera-t-il permis d'exprimer la confiance que mes confrères du Mont-Cassin ne me tiendront pas rigueur des résultats auxquels ont abouti des recherches, toutes de loyauté et de piété filiale ? qu'ils ne m'en voudront pas trop, d'avoir essayé d'établir que la vénérable Basilique primitive du monastère de Benoît existe encore actuellement contre toute espérance, et que, s'il faut désormais renoncer à voir la Tour du saint Fondateur là où on l'a mise depuis trois cents ans, il nous reste du moins la consolation de pouvoir indiquer l'emplacement que lui assigne la tradition cassinienne des dix siècles antérieurs ?

APPENDICE.

LES QUATRE PLUS ANCIENS CALENDRIERS DU MONT-CASSIN (VIII° ET IX° SIÈCLES).

LES pages qui précèdent étaient à peine écrites, quand m'est arrivé tout frais de l'imprimerie le volume de M. Loew : « Les plus anciens calendriers du Mont-Cassin [1] ».

Je voudrais n'avoir que du bien à dire de ce travail d'un jeune. Et vraiment, il semble que le texte des trois calendriers, objets de son étude, ait été en général fidèlement reproduit par lui. Il n'a pas moins bien réussi à déterminer leur âge approximatif : le *Cavensis* 23 et le *Parisinus* 7530 datent de la même époque, 778-797, tandis que que le *Casanatensis* 641 a dû être écrit vers 811-812. L'origine cassinienne des trois documents est également mise hors de conteste.

Où l'auteur laisse le plus à désirer — et il n'y a pas lieu de trop lui en vouloir —, c'est lorsqu'il essaie d'identifier les diverses basi-

1. E. A. Loew. Die ältesten Kalendarien aus Monte Cassino (*Quellen und Untersuch. z. latein. Philologie des M. A.*, III, iii). Munich, O. Beck, 1908. Gr. in-8, XIII-84 p. et trois phototypies. Prix : 6 M.

Digitized by Google

V. La tour de S. Benoît, avec le *sasso* miraculeux

Cod. Vatic. 1202, fol. 63.

(Il se peut que le bâtiment en retrait, à droite, veuille représenter la façade de Saint-Martin)

Digitized by Google

VI. La porte du Mont-Cassin, d'après le moine Léon (Cod. Vatic. 1202, fol. 72)

Digitized by Google

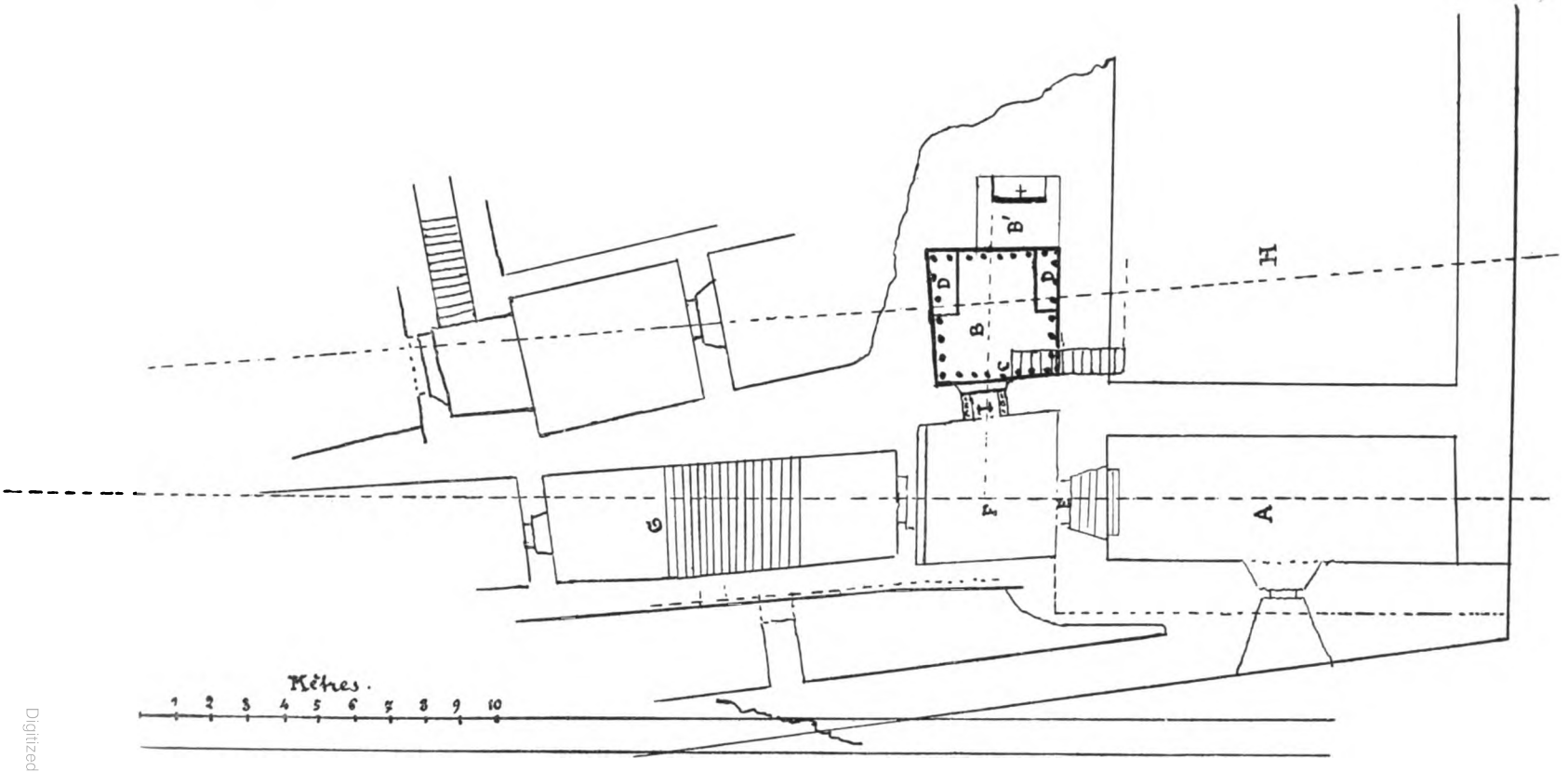

VII. LE *SANTUARIO* ET LA CHAPELLE DES *DORMIENTI* AVANT LES FOUILLES DE MDCCCLXXX

A. Chambre au-dessus de l'*androne*, prise à la fin du XVIe siècle pour la cellule de S. Benoît.
B. Partie ancienne de la Chapelle des *Dormienti*, recouverte par la voûte rustique.
B'. Partie plus moderne de la même Chapelle, avec l'autel au fond.
C. Escalier conduisant à la citerne creusée sous la Chapelle des SS. Moines.
D. D. Les deux statues de moines endormis.
E. Marches par lesquelles on descendait au *Santuario*.
F. Vestibule du *Santuario* et de la Chapelle des *Dormienti*.
G. Escalier menant au vestibule.
H. Partie jusqu'alors inexplorée, à l'emplacement de l'ancienne Basilique Saint-Martin.
I. Entrée de la Chapelle des *Dormienti*.
•••• Site approximatif de la Tour de S. Benoît.

Digitized by Google

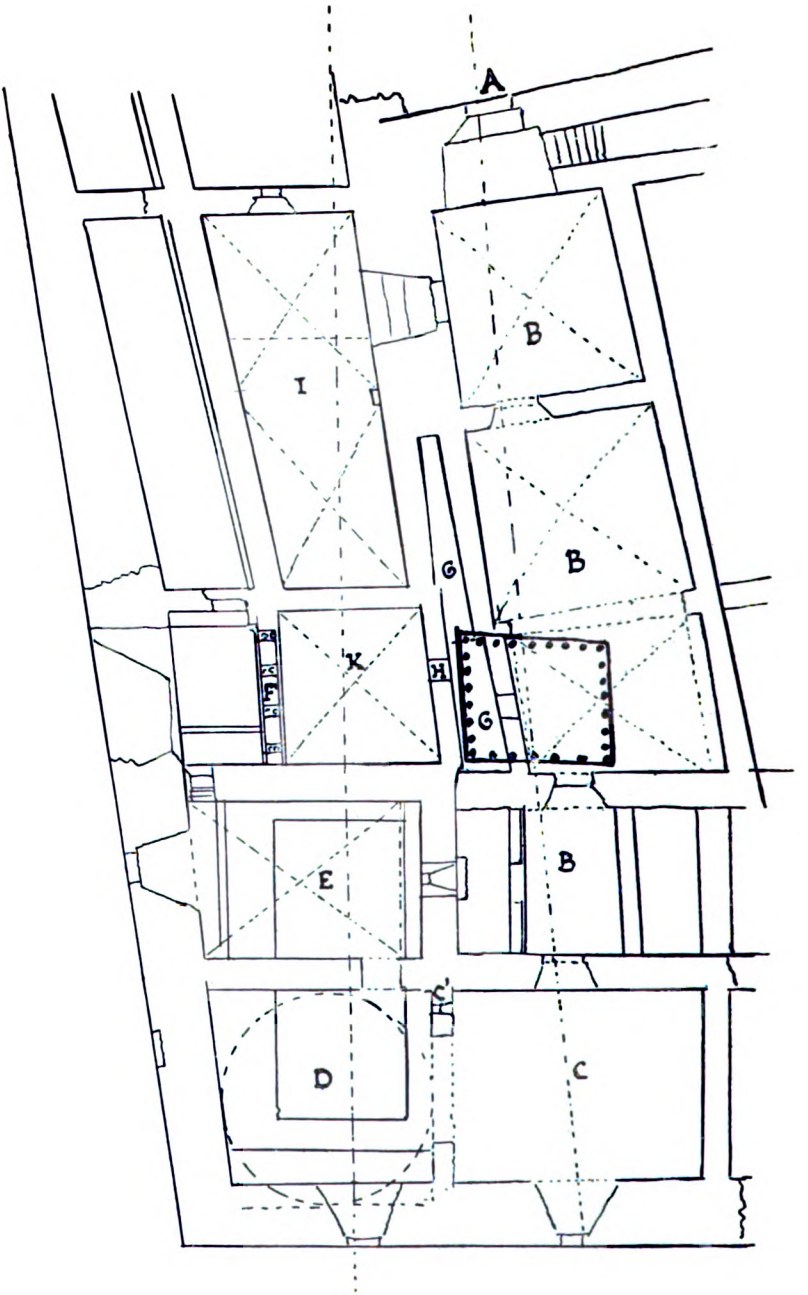

VIII. ÉTAGE SUPÉRIEUR DE LA *TORRETTA*

A. Entrée des « Chambres de S. Benoît », à l'angle S.-O. de la première Cour de l'Abbaye.

B. B. B. Locaux servant de vestibule au Chœur et aux autres Chapelles de l'étage supérieur.

C. Chapelle du Chœur.

C'. Reste de fenêtre ancienne, laissé apparent dans la muraille.

D. E. Chapelles du Crucifix et du S. Sacrement, au-dessus du *Santuario*.

F. Triple arcade romane, ou belvédère de Didier.

G. G. Escalier intérieur, partant du corridor de la *Foresteria*.

H. Petite fenêtre sur le palier, au bas de cet escalier.

I. Espace vide au-dessus du grand escalier conduisant à l'étage inférieur de la *Torretta*.

K. Espace vide au-dessus du vestibule de la *Cella* ou *Santuario*.

••••• Site approximatif de la Tour de S. Benoît

Digitized by Google

liques cassiniennes dont les dédicaces figurent dans ses calendriers. Là, il a pris complètement le change, notamment sur les sanctuaires de Saint-Jean et de Saint-Martin, dans lequels il ne voit que deux autels d'une même église, auxquels seraient venus plus tard s'ajouter ceux de St-Benoît, de sa sœur Scolastique, et de St-Faustin. C'est ainsi que, de trois basiliques très distinctes, il a été amené à ne faire qu'un seul et même édifice.

Au point de vue hagiographique, M. Loew me paraît s'être exagéré à lui-même l'importance de ses calendriers pour l'histoire du culte des saints en Occident, spécialement dans les monastères. Cette importance est, en réalité, secondaire, et purement locale. Quelques essais malheureux d'identification de certains personnages témoignent d'ailleurs que l'auteur n'était pas suffisamment préparé à aborder ce terrain.

Je lui reprocherai pareillement de s'être borné, comme terme de comparaison, aux trois calendriers *G* (Casin. 230, fin du Xe siècle ?), *M* (Mazarin. 364, de 1099-1105) et *D* (Casin. 127, XIIIe siècle), déjà mis en rapport par P. Lejay avec le *Parisinus* 7530. Il eût fallu, en premier lieu, tenir compte de l'*Ordo officii in domo S. Benedicti ante Pascha* ; du commentaire de Paul Diacre et d'Hildemar sur le chap. XIV de la Règle, à propos des fêtes de Saints célébrées de leur temps dans les monastères ; puis, du calendrier métrique du ms. Casin. 439, édité par Dom Amelli dans le *Spicilegium Casinense* t. I, p. 401-404, ainsi que de la précieuse liste des lectures liturgiques contenue dans le codex de l'abbé Jean (Casin. 175, comment. du Xe siècle ; *Biblioth Casin.*, IV, 27-32).

Mais il est une autre omission, beaucoup plus regrettable : un frère jumeau de *P* et de *C*, dissimulé dans le cod. Ambros. H. 150. Inf., a complètement échappé à M. Loew. Ce manuscrit du IXe siècle, provenant de Bobbio, et décrit au long par Bruno Krusch dans ses *Studien zur christlichmittelalterlichen Chronologie* (Leipzig, 1880), p. 208 sq., contient (foll. 55-56) un calendrier édité jadis, d'une façon assez peu exacte, par Muratori, *Opere* in-4°, tome XI, part. 3 (Arezzo, 1770), pages 111-116. Or, l'origine cassinienne de ce calendrier est dûment attestée par les dédicaces de basiliques et les anniversaires d'abbés qui s'y trouvent mentionnés. Le dernier en date de ces abbés est Poton (29 juin 778), comme dans *P* et *C* ; tandis que le nombre des fêtes et leur intitulé invitent à placer ce quatrième témoin immédiatement avant le *Casanatensis*, auquel il semble servir de transition.

On ne trouvera donc pas mauvais que je reprenne ici en sous-

Digitized by Google

œuvre le travail du Dr Loew, en mettant côte à côte sous les yeux du lecteur les quatre calendriers, que je désignerai par la lettre initiale du lieu où ils sont actuellement conservés :

P = *Parisinus* 7530
C = *Cavensis* 23
M = *Mediolan.* Ambros. H. 150. Inf.
R = *Rom.* Casanat. 641.

Toutes les fois que mon texte s'écartera, si peu que ce soit, de celui de Loew ou de Muratori, ce ne sera qu'à bon escient. Je l'accompagnerai d'un bref commentaire, destiné, soit à faire ressortir l'intérêt spécial de certaines mentions, soit à prévenir le fâcheux effet des interprétations erronées dont quelques-unes, surtout parmi les plus importantes, ont été l'objet.

P	*C*	*M*	*R*
	Janvier.		
1 Circumcisio dni nri ihu	1 Circucisio dni	1 Circumcisio dni	1 Circumcisio dni. & sci Alamachi
	2 Depositio Optati		2 Dedicatio dei genetricis Mariae [1]
4 Dep. Optati [2] abbati			
6 Epyphaniae		6 Epiphania	6 Aepiphania
			12 sci Hilarii Pictauiensis epi
13 Octaba Theoph. et nat. Hilarii conf.		13 Octabas Epyphania.	13 Octau. Epiphaniae
			17 Dep. sci Antonii
20 Nat. Sci Sebastiani		20 Sci Sebastiani martyr.	20 sci Sauastiani
21 Natl. Scae Agnes		21 Scae Agnes	21 scae Agnae
22 Natl. Sci Vincenti		22 Natl. sci Anastasii ad aqua Saluia	22 sci Vincenti diac. & sci Anastasii ad Aquasaluia

1. *Mariae*] Il n'y a jamais eu, au Mont-Cassin même, de basilique dédiée à la Vierge; celle de l'Albaneta ne fut élevée qu'au XIe siècle. Loew propose de reconnaître ici le temple de Notre-Dame-aux-Cinq-Tours, édifié par Theodemar (Chronicon I, 11), et qui existe aujourd'hui encore, assez bien conservé, dans le bourg actuel de Cassino. Mais, outre qu'aucune autre des églises situées de ce côté ne figure dans nos calendriers, nous savons, par celui du cod. Casin. 419, que la *Dedicatio sce Marie quinque Turrium* se célébrait le 30 mai, du moins aux XVIe et XVIIe siècles, et l'on ne voit pas qu'aucune nouvelle dédicace de l'édifice ait pu motiver un changement de date. La mention de la dédicace de Sainte-Scolastique au 19 juin me porte à croire qu'il s'agit ici de l'église Sainte-Marie de Piumarola, construite du temps de Pétronax par la femme et la fille du roi lombard, Ratchis. *R* est seul à mentionner cette dédicace; encore l'annonce primitive a-t-elle été rayée, et remplacée par cette note de seconde main : *dedicatio ante conspectum.*

2. *Optati*] Successeur immédiat de Pétronax (750-760), enterré comme lui dans le portique de Saint-Martin, le 2 janvier d'après *C*, le 4 d'après *P*, Léon d'Ostie et le nécrologe cassinien 47, du XIIe siècle.

Digitized by Google

P	*C*	*M*	*R*
25 Depo. Tomichis[1] abbati			
		28 Scae Perpetuae et Agn.	28 scae Perpetuae & Agnae[2]
	Février.		
			1 Brigidae uirginis
2 Sci Symeonis[3]	2 Dies sce Mariae	2 Dies scae Mariae	2 Dies scae //////
5 Nat. scae Agathe ma.	5 sce Agathae	5 scae Agath.	5 scae Agathae
10 Nat. scae Scolasticae			10 scae Scolasticae
15 Nat. sci Faustini et Iobit.	15 sci Faustini et Iubini		
		16 scae Iuliani in Cap[4]. Faustin.	16 Nat. s. Iulianes. uirgi. & mar.
	Mars.		
			7 In Chartagine nt. Perpetuae & Felicitatis
			9 Natal. scoru XL Coronatorum
12 Sci Gregorii papae	12 Gregorii pape	12 Dep. sci Gregorii papae	12 sci Gregorii papae
21 Sci Bened.	21 sci Benedicti	21 Natl. sci Benedicti abb.	21 Natal. sci Benedicti
25 Dns nr crucifixus est et Adnunti. scae Mariae	25 Cruxifixus et conceptus est	25 Dns crucifixus est et conceptus	25 Dns crucifixus. & conceptus
27 Resurrectio dni nri ihu xpi	27 Resurrectio dni		27 Resurrectio dni ihu xpi
	Avril.		
			11 Natalis Leonis papae
			21 Urb. Romae natal. Calistini. Valeriani. Maximi. Tiburtii

1. *Tomichis*] Quatrième successeur de Pétronax (764-771); son anniversaire n'est signalé que dans *P*.

2. *Perpetuae et Agnae*] Même mention, à ce jour, dans le martyrologe de saint Willibrord et dans le calendrier du ms. 30 du fonds de Rheinau à la bibliothèque cantonale de Zurich (VIIIe siècle. Cf. L. Delisle, *Anciens sacramentaires*, p. 311).

3. *Sancti Symeonis*] C'est ainsi que le biographe du pape Sergius et le martyrologe de S. Willibrord, deux documents du VIIIe siècle, désignent la fête du 2 février. (L. Duchesne, *Liber Pontif.*, I, 381). Au contraire, l'appellation *dies s. Mariae* des mss. *C M R* semble avoir été employée de préférence dans l'Italie du nord, comme en témoignent le ms. Ambros. D. 30. Inf. (Bobbio VIIIe/IXe siècle), les péricopes paulines du Vatic. Regin. 9, etc.

4. *Iuliani in Cap.*] Cf. le martyrologe de S. Willibrord, lecture de L. Duchesne : *In Camp(ania) Cumas nat. Iulianae.*

Digitized by Google

P	*C*	*M*	*R*
24 Sci Georgii mar.		24 sci Gregorii mar. [1]	24 Nat. sci Georgii mar.
25 Nat. sci Marci euang.	25 sci Martini [2] euangl.	25 sci Marci eug. et Laetan. maior.	25 sci Marci eug. & Letan. mai.
Mai.			
1 Nat. sci Philippi ap.		1 Natl. aplr. Philipp. et Iacob. [3] frs. Ioh.	1 Nat. sci Philippi apostoli
3 Inuentio scae crucis	3 Inuentio crucis	3 Inuentio scae crucis	3 Inuentio scae crucis
6 Dep. Petronaci abbati	6 Depositio Petronacis		6 Depraecatio [4] Petronaci ab.
			7 sci Victoris
8 Nat. sci Victoris [5] mar.	8 sci Victoris		8 sci Angeli
	11 sci Pancrati		
12 Nat. sci Pancratii mar.		12 Natl. sci Pancrati mar.	12 Natal. sci Pancratii
			20 sci Eustasii [6]
		31 sca Petronilla [7]	
Juin.			
3 Dedic. sci Ioh.	3 Dedic. sci Bene-	3 Dc. sci Benedicti	3 Dedicatio sci

1. *Gregorii mar.*] pour *Georgii*, faute qui se retrouve dans le sacramentaire léonien, en avril, messe XXXIII (éd. Feltoe, p. 15). Quant à la date, 24 au lieu de 23, ce n'est pas une erreur de *PC*, comme on pourrait le croire ; le martyrologe métrique cassinien du IXe/Xe siècle a cette fête le même jour, *octava maias*, bien que son modèle eût *nonis maiae... kalendis*. Le martyrologe hiéronymien de Berne a aussi au 24 avril la mention : *et alibi Commemoratio sancti Georgii*.

2. *Martini euang.*] pour *Marci*, comme *Marci* pour *Martini*, au 10 nov. dans *M*.

3. *Philippi et Iacobi*] La fête du 1er mai fait défaut dans *C* ; *P* et *R* ne marquent que S. Philippe, qui fut, de fait, seul fêté d'abord ce jour-là. Pour Duchesne (*Liber Pontific.*, I, 306, note 2), l'adjonction du nom de S. Jacques au 1er mai dans le martyrologe hiéronymien serait une retouche inspirée par la dédicace de la basilique des Saints-Apôtres à Rome, vers 561. Ce même érudit déclare ne point savoir « quel est, des deux ou trois apôtres Jacques, celui dont le vocable fut adjoint à celui de S. Philippe » (*Orig. du culte chrét.*, 3e éd., p. 282). D'après notre ms. *M*, ce serait, contrairement aux données de la liturgie actuelle, S. Jacques le Majeur, fils de Zébédée. Il est vrai que nos quatre calendriers indiquent une autre fête en l'honneur de celui-ci le 25 juillet ; mais une déposition quelconque de ses reliques, lors de la dédicace en question, suffirait à justifier une première mention au 1er mai. D'ailleurs, l'autre S. Jacques, fils d'Alphée, avait lui aussi un autre jour de fête, le 22 juin. Il est à remarquer que les Égyptiens et les Byzantins ont consacré à Jacques, fils de Zébédée, le dernier jour d'avril.

4. *Depraecatio*], de l'abréviation *dep.* mal lue.

5. *sci Victoris*] Martyr dont le culte a été particulièrement célèbre à Milan et dans le nord de l'Italie ; sa fête se retrouve, longtemps après le VIIIe siècle, dans les livres liturgiques du Mont-Cassin, et plusieurs bourgs des environs portent aujourd'hui encore son nom. On remarquera la tendance de *R* à anticiper les fêtes d'un jour, quand elles sont empêchées à leur date par une autre fête : par exemple, aujourd'hui et le 12 janv.

6. *sci Eustasii*] Martyrologe métrique du cod. Cassin. 439 : *Martyris Eustasii cum coniuge prole beata | Ter denis festum celebratur rite kalendis.*

7. *Petronilla*] Patronne, avec la Vierge, du monastère de Piumarola. Cf. Gattola, *Histor. Cassin.*, saec. III, t. I, p. 58 sq.

Digitized by Google

P	*C*	*M*	*R*
& sci Bened. & sci Faustini [1]	dicti	et sci Ioh. et sci Faustini	Faustini
			5 Sep. [2] Theomar abb.
8 Dedic. sci Stephani [3]	8 Dedic. sci Stephani	8 Dedc. sci Stephani	8 Dedicatio oratorii sci Stephani

1. *et sci Faustini*] Loew a ici tout embrouillé, pour s'être imaginé qu'il s'agissait d'une seule église ayant à la fois comme titulaires les trois saints, voire de plus saint Martin et sainte Scolastique. *P* a conservé l'ordre primitif, en mentionnant d'abord l'oratoire Saint-Jean, qui avait servi de sépulture à saint Benoît. Pour *M*, Saint-Benoît est devenu déjà le titre principal ; pour *C*, l'unique qui offre de l'intérêt. *R*, au contraire, ne mentionne plus que Saint-Faustin : on verra pourquoi au 4 octobre. Ce Saint-Faustin était, à coup sûr, distinct de Saint-Jean et Saint-Benoît : c'était simplement l'abside ajoutée par Pétronax à la basilique de Saint-Martin, en l'honneur du martyr de Brescia dont il y avait déposé une relique. Quant aux deux autres titres, ils semblent bien désigner un même édifice sacré dont l'autel principal était dédié à S. Benoît, celui de l'abside à S. Jean-Baptiste ; il en était du moins ainsi dès le début du Xe siècle, dans l'église « renouvelée » par l'abbé Jean, et enrichie plus tard par Aligern (*Chronic. Casin.*, I, 54 ; II, 3). Cependant, comme on l'a vu, l'Anonyme du Cod. 175 parle encore de la « rabe que uadit a scu Ianne ». D'après l'*Ordo* cassinien du cod. Urbin. 585, écrit sous l'abbé Oderisius, le dimanche des Rameaux, après la messe sèche et la bénédiction des palmes à Saint-Étienne ou à Saint-Martin, on revient pour la grand'messe *ad ecclesiam sancti Io(hannis)*, appellation archaïque sans doute, que les rédactions suivantes, comme celle du ms. Casin. 562 (p. 77) remplacent par le vocable courant d' « église de Saint-Benoît ». L'autel de Saint-Jean, que le pape Alexandre II avait tenu à consacrer de sa propre main, ne disparut qu'au XVIe siècle, avec l'abside elle-même, pour faire place au chœur actuel. — Voici donc, en résumé, ce qui ressort de la mention jusqu'ici inaperçue de nos calendriers. Lorsque, vers 717, Pétronax vint se fixer au Mont-Cassin, l'oratoire de Saint-Jean devait être dans le même état que lorsque S. Benoît y fut enterré, sauf les dommages que l'invasion lombarde et plus d'un siècle d'abandon presque complet y avaient nécessairement causé. Obligé d'aller au plus pressé, le restaurateur du Cassin commença par réparer et agrandir l'oratoire Saint-Martin, qui demeurait, comme à l'origine, l'église principale et conventuelle du lieu. Mais il ne dut pas tarder à s'occuper aussi du modeste sanctuaire qui gardait le tombeau vénérable du fondateur. Lors des travaux qu'il y fit exécuter, il respecta le vocable primitif, et l'autel dédié au Précurseur fut rétabli, probablement au même endroit où il avait été érigé d'abord. Mais, en même temps, un autre autel fut élevé sur la tombe même de S. Benoît. L'achèvement de ce double sanctuaire coïncida probablement avec celui de l'abside de Saint-Faustin : de telle sorte qu'on put faire la dédicace des trois autels le même jour. Si le faussaire qui a fabriqué de toute pièce la bulle apocryphe de Zacharie *Omnipotenti Deo* (Jaffé † 2281) eût connu les calendriers cassiniens du VIIIe siècle, il se serait bien gardé de mettre au mois de janvier la prétendue dédicace, par le pape, de la basilique de Saint-Benoît ; il n'aurait pas non plus passé sous silence les deux autres dédicaces accomplies à la même date.

2. *Sep.*] De nouveau, lecture fautive de l'abréviation *Dep.* Cet anniversaire de Théodemar (778-797) n'est commémoré que dans *R*, le plus récent de nos quatre documents.

3. *sancti Stephani*] Le *Chronicon Casinense* ne parle pas de la fondation de cet oratoire de Saint-Étienne ; sans notre calendrier, nous ne saurions pas qu'il existait déjà au VIIIe siècle. Il tombait presque en ruines, lorsque l'abbé Atenulf (1011-1022) le remit à neuf, et y éleva un autel en l'honneur de S. Adalbert de Prague, qui avait séjourné au Mont-Cassin une vingtaine d'années auparavant et venait de subir le martyre (*Chronic.*, II, 32). Il y eut, le 5 novembre 1103, une nouvelle dédicace de cette église Saint-Étienne (ibid. IV, 23), qui dès lors est assez souvent mentionnée, soit dans la *Chronique*, soit dans les *Ordines* liturgiques, à propos des processions surtout, à partir du XIIe siècle. Elle était située, comme je l'ai dit, entre l'extrémité occidentale du dortoir des moines et la basilique de Saint-Martin, mais en dehors du mur d'enceinte de l'Abbaye. Nous ne savons pas au juste ce qui amena la disparition complète d'un sanctuaire si ancien et si riche en souvenirs : il en est fait mention pour la dernière fois dans le Processional ms. 659, de la seconde moitié du XVe siècle, à propos de la Litanie du 25 avril et de la procession du second vendredi de mai.

Digitized by Google

P	*C*	*M*	*R*
11 Nat. sci Bartholom.[1]		11 Barnabe ap.	11 sci Barnabae apostoli 15 sci Viti
	16 Nat. sci Nicandri et Mar.		
17 sci Nicandri in Benaf[2].		17 Nichandri et Marcian.	
19 scorum Geruasi et Prot. et ded. scae Scol.[3]	19 sci Gerbasii et Protasii	19 Geruasi et Protasi	19 scorum Geruasii et Protasii
22 Nat. sci Iacobi ap.	22 Iacobi Alphei[4]	22 sci Iacobi Alphei apli.	22 ////////////////// li Nat. Paulini Nolensis epi
24 sci Ioh. Bapt.	24 Nat. sci Iohanni bap.	24 sci Ioh. Bapt.	24 Nat. sci Iohannis baptistae
26 Nat. sci Ioh. & Pauli	26 Iohan. et Pauli	26 Ioh. et Paul.	26 Nat. sci Iohannis & Pauli
27 Dedicatio sci Petri[5]	27 Dedic. sci Petri	27 Dedc. sci Petri	27 Dedic. sci Petri

1. *sci Bartholom.*] Loew voit là simplement une erreur de *P*, pour *Barnabae*. La chose n'est pas si sûre : un calendrier publié en 1899 dans le *Röm. Quartalschrift*, (XIII, 314), offre au 11 juin la mention: « In Cypro, festum Bartholomaei et Barnabae. » Plusieurs exemplaires du martyrologe hiéronymien marquent la fête de S. Barthélemy deux jours plus tard, au 13 juin.

2. *Nicandri in Benaf.*] Les saints Nicandre et Marcien, martyrisés à Dorostorum, en Mésie, au commencement du IVe siècle, furent de bonne heure honorés en Italie, particulièrement à Ravenne, à Vénafro et à Atina, sans doute par suite de quelque translation de reliques. Ces deux derniers endroits surtout se sont disputé la possession des corps des deux martyrs. Notre calendrier *P* atteste que c'est de Vénafro que leur culte, dès l'époque carolingienne, s'implanta au Mont-Cassin. Leur fête a depuis lors figuré pendant de longs siècles, au 17 juin, dans les livres d'office de l'Abbaye.

3. *Ded. scae Scol(asticae)*] Cette mention, particulière à *P*, est interprétée par Loew d'un autel érigé à la sainte sur son tombeau dans la basilique de Saint-Benoît. Pareil autel n'a jamais existé ; jamais non plus il n'y eut d'église de Sainte-Scolastique au Mont-Cassin même. Il s'agit ici, presque sûrement, de l'endroit appelé aujourd'hui encore « Santa Scolastica », au bas de la montagne, et donné par la tradition comme le site du dernier colloque de S. Benoît avec sa sœur. On y a exhumé dernièrement, à côté de la chapelle moderne profanée de toutes façons, les ruines d'une ancienne basilique à abside cruciforme, qu'on a jugé pouvoir remonter au IXe siècle. C'est là, selon toute vraisemblance, l'église de Sainte-Scolastique dont notre calendrier marque la dédicace. Sa construction aura dû suivre de près la conversion du roi des Lombards, Ratchis, et la fondation ou restauration, par sa femme et sa fille, du monastère de Piumarola.

4. *Iacobi Alphei*] En trouvant cette fête marquée dans le martyrologe métrique du Cod. Casin. 439, Dom Amelli (*Spicil. Casin.*, I, 402) a cru devoir faire observer qu'elle manque dans les anciens calendriers du Mont-Cassin. Il est probable, en effet, qu'elle tomba en désuétude au cours du Xe siècle ; mais l'accord de nos quatre calendriers montre qu'elle était déjà en honneur aux environs de l'an 800. Dans son *Iter italicum*, feu le Dr Ebner a signalé cette fête du 22 juin, avec la messe qu'on y célébrait, dans plusieurs anciens sacramentaires provenant de l'Italie centrale, en particulier de la Toscane.

5. *Dedicatio sci Petri*] J'ai eu l'occasion de faire en quelques mots l'historique de cette basilique, l'une des trois plus importantes du Mont-Cassin à l'époque carolingienne (ci-dessus, p. 287, note 3). De plus en plus, j'ai la conviction qu'il faut la situer vers le soubassement actuel de la sacristie. Inutile d'ajouter que cette église n'a rien à faire avec le *S. Petrus in Civitate*, situé près de l'amphithéâtre, parmi les ruines du *Casinum* romain. Loew cite ici mal à propos et pêle-mêle les textes qui se rapportent à ces deux édifices, très distincts l'un de l'autre.

Digitized by Google

P	*C*	*M*	*R*
28 Nat. Leonis papae	28 Leonis pape		28 sc̄i Leonis papae.
29 Nat. aposto. Petri & Pauli. e depo. Potonis abbati [1]	29 sc̄i Petri et Pauli		29 Apostolor. Petr & Pauli
	30 Depositio Potoni abb.	30 sc̄i Pauli propriae. Potoni abb.	30 sci Pauli proprie. Depositio Potoni abb.

Juillet.

5 Dedic. sc̄i Martini [2]	5 Dedicatio sc̄i Martini	5 Ded. sc̄i Martini	5 Dedic. [oratorii sc̄i Martini
6 Octaba Petri & Pauli			6 Octaba apostolor.
12 Naboris et Felicis		12 Naboris et Felicis	12 Naboris & Felicis scor̄.
			13 Margarite scae
18 Dep. Ermeris abbati [3]	18 Deposi. Ermeris ab.	18 Dep. Hermerisi ab.	18 Depositio Ermerissi abb.
20 Nat. sc̄i Seueri epi in Casino [4]	20 sc̄i Seueri	20 sc̄i Seueri	20 sc̄i Seueri epi
			22 sce Marie Magdalene
23 Nat. sc̄i Apollenaris in Rauen.	23 sc̄i Apoll.	23 sc̄i Apollonaris martyr.	23 sc̄i Appollenaris
25. Nat. Iacobi fratris Ioh.	25 sc̄i Iacobi Zebedei	25 Iacobi Zebedei ap. frat. Ioh.	25 scae Christinae [5] & sc̄i Iacobi Zebedei apli
28 Nat. sc̄i Nazari et Celsi in Med.	28 Nazarii et Celsi	28 Nazari et Celsi	28 scorum Nazarii & Celsi
			30 Abdon & Sennae

1. *Potonis abbati*] Prédécesseur de Théodemar (771-778), enterré près de l'église Saint-Benoît. La date du 30 juin, donnée par *CMR*, est en contradiction avec le *Chronicon Casinense* et le célèbre nécrologe du Cod. 47.

2. *Dedic. S. Martini*] Il s'agit, comme on l'a vu plus haut, de la dédicace de l'oratoire primitif du Mont-Cassin, restauré et agrandi par l'abbé Pétronax. Peut-être aura-t-on choisi à dessein le lendemain de la dédicace de Saint-Martin de Tours pour la consécration du sanctuaire cassinien jadis érigé par Benoît au saint évêque dans le temple même d'Apollon.

3. *Ermeris abbati*] Second successeur de Pétronax, inhumé près de l'église de Saint-Benoît, l'année même de son élection (760).

4. *Seueri episcopi in Casino*] C'est ici le plus ancien témoignage que nous ayons au sujet de ce personnage, dont on sait du reste fort peu de chose. Le bollandiste J.-B. du Sollier n'a pas accusé Pierre Diacre de l'avoir tiré de son cerveau, comme s'en plaignent, non sans aigreur, les auteurs de la *Bibliotheca Casinensis* (t. IV, p. 238) mais seulement de lui avoir fabriqué une légende qui ne repose sur aucun fondement authentique.

5. *scae Christinae*] Par une amusante méprise, Loew voit ici la sainte toute locale de Dikelven près Termonde (VIIIe siècle), et n'hésite pas à la donner comme l'unique représentante de la Belgique dans nos calendriers cassiniens. Il est évident qu'il s'agit de la célèbre martyre des bords du lac de Bolsena, dont la date véritable est le 24 : *R*, seul à la mentionner, est coutumier de ces déplacements de fêtes.

Digitized by Google

P	*C*	*M*	*R*
	Août.		
1 scorum Machab.	1 Machabeorum		1 Machabaeorum VII fratres cum matre qui sub////////
6 Nat. sci Xysti mar. et epi	6 Xysti epi	6. Rom. Syxti Felicissimi et Agapiti	6. Rom. Xisti. Felicissimi & Agapiti martyrum
7. Nat. sci Donati			7 sci Donati epi
10 Nat. sci Laurenti mar.	10 sci Laurenti	10 Natl. sci Laurentii	10 sci Laurentii
			13 sci Yppoliti & sci Cassiani
15 Transitus scae Mariae uirg.	15 Adsumptio sce Marie	15 Adsumpt. scae Mariae	15 Assumptio scae Mariae
22 Depo. Gratiani abb.[1]	22 Depos. Gratiani ab.		
			24 sci Bartholomaei apostoli
25 sci Bartholomei apli	25 Bartholomei apol.	25 Nal. sci Bartholomei apli	
28 Nat. sci Augustini epi	28 sci Augustini Ypponiensis	28 Nal. sci Agustini	28 sci Augustini Ipponiregensis.
29 Decollatio sci Ioh. Baptistae	29 sci Iohan. Bap. decoll.	29 Decollat. Ioh. Bapt.	29 Decollatio sci Iohanni baptiste.
	Septembre.		
1 Nat. Constan. et Feliciani[2]	1 Constantii et Fel.		1 scor. Constantii & Feliani
8 Nat. sae Mariae secd. carnem	8 Nata. sce Marie	8 Natiuitas scae Mariae	8 Natiu. scae Mariae

1. *Gratiani abb.*] Le troisième successeur de Pétronax (760-764), inhumé comme lui dans le portique de Saint-Martin.

2. *Constan. et Feliciani*] Dès le début du VIIIe siècle, le martyrologe de S. Willibrord marquait à ce jour : *In Casino constanti aquinia*; et l'Abrégé de Reichenau, antérieur à 842 : *In cassino constantii et feliciani.* Pour le premier de ces saints, l'identification est sûre : c'est l'évêque d'Aquin, contemporain de saint Benoît (*Dialog.* II, 16). Quant au second, Félicien, les Bollandistes le laissent parmi les « praetermissi » du 1er septembre, avec ce simple mot : *secundum non nouimus.* S'agirait-il du martyr de ce nom, indiqué « in Lucania » le 29 octobre dans le martyrologe hiéronymien? Son culte, paraît-il a dû être jadis florissant dans la région située au sud de Bénévent; au VIe siècle, il s'était propagé jusqu'en Afrique, comme en témoigne le calendrier de Carthage : *IIII Kal Nou. Sancti Feliciani et Vagensium.* Peut-être quelque relique apportée au Mont-Cassin dès les premiers temps de l'abbaye aura-t-elle justifié la mention spéciale de nos calendriers au 1er septembre? En tout cas, il semble bien que nous avons là une annonce cassinienne fort ancienne. On la trouve religieusement conservée au début du Xe siècle, dans le précieux codex 175 : *Kal. septembrias natal. sanctorum constantii et feliciani martyrum* (Bibl. Casin. IV, 31), où le titre de martyr ne saurait s'appliquer qu'au seul Félicianus. Dans les livres postérieurs, on ne trouve plus que Constantius, lequel lui-même a fini par être supprimé, malgré tous les motifs qu'il y avait d'en respecter le souvenir.

Digitized by Google

P	*C*	*M*	*R*
			12 Depos. Rodelgardi [1]
14 Nat. Cornelii et Cipriani	14 Cornelii et Cyprianis	14 Corneli Cypriani · et Exaltat scae crucis	14 Cornelii & Cypriani & Exaltatio
	16 In palati benu	16 scae Eufemiae et scae Luciae	16 scae Eufemiae
	17 dedic · ecclesiae sci Salbatoris [2]		
21 sci Mathei euang. in Persida	21 Matthei apostoli	21 Mathei apli et eugl.	21 Mathei ap. & eum
		22 Passio sci Mauricii mar.	22 Pas. sci Mauricii
27 Nat. scorum Cosme et Damiani	27 Cosme et Damiani	27 Cosm. et Damiani	27 Cosmae & Damiani
		29 Ded. basilic. sci Angeli	29 Dedicatio basilic ///////
30 Depo. Hieronimi pri · qui uixit annos XCI [3]	30 sci Hieronimi	30 Dep. Hieronimi pri.	30 In Betleem Iud////////

Octobre.

			4 Dedic · basili · beati Benedicti in Castro Casino

1. *Depos. Rodelgardi*] Toutes mes recherches pour identifier ce personnage sont demeurées sans résultat. La mention semble bien être de première main, quoique Loew n'y ait vu qu'une annotation postérieure.

2. *ecclesie sancti Salbatoris*] Aucun des historiens lombards ne parle d'une église de Saint-Sauveur dans le palais de Bénévent; par contre, il en est une, fort célèbre, dédiée par le duc Arichis (en 760?) à la Sagesse éternelle, « Agia Sophia » (Erchempert. *Histor. langob. Beneuent.*, n. 3, ed. Waitz, p. 236). Elle était, dit Léon d'Ostie (I, 9), contiguë au palais, si bien que le prince avait l'habitude d'y aller prier la nuit. Il statua qu'elle serait à jamais soumise à la juridiction du Mont-Cassin : c'est là, sans doute, ce qui explique la mention de sa dédicace dans notre calendrier cassinien *C*.

3. *qui uixit annos XCI*] Un moine du Mont-Cassin, nommé Sébastien, que Pierre Diacre, *De vir. ill. Casin.*, c. 4, semble mettre au VIe siècle, mais qui en réalité doit être assez postérieur à la publication du *Prés piritnel* de Jean Moschus (vers 620), avait composé une Vie de S. Jérôme, destinée à être lue dans les églises. Cette *Vie*, quoi qu'on ait pu écrire à l'encontre, paraît bien être celle qui commence par *Plerosque nimirum illustrium uirorum* (Migne 22, 201-214). Les Cassiniens la lisaient à l'office au XIe siècle (*Biblioth. Casinen.* III, 271 sq. et 305); dans sa teneur primitive, elle affirmait que Jérôme était mort « aetatis suae anno nonagesimo primo. »

4. *in Castro Casino*] Il n'est pas facile, à première vue, de déterminer de quelle église il s'agit. En effet, outre la basilique de Saint-Benoît située sur la montagne, il y en avait une autre « en bas, là où s'élève actuellement l'église de San Germano » (*Chron.* I, 10). Elle devait sa fondation à l'abbé Poton, prédécesseur de Théodemar. Loew accumule en vain les textes pour montrer que *Castrum Casinum* désigne constamment le Mont-Cassin proprement dit, le monastère d'en haut : il oublie que S. Grégoire dans ses *Dialogues* (II, 8 et 35) et Léon d'Ostie (I, 5), cité par lui quatre pages plus haut, entendent par là, au contraire, le groupe d'habitations qui avait succédé au municipe romain, presque au bas de la montagne. Ce site, toutefois, diffère de celui qu'occupait le Saint-Benoît de Poton. J'admets donc sans difficulté que la mention du 4 octobre se rapporte à la basilique d'en-haut, et à sa nouvelle dédicace à la suite de sa transformation et de son agrandissement par l'abbé Gisulfe (797-817. *Chronic.* I, 18). De là vient que le calendrier *R*, contemporain de cet abbé, et postérieur d'une trentaine d'années aux trois autres documents, a seul conservé la mémoire de cet

Digitized by Google

P	*C*	*M*	*R*
7 Nat. sci Marcelli			7 scorum martyrum Marcelli & Apolei
	9 sci Dionisi		9 Dionisii · Rusticí · & Eleutherii
18 Nat. sci Lucae euangl.	18 Lucae eugl.	18 Lucae eugl.	18 sci Lucae eug
			27 ////////rpus post ann. LV angelo reuelant · | VIII K. Iulii [1]
28 Nat. apost. Simonis & Iudae	28 Simonis et Thadei	28 apli Symonis & mut&h	
30 Depo. sci Germani epi Cap. [2]	30 Germani epi		

Novembre.

		10 sci Marci epi [3]	
11 Nat. sci Martini epi & conf.	11 sci Martini		11 sci Martini
		17 Tecle uirg. [4]	17 Tecle uirginis
22 Nat. scae Ceciliae uirg.	22 sce Ceciliae	22 Natl. scae Caeciliae	22 sce Ceciliae
23 Nat. sci Clementis	23 sci Clementis	23 Natl. scae Clementis	23 sci Clementis
		24 Chrysogoni	
30 Nat. sci Andreae ap.	30 sci Andreae	30 Nal. scae Andreae	30 sci Andreae apostl.

Décembre.

7 Nat. sci Ambrosii epi	7 sci Ambrosii	7 sci Ambrosi	7 beati Ambrosii epi Mediolanensis
		13 scae Luciae de Syracusis	13 scae Luciae
			14 sci Zenonis

anniversaire, comme seul aussi il réduit à la simple « dédicace de Saint-Faustin » la notice du 3 juin, la dédicace antérieure de Saint-Jean et Saint-Benoît se trouvant annulée par le fait de la nouvelle consécration qu'avaient rendue nécessaire les travaux de Gisulfe.

1. *VIII K. Iulii*] Reste de la notice du martyrologe de Bède relative à S. Quentin ; par suite du renouvellement maladroit d'une moitié de ce feuillet, elle figure maintenant vis à vis du 27, alors que d'abord elle devait se rapporter au 31 octobre.

2. *Germani epi Cap.*] Le saint évêque de Capoue dont il est question au ch. 35 de la Vie de S. Benoît, et qui a donné son nom au bourg médiéval situé au pied du Mont-Cassin.

3. *Marci epi*] Pour *Martini*, et un jour trop tôt, comme il a été dit au 25 avril. — Il est remarquable que ni l'*Ordo officii in domo S. Benedicti* ni aucun de nos calendriers ne mentionnent la fête de la Toussaint, alors que Paul Diacre et Hildemar la rangent déjà parmi les solennités « célébrées dans tout l'univers. »

4. *Tecle uirg.*] La fameuse martyre d'Orient, marquée tantôt au 23 septembre, tantôt au 17 novembre, par exemple dans le martyrologe hiéronymien, les calendriers métriques de d'Achery et du cod. Casin. 439, etc. Loew l'a prise pour une soi-disant martyre de Trieste, et l'exhibe comme l'unique représentante de l'Autriche dans la liturgie cassinienne du VIIIe/IXe siècle !

Digitized by Google

P	*C*	*M*	*R*
21 Nat. sci Thomeae ap. in Idū	21 Thome apostoli	21 In India translatio Thome ap.	21 Thomae apostoli
25 Natiuitas dni nri ihu xpi	25 Natiuitas dni ihu xpi	25 Natiuitatem dni nri ihu xpi	25 Natiuitas///dni nri ihu xpi
26 Nat. sci Stephani	26 sci Stephani	26 sci Stephani	26 Nat. sci Stephani
27 Nat. sci Ioh. euang.	27 sci Iohan. euangeliste	27 sci Ioh. eugl.	25 Nat. sci Iohannis euangel.
28 Innocentorum	28 Innocentorum	28 Infancium et lact.	28 Nat. Innocent///um
31 Nat. sci Siluestri papae	30 sci Siluestri	30 scae Columb. uirg. [1] et Siluester	31 sci Siluestri papae & scae Columbae uirginis

1. *Columb. uirg.*] La célèbre martyre de Sens ; son culte semble avoir été particulièrement en honneur à l'abbaye de Saint-Vincent du-Vulturne, avec laquelle le Mont-Cassin a eu, depuis le VIIIe siècle jusqu'à nos jours, des rapports très étroits. Cf. le calendrier du cod. 199 (*Biblioth. Casin.* IV, 130 sq.), additions vulturniennes au 28 juin et au 31 déc.

G. MORIN.

Digitized by Google

ÉTUDES SUR LA THÉOLOGIE ORTHODOXE

(Suite) [1].

C. Conditions du premier homme avant la chute.

La doctrine orthodoxe sur l'état primitif de l'homme et sur celui de l'homme déchu repose en dernière analyse presque en entier sur ce verset de la Genèse : Faisons l'homme à notre image et à notre ressemblance (I, 26).

Cette image et cette ressemblance doivent être réellement trouvées dans l'âme humaine. Il importe de bien pénétrer la nature de l'une et de l'autre, car les deux concepts sont essentiellement différents.

Cette distinction est admise par tous les auteurs récents ; mais elle est ignorée de Photius [2] et des théologiens, grecs ou russes, qui ont subi l'influence de la doctrine scolastique [3]. Après quelques Pères Grecs, Jérémie II dans sa 2e réponse aux théologiens de Tubingue [4] et Métrophanes Critopoulos [5] s'en sont servis pour bâtir une théorie qui dans la suite a été reprise et poussée jusqu'à ses dernières conséquences.

L'image, selon nos théologiens, se rapporte à la nature spirituelle de l'homme. En le façonnant, Dieu a déposé dans son âme des qualités et des propriétés qui se retrouvent en lui-même. Les Saints Pères, dit Macaire, ont apparemment des idées différentes à ce sujet, mais « en les collationnant et en les exposant à la lumière

---

1. Voir *Revue Bénéd.*, Janvier 1908, p. 72-82.

2. *Die* ὁμοίωσις, *die Viele als die groesstmoegliche Aehnlichkeit mit Gott durch die Tugend fassen, scheint Photius nach dem Vorgange Anderer als mit der* εἰκών *zusammenfallend gedacht zu haben.* Hergenroether, III, p. 451.

3. A ceux-ci il faut pourtant ajouter quelques autres, tel que Platon, Métropolite de Moscou (Ὀρθόδοξος διδασκαλία, § 13).

4. Τὸ κατ' εἰκόνα ἐκ Θεοῦ ἔλαβεν (ὁ ἄνθρωπος), ἤγουν τὸ λογικὸν εἶναι, τὸ δὲ καθ'ὁμοίωσιν, ἐμοὶ κατέλιπεν. Εἰ γὰρ τοῦτο ἐκεῖθεν ἔλαβον, ποία χάρις ἐμοί; Ἔχω τοίνυν τὸ καθ'ὁμοίωσιν, ἡνίκα χρηστὸς ἀφ' ἑαυτοῦ γίνομαι. Cf. Mésoloras, Συμβολική, t. I, p. 217.

5. Ἔστι δὲ τὸ μὲν κατ' εἰκόνα ἐκ τῆς τοῦ δημιουργοῦντος θελήσεως, τὸ δὲ καθ' ὁμοίωσιν ἐκ τῆς τοῦ δημιουργηθέντος σπουδῆς τε καὶ ἀρετῆς. Michalcescu, p. 202.

Digitized by Google

d'une saine idée de Dieu, notre prototype, on déterminera complètement ce que c'est en nous que l'image de Dieu » [1]. Elle peut être placée dans la raison, la liberté et l'immortalité de l'âme [2], ou bien dans l'unité de l'âme et la triplicité de ses facultés [3], ou encore dans la souveraineté de l'homme préposé aux créatures de ce monde [4].

D'autres insistent sur les trois facultés de l'âme, l'intelligence, la volonté, le sentiment ou le cœur, et cette division est d'autant plus importante, qu'elle se retrouve, comme nous l'avons vu plus haut, dans la distinction des attributs divins et qu'elle reviendra encore dans la suite [5].

La *ressemblance* de Dieu consiste dans le développement et le perfectionnement des facultés que Dieu a déposées dans l'âme de l'homme ; c'est à celui-ci qu'il appartient d'exercer ses forces natives, et par cet exercice de se rapprocher peu à peu de l'exemplaire divin [6].

En résumé, l'image est reçue en même temps que l'existence ; elle est fixe et immuable aussi bien que la nature elle-même, et le premier homme la possédait dans la plénitude de sa perfection.

La ressemblance, au contraire, n'est pas un don communiqué par le Créateur. Elle existe si l'on veut dans la nature, mais seulement en germe ; c'est-à-dire que l'homme a reçu de Dieu les forces nécessaires pour l'acquérir et la développer. Elle n'est donc pas immuable ni la même dans tous les hommes, car elle change et se modifie du fait de la volonté humaine. Elle croît par l'exercice des

---

1. *Op. cit.*, § 82, p. 550-553.

2. Mésolaras, II, p. 154.—Chr. Androutsos, Συμβολική, p. 136 et p. 140. — D. Rosis, *Op. cit.*, p. 434.

3. Ὁ μὲν γὰρ νοῦς εἰκονίζει τὸν νοῦν καὶ πατέρα· ὁ δὲ λόγος τὸν υἱὸν τοῦ Θεοῦ καὶ λόγον· ἡ δὲ ἀειπνοία εἴτ'οὖν ἀθανασία τῆς ψυχῆς εἰκονίζει τὸ ἀθάνατον καὶ ζωοποιοῦν τοῦ Θεοῦ πνεῦμα. Αὕτη δὲ ἡ ψυχὴ μονοειδῆς οὖσα καὶ τὸ σῶμα κυβερνῶσα εἰκονίζει τὸν ἕνα κατ'οὐσίαν Θεόν, τὸν τόδε τὸ πᾶν κυβερνῶντα καὶ διεξάγοντα κατὰ τὸ ἑαυτῷ δοκοῦν. Mich., p. 202.

4. Philarète, § 127. Voir sur toute cette doctrine G. B. Matulewicz, *Doctrina Russorum de statu justitiae originalis*. Cracovie, 1908, p. 52-68.

5. Cf. Sylvestre, t. III, § 40, p. 246-247. A l'intelligence est attribuée la connaissance ; la volonté est active et tend vers le bien ; quant au sentiment il ne regarde pas les choses sensibles, mais son objet propre est le beau, le souverain bien en tant qu'objet de jouissance. Par l'intelligence nous croyons, par la volonté nous aimons, par le sentiment et l'affection nous espérons.

6. Τὸ μὲν κατ' εἰκόνα, dit le Prof. Zikos D. Rosis, διακρινόμενον τοῦ καθ'ὁμοίωσιν, δηλοῖ τὸν νοῦν καὶ τὸ αὐτεξούσιον ὡς ἐμφύτους δυνάμεις, τὸ δὲ καθ'ὁμοίωσιν τὴν σπουδὴν, ἣν ὄφειλεν ὁ πρῶτος ἄνθρωπος νὰ ἔχῃ, ἵνα διὰ τῆς ὀρθῆς χρήσεως καὶ ἐνεργείας τῶν ἐμφύτων αὐτοῦ δυνάμεων τούτων ἐξομοιῶται πρὸς τὸν Θεὸν καὶ ἀναβαίνῃ, ὅσον ἔνεστι, καὶ ἐνεργείᾳ τέλειος (Ματθ. Ε', 48). *Op. cit.*, p. 434. Même enseignement chez Macaire, p. 553-554. — Chr. Androutsos, p. 141-132. — Mésol. *l. c.*, etc.

Digitized by Google

facultés naturelles, comme elle disparaît à la suite du péché. Cette similitude dans le premier homme n'existait pas à l'état de propriété de sa nature, resplendissant en lui comme l'image : il devait l'acquérir comme tous les mortels et comme les anges eux-mêmes.

Les arguments sur lesquels nos théologiens étayent leur doctrine se réduisent à quelques textes de l'Ecriture, dans lesquels les hommes sont exhortés à la perfection [1], et à des citations empruntées aux Saints Pères. Mais le plus souvent ils ne choisissent précisément que ceux-là mêmes qui font une distinction entre l'image et la ressemblance, et omettent ceux qui la négligent.

***

La considération de l'image de Dieu imprimée dans l'âme de l'homme et de la ressemblance à laquelle il doit tendre sans cesse, conduit immédiatement, et presque sans effort, à la connaissance de sa fin.

« En élevant l'homme au-dessus de toutes les créatures terrestres, dit Macaire, en le douant de raison et de liberté, en le parant de son image, le Créateur lui marqua par là-même la destination particulière, la haute destination qu'il lui donnait [2] ».

Aussi les théologiens orthodoxes intitulent-ils presque tous ce nouveau chapitre de la doctrine relative à l'état initial de l'humanité : *De la destination du premier homme.*

Ils distinguent tantôt deux, tantôt trois fins et encore les disposent-ils de manière différente ; mais leurs idées s'accordent toutes pour le fond.

J'adopte la division du théologien Antoine Amphithéatrov († 1879), parce qu'elle est plus logique et synthétise le mieux les idées de l'orthodoxie à ce sujet [3].

La première destination de l'homme, celle qui contient sa fin prochaine, consiste dans le perfectionnement et le développement de ses facultés.

L'homme, dit Macaire en traitant ce sujet, doit constamment s'appliquer, créé comme il l'est à l'image de Dieu, à développer et à perfectionner ses facultés par la pratique des bonnes œuvres et à se former ainsi de plus en plus à la ressemblance de Dieu [4]. C'est, en

1. Philarète (§ 127, p. 195, en note) s'efforce de justifier son interprétation de la deuxième partie du verset de la Genèse, tendant à considérer l'ὁμοίωσις comme une assimilation possible à l'exemplaire divin.

2. § 83, p. 556.

3. Cf. *Dogmatitcheskoe Bogoslovie* (Théologie Dogmatique) Pétersbourg, 1862, § 125 p. 111-112.

4. § 83, p. 556-559. — Sylvestre, § 44, p. 260-266. — Sur la doctrine des fins de l'homme voir Matulewicz, *Op. cit.*, p. 68-82.

Digitized by Google

somme, la tendance naturelle et continue de son âme à reproduire en elle tous les traits de la ressemblance divine. Le développement de soi-même et le perfectionnement spirituel et moral que l'homme doit atteindre par ses propres forces, dit Tichvinskii, constitue la voie par laquelle il peut librement acquérir l'assimilation à Dieu [1].

De cette façon — et c'est là sa deuxième fin — l'homme atteint son bonheur dans cette vie et dans l'autre : dans cette vie par les progrès constants qu'il opère en exerçant ses facultés natives et en correspondant ainsi au but du Créateur, dans l'autre, grâce aux mérites qu'il acquiert et qui lui vaudront la vision béatifique [2].

Enfin, en troisième lieu, vient la gloire de Dieu, fin dernière de l'homme. Cette gloire de Dieu, il la procure en tendant de toutes les forces de son âme et constamment vers son prototype, de façon à connaître son Créateur, à le glorifier et à vivre pour lui et dans une union morale avec lui [3]. Comme on le voit, toute la destination de l'homme repose sur l'exercice de ses facultés spirituelles et morales. S'il les développe constamment, s'il progresse dans la connaissance de Dieu et dans la vertu, il rend gloire à son Créateur, il s'unit toujours davantage à lui, il participe toujours plus à sa perfection, il s'assimile à lui peu à peu, si bien qu'il arrive à être capable de le posséder entièrement en jouissant, dans l'autre vie, de sa présence face à face.

La béatitude de l'homme est donc proportionnée à sa nature, elle répond pour ainsi dire à l'exigence de son être. Mais l'homme est une créature limitée et finie ; arrivera-t-il par ses propres forces à remplir sa haute destination ? La réponse à cette question attend sa solution d'autres principes.

***

Il faut, au préalable, revenir sur la constitution primitive de la nature humaine.

Les théoriciens de l'orthodoxie reprochent parfois à la théologie

---

1. *Utchenii po provost. christ. bogosloviu. (Leçons de théologie chrétienne orthodoxe)* Jaroslav, p. 461-462. Cité par G. Matulewicz, *Op. cit.*, p. 73.

2. Macaire III, § 272. — Sylvestre t. V, § 212 et 212 et 213.—Catéchisme de Philarète, 1e l'artie, 12e d. — Confession de Pierre Mogilas, 1e P., ἐρ. 126 (Michalcescu, p. 79).

3. Macaire, *l. c.* Cet auteur distingue les trois fins de l'homme en examinant le triple devoir qu'il doit remplir vis-à-vis de Dieu en le glorifiant, vis-à-vis de lui-même en se perfectionnant et vis-à-vis de toute la création en se faisant son interprète auprès du Créateur. — Ceux qui n'assignent à l'homme que deux fins considèrent la destination qu'il doit remplir en vertu de son âme et de son corps. Celui-ci, disent-ils, lui est donné par Dieu pour servir d'organe et d'instrument aux opérations de l'âme. Cf. Sylvestre § 44, et Matulewicz p. 74. — Philarète ne traite pas cette question séparément et parle de la fin de l'homme en même temps que de celle de tout l'univers. *Op. cit.*, §§ 127-132.

Digitized by Google

catholique d'exagérer l'état de perfection dans lequel aurait été créé le premier homme.

Les catholiques, dit Uspenskii avec d'autres auteurs, attribuent au premier homme une sainteté si complète et une telle perfection, qu'on le croirait aussitôt après sa création arrivé au terme suprême de son existence [1].

Ils dépeignent le premier homme orné de toutes les prérogatives adventices à la nature, l'esprit doué de la science infuse, la volonté portée vers le bien grâce à l'assujettissement à l'esprit de la concupiscence et des autres passions, l'âme revêtue d'un état de justice et de sainteté parfaite.

Une telle perfection répugne à sa nature libre et à sa destination, dit encore Uspenskii. L'homme devait par lui-même et mû par sa volonté acquérir par degrés la sainteté morale et la perfection de ses facultés. Dieu lui avait assigné, comme but suprême de sa vie, le devoir de se rapprocher toujours plus de lui ; il n'a donc pas pu le munir de cette prérogative au moment de sa création [2].

L'enseignement de la Sainte Ecriture s'oppose également à cette conception. Elle ne nous représente pas Adam et Eve doués de science infuse, dit Philarète. Le premier homme a dû donner à chaque animal un nom convenable ; il a dû reconnaître en Eve son épouse. Tout ceci est le fruit de raisonnements et d'efforts intellectuels. Même chose pour sa volonté ; l'épreuve à laquelle il fut soumis le démontre assez [3].

Enfin, disent les théologiens orthodoxes, si les Saints Pères semblent parfois attribuer à nos premiers parents un état de pleine

1. *Oblitchitelnoe Bogoslovie (Théologie apologétique)* 2e éd., Pétersbourg, 1894. p. 36-38. Cité par Matul. *Op. cit.*, p. 95. Cf. Sylvestre § 58, p. 385-386. Chr. Androutsos, Συμβολική, p. 137-138. — Philarète, § 129 p. 197-198. — Cette doctrine exagérée de l'Eglise latine, au dire de Chr. Androutsos, a été inaugurée par S. Augustin. Ἡ κατὰ τὸν Αὐγουστῖνον καὶ ἄλλους ἔξαρσις τοῦ Ἀδάμ, ὡς γινώσκοντος μὲν πᾶσαν μάθησιν καὶ πᾶσαν ἐπιστήμην, κεκτημένου δὲ πᾶσαν χρηστότητα καὶ ἀγαθωσύνην, οὔτε ἐπὶ τῆς γραφῆς καὶ τῆς παραδόσεως στηρίζεται, καὶ τὴν πτῶσιν καθίστησιν ἀνεξήγητον. Δογματική, § 29, p. 139. —Cf. encore A. Lebedev, *Raznosti tzerkvei vostotchnoi i zapadnoi v'utchenii o presb. dievie Marii bogoroditzie (Différences entre l'Église orientale et occidentale dans la doctrine sur la Bienh. Vierge Marie)*, Pétersbourg, 1903, p. 119-120. — Mais cette théorie est propre aux théologiens plus récents. Pierre Mogilas, par exemple, dans sa *Confession Orthodoxe* (ἐρ. 23, Michalc. p. 39) affirme qu'Adam possédait la science infuse, la justice et la sainteté parfaites; et le Catéchisme de Platon (BE', § 13, éd. citée, p. 15) assure qu'Adam et Eve possédaient la perfection de l'intelligence et de la volonté avec l'intégrité, l'immortalité et les autres dons appelés préternaturels dans la théologie catholique. C'est en vain que Philarète taxe de peu correctes les expressions de la *Confession Orthodoxe*, (§ 131 p. 200 n. 67) et que Chr. Androutsos veut réduire ces perfections à l'état potentiel (Συμβολική, p. 139).

2. *Op. cit.*, p. 39 (Matul., p. 116) — Sylvestre, § 58, p. 385-386.

3. § 128 et 129, p. 196-198. Cf. Svletlov cité par Matul., p. 104.

Digitized by Google

perfection, leurs descriptions doivent être prises avec discrétion, ce sont souvent des exagérations de rhétorique destinées à mieux exprimer l'antithèse existant entre l'état primitif et l'état déplorable où le péché a jeté l'humanité [1].

La vérité, selon eux, est que l'homme sortit des mains du Créateur parfait ; mais cette perfection, loin d'être absolue, est seulement relative et conditionnelle. Parfait, parce que Dieu infiniment sage ne peut rien faire d'incomplet ; d'une perfection relative pour le même motif. Pourquoi, disons-nous, en effet, que Dieu a créé toutes les choses parfaitement ? Parce qu'il a donné à chaque créature une fin déterminée et des moyens pour l'atteindre. Or le but de l'homme est d'arriver par des efforts constants et progressifs à perfectionner sa nature. Donc, sa perfection native est subordonnée à sa destination et c'est seulement l'accomplissement de celle-ci qui revêtira son âme de l'éclat qu'elle attend encore à sa création.

« Cette perfection native, au jugement de Lebedev, ne doit pas être prise dans le sens de *perfection libre* (c'est-à-dire de celle acquise par notre libre arbitre et nos propres efforts), mais dans le sens de *perfection naturelle*, de celle que le Créateur a donnée à la nature humaine. D'où il suit que cette perfection consista en ceci que la nature d'Adam, par sa constitution intrinsèque, était parfaitement accommodée aux fins très sages auxquelles l'homme avait été destiné, et que toutes les forces du corps et de l'âme présentaient une harmonie parfaite, un ordre et une direction complètement appropriés [2]. »

« Le premier homme, dit Sylvestre, a été créé parfait dans sa nature, c'est-à-dire qu'il a été constitué de façon à correspondre à la fin pour laquelle il a été façonné. Cette perfection, comme celle des anges eux-mêmes au début, n'était pas absolue, indépendante, subsistant par elle-même — une telle perfection n'appartient qu'à Dieu seul, — mais elle était conditionnelle et relative. Et même dans ce sens cette perfection n'était pas pleine et entière, mais elle était seulement possible dans le futur, l'homme étant destiné à y tendre (Mathieu, v, 48) ; *actu* elle existait seulement en germe, parce qu'elle devait se développer et mûrir [3]. »

Perfection relative, parce que la perfection absolue convient à Dieu

1. Cf. Chr. Androutros Συμβολική, p. 138, et Δογματική, p. 143. — Sylvestre, § 57, p. 380 et s. — Philarète, § 131, p. 199-202.
2. *Op. cit.*, p. 120.
3. § 56, p..., — Même doctrine chez Macaire, Androutsos, Mesoloras, Z. D. Rosis Philarète, Nicolas Damalas, *ll. cc.*

Digitized by Google

seul. Voilà le seul argument de raison que nos théologiens apportent pour leur thèse. Au texte mentionné de saint Mathieu : *Estote perfecti, sicut et ego perfectus sum*, ils ajoutent encore des commentaires sur le ch. II de la Genèse et sur le chap. XVII de Sirach [1]. Ils font en outre grand étalage de textes patristiques, surtout quand il s'agit d'analyser la nature de cette perfection relative. Le détail de cet examen se rapporte, comme toujours, aux facultés de l'âme et aux forces du corps.

Adam, selon nos auteurs, n'avait pas la science infuse : il possédait seulement une intelligence très vive et très perspicace et la Sainte Ecriture nous montre comment il l'exerça. La science acquise était le terme de ses efforts et lui procurait un sentiment de bien-être et de félicité justement méritée [2].

« La raison du premier homme, dit Macaire, était sans nul doute, une raison nette, lucide, droite, exempte de préjugés et d'erreurs, apte à connaître les choses avec la plus grande facilité ; mais en même temps elle était bornée, incapable de tout embrasser d'un même coup, de tout pénétrer, ce que ne tarda guère à confirmer la chute de nos premiers parents (Gen., III, 1-17). Elle devait se développer et se perfectionner graduellement, comme se perfectionne la raison des Anges eux-mêmes, idée qui se rencontre fréquemment dans les écrits des Pères [3]. »

La volonté d'Adam était droite et pure, et en cela consistait sa perfection native ; mais la sainteté, la justice et la vertu vers lesquelles elle était naturellement portée devaient être acquises par des efforts persévérants. Cet état de pureté, dit Sylvestre, consistait dans l'ignorance et l'éloignement du péché ; le premier homme n'avait pas la pleine conscience des suites funestes du péché ni la volonté fermement déterminée de l'éviter [4].

Quant aux affections du cœur, elles étaient toutes pures et libres de tout dérèglement. La concupiscence, les cupidités de toutes sortes étaient inconnues au premier homme qui, dans la sérénité de son âme, marchait progressivement et sûrement vers son souverain bien [5].

1. Bien que l'Eglise Orthodoxe n'admette pas ce livre dans son canon, elle en cite volontiers des passages. Voir à ce propos ce que nous avons écrit sur les *Sources du Dogme*. *Revue Bénédictine*, t. XXIII (1906). p. 45-61.

2. Lebedev, *l. c.* — Philarète, § 128, p. 196-197.

3. p. 563.

4. § 56 et 57, p. 380-387. Cf. Lebedev, *Op. cit.*, p. 119-120 et les autres auteurs aux endroits cités. Ces mêmes théologiens, interprétant dans leur sens, la nature de l'arbre de la science du bien et du mal, font croire qu'Adam et Eve ignoraient la nature du péché avant de toucher au fruit défendu.

5. *Ibid.* Cf. Philarète, § 129, p. 197-198 et le texte de Lebedev cité plus haut. L'*intégrité*, selon ces théologiens, si tant est qu'ils l'admettent, se réduit à quelque chose de

Digitized by Google

Le corps du premier homme était exempt de tout défaut soit intérieur, soit extérieur. Par défaut intérieur, les théologiens orthodoxes entendent toute cause qui alterne la parfaite harmonie des sens ; douleurs, passions, maladies, souffrances, tout cela était épargné à l'homme. A cela s'ajoute le concours des éléments de la nature entière qui, parfaitement harmonisée, ne pouvait par des causes extérieures troubler la paix et le bonheur de l'homme en quoi que ce fût [1].

Le théologien catholique s'attendrait à voir traitée à cet endroit la question de l'immortalité. Point du tout. Certains théologiens l'omettent complètement, d'autres sont prêts à accorder que le premier homme, sans être immortel de sa nature, possédait en lui la capacité de ne pas mourir, mais à celle-ci devait s'ajouter le concours de Dieu.

Par suite de cette conception, l'exposé de la théorie est remis au chapitre du concours divin.

Mentionnons, en terminant, la théorie de Svietlov sur la *condition « enfantine »* de nos premiers parents [2], dont nous trouvons du reste des traces dans les ouvrages de Philarète et de Sylvestre [3].

On ne doit pas prendre le mot enfant dans le sens où nous l'entendons à présent. En disant que nos premiers parents ont été créés enfants, on veut dire que leur caractère, leur manière de faire, avaient tous les traits du caractère et de la manière de faire propres aux enfants. C'étaient, si l'on veut, des enfants adultes ; ils n'avaient pas de défauts, ils ignoraient le mal, mais ils n'avaient pas une connaissance exacte du bien et de la vertu, s'y laissant porter par une insouciante indifférence.

« Ergo Svietlovii opinione, écrit le Docteur Georges Matulewicz, Adam infans non differt ab infante qui nunc nascitur, nisi in eo quod iam adulta sit aetate, non iracundus, non morosus, non sui amans : immunis enim adhuc ab hisce defectibus nondum laesis viribus. Sed uterque infans, Adam et noster, conveniunt in innocentia ; uterque enim nescit bonum et malum, uterque aeque imperitus, credulus, curiosus, immaturus, simplex [4] ».

Svietlov appuie son opinion sur l'enseignement patristique. Jus-

négatif : absence de tout défaut de la nature ; il n'y a de positif que l'harmonie entre toutes les forces naturelles qui en découle.

1. Cf. surtout Macaire, p. 564, et Philarète, § 130, p. 199.
2. Théorie exposée *passim* dans Matulewicz, *op. cit.*
3. Tome I, § 128, p. 197 et § 130, p. 199. — Tome III, § 57.
4. p. 133.

Digitized by Google

qu'au IVe siècle, affirme-t-il avec un aplomb surprenant, domine l'opinion que nos premiers parents ont été créés avec toutes les qualités comme avec l'inexpérience propres aux enfants. S. Augustin est le premier qui leur attribue une maturité virile. Son opinion, il est vrai, fut partagée même par plusieurs Pères de l'Église Orientale, mais ceci n'empêche pas l'autre doctrine d'être la plus ancienne dans l'enseignement traditionnel.

Au reste la Bible ne nous présente-t-elle pas nos premiers parents comme des enfants ? On leur donne un précepte à observer en ajoutant des promesses et des menaces selon que leur âme sera disposée ou non à y obtempérer. Eve se laisse captiver par la beauté et la saveur d'un fruit : c'est la curiosité, la crédulité, l'inexpérience naturelles à l'enfant.

Enfin, il n'y a pas jusqu'à l'anthropologie qui ne nous apporte ses enseignements en nous dépeignant l'apparition du premier homme à l'âge de la pierre, c'est-à-dire au moment où le genre humain s'essayait à peine dans la voie de la civilisation et du perfectionnement.

***

L'état de perfection relative dans lequel Dieu a constitué le chef du genre humain démontre que, si hautes que soient les destinées auxquelles il est convié, ses forces sont limitées et que sa nature, foncièrement capable de si grandes choses, reste toujours liée par la condition de potentialité dans laquelle elle est créée. Pour mettre en œuvre ces forces latentes et pour parer à l'indigence de cette nature, le Créateur, dans sa divine providence, offre à la créature son concours divin.

Aussi bien faut-il soigneusement distinguer cette assistance de Dieu des effets et de la nature de la Providence en général, dont l'étude tout entière devrait être faite à part, mais que les besoins du sujet nous obligent à examiner partiellement ici [1].

« Dieu, dit Sylvestre, connaît mieux que l'homme les besoins qui résultent de sa condition de créature limitée et relativement parfaite et il ne le laissa pas dépourvu des secours capables de répondre à l'indigence de sa nature ; mais en même temps qu'il le créa, il fournit à l'homme son secours, témoignage de son amour et de sa sollicitude paternelle ».

1. Quelques auteurs intitulent ce chapitre de la théologie orthodoxe : *De la Providence de Dieu à l'égard du premier homme* (Sylvestre, Philarète, etc.). D'autres, au contraire, comme Macaire, Zikos D. Rosis, etc., parlent d'une simple *assistance divine*, quitte à traiter ex professo de la providence dans la section qui suit celle de la création.

Digitized by Google

Telle est la conclusion que formule notre théologien après avoir examiné une à une les lacunes de la première créature humaine.

Est-il besoin de le dire, on y trouve reproduites les idées exprimées en plus d'une rencontre ?

L'*esprit* humain pour arriver aux connaissances qu'il ne possédait pas, surtout à la connaissance de Dieu, avait absolument besoin de sa coopération et de ses révélations (Mathieu, XI, 27).

La *volonté* ne pouvait parvenir au souverain bien qu'avec le concours de Dieu, sans lequel l'homme ne peut pas opérer le bien (Jean, XV, 5). Son *cœur*, si pur fût-il, ne pouvait reproduire en lui la justice et la sainteté sans Dieu qui est la source et le distributeur de tout bien (Jacques, I, 17). Il était destiné à dominer la création tout entière et à l'utiliser pour le service et la gloire de Dieu, mais encore une fois pour cela sa volonté devait être affermie et il avait besoin d'un guide sûr et d'un soutien inébranlable (Philipp. II, 13) [1].

Ces théories sont exposées à peu près dans les mêmes termes par les autres auteurs [2].

Mais en quoi consiste cette spéciale providence de Dieu ?

Nos théologiens pour la caractériser ne trouvent pas de paroles plus précises que la *sollicitude paternelle, éducatrice (pédagogique)* de Dieu, voulant par là signifier à la fois l'amour divin et son souci d'éduquer et de faire progresser l'homme, à la manière d'un modérateur et d'un précepteur éclairé.

Ils s'étendent longuement sur cette assistance prêtée au premier couple selon le récit génésiaque.

Dieu mit Adam et Ève dans un paradis de délices. Nul doute, dit Sylvestre, que la beauté des créatures qui les entouraient exerçât une grande influence sur leur âme qui s'éleva ainsi insensiblement vers le souverain bien. Le soin avec lequel ils devaient demeurer dans ce lieu et la supériorité de leur nature leur donnèrent une connaissance complète de leur dignité et de leurs devoirs [3].

En amenant les animaux auprès d'Adam pour qu'il imposât des noms à chacun d'eux, Dieu, en maître prévoyant et soucieux, avait en vue d'exercer l'intelligence du premier homme. « Il l'assistait et veillait, dit Sylvestre, pour voir comment il appellerait les animaux, et de cette façon il exerça une influence salutaire sur la connais-

1. § 56, p. 373-375.
2. Philarète, § 134. p. 206-207. Cf. Matulewicz, p. 142 suiv.
3. § 56, p. 375 suiv.

Digitized by Google

sance et la pensée de l'homme. » Dans le même but de développer ses facultés intellectuelles, le Créateur honora souvent nos premiers parents de ses révélations immédiates. Il leur apparut et conversa familièrement avec eux. C'est ce que nous fait comprendre l'Écriture ; car, même après leur chute, ils entendirent la voix de Dieu et le Sage, fils de Sirach, atteste qu'il les a remplis d'intelligence et de prudence et leur a appris à distinguer le bien du mal, etc. (Eccl., XVII, 6-11) [1]. Adam, selon quelques théologiens, aurait même reçu le don de prophétie, puisqu'il connaît aussitôt l'origine de son épouse et qu'il prédit la propagation du genre humain (Genèse, II, 23-24) [2]. Mais cette interprétation est fortement combattue par Philarète et d'autres auteurs [3], car elle détruit les fondements de leur nouvelle théorie.

Pour exercer et développer ses facultés morales, et pour avoir l'occasion de gagner des mérites, Adam dut observer plusieurs lois expressément établies par Dieu. A cet ordre d'idées appartiennent la défense de manger du fruit de l'arbre de la science du bien et du mal, la permission de manger des autres fruits et le commandement de cultiver et de garder le paradis.

Ces deux dernières prescriptions avaient aussi pour but de développer les forces physiques du premier homme, de les renouveler et de les rafraîchir, de façon à soutenir son existence [4].

En ce qui concerne spécialement l'arbre de vie, nos théologiens le considèrent comme « l'instrument de la grâce » en vertu de laquelle l'homme pouvait ne pas mourir.

L'immortalité, en effet, n'est pas à leur avis un don préternaturel. Mais trois facteurs pour ainsi dire concourent à la produire : la nature, la liberté humaine et le concours divin. Tout d'abord la nature du premier homme fut disposée par le Créateur de telle sorte qu'elle exigeait cette prérogative ; non pas qu'elle fût immortelle par elle-même, mais Dieu avait déposé en elle l'aptitude à l'immortalité, tout comme il l'avait disposée à la béatitude suprême. L'homme ne pouvait acquérir l'immortalité que moyennant certaines conditions, celles que nous avons appris à connaître pour l'obtention des autres perfections. D'un côté l'homme devait librement s'efforcer d'observer le précepte de ne point manger du fruit de l'arbre de la science du bien et du mal ; de l'autre, Dieu

1. Macaire, p. 567-568.
2. Macaire, ibid.
3. Philarète, § 128, p. 197. Cf. Georg. Matulewicz, p. 155.
4. Sylvestre, § 56, p. 375-476. — Macaire, p. 570 et suiv.

Digitized by Google

communiquait à l'homme une force surnaturelle qui le soutînt et l'aidât à ne point mourir.

« Les anciens Docteurs de l'Église, dit Macaire, n'entendirent pas autrement l'immortalité d'Adam, au point de vue de son corps ; ils pensèrent, non pas que le premier homme *ne pouvait pas mourir* par le fait même de sa nature corporelle, mais qu'il avait été destiné à l'immortalité ; que par une grâce particulière de Dieu, au cas où il fût resté fidèle, *il aurait pu ne pas mourir* en récompense de sa fidélité ; qu'enfin, l'arbre de vie n'était dans le paradis que le canal de cette grâce divine [1] ».

Car c'est bien du nom de *grâce* que les théologiens modernes appellent le secours de Dieu offert à la créature pour atteindre sa destination en général, et en particulier les perfections exigées par sa nature même.

Coopération providentielle, secours, action éducatrice et pédagogique, concours paternel, force coopératrice et grâce, sont autant de synonymes chez Sylvestre et tous les théologiens de son école. Aussi bien, pour mieux distinguer les opérations divines qui sont du ressort de la *création* de celles comprises sous la dénomination de *providence*, appellent-ils les unes *naturelles* et les autres *surnaturelles* [2].

Les relations entre la nature et la grâce ont, dans la théologie orthodoxe, une physionomie toute particulière. Le passage suivant emprunté à Lebedev est classique en l'espèce et dispense de tout commentaire. L'union de la grâce et de la perfection de la nature [3] est différente de cette dépendance mutuelle de cause à effet préconisée par la théologie latine. Il est évident que la nature humaine, ne possédant qu'une perfection en germe, avait besoin de la grâce divine, tout comme l'homme sain a besoin d'air et de nourriture. Nous prenons séparément la perfection et la grâce ; la perfection en soi et la grâce en soi. Néanmoins l'une dépendait de l'autre, lui étant unie par un lien étroit, réciproque, nécessaire ; la perfection ne pouvait pas subsister sans la grâce, de même que la santé de l'homme ne peut se comprendre sans air pur et sans nourriture excellente ; la grâce, de son côté, ne pouvait pas conduire l'homme à la béatitude sans la perfection de la nature, de même que l'air

1. p. 571. — Cf. Photius, p. 452. — Sylvestre, § 56 et 57 p. 373-385. Philarète, § 131, p. 202, note 74 et § 133, p. 205.

2. Sylvestre, § 58, p. 386-387. Cf. Matulewicz, p. 159-160, et p. 169-171.

3. Il faut entendre cette expression dans le sens de perfectionnement à l'aide de la coopération providentielle.

Digitized by Google

pur et des aliments substantiels ne peuvent sauver l'homme de la mort, si son corps est déjà lésé et qu'une décomposition morbide a commencé son œuvre en lui [1].

***

Après avoir exposé ces différentes théories orthodoxes sur les conditions du premier couple humain, on peut se demander en quoi consistait, en définitive, l'état original de nos premiers parents.

Peu de théologiens traitent cette question *ex professo :* pour lui donner corps il faut en recueillir les éléments épars dans leurs écrits.

Il faut distinguer deux états : l'état d'*innocence* (*nevinnost*, ἀθωότης) et l'état de *justice* (*pravednost*, δικαιοσύνη). L'innocence est donnée au premier homme en même temps que la création, elle est constituée par la condition même dans laquelle Dieu a placé sa nature. La justice au contraire est acquise par le développement des facultés déposées en germe dans son âme et dans son corps, avec l'aide et l'assistance de Dieu.

Selon Chr. Damalas le premier état peut s'appeler un état de justice *négative*, le second constitue un état de justice *positive* [2].

Ces deux états d'innocence et de justice forment deux stades de la vie humaine ; l'homme doit passer de l'un à l'autre.

En avançant que la justice originelle consiste dans le perfectionnement des forces natives de la nature sous l'influence de l'action providentielle de Dieu, les théologiens orthodoxes prétendent enseigner une doctrine tenant le juste milieu entre les erreurs opposées des latins et des protestants.

« Au moyen-âge, dit Mons. Sylvestre, Anselme de Cantorbéry (d'autres remontent jusqu'à S. Augustin) se prit à défendre une opinion singulière, d'après laquelle toute la perfection de l'homme dans l'état d'innocence, consistant dans la justice et la sainteté, était attribuée uniquement à l'action surnaturelle de la grâce et était réputée un don purement surnaturel. Quant à l'homme considéré

1. *Op. cit.*, p. 120.

2. Εἰς ταύτην λοιπὸν κατάστασιν (c'est-à-dire τῆς ἀθωότητος) ὁ πρῶτος ἄνθρωπος... ἦν πρὸ τῆς παραβάσεως, ἅμα μὲν ἐξελθὼν τῶν τοῦ δημιουργοῦ χειρῶν ἀθῶος, καὶ ἀρνητικῶς μόνον δίκαιος. Εὐθὺς δὲ ὅτε ἤρχισε πορευόμενος εἰς τὴν ὁδὸν, ἣν ὁ Θεὸς αὐτῷ προδιέγραψεν, ἔγεννε καὶ θετικῶς καὶ πράγματι δίκαιος, ἔχων ἐν ἑαυτῷ justitiam originalem, ἤτον πραγματικὴν δικαιοσύνην, ἥτις ἦν ἀποτέλεσμα τῆς τε θείας χάριτος καὶ βοηθείας... καὶ τῆς ἰδίας ἑαυτοῦ θελήσεως. Τὴν μὲν πρώτην τὴν ἐν τῇ ἀθωότητι κατάστασιν ῥητῶς μαρτυρεῖ ἡ Γραφή... τὴν δὲ δευτέραν τὴν ἐν τῇ justitia originali μαρτυρεῖ ἐμμέσως. Περὶ ἀρχῶν, p. 66. — P. Mogilas (ἐρ. 23, Michalcescu, p. 39) distingue à la suite de S. Basile une innocence volontaire (προαιρετικὴ ἀκακία) consistant dans la fuite réfléchie et voulue du péché, et une innocence due à l'ignorance et à l'inexpérience du mal : celle-ci seule existait dans l'âme d'Adam.

Digitized by Google

en lui-même en tant que créature de Dieu, c'est-à-dire indépendamment des dons divins qui affluaient extrinsèquement en lui, son état dans ce cas était considéré comme celui de pure nature, et il ne différait pas essentiellement de celui dans lequel il s'est trouvé après la chute [1]. »

Donc selon les latins, l'homme a été créé revêtu d'une justice parfaite que Dieu lui avait communiquée d'emblée et sans sa coopération.

La doctrine des protestants, en revanche, attribue toute la justice originelle aux propriétés naturelles du premier homme sans laisser de part à l'action surnaturelle de Dieu.

Les théologiens protestants, continue Sylvestre, en faisant dériver toute la perfection de l'homme de sa nature qui est créée à l'image de Dieu, ne font pas attention à un facteur théologique très important, à savoir que les opérations continuelles de la Providence éducatrice qui entouraient l'homme dès son origine, avaient cette perfection pour but. Quel besoin, en effet, aurait-on de ces actions particulières sur l'homme, si de sa nature il était parfait et s'il avait pu obtenir par lui-même la sainteté et la justice [2] ?

On reproche à tout enseignement contraire aux théories de l'orthodoxie d'être en contradiction avec l'Ecriture et la tradition [3]. Les latins spécialement sont accusés de faire des confusions dans la vraie doctrine sur l'image et la ressemblance [4] et de tomber dans le pélagianisme, en enseignant que la nature humaine, considérée en soi, n'a pas subi d'altération après la chute [5]. Fausse aussi est leur doctrine sur le rôle de la grâce qui, au dire de Zikos D. Rosis, serait un accident, τι κατὰ βεβηκὸς, extrinsèque à la nature humaine, et ferait de la justice originelle une opération magique et mécanique de l'Esprit de Dieu [6].

La justice originelle du premier homme, selon la conception orthodoxe, est donc une qualité *acquise*, un « *effet de la coopération*

---

1. § 58, p. 385 et suiv. Cf. aussi Nicolas Damalas, *l. c.* — Zikos D. Rosis, § 287, p. 435. s. — Chr. Androutsos, Συμβολική, p. 141-146 et Δογματική, p. 142-143. — Mésoloras, II p. 160.

2. *Ibid.*—Chr. Androutsos Συμβολική p. 147-153. Selon les orthodoxes, ou bien l'homme devait coopérer à l'œuvre de la grâce, et dans ce cas on trouve la vérification de leur doctrine; ou il restait passif, alors elle devenait un élément extrinsèque et presque inutile.

3. Philarète, § 129, p. 197.

4. Sylvestre, § 38. — Chr. Androutsos, *ll. cc.*

5. Philarète, *l. c.* — Androutsos, Δογματική, p. 144.

6. Ἡ ἀρχέγονος δικαιοσύνη.... παρίσταται ὡς μαγικῶς καὶ μηχανικῶς ὑπὸ τοῦ Πνεύματος τοῦ Θεοῦ ἐνεργουμένη. § 287, p. 436.

Digitized by Google

de la grâce avec les facultés de l'homme,» comme l'ont définie Mésoloras et Z. D. Rosis [1].

Quant à la grâce elle est réduite à un secours continu, si l'on veut, mais elle ne devient jamais un don habituel, élevant l'homme au-dessus de la pure nature et le revêtant de justice et de sainteté. Qu'on ne croie pas pourtant que telle ait toujours été la doctrine orthodoxe. Eugène Bulgaris [2] et le grand Catéchisme de l'Eglise Orientale catholique orthodoxe [3] parlent en termes clairs et nets d'une grâce sanctifiante, comme l'entendent les catholiques, et leur doctrine se rapprochait trop sans doute de la doctrine latine pour qu'elle continuât à être enseignée dans l'Eglise Orthodoxe [4].

Si la grâce divine n'existe qu'à l'état de secours actuels, offerts à la liberté pour l'assister dans le développement des activités de son âme, le premier homme arriva-t-il à atteindre la justice, terme de ses efforts et couronnement du perfectionnement de tout son être?

Les auteurs s'accordent à dire en général qu'Adam et Eve ne franchirent qu'une faible étape de leur carrière, et qu'ils étaient assez loin d'atteindre leur fin. Sans doute, dit Sylvestre, leur nature jeune et fraîche devait rapidement parcourir la voie de son évolution, ils ont dû, par exemple, acquérir un certain nombre de vérités religieuses et morales qu'ils ont ensuite laissées en héritage à leurs descendants ; mais ils n'arrivèrent pas à l'état de perfection finale.

Cette condition intermédiaire est appelée un état de grande suffisance, d'abondance (*dovolstvo*) et servait à rendre l'homme heureux et satisfait de son sort [5]. Jamais le premier homme ne sortit de cet état.

---

1. ...ἀποτέλεσμα τῆς μετὰ τῶν ἐν τῷ ἀνθρώπῳ δυνάμεων συνεργείας τοῦ Ἁγίου Πνεύματος. (Cet auteur admet l'Esprit-Saint comme auteur de la grâce), p. 160. Zikos Rosis, p. 436.

2. *Op. cit.*, Βιβλίον Γ', κεφ. Δ', Περὶ τῆς τῶν πρωτοπλαστῶν χάριτος, p. 389 s.

3. 1e P. 3e ch.

4. Macaire semble avoir adopté par endroits cette ancienne doctrine en affirmant que « la grâce habitait constamment dans nos premiers parents ; qu'elle était pour eux, comme un céleste vêtement... et que par elle Adam et Eve étaient toujours en communication avec Dieu » *Op. c.* p. 567. Mais en d'autres passages, il la confond de nouveau avec les opérations de la providence. Ces affirmations et d'autres que l'on rencontre parfois dans les auteurs, dit G. Matulewicz avec raison, sont des restes trop rares de l'enseignement traditionnel, qui survivent comme par hasard dans leurs écrits. *Op. c.* p. 159 en note.

5. Sylvestre, § 56. — Pour être confirmé dans le bien, l'homme avait besoin de la pleine connaissance des pertes entraînées par le péché et de la résolution absolue de s'en éloigner d'une façon définitive (Sylv. § 37, p. 384). Il devait pour en arriver là subir une épreuve, dans laquelle malheureusement il faillit. — On pourrait objecter à toute la doctrine orthodoxe l'inconséquence reprochée par M. Christ. Androutsos à la thèse de Z. Rosis (qui au fond est celle de tous les théoriciens modernes, comme nous l'avons vu plus haut): s'il est vrai que la justice originelle est le résultat du développement complet

Digitized by Google

***

Avant de clore ce chapitre de la théologie orthodoxe, il ne sera pas hors de propos de synthétiser la doctrine sur les conditions du genre humain avant la chute et d'en rapprocher les chefs principaux de l'enseignement catholique.

La différence capitale concerne les concepts de nature et de grâce. La doctrine catholique distingue soigneusement l'ordre naturel et l'ordre surnaturel. A l'ordre naturel appartiennent l'état de pure nature et celui de l'intégrité. L'ordre surnaturel est constitué par la grâce sanctifiante qui élève l'homme au-dessus des conditions de la pure nature, le justifie et le rend fils adoptif de Dieu, participant de sa nature et héritier du royaume céleste. Par pure nature les théologiens entendent les principes constitutifs de la nature humaine et ceux qui en dérivent immédiatement. L'intégrité consiste dans la parfaite soumission du corps à l'esprit et de l'appétit sensitif à la raison. Cet état implique la science parfaite avec l'immunité de la concupiscence, de la mort et des autres passions désordonnées : il dérive de la grâce sanctifiante à titre de privilège complémentaire. Le premier homme, selon la théologie catholique, a été créé dans l'état d'intégrité et constitué dans celui de la sainteté et de la justice originelle au moyen de la grâce habituelle.

Les théologiens orthodoxes ne connaissent que l'*état de nature* et l'*opération de la grâce ;* à la nature ils concèdent beaucoup plus, à la grâce beaucoup moins que les catholiques.

La *nature* comporte toutes les relations avec Dieu en tant que Créateur. En façonnant l'homme, Dieu imprime en lui son *image*. Cette image se reconnaît aux trois facultés spirituelles dont l'homme est doué : l'intelligence, la volonté, le cœur. Au moment de la création ces facultés n'ont point leur entier perfectionnement, car la nature ne les possède qu'en germe, c'est-à-dire à l'état de forces natives susceptibles de développement et d'évolution. En poursuivant l'analyse de ces facultés, le théologien orthodoxe observe que leur développement rapproche l'homme de Dieu, et qu'arrivées à leur épanouissement, elles lui ont conféré l'assimilation à Dieu, ou encore, selon la révélation, sa vision face à face. Ce but

---

des puissances avec la coopération de la grâce divine, l'homme n'a jamais possédé la justice originelle, et par conséquent comment peut-on dire qu'il l'a perdue par le péché originel?... ἐὰν δ'ἔννοεῖ, ὅπερ καὶ τὸ βέβαιον, τὴν ἀρχέγονον δικαιοσύνην διαμεμορφωμένην καὶ ἀποτετελεσμένην, ἤτοι ἐκείνην, εἰς ἣν τὰ ἐχώρει ὁ ἄνθρωπος ἀναπτύσσων ἑαυτὸν ἠθικῶς τῇ συνεργείᾳ τῆς θείας χάριτος, τότε πῶς ἐκλαμβάνει αὐτὴν ὡς ὑπάρχουσαν ἤδη πρὸ τῆς ἁμαρτίας, καὶ διὰ ταύτης ἀπολεσθεῖσαν; Δογματική, p. 142 en note.

Digitized by Google

suprême est la *ressemblance* divine. C'est pourquoi il est écrit que Dieu fit l'homme à son image et à sa ressemblance.

Jusqu'ici nous ne connaissons que la nature : nature spirituelle, exigeant une destination surnaturelle et possédant la faculté d'y arriver[1]. Seulement ce n'est qu'une faculté, et entre cet état potentiel et le but suprême à atteindre, l'écart est grand. C'est à ce moment qu'intervient le facteur de la *grâce*. Celle-ci nous est représentée sous le nom particulier d'*assistance divine*, mais impliquant dans la pensée des théologiens, toutes les relations de la Providence avec la création. Pour développer ses facultés et les amener à la perfection actuelle qui le rendront semblable à Dieu, l'homme, être fini et faible, a besoin d'être soutenu par la Providence. Celle-ci lui offre son concours et, s'il y reste fidèle, il arrive à contempler Dieu.

Toute la doctrine précédente est contenue dans cette formule de Sylvestre : L'homme *est créé avec l'image de Dieu*, il est *destiné à sa ressemblance* par l'évolution de son être avec le concours de la Providence.

Dans le dogme catholique l'on distingue les dons naturels, les préternaturels et les surnaturels. Selon les théories orthodoxes, ces conceptions n'ont pas leurs correspondants. De plus, certains dons conférés à l'homme apparaissent comme des effetsde la Providence divine : telles la science infuse et l'immortalité ; les autres dons dépendent des principes constitutifs de la nature humaine comme l'impassibilité et l'intégrité ; il en est enfin qui sont passés sous silence.

La perfection de la nature du premier homme n'existe pas à proprement parler, à moins que l'on entende par ce mot l'harmonieuse et puissante constitution de son être et son pouvoir de progrès. Sa justice et sa sainteté sont celles de l'ignorance du mal et de la tendance au souverain bien. Le secours divin se réduit à des grâces actuelles. C'est seulement après le péché que la grâce deviendra sanctifiante ; mais alors les relations de Dieu avec la créature raisonnable de *normales* qu'elles étaient avant la chute, se seront transformées en relations *extraordinaires* et *purement surnaturelles*.

D. PLACIDE DE MEESTER.

1. Conséquemment avec la règle d'objectivité que dès le début de ces études nous avons adoptée en exposant purement et simplement les données du dogme orthodoxe, il ne nous est pas loisible d'en entreprendre la critique. Il saute pourtant aux yeux que toute cette doctrine pèche par la base : il y a manque de proportion entre la nature humaine et l'ordre surnaturel, qu'il s'agisse de la fin dernière ou des moyens proposés pour l'atteindre.

Digitized by Google

NOTES ET DOCUMENTS

UNE ERREUR DE COPISTE

DANS LE TEXTE D'IRÉNÉE SUR L'ÉGLISE ROMAINE

« VOICI — écrivait ici-même, il y a treize ans, Dom Chapman [1] — un sujet dont on ne se fatigue pas ». Si j'y reviens aujourd'hui après tant d'autres, c'est que, ces jours derniers, un prêtre français de l'église catholique à Saint-Pétersbourg, M. le Dr J. Bonnet [2], a bien voulu me faire part de sa persuasion, qu'un accident était survenu à ce texte fameux, accident qui, d'après lui, « saute aux yeux », bien que personne ne l'ait encore remarqué jusqu'ici.

Chacun connaît le passage dont il s'agit, *Contra Haeres.* l. III, c. 3, n. 2 :

> Ad hanc enim ecclesiam propter potiorem principalitatem necesse est omnem convenire ecclesiam, hoc est, eos QUI SUNT UNDIQUE fideles, in qua semper ab his, QUI SUNT UNDIQUE, conservata est ea, quae est ab apostolis, traditio.

D'après M. Bonnet, « il est clair que le second QUI SUNT UNDIQUE a été répété par la distraction d'un scribe. Il ne signifie rien. Il fait passer au rang de maîtres ceux-là même à qui l'on recommande de se faire disciples. C'est une erreur de copiste qui s'est glissée là *ab antiquo* ».

La suggestion est intéressante, et vaut la peine qu'on l'examine de près. Il est incontestable que, si l'on supprime ces mots *ab his qui sunt undique*, le sens gagne en simplicité et en clarté ; je crois même qu'alors il n'y aurait plus lieu d'épiloguer comme on l'a fait sur cette phrase célèbre, si, d'une part, les préoccupations confessionnelles, de l'autre, une philosophie faite pour tout embrouiller ne ménageaient à certains esprits, d'ailleurs très éminents, le triste pri-

1. *Rev. Bénéd.*, XII (1895), p. 49.
2. Simple carte postale du 23 juillet dernier.

Digitized by Google

vilège de lutter loyalement contre l'évidence, alors même qu'elle s'impose avec le plus de force.

Mais voilà, le second *qui sunt undique* existait dans tous les exemplaires, imprimés et manuscrits ; nul n'avait mis en question son authenticité. Et il y avait là de quoi jeter à plaisir l'obscurité sur la sentence entière.

Pour Langen et Funk, ce sont les fidèles étrangers à l'Église romaine, qui, obligés de venir à Rome pour leurs affaires, y conservent, rien que par leur présence et leur fusion, la foi universelle, transmise par les apôtres aux différentes parties du monde. Harnack, avec raison, trouve la pensée bien subtile, et par trop importante pour être l'objet d'une simple proposition relative ; il eût pu ajouter, avec D. Chapman, qu'elle ne cadre nullement avec l'argumentation du chapitre.

Pour Harnack lui-même, qui voit dans *omnem ecclesiam, hoc est, eos qui sunt undique fideles* l'antécédent de *in qua*, le sens sera celui-ci : Les autres églises, les fidèles de toutes parts se trouveront d'accord avec l'Eglise romaine, en tant qu'en elles est conservée par les fidèles de toutes parts la tradition des apôtres. Funk avait appelé cela une tautologie impossible ; Friedrich, une absurdité. Chapman se montre plus poli : mais il fait observer que la phrase ainsi expliquée est peu élégante, et la construction rien moins que sûre. Il y a surtout le mot *semper* qui devient alors très gênant, et dont on ne peut se débarrasser sans faire au texte une violence réelle.

Que si l'on fait dépendre *in qua* de *hanc ecclesiam*, et qu'avec cet *in qua* l'on prenne le mot *semper*, la phrase signifie que « c'est toujours dans l'Eglise de Rome — en tant qu'ils sont en communion avec elle — que les fidèles du reste de l'univers ont toujours conservé la tradition des apôtres. »

On a dit que l'expression devient ainsi naturelle, qu'il ne faut plus faire aucune violence au texte. Cela peut être : j'avoue cependant que, pour l'époque d'Irénée, le concept me paraît à tout le moins prématuré. On a cité, en faveur de cette interprétation, un passage analogue d'Optat de Milève ; mais le IVe siècle n'est déjà plus le IIe, et il n'eût pas été aisé de vérifier, lors des controverses avec les Gnostiques, une assertion dont on devait un jour se prévaloir contre les derniers des Donatistes. Sans compter qu'ici encore la tautologie n'a pas tout à fait disparu, et que l'argumentation d'Irénée appelle manifestement autre chose que cet *ab his qui sunt undique*.

Digitized by Google

Voilà quelques bons motifs, semble-t-il, de rechercher si M. Bonnet n'aurait pas raison de soupçonner, sous ces mots si mal venus, une très ancienne erreur de copiste.

***

De fait, un rapide examen de la vieille version latine d'Irénée permet de juger que des erreurs de ce genre s'y rencontrent assez fréquemment. De la longue liste que j'ai dressée, je me bornerai à extraire les exemples suivants, particulièrement appropriés au sujet :

> I, 14, 1... cuius exclamationis imaginem *esse*, amen simul dicentibus nobis, tradidit [*esse*]. Sonos autem...

Le second *esse*, donné par deux manuscrits, est, comme le fait remarquer D. Massuet, une répétition superflue de celui de la ligne précédente.

> II, 31, 3 Quam prophetiam, si observaverit quis eorum diurnam *conversationis* operationem, inveniet unam et eandem esse eis cum daemoniis [*conversationem*].

Les anciens éditeurs ont reproduit ce texte sans y rien remarquer de particulier. Mais le Dr Ubaldo Mannucci, dans sa récente édition (Rome, 1907), p. 458, fait observer avec raison que le dernier mot est une interpolation évidente, qui dénature la pensée d'Irénée. J'ajouterai que cette interpolation est provoquée, dans ce cas encore, par le *conversationis* qui se trouve une ligne plus haut.

> III, 9, 3 Spiritus ergo Dei descendit in *eum*, eius qui [*eum*] per prophetas promiserat uncturum se *eum*.

Encore une répétition indue, que ce second *eum*.

> III, 11, 6... « verus Israelita est, *in quo* dolus non est. » Cognovit Israelites suum regem ; [*in quo*] et ait ei : « Rabbi, tu es filius Dei. »

Le second *in quo* figurait dans toutes les éditions antérieures à celle de Massuet ; celui-ci l'a supprimé, conformément au manuscrit du collège de Clermont.

> IV, 21, 1 illo quidem credente futuris quasi iam factis, *propter repromissionem Dei* ; nobis quoque similiter per fidem speculantibus eam quae est in regno hereditatem [*propter repromissionme Dei*].

Ici de même, les derniers mots constituent une redite manifeste : ils ont été retranchés de l'édition bénédictine, sur la foi des deux mss. Voss. et Clarom.

Digitized by Google

IV, 37, 2 Et ideo prophetae quidem [*bonum quo*, al. *bonum quoque*, al. *Prophetae bonum quidem*] hortabantur homines iustitiam agere, *bonumque* operari.

A l'inverse de la plupart des exemples précédents, c'est ici le *bonumque* du membre de phrase suivant qui a été introduit dès le début, contrairement au texte grec venu jusqu'à nous, ainsi qu'à la teneur du contexte.

Voilà donc toute une série de cas — et je pourrais sans peine les multiplier — qui montrent à l'évidence que, très anciennement déjà, des répétitions de mots injustifiées se sont introduites dans la traduction latine d'Irénée, par le fait de l'incurie ou du peu d'intelligence des scribes. Les mots *qui sunt undique* constituant, eux aussi, dans la phrase relative à l'Église romaine, une difficulté réelle, de laquelle catholiques comme protestants ne se tirent qu'à l'aide d'explications plus ou moins raffinées, il est pleinement conforme aux principes de la critique textuelle d'y soupçonner une interpolation produite dans les mêmes conditions que les précédentes.

***

Reste à savoir s y a là simplement une répétition superflue, ou si ces trois mots *qui sunt undique* n'occupent point la place d'autres mots qui figuraient dans l'original.

Ici, je serai moins affirmatif ; le sens est complet, si l'on veut lire, sans plus : *in qua semper... conservata est ea, quae est ab apostolis, traditio.* Il faut toutefois tenir compte des deux mots *ab his*, qui semblent appeler une proposition relative ; à moins qu'on ne veuille les supprimer, ce que rien ne justifie dans l'espèce. Tout au plus pourrait-on, les laissant isolés, les interpréter d'une façon telle quelle : par exemple, par une sorte de prolepse, « depuis eux », depuis le temps des apôtres, la tradition transmise par eux a été toujours conservée. Mieux encore : le Glossaire latin d'Irénée (Migne, Patr. Gr. 7, 1883) donne l'expression *ab his* comme synonyme de *deinde, postea*, et ce sens ne s'appliquerait pas trop mal à notre passage. L'addition *qui sunt undique* serait, en ce cas, le fait de quelque scribe un peu clerc, qui n'aurait pas été satisfait de cet *ab his* sans suite apparente.

Mais il se peut aussi que l'accident provienne du texte disposé de la façon suivante :

convenire ecclesiam hoc est eos qui sunt undique
fideles in qua semper ab his qui * * * * * * * * *
conservata est ea quae est ab apostolis traditio

Digitized by Google

Il manquerait alors au texte deux ou trois mots dont la répétition *sunt undique* occuperait actuellement la place. Quels pourraient-ils bien être ? M. Bonnet écrit en post-scriptum : « S'il fallait proposer une leçon, je suggérerais *ab his qui* IBI PRAEFUERUNT. »

Naturellement, ce n'est là qu'une conjecture, mais une conjecture justifiée par toute l'argumentation d'Irénée. Dans presque tous les endroits, en effet, où l'évêque de Lyon parle de la tradition des apôtres, il ajoute immanquablement que les gardiens de cette tradition sont « ceux auxquels ils ont confié les églises, avec leurs successeurs », « ceux qui ont été établis évêques », « ceux qui président aux églises » :

I, 10, 2 ἐν λόγῳ τῶν ἐν ταῖς ἐκκλησίαις προεστώτων.

III, 2, 2 traditionem, quae est ab apostolis, quae per successiones presbyterorum in ecclesiis custoditur

III, 3, 1 Etemin si recondita mysteria scissent apostoli, his vel maxime traderent ea, quibus etiam ipsas ecclesias committebant..., quos et successores relinquebant, suum ipsorum locum magisterii tradentes.

III, 3, 2 eam quam habet ab apostolis traditionem... per successiones episcoporum pervenientem usque ad nos

III, 3, 3 Hac ordinatione et successione ea quae est ab apostolis in ecclesia traditio.... pervenit usque ad nos.

III, 4, 1 Quid autem, si neque apostoli quidem scripturas reliquissent nobis, nonne oportebat ordinem sequi traditionis, quam tradiderunt iis, quibus committebant ecclesias ?

IV, 26, 2 Quapropter eis, qui in ecclesia sunt, presbyteris obaudire oportet, his qui successionem habent ab apostolis, sicut ostendimus ; qui cum episcopatus successione charisma veritatis certum secundum placitum Patris acceperunt.

Ibid. 5 ibi discere oportet veritatem, apud quos est ea, quae est ab apostolis, ecclesiae successio.

IV, 33, 8 Agnitio vera est apostolorum doctrina, et antiquus ecclesiae status in universo mundo, et character corporis Christi secundum successiones episcoporum, quibus illi eam, quae in unoquoque loco est, ecclesiam tradiderunt.

V, 20, 1 Omnes enim ii (haeretici) valde posteriores sunt quam episcopi, quibus apostoli tradiderunt ecclesias : et hoc in tertio libro cum omni diligentia manifestavimus... Ecclesia quippe firmam habens ab apostolis traditionem...

Ainsi il est indubitable que, pour Irénée, si la tradition des apôtres a été conservée dans les églises, c'est par les chefs de ces églises. Et, ce qu'il répète à satiété des églises en général, il le prouve par le détail pour ce qui est de l'Église romaine, dans le n° 3 du ch. 3, l. 3, qui fait suite immédiatement à la phrase, objet de cette étude.

Digitized by Google

Puisque, dans cette phrase même, nous constatons la présence de l'*ea quae ab apostolis traditio*, jointe au verbe *conservata est*, n'y a-t-il pas lieu de s'attendre à y retrouver l'autre mention qui accompagne partout ce double concept dans le cours de l'ouvrage, à savoir celle des évêques qui se sont succédé comme agents de cette conservation ? Qui ne voit combien, dans cette hypothèse, l'incise mutilée, *ab his qui* *****, servait de transition naturelle à l'énumération qui vient aussitôt : *Fundantes igitur....* ?

En résumé :

Tout porte à croire que le second *sunt undique*, dans Irénée III, 3, 2, est une répétition maladroite de celui qui se lit une ligne auparavant. Il est possible, probable même, que ces deux mots en ont remplacé d'autres, désignant d'une façon quelconque les chefs d'église, ceux dont l'action vigilante assura la conservation de la tradition apostolique au sein de la communauté romaine.

D. G. MORIN.

BIBLIOTHÈQUE MUSICOLOGIQUE

J. B. REBOURS. *Traité de Psaltique. Théorie et pratique du chant de l'Eglise grecque.* Paris, Picard ; Leipzig, Harrassowitz, 1906. Gr. in-8, XV-289 p. Prix : 12 fr.

A. GASTOUÉ. *Les origines du chant romain.* Paris, Picard, 1907. Gr. in-8, XII-307 p. Prix : 12 fr.

P. J. THIBAUT. *Origine byzantine de la notation neumatique de l'Eglise latine.* Paris, Picard, 1907. Gr. in-8, VIII-105 p. Prix : 15 fr. Nombreux fac-similés et 28 planches phototypiques.

A. GASTOUÉ. *Catalogue des manuscrits de musique byzantine de la Bibliothèque Nationale de Paris et des bibl. publiques de France.* Paris, Fortin, 1907. Gr. in-4, IX-99 p. (Publication de la *Société internationale de musique*).

F. SUCCO. *Rhythmischer Choral, Altarweisen und griechische Rhythmen in ihrem Wesen dargestellt durch eine Rhythmik des einstimmigen Gesanges auf Grund der Akzente.* Gütersloh, Bertelsmann, 1906. In-8, 405 p.

La librairie Picard a entrepris sous le titre de « Bibliothèque musicologique » une série de publications d'un grand intérêt. Nous avons déja rendu compte (*Rev. bén.* Avril 1908, p. 251) de l'*Office de Pierre de Corbeil* de Villetard, de cette collection. Nous analysons maintenant trois autres volumes (les 3 premiers indiqués), auxquels nous avons rattaché deux autres publications musicologiques.

Digitized by Google

I. — Le travail de M. R. a un caractère éminemment pratique et vulgarisateur. Il se présente sans prétentions scientifiques ou critiques, bien que la science et la critique n'y soient pas négligées et en puissent tirer leur profit. Son but est d'initier le musicien occidental à la connaissance de l'écriture et de la pratique du chant ecclésiastique grec, chose d'autant plus méritoire qu'un livre de ce genre faisait défaut jusqu'à présent.

Après un rapide coup d'œil sur l'histoire de la musique ecclésiastique grecque dans l'introduction (VII-XV), l'auteur traite dans une première partie (p. 1-33) des divers signes de la notation actuelle de la musique grecque, et passe ensuite, dans la seconde partie (p.35-72), à exposer l'échelle avec ses formes et ses nuances variées, les clefs ou *martyries* et les accidents, l'*ison* et l'intonation.

La troisième partie (p. 73-138) considère les tons ou modes et les genres usités dans la musique ecclésiastique grecque, tandis que la quatrième et dernière (p. 140-239) offre un recueil des chants les plus caractéristiques tant de la messe que de l'office du rite grec.

Trois appendices viennent compléter l'œuvre. Les deux premiers donnent, l'un (p. 241-255) un aperçu sur la musique ecclésiastique *arabe*, caractérisée par des variantes locales plus ou moins importantes, l'autre (p. 257-267) sur la musique *russe* ou staroslave, à laquelle sont attribués les plus grands éloges au point de vue de l'exécution, tandis que la tradition des huit modes ecclésiastiques est venue à s'altérer sous l'influence de l'harmonisation en style palestrinien à laquelle toutes les mélodies sont assujetties. En réalité, les huit modes s'en trouvent réduits à deux, le majeur et le mineur de la musique européenne.

Dans le troisième et dernier appendice enfin, l'auteur donne un résumé des modes de la musique grecque classique et médiévale.

Cet ouvrage est appelé à rendre de précieux services pour la connaissance de la musique ecclésiastique grecque d'aujourd'hui. La nature et la notation de celle-ci, accessibles jusqu'à présent à un petit nombre de spécialistes seulement, y sont mises à la portée de quiconque veut s'y intéresser, grâce surtout aux nombreux exemples accompagnés de la traduction en notation européenne.

Il y a en cela cependant un péril : c'est que beaucoup se contenteront de lire l'exposé et les mélodies traduites, sans faire attention aux avis réitérés de l'auteur, à savoir que sa traduction est incapable de rendre la physionomie du chant grec tel qu'il est exécuté en réalité, avec les nombreuses nuances et modifications des intervalles. Et, pour mon compte, je crains fort que le présent livre ne contribue, pour cette raison même, à éloigner le chant grec davantage de sa vraie et caractéristique tradition et à le pousser dans la voie de « l'occidentalisation », au lieu «de conserver l'édifice dans l'état actuel», comme le voudrait l'auteur. (p. XV.)

D'ailleurs, quand bien même ce livre ne prétend pas être critique, il fournit cependant assez d'éléments de critique pour qu'il vaille la peine de le signaler à l'attention des musicologues et de leur donner les moyens de juger mieux de la nature de ce chant.

Et d'abord, en parlant des modes de cette musique (III° P. p. 73), l'auteur signale lui-même le désordre et l'obscurité qui caractérise la théorie des huit modes néo-grecs. La même chose a été constatée par d'autres. Un diacre grec, en me demandant mon opuscule « *Le système musical de l'Eglise grecque d'après la tradition* » (Rome, 1901), m'exprima l'espoir et le désir de parvenir à voir clair dans le *labyrinthe* qui s'appelle « l'Octoïkhos » du chant grec. S'il en est ainsi, quelle confiance pouvons-nous avoir d'acquérir une notion claire de la théorie et de la pratique des modes grecs en nous adressant uniquement aux maitres de chant d'aujourd'hui ou à leurs manuels ?

En attendant, l'auteur, en suivant ses expériences personnelles et la méthode de son collègue, le P. Couturier, professeur de liturgie et de chant au

Digitized by Google

séminaire melkite de Ste-Anne de Jérusalem, s'est mis à assigner comme siège et finales propres des modes grecs, le *La* au 1er mode, le *Ré* à son plagal (5e ton), *Si* au second, *Mi* à son plagal (6e ton), *Fa* au 3e, *Si* à son plagal (7e), *Sol* au 4e, *Do* à son plagal (8e).

Un certain système, un ordre quelconque est sans doute obtenu de cette façon. Mais ce système est-il adéquat? est-il conforme à la pratique actuelle ou à la tradition plus ancienne? sert-il surtout à éclaircir la théorie des modes? Je n'oserais l'affirmer.

Le temps et l'espace me manquent pour ouvrir ici une discussion sur les modes. Mais l'auteur même nous fournit quelques indications très précieuses et aptes à jeter une vive lumière sur ce point obscur, lorsqu'il expose, p. 77, les *martyries* et les formules modales de « l'ancienne méthode » avec les commentaires recueillis par Villoteau en Egypte, en 1801. Selon ce célèbre savant, cité par le P. Rebours, p. 283, le 1er mode plagal est fixé à *La* grave, ou avec transposition justement jugée nécessaire par l'auteur au *Sol* grave avec *Si*♭ pour médiante ou 3e degré. En conséquence, les trois autres tons plagaux 2e, 3e et 4e doivent avoir leur siège respectivement sur les notes *Si*, *Do*, *Ré* ou avec transposition *La Si*♭, *Do* (avec *Mi*♭ comme médiante). Or cela nous conduit droit à l'ordre et à la physionomie des modes plagaux grecs exposés dans mon « *Système musical* », c-à-d. *Sol*, *La*, *Si*♭, *Do* comme sièges des quatre modes plagaux (1er 2d, 3e, 4e), et conséquemment *Ré*, *Mi*♭, *Fa*, *Sol* comme sièges des quatre modes authentes. Je fais observer que le ♭ sur *Mi*, qui peut surprendre de prime abord, est tout à fait légitime et à sa place, puisqu'il se trouve déjà dans l'échelle du 4e plagal (transposé) de Villoteau, et, de plus, on le voit tant de fois indiqué expressément dans les mélodies imprimées, surtout du soi-disant genre *stichérarique*, et, enfin, il est de fait exécuté en pratique par les vieux chantres, au lieu que les jeunes tendent à s'éloigner insensiblement de la pratique de ces derniers. L'auteur lui-même cite un passage avec Mi♭ dans le chant Πολλοὶ ἐπανίστανται, p. 123-124, et, deux pages après (p. 126), il dit que dans certaines cadences du 1er mode authente les chantres font entendre en réalité un Mi♭. Le passage vaut la peine d'être communiqué. En traduisant comme suit un passage du 1er mode:

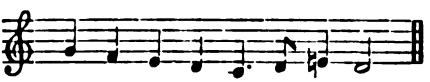

l'auteur ajoute : « Dans notre traduction nous mettons un *Mi*♮, mais les Grecs ne le font pas ; ils font entre *Ré* et *Mi* un intervalle très diminué qui n'est guère qu'un quart de ton; ils pratiquent ici une sorte d'attraction que rien ne justifie.» Je dirai, au contraire, que cet intervalle est parfaitement justifié ; il entre de plein droit dans la cadence de l'antique mode dorien, auquel l'ancienne tradition byzantine assimile le 1er ton. C'est donc un vestige précieux d'une tradition plus ancienne, que notre auteur, avec tant d'autres, s'applique à effacer. Aussi prouve-t-il ici par son propre fait qu'il est bien difficile de conserver dans son état actuel et traditionnel un chant dont on ne connaît pas critiquement la nature.

Un autre élément de critique et un critère pour juger de l'état de conservation des mélodies grecques, nous est fourni par l'embarras où se trouvaient, à certains moments historiques, les musiciens grecs touchant la transmission de leurs chants. C'était le cas, il y a un siècle, où il s'agissait de traduire les chants grecs de l'ancienne méthode dans l'actuelle. C'était encore le cas au XVe siècle, à l'époque de ce moine Gabriel (dont l'autorité, du reste, a été de beaucoup surfaite), lorsqu'il nous décrit la confusion et l'ignorance des musiciens de son temps, en disant : « Plusieurs auteurs ayant dit bien des choses sur notre sujet,

Digitized by Google

tous restent également loin du but, et ne disent pas du tout les choses qui conviennent à la psaltique ; mais ils en parlent d'une manière tout à fait privée et sans examen » (p. XI), c. à. d. qu'ils parlent en incompétents. Et encore : « Il était impossible que cet auteur (le premier) ne donnât pas de ces signes (de notation anciens et nouveaux) l'explication convenable qui en indiquât la raison d'être ; mais *aucune de ces choses n'est conservée, toutes ayant été détruites probablement par le temps.* Beaucoup d'ailleurs étaient mauvaises et n'avaient rien de bon » (ib.). Comment des hommes de si peu d'instruction musicale pouvaient-ils sûrement transmettre des théories si compliquées et des mélodies si délicates dans leur structure musicale ?

Ces observations pourront suffire pour renseigner le lecteur sur la valeur traditionnelle des mélodies traduites et présentées dans ces pages, dont la lecture, pour le reste, est vivement à recommander.

L'exécution typographique est vraiment belle et fait honneur tant à l'imprimerie des Pères Franciscains de Jérusalem qu'aux soins de l'éditeur.

II. — Il fallait, pour tenter une pareille étude, non seulement l'amour du sujet et l'ardeur indomptable, mais surtout l'érudition du docte musicologue qu'est M. G. Et, disons-le de suite, il a réussi à mettre à découvert, ou du moins à faire entrevoir les éléments qui, dans un passé lointain, ont concouru à former la cantilène grégorienne.

Dès l'*Introduction*, l'auteur fixe son point de départ et sa méthode. « Pourquoi, se demande-t-il justement (p. VI), alors que, en théologie, en littérature, en discipline ecclésiastique, on a *fait la part de l'hébraïsme et de l'hellénisme*, pourquoi ne le pourrait-on dans cette partie importante de la liturgie qu'est le chant ? Pourquoi ne pourrait-on *déterminer ce que la musique liturgique doit aux arts antérieurs, et ce qu'elle a elle-même développé ?* »

C'est en puisant aux sources liturgiques, mises à jour par les découvertes modernes, que l'auteur a pu mener à bien son travail.

L'ouvrage est divisé en *trois parties.*

Dans la Ire, « *Sources et Origines premières* », sont examinées les sources primitives : liturgie juive et ses vestiges faciles à reconnaître dans le fond commun des diverses liturgies chrétiennes : grecque, gallicane, bénédictine, romaine, ambrosienne (voir le tableau p. 10-11) ; puis le chant ou plutôt les cantilations récitatives de la Synagogue, les mélodies magiques et gnostiques (déchiffrées naguère par MM. Ruelle et Poirée), et la musique gréco-romaine, en confrontant chaque fois leurs productions avec des pièces correspondantes de la musique grégorienne (ch. I). G. décrit ensuite (ch. II) « *les formes originelles* de la musique chrétienne », résultantes, d'après lui, d'une fusion lente et pacifique des deux éléments, judaïque et gréco-romain : l'histoire ne nous a conservé rien de certain sur la mélodie et le rythme du chant chrétien primitif, elle nous renseigne toutefois « sur le style général et la manière d'interpréter (p. 44) ».

La base du chant liturgique, c'est le livre des psaumes avec les autres cantiques de l'Écriture sainte, exécutés d'abord par un soliste, puis, vers 400, en chœur au moyen de refrains, *antiennes* et *répons*, conçus en un style syllabique et sur des thèmes simples, ou encore sous la forme musicale du *hirmos*, mélodie type, de facture tantôt souple et applicable à des textes d'accentuation et d'étendue à peu près semblables, comme souvent dans le chant grégorien, tantôt rigoureusement régulière et *strophique*, comme ordinairement dans le chant byzantin. Enfin, les psaumes s'ornent de mélodies plus riches : « Parmi les chants ornés incontestablement primitifs, il faut placer les mélodies des traits (p. 75) ».

Dans la IIe partie, « *L'Ecole romaine, son enseignement* », l'auteur nous

Digitized by Google

dépeint d'abord la figure historique de S. Grégoire le Grand et son activité musicale, puis l'école romaine du VI$_e$ au IX$_e$ siècle (ch. I). A la suite ce sont *les théoriciens* du Ve au XIe siècle », de S. Augustin à Guy d'Arezzo, et leur enseignement sur la tonalité et les genres (diatonique, chromatique, enharmonique — que l'auteur admet dans le plain-chant médiéval —), la notation, et la rythmique tant théorique que pratique.

La IIIe partie, « *Développement et fixation du répertoire romain* », montre avec beaucoup d'érudition, la formation et l'organisation de l'office romain dans son « cursus » quotidien, hebdomadaire et annuel ou commun du temps, dans le propre du temps et des saints et dans les funérailles (ch. I) : ensuite, l'auteur fait voir la transmission et la conservation fidèle de ce répertoire en général et des diverses pièces en particulier.

Quelques pièces en appendices et deux tables, auxquelles il faut ajouter la liste des manuscrits cités dans l'ouvrage et placée après l'introduction, complètent cette œuvre remarquable : elle semble vraiment destinée à être pour longtemps une mine de renseignements et de données précieuses sur les origines du chant romain en général et des divers chants liturgiques en particulier.

Certains points peuvent être contestés.

Ainsi, p. ex., la constitution des échelles modales gréco-romaines, et particulièrement de l'échelle dorienne (p. 137) en quinte grave et quarte aiguë, ne me semble pas soutenable, malgré l'autorité de Gevaert. Les autres modes principaux : lydien, phrygien et aussi le mixolydien ont la quarte au grave et la quinte à l'aigu ; pourquoi le dorien s'en écarterait-il ? En cela au moins, il faudra s'en tenir à l'opinion des plus anciens théoriciens grecs plutôt qu'à leurs épigones préférés par l'auteur (p. 133). Ce que G. et Gevaert nomment mode dorien, est un mode hypomixolydien.

L'existence du chromatisme dans le plain-chant antérieurement au XIe siècle me semble indéniable. Seulement, à mon avis, il a dû se limiter en général aux neumes d'ornement, qui, à raison de leur nature très mobile, admettent et même entraînent de semblables modifications, sans que l'aspect modal de la mélodie en soit altéré. J'ai eu l'occasion d'exposer mon opinion à ce sujet à propos de l'ouvrage de M. Jacobsthal « *Die chromatischen Alterationen im Gesange der abendländischen Kirche*, 1897 [1]. » Quant à certaines mélodies qui paraissent chromatiques dans leur constitution modale même, elles ne le sont cependant pas dans le sens vrai et moderne du mot. Elles reposent plutôt sur une échelle très ancienne et très naturelle. Ainsi le type *Ex Aegypto* (p. 153), représente un *tetrardus*, mode byzantin construit, comme je l'ai montré ailleurs [2], sur une échelle acoustique renfermant un *si* à égale distance du *la* et du *do* et sujet à l'attraction vers le *si♮* et vers le *si♭*.

La communion *Beatus servus* (p. 155), par contre, représente une des variétés les plus fréquentes du *plagios deuteros* byzantin de la tradition appartenant au type *lydien intense* (σύντονος), tout comme le *Haec dies* et les autres chants latins de ce type, ayant tantôt *si♮*, tantôt *si♭*. (Dans ce dernier cas il s'appelle *nenano* ou *vesaso*, surtout lorsqu'il se termine sur la quarte aiguë, donc *ré*). Cette variété du plagios deuteros est la plus fréquente dans les manuscrits et est assimilée au *lydios mesos*, tandis que le vrai *hypolydios*, le 5e ton grégorien, ne s'y rencontre presque pas. D'ailleurs, le 5e ton grégorien lui-même, d'après l'excellente statistique de l'auteur (p. 147), est rare dans l'ancien répertoire du chant romain ; et encore, beaucoup de mélodies de ce ton semblent-elles se mouvoir dans le cadre de la quinte ou sixte *la si do ré mi* (*fa*), à laquelle, par

1. *Revue bénéd.* XIV (1897), p. 510 suiv. ; 554 suiv. ; XV (1898) p. 35 suiv.
2. *Système musical de l'Eglise grecque.* Maredsous, 1901, p. 105, 129.

Digitized by Google

égard pour la théorie, on a ajouté ou accolé une finale (et quelquefois aussi un début) en *fa*. L'empiètement de la théorie corrigeant la tradition plus libre est ici manifeste.

L'exposé de la rythmique des théoriciens (p. 176 s.) est fait avec un soin louable et conduit l'auteur à des conclusions admissibles en soi. Et cependant, cette mosaïque rapproche quelquefois des textes d'auteurs qui n'ont pas toujours compris les choses de la même manière, p. e. Remi, *in Mart. Capella* et ses devanciers.

Quant aux auteurs classiques, ils ont parfaitement connu une rythmique musicale libre, c'est-à-dire libre de tenir compte ou non, dans la musique, de la quantité de la syllabe qui en est accompagnée. Seulement, à leur époque, où la quantité s'observait encore dans la langue parlée, il leur paraissait, et justement, plus parfait d'unir la musique à la parole, de manière à altérer le moins possible la prosodie de celle-ci.

Le chant du Πάσχα ἱερόν tout entier comprend quatre strophes. Par conséquent l'Ordo romain (p. 294-95) a raison de nommer ce chant une séquence ou prose plutôt que tropaire.

Pour la Bibliographie, l'auteur n'a pas péché par excès, comme le font aujourd'hui certains écrivains. Cependant, je me demande pourquoi (p. VI) à côté de l'*Histoire du Bréviaire* par Batiffol, il ne mentionne pas celle de D. Bäumer, traduite en français par D. Biron et parvenue déjà à sa 2e édition.

En somme, l'ouvrage de M. G. est de valeur capitale pour l'histoire et la science liturgiques et musicales, et l'éditeur a tout fait pour lui donner une apparence en rapport avec son mérite scientifique.

III. — L'origine de la notation neumatique a été depuis plus d'un demi-siècle un des sujets les plus passionnants pour les musicologues. Outre l'intérêt qu'il présente en lui-même, il a une grande importance pour l'interprétation rythmique des neumes. Le P. Thibaut semble même faire espérer de la solution de cette question des lumières tout à fait nouvelles et décisives sous ce rapport, lorsqu'il dit dans l'avant-propos (p. 2) : « Nous avons cru que seule l'étude de l'origine des neumes pouvait donner la clef de l'interprétation rythmique du plain-chant ».

Cependant, l'espérance que ces paroles font naître, est loin, disons-le de suite, d'être satisfaite par la lecture de l'ouvrage. Néanmoins, celui-ci donne des résultats réellement nouveaux au point de vue de l'histoire des notations, sujet traité par l'auteur en une série de publications et de recherches qu'il réunit ici en volume.

En effet, jusqu'à maintenant nos musicologues faisaient directement dériver les neumes tant latins que grecs des accents de la prosodie grecque, ou signes d'accentuation introduits dans l'écriture vers le IIIe siècle. Le P. Thibaut cherche à établir un ou plutôt deux anneaux intermédiaires. Le premier consisterait dans la notation ekphonétique employée dans les évangéliaires, épistolaires ou lectionnaires de l'Église depuis le Ve siècle, et représentant les inflexions de la récitation des textes sacrés. De cette notation serait issue la notation paléobyzantine, appelée par lui à tort « constantinopolitaine », laquelle à son tour donna naissance aux notations neumatiques arménienne, syrienne, slave, copte, latine, au lieu que la soi-disante notation « hagiopolite » de Jérusalem lui serait parallèle. Le rapport de ces filiations se voit très clairement par le tableau synoptique rapporté p. 101. Du reste, voici sa thèse telle qu'il la précise lui-même (p. 16) dès le 1er chapitre, après avoir exposé d'abord l'*historique* des recherches faites antérieurement sur le problème :

« La notation neumatique de l'Église latine, comme celles de toutes les confessions chrétiennes primitives, tire indirectement son origine de la sémeio-

Digitized by Google

graphie ekphonétique des Byzantins ; elle n'est en soi qu'une simple modification de la notation constantinopolitaine, et, selon toute vraisemblance, on doit assigner le milieu du VIIIe siècle comme époque probable de son introduction en Occident ».

Pour prouver sa thèse, l'auteur emploie à la fois la méthode historique et la méthode comparative, c'est-à-dire qu'il examine les phases successives de chaque notation et qu'il compare entre elles les figures et les dénominations des neumes.

En conséquence, il emploie le 2e chapitre à décrire et à confronter les signes et les noms de l'accentuation (προσῳδία) grecque avec ceux de la notation ekphonétique et des *neguinoth taamim* ou accents de la Bible hébraïque, en reproduisant (p. 20), à cet effet, la liste des premiers d'après le ms. 38 du couvent de *Leimon* à Lesbos, manuscrit du Xe ou du XIe siècle publié pour la première fois par Papadopoulos Kerameus [1]. La dépendance existante entre les signes ekphonétiques et les accents hebraïques a été démontrée déjà en 1902 par le Professeur Praetorius, de Iéna, dans une brochure faisant fond précisément des recherches antérieures du P. Thibaut au sujet du *Chant ekphonétique* (*Byzantinische Zeitschrift*, VIII, I, p. 122-147) ; et il est étonnant que ce travail soit resté inconnu au P. Thibaut.

La même notation ekphonétique est comparée ensuite dans le ch. III avec les notations *paléobyzantine* et *hagiopolite*, dont les rapports graphiques deviennent clairs par un tableau comparatif (p. 34). Pour cette dernière notation, l'auteur suit de préférence les données du ms. 811, du XVIe s., du Métochion du S. Sépulcre au Phanar, et du ms. 360, du XIIIe s., de la Biblioth. Nat. de Paris, en leur attribuant une valeur exagérée.

L'auteur arrive au cœur de sa thèse au ch. IV : « La notation neumatique de l'Église latine, comme celle de toutes les confessions chrétiennes, est directement dérivée de la notation constantinopolitaine ». Après avoir mentionné rapidement les fragments et les réminiscences que nous possédons des notations syrienne, géorgienne et copte, l'auteur s'applique spécialement à montrer les analogies graphiques et étymologiques existantes entre les figures et les dénominations de la notation « constantinopolitaine » d'une part, et les notations arménienne, slave et surtout latine d'autre part. Le célèbre tableau neumatique de Murbach lui sert de base, et il pose « en principe (p. 71), contrairement à l'opinion reçue, que la sémeiographie révélée par ce tableau et les plus anciens manuscrits de chant latin, ceux de l'abbaye de St-Gall en particulier, est une adaptation de la notation constantinopolitaine ». Et certes, l'on ne peut nier que l'analogie graphique n'apparaisse frappante dans le tableau comparatif de la p. 71, et qu'elle ne soit fortement appuyée par analogie étymologique que le P. Thibaut parvient à préciser (p. 73) pour plusieurs signes, plus qu'on ne l'avait reconnu jusqu'à présent, bien qu'il ait quelquefois recours à l'imagination pour faire admettre le bien fondé de ses assertions trop catégoriques.

Après avoir exposé dans le Ve ch. les phases diverses de la notation neumatique d'après les résultats des recherches des Bénédictins de Solesmes, et donné quelques essais de traductions rythmiques des neumes, l'ouvrage se termine par un bref résumé et le tableau synoptique déjà mentionné.

Il est incontestable que le présent ouvrage du P. Thibaut a fait avancer d'un pas sérieux vers sa solution le problème de l'origine des neumes latins, quand bien même le but spécial, d'éclaircir l'interprétation rythmique du plain-chant, ne semble pas y avoir gagné beaucoup. En outre, l'auteur y a réuni une foule d'indications très variées et éparses çà et là dans les sources musicologiques, et qui sont d'un haut intérêt pour la science musicale.

---

1. Cf. Μαυροκορδάτειος Βιβλιοθήκη, p. 50, n. 35.

Digitized by Google

Dans les détails plusieurs points sont cependant à relever.

Et d'abord, comment est-il possible que le P. Thibaut ou plutôt ses deux codices, celui du *Metochion* et de *Hagiopolitis*, trop hautement appréciés par lui, aient passé sous silence un signe ascendant, mentionné dans tous les traités préliminaires que l'on lit en tête de nombreux manuscrits de musique sous le titre de προπαιδεία (*instruction pour l'usage pratique*) ou ψαλτικὴ τέχνη, et qui y est employé à profusion, à savoir le πελαστόν, signe indiquant l'intervalle ascendant d'un ton? La raison de cette omission est évidente. D'après les *théoriciens* — les *praticiens* ne s'en préoccupent pas — les signes ascendants par degrés conjoints sont, par une fiction mystique, comparés aux sens du corps humain : il ne peut donc y en avoir que *cinq*, à savoir ὀλίγον, ὀξεῖα, πεταστή, κούφισμα, κεντήματα. Donc, il n'y a plus place pour le πελαστόν qui serait un *sixième*. Le nom du signe apparaît toutefois, mais comme à la dérobée, parmi les transcriptions alphabétiques des neumes grecs dans la notation copte, justement estimée digne de peu d'attention par l'auteur.

Sans m'étendre ici sur ce détail, j'en profite cependant pour faire remarquer que ces écrits des théoriciens byzantins n'ont certes pas l'autorité infaillible qu'on leur attribue si volontiers.

Je préfère ensuite avec Fleischer (dont le IIIe vol. des *Neumenstudien* n'a pu être consulté par le P. Th.) et Gastoué (*Catalogue des mss.*), les dénominations de *notation paléobyzantine* et *néobyzantine* à celles de *constantinopolitaine* et *hiérosolymitaine*, lesquelles, surtout la première, donnent lieu à des concepts erronés, d'autant plus que l'une des deux dépend de l'autre, la 2de de la 1re, et est greffée sur elle — comme il résulte d'une comparaison des deux. Aussi l'auteur a-t-il eu tort de les juxtaposer parallèles dans son tableau synoptique (p. 101).

Il est à regretter ensuite que le P. Th. ait fait siennes (p. 38-39) l'accusation du Cardinal Pitra contre les Grecs du XIIe siècle d'avoir abrégé leurs hymnes et offices, en en rendant responsable le Typicon de St-Saba. D'abord ce reproche est exagéré et peu fondé. Qui ne sait en effet que les offices grecs sont encore assez longs pour avoir besoin d'être abrégés une seconde fois? D'autre part, le Typicon de St-Saba tend plutôt à prolonger. Siméon de Thessalonique (+ 1429) semble ici être plus dans le vrai, lorsqu'il impute ces changements et d'autres semblables à l'influence des Latins, très grande surtout à l'époque des croisades (XIIe et XIIIe siècles).

Comme pour les deux précédents ouvrages, l'impression et l'apparat typographique de ce volume font honneur à l'imprimeur et à l'éditeur.

IV. — L'érudit et infatigable professeur de la *Schola Cantorum* de Paris aborde, dans une autre publication, un sujet important et ardu de musicologie byzantine. En effet, son ouvrage ne se borne pas au classement des manuscrits ; l'introduction ou première partie offre tout un exposé des principes et des notions les plus essentielles de musique byzantine, exposé qui sert de base à la confection de ce catalogue. A en juger par une indication du frontispice, le tout, dans la pensée de l'auteur, doit être une « introduction » à l'entreprise plus vaste de la « Paléographie musicale byzantine ».

Nous ne nous arrêterons pas à la « Bibliographie générale » mise en tête et suffisamment riche, sans être complète, ni à l'avant-propos exposant l'opportunité de la publication. Ce qui nous intéresse avant tout, c'est la première partie : « L'ancienne musique byzantine et sa notation », qui s'ouvre par une « vue d'ensemble sur l'histoire de la musique byzantine » (ch. I), pour traiter ensuite successivement de la « notation ekphonétique » (ch. II), puis (ch. III) des diverses notations diastématiques et de leurs phases d'évolution : — notation paléobyzantine (comparée avec les notations mozarabe et arménienne), notation dite hagiopolite ou hiérosolymitaine, notation de Koukouzélis (XIIIe siècle) ; —

Digitized by Google

ensuite (ch. IV) de la valeur rhythmique et tonale des notations diastématiques, et en particulier, des clefs ou *martyries*, de la tonalité primitive et de la synthèse des signes musicaux. Le tout est accompagné de tableaux comparatifs et d'exemples avec traduction en notes européennes. Un appendice contenant la description et la caractéristique des différentes espèces de chants, *stichères*, *hirmi*, etc., enrichies d'exemples et de leur traduction, conclut la première partie.

La deuxième partie, *Classement et catalogue des manuscrits*, est d'un intérêt plus général. Elle décrit brièvement les différentes espèces de livres de musique liturgique byzantine, énumère les fêtes anciennes, précise les pièces du *répertoire*, la date, les scribes et les cotes des manuscrits, enfin enregistre les noms des mélurges ou compositeurs, pour aborder ensuite la description méthodique des manuscrits. Sept planches phototypiques présentent les diverses phases de la notation musicale byzantine.

Cette seconde partie de l'ouvrage est sans contredit très utile, et l'auteur s'est acquis par là un mérite très réel aux yeux de la science musicale.

Je regrette de ne pouvoir être aussi élogieux pour la première partie.

Parmi des notices historiques utiles et intéressantes, se rencontrent des négligences, des assertions ou conclusions prématurées et manquant de base solide : je dois surtout relever des traductions de mélodies manuscrites, arbitraires au point d'être fantaisistes et qui n'auraient pas dû trouver place dans une étude scientifique.

Et, pour m'en tenir d'abord à ces traductions, je me contente de signaler pour les spécialistes que l'auteur (voir p. 27) traduit tout *ison* au début des phrases musicales par un *sol*, donnant pour raisons que « ce mode de procéder lui a obtenu de *très bons résultats* » et que d'autre part l'*ison* indique souvent la dominante, et que la dominante la plus fréquente est le *sol* !

Mais sur quoi repose cet argument de l'*ison* = *dominante* = *sol* ? Quant aux très bons résultats, on pourrait en douter devant des mélodies déconcertantes par le manque de toute ossature modale saisissable, p. ex. le tropaire Αὐγούστου μοναρχήσαντος (p. 51), ou en désaccord avec le fond mélodique reçu jusque dans les mélodies les plus populaires et les plus traditionnelles, comme dans la *katabasia* Ἀνοίξω τὸ στόμα μου (p. 55).

Les tableaux des neumes et les transcriptions en fac-similé, p. ex. du tropaire Βηθλεέμ ἑτοιμάζου, sont bien défectueux aussi. La tonalité (c.-à-d. le mode) de ce même tropaire Βηθλεέμ, etc., intrigue l'auteur (p. 42). Ce ne peut être cependant que le VIIIe ton, puisqu'il sert de *Theotokion* ou de strophe de conclusion à d'autres tropaires qui sont de ce même mode, et avec lesquels la règle veut qu'il s'harmonise. Pourquoi (p. 35-37, n° 55) nommer lettres significatives les signes qui sont ou bien de simples abréviations comme λ = λέγε (*chante* telle note), ὅμ = ὅμοιον (égal) ou précisément les anciennes formes des clefs modales comme la double zz qui — on le voit par la comparaison des manuscrits de différentes époques — est l'ancienne forme de la clef ou martyrie du *tritos* et dérive de l'antique note grecque marquant le *sol*. (V. GAÏSSER, *Système musical de l'Église grecque*, p. 55).

Pag. 18-19, l'auteur donne un petit extrait du célèbre traité du *Hagiopolitis*, pour en relever l'obscurité ; or, voici sa transcription et son interprétation, et, en regard, celles que la lecture attentive du manuscrit même (260 de la Biblioth. nation. de Paris) impose.

Lecture de M. Gastoué.	Lecture rectifiée.
... ἤχους δ[έ] [δεικταὶ μόνους κα ?] τα τα(?) ὀκτῶ ψάλλεσθαι. Ἔτι δὲ τοὺς [τὸ] ὑπ[όδλητον καὶ] ψ[ευδ]ὲς, ὀγὰρ πλαϊος	... ἤχους δέ[δεικται] ἐν τούτῳ ὀκτὼ ψάλλεσθαι. Ἔστι δὲ τοῦτο ὑπ[όλημμα], ψευδές. Ὀγὰρ πλάϊος δεύτερος ὡς ἐπὶ τὸ·

Digitized by Google

δευτερ. (l. δεύτερος), ὡς Ἐπὶ τὸ[ν] λίθο[ν] ...δεύτερ[ῶ]ς ψάλλεται ὡς τὸ[ν Ν]ίκην ἔχων χέ... τῶν... ὑδάτων καὶ [ἄ]λλα ὅσα παρ... τοῦ κυροῦ Ἰω[ν τοῦ δαμασ[κήνου]. « ... Il (le *Hagiopolitis*) désigne comme devant être psalmodiés seulement huit tons. (?) ... Après ce prélude, il fait encore mention de deux tons supplémentaires, d'abord un plagal deuterus « *supposé et mensonger* », car le plagal deuterus se chante en deuterus, comme le Ἐπὶ τὸν λίθον... comme le Νίκην ἔχων χριστὲ, et ...τῶν ὑδάτων, et aussi d'autres semblables... du Seigneur Jean-Damascène ».

πλεῖστον | δεύτερος ψάλλεται, ὡς τὸ Νίκην ἔχων χριστὲ, | Σὲ τὸν ἐπὶ ὑδάτων, καὶ ἄλλα ὅσα πα[ρά τε | τοῦ κυροῦ Κοσμᾶ καὶ] τοῦ κυροῦ Ἰωάννου Δαμασκηνοῦ... | συνετέθησαν. C.-à-d. « On a enseigné que dans celui-ci (le *Hagiopolitis*) [seulement] *huit tons* se chantent. Or, c'est là un concept (supposition) faux. Car le plagios deuteros se chante pour la plupart des fois en deuteros, comme le Νίκην ἔχων Χριστέ, le Σὲ τὸν ἐπὶ ὑδάτων, et d'autres tropaires encore, autant qu'il en a été composé par Kyr (Seigneur ou Maître) Cosmas et par Kyr Jean Damascène ».

M. G. n'a évidemment parcouru le texte que superficiellement : — pour le dire en passant, la liturgie grecque n'a pas de tropaire commençant par Ἐπὶ τὸν λίθον. — Il en résulte que son assertion, à savoir que « le ton deuterus plagal *supposé et mensonger* est le *nenano*, appelé actuellement *chromatique oriental* », est dénuée de fondement. Il en faut dire autant de la conclusion qu'il tire de son texte et de sa traduction : « Il est remarquable de voir ce texte ancien... considérer cette échelle (du chromatique oriental) comme un ton irrégulier et faux, alors qu'elle finit par être considérée comme une des plus belles et des plus caractéristiques de l'art byzantin » (p. 19).

J'ai voulu citer cet exemple pour montrer que certaines conclusions et généralisations de M. G. devront être soumises à un nouvel examen. Je noterai, enfin, de nombreuses fautes d'accentuation dans les mots grecs.

En résumé, le « Catalogue » de M. G. est très utile et intéressant dans la partie proprement consacrée au classement et à la description des manuscrits ; mais tout n'est pas sûr dans le reste, et les transcriptions de mélodies, je regrette de devoir le dire, n'ont aucune valeur scientifique.

V. — « En quoi consiste l'essence rythmique du soi-disant Choral rythmique? » C'est la question que M. S. s'est proposé de traiter. Son étude envisage en première ligne le choral protestant, mais embrasse aussi la musique grégorienne et l'antique musique grecque, à laquelle est même consacrée une partie spéciale de l'ouvrage.

La méthode de Succo est tout *analytique*. Les faits rythmiques du langage et de la musique sont examinés avec un soin minutieux et ensuite classés avec une méthode sûre et une exactitude parfois poussée à l'excès.

Dans une première partie fondamentale l'auteur fixe d'abord la notion du rythme : « Le rythme est l'ordre des parties ou divisions du temps, ordre qui peut être immédiatement perçu au moyen des sens » (p. 7). Cette définition, motivée et expliquée, trace le plan de tout l'exposé qui va suivre.

Et d'abord on établit, comme quoi la division du temps en parties suppose une unité de mesure, composée elle-même d'arsis et de thésis. (p. 10). Suivent ensuite les divers degrés et les différentes espèces d'ordonnances de temps (p. 11-12), lesquelles cependant ont besoin des accents pour être immédiatement perceptibles et devenir ainsi des rythmes.

Parmi les espèces d'accents que distingue l'auteur, deux seulement entrent ici en ligne de compte, à savoir l'accent de force (dynamique ou de qualité) et

1. Je préfère suppléer ce mot plutôt que ὑπόδλητον καί, mots et lettres qui dépassent l'espace disponible à la fin de cette ligne du manuscrit.

Digitized by Google

l'accent de longueur (ou de quantité). De là deux espèces de rythme, traitées en deux sections : le rythme de qualité, propre surtout à la musique occidentale, le rythme de quantité, tel qu'il apparaît dans l'antique musique hellène.

La 1re section donne d'abord les différentes espèces de rythmes qualitatifs *fondamentaux*, c-à-d. ordonnances de temps continues et régulières (p. 31-40), puis les rythmes qualitatifs *particuliers* qui forment un tout par eux-mêmes et viennent s'enchâsser dans les séries continues (40-49), puis les formes (50-79) et les lois de ces insertions (80-86), enfin l'application des rythmes qualitatifs à la parole et à la phrase dans le langage et dans le chant, à la mélodie chorale et au récitatif de l'autel (86-151).

De la même manière, la section suivante expose tout ce qui regarde *le rythme quantitatif* en se basant sur les écrivains classiques grecs. Et, ici, certaines interprétations de textes seraient à discuter.

Le paragraphe consacré à *l'accent* quantitatif intéressse particulièrement le musicien occidental. Cet accent n'a, chez les Grecs, rien de commun avec l'accent dynamique ou temps fort de notre musique. Aussi l'auteur rejette-t-il la thèse de Weil-Bentlœw (*Théorie générale de l'accentuation latine*, p. 67) : « Il n'y a pas de rythme sans temps fort et faible », et en arrive à la conclusion : « La rythmique quantitative était pour eux (les Grecs) une chose, non de préférence et de goût, mais de nécessité », à cause du manque de l'accent dynamique dans leur langue et dans leur musique.

Suivant toujours les auteurs classiques, il nous met ensuite sous les yeux les rythmes quantitatifs particuliers avec leurs variétés, et les rythmes quantitatifs fondamentaux, le rapport existant entre la rythmique et la métrique ou *Podes rythmikoi* et *Podes métrikoi* (pieds rythmiques et pieds métriques), qu'il identifie, les premiers avec les rythmes quantitatifs fondamentaux, les seconds avec les rythmes quantitatifs particuliers, puis l'insertion de ces rythmes les uns dans les autres et les lois qui y président, ainsi que la rythmopœïe des Anciens. L'exposé se termine ici encore par l'application des résultats acquis à la parole dite et chantée et spécialement au chant récitatif de l'autel.

Incontestablement, nous nous trouvons ici en présence d'un travail très sérieux conduit avec une logique sûre et profonde. Plus d'une partie de l'exposé a une valeur générale et durable, et assure à l'ouvrage une place importante dans notre littérature théorétique de la musique ; mais le but spécial que l'auteur s'était proposé, d'expliquer l'essence du choral rythmique et d'en faciliter l'exécution, ne me semble pas pleinement atteint.

Si j'ai bien saisi la pensée du docte musicologue, toute mélodie ou partie mélodique est à ses yeux un rythme particulier enchâssé dans un rythme fondamental régulier et continu qui sert de point de départ au tout, et est, pour me servir d'une comparaison, comme les lignes d'un dessin tracé sur le fond compassé d'une toile. Cette manière de concevoir les choses est-elle toujours pratique, est-elle surtout toujours conforme à la pensée première du compositeur?

Oui, sans doute, dans les compositions de nos grands maîtres, tels que Haendel, qui sont conçues d'une façon très libre et que cette explication éclaire d'un jour tout nouveau.

On pourrait en dire autant du cantique d'église, tant catholique que protestant, en partie aussi des hymnes grégoriennes et de l'hymnographie grecque, parce que beaucoup, sinon la plupart, de ces pièces sont conçues et rédigées dans un rythme *isométrique* ou, comme dit l'auteur, *isoschématique*.

Dans les mélodies grégoriennes avec textes prosaïques, au contraire, le concept d'un ordre de temps fondamental régulier et primitif de la part du compositeur est *scientifiquement* au moins douteux et doit en tout cas être exclu des récitatifs de l'autel.

Au point de vue *pratique*, l'expédient de concevoir une mélodie grégorienne

Digitized by Google

comme enchâssée dans une mesure continue et régulière, est pour le chantre plutôt une entrave qu'un aide; il conduira à imposer au texte des modifications rythmiques qui ne sont pas naturelles et donneront à l'exécution quelque chose de forcé.

L'auteur enfournit lui-même une preuve frappante avec son essai de rythmiser le *Pater noster* allemand, le *Vater unser* (p. 390-393), qui heurte les principes généralement admis aujourd'hui

Il met p. e.

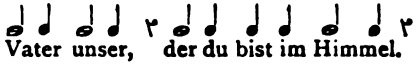

L'allongement des syllabes *Va* et *der* n'est pas suffisamment motivé, pas plus que celui de la syllabe *Schul* de Schuldigern. Tout chantre grégorien non préoccupé de la mesure aurait chanté :

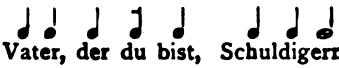

Pour la musique grecque, je ne puis admettre l'explication des *Podes métrikoi* et *Podes rhythmikoi* (métrique et rythmique) des classiques, dans le sens de rythmes quantitatifs particuliers et fondamentaux (p. 152-398). Sans doute, le pied et le rythme métriques coïncident souvent *en fait* avec le rythme particulier, le pied simplement rythmique et la rythmopœïe avec le rythme quantitatif fondamental. Mais, dans le *concept*, ce sont pour les anciens des choses différentes. Les *Podes métrikoi* (métrique) se rapportent à la quantité des syllabes du texte. Le rythme musical et la rythmopœïe peuvent s'y conformer, — et alors les *Chronoi podikoi* (temps des pieds) sont *communs* aux deux, c-à-d. au rythme des paroles et au rythme musical, — ou s'en écarter, et alors les *Chronoi podikoi* sont *propres* à la rythmopœïe, laquelle les impose au texte.

Que l'objet propre et essentiel du *mètre* soit la quantité des syllables, cela résulte des assertions répétées de tous les métriciens depuis les premiers classiques jusqu'à leurs transcripteurs et compilateurs du moyen-âge. Que l'on consulte les passages cités par l'auteur lui-même, p. ex., Hephæstion, *Scol.* A III [1], et les autres classiques, surtout Longinus (Succo, p. 269) : « Le rythme diffère du mètre en ce que le rythme s'étend sur plusieurs matières, *aussi* sur les paroles (quantité syllabique), le mètre au contraire *seulement* sur les *temps* [syllabiques] » ou sur la quantité syllabique [1].

L'auteur aurait pu citer un texte encore plus précis et décisif du même Longinus dans les *Prolegomena à l'Enchiridion de Hephæstion* (§. 6) : « Le mètre diffère du rythme. La matière des mètres est la syllabe, et sans syllabe il n'y a pas de mètre, tandis que le rythme peut être dans les syllabes et sans elles. »

Peut-on parler plus clairement ? Le mètre se rapporte uniquement aux syllabes de la langue et à leur durée et en dépend entièrement, tandis que le rythme en est indépendant et en dispose librement.

La même conclusion résulte d'un autre texte de Longinus (§. 3), mal interprété par l'auteur. « Μέτρου δὲ πατὴρ ῥυθμὸς καὶ θεός », ce que Succo (p. 271) traduit : « Le père du mètre est Dieu et le rythme ». J'avoue ne pas comprendre, malgré le commentaire de M. Succo. Le sens devient, au contraire, très clair, si l'on traduit : « Le père et le dieu du mètre est le rythme ». En effet, le rythme est père, *producteur*, du mètre, en tant que « le mètre n'en est qu'une imitation,

1. Cf. les traités musicaux de S. Augustin, Cassiodore, Isidore, Raban Maur, etc. Cf. aussi Gaïsser, *Les « Heirmoi » de Pâques dans l'Office grec*, Rome, 1905, p. 35 s.

Digitized by Google

une *reproduction* » dans le langage [1]. Le rythme est le *dieu* du mètre, en tant qu'il lui commande en maître absolu, en s'adaptant à la quantité syllabique, quand cela peut servir à ses fins, mais en la bouleversant par contre, quand cela lui convient mieux.

Le rythme peut donc aller jusqu'à « *changer* et *échanger* » les quantités syllabiques. C'est l'expression (παραλλάσσων) employée par Aristoxène (fragm. 8, dans Psellos), lorsqu'il parle du rapport du rythme au mètre : et, ici encore, l'auteur a inexactement rendu ce texte en disant que le « rythme propre à la rythmopœïe *surpasse* (pour παραλλάσσων) ces grandeurs ou quantités (des pieds métriques).

Ce principe, je tiens à le faire remarquer ici, contient déjà en germe, justifie et consacre d'avance la poésie postérieure des hymnographes grecs, basée sur l'accent tonique sans égard pour la quantité des syllabes.

A part ces quelques observations, je ne puis que répéter que ce livre témoigne d'un travail profond et consciencieux, et apporte de nouvelles lumières sur la question si complexe du rythme et de la rythmique.

Rome D. HUGUES ATHANASE GAÏSSER.

1. Gaïsser, « *Les Heirmoi* » *de Pâques*, p. 37.

Digitized by Google

COMPTES RENDUS.

ANCIENNE LITTÉRATURE CHRÉTIENNE.

Mgr M. Vatasso. **Initia Patrum aliorumque scriptorum ecclesiasticorum latinorum ex Migne Patriologia et ex compluribus aliis libris** (*Studi e testi*, 16 et 17). Romae, typis Vaticanis, 1906-1908. 2 vol. in-8, x-695 et 650 p.

Pour pouvoir faire plus facilement le catalogue des manuscrits de la Vaticane, Mgr Vatasso vient de dresser la table des *initia* de tous les écrits chrétiens latins, antérieurs au XVIe siècle et publiés à cette heure. Le fonds lui a été fourni par la Patrologie de Migne, les 217 volumes de la Patrologie Latine et les 55 volumes de la Patrologie Grecque qui contiennent de vieilles traductions latines. Après les premiers mots du texte est indiqué le numéro du volume et de la colonne de Migne. A la fin, il y a une table de matières de tous les volumes de la Patrologie. Le lecteur peut trouver là à quel auteur l'écrit est attribué et consulter une autre édition, s'il ne possède pas Migne dans sa bibliothèque. Une œuvre de ce genre exigeait surtout deux qualités : l'attention à ne laisser passer aucun texte et l'exactitude dans les chiffres. Quelques coups de sonde, çà et là, ne m'ont révélé aucune omission, aucune erreur.

Mais cette masse déjà énorme pouvait et devait être augmentée. Il fallait porter les regards en avant et en arrière, il fallait englober les écrits publiés avant Migne et que celui-ci n'avait pas recueillis, aussi bien que ceux qui ont été trouvés et édités depuis l'apparition de la Patrologie. Pour les premiers, l'auteur s'est borné à la *Nova Bibliotheca* de Mai ; pour les autres, à dix-huit recueils. Il nous promettait (p. VI) de compléter cette partie dans un Appendice au second volume. Cet appendice ne s'y trouve pas, mais je crois savoir qu'il formera un volume à part. Il est donc encore temps de présenter des *desiderata*. Je ne doute pas que les *Monumenta Germaniae Historica*, la *Maxima Bibliotheca Veterum Patrum* de Lyon, les anciennes éditions de S. Jean Chrysostome (pour des sermons latins qu'on attribue maintenant à un évêque napolitain du Ve siècle) et du Vénérable Bède (pour le commentaire sur Job) ne soient mis à contribution. Il y a plus de danger d'oublier la *Bibliothecarum anecdotorum* publiée par G. Heine (1848), sur laquelle Dom Wilmart a rappelé l'attention des savants, le commentaire d'Aponius sur le Cantique des Cantiques, et, parmi les découvertes récentes, deux lettres de S. Augustin (*Corpus. script. eccl.* t. XXXIIII, P. II, p. 444 ; P. III, p. 648) et tous les écrits publiés soit en appendice soit *in corpore* dans les innombrables monographies qui ne cessent de paraître, p. ex. Mönchemeier, *Amalar von Metz*, Sdralek, *Wolfenbüttler Fragmente*, Künstle, *Antipriscilliana*; *Anselmi Laudunensis et Radulfi fratris eius sententiae excerptae* éditées

Digitized by Google

par G. Lefèvre (1895). Et que dire de tous ces catalogues de manuscrits, où l'on aimait, jadis surtout, à publier des pièces inédites, et de toutes ces Revues où l'impatience des auteurs, bien plus que celle des lecteurs, fait affluer des flots d'*anecdota*.

Mais je m'arrête. La matière déborde. Et cependant cette immensité même fait souhaiter qu'un homme comme Mgr Vatasso, méthodique et patient, vivant dans une des plus belles bibliothèques du monde, nous donne la liste des écrits qu'on a tirés récemment de l'oubli, et qui risquent d'y retomber, s'ils ne sont inscrits dans ce répertoire de l'érudition.

D. D. DE BRUYNE.

HISTOIRE DES DOGMES.

G. Rauschen. **Eucharistie u. Busssakrament in den ersten sechs Jahrhunderten der Kirche.** Freiburg i. Br., Herder, 1908. In-8, VIII-204 p. Prix : 4 M.

Réunir les résultats des dernières recherches et discussions si intensives sur la Ste Eucharistie et le sacrement de Pénitence ; se former, d'après elles, une conviction en toute indépendance, tel est le travail méritoire que l'auteur a assumé et qu'il a rempli avec mesure et habileté.

La 1ère partie, consacrée à l'étude de la Ste Eucharistie (p. 1-104) se divise en 6 sections : la présence réelle, la transsubstantiation, l'institution de l'Eucharistie par J.-C., l'essence du S. Sacrifice, le canon de la messe, l'épiclèse. Ce qui est dit, dans la 1ère section, de la doctrine de S. Augustin pourra et devra même être complété par la lecture de l'ouvrage d'Adam (dont il sera tantôt question). Dans l'examen de la transsubstantiation chez les anciens Pères de l'Église, l'auteur défend avec raison, contre Batiffol, un point de vue plus conservateur. Il est tout à fait inexact que les thomistes représentent la transsubstantiation comme une création ou une reproduction (*reproductio*) du corps du Christ (p. 37); l'auteur n'a-t-il pas dû donner trop de confiance à l'explication de Pohle? (*Lehrb. der Dogm.* III². 236 Cf. Billot, *De Ecclesiæ Sacramentis* I³, 316 sq.) — Dans la 3e section, l'auteur se contente d'exposer les constructions arbitraires de Jülicher, Spitta, etc.; une réfutation n'est vraiment pas nécessaire. — Excellentes paraîtront les discussions de la 4e section (essence du sacrifice) dans laquelle l'auteur critique et rejette les conclusions des travaux de Renz et de Wieland. La réfutation de Renz aurait dû être encore plus sévère ; la protestation de cet auteur de reconnaître le vrai caractère du sacrifice de la messe devient illusoire par le concept qu'il se fait du sacrifice : construit d'une façon arbitraire, basé sur une interprétation forcée des sources, ce concept est celui d'un sacrifice purement représentatif et « subjectif » ; à l'opposé de l'explication réaliste exagérée de Lugo, il tombe dans l'autre extrême, lequel est pire. L'auteur se montre plus sévère à l'égard de l'exposé radical de Wieland auquel E. Dorsch a consacré une critique plus vigoureuse encore (*Zeitsch. für kath. Theol.*, XXXII, 307 sq.). — Une bonne discussion des résultats des dernières recherches sur le canon de la messe compose la 5e section ; quant à l'origine du canon romain, l'auteur n'est pas loin d'admettre l'opinion de Drews. Ce

Digitized by Google

que l'auteur dit sur l'épiclèse réclame une attention particulière ; l'exposé dogmatico-historique est relativement très exact, eu égard à sa brièveté ; mais il montre, une fois de plus, combien peu, des textes de l'ancienne tradition relatifs à cette question, on peut conclure en faveur de l'une ou de l'autre conception du moment de la consécration. La solution apportée par l'auteur est théologiquement insuffisante parce qu'elle touche à la question, non encore tranchée, de la puissance de l'Église sur les sacrements ; d'après lui (p. 100), le moment de la consécration dépendrait de l'intention du prêtre, et l'Église aurait le pouvoir de fixer par des préceptes l'instant de cette intention ; puisque le sens tenu par l'Église est que la consécration s'opère par les paroles de l'institution, nous devons nous y attacher fermement. Selon Rauschen, dans les liturgies orientales, aussi longtemps que l'épiclèse sera en usage on doit admettre que la consécration n'est achevée qu'après l'épiclèse, sans toutefois pour cela la faire dépendre précisément de l'épiclèse seule. Autant que nous pouvons voir, la question de l'épiclèse doit être examinée sous une base plus large, en liaison avec les autres problèmes connexes, — travail qui reste encore à faire. La réunion (p. 100-104) des principaux textes relatifs à cette question sera la bienvenue.

La 2de partie (p. 105-200), consacrée au sacrement de Pénitence, traite, en 4 sections, de la rémission ecclésiastique des péchés graves dans les trois premiers siècles, de la pénitence publique, de la confession publique et de la confession secrète. Au point de vue de la pratique de l'absolution dans les temps les plus anciens de l'Église, l'auteur se range, en général, du côté de Funk. Quand il prétend contre Stufler que Hermas était partisan du plus sévère rigorisme, nous voudrions savoir si Hermas soutient sur ce point une opinion ferme et constamment logique.

L'auteur n'a pas dû estimer à leur juste valeur les preuves apportées par Esser dans son dernier exposé sur Tertullien (*De pud.*). — Quant à la confession publique, Rauschen arrive avec Blötzer à la conclusion que, probablement, elle n'a jamais été obligatoire pour les péchés secrets. A noter une erreur, p. 136 sq. et encore p. 178, où l'auteur ne cite que le 1er alinéa du passage d'Origène *in Levit. homil.* III. 4 : il y est question de la révélation des péchés, non par le pécheur en confession, mais par le diable au jugement. Que jusqu'au Ve siècle, on refusa l'absolution et le viatique aux pécheurs gravement coupables qui ne se présentaient à la pénitence qu'au lit de mort, c'est là une assertion non prouvée ; l'ép. 55 de Cyprien n'est pas un argument suffisant. On devrait, mieux qu'on ne le fait d'ordinaire, se garder des généralisations dans les questions concernant l'histoire de la Pénitence.

Quant à la confession publique des fautes secrètes, l'auteur adopte, avec raison, une opinion qui tient le milieu entre celle de Kirsch et celle de Batiffol. La question de la confession privée est étudiée avec beaucoup de soin, ainsi que tous les ouvrages les plus récents qui se rapportent à ce point. Des arguments sérieux, positifs et négatifs, réduisent à néant l'opinion d'après laquelle, dans l'antiquité, la confession nécessaire avant la pénitence publique était toujours accompagnée de l'absolution. D'autre part, il est prouvé qu'il a toujours existé une confession faite au prêtre pour recevoir une pénitence et obtenir, à la fin, le pardon. Une profonde

Digitized by Google

obscurité plane encore sur le développement de cette institution dans l'histoire: l'auteur esquisse dans une vue d'ensemble ce qu'on peut affirmer avec certitude.

La lecture de cet ouvrage apprendra peu à ceux qui se sont occupés *ex professo* des questions traitées par l'auteur ; il n'en sera pas moins précieux tant à cause des textes groupés ensemble qu'à cause de la discussion solide des travaux modernes ; quant à ceux qui n'ont pas à leur portée les études spéciales, ils pourront puiser dans l'ouvrage du Dr Rauschen des renseignements sur deux points importants de la doctriue catholique. A ce double titre, l'ouvrage mérite d'être hautement recommandé.

Göttweig. D. HARTMANN STROHSACKER.

Dr K. Adam. **Die Eucharistielehre des hl. Augustin.** *(Forschungen zur christl. Literatur-und Dogmengeschichte, VIII, 1).* Paderborn, Schöningh, 1908. In-8, IV-163 p. Prix : 5 M. 40.

L'auteur, déja bien connu (cf. *Rev. bén.* p. 1908, 383) a voulu surtout éviter en établissant son étude sur une base plus large, les défauts de méthode que lui-même avait reprochés (*Theol. Revue*, 1907, p. 297) à l'ouvrage similaire de O. Blank.

L'introduction (p. 1-7) comprend un court aperçu littéraire et historique, l'énoncé de problème et le plan du travail : la doctrine de l'Eucharistie, chez le plus grand des Pères latins est discutée depuis plus de dix siècles, mais vouloir trouver chez S. Augustin, une doctrine *contraire* à la foi de l'Eglise manque de psychologie. Pour rendre possible un jugement exact des affirmations souvent subjectives de S. Augustin, les recherches doivent préalablement se porter sur la foi ecclésiastique à l'époque du saint docteur et sur la doctrine de ses garants littéraires.

D'après ce plan, le chapitre I (p. 8-36) donne un abrégé soigné de la doctrine de l'Eglise d'Afrique avant S. Augustin. L'exposé des textes (surtout de S. Cypr. *Epist.* 63) qui diffère souvent de celui de Struckman pour se rapprocher de celui de Batiffol, soulèvera plus d'une objection. En particulier, *opposer* le concept « mystico-dynamique » de l'Eucharistie au concept « réel-personnel », ne se justifie pas; ces concepts sont tous deux entièrement fondés et ne s'excluent nullement. Le premier, plus obvie, et, par cela, prépondérant chez les anciens Pères, s'arrête aux paroles de l'institution et à l'essence sacramentelle de l'Eucharistie ; celle-ci est, d'après ce concept, le *corps* sacramentel du Seigneur et le sacrifice non sanglant du nouveau Testament. Le second concept dépasse le premier et comprend tout ce qu'est l'Eucharistie d'après l'explication scolastique non seulement *vi verborum sacramentalium* mais encore *per concomitantiam.*

Le second chapitre (p. 37-61) est intéressant : il traite de la doctrine des familiers littéraires de S. Augustin ; ce sont, parmi les Grecs, seulement et immédiatement, Basile, Grégoire de Nazianze, Chrysostome, et, chez les Latins, Hilaire, Ambroise, Optat de Milève et Jérôme. Il importe de remarquer ici que les idées d'Origène sont parvenues à S. Augustin par l'évêque de Césarée. Plus important encore est ce fait que le saint doteur n'a pas connu l'œuvre considérable de S. Ambroise, *de Mysteriis* (non plus,

Digitized by Google

les ouvrages de Grégoire de Nysse) ; il n'a donc pu utiliser aucun auteur qui aurait clairement exposé la transsubstantiation.

Au 3e chapitre (p. 62-122), l'auteur s'occupe de S. Augustin lui-même. Il prouve d'abord que, sans traiter *ex professo* de l'Eucharistie, l'évêque d'Hippone reproduit cependant en beaucoup d'endroits la doctrine traditionnelle de l'Eglise. L'analyse des textes relatifs à la question est soignée et prudente, éloignée à la fois et des déductions hâtives des auteurs protestants et de l'exégèse trop optimiste de certains théologiens catholiques; elle constitue, en plus d'un passage, un sérieux progrès. En particulier, l'auteur a su estimer à sa valeur la « tendance platonicienne » de S. Augustin dans la période qui précède le Pélagianisme. Cette tendance se trahit souvent dans une façon de concevoir « dynamique, » mais qui n'exclut nullement le réalisme et que nous voudrions nommer exclusivement sacramentelle. La conjecture de l'auteur que S. Augustin n'a pas pensé à une transsubstantiation réclame un supplément d'examen; du reste, elle n'est pas tout à fait d'accord avec la conclusion du chapitre suivant.

Dans le 4e chapitre (p. 122-161) on examine la doctrine personnelle de S. Augustin sur l'Eucharistie. C'est le principal mérite de l'auteur de baser son étude sur le concept que S. Augustin se faisait des sacrements ; il expose ainsi, d'après l'évêque d'Hippone, la théorie du baptême et la doctrine générale des sacrements. L'auteur fait cette constatation digne de remarque, que la lutte contre le sémipélagianisme a eu, chez S. Augustin, une grande influence sur le développement de sa doctrine. Tandis qu'antérieurement le saint docteur insistait surtout sur la *conversio personalis* à laquelle le baptême ne nous donne que le titre, le sacrement lui apparaissait, par après, comme le *signum efficax gratiae*, l'action personnelle de celui qui reçoit le baptême n'ayant plus, à ses yeux, qu'une valeur de disposition. De même, en ce qui concerne la doctrine générale des Sacrements, dans la période antépélagienne on peut surprendre, dans l'opposition marquée que S. Augustin met entre la *res* et le *sacramentum*, une façon de concevoir platonicienne, sans que toutefois cette opposition inclue une conception purement symbolique. Cette manière de voir, le saint docteur l'applique d'une façon logique à l'Eucharistie, et les exégèses symboliques des auteurs acatholiques se basent, en grande partie, sur une analyse exclusive de ces seuls textes dans lesquels l'action personnelle du sujet est mise trop en relief devant la réalité de la chair du Christ — ou encore, dans lesquels les éléments de l'Eucharistie sont exposés d'une façon symbolique.

Avec les luttes pélagiennes naît une autre conception. Avec S. Chrysostome, l'évêque d'Hippone voit maintenant dans la chair du Christ le principe de la vie de la grâce ; la présence réelle est, dès maintenant, plus accentuée, et l'on voit poindre la doctrine de la transsubstantiation. P. 162, l'auteur condense les résultats de toutes ses recherches. On désirerait une table chronologique des œuvres de S. Augustin, comme aussi un index.

Le jugement d'ensemble à porter sur cette étude actuelle et intéressante, doit être très favorable ; non seulement, l'auteur a fait avancer un problème ancien et controversé, il en a même donné la solution essentielle ; mais il a fourni un travail qui pourra, au point de vue de la méthode, servir de

Digitized by Google

modèle pour les monographies similaires; c'est seulement en employant cette méthode que la théologie positive pourra arriver à son développement scientifique.

Göttweig. D. HARTMANN STROHSACKER.

J. TURMEL. **Histoire du dogme de la Papauté des origines à la fin du IVe siècle.** *(Bibliothèque d'histoire religieuse.)* Paris, Picard, 1908. In-12, 492 p. Prix : 4 fr.

Il est délicat de parler de ce livre après les révélations de M. Saltet dans *La question Herzog-Dupin*, non seulement parce que M. Saltet a fait lui-même une juste critique de l'esprit de l'*Histoire du Dogme de la Papauté* (*Question H. D.* pp. 220-225) mais surtout, parce que, après ces révélations, on est en droit de soupçonner pas mal de réticences et d'arrière-pensées dans les assertions de M. T.

Il est, dès l'abord, évident qu'il louvoie : l'absence de Préface montre qu'il n'entend pas manifester ses idées ni son but ; l'absence symptomatique d'un chapitre sur le Dogme de la Papauté dans le Nouveau Testament prouve ensuite que T. juge ce dogme né postérieurement, sans origine dans l'Ecriture, mais croit plus prudent de ne pas le dire expressément. Le livre lui-même n'est pas plus rassurant, les premiers témoignages de la venue de S. Pierre à Rome sont reculés jusqu'à la seconde moitié du IIe s. (p. 21); pour y arriver, T. rejette, parce que *encore discutés* (!) les textes de la *Ie Clementis* et de S. Ignace (p. 38) après avoir accumulé contre eux, sans réponse sérieuse, toutes les difficultés des protestants (pp. 15-19), alors qu'il expose longuement (ch. IV) les textes de S. Cyprien opposés à la Papauté, présentant comme incontestable une interprétation tendancieuse, très discutable et très discutée. D'ailleurs la trame de tout l'ouvrage est composée des difficultés, résistances opposées aux papes pendant quatre siècles : ces textes-là sont largement cités, amplement commentés : à peine l'auteur esquisse-t-il parfois une explication, une réponse ; par contre, les témoignages en faveur de la Papauté sont rapidement traités et laissés dans l'ombre. Et la conclusion, — ou plutôt l'impression générale, car il n'y a que des lambeaux de conclusions nuancées de doutes et répandus de ci de là — est que la Papauté, après avoir pris assez tardivement conscience de ses prérogatives (et je ne crois pas que, d'après T., Rome ait entendu par là au Ve s. une primauté universelle), n'était pas encore arrivée au Ve s. à les faire reconnaître de tout l'Occident ; quant à l'Orient il n'y pensa jamais que pour les combattre.

Tout cela est bien subversif. Seulement, T. tâche ici d'y mettre des formes... et encore ! Le chapitre sur S. Damase où il énumère complaisamment tous les racontars du juif converti Isaac, ennemi acharné du pape, de manière à en tracer un portrait vraiment odieux ; son empressement à éconduire les papes lorsqu'ils se mêlent de quelque affaire qui réussit : « Ce pape, disons-le de suite, n'y a joué qu'un rôle secondaire » (p. 462, cf. 337, 448) ; les accusations hautaines contre les théologiens qui ont faussé les concepts et brouillé les textes ; tout cela prouve que la contrainte que s'est imposée l'auteur dépasse ses forces. Et ici, je ne puis

Digitized by Google

pas ne pas rappeler la méthode que je signalais l'an dernier (*Rev. Bénéd.* XXIV (1907) p. 427) chez M. Guignebert ; on pose la thèse traditionnelle orthodoxe — ici, c'est la thèse « des théologiens », — puis on élève des doutes, on apporte des textes, des interprétations, pour montrer qu'elle n'est pas soutenable, et on finit par déclarer que cela n'est pas très clair et qu'on ne peut rien affirmer de certain. M. T. est moins méthodique dans l'application de ce procédé, mais aussi catégorique dans la partie négative des conclusions.

D. BÈDE LEBBE.

PHILOSOPHIE ET THÉOLOGIE.

E. BRÉHIER. **Les idées philosophiques et religieuses de Philon d'Alexandrie.** Paris, Picard 1908. In-8, XIV-324 p. Prix : 7 fr. 50

Avec une connaissance approfondie de la littérature ancienne (spécialement touchant le Stoïcisme) et moderne de son sujet, M. Bréhier analyse le philonisme, et cherche à l'expliquer « par les milieux intellectuels dans lesquels il s'est développé » (p. II). A cet effet, il traite d'abord des œuvres du philosophe alexandrin ayant spécialement trait au Judaïsme (L. I) — il examine ensuite les notions philoniennes de Dieu, du Logos, et toute la théologie des intermédiaires : Sophia, Anges, Puissances etc. (L. II) — enfin, il parfait son travail en traitant du culte spirituel chez Philon, et du progrès moral (L. III). — Une étude sur la méthode allégorique, intéressante en raison de ses rapports avec la méthode des Stoïciens et des Thérapeutes, est jointe au livre I. L'influence que la notion du Logos philonien aurait pu exercer sur la première génération chrétienne n'a pas été examinée.

Dans l'analyse des idées de Philon, M. B. a nettement revendiqué la prédominance de la préoccupation religieuse : la théorie des intermédiaires ne rentre pas dans le philonisme à titre d'explication du monde, — le Dieu saint et immuable ne pouvant se souiller en créant la matière, — mais elle a été postulée par le besoin d'établir des cultes moyens, étapes sur la voie du culte spirituel parfait (p. 175). L'exposé des doctrines philoniennes est compréhensif, développé sans longueur. L'érudition et le sens philosophique de l'auteur lui ont permis, à notre avantage, de s'introduire dans la mentalité enchevêtrée du Juif alexandrin, et de fixer les uns par rapport aux autres ses concepts si souvent indécis.

En expliquant les antécédents du philonisme, il nous a paru que M. B., en soulignant les influences égyptiennes subies par Philon, ne faisait pas la part assez large aux influences juives. Par exemple, la théorie de « l'intelligence purifiée seule capable de porter le logos divin » est pour lui un « héritier lointain des Livres des morts,... quoique entre la culture purement égyptienne et le philonisme se soient interposés de nombreux intermédiaires ». (p. 246). Parmi ces intermédiaires, M. B. ne compte même pas le Judaïsme (p. 246-7). Nous croyons, à l'inverse de M. B., que dans cette doctrine, l'apport égyptien et surtout grec n'a fait que transformer la donnée foncièrement juive de la relation très intime de l'âme avec Dieu ; basée sur la foi (confiance) et épanouie en culte intérieur, et rectitude

Digitized by Google

morale (non légale); beaucoup de psaumes en sont l'expression. D'autres notions philoniennes fondamentales se rattachent clairement au Judaïsme : la manière ni naturaliste ni anthropomorphique de concevoir Dieu, que l'on retrouve chez Philon, est bien la conception authentique du Javhinisme. L'idée du Logos, oscillante entre celle d'une vraie hypostase et d'une abstraction personnifiée, a une parenté trop claire avec la Memra des Targoumin, et la Sagesse des livres de l'Ancien Testament pour que l'on puisse oser affirmer (p. II) sans exagération que « Philon apparaît toujours dans le développement du Judaïsme alexandrin comme un isolé ».

D. I. RYELANDT.

F. PRAT, S. J. **La Théologie de Saint Paul.** Ire partie. *(Bibl. de Théologie historique.)* Paris, Beauchesne, 1908. In-8, II-604 p. Prix : 6 fr.

Cet ouvrage est divisé en deux parties : la seconde, qui n'a pas encore paru, fera la synthèse de la doctrine de l'Apôtre et l'exposera systématiquement ; la première, analysée ici, suit les épîtres pas à pas. Un avant-propos rejette sur l'éditeur la responsabilité du titre que P. trouve trop ambitieux et inexact. Trop ambitieux, non : mais inexact, parce que rien dans ce volume ne forme un système, un corps de doctrine que semble annoncer le mot Théologie. Nous avons en réalité un commentaire théologique suivi, tracé à grands traits, passant rapidement où il n'y a pas de théologie, s'arrêtant aux passages dogmatiques, les expliquant d'après leur contexte.

C'est ainsi, p. ex., que le fameux passage « Unusquisque videat quomodo superaedificet » (I Cor., x, 17) est interprété de la doctrine des prédicateurs qui complètent l'œuvre de S. Paul, mais ne peuvent changer le fondement qu'il a posé ; et bien que le feu ici mentionné ne soit pas celui du purgatoire, le dogme du purgatoire n'en est pas moins appuyé par la gradation de culpabilité et de châtiments qu'établit l'Apôtre (p. 132-134 ; 137-138 [note]).

Cette méthode a ses inconvénients : redites nécessaires, dispersion des éléments de la pensée de l'Apôtre ; puis, le développement de cette pensée, annoncé p. 3, ne ressort guère : on ne sent pas la « révélation lente et continue » qui en règle le « cours normal et progressif » (p. 50) selon « le progrès de la vie de l'Église » (p. 58). Mais cette étude est un guide inappréciable pour comprendre ces pages fortes et si souvent obscures, et aucun commentaire jusqu'ici n'en a mieux montré la vie, ne les a expliquées plus solidement. De place en place, une note de quelques pages, nettes et concises, est consacrée à la discussion plus technique d'un point particulier.

P. suppose plus qu'il ne la prouve l'authenticité des grandes épîtres, et même de celles de la captivité, assez généralement admise ; il s'attarde davantage aux pastorales, plus contestées (p. 455-462 ; 465-469 [note]) ; pour celle aux Hébreux, après une longue dissertation (p. 497-506 ; 511-515 [note]), il revient à l'opinion d'Origène : l'auteur est un disciple, peut-être immédiat, de S. Paul ; il fixe la date avant 70. Particulièrement intéressantes les pages sur l'exégèse de S. Paul (p. 31-33 ; 40-44 [note] ; 252-

Digitized by Google

254 ; v. aussi note p. 362-364, sur laquelle il y a des réserves à faire, et *passim*), sur la justification par la foi (p. 228-246), sur la loi (p. 246-254 ; 312-321). P. entend par le *stimulus carnis* (II Cor., XII, 7), une infirmité corporelle (p. 207). P. 428, il tâche de tirer des épîtres (surtout Col. et Eph.) les quatre *notes* de l'Église : unité, apostolicité, catholicité, sainteté : pour catholicité, il s'en tient exclusivement au sens local d'universalité — et il la voit dans la prédication aux gentils. Πρεσβύτεροι et ἐπίσκοποι sont absolument synonymes dans S. Paul (p. 488). J'ai cherché en vain un mot sur le point important de l'obéissance du Fils de Dieu dans le sacrifice de la croix (Phil., II, 8). A un moment, P. semble perdre de son calme : il s'agit de la prédestination (Rom. VIII et IX): ici, le théologien a troublé l'exégète. En bon moliniste, P. dit que « quos praescivit et praedestinavit... » (VIII, 29) prouve évidemment la prédestination *post praevisa merita*, et que l'allégorie du potier (vasa irae... vasa misericordiae, IX, 22-23) ne prouve rien ; un bon thomiste lui répondra que le second texte est très catégorique et que le premier se peut prendre dans les deux sens. Pour moi, je me bornerai à faire remarquer au R. P. que la prescience mentionnée par S. Paul avant la prédestination ne doit pas nécessairement s'entendre des *futuribilia* de la « science moyenne » (p. 341); qu'il dépasse absolument ses prémisses en faisant de la πρόθεσις (*propositum*) un « acte éternel de la volonté divine *conséquente* » (p. 343) ; que, pour le potier, il use de tous les moyens pour atténuer la force des textes ; et que, enfin, il est étrange, après s'être couvert d'une citation de l'Ambrosiaster, parce qu'elle *semble* parler de mérites prévus (Praescientia est qua definitum habet, qualis uniuscujusque futura voluntas erit...), d'ajouter (p. 374) : « Mais le pseudo-Ambroise abuse de la prescience (!) quand il ajoute : « Praeparare unumquemque est praescire quid futurum est » : tout cela manque un peu d'objectivité.

Malgré cette petite remarque, nous attendons avec confiance le second volume. L'auteur a profondément médité S. Paul, il possède son sujet et les aperçus lumineux de ses exposés fragmentaires font vivement désirer la synthèse qu'il nous promet. D. BÈDE LEBBE.

VILLARD O. P. **L'Incarnation d'après S. Thomas.** Paris, Lecoffre, 1908. In-8, XV-438 p. Prix : 4 fr.

L'auteur de ce livre fait justement remarquer que la véritable raison de l'oubli actuel de la théologie tient à la méthode souvent employée à présent et qui consiste à se limiter à la défense du dogme, sans prendre égard aux conclusions de la science théologique. Aussi, après avoir donné dans la 1e partie l'exposé de la foi à l'Incarnation (p. 1-144), il traite dans la 2e, avec plus d'ampleur, la théologie de l'Incarnation (p. 145-360) et enfin termine par une 3e partie consacrée aux convenances de ce mystère (p. 361-429).

Il est certain aussi que l'aridité de la terminologie et de la méthode scolastique est une des raisons pour laquelle la théologie spéculative est souvent négligée ; il est donc du devoir des théologiens de rendre leur doctrine plus facilement abordable, et c'est ce que fait très bien le P. V. en définissant les termes qu'il emploie et rendant son exposé clair et limpide.

Ce n'a d'ailleurs pas été le dessein de l'auteur de nous donner un traité

Digitized by Google

complet de christologie ni de suivre S. Thomas dans tout le détail de son analyse, il étudie principalement la question fondamentale, l'union des deux natures dans la personne du Christ, et ne touche qu'occasionnellement aux conséquences de l'union. Par contre, il a consacré un chapitre à montrer comment il faut croire au Christ pour être sauvé, et quels sont les moyens de parvenir à cette foi salutaire. Le beau chapitre des convenances de l'Incarnation s'inspire en partie aussi de cette pensée apostolique.

Parfois l'auteur quitte le langage plus sévère de l'exposé scientifique pour prendre un ton plus animé et oratoire, c'est ce qui explique l'une ou l'autre phrase qui suggérerait des distinctions, telle par exemple cette réminiscence du P. Lacordaire « Si le néant a excité Dieu à créer, la chute d'Adam a semblablement porté le Créateur à s'incarner » (p. 277). N'est-ce pas aussi trop de dire (p. 354) que « la foi meurtrit sans cesse la raison » ? On saisit la pensée, mais l'expression gagnerait à être modérée.

D. R. P.

P. P. Minges O. Fr. Min. **Das Verhältnis zwischen Glauben u. Wissen, Theologie u. Philosophie nach Duns Scotus.** Paderborn, Schöningh, 1908. In-8, XII-203 p.

Le P. Parthenius Minges, déjà connu par plusieurs écrits relatifs à la doctrine de Scot, vient de publier à l'occasion du VIe centenaire (8 nov. 1908) du Docteur subtil, la présente étude consacrée à la position prise par ce dernier dans la question des rapports de la philosophie et de la théologie. Le livre est divisé en trois chapitres : 1° relations entre philosophie et théologie en général, 2° la théologie science pratique, 3° les préambules de la foi. Les chapitres sont divisés en thèses énonçant d'une manière précise ce que l'auteur entend prouver.

Il montre fort bien que la pensée de Scot est loin des tendances extrêmes qu'on lui attribue parfois : il n'est pas vrai que Scot fasse peu d'estime de la théologie spéculative, il n'est pas vrai que Scot ait jamais enseigné la thèse de la double vérité : s'il écrit parfois que telle proposition est fausse selon les philosophes, vraie selon les théologiens, il ne s'agit là que de philosophes païens opposés aux catholiques, nullement d'opposition entre la raison et la foi. On pourrait dire aussi, pensons-nous, que dans les textes incriminés il est question d'une opposition entre le cours naturel des choses, objet de la spéculation philosophique, et l'intervention surnaturelle de Dieu.

Nous concédons volontiers aussi, que si Scot dénie à la théologie le caractère de science, il n'y a là qu'une sorte de malentendu avec les thomistes, plutôt qu'une dissension radicale. La science est ici prise par les scotistes dans le sens restreint de science qui part de principes intrinsèquement évidents. Même sur le caractère avant tout pratique attribué à la théologie, nous ne croyons pas qu'il y ait lieu de trop insister.

Dans les préambules de la foi, relevons la question des attributs divins, plus loin celle des preuves de l'immortalité de l'âme. Le P. M. s'attache à prouver que si dans quelques endroits, Scot parle d'une manière plus agnostique, cependant de l'ensemble de ses œuvres ressort que, si les arguments diffèrent, les conclusions concordent avec celles communément

Digitized by Google

reçues dans l'école. Ce n'est pas à dire pourtant que le système de Scot s'identifie avec celui de S. Thomas ; le P. M. est le premier à relever les contradictions entre l'un et l'autre. L'harmonie entre la raison et la foi, conclut-il, ne se révèle pas toujours aussi clairement chez Scot que chez S. Thomas, parce que maintes foi le Docteur subtil creuse plus profondément son sujet que le Docteur angélique, et se montre plus exigeant dans son argumentation. Pour nous, nous avons toujours admiré l'analyse profonde de laquelle S. Thomas déduit ses principes, non moins que la solidité de ses raisonnements ; l'on comprendra donc que nous ne saurions accepter toutes les conclusions de l'érudit apologiste de Scot.

D. RAPHAEL PROOST.

Dr GEORGES SATTEL. **Martin Deutinger als Ethiker.** (*Studien zur Philosophie und Religion.* I HEFT.) Paderborn, Schöningh, 1908. In-8, VIII-304 p. Prix : 5 M. 60.

Le Dr Sattel nous offre, dans cet ouvrage, une excellente synthèse de la philosophie morale de l'abbé M. Deutinger, qui peut compter parmi les meilleurs penseurs catholiques d'Allemagne, au XIXe siècle. Tout, dans cette éthique, n'est pas d'égale valeur. L'ancien professeur de Munich s'est engagé maintes fois dans les sentiers dont il faut prudemment revenir pour suivre la voie plus sûre de la tradition. P. ex., sa notion de la grâce, sa tendance exagérée à l'optimisme, sa théorie sur le péché mortel, et autres doctrines, seraient au moins dangereuses, si elles étaient logiquement conduites à leurs conséquences.

Ces réserves partielles ne nous empêchent point cependant d'apprécier hautement l'ensemble de ses doctrines morales, voire même de quelques vues moins communes qu'il émet sur des questions importantes, telles que la liberté et l'acte de foi.

Le concept de la liberté, tel que D. l'expose, rend tout à fait insuffisante l'argumentation intellectualiste qui prétend prouver *à priori* le libre arbitre, par l'universalité de la connaissance abstraite ; celle-ci, en effet, permet de comparer les biens particuliers avec le concept du « Bien universel » ; cet artifice, s'il faut en croire bien des philosophes, donne à la volonté la force de résister à la sollicitation des objets finis, et conserve intacte son indépendance vis-à-vis de tout bien créé. — Cet argument a le tort de ne pas rendre compte de la meilleure part de l'acte libre, qui est avant tout positive, une vraie détermination consciente et indépendante ; car, bien que la comparaison avec le bien universel, explique l'*in*détermination de la volonté, elle reste impuissante devant la *dé*termination du dernier jugement pratique qui fait le nœud de l'acte libre. Dira-t-on que ce jugement est fixé par l'objet ? Ce serait détruire la liberté ; sera-ce par la connaissance intellectuelle ? La conséquence serait identique ; il ne reste donc que la volonté; et celle-ci devra déterminer le jugement ou par un acte spontané, ou par un acte libre ; si c'est par un acte spontané, la liberté se réduit à un mécanisme conscient ; si c'est par un acte libre, le problème retourne tout entier pour cet acte libre lui-même, et nous tournons en cercle. — Étant donc donné le concept de la liberté comme d'un « commencement immédiat ».

Digitized by Google

— et nous croyons que ce caractère lui revient —, toute considération psychologique qui prétend donner une raison suffisante de l'acte libre, doit être écartée *à priori*, comme reliant le libre arbitre à l'engrenage des causes nécessaires. Tout ce qu'on peut faire psychologiquement, c'est de « constater le fait » indéniable de la liberté, par l'analyse des données de la conscience — et c'est ce que fait admirablement D. ; — mais ceci est plutôt une *épreuve* qu'une *preuve*. — Faut-il donc renoncer à rendre raison de la liberté ? Nullement, mais il faut pour cela dépasser les bornes de la psychologie, et pénétrer dans le champ de la métaphysique ; ce n'est que dépendamment de la cause première, source commune de toute loi et de toute liberté, que la liberté — relative — de la créature offre un sens philosophiquement pensable ; et c'est ce que D. expose magistralement en montrant que c'est grâce à sa *dé*pendance particulière vis-à-vis de Dieu, que notre volonté maintient son *indé*pendance à l'égard de la créature.

Sur l'analyse de la foi, D. émet des considérations dignes de remarque, quoique parfois déconcertantes. Nous ne pouvons les développer ici, faute de place ; qu'il suffise de dire qu'elles font preuve d'un profond sens psychologique, et qu'elles pourraient jeter quelque lumière sur la question débattue du besoin de croire, et aider ainsi à discerner l'âme de vérité qu'il y a au fond de la méthode d'immanence. D. F. D. W.

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE.

FRANCESCO LANZONI. **S. Petronio vescovo di Bologna, nella storia e nella legenda.** Roma, 1907. In-8, 316 p.

S. Pétrone de Bologne est un personnage très historique au sujet duquel la légende s'est donné libre carrière. M. le Chanoine Lanzoni dont les lecteurs de la *Revue Bénédictine* connaissent bien les précédents et excellents travaux, s'est attaché à mettre au clair la série de questions compliquées auxquelles ont donné naissance plusieurs siècles d'inventions accumulées, et il y a parfaitement réussi. Sa monographie est un modèle à proposer aux historiens de nos diocèses et de nos saints locaux. S. Pétrone est surtout connu par la notice insérée sur lui par Gennade dans son *De Viris illustribus*. S. Eucher signale la noblesse de sa naissance. M. le Chanoine Lanzoni, parmi les diverses suppositions possibles sur son origine, s'arrête à celle de Tillemont et retient comme probable qu'il était fils de Petronius préfet du prétoire des Gaules entre 402 et 408. Élevé à l'épiscopat vers 432, mort avant le 29 juillet 450, peut-être le 4 octobre 449, il jouit d'une grande réputation de son vivant, mais les origines de son culte sont obscures : c'est seulement en 1141 que celui-ci prend de l'extension, à la suite d'une invention des reliques du saint. La *Vita S. Petronii* BHL. 6641 est postérieure à l'invention de 1141 : c'est sur elle surtout que s'est exercée la critique de l'auteur qui fait fort bien voir comment on a détourné au profit de S. Pétrone et de Bologne l'histoire légendaire de S. Ambroise et de Milan à l'époque de Théodose, comment aussi les préoccupations de l'auteur bolonais ont déformé à leur tour la légende milanaise elle-même. Nous ne pouvons suivre ici M. Lanzoni dans toute la

Digitized by Google

série de ses déductions et à travers les nombreux problèmes spéciaux qu'il résout avec sa dextérité et sa mesure habituelles, soit au cours de ses chapitres, soit dans les cinq appendices qui terminent son ouvrage : il nous suffira de dire que le livre éclaire toute l'histoire religieuse de Bologne non seulement à l'époque de S. Pétrone, mais durant de longs siècles encore après le cinquième. Signalons les pages consacrées à la célèbre reconstitution bolonaise de Jérusalem et du Saint-Sépulcre attribuée à S. Pétrone, l'étude sur les deux Vies de S. Bononius, celle sur la légende de Ste Julienne, veuve de Bologne, sur les anciennes cathédrales de Bologne, sur la liste épiscopale connue sous le nom d'*Elenco renano*. Le texte entier de la *Vita S. Petronii* est redonné par M. Lanzoni d'après le Ms. 1473 de la Bibliothèque de l'Université de Bologne, avec le *Sermo de Inventione*. Notons enfin que la Basilique de Saint-Étienne, où furent trouvées les reliques de S. Pétrone, fut longtemps rattachée à un monastère bénédictin du même nom, et qu'à ce point de vue le livre de M. Lanzoni est aussi, en bien des endroits, une contribution à l'histoire bénédictine.

D. H. QUENTIN.

J. DE LA MARTINIÈRE, archiviste de la Charente. **Saint Cybard. Étude critique d'hagiographie, VIe-XIIe siècle.** Angoulême, 1908. In-8, 292 p. (Extrait du *Bulletin de la société archéologique et historique de la Charente*, 1907, pp. 1-292).

L'*Etude critique* de M. de la Martinière est une réponse au travail de M. Esmein, publié l'année précédente dans le même recueil (7me série, tome VI, p. 1-67) intitulé : *L'Histoire et la légende de S. Cybard*. S. Cybard vécut, comme on sait, dans la seconde moitié du VIe siècle ; il fut d'abord moine, puis reclus, et laissa un grand souvenir comme libérateur de captifs. Grégoire de Tours lui a consacré un chapitre du livre VIe de son *Historia Francorum* (chap. 8e) et un autre du livre *In Gloria confessorum* (chap. 99e) Il existe une *Vie* du saint (BHL.2559) récemment republiée par M. Krusch dont les conclusions sur le caractère récent du texte ont été attaquées par Mgr Duchesne. Enfin, le Cartulaire d'Angoulême (XIIe siècle) contient un acte attribué au saint et concernant l'affranchissement de 175 captifs. C'est ce dernier document qui a été le point de départ de la discussion entre M Esmein et M. de la Martinière : le premier n'y voit qu'un faux affectant la forme d'une *manumissio per epistolam* et composé au IXe siècle, après la *Vita* ; M. de la Martinière, au contraire, tient le texte pour authentique et, d'accord avec M. Levillain, y reconnaît une *manumissio per ecclesiam* qui serait l'unique exemple conservé dans sa teneur primitive d'une catégorie d'actes dont l'existence et la valeur sont, par ailleurs, parfaitement attestées. Une aussi difficile question de diplomatique, étant donné surtout les circonstances du cas, échappe à ma compétence, mais les conclusions de M. de la Martinière me paraissent plus solidement établies que celles de M. Esmein, et les textes juridiques réunis par lui, comme aussi les observations philologiques qu'il présente sur la longue liste des noms d'affranchis contenus dans l'acte, sont d'un haut intérêt. Il me semble aussi qu'il est prudent de ne pas abaisser avec M. Esmein la date de la mort de S. Cybard, et qu'il vaut mieux s'en tenir à la date traditionnelle.

Digitized by Google

Par contre, les conclusions relatives à la *Vita* et à l'époque tardive de sa composition me paraissent plus nettes que ne le comporte la nature du texte, et je n'arrive pas à me persuader que la *Vita* soit certainement un démarquage de Grégoire de Tours et un dérivé de l'acte d'affranchissement.

L'ouvrage de M. de la Martinière est une importante contribution à l'histoire des *reclus*. On y trouvera aussi, outre l'important chapitre consacré aux interpolations angoumoises de l'Histoire d'Adémar de Chabannes (à propos de la date de la mort de S. Cybard) une étude sur la *Vita S. Amantii*, BLH. 350. D. H. QUENTIN.

JOSEPH SEITZ. **Die Verehrung des hl. Joseph in ihrer geschichtlichen Entwicklung bis zum Konzil von Trient dargestellt.** Freibourg, Herder, 1908. In-8, XVII-388 p. 80 gravures et 12 pl.

A plusieurs reprises déjà, on s'est occupé de retracer les origines et le développement du culte de S. Joseph, mais les travaux parus jusqu'ici sont devancés de loin par l'étude approfondie que lui consacre M. Seitz. Après un premier chapitre dans lequel il examine les sources de l'histoire de S. Joseph : les évangiles et les apocryphes, l'auteur suit le développement graduel du culte à travers les diverses périodes de l'histoire de l'Église. Si je dis culte c'est dans un sens très large, car, dans les premiers siècles, si les Pères ont eu l'occasion de parler du père nourricier du Christ, de fournir des détails sur sa vie et d'exalter ses vertus, il n'est pas encore question de culte liturgique. L'auteur a réuni avec une grande diligence et une érudition remarquable tout ce qui pouvait contribuer à établir les origines et les premières manifestations de ce culte, tant dans les monuments patristiques et liturgiques de l'Église occidentale et de l'Église orientale, que dans les monuments de l'art chrétien : cette double étude est menée de front et elle est fort suggestive. Au XIIe siècle, la théologie s'occupe formellement de S. Joseph, de la nature de son union avec Marie, de sa virginité. La poésie qui a remis en honneur les apocryphes et le développement du culte marial, ont fait éclore toute une littérature populaire, et désormais la figure de Joseph est inséparable de celle de la Vierge. Son nom figure dans les martyrologes et sa fête s'introduit dans diverses églises. Les détails abondent dans le livre de M. Seitz, et, pour la première fois, on suit d'une façon assez complète la marche graduelle du développement du culte dans les livres liturgiques des Églises particulières et des ordres religieux. Le XVe siècle voit s'épanouir le culte du saint, et, à partir du XVIe siècle, on peut dire qu'il est général. M. Seitz montre comment les théologiens et les prédicateurs propagent ce culte en démontrant son opportunité et sa légitimité, comment la piété populaire l'accueille et le pratique, comment l'Église lui donne droit de cité et comment l'art en exprime les diverses manifestations. On sera reconnaissant à l'auteur d'avoir réuni dans un même volume un choix aussi varié de formulaires liturgiques, dont le plus ancien (XIIIe s.) provient de l'abbaye de St-Laurent de Liège, et d'avoir donné à son volume une illustration aussi riche. Sans exagérer la portée réelle de nombreux témoignages produits au cours de cette étude,

Digitized by Google

on reconnaîtra qu'elle donne les éléments nécessaires, et surabondants même, pour suivre le développement du culte de S. Joseph. C'est une excellente contribution à la théologie catholique. Il serait intéressant de la poursuivre jusqu'à notre époque; mais le relevé des diverses manifestations du culte dans les différents pays de la chrétienté serait un travail qui dépasserait les forces d'un seul homme ; il n'aurait plus d'ailleurs la même importance que celui qui établit les fondements de ce culte et sa reconnaissance officielle par l'Église. D. U. B.

Dr J. H. H. Sassen, O. P. **Hugo von St-Cher. Seine Tätigkeit als Kardinal, 1244-1263.** Bonn, Hanstein, 1908. In-8, VI-169 p.

Hugues de St-Cher, comme savant, comme cardinal, comme réformateur, méritait à coup sûr une monographie détaillée ; le P. Sassen s'excuse de ne pouvoir mettre en meilleure lumière qu'une partie de sa vie, son cardinalat et plus particulièrement sa légation en Allemagne. Les regestes des actes de Hugues réunis par Böhmer fournissaient un excellent fil conducteur, mais ils sont incomplets, et ce serait un travail extrêmement précieux que d'en posséder une nouvelle édition revisée et complétée. Mgr Schoolmeesters a fourni une excellente contribution à cette révision dans son article : *Les actes du cardinal-légat de St-Cher en Belgique durant les années de sa légation, 1251-1253* (*Leodium*, nov. 1907, p. 150-166, et, à l'aide des additions que je lui avais fournies, déc. 1907, p. 172-176). Ce travail, qui donne en annexe quelques actes inédits, n'a dû parvenir à la connaissance de l'auteur qu'après l'impression de son volume. Certains actes permettent de préciser les étapes de voyage du cardinal, par exemple, 19 oct. 1251, à Huy; 26 avril 1252, à Villers; 17 juin 1252, à Mons (Lejeune, *Monographies*, Soignies, p. 316); 19 juin, à Valenciennes ; 1er juillet, à Verdun ; 30 août, à Ossogne ou Nassogne ? plutôt que Assent ; 2 octobre, à Liège. Le passage à Arrouaise doit être daté de la fin de mai 1252, antérieurement à un acte daté de Cambrai, le 1er juin (Gosse, *Hist. de l'abbaye... d'Arrouaise*. Lille, 1786. p. 181).

Le P. Sassen a surtout bien mis en relief l'activité du cardinal au service de la papauté et son action réformatrice au courant de sa légation. Son rôle dans les affaires intérieures de son ordre nous fait connaître le religieux, et conséquemment ses vues personnelles dans l'administration de l'ordre et son rôle social. Les pages consacrées à la *cura monialium* sont très instructives. Les effets de la légation de Hugues de St-Cher au pays de Liège se firent sentir bien des années encore après son passage. Aux visites des collégiales de Cortessem, de Looz et de Nassogne, citées par l'auteur (p. 95), on peut encore ajouter celles de N.-D. de Maestricht (1253-1266), de Looz (mai 1260, février 1267), de Thorn (1262) et d'Hilvarenbeek faites par les délégués du cardinal (*Leodium*, 155, note).

Hugues de Ste Sabine dut intervenir dans la question de la succession de Marguerite de Flandre dans laquelle le comte de Hollande, Guillaume, que le légat avait fait reconnaître comme roi des Romains, joua un rôle important. L'auteur eût peut-être tiré profit de l'important ouvrage de Ch. Duvivier, *La querelle des d'Avesnes et des Dampierre jusqu'à la mort*

Digitized by Google

de Jean d'Avesnes. Bruxelles, 1894, 2 vol. in-8. A noter aussi (p. 160) que Hugues de St-Cher eut son obit fondé à St-Pierre de Lille, où son neveu, Jean, fut doyen (Hautcœur, *Cartul. de S. Pierre de Lille*, 557 ; *Documents*, 141).

Pour finir je noterai deux fautes d'impression : p. 75, il faut lire dans le texte et dans la note 1, *Juni* au lieu de *Juli*.

Étant donné que le P. Sassen traite dans son ouvrage l'importante légation du cardinal de Sabine dans notre pays et expose son action réformatrice et son intervention dans les questions politiques qui agitaient alors la Flandre et le Hainaut, son livre offre un intérêt tout particulier pour la Belgique et je le signale à l'attention des historiens belges. C'est un travail sérieusement documenté et bien conçu. D. U. BERLIÈRE.

Baron DE BILDT. **Les médailles romaines de Christine de Suède.** Rome, Loescher, 1908. gr. in-8, VIII-168 p. Prix : 12 fr. 50

Les travaux du baron de Bildt sur Christine de Suède sont assez connus ; inutile de répéter ici les éloges qu'ont reçus ses travaux antérieurs sur le cardinal Azzolino et sur le Conclave de Clément X. (*Rev. bén.* 1906, p. 464). C'est sous une autre forme cette fois qu'il nous fait connaître la célèbre reine de Suède, par ses médailles, et quelle magnifique collection il a rassemblée ! L'auteur s'excuse de son incompétence numismatique ; sa modestie est évidemment exagérée. L'introduction qu'il a consacrée à l'art italien du XVIIe siècle, les détails si précis qu'il fournit sur les médailles et sur la fabrication des monnaies, les renseignements si variés et si exacts qu'il a recueillis sur les principaux artistes graveurs italiens de cette époque prouvent que l'érudition la plus solide s'allie très bien au talent de l'écrivain, et que l'écrivain sait donner un charme tout particulier, une vie propre à chacune des médailles décrites par lui. C'est qu'il la connaît bien la reine Christine, dont il a suivi pieusement toutes les traces à Rome, dont il a scruté les correspondances et qu'il a pu remettre dans son cadre historique. Chacune de ces médailles avec leurs types variés, leurs décorations symboliques, il en connaît l'histoire, j'allais dire la psychologie, et l'on ne se fatigue pas à parcourir avec lui cette galerie de tableaux où la même tête reparaît sans cesse, mais sous des expressions différentes. Le nouveau volume du baron de Bildt ne comprend pas moins de 85 gravures ; les médailles sont finement reproduites. C'est donc une importante contribution à l'histoire numismatique, aussi bien qu'à celle de cette reine, dont le souvenir se perpétue à Rome par son importante collection de manuscrits et par le monument funèbre dû au ciseau de Carlo Fontana.

D. U. B.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

P. J. BRUCKER S. J. *L'église et la critique biblique*. Ancien Testament. Paris, Lethielleux, s. d. (1908). In-8, VII-294 p. Prix : 4 fr.

Après avoir publié en 1895 un ouvrage sur les « Questions actuelles d'Ecriture Sainte » le R. P. Brucker nous donne un second volume, dont la première partie

Digitized by Google

traite des principes généraux à suivre dans les questions bibliques : tout en appréciant la haute valeur et la grande utilité de la critique biblique, il soumet à un jugement très sévère les théories de l'école dite progressiste, particulièrement en matière de l'inerrance de l'Écriture-Sainte. Dans la seconde partie, l'auteur défend l'authenticité mosaïque du Pentateuque contre Graf-Wellhausen; la vérité historique des récits de la Genèse en réfutant les arguments du Gunkel, enfin la révélation surnaturelle des doctrines bibliques contre les évolutionistes. La polémique est modérée, l'exposition claire et précise, presque trop concise, surtout en ce qui concerne l'inerrance parce que l'auteur suppose connues ses « Questions actuelles. » Le P. Brucker n'est pas de ces « conservateurs » qui « sous couleur de fidélité aux principes, de haine des compromissions, des concessions, repoussent toute atteinte à ce qui leur semble la tradition, et qui parfois n'est que leur routine » (p. 6). C'est pourquoi il admet dans la Bible les « genres littéraires, » dont la détermination est de grande importance dans l'exégèse; il croit que dans les récits de la Genèse on peut distinguer ce qui en constitue proprement l'action, et puis le développement des incidents et du dialogue ; seul d'ordinaire, le premier de ces éléments appellera une interprétation strictement historique (p. 223) ; les généalogies et la chronologie de la Genèse se trouvent dans la Bible par manière de *citations*, comme des documents dont l'écrivain sacré ne prend pas la responsabilité et qui, par conséquent, n'ont pas la garantie de son inspiration infaillible (p. 226), etc. Nous croyons que le docte auteur partagera le sort de tous les conciliateurs. Les « conservateurs » l'accuseront d'avoir fait trop de concessions aux « progressistes », par exemple en admettant comme possible que les trois ou quatre écrits rédigés sous la direction de Moïse et correspondant aux quatre documents des critiques, aient longtemps existé séparément jusqu'à leur fusion complète pendant l'exil ou à l'époque d'Esdras (p. 145) ; par contre, les « progressistes » trouveront trop réactionnaires beaucoup d'opinions du R. P. B. Mais, dans une matière si délicate que celle des questions bibliques, la valeur d'une opinion ne dépend pas du goût, mais de la solidité des preuves, et on ne niera pas que, dans le livre du P. Brucker, il y ait un bon nombre d'observations et d'arguments assez forts ; c'est pourquoi nous n'hésitons pas à recommander cet ouvrage à tous ceux qui, non spécialistes en la matière, désirent s'instruire sur les dernières données des recherches et des études relatives à la Bible, particulièrement à l'ancien Testament.

D. H. HÖPFL.

Dr. WILHELM HOMANNER. *Die Dauer der Offentlichen Wirksamkeit Jesu.* (*Biblische Studien* XIII. B., 3. Heft). Freibourg, Herder, 1908. In-8, VII-123 p. Prix : 3 M.

Le Dr H. n'a pas l'ambition de résoudre la question, il veut seulement « préparer une conciliation, une entente sur le terrain exégétique » (p. VI) ; et comme aucun document nouveau, aucune constatation originale n'est versée au débat, nous assistons au défilé des mêmes explications, objections et réfutations des théories de un et trois ans. Après avoir consacré 16 pages à rappeler la valeur historique des Evangiles, H. passe en revue les témoignages des Pères (p. 17-68) ; ce long exposé n'est en réalité que la reproduction de l'enquête de Nagl sur le même sujet (*Der Katholik* XX (1900) p. 201-222, et 318-335)— ce que H. oublie de noter; la conclusion est aussi celle de Nagl: la Tradition ne résout rien. Suit la solution exégétique : Bebber et Belser sont réfutés, puis on examine rapidement (p. 95-100) les titres de la théorie secondaire de deux ans — rien de neuf. Le τὸ Πάσχα de S. Jean (VI. 4) est toujours la pièce de résistance. Résultat : « l'exégèse donne de ce problème une solution assez satisfaisante (ou *conciliante* d'après l'introduction, p. VI ? : le texte porte « eine einigermassen *befriedigende*

Digitized by Google

Lösung des Problems (p. 100) — c.-à-d. trois ans et quelques mois. La chronologie prouve ensuite que la théorie de trois ans n'est pas du tout contredite par les dates (p. 118). Puis vient la somme des résultats obtenus.

1. La théorie d'un an n'est pas assez établie pour faire renoncer à celle de plusieurs années. 2. Les données de l'Evangile semblent plus favorables à trois ans qu'à deux. 3. Le Christ est mort le 3 avril 33. Ce dernier point était déjà établi il y a quatre ans (voir *Ladeuze : Date de la mort du Christ*, dans *Rev. d'hist. ecclés.* V (1904) pp. 894-903); les deux autres définissent sous une attitude modeste la position maintenue depuis le commencement de la controverse par les tenants de trois ans : est-ce la « conciliation » promise ? Franchement, il ne fallait pas tout un volume pour en arriver là.

D. BÈDE LEBBE.

P. ROUILLON, O. P. *Sainte Hélène*. Collection « Les Saints » Paris, Gabalda, 1908. In-12, Prix : 2 fr.

Les charmants volumes bleus de la collection «Les Saints» sont d'une densité très variable, et la rigidité du cadre rend les portraits un peu élastiques. Le R. P. R. n'a pas maladroitement du tout dilaté la physionomie historique de sainte Hélène ; cependant, on ne nous trouvera pas grincheux de signaler çà et là des longueurs (p. ex. ch. Ier, et l'appendice passablement chargé sur l'Invention de la S. Croix), des imprécisions (conversion de Constantin, visions et Labarum, p. 45), quelques éclats de verve (l'entrain bien soutenu du récit aurait pu s'en passer).

Pour la question de l'Invention de la Ste Croix, le R. P. distingue soigneusement entre le *fait* et les *circonstances traditionnelles* de la découverte. Rien de plus juste. Seulement, le R. P. semble trop sévère pour les circonstances de temps, et nous ne croyons pas douteux que l'événement ait eu pour actifs témoins l'évêque Macaire et son impérial protecteur.

MARCEL NAVARRE. *Louis XI en pèlerinage*. Paris, Bloud, 1908. In-8, IX-252 p. Prix : 4 fr.

Louis XI est un calomnié de l'histoire. L'application qu'il fit des principes coutants de la politique lui a valu une réputation de fourbe. Il fut profondément chrérien dans sa vie publique, sincèrement pieux, non sans une nuance de superstition ; la piété privée ne gênait pas le politique. Pour juger la sincérité de cette piété, il faut le connaître non pas les quelques historiettes traditionnelles, mais dans la manifestation multiple de sa dévotion. M. Marcel Navarre a suivi Louis XI dans ses pérégrinations et il a recueilli les témoignages historiques de sa générosité envers les églises. Et vraiment, il en a fait des pèlerinages le bon roi Louis XI, toujours en chemin pour obtenir le secours du ciel et déjouer les projets de ses ennemis. Cet exposé chronologique est la meilleure réponse qu'on puisse faire aux objections formulées contre la sincérité de la piété de Louis XI. Il était prince politique du XVe siècle : on ne peut le juger avec les idées du XXe siècle.

L'auteur cite p. 24 un pèlerinage du Dauphin à l'abbaye de Bonne-Espérance d'après le récit de Vinchant. Je me permettrai de lui signaler que la petite chapelle dont parle cet auteur existe encore sur le chemin de Bonne-Espérance à Waudrez. D'ailleurs la visite du prince est historiquement attestée par les comptes de l'abbaye de 1459-1462, f. 147, signalés par Engelbert Maghe, *Chronicon Bonae Spei*, 1604, p. 409, et par le nécrologe de l'abbaye, conservé aux Archives de l'Etat à Mons. Au 12 août, jour de décés de l'abbé Pierre des Fossés, on lit : «... Ludovici regis Francie qui antequam regium diadema susciperet ecclesiam nostram tempore prefati D. Petri frequenter visitavit et bona quaedam offerens

Digitized by Google

majora promisit apto tempore. Tandem a voto se liberans pro ipsius ecclesie reparatione seu quovis augmento triginta septem centum coronas aureas afferri fecit et offerri. Pro quo officium est agendum et pitancia quanta libet ipso die de bonis exhinc provenientibus vel acquisitis ad prelati discretionem adsignanda.

D. U. BERLIÈRE.

J. MANTENAY. *Saint Benoît Labre (1748-1783)* (Coll. « Les Saints »). Paris, Gabalda, 1908, In-12, II-204 p. Prix : 2 fr.

La vie de S. Benoît Labre est comme un défi lancé à l'incrédulité et à la sensualité du siècle; c'est le mépris le plus profond de tout ce qui n'est pas Dieu. M. Mantenay, dans un récit sobre et substantiel, a raconté la vie étrange du pèlerin de la pénitence en situant chacun des événements dans son cadre ; il n'a fait que mieux mettre en relief, dans la simplicité du récit, le côté merveilleux et surnaturel de cette vie et donner l'intelligence de cette vocation extraordinaire. Les incrédules pourront sourire de la vermine du saint ; Louis Veuillot leur a répondu : « Sa vermine prêchait contre une autre vermine qui rongeait le monde ».

PIERRE BLIARD. *Fraternité révolutionnaire. Études et récits, d'après des documents inédits.* Paris, Emile-Paul, 1908, In-8, VIII-385 p. Prix : 5 fr.

Le pays où l'on parle le plus de liberté, d'égalité et de fraternité est en fait celui où le despotisme d'une minorité bruyante a créé le fétichisme de la loi et le servilisme de la masse. Je sais bien que ce n'est pas de 1789 que date cette maladie sociale, mais la Révolution l'a prise à son service, entretenue et propagée, et elle en vit. A l'heure où l'on se plaît à mettre en relief les bienfaits de cette révolution, à exalter ses grands hommes, il est bon qu'on fasse aussi la lumière sur les côtés faibles de ces héros et sur les horreurs de la grande révolution. Il ne s'agit pas de république ou de royauté, il s'agit des faits, et les faits montrent que la fraternité républicaine ne fut qu'un mot ronflant et trompeur. Jamais la France n'a porté un joug plus tyrannique que celui qu'elle dut subir pendant les années de la révolution. Les neuf tableaux de M. Pierre Bliard en fournissent la preuve manifeste. Un club en province, l'indiscipline dans l'une de ses armées à l'intérieur, autour du procès de Louis XVI, la guerre aux émigrés, une famille d'ouvriers, les arbres de la liberté, une prêtre jureur, Lucile Desmoulins, les victimes du tribunal révolutionnaire, tels sont les sujets variés traités par l'auteur. Celui-ci a emprunté aux documents officiels, originaux, les éléments de son étude on y verra comment les chefs de la révolution entendaient la liberté, la fraternité et l'égalité vis-à-vis de leurs concitoyens. Une réforme s'imposait en France et en Europe ; elle se fit par la révolution dans le sang et dans le crime.

B.

A. M. P. INGOLD. *Histoire du collège libre de Colmar-La-Chapelle* publiée par l'Association amicale des anciens élèves. Colmar, Jung, 1908. In-8, VIII-356 p.

Le collège libre de Colmar, fondé en 1852, à la suite de la loi Falloux, par Mgr Raess, évêque de Strasbourg, a subsisté jusqu'en 1873, où il fut fermé par ordre de la bureaucratie allemande, qui ne connaît pas la liberté de l'enseignement. Transféré la même année à Lachapelle, au territoire de Belfort, le collège libre connut de belles années, mais dut se fermer en 1890 : l'émigration offrait trop d'inconvénients et les tracasseries policières trop de dangers pour l'avenir de la jeunesse. Cette histoire de famille est racontée avec la simplicité et l'abandon qui conviennent à cette sorte de travaux. L'auteur ne dissimule pas son point de vue patriotique ; cela nous vaut plus d'une page piquante. La toilette du livre est exquise.

D U. B.

Digitized by Google

L. VEUILLOT. *Derniers Mélanges.* Pages d'histoire contemporaine. Tomes I et II. Paris, Lethielleux, 1908. 2 vol. in-8, 600 p. Prix : 6 fr. le vol.

Ces deux tomes doivent être suivis de deux autres qui compléteront ce magnifique monument du journalisme catholique. Les articles de l'*Univers*, contenus dans le tome premier, portent la date de cette année 1873, si particulièrement intéressante dans l'histoire contemporaine, année qui faillit donner un roi à la France et vit s'écrouler peu de temps après de si belles espérances. Le tome second comprend les années 1874 et 1875 avec bon nombre d'articles sur les sujets les plus divers, bien que d'inspiration identique. On aime à voir dans ces pages, les convictions du vieux lutteur catholique s'affirmer plus profondes et plus pures avec les années et par sa merveilleuse aptitude à traiter tous les sujets fournir un précieux apport aux lettres et à l'histoire de notre temps.

D. H. M.

Dr FRANZ SCHNUERER. *Jahrbuch der Zeit- und Kulturgeschichte. 1907.* Erster Jahrgang. Freiburg, Herder, 1908. In-8, VIII-480 p. Prix : 7 M. 50.

Résumer en un volume les manifestations saillantes de la vie politique, religieuse, intellectuelle et sociale, saisir dans les complications des événements journaliers les faits vitaux, les actes générateurs, marquer en quelque sorte les étapes de l'humanité au cours de l'histoire vécue d'une année, c'est une tâche assurément peu facile. Cette revue annuelle des faits et des idées doit s'étendre à tant de manifestations de la vie humaine, à tant de régions du domaine intellectuel qu'on se demande s'il est possible de condenser en quelques pages les résultats de cette enquête. Et cependant qui de nous oserait encore nourrir la prétention de pouvoir se rendre compte par lui-même des innombrables productions de la pensée contemporaine ? D'un autre côté, dans la nécessité où l'on se trouve de se spécialiser de plus en plus, n'y-a-t-il pas un impérieux besoin de suivre dans un coup d'œil d'ensemble la marche parallèle des sciences, des lettres et des arts ? L'idée conçue par le Dr Franz Schnürer de publier un Annuaire des événements de l'histoire et de la civilisation se justifie à différents points de vue. On possède déjà des Annuaires pour les sciences historiques, naturelles, pour les sciences religieuses ; ils s'adressent aux spécialistes. Un coup d'œil plus général et plus vaste, mais en même temps plus net et plus clair, puisqu'il n'embrasse que la synthèse et les principaux résultats, ne peut manquer d'être accueilli avec faveur par le grand public, le public qui lit et qui juge. Le succès de l'entreprise dépend du choix des collaborateurs et de l'intelligence qu'ils auront du sujet qui leur sera confié. L'Annuaire de 1907 est un essai ; il offre certaines inégalités, il présente des aperçus d'ensemble un peu rétrospectifs ou des considérations de principe ; il fallait s'y attendre.

Une rapide analyse indiquera la nature de cet Annuaire et montrera ce qu'il peut devenir. Il s'ouvre par une étude de philosophie de l'histoire du Dr Rich. von Kralik sur « l'année 1907 ». Suivent cinq articles sur la vie de l'Eglise prise dans son ensemble, en Allemagne, en Autriche, à l'étranger, dans les missions, écrits par le Dr Pierre Antoine Kirsch, le Dr Franz Schindler et le P. Antoine Huonder S. J. La revue de la vie politique a été confiée pour l'Allemagne à M. Ernest Kley, pour l'Autrice-Hongrie au Dr Karl Gottfr. Hugelmann, pour l'étranger au Dr Otto Dresemann. Les questions sociales et économiques sont traitées par le Dr Franz Walter (Economie populaire et mouvement social), E. M. Roloff (Instruction et Education), Tony Kellen (Presse en Allemagne), Antoine Weimar (Presse en Autrice). La revue des sciences comprend sept articles : théologie (Dr Ignace Seipel), philosophie (Dr Antoine Michelitsch), histoire (Dr E. Hildebrand), linguistique (philologie classique par le Dr Joseph Bick, philologie germanique par le Dr Antoine Schönbach), histoire de la littérature (Bernard Stein), folk-lore (E. K. Blümmel), jurisprudence (Dr Her-

Digitized by Google

mann Sacher). La littérature offre trois divisions : lyrique et épique (Dr Guill. Oehl), littérature dramatique et théâtre (Dr Joseph Sprengler), ouvrages en prose (H. Brentano). L'art a deux divisions : beaux-arts (Dr Franz Leitschuh), histoire de la musique (Dr Théodore Kroyer). Suivent deux tableaux chronologiques des événements religieux et politiques, des événements qui intéressent certaines personnalités du monde politique, religieux, scientifique et artistique ; enfin des nécrologies. Le livre s'adresse surtout au public de langue allemande ; il a cependant un intérêt général, qui ne pourra que s'accroître, si les collaborateurs étrangers peuvent apporter leur concours à une œuvre qui doit être vraiment catholique, c'est-à-dire universelle.

D. U. B.

G. SORTAIS. *Manuel de philosophie.* Paris, Lethielleux, s. d. 1908. In-8, 970 p. Prix : 9 fr.

Sans dénoter une pénétration extraordinaire, ni des attaches thomistes très accusées, le travail de M. Sortais se réclame d'une documentation, et surtout d'une clarté remarquables. Il réalise le but que le distingué professeur se proposait : abréger son «Traité de Philosophie» pour fournir aux élèves un manuel mieux adapté à leurs besoins. Ce volumineux manuel contient une philosophie complète élaborée méthodiquement : psychologie, logique, morale, esthétique, métaphysique. Une histoire de la philosophie mieux renseignée que la plupart des manuels de ce genre, complète l'œuvre.

D. I. R.

M. SÉROL. *Le besoin et le devoir Religieux.* Paris, Beauchesne, 1908. In-12, 218 p. Prix : 2 fr. 50.

J. GUIBERT. *Les croyances religieuses et les sciences de la nature.* Paris, Beauchesne, 1908. In-12, 316 p. Prix : 3 fr.

A des points de vue différents, ces deux livres constituent une excellente contribution aux études apologétiques contemporaines. — M. Sérol envisage le problème religieux en psychologue, omettant de parti pris l'étude des fondements historiques du Christianisme. Il s'attache à établir que les tendances humaines (*besoin*), considérées comme indiquant l'ordre de finalité qu'exige la nature, imposent à l'homme le *devoir* religieux. M. S. rencontre fréquemment les doctrines philosophico-religieuses de Sabatier, Réville, W. James, Flournoy, Leroy : il les analyse et les discute avec talent, sachant toujours respecter la part de vérité qu'elles renferment. — Les attaches de la doctrine de M. S. avec celle de S. Thomas sont radicales ; néanmoins (parce que la logique de son livre semble postuler le contraire) il aurait pu faire voir davantage que les tendances naturelles, du moment qu'on ne les rattache pas à un Dieu Créateur, sont insuffisantes à fonder *adéquatement* la notion du devoir religieux.

M. Guibert, avec l'esprit réfléchi et conciliateur qu'on lui connaît, cherche à vulgariser l'idée de la non contradiction entre la Foi et les sciences naturelles. Il reprend en partie le thème développé plus au long dans ses « Origines ».

D. I. R.

ED. THAMIRY. *Les deux aspects de l'immanence et le problème religieux.* Paris, Bloud, 1908. 2e éd. In-12, XXXVIII-303 p. Prix : 3 fr. 50.

Livre d'un intérêt soutenu, traitant des deux conceptions de l'immanence : celle qui s'accorde avec l'idée d'un Dieu Créateur, et celle qui prétend s'en passer. Ces manières de voir sont examinées avec pénétration, d'abord dans leur évolution historique, l'explication qu'elles apportent au problème de l'organisa-

Digitized by Google

tion du monde et de la formation des espèces, ensuite dans leurs rapports avec le dogme, la morale et l'apologétique. Remarquons que la théorie des « rationes seminales » que prône M. T. n'est pas à proprement parler une théorie thomiste mais augustinienne, et qu'au point de vue philosophique son concept est tel que du moment que l'on tente de le préciser, le vague de son contenu rebute.

D. I. R.

BROUSSOLE. *De la Conception immaculée à l'Annonciation angélique.* Essais de théologie artistique. Paris, Téqui, 1908. In-8, VIII-434 p. Gravures.

Ce livre est conçu d'après un plan original. Il se compose d'une série d'études sur la Ste Vierge, disposées selon l'ordre des fêtes liturgiques : Conception immaculée, Nativité, Présentation, Annonciation. Un prochain volume ira de la Visitation à l'Assomption.

En expliquant l'Evangile de ces fêtes, l'A. nous donne d'abord les notions théologiques et historiques qui s'y rapportent, il complète ensuite l'histoire par la légende, et enfin étudie l'iconographie de chacun de ces mystères. De nombreuses reproductions des chefs-d'œuvre de l'art chrétien illustrent le texte. On y trouvera discutée la manière dont les diverses écoles ont interprété leur sujet et la pensée théologique qui a dirigé la conception des artistes.

L'ouvrage de M. B. est donc, comme l'introduction l'annonce, un livre de science, et enfin, grâce à la bonne ordonnance, à l'intérêt de la narration, et surtout à la partie artistique un « livre de plaisir » (*sic*). Il sera lu avec avantage par tous ceux qui s'intéressent à l'iconographie mariale, et nous faisons des vœux aussi pour que les lecteurs prévenus contre les livres de piété ordinaires, se laissent entraîner par la belle apparence de celui-ci et apprennent à y connaître et aimer la dévotion à la Ste Vierge.

D. R. P.

R. P. LONGHAYE. *Le Dix-neuvième siècle.* Esquisses littéraires et morales. T. V. Paris, Retaux, 1908. In-12, 318 p. Prix : 3 fr. 50.

Voici qui clôt dignement cette série d'études et de critiques sur le XIXe siècle. Au fronton du livre se trouve : « Ecrivains catholiques après 1830 », mais si on se souvient, déjà dans son Tome IV (cf. *Rev. bén.* 1907, p. 148), le R. P. Longhaye avait entamé la galerie de nos écrivains par ces silhouettes les plus marquantes du siècle passé : Montalembert, Veuillot, Lacordaire. Il poursuit aujourd'hui, nous présente quelques grands évêques, hommes d'action et écrivains : Mgr Parisis, Mgr Gerbet, Mgr Plantier etc., et s'attache plus particulièrement, comme de raison, à Mgr Dupanloup, Mgr Freppel, le Cardinal Pie, Mgr Gay, pour passer à cette figure curieuse et attachante à la fois : le P. Gratry. Après, vient le tour des orateurs politiques les plus éminents (Freppel, de Mun), des historiens catholiques : Ozanam surtout, leur chef de file, et puis, un coup d'œil jeté sur l'hagiographie et sa brillante pléiade d'écrivains, l'auteur termine par un poète, Laprade. — Comment enserrer en quelques lignes les mille réflexions que nous suggère ce livre? D'aucuns, je le sais, pourront décocher quelques traits sur les choix qui ont été faits ; — trop a été accordé aux uns, peut-être pas assez aux autres? Mais dans un élagage de ce genre, comment parer à toutes les critiques? Je voudrais pour moi que ce livre fût dans les mains de tous nos jeunes gens : on se sent plus fier d'être catholique et catholique du XIXe siècle au sortir du livre du Père Longhaye. Est-ce à dire que ce n'est qu'une apologie? Non, la critique ne perd pas pour cela ses droits, mais l'auteur estime très justement que la critique n'exige point que nous fassions table rase de nos convictions, et que nous refusions à l'enthousiasme ce qui a droit à notre admiration.

D. H. M.

Digitized by Google

M. BARRÈS. *Vingt-cinq années de vie littéraire.* Paris, Bloud, 1908. In-12, 442 p. Prix : 3 fr. 50.

Ce ne sont pas des impressions inédites, des réflexions que lui suggèrent une carrière littéraire déjà longue, que nous trouvons dans ce livre de M. Barrès. Cinq lustres se sont passés depuis le temps où paraissait, d'une intense originalité, ce premier essai qui émoustilla les appétits : « Sous l'œil des Barbares ». Depuis se firent jour, de plus en plus appréciés du public, des ouvrages singulièrement nourris d'idées, singulièrement palpitants d'intérêt, car tous touchaient au vif des questions actuelles, que dis-je, ils pénétraient au cœur de la société, en exprimaient les sentiments, les passions, les heurts, les angoisses, toutes les préoccupations en un mot. C'est en artiste, c'est en psychologue, c'est en penseur que M. Barrès opère dans ce monde essentiellement vivant. Et pour nous fêter, — car c'est lui qui nous fête à l'occasion de son jubilé, — il a cru bon de cueillir dans son œuvre déjà vaste, une gerbe non pas gracieuse surtout, non pas odorante uniquement, mais nous donnant une idée de toute cette flore si riche où il se complaît, en nous réjouissant beaucoup nous-mêmes, depuis vingt-cinq ans. Sans doute ces évolutions d'âme, ces lentes ascensions des idées, ces perfectionnements des concepts et de tout l'être, nous ne les pouvons saisir ici dans ces pages décousues, où nous voyons juxtaposés un fragment d' « An service de l'Allemagne », à côté d'une page du « Jardin de Bérénice ». Mais de tout ceci M. Henri Brémond a pris soin de nous rendre un compte très exact dans une préface des plus instructives où l'âme de l'auteur est dégagée de la complexité de son œuvre. D'ailleurs n'était-il pas d'un art très subtil de grouper habilement, comme en une mosaïque aux reflets multicolores, des fragments pris parmi les plus étincelants ou en tous cas les plus caractéristiques, pour nous en faire apprécier la diversité des tons, en même temps que l'opulence de l'ensemble ? Ce livre nous donne une idée très exacte non pas sans doute de M. Barrès lui-même, mais de son genre, de son tempérament d'artiste et d'écrivain. D. H. M.

A. RETTÉ. *Le Règne de la Bête.* Paris, Messein, 1908. In-12, 248 p. Prix: 3 fr. 50

Ce livre est destiné à jeter la bonne semence dans les esprits. — Sous la forme d'un roman de très alléchante lecture, M. Retté s'attache à fronder l'état des choses actuelles en France et à nous indiquer rapidement les remèdes à des maux si pressants. En somme, le roman disparaît presque sous le haut enseignement qui s'en dégage, sous une satire vive et infatigable de personnages très en vue de la France d'hier et d'aujourd'hui, et dont les déguisements sont bien transparents. M. Retté a le trait juste et acéré comme Drumont, mais mieux que Drumont il a su faire saillir la leçon des événements. On ne sort point de cette lecture ébloui mais énervé ; on en sort meilleur, raffermi dans ses convictions. Le bien en effet y côtoie le mal, l'homme honnête les malandrins de la politique et de la finance, et finalement c'est l'honnête qui l'emporte, non pas par une retentissante victoire mais par sa propre supériorité, par l'irrésistible attrait de sa beauté. D. H. M.

Herders-Konversations-Lexikon. Freiburg, Herder, 1906-07. 3e éd. 8 vol. gr. in-8. Prix : 100 M.

Nous avons rendu compte en détail (*Rev. bén.* 1908, p. 276), lors de leur apparition, des deux derniers volumes de ce dictionnaire. Maintenant que l'œuvre est achevée, nous pouvons jeter un coup d'œil d'ensemble.

Cette encyclopédie resserre en 8 vol., de 1800 à 1900 colonnes, les connaissances les plus variées. Elle constitue une véritable somme, également soignée

Digitized by Google

pour le texte et pour l'illustration. Les éditeurs n'ont rien négligé pour donner au grand public catholique un instrument général d'informations sûres et exactes autant que concises. Il y a également un effort visible pour juger en toute impartialité les questions controversées.

Sans doute, çà et là, on pourra relever certaines inexactitudes, quelques inégalités, voire même quelques erreurs ; mais il serait tout à fait injuste de s'y arrêter. Il faut plutôt admirer, à la gloire des éditeurs, comment ils ont pu mener à bonne fin, en moins de six ans, un véritable monument.

BAINVEL (J. V.). *La foi et l'acte de foi.* Nouv. éd. Paris, Lethielleux, s. d. [1908]. In-12, 238 p. Prix : 2 fr. 50.

BELS (H.). *Figures de pères et mères chrétiens.* 1re série. Paris, Téqui, 1908. In-12, X-273 p. Prix : 2 fr.

FÉLIX (R. P. H.). *La Royauté de Jésus-Christ.* Œuvre posthume. Paris, Téqui, 1908. In-12, VII-330 p. Prix : 3 fr.

FERRERES (J. B.). S. J. *La religiosas según la disciplina vigente.* 3a éd. Madrid, 1908. In-12, 309 p. Prix : 2 fr. 50.

FERRERES (J. B.). S. J. *Los esponsales y el Matrimonio según la novisima disciplina.* Ibid. In-12, 307 p. Prix : 2 fr. 50.

FRANÇOIS DE SALES. S. *Œuvres.* T. XV. Lettres, vol. V. Lyon, Vitte, 1908. In-8, XIV-468 p.

GRATRY (A.). *Jésus-Christ. Réponse à M. Renan.* Nouv. éd. Paris, Téqui, 1908. In-12, XI-137. Prix : 1 fr.

LABORIE (Ph. G.). *Les péchés capitaux.* Quinze discours pour prônes, sermons, conférences d'hommes. Paris, Téqui, 1908. In-12 VIII-247 p. Prix : 2 fr.

LANDRIEUX (N.). *L'histoire et les histoires dans la Bible.* 2e éd. Paris, Lethielleux, s. d. [1908]. In-12, 96 p. Prix : 0 fr. 30

MORISOT (Abbé). *Instructions sur les fêtes de l'année.* Nouv. éd. Paris, Téqui, 1908. In-12, 2 vol. 379 et 421 p. Prix : 2 fr. le vol.

UZUREAU (F.). *La séparation de l'Église et de l'État dans un grand diocèse,* (1800-1802). Extrait de la *Rev. des sciences ecclésiastiques et de la science catholique,* juillet 1907. Arras, Sueur-Charruey. In-8, 28 p.

——— *Une page de l'histoire littéraire de l'Anjou.* In-8, 57.

——— *Les Chouans dans le Craonnais* (1794-96). In-8, 54 p.

——— *Le présidial d'Angers. Les dernières « Rentrées publiques » avant la Révolution.* In-8, 22 p.

Ces 3 dernières brochures sont des extraits des *Mémoires de la Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers,* 1907.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES.

I. ARTICLES.

ANCEL (D. R.). Le Vatican sous Paul IV. 48
» La disgrâce et le procès des Carafa. 194
BERLIÈRE (D. U.). Epaves d'archives pontificales du XIVe siècle. 19
» Les coutumiers monastiques des VIIIe et IXe siècles. 95
» Deux lettres de D. Legrand, bénédictin de St-Maur. 107
» Jacques de Vitry. Ses relations avec les abbayes d'Aywières et de Doorezeele. 185
» La Réforme du Calendrier sous Clément VI. 240
» Lettres inédites de Bénédictins de St-Maur. 242, 375
» Trois traités inédits sur les Flagellants. 334
» Les hymnes dans le *Cursus* de S. Benoît. 367
» Bulletin d'histoire bénédictine. 71*, 107*
DE BRUYNE (D. D.). La *Regula consensoria*. Une Règle des moines priscillianistes du Ve siècle. 82
» Nouveaux fragments des Actes de Pierre, de Paul, de Jean, d'André et de l'Apocalypse d'Elie. 149
» Une lecture liturgique empruntée au IVe livre d'Esdras. 358
» Les deux derniers chapitres de la lettre aux Romains. 423
» Un nouveau manuscrit de la troisième lettre de l'Epître aux Corinthiens. 431
DE MEESTER (D. P.). Études sur la théologie orthodoxe. *A*. Le monde matériel. 71
» *B*. Les conditions du premier homme avant la chute. 498
FLICOTEAUX (E). Un problème de littérature liturgique. Les *Eclogae de officio missae* d'Amalaire. 304
GAÏSSER (D. H.). Bibliothèque musicologique. 520
GOUGAUD (D. L.). Inventaire des règles monastiques irlandaises. 167, 321
LEJAY (P.). L'héritage de Grégoire d'Elvire. 435
MORIN (D. G.). Les *Dicta* d'Hériger sur l'Eucharistie. 1
» Le commentaire inédit sur les LXX premiers psaumes du manuscrit 18 d'Einsiedeln. 88
» Un lectionnaire mérovingien avec fragments du texte occidental des Actes des Apôtres. 161
» Deux débris inaperçus d'un ouvrage perdu de S. Jérome dans les *Anecdota Maredsolana*? 229
» Dom Quentin et les martyrologes. 232

Digitized by Google

MORIN (D. G.). Le dernier livre du maître. L. Traube, 235
» Pour la topographie ancienne du Mont-Cassin. 277, 468
» Les quatre plus anciens calendriers du Mont-Cassin. 486
» Une erreur de copiste dans le texte de S. Irénée sur l'Église romaine. 515
WILMART (D. A.). Les Fragments historiques et le Synode de Béziers en 356. 225
» La question du pape Libère. 360
» L'*itinerarium Eucheriae*. 458
WOLPERT. (F.). Un type peu connu de la croix de S. Benoît. 112

II. COMPTES-RENDUS ET NOTES BIOGRAPHIQUES

A. — ORDRE ALPHABÉTIQUE DES NOMS D'AUTEURS

ADAM. *Der Kirchenbegriff Tertullians.* 382
» *Die Eucharistielehre des hl. Augustinus.* 536
ALBE. *Roc-Amadour.* 261
ALBERS. *Consuetudines monasticae.* 95
ALIBERT. *Méthode pédagogique.* 144
ALLO. *Foi et systèmes.* 254
ANNIBALE. *Summula theologiae moralis.* 273
Antichi usi liturgici nella chiesa d'Aquileia. 141
BARRÈS. *Vingt-cinq années de vie littéraire.* 555
BAUMGARTEN. *Aus Kanzlei u. Kammer.* 393
BEISSEL. *Entstehung der Pericopen des römischen Messbuches.* 123
Beiträge z. Geschichte des Stiftes Werden. 86*
BERESFORD COOKE. *The sign of the cross.* 124
BETHUNE-BAKER. *Nestorius* ... 388
BIDEZ. *La tradition manuscrite de Sozomène* 383
BILDT. *Les médailles romaines de Christine de Suède.* 548
BIRON. *S. Pierre Damien.* ... 77*
BLUME. *Gregor der Grosse als Hymnendichter.* 114*
BOUDINHON. *Le décret « Ne temere ».* 403
BRASSINE. *Analecta Leodiensia* 261
BRAUN. *Die liturgische Gewandung.* 121
BRAUN. *Die belgischer Jesuitenkirchen.* 413
BRAUNSBERGER. *Canisii acta.* 137
BRÉHIER. *Philon d'Alexandrie.* 539
BRESKY. *Johannesbriefen.* ... 250
BROM. *Vondels Rekering.* ... 275
BROS. *La religion des peuples non civilisés.* 119
BRUCKER. *L'Eglise et la critique biblique.* 548
BRUHAT *Le monachisme en Saintonge et en Aunis.* 93*
CABROL. *Dictionnaire de liturgie et d'archéologie chrétienne.* ... 120
CANISIUS. *Acta.* 137
CARREZ. *Recherche sur les évêques de Châlons sur Marne.* 142
Catholic (The) encyclopedia. ... 404
CATHREIN. *Philosophia moralis.* 145
CAVALLERA. *S. Athanase.* ... 271
CHOUPIN. *Valeur des décisions doctrinales du S. Siège.* 146

Digitized by Google

Chrysostomika. 307
CUMONT. *Les origines orientales dans le paganisme romain.* 117
DAVID. *Les grandes abbayes d'Occident.* 109*
DELISLE. *Le livre de Jean de Stavelot sur S. Benoît.* ... 119*
DE MEESTER. *La divine liturgiede S. Jean Chrysostome.* 140
» *Voyage de deux bénédictins aux monastères du Mont Athos.* 147
DESTRÉE. *Au milieu du chemin de notre vie.* 419
DIEKAMP. *Doctrina Patrum de Incarnatione Verbi.* 126
DREVES. *Venantius Fortunatus u. Rabanus Maurus.* 116*
DUCHESNE. *Histoire ancienne de l'Eglise*, II. 129
DUFOURCQ. *Histoire comparée des religions païennes et de la religion juive.* 253
DUHR. *Geschichte der Jesuiten* 398
DURAND. *L'enfance de Jésus-Christ.* 407
ECCLES. *Pontifical services* ... 123
EHWALD. *Aldhelm v. Malmesbury.* 75*
FALOCI PULIGNANI. *Lorette.* ... 142
FARNELL. *The cults of the greek states.* 118
FEDERICI. *Regesto di S. Apollinare nuovo.* 100*
FELDER. *Histoire des études dans l'ordre de S. François.* ... 391
FÉRET. *La Faculté de théologie de Paris.* 415
FERTIG. *J. Butzbach.* 119*
FONCK. *Wissenschaftliches Arbeiten.* 266
GARDEIL. *La crédibilité et l'apologétique.* 255
GASSISI. *Poesie di San Nilo juniore.* 410
GASTOUÉ. *Les origines du chant romain.* 523
» *Manuscrits de musique byzantine.* 527
GENOUILLAC. *L'Eglise chrétienneau temps de S. Ignace.* ... 128
GÖLLER. *Die päpstliche Paenitentiarie.* 262
GOYAU. *Ste Mélanie...* 409
GRANDERATH. *Vatikanische Konzil.* 265
GRISAR. *Sancta Sanctorum.* ... 305
GUÉRY. *Guill. Alexis, le bon moine de Lyre.* 79*
GUGGENBERGER. *Kardinal Pileus.* 134
GUIRAUD. *Cartulaire de N.-D. de Prouille.* 132
HARNACK. *Die Apostelgeschichte.* 249
HEDLEY. *The Holy Eucharist.* 417
HEFELÉ. *Histoire des conciles.* 127, 386
HEILMANN. *Die Klostervogtei.* 112*
HEIMBUCHER. *Die Orden u. Kongregationen.* 131, 412
Historischer-pädagogischer Literatur-Bericht. 268
HÖPFL. *Sirlets Annotationen z. neuen Testament.* 379
HOLLWEG. *Hessler.* 263
HUBERT. *Les Pays-Bas et la République des Provinces-unies.* 264
HUBL. *Geschichte der Unterrichtes im Stifte Schotten in Wien.* 88*
HUGON. *Philosophia naturalis.* 144
» *Réponses théologiques.* 400
» *La causalité instrumentale.* 400
HURTER. *Nomenclator litterarius.* 268
JANVIER. *Le vice et le péché.* ... 274
JOUMIER. *Manuel du rédacteur d'Ordo.* 271
JUBARU. *Ste Agnès.* 258
KERN. *De Extrema Unctione.* 255
KIESER. *Das Kloster Lorsch.* 128*
KOCH. *Lehrbuch der Moraltheologie.* 402
KÖNIGER. *Die Sendgerichte in Deutschland.* 260
KROGH-TONNING. *Erinnerungen eines Konvertiten.* 143
LABAUCHE. *Leçons de théologie dogmatique.* 400
LA MARTINIÈRE. *S. Cybard.* ... 545
LANZONI. *S. Petronio.* 544
LAURAND. *Le style des discours de Cicéron.* 407

Digitized by Google

LAURENT. *Cartulaires de l'abbaye de Molesme.* 96*
LECLERQ. *Manuel d'archéologie chrétienne.* 124
» Voir HEFELÉ.
LEHMANN. *Itala - Handschriften.* 379
» *Modius als Handschriftenforscher.* 269
LEHMKUHL. *Compendium theologiae moralis.* 273
LE NOIR. *Preuves généalogiques et historiques de la maison de Harcourt.* 121*
LONGHAYE. *Le dix-neuvième siècle.* 554
MANGENOT. *Dictionnaire de théologie.* 252
MAXIMILIANUS. *Praelectiones de liturgiis orientalibus.* 407
Mélanges Mabillon. 122*
MICHAEL. *Ueber geistliche Baumeister im Mittelalter.* 112*
MINGES. *Duns Scotus.* 542
MONOD (B.). *Essai sur les rapports de Pascal II avec Philippe Ier.* 78*
NAVARRE. *Louis XI en pèlerinage.* 550
NEUBERT. *Marie dans l'Église anténicéenne.* 409
OJETTI. *Jus ex decreto « Ne temere ».* 403
PAECH. *Benediktinerabtei Lubin.* 141*
PALMIERI. *La Chiesa Russa.* ... 390
PANNIER. *Les Psaumes d'après l'hébreu.* 406
PASTOR. *Geschichte der Päpste.* 135
PIAT. *Praelectiones juris regularis.* 138
PONSARD. *La croyance religieuse.* 147
PRAT. *La théologie de S. Paul.* 540
PRUMMER. *Jus regularium.* ... 139
QUENTIN. *Les martyrologes historiques du Moyen-âge.* 232
QUINTAVALLE. *L. Tosti e S. Casati.* 125*
RAUSCHEN. *Eucharistie u. Bussakrament.* 539
REBOURS. *Traité de psaltique.* 520
Religieuses (Les) de St-André. 411
RETTÉ. *Le règne de la Bête.* ... 555
RIVIÈRE. *S. Justin et les apologistes du second siècle.* 142
ROGALA. *Die Anfänge des Arianischen Streites.* 257
ROTTMANNER. *Predigten u. Ansprachen.* 416
SAINTYVES. *Les saints successeurs des dieux.* 140
SASSEN. *Hugo v. St-Cher.* ... 547
SATTEL. *Martin Deutinger.* ... 543
SAUERLAND. *Urkunden der Rheinlande.* 394
SCHIAPARELLI. *Regesto di Camaldoli.* 106*
SCHMITZ. *Urkundenbuch der Abtei Heisterbach.* 103*
SCHNUERER. *Jahrbuch der Zeit u. Kulturgeschichte.* 552
SCHŒNFELDER. *Liturgische Bibliothek.* 141
SCHWARTZ. *Eusebius.* 383
SCHWEN. *Afrahat.* 259
SEITZ. *Die Verehrung des hl. Joseph.* 546
SÉROL. *Le besoin et le devoir religieux.* 553
SORTAIS. *Manuel de Philosophie.* 553
STEINMANN. *Der Leserkeris des Galaterbriefes.* 380
STIELE. *Das Kloster Schlüchtern.* 84*
STOFFEL. *Makarius der Egypter.* 107*
STROWSKI. *S. François de Sales.* 414
SUCCO. *Rythmischer Choral.* ... 529
TARULLI. *Il monastero di S. Pietro in Perugia.* 140*
TÉRÈSE (Ste). *Œuvres.* 413
THIBAUT. *Notation neumatique de l'Église latine.* 525
TOUTAIN. *Les cultes païens dans l'empire romain.* 116
TRÉSAL. *Les origines du schisme anglican.* 395
THAMIRY. *Les deux aspects de l'immanence et le problème religieux.* 553
THEISSEN. *Centraal Gezag en Friesche Vrijheid.* 135
Theologischer Jahresbericht. ... 267

Digitized by Google

THURSTON. *Étude historique sur le chemin de Croix.* 408
TRAUBE. *Nomina sacra.* 235
TURMEL. *Histoire du dogme de la Papauté.* 538
TYRRELL. *Through Scylla and Charybdis.* 399
VAN DER ESSEN. *Les saints mérovingiens de l'ancienne Belgique.* 90*
VANDEUR. *Psaumes d'Évangile.* 417
VAN NOORT. *Tractatus de Deo uno et trino.* 145
VATASSO. *Initia Patrum.* 533
VERMEERSCH. *De religiosis institutis.* 139
» *Decretum « Ne temere ».* ... 403
VILLART. *L'Incarnation d'après S. Thomas.* 541
VILLETARD. *Office de Pierre de Corbeil.* 251
VIRNICH. *Corvey.* 127*
WEBER. *Dürer-Studien.* 143
WILMART. *La tradition des opuscules de Foebadius.* ... 384

B. — ORDRE LOGIQUE DES MATIÈRES.

Pour trouver le titre de l'ouvrage et l'indication de la page, se reporter à la table précédente.

Ecriture Sainte.

Bresky, Brucker, Durand, Harnack, Höpfl, Lehmann, Pannier, Prat, Steinmann.

Liturgie et archéologie chrétienne.

Antichi, Beissel, Beresford-Cooke, Blume, Braun, Cabrol, De Meester, Dreves, Eccles, Gastoué, Joumier, Leclercq, Maximilianus, Quentin, Rauschen, Rebours, Schönfelder, Seitz, Succo, Thibaut, Thurston, Villetard.

Ancienne littérature chrétienne.

Adam, Bidez, Cavallera, *Chrysostomika*, Diekamp, Rauschen, Rivière, Schwartz, Vatasso, Wilmart.

Histoire des dogmes.

Adam, Bethune-Baker, Bros, Minges, Toutain, Turmel, Villart.

Théologie.

Allo, Annibale, Bréhier, Hugon, Kern, Koch, Labauche, Lehmkuhl, Mangenot, Prat, Thamiry, Tyrrell, Van Noort.

Droit canonique.

Boudinhon, Ojetti, Piat, Prümmer, Vermeersch.

Philosophie.

Alibert, Cathrein, Gardeil, Hugon, Sattel, Sérol, Sortais, Thamiry, Tyrrell.

Sources historiques.

Albers, Braunsberger, Federici, Laurent, Quentin, Sauerland, Schiaparelli, Schmitz.

Histoire ecclésiastique.

Histoire générale. Baumgarten, Felder, Féret, Göller, Palmieri, Saintyves, Seitz.

Antiquité. Bethune-Baker, Cavallera, *Chrysostomika*, Cumont, Duchesne, Dufourcq, Farnell, Genouillac, Goyau, Grisar, Hefele, Jubaru, Lanzoni, La Martinière, Neubert, Rauschen, Rivière, Rogala, Schwen, Stoffel, Turmel.

Moyen-âge. Albe, Carrez, Guggenberger, Guiraud, Laurent, Michael, Minges, Monod, Navarre, Palmieri, Pastor, Quentin, Sassen, Theissen, Van der Essen.

Digitized by Google

Age moderne. Bildt, Duhr, Féret, Granderath, Hubert, *Mélanges*, Quintavalle, Trésal.

Histoire monastique.

Albers, *Beiträge*, Biron, Blume, Bruhat, David, Delisle, De Meester, Federici, Fertig, Gassisi, Guéry, Heilmann, Heimbucher, Hübl, Kieser, Laurent, *Mélanges*, Michael, Paech, Quintavalle, Schiaparelli, Schmitz, Stiele, Tarulli, Virnich.

Bibliographie.

Delisle, Fonck, *Historischer*, Hurter, Lehmann, Schnürer, *Theologischer Jahresbericht*, Traube, Vatasso.

Varia.

Barrès, Brom, Bros, Destrée, Hedley, Janvier, Krogh-Tonning, Longhaye, Retté, Rottmanner, Térèse, Vandeur.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google